



**HAL**  
open science

# La mise en scène du patrimoine : évolution des politiques de mise en valeur du patrimoine en Charente-Maritime, 1830-1976

Karim Souiah

► **To cite this version:**

Karim Souiah. La mise en scène du patrimoine : évolution des politiques de mise en valeur du patrimoine en Charente-Maritime, 1830-1976. Histoire. Université de La Rochelle, 2010. Français. NNT : 2010LAROF033 . tel-00569368

**HAL Id: tel-00569368**

**<https://theses.hal.science/tel-00569368>**

Submitted on 24 Feb 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

ÉCOLE DOCTORALE  
*Sociétés, Cultures, Echanges*

Laboratoire Centre de recherches en histoire internationale et atlantique

THÈSE

présentée par :

Karim SOUIAH

soutenue en octobre 2010  
pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de La Rochelle  
Discipline : Histoire contemporaine

**La mise en scène du patrimoine. Evolution des politiques de mise en valeur  
du patrimoine en Charente-Maritime (1830-1976)**

---

JURY :

Mickaël AUGERON  
Michel GALLICE  
Guy MARTINIERE  
Dominique POULOT  
Jacques PERET  
Didier POTON

Maître de conférences, Université de La Rochelle  
Directeur, CAUE 17  
Professeur émérite, Université de La Rochelle, Directeur de thèse  
Professeur, Université Paris I, Rapporteur  
Professeur, Université Poitiers, Rapporteur  
Professeur, Université de La Rochelle

# REMERCIEMENTS

À l'issue de ce parcours de recherche si particulier de part les activités annexes que j'ai menées à bien, je m'aperçois combien ce travail a bénéficié de l'apport, du soutien et des encouragements de nombreuses personnes. Je témoigne à chacune d'elle toute ma gratitude et tous mes remerciements.

Hormis les personnes mentionnées, je tiens, par avance, à m'excuser auprès de toutes celles que je vais oublier.

À Guy Martinière, mon directeur de recherche, pour son soutien continu, ses éclairages méthodologiques précieux et la richesse de ses conseils dont je lui suis, à travers ce travail et bien au-delà, reconnaissant.

À toutes celles et tous ceux qui, à l'université de La Rochelle, m'ont permis de mener une recherche dans des conditions remarquables.

À toutes celles et ceux, doctorants ou non, avec lesquelles j'ai eu le plaisir de partager des moments de détente à la bibliothèque ou sur le désormais fameux parvis Fernand Braudel, Guillaume Bonnin, Jean-Christophe Vautrin, Grégory Bériet, Anne-Laure Jaumouillié, Céline Ronsseray, Jean-Philippe Plez et tant d'autres que je reverrais avec plaisir.

À toutes les personnes qui ont influencées d'une manière ou d'une autres mes travaux et ma vision du monde : les historiens que j'admire, Marc Bloch en tête, mes amis et ma famille.

Bien sûr ma famille : Dalila, Bakhta, Jérôme, ma mère Horria, la petite Kinane qui nous a rejoint dans ce monde immense et surtout mon père, Smaïn, à qui je dédie cette thèse. Où que tu sois, j'espère que tu seras fier de moi.

# SOMMAIRE

Remerciements.....	p.2
Sommaire.....	p.3
Introduction générale.....	p.6
Première partie : Les prémices des préoccupations patrimoniales et la sauvegarde des monuments historiques : la population locale, les sociétés savantes et la naissance du Service des Monuments historiques (XIX <sup>e</sup> siècle – début XX <sup>e</sup> siècle).....	p.23
Introduction de la première partie.....	p.24
1- Patrimoines et temporalités : essai historique sur les patrimonialisations en Charente-Maritime.....	p.28
2- Les sociétés savantes et la création de la Commission des Arts pour la conservation des Monuments historiques de la Charente-Inférieure : origines et rôle institutionnel (1859-1914).....	p. 104
3- La protection du patrimoine face à une administration en gestation (1830-1914) : débats idéologiques, constitution administrative et premiers travaux.....	p.167
Conclusion de la première partie.....	p.251
Deuxième partie : Politiques culturelles locales, gestion des Monuments historiques et pratiques patrimoniales (1840-1959).....	p. 253
Introduction de la deuxième partie.....	p. 254
4- Comptabiliser, répertorier, classer le patrimoine : une gestion administrative du patrimoine (1840-1959).....	p. 256
5- Les politiques culturelles et patrimoniales dans les municipalités (1918-1959) : l'exemple de La Rochelle.....	p. 312
6- Population locale et pratiques patrimoniales : connaître le patrimoine : évolution des méthodes et des goûts.....	p. 366
Conclusion de la deuxième partie.....	p. 443

Troisième partie : Les institutions du patrimoine et les politiques de développement local (1946-1976).....	p. 446
Introduction de la troisième partie.....	p. 447
7- L'essor de l'administration du patrimoine et son adaptation à l'évolution de la notion de patrimoine (1946-1976).....	p. 450
8- De nouveaux patrimoines synonymes de nouveaux enjeux (1959-1976).....	p. 508
9- Les premières manifestations grand-public autour du patrimoine : un exemple l'Année romane (1975-1976).....	p. 530
Conclusion de la troisième partie.....	p. 588
Conclusion générale.....	p. 590
Bibliographie.....	p. 598
Sources.....	p. 650
Table des cartes.....	p. 652
Table des tableaux.....	p. 653
Table des graphiques.....	p. 655
Table des illustrations.....	p. 657
Table des matières.....	p. 660

À Smaïn Souiah, 1933 – 2010,  
Tu as trouvé en Charente-Maritime une terre à ta mesure.

---

## **Introduction générale**

---

Des sentiments, des émotions, de l'intime, du trouble, de l'indicible mais également de l'universel, du partage, de la communion, de la ferveur. Voici les quelques mots qui résonnent en nous en évoquant cette notion si singulière de patrimoine. Mais d'autres pourraient y voir tant d'autres choses, tant elle nous renvoie à notre propre histoire, à notre propre culture.

Des mots mais surtout des tentatives de rapprochements symboliques définissant moins un état de la recherche que des impressions lentement mûries. En essayant de revenir sur notre parcours de recherche, il est désormais établi que nous avons moins de certitudes aujourd'hui qu'il y a cinq années, lorsque nous avons débuté ce long parcours. Nous nous sommes, en effet, peu à peu éloignés des définitions normatives – rassurantes – néanmoins peu satisfaisantes au regard de ce que l'évolution de cette notion implique et révèle en chacun d'entre nous. Il ne s'agit pas là d'un manifeste, ou d'une volonté éhontée de court-circuiter le discours ambiant, mais d'un simple et modeste aveu.

C'est un premier constat : la notion de patrimoine<sup>1</sup>, telle qu'elle est apparue depuis deux ou trois décennies, est une promesse rejetant les normes et les discours tentant de la circonscrire. Nous n'affirmons pas que les discours sur le patrimoine soient ineptes ou inconséquents, bien au contraire, nous pensons qu'ils détiennent, pour la plupart, tous une part de vérité. Ici, point de relativisme culturel, ou une quelconque volonté de renouer avec un *linguistic turn*<sup>2</sup> à la française. Il s'agit plutôt de renouer avec une définition, peut-être plus modeste, tenant compte du contexte et, surtout, de la temporalité du milieu étudié<sup>3</sup>.

En effet, pour tenter une définition, disons que le patrimoine est ce qui nous relie<sup>4</sup> à quelque chose à un moment donné. Notons l'absence des questions esthétiques et culturelles dans notre définition ; non pas qu'elles n'aient pas eu leur importance dans ce qui a constitué la notion de patrimoine, mais elle demeure secondaire aujourd'hui. Nous introduisons, ici, un deuxième paramètre dans notre définition : la question de l'évolution de cette notion et des

---

<sup>1</sup> Babelon Jean-Pierre, Chastel André, (première parution 1980, *Revue de l'art* n° 49) *La notion de patrimoine*, Editions Liana Levi, Paris, 2000, 172 p.

<sup>2</sup> Grosjean, S., *Du « linguistic turn » à aujourd'hui : Héritage théorique et perspectives contemporaines*, Colloque « La communication des organisations en débat dans les Sciences de l'Information et de la Communication : quels objets, terrains et théories », Université Rennes 2, 11 et 12 juin 2009.

<sup>3</sup> Berdoulay, V., « Planifier avec le milieu : éléments d'analyse historique et épistémologique », in *Evaluer la capacité du milieu/De capaciteit van het milieu gaëvalueerd*, Schmitz, S., Meert, H. (dir.), Liège, Editions BEVAS/SOBEG, Journées des Géographes belges, 1, 2003, pp. 9-11.

<sup>4</sup> Micoud, André, Peroni, Michel, (dir.), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2000, 373 p.



temporalités. Le patrimoine ne signifie pas la même chose au XIX<sup>ème</sup> siècle et au début des années 2000. Nous y reviendrons afin de mettre en évidence notre approche théorique, toutefois retenons que la notion de patrimoine évolue avec son temps, en somme, comme les sociétés.

## **Le bol en porcelaine de Sender Roth :**

Afin d'illustrer notre propos, nous n'avons pas pu trouver meilleur exemple que ce court texte de Philip Roth extrait de son roman autobiographique *Patrimony* :

*« Le bol était en porcelaine bleu pâle ; un délicat motif floral entourait une large vignette blanche avec, à l'intérieur, le nom « S. Roth » et la date « 1912 » inscrits en caractères gothiques dorés, maintenant fanés. Le bol était, à ma connaissance, notre seul héritage familial et, avec une poignée de vieux instantanés, le seul témoignage tangible des années d'immigration à Newark que l'on avait pris la peine de conserver. Il n'avait jamais cessé de m'intriguer depuis la mort de mon grand-père, survenue un mois avant mon septième anniversaire, et il était venu échouer dans notre salle de bain de Newark à l'époque où mon père utilisait encore un blaireau pur sanglier et du savon à barbe pour se raser.*

*Sender Roth avait été pour moi une présence lointaine, mystérieuse, du temps où j'étais petit ; tout ce que je savais de cet homme longiligne à la tête trop petite – l'aïeul auquel mon squelette ressemble le plus -, c'était qu'il fumait du matin au soir, ne parlait que le yiddish et n'était pas très porté à caresser ses petits-enfants américains quand le dimanche nous débarquions tous, en compagnie de nos parents. Après sa mort, le bol à raser rangé dans notre salle de bains me le rendait bien plus vivant, non comme un grand-père mais, de façon beaucoup plus intéressante alors, comme un homme ordinaire parmi d'autres hommes, un habitué d'une boutique de coiffeur où son bol à raser avait sa place sur une étagère parmi les bols des autres immigrants du quartier. Enfant, je trouvais rassurant de penser que, dans cette maisonnée où, à en croire ce que tout le monde disait, il n'y avait jamais un sou en trop, une pièce de dix cents était chaque semaine mise de côté afin de lui permettre d'aller à la boutique du coiffeur se faire faire la barbe en l'honneur du sabbat.*

*Mon grand-père avait étudié pour devenir rabbin en Galicie polonaise, dans une petite ville proche de Lemberg, mais lorsqu'en 1897, il débarqua seul en Amérique, sans sa femme et ses trois fils, il prit un emploi dans une fabrique de chapeaux avec l'intention de gagner l'argent nécessaire pour faire venir sa famille, et il y travailla pratiquement toute sa vie. [...] Le bol à raser portant*

*l'inscription « S. Roth » avait apparemment libéré mon grand-père – ne fût-ce que momentanément, ne fût-ce que durant ces quelques minutes qu'il passait tranquillement dans le fauteuil du coiffeur pour se faire raser, le vendredi en fin d'après-midi – des dures contraintes qui l'avaient pris au piège et qui, me semblait-il, expliquaient son tempérament sévère et renfermé. Son bol avait l'aura d'une trouvaille archéologique, d'un objet témoignant d'un niveau de raffinement culturel inattendu, d'une stupéfiante superfluidité dans une existence par ailleurs étriquée et bornée – dans notre banale petite salle de bains de Newark, il avait sur moi l'impact d'un vase grec représentant les origines mythiques de la race.*

*Ce qu'en 1988 je trouvais ahurissant à ce propos, c'était que mon père ne l'eût pas jeté ni donné. Au fil des ans, chaque fois qu'il en avait eu la possibilité, il s'était débarrassé de presque tout ce qui était « inutile » et par là même suspect d'inspirer un attachement sentimental à l'un ou l'autre d'entre nous. Bien que toujours et pour l'essentiel admirablement motivées, ces prodigalités dénotaient parfois une absence de sensibilité à l'égard des droits innés de la propriété »<sup>5</sup>.*

En effet, le patrimoine est avant tout un héritage. Il trône au milieu de tous nos souvenirs : des lieux, des objets, des pratiques, des routines héritées du passé<sup>6</sup>. Ce qui différencie le patrimoine du monument historique est que le premier doit, quasiment toujours, provoquer un sentiment à celui ou à ceux qui l'identifie(nt). Au contraire, le monument historique, héritier d'une tradition protectionniste, est repéré pour sa valeur historique ou architecturale.

Philip Roth décrit cette scène, qui le surprend lui-même, où il s'aperçoit que ce bol en porcelaine est son seul héritage familial. Il est à la fois la trace tangible du passé familial, puisqu'il a été transmis d'une manière ou d'une autre à son père par son grand-père, et un objet auquel ces derniers ont accordé une valeur (matérielle et sentimentale) puisqu'il a traversé le siècle avec la branche masculine de la famille. Pourquoi cet objet plutôt qu'un autre ? Voilà qui éclaire la singularité de la notion de patrimoine. Celle-ci décrit à merveille ce que l'on appelle l'héritage familial – représenté par le *pater familias* en droit romain – mais également, et surtout, tout ce qui est de l'ordre du symbolique, de la transmission immatérielle. Dans son ouvrage, Philip Roth souligne indirectement cette particularité car, comme on a coutume de dire, *il a réussi*, il est un écrivain à succès mondialement connu et

---

<sup>5</sup> Roth, S., *Patrimoine*, Paris, Gallimard, 1992, traduction française de Roth, P., *Patrimony – a true story*, New York, Simon and Schuster, 1991, p. 28

<sup>6</sup> Bloch, M., *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1997, [1947], p. 83.

financièrement à l'abri du besoin. Pourtant, il doit se résoudre à avouer à son père, sans pouvoir trouver une explication, que cet objet modeste – à défaut de son argent qu'il avait refusé quelques temps plus tôt, sans doute par suffisance – revêt une importance capitale à ses yeux. Il s'en suit une conversation à la symbolique inattendue entre un père au crépuscule de sa vie, décrit comme impulsif, primitif et simple par son fils, et un écrivain qui cherche à comprendre ce qui l'attire dans ce bol et à identifier son histoire personnelle :

*« À mon grand désarroi, contemplant là, avec lui, ses dernières volontés, je constatai que je voulais ma part du petit capital que, contre toute attente, ce père opiniâtre et déterminé, mon père, avait accumulé au cours d'une vie. Je voulais l'argent parce que c'était son argent, j'étais son fils et j'avais droit à ma part, et je le voulais aussi parce que c'était, sinon un authentique morceau de sa peau de bûcheur acharné, du moins en un sens la matérialisation de tout ce dont il avait triomphé et à quoi il avait survécu. C'était ce qu'il devait me donner, ce qu'il avait voulu me donner, c'était mon dû de par la coutume et la tradition, pourquoi donc n'avais-je pas su la boucler et laisser les choses suivre leur cours normal ? [...] Mais s'il était trop tard pour revendiquer la part de l'argent qui me revenait à l'origine – ou si simplement c'était trop difficile – je savais ce que je voulais en contrepartie. [...]*

*« Parle-moi du bol à raser de grand-père, dis-je.*

*- [...] Comment je l'ai eu ? [...] Je crois que c'est la seule chose qu'on ne m'ait jamais laissée. D'ailleurs on ne me l'avait même pas laissée. Je l'ai prise.*

*- Tu la voulais, dis-je.*

*- Je la voulais, me dit-il avec un rire, depuis que j'étais gosse.*

*- Tu veux savoir ? fis-je. Moi aussi. »<sup>7</sup>*

Le patrimoine est donc à la fois un héritage familial matériel – ce qui représente, disons, son acception classique – et un symbole auquel se rattache une famille et, plus largement, une communauté de personnes. Et bien plus encore, la différence entre l'héritage et le patrimoine se situe dans la démarche entreprise – ce choix que l'on porte envers ce symbole. En effet, tout comme le père de Philip Roth, on ne reste pas passif face au patrimoine, son existence découle directement d'un acte délibéré de sélection car on se reconnaît en lui : « d'ailleurs on ne me l'avait même pas laissée. Je l'ai prise ». Le patrimoine n'existe donc pas en lui-même. Le bol de Sender Roth n'a aucune valeur matérielle si ce n'est, peut-être, son ancienneté. Quant à sa valeur sentimentale, le père de Philip Roth et

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 110.

l'auteur, lui-même, ne la formalisent pas par des mots. Philip Roth s'aperçoit, peu à peu, qu'il désire recevoir quelque chose en héritage de son père. Son regard se porte – sans réellement savoir pourquoi – finalement sur ce bol qui a toujours été présent dans sa vie et celle de son père. Il le choisit tout comme son père l'avait choisi quelques décennies plus tôt.

Ainsi, voici les deux premières caractéristiques du processus qui mène à la création du patrimoine – ce processus que l'on nomme *processus de patrimonialisation*<sup>8</sup> : il s'agit avant tout d'une prise de conscience et d'une sélection.

### **L'esprit protectionniste : des monuments historiques au patrimoine :**

Certains auteurs, comme André Chastel<sup>9</sup> ou Françoise Choay<sup>10</sup>, font remonter la notion de patrimoine à la Renaissance. Pour eux, le regard nouveau porté par les humanistes sur les traces du passé atteste, en quelque sorte, d'une prise de conscience patrimoniale. Mais les institutions françaises vont devoir se pencher sur la question du patrimoine par un autre biais, celui de la conservation.

La notion de monument historique – distincte de la notion de patrimoine que nous venons d'aborder – apparaît durant la Révolution française. La nationalisation des biens du clergé (en octobre 1790), des émigrés (en novembre 1791) et de la Couronne de France (en septembre 1792) conduit à un débat sur ce que la Nation souhaite faire de ces biens symbolisant l'Ancien Régime. D'autant que certains de ces biens sont pillés et livrés à la vindicte populaire. L'abbé Grégoire dénonce alors le vandalisme dont le patrimoine est victime en octobre 1794. En 1790, Aubin-Louis Millin parle pour la première fois de « monument historique » à l'assemblée constituante, à l'occasion de la démolition de la Bastille. Le « monument historique » devient symbolique de l'avant-révolution, de l'Ancien Régime. L'idée de conserver un témoignage de l'Ancien Régime circule, et en 1795 Alexandre

---

<sup>8</sup> Di Méo, G., « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », in *Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser"*, Poitiers-Châtellerauld, 2007

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/en/>

<sup>9</sup> Chastel, A., 1986, « La notion de patrimoine », in Nora, P. (dir.) *Les lieux de mémoire* tome I, Paris, Gallimard, Coll. Quarto, 1997, p. 1433-1469.

<sup>10</sup> Choay, F., *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Editions du Seuil, Coll. « La couleur des idées », 1999, 275 p.

Lenoir est nommé pour créer le musée des monuments français, où il rassemble les fragments d'architecture qu'il parvient à sauvegarder. La notion de « monument historique » naît donc de cette volonté de conserver des biens symbolisant une certaine idée de la grandeur passée de la Nation. Cette volonté ne s'inscrit pas dans une démarche nostalgique de l'Ancien Régime, mais plutôt dans une volonté de conserver les chefs d'œuvre de l'art français. L'idée de procéder à une conservation des monuments historiques français est lancée, les décennies suivantes formalisent peu à peu le concept. Des inventaires sont lancés pour identifier ces monuments. En 1819, pour la première fois, une ligne budgétaire du ministère de l'intérieur est ajoutée pour financer la protection des monuments historiques. C'est à partir de 1830 qu'une administration des monuments historiques se met en place. Le ministre de l'Intérieur François Guizot crée le poste d'inspecteur des monuments historiques qu'il attribue à Ludovic Vitet, puis en 1834 à Prosper Mérimée. La mission de l'inspecteur des monuments historiques est de classer les édifices et de répartir les crédits d'entretien et de restauration. Le 28 septembre 1837, la commission des monuments historiques est créée, toujours par François Guizot, elle est composée de sept bénévoles et dirigée jusqu'en 1848 par Louis Vitet. Elle est chargée d'effectuer un travail d'inventaire, de classement et de répartir les fonds destinés à la sauvegarde des monuments et ce en fonction de leur intérêt. Elle se charge également de former les architectes qui interviennent sur les monuments dont Eugène Viollet-le-Duc. Cette même année, Ludovic Vitet demande à ce que tous les Préfets établissent une liste, non seulement des principaux monuments historiques, mais aussi des monuments naturels de leur département.

Enfin, en 1840, la commission publie sa première liste qui compte 1034 monuments historiques parmi lesquels les alignements mégalithiques de Carnac, l'abbatiale de Vézelay, la basilique Saint-Denis et la cathédrale Notre-Dame de Reims. En Charente-Inférieure, onze monuments figurent sur cette liste : sept églises : Aulnay-de-Saintonge, Echillais, Esnandes, Fenioux, Marennes, l'abbaye aux Dames et l'église Saint Eutrope de Saintes, et quatre antiquités : la tour de Pirelonge à Saint-Romain de Benêt, les Arènes de Saintes, la pile d'Authon Ebéon, l'aqueduc du Douhet.

Les décennies suivantes ne feront que poursuivre et intensifier ce premier effort d'inventaire et de réparation des monuments historiques en danger, avec l'apport des sociétés savantes qui ont été les premières à s'organiser dans le but de protéger le patrimoine monumental français.

En effet, dès les années 1820, des sociétés savantes se créent dans le but de mieux connaître et de protéger les monuments. En 1823, Arcisse de Caumont fonde la Société des antiquaires de Normandie et la Société linnéenne de Normandie et en 1833, la Société française d'archéologie puis l'Association normande et la Société pour la conservation des monuments. Caumont s'occupe également de mettre en relations directes les divers membres des sociétés savantes françaises et de donner à chacun l'occasion d'exprimer ses opinions et de développer ses idées. Il s'en suit une émulation remarquable qui va permettre de générer un vaste mouvement d'intérêt à l'égard du patrimoine monumental.

Ainsi, la protection du patrimoine, dont les origines proviennent d'une réponse directe à la situation de crise révolutionnaire, s'organise lentement mais avec des principes forts pendant le XIX<sup>ème</sup> siècle : un support *associatif* local très actif, une administration en gestation et un cadre théorique et légal en point de mire (la première loi de protection des monuments historiques étant votée en 1887).

### **Contextes d'étude : le patrimoine, enjeu de société :**

À ce point précis de notre développement, nous saisissons bien les enjeux que véhicule la question patrimoniale. Nous avons tenté de définir une expression contemporaine qui s'est forgée il y a quelques décennies autour de valeurs et de concepts liés à notre époque postmoderne où la notion de temporalité – et surtout du passé et de la marche du temps – est sans cesse questionnée<sup>11</sup>. Pourtant cette notion transparaît à différents moments de notre histoire autour, notamment, de la symbolique liée à la transmission de l'identité partagée. On utilise donc, depuis au moins deux décennies, le même terme – le *patrimoine* – pour évoquer le patrimoine architectural, celui qui « constitue l'image du passé par excellence et favorise

---

<sup>11</sup> Voir en particulier l'un des essais les plus connus en la matière : Lyotard, J-F, *La Condition postmoderne - Rapport sur le savoir*, Paris, éditions de Minuit, 1979, 128 p.

l'incarnation du sentiment national »<sup>12</sup> et cette notion confuse et diffuse héritière des dernières avancées de la pensée occidentale<sup>13</sup>.

Le patrimoine culturel « n'est plus seulement le monument stricto sensu, l'édifice classé ou inscrit, c'est aussi l'assemblage des immeubles qui constituent le site urbain, le paysage même, qui a maintenant sa loi : celle du 8 janvier 1993 »<sup>14</sup>. Dans ce contexte, la question patrimoniale représente un enjeu de société central qui dépasse largement la question esthétique. Le patrimoine devient un vecteur d'identité pour la population et des milliers d'associations de préservation du patrimoine, sous toutes ses formes, se créent.

Aujourd'hui, on compte près d'une cinquantaine d'associations de ce type rien qu'en Charente-Maritime : des associations issues de la longue tradition des sociétés savantes comme l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du site archéologique de Barzan, aux associations se focalisant sur un type de patrimoine comme l'Association Le vieux tape cul qui milite pour la préservation du patrimoine maritime et fluvial à Charron, l'Association Flotille en Pertuis qui met en valeur le patrimoine fluvial et maritime de La Flotte en Ré, l'Association pour la sauvegarde des anciens outils et traditions agricoles, ou les associations héritière des Arts et Traditions Populaires voulant transmettre des valeurs tournant autour des traditions rurales comme l'Association Humour et Vigne qui met notamment en valeur le patrimoine rural de la ville de Jonzac et Tradimuse à Vaux-sur-Mer. Voire encore les associations qui se montent autour d'un objectif tel que la protection d'un type de patrimoine comme l'Association de défense des écluses à poissons de l'île de Ré.

Autour de cette diversité et de ce foisonnement d'idées et d'énergie, les services de l'Etat doivent s'amender. En 1998, l'Etat repense l'organisation de ses services afin de s'adapter à ce bouleversement. La Direction de l'architecture et du patrimoine est créée par la fusion de la Direction du patrimoine et de la Direction de l'architecture. Comme le présente le site internet de la direction, « ce rapprochement du patrimoine et de l'architecture répond à une logique de continuité, de complémentarité et de cohérence de la création et de la conservation du cadre bâti »<sup>15</sup>. Malgré tout, « l'inflation patrimoniale » a pour conséquence

---

<sup>12</sup> Therrien, L., *L'Histoire de l'art en France. Genèse d'une discipline universitaire*, Paris, CTHS, 1998, p. 414.

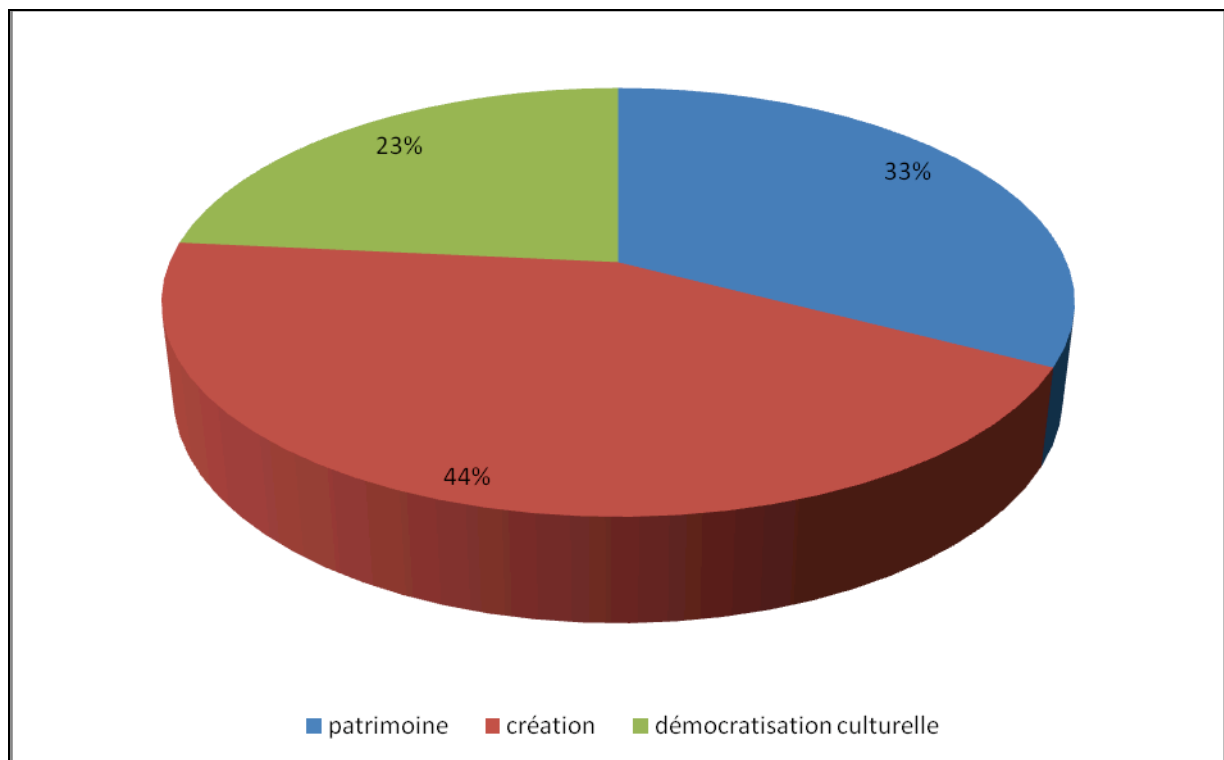
<sup>13</sup> Andrieux, J-Y, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997, 281 p. Dans cet ouvrage, l'auteur identifie remarquablement les étapes successives et les significations, parfois très personnelles, qui caractérisent les évolutions de cette notion.

<sup>14</sup> Ecole nationale du patrimoine, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française, 1995, p. 48.

<sup>15</sup> <http://www.culture.gouv.fr/culture/da.htm>

directe de grever fortement le budget du ministère de la culture et de faire naître un doute sur la *valeur* réelle du patrimoine tant celui-ci revêt des formes de plus en plus diverses voire inattendues. En effet, Jacques Le Goff a dénoncé « les dangers d'un culte paralysant du passé et de ses vestiges »<sup>16</sup>. Jean-Michel Leniaud a bien décrit le raisonnement que sous-tend cette assertion : « protéger des monuments qui sortent des critères nationaux se désigne comme inflation patrimoniale ; l'inflation patrimoniale menace la mentalité collective en ce qu'elle la tournerait vers le passé et pas assez vers l'avenir ; elle menace l'activité économique, artistique et sociale en conduisant à la muséification du pays. En résumé, l'élargissement du champ patrimonial menace la modernité »<sup>17</sup>. Jean-Michel Leniaud rejette cette explication et ce, pour une raison simple : la multiplication des protections ne menace ni la création artistique, ni le développement de la vie économique, ni les différentes formes de progrès<sup>18</sup>.

*Budget de la DRAC de Poitou-Charentes 2009*<sup>19</sup> :



<sup>16</sup> Le Goff, J. (Présidence), *Patrimoine et passions identitaires*, Actes des entretiens du patrimoine, Paris, Fayard/CNMHS/Éditions du patrimoine, Paris, 1998, 445 p.

<sup>17</sup> Leniaud, J-M, *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma, 2001, p. 30.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Auteur : Karim Souiah.



Pour autant, le budget de la Direction régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes, qui est un service déconcentré du ministère en région, atteste que l'Etat marque le pas en matière patrimoniale. En 2009, la part du patrimoine dans le budget global n'est plus que d'un tiers alors qu'il a longtemps représenté les trois quart de celui-ci : soit plus de 8 068 066 d'euros sur un total de 24 millions d'euros.

Compte-tenu de ces éléments, il sera intéressant de comprendre comment la question patrimoniale, prise dans cet enchevêtrement d'enjeux et de définitions, se formalise à partir des premiers travaux de la commission supérieure des monuments historiques dans les années 1830.

Le département de la Charente-Maritime est un territoire d'étude remarquable de l'évolution de ces enjeux patrimoniaux. L'histoire du département de la Charente-Maritime en tant qu'entité administrative commence le 22 décembre 1789 par un décret de l'assemblée constituante. Ce dernier n'entre cependant en vigueur que quelques mois plus tard, le 4 mars 1790.

Fondé sur des considérations géographiques - le cours inférieur de la Charente - le département est officiellement nommé Charente-Inférieure, appellation conservée jusqu'en 1941. Depuis lors, il porte le nom de Charente-Maritime, dénomination soulignant sa situation sur le littoral atlantique.

Le département intègre la majeure partie de l'ancienne province de la Saintonge, amputée du Cognaçais et du Barbezilien qui sont rattachés au département de la Charente, et du duché-pairie de Frontenay-Rohan-Rohan, rattaché au département des Deux-Sèvres, la quasi-totalité de l'ancienne province de l'Aunis et le Pays d'Aulnay, détaché de l'ancienne province du Poitou.

Située au cœur du littoral atlantique de la France, la Charente-Maritime est limitrophe de cinq départements. Au nord, elle confine avec la Vendée, au nord-est avec les Deux-Sèvres, à l'est avec la Charente - département avec lequel elle partage la plus grande longueur administrative -, au sud-est avec la Dordogne et, au sud avec la Gironde.

Le département forme la partie septentrionale du Bassin aquitain où il est séparé du Massif armoricain par la vaste dépression du Marais poitevin, tandis qu'au nord-est, le Seuil du Poitou dont il occupe la frange méridionale le sépare du Bassin parisien. La Charente-Maritime possède une large façade maritime, tant sur l'océan Atlantique que sur l'estuaire de la Gironde. La longueur totale de son littoral est de 463 km dont 230 km

proviennent des quatre îles de l'archipel charentais qui, du nord au sud (en longeant le littoral), sont les suivantes : Ré, Aix, Madame et Oléron.

Dans ce contexte géographique, la question patrimoniale a rapidement intégré les aspects naturels et paysagers. Ce territoire offre, en effet, un large éventail de constructions où s'entremêlent, notamment, les traces de l'homme et de l'océan.

### **Cadre problématique et conceptuel :**

La recherche historique a toujours accordé une place importante au patrimoine, en particulier par le biais de l'histoire de l'art<sup>20</sup>. En privilégiant l'entrée politique, un grand nombre d'historiens se sont penchés sur l'évolution des différentes branches du service des monuments historiques<sup>21</sup>. D'autres ont effectué un remarquable travail épistémologique redéfinissant le concept de patrimoine<sup>22</sup>, à l'orée de ses multiples ramifications<sup>23</sup>, tout en répondant à cette pluralité en proposant une analyse pluridisciplinaire de la question. Ainsi, ces dernières années, nous avons appris beaucoup grâce à l'apport de disciplines comme l'anthropologie, la sociologie et la géographie dont l'intérêt principal est de percevoir l'impact de cette notion au présent. Les sociologues et les anthropologues se sont emparés de la question et ont aussitôt perçu l'importance de cette notion à la croisée entre la mémoire héritée, l'histoire familiale et générale, et les enjeux de développement contemporains (économiques, sociaux et politiques)<sup>24</sup>. Ils associent une vision utilitariste à la question

---

<sup>20</sup> Par exemple : Poulot, Dominique, *Musée, Nation, Patrimoine 1789-1815*, Paris, Gallimard, NRF, 1997, 406 p.

<sup>21</sup> Citons en particulier les travaux de Françoise Bercé (Bercé, F., 1979, *Les premiers travaux de la commission des monuments historiques 1837-1848*, Picard, Paris, 453 p.) de Marie-Claude Genêt-Delacroix (Genêt-Delacroix, Marie-Claude, *Art et Etat sous la IIIe République Le système des beaux-arts 1870-1940*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1992, 433 p.) et, plus récemment, d'Arlette Auduc (Auduc, A., 2008, *Quand les monuments construisaient la Nation Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture, Travaux et documents n° 25, La documentation française, 640 p.).

<sup>22</sup> Voir notamment : Poulot, Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident XVIIIe XXIe siècle, Du monument aux valeurs*, PUF, Collection « Le noeud gordien », Paris, 2006, 192 p.

<sup>23</sup> Par exemple : Péron, F., (dir.), *Le Patrimoine Maritime - Construire, Transmettre, Utiliser, Symboliser Les Héritages Maritimes Européens*, Rennes, PUR, 2002, 538 p.

<sup>24</sup> Voir notamment les travaux de l'anthropologue Michel Rautenberg : Rautenberg, Michel, 2003, *La rupture patrimoniale*, Grenoble, Editions A la Croisée, 2003, 173 p. ; Rautenberg, Michel, 2004, « La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle », in Bernard Debarbieux et Marie-Christine Fourny

esthétique du patrimoine<sup>25</sup> tout en réaffirmant l'importance du lien social consolidant les rapports entre les groupes sociaux à travers le patrimoine<sup>26</sup>.

Dans l'ensemble, les débats théoriques contemporains qui accompagnent la notion de patrimoine manifestent une évolution notable vers une figure qui n'est donc pas uniquement percevant ou spectateur mais également en prise avec la question de l'action. Cette thématisation trouve un cadre théorique et épistémologique fort dans les travaux des anthropologues André Micoud et Michel Rautenberg. Comme ils le précisent dans leurs différents ouvrages et enquêtes, le patrimoine est d'abord « l'affaire des acteurs ». Il n'est pas une donnée de l'histoire ou du territoire, mais est de plus en plus fréquemment « construit autour d'un projet, personnel ou collectif, économique ou culturel »<sup>27</sup>. Comme le note Denis Chevalier, « ce qui rend passionnante cette recherche, c'est qu'elle nous conduit au cœur des systèmes de prises de décisions politico-économiques qui font que le patrimoine, sa valorisation, voire sa *marchandisation*, est aujourd'hui un levier essentiel pour l'aménagement et le développement des territoires »<sup>28</sup>. En conséquence, cela modifie totalement les rapports entre les institutions et les acteurs sociaux qui s'emparent de la question patrimoniale. Hier, omniprésents, voire omnipotents, les services de l'Etat doivent *faire avec* ces nouveaux acteurs et gérer leurs relations avec eux.

Pour en revenir aux travaux d'historiens, trois grands types d'études marquent la dernière décennie : les travaux sur l'évolution des services de l'Etat que nous avons déjà évoqués, les travaux monographiques sur une région, une ville ou un type de patrimoine, et enfin, les réflexions sur l'évolution du concept de patrimoine. Quelques ouvrages collectifs publiés par le Comité d'histoire du ministère de la culture, depuis une vingtaine d'années, symbolisent ce questionnement de la recherche. Citons par exemple, *Jalons pour l'histoire des*

---

(dir), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, CNRS-MSH-Alpes, p 71-87.

<sup>25</sup> Micoud, André, Rautenberg, Michel, Bérard, Laurence, Marchenay, Philippe, *Campagne de tous nos désirs ; patrimoine et nouveaux usages*, éditions MSH, coll. Ethnologie de la France, 2000, 194 pages.

<sup>26</sup> Micoud, André, 2004, « *La patrimonialisation : redire ce qui nous relie ?* » in *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, C. Barrère, D. Barthélémy, M. Nieddu, F-D. Vivien (éds), L'Harmattan, pp. 81-97. ; Micoud, André, Péroni, Michel, (dir.), *Ce qui nous relie*, Paris, éd. de l'Aube, 2000, 373 p.

<sup>27</sup> Michel Rautenberg, André Micoud, Laurence Bérard et Philippe Marchenay eds., *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris, MSH, 2000, p. 16.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 11.

*politiques culturelles locales*<sup>29</sup>, *Politiques locales et enjeux culturels, les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*<sup>30</sup> et plus récemment, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*<sup>31</sup>.

Notre étude s'inscrit dans ce constat d'un besoin de réintégrer la question patrimoniale à une analyse globalisante intégrant les objets, les discours et les acteurs en réifiant les objets patrimoniaux du discours qui les produit à travers le temps. L'objectif de cette étude est de comprendre comment le patrimoine, dans sa diversité, va être mis en valeur par les acteurs sociaux grâce à une analyse du discours qui le sous-tend.

Afin de circonscrire notre étude, nous formalisons des hypothèses de travail simples. Tout d'abord, en partant de l'interrogation théorique courante : y-a-t-il une « machinerie patrimoniale » (Jeudy, 2001) ? Nous suggérons que le patrimoine n'est pas plus instrumentalisé que les autres fabrications humaines. Le patrimoine est créé par des discours qui, à leur tour, créent de l'espace public. Donc le patrimoine est la rencontre de l'homme et de son environnement : thématique notamment développée par les spécialistes de l'environnement (François Ost, 1995).

À titre indicatif, le département de la Charente-Maritime compte 839 monuments historiques et près de 100 sites protégés. Or, celui-ci ne représente qu'une infime parcelle du patrimoine de la Charente-Maritime car le patrimoine est d'abord, contrairement aux Monuments historiques, l'affaire des acteurs sociaux (M. Rautenberg, 2000). Toute la difficulté de notre travail réside là, il sera délicat de procéder à un cadrage systématique de ce que l'on considère comme patrimoine à une période donnée, celui-ci est en constante évolution.

En effet, le risque d'une telle étude est de calquer des discours contemporains à des comportements et des habitus anciens. Comme le note Dominique Poulot, deux dangers nous guettent : « celui d'abord de construire a posteriori une cohérence illusoire en rassemblant sous le terme de patrimoine des éléments qui n'en relevaient pas naguère. Celui, ensuite,

---

<sup>29</sup> Poirrier, S. Rab, S. Reneau, L. Vadelorge, *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française, 1995, 300 p.

<sup>30</sup> Dubois, Vincent, (dir.), avec la collaboration de Philippe Poirrier, *Politiques locales et enjeux culturels, les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*, Paris, La Documentation française, 1998

<sup>31</sup> Poirrier, Philippe, Vadelorge, Loïc (dir.) 2003, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la culture/Fondation Maison des sciences de l'homme, Diffusion Documentation française, Paris, 615 p.

d'évaluer le degré de conscience patrimoniale de telle ou telle époque en fonction du nôtre, l'historien devenant expert en matière de normes à respecter »<sup>32</sup>.

Afin d'éviter de tomber dans ce travers, nous allons nous intéresser, dès le début de notre étude, à la question des temporalités en nous focalisant sur ce qui fait la spécificité du patrimoine dans le rapport des hommes avec leur passé et, nous allons le voir, surtout avec le présent. En réglant cette question des temporalités, nous pourrons, dès lors, nous plonger pleinement sur ce qui constitue les spécificités de notre étude : notre rapport avec le patrimoine à travers le temps. Nous insistons sur l'intérêt d'effectuer une étude sur le temps long afin de ne pas perdre de vue que ce qui fait le sel de notre étude est justement le rapport des acteurs sociaux avec le temps.

Considérons le concept opératoire de « milieu » défini par F. Ost (1995), qui est pour résumer : la rencontre de l'homme et de son environnement, une « nature-projet ». Nous pensons pouvoir l'appliquer à celui de patrimoine : le patrimoine est défini par la population locale, il inclut aussi bien le bâti que les espaces naturels, il dépend autant de l'homme (protection) que l'homme ne dépend de lui (environnement, cadre de vie, bien être). Par conséquent, il est impossible de dissocier le patrimoine de son environnement (physique et humain).

Le département de la Charente-Maritime, fondé sur un partage administratif, n'a aucune valeur patrimoniale *en lui-même*, si l'on peut dire. Il est impératif de redéfinir les espaces patrimoniaux au sein de ce territoire et ce, à travers le temps.

La « nature-projet » définie par François Ost propose une vision cohérente des relations entre l'homme et son milieu. Notre époque a perdu, depuis la modernité au moins, le sens du lien et de la limite dans ses rapports avec la nature. Les deux grandes figures actuellement observables de ce rapport en témoignent : celle qui fait de la nature un objet et celle qui, par un simple changement de signe, la transforme en sujet. La nature-objet, dans laquelle, l'homme est au centre, entouré d'un réservoir naturel, taillable et corvéable à merci s'oppose à la nature-sujet, au sein de laquelle l'homme est immergé sans qu'une spécificité lui soit reconnue.

François Ost propose une « nature-projet » où l'enjeu est de savoir ce que l'on fait de la nature et ce que la nature fait de nous. Il en déduit l'importance du paradigme « paysage »

---

<sup>32</sup> Poulot, Dominique, (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 9.

(qu'il décrit comme la superposition de « pays » et de « visage ») : n'est-il pas à la fois réalité physique et produit social ? Il évolue entre nature et société, l'un n'allant pas sans l'autre. Cette relation entre l'homme et la nature, il l'appelle « milieu ».

L'intérêt d'appliquer ce concept à celui de patrimoine est simple, il va nous permettre de dépasser les aspects esthétiques et culturels de la question pour nous focaliser sur le système qui lie le patrimoine à l'homme. La question de la hiérarchisation étant évacuée, nous ne serons pas obligé d'effectuer une étude qualitative qui n'aurait pu s'avérer qu'illusoire. En outre, ce paradigme de « milieu », marqué par une certaine globalité ainsi qu'une complexité (tout fait système dans la nature), va nous permettre d'éviter de proposer une étude quantitative forcément erronée.

Si le concept de patrimonialisation est bien défriché depuis une quinzaine d'années, par contre, sur le plan local, aucune étude n'a été accomplie sur l'utilisation du patrimoine, ce que nous avons appelé sa *mise en scène*. Ici, nous précisons que l'expression n'a pas de connotation négative, il s'agit pour nous de trouver un moyen simple – une expression usuelle – d'évoquer l'utilisation du patrimoine dans toute sa diversité : principalement, son entretien, sa mise en valeur et sa requalification.

L'enjeu est de saisir l'évolution de ce rapport d'un territoire, la Charente-Maritime, avec ce qui le constitue, le patrimoine, sur une période charnière : partant d'une époque dominée par le rôle de l'Etat et arrivant – car il s'agit d'un parcours – à l'avènement des territoires : entre les années 1830 et le milieu des années 1970. Notre problématique peut donc se résumer par cette question : quels rôles a joué le patrimoine dans l'évolution des pratiques autour des identités, des usages socioculturels et des représentations en Charente-Maritime à travers cette période ?

Dans la première partie, nous étudions l'émergence d'un *sentiment patrimonial* dans le département de la Charente-Maritime à travers l'intervention des sociétés savantes locales (chapitre 2) et l'invention d'une législation et d'une administration (chapitre 3). Afin d'y parvenir, nous voyons dans premier temps comment se formalise la patrimonialisation du territoire à travers l'étude de quatre centres urbains en Charente-Maritime (chapitre 1).

Dans la deuxième partie, nous nous penchons sur l'étude de nouvelles pratiques culturelles à différentes échelles : d'abord celle des institutions, par le prisme de l'Etat (voir le chapitre 4) et des municipalités (voir le chapitre 5) et enfin, celle de la population, elle-même, à travers le travail des historiens, des érudits locaux, des artistes et des premiers promoteurs touristiques (voir le chapitre 6).

Dans la troisième partie, enfin, nous voyons les conséquences de ces bouleversements à partir des années 1950. Nous nous intéressons d'abord à l'évolution du service des Monuments historiques sur le plan local (chapitre 7), puis à l'élargissement de la notion de patrimoine, en particulier à travers le nouvel intérêt pour les espaces naturels (chapitre 8). Enfin, nous nous focalisons sur l'étude de la première manifestation d'envergure dans le département de la Charente-Maritime, à savoir l'Année Romane en 1976, en marge de l'Année européenne du patrimoine (chapitre 9).

---

**Première partie :**

**Les prémices des préoccupations patrimoniales et la  
sauvegarde des monuments historiques : la population  
locale, les sociétés savantes et la naissance du Service des  
Monuments historiques (1830-1914) :**

---



## Introduction de la première partie :

Depuis plus de deux siècles, nous avons vu naître en France à la fois le concept de monument historique<sup>1</sup>, l'administration qui en a la charge, la législation qui codifie son entretien et l'élargissement de cette notion diffuse que l'on nomme le patrimoine. Si la genèse de l'administration des Monuments historiques est bien connue, depuis le « moment Guizot » aux premières heures du Ministère de la Culture en passant par la création du corps des architectes des bâtiments de France, il demeure difficile d'identifier l'émergence de la notion de patrimoine, dans son acception élargie contemporaine. Pourtant, il s'avère essentiel d'appréhender l'apparition de ce phénomène, plus ancien qu'il n'y paraît, pour comprendre à sa juste valeur l'évolution historique d'une administration qui semble dépassée par les événements tant elle n'a fait qu'accompagner les derniers soubresauts de cette « nouvelle forme de passion du passé »<sup>2</sup>.

Il est entendu que la création de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, en 1964, marque une première étape capitale dans la reconnaissance, par l'administration centrale, de cette conception élargie du patrimoine. Pour la première fois, on ne se focalise plus sur la forme, la beauté ou l'expression d'un temps ou d'un lieu, mais bien plus sur la recherche de la singularité de l'objet, la découverte de sa valeur intrinsèque. L'Inventaire a, dès sa création, pour objet de « recenser, étudier et faire connaître toute œuvre qui constitue un élément du patrimoine national en raison de son caractère artistique, historique, architectural, archéologique ou ethnologique »<sup>3</sup>. Ce projet ambitieux marque un tournant à la fois idéologique, dans le choix assumé de proposer une définition volontairement vague du patrimoine, et pratique, dans l'organisation même de l'Inventaire laissé dans un premier temps à la discrétion de bénévoles érudits. Le savoir ne provient donc plus d'une administration centrale omnipotente et la quête de sens devient primordiale.

On assistera, irrémédiablement, au bouleversement du rôle de l'administration des Monuments historiques tant son champ de compétence en sera remis en cause. Les réformes suivantes, passées ou en cours, sont à interpréter dans ce sens. Reste à essayer de saisir l'émergence de ce phénomène, bien antérieur à la création de l'Inventaire qui ne fait qu'entériner cette évolution, et les répercussions engendrées de facto.

---

<sup>1</sup> Bercé, F., *Des Monuments historiques au patrimoine du XVIIIème siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, 225 p. ; Poulot, D., *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIème – XXIème siècle : du monument aux valeurs*, Paris, PUF, 2006, 192 p.

<sup>2</sup> Guillaume, M., *La Politique du patrimoine*, Paris, Galilée, 1980, 196 p.

<sup>3</sup> Décret n° 64-203 : institution d'une Commission nationale chargée de préparer l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

## *L'émergence d'un patrimoine local :*

Tout d'abord, nous souhaitons préciser que notre champ d'étude, le département administratif de la Charente-Maritime, se nomme le département de la Charente-Inférieure depuis sa création, en janvier 1790. Il change officiellement de nom le 4 septembre 1941. Il devient le département de la Charente-Maritime pour satisfaire à la demande des producteurs et exportateurs de cognac qui souhaitaient par là même améliorer l'image de leur produit.

Si la création de l'Inventaire est un jalon essentiel dans la prise en compte d'un patrimoine plus quotidien, en opposition aux monuments historiques, on peut raisonnablement dater l'émergence de ce *phénomène patrimonial* au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup>. Pour autant, la démarche idéologique qui prédominait alors focalisait l'attention de l'administration sur les valeurs esthétiques et d'histoire de la civilisation occidentale<sup>5</sup>. Ces valeurs ont servi à créer l'administration et, plus tard, l'arsenal législatif qui prévalent encore aujourd'hui. Malraux, lui-même, pointait l'originalité de l'Inventaire : « nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue : beauté, expression,... qui orientait la recherche ou la résurrection, mais, à quelques égards, le contraire : pour la première fois, la recherche, devenue son objet propre, fait de l'art une valeur à découvrir, l'objet d'une question fondamentale »<sup>6</sup>.

L'Inventaire général est initialement conduit les services déconcentrés de l'Etat en région par les Directions Régionales des Affaires culturelles (DRAC). Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'Inventaire est directement géré par les services des Régions, initiant une nouvelle étape dans la décentralisation. Nous allons voir qu'il s'agit d'un retour plus que d'une nouveauté puisque les premiers inventaires ont été conduits sur le plan local par la volonté d'érudits locaux.

Néanmoins, soulignons la différence entre la décision politique de créer l'Inventaire et la réalité d'un sentiment populaire d'attachement au patrimoine. Ce goût traditionnel pour un

---

<sup>4</sup> Des chercheurs et essayistes tels que Dominique Poulot, Françoise Choay, Françoise Bercé, Jean-Yves Andrieux ou, plus anciennement, André Chastel ont travaillé sur l'apparition plus ou moins simultanée du patrimoine et des identités, quelques fois par le biais du folklore, au XIX<sup>ème</sup> siècle. Anne-Marie Thiesse identifie ce phénomène en associant l'essor du folklore dans un passé idéalisé à l'émergence des nationalismes et de la crainte d'une société moderne industrielle (Thiesse, A.-M., *La création des identités nationales en Europe, XVIIIème-XIXème*, Paris, Seuil, 1999, 302 p.)

<sup>5</sup> Chastel, A., « La notion de patrimoine », in Nora, Pierre, (dir.), *Les Lieux de mémoire. La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 405-449.

<sup>6</sup> Malraux, A., *Discours d'installation de la Commission nationale de l'Inventaire*, 14 avril 1964, extraits publiés dans un document de présentation de l'Inventaire, 1994, p. 3-4.

patrimoine local prend, si l'on en croit les ethnologues qui ont travaillé sur la question, sans doute sa source dans le folklore du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Nous allons essayer d'en comprendre les fondements pour mettre en lumière les éventuels errements d'une « administration du patrimoine » qui n'adoptera ce nom qu'en 1977<sup>8</sup>. Il est toujours difficile de revenir de façon abrupte sur un concept pour tenter d'en saisir la genèse, surtout dans un territoire donné. Peut-on vraiment savoir de quand date l'invention du patrimoine en Charente-Maritime avec nos valeurs et nos pratiques qui prouvent tous les jours que nous sommes habitués à cette notion confuse regroupant tant de définitions ? N'est-ce pas une illusion de parler de patrimoine local au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque cette notion a été développée à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup> ?

Notre hypothèse est que la prise de conscience de la spécificité du patrimoine local s'est développée dès le XIX<sup>e</sup> siècle grâce à l'apport des chroniqueurs locaux qui revisitaient grande histoire et folklore local et les transformaient en un discours original définissant une nouvelle hiérarchisation de valeurs symboliques locales. Cette invention, ce processus que l'on nomme patrimonialisation, s'illustre en posant une série de questions simples : « qui fabrique le patrimoine ? » ; « comment fait-on du patrimoine ? » ; « qu'est-ce qui fait le patrimoine ? ». Ce sont ces trois axes de questionnement - qui, comment et quoi – qui nous permettent d'identifier l'émergence de cette notion<sup>10</sup>. Qui ? Ce sont les chroniqueurs, les érudits locaux qui redécouvrent la richesse du territoire de la Charente-Maritime. Comment ? Ce sont les textes érudits ou populaires qui préparent la création de la mythologie locale autour d'archétypes aussi variés que la douceur de vivre, le protestantisme, la conchyliculture, le commerce... Qu'est-ce qui fait le patrimoine ? C'est l'évolution des objets que l'on considère comme du patrimoine : des tours du vieux-port de La Rochelle au littoral en passant par le centre historique de la cité antique de Saintes.

---

<sup>7</sup> Notamment : Cuisenier, J., *La maison rustique. Logique sociale et composition architecturale*, Paris, PUF, 1991, Fabre, D., (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, La Maison des sciences de l'Homme, 2000, Laplantine, F., Martin, J.-B., (dir.), *Architecture et nature. Contribution à une anthropologie du patrimoine*, Lyon, PUL, 1996, Rautenberg, M., *La mémoire domestique. Analyse typologique et anthropologie de la maison rurale des Monts du Lyonnais*, Lyon, PUL, 1997, 286 p.

<sup>8</sup> C'est en 1977, que la Direction du patrimoine est créée au ministère de la Culture, regroupant pour la première fois les services des Monuments historiques, de l'Archéologie et de l'Inventaire général, avec pour mission d'assurer la connaissance, la protection et la mise en valeur de biens matériels *in situ*, à la différence de la Direction des Musées de France qui s'occupe des collections des musées.

<sup>9</sup> La plupart des chercheurs sont d'accord sur deux points : le patrimoine se développe au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'émergence des Etats-Nations comme reflet de la spécificité culturelle des Etats et de l'unité des territoires, mais il est également le synonyme de la création des folklores locaux (patrimoine vernaculaire, chants, danses...)

<sup>10</sup> Voir le site Internet de l'Institut du patrimoine de l'Université du Québec à Montréal dirigé par Luc Noppen, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain (ESG-UQAM).

Dans cette première partie, notre volonté n'est pas de déceler clairement l'apparition de tel patrimoine plutôt qu'un autre, ni de savoir si l'émergence d'un patrimoine moins officiel répond à une faillite de l'Etat en terme de protection et de références scientifiques. Bien au contraire, nous verrons dans un premier temps comment ces centres d'intérêts hétéroclites, qui tournent autour de la culture et de l'histoire locale, vont se formaliser au sein de la Charente-Maritime, par le biais d'acteurs locaux ou nationaux, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, de manière plus ou moins fortuite.

# Chapitre 1 : Patrimoines et temporalités : essai historique sur les patrimonialisations en Charente-Maritime.

## Introduction :

Dans ce chapitre, nous allons tenter d'identifier l'émergence de, grossièrement, deux types de patrimoine : l'un représente un héritage historique national décrit au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>11</sup> et l'autre plus quotidien, ou ethnologique, voire rural suivant les préférences et les préoccupations de l'époque. Nous suivrons donc la prise de conscience patrimoniale autour de grands édifices monumentaux dans les zones rurales de la Charente-Maritime, mais également, l'apparition de centres d'intérêts nouveaux autour d'un patrimoine plus modeste. Il n'y a pas lieu de différencier les acteurs locaux et nationaux dans leurs apports théoriques ; d'ailleurs, il ne faut pas faire l'erreur de minorer l'impact des érudits locaux dans la création d'une « mythologie régionale ».

Néanmoins, comme le précise Dominique Poulot, les tenants du « tout national » et ceux du local « élaborent *a posteriori* une cohérence illusoire en rassemblant sous le terme de « patrimoine » des éléments qui n'en relevaient pas naguère, esquissent par là une continuité de doctrine, et s'abîment peu ou prou dans l'illusion téléologique »<sup>12</sup>. Nous tenterons de ne pas tomber dans les travers de l'anachronisme que cette assertion implique, tout en relevant les éléments bibliographiques et factuels qui pointent cette « mythologie régionale ».

Nous verrons donc dans un premier temps, la façon dont s'est construit le territoire de la Charente-Maritime à travers son histoire, sa situation géographique et son terroir ; puis nous verrons comment s'est forgée la notion de patrimoine en étudiant l'émergence de cette notion et sa diffusion dans les quatre principales villes du département.

---

<sup>11</sup> Voir par exemple : Auduc, A. *Quand les monuments construisaient la nation : Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, La Documentation française, 2008, 640 p.

<sup>12</sup> Poulot, D., *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>ème</sup>-XXI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF, 2006, p. 3.

## **1-1-Réflexions sur l'évolution d'une notion contemporaine : méthode et enjeux critiques :**

Ici, nous souhaitons expliciter la démarche dans laquelle s'inscrit notre étude. Le patrimoine est une notion complexe qui est pourtant très populaire car née de la volonté des peuples de se réapproprier leur(s) histoire(s)<sup>13</sup>. Nous allons nous intéresser à la question des régimes d'historicité qui sont, nous allons le voir, au cœur du débat patrimonial. Cela nous permettra, dans un premier temps, de comprendre comment dépasser le *champ d'expérience*<sup>14</sup> mêlant histoire et patrimoine. Dans un deuxième temps, nous verrons comment est perçue la notion de patrimoine au début du XIXème siècle.

### **1-1-1. Patrimoines et régimes d'historicité :**

La réflexion sur les *régimes d'historicité* s'est particulièrement développée depuis une vingtaine d'années. Elle souhaite notamment répondre aux débats sur la valeur que les sciences humaines et sociales accordent au temps présent en écho aux autres temporalités. L'étude des régimes d'historicité est à la confluence des travaux sur l'herméneutique de la conscience historique (citons notamment les travaux de Paul Ricœur et de Reinhart Koselleck) et des réflexions sur la mémoire initiées par Pierre Nora avec *Les lieux de mémoire*<sup>15</sup>.

Paul Ricœur a apporté une contribution épistémologique fondamentale au débat sur l'historicité. C'est dans un premier temps en redéfinissant le rôle de l'histoire qu'il nous renseigne sur la prégnance de la temporalité. Pour lui, l'histoire est une recherche (au sens étymologique grec d'*historia*) qui a pour objet de nommer ce qui a changé, ce qui est aboli, ce qui est *autre*. À travers elle ressurgit la vieille dialectique du *même* et de l'*autre* ainsi « le langage historique est nécessairement *équivoque*, bien que l'historien s'efforce de *ressaisir en vérité* cette histoire échue »<sup>16</sup>. Mais, l'historien ne pouvant se détacher de son histoire (sa temporalité), il étudie un passé qui doit être présent à ses yeux : « un présent situé entre un

---

<sup>13</sup> Tornatore, J-L, « Les patrimoines contre le musée ? De la pédagogie de l'indice culturel à la pédagogie du vivant », Atelier Patrimoine Culturel Immatériel et Musées – Musée du Quai Branly – Paris, 26-27 janvier 2010.

<sup>14</sup> Koselleck, R., *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990, 334 p.

<sup>15</sup> Nora, P., (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 tomes, Paris, Gallimard, 1984-1992.

<sup>16</sup> Bédarida, F., « Une invitation à penser l'histoire Paul Ricœur : la mémoire, l'histoire et l'oubli », *Revue historique*, CCCV/3, p. 732.

futur fait d'attente et d'ignorance de l'avenir et un passé constitué par la mémoire des hommes d'autrefois »<sup>17</sup>. Dans *Temps et récit*<sup>18</sup>, paru en pleine période de doute post-structuraliste<sup>19</sup>, Ricœur réhabilite, en quelque sorte, le temps de l'action comme élément fondamental du discours historique, tout en respectant l'importance prise par le récit, alors même que l'on vivait une vogue soudaine pour le relativisme culturel et le *linguistic turn*<sup>20</sup> ; le récit étant, pour lui, le lien entre le réel et la quête de sens.

De la sorte, par la mise en intrigue de l'action et des acteurs, l'opération historiographique est privilégiée dans la dimension du récit<sup>21</sup>, l'intrigue servant de « médiateur entre l'événement et l'histoire » et le récit de « gardien du temps »<sup>22</sup>.

Sur ce point précis, on peut réifier la notion d'*épistémè* de Michel Foucault en tant que recherche de l'acte signifiant, du présent historique. Selon François Dosse, « il [Michel Foucault] ne cherche pas à saisir les continuités qui annoncent en énonçant notre monde, mais au contraire il pointe les discontinuités, les basculements des *épistémès* ; le savoir historique a pour être efficace de problématiser, de casser les constances, le jeu consolant des reconnaissances »<sup>23</sup>.

Ceci étant dit, il demeure une zone d'ombre entre le temps et le récit, il s'agit de la mémoire. Dans *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, ouvrage somme de Paul Ricœur<sup>24</sup>, l'auteur revient enfin sur les questions de la mémoire et de l'oubli dans le temps du récit. Par une étude phénoménologique de la mémoire alliée à une épistémologie de l'histoire, l'auteur parvient à ne plus opposer mémoire et histoire. Il analyse les interférences et les interactions qu'il existe entre le discours mémoriel et le discours historique. Pour l'historien, la mémoire ne doit plus être réduite à des traces de discours plus ou moins cohérentes ou exactes. Selon Ricœur, l'histoire ne parviendra jamais à s'émanciper de la mémoire. Il faudrait plutôt considérer l'histoire comme « le *moteur de recherche* qui tente indéfiniment de retrouver ce que Michel de Certeau avait appelé l'absent de l'histoire, c'est-à-dire le souvenir reconnu passé »<sup>25</sup>. La mémoire est à la fois le souvenir ressurgi du passé et la tentative de retrouver un

---

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Ricœur, P., *Temps et Récit*, Paris, Seuil, 3 vol., 1983-1985.

<sup>19</sup> Dosse, F., *Histoire du structuralisme*, Paris, La Découverte, (2 tomes), 1991, 488 et 587 p.

<sup>20</sup> *The Linguistic turn : essays in philosophical methods*, Ed. Rorty R., Chicago, The University of Chicago Press, 1967, rééd. 1992, 385 p.

<sup>21</sup> Bédarida, *op. cit.*

<sup>22</sup> Ricœur, P., *Temps et Récit*, *op. cit.*

<sup>23</sup> Dosse, F., « Les régimes d'historicité comme traces expérientielles », colloque Oslo 2000. [www.oslo2000.uio.no/program/papers/m2a/m2a-dosse.pdf](http://www.oslo2000.uio.no/program/papers/m2a/m2a-dosse.pdf)

<sup>24</sup> Ricœur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, 686 p.

<sup>25</sup> Bédarida, F., « Une invitation à penser l'histoire Paul Ricœur : la mémoire, l'histoire et l'oubli », *Revue historique*, CCCV/3, p. 735.

souvenir arraché au passé. Elle est donc un outil naturel servant à la fabrication de l'histoire : l'histoire sert à rebâtir une temporalité cohérente en alliant mémoire et quête de sens. Dans le *viseur* de l'historien, il doit figurer dans la même ligne de mire le passé comme idéal, la mémoire comme outil de fabrication du passé et le futur dans un projet de quête de sens<sup>26</sup>.

Dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, paru en 2000 en pleine vogue mémorielle, l'auteur s'intéresse au doute persistant sur les rapports entre la question mémorielle et l'histoire : « comment jeter des passerelles entre l'histoire des historiens et la mémoire des témoins, alors que leurs prétentions rivales ont pris ces dernières années un tour plus conflictuel que jamais : *que l'on songe à l'affaire Aubrac ou au procès de Maurice Papon ?* Nul doute dans ces conditions que ce plaidoyer en faveur d'une mémoire éclairée par l'historiographie mais aussi d'une histoire savante capable de réanimer la mémoire déclinante devrait interpeller les représentants de ces deux communautés »<sup>27</sup>. Contre les tenants de la remise en question de la mémoire, dans une période où même certains milieux intellectuels<sup>28</sup> dénonçaient les excès de la mémoire, Ricœur réaffirme son importance séminale<sup>29</sup>. La loi du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe a été suivie d'une longue liste de lois et de discours déclaratoires à vocation mémorielle qui a conduit à certains excès avec, comme point d'orgue, l'article 4 alinéa 2 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés disposant que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer »<sup>30</sup>. Dans ce débat, les intellectuels dénoncent le plus souvent les excès de la *mémoire utilitaire*, Ricœur l'appelle la mémoire manipulée car elle servirait une cause contemporaine. Elle serait façonnée ou déformée par les idéologies et les commémorations<sup>31</sup>, par des remémorations forcées.

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 736

<sup>27</sup> Laignel Lavastine, A., « La bonne mémoire de Ricœur », *Le Monde*, 15 septembre 2000.

<sup>28</sup> Fraisseix, P., « Le Droit mémoriel », *Revue française de droit constitutionnel*, Paris, PUF, 2006/3, n°67, p. 483-508. Des études intéressantes sur les excès de la commémoration ont émergé de ce long débat ; par exemple : Trevisan, C., *Les fables du deuil. La Grande Guerre : mort et écriture*, Paris, PUF, 2001, 219 p.

<sup>29</sup> Garcia, P., « Paul Ricœur et la guerre des mémoires », in Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia (dir.), *Paul Ricœur et les sciences humaines*, La Découverte, 2007, p. 57-76.

<sup>30</sup> Loi n° 2005-158, JO, 24 février 2005, p. 3128.

<sup>31</sup> Pour les questions liées à la commémoration lire notamment les travaux de Garcia, P., « La mise en scène du politique à travers les commémorations de la Révolution française », *Lettre d'information du séminaire de l'IHTP, "La France des années 80 au miroir du bicentenaire de la Révolution française"*, Paris, n° 2, juillet 1991 ; Garcia, P., « Les territoires de la commémoration. Une conjoncture de l'identité française », *Annales Historiques de la Révolution française*, juil.-sept., 1995, p. 451-458. ; Garcia, P., « Les racines d'un succès : la célébration des « vertus du lieu » lors du Bicentenaire de la Révolution française », in Daniel J. Grange et Dominique Poulot (dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, PUG, 1997, p. 315-328. Garcia, P., « Commémoration : les enjeux d'une pratique sociale », *Raison Présente*, « Mémoire et histoire », n° 128, 1998, p. 25-46 ; Garcia, P., « Transmettre aujourd'hui. Retours vers le passé », *Espaces Temps*, n° 74/75, 2000 ; Garcia, P., « Les politiques commémoratives locales lors du Bicentenaire de la Révolution française (1989) », in



La diversité et la somme des textes réunis dans *Le Geste commémoratif* (1994, CERIEP)<sup>32</sup> sont révélatrices de l'enjeu commémoratif. Philippe Dujardin, Jean Davallon et Gérard Sabatier dirigent un ouvrage où l'on perçoit déjà cette importance que la commémoration a prise dans nos sociétés postmodernes et la diversité de son champ d'application. Il en ressort que la commémoration est un geste alliant politique et le triptyque histoire, mémoire et patrimoine dans le but de créer du symbolique dans un discours politique plus traditionnel. En cela, la mémoire est un enjeu politique classique : on parle volontiers des politiques mémorielles pour évoquer la construction de l'identité des Etats-Nation au XIXème siècle<sup>33</sup>. À ce titre les politiques mémorielles sont un élément important de construction du régime d'historicité moderne autant qu'elles l'expriment : le passé (la mémoire) garantit le futur, le futur (le projet) permet de lire le passé et le présent est un futur en gestation<sup>34</sup>. Les politiques mémorielles jouent donc un rôle essentiel dans la nationalisation des sociétés et la construction d'une identité commune transcendant les particularismes locaux ou les inscrivant dans un ordre de dignité<sup>35</sup>.

Nous avons donc vu que la mémoire est double : elle est à la fois un souvenir irréprouvable et une méthode pour se rappeler du passé. Dans le deuxième cas, il s'agit aussi bien d'un outil subjectif permettant de fabriquer de l'histoire et d'un élément utilisé pour produire du politique. La relation entre passé présent et futur est donc constitutive de la mémoire. Pour ce qui est de la fabrique de l'histoire, la situation est plus complexe à aborder. Dans *Régimes d'historicité, Présentisme et expérience du temps*<sup>36</sup>, François Hartog a tenté de cerner un système d'analyse des temporalités historiques pouvant servir de boîte à outils conceptuelle. Il s'agit de saisir « des moments de crise du temps, ici et là, quand viennent, justement, à perdre de leur évidence les articulations du passé, du présent et du futur »<sup>37</sup>. Le régime d'historicité vu par François Hartog vise à définir l'expérience du temps présumée par une histoire quel que soit son mode d'expression. Il en soutire une analyse du présent – un

---

Philippe Poirrier et Vincent Dubois (dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation XIXe-XXe siècles*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture, La documentation française, 2002, p. 165-201.

<sup>32</sup> Philippe Dujardin, Jean Davallon et Gérard Sabatier (dir.), *Le Geste commémoratif*, Lyon, ceriep, 1994, 509 p.

<sup>33</sup> Hobsbawm, E., *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992, 247 p.

<sup>34</sup> Koselleck, R., *op. cit.*, 1990,

<sup>35</sup> Garcia, P., « Politiques mémorielles en Europe : premiers jalons d'une enquête en cours », *Dakirat*, 11 mai 2006 [En ligne].

<sup>36</sup> Hartog, F., *Régimes d'historicité, Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 2003, 272 p.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 26

*présentisme* – vécu comme le contrepoint du futurisme que prôneraient jusqu'alors les sociétés modernes (notion dépassée par la crise de la modernité<sup>38</sup>).

Dans *Historicités*<sup>39</sup>, sous la direction de François Dosse, Patrick Garcia et Christian Delacroix, François Hartog revient une nouvelle fois sur la notion de *présentisme*, pour clarifier son propos en repartant sur les différentes temporalités du présent. Il n'hésite pas à critiquer les excès de cette notion globalisante qui peut inciter à fondre le passé et le futur dans cette *nouvelle* temporalité en diluant les spécificités de chacune des temporalités<sup>40</sup>.

Néanmoins, nous nous intéressons tout particulièrement à cette notion de *présentisme* car elle ne conçoit pas les traces du passé, c'est-à-dire la mémoire et le patrimoine, comme des sujets en eux-mêmes mais plutôt comme des *indices, des symptômes*<sup>41</sup> de notre rapport au temps. Aussi, l'intérêt contemporain que l'on porte à tel type de patrimoine ou à tel élément du passé est un indice de nos préoccupations actuelles et futures : « L'appel à la notion de patrimoine ne traduit plus seulement une prise de conscience et une réponse à une rupture, mais il devient une manière de désigner un danger potentiel et d'y faire face, en mettant précisément en œuvre une logique de type patrimonial, qui se proclame de plus en plus préoccupée par la transmission et qui donne de plus en plus de place au patrimoine *immatériel* »<sup>42</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de faire le parallèle entre ce constat et l'idée d'un principe de précaution qui se généralise actuellement en politique et dans le corps social.

De même, le *présentisme* peut être perçu comme la somme des symptômes de ce qui a été et de ce qui n'est pas encore. C'est un moment de l'entre-deux. François Hartog fait appel à Hanna Arendt : ce moment de prise de « conscience d'un intervalle dans le temps qui est entièrement déterminé par des choses qui ne sont plus et par des choses qui ne sont pas encore »<sup>43</sup>. Ainsi, le *présentisme* nous permettra de saisir les diverses temporalités de la notion de patrimoine, entre un présent qui n'est plus et un passé qui prend un sens contemporain. De plus, il sera un pilier sur lequel on se reposera lorsque l'on questionnera la notion de durée dans l'évolution du concept de patrimoine – concept, nous allons le voir, à interroger au présent.

---

<sup>38</sup> François Hartog fait référence à deux éléments qui caractériseraient nos sociétés modernes puis postmodernes : la croyance à un progrès des civilisations, de l'histoire, des théories (le futurisme) et la chute de celui-ci dépassé par le relativisme et la critique des grandes théories. Le *présentisme* n'est pas pour autant une réponse à ce relativisme, ni une critique des sociétés postmodernes.

<sup>39</sup> Dosse, F., Garcia, P., Delacroix, C., (dir.), *Historicités*, Paris, Editions La découverte, 2009, 304 p.

<sup>40</sup> *Ibid.*, Sur la notion de régime d'historicité. *Entretien avec François Hartog – Thomas Paine, notre contemporain ?*

<sup>41</sup> Hartog, F., *op. cit.*, p. 112

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 210

<sup>43</sup> Arendt, H., *La crise de la culture* [*Between Past and Future*, 1954], Paris, Gallimard, 1972, 380 p.

*Mémoire, histoire et patrimoine : « le patrimoine n'existe pas »<sup>44</sup> :*

Les liens entre mémoire, histoire et patrimoine sont à la fois évidents et complexes. Evidents, car tous ambitionnent de mieux connaître le passé soit par le biais du souvenir, soit en l'interrogeant, soit en scrutant ses traces ; ce sont également des fabrications contemporaines d'éléments ou d'événements passés. Complexes, car ils n'ont pas la même fonction sociale. En effet, nous ne souhaitons saisir ici que leur fonction utilitaire en tant qu'outils de perception des temporalités.

L'histoire est un récit, mais c'est également une discipline avec des méthodes et des ambitions sur la connaissance du passé. Il est important de revenir sur une définition globalisante de l'histoire afin de mieux saisir à quel point la notion de patrimoine figure dans son génome, tout en étant très éloignée d'elle dans son mode de production. Pour mieux saisir ce qui fait la spécificité du métier d'historien (car il s'agit avant tout d'une pratique) il est intéressant de revenir sur ce qui est, en quelque sorte, la mise au point de Marc Bloch sur la primauté de l'histoire comme *science de l'homme* à une époque où celle-ci était attaquée de toutes parts, notamment par les sciences sociales<sup>45</sup>. En préambule de son essai *Apologie pour l'Histoire*, Marc Bloch souligne ce complexe de l'historien en notant que lorsque son fils lui demande à *quoi sert l'histoire*, il pose en fait la question *embarrassante de la légitimité de l'histoire*<sup>46</sup>. Mais l'histoire n'est pas la science du passé : « l'idée même que le passé, en tant que tel, puisse être objet de science est absurde. Des phénomènes qui n'ont d'autre caractère commun que de ne pas avoir été nos contemporains, comment sans décantage préalable, en ferait on la matière d'une connaissance rationnelle ? »<sup>47</sup> L'histoire a pour objet les hommes et leurs actions à différentes époques : Marc Bloch la nomme la « science des hommes dans le temps »<sup>48</sup>. Dans cette optique, l'histoire est sœur de la mémoire puisque cette dernière est le lien privilégié des hommes avec le temps qui passe. Par ce biais, on peut réévaluer les relations entre histoire, mémoire et patrimoine dans l'interaction qu'ils entretiennent avec le

---

<sup>44</sup> Extrait du texte lu par Cyril Isnard, Université d'Evora (Portugal) et cofondateur du Réseau de chercheurs sur les patrimonialisations, en introduction des plénières des *2èmes Rencontres Nationales du Patrimoine Culturel Immatériel*, 27-28 novembre 2009, Clermont-Ferrand.

<sup>45</sup> Durkheim a lancé les hostilités dès le début du XXe siècle ; le débat Durkheim – Seignobos dans Durkheim, E., « débat sur l'explication en histoire et en sociologie », texte extrait du *Bulletin de la Société française de philosophie*, 8. Texte reproduit in Émile Durkheim, *Textes. 1. Éléments de théorie sociale*, pp. 199 à 217. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 p.

<sup>46</sup> Bloch, M., *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, Cahier des Annales, Librairie Armand Colin, Paris, 2e édition, 1952, 112 pages. (1e éd. 1949), p. 6.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 18.

présent : « Marc Bloch insiste surtout sur les liens intimes qui unissent le passé et le présent et qui enlèvent au présent tout privilège *d'auto-intelligibilité* »<sup>49</sup>.

Dans sa définition contemporaine<sup>50</sup>, le patrimoine, plus que la seule trace du passé, est un processus intellectuel qui transforme un objet matériel ou immatériel en un signifiant symbolisant quelque chose pour une communauté (nation ou groupe de personnes). Mais, aujourd'hui encore, sa définition étymologique de « biens de famille » est encore d'actualité. Ainsi, le patrimoine a une double définition qui pose un problème épistémologique évident. Il désigne à la fois les biens propres à une communauté ou à une nation et également les biens privés d'une famille – appartenant au *pater familias*. Comme le note Guy Di Méo :

*« En premier lieu, le même terme ne désigne-t-il pas à la fois des biens privés dont on hérite et des biens communs dont les membres d'une même entité (communauté, nation, etc.) seraient collectivement dépositaires ? En deuxième lieu, ne qualifie-t-on pas de la même façon et de manière abusive des biens concrets qui nous sont personnellement transmis et le grand patrimoine des œuvres, des monuments, des sites, etc. ; voire, de plus en plus, des valeurs et des coutumes, des savoirs : patrimoine étendu qui fonctionne à diverses échelles (locale, régionale, nationale...) comme un système symbolique générateur d'identité collective »*<sup>51</sup>.

Deuxièmement, le patrimoine implique une volonté de transmission. La sélection de ces *biens communs* a pour objectif de transmettre une idée du passé en les conservant. Aussi, le choix patrimonial suppose d'effectuer trois actes – d'où le terme de processus de patrimonialisation – la sélection, la conservation et la transmission. Ce sont trois démarches éminemment contemporaines qui supposent une reconstruction permanente du passé. En règle générale, on propose une description plus complète *des processus concrets de patrimonialisation*<sup>52</sup> et on distingue habituellement six étapes successives : 1. La prise de conscience patrimoniale, 2. La sélection par les acteurs (associations, Etat...), 3. La justification (scientifique ou pas), 4. La conservation, 5. L'exposition, 6. La valorisation des patrimoines<sup>53</sup>.

Nous pouvons donc saisir ce qui différencie l'histoire du patrimoine : l'histoire est une construction contemporaine, tout comme le patrimoine, mais la première vise à connaître les hommes à travers le temps (dans leurs différentes temporalités) et la deuxième vise à

---

<sup>49</sup> Stengers, J., « Marc Bloch et l'histoire » in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, Paris, 1953, vol. 8, n°3, pp. 329-337, p. 331.

<sup>50</sup> Voir notamment Rautenberg, M., *La rupture patrimoniale*, Grenoble, Editions A la Croisée, 2003, 173 p.

<sup>51</sup> Di Méo, G., « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser"*, Poitiers-Châtelleraut : France (2007).

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>53</sup> François, H., Hirczak, M., Senil, N., « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'économie régionale et urbaine* (5/2006), pp. 683-700.

comprendre une communauté à un moment donné – le moment de la construction patrimoniale. Pour être plus clair, le patrimoine définit une communauté ou une nation au moment où celles-ci le créent. Il n’y a donc pas un patrimoine mais des patrimoines : celui de la nation, celui des communautés et ce, à travers le temps. Le patrimoine n’existe donc pas en lui-même, c’est une construction perpétuelle. Dans une étude sur Saint-Denis<sup>54</sup>, Jean-Michel Leniaud identifie bien ce phénomène en analysant comment un lieu si symbolique a pu être l’objet de tant d’interprétations différentes. Il y montre « comment la création d’une œuvre ne suffit pas à produire du patrimoine. Encore faut-il que l’héritier accepte le legs du testateur. Ce legs fait donc l’objet d’un tri, résultat d’une double opération politique et scientifique, cette dernière opérée par des professionnels (c’est-à-dire des experts) »<sup>55</sup>.

Si le patrimoine est une construction contemporaine de ce qui est le bien commun d’un groupe social ou d’une nation, alors il ne fait sens qu’à l’instant présent. En d’autres termes, on ne peut rien comprendre du passé patrimonial d’une nation ou d’une communauté (par exemple, le patrimoine en 1880) en étudiant ce qu’elles considèrent être leurs patrimoines aujourd’hui (en 2010), et ainsi de suite. On pourrait tout juste saisir ce qu’elles considèrent actuellement être leur patrimoine. Ainsi, pour saisir et connaître le patrimoine d’un groupe social, d’une communauté, d’une nation ou d’un territoire à un instant donné du passé, il est nécessaire de se pencher sur ce que ce groupe, cette communauté, cette nation ou les personnes qui vivaient sur ce territoire pensaient de leurs patrimoines à ce même instant passé.

L’exemple du patrimoine industriel est un bon révélateur du régime d’historicité particulier du processus patrimonial. L’industrialisation de l’Europe occidentale est contemporaine de la prise de conscience patrimoniale en Europe et, en particulier en Grande-Bretagne et en France. Alors que l’on bâtissait de gigantesques structures fonctionnelles à l’aide de nouveaux matériaux, la population et les Etats de ces pays prenaient le contrepied de ce modernisme en choisissant de protéger ses monuments historiques. Ce n’est sans doute pas un hasard si les monuments les plus anciens étaient les plus appréciés. Alors même que le paysage industriel bouleverse brutalement l’aspect esthétique des pays les plus industrialisés, des sociétés savantes se tournent vers la protection du bâti ancien et vers une certaine *authenticité*. À ces situations « correspondent une apparition et une évolution significative de

---

<sup>54</sup> À vrai dire l’auteur en a publié plusieurs dont Leniaud, J-M, « Le patrimoine récupéré. L’exemple de Saint-Denis », in Rioux, J-P, Sirinelli, J-F, (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997.

<sup>55</sup> Leniaud, J-M, « Vingt-cinq ans d’histoire du patrimoine » in Poirier, P., Vadelorge, L., *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d’histoire du Ministère de la culture, 2003, p. 43.

la sensibilité de l'opinion publique à la valeur du patrimoine rural »<sup>56</sup>. Or, aujourd'hui, après une désindustrialisation générale de ces mêmes pays, on assiste depuis une vingtaine d'années à une patrimonialisation de ces structures industrielles délaissées peu à peu depuis l'après-guerre. Pour Guy Di Méo :

*« Ce n'est pas une quelconque valeur intrinsèque de ces objets courants qui fait leur nouvelle qualité patrimoniale, pas même, forcément, leurs qualités esthétiques. C'est leur présence encore vibrante dans les représentations sociales, celles de l'enfance en particulier qui les qualifie de la sorte ; alors que souvent les contextes culturels et sociaux de leur production se sont brutalement éteints. Ainsi en va-t-il de certains objets de l'industrie fordiste et de la société de consommation de l'après-guerre, récemment injectés dans le cercle patrimonial. De plus, l'engouement pour de tels objets (patrimonialisés) opérant à plein régime, une demande accrue se développe sur le marché. Elle favorise l'avènement du « tout patrimoine » par des effets promotionnels de mode qui s'avèrent très rémunérateurs sur le plan économique. On verra que, de nos jours, le patrimoine se dote ainsi d'une nouvelle dimension économique qui suscite sans conteste son extension »<sup>57</sup>.*

Pour aller plus loin, on peut conclure que le patrimoine n'existe pas. Comme le note Cyril Isnard, « aucun objet n'est patrimonial par nature, on ne trouve pas d'objets patrimoniaux à l'état natif dans le monde social. Les objets que les hommes manipulent deviennent patrimoniaux par destination »<sup>58</sup>. Depuis une vingtaine d'années, nous assistons à une accélération des patrimonialisations car les acteurs sociaux se sont emparés du patrimoine. Celui-ci, au contraire du monument historique qui servait la cause nationale, soutient une diversité croissante d'acteurs et, en corollaire, de causes. Il n'a donc aucun parti pris : « chacun trouve donc dans la patrimonialisation une bonne raison de faire apparaître du patrimoine là où il n'y en pas en alimentant la machine patrimoniale en utilisant la définition que l'Unesco a donné du patrimoine culturel immatériel, qui peu ou prou, relève de l'inventaire de toutes les productions intellectuelles, artistiques, religieuses et techniques des humains »<sup>59</sup>.

---

<sup>56</sup> Calame, F., « L'architecture rurale des deux côtés de la Manche », *Terrains*, Paris, n°17, 1991, p. 141.

<sup>57</sup> Di Méo, G., *op. cit.*, p. 4.

<sup>58</sup> Isnard, C., « Peut-on encore croire au patrimoine ? », *Journées nationales du patrimoine culturel immatériel*, 27-28 novembre 2009, Clermont-Ferrand.

<sup>59</sup> *Ibid.*

Ainsi, selon Jean-Yves Andrieux, il y a « un temps pour l'événement, un temps pour le mythe, un temps pour l'histoire et un temps pour le patrimoine. La construction du patrimoine révèle et obscurcit à la fois le jeu de la mémoire qui choisit, élimine, annule ou amplifie »<sup>60</sup>.

En somme, la patrimonialisation est un outil. Elle permet de modifier des objets (matériels ou non) par le biais du symbolique. Elle leur confère une identité nouvelle, souvent même elle leur octroie une valeur que ces objets n'avaient pas jusqu'alors. Dans ces conditions, nous parvenons à trois conclusions : le patrimoine est une fabrication contemporaine du XX<sup>ème</sup> siècle, il demeure impossible de parler de patrimoine à posteriori sans se pencher sur les différents régimes d'historicité de ces objets et par conséquent, nous ne pouvons étudier l'évolution des patrimonialisations qu'à travers l'analyse de sources historiques stipulant clairement la pensée patrimoniale de l'époque. L'enjeu est de comprendre l'évolution d'une pratique patrimoniale (en gardant en tête qu'elle ne naît sous notre forme contemporaine qu'il y a une vingtaine d'années) à travers le temps en saisissant ce que les acteurs sociaux (Etat, sociétés savantes, communautés diverses) considèrent comme des objets (matériels ou non) ayant une valeur particulière pour eux.

Pris dans sa relation à l'histoire et aux régimes d'historicité, c'est-à-dire à sa valeur dans ses interactions entre passé et présent dans le temps long, le patrimoine est un artefact temporel qui peut servir de balise. Comme le précise Lucie K. Morisset, « l'objet de patrimoine s'avère œuvre ouverte : investi de sens, puis réinvesti et investi encore, ou relégué aux oubliettes de nos constructions identitaires, il porte les traces empilées des intentions cycliques et de l'affection collective qui l'ont adopté. Notre univers visible fourmille ainsi de fossiles patrimoniaux, créatures consacrées jadis pour des raisons dorénavant plus ou moins limpides, qui toutes, cependant, marquent nos pratiques et nos conceptions dont elles ont jalonné la différenciation selon les époques et les territoires. C'est la mémoire patrimoniale »<sup>61</sup>. En renversant le postulat de départ de Pierre Nora<sup>62</sup> en recentrant son étude du patrimoine sur l'objet patrimonial comme créateur d'identité, Lucie K. Morisset ouvre un champ d'études intéressant sur l'histoire de l'objet patrimonial. Les *régimes d'authenticité* successifs évoluent avec les préoccupations patrimoniales : « la patrimonialisation n'est pas un processus terminal, [...] elle semble pouvoir survenir de façon cyclique, au regard d'un même objet sur lequel [...] elle revient par des multiples investissements patrimoniaux »<sup>63</sup>.

---

<sup>60</sup> Andrieux, J-Y, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997, 281 p.

<sup>61</sup> Morisset, L., K., *Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes, PUR, 2009, p. 6.

<sup>62</sup> Nora, P., (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 tomes, Paris, Gallimard, 1984-1992.

<sup>63</sup> Morisset, L., K., *op. cit.*, p. 19.

Ainsi, l'objectif étant de définir l'évolution des patrimonialisations en Charente-Maritime, nous avons décidé de nous focaliser sur deux types de sources : les inventaires des monuments historiques (faits par les services de l'Etat avec l'aide des érudits locaux ou faits directement par les sociétés savantes<sup>64</sup>) et les guides à vocation touristique répertoriant les *richesses* du département. Par ce biais, notre volonté est de cerner ce qui fait explicitement partie de l'identité patrimoniale des populations locales. Il s'agit de lire dans ces documents la volonté explicite – énoncée – d'envelopper l'essence du patrimoine de ce département ; nous procédons volontairement à une démarche essentialiste adaptée à ce type d'études globalisantes. Cependant, pour ne pas écarter ce qui fait la particularité du patrimoine (le rejet des normes, l'ambivalence, l'implicite, la singularité voire la marginalité), nous ajoutons à cette étude, une lecture pragmatique de trois types de sources : les textes d'érudits locaux sur ce qu'ils considèrent comme du patrimoine, les sources locales décrivant les événements autour du patrimoine et, puisqu'il faut des repères quantitatifs, l'évolution des chiffres du patrimoine (classements, travaux, financement).

Pour conclure, nous souhaitons revenir sur l'approche heuristique de Marc Bloch se penchant sur la *hantise des origines* en interrogeant l'origine du christianisme et d'autres fondements de nos cadres temporels comme les origines du régime féodal<sup>65</sup>. La tentation de connaître les origines de quelque chose est légitime ou du moins humaine. Est-ce qu'elles signifient simplement *commencements* ? Sous réserve, cependant, que pour la plupart des réalités historiques, la notion même de ce point initial « demeure singulièrement fuyante »<sup>66</sup>. Par origines, est-ce qu'on évoque les causes de quelque chose ? La difficulté sera de saisir ces causes. Mais entre les deux sens s'établit, fréquemment, une contamination d'autant plus redoutable qu'elle n'est pas, en général, très clairement sentie. Dans le vocabulaire courant, les origines sont un commencement qui explique une situation constatée postérieurement.

Ainsi, prenant l'exemple du catholicisme Marc Bloch souligne cette difficulté : « Autre chose est, pour l'inquiète conscience qui se cherche, une règle de fixer son attitude vis-à-vis de la religion catholique, telle qu'elle se définit quotidiennement dans nos églises ; autre chose, pour l'historien, d'expliquer, comme un fait d'observation, le catholicisme du

---

<sup>64</sup> Voir pour plus de précisions le chapitre 2.

<sup>65</sup> Bloch, M., *op. cit.*, p. 20.

<sup>66</sup> *Ibid.*



présent. Indispensable, cela va de soi, à une juste intelligence des phénomènes religieux actuels, la connaissance de leurs commencements ne suffit pas à les expliquer »<sup>67</sup>.

En somme, « jamais, en un mot, un phénomène historique ne s'explique pleinement en dehors de l'étude de son moment »<sup>68</sup>. Nous souhaitons nous appuyer sur ce constat pour fonder notre étude sur l'évolution historique des patrimonialisations. Il serait illusoire de tenter de discerner les origines du concept de patrimoine, tout juste pourrait-on accumuler des signes nous éclairant sur les états successifs des patrimonialisations, en Charente-Maritime et en France. Nous verrons donc une *évolution des patrimonialisations* que nous voyons comme une accumulation des signes, des actes et des discours formalisés, ou non, dans le but de définir les patrimoines entre le début du XIX<sup>ème</sup> siècle et nos jours.

### **1-1-2. Les fondements idéologiques patrimoniaux en France au début du XIX<sup>ème</sup> siècle :**

La Révolution française de 1789, en étendant le droit de propriété, a morcelé les patrimoines territoriaux et ainsi, par la force des choses, furent distribués entre divers propriétaires les vestiges du passé. C'est à cette période que se manifeste pour la première fois la préoccupation d'assurer la conservation du patrimoine.

Une première enquête est lancée par le ministre de l'Intérieur Montalivet, afin de dresser le bilan monumental de la France au lendemain de guerres et de désordres intérieurs. Le ministre adresse, le 18 mai 1810, une circulaire aux préfets afin de rassembler des « renseignements exacts sur les monuments français, et principalement sur les anciens châteaux de France qui ont existé et qui existent encore » dans les départements<sup>69</sup>. Néanmoins, cette enquête sera un relatif échec : « l'effet de cette enquête qui s'inscrit dans la ligne des mesures prises par la Convention est fort limité et les résultats varient d'un département à l'autre<sup>70</sup>. Dans certains départements, les maires et sous-préfets n'ont même pas été informés de ladite circulaire.

---

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>69</sup> Giraud-Labatie, C., « La naissance d'une politique du patrimoine » in Poirrier, P., Vadelorge, L., (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2003, p. 92.

<sup>70</sup> *Ibid.*

Une nouvelle étape est franchie pendant les années 1830 alors qu'un vaste courant d'opinion se mobilise en faveur de la sauvegarde des monuments anciens sous l'impulsion d'écrivains célèbres tels que Victor Hugo, Henri Lacordaire, Charles Montalembert, Augustin Thierry ou Jules Michelet. Comme le précise M. Bénech, membre d'une société savante à Montpellier et auteur d'une étude sur la loi de 1887 : « [ces] partisans de l'histoire, ne cherchaient dans l'étude des monuments anciens qu'à reconstituer l'homme à chacune des époques qu'il a traversées, à le replacer dans le milieu où il a vécu, à retrouver dans la pierre ou le parchemin la trace de ses aspirations et de ses croyances, à suivre pas à pas, s'il était possible, l'humanité dans sa marche incessante vers le progrès »<sup>71</sup>.

Des buts différents animaient ces auteurs, mais leur voix ne pouvait qu'être entendue, et pour la première fois, en 1830, M. de Montalembert, Ministre de l'Intérieur, inscrit au budget un crédit de 80 000 francs, à la réparation des monuments les plus endommagés. En même temps, on confiait à Ludovic Vitet le soin de visiter quelques départements en sa qualité nouvelle d'Inspecteur général des Monuments historiques.

L'impression qu'il en dégagait est désastreuse : « c'est avec douleur qu'il constatait l'état de ruine où se trouvaient les plus belles constructions du Moyen-Age et énumérait les actes de vandalisme dont elles étaient tous les jours l'objet »<sup>72</sup>. Selon Montalembert : « [la Restauration], à qui son nom seul semblait imposer la mission spéciale de restaurer et de conserver les monuments du passé, avait été tout au contraire une époque de destructions sans limite, accomplies sous ses yeux, avec sa tolérance et sans éveiller la moindre marque de sa sollicitude »<sup>73</sup>. Ceci contribue également à accentuer le courant d'opinion en faveur de la protection du patrimoine.

S'associant à ce mouvement, les Chambres augmentent peu à peu les crédits, et en 1837, est instituée la Commission des Monuments historiques, marquant la première étape vers l'institutionnalisation de la protection du patrimoine en France. Cette Commission a deux rôles à remplir : recenser les monuments dignes d'être conservés, et parmi eux rechercher ceux dont l'état nécessite des travaux urgents. C'est sous l'impulsion de l'Inspecteur des Monuments historiques que cette recherche et ce « classement » sont effectués. Néanmoins, il ne suffit pas d'avoir la volonté de sauvegarder le patrimoine, l'Etat doit faire face à de nombreuses difficultés. Parmi ces édifices recensés, certains appartiennent encore à l'Etat,

---

<sup>71</sup> Bénech, M-F, « De la protection des objets d'arts et des monuments historiques. Etude sur la Loi du 30 mars 1887 », Extrait d'un discours de 1894, in *Recueil des Actes de la Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure*, Tome 13, 1895-1896, Saintes, Imprimerie Hus, p. 278.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Montalembert, C., *De l'état actuel de l'art religieux en France*, cité dans Bénech, M-F, « De la protection des objets d'arts... » op. cit., p. 279.

d'autres sont devenus la propriété d'établissements publics, de communes et, enfin, d'autres sont passés dans le domaine privé.

La Commission des Monuments historiques nouvellement créée ne peut, en définitive, pas faire grand chose pour sauvegarder la plus grande partie du patrimoine français. Elle aurait pu recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique mais il s'agit d'une démarche bien peu appropriée pour l'ensemble du patrimoine national :

*« Que pouvait une Commission qui n'avait d'autre prestige que le renom des savants qui la composaient, d'autre arme que la tolérance ? [...] La Commission jouait le rôle des médecins autour d'un malade. Tout se bornait à une consultation et le malade ne guérissait pas. Quelquefois, comme il arrive pour ces malheureux infirmes dont la vue nous afflige et nous importune, on souhaitait d'en être débarrassés, et plus d'un édile important, forte tête de son village, a bien mérité de ses concitoyens, en votant la démolition du chef-d'œuvre pour régulariser une place ou élargir un carrefour. Est-il besoin de faire appel à des souvenirs lointains ? »<sup>74</sup>*

Par ailleurs, il ne s'agissait pas seulement d'édifices et, pendant une longue période, de la Révolution à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux objets sont dispersés par faute de moyens adaptés. Des objets mobiliers, des manuscrits, des bijoux, des trésors d'églises et des broderies dont le catalogue est difficile à dresser sont perdus à jamais.

La Commission des Monuments historiques agit, certes avec une autorité morale, mais sans moyens humains ni support législatif. Il faudra attendre 1887 pour qu'une première loi sur les monuments historiques soit votée. Pourtant, une graine avait été semée et l'on ne pourra plus faire machine arrière. L'Etat va peu à peu créer une administration des monuments historiques tout en dressant sa toile sur l'ensemble du territoire en collaborant avec l'ensemble des sociétés savantes locales. En effet, la passion du patrimoine avait gagné les élites que ce soit dans les grandes villes ou dans les zones rurales. Sous l'impulsion d'Arcisse de Caumont<sup>75</sup>, de nombreuses sociétés savantes se créent sur l'ensemble du territoire français avec comme modèle les exemples étrangers. Dans chaque région française, dans chaque espace culturel et géographique, des sociétés savantes sont fondées autour d'un noyau dur de spécialistes de l'histoire locale. En Charente-Inférieure, comme ailleurs, nous verrons qu'ils sont très nombreux et qu'ils ont constitué durablement l'identité locale à travers la connaissance de l'histoire, des traditions et du patrimoine local.

À l'image de Viollet-le-Duc, les érudits de l'époque sont persuadés de la spécificité culturelle des territoires français :

---

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> *Arcisse de Caumont (1801-1873), érudit normand et fondateur de l'archéologie française*, (Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, t. xl), 2004, 515 p.

« Une supériorité de notre architecture française, c'est que pendant plus de dix siècles elle a été cultivée par plusieurs écoles originales, nées spontanément dans différentes provinces, travaillant à l'envi l'une de l'autre, d'après des principes et des procédés différents, imprimant à chacune son caractère propre et comme un cachet national. Dès le 11<sup>e</sup> siècle, chacune de nos provinces avait ses artistes, ses traditions, son système, et cette étonnante variété, dans l'art, a produit presque partout des chefs-d'œuvre, car sur tous les points de la France, le génie de nos artistes a laissé la forte empreinte de sa grandeur et de son originalité »<sup>76</sup>.

## **1-2- L'espace géographique physique et mental de la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle : premiers pas dans un monde rural.**

Afin de tenter de cerner l'image véhiculée par le département de la Charente-Inférieure et compte-tenu de notre approche méthodologique, nous allons nous focaliser sur les quelques textes qui ont eu un retentissement national. Nous avons choisi de privilégier deux types de sources : les textes historiques ayant une fonction diachronique et synthétique, et surtout, les monographies géographiques qui se sont développées à partir du développement des programmes de géographie dans le secondaire en France dans les années 1860. Nous allons nous focaliser tout particulièrement sur la monographie d'Adolphe Joanne<sup>77</sup> sur le *Département de la Charente-Inférieure* publiée par Louis Hachette en 1869<sup>78</sup> et, dans une moindre mesure sur *l'Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis* de Daniel Massiou, sans doute l'œuvre référence de l'historien local, publiée en six volumes entre 1836 et 1840<sup>79</sup>.

---

<sup>76</sup> Cité dans *Les Monuments historiques de France à l'Exposition universelle de Vienne en 1873*, Rapport de M.-C. Sommerard, Paris, Imprimerie nationale, 1876.

<sup>77</sup> Adolphe Joanne, géographe français (Dijon 1913-Paris 1881). Joanne est un ancien journaliste, fondateur de *l'Illustration*. Membre fondateur et troisième président du C.A.F. Joanne consacre ses loisirs d'avocat à rédiger des itinéraires jusqu'au jour où Louis Hachette publie les *Guides Joanne*, dirigé par leur fondateur jusqu'à sa mort en 1881, puis par son fils, Paul Joanne, jusqu'en février 1911, date à laquelle Marcel Monmarché lui succède.

<sup>78</sup> Joanne, A., *Département de la Charente-Inférieure*, collection Géographie, histoire, statistique et archéologie des 89 départements de la France, Paris, Hachette, 1869, 100 p. Il s'agit du fameux Guide-Joanne sur le département. Les Guides-Joanne prennent la suite de la collection de guides de voyage publiée par Louis Hachette. Il a en quelque sorte créé la référence du guide de voyage en langue française, concurrencé mais non égalé par son rival Karl Baedeker. Les Guides-Joanne prennent le nom de Guides bleus en 1919 et sont toujours publiés par Hachette. Voir Nordman, D., « Les Guides-Joanne, ancêtres des guides bleus », in Nora, P., *Les Lieux de Mémoire, Tome II, La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p.529-567.

<sup>79</sup> Massiou, D., *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, 6 vol., Saintes, Charrier, 1836-1840, (rééd. 1846).

### 1-2-1. Des espaces culturels :

Voici comment débute l'ouvrage de Daniel Massiou sur l'histoire des deux provinces : « Au bord de l'Océan Atlantique, entre le vaste bassin de la Gironde et l'embouchure marécageuse de la Sèvre, s'étend un territoire qui se divisait autrefois en deux parties, au nord l'*Aunis*, au midi la *Saintonge*, réunis aujourd'hui dans le département de la Charente-Inférieure. Baigné, au midi, par la Gironde, au nord, par la Sèvre, ce territoire l'est encore intérieurement par la Seudre et la Charente, qui coulent à l'ouest dans l'Océan, et par la Seugne et la Boutonne, qui affluent dans la Charente. Cette rivière, que Henri IV appelait *le plus beau ruisseau de son royaume*, arrose un des plus riants vallons qu'il ait été donné à aucun fleuve de parcourir »<sup>80</sup>.

Ainsi, au XIXe siècle tout débute par une description de paysages ; on est tenté de conclure que tout est une question de géographie physique.

Le guide d'Adolphe Joanne débute par une minutieuse description de la situation topographique du département. L'auteur insiste sur la complexité de sa situation géographique « formé de la presque totalité de l'ancienne Saintonge (452,868 hectares), de l'Aunis (125,950 hectares) et d'une petite portion du Poitou (29,232 hectares) et de l'Angoumois »<sup>81</sup>.

C'est en janvier 1790 que le département de la Charente-Inférieure est créé. Il réunit donc principalement deux anciennes provinces à l'histoire et à l'identité différente : l'Aunis et la Saintonge. L'Aunis, un espace marqué par l'océan, avec les îles d'Oléron, d'Aix, Madame et de Ré, ses ports tournés vers le Ponant et ses productions d'huîtres et de moules, sans oublier les salines, l'or blanc qui a permis l'essor de ports comme Brouage au XV<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>. La Saintonge, un espace rural riche en vignes, en élevages laitiers et en céréales. Ces deux provinces ont toujours été complémentaires sur les plans économique, culturel et politique<sup>83</sup>. En effet, l'Ancien Régime, qui les avait toujours distinguées, les a finalement placées sous l'autorité d'un même intendant. Ainsi, ce territoire semble bien plus complexe qu'il n'y paraît : deux provinces bien distinctes le composent mais bénéficiant d'un seul et même pouvoir administratif depuis des siècles.

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>81</sup> Joanne, A., *op. cit.*, p. 9.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Glénisson, J., « Histoire et patrimoine de la Charente-Maritime », *Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime*, Paris, Flohic éditions, 2002, p.19.



Carte 1 : L'air culturelle de la Saintonge et de l'Aunis<sup>84</sup>.

Comme le note André Micoud, « un territoire – qui est un espace défini en tant qu'un pouvoir s'y exerce – n'est pas plus *naturel* que ce pouvoir lui-même »<sup>85</sup>. Plus loin, il précise : « le territoire, différent de l'espace géographique qui n'en est que le support physique, est un espace institué »<sup>86</sup>. Dans un contexte patrimonial demeurant encore plus flou, puisqu'il se joue des frontières, il est impératif de s'intéresser à ce qui fonde deux espaces géographiques si distincts sur le plan culturel ou sur celui des institutions.

#### *Les anciennes provinces de l'Aunis et de la Saintonge :*

L'Aunis est un petit territoire situé approximativement entre les cours d'eau de la Sèvre Niortaise au nord, de la Boutonne à l'est et du fleuve Charente au sud ; à l'ouest, on retrouve le littoral atlantique. La Saintonge est l'espace situé entre l'estuaire de la Gironde au sud, la Charente au nord et une portion de l'Angoumois à l'est. La frontière à l'est du

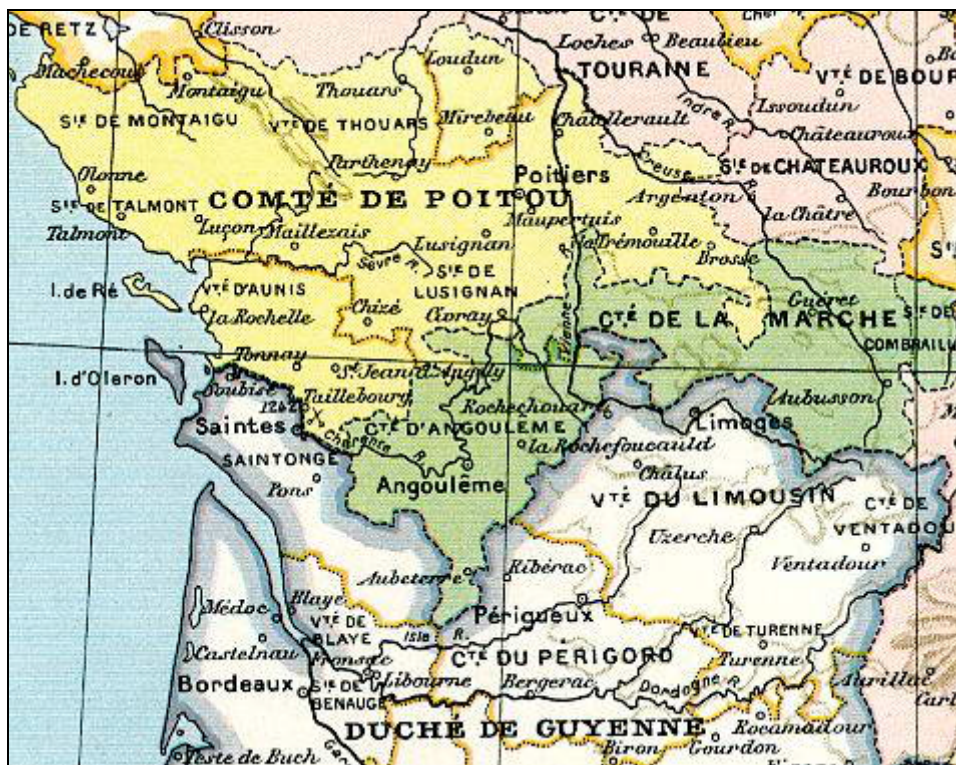
<sup>84</sup> La carte du parlé saintongeais établie par Raymond Doussinet dans *Le Parler savoureux de Saintonge initiation au patois Saintongeais*, La Rochelle, Rupella, 1980, 221 p.

<sup>85</sup> Micoud, A., (dir.), *Campagne de tous nos désirs, ...*

<sup>86</sup> *Ibid.*

département a toujours été perçue comme *problématique* : « à l'est, une limite presque toujours arbitraire le sépare de la Charente »<sup>87</sup>.

Communément, les historiens du XIX<sup>ème</sup> siècle font débiter l'histoire de ces deux territoires à l'époque de la conquête romaine<sup>88</sup>. Puis, ils s'intéressent à l'apparition du christianisme (« vers l'an 75 »<sup>89</sup>) pour immédiatement évoquer l'invasion des Barbares et la restitution des territoires grâce à l'offensive des Mérovingiens et des Carolingiens à partir de 507<sup>90</sup>.



Carte 2 : La séparation des deux territoires sous la France des Capétiens à Philippe le Bel<sup>91</sup>

Nous effectuons un saut dans le temps pour évoquer une période où l'essor des deux territoires se fait sentir<sup>92</sup>. L'Aunis acquiert son autonomie seulement au X<sup>e</sup> siècle, se détachant pour la première fois de l'emprise saintongeaise tout en demeurant dans le diocèse de Saintes<sup>93</sup>. L'Aunis et la Saintonge passent sous le joug des comtes de Poitiers, devenus ducs d'Aquitaine. Pendant les trois siècles suivants, la région subit d'immenses

<sup>87</sup> Joanne, A., *op. cit.*, p. 9.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> Vidal-Lablache, *Histoire et Géographie, Atlas général*, Paris, 1906.

<sup>92</sup> Massiou, D., *op. cit.*, tome 1.

<sup>93</sup> *Ibid.*

bouleversements grâce à la croissance démographique que la France connaît alors<sup>94</sup>. Les provinces doivent faire face à cela en activant la déforestation du territoire et en construisant de nouvelles églises pour pallier à l'afflux des nouveaux paroissiens<sup>95</sup>. La région, et en particulier la Saintonge, métamorphose ses paysages par la construction d'un nombre incroyable d'églises romanes en peu de temps<sup>96</sup>. Comme le note Jean Glénisson : « C'est le temps de la splendeur romane. Le blanc manteau d'églises dont s'est alors couverte la France capétienne a laissé tomber des pans serrés sur le sol charentais. Il n'est nulle région, sans doute, où les églises rurales soient plus denses et d'un décor plus varié »<sup>97</sup>. L'une des premières images communes de la chrétienté, l'art roman, outre ses caractères originaux, présente une diversité donnant à chaque monument, et surtout à chaque région, une originalité propre, si bien que l'on a pu parler d'« écoles régionales »<sup>98</sup>.

En Saintonge, on ne compte pas d'école aussi caractéristique que l'école auvergnate, normande, bourguignonne, poitevine ou languedocienne<sup>99</sup>. Par contre, la région a été un creuset d'influences variées dues à sa situation géographique de frontière entre le sud et le nord, et entre le duché d'Aquitaine et le royaume de France, et d'étape incontournable pour les pèlerins venant de l'ouest et du nord vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ainsi, « Saintes apparaît alors sous un jour nouveau ; cette cuvette devient un creuset, un épicycle de juxtapositions raciales et culturelles dont la formation [est] réduite dans le temps à l'échelle d'un siècle »<sup>100</sup>. Plus de cinq cents églises ont été construites en un peu plus d'un siècle en Saintonge : « il n'est presque pas de village, voire de hameau, qui ne possède son chef-d'œuvre (et cela malgré les destructions, très nombreuses en Saintonge, accumulées pendant les Guerres de Religion) »<sup>101</sup>.

Pendant la Guerre de Cent ans, la région est une nouvelle fois déchirée : au nord du fleuve Charente, l'Aunis et une partie de la Saintonge sont rattachés au comté de Poitou, et au sud, la Saintonge est toujours sous l'autorité anglaise<sup>102</sup>. Le département est donc une marche,

---

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> Chasseloup-Laubat, F., *Réflexions sur la Saintonge romane*, La Rochelle, Jean Foucher et cie, 1961, p. 13.

<sup>97</sup> Glénisson, J., « Histoire et patrimoine de la Charente-Maritime » in *Le Patrimoine des communes de la Charente-Maritime*, Paris, Flohic éditions, 2002, p. 20.

<sup>98</sup> Viollet-le-Duc, E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, 10 vol., Paris, Bance et Morel, 1854 à 1868, tome 5, p. 512.

<sup>99</sup> Par exemple, citons l'église du XII<sup>e</sup> siècle de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand, celles de Saint-Etienne et de la Trinité à Caen, la basilique de la Madeleine de Vézelay, Saint-Sernin dans le Languedoc ou Saint-Front à Périgueux qui sont toutes des exemples, sans doute, plus fameux et plus caractéristiques de l'art roman de ces régions.

<sup>100</sup> Chasseloup-Laubat, F., *op. cit.*, p. 14.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>102</sup> Joanne, A., *op. cit.*, p. 32.



une « frontière », entre les possessions du roi de France et celles du roi d'Angleterre. Pourtant, il n'y a pas eu de conflits majeurs dans cette zone mais plutôt une longue période d'instabilité causant des pillages et des destructions massives. Le territoire se relève au XV<sup>e</sup> siècle avec la remise en culture des terres confiées par les seigneurs locaux et la construction de nobles demeures comme le château de La Roche-Courbon à Saint-Porchaire<sup>103</sup>. En fin de compte, seule La Rochelle a réussi à sauvegarder ses prérogatives et, grâce à cela, sa prospérité.

Rapidement, les quelques ports du littoral jouissent d'un essor remarquable en commerçant avec le reste de l'Europe et l'Amérique<sup>104</sup>. Le reste du territoire, la Saintonge paysanne, bénéficie de ce commerce. Les territoires de l'Aunis et de la Saintonge s'enrichissent ; malgré les difficultés passagères, on assiste à un nouvel essor démographique au XVI<sup>e</sup> siècle qui se traduit par un accroissement des constructions et l'élargissement ou la reconstruction de près de cent cinquante églises<sup>105</sup>. Mais, avec l'affirmation de l'absolutisme royal, de nouvelles taxes voient le jour dont celle sur le sel qui va grever fortement les finances de la population de l'ouest charentais, bientôt rejointe par celle de l'intérieure du territoire<sup>106</sup>.

---

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> Massiou, *op. cit.*

<sup>105</sup> Glénisson, J., *op. cit.*

<sup>106</sup> *Ibid.*



Carte 3 : 1789 : les Parlements<sup>107</sup>

Ainsi, jusque-là, on constate dans les écrits du XIX<sup>ème</sup> siècle que l'Aunis et la Saintonge ont incontestablement un destin en commun malgré les disparités territoriales et historiques qui les caractérisent. À la même période, en fait dès 1520, les idées de la « Réforme » se propagent dans la région. Elles arrivent par la mer, ou plutôt grâce aux marins venus d'Allemagne. Rapidement, l'Aunis et la Saintonge, particulièrement sur leurs franges littorales<sup>108</sup>, deviennent des foyers actifs du protestantisme :

*« Il faut que tu comprennes que de la même façon que l'Eglise primitive a commencé modestement à travers beaucoup de dangers, et de tribulations, dans ces derniers temps, les difficultés, les dangers, les peines, les tracasseries, les afflictions ont été grands dans ce pays de Saintonge. [...] Plusieurs de ces moines furent obligés de s'enfuir, de s'exiler et de quitter leur habit religieux, craignant qu'on les fit mourir de chaud. Les uns prenaient un métier, les*

<sup>107</sup> Ibid.

<sup>108</sup> L'omniprésence des exilés et des marins d'Europe du Nord et du Nord-Est est une cause de cette prégnance du protestantisme sur le littoral qui a été implanté suite aux échanges entre ces populations.

*autres étaient maîtres d'école dans un village, et parce que les îles d'Oleron, de Marennnes et d'Arvers sont loin des grandes routes, un certain nombre de ces moines s'y retira, ayant trouvé des moyens de subsister, sans être identifiés. [...] Plus tard ayant gagné la confiance d'une certaine quantité de personnes, ils trouvèrent moyen d'obtenir le droit de monter en chaire, car à ce moment-là, il y avait un vicaire général du diocèse qui les favorisait sans le dire. Il s'ensuivit que, petit à petit, en ce pays et îles de Saintonge, plusieurs eurent les yeux ouverts et s'aperçurent de beaucoup d'abus qu'ils avaient ignorés jusque-là ».<sup>109</sup>*

Dans l'ouvrage d'Adolphe Joanne, cinq pages sur dix consacrées à l'histoire des habitants du département sont consacrées à la période calviniste<sup>110</sup>. Encore une fois, l'implantation du calvinisme sert de ciment identitaire à certaines des principales villes du territoire charentais de La Rochelle à Pons, en passant par Saintes, Saint-Jean-d'Angély et Royan. Mais le conflit va croître durant près de deux siècles entre villes et villages, seigneuries et communes voisines<sup>111</sup> ; ceci ne peut que nous amener à relativiser la tentation de présenter le protestantisme comme un facteur d'unification de l'Aunis et de la Saintonge.

---

<sup>109</sup> Palissy, Bernard, « Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront à multiplier et augmenter leurs trésors », 1563, publié dans Boismorand, P., Bossy, F., Vatinel, D., *Protestants d'Aunis, Saintonge et Angoumois*, Paris, Le Croît vif, 1998, p.19.

<sup>110</sup> Joanne, A., *op. cit.*, pp. 34-38.

<sup>111</sup> Boismorand, P., Bossy, F., Vatinel, D., *Protestants d'Aunis, Saintonge et Angoumois*, Paris, Le Croît vif, 1998, p. 59 à 207.



Carte 4 : Villes protestantes sous Louis XIII d'après Anquez.

Le XVII<sup>e</sup> siècle est marqué par un renouveau urbain dont la construction de l'arsenal de Rochefort en est le symbole. L'Aunis et la Saintonge se parent de nombreuses fortifications sur le littoral sous l'impulsion de stratèges comme Vauban qui voient en ce territoire une place stratégique abritée par les îles. Néanmoins, il n'est fait mention de ces constructions ni dans l'ouvrage d'Adolphe Joanne ni dans celui de Daniel Massiou. Il est intéressant de conserver cela en tête lorsque l'on évoquera plus tard l'importance du patrimoine maritime et en particulier du patrimoine militaire.

Les villes du littoral, en particulier le port de La Rochelle, enrichies par le commerce avec les Antilles, la Nouvelle France et l'Afrique de l'ouest, se parent de luxueux hôtels particuliers. Le siècle suivant ne fera qu'amplifier cette situation et la production d'eau de vie viendra quelque peu rééquilibrer la richesse sur l'ensemble du département. On remarque d'ailleurs que l'Aunis, moins à la peine et mieux tenu par sa noblesse et la ville de La

Rochelle, se soulèvera beaucoup moins que les campagnes voisines du sud de la Saintonge, du Poitou, de l'Angoumois et de la Vendée<sup>112</sup>.



Carte 5 : Gouvernement général de Guienne et Guascogne et pays circonvoisins par N. Sanson d'Abbeville<sup>113</sup>

C'est donc en 1790 que le département de la Charente-Inférieure est créé. Dans les faits, le contexte administratif ne va pas être bouleversé puisque les deux provinces étaient déjà régies par un même intendant. Nous assisterons plutôt à un lent déclin de Saintes au profit de La Rochelle qui devient successivement l'évêché et la préfecture. Bien entendu, il n'en est pas fait mention dans les ouvrages de Joanne et de Massiou. Tout de même, de nombreuses luxueuses demeures datant du XIX<sup>e</sup> siècle témoignent de la richesse du département à cette période ; richesse agricole tournée vers la production de vin puis du lait, des céréales et des eaux de vie<sup>114</sup>. Le dernier soulèvement populaire eut lieu en 1839 à La Rochelle, dans un contexte délicat où le prix du pain augmentait alors que les négociants

<sup>112</sup> Jousmet, R., « Economie et société rurale en Aunis, 1750-1789 » in *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XIX, La Rochelle, Imprimeries de l'Ouest, 1993, p. 57.

<sup>113</sup> Sanson, Nicolas (1600-1667) ; Date : 1650 - BNF - cote Ge DD 2987 (662) BN C.Pl.

<sup>114</sup> Avec la crise du phylloxéra en 1875, le département abandonne définitivement la production de vin et l'agriculture est sauvée grâce à l'élevage.

rochelais exportaient de plus en plus de blé<sup>115</sup>. Et pourtant, malgré la perte de la Nouvelle-France en 1763 et l'abolition de l'esclavage près d'un siècle plus tard, le port de La Rochelle et l'ensemble du littoral conserve un rayonnement économique globalement supérieur à celui de la plupart des départements de l'ouest de la France.

### **1-2-2. L'économie en Charente-Inférieure au XIXème siècle : une vision décalée.**

Il est intéressant de comparer la vision que l'on avait de l'économie au XIXème siècle de celle qui est communément admise aujourd'hui. Pour ce faire, nous allons utiliser l'ouvrage d'Adolphe Joanne et le comparer avec le texte de Pascale Moisdon-Pouvreau sur *Le patrimoine industriel de Charente-Maritime*<sup>116</sup>. Ainsi, dans l'ouvrage d'Adolphe Joanne, on fait la part belle à l'agriculture « qui était stationnaire dans la Charente-Inférieure, s'est sensiblement développée depuis une trentaine d'années »<sup>117</sup>. Selon l'auteur, les céréales occupent, en 1869, presque le tiers du département ; les vignes, à peu près le quart ; les prés, les pâturages, les prairies artificielles prennent un peu plus du sixième ; les bois forment environ le dixième ; les jachères le seizième ; les farineux, cultures potagères, maraîchères et industrielles, pas tout à fait le vingt et unième<sup>118</sup>. Tandis qu'en valeur financière, les céréales à elles seules représentent le quart de la valeur du secteur agricole (à peu près 51 000 francs) et les vignes plus de la moitié (avec 115 000 francs), le reste étant très marginal. Dans le texte de Pascale Moisdon-Pouvreau (et dans la plupart des autres textes écrits ses trente dernières années que nous avons pu lire sur l'histoire du département), le paysage agricole du département ressemble à d'immenses vignes, ce qui est donc abusif, tout en précisant que « l'économie repose essentiellement sur la culture de la vigne et sur la pêche »<sup>119</sup>. En fait, Adolphe Joanne insiste surtout sur deux types d'industries : la production de sel (dont « le département est le premier en 1864 »<sup>120</sup>) occupant 4000 ouvriers à l'année selon ses

---

<sup>115</sup> Boussac, H.-P., « L'émeute du 2 janvier 1839 à La Rochelle » in *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXII, La Rochelle, Imprimerie de l'Ouest, 1996, p. 117-129.

<sup>116</sup> Moisdon-Pouvreau, P., « Le patrimoine industriel de Charente-Maritime », *Le patrimoine des communes de la Charente-Maritime*, op. cit., p. 34.

<sup>117</sup> Joanne, A., *op. cit.*, p. 51.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 52.

chiffres<sup>121</sup> et donc la distillerie des eaux de vie qui « est devenue un genre industriel très important »<sup>122</sup>.

À l'époque moderne, la richesse de l'espace géographique que représente la Charente-Inférieure, pays agricole et largement ouvert sur l'océan, repose essentiellement sur les échanges commerciaux avec l'outre-mer. Cependant, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, cette richesse finit par se concentrer dans l'agriculture et notamment dans la production et l'exportation des eaux de vie, principalement le cognac. C'est à partir du XVII<sup>e</sup> siècle que les producteurs de vin commencent à pratiquer la double distillation à l'alambic, procédé qui permet la création du cognac tel qu'on le connaît actuellement<sup>123</sup>. Le succès de ce nouveau produit ne se fait pas attendre, en particulier dans le nord de l'Europe. Des Anglais et des Hollandais créent d'ailleurs des comptoirs à cognac dans la région, surtout le long de la Charente, fleuve qui offre des possibilités de navigation intéressantes jusqu'au port de La Rochelle<sup>124</sup>. Le succès s'accroissant, les vignes gagnent peu à peu du terrain en Charente et en Charente-Maritime, où les terres sont les plus appropriées à cette culture<sup>125</sup>. Le commerce du cognac apporte alors à la région une très grande prospérité.

Néanmoins, dans les années 1880, l'épidémie de phylloxéra ruine provisoirement la production de cognac. Seuls les gros négociants possédant leurs propres récoltes s'en sortiront. L'organisation de la production en est profondément bouleversée : « les négociants créent alors leurs propres distilleries et la distillation industrielle se développe au détriment de la distillation agricole »<sup>126</sup>. Même si quelques fermes-distilleries subsistent, le gros de la production revient aux grandes maisons telles Hennessy, Martell ou Hine. Dans le nord du département, les agriculteurs, qui jusque-là se concentraient sur une quasi-monoculture de vigne, vont purement et simplement abandonner celle-ci pour se tourner vers la polyculture, permettant le développement rapide de l'élevage.

---

<sup>121</sup> *Ibid.*

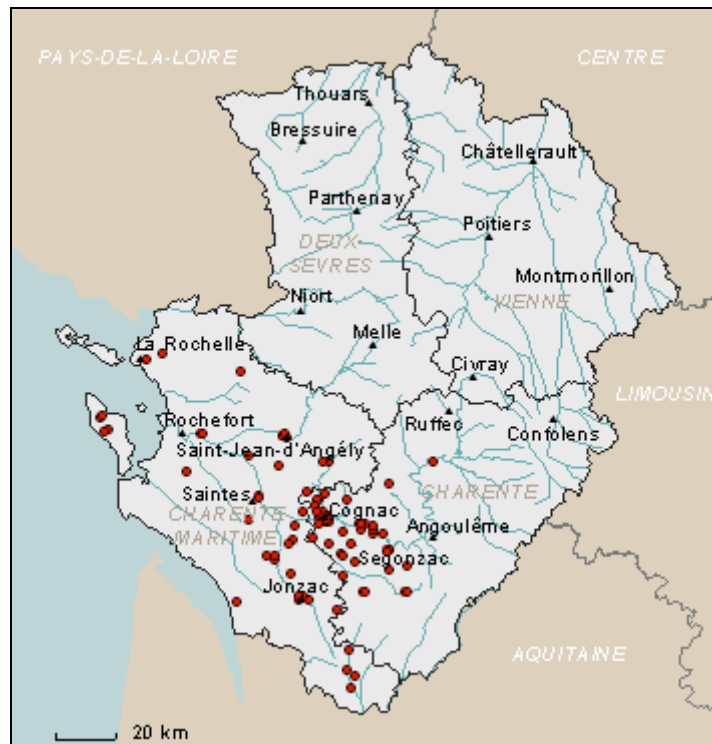
<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>123</sup> Jarrard, K., *Cognac, la saga d'un esprit*, Paris, Le Croît vif, 2007, 322 p.

<sup>124</sup> Julien-Labruyère, F., *Cognac story, du chai au verre*, Niort, Le Croît vif, 2008, 456 p.

<sup>125</sup> Cette culture nécessite à la fois un type de sol et un climat caractéristiques répertoriés dans un terroir. La carte de ce terroir définit cinq zones de production et de qualité. La zone d'appellation contrôlée a été fixée par un décret, le 1<sup>er</sup> mai 1909, d'après les caractéristiques des sols définies par le géologue charentais Henri Coquand en 1860.

<sup>126</sup> Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes, Inventaire général. Disponible sur : <http://inventaire.poitou-charentes.fr/patind/pi/index.html>



Carte 6 : Localisation des distilleries d'eau-de-vie de cognac au XIX<sup>e</sup> siècle.  
Source : Région Poitou-Charentes / Inventaire, 2007.

Ainsi, pour compenser cette perte, un grand nombre d'agriculteurs, dans l'ouest de la Charente, le sud des Deux-Sèvres et l'ensemble de la Charente-Inférieure, se convertissent dans la polyculture, l'élevage bovin et la production de lait. Dès 1881, une première grande laiterie est créée dans le nord du département, à Marans, puis se succèdent, toujours dans la même zone, celles de Surgères, Néré, Montguyon, Ardillières...

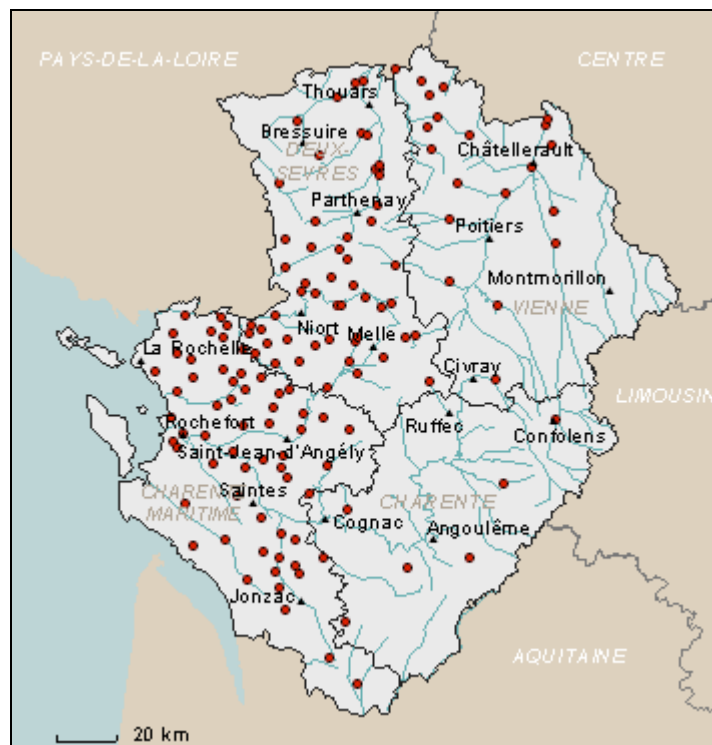
Enfin, les coopératives prennent le relais : à Chaillé, en 1888, Vandré, Vouhé, Saint-Mard, Bois-Hardy, en 1889, pour atteindre le chiffre de 40 coopératives en 1906. Les premières sont créées par des particuliers, grands propriétaires, tel Léon de Lescure de Combemary, propriétaire du château de Clax, qui fait édifier une laiterie en 1884<sup>127</sup>. Les coopératives vont lourdement concurrencer les initiatives individuelles, si bien que les premières vont représenter plus des deux-tiers des exploitations. La réussite de ces laiteries est la conséquence directe du désenclavement des campagnes, celui-ci s'expliquant par la création du chemin de fer et l'amélioration du réseau routier. L'essor se poursuit jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, on en dénombre jusqu'à 200<sup>128</sup>. La production qui se concentrait

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> *Ibid.*



principalement sur le beurre, le fameux beurre de Charente<sup>129</sup>, se diversifie au cours du XX<sup>e</sup> siècle avec la caséine<sup>130</sup>, le fromage et la poudre de lait. Peu à peu, l'élevage et la production agricole périclitent mais il subsiste un héritage de cette période avec des entreprises de l'agroalimentaire spécialisées dans les produits laitiers. Elles se situent généralement dans l'agglomération de La Rochelle et compte plusieurs centaines de personnes.



Carte 7 : Localisation des laiteries et des fromageries au XIX<sup>e</sup> siècle.  
Source : Région Poitou-Charentes / Inventaire, 2007.

Si nous avons vu précédemment que l'histoire et le patrimoine urbain de la Charente-Maritime étaient riches et diversifiés, précisons que le département est marqué par sa ruralité. Deux types de ruralité coexistent en Charente-Maritime : l'exploitation du littoral, avec une façade maritime qui s'étend sur 463 kilomètres, et celle de l'agriculture. L'exploitation du littoral, que ce soit par le biais de la pêche ou de l'élevage des divers produits de la mer, ne doit pas masquer que les paysages agricoles caractérisent une large part de sa population et de son environnement<sup>131</sup>. L'arsenal de Rochefort étant plus ou moins sacrifié dès le XIX<sup>e</sup> siècle,

<sup>129</sup> Il était réputé sur le plan national pour son côté salé dû à la proximité de la mer mais il ne subsiste qu'une unité de production à Surgères.

<sup>130</sup> Protéine extraite du lait servant de matière première pour des objets et de nourriture pour les porcheries.

<sup>131</sup> *La Charente-Maritime : l'Aunis et la Saintonge des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1991, 486 p. ; Soyez, J.-M., *La Charente-Maritime, 1885-1925 : avec les cartes postales*, Clermont-Ferrand,

c'est dans les activités agricoles que la majorité de la population charentaise exerce ses activités. Pays de petits propriétaires, le territoire de l'Aunis et la Saintonge est, en quelques sortes, entretenu par un nombre significatif de ses habitants. Cet espace rural est jalonné d'innombrables églises romanes qui marquent le paysage comme autant de repères mentaux.

### **1-3- L'émergence de la notion de patrimoine dans les centres urbains du département : essai historique sur les patrimonialisations (XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles).**

Au XIX<sup>e</sup> siècle les élites culturelles de la région ont rapidement bénéficié de l'influence d'un nouveau courant de pensée « patrimonial » en provenance de Paris<sup>132</sup>. Dès 1830 et 1834, Ludovic Vitet, premier inspecteur général des monuments historiques, intervient pour empêcher la destruction du baptistère Saint-Jean à Poitiers, l'un des plus anciens monuments chrétiens de France, qu'il réussit à faire acheter par l'État. Il sillonne, ainsi que son successeur Prosper Mérimée, la Saintonge et contribue à sauver la plupart des églises romanes de la région<sup>133</sup>. Nul doute que ces intercessions ont eu un effet réel sur les érudits locaux. Malgré tout, les municipalités demeurent bien souvent étrangères à ces préoccupations de sauvegarde. Par exemple, Mérimée a lutté contre les municipalités de Poitiers et de Saintes pour conserver la tour Saint-Porchaire, le baptistère Saint-Jean et l'arc de Germanicus<sup>134</sup>. À La Rochelle, cette distance entre les esthètes locaux et les élus semble palpable. En 1828, l'ancien couvent des Capucins fut entièrement rasé pour y installer un séminaire contre l'avis des amateurs d'art locaux<sup>135</sup>. Cependant, il est tout de même intéressant de noter qu'on y transféra la porte de l'ancien Evescot, palais épiscopal et joyau d'architecture rasé pendant la Révolution, pour servir d'entrée aux servitudes du nouveau

---

Borée, 2002, 175 p. ; Combes, *La Charente-Maritime autrefois, 1870-1939, images retrouvées de la vie quotidienne*, Horvath, éditions du Pa, 1996, 144 p.

<sup>132</sup> Bercé, F., *Les premiers travaux de la Commission des Monuments historiques*, Paris, Picard, 1980, 223 p.

<sup>133</sup> Mérimée, P., *Correspondance générale*, avec la coll. de P.Josserand et J.Mallion, t. I-VI, Paris, Le Divan, 1941-1947 ; t. VII-XVII, Toulouse, Privat, 1953-1964 ; Mérimée, P., *La Naissance des monuments historiques : la correspondance de Prosper Mérimée avec Ludovic Vitet, 1840-1848*, introduction et notes par Maurice Parturier, avant-propos de Françoise Bercé, éditions du CTHS, 1998, 335 p.

<sup>134</sup> *Ibid*

<sup>135</sup> Souiah, K., « L'appropriation du patrimoine architectural de la ville de La Rochelle par la municipalité (fin XIX<sup>e</sup> – fin XX<sup>e</sup> siècle) : entre particularismes et fabrication identitaire », Fourcade, M-B, (dir.), *Patrimoine et patrimonialisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007, p. 53.

séminaire<sup>136</sup>. Prémices d'une prise de conscience de l'intérêt de conserver des traces des monuments ou preuve flagrante du peu d'intérêt de la municipalité pour son patrimoine qui réemploie une porte monumentale sans se soucier de son histoire afin d'effectuer des économies ? De même, une autre porte fut déplacée : celle du collège communal, datant de 1566, symbole de la prégnance du protestantisme dans la région, qui fut transportée dans les jardins du musée des Beaux-Arts de La Rochelle lors de la destruction du collège en 1840. D'ailleurs, elle y est encore, attendant depuis plus de cent cinquante ans une nouvelle utilisation ou, ne serait-ce, qu'une simple mise en valeur. De nombreux exemples comme ceux-ci illustrent le difficile apprentissage de la conscience patrimoniale en Charente-Inférieure.

Une partie du guide publié par Hachette sur le *Département de la Charente-Inférieure*<sup>137</sup> est consacré aux *antiquités, monuments et beaux-arts*. L'auteur propose dans un premier temps une classification des différents types de monuments existant en France. Il consacre une grande partie de ce chapitre aux monuments anciens. Voici la ventilation de cette étude : les *édifices et constructions de la période celtique ou gauloise* (2 pages), de la *période romaine* (2 pages), de la *période romane* (2 pages), de la *période ogivale ou gothique* (3 pages), de la *période de la Renaissance* (six lignes). Il ajoute à cela : une étude sur les *églises durant le moyen-âge* (2 pages), sur les *édifices civils* (une demi-page), sur *l'architecture militaire* (3 pages). Puis, il s'intéresse aux monuments du département et en cite quelques exemples : dans la période celtique : 24 dolmens, 1 tumulus ; dans la période romaine : l'arc de triomphe et l'amphithéâtre de Saintes, l'aqueduc de Fontcouverte ; dans la période médiévale : les églises Saint-Eutrope et Notre-Dame de Saintes, 43 autres églises romanes, 2 lanternes aux morts dont celle de Fenioux, 18 églises gothiques ou postérieures au XIV<sup>ème</sup> siècle dont le style n'est encore guère apprécié : « il est même à regretter que les architectes du pays l'aient jamais abandonné [le style roman] car [...] il produisait des monuments bien préférables à ceux qui furent élevés, aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles »<sup>138</sup>. Les édifices postérieurs à cette période sont quasiment absents de cet *inventaire touristique* : « nous ne connaissons pas de constructions civiles remontant au-delà du XV<sup>ème</sup> siècle »<sup>139</sup>. L'auteur cite seulement l'hôtel de ville de La Rochelle, l'église Saint-Pierre de Saintes, les tours du Vieux-Port de La Rochelle et quelques châteaux tels celui de Dampierre. Les constructions plus contemporaines ne figurent pas non plus dans cet inventaire : « la

---

<sup>136</sup> Jourdan, J-B, *La Rochelle historique et monumentale*, La Rochelle, Siret, 1871, 294 p.

<sup>137</sup> Joanne, A., *op. cit.*, p. 58-79.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 76.

Charente-Inférieure ne doit rien d'important à notre siècle ; les travaux d'art des chemins de fer n'y sont pas remarquables »<sup>140</sup>.

Hormis La Rochelle, les villes de Saintes et Rochefort sont les seules à dépasser la barre symbolique des 20 000 habitants. Ces trois villes disposent d'une histoire suffisamment riche et d'une population d'érudits locaux raisonnablement nombreuse pour fortifier une identité locale dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Ceci étant, si les érudits de la Charente-Maritime entretiennent des liens forts par le biais des sociétés savantes locales, l'histoire et le patrimoine de ces trois villes sont pour le moins différents. Saintes est une ville à la fois antique et médiévale tandis que Rochefort est une ville nouvelle du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous verrons tout d'abord la patrimonialisation dans une ville historique considérée comme ancienne (antique et médiévale) Saintes, puis dans une ville moderne, La Rochelle et enfin deux exemples de patrimonialisations plus contemporaines, Rochefort et Royan.

### **1-3-1. La prégnance de la question patrimoniale dans une petite ville dès le XIX<sup>e</sup> siècle : Saintes ou la ville testament.**

Sous ce titre quelque peu provocateur, nous allons tenter de réévaluer l'importance et la vitalité culturelle de la ville de Saintes en ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, époque où apparaît, d'après nous, la notion de patrimoine.

L'agglomération gallo-romaine, capitale de l'Aquitaine, a certes pu compter jusqu'à 15 000 habitants au sommet de son expansion au I<sup>er</sup> siècle, mais au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elle n'en dénombrait à peine 12 000 habitants<sup>141</sup>. La ville avait perdu, dès 1810, son statut de préfecture au profit de La Rochelle, cependant, elle a pu conserver exceptionnellement la Cour d'Assise, d'ailleurs, un nouveau Palais de Justice est érigé en 1863, en face du théâtre. Si nous ne pouvons pas affirmer que la ville est en déclin, il est difficile de nier qu'elle végète quelque peu. Néanmoins, comme la plupart des villes de l'hexagone, elle subit des travaux d'urbanisme qui vont très largement façonner son aspect actuel. C'est l'intendant Guéau de Reverseaux qui va entamer la modernisation de la ville avant la Révolution. Comme le note M.-P. Dibos, « paradoxalement, le grand urbaniste de Saintes est un homme du passé, puisque

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>141</sup> Michaud, A., (sous la direction de), *Histoire de Saintes*, Paris, Privat, 1989, 309 p.

l'exécution du plan Reverseaux-Duchesne se poursuit jusqu'en 1896 »<sup>142</sup>. Cette modernisation sera intense pendant le début du XIX<sup>e</sup> siècle avec pour point d'orgue la destruction du vieux pont médiéval et le projet de démolition pure et simple de l'arc romain dit de « Germanicus ».

*1840-1844 : l'affaire de l'Arc romain de Saintes ou les premiers balbutiements patrimoniaux en Charente-Maritime :*

Indéniablement, le début des années 1840 s'impose lorsque l'on évoque les prémices des préoccupations patrimoniales à Saintes. Alors que Prosper Mérimée, inspecteur des Monuments historiques, poursuit sa tournée dans l'Ouest de la France, il est désagréablement surpris par l'état désastreux dans lequel se trouve l'arc romain de Saintes<sup>143</sup> : « j'ai trouvé ici l'arc romain horriblement déjeté. Il s'est affaissé d'une façon notable depuis mon passage à Saintes, et je crains fort qu'il ne tombe dans la Charente lorsqu'on détruira le vieux pont qui lui sert d'arc butant »<sup>144</sup>. Pour autant, la jeune Société d'archéologie et d'histoire de Charente-Maritime, fondée en 1839 par un petit groupe féru d'histoire locale, et en avance sur les deux autres sociétés savantes locales du département<sup>145</sup>, a pris les devants concernant le patrimoine local notamment en informant l'administration du triste état de l'amphithéâtre, autre édifice gallo-romain de la ville, dès le mois de mai 1839. Le ministre de l'Intérieur répondra, six mois plus tard, qu'il s'occupera de la demande financière de la Société : « après qu'il lui aura été démontré que les restes ont un véritable degré d'importance »<sup>146</sup>. La Société se tourne alors vers le ministère de l'Instruction publique pour obtenir son appui. Elle finit par s'adresser au Conseil Général et à la Ville qui, elle, demeure peu coopérative. Pour ce qui est de l'arc, c'est un autre sociétaire et architecte, M. Jouanneau, qui se charge du rapport d'entretien et propose des solutions de restauration à la municipalité.

---

<sup>142</sup> Dibos, M.-P., « Une ville respectueuse du pouvoir en place (1815-1914) » in Michaud, A., (dir.) *Histoire de Saintes*, Privat, Toulouse, 1989, p. 216.

<sup>143</sup> Nous ne reviendrons que très brièvement sur l'affaire du déplacement de l'arc de Germanicus de Saintes car cette affaire est désormais bien connue. Voir notamment : Bournon, F., « l'Arc romain de Saintes » in *Pro Memoria, Prosper Mérimée, l'homme, l'écrivain, l'artiste*, Journal des Débats, Paris, 1907, p. 141-148.

<sup>144</sup> Mérimée, P., « lettre de Prosper Mérimée à Ludovic Vitet, Saintes, le 28 juillet 1840 » in *La naissance des Monuments historiques, la correspondance de Prosper Mérimée à Ludovic Vitet*, CTHS, Paris, 1998, p. 25

<sup>145</sup> En effet, le terme « archéologie » est assez novateur à l'époque, on parle plus volontiers d'« antiquité ». Les deux autres sociétés savantes sont, alors, certes plus prestigieuses, l'Académie des Belles-Lettres de La Rochelle étant l'héritière directe de l'Académie Royale des Belles-Lettres fondée en 1732 et la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Rochefort, fondée en 1805 disposant déjà d'une renommée certaine, mais la mission affichée de cette nouvelle société d'inventorier et de veiller à la conservation des monuments de l'ancienne province de Saintonge demeure rafraîchissante pour l'époque.

<sup>146</sup> Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, série générale : 0081/017/0069 : dossier de Saintes (correspondance, rapport de 1844, rapport du 6 juin 1845 et un rapport du 2 août 1850).

Dès son passage, Mérimée apprend donc qu'un architecte local a proposé au conseil municipal de restaurer et de redresser l'arc au moyen d'une technique, à priori, peu orthodoxe : « [...] avec une armature en fer appliquée au rouge et solidement fixée, laquelle en se refroidissant doit serrer les pierres disjointes. [...] Il paraît que le chemin de hallage que l'on va pratiquer n'atteint pas le sol antique, en sorte que l'arc serait toujours enterré. Le projet qui consacre cette abomination a été approuvé par le Ministère des travaux publics. [...] Ne pourrait-on pas revenir là-dessus »<sup>147</sup>. En 1843, la Commission des Monuments historiques accorde une subvention pour le démontage et la reconstruction du monument à son emplacement d'origine et c'est l'architecte M. Clerget qui est chargé des travaux qui commencent aussitôt<sup>148</sup>. Cependant, en 1844, la municipalité décide la construction d'une passerelle suspendue sur les amorces du pont médiéval, un « paravent horrible, qui masquait l'arc »<sup>149</sup> à la place du vieux pont. P. Mérimée est catégorique quant à l'inutilité et la médiocrité du projet : « périsse plutôt la passerelle que l'arc ! »<sup>150</sup>.

Pour la première fois, s'affronteront en Charente-Maritime l'administration naissante des Monuments historiques et la population locale, élus en tête. Même si le volontarisme de Guizot et des quelques premiers « professionnels » des Monuments historiques<sup>151</sup> confère au pouvoir central une certaine crédibilité, celle-ci n'est encore que balbutiante et ne repose sur rien de concret. L'intervention de l'Etat n'ayant pour but ultime que de sauver les monuments historiques les plus en danger<sup>152</sup>, la question des enjeux méthodologiques de cette sauvegarde s'avère problématique.

Si Mérimée se rend en septembre 1844 à Saintes avec la ferme intention de mettre un terme à ce projet, il se méfie tout de même de l'accueil qu'il va recevoir : « je suis venu ici [à Saintes] en passant par la Rochelle, espérant y trouver le Préfet et apprendre de lui les petites intrigues que je soupçonnais de loin »<sup>153</sup>. Néanmoins, il ne rencontre qu'un conseiller de préfecture, celui-ci l'informant que la ville de Saintes se ruinait et que le projet de passerelle n'était passé que par un concours de circonstances. Arrivé à Saintes, Mérimée se voit assailli par une foule de mécontents dont les autorités locales : « à Saintes on m'attendait comme

---

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> Méd. de l'Arch. et du Pat. : 0081/017/0069 : Rapport de P. Mérimée à L. Vitet du 14 septembre 1844.

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> Ory, P., « De la nécessité de mettre en valeur le patrimoine Guizot », *Science et conscience du patrimoine*, Nora, Pierre, (dir.), *Actes des Entretiens du patrimoine 1994*, Paris, Fayard, 1997, p. 251-256 ;

<sup>152</sup> Bercé, F., Les premiers travaux de la Commission des monuments historiques, 1837-1848 : procès-verbaux et relevés d'architectes, Paris, Picard, 1992, 452 p. ; Leniaud, Jean-Michel, *Les cathédrales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 1993, 984 p. ; Leniaud, Jean-Michel, *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma, 2001, 494 p.

<sup>153</sup> Lettre de P. Mérimée à L. Vitet du 14 septembre 1844.

autrefois un proconsul dans une province romaine »<sup>154</sup>. Les discussions sont vives : le maire défendant la passerelle pour « la prospérité du faubourg de Saint-Palaye » et menaçant de démissionner, tandis que le sous-préfet, M. Tanlay, s'inquiétant d'une éventuelle révolte des habitants du quartier. Ce dernier ajoutant : « je conviens d'ailleurs que la passerelle est inutile [...] si vous pouvez obtenir du ministre qu'il refuse son approbation, vous rendrez un service réel à Saintes, mais vous mettrez l'administration dans l'embarras pour quelques temps »<sup>155</sup>. Les enjeux de la patrimonialisation de l'espace urbain saintais révèlent l'état des débats dans ce domaine. Des débats qui opposent deux visions différentes et deux conceptions du patrimoine antagonistes.

Sur le plan strictement urbanistique, le projet de la municipalité était tout sauf probant et n'empêcherait pas, selon Mérimée, le faubourg de subir le sort des quartiers hors du mouvement de circulation même si les désagréments générés par les travaux proposés par l'Inspecteur des Monuments historiques seront, selon lui, minimes<sup>156</sup>. Comme le note Jean-Michel Leniaud, les sociétés savantes interviennent, dès la Monarchie de Juillet, dans divers domaines culturels tout en étant à l'initiative de la sauvegarde de plusieurs monuments en péril : « elles ne se contentent pas d'intervenir dans la sphère de la connaissance [...] elles agissent concrètement dans le domaine de la sauvegarde »<sup>157</sup>.

La position de Mérimée est délicate et renvoie aux situations que l'on a pu rencontrer par ailleurs, lorsque l'administration des Monuments historiques a tenté d'imposer à la population locale ses vues en matière d'entretien du patrimoine. Il rétorque d'ailleurs au maire de Saintes lorsque celui-ci le menace d'éventuelles représailles que : « le ministre voulait sans doute que j'examinasse la question, qu'elle était jugée pour moi, et que je regardais la passerelle comme un paravent horrible, qui masquait l'arc »<sup>158</sup>.

Bien entendu, cela ne calma pas la population locale et le lendemain de son intervention, une délégation d'habitants du quartier s'introduisit dans sa chambre d'hôtel pour lui adjoindre d'effectuer des modifications au projet. Il reste, malgré tout, sur sa position : « jamais je ne donnerai un avis favorable à cette demande ; dans mon opinion, il vaudrait mieux laisser l'arc à terre que de le masquer par une passerelle »<sup>159</sup>. Mérimée finit par

---

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> Note de M. Tanlay, sous-Préfet de Saintes, à P. Mérimée.

<sup>156</sup> *Ibid.* : « vous verrez combien est ridicule l'isolement prétendu du faubourg, puisqu'en dernière analyse tout se réduit pour les habitants à une différence de cent mètres ».

<sup>157</sup> Leniaud, Jean-Michel, « L'Etat, les sociétés savantes et les associations de défense du patrimoine » in *Patrimoine et passions identitaires*, Jacques Le Goff, (dir.), Les Entretiens du patrimoine 1997, Paris, Fayard, 1998, p. 142.

<sup>158</sup> Rapport de P. Mérimée à L. Vitet du 14 septembre 1844.

<sup>159</sup> *Ibid.*

évoquer la possibilité d'un déplacement de l'arc du fait des risques encourus alors qu'un conseiller municipal menace de charger « quatre gaillards d'assurer à *grands coups de pic* la parfaite impossibilité de réparer le monument »<sup>160</sup>. L'Etat, pourtant encore novice dans ce domaine, avait déjà dû prendre position dans d'autres circonstances, notamment lors de la sauvegarde du baptistère Saint-Jean de Poitiers par Arcisse de Caumont : « c'est plus que n'en peuvent supporter les pouvoirs publics : en aucun cas, les initiatives privées ne doivent être autorisées à aller au-delà des initiatives publiques »<sup>161</sup>. Comme le note Jean-Michel Leniaud, c'est pour cela qu'est créé l'Inspection des Monuments historiques.

L'arc est donc sauvé mais déplacé et remonté aux frais de l'Etat sur le quai. Ce nouvel emplacement lui a fait perdre sa fonction d'arc triomphal et son impact sur le paysage au grand désespoir de Mérimée. Ainsi, malgré des négociations serrées et des dépenses engagées par l'Etat, Mérimée n'a pas entièrement réussi à faire plier la municipalité : il ne peut que regretter de ne pas avoir de pouvoir décisionnel<sup>162</sup>. Les travaux de reconstruction de l'arc romain de « Germanicus » s'achèveront donc au début des années 1850. Contrairement à la ville de La Rochelle, la ville de Saintes entre dans l'aire de la protection du patrimoine par le biais de la polémique. Les élus locaux demeurent encore hermétiques aux notions de protection et de mise en valeur des monuments historiques dans leur acception identitaire : s'ils ne sont pas contre l'entretien et la conservation de monuments historiques tels que l'arc romain, ils privilégient le pragmatisme en le déplaçant plutôt que de le laisser sur son site d'origine. Ainsi, celui-ci perd sa valeur historique et sa fonction utilitaire devenant un décor que l'on déplace tel un objet.

#### *La ville de Saintes et les sociétés savantes : l'attrait du patrimoine.*

La ville de Saintes possède, de part son histoire, un riche patrimoine antique et religieux. Lorsque Prosper Mérimée arrive en Saintonge, il a pour mission principale de répertorier l'état des édifices antiques de Saintes ainsi que les trois principaux édifices

---

<sup>160</sup> *Ibid.*

<sup>161</sup> Leniaud, op. cit., p. 143.

<sup>162</sup> Lettre de P. Mérimée à L. Vitet du 15 septembre 1844 : « L'arc ne peut être déplacé. Si on le mettait entre le pont et la passerelle, comment et sur quoi l'alignerait-on ? Dans l'axe du quai il ferait un effet détestable, et serait un obstacle aux passants. Parallèlement au quai cela serait absurde. Un arc doit être nécessairement perpendiculaire à une voie. Enfin le ministre a fait des dépenses qui seraient en pure perte si l'arc était changé de place. »



religieux de la ville<sup>163</sup>. Dès cette époque, le ministre de l'Intérieur demande aux préfets, dans une circulaire du 10 août 1837, de donner la liste des anciens monuments de leurs départements, de les « classer » par ordre d'importance et d'indiquer les sommes nécessaires à leur restauration. C'est cette première liste, dite « liste de 1840 », qui marque l'invention du « classement » des monuments historiques. Elle comprend aussi bien des monuments mégalithiques et gallo-romains, des églises médiévales, des châteaux que des objets mais aucun édifice postérieur au XVI<sup>e</sup> siècle. Seules les cathédrales administrées par le service des Cultes et les bâtiments civils n'y figurent pas. Dans cette première liste, les édifices gallo-romains de Saintes figurent en bonne place au détriment de nombreuses églises romanes qui figurent sur une première liste non-officielle mais qui ne seront pas classées immédiatement, ce classement interviendra plus tard pour nombre d'entre elles<sup>164</sup>.

*Tableau 1 : Liste des monuments du département de Charente-Inférieure, 1840 pour lesquels des secours ont été demandés<sup>165</sup> :*

- Eglise d'Esnaudes [Esnandes]	- Amphithéâtre à Saintes
- Arc romain, à Saintes	- Eglise Saint-Palaye <sup>166</sup> [Saint-Eutrope] Saintes
- Eglise de Marennes	- Eglise de Sablonceaux
- Eglise de Fenioux	- Eglise de Saint-Savinien
- Eglise d'Aulnay	- La Pirelonge [tour du III <sup>e</sup> ème siècle]
- Eglise de Bignay	- La pyramide d'Esbéon
- Eglise de Moëse	- Aqueduc du Donet
- Eglise de Grand-Jean	- Eglise d'Echillay

Par la suite, la population locale va accompagner le mouvement initié par l'Administration, notamment par le biais des sociétés savantes<sup>167</sup>. Concrètement, quatre sociétés consacrent la totalité, ou une partie, de leurs travaux à l'histoire et au patrimoine de Saintes et de ses environs : la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Inférieure, créée à Saintes en 1839, la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, créée en 1867, la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, créée en 1874 et enfin, l'Académie de Saintonge, créée en 1957. La première, dans l'ordre chronologique de leur

<sup>163</sup> L'église Saint-Eutrope, l'Abbaye-aux-Dames et l'église Saint-Pierre.

<sup>164</sup> Voir le tableau 1 sur la liste de 1840.

<sup>165</sup> Il ne s'agit pas de la liste qui suivra le premier classement aux monuments historiques mais de la liste établie par Mérimée.

<sup>166</sup> Il s'agit bien de l'église Saint-Eutrope contrairement à ce qui est écrit dans la liste officielle.

<sup>167</sup> Vaultier, J-B, *Les sociétés savantes de la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Guy Martinière, Université de La Rochelle, 2009.

création, est sans doute la plus importante pour son apport à la réflexion sur l'utilité et la réutilisation du patrimoine. Elle est donc créée le 19 janvier 1839 par une poignée de Saintais : le comte de Vaudreuil, le principal du collège, M. Moufflet, l'abbé, l'abbé Lacurie et le bibliothécaire, M. Moreau. Tous passionnés d'architecture et de fouilles archéologiques, le vandalisme que subit à cette époque l'amphithéâtre gallo-romain est pour beaucoup dans la création de la société. Les membres sont très actifs sur le plan local et leurs travaux ont aussitôt un retentissement sur le plan national. Ainsi, M. Moufflet, vice-président de la Société archéologique de Saintes, souligne lors de la tenue des séances générales du Congrès archéologique de Saintes en 1844 (une première dans la région) : « ce que nous ne pouvons pas, notre vieille terre de Saintonge le fera. Elle sourit en vous voyant, pèlerins infatigables de la science des souvenirs, venir lui demander, à elle aussi, compte des temps passés ; elle vous offre ces antiques et nombreuses pages monumentales, épelées jusqu'ici à grand peine par ses enfants, mais dont vos yeux plus pénétrants auront bientôt apprécié toute la valeur ; et elle aura acquitté la dette de notre reconnaissance, en nous fournissant ainsi sa part de matériaux à un édifice qu'il vous sera glorieux d'avoir élevé »<sup>168</sup>. La vigueur culturelle locale, et en particulier à Saintes, est relevée par Arcisse de Caumont lui-même lors de ce même congrès : « il serait inutile de donner des détails sur les travaux de la Société française pour la conservation des monuments, sur le plan qu'elle s'est proposé, et sur les services qu'elle a rendus, dans un pays où elle compte un grand nombre de collaborateurs »<sup>169</sup>.

Pourtant, dès 1800, le premier préfet de Charente-Inférieure semble s'intéresser à la question et propose, sans grand succès, au professeur d'histoire du collège de Saintes, M. Jacquin, de « veiller à la conservation des monuments romains de Saintes ».

Un architecte de Rochefort, M. Fortais, prend sa succession quelques années plus tard, mais ce n'est, véritablement, qu'avec le recrutement des membres bénévoles de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure que les rapports entre l'Administration et les érudits locaux se consolident. En effet, en 1859, le député M. Eschassériaux obtient la création de cette commission qui sera rattachée à l'administration préfectorale. Les recrues sont sélectionnées par le Préfet, en grande majorité, parmi les membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Saintes à partir de 1860, si bien que les

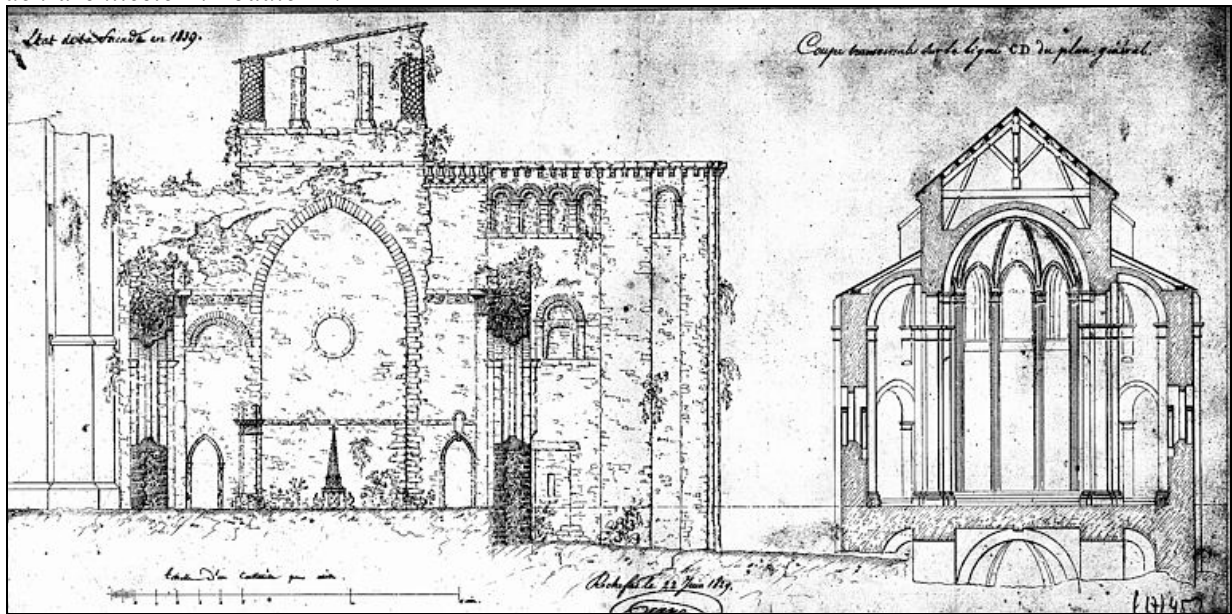
---

<sup>168</sup> « Congrès archéologique de Saintes, séance générale du 15 juin 1844 », in *Bulletin monumental* publié par Arcisse de Caumont, Paris, Derache, 1844, 473 p.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 463.

deux institutions sont fondues en une seule en 1877<sup>170</sup>. La commission représente la section administrative et la Société, la section « recherche », l'administration profitant de la connaissance du terrain de ses membres. Leur complémentarité sera efficace puisqu'elle permettra à la fois de sauvegarder plus de 300 édifices, selon leur dire, et la publication de bulletins périodiques. Avec le plan de l'architecte en chef Paul Abadie, on constate que même les édifices les plus importants étaient parfois dans des états désastreux.

*Illustration 1 : Etat de la façade de l'église St-Eutrope en 1839 et coupe transversale, d'après un plan de l'architecte P. Abadie<sup>171</sup> :*



En parallèle de ce débat « institutionnel », se joue la conservation des monuments historiques de la cité saintaise. En effet, dès 1841, la Société crée un musée d'archéologie, le premier du département, qu'elle installe au rez-de-chaussée de l'Echevinage. L'abbé Lacurie publie, dans la foulée, *Le manuel du jeune archéologue* ainsi qu'une carte et une notice sur *l'Ancien Pays des Santons* en 1851. Mais rapidement, les membres de la Société s'aperçoivent qu'ils ne peuvent difficilement être sur tous les fronts : les travaux d'entretien, ou de sauvegarde, qu'ils ne cesseront d'effectuer sur les monuments du département vont largement grever les finances ; sans omettre, « la lenteur administrative, l'incompréhension, l'inertie »<sup>172</sup>, l'état de délabrement de l'amphithéâtre et de l'abbaye malgré les quelques interventions étatiques. La ville devient néanmoins propriétaire de l'amphithéâtre en 1865

<sup>170</sup> Lasteyrie du Saillant, R.-C., *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, Imp. Nat., Paris, 1906, p. 345.

<sup>171</sup> Médiathèque de l'Architecture et du patrimoine côte n°24983

<sup>172</sup> Bonnin, L., *Historique de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime*, SAHCM, 2006.

mais les travaux de déblaiement et la consolidation des ruines est coûteuse<sup>173</sup>. En outre, l'Abbaye-aux-Dames, toujours propriété du génie militaire, ne sera définitivement sauvée de la démolition qu'en 1877, et son clocher en 1899.

Un évènement majeur va modifier la physionomie de la vie culturelle saintaise. En 1871, un incendie dans l'Hôtel de ville ravage la quasi-totalité des archives de Saintes et des environs ainsi que la bibliothèque municipale et celle installée à la Mairie. Les sociétaires proposent de créer une section dans laquelle tous les documents inédits relatifs à l'histoire de la commune seraient imprimés et conservés. Ce projet avortera mais sera repris plus tard par Louis Audiat, le conservateur de la bibliothèque municipale et membre éminent de la Commission des Arts et Monuments historiques. Il crée alors la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis en 1874, qui deviendra l'autre grande institution culturelle de Saintes et de la région.

*Un érudit local exemplaire : l'abbé Lacurie ou « le Caumont saintongeais »<sup>174</sup> :*

L'abbé Lacurie, à la fois membre fondateur de la Société d'Archéologie et de la Commission des Arts et Monuments historiques, est un rouage essentiel de la vie culturelle saintaise et, plus généralement, du département. Né en 1799 à Pons, Joseph-Louis-Auguste Lacurie est l'enfant d'un imprimeur qui décède peu après sa naissance. Il vit pendant les premières années de sa vie chez son oncle avant de revenir, en 1811, s'installer chez sa mère à Saint-Jean-d'Angély. La situation financière de la famille n'est pas brillante. Si les temps sont durs pour les plus fortunés, ils le sont bien davantage pour une femme placée, par les circonstances, à la tête d'un atelier d'imprimerie, et seule chargée de subvenir aux besoins des siens<sup>175</sup>. En 1812, le jeune Auguste entre au petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, récemment fondé. Depuis des siècles, plusieurs générations de moines bénédictins formaient dans cette région les esprits d'une foule de jeunes gens venus de toutes les régions de l'ouest. L'abbé Lacurie grandit dans cette atmosphère. Elève brillant, l'abbé Lacurie montre un goût prononcé pour les recherches historiques. Ses humanités terminées, il part pour le grand séminaire où l'historien Arcère, auteur des célèbres annales de La Rochelle, avait autrefois

---

<sup>173</sup> Méd. du Pat. : 0081/017/0068, restauration d'édifice de la Charente-Maritime, série générale : déblaiement et travaux divers (1861-1907) ; travaux, financement (1879-1982)

<sup>174</sup> *Recueil des Actes de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, Tome 5, Saintes, Imprimerie Hus, 1880, p.77.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 59.

habité. C'est peut-être à cette époque qu'il effectue deux grands tableaux statistiques sur l'histoire sainte.

À cette époque, les prêtres étaient rares. Les confesseurs de foi, morts depuis leur retour en France, ne sont pas encore remplacés. Il fallait au plus vite pourvoir aux besoins spirituels d'une foule de paroisses abandonnées. Pour cette raison, l'élévation de M. Lacurie est rapide : initié à la cléricature et aux ordres mineurs dans l'église paroissiale de Saint-Jean-d'Angély, le 23 mai 1819, il est ordonné sous-diacre, dans l'oratoire du palais épiscopal, par MGR Gabriel-Laurent Paillou, le 2 mars 1822 ; 21 jours après, diacre ; et enfin prêtre, le 13 octobre de la même année. Au lendemain de l'ordination, il est nommé vicaire de Saint-Eutrope, à Saintes. Son ministère débute dans la paroisse qui lui devra la restauration de la fameuse crypte romane et dans la ville même où il célébrera sa dernière messe. Il exerce pendant les décennies suivantes aussi bien dans les villages alentours que comme professeur de philosophie au grand séminaire.

Sur le plan de la connaissance et de la sauvegarde de l'architecture locale, le savant Lacurie laisse de nombreux travaux :

*« Les siècles écoulés ont légué [à notre province] de magnifiques monuments [...] soit insouciance, soit dédain, on passait à côté de ces vénérables témoins de notre histoire, sans leur jeter un coup d'œil d'admiration. On les laissait tomber pierre par pierre, pour ainsi dire, quand on ne s'en servait pas de matériaux pour construire dans le goût du jour, ou lorsqu'on ne les défigurait pas par d'indignes restaurations. [...] Homme d'initiative et d'une intelligence supérieure, M. de Caumont prêcha partout la croisade en faveur des monuments antiques, surtout des édifices religieux. À sa voix, de nobles esprits prirent fait et cause pour les œuvres artistiques de nos pères. Parmi eux, au premier rang, apparaît l'abbé Lacurie »<sup>176</sup>.*

Nous l'avons vu, dès 1839, une société d'archéologie se forme sous la présidence du comte de Vaudreuil. L'abbé Lacurie en devient secrétaire. À ce titre, il entretient une active correspondance avec les plus grands savants de l'époque : Caumont, Léo Drouyn, Charles des Moulins, Chaudruc de Crazannes, Alexis de Chasteigner... Ces derniers voient en lui l'un des leurs et admirent en particulier la restauration qu'il entreprend de la crypte de Saint-Eutrope.

*« [Il] rédige des rapports, stimule les travailleurs, répand autour de lui le feu sacré ; son initiative féconde s'étend à tout : des monuments celtiques, gallo-romains, romans, gothiques qui existent sur le sol de la Saintonge, aucun ne lui échappe. Il parcourt la contrée en divers sens, interrogeant la crête des coteaux pour y constater des vestiges de voies romaines, prêtant l'oreille aux traditions populaires, recueillant avec soin les moindres détails. Sans se laisser décourager par les mécomptes inévitables en toute entreprise, il poursuit fermement sa tâche. Et si le succès vient couronner ses efforts, il se trouve*

---

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 65.

*amplement récompensé. Quel bonheur pour lui, par exemple, de pouvoir arracher à une ruine complète quelque respectable témoin des vieux âges ! Quelle joie de communiquer à d'autres son amour pour les monuments ! [...] Autour de l'abbé Lacurie se groupent des jeunes gens, qui viennent s'instruire à ses doctes leçons. Pour eux, il compose un ouvrage, petit veni mecum<sup>177</sup> destiné à être consulté dans les moments où l'explication d'un mot met souvent sur la voie d'une heureuse découverte »<sup>178</sup>.*

Peu soucieux de se livrer à des études de pure théorie, « il se proposait d'agir pour conserver »<sup>179</sup>. L'abbé ne se contente pas d'instruire la population : c'est à lui, en grande partie, qu'est dû l'achat, et par la suite la conservation de l'amphithéâtre de Saintes. Il restaure et rend au culte la crypte de l'église Saint-Eutrope et contribue grandement à la découverte du tombeau du premier évêque Saint-Eutrope comme le note Charles des Moulins :

*« L'un des dignitaires de la Société française, l'un des fondateur et le secrétaire de la Société d'archéologie de Saintes, M. l'abbé Lacurie, chanoine honoraire de La Rochelle, correspondant des comités historiques, joint à la science et à l'érudition qui le placent au premier rang des archéologues de nos provinces, les connaissances spéciales qui le mettent à même de diriger personnellement, et dans tous les détails technologiques, de vastes œuvres architecturales. Le département ou les conseils municipaux ont déjà fait passer, par ses mains, des sommes assez considérables consacrées à la réparation ou restauration de divers monuments dans le département de la Charente-Inférieure. Parmi ces travaux, il en est un qui doit être signalé à part, vu sa capitale importance.*

*Sous l'antique basilique de Saint-Eutrope s'étend la crypte la plus vaste de France, après celle de Chartres. Encombrée de terres et de décombres à l'intérieur, ses injures de la part des hommes et des huit siècles qui auront bientôt fini de passer sur elle. À l'extérieur, de nombreuses générations de fidèles dormaient pressées autour de ses murs, et le sol, gonflé de leurs tombes et de leur poussière, obstruait les fenêtres, jusqu'à trois mètres au-dessus de la base de l'église supérieure. Les reliques vénérables de l'apôtre de la Saintonge reposaient ignorées, inespérées, pourrais-je dire, si le flambeau vacillant de la tradition n'avait lutté constamment contre les témoignages mensongers de l'histoire, heureusement abusée, elles reposaient, dis-je, sous cet amas énorme de terres et de pierres. Le 19 mai 1843, Dieu donna à M. l'abbé Lacurie la glorieuse consolidation de les découvrir. Il continua, avec plus d'ardeur que jamais, la restauration de cette crypte vénérable ; et c'est de ce grand travail d'artiste, achevé pour la modique somme de dix mille francs, que je viens aujourd'hui, messieurs vous entretenir... »<sup>180</sup>*

L'orateur ne savait peut-être pas que le prêtre avait avancé, à divers intervalles, près de deux mille francs, pour payer les ouvriers. On ne lui remboursa cette somme, et sans intérêt, que longtemps plus tard. À la fin de son rapport, M. des Moulins affirme :

---

<sup>177</sup> Lacurie, J-L-A, *Manuel du jeune archéologue*, Saint-Jean-d'Angély, Durand, 1842, 124 p.

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> *Recueil des Actes de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, Tome 5, Saintes, Imprimerie Hus, 1880, p.79.

<sup>180</sup> Moulins, C., *Rapport sur la restauration de la crypte de Saint-Eutrope de Saintes et de Saint-Junien*, Paris, Derache, 1848, 56 p.

*« L'abbé Lacurie s'est fait une brigade de logeurs du bon Dieu. Fort de la confiance que ses talents inspirent à l'administration supérieure, il a pu leur promettre une suite d'ouvrages, dans lesquels leur emploi sera continué, sous la condition d'une parfaite docilité à suivre ses inspirations, ses indications les plus minutieuses ; il a fondé une école, ou pour ainsi dire, une escouade de moines du moyen-âge, maçonnant sous la conduite de leur abbé. Parmi ces élèves qu'il formait avec tant de soins, il a distingué l'enfant d'un des ouvriers, enfant de seize ans alors et qui n'en a encore que vingt [...] Emettez un vœux solennel, demandez au Corps de ville qu'une inscription soit scellée aux murs de la crypte, et qu'on y lise les dates et toutes les circonstances de sa restauration, les noms des magistrats de la cité, ceux des fonctionnaires qui ont alloué les fonds, le nom du savant respectable qui fut le chef et l'âme de l'entreprise, le nom et l'âge de l'imagier ; les noms enfin des principaux chefs d'atelier qui ont concouru aux travaux »<sup>181</sup>.*

Ces vœux n'ont pas été exhaussés : les murailles de la crypte romane ne portent pas plus le nom de l'architecte Benoît, du XI<sup>e</sup> siècle, que celui de l'abbé Lacurie, directeur des travaux de restauration au XIX<sup>e</sup> siècle.

Outre Saint-Eutrope, l'abbé Lacurie surveille et encourage la restauration de maints édifices religieux dans le diocèse : la cathédrale Saint-Pierre de Saintes, les églises de Rétaud, Saint-Gemme, Corme-Ecluse, Thaims, Meursac, Pont-l'Abbé, Vinax, Préguillac... Il prend également la responsabilité de rappeler à la Commission des Monuments historiques son rôle primordial dans la sauvegarde de l'ensemble du patrimoine, « à appeler l'attention de l'autorité sur les monuments abandonnés à une ruine inévitable, ou livrés, avec un profond mépris de leur origine sacrée et de leurs beautés architecturales, aux plus affligeantes dégradations »<sup>182</sup>. Il suffit de citer l'exemple l'église de l'Abbaye-aux-Dames de Saintes pour laquelle il n'aura de cesse de rappeler la valeur immense à l'Etat alors qu'elle servait encore d'écurie avant d'être transformée en caserne<sup>183</sup>. Il prend également une part active dans les activités des sociétés savantes locales françaises. Lorsque le congrès archéologique est organisé à Saintes en 1844 sous la présidence de M. de Caumont, c'est l'abbé Lacurie qui est désigné secrétaire ; de même lors de la 23<sup>e</sup> session du congrès scientifique à La Rochelle en 1856 où les exemples archéologiques locaux lui permettent de briller devant les érudits venus de toute la France. À partir de 1860, ses activités se concentrent dans le cadre de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure où il publie des textes importants à la fois scientifiques et grand public. Ses textes sont le socle de toute documentation sur le patrimoine du département même si certains de ses textes ne sont pas exempts d'erreurs compréhensibles, vu le faible nombre d'écrits sur l'histoire locale au milieu

---

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> *Recueil des Actes de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, Tome 5, Saintes, Imprimerie Hus, 1880, p.69.

<sup>183</sup> Voir chapitre 2.

du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est l'un des premiers chercheurs locaux à se fonder sur les sources qu'elles soient écrites ou orales : « L'histoire ne sera plus un recueil de fantaisies littéraires et philosophiques ; elle ne s'égarera plus dans les nuages ; elle sera, selon la pensée de Cicéron, le témoin des temps et la messagère de la vérité »<sup>184</sup>.

### **1-3-2. L'invention du patrimoine de la ville de La Rochelle : entre particularismes et fabrication identitaire.**

Travailler sur *l'invention du patrimoine* d'une ville, ce n'est sans doute pas uniquement constater la volonté d'érudits locaux de protéger certains édifices importants de leur ville. Il est important de s'intéresser aux symboles véhiculés par le concept de patrimoine. Nous allons voir que ces symboles sont fluctuants tout autant que les préoccupations des populations peuvent l'être. Le patrimoine étant une notion éminemment contemporaine, nous utiliserons plus volontiers l'expression *préoccupations patrimoniales*. Ces préoccupations évoluent à la vitesse des centres d'intérêts d'une époque : chaque période a ses passions, les artefacts gallo-romains au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en passant par les monuments médiévaux au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la passion pour les édifices modernes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le tout est de saisir que ces passions créent du sens car le patrimoine naît en même temps qu'un discours sur celui-ci. L'évolution de cette histoire patrimoniale fabrique également une histoire symbolique plus ou moins cohérente qui va à son tour être à l'origine d'une identité partagée par la population. L'exemple le plus frappant que nous allons voir est la création du mythe de la *ville rebelle* par les érudits locaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce mythe perdure pendant le XX<sup>e</sup> siècle pour être finalement repris dans la communication touristique de la municipalité. En effet, cette identité, on la retrouvera au XX<sup>e</sup> siècle lorsque les groupes sociaux et les pouvoirs locaux créeront à nouveau du patrimoine et un discours culturel (ou touristique) en empilant ces nouveaux patrimoines au-dessus des anciens.

---

<sup>184</sup> *Recueil des Actes de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, Tome 1, Saintes, Imprimerie Hus, 1880, p.111.



### *Le classement de certains édifices :*

Il est intéressant de reprendre les travaux de Nicolas Meynen sur l'urbanisme de La Rochelle au XIX<sup>ème</sup> siècle pour comprendre à quel point celui-ci est influencé par son passé de place-forte<sup>185</sup>. En 1880, quatre édifices rochelais étaient répertoriés sur les listes des monuments historiques, tous étant remarquables de part leur taille et leur qualité architecturale<sup>186</sup>. Ces monuments furent choisis dès les premières heures de la Commission des Monuments historiques, en 1837, par ordre d'importance selon les moyens nécessaires pour effectuer les travaux. Le mode opératoire, investi de l'autorité de l'État, devint vite un moyen idéal de repérage des trésors nationaux disséminés sur l'ensemble du territoire<sup>187</sup>.

À La Rochelle, le premier monument historique en date, l'Hôtel de ville<sup>188</sup>, est choisi pour sa valeur architecturale, mais également pour sa valeur symbolique. Il est inscrit dès la troisième liste établie par la commission, le 2 janvier 1862. Le projet de classer l'édifice remonte à 1846 alors que l'état de l'immeuble laissait déjà à désirer. Dès 1851, on décide de faire étudier un projet de rétablissement de la façade intérieure<sup>189</sup>. À l'époque, la classification n'obéit à aucune règle préétablie. Les inspecteurs ont pour seule consigne d'inscrire les édifices les plus remarquables qui composeraient la mémoire nationale sur un plan architectural et historique. Cette classification intervient donc au moment où la municipalité est sur le point d'engager d'importants travaux au sein même de l'édifice<sup>190</sup>. En effet, la ville projète d'agrandir les bureaux de la mairie. La restauration est en effet nécessaire, le maire de l'époque, Charles Fournier, écrit à ce propos dans ses mémoires en 1871 : « Je revois ce monument dont la façade intérieure a subi de profondes détériorations depuis 33 ans que je le vois. La progression est maintenant rapide [...] après le délabrement des pièces et salles intérieures sont venues les dégradations de la façade ; sculptures détruites, statues mutilées, ornements rongés par le temps... »<sup>191</sup>. Les travaux ont bien lieu dix ans plus tard, en 1872, et sont conduits par l'architecte Juste Lisch, jeune et talentueux disciple de Viollet-le-Duc et architecte en chef des Monuments historiques, qui n'hésite pas à effectuer de lourdes

---

<sup>185</sup> Meynen, N., *La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle. De la place-forte à la ville ouverte*, Poitiers, Connaissance et Promotion du Patrimoine en Poitou-Charentes, Geste Edition, 2008, 312 p.

<sup>186</sup> AM La Rochelle 31 W 47 : *liste des immeubles classés parmi les monuments historiques*

<sup>187</sup> Bercé, F., *Les premiers travaux de la Commission des Monuments historiques...*

<sup>188</sup> Delafosse, M., « La Rochelle » in *Congrès archéologique, La Rochelle*, 114<sup>e</sup> session, La Rochelle, 1956, p. 9-12. ; Du Seigneur, M., « L'hôtel de ville de La Rochelle » in *La construction moderne*, t. 7, 1891-1892, p. 102-136.

<sup>189</sup> Coutant, Père B., *Cahiers n°1 à 8*, La Rochelle, 1953, p. 384

<sup>190</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1538 : projet d'agrandissement des bureaux de l'hôtel de ville.

<sup>191</sup> Coutant : 382.

modifications à l'ensemble de l'édifice. Celui-ci est décrit par le chroniqueur local J-B Jourdan, comme « un architecte distingué de Paris attaché au comité de conservation des monuments historiques de France et qui s'est livré à une étude approfondie de nos vieilles tours. »<sup>192</sup> Il opte pour la reconstruction de l'escalier monumental d'entrée, en incorporant un campanile à la tourelle d'angle nord-ouest ; quant à l'aile droite de l'édifice, elle est toute entière l'œuvre de Lisch<sup>193</sup>. On l'aura compris, nous sommes bien loin des théories de John Ruskin qui préconisait à l'époque un certain respect de l'histoire de l'édifice. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la prise de conscience patrimoniale passe par cette recherche du « beau » et de l'harmonie qui dénaturent inmanquablement la structure même des édifices. L'Hôtel de ville, lieu de pouvoir par excellence, doit dès lors refléter la richesse de la ville, et ce, au détriment même de l'authenticité du bâtiment.

D'ailleurs, l'État n'a-t-il pas pris l'initiative de le classer après la décision municipale d'effectuer des travaux dans l'édifice? En effet, l'État n'a en la matière que très peu de pouvoir. Rappelons que les inspecteurs des monuments historiques agissent, depuis la création du poste en 1830, sans l'appui d'une quelconque législation. Ils doivent user d'un pragmatisme à toute épreuve. Aussi, n'ayant aucune autorité ferme, l'État ne s'engage que lorsqu'une occasion se présente ; par exemple, lorsque des travaux se préparent sur des édifices susceptibles d'entrer dans les critères de la liste des monuments historiques. N'oublions pas que le « classement », comme son nom l'indique, sert à établir une liste hiérarchisée<sup>194</sup> afin d'allouer à chaque monument, suivant son importance, les fonds consacrés par l'État à leur entretien. Ainsi, le partage à peu près équitable des dépenses tout comme la qualité technique des exécutants engagés par l'État peuvent jouer en faveur du classement. Néanmoins, certains propriétaires regardent d'un mauvais œil l'attention que porte la Commission des Monuments historiques sur leurs bâtiments ; ils taxent souvent l'État d'ingérence, les municipalités étant la plupart du temps soucieuses de préserver leur indépendance, notamment en matière de politique urbaine.

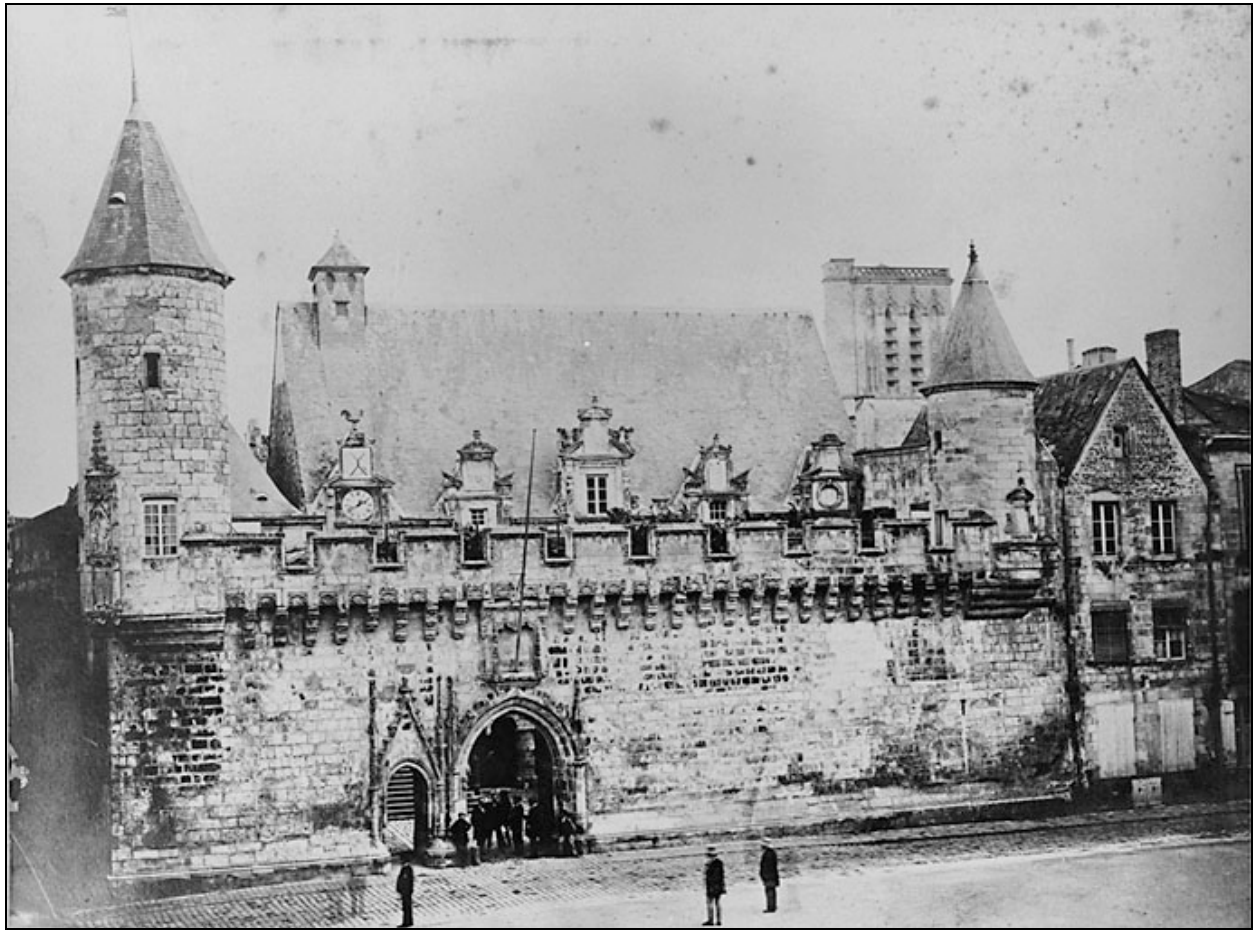
---

<sup>192</sup> Jourdan : 94.

<sup>193</sup> Béraud, R., *Petite encyclopédie monumentale et historique de La Rochelle*, La Rochelle, Rupella, 1994, p. 99

<sup>194</sup> La première liste est publiée par la Commission des monuments historiques en 1840 et compte 1034 monuments appartenant à l'Etat ou à des collectivités territoriales et nécessitant des travaux urgents.

*Illustration 2 : Vue générale nord-ouest, avant la réfection du beffroi à l'angle nord-ouest et la construction de l'aile sud<sup>195</sup> :*



Nous voyons bien dans cette photographie, datant du début des années 1860, le beffroi nord-ouest et ses proportions massives en totale opposition avec le projet privilégié par Juste Lisch (voir photographie suivante).

---

<sup>195</sup> B.M. La Rochelle : photographie.

Illustration 3 : Mur de clôture avec tour nord en cours de transformation en beffroi<sup>196</sup> :



*L'image de la ville :*

Lorsque l'on compare le guide édité par Hachette sur la Charente-Inférieure en 1869<sup>197</sup> avec la communication touristique des municipalités de ses trente dernières années, on note les disparités entre les deux discours. Un premier discours se constitue au XIX<sup>e</sup> siècle sur le patrimoine bâti reflétant l'histoire chaotique de la ville entre le moyen-âge et l'époque moderne (on dénombre cinq sièges de la ville). Dans le guide publié par Hachette, figure les édifices les plus caractéristiques de cette période : l'hôtel de ville, les tours du Vieux-Port et la Grosse Horloge.

---

<sup>196</sup> BM La Rochelle : photographie.

<sup>197</sup> Joanne, A., *op. cit.*

Un deuxième discours reprend cette thématique afin de créer une communication institutionnelle plus classique : le slogan « La Rochelle belle et rebelle », figurant sur l'ensemble de la communication municipale pendant près de trente ans en sera le résultat.

Malgré l'engouement soudain pour les monuments historiques et les problèmes qui en résultent, l'image de La Rochelle évolue. Avec l'abolition de l'esclavage et la perte d'influence des négociants rochelais en Amérique, il a bien fallu trouver de nouveaux ressorts économiques. Le salut sera long à poindre et viendra une nouvelle fois du port de commerce. Les heures glorieuses de la cité sont révolues et c'est à ce moment-là que les Rochelais, chroniqueurs locaux en tête<sup>198</sup>, commencent à s'intéresser à leur passé.

En l'espace d'une cinquantaine d'années (1860 – 1920), une trentaine d'ouvrages sur l'histoire de La Rochelle furent publiés, ce qui est assez considérable pour une ville d'à peine vingt mille habitants à l'époque<sup>199</sup>. Des érudits locaux comme le juge au tribunal civil de La Rochelle, Jean-Baptiste Jourdan, né en 1811, juge au tribunal civil et membre de l'Académie des belles-lettres de La Rochelle entre 1853 et sa mort en 1871, ou Emile Couneau<sup>200</sup> publient de textes originaux sur l'histoire de la ville. Par ailleurs, les sociétés savantes locales redécouvrent des textes anciens et les diffusent à une large audience en les publiant. C'est le cas d'Amos Barbot, avocat rochelais et bailli du Grand Fief d'Aunis, qui a rédigé une *Histoire de la Rochelle*, entre 1613 et 1625, restée à l'état de manuscrit<sup>201</sup>. Le manuscrit original légué à l'abbaye de Saint-Germain des Prés en 1732 a été retrouvé à la bibliothèque nationale par un des membres de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Elle est publiée par Denys d'Aussy dans le tome XIV des Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis<sup>202</sup>. De nombreux textes rappellent le passé héroïque des habitants qui ont su résister jusqu'au bout à l'oppression royale lors des nombreux sièges qui ont jalonné l'histoire de la vie rochelaise. Bien entendu, les symboles les plus caractéristiques de cette résistance sont les

---

<sup>198</sup> Notamment Jean-Baptiste Jourdan, Léopold Delayant et Emile Couneau.

<sup>199</sup> Citons par exemple : Jourdan, J-B, *La Rochelle historique et monumentale*, La Rochelle, Siret, 1884, 200 p.

<sup>200</sup> Dans l'annuaire prosopographique du CTHS : « Né à Saint-Martin en 1838, il passera l'essentiel de sa vie à La Rochelle où il exercera la charge de greffier au Tribunal civil, il voyageait beaucoup et se prit de passion pour la gravure à l'eau-forte. Lors de ses études à Paris, il fréquente les milieux artistiques, mais ce n'est qu'après 1880 qu'il sera initié aux techniques de la gravure. Il réussit à se forger une réputation qu'il mit au service de ses amis, illustrant leurs ouvrages. En 1904, il publie le livre qui le fera connaître. *La Rochelle disparue* est encore aujourd'hui une référence de l'histoire locale, très recherché des amateurs. Dans ses vieilles années, il consacre son talent à Saint-Martin et grave six eaux-fortes pour son ultime livre qui sort des presses quelques jours seulement après son décès survenu le 7 octobre 1920 » [<http://cths.fr/an/prosopo.php?id=354>].

<sup>201</sup> Souiah, K., « L'appropriation du patrimoine architectural de la ville de La Rochelle par la municipalité (fin XIXe siècle – fin XXe siècle) : entre particularismes et fabrication identitaire », *op. cit.*, p. 64.

<sup>202</sup> Barbot, A., *Histoire de La Rochelle*, Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Tome 2, Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Pons, publié par Denys d'Aussy, 1886, 520 p.

fortifications de la cité et, en particulier, les tours du Vieux-Port, mais également l'Hôtel de ville qui, derrière ses épaisses murailles crénelées, symbolise son indépendance. Se remémorer l'époque où la ville dominait l'arc atlantique et résistait à la puissance royale engendre un sentiment de fierté de la part des Rochelais<sup>203</sup>.

Cette image, véhiculée par les chroniqueurs du XIX<sup>e</sup> siècle, perdure aujourd'hui et les élus locaux en font la « matière » de la communication touristique actuelle<sup>204</sup>. À vrai dire, c'est sans doute en 1372, lors de la Guerre de cent ans, que, pour les chroniqueurs locaux, naît le sentiment de résistance de la population rochelaise vis-à-vis du pouvoir royal. En juin de cette année, les Anglais échouent face à la flotte franco-espagnole dans la rade de La Rochelle. En août, les Rochelais chassent les Anglais de leur ville mais refusent l'entrée à Du Guesclin, connétable du roi Charles V<sup>205</sup>. Ce n'est qu'en novembre qu'ils lui ouvrent leurs portes après que le roi eut accepté de confirmer leurs privilèges et d'accorder la noblesse héréditaire à ses maires et échevins. Le Corps de Ville, représenté par sa Chambre des Echevins, symbolise cette résistance et cette puissance nouvelle qui ne sera abolie qu'en 1628, après la fin du siège conduit par Richelieu. Pour attester de cette puissance, le Corps de Ville décide de construire l'Hôtel de ville à l'image de sa volonté de résistance face au pouvoir royal<sup>206</sup>. C'est pour cela que dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, on décide symboliquement de fortifier l'édifice alors que la ville elle-même était entourée de murailles. Cette épaisse muraille crénelée, flanquée de tourelles en encorbellement témoigne de ce désir d'indépendance et de la prospérité commerciale de la commune. D'ailleurs, le pouvoir royal a bien compris le symbole et lors de la reddition de la ville en 1628, l'édifice est confisqué et devient officiellement Maison du Roy, pour servir de logement au gouverneur, le représentant militaire du roi<sup>207</sup>. Ce dernier devint également représentant civil du roi car, en se rendant, la ville avait perdu son statut de commune.

Pour en revenir à l'Hôtel de ville, les chroniqueurs locaux n'avaient de cesse de répéter que tout en lui rappelait l'ancien Echevinage et l'histoire de la cité. La Rochelle était une cité puissante car elle possédait des droits qui lui conféraient un rôle exécutif, législatif et économique. C'était une sorte de petite république qui n'avait pas à se soucier des prérogatives royales<sup>208</sup>. En somme, l'Echevinage, symbolisé par l'Hôtel de ville, c'est-à-dire

---

<sup>203</sup> Souiah, K. *op. cit.*, p. 65.

<sup>204</sup> Greffé, X., *La valeur économique du patrimoine*, Paris, Anthropos, 1990, 253 p. ; Lazzarotti, O., Viloier, P., (dir.), *Tourisme et patrimoine. Un moment du monde*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2007, 246 p.

<sup>205</sup> Barbot, A., *op. cit.*

<sup>206</sup> *Ibid.*

<sup>207</sup> Jourdan, J-B, *op. cit.*

<sup>208</sup> *Ibid.*

le pouvoir politique de la cité, résumerait, selon eux, toute l'histoire de la ville. Dans une période de déclin économique que subit la ville à la fin de XIX<sup>e</sup> siècle, la population a tendance à se rattacher à son histoire. On peut dire qu'elle réinvente son histoire à l'aune de ce qu'il subsiste de sa puissance passée et de son patrimoine. L'intérêt du patrimoine réside sans doute là : il est peut-être moins un témoignage qu'un outil qui permette de réinventer son histoire. Il s'agit, c'est certain, d'une réalité historique qui a perduré trois siècles mais l'avenir de la cité, pour ces mêmes chroniqueurs, semble beaucoup moins rayonnant<sup>209</sup>. Les auteurs proposèrent souvent ce genre de vision surannée de leur ville, une vision qui est, on s'en doute, en totale opposition avec celle de la municipalité actuelle qui a repris à son compte l'image de cité rebelle inventée au XIX<sup>e</sup> siècle par ces mêmes chroniqueurs.

Parmi les sujets traités par les chroniqueurs, celui du Siègle de 1628, et de sa dureté, revient souvent. Il valorise une période au cours de laquelle La Rochelle était protestante. S'il fallait évoquer un homme essentiel dans ce dispositif de remémoration historique, ce serait immanquablement J-B Jourdan. Il n'eut de cesse pendant des années de retracer l'histoire de la ville et, ceci est une nouveauté, de ses monuments et quartiers. Son œuvre tient une place à part dans notre étude car c'est le seul témoignage d'époque sur les monuments de la ville. Son travail est d'abord paru dans le journal le *Courrier de La Rochelle* sous la forme de petites chroniques qu'il appelait les *Lettres rochelaises*. Il se consacra à la fois à une étude topographique et à la généalogie des familles rochelaises. Ses études étaient certainement les plus documentées et les plus précises que la ville ait pu connaître. Le but revendiqué par l'auteur était de redonner la parole à non pas l'histoire classique de la ville, mais plutôt à tous les petits détails de la cité qui en font une ville si particulière. Pour lui, on pouvait apprendre autant, si ce n'est d'avantage, en déambulant dans les rues de la ville et en analysant les structures architecturales de ses édifices qu'en étudiant les sources archivistiques.

Nous suggérons que les chroniqueurs locaux ont joué un rôle souvent mésestimé dans la prise de conscience patrimoniale des populations. Ce rôle n'est sans doute pas, comme on l'a souvent considéré avec un certain mépris, celui de gardien d'une certaine tradition populaire ou d'une vision romantique de l'histoire, mais il a plutôt été le moteur d'une nouvelle forme de mémoire recyclant et réinterprétant le passé. Les chroniqueurs, ainsi que les sociétés savantes du XIX<sup>e</sup> siècle, ont ainsi très tôt fabriqué du patrimoine. Dans le cas de

---

<sup>209</sup> Georges Musset : « M. Jourdan, en ne négligeant ni les hommes ni les institutions, préférait cependant l'étude de la ville elle-même, de ces somptueux édifices, de ces tours décapitées, de ces pans de murs qui conservaient encore, comme d'honorables blessures, la trace douloureuse des sièges du temps passé ; de ces vieilles maisons en tache qui semblent, de leurs faces blêmes et décrépites, vous regarder avec la fixité des mourants ; de tout cet ensemble pittoresque et original qui frappe les étrangers à leur arrivée dans notre ville et qui donne à celle-ci une physionomie si particulière », Préface de *La Rochelle historique et monumentale*, op. cit., p. 2.

La Rochelle, leurs travaux ont permis de consolider une certaine identité commune aux habitants de La Rochelle. Évoquons simplement l'exemple de Jean Guiton, dernier maire de La Rochelle avant sa reddition en 1628, qui symbolise la résistance au pouvoir royal, le désir d'indépendance de la ville, voire la ville elle-même.

Comme le rappellent plusieurs chroniqueurs locaux, il n'avait pas l'intention de laisser sa ville au cardinal de Richelieu. Émile Couneau note qu'il « déclara qu'il percerait le cœur du premier qui parlerait de se rendre et la légende veut que, d'un coup de poignard, il ait fait sauter un éclat de marbre de sa table... »<sup>210</sup> Il résista jusqu'au bout et en 1628 quand, tiraillé par la faim, il se rendit, Louis XIII le chassa de la ville, énième symbole du lien indéfectible entre le pouvoir municipal et l'indépendance de la ville. C'est bien le symbole de la ville qui disparut en même temps que la liberté de la cité. Pour preuve que son existence marqua les Rochelais, son bureau de l'Hôtel de ville conserve encore son nom et on peut aussi distinguer la table écornée, symbole de résistance.

En 1900, alors qu'un comité se constitue pour élever un monument à la mémoire d'Eugène Fromentin, autre Rochelais célèbre, des débats houleux vont suivre au conseil municipal pour exiger qu'on érige plutôt une statue pour Jean Guiton. Certains conseillers municipaux s'en font un point d'honneur : « s'il s'agit de priorité, elle doit s'établir en faveur de Jean Guiton ; le cœur doit passer avant le génie »<sup>211</sup>. Pour d'autres, la question est plus complexe : « Jean Guiton a pu être un grand Rochelais, un grand protestant, mais il n'est sûrement pas un grand français ; car il ne faut pas perdre de vue qu'il a fait appel à l'étranger ; que, par suite de son refus opiniâtre d'entamer toute négociation, des milliers de malheureux sont morts de faim. »<sup>212</sup> Les conseillers municipaux ont bien conscience que ce monument n'aurait de valeur commémorative que pour les Rochelais. Les élus locaux finissent par voter la construction de cette statue en 1910, la municipalité reconnaissant implicitement la valeur de l'homme et ce qu'il représente.

#### *La redécouverte des tours du vieux port :*

Les trois autres édifices classés à La Rochelle sont les tours du vieux port : la tour de la Lanterne, la tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas. Citons le ministre des Beaux-Arts qui, par une lettre au maire de La Rochelle datée du 7 octobre 1881, précise que « ces tours

---

<sup>210</sup> Couneau : 122.

<sup>211</sup> AM La Rochelle : 1 D3/21

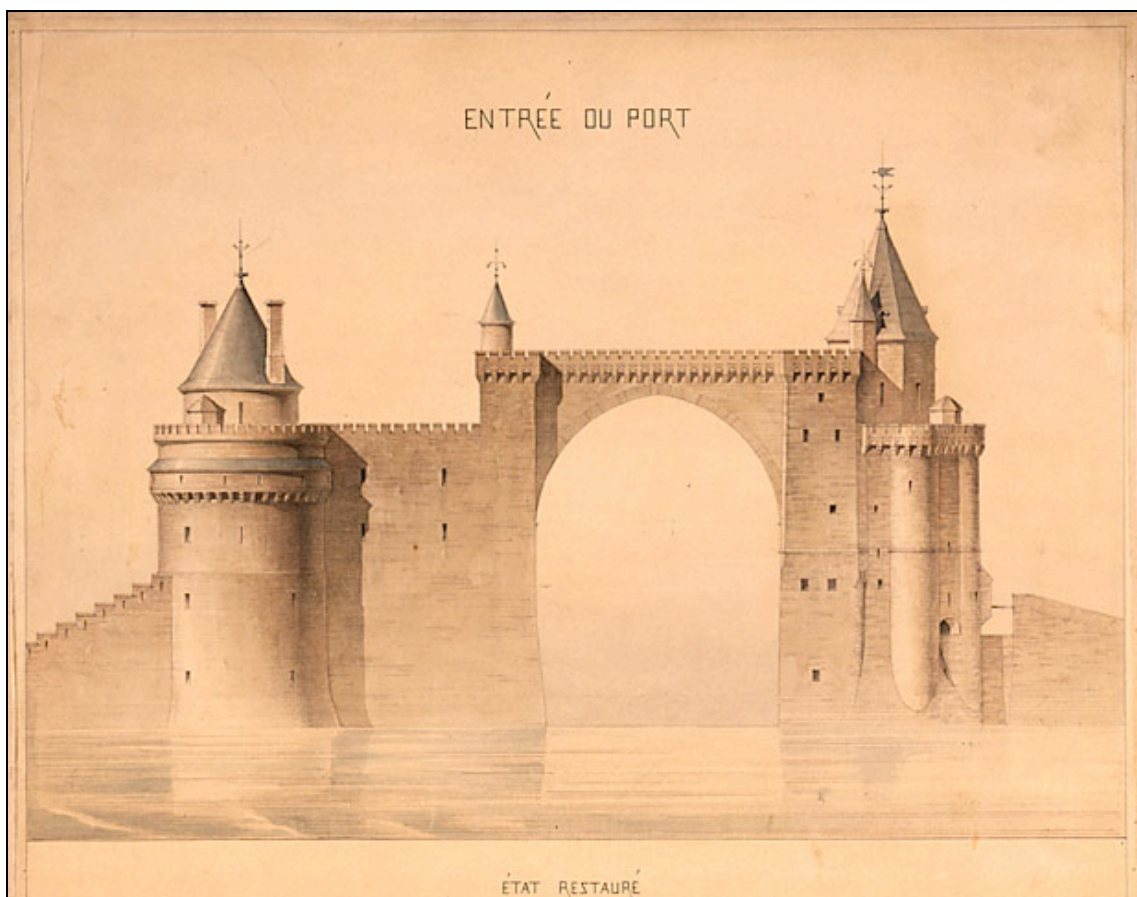
<sup>212</sup> *Ibid.*



présentant un tel intérêt archéologique que l'administration des monuments historiques ne pouvait les laisser dans l'état de délabrement dans lequel elles étaient »<sup>213</sup>. Comme pour l'Hôtel de ville, les travaux furent confiés à Juste Lisch.

Le classement et la restauration qui vont suivre intéressent le grand public, mais un événement inattendu intensifie la curiosité de la population<sup>214</sup>. En effet, Lisch va effectuer une découverte intéressante sur la tour Saint-Nicolas. Il remarque sur le côté ouest de la tour la naissance d'un arceau encore très apparent. Il en conclut qu'il existait entre la tour Saint-Nicolas et la petite tour de la Chaîne, qui fut détruite au début du XIX<sup>e</sup> siècle pour faciliter le passage des bateaux, un immense arc sous lequel passaient les bateaux<sup>215</sup>. Cet arceau, toujours selon Lisch, surmonté d'une galerie crénelée, devait mettre les deux tours en communication et former ainsi un chemin de ronde ininterrompu avec la crête de toute la fortification<sup>216</sup>.

*Illustration 4 : Projet de construction d'un ouvrage reliant les tours de la Chaîne et Saint-Nicolas. Elévation sud et plans, en 1864, par J.Lisch<sup>217</sup> :*



<sup>213</sup> AM La Rochelle 2411 : *Lettre du Ministre des Beaux-Arts au Maire, le 7 octobre 1881*

<sup>214</sup> Souiah, K., *op. cit.*, p. 66.

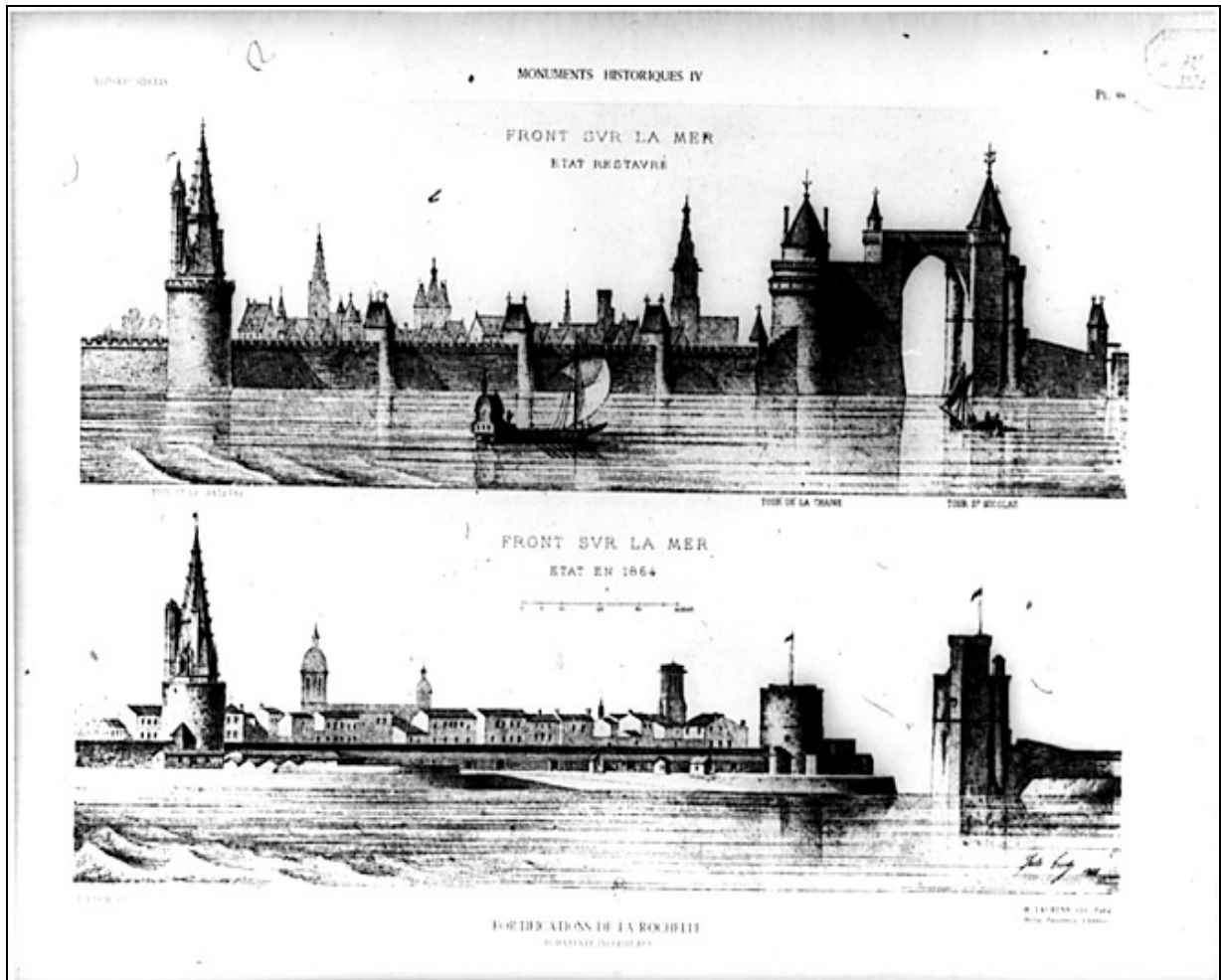
<sup>215</sup> *Ibid.*

<sup>216</sup> *Ibid.*

<sup>217</sup> A. Dir. Patrimoine - 92 17 1044 X A - Ph. Inv. D. Lebée

Cette thèse originale a démultiplié l'intérêt de la population locale pour les tours<sup>218</sup>. D'ailleurs, elle sera suivie par une grande partie de la population, y compris par certains érudits locaux comme Jourdan et Couneau. On peut, en effet, voir sur la façade ouest de la tour Saint-Nicolas, le point de départ d'un arc qui pouvait effectivement se prolonger sur l'autre berge sur la petite tour de la Chaîne. Cette amorce d'arc est surmontée de trois pierres en encorbellement qui, selon Lisch, servait de point d'appui au cintre sur lequel devait reposer la construction<sup>219</sup>. Pour décintrer l'appareil, il aurait suffi de couper les pierres sur lesquelles il reposait. Lisch, croquis à l'appui, proposa sa théorie à la Commission des Monuments historiques et à Viollet-le-Duc. Ses recherches enthousiasmèrent la commission qui lui décerna la médaille d'or à l'exposition de 1866.

*Illustration 5 : Front de mer vu depuis le sud, état de 1864 et projet de restauration par J. Lisch<sup>220</sup> :*



<sup>218</sup> Faucherre, N., Bonnin, J-C, *Les tours de La Rochelle*, Paris, Eds. du Patrimoine, 2005, 60 p.

<sup>219</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1573 : *Projet de restauration de la tour Saint-Nicolas en 1882*

<sup>220</sup> B.N. Estampes - 89 17 4363 V B - Repr. Inv. M. Hermanowicz

Cependant, il n'existe aucune mention de cette construction dans les écrits et les croquis qui nous sont parvenus, pas même un texte ou une gravure n'évoquent cet arceau. Un élément essentiel joue en la défaveur de cette théorie : la tour en question a été construite à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, peut-on véritablement penser qu'un tel édifice ait pu être construit à La Rochelle sans qu'aucune description ne nous soit parvenue ? On ne peut que rester perplexe en imaginant une gigantesque arche barrant l'entrée du port de la ville. Il faut admettre que cette perspective est passionnante et sans doute est-ce là la raison d'un tel engouement pour cette théorie. Émile Couneau avait très bien compris cela : « cette audacieuse tentative parut si séduisante, que bien des gens se complurent à admettre qu'une entreprise aussi hardie pour l'époque aurait peut-être bien pu avoir été réalisée. On ne peut, en effet, se soustraire au désir de reconstituer par la pensée cette gigantesque conception »<sup>221</sup>.

*Les enjeux derrière le classement de ces édifices :*

Les tours, appartenant au ministère de la Guerre, sont encore considérées à l'époque comme des ouvrages de défense, au même titre que l'enceinte fortifiée de la ville. Le comité des fortifications, une branche du ministère de la Guerre, reconnaîtra en 1890 ces tours nécessaires au système de défense de la place dont elles sont « une portion intégrante »<sup>222</sup>. Si nous avons cherché un particularisme de cette période, nous n'aurions pas pu imaginer meilleur symbole. En effet, ces tours si présentes dans les cœurs des habitants de la cité et pour la première fois, avec leur classement, reconnues comme des édifices de valeur, font l'objet d'une lutte totalement anachronique avec le ministère de la Guerre : en effet, quel bénéfice tirer de telles structures alors que les armements, les conditions géostratégiques indiquent qu'elles ne sont plus utiles ?

Le classement d'un édifice est la première étape vers la reconnaissance de celui-ci en tant qu'objet culturel. Le monument, débarrassé de sa fonction utilitaire, devient alors un objet de mémoire<sup>223</sup>. Dans le cas des tours, c'est l'État qui fait obstacle à cette assomption. Le ministère de la Guerre n'a pas compris cette transfiguration. La municipalité, elle, semble pour la première fois adhérer à ce changement et souhaite acquérir les tours pour y installer, pourquoi pas, un musée archéologique ou un musée d'histoire locale. Ainsi, La Rochelle

---

<sup>221</sup> Couneau, E., *La Rochelle disparue*, La Rochelle, Foucher, 1904, p. 74

<sup>222</sup> AM La Rochelle 2411 : *Lettre du Préfet de Charente-Inférieure au Maire, le 24 septembre 1890*

<sup>223</sup> Voir notamment Andrieux, J-Y, *Patrimoine et histoire*, Belin, Paris, 1997, 283 p.

entre, sans vraiment s'en rendre compte, dans une nouvelle ère en voulant s'accaparer l'un des monuments qui symbolise le mieux la ville : les fortifications du vieux port.

Malgré tout, il s'agit de ne pas majorer l'importance de ces classements. En effet, ces monuments sont tous en fonction : les tours sont des édifices de défense et l'Hôtel de ville abrite plus que jamais l'administration municipale. Le classement indique que l'État et la municipalité ont pris conscience de l'intérêt de protéger ces édifices. Mais est-ce que cela suffit pour suggérer que la municipalité voit en ces bâtiments davantage que de beaux édifices ? Les travaux sur l'hôtel de ville ne sont-ils pas d'ailleurs des marques de cette volonté de rendre l'édifice encore plus « beau » ? Le classement de certains édifices n'est sans doute qu'une étape parmi d'autres dans leur appropriation et leur patrimonialisation par la population locale. L'enjeu est d'arriver à une prise de conscience profonde du particularisme de ces monuments. Savoir et reconnaître que ces édifices représentent, en dehors de leurs caractéristiques architecturales, des emblèmes bien plus profonds sur le plan mémoriel. La ville de La Rochelle est à un tournant qu'elle engage prudemment et qui ne concerne pour l'instant qu'une infime partie de ses monuments.

*Les abus :*

L'aide de l'État concernant les édifices classés a suscité l'intérêt de la municipalité et celle-ci commençait à regarder d'un autre œil ses édifices ; d'autant que l'assise juridique tant attendue se concrétise en 1887. Nous entrons alors dans une ère où la contrainte légale va accompagner les politiques urbaines. Cependant, cette loi a des effets pervers inattendus. Il est effectivement difficile de savoir si les travaux effectués sur les édifices remarquables de la ville sont de l'ordre de la mise en valeur culturelle. Ces travaux sont placés au même rang que toutes les autres réparations de la commission des bâtiments de la ville. Ces immeubles reçoivent le même traitement que tous les autres édifices de la ville et les lois de 1887 et de 1913, qui ne prennent en compte que les édifices classés monuments historiques, donc les plus importants, ne font que confirmer ce statut. Les autres sont bien souvent délaissés par la municipalité.

Tel est le cas, par exemple, des bâtiments et dépendances de l'ancien couvent des oratoriens qui, après avoir été achetés par la ville en 1850, sont cédés au Département pour y établir une école normale en 1882<sup>224</sup>. Il n'a jamais été question de l'intérêt architectural de

---

<sup>224</sup> AD 2 0 1576 : *Cession au département des bâtiments de l'Oratoire (1882-1883)*

l'édifice dans les négociations, ni même de sa fonction mémorielle<sup>225</sup>. En effet, ce couvent fut le seul édifice religieux épargné lors des troubles religieux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et c'est là que Richelieu célébra la première messe dans La Rochelle reconquise aux protestants en 1628. L'Oratoire est ainsi l'un des édifices de la ville les plus chargés historiquement or on n'en sent pas la trace lors des débats municipaux. Les bâtiments sont donc confiés au Département et la chapelle devient successivement au cours du XX<sup>e</sup> siècle, une salle de bal, de meetings politiques et quelques fois même une salle d'examen<sup>226</sup>. Pourtant, au même titre que les tours du vieux port, l'église de l'Oratoire symbolise la résistance face à l'intolérance. Pourquoi la municipalité n'en a-t-elle pas pris conscience en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle alors qu'au même moment, elle loue la valeur historique des tours pour les mêmes raisons ? Sans doute est-il plus aisé de stigmatiser les fautes de ses adversaires : dans le cas de l'Oratoire l'opresseur n'est plus la royauté et la chrétienté puisque l'Oratoire a subi les attaques de la population rochelaise, du corps de ville lui-même.

La plupart des édifices de la ville, et même les plus remarquables, subissent ce manque d'intérêt de la municipalité pour le patrimoine local, même s'il faut reconnaître que les membres du conseil municipal sont tous des érudits et adhèrent, entre autres, à la société des amis des arts locale<sup>227</sup>. La municipalité qui a des responsabilités et des charges de plus en plus importantes ne peut s'engager sérieusement dans un programme de restauration et d'entretien de tous ses édifices remarquables sans l'appui massif de l'État. Pendant que l'Hôtel de ville recevait au début du XX<sup>e</sup> siècle tous les égards dus à son rang d'édifice classé, la Grosse Horloge du centre-ville, autre symbole de la libéralité de la ville, partait en lambeaux. Le plus étonnant est que la connaissance de l'histoire de la ville et l'attachement prégnant à ces symboles ne suscitent que de vagues inquiétudes de la part des élus. Qu'en est-il du reste de la population ? Il semblerait que le classement des plus beaux fleurons de l'architecture ne passionne pas les foules. D'ailleurs, les autorités locales ne se soucient de ces édifices qu'une fois ceux-ci sur le point de disparaître. Rappelons que même les monuments classés sont en triste état. Les travaux de restauration de la tour Saint-Nicolas ne s'achèveront qu'au début des années 1930.

Mis à part quelques édifices, il faut bien admettre que les monuments de la ville ne sont pas épargnés par des utilisations abusives. Évoquons seulement le cas des édifices

---

<sup>225</sup> *Ibid.* : lettre du Maire au Préfet le 29 avril 1852

<sup>226</sup> *Ibid.*

<sup>227</sup> Souiah, K., *op. cit.*, p. 67

culturels désaffectés qui sont employés de manière assez surprenante<sup>228</sup>. L'exemple de La Rochelle n'est pas original, mais il est éclairant de constater que d'anciens lieux de cultes pouvaient servir de débarras pour la ville ou de greniers pour les administrations des douanes et de l'armée. Néanmoins, on ne crée pas indéfiniment des lieux culturels dans une ville moyenne comme La Rochelle. Dans la plupart des villes de province, on trouve un musée des Beaux-Arts, une bibliothèque publique et un musée d'histoire naturelle. La Rochelle ne déroge pas à la règle et la municipalité a su s'approprier d'anciens palais ou hôtels particuliers pour y installer ces lieux culturels. Pourtant quelques projets intéressants ont vu jour au cours de cette période.

La réutilisation des tours du vieux port fut un enjeu de taille. Nous l'avons précisé, le ministère de la Guerre voyait d'un mauvais œil leur restauration qui laissait présager une appropriation par le ministère des Beaux-Arts. Mais les élus locaux ont rapidement compris qu'il fallait redonner une fonction d'usage à ces trois tours. Le projet sera très difficile à mener, notamment pour des raisons administratives (elles appartiendront au ministère de la Défense puis à celui des Beaux-Arts et enfin seront gérées par la Caisse Nationale des Monuments Historiques) et des raisons financières. Jusqu'à présent aucune solution viable n'a été définitivement engagée : elles ont ainsi servi de prison, d'entrepôt, etc. De telles utilisations apparaissent sans nul doute incompatibles tant avec leur valeur historique qu'avec l'image que les habitants en ont et ce qu'elles reflètent d'eux-mêmes.

Dès le classement des tours, la société des amis des arts de La Rochelle projeta d'y installer un musée archéologique, mais les réticences du ministère de la Guerre eurent raison du projet<sup>229</sup>. Le projet réapparaîtra à plusieurs reprises au cours du siècle, en vain. La municipalité abandonnera plus ou moins le projet dans les années 1950 pour se concentrer sur des visites guidées. Des expositions temporaires auront lieu dans les salles des tours de la Chaîne et Saint-Nicolas à la même période, puis un semblant de musée y sera installé. Aujourd'hui, les tours Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne accueillent trois centres d'interprétation gérés par le Centre des monuments nationaux dont l'un sur les pionniers de la Nouvelle-France<sup>230</sup>.

---

<sup>228</sup> Voir également : AD Charente-Maritime 2 0 1566 : *acquisition du couvent des Carmes (1839-1844)* et sa réutilisation en dépôt.

<sup>229</sup> Souiah, K., *op. cit.*, p. 66.

<sup>230</sup> Monum ou Centre des monuments nationaux (anciennement Caisse nationale des monuments historiques) est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre de la Culture et de la Communication. Il conserve, restaure, gère, anime, ouvre à la visite près de 100 monuments nationaux propriété de l'Etat

## *Mémoires et territoires :*

La politique patrimoniale de la ville de La Rochelle est tributaire de la conscience que celle-ci a de ses propres monuments et de l'idée qu'elle se fait de son patrimoine. Les enjeux de la reconquête de l'histoire de la ville par la population sont doubles : la constitution d'une certaine identité commune qui met en perspective un passé réinterprété et, d'autre part, la valorisation touristique de ses monuments<sup>231</sup>. Une double problématique qui engendre deux comportements différents et deux conceptions du patrimoine antagonistes. Dès les années 1920, la municipalité va peu à peu comprendre que son intérêt est de questionner son passé et de non pas se focaliser uniquement sur les heures glorieuses mais également sur ce qui faisait la vie quotidienne des rochelais. En 1920 déjà, la municipalité projette d'installer un musée de la pêche dans l'ancien Evêché, lieu hautement symbolique. Il prendra finalement la forme d'un musée océanographique, délaissant le projet initial qui privilégiait le côté humain qui fait le sel de nos écomusées actuels pour un musée plus classique mettant en exergue les aspects scientifiques de la mer.

Les années passant, les élus locaux vont privilégier la modernisation des musées de la ville et ce n'est qu'à partir des années 1960 qu'il sera réellement question de mettre en valeur l'identité rochelaise. Les valeurs d'une nation telle que la France sont identifiables mais la démarche est beaucoup moins aisée pour une ville comme La Rochelle. S'il fallait isoler des valeurs et une identité propres aux rochelais, cela poserait sans doute des problèmes épistémologiques, même si, nous l'avons vu, le riche passé de la cité protestante a toujours inspiré les auteurs. Pourtant, les élus vont tenter de valoriser cette hypothétique identité commune en s'inspirant de la dialectique des chroniqueurs locaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Ici, le patrimoine s'entoure donc de valeurs liées au pouvoir et la population ne s'y reconnaît pas forcément. Bien sûr, il y a immanquablement une fonction sociale du patrimoine mais, dans ce cas précis, il est celui d'une minorité. Aussi, il est indéniable que l'identité « réelle » de la population locale n'est pas suffisamment prise en considération.

De nombreux événements historiques encourageraient à qualifier La Rochelle de « cité résistante », hormis les différents sièges des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, notons la libération tardive de la ville, le 8 mai 1945 à minuit. Les chroniqueurs locaux ainsi que les élus se sont dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle appropriés ce symbole de résistance pour finalement en faire la devise de la

---

<sup>231</sup> Souiah, K., *op. cit.*, p. 67.

ville : « La Rochelle, belle et rebelle » dans les années 1970. Or, il faut insister sur le fait qu'aucune enquête d'opinion ne confirme que cette acception soit ressentie par l'ensemble de la population. Le sentiment de résistance, s'il s'inscrit dans l'histoire et les murs de la ville, ne semble pas être une valeur, ou une caractéristique, partagée par les habitants de la ville, et ce pour une raison simple : la population évolue. Une forte proportion de la population actuelle provient d'une migration de main-d'œuvre attirée par le développement de l'industrie et du port de commerce.

Pourtant, cette dichotomie entre l'image transmise par une partie des élites et celle ressentie par le reste de la population permet de comprendre ce que l'espace du patrimoine, ici une imagerie sans doute fantasmée, permet de recréer de l'espace public. Le territoire ainsi formulé est celui du centre historique de la cité rochelaise et ce patrimoine, celui d'une élite culturelle. Cette démarche « substantialiste » qui arrêterait un discours sur le patrimoine et l'histoire de la cité est, on s'en aperçoit, artificielle. Qu'en est-il des quartiers périphériques qui se sont développés bien avant les années 1960 ? Depuis une décennie, la situation s'est nettement améliorée et l'image de ces quartiers tend à être intégrée à celle de la ville grâce à un volontarisme certain de la part des pouvoirs publics et des habitants eux-mêmes.

Ainsi, la création du musée du Nouveau Monde<sup>232</sup> dans un hôtel particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle racheté par la ville en 1973 est un bon exemple de ce contraste saisissant. Ce majestueux hôtel particulier, l'hôtel de Aimé-Benjamin de Fleuriau, atteste de la richesse des armateurs rochelais de cette époque qui commerçaient avec le Nouveau Monde et qui pratiquaient notamment le commerce triangulaire. La ville désirait donc à l'époque mettre en valeur les liens forts qui unissent La Rochelle et l'Amérique. Sauf que dans les rapports initiaux élaborés par Alain Parent<sup>233</sup>, le conservateur et initiateur du musée, la traite négrière ne tient qu'une place mineure dans le schéma constitutif du musée. La prise de conscience de l'esclavage ne s'enracine qu'à partir des années 1980 et le rapport préliminaire du conservateur du musée, Alain Parent, se concentrent sur deux points : les populations migrants de France et les différents territoires d'Amérique. Le projet initial privilégiait le peuplement de la Nouvelle-France puisque La Rochelle est l'un des principaux ports de départ vers les Amériques. Cependant installer un musée sur l'Amérique et sa découverte dans un hôtel particulier d'armateur du XVIII<sup>e</sup> siècle, période où avec plus de 450 voyages la ville

---

<sup>232</sup> Martinière, Guy, 2005, « Les représentations des Amériques à travers les expositions du Musée du Nouveau Monde de La Rochelle », p.319-332, in Philippe Joutard et Thomas Wien avec la collaboration de Didier Poton (dir.), *Mémoires de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Rennes, PUR, 390 p

<sup>233</sup> Parent, Alain, *Mémoire d'une Amérique*, La Rochelle, Musée du Nouveau Monde, 1980, 128 p. ; *Une autre Amérique*, La Rochelle, Musée du Nouveau Monde, 1982, 261p.



détient le triste bilan de deuxième port négrier de France, sans évoquer ou si peu ce fait historique est un regrettable oubli. Ce point est intéressant car il met en exergue ce que l'on a abordé plus tôt en analysant les régimes d'historicité. Il peut paraître étrange, ou dommageable, aujourd'hui de ne pas, ou peu, aborder la question de l'esclavage dans un musée sur le *Nouveau monde* situé, en toute connaissance de cause, dans l'hôtel particulier d'un ancien armateur qui a pratiqué la traite négrière.

Cependant, il faut juste prendre conscience que ce débat n'en était tout simplement pas un à l'époque où le musée est créé en 1973. Ce musée a pour objectif de renouer les relations entre La Rochelle et l'Amérique ; relations qui s'étaient peu à peu estompées depuis la fin du XIXe siècle d'où la volonté de traiter en priorité les questions de la découverte et du peuplement.

Le débat est véritablement lancé au début des années 2000. Un mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, *L'appropriation culturelle des monuments historiques de la ville de La Rochelle par la municipalité*, soutenu en 2002, évoque notamment la question en soulignant le paradoxe de ce musée symbolisant cette amnésie collective<sup>234</sup>. Le 10 mai 2006, le Musée du Nouveau Monde de La Rochelle s'associe à la journée commémorative du 10 mai pour la mémoire de l'esclavage avec l'inauguration, par le maire de La Rochelle Maxime Bono, d'une plaque à l'entrée du musée :

*« Hôtel Fleuriau, Lieu de mémoire de l'esclavage,*

*Bâti entre cour et jardin sur un plan en U associant deux ailes latérales au corps de logis principal, cet hôtel particulier constitue un beau témoignage de l'architecture civile du XVIIIème siècle. Construit par la famille Régnaud de Beaulieu dans les années 1740, il est acheté en 1772 par l'armateur Aimé-Benjamin de Fleuriau (1709-1787) avant d'être agrandi et aménagé quelques années plus tard.*

*Par sa stature majestueuse et équilibrée, par son ornementation extérieure et sa décoration intérieure, il inscrit dans la pierre le statut social de son propriétaire, dont la fortune repose en grande partie, sur la production de sucre à Saint-Domingue (Haïti), la sueur et les souffrances des esclaves africains, contribuant alors à la prospérité des ports métropolitains.*

---

<sup>234</sup> Souiah, K., *L'appropriation culturelle des monuments historiques de la ville de La Rochelle par la municipalité*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Mickael Augeron, Université de La Rochelle, 2002, 223 p.

*Comme bien d'autres édifices de la ville, il nous rappelle que La Rochelle a été l'un des plus grands ports négriers français tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il abrite aujourd'hui le Musée du Nouveau Monde, dont une partie des collections évoque ces heures sombres du grand commerce maritime rochelais et la vie tragique des esclaves au sein des plantations.*

*10 mai 2006, Journée nationale de la commémoration en France de l'abolition de l'esclavage ».*

Fernand Braudel se demandait, au milieu des années 1980, ce qui faisait le patrimoine de ce pays. Il arrivait à la conclusion que le patrimoine n'existait que pour révéler ce qu'il y avait de meilleur en une nation. Il s'agit selon sa propre expression de « s'identifier au meilleur, à l'essentiel de soi »<sup>235</sup>, conception sans doute réductrice et essentialiste, mais, dans le cas de la ville de La Rochelle, cette expression acquière une résonance particulière. Ainsi, pour les élites locales qui se sont succédées depuis plus d'un siècle, ce patrimoine repose schématiquement sur deux idées : la résistance à l'oppression (à travers par exemple le siège de 1628) et l'exploration, le grand commerce (à travers les relations avec l'Amérique). Ces concepts s'inscriraient sur certains édifices de la ville : notamment les tours du vieux port, l'hôtel de ville et les hôtels particuliers des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **1-3-3. Rochefort : un exemple frappant d'unité du patrimoine bâti.**

Dans le court paragraphe consacré à la ville de Rochefort dans *Département de la Charente-Inférieure*<sup>236</sup>, on apprend que la ville compte plus de 30 000 habitants ce qui en fait la première ville du département. Dans ce texte, on note qu'il n'est question que des activités du port (militaire et marchand) : comme port de commerce, il occupe alors le 11<sup>e</sup> rang à l'entrée et le 13<sup>e</sup> rang à la sortie et si l'on adjoint les activités du port voisin de Tonny-Charente, il passe au 7<sup>e</sup> rang national. Pour ce qui est des curiosités architecturales, le guide indique : « le magnifique hôpital de la marine », les « belles halles », la bibliothèque, les casernes, l'hôtel de la préfecture maritime, le jardin botanique (6000 espèces), les remparts formant « d'agréables promenades » et les « vastes chantiers de construction pour la marine

---

<sup>235</sup> Braudel, F., *L'Identité de la France*, Paris, Flammarion, 1990, 130 p.

<sup>236</sup> Joanne, A., *op. cit.*, p. 95.

compris dans l'arsenal »<sup>237</sup>. On l'aura compris la ville est alors davantage considérée comme une ville industrielle.

### *La volonté de créer un arsenal au Ponant :*

L'histoire de Rochefort débute en 1666 lorsque, sur les conseils de Colbert, Louis XIV décide la construction d'un nouvel arsenal maritime<sup>238</sup>. La partie sud-est de la ville est alors retenue pour l'édification de l'arsenal de la ville. Auparavant, Rochefort n'était qu'une petite seigneurie entourée de marais<sup>239</sup>. Loin d'être un choix évident, de part sa situation de petit bourg sur un méandre du fleuve Charente, le site possède d'autres atouts essentiels. En premier lieu, la mer des Pertuis<sup>240</sup>, mer intérieure qui l'isole des assauts de l'océan et, dans un deuxième temps, la Charente, fleuve aux multiples méandres dont la protection sera assurée par l'implantation de nombreuses fortifications sur les îles alentours et sur le continent<sup>241</sup>. Mais il ne faut pas omettre la raison principale : la région est riche en matelots et en ressources (munitions, nourriture...).

À cette époque, la situation de la Marine est désastreuse et Colbert souhaite relancer la construction navale pour maintenir les liens commerciaux avec les colonies. Il trouve en Rochefort le lieu idéal pour implanter les infrastructures industrielles qu'il souhaite établir au

---

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>238</sup> Sur l'histoire de Rochefort, voir notamment : Blois, T., *Histoire de Rochefort*, Blois, Masson, 1733, 281 p. ; Viaud, J.-T., Fleury, E.-J., *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, Rochefort, Fleury, 1845, 2 vol. ; Ardouin, J., « Contribution à l'histoire de Rochefort » in *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, Rochefort, 1894, t. XIV, p. 181. ; Sylvestre, J., « Contribution à l'histoire de Rochefort » in *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, Rochefort, 1894, t. XVI, p. 45 ; Mémain, R., *La marine de guerre sous Louis XIV ; le matériel. Rochefort arsenal moderne de Colbert*, Paris, Hachette, 1937, 1067 p. ; Bitaubé, P., « Urbanisme au XVII<sup>e</sup> siècle, Rochefort, ville géométrique » in *Rochefort 1666-1966*, Rochefort, Ville de Rochefort, 1966 ; Gabet, C., *La naissance de Rochefort sous Louis XIV*, Rochefort, Bordessoules, 1985, 267 p. ; Acerra, M., *Rochefort et la construction navale, 1661-1815*, Paris, Librairie de l'Inde, 1993, 930 p. Dubois, F., Orsenna, E., *Rochefort, le guide*, Paris, Ed. du patrimoine, 2003, 143 p.

<sup>239</sup> *La naissance de Rochefort...* p.13.

<sup>240</sup> La mer intérieure constituée des pertuis Bretons, au nord de l'île de Ré, d'Antioche, entre l'île de Ré et l'île d'Oléron et Maumusson, entre le sud de l'île d'Oléron et la presqu'île d'Arvert, est l'unique mouillage possible du golfe de Gascogne. Elle doit ses qualités nautiques exceptionnelles à la présence d'une série d'obstacles (îles, presqu'île et baie de l'Aiguillon au nord) qui non seulement l'isole des assauts de l'océan mais qui la protège également des flottes ennemies.

<sup>241</sup> Du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, une série de forts et de redoutes est construite pour contrôler l'accès des navires au fleuve : de l'océan, en passant par le pertuis et l'embouchure du fleuve. Voir : Faucherre, N., *Places fortes, bastion du pouvoir*, Paris, Remparts, 1986, 115 p. ; Faucherre, N., *Les fortification du littoral, la Charente-Maritime*, Chauray, Patrimoine et médias, 1993, 319 p. ; Faucherre, N., Ayrault, C., *Bastions de la mer : le guide des fortifications de la Charente-Maritime*, Chauray, Patrimoines et médias, 1995, 75 p. ; Faucherre, N., Prost, P., Chazette, A., Ayrault, C., Taillemite, E., *Les fortifications du littoral : la Charente-Maritime*, Chauray, Patrimoines et médias, 1996, 222 p. ; Le Blanc, F.-Y., Faucherre, N., Lemaître, P., *La route des fortifications en Atlantique : les étoiles de Vauban*, Paris, Huitième jour, 2007, 159 p. ;

Ponant<sup>242</sup>. Pourtant, jusqu'en 1666, voire même bien plus tard, rien n'est arrêté sur l'établissement d'un arsenal de marine à Rochefort<sup>243</sup>. Colbert hésite longtemps entre différents lieux et en particulier les ports de Brest et du Havre. Ceci s'explique par « une relative méconnaissance des côtes de Ponant à laquelle les nombreuses visites ordonnées par Colbert doivent remédier »<sup>244</sup>. Les repérages à Rochefort s'intensifient dès 1663 et le 5 mai 1666, Colbert de Terron prend finalement possession de la terre de Rochefort au nom du roi. C'est par la construction de la gigantesque corderie royale, œuvre de François Blondel, que débute le vaste chantier de l'arsenal. La construction s'effectuera en plusieurs étapes jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>245</sup> sans un véritable plan d'urbanisme.

Colbert de Terron le note lui-même en 1669, tout est à construire à Rochefort, ville sans maison ni route. Comme le précise Martine Acerra, « une ville de bois voit le jour, ville-champignon comme celles de l'Ouest américain de la ruée vers l'or, qui se transforme lentement en ville de pierre »<sup>246</sup>. Ainsi, près de 20 000 personnes s'installent tant bien que mal autour des nouvelles installations navales : cordiers, charpentiers, tailleurs de pierres, forgerons, fondeurs, tonneliers mais aussi notaires, commerçants, médecins, aubergistes et leurs familles. Un plan en damier est tracé et un amoncellement de maisons basses et fort mal isolées commencent à s'étaler le long de ces voies de communication boueuses et insalubres. Pour remédier à cette anarchie urbaine, le nouvel intendant de la Marine arrivé en 1688, Michel Bégon, tente d'améliorer le cadre urbain afin qu'il soit à la hauteur de celui de l'arsenal.

#### *L'exemplarité d'une ville nouvelle du XVIII<sup>e</sup> siècle :*

C'est en 1689, soit un an après son arrivée, que Michel Bégon obtient un Arrêt du Conseil d'Etat qui fixe le rehaussement des maisons de la ville à au moins un étage<sup>247</sup>. Puis suivra une véritable politique d'aménagement urbain avec des directives précises :

---

<sup>242</sup> Meyer, J., Acerra, M., *Histoire de la marine française*, Rennes, Ed. Ouest France, 1994, 427 p.

<sup>243</sup> Acerra, M., *Rochefort et la construction navale...*, op. cit., p. 27

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> Martine Acerra en dénombre trois dans sa thèse sur *Rochefort et la construction navale française* (op. cit.) : une première phase de construction rapide et incontrôlée (1666 à 1671), puis une autre rééquilibrée après une visite de Colbert (1672-1688) et enfin une dernière plus calme (jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>246</sup> Acerra, M., *Rochefort et la construction navale française...*, op. cit., p. 86.

<sup>247</sup> Pour de plus amples renseignements, voir : Bézard, Y., *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV*, Paris, Albin Michel, 1932, 330 p. ; Bégon, M., *Lettres de Michel Bégon, annotées par Louis Delavaud et Charles Dangibeaud*, Saintes, Laborde, 1925-1935, 3 vol., 325 p.

constructions en pierre, élévation de deux voire trois niveaux, immeubles d'angles de deux étages en pierres de taille, creusement de latrines et pavage des rues. Bien entendu, certains travaux, comme le pavage des rues ou l'assèchement des marais, prennent du temps faute de crédits mais les observateurs de l'époque sont charmés par la beauté et l'agencement des maisons<sup>248</sup>. Il permet ainsi à la ville de se développer de façon harmonieuse. Michel Bégon décède vingt-deux ans après son arrivée à Rochefort, épuisé par les efforts accomplis et meurtri par la lente et inéluctable déliquescence de l'arsenal. En effet, à peine le port et la ville ont-ils été achevés que la Marine française subissait les affres et la concurrence navale des autres pays européens. Néanmoins, dès son décès, le souvenir de Bégon marque durablement la mémoire locale et de nombreux chroniqueurs l'associent à la création de la ville. Pour beaucoup, il est celui qui a permis le développement et l'embellissement de la ville. Son épitaphe en l'église Saint-Louis de Rochefort en témoigne : « *Hanc nascentem urbem ligeam invenit / Lapideam reliquit* »<sup>249</sup>. Bien plus que le législateur des premières règles d'urbanisme de la ville ou le superviseur des travaux au sein de l'arsenal tel Girardin de Vauvray à Toulon, il est perçu localement comme un bâtisseur et un hygiéniste précurseur des urbanistes du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce qui nous intéressera plus particulièrement dans le cas de Rochefort, c'est la patrimonialisation de l'exemplarité de la ville du XVIII<sup>e</sup> siècle dans son unité stylistique et culturelle. On peut se risquer à comparer cette unité stylistique avec celle d'Avignon : « au-delà de constructions isolées, le patrimoine d'Avignon forme un tout – architectural et institutionnel – hérité de la papauté qui s'est transmis avec une grande continuité du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> »<sup>250</sup>. Bien entendu, cette patrimonialisation sera progressive, comme dans les cas d'Avignon et, de manière encore plus radicale, de Royan. Pour autant, l'histoire de la vie culturelle à Rochefort est riche, il ne s'agit pas uniquement d'une ville industrielle. La première société savante de la ville, la Société de littérature, sciences et arts, est fondée en 1806 mais, sans grand réseau, elle végète pour être remplacée par la prestigieuse Société d'agriculture, littérature, sciences et arts, en 1834.

L'aspect scientifique de la nouvelle société, appuyé par le terme « agriculture », s'explique par l'engouement suscité par les voyages et l'exploration outre-mer. La ville de

---

<sup>248</sup> Une note de Claude Masse, ingénieur ordinaire du Roi, datée de 1715, en témoigne : « il y a dans les rues quantité de belles maisons bâties à deux ou trois étages ; la place des Capucins est belle, garnie d'arbres ; les remparts en sont pareillement garnis et font de belles promenades... Si la marine avait continué dans sa splendeur, cette ville serait venue une des plus belles du royaume. » in Acerra, M., *Rochefort et la construction navale française...*, op. cit., p. 87.

<sup>249</sup> Ce qui signifie : « *Il trouva la ville naissante en bois / Il la laissa en pierre* ».

<sup>250</sup> Ballée, Catherine, « La ville et son patrimoine : l'exemple d'Avignon » in *L'Esprit des lieux, le patrimoine et la cité*, Grange, Daniel, J., Poulot, Dominique, (dir.), Grenoble, PUG, 1997, p. 217.

Rochefort est, de par son statut de port du Ponant, en pointe dans les voyages scientifiques. Un grand nombre d'expéditions scientifiques vers l'outre-mer partent de ce port. Le paroxysme de cette période de curiosité et d'essor colonial est atteint à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, si bien que la société se mue en Société de géographie en 1879. De nombreux explorateurs, naturalistes, botanistes et géographes écrivent pour le bulletin de la Société dès 1842. Des conférences sont même organisées autour d'explorateurs revenus de voyage et des collections autochtones fleurissent un peu partout à Rochefort, l'intendant de la Marine, Michel Bégon, en est d'ailleurs l'initiateur dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>251</sup>.

Pour ce qui est de la ville elle-même, la question patrimoniale n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Les activités maritimes sont intenses, le bâti est récent et aucune mesure de protection n'est jugée nécessaire. La population a conscience de la qualité de vie locale, Bégon en est loué, mais il n'est nullement question de la valeur patrimoniale de la ville. La population locale ne reconnaît pas encore la spécificité de la cohérence et de l'harmonie de l'espace urbain. Il s'agit tout à la fois du « parcellaire et [de] la voirie, [des] lotissements, de même [des] compositions d'ensemble, [qui] sont des œuvres à part entière, à considérer comme telles, dont la nature ne se limite pas à une agrégation d'édifice »<sup>252</sup>. L'architecture du bâti est soignée, à l'image de celle de l'arsenal, mais qu'attendre d'autre d'une ville désirée par Louis XIV ? Dans son ouvrage sur Rochefort<sup>253</sup>, en 1845, Jean-Théodore Viaud revient sur la création de la ville et son aspect urbain mais aucune mention n'est faite de la valeur de son unité stylistique. Par la suite, quelques monographies vont être publiées sur la ville de Rochefort, notamment dans le bulletin de la Société de géographie<sup>254</sup>. L'histoire mémorielle locale est sans doute trop récente pour qu'elle ne prenne un réel essor au XIX<sup>e</sup> siècle.

Assez logiquement, nous verrons, dans les chapitres suivants, que la vie culturelle décline au début du XX<sup>e</sup> siècle avec la baisse des activités de l'arsenal. Ce dernier montre ses limites avec l'arrivée des nouveaux cuirassés à fort tirant d'eau et l'envasement de la Charente. L'arsenal ferme définitivement en 1927 et, malgré l'implantation d'une base aérienne, la ville s'endort lentement. Cet état de somnolence perdure jusqu'à la fin des années 1950 avec comme point d'orgue l'incendie de la corderie royale par les troupes allemandes en

---

<sup>251</sup> Barthélémy, T., Couroucli, M., (dir.), *Ethnographes et voyageurs : écritures ethnographiques et récits de voyages*, Actes du 130<sup>ème</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques 2005, Paris, 2008.

<sup>252</sup> Gauthiez, B., « L'approche de la morphologie urbaine aujourd'hui » in *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe, Actes des Entretiens du Patrimoine*, Loyer, F., (dir.), Paris, Fayard, 2001, p. 115.

<sup>253</sup> Viaud, J.-T., *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, Rochefort, Fleury, 1845, 528 p.

<sup>254</sup> Ardouin, J., « Contribution à l'histoire de Rochefort » in *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, Rochefort, 1894, t. XIV, p. 181. ; Sylvestre, J., « Contribution à l'histoire de Rochefort » in *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, Rochefort, 1894, t. XVI, p. 45.

1944<sup>255</sup>. La vie culturelle redémarre donc à la fin des années 1950 avec d'une part le redémarrage des activités de la Société de géographie et d'autre part la volonté de quelques férus de patrimoine de sauvegarder la corderie royale. Pour ce qui est de la société savante, elle reprend ses publications en 1958 et crée en même temps une section « archéologie », inscrivant dans la durée les visées purement historiques de la société, tout en conservant, à la demande de ses membres, son nom de Société de Géographie. Dans le cas de la corderie, la situation est plus délicate. Appartenant encore à la Marine, le bâtiment est laissé à l'abandon après l'incendie et la végétation finit par reprendre ses droits étouffant littéralement le site : « abandonnés depuis l'incendie de 1944, les bâtiments avaient disparus sous une forêt vierge impénétrable qui recouvrait tout l'espace compris entre la Charente et le jardin public »<sup>256</sup>. Il est rapidement question de la détruire purement et simplement, l'édifice étant trop endommagé et n'ayant plus aucune utilité.

C'est, contrairement aux idées reçues, l'amiral Jean Cornuault, préfet maritime à Rochefort, qui lance le premier des fouilles à la corderie en 1962. Il charge M. Eauret, ingénieur en chef des travaux maritimes à Rochefort, et M. Couret, ingénieur à Paris et spécialiste de la question, de rechercher les fondations du bâtiment : « [...] Monsieur l'Amiral Cornuault après en avoir pris connaissance [des premiers sondages] me faisait savoir, par sa lettre du 28 juillet 1962 qu'il souhaitait pouvoir retrouver dans le sous-sol de la Corderie, les traces du beau travail de Blondel en 1667 »<sup>257</sup>. Par la suite, son successeur, l'amiral Dupont, nommé préfet maritime en 1964, décide d'entamer une procédure de classement de l'édifice après avoir initié son débroussaillage.

L'ampleur du travail est considérable et ce qu'implique le classement encore plus. L'état de ruine avancée du bâtiment demande une implication réelle de l'Administration et, par conséquent, un certain engouement local. L'architecte en chef des Monuments historiques, Michel Mastorakis, adhère immédiatement au projet de classement : « [...] l'ancienne corderie de l'arsenal de Rochefort est un magnifique exemple d'architecture militaire du XVII<sup>e</sup> siècle et il est du plus grand intérêt de la conserver : c'est pourquoi je donne un avis favorable au classement au titre des monuments historiques, il faudrait inclure également la fontaine »<sup>258</sup>. Il ajoute même un commentaire acerbe sur le comportement de la Marine à ce propos : « il est regrettable que le Ministère des Armées nous dise si tard qu'il ne

---

<sup>255</sup> Néanmoins, il ne s'agit pas du seul dommage effectué au bâtiment d'origine de la corderie. Dans les années 1860, étant devenue inutile, on l'a convertie en atelier de mécanique puis elle est percée de part en part, en 1869, pour y faire passer la nouvelle voie de chemin de fer reliant l'arsenal à la gare.

<sup>256</sup> Sud Ouest, 12 juin 1967.

<sup>257</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 38 : *lettre de M. Eauret à M. A. Couret, 6 août 1962.*

<sup>258</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 38 : *Avis de M. Mastorakis, 3 mai 1966.*

lui est pas possible de sauver ce bâtiment, mais puisqu'il s'agit d'un dommage de guerre, sa restauration, à ce titre, devrait pouvoir être assurée par notre Administration »<sup>259</sup>.

Le retentissement local de cette nouvelle est considérable comme le souligne un journaliste local : « avec un vif plaisir, nous apprenons que la corderie royale vient d'être classée monument historique. La nouvelle tant attendue, comblera d'aise plus d'un ancien marin, plus d'un vieux Rochefortais amoureux du riche passé de la cité, et tous ceux qui ont contribué à faire surgir de l'oubli, les magnifiques bâtiments de la corderie »<sup>260</sup>.

Ainsi, depuis 1962, au prix d'un travail considérable de débroussaillage et de nettoyage des constructions, nous verrons que la Marine a fait ressurgir la corderie, seul bâtiment de ce type qui subsiste encore en France. Le bâtiment devient l'un des premiers édifices de l'ancien arsenal à être classé au titre des monuments historiques<sup>261</sup>. La corderie royale ouvre donc une ère nouvelle de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti de la ville créée par Colbert. Le processus se poursuivra et aboutira à une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) qui identifiera enfin, en 2005, l'unité et la valeur patrimoniale de l'ensemble du centre urbain.

#### **1-3-4. La quête d'identité d'une ville reconstruite : Royan, reine des bains de mer au 19<sup>e</sup> siècle, reine de la modernité au XX<sup>e</sup> siècle.**

Voici comment le guide du *Département de la Charente-Inférieure*<sup>262</sup> présentait Royan en 1869 :

*« Royan n'était, avant la Restauration, qu'un bourg sans importance, perdu dans les sables de la côte de l'Océan ; c'est aujourd'hui une ville de bains très fréquentée (5 à 6000 baigneurs par an), et remarquable par la beauté de ses plages ou conches, divisées en quatre parties : la conche de Royan, la conche de Foncillon, la conche du Chai, la conche de Pontailiac. Un quai ou plutôt un boulevard planté d'arbres a été construit d'une extrémité à l'autre de la conche de Royan, jusqu'à la route de Rochefort. Des rues ont été percées, de nombreuses*

---

<sup>259</sup> *Ibid.*

<sup>260</sup> Sud Ouest, 12 juin 1967.

<sup>261</sup> L'hôpital maritime a précédé de peu le classement de la corderie, en 1965, ainsi que certains éléments de l'ancienne fortification, à la fin des années 1920.

<sup>262</sup> Joanne, A., *op. cit.*, p. 97.



*maisons ont été rebâties, et un casino a été élevé pour l'agrément des étrangers. [...] Le fort, abandonné depuis 1815, a été restauré dans ces dernières années »*<sup>263</sup>.

En évoquant le patrimoine de Royan après celui de Rochefort, de La Rochelle et de Saintes, nous faisons évidemment le grand écart entre quatre types d'architecture et d'urbanisme. Comme le souligne le titre d'un colloque organisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Charente-Maritime (CAUE 17) qui s'est déroulé à Royan en juin de l'an 2000, la ville de Royan a été construite à deux reprises en l'espace d'un siècle<sup>264</sup>.

Dans un premier temps petit port de pêche, la ville bénéficie de la vogue pour les bains de mer au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et profite d'un développement urbain sans précédent<sup>265</sup>. L'aspect actuel de la trame urbaine se dessine au moyen-âge. La population locale finit par se concentrer le long de la conche<sup>266</sup>, situation qui va s'amplifier au XIX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, à l'époque, aucun monument d'importance ne structure la ville : il n'existe que l'église Saint-Pierre datant du XI<sup>e</sup> siècle dont le clocher a été surhaussé en 1729. Le formidable essor de la ville est assez tardif par rapport aux autres villes balnéaires françaises, comme par exemple la Baule, Arcachon ou Deauville. Le premier arrêt concernant les bains de mer date de 1819 mais la ville devient une véritable station balnéaire que vingt ou trente ans plus tard. Elle finit par connaître un développement urbain fulgurant à partir de 1860 et l'arrivée du chemin de fer.

Entre 1850 et 1870, le nombre d'estivants double et passe à 17.000, tandis que la population passe de 3329 à 4500 habitants. La ville se modernise: commerce, casino réputé, grands cafés... L'arrivée, le 28 août 1875, du premier train venant de Paris va donner une toute autre dimension à la station. En l'espace de vingt ans, de 1875 à 1895, la ville devient une des stations les plus luxueuses de la côte océane. Pendant près d'un siècle, la cité se pare de villas et d'édifices luxueux tels que le grand casino municipal sur la Grande Conche, la plage principale<sup>267</sup>. Cet édifice, dont la façade de quatre-vingt mètres est réalisée de plain-pied sur la mer par Gaston Redon, jouie d'une esthétique très proche de celle des expositions

---

<sup>263</sup> *Ibid.*

<sup>264</sup> *Royan 2000, un siècle, deux fois construite, Actes des rencontres nationales de Royan, 23-24 juin 2000, CAUE 17, La Rochelle, 2000, 97 p.*

<sup>265</sup> Voir thèse de Denis Butaye : Butaye, D., *La création d'une station touristique : l'exemple de Royan, de la fin du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Guy Martinière, Université de La Rochelle, 2009.

<sup>266</sup> Plage de sable fin.

<sup>267</sup> Chasseboeuf, F., *Villas de la côte de beauté – Charente-Maritime*, Paris, Patrimoines medias, 2006.

universelles, notamment celle de 1889. Les maîtres d'ouvrage lui conseillent de « laisser libre cours à son imagination et de ne lésiner ni sur l'espace, ni sur les proportions »<sup>268</sup>. Il réalise donc le plus grand casino de France de l'époque. Il est inauguré en août 1895 et prouve la volonté de la municipalité de conférer à la station une image grandiloquente.

*Le bombardement de Royan : une identité urbaine à reconstruire.*

Le 5 janvier 1945, la ville est rasée par un bombardement allié et doit être à nouveau construite. C'est le projet d'aménagement présenté par l'urbaniste Claude Ferret qui est choisi en août 1947<sup>269</sup>. Les destructions sont telles que Royan servira, avec d'autres villes, comme Le Havre, « de laboratoire de recherche sur l'urbanisme ». Lancée dans l'urgence, la reconstruction de Royan apparaît néanmoins aujourd'hui comme une contribution majeure à l'émergence de la modernité. La ville, dans sa globalité, devint « un laboratoire d'avant-garde pour toute la création architecturale, urbaine et technique de part et d'autre de l'Atlantique, notamment grâce à la révélation, à travers les revues, de l'architecture brésilienne récente »<sup>270</sup>.

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la recherche en architecture était d'une telle vitalité et avec les exemples brésiliens, tels de lointains échos aux projets français, nous sommes tentés d'évoquer d'emblée la question de la modernité et d'une architecture dédiée au futur. Mais de quelle modernité s'agit-il ? La réponse se trouve sans doute dans les archives de Louis Simon, architecte en chef adjoint de la reconstruction de la ville, et de celles de Claude Ferret. Elles ont permis d'accéder à certaines étapes « oubliées ou occultées du projet royannais »<sup>271</sup>. Elles permettent d'affiner les étapes de compréhension de l'émergence de la modernité à Royan, mais « remettent également en cause l'idée d'une ville dédiée d'emblée à la modernité »<sup>272</sup>. Lors de cette relecture se dessinent les causes du renouvellement de la notion d'architecture balnéaire qui s'opère dans cette station comme nulle part ailleurs au cours des années cinquante.

---

<sup>268</sup> *Ibid.*

<sup>269</sup> Voir : *Royan années 50, parcours d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle*, CAUE 17, Bordeaux, Confluences, 2000, 55 p. ; Préaut, A.-M., *Royan 1950 : guide architectural*, Vaux-sur-Mer, Bonne Anse, 2006, 265 p. ; Rallion, P., *La machine à habiter : Royan, une reconstruction, 1945-1955*, Paris, Thélès, 2003, 75 p.

<sup>270</sup> Ragot, G., Jeanmonod, T., Nogue, N., *L'invention d'une ville. Royan années 50*, éditions du patrimoine, Paris, 2003, 312 p.

<sup>271</sup> Ragot, G., Jeanmonod, T., Nogue, N., « L'invention du balnéaire cinquante à Royan » dans *In Situ*, n° 4, mars 2004, p. 291.

<sup>272</sup> *Ibid.*

Pendant les premières étapes du projet, les prescripteurs ne font pas directement appel à la modernité. Il s'agit plutôt d'une mise en œuvre néo-classique d'un style « saintongeais » dont Ferret ne se hasarde pas à en définir le contenu. Ce n'est qu'en 1947, avec la parution d'un numéro spécial sur l'aventure brésilienne d'Oscar Niemeyer dans la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*<sup>273</sup>, que les architectes du projet révisent leurs intentions. Cette parution va faire l'effet d'une bombe auprès des quatre-vingt architectes travaillant sur la reconstruction de Royan. La totalité des projets municipaux et de nombreux projets privés sont désormais acquis à cette nouvelle modernité. Un « souffle brésilien réchauffe l'esprit de la reconstruction de la ville »<sup>274</sup>. Tous les projets amorcés dans les années quarante basculent : le casino, la gare routière, le centre administratif, le marché couvert, la poste et avec plus de retenue le temple protestant.

Enfin, les nouvelles opérations sont imaginées d'emblée selon ces nouvelles perspectives. Une réelle fantaisie s'empare des architectes qui établissent des plans fantaisistes qui s'accordent à merveille avec l'identité foncièrement balnéaire de la cité : « sans succomber à la nostalgie du pastiche, les architectes placés sous la direction de Ferret réinterprètent ainsi la tradition balnéaire de Royan »<sup>275</sup>. Par conséquent, le projet d'ensemble, qui aurait pu s'avérer risqué, est une réussite à la fois conceptuelle et pratique. La vision volontiers ludique de ce modèle brésilien se marie parfaitement avec l'esprit de la ville qui, rappelons-le, bénéficiait de trois casinos à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme le note Gilles Ragot, « le succès royannais de ce modèle brésilien spécifique s'explique par l'adhésion de la forme à la fonction ; ainsi, ce qui était recevable dans une ville balnéaire ne l'était peut-être pas sur d'autres théâtres d'opérations [...] la réception de la référence opère car elle rencontre et s'identifie à une intention architecturale : celle de l'idée de balnéaire »<sup>276</sup>. Néanmoins, comment la population locale allait réceptionner la nouvelle ville qu'on lui proposait ? Comment s'identifier à une ville qui a été reconstruite entièrement ? La modernité comme unique perspective n'était-elle pas qu'une illusion ? Et surtout, comment les élus et les érudits locaux vont-ils gérer l'histoire, le patrimoine et l'identité de leur ville ?

---

<sup>273</sup> *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°11, Paris, mai-juin 1947, 127 p.

<sup>274</sup> *Ibid.*

<sup>275</sup> *Ibid.*

<sup>276</sup> *Ibid.*

## *Le tourisme balnéaire au secours du patrimoine architectural ?*

La politique de la ville, tout particulièrement à Royan, ville balnéaire, passe par la nécessité de rendre la cité attractive. Il faut, pour cela, créer une image positive de la ville ; celle-ci passant en partie par le développement culturel et la mise en valeur de son patrimoine. Le cas de Royan est symptomatique car la ville fut détruite à 85%, aussi il a fallu communiquer sur les traces de ce patrimoine ou plutôt sur l'absence de celui-ci. Bien entendu, la ville jouit de bien d'autres attraits (littoral, espaces verts...) qui compensent ce vide patrimonial. Très longtemps et, quoi qu'on en dise, encore aujourd'hui, la population locale, les élus en tête, ont choisi de communiquer autour de ces deux atouts : le passé pré-bombardement et le patrimoine naturel.

La ville s'étant développée grâce au tourisme des bains de mer dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, soulignons que la richesse de la ville réside dans la qualité de ses plages de sable fin. Cependant, nous savons que le patrimoine joue désormais un rôle fondamental dans le développement économique et social des territoires, en particulier dans le cas des zones touristiques<sup>277</sup>. Comment demeurer attractif alors que l'aspect de la ville et sa richesse architecturale a été bouleversée ? Pour ce qui est de Royan, le touriste recherche principalement la richesse naturelle du site, ses plages et son littoral boisé.

### *À la recherche d'une identité :*

Comme le précisait fort justement J.-M. Leniaud, « le patrimoine n'existe pas a priori »<sup>278</sup> et pour qu'un édifice soit patrimonialisé, il est impératif que la population se l'approprie. Pour cela, il est nécessaire d'assumer son passé. La notion de patrimoine a la particularité, à l'opposé des monuments historiques que nous célébrions jusqu'alors, d'être un symbole identitaire propre à chaque communauté qui s'en est emparée.

En somme, le patrimoine est aussi bien vecteur d'identité qu'il ne renseigne sur une population, un territoire. Dans le cas de Royan, la population locale a beaucoup de mal à assumer son passé, ce qui se ressent lorsque l'on essaie d'analyser le discours autour de son patrimoine. Le profil privilégié, délicat à identifier, est celui du « petit patrimoine rural ».

---

<sup>277</sup> Chanas, C., *Le patrimoine : un enjeu dans la communication des territoires ?*, IEP Grenoble, DESS direction de projets culturels, 1997, 138 p.

<sup>278</sup> Leniaud, M., *L'Utopie française*, Mengès, Paris, 1992, p. 12

L'immense majorité des activités culturelles se concentrent sur les églises romanes or nul n'ignore que le Pays Royannais est sans doute le territoire qui compte le moins d'édifices romans de valeur dans le Département de Charente-Maritime. On fête le « petit patrimoine » : moulin à vent, la production ostréicole et de pineau. Les dépliants touristiques misent sur les chemins de Compostelle et sur le patrimoine protestant mais quelle place est donnée à l'architecture « années 50 » ?

*Fierté d'un « patrimoine original » ou occultation pure et simple ?*

La reconstruction de la ville a très mal été vécue par la population locale qui s'est sentie dépossédée de sa ville par l'intelligentsia française. Alors, « cette architecture avant-gardiste, vite reconnue par les spécialistes, n'est pas toujours comprise à sa juste valeur à l'échelon local si bien que dans les années 1980 certains éléments des plus remarquables, comme le nouveau casino ou le portique du front de mer, sont détruits, ou outrageusement transformés, comme le palais des congrès ou la poste centrale »<sup>279</sup>. Ce n'est qu'avec le classement de certains édifices à la fin des années 1980 que les mentalités commencent à évoluer.

On l'aura noté, l'exemple de Royan nous prouve que la patrimonialisation est un processus difficile à appréhender. Loin d'être le simple vecteur d'une compréhension et d'une appropriation d'un site, il est, dans le cas de Royan, le reflet d'une identité à reconstruire et d'une image à redéfinir. Nous sommes, dans le cas présent, confronté à un processus lent qui incorpore plusieurs éléments dont la reconnaissance d'un moment de l'histoire tragique. En effet, le bombardement ne résume pas l'histoire commune des habitants de Royan, la municipalité et les associations locales sont d'ailleurs plutôt enclines à valoriser la période de la Belle-époque, mais il a définitivement modifié l'aspect de la ville. La comparaison avec d'autres villes détruites lors de conflits s'avèrera intéressante même si dans le cas de Royan, ou de la ville du Havre, l'aspect architectural semble dominer les débats lors de ce processus de patrimonialisation<sup>280</sup>. Comme pour Le Havre, la patrimonialisation de l'architecture

---

<sup>279</sup> *Le patrimoine des communes de la Charente-Maritime...*, op. cit., p. 758.

<sup>280</sup> La patrimonialisation de la ville du Havre semble être passée par le même débat et l'inscription du centre reconstruit du Havre sur la liste du patrimoine mondiale de l'humanité en 2005 n'a fait qu'entériner la question même si la qualité architecturale de l'œuvre d'Auguste Perret n'est pas à remettre en question (Etienne-Steiner, C., *Le Havre, un port, des villes neuves*, Paris, éd. du patrimoine, 2005, 400 p.). Pour la question de la patrimonialisation de villes détruites ou à l'histoire mouvementée, voir notamment les travaux actuels, en

royannaise passe par le prisme de la reconnaissance scientifique. Aussi, le maire, M. Most, a fait appel à des chercheurs pour organiser le premier colloque sur Royan et la Reconstruction en juin de l'année 2000. Avant cela, il est difficile de retrouver une quelconque trace d'intérêt pour le patrimoine architectural local post-Deuxième Guerre Mondiale. Royan rattrape lentement son retard sur des villes comme Le Havre et l'attrait local pour les signes de la Belle-époque ne fait que surligner le malaise éprouvé par une grande part de la population locale pour l'architecture royannaise.

## Conclusion :

Ainsi, notre questionnement initial sur les régimes d'historicité nous a permis de saisir les spécificités de notre étude sur l'évolution de la notion de patrimoine. Il a également été très utile pour ne pas tomber dans *l'illusion téléologique*<sup>281</sup>. Nous avons toujours gardé à l'esprit que le patrimoine est une notion contemporaine fabriquée par l'homme. En cela, nous nous sommes efforcés de noter comment celui-ci le fabriquait en nous éloignant de toute tentation déterministe. Nous en sommes arrivés à la conclusion que le patrimoine change : des monuments historiques célébrés par la Nation et, en écho, par les sociétés savantes, aux édifices industriels ou aux pratiques immatérielles. Ce changement a une seule et unique raison : le patrimoine est une production de l'esprit humain, or l'homme change, évolue avec son temps. Par conséquent, le patrimoine est une œuvre humaine qui reflète l'évolution de l'homme : des objets sont investis d'une valeur nouvelle, d'un sens parfois inattendu, puis à un autre moment ils sont réinvestis d'un sens tout autre ou délaissés pour d'autres objets.

Ce qui frappe lorsque l'on s'intéresse à l'étude du patrimoine – ou plutôt des patrimoines – sur le temps long, c'est justement la valeur que prend le changement, la prééminence de la constante évolution. En somme, étudier le patrimoine sur le temps long revient davantage à analyser, non pas des objets, mais des processus de fabrication patrimoniaux. Comme le note Lucie K. Morisset, étudier l'histoire du patrimoine revient à comprendre des régimes d'authenticité successifs dans lesquels « le patrimoine se dévoile alors au cœur d'un écosystème, [...] [où] s'équilibrent, pour un moment, un rapport au Temps, un rapport à l'Espace et un rapport à l'Autre dont l'examen éclaire, en retour, la constitution des représentations patrimoniales et le chemin parcouru par leurs objets jusqu'à nous »<sup>282</sup>. Dans le cas de la Charente-Maritime, ce processus s'observe clairement lorsque l'on s'intéresse aux patrimonialisations dans les quatre principales villes du département. Saintes, ville patrimoniale par excellence au XIX<sup>ème</sup> siècle, verra La Rochelle puis Rochefort et, plus récemment, Royan devenir à leur tour des lieux patrimoniaux à mesure que la population locale s'approprie ses objets en leur donnant un sens nouveau : les exemples de l'arsenal de Rochefort et de l'architecture post-Reconstruction de Royan sont édifiants.

Enfin, si notre étude porte également sur les représentations patrimoniales dans les espaces urbains du département, nous avons vu que la question de l'évolution des perceptions

---

<sup>281</sup> Poulot, D., *op. cit.*

<sup>282</sup> Morisset, L-K, *op. cit.*, in <http://pciich.hypotheses.org/358>

de l'espace urbain en tant que construction symbolique du patrimoine est récente. Si l'ensemble urbain de La Rochelle a dès le XIX<sup>ème</sup> siècle une identité patrimoniale évidente, il n'en est rien pour les autres villes du département. Dans le cas de Rochefort et de Royan cette identité patrimoniale va se forger autour d'un certain désenchantement des groupes sociaux de chacune de ces villes. Rochefort va perdre son statut d'arsenal au début du XX<sup>ème</sup> siècle puis d'école navale dans les années 1990. Après avoir délaissé les bâtiments de l'arsenal et tourné le dos au fleuve Charente, les différents groupes sociaux de la ville vont peu à peu se les réapproprier, d'abord à travers les travaux de restauration de la corderie royale puis en redécouvrant les berges du fleuve. La population locale de Royan va longtemps bouder la Reconstruction de leur ville – celle-ci, il est vrai, s'étant effectuée sans leur participation. La réappropriation de l'espace urbain de Royan sera plus tardive et s'effectuera à partir d'une prise de conscience des élus locaux à travers un discours scientifique. Pour que celui-ci soit audible, il a été nécessaire d'attendre près de cinquante années. Selon Halbwachs, les relations entre l'existence collective, la mémoire individuelle et l'espace vécu sont intimement liées<sup>283</sup>. Pour lui, l'espace vécu est une invention qui se forge à travers les textes, les croyances, les légendes, les coutumes et l'expérience<sup>284</sup>. Nous avons vu que les espaces urbains étudiés sont, quant à eux, des espaces d'expériences où le cadre temporel marque dans un chassé-croisé l'expérience individuelle et l'existence collective.

---

<sup>283</sup> Halbwachs, M., *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950, 170 p.

<sup>284</sup> Halbwachs, M., *La topographie légendaire des Evangiles en Terre sainte, étude de mémoire collective*, Paris, PUF, 2<sup>ème</sup> édition, 1971, 174p.



## **Chapitre 2 : Les sociétés savantes et la création de la Commission des Arts pour la conservation des Monuments historiques de la Charente-Inférieure : origines et rôle institutionnel (1859-1914).**

### **Introduction :**

Comme nous l'avons vu précédemment, compte tenu de la faiblesse des crédits et de l'immensité de la tâche, l'Administration a tôt fait appel au bénévolat pour veiller à la conservation des monuments historiques. Elle a rapidement souhaité bénéficier des compétences locales. Dès 1817, elle nomme Chaudruc de Crazannes, conservateur des Monuments d'Antiquité de la Charente-Inférieure. Le premier fonctionnaire en charge du patrimoine du département est un membre éminent de la vie culturelle locale et membre fondateur de la Société française d'archéologie en 1834. Né à Crazannes, près de Saintes, il mène une carrière dans l'administration (secrétaire général de la préfecture d'Orléans, sous-préfet de Figeac, de Lodève et de Castelsarrazin, maître des requêtes au Conseil d'Etat...) tout en se passionnant pour le patrimoine antique local<sup>1</sup>.

Par la suite, à partir de 1859, la Commission des Arts et Monuments historiques du département (CAMH)<sup>2</sup>, dont les membres sont issus de la vie culturelle locale, se charge, en accord avec la préfecture, des monuments historiques du département. Elle va inventorier et tenter de sauvegarder les nombreux édifices considérés comme remarquables en Charente-Inférieure. Si un nombre non négligeable d'édifices seront sauvés grâce à son entremise, principalement des monuments antiques et médiévaux, l'analyse des bulletins de la commission offre une vision d'ensemble intéressante des préoccupations d'alors.

---

<sup>1</sup> Il est lauréat de l'Institut de France pour son ouvrage sur les Antiquités de Saintonge. Il devient rapidement membre correspondant de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle dans la ville de Auch et membre de diverses sociétés savantes sur le plan national. Il publie de nombreuses études sur les antiquités locales, notamment de Saintes. Et surtout : Crazannes, C., « Notice sur les monuments historiques du département de la Charente-Inférieure », *bulletin monumental*, Paris, Société française d'archéologie, 1834.

<sup>2</sup> Le titre figurant sur ses statuts est : Commission des Arts pour la conservation des Monuments historiques de la Charente-Inférieure.

La Commission n'est pas à proprement parler une société savante, il s'agit plutôt d'une fédération regroupant des membres de différentes sociétés savantes. Cependant ses membres sont pour la plupart issus de ce monde de passionnés de science et de culture. L'étude du fonctionnement administratif de cette commission, couplée à une étude systématique de ses publications, seront deux étapes importantes de notre réflexion sur la mise en œuvre d'une pensée patrimoniale dans le département de la Charente-Inférieure. Afin d'y parvenir, nous ferons une étude diachronique de l'ensemble des textes publiés par la Commission durant les soixante premières années de son existence qui demeurent, nous le verrons, ses années les plus prolifiques.

L'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle, née de la transformation officielle en 1732 de l'Académie Royale des belles-lettres de La Rochelle, reconstituée en 1853 après sa dissolution lors de la Révolution, est un premier pôle de diffusion culturel dans le département<sup>3</sup>. Elle est l'une des plus anciennes sociétés savantes mais ne possède pas le rayonnement de celles situées dans les départements voisins, par exemple à Bordeaux, l'Académie royale des belles-lettres sciences et arts, formée dès 1712 par les parlementaires bordelais et qui renaît en 1796<sup>4</sup>. Elle publie régulièrement ses travaux à partir de 1820, l'archéologie y tenant une place importante. Certains (Lacour, Bonfin, Jouannet) sont également commissaires de la Société des Antiquaires de France, société historique et archéologique parisienne fondée en l'an VIII. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des premières institutions pour la conservation des Monuments historiques qui vont émerger à partir des années 1830<sup>5</sup>.

Des commissions départementales vont peu à peu se mettre en place dans les départements afin de suppléer les services de l'Etat qui sont encore en gestation<sup>6</sup>. Dès le 26 mars 1839, le préfet de Gironde, le baron de Sers, sur la demande du Conseil général et après avoir consulté l'Académie royale des sciences belles-lettres et arts de Bordeaux, prend un arrêté le 26 mars 1839 portant création de la Commission départementale des Monuments et Documents historiques de la Gironde, organe officiel de l'administration, dont le bureau est

---

<sup>3</sup> Hillairet, A., *Les élites culturelles dans les sociétés artistiques et littéraires à La Rochelle au XIXe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Guy Martinière, Université de La Rochelle, 2009.

<sup>4</sup> Archives départementales de la Gironde, Exposition sur la commission des Monuments historiques de la Gironde, Conseil Général de Gironde, 2009, [<http://fondsarchives.cg33.fr/4T/exposition/commission/composition.jsp>]

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Bercé, F., « Les sociétés savantes et la protection du patrimoine monumental », *Colloque interdisciplinaire sur les sociétés savantes, actes du 100e congrès national des sociétés savantes*, Paris, Éditions du CTHS, 1976, p. 155.

installé dans les locaux même de la préfecture<sup>7</sup>. Cette commission départementale effectuera de nombreux travaux de recherche et d'inventaire. Elle aura une influence non négligeable sur la CAMH de Charente-Inférieure notamment sur trois points que nous développerons : la création d'un inventaire, le suivi des publications sur le patrimoine local et le regroupement des érudits locaux.

Par ailleurs, nous nous sommes penchés sur les archives des sociétés savantes du département travaillant sur la question des monuments historiques. Elles se répartissent principalement entre les premiers tomes des *Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis* publiés, à partir de 1874, celles de la Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis ainsi que les bulletins de la même société, publiés à partir de 1879. Les travaux de la Société des Archives historiques sont essentiels pour une juste compréhension des enjeux locaux. L'importance de ses effectifs est un indicateur intéressant de son rayonnement à la fin du dix-neuvième siècle. Nous verrons que des liens forts uniront cette société savante et la Commission.

## 2-1- La création de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure : statuts et objectifs

Tableau 3 : Evolution des effectifs de quelques sociétés savantes<sup>8</sup> :

Nombre moyen de membres	Années 1870-1900	Années 1900-1914	Années 1918-1939	Années 1950-1978
Archives historiques Saintonge et Aunis	450	220	80	100
Archéologie et histoire Charente	120	130	230	650
Archéologie Saintes	105	220	210	?
Archéologie Gironde	150	200	?	?
Statistiques Deux-Sèvres	150	150	?	?
Antiquaires de l'Ouest	250	220	?	?
Archéologie St Jean d'Y.	/	/	Environ 100	332 (en 1946)
Amis Ile de Ré	/	/	/	370

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> D'après Julien-Labruyère, F., « Le temps retrouvé de la Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis (étude sociologique, 1874-1914) » in *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, tome 4, Saintes, 1978.

Lors de la séance du 25 août 1859, le Conseil général de la Charente-Inférieure émet le vœu de la création d'une commission des Arts, « chargée de constater l'existence des monuments antiques et de proposer les travaux destinés à en assurer la conservation »<sup>9</sup>. La Commission est un organisme consultatif auprès du préfet du Département. Ainsi, le Préfet Boffinton arrête, le 1<sup>er</sup> mars 1860, la création de la Commission des Arts et Monuments de Charente-Inférieure. Le Préfet choisit un siège, Saintes, sans en préciser la raison, mais on peut imaginer que le seul fait que huit des vingt-cinq membres de la Commission soient issus de la commune explique ce choix. D'ailleurs, le député Eugène Eschassériaux, maire historique de la petite commune de Thénac<sup>10</sup>, à proximité de Saintes, en est le membre fondateur et en sera élu, lors de la première séance de la Commission, le 10 mai 1860, président. Le bureau de la commission est exclusivement composé de membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Charente-Inférieure : le baron Eschassériaux, président, l'abbé Lacurie, vice-président, M.-A. Inquinbert, avocat à Saintes, secrétaire et M. Taillasson, pharmacien à Saintes, trésorier.

### **2-1-1. La répartition des effectifs :**

La Commission est composée de vingt-cinq membres titulaires désignés dans l'arrêté constitutif du 1<sup>er</sup> mars 1860. Elle pourra s'adjoindre des associés correspondants qui seront nommés sur présentation de deux membres titulaires, au scrutin secret et à la majorité absolue.

---

<sup>9</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, imprimerie Hus, p. 3.

<sup>10</sup> Le baron Eugène Eschassériaux, né en 1823, est membre d'une lignée de députés débutant lors de la Révolution. Il devient maire de Thénac en 1850. Réélu en 1871, il conservera son mandat pendant 54 ans, jusqu'en 1904, deux ans avant sa mort. Il sera conseiller général, maire et député, toujours soucieux de conserver le pouvoir au sein de sa région, la Saintonge. Il effectue des travaux importants dans le village et insufflé une certaine modernité dans un hameau plus que modeste : voierie, chemin de fer, télégraphe ou la poste. Passionné d'histoire et en particulier de l'histoire de la Saintonge, il encourage les études sur Thénac et les monuments locaux.

Tableau 4 : Membres titulaires de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure à sa création en 1860<sup>11</sup> :

<b>Membres</b>	<b>Marennes / Oléron</b>	<b>La Rochelle</b>	<b>Saintes</b>	<b>Rochefort</b>	<b>Jonzac</b>	<b>St-Jean d'Angély</b>	<b>Total</b>
Elus/politiques	2	/	1	/	/	1	<b>4</b>
Architectes	/	/	1	1	/	/	<b>2</b>
Juristes	/	1	2	/	3	/	<b>6</b>
Erudits / professeurs	1	1	3	/	/	1	<b>6</b>
Clergé	/	1	1	2	1	/	<b>5</b>
Médecine	/	/	1	/	1	/	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>25</b>

Dans le tableau précédent, nous notons la réelle répartition des membres de la Commission sur l'ensemble du territoire. La ville de La Rochelle n'est pas représentée de façon démesurée, compte tenu de sa taille et de la richesse de sa vie culturelle. C'est un cas de figure assez logique vu l'emprise saintaise sur la Commission. Contrairement à la Commission des Monuments historiques de Gironde, si l'on s'intéresse à la composition socioprofessionnelle de la CAMH, on s'aperçoit que les « professionnels » de l'architecture sont peu nombreux : nous avons bien affaire à un groupement d'amateurs d'art. La Commission des Monuments historiques de Gironde compte, dès l'origine, de nombreux architectes qui jouent un rôle prépondérant.

Ils sont souvent déjà en charge de fonctions officielles auprès des administrations municipales ou départementales (M. Massiou, architecte départemental). À leurs côtés siègent aussi les architectes des édifices diocésains du département (l'abbé Lacurie). Les autres sont choisis parmi les notabilités locales (curés, inspecteurs des écoles primaires, notaires, hommes de lettres, propriétaires terriens). Dans ce vivier d'hommes savants, les ministères désignent, sur présentation du préfet, des correspondants : l'abbé Lacurie, M. Massiou et M. Jourdan sur toute la période. Les uns, nommés par le ministre de l'Instruction publique, sont chargés de recherches historiques et descriptives, les autres, nommés par le ministre de l'Intérieur, veillent à la conservation, surveillent les restaurations des édifices.

<sup>11</sup> Auteur : Karim Souiah.

### 2-1-1.1. Le rôle primordial des Inspecteurs et des Sous-inspecteurs :

Pour faciliter sa tâche, la Commission choisira parmi les membres titulaires, un Inspecteur spécial pour chaque arrondissement, et pour chaque canton un ou plusieurs Sous-Inspecteurs présentés par l'Inspecteur titulaire.

Tableau 5 : Inspecteurs spéciaux élus le 10 mai 1860 :

Arrondissements	Inspecteurs	Profession
Saintes	M. Fontorbe	Architecte
La Rochelle	M. Jourdan [remplacé par M. Massiou dès 1861]	Juge [architecte départemental]
Rochefort	M. l'Abbé Person	Abbé
St-Jean-d'Angély	M. Lacour	Membre du Conseil général
Marennes	M. Bourricaud	Secrétaire de Mairie
Jonzac	M. Rainguet	Ancien notaire

Les Inspecteurs spéciaux sont en charge de la liste des « monuments encore debout, ou à l'état de ruine »<sup>12</sup> qui se trouvent dans leur circonscription et d'indiquer chaque année à la Commission ceux dont l'état exigera des mesures de conservation. S'ils sont sélectionnés parmi les membres titulaires de la Commission, ils choisissent, en général, un ou plusieurs Sous-Inspecteurs non-titulaires pour les aider dans leurs missions. Les Inspecteurs et les Sous-Inspecteurs sont les seuls à être nommés pour une durée de trois ans. Cela s'explique par la spécificité et l'importance de leurs tâches. En effet, ils sont les réelles chevilles ouvrières de la Commission. Ils ont en charge le signalement de tout projet pouvant menacer un monument « soit dans sa forme, soit dans son existence »<sup>13</sup> ainsi que tout projet « dont l'exécution pourrait compromettre quelques-unes des richesses architectoniques du canton »<sup>14</sup>. Ainsi, la qualité et l'harmonie des paysages locaux sont d'ores et déjà pris en considération.

Durant les premières années, on assiste à une effervescence de travaux provenant de l'ensemble du département grâce à une bonne mobilisation des Sous-Inspecteurs. Mais peu à peu, la motivation s'éteignant probablement, ce sont les membres titulaires de la

<sup>12</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, imprimerie Hus, p. 6.

<sup>13</sup> *Ibid*, p.7

<sup>14</sup> *Ibid*.

Commission, souvent les mêmes, qui endossent la majeure partie des recherches. Il est intéressant de remarquer la forte mobilisation des arrondissements de Saintes et de Jonzac, au sud du département, qui comptent chacun deux fois plus de Sous-Inspecteurs que les autres arrondissements. Encore une fois, la prégnance des érudits de la ville de Saintes, autour du noyau dur que forme la Société d'Archéologie de Saintes, nous éclaire raisonnablement sur ce déséquilibre.

*Tableau 6 : Répartition et profession des Sous-Inspecteurs nommés le 10 mai 1860<sup>15</sup> :*

<b>Arrondissement</b>	<b>Clerg</b>	<b>Médecin</b>	<b>Elus/politique</b>	<b>Erudit</b>	<b>Juriste</b>	<b>Architect</b>	<b>Total</b>
<b>s</b>	<b>é</b>	<b>e</b>	<b>s</b>	<b>s</b>	<b>s</b>	<b>e</b>	<b>l</b>
Saintes	7	3	2	1	1	/	<b>14</b>
St-Jean-d'Angély	3	/	/	1	/	/	<b>4</b>
Rochefort	2	/	1	/	/	1	<b>4</b>
Marennes	4	/	/	2	2	/	<b>8</b>
La Rochelle	2	/	1	2	2	/	<b>7</b>
Jonzac	7	3	/	3	1	/	<b>14</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>51</b>

### **2-1-1.2. La composition et les attributions du bureau :**

L'organisation du bureau de la Commission est très simple : le Président dirige les travaux et propose au Préfet les mesures urgentes concernant la conservation des monuments historiques, le Secrétaire a en charge la correspondance, la rédaction des rapports et des procès-verbaux ainsi que la conservation des archives, tandis que le Trésorier est dépositaire de tous les fonds appartenant à la Commission. Les membres du bureau ont la possibilité de se faire réélire, d'ailleurs ils le sont fréquemment ; il faut dire qu'ils sont choisis parmi les meilleurs spécialistes du patrimoine local.

---

<sup>15</sup> Auteur : Karim Souiah.

Tableau 7 : Membres du premier bureau élu le 10 mai 1860 :

Bureau	Membres	Profession	Résidence
Président	Baron Eschassériaux	Député au Corps législatif	Thénac
Vice-Président	Abbé Lacurie	Abbé	Saintes
Secrétaire	M. Inquinbert	Avocat	Saintes
Trésorier, Secrétaire-adjoint	M. Taillason	Pharmacien	Saintes

Comme nous avons pu le noter, le Baron Eschassériaux a joué un rôle essentiel dans la création de la Commission ; cependant les nombreuses activités du député l'empêchèrent régulièrement de siéger. Dès 1862, le problème est réglé et il est nommé Président d'honneur compte-tenu de ses fréquentes absences s'expliquant par son éloignement géographique<sup>16</sup>. Il est donc remplacé par son vice-président, l'abbé Lacurie, un grand spécialiste du patrimoine religieux local, lui-même domicilié à Saintes.

Ce scénario se reproduit à nouveau quelques années plus tard : l'abbé Lacurie ne pouvant plus exercer les fonctions de président, il est élu Président honoraire. Son successeur, l'abbé Julien-Laferrière, exerce également à Saintes. Et, lorsque celui-ci décide de s'installer à La Rochelle en 1878, il essuie de vives critiques des autres membres titulaires de la Commission, ces derniers prétextant la jurisprudence Eschassériaux. L'un d'eux, M. Audiat, justifie : « le Président d'une société archéologique dont le siège est à Saintes, ne peut pas être pris ailleurs qu'en cette ville. [...] Si M. Julien-Laferrière fût demeuré dans notre ville, l'assemblée toute entière l'eût élu, ainsi que cela avait eu lieu précédemment »<sup>17</sup>. Tout naturellement, vient la question de sa nomination en tant que Président d'honneur, comme le note encore M. Audiat : « certains membres, en nommant Président d'honneur leur collègue, qui habite maintenant La Rochelle, ont sans doute voulu rendre hommage au zèle qu'il a montré »<sup>18</sup>.

D'ailleurs, le Président lui-même avait émis la même opinion, le 27 avril 1876, lors d'un autre débat : « [...] on n'a jamais élu, pour remplir ces fonctions [comité chargé du programme des fascicules publiés] que les membres du Bureau ou des titulaires. De là l'usage constant de confier au Bureau la mission de prononcer sur cette question, dont il est difficile

<sup>16</sup> À partir de 1862, le baron s'installe définitivement à Paris.

<sup>17</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 5, 1880, Saintes, Imprimerie Hus, p. 7.

<sup>18</sup> *Ibid.*



de faire juges des membres résidant hors de Saintes »<sup>19</sup>. Néanmoins, le Président Julien-Laferrière bénéficie d'appuis solides tels celui de M. Rullier, membre de la Commission : « il s'agit d'une Commission départementale ; donc, le Président peut être pris ailleurs qu'à Saintes. »<sup>20</sup>. Ce dernier commentaire en appelle deux autres : tout d'abord, il indique que la Société tend à s'institutionnaliser et à devenir une commission départementale, à mi-chemin entre la Commission des Monuments historiques à Paris et une société savante « classique » et, d'autre part, il pourrait sous-tendre la perte d'influence de la ville de Saintes par rapport à La Rochelle en cette fin de dix-neuvième siècle. D'autant que cet avis semble partagé par la plupart des autres membres : « la Commission aurait tort de choisir invariablement son Président parmi les membres de Saintes ; ainsi, tel de nos collègues, jouissant de relations étendues et pouvant rendre les plus grands services à notre Société archéologique, serait frappé d'inéligibilité ; ce serait fâcheux »<sup>21</sup>.

La ville de La Rochelle semble prendre peu à peu le pas sur celle de Saintes et le Président M. Julien-Laferrière va finalement en faire un argument pour sa réélection : « [il déclare que] les loisirs qu'il a à La Rochelle, lui permettront de s'occuper, plus activement encore que par le passé, de nos travaux »<sup>22</sup>. Assez ironiquement, cette lutte entre La Rochelle et Saintes, qui se ressent fortement au sein des sociétés savantes, va servir de rampe de lancement à la Commission en lui permettant de dépasser ce vieil antagonisme, en devenant réellement une Commission départementale, tout en rayonnant un peu plus à La Rochelle, désormais la ville du pouvoir en Charente-Inférieure. Désormais, l'on pourra être président de la Commission et habiter à La Rochelle malgré les éventuelles tentations rochelaises : « parlant des offres très flatteuses qui lui ont été faites relativement à l'académie de La Rochelle par M. le maire de cette ville, il [M. Julien-Laferrière] dit les avoir déclinées, afin de pouvoir se consacrer exclusivement à la direction de la Commission des arts et monuments historiques »<sup>23</sup>. Notons que d'autres membres éminents de la Commission ont été séduits par l'académie de La Rochelle ; ne citons que le célèbre chroniqueur local, Jean-Baptiste Jourdan, auteur des fameuses *Lettres rochelaises* dans le quotidien *Le Courrier de La Rochelle* qui est parti dès les premières heures de la Commission en 1861.

---

<sup>19</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 3, 1877, Saintes, Imprimerie Hus, p. 25.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>21</sup> *Ibid.* : M. Caudéran, membre de la Commission.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

Si, grâce à ce décloisonnement, la Commission va vivre une deuxième période faste, jusqu'au début du vingtième siècle, certains membres saintais vivent mal cette perte d'influence et des inquiétudes légitimes se portent sur la composition du Bureau : « comment se déplacera-t-il [le Président] à tout instant ? Depuis six mois que M. Julien-Laferrière habite La Rochelle, on ne voit pas qu'il ait souvent réuni le Bureau ; du Bureau, il n'en est pas question ; d'ailleurs qui empêche que le Bureau tout entier soit choisi à La Rochelle ? Cela arrivera quelque jour. Dans un an, le siège de la Société y sera transféré ; on y portera nos antiquités, comme on l'a déjà fait »<sup>24</sup>. D'ailleurs, les premières heures de la Commission « un membre propose [...] de décider qu'à l'avenir ses séances aient alternativement lieu dans chacune des villes du département »<sup>25</sup> pour que celle-ci devienne réellement une Commission d'envergure départementale. Bien sûr, rappelons que l'article 2 de l'arrêté de création de la Commission du 1<sup>er</sup> mars 1860 du Préfet de Charente-Inférieure stipule que les réunions auront lieu à Saintes.

Finalement, le Président Jullien-Laferrière est remplacé par M. Bremond d'Ars, qui lui-même n'habite pas plus à Saintes, en 1879 en raison de son éloignement : « les motifs de cette élection présidentielle sont bien connus de vous tous ; mon honorable prédécesseur venait d'être appelé à un poste fixe à La Rochelle, et votre majorité a pensé que la résidence à Saintes est une condition essentielle pour exercer la présidence de la Commission »<sup>26</sup>.

La question de la légitimité des membres sera de plus en plus prégnante. La présence d'élus ne réglera aucunement la question puisqu'ils ne siègeront jamais à titre professionnel, mais seulement en tant qu'érudits. Contrairement aux commissions et services institués par le pouvoir central pendant cette période<sup>27</sup>, celle-ci n'a aucune valeur légale et se contente d'émettre des avis. Elle ne possède, d'ailleurs, pas de légitimité scientifique, cette dernière provenant de Paris. La situation va perdurer ainsi et s'accroître avec la création des services départementaux de l'architecture à la fin des années 1940. La Commission va subsister, bon an mal an, pendant quelques décennies et sera finalement dissoute en 1966<sup>28</sup>.

---

<sup>24</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 10.

<sup>25</sup> *Ibid.* p. 48.

<sup>26</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 4, 1880, Saintes, Imprimerie Hus, p. 41.

<sup>27</sup> L'Inspection générale des Monuments historiques qui instruit les demandes de crédits, inspecte les monuments et surveille les travaux ; la Commission des Monuments historiques décide des répartitions des crédits pour les restaurations et gère le classement ; le Comité historique des arts et monuments qui étudie et inventorie les richesses artistiques ; le Conseil des bâtiments civils qui subventionne les restaurations de bâtiments appartenant à l'Etat affectés à un usage public ; la commission des édifices diocésains, devenue rapidement Commission des arts et édifices religieux, qui subventionne les travaux dans les édifices du culte.

<sup>28</sup> Les derniers recueils seront publiés jusqu'en 1974.

## 2-1-2. Un objectif clair : la connaissance artistique et culturelle du territoire.

L'arrêté de création de la Commission est clair : « cette commission [...] nous signalera [au Préfet] l'existence des vieux monuments à conserver ou à restaurer, nous adressera un exposé de leurs besoins, leur description, les plans et devis, en un mot, tous les documents qui sont ou pourront être exigés par les instructions »<sup>29</sup>. Le Préfet de Charente-Inférieure s'attend avant tout à un travail d'inventaire : il s'agit de « signaler l'existence des vieux monuments ». Cependant, il ne précise pas quel type d'inventaire il souhaite lancer. Les membres de la Commission proposeront dans leurs statuts, acceptés par le Préfet, non seulement « de rechercher dans le département les ruines, les substructions et les monuments qui lui paraissent offrir un intérêt historique ou artistique » mais également « de proposer aux autorités constituées les mesures destinées à en assurer la conservation »<sup>30</sup>. Ainsi, nous assistons, bel et bien, à la création de l'une des premières commissions consultatives de ce type en France. Bien entendu, nous n'oublions pas le travail d'Arcisse de Caumont qui a eu la clairvoyance et l'habileté de créer et développer le premier ce type de sociétés savantes, mais cette commission a cela en plus qu'elle est instituée par un représentant de l'Etat lui conférant une légitimité et une reconnaissance nouvelle. La Commission des Monuments historiques de la Gironde a effectué le même type de travaux entre 1841 et 1846. Néanmoins, nous ne possédons pas d'études scientifiques permettant d'effectuer une comparaison méthodique entre les deux inventaires. Tout comme pour la CAMH, il s'agit du premier grand chantier effectué par ses membres. La Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, créée à la même période que celle de la Charente-Inférieure, a également été très active dans ce type de chantiers. Cette dernière a achevé ses statistiques monumentales du département du Pas-de-Calais en 1873.

Le Vice-Président de la Commission, l'abbé Lacurie, rendra un hommage appuyé à M. Arcisse de Caumont lors de sa première allocution :

*« C'est ce culte religieux pour les monuments du temps ancien qui a fait de l'Italie le séminaire des Arts, et ce privilège incontesté elle le doit à la sollicitude des Souverains Pontifes qui ont plus fait pour les Arts malgré l'exiguïté de leurs ressources, que tous les autres Souverains ensemble. [...] Si cet*

---

<sup>29</sup> Arrêté de création de la Commission des arts et monuments historiques, en date du 1<sup>er</sup> mars 1860, signé par le Préfet Boffinton.

<sup>30</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 6.

*exemple était suivi, le goût du beau, du simple et du vrai, une nouvelle méthode dans l'imitation de la nature, l'amélioration d'une foule d'arts qui se lient à ces grandes idées de perfection, seraient bientôt l'effet sensible et immédiat de cette masse imposante de leçons et d'exemples que Rome multiplie et rassemble pour l'instruction de l'Europe. [...] La Saintonge possède quelques filons de cette riche et précieuse mine ; pourquoi ne les explorerions-nous pas ? Sur tous les points de l'Europe savante, depuis l'impulsion donnée par M. de Caumont, une armée de travailleurs fouille le territoire des anciennes cités ; resterions-nous spectateurs oisifs et indifférents ? [...] [Citons] les puissants auxiliaires créés par M. de Caumont pour multiplier les observateurs et, par là même, les chances de découvertes »<sup>31</sup>.*

Par ailleurs, Arcisse de Caumont, apprenant son existence, fait l'éloge et « croit devoir signaler aux diverses Sociétés Archéologiques de France, les travaux de la Commission des Arts du département de la Charente-Inférieure »<sup>32</sup>.

La spécificité de la Commission est donc son enclavement local et sa relation directe avec l'Administration centrale. Nous verrons d'ailleurs que toutes les recommandations de la Commission seront, si ce n'est suivies, du moins prises en compte. La mission de la Commission est, en cela, novatrice dans son importance, puisqu'elle est en lien direct avec les services compétents qui sont encore en nombre insuffisant en cette fin de dix-neuvième siècle.

*Un projet comportant quatre grandes lignes directrices :*

- Mettre en œuvre des démarches et des investigations afin de découvrir des monuments historiques ou artistiques en Charente-Inférieure,
- Effectuer un état des lieux des monuments historiques qui sont déjà répertoriés et en provoquera la conservation, si besoin est, en intervenant auprès de l'Etat, du Département, des communes ou des particuliers, afin d'obtenir les mesures qui en préviendront la ruine,
- Au besoin, elle aidera à ces mesures par le produit des dons ou des allocations qu'elle aura reçus, et par des frais de garde ou des travaux de consolidation qu'elle fera elle-même exécuter,
- Enfin, elle entretiendra avec l'administration du Département et avec le Ministre afférant une correspondance relative à tout ce qui concerne les monuments historiques du pays.

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 61-62.

<sup>32</sup> *Bulletin monumental*, Société Française d'Archéologie, 2<sup>e</sup> série, tome 8, 28<sup>e</sup> volume de la collection, n° 1.

Le projet étant ambitieux, les membres de la Commission se rendent rapidement compte qu'ils auront besoin de l'aide de l'ensemble des spécialistes de la question. C'est pour cela que l'abbé Rainguet, Inspecteur spécial de l'arrondissement de Jonzac, propose d'adresser, dès la première réunion, « à tous les architectes et agents-voyers du département afin de prévenir, autant qu'il leur sera possible, la destruction des monuments historiques »<sup>33</sup>. Cette proposition ne sera jamais suivie des faits même si la plupart des conseillers généraux auront eu vent de la création de cette commission tout comme les élus locaux. Afin de pallier à ce problème, les membres du bureau comprendront dès les premiers mois d'activité qu'ils devront s'appuyer sur les Inspecteurs et les Sous-Inspecteurs de la Commission : « messieurs les Inspecteurs comprendront sans peine qu'il est de la dernière importance que la Commission soit informée sans retard de toute mesure pouvant compromettre quelques-uns des monuments confiés à sa sollicitude [...] messieurs les Sous-Inspecteurs voudront bien [...] les tenir au courant de tout projet de restauration, de toute entreprise qui serait de nature à détériorer les monuments situés dans leur canton. Habitant les lieux, et à la source des traditions locales, personne mieux qu'eux ne peut utilement renseigner la Commission »<sup>34</sup>.

En effet et pour aller plus loin, les objectifs ainsi formulés sont à la fois nombreux, novateurs et obscurs. Nombreux car il est question d'inventorier le patrimoine du département, en effectuer un état des lieux sanitaire, en informer les services compétents et, éventuellement, en organiser eux-même l'entretien voire la restauration<sup>35</sup>. Novateurs car le projet s'appuie sur la population locale ancrée au cœur du tissu des « traditions locales ». Cet appel à la population doit être interprété en deux sens : d'abord, faciliter le repérage des monuments peu ou pas connus et ensuite s'inspirer, se nourrir des traditions et des cultures implantées dans les territoires : « une contrée n'est bien connue que par ceux qui l'habitent, par les gens du sol. Causeries de famille, légendes, désignations de certains lieux, idée souvent superstitieuse attachée à tel édifice, à tel champ, tout leur vient en aide ; le moindre indice est un trait de lumière ; c'est un fil directeur qui se rattache à mille autres documents, intelligibles pour eux, et qu'un étranger à la localité laisserait passer inaperçus »<sup>36</sup>. Si les folkloristes du dix-neuvième siècle se passionnent très tôt pour les traditions populaires<sup>37</sup>, il

---

<sup>33</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 3.

<sup>34</sup> *Ibid*, p. 16.

<sup>35</sup> Ce qui n'est pas clairement noté dans les statuts de la Commission mais qui s'effectuera par le biais des quelques architectes membres de la Commission.

<sup>36</sup> *Ibid*.

<sup>37</sup> Voir paragraphe suivant.

est plus rare que cette « mode » gagne les monuments et les édifices ruraux. Néanmoins, les actes et les études proposées ne sont pas forcément à la hauteur du projet initial. D'où le troisième point, dans lequel on se demandera si l'inventaire fut véritablement novateur et si les objectifs, loin d'être ambitieux, n'étaient tout simplement que trop imprécis et, sans doute, peu crédibles pour une commission d'érudits locaux ne se réunissant que deux fois dans l'année.

## **2-2- Une mise en œuvre complexe :**

Pour leur premier acte symbolique, les membres de la Commission, réunis pour la première fois le 10 mai 1860, décident à l'unanimité de marquer les esprits en se chargeant des arènes antiques de Saintes vu « l'importance, [...] le haut intérêt historique qui s'y rattache et l'urgence qu'il y a, pour en prévenir la destruction, de les soustraire à la propriété individuelle »<sup>38</sup>. Les premiers fonds dont elle bénéficie sont engagés au rachat de ce monument. Sur un budget prévisionnel de 9000 francs, pour l'année 1860<sup>39</sup>, pas moins de 8600 francs sont affectés à l'achat des arènes. Le reste, soit 400 francs, est destiné aux travaux reconnus les plus urgents dans le reste du département par le bureau de la Commission. L'acquisition et la restauration des arènes, nous le verrons, prendra bien plus de temps qu'il n'en paraissait alors et c'est à un autre chantier de taille auquel les membres de la Commission vont s'atteler : l'inventaire des monuments historiques du département.

### **2-2-1. Une première tentative d'Inventaire des monuments historiques du département de Charente-Inférieure :**

L'article cinq des statuts de la Commission veut qu'une « liste des monuments encore debout, ou à l'état de ruine »<sup>40</sup> soit dressée ; cette statistique monumentale doit, de l'avis général, ouvrir les travaux de la Commission. Comme le note l'abbé Lacurie, « il serait difficile, en effet, le cas échéant, de rien statuer touchant une mesure qui pourrait menacer un monument soit dans sa forme, soit dans sa durée, si la Commission ne connaissait pas le

---

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Budget prévisionnel 1860 : 3000 francs du conseil général, 3000 francs crédit ordinaire de 1861 de l'Etat et 3000 francs sur les crédits extraordinaires.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 6.

monument sur lequel on appellerait son attention »<sup>41</sup>. Selon le Vice-Président de la Commission, une statistique exacte des monuments de tous genres et de tous âges, disséminés dans toutes les parties du département, porterait à la connaissance de la Commission l'état réel des richesses archéologiques en Charente-Inférieure. Ainsi, elle la mettrait à même de se prononcer, en connaissance de cause, toutes les fois qu'elle aura besoin d'intervenir pour empêcher un acte de vandalisme, ou renseigner utilement l'autorité compétente. Le Président ajoute : « [la Commission] attache une grande importance à la prompte réalisation de ce projet de statistique, et cette œuvre ne peut être menée à bonne fin qu'avec la participation de messieurs les inspecteurs et des personnes honorables qu'ils pourront s'adjoindre dans les divers cantons qui composent leur circonscription »<sup>42</sup>. Un inventaire équivalent a été conduit par d'autres commissions départementales en particulier par celle de Gironde dont nous disposons des archives en ligne<sup>43</sup>. Pour l'élaboration de la liste départementale de classement et les révisions annuelles qu'elle prévoit de réaliser, « la commission des monuments historiques de la Gironde met au point une méthode de description qui témoigne d'un remarquable souci de rigueur scientifique »<sup>44</sup>.

Elle envoie à ses correspondants, dès l'été 1840, une nomenclature permettant de ranger chaque édifice à décrire dans une catégorie (église, château, fortification...), de l'inscrire suivant sa nature (monument religieux, militaire, civil, domestique) et son état de conservation.

### **2-2-1.1. Les instructions aux auteurs :**

Au lancement de l'opération, la tâche ne semble pas effrayer les membres de la Commission : « [bien que le travail paraisse, de prime abord, fort étendu] un examen sérieux du programme démontrera qu'il est facilement réalisable, car il s'agit moins de rédiger des descriptions minutieuses de tous les monuments qui existent dans un arrondissement, que de donner un guide archéologique qui fasse connaître l'existence des monuments de chaque localité »<sup>45</sup>. Dans les instructions données aux Inspecteurs, il est spécifié que sous chaque nom de lieu, l'Inspecteur doit noter une indication sommaire des *monuments de toutes classes*

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>43</sup> <http://fonds-archives.cg33.fr/4T/>

<sup>44</sup> AD Gironde : Exposition sur la commission des Monuments historiques de la Gironde, archives de la commission en ligne.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 14.

*de l'antiquité, du moyen-âge, de la renaissance et des temps postérieurs, qui s'y trouvent aujourd'hui, ou dont il existe quelques traces.* Même si ces précisions pourraient décourager plus d'un Inspecteur, ils croient bon d'ajouter qu'« il est évident qu'on ne mentionnera que ceux qui mériteront d'être signalés, soit sous le rapport historique, soit sous celui de l'art »<sup>46</sup>. Aussi, non content d'effectuer un inventaire conséquent, les Inspecteurs et Sous-Inspecteurs, qui ne sont, rien de plus normal, pas toujours au fait de toutes les spécificités du patrimoine archéologique et historique qu'il soit préhistorique ou plus moderne, devront s'atteler à un travail de sélection sur l'ensemble de l'arrondissement dont ils ont la charge. Qu'entendent les membres de la commission par les termes « qui lui paraissent offrir un intérêt historique ou artistique » ? Il n'en est nullement question, tout comme de savoir si les membres s'accordent à suivre les préceptes généraux de l'Administration centrale. Par contre, les instructions précisent qu'il conviendra, en général, de s'arrêter au règne d'Henri IV et « à partir de cette époque, on ne mentionnerait plus que les monuments et curiosités de haute importance »<sup>47</sup>

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*



Tableau 8 : liste des monuments à étudier et des instructions données aux Inspecteurs lors de l'Inventaire (1860) :

<b>Ère Celtique</b>	
<i>Monuments</i>	<i>Types de description</i>
Dolmen	Horizontal ou incliné, orientation, dimensions
Peulven (pierre fichée en terre)	Orientation, dimensions
Piles	Nature des matériaux, dimensions
Tombelles (terriers)	Forme, dimensions, orientation, nature (terre, pierrailles, cailloux...)
Sépultures	/
Armes	Silex, bronze
Traces d'habitations	Généralement rondes en contrebas du sol Environnant, fondations en pierres sèches
Médailles	/

<b>Ère Gallo-Romaine</b>	
<i>Monuments</i>	<i>Types de description</i>
Voies	Largeur, parcours
Bornes militaires	/
Murs	/
Sépultures	Généralement sur les voies
Aqueducs	/
Théâtre	/
Amphithéâtres	/
Temples	/
Edicules	/
Villae	Généralement peu éloignées des voies, près de ruisseaux
Thermes	/
Mansions	Etapas, localités traversées par plusieurs voies
Statues	/
Bas-reliefs	/
Ustensiles	/
Vases	/
Inscriptions	/
Médailles	/

<b>Moyen-Age et Renaissance</b>	
<i>Monuments</i>	
Murailles	Ponts
Redoutes	Enceintes fortifiées
Donjons	Eglises
Abbayes	Cloîtres
Chapelles	Hôpitaux
Châteaux	Hôtel-de-Villes
Palais	Maisons
Colombiers	Moulins
Fourches patibulaires	Croix de cimetières
Statues	Châsses
Reliquaires	Chandeliers
Vases sacrés	Bénitiers
Etoffes	Armes
Inscriptions	Médailles

La liste qui aurait dû être établie chaque année, ne le sera finalement pas. Faute de temps, de motivation ou de personnes habilitées à effectuer ces recherches, seulement deux arrondissements seront finalement publiés. Pourtant, dès la réunion du 8 novembre 1860, la Commission émet le vœu d'organiser au plus vite la statistique monumentale du département avant d'aborder les questions particulières. L'ensemble des membres de la Commission se range à cet avis et décide que la statistique de chaque arrondissement sera précédée d'une monographie du chef-lieu d'arrondissement<sup>48</sup>. Dès lors, le baron Eschassériaux insiste pour que les travaux démarrent le plus tôt possible. Le premier inventaire est achevé en 1862 et il concerne, on pouvait s'en douter, l'arrondissement de Saintes.

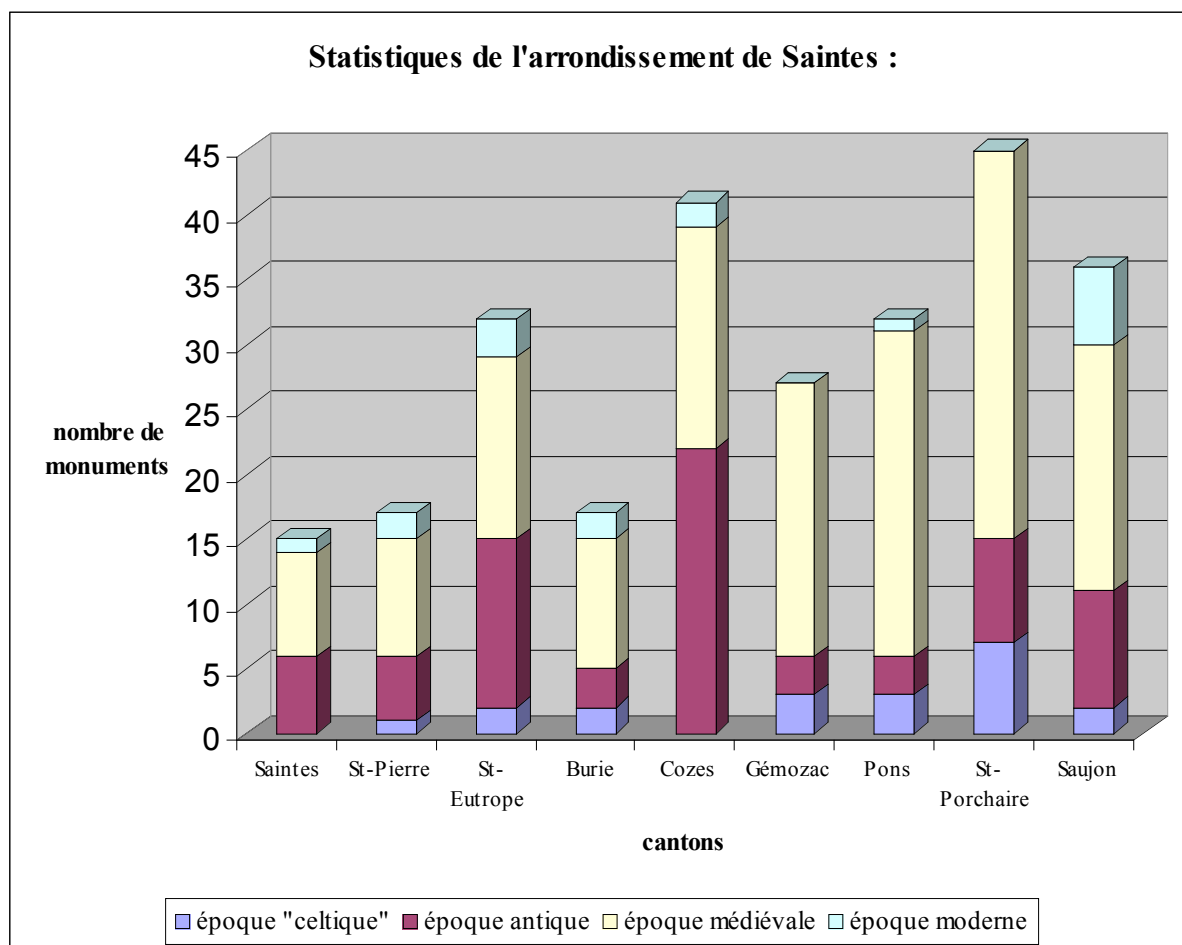
### **2-2-1.2. Statistiques monumentales de l'arrondissement de Saintes :**

La monographie de Saintes est effectuée par l'un des plus grands spécialistes de la ville, l'abbé Lacurie ; elle comporte près de cent-cinquante pages et se concentre principalement sur une description des grands faits historiques qui ont marqué la cité des

<sup>48</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 47.

Santones<sup>49</sup>. Il conclut par l'étude architecturale de quelques édifices gallo-romains dont l'amphithéâtre et l'arc de triomphe<sup>50</sup>. Pour ce qui est de la statistique monumentale de l'arrondissement, elle comporte une étude approfondie des neuf cantons répartis du plus peuplé au moins peuplé.

Graphique 1 : Inventaire monumental de l'arrondissement de Saintes par la CAMCI (1862)<sup>51</sup> :



Sur ce graphique, on constate avec surprise que, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, le canton de Saintes est celui qui compte le moins de monuments historiques répertoriés contrairement à ceux de Cozes et de Saint-Porchaire qui regroupent respectivement une forte proportion d'édifices antiques et médiévaux. Cela s'explique à la

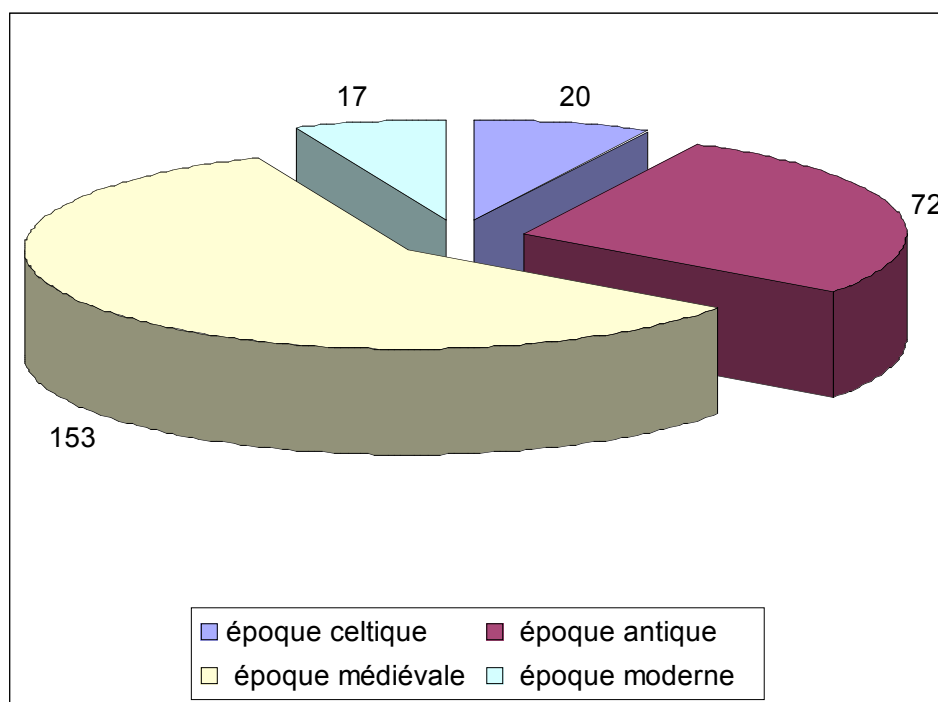
<sup>49</sup> Nom des peuples qui ont occupé le territoire bien avant les Romains.

<sup>50</sup> Voir premier chapitre.

<sup>51</sup> Auteur : Karim Souiah. Fait à partir de la liste nominative établie par les Inspecteurs de l'arrondissement de Saintes : *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 155 à 349.

fois par la présence de nombreuses voies romaines et de remarquables églises romanes dans ces deux cantons mais également par le fait que Saintes-ville compte trois cantons : Saintes, Saint-Pierre et Saint-Eutrope.

*Graphique 2 : Inventaire monumental de l'arrondissement de Saintes par la CAMCI (1862) : Répartition des monuments suivant les époques :*

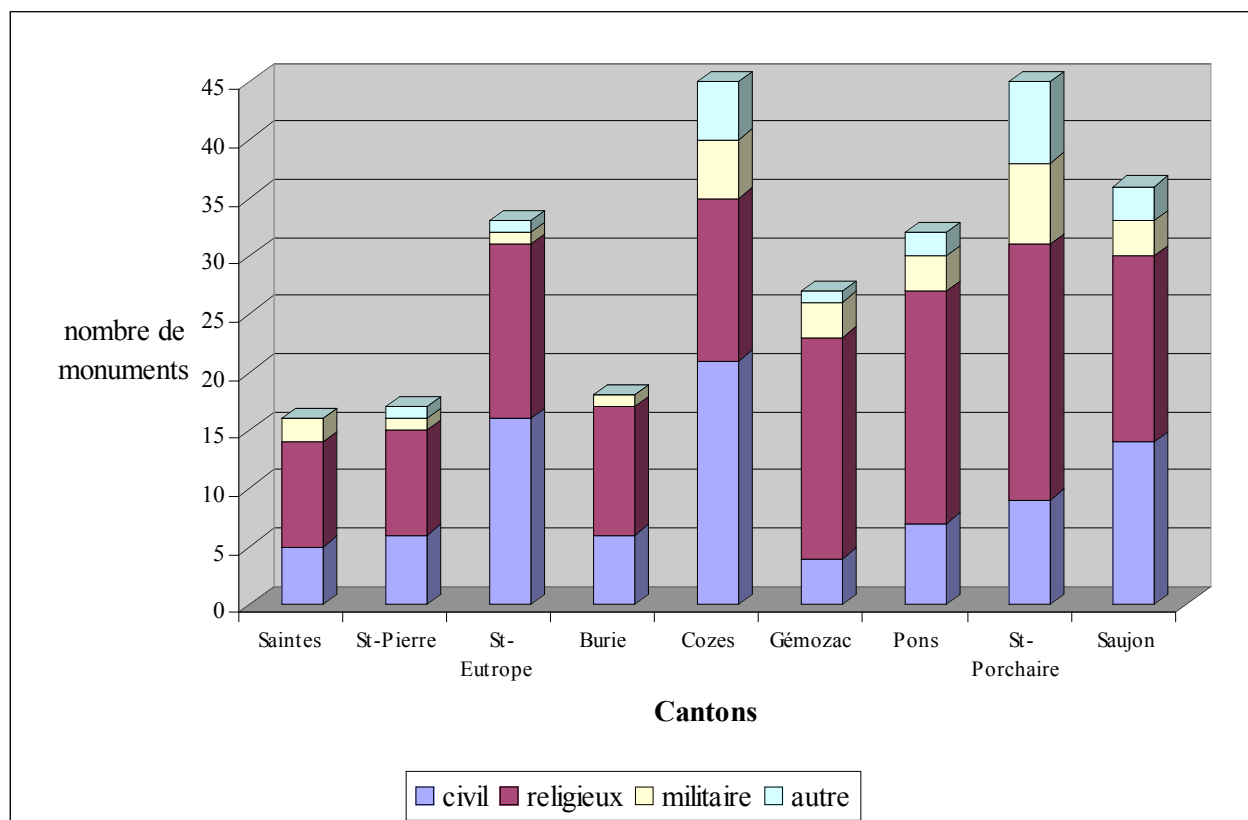


Un constat évident en voyant ce graphique : les deux périodes les plus nettement représentées sont les périodes antiques et médiévales. Utilisons deux postulats simples pour expliquer cela : tout d'abord, les sociétés savantes du dix-neuvième siècle sont avant tout des groupements d'« antiquaires », c'est à dire des passionnés d'histoire ancienne, d'où la référence à l'époque « celtique », ensuite, l'arrondissement regorge de voies romaines principales ou secondaires menant à l'ancienne métropole romaine de *Mediolanum Santonum*<sup>52</sup>. Pour ce qui est de l'époque médiévale, il faut noter que l'arrondissement de Saintes est au cœur de l'ancienne province de la Saintonge dite « romane », province s'étalonnant à l'intersection de quatre départements : la Charente-Maritime, la Charente, les Deux-Sèvres et un bout de la Gironde. Cette ancienne province compte plus de sept-cent églises romanes dont la plupart sont d'une indéniable valeur architecturale de part la variété et la pureté de leur style. Aussi, on peut se demander s'il est réellement judicieux d'insister

<sup>52</sup> Le nom de Saintes à l'époque romaine.

autant sur ces églises qui ne risquent, à priori, pas d'être détruites : plus des trois-quarts des édifices médiévaux répertoriés sont des églises romanes. Néanmoins, insistons sur le fait que la discipline de la conservation des monuments est récente, si les églises ne courent pas de danger de destruction, elles sont parfois sujettes à des restaurations ou à des travaux pouvant prêter à caution : la construction ou l'agrandissement de sacristies, par exemple, endommageant parfois l'aspect et l'unité de style de ces églises. D'autant que certaines églises romanes ont pu subir, au cours des siècles, d'immenses dommages. C'est le cas, par exemple, des ruines de l'église de Saint-Romuald qui, grâce à l'intervention de la Commission, ont pu être conservées par l'administration : « [...] la Commission des arts émet le vœu que l'administration prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ces restes précieux à tant de titres au point de vue de l'histoire du pays »<sup>53</sup>, église qui était sur le point d'être détruite par la Mairie.

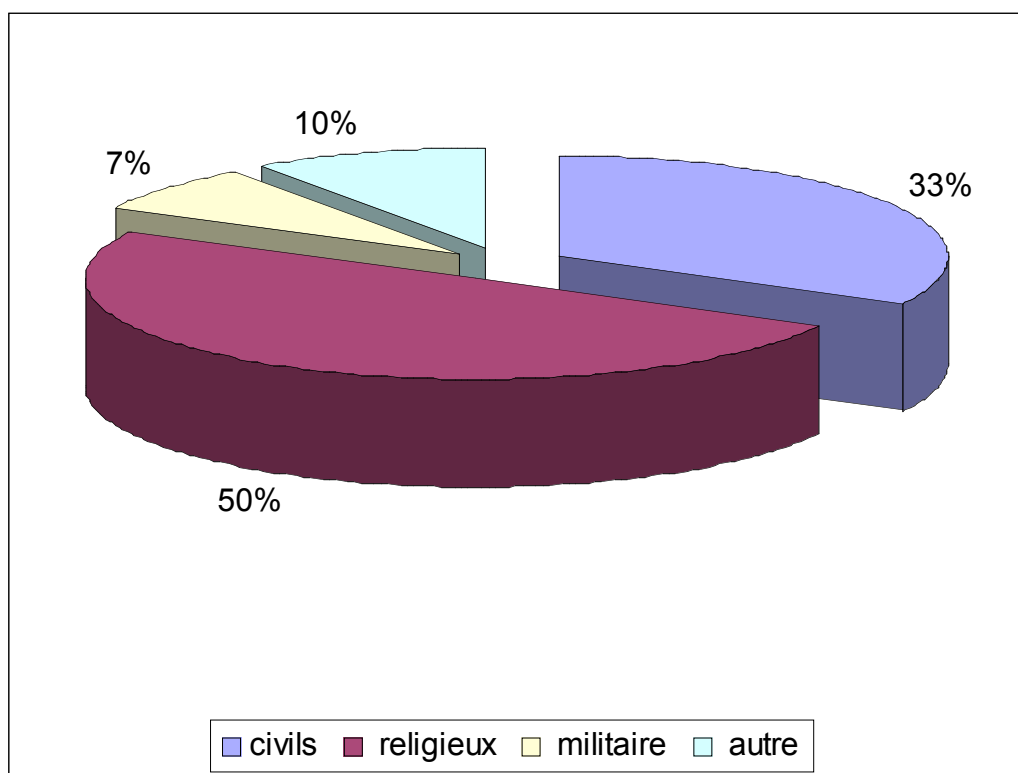
*Graphique 3 : Inventaire monumental de l'arrondissement de Saintes par la CAMCI (1862) : Répartition totale par type de monuments et par canton :*



<sup>53</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 17.

Sur les 262 monuments répertoriés dans l'arrondissement de Saintes, 135 sont des édifices religieux : cloîtres, abbayes, séminaires, mais surtout des églises romanes. Les édifices civils listés sont principalement d'anciennes habitations antiques, des demeures seigneuriales ou des châteaux de la Renaissance. Nous avons regroupé dans la catégorie « autre » les traces archéologiques : terriers, restes d'habitations, débris, tumulus, falaise...

Graphique 4 : Inventaire monumental de l'arrondissement de Saintes par la CAMCI (1862) :  
Type de monuments répertoriés :



Si la Commission décide très tôt qu'avant d'aborder toute autre question, elle s'occupera de la Statistique Monumentale du département<sup>54</sup>, celle-ci s'avèrera délicate à réaliser. Après ce travail important réalisé dans l'arrondissement de Saintes, il faudra beaucoup plus de temps et de patience aux membres du Bureau de la Commission pour motiver les Inspecteurs et Sous-Inspecteurs pour réaliser ce même travail dans les autres arrondissements. L'abbé Person, Inspecteur de l'arrondissement de Rochefort, déposera dès 1861 un premier effort sur son arrondissement<sup>55</sup>. Ce travail de défrichage ne sera jamais achevé et l'arrondissement de Rochefort ne bénéficiera jamais d'un inventaire tout comme

<sup>54</sup> *Ibid.* p. 49

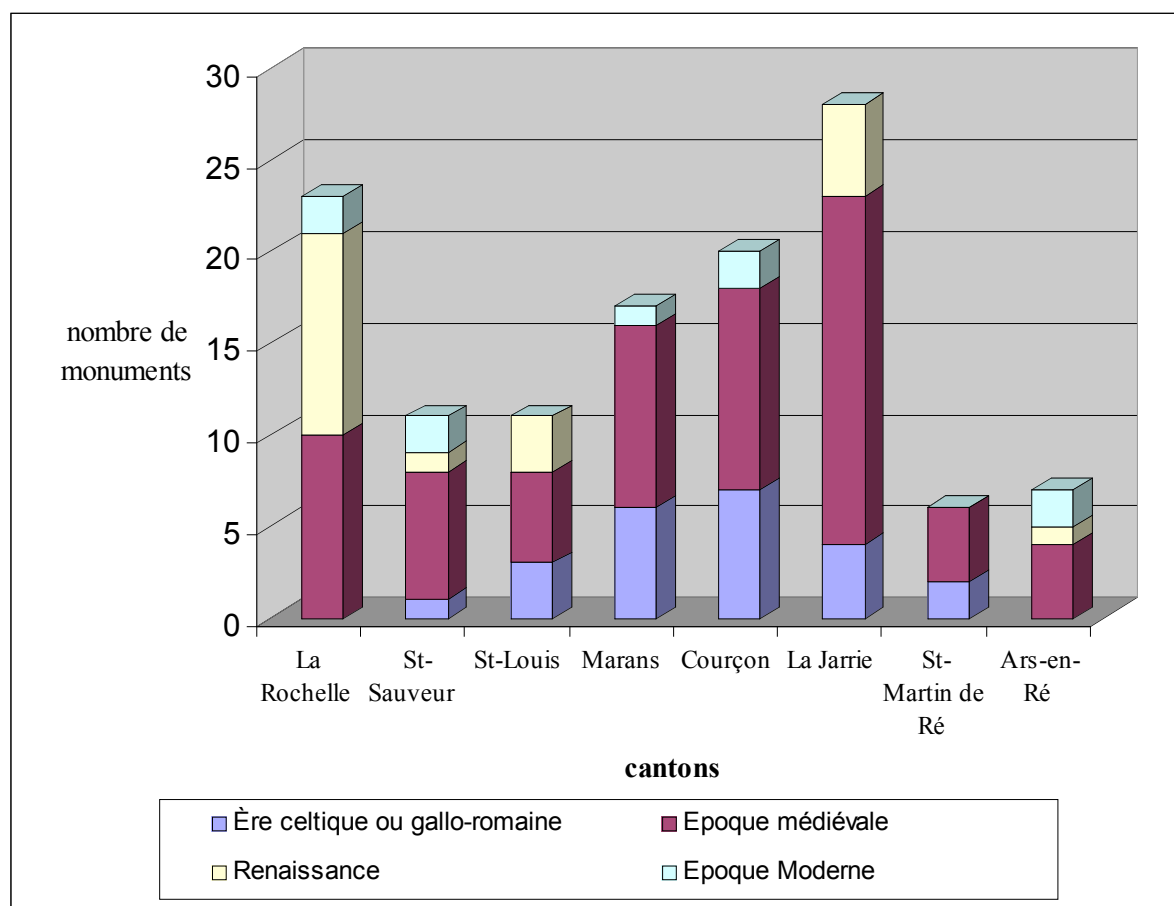
<sup>55</sup> *Ibid.*, Séance du 2 mai 1861, p. 64.

ceux de Saint-Jean-d'Angély, de Marennes et de Jonzac. Une explication parmi d'autres est « le manque de concours de quelques-uns des messieurs les Sous-Inspecteurs cantonaux »<sup>56</sup> comme le note l'Inspecteur Bourricaud.

### 2-2-1.3. Statistiques monumentales de l'arrondissement de La Rochelle :

Le deuxième inventaire des richesses architecturales du département de la Charente-Inférieure concerne l'arrondissement de La Rochelle. Il est achevé six ans plus tard, pour être finalement publié en 1867. La monographie sur la ville de La Rochelle, en préambule de l'inventaire, est effectuée par M. Gautier, un érudit local qui ne fera plus parler de lui au sein de la Commission.

Graphique 5 : Inventaire monumental de l'arrondissement de La Rochelle par la CAMCI (1867)<sup>57</sup> :

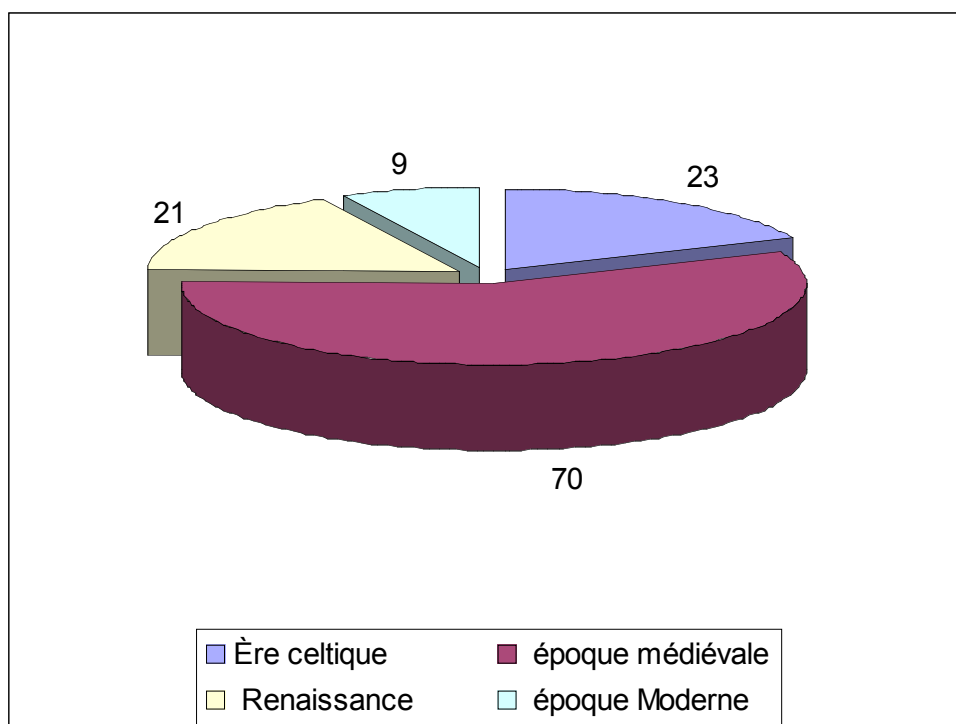


<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>57</sup> Fait à partir de la liste nominative établie par les Inspecteurs de l'arrondissement de Saintes : *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 2, 1868, Saintes, Imprimerie Hus, p. 49-63.

L'inventaire de l'arrondissement de La Rochelle est beaucoup plus sommaire, il ne compte au final que 123 monuments historiques. Nous avons d'ailleurs décidé de regrouper les monuments dits de l'époque « celtique » avec les monuments dits « gallo-romains » car ils étaient bien trop peu nombreux. Par contre, nous avons été contraints de créer une catégorie « Renaissance » pour témoigner de la promptitude des Inspecteurs de l'arrondissement de La Rochelle à utiliser ce terme pour catégoriser certains des monuments locaux.

Graphique 6 : Inventaire monumental de l'arrondissement de La Rochelle par la CAMCI (1867) : Répartition des monuments suivant les époques :

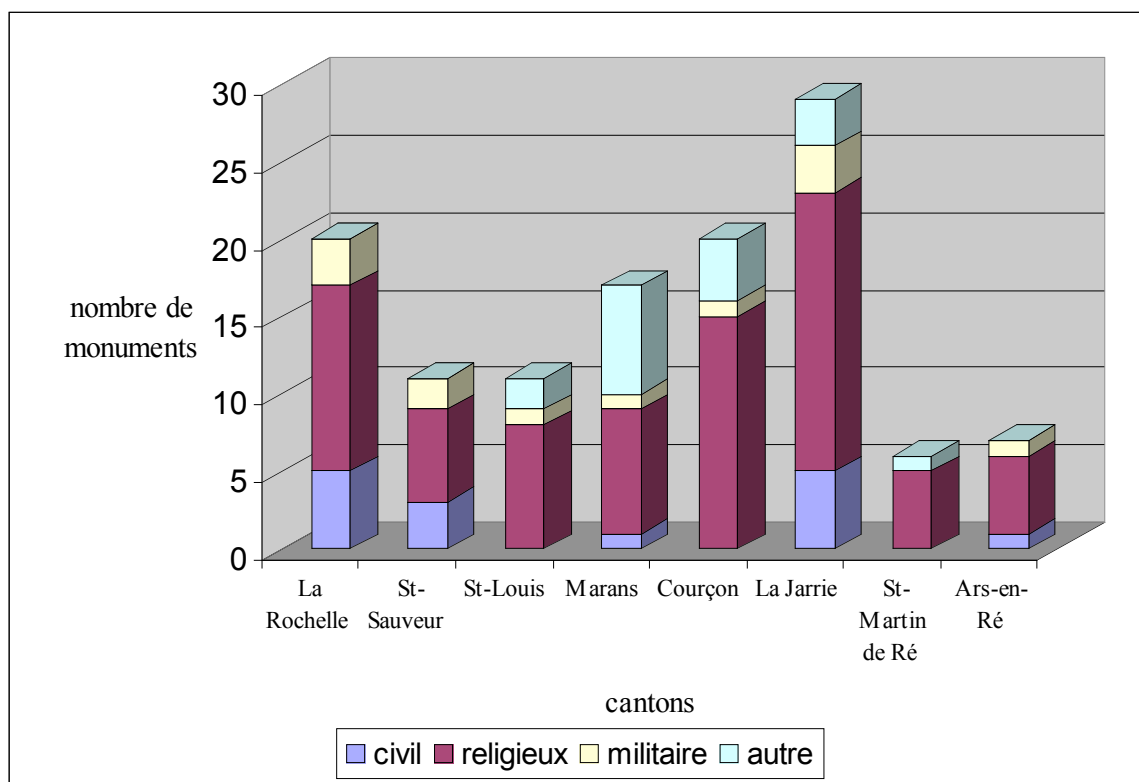


Une première évidence, la faiblesse des chiffres peut s'expliquer par les centres d'intérêts des Inspecteurs qui ont effectué cet inventaire. En effet, ces derniers se concentrent plus particulièrement vers les monuments antiques ou « celtiques » qui sont en plus faible quantité dans cette partie du département. Le nord du département est moins pourvu en monuments antiques : la présence de *Mediolanum Santonum*, l'une des principales cités antiques de l'ouest de la France, a permis de développer de nombreuses voies de communication romaines au sud du département. En outre, l'Aunis compte beaucoup moins d'églises romanes que la Saintonge : c'est un territoire qui s'est développé en marge et plus tardivement que la Saintonge romane. Par ailleurs, les instructions aux Inspecteurs sont claires et ne leur laissent que, finalement, peu de marge de manœuvre pour découvrir d'autres types



de monuments historiques<sup>58</sup>. Le canton de La Rochelle demeure l'un des plus représentés dans l'inventaire mais il est dépassé par celui de La Jarrie : le premier pour son patrimoine dit de la « Renaissance » (hôtel de ville, maison dite de François 1<sup>er</sup>, palais de la bourse et palais de Justice...) et le deuxième pour son patrimoine médiéval (églises et commanderie des hospitaliers). Sur les 123 monuments répertoriés, 77 sont des édifices religieux, principalement des églises romanes.

*Graphique 7 : Inventaire monumental de l'arrondissement de La Rochelle par la CAMCI (1867) : Répartition totale par type de monuments et par canton :*

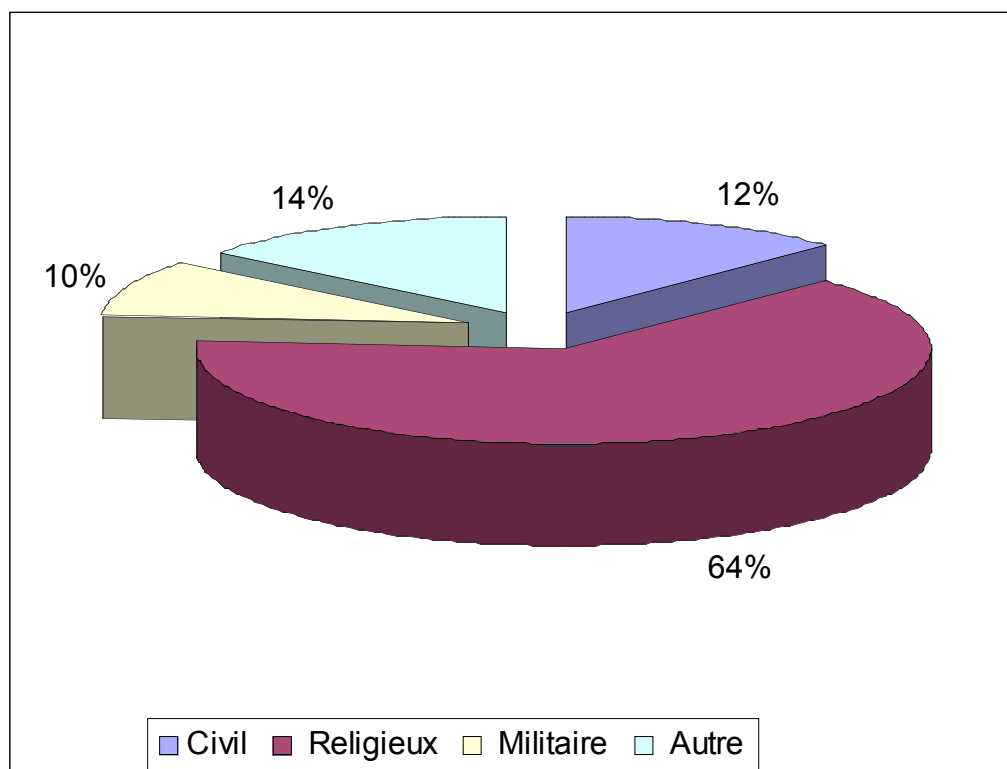


Par contre, l'inventaire ne fait pas état des nombreux et variés édifices de défense disséminés le long de la côte maritime : des fortifications médiévales, le plus souvent en bon état, aux ouvrages modernes de Vauban. Les Inspecteurs ont relevé seulement douze ouvrages militaires sur l'arrondissement contre vingt à Saintes alors que ces derniers ne concernent que, la plupart du temps, d'anciennes forteresses à l'état de ruine. Malgré tout, une originalité majeure se dissimule dans cet inventaire. Elle concerne la prise en considération d'un patrimoine plus rural, voire « ethnologique ». En effet, le Sous-Inspecteur du canton Est de

<sup>58</sup> Voir les instructions aux auteurs.

Saint-Sauveur note, à deux reprises, qu'il existe à Puilboreau<sup>59</sup> une « ferme modèle parfaitement dirigée et rendant d'immenses services au point de vue de l'agriculture »<sup>60</sup> et « en voie de prospérité »<sup>61</sup>. Ceci est une indication non négligeable de l'intérêt porté au patrimoine rural : non pas uniquement un patrimoine lié au folklore et aux traditions locales, mais un patrimoine reflet de la vie quotidienne des habitants du territoire, un patrimoine encre dans la réalité sociale et économique de cette fin de dix-neuvième siècle.

*Graphique 8 : Inventaire monumental de l'arrondissement de La Rochelle par la CAMCI (1867) : Répartition par type de monuments :*



Finalement, seulement deux inventaires seront publiés sur les quatre initialement prévus, sans en connaître la raison profonde. On peut tout de même préciser qu'ils concernent, à priori, les deux arrondissements les plus peuplés et les plus intéressants sur le plan architectural. La CAMH répertorie 385 monuments historiques, majoritairement religieux et de l'époque antique. À la même époque, seulement 17 édifices étaient classés au titre des monuments historiques. À titre de comparaison, la Commission départementale des

<sup>59</sup> Commune nouvellement formée en périphérie de La Rochelle entre le territoire de Cognehors et quelques parcelles de Lagord et de Dompierre-sur-mer.

<sup>60</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 2, 1868, Saintes, Imprimerie Hus, p. 51.

<sup>61</sup> *Ibid.* p. 52.

Monuments historiques de Gironde arrête une liste de 308 édifices en 1841 (liste qui sera modifiée à plusieurs reprises) alors que le département compte 33 édifices classés au titre des monuments historiques (première liste du Ministère de l'Intérieur). En Gironde, les édifices sont présentés par cantons et par catégories à l'intérieur desquelles sont différenciées deux « classes de monuments » : ceux qui ont été l'objet d'une demande de subvention de l'État et ceux dont l'intérêt a été jugé moindre, mais dont il faut néanmoins empêcher la destruction. Cette deuxième classe concerne en majorité des propriétés privées auxquelles la commission porte une attention toute particulière. C'est en quelque sorte un Inventaire supplémentaire avant la lettre ; y prédominent, comme sur la liste de l'administration centrale, les édifices de l'époque médiévale et tout particulièrement le type roman « dont la pureté des contours, l'élégance des formes qui distinguent ce style ont régné partout et longtemps »<sup>62</sup> en Gironde.

À partir des années 1880, la Commission délaisse peu à peu sa mission première de connaissance du territoire pour proposer des travaux, peut-être un peu plus classiques, composés d'articles monographiques sur un type de patrimoine ou sur l'histoire locale. Jusqu'au début du vingtième siècle, la Commission oscillera entre sa mission de sauvegarde du patrimoine local et le penchant qu'ont ses membres pour l'écriture et l'érudition, à l'image de ce qui se fait dans d'autres sociétés savantes de l'époque.

## **2-2-2. Le rôle de la Commission dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine local :**

Les sociétés savantes ont dès le début du XIXe siècle permis de mieux connaître le patrimoine local. Arcisse de Caumont fonde la Société des antiquaires de Normandie et la Société linnéenne de Normandie en 1823, la Société française d'archéologie en 1833, l'Association normande et la Société pour la conservation des monuments en 1835<sup>63</sup>. À partir de ce moment-là, de nombreuses sociétés savantes se créent sur l'ensemble du territoire français avec pour objectif de répertorier le patrimoine local.

---

<sup>62</sup> AD 33 : 3 K 17 : Liste des Monuments historiques de Gironde classés par la Commission départementale en 1841, Recueils des actes administratifs.

<sup>63</sup> Bercé, F., « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », *Lieux de mémoires*, tome 2, Paris, Gallimard, 1986, p.533-567.

Si nous avons vu que dans le domaine de la connaissance du patrimoine local la Commission avait une réelle crédibilité, il n'en va pas forcément de même dans celui de la protection et de l'entretien de celui-ci. Ses statuts lui reconnaissent des compétences dans ce domaine, mais celles-ci ne se traduisent que par un pouvoir consultatif auprès de la préfecture. À plusieurs reprises, les membres de la Commission ont dû faire face à ce dilemme qu'il a fallu négocier bon an mal an : un lien fort avec les services de l'Etat mais peu de marge de manœuvre dans les faits. À l'occasion du programme de restauration de l'église de Saint-Hippolyte, près de Rochefort, en 1861, l'abbé Person se demande alors « s'il n'est pas entré dans la pensée de M. le Préfet, en organisant la Commission des Arts et Monuments, qu'elle put surveiller les réparations à faire à des édifices ayant quelque valeur artistique »<sup>64</sup>. Il aimerait savoir si sa qualité d'Inspecteur divisionnaire lui donne le droit d'intervenir, notamment dans le projet de restauration de l'église et, surtout, de quelle sorte doit être cette intervention. La Commission ne peut, finalement, pas véritablement répondre à cette question. Elle ne peut que renouveler son vœu, déjà formulé à plusieurs reprises, que les dossiers relatifs à des réparations à faire ou à des modifications à apporter à des monuments anciens, lui soient soumis, afin de la mettre à même de contrôler les différents projets de réparation ou de reconstruction<sup>65</sup>.

Il serait néanmoins difficile de nier l'importance de la Commission, tant celle-ci ne cesse d'être consultée par le Préfet. Ainsi, ce dernier n'hésite pas à confier le dossier du projet de restauration, en 1863, des ruines de l'ancienne église de Saint-Romuald, située à Chatellaillon, commune d'Angoulin près de La Rochelle, à la Commission. Les trois spécialistes en patrimoine religieux de la Commission, l'abbé Lacurie, M. Inquinbert et M. Taillasson vont tout simplement prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux. D'ailleurs, les membres de la Commission ont conscience du déficit d'expertise des différents intervenants sur le plan local. Le Président Lacurie tient à pointer « l'inconcevable facilité avec laquelle l'autorité civile ou religieuse, dans les paroisses, défigure, sous prétexte de les restaurer, des édifices souvent remarquables soit au point de vue de l'art, soit au point de vue de l'histoire »<sup>66</sup>. Il cite quelques exemples de cette « fièvre de restauration de presque tous les conseils de fabrique et de beaucoup de conseils municipaux »<sup>67</sup>, soit une dizaine d'églises

---

<sup>64</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 86.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 87

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 65.

romanes sur l'ensemble du territoire de la Charente-Inférieure. Pour remédier à ces problèmes de gestion et de savoir-faire technique, il émet quelques propositions dès 1861.

### **2-2-2.1. Les solutions techniques émises par la Commission pour remédier aux problèmes de gestion des dossiers de restauration :**

Plusieurs points sont soulevés et la Commission propose finalement trois éléments fondamentaux au Préfet :

- Elle souhaite que le Préfet porte à la connaissance des Maires qu'une Commission des Arts et Monuments, créée par lui, existe dans le département, avec « mission de sauvegarder les édifices recommandables par leur style ou les souvenirs qui s'y rattachent »<sup>68</sup>. Elle émet également le vœu qu'il les engage à recourir à cette Commission toutes les fois qu'il s'agira d'un projet de restauration ou d'embellissement soit d'une église, soit de tout autre édifice ancien.

- Elle insiste vivement pour que l'administration civile et l'autorité diocésaine veuillent bien s'entendre pour poser une digue infranchissable aux restaurations prétendues, et aux décorations de mauvais goût qui enlèveraient aux églises leur physionomie et en détruiraient le caractère.

- Enfin, les membres de la Commission, à l'image des érudits locaux de l'époque, souhaitent que l'administration départementale veuille bien déclarer monuments d'intérêt public « les pierres celtiques encore debout dans le département », en considérant que ces « derniers vestiges des premiers habitants du département », sont exploités pour l'empierrement des chemins<sup>69</sup>.

Par la suite, passant en revue l'état des nombreuses églises rurales laissées sans entretien, le Président M. Lacurie expose qu'il serait d'une économie fort intéressante de consacrer chaque année, à titre d'encouragement, aux communes ou conseils de fabrique, une somme relativement légère pour des travaux de consolidation ou de restauration des parties les plus endommagées des églises locales. Le but est d'assurer en peu de temps la conservation de ces édifices sans grever trop le budget annuel des communes. Il propose, en conséquence, que le Conseil Général, prenant en considération l'état de la plus grande partie des églises rurales et l'insuffisance des ressources des communes, mette à la disposition de la

---

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Ibid.*

Commission, chaque année, une somme de 1500 francs. Cet argent serait employé, à titre d'encouragement, aux réparations les plus urgentes de certaines églises rurales, désignées par un rapport motivé des inspecteurs d'arrondissement de la Commission<sup>70</sup>. Cette proposition est relativement novatrice tant cette subvention annuelle au titre de l'entretien des églises rurales peut être comparée à la subvention que l'Etat et le Conseil Général accordera à l'agence départementale des Bâtiments de France<sup>71</sup> à partir de la fin des années 1940. Comme cette dernière, elle aurait eu pour but de soulager les communes les moins fortunées afin d'effectuer de petits travaux d'entretien sur des édifices remarquables mais situés dans des zones rurales.

Malheureusement, cette subvention ne sera jamais votée, la Commission devant se contenter d'une somme, tout de même importante, de 400 francs au minimum par an à partir de 1865. À cela s'ajoute 300 francs de subvention annuelle accordée par l'Etat, ce qui permet à la Commission de bénéficier d'une somme fixe de 750 francs au moins par an jusqu'au début du vingtième siècle, époque où elle arrêtera de s'employer dans le domaine de la protection du patrimoine.

Pour en revenir aux statuts de la Commission, rappelons qu'il est spécifié que le Président est chargé de proposer au Préfet « les mesures urgentes qui pourraient concerner la conservation des monuments historiques »<sup>72</sup>. Mais, bien souvent, c'est plutôt le Préfet qui consulte la Commission. Nous avons répertorié les exemples les plus significatifs, sur le plan de l'importance technique ou financière des travaux, des interventions de la Commission.

### **2-2-2.2. Les interventions de la Commission dans le domaine des travaux d'entretien du patrimoine :**

La première intervention d'importance concerne l'église Saint-Pierre de Fenioux, située dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély à quelques kilomètres au nord de Saintes. Cette église romane remarquable, bâtie au XI<sup>e</sup> siècle, dont la façade est un des joyaux de l'art roman saintongeais est classée aux monuments historiques depuis la première liste établie en 1840. Ce classement ne servit pas à grand chose puisque, aujourd'hui encore, bien que restaurée, l'église laisse apparaître les dommages subis au début du dix-neuvième siècle.

---

<sup>70</sup> *Ibid.*, p.66.

<sup>71</sup> Plus tard, appelée Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

<sup>72</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 8.

Lors de la séance du 20 juillet 1861, la Commission examine un dossier relatif à des travaux en projet dans cette église. Le Secrétaire général de la Préfecture soumet ce projet à la Commission en lui demandant son avis sur cette restauration.

L'église de Fenioux possédait une voûte romane à côtés parallèles, et qui s'étendait encore trente ans auparavant, sur toute la largeur de l'édifice, recouvrant une immense tribune qui s'arrêtait à la travée qui précède le sanctuaire. Cette tribune n'était autre qu'une voûte inférieure, également à côtés parallèles, au-dessus de la nef. Le Président de la Commission fait remarquer que, dans ses détails et son ensemble, cette église était, sans contredit, l'une des plus remarquables du département<sup>73</sup>. Il ajoute « que depuis de longues années elle est classée parmi les Monuments historiques, mesure conservatrice, sans doute, dans la pensée de M. le Ministre de l'Intérieur, mais mesure qui amènera la ruine entière de l'un de nos plus beaux monuments »<sup>74</sup>. En effet, continue-t-il, avant 1830, les murs latéraux avaient souffert et paraissaient surplomber ; on craignait alors pour la voûte supérieure, et l'autorité demanda au Ministère l'obtention d'une subvention en rapport avec les besoins du monument. Plusieurs années passèrent en pourparlers, et en 1835 cette voûte s'écroula, entraînant dans sa ruine la voûte inférieure... Une seule travée de la voûte supérieure est demeurée en place, et c'est cette partie que les maîtres d'œuvre veulent détruire trente ans plus tard. Quelques fonds furent enfin alloués pour construire un plafond en bois.

À partir de la fin des années 1850, M. Abadie, architecte du Ministère de l'Intérieur, chargé des monuments historiques de l'Ouest de la France, s'est préoccupé de l'état de l'église de Fenioux, et surtout du clocher. Il s'est rendu sur les lieux et, selon lui, la dépense pour la seule flèche s'élèverait à plus de 60 000 francs. La commune de Fenioux ne disposant pas d'une telle somme, elle a fait appel à un architecte de Saint-Jean-d'Angély, M. Bonnet, qui a dressé un devis beaucoup plus modeste de 18 000 francs mais, semble-t-il, beaucoup moins orthodoxe. Le 2 mai 1861, M. Augier de La Jallet, membre de la Commission, apprenait aux autres membres qu'en désespoir de cause la Municipalité avait l'intention de confier les travaux à un « agent-voyer quelconque bien que cet édifice soit classé parmi les monuments historiques »<sup>75</sup>. La Commission s'empresse alors de contacter le Sous-Préfet de Saint-Jean-d'Angély pour faire « empêcher ces travaux »<sup>76</sup>. C'est dans ce contexte que la Préfecture sollicite l'intervention de la Commission. Dans le second devis émis par l'architecte M. Bonnet, trois points retiennent l'attention de la Commission :

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 63

<sup>76</sup> *Ibid.*

- Le projet de remplacer par des clochetons pleins, ceux que l'architecte ancien avait construits évidés. Selon M. Bonnet, cette mesure est nécessaire pour consolider la coupole principale. Dans son rapport, il ajoute « qu'il faut quelques fois sacrifier les convenances architecturales pour se rattacher à des travaux de consolidation, lorsqu'il est démontré que la solidité de l'édifice est compromise dans les parties essentielles de sa construction »<sup>77</sup>.
- La volonté de détruire la partie de voûte encore en place pour la remplacer par une voûte à la Philibert-Delorme, c'est-à-dire une voûte du XVI<sup>e</sup> siècle dans un édifice du XI<sup>e</sup> siècle.
- Le projet de construction « de laids et massifs contreforts »<sup>78</sup> pour contrebuter les murs nord et sud. Le Président de la Commission précise que, dans une opération aussi importante, il a dû, dans l'intérêt du monument, s'entourer des connaissances d'hommes compétents. Il a envoyé le dossier, dans un premier temps, à l'architecte du diocèse, puis à Charles des Moulins, sous-directeur de l'Institut des provinces à Bordeaux, qui en a lui-même débattu avec des spécialistes tel Léo Drouyn, inspecteur de la Société française pour la Gironde. L'avis de Charles des Moulins ne s'est pas fait attendre et confirme largement les réticences des membres de la Commission :

*« À priori, nous ne pouvons admettre qu'un travail important, nécessité par l'état d'un monument aussi précieux que l'église de Fenioux, soit confié à un architecte-voyer. Ceci n'a rien de personnel ni de désobligeant pour M. l'architecte Bonnet, dont nous ne mettons nullement en question le talent ; mais nous disons qu'il est du devoir de l'autorité de ne remettre un pareil travail qu'ès mains d'un artiste que le genre spécial de ses études a rendu compétent et a dû rendre expérimenté pour les constructions et réparations d'églises. C'est à l'étude et à l'expérience d'un architecte diocésain qu'aurait dû être confié un monument d'un si haut prix – un monument si renommé dans le monde archéologique. Au lieu de cela, on s'est borné à consulter, sur ce projet, M. l'architecte diocésain de la localité, et vous voyez vous-même, non seulement qu'il exprime des doutes sur l'indispensabilité des travaux projetés, mais encore qu'il se refuse en définitive, comme n'ayant pas vu par lui-même. Il y a dans sa réponse, à la fois de la réserve à l'égard d'un projet demandé à un confrère en architecture générale, et des réserves à l'égard d'un projet qui aurait dû lui être demandé, ou l'être du moins à un confrère en architecture spéciale. »*<sup>79</sup>

L'Institut des provinces de Bordeaux propose que, puisque la municipalité peut consacrer 18 000 francs à cette restauration, il ne faut pas « agir pour l'avenir comme on agirait pour boucher provisoirement un trou ou une lézarde dans une pauvre petite paroisse où

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 76

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 77 : lettre de Charles des Moulins, 19 juillet 1861, Bordeaux.



l'argent manquerait absolument »<sup>80</sup>. Ainsi, l'Institut des provinces insiste pour ne pas admettre une voûte de la Renaissance dans un monument du XI<sup>e</sup> siècle : « c'est à dire encore un replâtrage mesquin et pour ainsi dire ignoble dans un monument assez précieux pour qu'on veuille le mettre en état, au moyen d'une véritable restauration, de traverser encore plusieurs siècles »<sup>81</sup>.

En somme, selon la Commission et l'Institut, il y a deux solutions : restaurer réellement le monument, en reconstruisant la voûte de pierres qui inspire des inquiétudes, ou laisser subsister la vieille voûte, tant qu'elle pourra être conservée sans danger. Mais avant de s'engager vers une restauration complète, mode opératoire radical et dispendieux, il est nécessaire, selon eux, que la Commission diocésaine des Arts et Monuments et l'Architecte diocésain se rendent compte de sa nécessité réelle : leur expérience prouvant que des manipulations légères peuvent permettre de conserver des voûtes endommagées. La deuxième solution satisferait, toujours selon eux, à la fois « à l'intérêt de conservation du vénérable monument lui-même, et à l'intérêt d'économie, bien digne aussi d'être mis en ligne de compte »<sup>82</sup>. En effet, les membres de la Commission pensent qu'il est indispensable de ne pas altérer le caractère primitif du monument. Cet avis est valable pour la voûte mais également pour les clochetons. Par conséquent, ils pensent qu'il ne faut pas reconstruire pleins des clochetons que l'artiste original a conçus et exécutés évidés.

Ces éléments étant confirmés par l'Architecte diocésain, la Commission adopte un nouveau projet comportant le rétablissement des quatre clochetons évidés, des réparations sur des colonnettes et voussoirs, l'ouverture des fenêtres ouest et le remplacement des pierres détériorées. Pour ce qui est de la reconstruction de la voûte, le projet est finalement rejeté par la Commission et celle-ci propose au Préfet d'interdire l'usage de la cloche à pleine volée afin d'éviter de fragiliser encore plus la voûte. M. Augier de la Jallet, Inspecteur de Saint-Jean-d'Angély, finit par s'émouvoir de l'état du clocher « le plus remarquable de ceux qui existent en France dans ce genre d'architecture »<sup>83</sup>. Pour lui, ce clocher menace ruine « si on n'y fait prochainement les travaux nécessaires de conservation »<sup>84</sup>. En échos à cela, les autres

---

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> *Ibid.* : Ce commentaire virulent est tout de même remarquable dans sa clairvoyance et la lucidité avec laquelle l'auteur perçoit le travail du restaurateur : privilégier l'authenticité, préserver autant que possible les différentes strates de l'édifice jusqu'à y laisser des parties en ruines.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 410 : séance du 10 novembre 1864.

<sup>84</sup> *Ibid.*

membres lui répondent que l'église de Fenioux est un monument classé relevant du Ministre de l'Intérieur et que c'est précisément à lui qu'il faut s'adresser pour parer à toute destruction.

*Des interventions diversifiées :*

Si au cours des premières années de la Commission les membres auront du mal à motiver les Sous-Inspecteurs cantonaux, l'impulsion est donnée par le Bureau de Saintes qui tente de « réveiller le zèle de ceux qui s'endorment »<sup>85</sup>. À la suite d'un rapport adressé par le Sous-Préfet de Marennes, relativement à l'église d'Echillais, la Commission est consultée afin d'aider les élus locaux à prendre une décision quant à la restauration de l'édifice. L'église d'Echillais est classée parmi les monuments historiques, mais ce classement pose des problèmes de gestion comme le note l'abbé Person : « [...] à la vérité, [...] il semble que ce classement, destiné à appeler l'attention de l'Etat sur les monuments qui en sont l'objet et à leur assurer une protection efficace, ne serve qu'à en précipiter la ruine, en les privant de tous les secours qu'ils trouveraient autrement dans les ressources locales »<sup>86</sup>. La Commission s'associe pleinement à ces observations et décide de rappeler au Préfet la volonté du Conseil d'arrondissement de Marennes de restaurer cette église.

Parallèlement à ce type d'interventions, la Commission doit donner son avis sur les travaux qui pourraient être préjudiciables quant à la mise en valeur des monuments historiques. C'est ce qui arrive en 1862, lorsque l'abbé Duplessis, curé de la commune de Saint-Sever, à quelques kilomètres à l'est de Saintes, informe la Commission que le conseil municipal projète de faire bâtir une classe et une salle de mairie adossées au mur nord de l'église. L'actuelle église, presque entièrement du XV<sup>e</sup> siècle, remplace un édifice du XII<sup>e</sup> siècle. De l'église d'origine ne subsiste que l'abside et le mur nord de la nef<sup>87</sup>. Des informations prises par la Commission, il résulte que l'école actuelle étant une école mixte, le local est insuffisant pour le nombre d'élèves qui la fréquentent, en conformité avec la nouvelle loi sur la séparation des sexes. La Municipalité a donc proposé de construire une classe pour les filles et une salle au-dessus pour la mairie, à la place d'un hangar installé près d'un ballet<sup>88</sup> datant du XVII<sup>e</sup> siècle. L'église, en elle-même, n'est pas d'une grande originalité mais la Commission semble ne pas faire de hiérarchie entre les monuments et accorde de

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 88

<sup>87</sup> *Le Patrimoine des communes de la Charente-Maritime*, tome 2, Paris, Flohic, 2002, p. 612.

<sup>88</sup> Porche abritant l'entrée d'une église.

l'importance aux sites dans lesquels ces édifices s'insèrent : « l'église de Saint-Sever, qui comme toutes nos églises rurales mérite toute l'attention des archéologues, aurait à souffrir gravement de la construction d'une maison adossée à son mur nord »<sup>89</sup>. Selon la Commission : « les églises doivent, autant que possible, être affranchies de toutes servitudes passives et la Commission des Arts doit, suivant les termes constitutifs de l'arrêté de M. le Préfet, veiller à la conservation de tous les monuments antiques du département »<sup>90</sup>. Ainsi, la Commission décide de s'opposer à la construction de l'école près du mur nord de l'église attendu qu'il y a un autre local disponible jouxtant l'école actuelle. La Commission insiste également pour que la Ville détruise le hangar qui se trouve déjà adossé à l'église.

Dans le même ordre d'idées, M. Compère, Inspecteur de l'île d'Oléron, soumet à la Commission une série de protestations de quelques habitants de la commune de Saint-Georges d'Oléron contre le projet de la commune de construire des halles à proximité de l'église<sup>91</sup>. Ces habitants reprochent à la municipalité le fait de construire les halles à un emplacement où elles masqueraient en entier la façade de l'église, tandis que, selon eux, elle pourrait les construire derrière cet édifice où elles seraient aussi bien placées<sup>92</sup>. La Commission se félicite de l'opiniâtreté de la population locale. Elle s'empresse de transmettre au Sous-Préfet de Marennes le procès-verbal de la séance du 28 avril 1864 priant ce magistrat de « s'opposer à ce que la construction de ces halles ait lieu de façon à masquer la façade si remarquable de l'église de Saint-Georges »<sup>93</sup>. Finalement, après s'être déplacés sur les lieux, l'abbé Lacurie et M. Fontorbe, architecte diocésain de l'arrondissement, s'accordent sur un compromis : l'ancien presbytère occupé par l'école pourrait, en le rebâtissant, offrir un local convenable, si le cimetière était déplacé. Le Président précise que, si le projet avait été combattu par la Commission en 1862, c'est pour éviter la construction d'éléments inadaptés aux églises tels que des lieux d'aisance<sup>94</sup>.

Ainsi, comme ces exemples le prouvent, la Commission a pu aider à la conservation convenable de certains monuments historiques. Parallèlement, de nombreux exemples hétéroclites jalonnent l'histoire de la Commission : ils vont de la sauvegarde des ruines du prieuré de Saint-Romuald à Châtelailon, près de La Rochelle, qui ont été soustraites à

---

<sup>89</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 351.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 397.

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 487.

l'entreprise locale d'Angoulins « qui les jugeait dignes tout au plus d'être converties en macadam »<sup>95</sup> au programme de restauration de l'église de Surgères, classée monument historique depuis 1845, pour le rétablissement de sa façade et l'achèvement de son clocher. Comme le note M. Taillasson, secrétaire-adjoint et trésorier, si sur l'avis de M. Bourricaud, Inspecteur pour le canton de Marennes, le paratonnerre de l'église de Marennes a été restauré, préservant ainsi sa remarquable flèche d'une destruction éventuelle, si la plate-forme du clocher de Saint-Just a vu disparaître son jardin, si l'église de Rétaud a vu sa sacristie faite suivant son plan, si l'église de Saint-Sever a été préservée d'une construction que l'on voulait adosser à son mur nord, « c'est parce que M. le Préfet a fait droit aux justes réclamations de la Commission »<sup>96</sup>.

Les deux premières années d'existence de la Commission marquent une modification des comportements des élus locaux et de l'Administration ; les uns et les autres étant de plus en plus à l'écoute des érudits locaux représentés par cette Commission. Cette dernière aura au moins permis aux municipalités de comprendre que certains travaux nécessitaient l'intervention de spécialistes en architecture ancienne. D'ailleurs, le but avoué de la Commission est de devenir l'intermédiaire imposé entre les édiles locaux et l'Etat : « si, en considérant le peu de bien que nous avons fait, nous regardons ce que nous pourrions faire, nous serons d'avis [de prier le Préfet] de n'approuver aucun plan ou devis pour restauration aux monuments antiques sans qu'au préalable il n'ait été soumis à l'examen de la Commission »<sup>97</sup>.

Nous avons pu le constater, la Commission effectue surtout des travaux de conseil ; elle n'intervient que rarement de son propre chef pour sauvegarder un édifice. Point de contraintes légales, la raison est surtout financière. La Commission, nous l'avons vu, dispose d'un budget annuel relativement faible dans lequel il faut incorporer l'édition des recueils et le financement des fouilles. Ce n'est que très rarement qu'il subsiste un peu d'argent pour effectuer des travaux ou acquérir des édifices<sup>98</sup>. Le trésorier ne peut que le déplorer : « il serait cependant à désirer que la Commission eût des ressources plus importantes et qui la missent à même de venir immédiatement au secours de quelque monument menaçant ruine, tout au moins pour attendre les fonds nécessaires pour les réparations »<sup>99</sup>.

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 356.

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 357

<sup>98</sup> Nous n'avons compté qu'une seule démarche pour acquérir un édifice et elle concerne les arènes de Saintes.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 358. À défaut d'un budget conséquent, la situation financière de la Commission est saine et dispose de l'appui de la Préfecture : « Quoiqu'il en soit, notre situation est dans un état prospère, et toutes les fois que Messieurs les Inspecteurs ou les Sous-Inspecteurs auront à signaler à la Commission, soit quelque dégradation à

Dans ces conditions, il s'agit d'user de pragmatisme, à l'image des négociations de la Commission avec la ville de Saintes et le Ministère de la Guerre pour la sauvegarde de l'église de l'Abbaye-aux-Dames en 1863. L'abbé Lacurie est favorable à la cession, par le Ministère de la Guerre, de l'église de l'Abbaye en faveur de la ville de Saintes afin de la préserver d'une destruction probable. En effet, la ville serait chargée d'effectuer à ses frais un mur de clôture pour séparer les bâtiments de la caserne militaire de ceux de l'église. Le Président remarque d'ailleurs que cette dépense de clôture, d'après des renseignements qu'il aurait obtenus d'une entreprise locale, ne s'élèverait pas à plus de 8000 francs. En outre, la vente des matériaux provenant des travaux à effectuer sur l'église couvrirait, selon l'abbé, la moitié de ces frais. Par ailleurs, les bâtiments qu'abandonnerait le Ministère de la Guerre pourraient servir, au minimum, de logement pour le curé de la paroisse, ce qui diminuerait, toujours selon l'abbé, d'autant les charges de la ville qui n'aurait plus qu'à négocier le loyer.

L'acquisition par la ville de l'église de l'Abbaye semble, en effet, une bonne idée compte tenu de l'inadaptation de l'autre église utilisée à l'époque par la paroisse « qui est trop petite en raison de la population de la paroisse [et] le sera davantage quand la gare du chemin de fer sera faite puisque les chantiers de construction doivent se trouver non loin de là »<sup>100</sup>. Il faut préciser que l'église de l'Abbaye-aux-Dames est dans un état déplorable et que sa toiture menace ruine. Il y a donc tout avantage à ce que la ville devienne rapidement propriétaire de cet immeuble<sup>101</sup> afin d'effectuer des travaux que le Ministère de la Guerre n'aurait, sans doute, jamais autorisés.

Malgré tout, les relations avec le Ministère de la Guerre ne seront pas simples et les conflits de propriété retarderont les travaux urgents à effectuer sur l'église de l'Abbaye. Le Ministère des Beaux-Arts fera face à un mur lors des négociations que ces derniers avaient pourtant, semble-t-il, entamées avec un à priori positif. Il faudra attendre plus de dix ans pour que la situation se débloque à nouveau. En 1876, le Ministère de la Guerre promet officiellement à la Commission la restauration du clocher de l'Abbaye-aux-Dames<sup>102</sup>. L'édifice servant encore de caserne, le Colonel du 6<sup>e</sup> régiment de Saintes craignait que, vu l'état de délabrement de la lanterne du clocher de l'église, les hommes de son régiment ne

---

empêcher à quelques-uns de nos monuments, ils trouveront toujours le Bureau prêt à transmettre leurs observations à M. Préfet dont le concours nous est assuré et qui, dans la sphère de ses attributions, sera toujours disposé à y faire droit. »

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>101</sup> Ce qui sera chose faite quelques années plus tard.

<sup>102</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 3, 1876-1877, Saintes, Imprimerie Hus, p. 30.

subissent un accident. Il demande alors à son ministère soit de raser le clocher ou alors le restaurer au plus vite. Il adresse un rapport en ce sens au mois de décembre 1876 au Commandant du 18<sup>e</sup> Corps<sup>103</sup>. Tout en sachant les mauvaises dispositions du Ministère des Beaux-Arts et de la Commission des Monuments historiques concernant l'Abbaye-aux-Dames, depuis le premier échec quelques années auparavant, le Président de la CAMH, l'abbé Jullien-Laferrière, envoie un rapport au nouveau Ministre des Beaux-Arts, M. Brunet, le 13 janvier 1877. Ce rapport comportait également une demande concernant l'état des travaux des arènes de Saintes et c'est justement ces derniers travaux qui reçurent l'attention du Ministre. Pour ce qui est de l'abbaye, la Commission n'est encore une fois pas tenue informée de la situation. Lors de la visite du Général du Génie, le Colonel du 6<sup>e</sup> régiment renouvelle avec instance sa demande de démolition ou de restauration immédiate du clocher « dans l'intérêt de la vie de ses hommes »<sup>104</sup>. Le Général trouve alors que « ce serait un crime de détruire ces restes précieux d'un autre âge »<sup>105</sup> et promet de faire un rapport concluant à leur restauration.

C'est à la suite de ce rapport qu'une entente est survenue entre les Ministres de la Guerre et des Beaux-Arts. Cette entente conclue que le Ministère de la Guerre paie les travaux exécutés par le Ministère des Beaux-Arts. Juste Lisch, l'architecte en chef des Monuments historiques en charge de la région, reçoit l'ordre de s'occuper de la restauration du clocher en litige à la fin de l'année 1877. Bien que la correspondance et les demandes de subvention prendront un peu plus de temps qu'à l'accoutumée, les travaux débiteront en 1880 et s'achèveront quatre ans plus tard.

Les solutions techniques et l'ingéniosité sont du côté de la Commission mais celle-ci, vu la faiblesse de ses moyens, doit faire appel à d'autres intervenants. Pour y parvenir, elle doit également s'assurer de leur compétence. C'est pour cela que l'abbé Rainguet demandant, en premier lieu qu'une commission spéciale soit nommée pour s'occuper spécifiquement de la restauration des monuments. La Commission appuie cette proposition et recommande aux curés, qui sont d'ordinaire à la tête des projets de restauration des églises, de proposer des noms parmi eux afin de créer cette sous-commission<sup>106</sup>. Elle ne verra jamais le jour et c'est par l'approbation de l'Evêque et du Préfet que la Commission pourra, petit à petit, bénéficier d'une certaine reconnaissance auprès des autorités civiles et religieuses locales.

---

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 391.

Pour faciliter l'intervention des membres de la Commission auprès des intervenants locaux, M. Guillon, membre correspondant habitant à Gémozac, dans le sud du département, demande qu'il soit donné à chaque membre titulaire ou correspondant de la Commission un diplôme<sup>107</sup>. De cette façon, chaque membre pourrait à l'aide de ce diplôme certifier au besoin que c'est bien au nom de la Commission qu'il agit, lorsqu'il ferait des observations relatives à la conservation de quelques-uns des monuments du département. Le Président est entièrement d'accord avec ce membre et précise que ces « diplômes » seront disponibles à la prochaine réunion du Bureau<sup>108</sup> mais insiste pour que ces derniers ne soient confiés qu'à ceux qui viendraient les réclamer eux-mêmes au Bureau et qui feraient acte de travail.

Ainsi, nous avons pu observer la grande diversité des interventions de la Commission. Malgré tout, le véritable symbole de sa réussite est la sauvegarde de l'amphithéâtre de Saintes. En effet, le baron Eschassériaux a l'idée de la création de la Commission des Arts et Monuments historiques suite aux interventions de la Société d'archéologie et d'histoire concernant le piteux état de l'amphithéâtre de Saintes.

*Une réussite marquante : la sauvegarde de l'amphithéâtre de Saintes.*

Dès la séance du 6 juillet 1860, le Président Eschassériaux expose que la Commission manquerait à son mandat, si « elle ne se mettait en mesure de répondre à la confiance dont l'autorité a bien voulu l'honorer »<sup>109</sup>. En conséquence, il propose à la Commission de s'occuper immédiatement de l'amphithéâtre de Saintes, « construction colossale, digne de prendre place à côté de ce que l'antiquité nous a légué de plus important en ce genre »<sup>110</sup>.

Dans un premier temps, la Commission parvient à obtenir une somme de 1500 francs votée par le Conseil Général pour l'acquisition de l'amphithéâtre. Le baron Eschassériaux propose au conseil municipal de la ville de Saintes d'acquérir les arènes en votant à son tour une somme de 3000 francs<sup>111</sup>. Les arènes deviendraient ainsi propriété communale en 1864.

Pour ce qui est de la somme restant nécessaire au rachat des terrains, la Commission émet aussi le vœu qu'il soit organisé, sous le patronage de la municipalité, une souscription

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 409.

<sup>108</sup> *Ibid.*, soit celle du 27 avril 1865.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> Cette somme sera répartie comme cela : 1000 francs pour les exercices 1862, 1863, 1864.

« pour obtenir de tous ceux qui s'intéressent à la conservation des monuments antiques »<sup>112</sup>, une somme de 3000 francs qui compléterait une subvention de l'Etat. Mais, dans une lettre datée du 13 juin 1862, le Ministre d'Etat informe le Préfet du département qu'il a soumis à la Commission des Monuments historiques la demande de subvention qui lui a été adressée. Celle-ci a rappelé au Ministre qu'elle a pris pour règle dans les affaires de cette nature de ne venir en aide aux communes qu'autant que, les terrains à acquérir étant devenus leur propriété, il s'agissait de travaux de déblaiement à entreprendre sur ces terrains<sup>113</sup>. Aussi, la Commission note qu'en conséquence, il ne sera opportun de demander une subvention à la Commission des Monuments historiques, qu'autant que la ville ou le département serait propriétaire des terrains.

En 1862, la Commission sait que la ville de Saintes a voté une somme de 3000 francs, que la souscription ouverte à ce sujet pourra produire, dans les deux ans, 1849 francs et que le Conseil Général a voté une somme de 1500 francs qui ne sera versée que pour compléter la somme nécessaire à cette acquisition. D'après toutes les estimations et conventions arrêtées entre les divers propriétaires et la Commission, la dépense totale peut être estimée à 11 700 francs, constituant une différence de plus de 5000 francs. Il y avait donc impossibilité matérielle d'arriver à l'achat de ces terrains. Un membre fait observer qu'en raison de l'importance de ce monument, « qui est un des plus beaux de ceux que les Romains nous ont laissés en ce genre, le département est intéressé à faire cette acquisition et que le Conseil Général pourrait dans la circonstance voter les fonds nécessaires, alors même que le paiement ne devrait s'en faire que par annuité »<sup>114</sup>. Pour l'abbé Lacurie, c'est une solution à envisager car il est de l'intérêt général « d'acquérir le plus tôt possible des propriétaires ces Arènes qui sont menacées d'une destruction complète par suite du vandalisme de certains »<sup>115</sup>. Ainsi, la Commission arrête, le 15 juillet 1862, qu'une subvention de 5000 francs sera demandée au Conseil Général pour aider à l'acquisition des terrains de l'amphithéâtre.

Finalement, c'est le baron Eschassériaux qui va appuyer cette demande et grâce auquel la Commission va obtenir la subvention nécessaire. Dans une lettre adressée au Conseil Général, le Président d'honneur de la Commission annonçait qu'indépendamment de sa première souscription de 500 francs, il en faisait une nouvelle de 2000 francs. Cette lettre va précipiter le vote du Conseil Général en faveur d'une nouvelle subvention qui va permettre

---

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 349.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 350.

<sup>115</sup> *Ibid.*



l'acquisition de l'ensemble des terrains de l'amphithéâtre au profit de la ville de Saintes et non plus du Département, selon le souhait pressant du Préfet<sup>116</sup>.

Tableau 8 : Financement de l'acquisition de l'amphithéâtre de Saintes (1865) :

1 <sup>er</sup> Vote du Conseil Général	1500 francs
2 <sup>e</sup> Vote du Conseil Général	3350,50 francs
Vote du Conseil Municipal	3000 francs
Souscription de M. Eschassériaux	2000 francs
Souscriptions générales	1849,50 francs
<b>Total</b>	<b>11700 francs</b>

Lors du Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à Paris, du 17 au 26 mars 1863, le Secrétaire de la Commission a effectué une communication sur l'acquisition des arènes de Saintes par la Municipalité. À cette occasion, le Président du Congrès, M. Guizot, a fait remarquer que Saintes avait mieux fait qu'une ville voisine, Poitiers, qui venait de laisser détruire un monument analogue<sup>117</sup>. En effet, le 28 décembre 1865, la ville de Saintes est devenue propriétaire de tous les terrains formant le périmètre des arènes. Les propriétaires ont tous été indemnisés et « rien ne s'oppose donc à ce qu'il soit pourvu au déblaiement et par suite à la conservation du monument »<sup>118</sup>. Les fouilles commencent à l'hiver 1866, l'administration municipale de Saintes ayant l'intention d'y occuper l'atelier de charité<sup>119</sup>. Comme le remarque l'abbé Lacurie : « ce sera pour M. le Préfet, pour M. le baron Eschassériaux surtout et pour nous un grand succès d'obtenu que d'avoir pu, en aussi peu de temps, en raison du grand nombre d'obstacles que nous avons rencontrés, mené à bonne fin une entreprise aussi importante : nous pouvons annoncer que les arènes sont préservées de la ruine totale et soustraites au vandalisme des hommes et qu'elles n'ont à craindre que les actions du temps »<sup>120</sup>.

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 369.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 490.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 356.

<sup>120</sup> *Ibid.*

Néanmoins, il faudra attendre jusqu'en 1877 pour que les travaux de consolidation de l'amphithéâtre ne débutent. Au mois de décembre 1876, l'architecte de l'arrondissement de la ville de Saintes et membre de la Commission, M. Rullier, signale au Président de la Commission Jullien-Laferrière « l'état de ruine dans lequel les pluies incessantes de l'automne avaient mis un des piliers portant les derniers débris des voûtes des Arènes »<sup>121</sup>. Le Président de la Commission se charge alors d'en informer le Ministère des Beaux-Arts et le 10 juillet 1877, le nouveau Ministre M. Brunet décide enfin d'engager un programme de restauration de l'amphithéâtre : « sur la proposition de la Commission des Monuments historiques, je viens de charger M. Lisch, architecte, de faire exécuter d'urgence les travaux de consolidation indispensables et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles ruines »<sup>122</sup>.

Si l'Etat a entrepris des travaux de consolidation sans le concours de la Commission<sup>123</sup>, il n'en est pas de même des travaux d'exploration que l'architecte se propose de faire. Ces travaux demandent une active surveillance et obligent à des précautions particulières. Pour les entreprendre, il faut installer une clôture estimée à 2000 francs. L'Etat avait espéré que « le conseil municipal saurait faire comme lui et s'imposer, pour ces belles ruines, un léger sacrifice »<sup>124</sup>. Sa demande a été écartée et la Commission décide d'y pourvoir. Elle vote ainsi une somme de 500 francs pour la clôture de l'amphithéâtre : cette somme est divisée en cinq annuités et lui permet de faire appel au Conseil Général. Ainsi, la Commission remplit un rôle fondamental et peut intervenir de plusieurs manières : de l'inventaire, au financement de travaux, en passant par le rôle essentiel de correspondant des ministères.

### **2-3- Un premier bilan contrasté et de nouveaux champs d'investigation :**

Nous avons vu que la Commission a tenté de s'organiser pour traiter au mieux les dossiers de sauvegarde des monuments historiques. Pendant un débat sur un projet de restauration de la voûte de l'église de Saint-Just, M. Bourricaud demande s'il ne serait pas convenable d'inviter le Curé à soumettre les plans à la Commission, afin de s'assurer que les

---

<sup>121</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 3, 1876-1877, Saintes, Imprimerie Hus, p. 30.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 32

<sup>123</sup> Mais grâce, tout de même, à son intervention.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 33.

constructions projetées s'harmonisent bien avec l'ensemble de l'édifice<sup>125</sup>. La Commission s'associe à cette pensée, et la généralisant, prie le Président Eschassériaux de faire auprès du Préfet les démarches nécessaires pour que, dans tous les cas semblables, la Commission soit mise à même d'exercer sur les projets de restauration un contrôle utile au point de vue de l'art. Encore les mêmes récriminations concernant le peu de reconnaissance que les autorités locales accordent à la Commission. Malgré tout, il y a des raisons pour les membres de demeurer optimistes en considérant la reconnaissance dont jouit la Commission auprès de l'Administration :

*« Constatons que si nous avons quelque influence, si notre Commission a empêché la ruine totale ou partielle de quelques-uns de nos monuments historiques, qui sont si nombreux dans notre département, cela tient à ce que notre Commission est une Commission Administrative, puisque la nomination et le remplacement des Membres titulaires appartient exclusivement à M. le Préfet, sur la présentation de la Commission. Vous savez, en effet, que c'est à la session du Conseil Général d'août 1859, que notre Président d'honneur, M. le Baron Eschassériaux, prouvant à ses collègues que nos monuments celtiques et du moyen-âge allaient disparaître, fit émettre le vœu de la création d'une Commission chargée de constater l'existence des monuments antiques, et de proposer à M. le Préfet les travaux destinés à en assurer la conservation »<sup>126</sup>.*

C'est donc par un double assentiment de l'Etat et des élus locaux que la Commission doit son existence. Dans le domaine du patrimoine, il s'agit bien d'une situation tout à fait originale. En effet, d'ordinaire, soit l'Etat prenait en charge la destinée des monuments historiques, soit les propriétaires exerçaient librement leurs prérogatives. Les membres du Bureau s'en apercevront rapidement et ne pourront que déplorer le peu d'entrain avec lequel les membres utiliseront ce privilège. Comme le regrette le Président Lacurie : « je me suis attaché à détruire cette défiance trop peu raisonnable qui vient enrayer la bonne volonté de plusieurs d'entre-vous, en vous rappelant que la science de l'antiquaire ne se borne pas à l'étude des monuments en pierre, de ces ruines imposantes qui ont bravé les siècles, dont tous ne sont peut-être pas aptes à lire la date, mais qu'elle embrassait toutes les branches de l'histoire de toutes les institutions de l'esprit humain, en sorte que devant elle se déroule un horizon immense »<sup>127</sup>.

---

<sup>125</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 48.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 355.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 402.

### **2-3-1. Le projet ambitieux de quelques hommes ou le relais insidieux d'une administration centrale peu développée :**

En considérant la facilité avec laquelle la Commission a été créée et avec laquelle elle obtient des financements, on peut se demander si cette Commission n'est pas une création pure et simple de l'administration centrale visant à faciliter ses interventions et l'implantation de son discours au cœur de la population. Ce type de commissions a vu le jour au 19<sup>e</sup> siècle pour permettre aux autorités de mieux cerner la vie culturelle locale et soutenir son travail dans le domaine du patrimoine. Comme le note Philippe Poirrier, il est « naïf de considérer aujourd'hui le rapport entre Paris et les provinces au XIX<sup>e</sup> siècle uniquement sous le jour heureux d'une coopération huilée et courtoise, dont les parangons seraient Vitet, Mérimée et Arcisse de Caumont »<sup>128</sup>. Il ajoute : « si certaines sociétés savantes sont des creusets d'érudits échangeant sur l'art [...] d'autres, telle l'Annuaire Statistique de l'Yonne, sont manifestement des organes de l'Etat dans les départements, manière de proto-déconcentration, vouées à relayer un pouvoir central perçu de manière variable [...] en Bourgogne, deux exemples montrent la coexistence d'une collaboration fructueuse et d'une hostilité conflictuelle avec la juvénile administration des Monuments historiques »<sup>129</sup>. Cette interrogation légitime ne convient pas car nous avons, d'une part, évalué la composition de la Commission et, d'autre part, étudié la manière dont elle a été créée sous l'impulsion du baron Eschassériaux. La conception de la Commission est entièrement l'œuvre du baron aidé en cela par ses proches de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Charente-Inférieure. Si l'Etat a pu éventuellement voir d'un bon œil la création de cette Commission, estimant qu'elle serait sans doute un allié intéressant, celle-ci est sans conteste l'œuvre d'érudits locaux.

Les sociétés académiques de province n'ont, pour la plupart, qu'une existence éphémère. C'est la crainte de l'abbé Lacurie : « dans leurs commencements, le zèle n'est arrêté devant aucun obstacle, chacun est jaloux d'apporter sa pierre pour l'édifice que l'on veut élever. Bientôt ce beau zèle se refroidit, [...] et la société ne donne preuve de vie que par les rares travaux de quelques-uns de ses membres ; encore quelques mois et elle n'a plus qu'une existence nominale »<sup>130</sup>.

---

<sup>128</sup> Poirrier, P., *L'invention du patrimoine en Bourgogne, ...*, p. 23.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 382.

Pour subsister, plusieurs sociétés savantes usent de stratagèmes : les jetons de présence, les amendes à paliers dont sont passibles ceux qui manquent à l'appel, des sanctions contre ceux qui ne fournissent pas un texte par année... Ces moyens coercitifs, qui ne témoignent pas d'une grande confiance dans la collaboration des membres, n'ont que pour seul effet de prolonger artificiellement l'existence d'une société au mal incurable. Pour l'abbé Lacurie, « le nerf de toute société académique qui veut durer, c'est le travail »<sup>131</sup>. Selon lui, la Société française d'Archéologie est la seule qui ait compris sa haute mission. Depuis 1833, elle poursuit son œuvre « à travers les mille obstacles qui lui sont suscités [...] et développant l'esprit d'association chez les hommes de lettres, elle procure d'immenses résultats... »<sup>132</sup> Arcisse de Caumont<sup>133</sup> demeure le modèle de l'abbé Lacurie et de l'ensemble du Bureau de la Commission : « honneur à l'homme généreux, au savant modeste qui a su doter son pays de l'institution la plus éminemment nationale »<sup>134</sup>. Ce qui assure la durée de la Société fondée par M. de Caumont, selon l'abbé Lacurie, c'est le travail collectif d'ensemble : « pas de rivalité puérile, pas de bas égoïsme, mais échange bienveillant de la pensée »<sup>135</sup>.

L'exaltation des antiquaires du XVIII<sup>e</sup> siècle et des sociétés savantes du début du XIX<sup>e</sup> siècle est recherchée par les dirigeants de la Commission. La volonté, ainsi martelée, est d'apporter sa pierre à l'édifice instable que la Société française d'Archéologie (créée par Caumont en 1833) a commencé à bâtir. L'abbé Lacurie, l'homme important de la Commission dans ses vingt premières années d'existence, ne se satisfait pas de la participation de ses membres : « je ne comprends pas une société académique qui ne travaille pas lorsque pourtant elle a sous la main tous les éléments désirables : nous habitons une contrée exceptionnellement riche en monuments de tous les âges, ne laissons pas enfouies tant de richesses, à l'œuvre donc [...] il y a du travail pour tous »<sup>136</sup>. Pourtant, comme nous allons le voir dans les pages qui suivent, la Commission va offrir plus de 500 articles scientifiques sur le patrimoine charentais en l'espace de quarante années. C'est un exploit important car il faut bien reconnaître la faiblesse du nombre des travaux historiques effectués sur le département<sup>137</sup>.

---

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>133</sup> Caumont, A., *Abécédaire ou rudiments d'archéologie. Architecture civile et militaire*, Paris, Le Blanc-Hardel, 1869.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 480.

<sup>137</sup> Ce constat est d'ailleurs le même à l'heure actuelle. Il y a très peu d'études sérieuses sur le département de la Charente-Maritime postérieures aux études datant du milieu du 19<sup>e</sup> siècle : Briand, (abbé), *Histoire de l'Eglise*

L'ensemble des membres ont pourtant la conscience aiguë d'habiter une contrée riche en monuments de toutes les époques. Dans leur esprit, l'administration centrale leur a confié la mission d'étudier et de sauvegarder les richesses archéologiques du département, elle les secondera « de son appui bienveillant »<sup>138</sup> éventuellement. Ils n'ont aucunement l'impression de servir une autre cause que la leur, ou plutôt celle du département, point de manipulation de l'Etat selon eux.

Afin d'accomplir au mieux leur mission, les membres du Bureau tentent de motiver leurs troupes, composées d'amateurs souvent récalcitrants à travailler dans des domaines qu'ils ne maîtrisent pas. C'est par le biais de la passion et justement de l'amateurisme que le Président Lacurie tente de les inciter à œuvrer :

*« Il est une logique naturelle que savent admirablement bien pratiquer nos cultivateurs même les moins avisés ; ils sont réellement d'excellents logiciens, bien qu'ils ne soient jamais occupés de l'art de penser. Il en est de même pour l'archéologie. Quel est celui d'entre nous, si ingénieux qu'il soit à se calomnier, qui ne s'est pas surpris animé d'un sentiment indéfinissable en présence d'une ruine antique ? C'est qu'il y a dans l'entendement humain le sentiment-émotion esthétique, sentiment qui révèle le beau. Vous n'avez qu'à suivre ces indications toujours sûres, et vous voilà initiés à la science de l'antiquaire ; la porte est ouverte, il ne s'agit plus que d'entrer ; vous avez en main le fil d'Ariane, suivez-le et notez soigneusement vos impressions de voyage [...] Mais, je veux qu'après des tentatives souvent réitérées, vous n'avez pu arriver à lire sur la pierre l'âge d'un monument – entre nous, beaucoup d'antiquaires même recommandables, n'y lisent pas couramment – du moins, vous n'éprouverez pas les mêmes difficultés pour lire les monuments écrits. »*<sup>139</sup>

Le Président conseille alors à ses membres d'utiliser les sources archivistiques afin de mieux connaître sa région : minutes des notaires, archives communales, documents de famille... La mission première est de noter l'évolution des juridictions civiles ou ecclésiastiques, enregistrer la forme ancienne des noms de lieux et de personnes, et les différentes phases par lesquelles cette forme est passée pour arriver jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour lui, l'étude de ces noms est très importante pour comprendre l'histoire des origines de la France. Le but est de remarquer des catégories tranchées dans ces noms : distinguer les noms

---

*de la Saintonge et de l'Aunis*, La Rochelle, éd. Frédéric Boutet, 1843 ; Joanne, A., *Département de la Charente-Inférieure*, Paris, Hachette, 1869 ; Lacurie, (abbé), *Précis historique et statistique sur le département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, Imprimeur Lithographe de La Rochelle, 1834 ; Lesson, R.-P., *Fastes historiques, archéologiques et biographiques du département de la Charente-Inférieure*, Rochefort, 1842 ; sans oublier : Crazannes, C., « Notice sur les monuments historiques du département de la Charente-Inférieure » in *Bulletin de la Société française d'Archéologie*, Paris, 1834.

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 384.

celtiques, les noms romains, les noms ecclésiastiques et les noms tirés de la nature des édifices qui existent ou qui ont existé et les noms empruntés à la nature de la localité.

Si au XIX<sup>e</sup> siècle, on note un certain académisme dans la conservation du patrimoine, avec le rapprochement des goûts parisiens et ceux de la province, il est intéressant de remarquer le refus du relativisme culturel de certains membres de sociétés savantes. Malgré tout, comme le note Anne-Marie Thiesse, partout en Europe, les élites culturelles se sont attelées à une collecte quelque peu fantasmée des traditions populaires : « les collecteurs n'ont nullement l'intention de proposer la culture populaire vivante, qui n'a de cohérence que dans le cadre d'une culture populaire distincte de l'univers lettré et reformulé pour une réception par l'élite cultivée »<sup>140</sup>. Le but de cette élite serait, selon l'auteur, de fabriquer une identité nationale et de prouver, par le biais des traditions populaires<sup>141</sup>, que tel pays dispose de spécificités incontestables : « porter à la connaissance du public cultivé la connaissance de ce patrimoine est explicitement conçu comme le premier devoir patriotique »<sup>142</sup>. Néanmoins, cette situation serait moins vraie en France car « ce mouvement aurait été conçu comme arme de guerre contre l'impérialisme universaliste de la culture française »<sup>143</sup>.

Le Président de la Commission s'engage dans la même voie mais en allant, peut-être, encore plus loin que les érudits d'alors, en appelant ses membres à interroger les paysans de leurs territoires. Pour lui, il n'est pas question de répertorier seulement les traditions mais de s'en servir pour dénouer le passé du territoire, utiliser les témoignages comme source orale, un peu, si l'on souhaite effectuer une comparaison anachronique, à la manière des anthropologues actuels :

*« Faites causer les vieillards. Le paysan est un répertoire vivant ; c'est dans sa mémoire que vous trouverez une foule de légendes, tradition orale qui n'est point à négliger. L'homme aime à raconter, c'est dans sa nature. Le père redit à ses enfants les histoires plus ou moins merveilleuses qu'il a*

---

<sup>140</sup> Thiesse, A-M., « La construction de la culture populaire comme patrimoine national, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles » in Poulot, D., (dir.), *Patrimoine et Modernité*,... p. 267.

<sup>141</sup> Ainsi, selon l'abbé Lacurie : « Un autre objet d'études peut utilement occuper quelques-uns d'entre vous, c'est la recherche des coutumes, du costume et du langage usités dans votre contrée. Il y a dans cette recherche une riche moisson à faire. Vous remonterez certainement aux origines premières de la population. Malgré la mode qui change tout dans nos campagnes depuis une vingtaine d'années, il y a encore des personnes qui conservent religieusement les traditions transmises par leurs pères. [...] Chaque localité a ses usages particuliers. [...] Les costumes, et en particulier celui des femmes, sont très variés dans le département. Vous remarquerez que les diverses formes se trouvent spéciales à certaines circonscriptions territoriales ; or, ces circonscriptions qui se distinguent des autres par la forme particulière du costume, sont précisément nos plus anciennes divisions ecclésiastiques, basées sur l'étendue de la juridiction civile. Il s'ensuit que l'étude des costumes vous amènera à reconnaître que telle contrée a dû être, dans les temps anciens, habitée par une peuplade différente de celle qui habitait la contrée voisine », *ibid.*, p. 312.

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 268.

*recueillies dans son jeune âge au foyer de la chaumière. Ces récits passant de génération à génération ont, sans doute, pris quelque chose du caractère de celui qui les a transmis, mais cette tradition orale est un puissant auxiliaire pour celui qui veut étudier l'histoire locale. Recueillez précieusement ces légendes telles qu'elles vous seront racontées : la vérité s'y trouve ; il s'agit de la dégager des voiles qui la couvrent. Plus d'une fois vous serez étonnés de voir le fait légendaire confirmé par l'histoire »<sup>144</sup>.*

En conséquence, si la sauvegarde du patrimoine local revêt une importance indéniable, on s'aperçoit que la volonté première de la Commission est de connaître, d'étudier le département, non pas uniquement par le biais d'une étude systématique du patrimoine bâti mais également par celui d'articles composites sur l'histoire locale. Dans cette optique, la grandiloquence de l'abbé Lacurie sert une ambition en constante évolution pendant plus de quarante années : « nous sommes appelés à élever à la gloire d'une province trop peu connue par ce qu'elle n'a pas été étudiée avec méthode »<sup>145</sup>.

### 2-3-2. Les prémices du patrimoine rural : entre folklore et histoire locale.

*Tableau 9 : Sites étudiés dans les articles publiés dans les recueils des actes de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure<sup>146</sup> :*

Sites	1860-1880	1880-1885	1888-1894	1895-1901	Total
Villes principales <sup>147</sup>	13	41	31	26	<b>111</b>
Zones rurales	37	108	73	69	<b>287</b>
Autre	8	45	45	38	<b>136</b>
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>194</b>	<b>149</b>	<b>133</b>	<b>534</b>

<sup>144</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 386.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 403.

<sup>146</sup> Auteur : Karim Souiah. Les actes sont publiés depuis la création de la commission de manière aléatoire. Nous avons réparti les 16 premiers tomes (de 1860 à 1901) en quatre périodes d'inégale grandeur qui chacune représente la publication de quatre tomes. Ces quarante premières années représentent la période la plus productive de la Commission.

<sup>147</sup> Il s'agit de La Rochelle, Saintes et Rochefort même si la quasi-totalité des travaux concernent Saintes avec, dans une moindre mesure, quelques études sur La Rochelle et Rochefort. Cela s'explique par le recrutement des membres de la Commission qui proviennent essentiellement de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Charente-Maritime basée à Saintes.



La Commission des Arts et Monuments historiques publie, tout comme la Société des Archives Historiques de Saintonge et de l'Aunis, ses actes régulièrement. Ils sont d'une grande utilité pour suivre l'évolution des préoccupations en terme « patrimonial » des érudits locaux. Sur les seize tomes publiés entre 1860 et 1900, les études sur les monuments antiques sont surreprésentées tandis que les églises romanes, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne font pas encore l'objet d'un « culte », en tout cas si l'on se réfère aux études effectuées par les membres de la commission.

Les membres de la Commission des Arts et Monuments historiques laissent une place non négligeable aux travaux sur l'histoire locale. Les thèmes abordés varient entre des monographies sur des seigneurs locaux, des éléments purement événementiels et des sujets transversaux amorçant une histoire « mémorielle » en gestation. En effet, certains textes rappellent l'histoire de Saintongeais qui furent nombreux à s'installer en Amérique du Nord, d'autres sur les pêcheries de la Seugne et sur les modes de vie d'autrefois<sup>148</sup>.

*Tableau 10 : Sujets abordés dans les articles publiés dans les recueils des actes de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure<sup>149</sup> :*

Thèmes (entrées)		1860-1880	1880-1885	1888-1894	1895-1901	Total
Monuments préhistoriques ou antiques		20	56	18	24	<b>118</b>
Monuments médiévaux / modernes	Eglises romanes	13	20	12	19	<b>64</b>
	Autre	2	25	30	27	<b>84</b>
Histoire locale		20	88	81	54	<b>243</b>
Autre		3	5	8	9	<b>25</b>
<b>Total</b>		<b>58</b>	<b>194</b>	<b>149</b>	<b>133</b>	<b>534</b>

<sup>148</sup> Anonyme, « Pionniers saintongeais et la nationalité française au Canada » et « Samuel Champlain », *recueil des actes de la CAMCI*, tome 1<sup>e</sup>, 1860-1867, p. 443. ; Cazaugade, abbé, « Pêcheries de la Seugne », *recueil des actes de la CAMCI*, tome 12, 1894, p. 326 et 358.

<sup>149</sup> Auteur : Karim Souiah.

Dans le tableau ci-dessus, on note que les études concernant les monuments antiques ou préhistoriques étaient plébiscitées dans la première période, contrairement aux autres monuments. La situation s'inverse à partir de 1885, alors que les textes d'histoire locale se maintiennent à un bon niveau. Sur un plan strictement qualitatif, il faut signaler une notable surreprésentation des études sur les cloches ; on en dénombre près d'une trentaine écrites par plusieurs auteurs. Si, aujourd'hui, à peu près 4500 cloches sont classées au titre des Monuments historiques et on considère qu'il en existe plus de 10 000 remarquables de part leur ancienneté et leur valeur culturelle, les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle portent un réel intérêt à ces instruments martyrisés pendant la Révolution. Pendant cette période, plus de 100 000 cloches seront fondues pour être transformées en canons ou en monnaie. Malgré les nombreux textes législatifs arrêtant la réquisition des cloches et autorisant leur fonte, la résistance locale et la nécessité de trouver un mode de communication sonore collectif vont conduire les législateurs à encourager chaque ville à la conservation d'au moins une cloche. Leur rôle culturel ancestral et leur brutale disparition pendant la Révolution vont en faire un objet patrimonial avant l'heure au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>150</sup>.

Le reste des travaux concerne la vie culturelle locale avec, par exemple, des textes sur la création des musées et des bibliothèques de Saintes et de La Rochelle. Sur le plan de la conservation des monuments, les membres s'intéressent au suivi des travaux effectués mais également aux méthodes employées<sup>151</sup>, avec une préférence pour les architectes et les artistes locaux dont plusieurs monographies retracent la vie<sup>152</sup>.

La Commission est également à l'origine d'une étude complète sur les langues saintongeaises. L'abbé Rainquet a, dès 1864, le projet d'effectuer un *Glossaire romano-saintongeais*, dans lequel il compte insérer toutes les nomenclatures, la distinction des dialectes de chaque canton, la traduction de chaque mot avec des exemples à l'appui et l'indication de chaque étymologie vraie ou vraisemblable<sup>153</sup>. Afin d'obtenir de bons résultats, il souhaite éclairer et contrôler chaque article par un lexique provenant de la « langue romane », adopter la transcription exacte et donner les temps de quelques verbes<sup>154</sup>. Le

---

<sup>150</sup> Pour une étude sur les cloches et leur rôle culturel, voir notamment : Corbin, A., *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 360 p. ; *Actes des premières journées nationales de campanologie de Châlons-sur-Marne*, 31 août-1<sup>er</sup> septembre 1989, Châlons-sur-Marne, Amis du carillon de Châlons, 1992, 200 p.

<sup>151</sup> Menut, A., « Restauration de la tour Saint-Nicolas », *recueil des actes de la CAMCI*, tome 8, 1885, p. 132.

<sup>152</sup> Meschinot, R., « Jean Friquet, Nicolas Abraham et Jean Delor, maîtres sculpteurs de la marine (1728-1747) », *recueil*, tome 14, 1897, p. 277.

<sup>153</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>e</sup>, 1860-1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 398.

<sup>154</sup> *Ibid.*

glossaire sera peaufiné en collaboration avec M. Meyer de La Rochelle, qui lui aussi a effectué un travail sur le patois de l'Aunis<sup>155</sup>.

Dans le tableau dix, on constate que les travaux sur les zones rurales englobent plus de la moitié des études. Ils se répartissent sur l'ensemble du territoire de la Charente-Inférieure, aussi bien sur des villages tels Brouage que sur l'île de Ré ou d'Oléron, ou sur des grottes ou tumulus isolés au cœur du département. Des analyses globalisantes font l'étude d'un type de patrimoine ou d'une zone géographique (le fleuve Charente, la Saintonge, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle...).

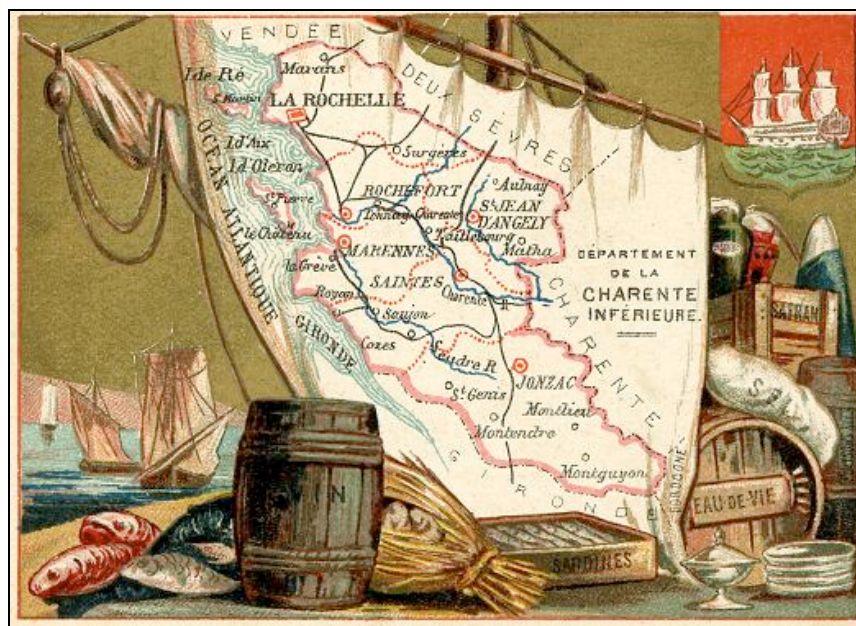


Illustration 6 : Carte symbolique de la Charente-Inférieure entourée de toutes ses richesses (début XIXème siècle)  
Source : Encyclopédie de la généalogie

Si la Commission des Arts et Monuments finit par péricliter, concurrencée par l'élargissement des compétences de l'Etat et se heurtant parfois au mécontentement des propriétaires<sup>156</sup>, l'intérêt amorcée par la commission pour de nouveaux objets ne fait que s'accroître. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le 19<sup>e</sup> siècle n'est pas uniquement le siècle du « grand patrimoine » et des monuments historiques, c'est également celui de l'affirmation des traditions populaires<sup>157</sup>. Les sociétés savantes et, par extension, la

<sup>155</sup> *Ibid.*, séance du 27 avril 1865.

<sup>156</sup> Les propriétaires voyant parfois d'un mauvais œil l'intérêt que porte la commission pour leur monuments.

<sup>157</sup> Voir entre autre la thèse originale d'Anne-Marie Thiesse sur l'émergence des traditions à partir du XVIIIème siècle. Elle prétend que les cultures populaires ont été créées et formatées par les Etats-Nations, celles-ci auraient donc succédé aux Nations et non l'inverse. Thiesse, A.-M., *La création des identités nationales. Europe, XVIIIème-XXème siècle*, Paris, Seuil, 2001, 307 p.

commission s'intéressent également à des objets plus quotidiens et surtout à certains aspects de la culture locale : les croyances, les costumes, les arts, les techniques, les rites, en résumé les traditions populaires<sup>158</sup>. À la remorque des Romantiques et de leur intérêt pour le folklore médiéval<sup>159</sup>, les élites nationales et locales s'investissent peu à peu pour répertorier et interpréter les traditions émanant des cultures populaires.

C'est par ce biais, celui de l'inventaire et de l'analyse, que le concept de folklore se développe, tardivement par rapport au reste de l'Europe, en privilégiant les marques d'un passé lointain, celte ou médiéval : « cette absorption dans et par le passé rendit trois générations de savants aveugles pour ce qui se passait sous leurs yeux ; les exceptions ne dépassent pas la dizaine pour la France »<sup>160</sup>. D'ailleurs, sur le plan local, il est difficile de trouver des traces de ce folklore. La bibliographie sur l'Aunis et la Saintonge, les deux anciennes provinces locales, n'est pas très fournie. En effet, Arnold Van Gennep répertorie sept ouvrages dans sa bibliographie du folklore français, ainsi que diverses publications sur les « proverbes, dictons et usages saintongeois »<sup>161</sup> dont notamment l'ouvrage de Georges Musset sur les légendes locales<sup>162</sup>, celui de l'abbé Noguès sur les mœurs et les coutumes d'autrefois<sup>163</sup> et celui de Marcel Pellisson sur les « usages anciens de la Saintonge »<sup>164</sup>. À cela, il faut rajouter d'autres textes importants parus dans les *actes de la Commission des Arts et Monuments* qui traitent de ce type de folklore mais également de notions et de valeurs affectives pouvant s'apparenter à du patrimoine. Citons, par exemple, le texte de Hippolyte de Tilly sur « le chêne de Montravail »<sup>165</sup> dans lequel l'auteur se félicite de la conservation d'un tel arbre « aux proportions phénoménales » alors que le propriétaire menaçait de l'abattre. Cet arbre situé dans la cour du domaine de Montravail, commune de Pessines, près de Saintes, semble, pour l'auteur, être un témoin important de l'histoire locale : « cet arbre est l'un des plus vieux et des plus remarquables qu'il y ait en France »<sup>166</sup>. Ce texte n'est pas dénué d'intérêt dans la mesure où il requalifie en quelque sorte un pan du « patrimoine » : les sites

---

<sup>158</sup> Van Gennep, A., *Manuel de folklore français contemporain*, Paris, Ed. Picard, 3 volumes, 1937-1958, réédité *Le folklore français*, 3 volumes, Paris, Laffont, 1998, 3099 p.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>160</sup> *Ibid.*

<sup>161</sup> Van Gennep, A., *Le folklore français, bibliographies, questionnaires, provinces et pays*, Paris, Laffont, 1946 (rééd. 1999), 1085 p.

<sup>162</sup> Musset, G., *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende*, La Rochelle, 1885, 168 p.

<sup>163</sup> Noguès, J.-L.-M., « Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis ; usages, coutumes, croyances, préjugés, superstitions, empirisme, sorcellerie », in *recueil des actes de la CAMH*, 1891, tome 9, Saintes, 257 p.

<sup>164</sup> Pellisson, M., « Usages anciens de la Saintonge : le bris du miroir », *revue de Saintonge et de l'Aunis*, tome 23, Saintes, 1903, p. 420-422.

<sup>165</sup> Tilly, H., « Le chêne de Montravail », *recueil des actes de la CAMH*, tome 3, 1884, p. 330-332.

<sup>166</sup> *Ibid.*

naturels. Néanmoins, gardons-nous de tomber dans une démarche essentialiste, il s'agit plus d'une indication que d'un réel élément de référence.

Nous avons également répertorié quatre autres textes de la même période insistant sur cette dimension « rurale » et patrimoniale : deux traitant du folklore saintongeais (« anges dans le folklore saintongeais » et « le parler saintongeais chez les Boers ») et deux autres sur le patrimoine plus quotidien (« les habitations rurales d'autrefois » et « les vieilles enseignes à Saintes »)<sup>167</sup>. Ces textes insistent tous sur la prégnance de la culture locale, les influences extérieures et la valeur intrinsèque des objets du quotidien.

Ainsi, la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure a permis de vivifier les activités naissantes de sociétés savantes locales. Malgré tout, la Société des Archives historiques de Saintes, réputée et plus ancienne, et la Commission, représentée par d'anciens membres de la Société d'archéologie et d'histoire de Saintes, ne semblent pas coopérer pleinement : « M. Jouan signale et déplore l'antagonisme qui semble exister entre la société des archives et la Commission des arts : ces deux associations devraient se prêter, au contraire, un mutuel appui »<sup>168</sup>. La subvention départementale accordée à la Commission, qui s'est vue augmentée à plus de 700 francs en 1877, a d'ailleurs été accordée au détriment d'autres sociétés savantes telles que la Société des archives historiques. La Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure occupe désormais une place importante étant la seule société à s'occuper du patrimoine matériel dans le département. Or, celle-ci a eu tendance à s'éteindre au cours des années 1870 puis à se disperser en publiant surtout des articles sur l'histoire, les mœurs et les traditions locales que sur le patrimoine matériel. Georges Musset, membre éminent de la Commission et archiviste-paléographe, se plaint de la situation :

*« Nous sommes Commission des monuments ; notre devoir est de nous occuper des monuments apparents ou cachés qui constituent notre passé archéologique. N'avons-nous donc rien à faire ? Il est peu de départements cependant qui soient aussi riches en antiquités de toutes sortes. Saintes seul, si vous voulez en remuer le sol, vous fournira des merveilles. [...] Qui empêche la Société de consacrer les fonds qu'elle peut recueillir à des fouilles sagement entreprises sur le sol saintais ? [...] Voulez-vous sortir de Saintes ? Combien de problèmes à résoudre ? Toulon, Pirelonge, les approches de la*

---

<sup>167</sup> Noguès, J.-L.-M., « Les anges dans le folklore saintongeais », in *recueil des actes de la CAMH*, tome 9, 1891, p. 207 ; Anonyme, « Le parler saintongeais chez les Boers », in *recueil des actes de la CAMH*, tome 15, 1901, p. 282 ; Noguès, J.-L.-M., « les habitations rurales d'autrefois », in *recueil des actes de la CAMH*, tome 12, 1893, p. 92 ; Dangibeaud, C., « les vieilles anciennes à Saintes », in *recueil des actes de la CAMH*, tome 14, 1898, p. 248.

<sup>168</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 2, 1867-1877, Saintes, Imprimerie Hus, p. 10.

*tour de Broue, des cimetières de tous les âges ; je ne m'arrêterais pas si je voulais énumérer tout ce que la science archéologique a encore de découvertes à faire dans notre vieille Saintonge »<sup>169</sup>.*

## **2-4- La modernisation de la Commission des Arts et Monuments historiques :**

*Les nouveaux statuts de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes :*

Les difficultés de plus en plus nombreuses connues par la Commission, près de vingt ans après sa création, et sa fusion avec la Société d'Archéologie de Saintes au début des années 1870, la conduisent à procéder à la modification de ses statuts. M. Antoine Bourricaud, un des membres fondateurs de la Commission, s'installe à Saintes en 1879 pour se rapprocher des autres membres.

Le bureau lui confie alors des missions importantes dont celle d'examiner les questions relatives à la clarification des statuts de la Commission. Il est nommé rapporteur de la sous-commission chargée de soumettre un nouveau règlement. Le 29 janvier 1880, il présente, lors d'une assemblée générale extraordinaire, un projet qui est adopté dans tous ses détails et sera approuvé par le Préfet le 31 mars 1880. Dans son rapport, M. Bourricaud insiste sur la mission première de la Commission : « ce projet, s'il est adopté, aura pour résultat de créer enfin les voies et moyens nécessaires à l'exécution de la mission qui lui a été assignée par l'arrêté constitutif du 1<sup>er</sup> mars 1860. [...] Travaillons et lorsque notre Recueil aura conquis sa place au soleil de la publicité, nous aurons fait œuvre utile, une œuvre vraiment conservatrice pour nos vieux monuments, car nous les aurons fait connaître, apprécier, aimer »<sup>170</sup>.

Le rattachement de la Société d'Archéologie de Saintes avec la Commission ne posera pas de problème. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'un enjeu majeur puisque la première est à l'origine de la deuxième. Par contre, le doute persiste quant aux fonctions et aux missions concrètes de la Commission, attendu que celle-ci bénéficie de subventions importantes du

---

<sup>169</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 5, 1881, Saintes, imprimerie Hus, p. 135.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 46.

Département<sup>171</sup> et qu'elle est sensée jouer un rôle essentiel dans la protection du patrimoine, rôle semblant être définitivement dévolue à l'Etat.

Aussi, dans un premier temps, la mission de la Commission est clarifiée puisque la Commission devra « donner son avis sur les plans et devis dressés à cet effet [...] ; elle fera par elle-même tout ce qui lui sera possible, par l'emploi des dons, de subventions et des cotisations qu'elle aura reçus, pour atteindre le but qu'elle se propose ; enfin elle entretiendra avec l'administration du département et le ministère des Beaux-Arts une correspondance relative à tout ce qui concerne les monuments historiques du pays »<sup>172</sup>.

L'autre élément important concerne l'augmentation du budget de la Commission par la création d'une cotisation pour les membres correspondants : « votre Sous-Commission vous demandait la cotisation de l'intelligence ; elle vient maintenant solliciter celle de la bourse »<sup>173</sup>.

Par ailleurs, la Commission passe à trente membres titulaires pris dans l'ensemble du département, « autant que possible répartis dans les six arrondissements, en raison de leur richesse archéologique »<sup>174</sup>. Pour pallier à l'absentéisme, il est notifié que les membres titulaires ne pourront pas manquer plus de six réunions consécutives sans excuse valable s'ils n'ont produit aucun travail pendant ce laps de temps. Dans ce cas, ils seront mis en demeure de déclarer s'ils veulent faire partie de la Commission et, suivant leur réponse, le Préfet sera prié de pourvoir à leur remplacement<sup>175</sup>. L'article suivant précise, assez logiquement, que le nombre de correspondants sera désormais illimité.

Sur la question de la légitimité des membres à intervenir sur les chantiers du département, la Commission se décide enfin à délivrer à tous ses membres, titulaires ou correspondants, des diplômes spécifiant leur appartenance à la Commission départementale.

Afin d'obtenir de meilleurs résultats, un questionnaire est adressé deux fois par an<sup>176</sup> aux inspecteurs cantonaux, qu'ils doivent renvoyer avec leurs observations.

Les autres modifications concernent l'éclaircissement de certains éléments. Les recueils des actes de la Commissions seront désormais publiés trois fois par ans par un comité de publication. Les recueils contiendront : les procès-verbaux des trois séances annuelles, le compte-rendu des travaux de la Commission, les rapports des sous-commissions et des

---

<sup>171</sup> Entre 300 et 600 francs selon les périodes. Même si à plusieurs reprises le Département ne la versera pas, comme en 1875, prétextant la faiblesse du nombre de publications de la Commission.

<sup>172</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 5, 1881, Saintes, Imprimerie Hus, p. 10.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> *Ibid.*

<sup>176</sup> En juillet et en décembre.

inspecteurs ainsi que les mémoires et autres travaux des membres titulaires ou correspondants. Enfin et pour remédier aux conflits entre Saintes et La Rochelle, deux nouveaux articles confirment la prégnance de Saintes : l'article neuf précise que les membres du Bureau « doivent être résidents de l'arrondissement de Saintes »<sup>177</sup> et l'article dix-huit stipule que toutes les réunions se tiendront à Saintes.

*Le renouveau idéologique de la Commission des Arts et Monuments historiques :*

Selon le Secrétaire de la Commission, l'abbé Vallée, « l'année 1880 marquera dans les annales de la Commission des arts »<sup>178</sup>. Il faut reconnaître que les années précédentes furent difficiles avec la création de la Société des Archives historiques de Saintes en 1874, la mise à l'écart de l'ancien président Jullien-Laferrière, le décès de l'abbé Lacurie, la tête pensante et l'image de marque de la Commission à l'extérieur du département, et la défiance de certains élus envers l'interventionnisme des érudits locaux. Les premières années de la Commission, sous l'impulsion du baron Eschassériaux et de l'abbé Lacurie, ont été les plus actives.

Cependant, comme le constate le Secrétaire Vallée, « le temps, qui use les meilleurs œuvres humaines, avait laissé son empreinte sur la Commission des arts [...] nos cadres étaient remplis ; membres titulaires et correspondants formaient un beau chiffre... sur le papier »<sup>179</sup>. On ne peut, en effet, que remarquer le nombre réduit des membres présents en séance. En outre, la Commission n'a, jusqu'alors, jamais fait l'effort de communiquer sur son existence et la diversité de ses travaux : « tous les deux ou trois ans, un fascicule apparaissait ou devait apparaître, pour tenir le public au courant de nos études ; mais, à l'exception de cette brochure, que recevaient de droit les seuls membres titulaires, rien ne faisait connaître au dehors notre existence et nos travaux ; presque jamais de fouilles, jamais d'excursions, nulles recherches d'ensemble sur un monument ou sur une des époques caractéristiques de l'art dans le département de la Charente-Inférieure »<sup>180</sup>.

L'ensemble des membres a compris qu'il fallait imprimer à la Commission une impulsion nouvelle. De là les efforts tentés, durant les années 1880, pour donner à la Commission « une place honorable parmi les sociétés archéologiques et pour établir entre ses

---

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>179</sup> *Ibid.*

<sup>180</sup> *Ibid.*



membres des liens de bonne confraternité et de mutuelle collaboration »<sup>181</sup>. Le Secrétaire estime que la situation ne peut que s'améliorer : « nous avons modifié pour améliorer, et nous croyons avoir fait une œuvre utile et durable ; l'ancien règlement a duré vingt ans ; c'est de bon augure pour l'avenir du règlement nouveau »<sup>182</sup>. Le but est simple : la Commission ne doit pas se borner à produire des études plus ou moins consciencieuses. Elle est sensée découvrir les monuments du département et participer à leur sauvegarde. La deuxième mission de la Commission est la plus délicate car « trop rarement hélas ! Les projets de restauration de tel ou tel monument nous sont communiqués »<sup>183</sup>. Il semblerait que la Commission se heurte à une sorte de parti-pris, « que l'on ne peut vaincre qu'en montrant aux plus incrédules, par des actes significatifs, la vitalité de notre Compagnie et son zèle éclairé dans les questions dont elle est juge »<sup>184</sup>. Les membres ont la volonté de crédibiliser leurs travaux tout en se défaisant de certaines critiques injustifiées parfois émises par les sociétés savantes locales.

Afin d'y parvenir, diverses démarches sont entreprises. Georges Musset propose notamment d'organiser des excursions qui auraient pour but soit d'étudier des monuments extérieurs, soit de procéder à des fouilles. Le Bureau décide de généraliser cette démarche qui a déjà un certain succès. Par exemple, le conseil municipal de Thenac remercie à l'unanimité la Commission au sujet d'un rapport qu'elle lui a adressé traitant de l'église du village. La visite à Thenac inaugure avec succès les excursions archéologiques proposées par M. Musset qui deviendront incontournables pour la connaissance du patrimoine rural. Par ailleurs, M. Louis Audiat, membre de la Commission de longue date, insiste pour rétablir une vérité importante : c'est, en effet, grâce à la Commission des Arts et Monuments Historiques que l'épigraphie saintongeaise et aunisienne a pu voir le jour. Chargée de veiller à la conservation des monuments du département, elle a voulu garder sur le papier ces phrases diverses endommagées par le temps. Elle a voulu aussi signaler l'importance des inscriptions et par là en empêcher la destruction. Comme le note M. Audiat : « qui sait ? Peut-être un jour quelque société savante imitera le bon exemple que donne la Commission de la Charente-Inférieure et voudra publier le supplément de l'Epigraphie que je vais commencer à faire »<sup>185</sup>.

---

<sup>181</sup> *Ibid.*, p.200.

<sup>182</sup> *Ibid.*

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>185</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 4, 1877, Saintes, Imprimerie Hus, p. 202.

Pour expliquer certains manquements passés, les membres du Bureau mettent en cause la faiblesse du budget de la Commission : « Que d'objets précieux, trouvés dans le pays, franchissent les limites du département et s'en vont au loin enrichir des collections publiques ou privées ! Que de fouilles intéressantes pourraient être faites sur un sol tant de fois bouleversé [...] On nous blâme de ne pas agir en temps opportun. Hélas ! Les ressources nous manquent [...] voilà, Messieurs, le véritable secret d'une impuissance qui nous a été reprochée »<sup>186</sup>. Pour y remédier, le nouveau règlement de la Commission prévoit l'obligation aux membres correspondants de régler une cotisation de six francs par année. Dès 1880, près de cent cotisations sont perçues par le trésorier de la Commission, soit une somme de près de 600 francs<sup>187</sup>. À partir de 1888, les membres titulaires devront eux-aussi s'acquitter de la cotisation de six francs. Les revenus annuels de la Commission s'élèvent à 1500 francs les années creuses à plus de 3000 francs les autres années, grâce aux cotisations venant quadrupler le montant des subventions du ministère et du conseil général.

Par ailleurs, la Commission parvient, à partir de 1880, à recruter plus de membres que les autres sociétés savantes. Ainsi, la Commission compte plus de 140 membres en 1880 contre moins de 100 en 1878 et près de 200 en 1881 : « en apportant ce qu'on a spirituellement appelé la double cotisation de la bourse et de l'intelligence, les membres correspondants futurs donneront un nouvel essor à nos travaux et nous permettrons d'élargir le cercle trop restreint de nos opérations »<sup>188</sup>.

Par contre, le Ministère des Beaux-Arts ne participe pas à son financement à la grande incompréhension des membres de la Commission vu que le Ministère subventionne avec largesse de nombreux travaux dans le département :

*« Ne pouvons-nous pas compter sur l'appui de l'administration supérieure ? Le Ministère qui a inscrit d'importantes allocations pour l'hôtel de ville de La Rochelle, pour les églises d'Eslandes et de Surgères et l'ancienne abbaye des Dames, à Saintes, qui a commencé le déblaiement des arènes de Saintes et s'occupe activement des fortifications de La Rochelle et de l'église de Fenioux, voudra bien comprendre, dans ses largesses, une Société départementale dont il ne sera plus possible de méconnaître les services »<sup>189</sup>.*

Cette remarque sera entendue par le Ministère des Beaux-Arts qui accordera une subvention de 300 francs à la Commission dans son budget 1880-1881.

---

<sup>186</sup> *Ibid.*

<sup>187</sup> Budget 1880 : 450 francs de subvention du Conseil Général et près de 600 francs de cotisations.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>189</sup> *Ibid.*

Pour contrer les critiques émises par les autres sociétés savantes du département, la Commission insiste sur son caractère archéologique, visant à connaître et protéger le patrimoine immobilier local :

*« À La Rochelle, à Rochefort, à Saint-Jean-d'Angély, il y a des sociétés littéraires, géographiques, scientifiques des plus prospères. À Saintes, depuis 1874, existe une société des archives historiques très florissante, qui a obtenu un des trois prix de mille francs décernés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Nous tendons à ces diverses associations voisines une main fraternelle et loyale [...] Mais leur programme n'est pas le nôtre, et nous n'essaierons point de le leur emprunter. [...] À nous, Messieurs, l'honneur de faire de mieux en mieux connaître et apprécier les monuments, héritage et souvenir des civilisations disparues ! [...] d'apporter une pierre durable à l'édifice que, depuis sa création, la Société élève au culte bien compris de l'art antique dans nos vieilles provinces ! »*<sup>190</sup>

Tableau 11 : Effectifs de la Commission des Arts et Monuments historiques (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle)<sup>191</sup> :

Membres	1876	1881	1887	1889	1893	1895	1899	1902	1908
Titulaires	30	25	27	29	26	26	21	30	25
Correspondants	73	174	237	235	198	195	166	127	89
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>199</b>	<b>264</b>	<b>264</b>	<b>224</b>	<b>221</b>	<b>187</b>	<b>157</b>	<b>114</b>

Dans le tableau précédent, on constate qu'il est difficile d'atteindre le chiffre de trente membres titulaires. Par ailleurs, le renouveau voulu par les membres du bureau se concrétise par l'afflux de nouveaux membres : plus de 90 entre 1876 et 1881<sup>192</sup>, et plus de 60 entre 1881 et 1887. Le Président de la Commission, Théodore de Brémond d'Ars, se félicite du succès causé, selon lui, par le nouveau règlement : « deux ans à peine après l'adoption du nouveau règlement, nous sommes près de deux cents membres »<sup>193</sup>. En écho à cette réussite, il estime que « le cercle [des] opérations [de la Commission] ne peut s'élargir que par le nombre

<sup>190</sup> *Ibid.*

<sup>191</sup> Fait à partir des listes des membres dans les recueils de la CAMHCI.

<sup>192</sup> Grâce notamment à l'afflux des anciens membres de la Société archéologique de Saintes qui finit par se fondre définitivement dans la Commission en 1877.

<sup>193</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 6, 1883, Saintes, Imprimerie Hus, p. 13.

croissant de nos correspondant, car nos dépenses s'accroissent également de jour en jour, soit par le développement que nous avons donné au Recueil, devenu trimestriel, soit par les fouilles archéologiques »<sup>194</sup>.

Tableau 12 : Répartition des effectifs de la Commission suivant les professions (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle)<sup>195</sup> :

Professions	1876	1881	1887	1889	1893	1895	1899	1902	1908
<b>Politiques/Elus</b>	7 soit 7%	23 12%	24 10%	21 8%	22 10%	25 11%	21 11%	11 7%	12 11%
<b>Architectes</b>	4 4%	8 4%	5 2%	8 3%	9 4%	8 4%	7 4%	6 4%	10 9%
<b>Juristes</b>	6 6%	35 18%	42 18%	43 16%	42 19%	41 19%	32 17%	29 19%	20 18%
<b>Professeurs</b>	11 11%	13 7%	12 5%	12 5%	11 5%	9 4%	10 5%	10 6%	5 4%
<b>Clergé/Eglise</b>	24 23%	40 19%	60 26%	53 20%	29 13%	28 13%	19 10%	18 12%	15 13%
<b>Médecine</b>	12 12%	10 5%	15 6%	13 5%	16 7%	16 7%	13 7%	10 6%	6 5%
<b>Erudits/Rentiers</b>	32 30%	38 19%	32 14%	71 27%	54 24%	51 23%	46 25%	41 27%	32 28%
<b>Autre</b>	7 7%	32 16%	44 19%	43 16%	41 18%	43 19%	39 21%	30 19%	14 12%
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>199</b>	<b>264</b>	<b>264</b>	<b>224</b>	<b>221</b>	<b>187</b>	<b>157</b>	<b>114</b>

La Commission vit une période faste entre 1881 et 1899 en comptant un nombre compris entre 187 et 264 membres. La situation se dégrade grandement dès le début du XX<sup>e</sup>

<sup>194</sup> *Ibid.*

<sup>195</sup> Auteur : Karim Souiah. Fait à partir des listes de membres dans les *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*.

siècle avec un affaiblissement général sur les plans quantitatifs et qualitatifs malgré la valeur du Président Georges Musset<sup>196</sup>.

En ce qui concerne le projet d'excursions scientifiques proposé par Georges Musset, l'idée aussitôt adoptée est mise en pratique avec un franc succès. Par exemple, celle organisée à Thenac en 1882, outre qu'elle a permis aux membres Vallée et Tilly de produire un rapport intéressant sur le village, a aussi rappelé l'attention aux membres et aux autorités locales et nationales sur les constructions gallo-romaines, dites Les Arènes, et provoqué des travaux de déblaiement qui sont exécutés l'année suivante.

Néanmoins, si la Commission souhaite améliorer son organisation interne, en créant de nouvelles strates intermédiaires, l'Etat ne partage pas le même avis. En effet, le Ministre de l'Intérieur fait connaître au Préfet, après avoir consulté le Ministre des Beaux-arts, que les monuments de la Charente-Inférieure sont surveillés d'une façon toute particulière depuis que de nombreux et importants travaux s'exécutent sur plusieurs points du département<sup>197</sup>. Ces travaux, dirigés par les architectes attachés à la Commission des Monuments historiques, nécessitent de leur part de fréquentes visites. De leur côté, les inspecteurs généraux sont appelés par les besoins de leur service à parcourir souvent le département. Dans ces conditions, le Ministre des Beaux-arts estime qu'il n'y a pas lieu de créer des sous-comités à la Commission des Arts et Monuments historiques du département.

---

<sup>196</sup> Il accède à la présidence de la Commission en 1892 jusqu'au début de la Première Guerre Mondiale.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 36.

## Conclusion :

En cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, un grand nombre de chantiers sur les monuments historiques prouvent que la sauvegarde du patrimoine, loin de ne concerner que les érudits locaux, commence à mobiliser les pouvoirs publics, élus en tête. L'amphithéâtre, que nous avons pris comme l'un des symboles initiaux de l'émergence d'un sentiment patrimonial, est sauvé : son déblaiement est assuré à la fin des années 1880<sup>198</sup>. La Commission, à l'image de son président M. Julien-Laferrière, est toujours aussi vigilante : « le donjon de Pons ayant été l'objet de travaux qui me semblaient devoir le défigurer, j'ai fait, pour en obtenir le classement, des démarches spéciales auprès de M. le directeur des beaux-arts et de M. le président du conseil des ministres »<sup>199</sup>. Pour lui, les édifices religieux sont trop souvent délaissés : « M. l'inspecteur des monuments diocésains laisse les édifices religieux de notre département, alors qu'autour de nous il use largement des subventions du ministre des beaux-arts »<sup>200</sup>.

Les travaux de la CAMH ont été une ressource non négligeable pour l'Etat. Loin de posséder une administration suffisante, celui-ci a encouragé la création de ce type de commissions. On en dénombre plusieurs dont le rôle a été essentiel grâce à la consistance de leurs travaux – la Société des antiquaires de Normandie d'Arcisse de Caumont, créant le modèle des sociétés savantes départementales agissant pour la sauvegarde de leur patrimoine local, la Commission des Monuments historiques de Gironde, bénéficiant de l'apport de savants remarquables comme Léo Drouyn, et la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, qui nous a laissé de nombreux textes<sup>201</sup> – auxquelles il faut peut-être ajouter la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure. À la différence des sociétés savantes traditionnelles, les quelques commissions départementales, comme la CAMH, possèdent un réel rôle dans l'administration des monuments historiques de leur territoire. Ce rôle est certes consultatif mais il est promulgué par le préfet lui-même de chaque département concerné. Celui-ci est d'ailleurs, dans le cas de la CAMH et de la

---

<sup>198</sup> *Ibid.*, tome 10, p. 131.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>200</sup> *Ibid.*

<sup>201</sup> Bulletins de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 20 volumes.

Commission des Monuments historiques de Gironde<sup>202</sup>, le membre fondateur de ces commissions.

Nous avons constaté que, même si elle demeure encore aujourd'hui peu connue, elle a contribué à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine local. Certains de ses membres comme l'abbé Lacurie bénéficiaient même d'une réputation qui dépassait les frontières de la Charente-Inférieure.

---

<sup>202</sup> À notre connaissance, aucune étude de ce type n'a été effectuée sur une commission départementale des monuments historiques instituée par l'Etat.

## **Chapitre 3 :**

# **La protection du patrimoine face à une administration en gestation (1830-1914) : débats idéologiques, constitution administrative et premiers travaux.**

### **Introduction :**

Les sociétés savantes ont contribué à la connaissance du patrimoine régional. Nous avons vu qu'elles avaient joué un rôle essentiel dans la compréhension et la protection du patrimoine local<sup>1</sup>. Dès la première partie du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Inférieure, créée à Saintes en 1839 autour de l'abbé Lacurie, a permis de sauvegarder plusieurs édifices importants du département dont l'amphithéâtre et la crypte de l'église Saint-Eutrope de Saintes dans les années 1840.

Notre objectif est de comprendre comment la pratique – des architectes, des érudits locaux, des techniciens – a influencé la théorie et comment celle-ci, par un système de balancier, a fini par imposer des normes.

Les érudits locaux tels l'abbé Lacurie ont permis de perfectionner les méthodes de restauration sur les monuments. Les architectes parisiens puis les théoriciens de l'art comme Viollet-le-Duc, en France, ou John Ruskin, en Angleterre, vont quant à eux édicter un système de pensée pérenne.

---

<sup>1</sup> Bercé, F., « Les sociétés savantes et la protection du patrimoine monumental », *Actes du 100e congrès national des sociétés savantes* (Paris, 1975), Paris, Bibliothèque nationale, 1976, p. 155-168



### 3-1- Entre connaissance et transmission du patrimoine : enjeux critiques.

L'urgence patrimoniale décrite par Mérimée à partir des années 1830 a engagé la France dans une course effrénée qui nous a conduits naturellement vers un mode de pensée défensif à l'égard du patrimoine. Cela a finalement induit des débats qui parfois se sont avérés stériles sur le *tout patrimonial*<sup>2</sup> alors même qu'à la même époque – à la fin des années 1990 – d'autres avaient l'impression que l'Etat se défaussait de ses prérogatives patrimoniales. Dès lors, l'attitude sociale vis-à-vis du patrimoine constitue un premier point à étudier.

C'est donc en mettant en exergue ce postulat de *pensée défensive* que nous souhaitons débiter. La question patrimoniale a toujours été abordée à travers cette vision défensive et, de manière générale, de sauvegarde.

#### 3-1-1. La question de la propriété au cœur du débat patrimonial :

Pendant la Révolution française, le questionnement patrimonial traduit à la fois une mutualisation des compétences héritées de l'ensemble du XVIII<sup>ème</sup> siècle et la prise de conscience face aux désordres liés à la nationalisation des biens de l'Eglise et de la noblesse<sup>3</sup>. Ainsi, la question traditionnelle du patrimoine familial et de sa transmission s'adjoint à la double interrogation sur la gestion de la propriété collective et à son devenir. Le patrimoine *de la nation* devient un signifiant dans un environnement dominé par les enjeux de la propriété privée. À cette même époque, la liberté individuelle, le droit de propriété et la question de la citoyenneté sont au cœur du débat prérévolutionnaire et révolutionnaire<sup>4</sup>. Le droit naturel imprègne alors la pensée occidentale au XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>5</sup>. Selon Locke, parmi tous les droits qui précèdent toutes les institutions humaines, la jouissance des biens en est le plus important. En effet, la propriété privée est nécessaire pour la conservation de la vie et l'exercice de sa dignité humaine. Il y a donc un droit de posséder tout ce qui est nécessaire à la subsistance.

---

<sup>2</sup> Debray, R., (dir.), *L'Abus monumental ?*, Paris, Fayard, 1999, 439 p.

<sup>3</sup> Voir notamment : Poulot, D., *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : du monument aux valeurs*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, 192 p.

<sup>4</sup> Furet, F., Ozouf, M., *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988. Notamment l'article de Marcel Gauchet sur les « Droits de l'homme », p. 686.

<sup>5</sup> Voir notamment : Vienne J-M. (Edit.), *Philosophie analytique et historique de la philosophie*, Paris, Vrin, 1997, 328 p.

Pour les Lumières, cet état de nature précède la formation de la société. Le droit naturel, selon Voltaire, est celui que la nature indique à tous les hommes<sup>6</sup>. Les droits naturels, que l'homme reçoit de la nature, sont des droits que le pouvoir ne peut lui ôter. Ils représentent une limite à la puissance de l'Etat. La Révolution dépasse donc cet état de nature. La société naît d'un accord passé entre les hommes soucieux de sortir de l'état de nature : le contrat social. C'est pour préserver leurs droits que les individus fondent, par le contrat social, la société politique.

Cette doctrine touche un problème : comment concilier une vision individualiste de l'homme avec ses droits et libertés inhérents à sa nature, d'une part, et, d'autre part, une organisation sociale qui place les individus sous le pouvoir du ou des gouvernement(s).

À partir de ces éléments de réflexion, un large débat s'ouvre. Les points de vue divergent entre philosophes. Peu à peu émerge l'idée que l'homme est le titulaire de droits fondamentaux, essentiellement l'égalité et la liberté, et accepte de déléguer certains de ses pouvoirs aux Etats. Ainsi, selon Kant, « la nature humaine est bien telle que, dans la constitution des États, peut se réaliser le droit exigé par la raison »<sup>7</sup>. Il clarifie la notion de contrat social qui n'a rien d'un pacte signé à un instant donné car s'il fallait remonter à quelque convention historique, toute législation serait contestable et n'obligerait pas les générations suivantes, mais plutôt un fondement moral libre et universel.

Les débats révolutionnaires influencés par la prééminence de la propriété privée chère à Locke ont fait ressortir l'urgence de l'égalité et de la liberté comme valeurs indépassables<sup>8</sup>. À bien des égards, la question de la liberté s'oppose à la protection collective du patrimoine. Selon Locke la propriété privée est la condition nécessaire de l'émancipation et de la liberté<sup>9</sup>. L'homme est l'unique propriétaire de sa personne et de son travail. Locke définit la propriété des choses comme essentielle : elle n'est pas seulement requise pour subsister ; la propriété est une extension de la propriété de la personne. En ce sens, la propriété des biens a le même caractère inviolable que la personne humaine. Cette personne est conçue comme un rapport de soi à soi en tant que propriété. Chaque homme est donc le seul propriétaire de sa personne, de sa vie, de sa liberté et de ses biens.

---

<sup>6</sup> Voltaire, *Lettres philosophiques, Derniers écrits sur Dieu*. Présentation par Gerhardt Stenger, Paris, Flammarion, (rééd.) 2006, 486 p.

<sup>7</sup> Kant, *Théorie pratique*, Paris, Vrin, 2000, 102 p., p.55.

<sup>8</sup> Furet, F., Ozouf, M., *op. cit.*

<sup>9</sup> Vienne, J-M, "Locke on real essence and internal constitution?", *Proceedings of the Aristotelian Society*, Londres, XCIII, 2, 1993, p. 139-153.

Comme le note Colette Capitan, « c'est contraints et forcés que les révolutionnaires ont pris acte du fait que l'émancipation des individus, pour se concrétiser, passait par celle, prioritaire car déterminante, de la propriété. Ce préalable d'ordre matériel à l'exercice des droits politiques – la terre ou l'argent – induit la définition de la citoyenneté : le droit de propriété est le fruit de *l'industrie*, le travail le signe de la liberté et de l'autonomie ; le *droit au sol*, le plus court chemin pour signifier la victoire révolutionnaire sur *l'ancien système*, confère donc les droits citoyens »<sup>10</sup>.

Le devenir des biens nationaux<sup>11</sup> est un enjeu important dès les premières heures de la Révolution. La plupart sont vendus pour résoudre les problèmes financiers causés par la Révolution et un grand nombre subit les destructions révolutionnaires – le vandalisme rendu célèbre par l'abbé Grégoire. L'importance du phénomène induit une vive réaction, dès 1795, afin de lutter contre le vandalisme en se dotant de moyens relativement importants<sup>12</sup>.

Ainsi, Alexandre Lenoir parvient à faire accepter à la constituante la réunion d'une sélection de tous les objets d'art provenant des biens nationaux. Ces objets sont confisqués aux différentes maisons religieuses et entreposés dans un même lieu pour éviter leur dispersion et leur destruction. Il se bat contre le vandalisme révolutionnaire mais parvient à sauver du saccage les statues et les gisants qu'il fait entreposer au couvent des Petits-Augustins. En 1795, il ouvre au public le musée des monuments français, dont il est nommé administrateur et le reste pendant une trentaine d'années.

La protection des biens nationaux de l'Ancien régime a donc été une conséquence des événements qui ont conduit à la destruction de monuments. Pour ses défenseurs, la protection des biens nationaux dépassent la seule question de la propriété privée, il s'agit de transmettre et de témoigner des richesses passées de la nation française. En 1794, l'abbé Grégoire traduit ce changement de paradigme en insistant sur le fait que les monuments « doivent être protégés en vertu de l'idée que les hommes ne sont que les dépositaires d'un bien dont la grande famille a le droit de vous demander des comptes »<sup>13</sup>.

Pour Alexandre Lenoir, la valeur de l'art a des vertus éducatives et cela transcende la question du privé ou du public. L'art éduque mais aussi nous permet de mieux connaître

---

<sup>10</sup> Capitan, C., « Propriété privée et individu-sujet-de-droits », *L'Homme*, 153, janvier-mars 2000.

<sup>11</sup> Constitués à la faveur de la nationalisation des biens du clergé (octobre 1790), des émigrés (novembre 1791) et de la Couronne de France (septembre 1792).

<sup>12</sup> Nachin-Poirrier, C., Poirrier, P., « L'Etat et le patrimoine : deux siècles d'histoire », *Mémoire et patrimoine*, septembre-octobre 2002, n° 1, p. 20-25.

<sup>13</sup> Rapport de l'abbé Grégoire, 1er aout 1794.

l'histoire et le passé d'un peuple ; l'art est en quelque sorte national et sa conservation doit sans doute l'être aussi :

*« La culture des arts chez un peuple agrandit son commerce et ses moyens, épure ses mœurs, le rend plus doux et plus docile à suivre les lois qui le gouvernent. L'assemblée nationale, pénétrée de cette maxime, après avoir décrété que les biens du clergé appartenaient à la chose publique, chargea son comité d'aliénation de veiller à la conservation des monuments des arts qui étaient renfermés dans ces domaines. [...] Ces savants ainsi réunis formèrent une commission, nommée commission des monuments. Dès-lors on chercha des lieux convenables pour recevoir les trésors que l'on voulait préserver de la destruction. Le comité d'aliénation affecta la maison des Petits-Augustins pour les monuments de sculpture et les tableaux ; celles des Capucins, des Grands-Jésuites et des Cordeliers pour les livres, manuscrits, etc. La commission publia une instruction savante sur les moyens de conserver les objets précieux qu'elle se proposait de recueillir »<sup>14</sup>.*

Toujours selon Alexandre Lenoir, la recherche et la sauvegarde des œuvres d'art du passé de la France sont nécessaires pour la pérennité de l'histoire de la nation. Comme il le soulignera à plusieurs reprises, c'est bien la nation française qui s'en voit renforcée à travers la restauration de ses traces et des étapes chronologiques que constituent ses œuvres d'art :

*« La convention nationale donna aussi des preuves de son amour pour les arts, en rendant plusieurs décrets en leur faveur ; son comité d'instruction publique créa une commission composée de gens de lettres, de savants et d'artistes, pour veiller à la conservation des monuments des arts. Bientôt de cette réunion précieuse sortit un nombre considérable de mémoires, d'adresses et de rapports, qui portèrent la lumière dans les départements, et l'on parvint à arrêter le bras de la sottise, qui abattait les statues, déchirait les tableaux les plus précieux, et fondait les plus beaux bronzes. De l'abbaye de Saint-Denis, que le feu semble avoir incendiée du sommet des voutes jusqu'au fond des tombeaux, j'ai retiré les magnifiques mausolées de Louis XII, de François Ier, de Turenne, etc. O malheur ! Ces chefs d'œuvres de l'art avaient déjà éprouvé la fureur barbare. Une grande partie de ces monuments, qui attestaient la gloire de la nation, mutilés, et leurs ruines éparses dans un cimetière, étaient cachés sous l'herbe et recouvert de mousse. Ainsi, par un système désorganisateur, l'on voyait le chardon prendre la place du laurier, et couronner Charlemagne ou du Guesclin. J'en ai recueilli les restes précieux, que je puis restaurer. Déjà les tombeaux de François Ier et de*

---

<sup>14</sup> Lenoir, A., *Description historique et chronologique des monuments de sculpture, réunis au musée des Monuments français*, Paris, Levrault, 1803, p. 12.

*Louis XII sont rendus à leur splendeur première ; heureux si je puis faire oublier à la postérité ces destructions de l'ignorance ! »<sup>15</sup>*

Alexandre Lenoir, aidé en cela par les quelques députés intéressés par la question, agit de manière méthodique en informant les préfets de ces enjeux et en les sollicitant afin qu'ils répertorient les monuments en danger. L'objectif est de connaître le patrimoine français et si possible d'exposer les plus beaux exemples de la sculpture pour en proposer une étude comparée :

*Vers cette époque, le député Grégoire publia trois rapports contre le vandalisme : ces ouvrages intéressants furent envoyés dans les départements. Et de ce moment, je fus à même de faire rentrer dans le Musée beaucoup de monuments qui eussent été perdus dans nos provinces. Malgré les observations multipliées de divers artistes, j'ai constamment sollicité le transport des monuments du moyen-âge qu'ils regardaient inutiles aux arts. Cependant, à force de demandes réitérées, je suis parvenu à les obtenir ; et l'on peut juger maintenant de leur utilité, puisqu'ils forment les deux premiers siècles de ce Musée. [...] Je suis parvenu à recueillir plus de quatre cents monuments de la monarchie française. Une masse aussi imposante de monuments de tous les siècles me fit naître l'idée d'en former un musée particulier, historique et chronologique, où l'on retrouvera les âges de la sculpture française dans des salles particulières, en donnant à chacune de ces salles le caractère, la physionomie exacte du siècle qu'elle doit représenter, et de faire refluer dans les autres établissements les tableaux et les statues qui n'auraient aucun rapport, soit à l'histoire de France, soit à l'histoire de l'art français. »<sup>16</sup>*

Le Musée des Monuments français sera fermé en 1816 et Alexandre Lenoir devra restituer les œuvres au retour de la monarchie : soit à leurs propriétaires soit au musée du Louvre en 1824 et de Versailles en 1836. Ceci étant, l'art devient dès lors une cause nationale. La question de la propriété privée, sous-jacente, n'en demeure pas moins problématique et l'idée de produire des copies d'œuvres indisponibles – soit situées en province, soit appartenant à des propriétaires privés – se développe alors en Europe. Les moulages de sculptures se développent alors au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle afin de répondre à ce constat. La sculpture permettant de conserver in situ le monument tout en offrant la possibilité de proposer des grands lieux d'exposition muséographique répondant aux questionnements historicistes des théoriciens comme Viollet-le-Duc pour qui le contexte culturel géographique

---

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 14.

de l'œuvre importait moins que de la replacer dans le *continuum historique*<sup>17</sup> des écoles stylistiques. Il en sera également question lorsque le Musée des Sculptures comparées incorporera d'importantes collections de moulages à partir de 1879 suite à l'engouement de Viollet-le-Duc pour ce type de protection.

Ainsi, le Musée de sculpture comparée s'est immédiatement focalisé sur les œuvres d'arts gothiques, une priorité de Viollet-le-Duc et une passion des antiquaires, offrant également une image nationale plus proche des visées positivistes de l'Etat républicain. Suite à l'exposition universelle de 1878 laissant vacant une galerie du Trocadéro, Viollet-le-Duc dispose enfin d'un lieu d'exposition à la hauteur de ses ambitions. Les sculptures exposées sont choisies afin d'illustrer l'art français : « le Musée de sculpture comparée employait la notion de style à la définition de l'art français, par l'inclusion des écoles régionales et l'exclusion des écoles étrangères »<sup>18</sup>.

### **3-1-2. Les actions et pratiques discursives dans la protection de l'architecture au XIX<sup>ème</sup> siècle :**

Au-delà de ces pratiques nouvelles de conservation et d'entretien du patrimoine bâti se joue une théorisation de la question architecturale. La deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle est dominée par la figure de Viollet-le-Duc qui prône la restauration stylistique, consistant à redonner au monument une unité stylistique. Il définit la restauration en ces termes : « restaurer un bâtiment n'est pas le préserver, le réparer ou le reconstruire, c'est le replacer dans un état complet qui a pu ne jamais exister à une époque donnée ». Ses conceptions rationalistes de l'architecture, ses déductions personnelles l'amènent parfois à prendre des initiatives dans la réfection d'un monument, comme la suppression ou le rajout d'éléments, selon l'époque de construction considérée comme la plus caractéristique comme pour Vézelay ou Notre-Dame de Paris, qu'il a restauré en éliminant par exemple le portail du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Une telle position est originale mais fortement critiquée, notamment par John Ruskin qui va opposer à la *restauration* du patrimoine qu'il voit brutale et définitive, la *conservation* qu'il veut douce et accompagnatrice. En effet, il perçoit le monument comme un ensemble

---

<sup>17</sup> Souiah, K., « La mise en valeur du patrimoine dans l'aménagement de l'espace : la maîtrise d'ouvrage en bute à la préservation du continuum historique », *2ème Journées européennes de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (EURAU 2005)*, école d'architecture et de paysage de Lille (23-25 novembre 2005).

<sup>18</sup> Flour, I., « Style, nation, patrimoine : du musée de sculpture comparée au musée des monuments français (1879-1937) » in Némery, J.-C., Rautenberg, M., Thuriot, F., (dir.), *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, p. 37.

organique qu'il faut soutenir et restaurer le moins possible. Il préconise même la non-restauration en privilégiant – avec William Morris – l'authenticité et la valeur du temps qui passe. Selon eux, on est en droit d'estimer que les autres phases qu'a connues le monument peuvent avoir un intérêt.

Ce sont schématiquement les deux manières d'aborder la protection du patrimoine : la restauration ou la conservation. Ce débat va se poursuivre durant la majeure partie du XX<sup>ème</sup> siècle. L'enjeu sera de tenir compte des problématiques nouvelles abordées par la recherche architecturale d'une part – férue de nouvelles techniques, de nouveaux matériaux – et de tenir compte des interrogations suscitées par les théoriciens de l'art et des associations de sauvegarde du patrimoine plus enclin à privilégier l'identité du bâti.

### **3-1-2.1. Viollet-le-Duc et le renouveau de l'architecture :**

Afin de comprendre ce débat, il faut se plonger dans l'œuvre séminale de Viollet-le-Duc, le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*<sup>19</sup>. Dans cet ouvrage, il écrit un article devenu célèbre sur la notion de restauration. Pour lui, « ce mot et cette chose modernes »<sup>20</sup> impliquent une vision de l'architecte qui la pratique. En effet, selon lui, « ce n'est qu'à dater du second quart de notre siècle qu'on a prétendu restaurer des édifices d'un autre âge, et nous ne sachions pas qu'on ait défini nettement la restauration architectonique. [...] Nous avons dit que le mot et la chose sont modernes, et en effet aucune civilisation, aucun peuple, dans les temps écoulés, n'a entendu faire des restaurations comme nous les comprenons aujourd'hui »<sup>21</sup>.

Pour en avoir le cœur net, l'auteur s'attèle à une étude comparative géographique et historique des pratiques conservatrices. Il décèle plusieurs attitudes à l'égard des monuments anciens qui ont en commun de toutes différer de la *restauration à la française*. Il en veut pour preuve, le terme en lui-même n'existerait que dans la langue française ; en latin, on *restitue* : *instaurare, reficere, renovare*, ne veulent pas dire restaurer, mais rétablir, refaire à neuf. Les méthodes de la restauration à la française diffèreraient également des pratiques anciennes ou

---

<sup>19</sup> Viollet-le-Duc, E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bance et Morel, 1854-1868.

<sup>20</sup> *Ibid.*, article « restauration ».

<sup>21</sup> *Ibid.*

ayant court dans d'autres pays. En Asie, lorsqu'un temple ou un palais subit les dégradations du temps, on en élève un autre à côté. On ne détruit pas pour cela l'ancien édifice : « on l'abandonne à l'action des siècles, qui s'en emparent comme d'une chose qui leur appartient, pour la ronger peu à peu »<sup>22</sup>. De même, les Ptolémées eux-mêmes, qui se piquaient d'archaïsme, ne respectaient pas toujours les formes des monuments des vieilles dynasties de l'Égypte, mais les restituaient suivant la mode de leur temps. Quant aux Grecs, loin de restaurer, c'est-à-dire « de reproduire exactement les formes des édifices qui avaient subi des dégradations, ils croyaient évidemment bien faire en donnant le cachet du moment à ces travaux devenus nécessaires »<sup>23</sup>.

Au moyen-âge, la situation était comparable : fallait-il dans un édifice du XII<sup>ème</sup> siècle remplacer un chapiteau brisé, c'était un chapiteau du XIII<sup>ème</sup>, du XIV<sup>ème</sup> ou du XV<sup>ème</sup> siècle que l'on posait à sa place. Sur une longue frise de *crochets* du XIII<sup>ème</sup> siècle, un morceau, un seul, venait-il à manquer, c'était un ornement dans le goût du moment qu'on incrustait. Aussi, comme le note Viollet-le-Duc, est-il arrivé bien des fois, « avant que l'étude attentive des styles fût poussée à ses dernières limites, qu'on était entraîné à considérer ces modifications comme des étrangetés, et qu'on donnait une date fautive à des fragments que l'on eût dû considérer comme des interpolations dans un texte »<sup>24</sup>.

Pour Viollet-le-Duc, il y a autant de danger à restaurer en reproduisant en *fac-simile* tout ce que l'on trouve dans un édifice, qu'en ayant la prétention de substituer à des formes postérieures celles qui devaient exister primitivement. Dans le premier cas, la bonne foi, la sincérité de l'artiste peuvent produire les plus graves erreurs, en consacrant, pour ainsi dire, une interpolation ; dans le second, la substitution d'une forme première à une forme existante, reconnue postérieure, fait également disparaître les traces d'une réparation dont la cause connue aurait peut-être permis de constater la présence d'une disposition exceptionnelle.

Tout en prolongeant son étude comparative, Viollet-le-Duc s'efforce d'éclaircir sa méthode en élargissant son propos à toutes les sciences. Il en vient à expliquer ses choix esthétiques par un discours positiviste sur l'avancée remarquable des connaissances humaines durant cette courte période :

---

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.*



« Autant vaudrait prétendre que les faits dévoilés par la science, depuis Newton, sont le résultat d'un caprice de l'esprit humain. Si le fait est considérable dans son ensemble, comment pourrait-il être sans importance dans ses détails? Tous ces travaux s'enchaînent et se prêtent un concours mutuel [...] Notre temps n'aurait-il à transmettre aux siècles futurs que cette méthode nouvelle d'étudier les choses du passé, soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre moral, qu'il aurait bien mérité de la postérité. Mais nous le savons de reste; notre temps ne se contente pas de jeter un regard scrutateur derrière lui: ce travail rétrospectif ne fait que développer les problèmes posés dans l'avenir et faciliter leur solution. C'est la synthèse qui suit l'analyse. »<sup>25</sup>

Selon l'auteur, les architectes, en France, ont une vision datée de leur métier. Déjà, vers la fin du premier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle, les études littéraires sur le moyen âge avaient pris un développement sérieux, que les architectes ne voyaient encore dans les voûtes gothiques que *l'imitation des forêts de la Germanie* (c'était une phrase consacrée selon Viollet-le-Duc) et dans l'ogive qu'un art *malade* : « l'arc en tiers-point est brisé, donc il est malade, cela est concluant »<sup>26</sup>. Les églises du moyen âge, « dévastées pendant la révolution, abandonnées, noircies par le temps, pourries par l'humidité, ne présentaient que l'apparence de grands cercueils vides »<sup>27</sup>. Les flèches, percées à jour se détachant dans la brume provoquaient des *périodes romantiques* ; on décrivait les *dentelles* de pierre, les *clochetons* dressés sur les contreforts, les *élégantes* colonnettes groupées pour soutenir des voûtes à d'*effrayantes* hauteurs : « ces témoins de la *piété* (d'autres disaient le fanatisme) *de nos pères* ne reflétaient qu'une sorte d'état moitié mystique, moitié barbare, dans lequel le caprice régnait en maître »<sup>28</sup>.

En 1830, Ludovic Vitet fut nommé inspecteur général des monuments historiques. Selon Viollet-le-Duc, il a su apporter dans ces nouvelles fonctions, « non de grandes connaissances archéologiques que personne alors ne pouvait posséder, mais un esprit de critique et d'analyse qui fit pénétrer tout d'abord la lumière dans l'histoire de nos anciens monuments »<sup>29</sup>. En 1831, Vitet adressa au ministre de l'intérieur un rapport sur l'inspection à laquelle il s'était livré dans les départements du Nord, qui dévoile, selon l'auteur, tout à coup aux esprits éclairés des trésors jusqu'alors ignorés, rapport considéré encore aujourd'hui *comme un chef-d'œuvre en ce genre d'études*. La voie a été ouverte, d'autres critiques, d'autres savants s'y sont jetés, et des

---

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Ibid.*

artistes après eux. Alors Vitet abandonne l'inspection générale des monuments historiques ; ces fonctions, depuis 1835, sont confiées à Mérimée.

Une école de pensée voit le jour en même temps qu'un groupe d'architectes dont Viollet-le-Duc est sans doute le chef de file : « c'est sous ces deux parrains que se forme un premier noyau d'artistes, jeunes, désireux de pénétrer dans la connaissance intime de ces arts oubliés; c'est sous leur inspiration sage, toujours soumise à une critique sévère, que des restaurations furent entreprises, d'abord avec une grande réserve puis bientôt avec plus de hardiesse et d'une manière plus étendue »<sup>30</sup>.

De 1835 à 1848, Vitet préside la commission des monuments historiques, et pendant cette période un grand nombre d'édifices antiques et du moyen âge, en France, sont étudiés, mais aussi sauvegardés. Il faut dire que le programme d'une restauration était alors chose toute nouvelle selon Viollet-le-Duc : « sans parler des restaurations faites dans les siècles précédents, et qui n'étaient que des substitutions, on avait déjà, dès le commencement du siècle, essayé de donner une idée des arts antérieurs par des compositions passablement fantastiques, mais qui avaient la prétention de reproduire des formes anciennes. M. Lenoir, dans le Musée des monuments français, composé par lui, avait tenté de réunir tous les fragments sauvés de la destruction, dans un ordre chronologique. Mais il faut dire que l'imagination du célèbre conservateur était intervenue dans ce travail plutôt que le savoir et la critique »<sup>31</sup>.

L'auteur cite en exemple l'église de Saint-Denis qui a été restaurée au début du siècle. Selon lui, elle « fut comme le cadavre sur lequel s'exercèrent les premiers artistes entrant dans la voie des restaurations. Pendant trente ans elle subit toutes les mutilations possibles, si bien que sa solidité étant compromise, après des dépenses considérables et après que ses dispositions anciennes avaient été modifiées, tous les beaux monuments qu'elle contient, bouleversés, il fallut cesser cette coûteuse expérience et en revenir au programme posé par la commission des monuments historiques en fait de restauration »<sup>32</sup>.

---

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

### 3-1-2.2. La restauration selon Viollet-le-Duc :

Viollet-le-Duc envisage la restauration comme un acte éminemment scientifique. Il considère qu'il doit se servir des outils théoriques de l'histoire de l'art et des connaissances techniques de l'architecte. Il part du constat que peu d'édifices ont été préservés de travaux au cours des siècles. Ainsi, peu sont vierges de toute réinterprétation passée de leur structure initiale et peu sont clairement datés d'une période. Alors pourquoi n'en ferait-il pas autant :

*« Il est peu d'édifices qui, pendant le moyen âge surtout, aient été bâtis d'un seul jet, ou, s'ils l'ont été, qui n'aient subi des modifications notables, soit par des adjonctions, des transformations ou des changements partiels. Il est donc essentiel avant tout travail de réparation, de constater exactement l'âge et le caractère de chaque partie, d'en composer une sorte de procès-verbal appuyé sur des documents certains, soit par des notes écrites, soit par des relevés graphiques. De plus, en France, chaque province possède un style qui lui appartient, une école dont il faut connaître les principes et les moyens pratiques. Des renseignements pris sur un monument de l'Île de-France ne peuvent donc servir à restaurer un édifice de Champagne ou de Bourgogne. »<sup>33</sup>*

Passé ce premier constat, il faut évidemment analyser, interpréter les différentes strates qui composent un édifice et en connaître les caractéristiques techniques : les différences d'écoles subsistent assez tard, elles sont marquées suivant une loi qui n'est pas régulièrement suivie. Ainsi, par exemple si l'art du XIV<sup>ème</sup> siècle de la Normandie séquanaise se rapproche beaucoup de celui de l'Île-de-France à la même époque, la renaissance normande diffère essentiellement de la renaissance de Paris et de ses environs. Aussi selon lui, « dans quelques provinces méridionales, l'architecture dite gothique ne fut jamais qu'une importation; donc un édifice gothique de Clermont, par exemple, peut être sorti d'une école, et, à la même époque, un édifice de Carcassonne d'une autre »<sup>34</sup>.

L'architecte chargé d'une restauration doit donc connaître les styles correspondants à chaque période de l'art, mais aussi les styles appartenant à chaque école.

Afin de restaurer des monuments ou des parties de monuments d'une certaine époque et d'une certaine école ayant été réparés à diverses reprises, *a fortiori* par des artistes provenant d'une autre région, Viollet-le-Duc considère qu'il ne faut pas systématiquement choisir l'un des deux camps. Pour être plus clair, il faut selon lui considérer les qualités et les défauts des

---

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

méthodes architecturales de l'une et de l'autre époque et en sélectionner la meilleure du point de vue de la construction<sup>35</sup> :

*« S'il s'agit de restaurer et les parties primitives et les parties modifiées, faut-il ne pas tenir compte des dernières et rétablir l'unité de style dérangée, ou reproduire exactement le tout avec les modifications postérieures ? C'est alors que l'adoption absolue d'un des deux partis peut offrir des dangers, et qu'il est nécessaire, au contraire, en n'admettant aucun des deux principes d'une manière absolue, d'agir en raison des circonstances particulières. Quelles sont ces circonstances particulières ? Nous ne pourrions les indiquer toutes; il nous suffira d'en signaler quelques-unes parmi les plus importantes, afin de faire ressortir le côté critique du travail. Avant tout, avant d'être archéologue, l'architecte chargé d'une restauration doit être constructeur habile et expérimenté, non pas seulement à un point de vue général, mais au point de vue particulier; c'est-à-dire qu'il doit connaître les procédés de construction admis aux différentes époques de notre art et dans les diverses écoles. Ces procédés de construction ont une valeur relative et ne sont pas tous également bons. Quelques-uns même ont dû être abandonnés parce qu'ils étaient défectueux. Ainsi, par exemple, tel édifice bâti au XII<sup>ème</sup> siècle, et qui n'avait pas de chéneaux sous les égouts des combles, a dû être restauré au XIII<sup>ème</sup> siècle et muni de chéneaux avec écoulements combinés. Tout le couronnement est en mauvais état, il s'agit de le refaire en entier. Supprimera-t-on les chéneaux du XIII<sup>ème</sup> siècle pour rétablir l'ancienne corniche du XII<sup>ème</sup>, dont on retrouverait d'ailleurs les éléments ? Certes non; il faudra rétablir la corniche à chéneaux du XIII<sup>ème</sup> siècle, en lui conservant la forme de cette époque, puisqu'on ne saurait trouver une corniche à chéneaux du XII<sup>ème</sup>, et qu'en établir une imaginaire, avec la prétention de lui donner le caractère de l'architecture de cette époque, ce serait faire un anachronisme en pierre. »*

Viollet-le-Duc se sert de plusieurs autres exemples pour étayer son propos : « les voûtes d'une nef du XII<sup>ème</sup> siècle, par suite d'un accident quelconque, ont été détruites en partie et refaites plus tard, non dans leur forme première, mais d'après le mode alors admis. Ces dernières voûtes, à leur tour, menacent ruine ; il faut les reconstruire. Les rétablira-t-on dans leur forme postérieure, ou rétablira-t-on les voûtes primitives ? Oui, parce qu'il n'y a nul avantage à faire autrement, et qu'il y en a un considérable à rendre à l'édifice son unité »<sup>36</sup>.

Ainsi, selon lui, il ne s'agit pas ici, comme dans le cas précédent, de conserver une amélioration apportée à un système défectueux, mais de considérer que la restauration

---

<sup>35</sup> Bien entendu, selon les connaissances de son époque à lui. Viollet-le-Duc n'a pas pensé au fait que les connaissances évoluaient tout comme les goûts et les mentalités ; en conséquence, la question de la réversibilité n'a pas été abordée par lui.

<sup>36</sup> *Ibid.*

postérieure a été faite suivant la méthode ancienne, qui consistait, dans toute réfection ou restauration d'un édifice, à adopter les formes admises dans le temps présent, qu'il faut procéder d'après un principe opposé, consistant à restaurer chaque édifice dans le style qui lui est propre. Mais si ces voûtes d'un caractère étranger aux premières et que l'on doit reconstruire, sont *esthétiquement* une réussite : « elles ont été l'occasion d'ouvrir des verrières garnies de beaux vitraux, elles ont été combinées de façon à s'arranger avec tout un système de construction extérieure d'une grande valeur. Détruira-t-on tout cela pour se donner la satisfaction de rétablir la nef primitive dans sa pureté ? Mettra-t-on ces verrières en magasin ? Laissera-t-on, sans motif, des contreforts et arcs-boutants extérieurs qui n'auraient plus rien à supporter ? Non, certes. On le voit donc, les principes absolus en ces matières peuvent conduire à l'absurde »<sup>37</sup>.

De même, s'il s'agit de reprendre en sous-œuvre les piliers isolés d'une salle, lesquels s'écrasent sous sa charge, parce que les matériaux employés sont trop fragiles et trop bas d'assises et qu'à plusieurs époques, quelques-uns de ces piliers ont été repris, et on leur a donné des sections qui ne sont pas celles tracées primitivement, est-il préférable de copier ces sections variées et de se limiter aux hauteurs initiales au risque de conserver la fragilité de l'ensemble ? Viollet-le-Duc répond non à ces questions et soutient qu'il est préférable d'adapter les travaux au contexte : privilégier l'unité dans les piliers pour en faciliter l'entretien au détriment de la conservation de certains pans malgré leur importance dans l'histoire de l'art<sup>38</sup>.

Au contraire, on peut parfois privilégier certaines époques postérieures plutôt que d'autres car les sections modifiées peuvent avoir une grande importance au point de vue des progrès de l'art. Par exemple les modifications partielles faites à Notre-Dame de Paris au XIV<sup>ème</sup> siècle, Viollet-le-Duc préfère les conserver car elles dénotent de tendances intéressantes d'une école même si elles n'ont pas été achevées. De même, dans un édifice du XIII<sup>ème</sup> siècle, dont l'écoulement des eaux se faisait par les larmiers, comme à la cathédrale de Chartres, par exemple, on a cru devoir, pour mieux régler cet écoulement, ajouter des gargouilles aux chéneaux pendant le XV<sup>ème</sup> siècle : « ces gargouilles sont mauvaises, il faut les remplacer. Substituerons-nous à leur place, sous prétexte d'unité, des gargouilles du XIII<sup>ème</sup> siècle ? Non car nous détruirions ainsi les traces d'une disposition primitive

---

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

intéressante. Nous insisterons au contraire sur la restauration postérieure, en maintenant son style »<sup>39</sup>.

Dans les parties cachées des édifices, il se propose de ne pas respecter scrupuleusement toutes les traces qui peuvent servir à constater des adjonctions, des modifications aux dispositions primitives.

Il existe certaines cathédrales en France, parmi celles refaites à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, qui n'avaient point de transept : par exemple, les cathédrales de Sens, de Meaux, de Senlis. Aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles, des transepts ont été ajoutés aux nefs, en prenant deux de leurs travées. Ces modifications ont été plus ou moins adroitement faites selon Viollet-le-Duc, mais elles laissent subsister des traces des dispositions primitives. C'est dans des cas semblables que le restaurateur doit être scrupuleux jusqu'à l'excès, et qu'il doit plutôt faire ressortir les traces de ces modifications que les dissimuler.

Mais s'il s'agit de faire à neuf des portions de monuments dont il ne reste nulle trace, soit par des nécessités de constructions, soit pour compléter une œuvre mutilée, c'est alors que l'architecte chargé d'une restauration doit se bien pénétrer du style propre au mouvement dont la restauration lui est confiée. Dans cette architecture, chaque membre est à l'échelle du monument pour lequel il est composé.

En somme, pour l'auteur l'important est de privilégier la qualité du programme : « dans les restaurations, il est une condition dominante qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit ; c'est de ne substituer à toute partie enlevée que des matériaux meilleurs et des moyens plus énergiques ou plus parfaits. Il faut que l'édifice restauré ait passé pour l'avenir, par suite de l'opération à laquelle on l'a soumis, un bail plus long que celui déjà écoulé »<sup>40</sup>.

Toute construction laissée a perdu une certaine partie de sa force, par suite de ces ébranlements, et que vous devez suppléer à cet amoindrissement de forces par la puissance des parties neuves, par des perfectionnements dans le système de la structure, par des chaînages bien entendus, par des résistances plus grandes. Pour l'auteur, le choix des matériaux entre pour une grande part dans la réussite des travaux de restauration. Beaucoup d'édifices ne menacent ruine que par la faiblesse ou la qualité médiocre des matériaux employés.

---

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

Pour Viollet-le-Duc, l'invention de la restauration a permis à toute l'industrie de la construction et à tous ses métiers de se rénover : « c'est grâce à ces travaux de restauration, que l'exécution des maçonneries est devenue plus soignée, que l'emploi des matériaux s'est répandu ; car les architectes chargés de travaux de restauration, souvent dans des villes ou villages ignorés, dépourvus de tout, ont dû s'enquérir de carrières, au besoin en faire rouvrir d'anciennes, former des ateliers »<sup>41</sup>.

Le plus étonnant dans son étude est qu'il se penche également sur les désagréments de la centralisation administrative, lui que l'on considère souvent comme le parangon du centralisme étatique notamment par la création d'une école *à la française*. Pour lui, la centralisation a non-seulement enlevé aux provinces leurs écoles, et avec elles les procédés particuliers, les industries locales, mais les sujets capables qui tous venaient s'absorber à Paris ou dans deux ou trois grands centres :

*« Si bien que dans les chefs-lieux de département, il y a trente ans, on ne trouvait ni un architecte, ni un entrepreneur, ni un chef d'atelier, ni un ouvrier en état de diriger et d'exécuter des travaux quelque peu importants [...] L'école d'architecture établie à Paris, et établie à Paris seulement, songeait à toute autre chose; elle formait des lauréats pour l'Académie de France à Rome, bons dessinateurs, nourris de chimères, mais fort peu propres à diriger un chantier en France au XIXe siècle. Ces élus, rentrés sur le sol natal après un exil de cinq années, pendant lequel ils avaient relevé quelques monuments antiques, n'ayant jamais été mis aux prises avec les difficultés pratiques du métier, préféraient rester à Paris, en attendant qu'on leur confiât quelque œuvre digne de leur talent, au labeur journalier que leur offrait la province. Si quelques-uns d'entre eux retournaient dans les départements, ce n'était que pour occuper des positions supérieures dans nos plus grandes villes. Les localités secondaires restaient ainsi en dehors de tout progrès d'art, de tout savoir, et se voyaient contraintes de confier la direction des travaux municipaux à des conducteurs des ponts et chaussées, à des arpenteurs, voire à des maîtres d'école un peu géomètres. »*<sup>42</sup>.

Pour lui, les travaux de restauration entrepris en France, d'abord sous la direction de la commission des monuments historiques, et plus tard par le service des édifices dits *diocésains*, ont donc non-seulement sauvé de la ruine des œuvres d'une valeur incontestable, mais ils ont rendu un service immédiat. Le travail de la commission a ainsi combattu, jusqu'à un certain point, les dangers de la centralisation administrative en fait de

---

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Ibid.*

travaux publics ; « il a rendu à la province ce que l'École des beaux-arts ne savait pas lui donner »<sup>43</sup>.

Enfin, Viollet-le-Duc insiste sur la *valeur d'usage*<sup>44</sup> des édifices restaurés. Il estime que l'architecte doit penser à l'utilisation de l'édifice restauré avant chaque restauration : « tous les édifices dont on entreprend la restauration ont une destination, sont affectés à un service, on ne peut négliger ce côté d'utilité pour se renfermer entièrement dans le rôle de restaurateur d'anciennes dispositions hors d'usage. Sorti des mains de l'architecte, l'édifice ne doit pas être moins commode qu'il l'était avant la restauration »<sup>45</sup>. Il considère que le meilleur moyen pour conserver un édifice, c'est de lui trouver une destination, et de satisfaire si bien à tous les besoins que commande cette destination, qu'il n'y ait pas lieu d'y faire des changements.

Ainsi, il a été salubre de revenir aux textes de Viollet-le-Duc. Longtemps, il a été critiqué – voire disqualifié – pour ses prises de positions dites audacieuses. Les tenants d'une architecture respectueuse du bâti ont souvent minoré son importance dans la modernisation et la théorisation des pratiques architecturales. Certains écrivains et penseurs en tous genres se sont souvent servis des mêmes citations isolées de leurs contextes pour diaboliser l'ensemble de sa pensée : en particulier celle stipulant que « restaurer un bâtiment n'est pas le préserver, le réparer ou le reconstruire, c'est le replacer dans un état complet qui a pu ne jamais exister à une époque donnée »<sup>46</sup>, citation pratique pour décrire en quelques mots la doctrine de Viollet-le-Duc que nous avons d'ailleurs utilisée en liminaire.

Pourtant, sa vision de la restauration, certes savante et non dénuée d'un brin d'autoritarisme, est empreinte d'ouverture d'esprit et vise à privilégier un certain pragmatisme : « qu'ayant à refaire à neuf le comble d'un édifice, l'architecte repousse la construction en fer, parce que les maîtres du moyen âge n'ont pas fait de charpentes de fer, c'est un tort, à notre avis, puisqu'il éviterait ainsi les terribles chances d'incendie qui ont tant de fois été fatales à nos monuments anciens »<sup>47</sup>. Viollet-le-Duc est avant tout marqué par les progrès de la science et n'envisage pas l'architecture sans l'apport de ceux-ci :

---

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Expression utilisée par Alois Riegl dans *Le culte moderne des monuments* (1903). Expression que Viollet-le-Duc n'emploie pas directement mais dont la définition est très proche de son propos.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> Viollet-le-Duc, *op. cit.*

<sup>47</sup> *Ibid.*



*« Nous ne saurions trop le répéter, les monuments du moyen âge sont savamment calculés, leur organisme est délicat. Rien de trop dans leurs œuvres, rien d'inutile; si vous changez l'une des conditions de cet organisme, vous modifiez toutes les autres. Plusieurs signalent cela comme un défaut; pour nous, c'est une qualité que nous négligeons un peu trop dans nos constructions modernes, dont on pourrait enlever plus d'un membre sans compromettre leur existence. À quoi, en effet, doivent servir la science, le calcul, si ce n'est, en fait de construction, à ne mettre en œuvre que juste les forces nécessaires? Pourquoi ces colonnes, si nous les pouvons enlever sans compromettre la solidité de l'ouvrage? Pourquoi des murs coûteux de 2 mètres d'épaisseur, si des murs de 50 centimètres, renforcés de distance en distance par des contreforts d'un mètre carré de section, présentent une stabilité suffisante ? »<sup>48</sup>*

Dans le prolongement de cette idée, il soutient que dans la structure du moyen âge, toute portion de l'œuvre remplit une fonction et possède une action. C'est à connaître exactement la valeur de l'une et de l'autre que l'architecte doit s'attacher, avant de rien entreprendre :

*« Il doit agir comme l'opérateur adroit et expérimenté, qui ne touche à un organe qu'après avoir acquis une entière connaissance de sa fonction, et qu'après avoir prévu les conséquences immédiates ou futures de son opération. S'il agit au hasard, mieux vaut qu'il s'abstienne. Mieux vaut laisser mourir le malade que le tuer. L'architecte ne doit être complètement satisfait et ne mettre les ouvriers à l'œuvre que lorsqu'il a trouvé la combinaison qui s'arrange le mieux et le plus simplement avec la trace restée apparente ; décider d'une disposition à priori sans s'être entouré de tous les renseignements qui doivent la commander, c'est tomber dans l'hypothèse, et rien n'est périlleux comme l'hypothèse dans les travaux de restauration »<sup>49</sup>.*

Ainsi, on mesure toutes « les difficultés que rencontre l'architecte chargé d'une restauration, s'il prend ses fonctions au sérieux, et s'il veut non-seulement paraître sincère, mais achever son œuvre avec la conscience de n'avoir rien abandonné au hasard et de n'avoir jamais cherché à se tromper lui-même. »<sup>50</sup>

---

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> *Ibid.*

### 3-1-2.3. Viollet-le-Duc et l'architecture de la Charente-Inférieure :

Viollet-le-Duc s'attache donc à classer l'architecture du moyen-âge (du XI<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle) pour en comprendre les spécificités. Pour ce qui est de son chapitre sur les églises, il divise son étude en huit sous-chapitres : l'école française, l'école franco-champenoise, l'école champenoise, l'école bourguignonne, l'école auvergnate, l'école poitevine, l'école du Périgord et l'école normande. L'auteur évoque le département de la Charente-Inférieure dans son étude sur l'école poitevine tout en rappelant les spécificités de l'école de la Saintonge tout en rappelant son influence au XII<sup>ème</sup> siècle : « l'école de l'Ouest (du Périgord et de la Saintonge) eut une si puissante influence qu'elle étouffa non-seulement l'école poitevine, mais qu'elle pénétra jusque dans le Limousin et le Quercy au sud, et, au nord, jusque dans l'Anjou et le Maine »<sup>51</sup>.

Il évoque plus particulièrement 14 églises :

- Arrondissement de La Rochelle : église d'Esnandes.
- Arrondissement de Marennes : église de Marennes, église d'Echillais, église de Moëse, église de Saint-Denis d'Oléron.
- Arrondissement de Rochefort : église de Surgères, « belle façade du XII<sup>ème</sup> siècle dont la partie inférieure seule subsiste. Style de la Saintonge »<sup>52</sup>.
- Arrondissement de Saintes. église Saint-Eutrope, « vaste crypte des XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, l'un des exemples les plus purs de l'architecture du XII<sup>e</sup> siècle en Saintonge »<sup>53</sup>, église Saint-Pierre et Sainte-Marie-des-Dames, « clocher très-remarquable sur la croisée Monument des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dont il reste de belles parties, notamment sur la façade; sculpture de la Saintonge d'un beau style »<sup>54</sup>, de Saintes ; église de Saint-Gemmes, église de Rétaud, église de Thézac.
- Arrondissement de Saint-Jean-d'Angely : église Saint-Pierre à Aulnay, église de Fenioux.

Ses études sont parfois documentées de croquis faits par ses soins ou repris à d'autres théoriciens de l'art. Pour ce qui est des monuments du département, l'auteur ne propose que

---

<sup>51</sup> Viollet-le-Duc, E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, tome 5, Eglises, *op. cit.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

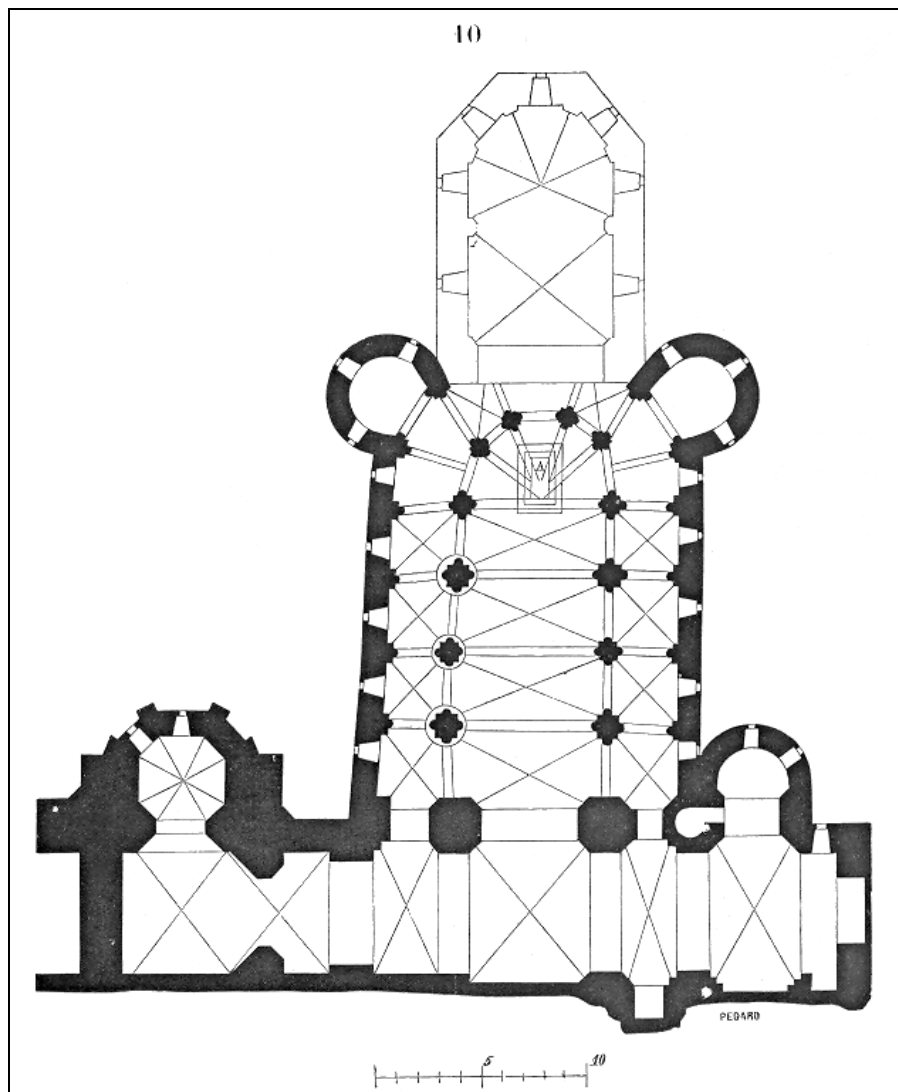
<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

de brefs commentaires. Pour la crypte de Saint-Eutrope qui a subit des travaux importants et une étude détaillée par l'abbé Lacurie au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>55</sup>, il note :

« Quelquefois, mais plus rarement, les cryptes présentent en plan les dispositions de l'église supérieure. Telle est la belle crypte de Saint-Eutrope de Saintes, l'une des plus vastes qui existent en France. Cette crypte, en outre, présente cette particularité remarquable qu'elle est largement éclairée et que ses chapiteaux sont richement sculptés. Nous regardons cette construction comme appartenant en partie aux dernières années du XI<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XII<sup>e</sup>. C'est un large vaisseau (large pour une crypte) de 5m 40, terminé par un rond-point avec collatéral pour tournant et trois chapelles rayonnantes. »<sup>56</sup>

Illustration 7 : Plan de la crypte de l'église Saint-Eutrope, Saintes par Pegard (1858)<sup>57</sup> :



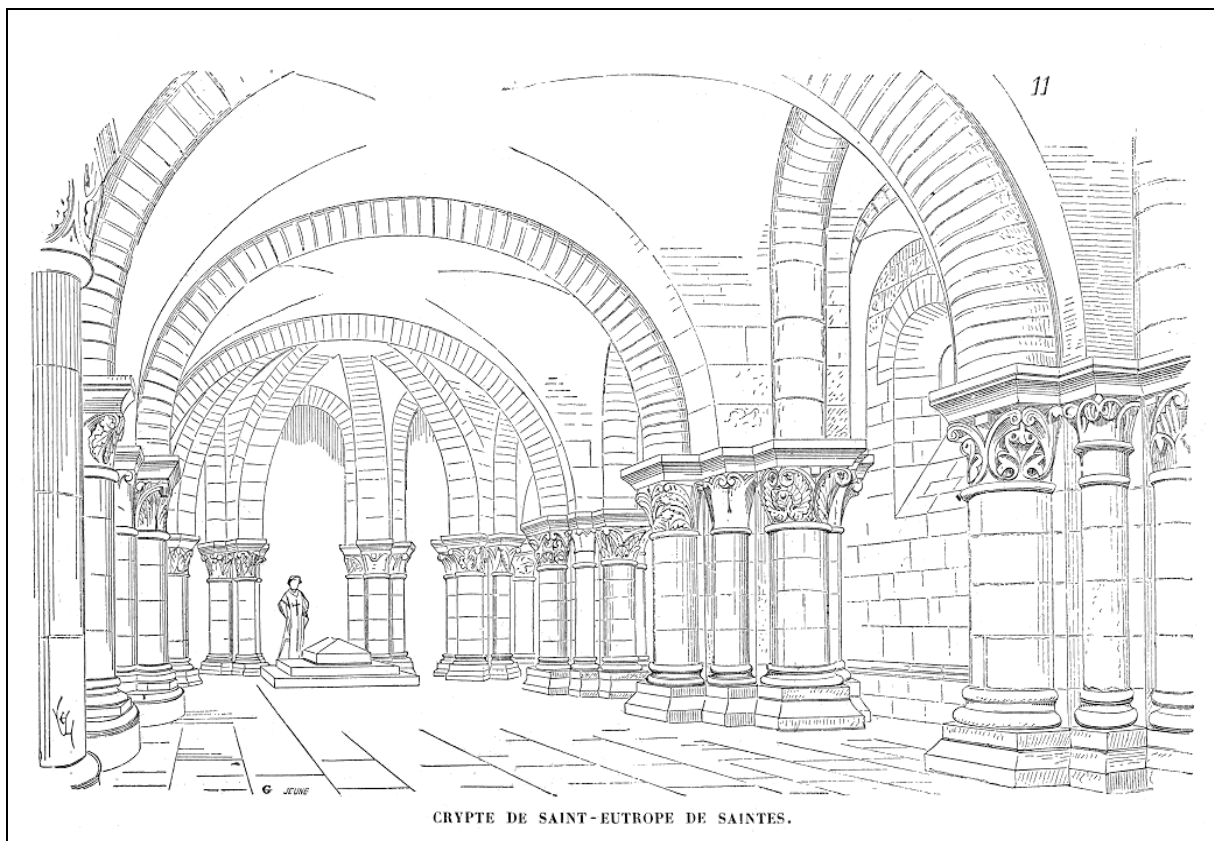
<sup>55</sup> Voir chapitre 1.

<sup>56</sup> Viollet-le-Duc, E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, tome 4, Cryptes, op. cit.

<sup>57</sup> *Ibid.*

Chaque étude de cas est donc suivie de plusieurs exemples concrets pris sur l'ensemble du territoire français ou même à l'étranger (Angleterre ou même l'église de la Nativité). Pour l'auteur la crypte de Saint-Eutrope est l'une des plus intéressantes notamment du point de vue de ses dimensions et de son caractère. Il insère même une vue perspective de celle-ci à son étude des cryptes afin de donner pleinement l'aspect de l'intérieur de cette crypte.

*Illustration 8 : Perspective de la crypte de l'église Saint-Eutrope par Viollet-le-Duc<sup>58</sup> :*

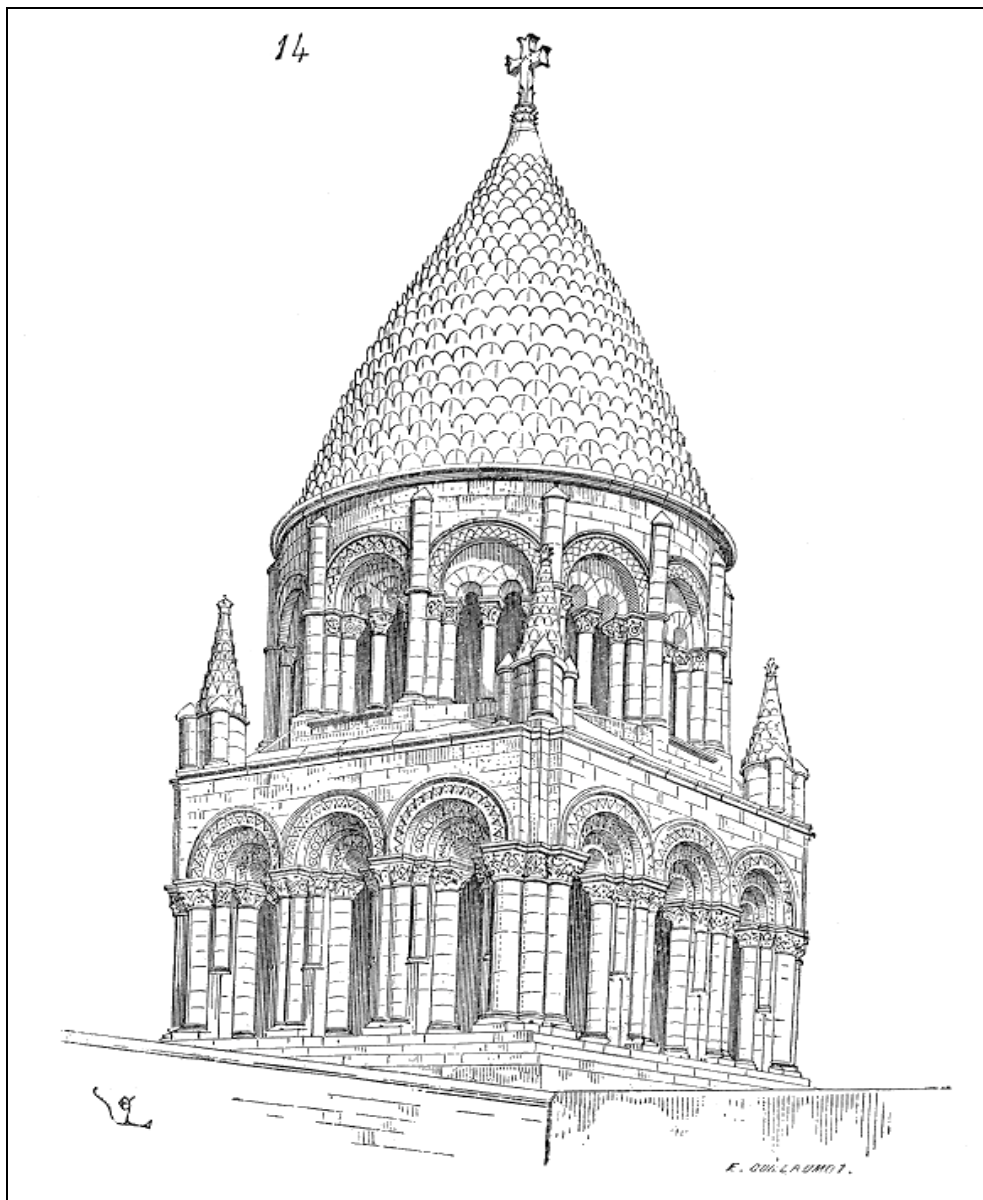


De même, pour ce qui est des clochers, l'auteur s'intéresse tout particulièrement à quatre exemples à la fois caractéristiques et remarquables : celui de Saint-Front à Périgueux, celui de Brantôme, toujours en Dordogne, celui de la cathédrale du Puy-en-Velay et enfin celui de l'abbaye-aux-Dames de Saintes. Le clocher de l'abbaye a retenu l'attention de Viollet-le-Duc notamment pour ses écailles en pierre retournées.

---

<sup>58</sup> *Ibid.*

Illustration 9 : Vue du clocher de l'abbaye-aux-Dames de Saintes par Guillaumot<sup>59</sup> :



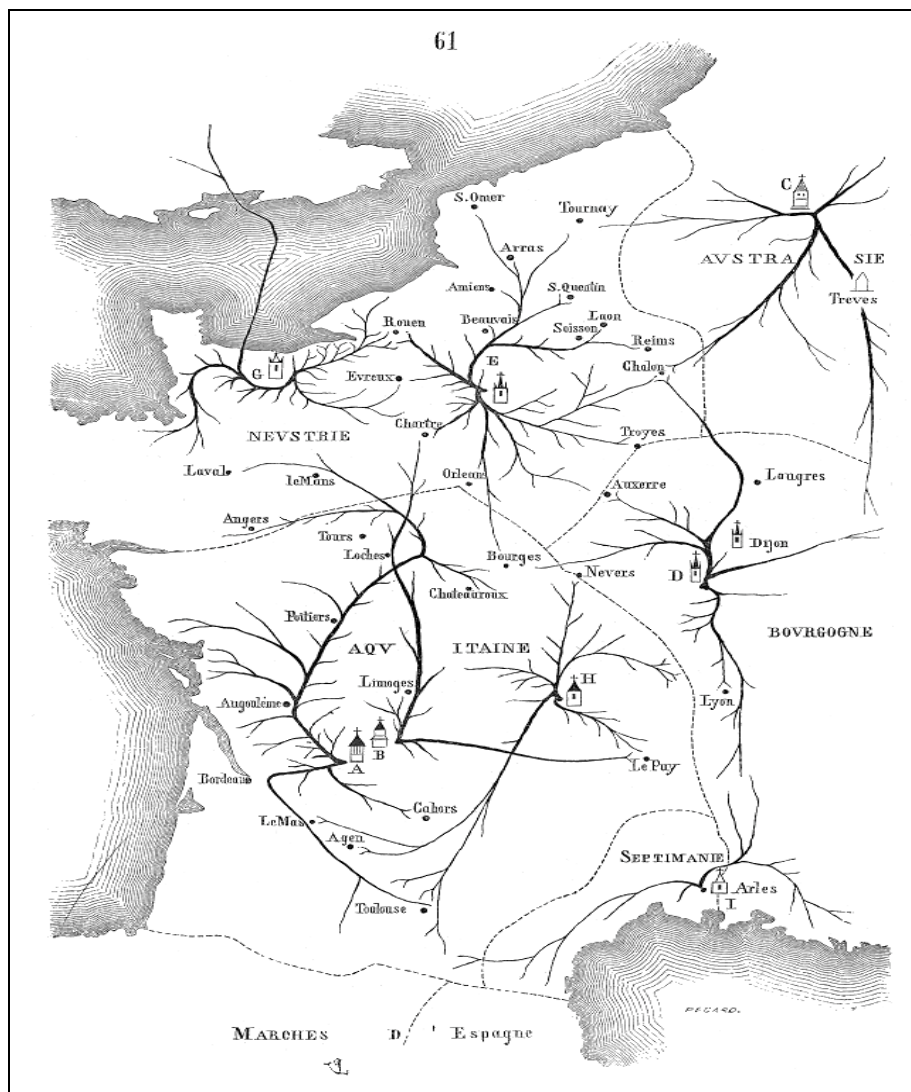
Il utilise une vue du graveur sur bois Eugène Guillaumot que nous avons reproduit ci-dessus. Viollet-le-Duc insiste sur l'importance dans l'histoire de l'architecture du moyen-âge du clocher de l'abbaye-aux-dames à Saintes, qui, rappelant encore les dispositions primitives du clocher de Saint-Front de Périgueux, est déjà franchement roman et abandonne les formes antiques qui caractérisent le clocher de Périgueux. Ici l'architecte, plus habile que celui du clocher de Périgueux, selon l'auteur, a compris déjà qu'il devait charger les quatre angles de la base carrée par des pinacles, pour donner une résistance plus grande à ces angles.

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

Pour le théoricien de l'art qu'est Viollet-le-Duc s'atteler à une étude minutieuse de chaque type d'architecture, caractériser la moindre spécificité locale et identifier les différences et similitudes entre tous les clochers, cryptes ou toitures, bref, tout cet exercice de connaissance du bâti a une utilité pratique dans sa conception de la restauration puisque, selon lui, il est impératif de comprendre ce long cheminement pour agir. De même, il pense qu'il existe une corrélation entre l'évolution des écoles locales et l'émergence d'une architecture nationale. Il expérimente à plusieurs reprises des schémas théoriques identifiant ces liens et ses corrélations entre les différentes écoles régionales. Nous en reproduisons l'un des plus caractéristiques, selon nous, concernant les ramifications des différents types de clochers d'églises en France.

*Illustration 10 : Carte de France des points centraux et des ramifications des clochers au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle selon Viollet-le-Duc :*



Le plan de Viollet-le-Duc illustre la transmission des types d'architecture à travers le territoire. Le Périgord possède, dès la fin du X<sup>ème</sup> siècle et au commencement du XI<sup>ème</sup>, deux types de clochers : celui de Saint-Front marqué en A sur le plan et celui de Brantôme marqué en B.

Le prototype A pousse au sud une ramification le long de la rivière d'Isle, s'étend sur les bords de la Dordogne inférieure et remonte la Garonne jusqu'à Toulouse ; un rameau pénètre jusqu'à Cahors. Vers le nord, l'influence du prototype A s'étend plus loin, elle envahit l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis, le Poitou, descend la Vienne, se prolonge au nord, vers Loches, et remonte l'Indre jusqu'à Châteauroux (clocher de Déols). Ce rameau passe la Loire entre Tours et Orléans, et vient se perdre dans le Maine et l'Anjou. Le second type périgourdin B, dont le Brantôme est le plus ancien modèle existant, remonte la vallée de la Dordogne, traverse les montagnes au sud du Cantal, et vient expirer au Puy-en-Velay. Une autre branche vigoureuse pousse vers le nord, passe à Limoges, se rencontre à Loches avec une des branches du type A, traverse la Loire à Saint-Benoît et arrive jusqu'à Vendôme et Chartres. L'Auvergne possède aussi son école, à Clermont en H est son siège. Une de ses branches se dirige, en remontant l'Allier jusqu'au Puy, où elle se rencontre avec celle venue de B.

Un dernier exemple intéressant est la manière dont il traite la tour de la Lanterne du Vieux-Port de La Rochelle<sup>60</sup>. Pour Viollet-le-Duc, « le climat destructeur des côtes de l'Océan n'a pas laissé subsister de tours de phares d'une époque reculée, et l'on peut considérer comme une des plus anciennes la tour du port de La Rochelle, dite tour de la Lanterne »<sup>61</sup>. Cet ouvrage, attaché aux remparts, s'élève sur le bord de la mer, à 100 mètres environ du goulet du port, à l'extrémité du front de gauche. C'est une grosse tour de 16 mètres de diamètre, terminée par une flèche pyramidale de pierre.

La construction de cette tour date de la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle. La restauration de cette tour (et des deux autres tours du Vieux-Port de La Rochelle ainsi que de bon nombre d'édifices du département) a été exécutée par Juste Lisch, architecte du département et disciple de Viollet-le-Duc : « M. Lisch, architecte, qui a fait sur le port de la Rochelle un travail très-remarquable, a bien voulu nous permettre de reproduire ses relevés de la tour de la Lanterne »<sup>62</sup>.

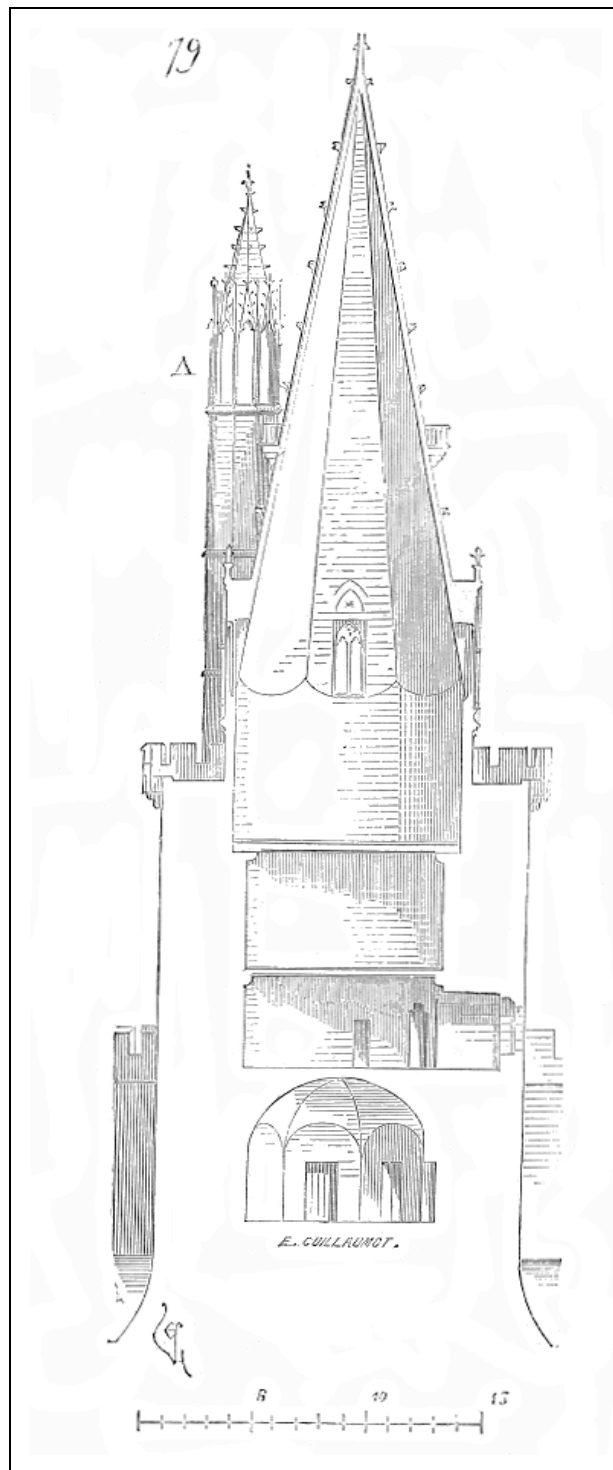
---

<sup>60</sup> Illustration 18.

<sup>61</sup> Viollet-le-Duc, E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, tome 9, Tours, op. cit.

<sup>62</sup> *Ibid.*

Illustration 11 : Vue de coupe de la tour de la Lanterne par Guillaumot<sup>63</sup> :



Contrairement à Viollet-le-Duc, John Ruskin n'est pas un architecte. Nous avons choisi d'évoquer son œuvre car il représente une partie des théoriciens de l'art qui ont milité contre les théories de Viollet-le-Duc.

---

<sup>63</sup> *Ibid.*



### 3-1-2.4. John Ruskin et les partisans du « less is more » :

*Less is more*. Moins est plus. Le plus célèbre de tous les *éloges du moins* a été fait par un architecte, Mies van der Rohe, au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>64</sup>. Ce slogan symbolise alors l'attrait des bâtisseurs pour le minimalisme. Depuis les années 1750-1760 et l'avènement du rococo, la manie de bâtir oscille entre deux pôles, le purisme et la surcharge<sup>65</sup>. Avec ses stades intermédiaires, comme le classicisme français, et ses phases paroxystiques. Le mouvement de balancier est imprévisible et son ampleur irrégulière. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, une vingtaine d'années seulement séparent l'Art nouveau des premières œuvres de Le Corbusier et de Mallet-Stevens. Les débats entre le *moins* et le *plus* sont à leur paroxysme, chaque camp se faisant le chantre de la modernité. Or, le *plus* peut être aussi novateur que le *moins*, il est surtout question de contexte historique et, surtout, de mode. Les œuvres d'un Gaudi à Barcelone, regardées il y a cinquante ans comme des curiosités non-dépourvues d'un certain mauvais goût, attirent aujourd'hui des cohortes de visiteurs<sup>66</sup>. Même chose pour les châteaux baroques ou les églises rococo, qui sont à peine mentionnés dans les guides du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Pour en revenir à Mies van der Rohe, son objectif est de créer des espaces neutres, contemplatifs grâce à une architecture basée sur l'honnêteté des matériaux et l'intégrité structurale. Sa vision de l'architecture est fondée sur cette simplicité des formes et du matériau. Son *less is more* est à interpréter dans ce sens. Il prétend ainsi ajouter une plus-value en enlevant le superflu : structures et ornementation. Ce qu'il ajoute en faisant cela, c'est avant tout des perspectives épurées, une qualité de vie dans ces bâtiments et surtout, du fonctionnalisme.

Pourtant, les deux concepts ne se recouvrent pas forcément. Le *plus* est chargé de références, souvent historiques. En même temps que l'Art nouveau apparaissent l'automobile, l'aviation, la lumière électrique, le phonographe, le cinéma, le téléphone, la radio et pourtant il ne les reflète en rien, car il reste fidèle à un culte du beau détaché des réalités quotidiennes prosaïques. C'est le triomphe de *l'art pour l'art*. Le *moins* au contraire est marqué par la

---

<sup>64</sup> En fait, l'architecte s'est approprié cette citation de Robert Browning qui l'a écrite en 1855 dans son recueil de poèmes *Hommes et femmes (Men and Women)*.

<sup>65</sup> Loupiac, C., Menquin, C., *L'architecture moderne en France de 1889 à 1940*, vol. 1, Paris, Picard, 2000, 279 P. ; Abrams, *L'architecture moderne en France. Du chaos à la croissance, 1940 à nos jours*, vol. 2, Paris, Picard, 2000, 327 p.

<sup>66</sup> *Ibid.*

*modernité*, remplaçant le *modernisme*, qui reflétait mieux une idée de volonté. L'architecture née dans les années 1920 s'est définie comme moderne, s'est entichée des techniques nouvelles et a recherché les nouveaux canons de la beauté dans les lignes simples et dépouillées des avions, des locomotives et des machines.

L'industrie est un élément fondamental dans l'émergence d'une architecture moderne. Avec quelques décennies de retard sur la révolution industrielle, l'architecture occidentale a pris le relais. Comme nous avons pu le voir avec les conceptions modernistes de Viollet-le-Duc, si l'architecture apparaît à ce point comme une rupture dans la chaîne des styles et des modes de construction antérieurs, c'est parce qu'elle est le reflet d'un monde qui lui-même a davantage changé en un siècle et demi qu'au cours des quarante siècles précédents. L'architecture moderne s'est voulue industrielle dans ses techniques, son esprit et ses formes<sup>67</sup>.

Dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, les architectes utilisent les progrès de la science pour améliorer leur discipline. Ils utilisent les nouvelles facilités techniques offertes par l'industrie pour fabriquer en série et à moindre coût des ornements jusqu'à l'ouvrage par des artisans ou, dans le cas de la restauration, pour reproduire des styles antérieurs avec plus de précision. Viollet-le-Duc a été en même temps un des pionniers de l'architecture métallique et un adepte du néo-gothique. En Angleterre la grande idée du mouvement Arts and Craft<sup>68</sup> de William Morris<sup>69</sup> était de mettre à la portée des plus démunis un art décoratif finalement assez élitiste<sup>70</sup>.

William Morris s'engage à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle aux côtés de John Ruskin, qu'il popularise d'ailleurs grandement, pour prôner la « non-restauration ». Il étend la réflexion de Ruskin aux architectures non-nobles, et diffuse l'idée que la restauration est une perte d'authenticité pour l'œuvre. En 1877, il crée la Society for the Protection of Ancient Building, « qui s'attache au respect du monument comme document historique et souhaite l'étendre, au-delà du Moyen Âge, à toutes les périodes »<sup>71</sup>. La SPAB est la première grande Société de protection pour les édifices anciens de ce type. En effet, même si dès 1834 la Société française d'archéologie est créée par Arcisse de Caumont, elle se focalise

---

<sup>67</sup> Curtis, W-J-R, *L'architecture moderne depuis 1900*, Phaidon Press, 2006, 3e édition, 736 p.

<sup>68</sup> <http://www.achome.co.uk/>

<sup>69</sup> Vidalenc, G., *La Transformation des arts décoratifs au XIXe siècle, William Morris, son œuvre et son influence*, Caen, E. Adeline, G. Poisson et Cie, 1914, in-8, 335 p.

<sup>70</sup> À propos de la vie et des travaux de William Morris : <http://www.morrisociety.org/>

<sup>71</sup> Poulot, D., *Patrimoine et musées : l'institution de la culture*, Paris, Hachette, 2001, p. 127

davantage sur le patrimoine d'inspiration savante<sup>72</sup>. À part cela, les initiatives en faveur du patrimoine rural et de la nature seront plus rares en France. Dans le chapitre deux, nous avons vu que la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure (CAMH) a initié un travail intéressant de repérage des monuments historiques isolés dans la campagne charentaise. Nous avons que 287 des 534 articles publiés par la CAMH concernent des zones rurales du département (tableau 10) et 243 sont des articles sur l'histoire locale (tableau 11). Aussi, même si sur le plan national ces initiatives n'ont pas obtenu un écho comparable à celles de la Société française d'Archéologie, la CAMH a parfois étudié et mis en valeur le patrimoine rural plus quotidien du département. Nous en voulons pour preuve les textes publiés sur la nature<sup>73</sup>, sur l'habitat vernaculaire<sup>74</sup> et les excursions organisées vers des zones reculées du territoire charentais. Il n'en demeure pas moins que nous n'avons pas pu confirmer ou infirmer ce que nous avons pu constater en Charente-Inférieure par d'autres études de ce type ailleurs en France.

Ainsi, la comparaison avec la Grande-Bretagne est en défaveur de la France. La protection de la nature et du patrimoine rural ne sont pas généralisées en France, sans doute de part une industrialisation plus récente. Pour François Calame :

*« On n'assiste nullement en France au XIXe siècle, à une prise de conscience collective, des vertus liées à l'environnement, à l'architecture rurale, et à leur valorisation. Les phénomènes associatifs en leur faveur sont particulièrement rares jusqu'à une date récente. C'est ainsi qu'il fallut attendre 1901 pour observer la constitution de la première association de sauvegarde du cadre bâti, la Société pour la protection de l'esthétique de la France. En 1909, dans le petit bourg de Gerberoy, dans l'Oise, l'initiative d'un artiste, le peintre Le Sidaner, entraîna la création d'une des premières associations de ce type. Elle milita longuement pour la préservation de ce site en fonction de son caractère pittoresque, au sens étymologique du terme. Quant à l'association des Vieilles Maisons françaises, elle ne regroupe que depuis 1958 les propriétaires et admirateurs de châteaux et manoirs français. »<sup>75</sup>*

L'auteur y voit une conséquence d'un militantisme précoce et d'une sensibilisation du grand public aux enjeux du patrimoine rural en Angleterre. Cette sensibilité particulière au

---

<sup>72</sup> D'ailleurs, le nom complet de la Société est : *Société Française pour la conservation et la description des Monuments Historiques*. À partir de 1857, elle prendra le nom de *Société Française d'Archéologie pour la conservation et la description des Monuments Historiques*.

<sup>73</sup> Tilly, H., « Le chêne de Montravail », *recueil des actes de la CAMH*, tome 3, 1884, p. 330-332.

<sup>74</sup> Noguès, J.-L.-M., « les habitations rurales d'autrefois », in *recueil des actes de la CAMH*, tome 12, 1893, p. 92.

<sup>75</sup> Calame F., « L'architecture rurale des deux côtés de la manche », *Terrain*, n° 17, 1991, pp. 139-145.

patrimoine rural explique sans doute la création du National Trust (NT)<sup>76</sup> créé en 1895, institution privée issue d'une démarche bénévole. Cette association à but non lucratif a été fondée dans le but de conserver et de mettre en valeur des monuments et des sites d'intérêt collectif en Angleterre, au Pays de Galles, sur l'île de Man et en Irlande du Nord. Le National Trust est devenu en un siècle la plus importante organisation de ce type en Europe et le deuxième propriétaire foncier privé du Royaume-Uni, après la Couronne. Le NT gère plus de 300 monuments et 200 jardins : sites mégalithiques, manoirs de toutes époques. Son champ d'intervention inclut des édifices industriels, des collections, et des sites plus contemporains tels la maison d'enfance de Paul McCartney. Le NT possède 250 000 hectares de terres et 1 200 kilomètres de côtes, acquises principalement à travers le projet de sauvegarde « Neptune ». À sa création, son programme de sauvegarde visait essentiellement le patrimoine historique et paysagé.

Pour en revenir à la SPAB, tout comme le NT, elle bénéficie du militantisme de ses membres et souhaite protéger le patrimoine grâce au travail de ses *volontaires*<sup>77</sup> : spécialistes, architectes, ouvriers, restaurateurs, juristes qui acceptent d'effectuer des tâches gracieusement. On peut dire que ce sont William Morris et John Ruskin les deux théoriciens de ce courant. Ils se prononçaient en faveur d'une restauration la plus fidèle aux états existants anciens de l'édifice à protéger. En somme, pour eux, moins l'on touche aux monuments anciens mieux celui-ci se portera, *less is more*. Il n'est jamais question de restaurer de façon discrète, en dissimulant les éléments modifiés ou en utilisant à bon escient les techniques modernes, rien de tout cela. Pour eux, le bâti est vivant et y toucher, c'est risquer de l'abîmer définitivement. Ces théories contrastent alors avec celles de Viollet-le-Duc ou Gilbert Scott<sup>78</sup>, partisans d'une restauration plus radicale.

John Ruskin théorise cette conception particulière de la conservation – à opposer à la restauration imaginée par Viollet-le-Duc – dans son ouvrage les *Sept lampes de l'architecture* (1849, réédité en 1880). Il y livre sa vision de l'architecture, vision parfois emprunte d'un

---

<sup>76</sup> Le National Trust for Places of Historic Interest or Natural Beauty.

<sup>77</sup> Suivant la terminologie anglaise *volunteers*. Ils sont 2 à sa création : William Morris et Philip Webb en 1877 à s'opposer à ce qu'ils perçoivent comme un programme d'intense rénovation du bâti ancien sous l'Angleterre victorienne.

<sup>78</sup> Pevsner, N., *The Buildings of England : Herefordshire, Worcestershire*, Penguin books, 1963, p. 113-123. Gilbert Scott (1811-1878) est décrit comme un architecte mêlant le néogothique traditionnel avec un style moderne plus fonctionnel. Il est notamment l'architecte de nombreux édifices publics : *workhouses* (foyers de travail pour les pauvres), écoles, collèges, universités, ports, librairies et également de nombreuses restaurations d'églises médiévales : St Mary's Church, Nottingham, Tower of Durham Cathedral, St Peter's Church, Prestbury, ainsi que les cathédrales de Chichester, Gloucester, Christ Church (Oxford) et plusieurs chapelles dont celle du St John's College de Cambridge.

romantisme proche de celle d'un Victor Hugo<sup>79</sup> lorsqu'il dénonçait l'incurie des pouvoirs publics locaux et nationaux dans ses jeunes années :

*« Nous posons donc en fait qu'il n'y a peut-être pas en France à l'heure qu'il est une seule ville, pas un seul chef-lieu d'arrondissement, pas un seul chef-lieu de canton, où il ne se médite, où il ne se commence, où il ne s'achève la destruction de quelque monument historique national, soit par le fait de l'autorité centrale, soit par le fait de l'autorité locale de l'aveu de l'autorité centrale, soit par le fait des particuliers sous les yeux et avec la tolérance de l'autorité locale. »*<sup>80</sup>

John Ruskin, emprunt du même militantisme, propose une étude à la fois historique et contemporaine de l'architecture autour de sept chapitres représentant ces sept lampes<sup>81</sup> : la lampe de sacrifice, la lampe de vérité, la lampe de force, la lampe de beauté, la lampe de vie, la lampe du souvenir, la lampe d'obéissance. C'est dans le chapitre intitulé la lampe du souvenir qu'il évoque la question de la restauration. Pour lui, l'utilisation même du mot *restauration* pose des questions. Sa signification ne serait comprise ni du grand public ni de ceux à qui incombe le soin des monuments publics : « il signifie la destruction la plus complète que puisse souffrir un édifice ; destruction d'où ne se pourra sauver la moindre parcelle ; destruction accompagnée d'une fausse description du monument détruit »<sup>82</sup>. Pourquoi en arrive-t-il à de telles extrémités ? Car, pour lui, le monument est vivant et « il est *impossible*, aussi impossible que de ressusciter les morts, de restaurer ce qui fut jamais grand ou beau en architecture »<sup>83</sup>.

Pour ainsi dire, la restauration agit comme une illusion. Le bâtiment restauré devient un autre édifice qui n'a jamais existé. L'esprit des lieux, son âme, sont des valeurs aussi importantes que les traces matérielles de celles-ci pour Ruskin. Ceci est, selon nous, la différence majeure entre les deux conceptions de la restauration selon Viollet-le-Duc et Ruskin. En bon architecte, pour Viollet-le-Duc tout est une question de matière, de forme. L'on doit comprendre le bâti en fonction de ce que l'on discerne de ses traces et de ce que l'on sait de l'histoire de l'architecture. À partir de cette analyse, Viollet-le-Duc pense que le restaurateur est en mesure de réinterpréter le monument par-delà ce qu'il en reste et ce qu'il

---

<sup>79</sup> Hugo, V., « Guerre aux démolisseurs », *Revue des Deux mondes*, T.5, 1832 ; Note sur la destruction des monuments en France.

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Ruskin, J., *Les sept lampes de l'architecture*. Paris, Denoël, 1987, 225 p.

<sup>82</sup> *Ibid.*, Aphorisme 31, p. 204.

<sup>83</sup> *Ibid.*

pourrait en subsister. En effet, pour lui, la question de la sauvegarde est secondaire : l'architecte ne doit pas seulement se demander comment il pourrait conserver le plus possible de son authenticité mais plutôt qu'est-ce qu'il pourrait faire de ce qu'il subsiste. En somme, Viollet-le-Duc se dégage de toute représentation affective et émotionnelle de son métier, pour se forger une doctrine positiviste scientifique sans doute d'inspiration saint-simonienne.

Ruskin suggère au contraire de considérer le monument comme un être de chair et de percevoir la conservation de celui-ci comme un acte chirurgical, vision éminemment naturaliste et émotionnelle de l'architecture. Restaurer un édifice, ce serait lui donner une nouvelle vie, une autre identité : « Ce qui, comme je l'ai dit plus haut, constitue la vie de l'ensemble, cette âme que seuls peuvent donner les bras et les yeux de l'artisan, ne se peut jamais reconstituer. Une autre époque lui pourra donner une autre âme, mais ce sera alors un nouvel édifice »<sup>84</sup>.

Mais Ruskin va encore plus loin. Il nie la possibilité matérielle de refaire à l'identique. En effet, il est impossible de reproduire les traces du temps auxquelles Ruskin accorde au moins autant d'importance qu'au bâti lui-même :

*« Quant à une pure imitation absolue, elle est matériellement impossible. Quelle imitation peut-on faire de surfaces dont un demi pouce d'épaisseur a été usé, tout le fini de l'œuvre se trouvait dans ce demi pouce d'épaisseur disparu ; si vous tentez de restaurer ce fini, vous ne le faites que par supposition ; si vous copiez ce qu'il en reste en admettant la possibilité de le faire fidèlement (et quelle attention, quelle vigilance ou quelle dépense nous le pourrions garantir ?) en quoi ce nouveau travail l'emportera-t-il sur l'ancien ? Il y avait dans l'ancien de la vie, une mystérieuse suggestion de ce qu'il avait été et de ce qu'il avait perdu ; du charme dans ces tendres lignes, œuvre du soleil et des pluies. Il n'en peut y avoir aucune dans la dureté brutale de la sculpture nouvelle. »<sup>85</sup>*

Ruskin est, par conséquent, très sévère sur la pratique de la restauration. Pour lui, elle réduit à néant le travail ancien et, accessoirement, elle présenterait « la copie la plus veule et la plus méprisable, et en tout cas, pour soignée et pour travaillée qu'elle soit, une imitation sans plus, froid modèle de telles parties qui se *pouvaient* modeler, avec des adjonctions hypothétiques »<sup>86</sup>. Ainsi, pour toutes ces raisons, Ruskin rejette le terme même de *restauration*. À ceux qui lui reprocheraient son intransigeance, il rétorquerait que la restauration n'est jamais nécessaire. Pour lui, la destruction s'imposerait à elle-même pour un édifice trop abimé dont l'état nécessiterait une restauration. Mais alors que préconise-t-il ?

---

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> *Ibid.*

Ruskin se verrait davantage comme un défenseur du bon sens. Il prône un entretien et un respect quotidien du bâti afin de le préserver le plus longtemps possible des outrages du temps :

*« Le principe des temps modernes (c'est un principe selon moi, en France tout au moins, systématiquement appliqué par les maçons, pour se procurer de l'ouvrage, et l'Abbaye de Saint Ouen fut détruite par les magistrats de la ville, histoire de donner du travail à quelques vagabonds) consiste d'abord à négliger les édifices, puis à les restaurer. Prenez soin de vos monuments et vous n'aurez plus besoin de les restaurer »<sup>87</sup>.*

Il soutient un retour à une architecture du quotidien autour d'un diptyque : être attentif à l'évolution de l'état général du bâti et effectuer de petits travaux d'entretien pour en assurer une meilleure conservation. Le mot est lâché : la conservation. Ruskin préconise la conservation des monuments. Il s'agit de témoigner des traces du passé à la population et d'en assurer la transmission aux générations futures<sup>88</sup>. Pour lui, l'homme n'est pas le dépositaire des traces du passé, il n'en a pas la propriété ni le savoir, il est le vecteur de ces traces en direction des générations futures.

*« La conservation des monuments du passé n'est pas une simple question de convenance ou de sentiment. Nous n'avons pas le droit d'y toucher. Ils ne nous appartiennent pas. Ils appartiennent en partie à ceux qui les ont construits, en partie à toutes les générations d'hommes qui viendront après nous »<sup>89</sup>.*

Le slogan *less is more*, inventé un siècle plus tard, suivant la rapide évolution de l'architecture moderne, est dans ce cas précis utile à comprendre le processus formel des tenants de la *conservation*. Assez ironiquement, cette assertion ne concerne pas Viollet-le-Duc pourtant fervent adepte de la modernité et d'un discours utilitariste (notamment dans l'utilisation des matériaux modernes et dans l'appropriation de l'espace bâti). Au contraire, il proposera des programmes de restauration emprunts d'une vision chargée d'un art médiéval parfois idéalisé : voir la cité de Carcassonne, le château de Pierrefonds, la basilique de Vézelay. Ce constat est également la réponse à plusieurs interrogations que l'on pourrait avoir : le minimalisme n'est pas l'apanage des adeptes du fonctionnalisme ni de ceux de la modernité, l'utilisation de matériaux modernes ne garantit pas de proposer une vision moderne de l'architecture et, conséquemment, les adeptes de la conservation ne sont pas

---

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> Voir également : Ruskin, J., *Les pierres de Venise*. Paris, Hermann, 1983, 254 p.

<sup>89</sup> *Ibid.*

forcément rétrogrades. Il existe aussi des fonctions immatérielles, d'ordre social ou psychologique qui impliquent de se questionner sur ce qui fait la spécificité de l'architecture. Viollet-le-Duc a été en même temps un des pionniers de l'architecture métallique et un adepte du néo-gothique. La question de la restauration se loge également dans les interstices de ce qui fait la pratique de l'architecture par ces pionniers de la modernité. Notre propos est de relever à quel point cette courte période où se joue la Révolution industrielle, l'éruption d'un foisonnement scientifique et idéologique que l'on a appelé plus tard la modernité, la théorisation de l'architecture et l'émergence d'un sentiment patrimonial, a été fondatrice dans nos perceptions et nos pratiques autour du patrimoine. La totalité du siècle suivant a vu naître et renaître les questionnements autour du patrimoine et de l'architecture prenant leur source dans cette période que nous venons brièvement de décrire. Ces questionnements épistémologiques ont irrigués les divers champs d'études qui se sont penchés sur la notion de patrimoine : la sociologie, l'histoire, la géographie, l'anthropologie, la philosophie et, bien sûr, l'architecture et l'histoire de l'art.

### **3-2- Les premiers travaux institués par l'administration des Beaux-arts en Charente-Inférieure :**

L'administration des Beaux-Arts a en charge la restauration des édifices classés parmi les monuments historiques. À partir des années 1880, son travail s'avère facilité grâce à l'apport d'une nouvelle génération d'architectes formés à la mise en œuvre de restaurations sur des édifices anciens. Le territoire français est découpé en circonscriptions plus ou moins égales avec à sa tête un architecte divisionnaire, l'architecte en chef des Monuments historiques, qui a en charge tous les travaux sur les édifices classés. Pour le département de la Charente-Inférieure, le jeune architecte Juste Lisch est choisi par la Commission des Monuments historiques.

Grâce à son efficacité, les édifices classés du département bénéficient de tous les égards malgré la faiblesse du budget. Ainsi en 1880, sous sa direction, des travaux importants sont entrepris à l'église de Surgères, dont « la belle façade romane menaçait ruine depuis longtemps »<sup>90</sup>, à celle d'Esnandes et dans l'amphithéâtre de Saintes. À cet effet, la Commission des Monuments historiques a prélevé, sur le crédit mis à sa disposition par le

---

<sup>90</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 5, 1881, Saintes, imprimerie Hus, p. 55.



Ministère, une somme de trente-sept mille francs pour restaurer l'église de Surgères. L'intervention de l'Etat permet généralement de débloquer un financement intéressant de la part des collectivités locales<sup>91</sup> : dix mille francs sont votés par le conseil municipal de Surgères et les plus riches contribuables de la ville, neuf cents francs par le Conseil Général et mille francs par la fabrique<sup>92</sup>. D'ailleurs, dans sa séance du 11 novembre 1880, le conseil municipal de Surgères entend lecture d'une lettre ministérielle précisant qu'après avoir contribué dans les frais de consolidation de l'église, pour une somme de 20 000 francs, les Beaux-Arts indiquent que l'Etat ne saurait entreprendre seul la continuation des travaux, que ce n'est qu'après s'être assuré du concours de la commune, de la fabrique, du département et de l'administration des Cultes, que la demande de secours adressée par le conseil municipal pourrait être examinée. Dans un premier temps, le conseil municipal qui a déjà voté une somme de 1500 francs pour les travaux de restauration affirme ne pas être en mesure de faire davantage. Il sollicite donc le Conseil Général et le Ministère des Cultes une nouvelle subvention qui, ajoutée à celle du Ministère des Beaux-Arts, permettrait de faire face aux travaux<sup>93</sup>. Malgré l'intervention de l'Etat, la restauration de l'église semble inquiéter certaines personnes : « avant que les démolisseurs aient mis en pièce la façade de l'église de Surgères, partie la plus belle de l'édifice, nous croyons donner quelques notes sur sa splendide structure [...] peu d'églises dans la contrée étaient dotées d'une aussi belle façade »<sup>94</sup>.

Cependant, les travaux auront bien lieu. Ils commencent par la construction d'un échafaudage longeant toute la surface de la façade et s'élevant jusqu'à la hauteur de la croix du pignon. Il est construit de manière à englober les étais provisoires qui avaient été posés depuis plusieurs années, pour empêcher les parements de la façade de se décoller et de s'écrouler<sup>95</sup>. Aussitôt après la construction de l'échafaudage, vers le milieu de novembre 1880, les estampages des métopes et des corbeaux dégradés par le temps, et sur la plupart desquels n'existaient plus que quelques vestiges des anciennes sculptures, sont relevés et transportés à Paris pour être soumis à l'examen de M. Lisch, qui reconstituera, d'après les indices existant encore, les motifs reproduits en pierre. L'état de dégradation complète du pied des parements des murs, du côté droit de l'église, dans la hauteur du premier ordre, nécessita la reconstruction presque totale de cette partie de l'édifice. Ce ne fut pas sans de grandes

---

<sup>91</sup> Cette situation se généralisera au cours du XX<sup>e</sup> siècle avec l'instauration d'une participation obligatoire du propriétaire et une facultative des collectivités locales.

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> *L'Avenir de la Charente-Inférieure*, 26 mai 1880.

<sup>95</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 5, 1881, Saintes, imprimerie Hus, p. 423, rapport de l'architecte inspecteur des monuments historiques, E. Massiou.

précautions et sans danger que ces reprises furent exécutées en sous-œuvre, car il était indispensable de conserver dans leur état actuel les parties supérieures.

L'église fortifiée d'Esnandes est également restaurée à partir de 1880. Le but de Juste Lisch est de conserver, autant que possible, « à ce curieux monument son caractère original »<sup>96</sup>. La restauration débute au mois d'août. Les fondations de plusieurs parties de l'édifice sont réparées « en belles et solides pierres de taille »<sup>97</sup>. L'architecte s'atèle à ouvrir et restaurer les fenêtres et les portes longtemps murées. Une petite porte est ouverte au nord et une autre vers le sud-ouest, beaucoup plus grande, appelée *porte des morts*, parce que c'était par là, semble-t-il, qu'on allait au cimetière. La Commission des Arts et Monuments historiques suit les travaux puisque l'Architecte en chef des Monuments historiques est assisté de M. Massiou, architecte diocésain et membre correspondant de la Commission.

Les travaux dans l'amphithéâtre de Saintes se poursuivent suivant le déblocage de financements par le Ministère. En 1880, dix mille francs sont accordés par l'Etat sur une nouvelle demande du Maire de la ville. À la fin de cette même année, les travaux sont à nouveau suspendus, jusqu'à ce qu'une nouvelle subvention permette de les reprendre. C'est sous direction de Juste Lisch et de l'architecte local, M. Rullier, que s'accomplissent ces travaux. Déjà, près de 2500 mètres cubes de terres enlevées ont mis à découvert une petite partie de l'immense édifice : « lorsque le visiteur pénétrant sous ces voûtes élevées parcourt ces corridors, allant en tous sens [...] il jette un regard étonné sur ces ruines imposantes, son esprit peut à peine reconstituer, par la pensée, les proportions gigantesques d'un monument si vaste, que le grand colisée de Rome lui est seul supérieur en magnificence et en dimension »<sup>98</sup>. Sur la proposition de Juste Lisch, le Comité des Monuments historiques alloue une nouvelle subvention de 10 000 francs en 1881 pour achever les travaux.

Ceci étant, la deuxième subvention accordée par le Ministère grève lourdement le budget pour le département et le financement consenti généralement pour les fouilles et les travaux d'entretien est supprimé pendant une année. La Commission ne désarme pas et débloque une somme de cent francs s'ajoutant au concours de quelques municipalités convaincues de l'importance de ces travaux. Les fouilles ainsi engagées permettent la découverte, en 1881, de thermes gallo-romains au lieu-dit Saint-Saloine, près de Saintes, grâce à l'entremise de plusieurs membres de la Commission. M. Rullier, architecte de la ville de Saintes et membre de la Commission, a pris la direction de ces fouilles en compagnie de

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 118.

M. Bourricaud, autre membre éminent de la Commission. Malgré son âge avancé, ce-dernier est chaque jour sur le terrain des fouilles, orientant et supervisant les ouvriers<sup>99</sup>. Aussi, l'administration locale le charge d'un rapport sur les fouilles qui est lu lors d'une séance du conseil municipal de Saintes.

La Commission ne perd pas de vue qu'elle a été instituée surtout et avant tout « pour veiller à la conservation des anciens monuments »<sup>100</sup>. Elle s'empresse donc d'adopter l'avis de M. Dangibeaud, tendant à solliciter l'administration des Beaux-Arts d'employer les moyens dont elle dispose, à l'effet d'empêcher la repeinte, sinon des édifices publics dans leur ensemble, du moins de certains chapiteaux sculptés et de vieilles inscriptions murales<sup>101</sup>. Aucune mesure ne sera prise en ce sens avant quelques décennies et la loi sur les monuments historiques mais cette tentative révèle à quel point les membres de la Commission sont en pointe dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine.

#### *La restauration de l'église d'Esnandes : un exemple de mise en valeur local :*

L'année suivante, les travaux de restauration de l'église d'Esnandes, près de La Rochelle, sont suspendus, les crédits étant épuisés. Malgré tout, les travaux ont bien avancé. Selon le Président de la Commission, M. Brémond d'Ars, « telle qu'elle est, telle qu'on l'a déjà fait revivre, cette église est digne d'attirer les visiteurs qui ont le goût des beautés architecturales et l'amour de l'histoire évoquée et contrôlée par les monuments »<sup>102</sup>. Il était impossible de procéder à la restauration de l'église fortifiée d'Esnandes avec un soin plus scrupuleux de la vérité historique selon le même président : « tout est rétabli avec un art et une fidélité remarquables »<sup>103</sup>. Les travaux reprennent en 1883, grâce à une nouvelle allocation de 30 000 francs du Ministère.

Les importants travaux de restauration commencés en 1880 à l'église d'Esnandes sont symboliques de la période, nous allons les détailler plus particulièrement. Ce monument a changé d'aspect depuis que les architectes lui ont rendu son caractère primitif d'église-forteresse du XIV<sup>e</sup> siècle. Après que Charles des Moulins ait publié un travail sérieux en 1857, l'une des églises fortifiées les mieux conservées de France a subi de nombreuses modifications en l'espace de quatre années. Ce sont les architectes Lisch, Ballu et Massiou

---

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 15

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>103</sup> *Ibid.*

qui ont consolidé, complété, restauré ce monument témoin des guerres de religion. Selon Augustin Fellmann, curé et membre de la CAMH, toute pierre usée est remplacée, chaque portion de mur, offrant quelque crainte au point de vue de la solidarité, reprise. Les fenêtres remplies sont ouvertes, les créneaux disparus, remis en place. Cependant, tout n'est pas aussi réussi et l'édifice tout entier est criblé, sur toutes ses faces, de taches blanchâtres à l'endroit des nouvelles pierres<sup>104</sup>. Heureusement, la façade occidentale, où se trouve la porte d'entrée, partie la plus ancienne de l'église, puisqu'elle présente les caractères du roman de transition, a reçu une restauration de qualité selon M. Fellmann. Les mâchicoulis qui sont partout, soutenus par trente-trois consoles à trois retraits, sont surmontés de créneaux ainsi que les tourelles qui occupent les angles nord et sud ; la fenêtre romane, dont on voyait la trace au-dessus du cordon, est ouverte ; les modillons absents sont remplacés ; les fameux zodiaques en bande, dont parle M. Lacurie<sup>105</sup>, est réparé avec fidélité ; les palmettes et rinceaux ornant la triple archivolté du portail sont complétés et les bases de colonnes, refaites. Seule la statue décapitée qui se trouve dans l'arc latéral de droite est restée dans le même état. Le curé Fellmann s'interroge, par ailleurs, sur la conservation de la rosace, qu'il juge disgracieuse, qui se situe sous l'archivolté au-dessus de la porte d'entrée.

Le mur sud est crevé dans le bas, au pied du clocher, pour rétablir une large porte défendue par une herse, dont on devine le passage dans les rainures entaillées dans l'épaisseur du mur. Plus loin, une fenêtre, élancée, est ouverte à côté de celle qui existait déjà ; celle-ci est descendue de plus d'un mètre-cinquante. Les gargouilles brisées ou absentes sont rétablies, ainsi que les créneaux et autres meurtrières.

C'est surtout l'abside qui attire l'attention du membre de la Commission : « ce mur droit de plus de quinze mètres de hauteur, ces trois grandes fenêtres, allongées de près de deux mètres, dont les nombreux meneaux se contournent sans contrainte pour former les dessins les plus gracieux [...] ces trois guérites remises à neuf qui surplombent, produisent un effet saisissant, et font songer aux attaques qui devaient venir du côté des terres »<sup>106</sup>.

Le mur nord, autrefois aveugle, à l'extérieur au moins, est maintenant éclairé par trois fenêtres en ogives dont on a conservé les moulures à amortissement formées de triangles curvilignes et cylindriques, comme s'exprime M. des Moulins. Le parapet qui le surmonte n'existait pas avant les travaux.

---

<sup>104</sup> Fellmann, A., « Restauration de l'église d'Esnandes » in *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1885, Saintes, imprimerie Hus, p. 395.

<sup>105</sup> Lacurie, J.-A., « Excursion archéologique de Saintes à Luçon », in *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 2, 1867, Saintes, imprimerie Hus, p. 54.

<sup>106</sup> Fellmann, A., « Restauration de l'église d'Esnandes » in *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1885, Saintes, imprimerie Hus, p. 396.

Le clocher reconstruit au XVI<sup>e</sup> siècle n'a pas été touché : il n'a pas reçu la couronne de créneaux qu'il devait très certainement avoir à l'époque où l'église servait de forteresse. Il est simplement consolidé, surtout sur la façade ouest, et de refaire la toiture presque plate, couverte d'ardoises qui le domine.

L'abbé Fellmann apprécie le choix des architectes d'avoir « scrupuleusement conservé à l'église d'Esnandes son système de fortifications »<sup>107</sup>. La plate-forme et le chemin de ronde, qui permettent de circuler librement le long du périmètre entier de l'édifice, sont réparés avec soin, et c'est, selon l'abbé, la partie la plus curieuse du monument. Il ne manque plus aucun parapet et les tours d'angles naguère démantelées et lézardées sont désormais en bon état. Il est désormais aisé de s'engager dans l'étroit couloir ou chemin couvert qui relie, au-dessus de la façade, le mur sud au mur nord et d'arriver aux véritables appartements qui servaient à loger les soldats.

Ainsi, le travail de la Commission des Monuments historiques est salué par la CAMH. Comme le note l'abbé Fellmann, « pourquoi faut-il que la question d'argent retarde la restauration de l'intérieur ? Ces belles voûtes travaillent au point de donner de graves inquiétudes ; le mobilier de l'église est en désaccord complet avec les intelligentes restaurations accomplies ; les murs demandent un grattage et un rejointement complet. Cela viendra ; mais quand ? »<sup>108</sup>

#### *Les autres travaux pendant cette période :*

Le principal chantier de cette période survient suite à un incident qui aurait pu être dramatique à l'église Saint-Eutrope. Dans la nuit du 11 au 12 août 1983, l'église est victime d'un incendie criminel, lequel endommage partiellement l'église-haute et le clocher. D'importants travaux de restauration sont mis en œuvre grâce aux membres de la Commission qui étaient les premiers sur les lieux, conduisant à la reconstruction d'un arc doubleau fissuré, à la réhabilitation des voûtes, fragilisées par l'incendie, tandis que les murs sont décapés et que le mobilier est partiellement remplacé.

Par ailleurs, les travaux de restauration de l'église de Thénac, église en ruine sans charme, s'achèvent deux ans après leur commencement. Située dans une commune dont le maire n'est autre que le baron Eschassériaux, créateur et président d'honneur de la Commission, d'où l'intérêt et l'implication de la Commission pour ces travaux.

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 397.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 398.

Si les travaux sur des édifices tels que l'église de Thénac sont facilités par l'entremise d'une personnalité, certains édifices plus importants et en ruine bénéficient de l'implication de riches amateurs d'art. Ainsi, en 1883, la comtesse Henry de Saint-Légier d'Orignac, membre de la Commission, acquiert la tour de Broue, seul reste d'une antique cité qui eut, au Moyen-âge, deux paroisses. Elle précise aux autres membres que « [les amis de l'histoire locale] sont assurés que ce vénérable témoin de tant d'événements passés sera conservé, avec le respect qui s'attache aux monuments échappés au vandalisme du temps et de l'homme »<sup>109</sup>.

La Commission commence, en 1883, des fouilles considérables sur l'emplacement des thermes de Saintes. Les résultats obtenus attirent l'attention de nombreux archéologues, malheureusement la faiblesse des ressources dont la Commission dispose ne lui permet pas de les pousser aussi loin qu'il le faudrait. Aussi, le Conseil Général accorde une nouvelle subvention de 300 francs en plus de la subvention habituelle<sup>110</sup>.

Les subventions accordées pour la construction de nouvelles églises, notamment à Châtelailon et Fouras, grèvent fortement les budgets des collectivités locales. En conséquence, seule l'église Saint-Gilles de Pessines subit des travaux en 1884. D'après les plans de l'architecte Rullier, les voûtes de la nef sont refaites. Elles paraissent un peu basses, mais l'architecte suit le plan primitif indiqué par les deux anciens arcs-doubleaux qui restaient. À la suite d'une visite de M. Bourricaud, M. de Cugnac, M. Noguès et M. Vallée, le 21 juin 1883, il est convenu qu'en abaissant le large palier intérieur, près de la porte d'entrée, l'architecte donnerait à la nef et aux voûtes un aspect plus satisfaisant<sup>111</sup>.

Les nouvelles orientations régionalistes initiées par les sociétés savantes locales sont reprises par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts. En vue de la réunion générale des sociétés savantes à la Sorbonne en 1884, ce-dernier propose de s'occuper de l'histoire de l'art dans les régions. « C'est à compléter l'histoire de notre art national qu'elles doivent être fières de concourir par la mise au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes [...] que les érudits des départements peuvent découvrir dans leurs patientes recherches »<sup>112</sup>. Des exemples nombreux jalonnent le programme de la réunion dont certaines concernent plus particulièrement le patrimoine local : « étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes...) ; quels sont les monuments

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>110</sup> AD Charente-Maritime série N : délibérations du conseil général de la Charente-Inférieure, p. 701, rapport de M. d'Aussy, séance du 22 août 1883.

<sup>111</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 7, 1884, Saintes, Imprimerie Hus, p. 99.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 167.

qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le XIII<sup>e</sup> siècle ? »<sup>113</sup>

Ces questionnements reflètent l'importance qu'ont prise les sociétés savantes en cette fin de 19<sup>e</sup> siècle. Pour autant, l'année 1884 est relativement calme sur le plan patrimonial en Charente-Inférieure après le faste des années précédentes. Même si la municipalité de La Rochelle parvient enfin à complètement dégager l'église Saint-Sauveur, en particulier le côté longeant le quai, peu d'investissements vont être effectués dans des travaux sur des monuments historiques.

En hiver de la même année, un incendie cause des dommages importants dans une aile de l'hôpital de la marine à Rochefort. La reconstruction du pavillon détruit ayant été décidée, une adjudication est mise en œuvre et les travaux débutent au début de l'année 1885.

En ce qui concerne l'église de Fenioux, la situation semble bloquée malgré ou à cause de son classement parmi les monuments historiques. M. Boffinet appelle l'attention du conseil général sur l'état de l'église. Plusieurs fois, le conseil général est saisi de la question par le biais de la municipalité ou de la CAMH. Dès le 6 avril 1883, M. d'Aussy, membre de la Commission et conseiller général, appelle l'attention de l'administration sur le mauvais état de l'église. Le Ministère n'a, jusqu'alors, voulu donner aucun secours pour réparer la toiture de l'édifice qui est dans le plus fâcheux état. Le comte Lemerancier, rapporteur du Conseil Général, affirme que le Ministère des Beaux-arts n'alloue jamais de crédit pour les réparations de ce type. Mais, la commune ayant voté plus de 200 francs, elle reçoit, à titre de secours, sur le budget des cultes, le complément de la dépense<sup>114</sup>. Les petites réparations sont donc finalement exécutées en 1885 pour une somme de 1500 francs.

Ce n'est qu'en novembre 1885 que la Commission des Monuments historiques propose de répartir une somme de 41 200 francs, entre plusieurs monuments dont les réparations paraissent présenter un caractère d'urgence<sup>115</sup>. L'église de Marennes est comprise parmi ces monuments, à cause de l'état de délabrement de son magnifique clocher haut de plus de quatre-vingts mètres<sup>116</sup>. L'édifice dépend tout à la fois du ministère des Beaux-arts

---

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> AD Charente-Maritime série N : compte-rendu du conseil général, séance du 25 août 1884.

<sup>115</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, série 0081/017 - Restauration d'édifice de la Charente-Maritime, série générale, côte 0081/017/0028.

<sup>116</sup> Bourricaud, A., « Marennes et son arrondissement » in *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1, 1867, Saintes, Imprimerie Hus, p. 102. Dans le *Bulletin religieux*, 20<sup>e</sup> année, n° 22, p. 256 : on peut y lire que l'abbé Bonnin, curé-archiprêtre, s'occupe avec zèle de la restauration de son église depuis son arrivée : « depuis quelques années à peine, des travaux importants, sous la direction de M. Alaux, architecte de Bordeaux, y ont été exécutés. De belles verrières, sortant des ateliers de M. Fleur, remplacent les verres multicolores et de mauvais goût qui servaient de vitraux aux fenêtres... Les murs du chœur

comme monument historique classé et du ministère de la Marine comme amer servant aux navigateurs. L'un des artistes prenant part à sa restauration est M. Augier de la Jallet, artiste-peintre habitant à Saint-Jean-d'Angély et membre de la CAMH depuis sa création en 1859. Il réunit, à la même période, de nombreuses observations archéologiques et historiques sur l'église de Surgères, un autre beau monument religieux de la contrée. Le dimanche 20 janvier 1886, on inaugure finalement la chapelle du Saint-Sacrement de l'église de Marennes<sup>117</sup>. La chapelle a été agrandie par la disparition d'un mur de séparation. L'autel, le contre-retable et le tableau sont les seuls objets mobiliers de l'église qui aient échappé au vandalisme révolutionnaire. Les voûtes de la chapelle sont décorées avec une grande richesse. Cette décoration est l'œuvre de MM. Augier et Millet, qui avaient déjà exécuté les autres travaux de peinture de l'église. Dans la foulée, l'église de Bourcefranc, banlieue de Marennes, reçoit également une complète restauration<sup>118</sup>.

Les travaux de réparation de notre magnifique clocher, écrit-on, de Marennes, au *Nouvelliste*, de Bordeaux, sont terminés. « L'Etat, le département, la ville et la fabrique, ont contribué à l'entreprise de cet important travail qui a été exécuté avec beaucoup de soin et une sérieuse entente, sous l'inspection de M. Lisch, architecte-inspecteur des Monuments historiques de France, et sous l'habile direction de M. Rullier, architecte de Saintes, par M. Soutéras, entrepreneur à Marennes »<sup>119</sup>.

À la même période, les travaux de restauration du portail de l'église de Surgères sont bien avancés. La Commission des Monuments historiques décide que la fenêtre ogivale du portail sera supprimée<sup>120</sup>. Le chapiteau de la Renaissance qui pouvait provenir de l'ancien château a été remplacé. La CAMH s'emploie à le conserver afin qu'il serve, à l'intérieur, comme support de bénitier<sup>121</sup>. Cette restauration a été très bien comprise, selon la CAMH, « tant il est vrai que, de nos jours, avec des hommes aussi compétents que M. Lisch, on ne

---

sont ornés de peintures harmonieuses dues au pinceau de MM. Augier et Millet, peintres-décorateurs qui continuent actuellement dans le transept et les chapelles cette splendide décoration. »

<sup>117</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 9, 1888, Saintes, Imprimerie Hus, p. 321.

<sup>118</sup> Cette église beaucoup plus modeste que celle de Marennes dispose de quelques atouts intéressants selon la CAMH : « beaucoup ignorent que ce modeste édifice a été élevé, dans le temps, aux frais de Mme de Maintenon. Ajoutons que la cloche qui appelle les fidèles aux offices religieux est une épave de l'ancien temple protestant de Saint-Just, détruit en 1685, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes » in *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 89.

<sup>119</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 389.

<sup>120</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, série 0081/017 - Restauration d'édifice de la Charente-Maritime, série générale

<sup>121</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 9, 1888, Saintes, Imprimerie Hus, p. 320.



peut douter de sa bonne exécution, en y consacrant le temps et l'argent nécessaires »<sup>122</sup>. M. Augier, membre de la Commission, ajoute lors d'une réunion : « qu'il me soit permis de regretter le peu de soin que l'on porte au reste de ce monument remarquable ; les murs extérieurs sont pourris par les immondices que l'on y dépose ; les voûtes d'un transept sont considérablement endommagées par l'humidité provenant d'un défaut d'entretien de la toiture »<sup>123</sup>.

La participation financière du conseil général n'a, jusqu'alors, pas réellement posé de problème. Mais, lors de discussions sur la probable ruine du clocher de l'église Thézac, la question finit par s'immiscer dans les débats. Le clocher de l'église de Thézac, dans le canton de Saujon, est un des plus beaux types du style roman du département. En 1885, il est dans un tel état de délabrement qu'il peut s'écrouler sur les fidèles. Sur l'avis de l'architecte M. Rullier, le conseil municipal décide de faire un sacrifice afin de réparer les glacis et la toiture. Averti de l'urgence de ces réparations par trois membres de la CAMH, le Président de la Commission décide de solliciter une nouvelle fois l'aide du conseil général pour aider la commune à financer ces travaux<sup>124</sup>. À la séance du 21 août 1885, le conseil général décide de s'occuper du clocher de l'église. M. Ellie, rapporteur de la commission des finances du conseil général, ne pense pas que, quelque soit l'intérêt de ces réparations, il y ait lieu de déroger au principe maintes fois exprimé par le Préfet en vertu duquel le département ne doit participer qu'aux dépenses des travaux intéressant les services dont il a la charge aux termes de la loi. C'est à partir de ce moment que le conseil général va rechigner à participer aux dépenses sur les monuments historiques d'autant que ses prérogatives n'ont de cesse d'augmenter.

Alors que certains édifices du département comme le château d'Usson à Echebrune partent en ruine, la ville de Saint-Jean-d'Angély inaugure, le 25 avril 1886, son hôtel de ville. Situé sur une vaste place, l'édifice, de style renaissance, est entièrement isolé. C'est un édifice relativement important en taille puisqu'il fait plus de vingt mètres de hauteur. Au centre, d'élève un campanile de sept mètres. À droite et à gauche, on trouve des mansardes, surmontées de gracieux clochetons. Le frontispice du pavillon central porte, sculptées au-dessous de l'horloge, les armes de la ville. À l'intérieur est bâtie une salle des fêtes de dix-huit mètres de longueur sur neuf de largeur ; quatre colonnes supportent de beaux soffites tandis qu'au fond, une cheminée monumentale est construite en pierre fine de Poitiers. L'escalier

---

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 295.

d'honneur mérite aussi une mention : il est à double évolution, en pierre blanche, orné de colonnes et de chapiteaux sculptés. Cet hôtel de ville construit en pierre de Saint-Même par l'entrepreneur M. Ruth, de Jonzac, est l'œuvre de l'architecte départemental, M. Bunel, qui en conçut et dressé les plans<sup>125</sup>.

À Echebrune, donc, la municipalité ne possède pas les mêmes marges budgétaires. Le magnifique château de style renaissance n'est plus qu'un souvenir. Après avoir demandé, en vain, une aide exceptionnelle de la commune, William Augereau, qui en était le propriétaire depuis dix ans, souhaite le reconstituer, dans son état primitif, sur les coteaux de la rive droite de la Seugne. C'est l'ancien président de la CAMH, le chanoine Laferrière, récemment nommé officier de l'Instruction publique, qui se charge du projet :

*« La restauration sur place eût été moins onéreuse et plus rationnelle, mais M. Augereau veut y avoir son logement ; or le château n'a plus de dépendance à Usson. La démolition se fait avec méthode : les assises, ouvertes à la scie, sont enlevées pièce par pièce, roulées sur de petits chariots et descendus au moyen d'un monte-charge au-dessus duquel des rails permettent de les conduire, sans crainte d'accidents, dans la cour, où elles sont numérotées et placées en ordre, en attendant la reconstruction... »<sup>126</sup>*

Le chanoine Laferrière relève une à une les parties sculptées, dirige les fouilles qui permettent de retrouver l'emplacement de la portion démolie, à une époque déjà ancienne :

*« Il ressort de ce travail que la tour n'était pas isolée, comme quelque-uns l'on prétendu, mais était reliée à la galerie par un corps de bâtiment dont les façades levant et midi étaient enrichies de remarquables sculptures qu'on a replacées un peu au hasard dans la façade nouvelle. Comme pendant à la tour qui existe, à l'angle de la façade sud, se trouvait une tour carrée où était l'escalier... [tout en regrettant le vieux château d'Usson] nous n'hésitons pas à redire que lorsque M. Augereau, des Egreteaux, l'aura rétabli dans ses proportions primitives, avec ses toitures à pentes réduites, ses larges tuyaux de cheminées, ses gargouilles si richement travaillées et sa tour si élégante, qui surmontera tout l'édifice, l'effet de cette magnifique construction sera véritablement grandiose, mais ce ne sera plus hélas ! Que la seconde édition d'un antique manoir dépaysé et rajeuni »<sup>127</sup>.*

---

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 388.

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> *Ibid.*

### 3-3- L'assise juridique tant attendue et sa répercussion sur les édifices non-classés :

Précédemment, nous avons évoqué le caractère symbolique du « classement » des monuments historiques, celui-ci n'ayant aucun écho sur le plan juridique. La loi du 30 mars 1887 va contribuer à améliorer la situation. La promulgation de la loi est l'un des éléments déclencheurs de la prise de conscience patrimoniale aussi bien sur le plan national que sur le plan local<sup>128</sup>. Elle se concrétise après plus de cinquante années de tâtonnements et de réflexion. La Commission des Monuments historiques va jouer un rôle décisif dans l'écriture de la loi. Forte de sa longue et coûteuse expérience sur le terrain, elle va inciter l'Etat à engager le tournant décisif vers l'institutionnalisation de la protection du patrimoine. Cette loi renforce les pouvoirs de l'Etat puisque les propriétés publiques ou privées pourront désormais être classées au nom de l'« intérêt national » par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Après une période plus « artisanale », l'Etat s'investit plus concrètement et, comme pendant la période révolutionnaire, s'attache à rappeler le caractère national du patrimoine.

Il faut bien avouer que, jusqu'à présent, les municipalités du département ont eu un comportement contradictoire en ce qui concerne l'entretien et la protection de leur patrimoine. Néanmoins, il est difficile de savoir si les travaux effectués sur les édifices remarquables<sup>129</sup> de ces villes sont de l'ordre de la restauration artistique. En fait, ces travaux sont placés au même rang que toutes les autres réparations des commissions municipales des bâtiments publics. Ces immeubles ne bénéficient pas d'un traitement particulier et cette loi, qui ne privilégie qu'une frange réduite d'édifices, ne fait que confirmer cette situation. C'est le cas des bâtiments et dépendances de l'ancien couvent des oratoriens qui, après avoir été achetés par la ville de La Rochelle le 28 décembre 1850, sont cédés au Département pour y établir une école normale. Lors des tractations<sup>130</sup>, il n'a jamais été question de l'intérêt architectural, historique ou mémoriel de l'édifice alors que l'église Sainte-Marguerite, qui accueillera les oratoriens en 1613, est la seule église épargnée après les troubles religieux de 1568. Le Maire François Pontard, rallié aux réformés, fit détruire toutes les églises, plusieurs prêtres furent assassinés. Tous les curés demeurant encore à La Rochelle se réunirent alors à Sainte-Marguerite. Ils

---

<sup>128</sup> Bercé, F., *Des Monuments historiques au patrimoine, du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, 225 p.

<sup>129</sup> Anciens couvents rachetés par les municipalités ou autres services publics (comme par exemple le couvent des oratoriens à La Rochelle, racheté par le Département en 1882 pour y établir une école normale de filles), églises désaffectées, anciennes forteresses...

<sup>130</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1576 : Cession au Département des bâtiments de l'oratoire (1882-1883).

décidèrent d'adhérer à la congrégation de l'oratoire quelques décennies plus tard. Ils subirent de lourdes représailles de la part des protestants jusqu'en 1628 et le Grand-Siège de la ville.

On peut s'étonner du sort réservé à un tel édifice dont la charge symbolique est si prégnante. Les bâtiments sont donc confiés au Département, la chapelle, elle, devient successivement une salle de bal, de meeting politique et de salle d'examen<sup>131</sup>. Tout ceci pour signifier qu'au même titre que les tours du vieux port, l'église de l'oratoire est un symbole de la résistance face à l'intolérance religieuse. Or, en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, la municipalité n'en a pas encore pris conscience alors même qu'elle procède, à grands frais, à la restauration des tours du vieux-port.

### **3-3-1. Les effets pervers du classement au titre des monuments historiques :**

Rechercher les monuments historiques, les protéger de la destruction, user de leur nouveau savoir-faire pour restaurer ces édifices sont devenus les nouvelles préoccupations des pouvoirs publics. Mais, « ici on avait à lutter contre l'obstination ou le caprice des administrations publiques, là, on se heurtait aux règles inflexibles de la propriété privée ; pouvait-on laisser s'émietter ainsi notre patrimoine artistique ? L'Etat l'a enfin compris, et une loi promulguée le 30 mars 1887, par une réglementation méthodique et avisée, a sauvé des périls de cette confusion les fragments épars de notre épopée nationale »<sup>132</sup>.

#### **3-3-1.1. La Loi du 30 mars 1887 sur les monuments historiques : un premier échec :**

Dès 1875, M. Wallon, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, entreprend de donner une sanction à la déclaration de classement prononcée par la Commission des Monuments historiques. Un avocat de Paris, Maître Rousse est chargé de préparer l'avant-projet de cette loi. Il propose de limiter le droit de propriété des communes et des établissements publics, relativement aux édifices classés qu'ils possèdent, et d'ériger en délit spécial l'atteinte portée par le propriétaire à son propre édifice ou l'aliénation abusive

---

<sup>131</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1576 : Réutilisation de la salle de l'oratoire.

<sup>132</sup> Bénech, M-F, « De la protection des objets d'art et des monuments historiques. Etude sur la Loi du 30 mars 1887 », extraits d'un discours tenu en 1894, cité dans *Recueil des Actes de la Commission des arts et monuments historiques de Charente-Inférieure*, Tome 13, 1895-1896, Saintes, Imprimerie Hus, p. 278.

qu'il en aurait faite. La sanction encourue devait être une amende. Concernant les édifices appartenant à l'Etat, cette restriction au droit de propriété était toute légitime, mais s'agissant de la propriété privée, elle constituait une évolution importante voire risquée.

La question du droit de propriété, donc du droit de disposer d'un objet, devient l'enjeu même du débat et de la question même de l'existence éventuelle d'un patrimoine national. Un édifice appartenant à un propriétaire privé peut-il être défini comme du patrimoine national et, dans ce cas, peut-on le soustraire à l'autorité de son propriétaire ? « Si le tableau, si la statue sont des chefs-d'œuvre ; si leur valeur artistique se double de la valeur d'un souvenir glorieux, n'est-il pas excessif que, sous prétexte de propriété, un particulier s'arroge le droit, par fantaisie ou par caprice, d'anéantir une œuvre à laquelle s'attache un intérêt national [...] Le possesseur de l'objet, propriétaire de la matière, l'est-il de la pensée de l'auteur ? Non. L'Etat n'a-t-il donc rien à faire pour sauvegarder cette chose essentiellement personnelle et hors du commerce, qui est la pensée et qui peut être aussi le génie »<sup>133</sup>. Comme pour les œuvres d'art, la pensée se confond nécessairement avec l'objet matériel qui est l'œuvre, c'est la conservation de cet objet que la loi doit assurer. Pour M. Bénech, membre d'une société savante et Substitut du Procureur général à Montpellier, « il y a deux propriétés qui sont comme juxtaposées ; l'une supérieure, qui est celle de l'artiste sur sa pensée, l'autre celle de l'objet matériel où elle est incarnée. Une loi qui, protégerait l'une au détriment de l'autre serait-elle donc une loi si subversive et si contraire à l'idée de propriété ? »<sup>134</sup>

Les conclusions de Maître Rousse sont, pour la plupart, rejetées par la Commission chargée d'examiner son avant-projet. Cette Commission fait disparaître toute sanction pénale et décide que les éventuels abus des propriétaires ne pourraient donner lieu qu'à une action en dommages-intérêts. Ainsi amendé, le projet est soumis à la Chambre des députés, le 27 mai 1878, mais il est retiré pour être soumis au Conseil d'Etat. Là, il subit une nouvelle modification fondamentale. La question de la propriété privée n'avait encore jamais été remise en cause. L'autorité de la Commission des Monuments historiques s'exerçait exclusivement sur les édifices publics. Pour les autres monuments, elle pouvait simplement y exercer un droit de conseil sans déroger au droit de propriété. Le Conseil d'Etat substitua à ce droit un nouveau droit concernant les monuments historiques les mettant tous à égalité après une mesure de classement. Seulement elle laissa le choix au propriétaire le droit d'accepter ou non le classement quant aux édifices déjà classés, une année était accordée au propriétaire pour en réclamer la franchise.

---

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 283.

Ainsi remanié, le projet est à nouveau présenté à la Chambre. Il comporte plusieurs avancées intéressantes malgré l'absence rédhibitoire de sanctions. En premier lieu, le texte prévoit le droit pour l'Etat de faire opérer le classement de tous les édifices compris sous la dénomination de monuments historiques et de faire l'inventaire des objets d'art considérés comme dignes d'être conservés. Dès lors, le classement devient obligatoire et légal : « la conséquence sera, pour les immeubles, de les grever d'une servitude archéologique, celle ne pouvoir les restaurer, les réparer, les modifier, sans l'assentiment du Ministre des Beaux-Arts ; les travaux exécutés en violation de ces prescriptions donneraient lieu, au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter »<sup>135</sup>.

Pour les immeubles appartenant à l'Etat ou à des départements, communes ou établissements publics aucune modification majeure n'est en jeu : « on a pensé, avec raison, que le principe primordial du droit de propriété devait fléchir ici, en faveur d'un intérêt national »<sup>136</sup>. Pour les autres, « le classement des immeubles appartenant à des particuliers ne peut s'effectuer qu'en vertu d'un contrat, dont le consentement mutuel est une des conditions essentielles »<sup>137</sup>. Sinon, la loi prévoit de recourir à l'expropriation, par mesure d'utilité publique, de l'immeuble comme la législation le prévoit déjà.

Pour ce qui est des objets, la loi ne prévoit d'intervenir que pour ceux appartenant à l'Etat ou aux collectivités locales. Le but est d'enrayer la vague de perte d'objets achetés dans des brocantes par de riches particuliers français ou étrangers. Les objets appartenant à l'Etat sont déclarés inaliénables et imprescriptibles, les autres ne peuvent être ni restaurés, ni réparés, ni aliénés sans l'autorisation du Ministre sous peine d'une action en dommages-intérêts. En outre, si des fouilles font apparaître des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, le Maire est tenu de prendre des mesures pour assurer la conservation de ces objets et de prévenir le Préfet afin que les fouilles soient confiées à la direction de la Commission des Monuments historiques.

En 1882, le Ministre des Beaux-Arts, Antonin Proust, présente le projet de loi à nouveau modifié à la Chambre. Son but est de donner à l'Etat les pouvoirs que l'ordonnance

---

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> *Ibid.*

de 1837, instituant la Commission des Monuments historiques, ne lui avait pas attribués. Le Sénateur M. Bardoux confirme que « l'intervention de l'Etat et de la Commission des Monuments historiques vis-à-vis des départements et des communes ne peut être actuellement qu'une intervention officieuse »<sup>138</sup>. Tandis que les monuments appartenant à des particuliers semblent hors d'atteinte. Le projet de loi revient en seconde lecture à la Chambre en mars 1887 pour être enfin adopté dans l'indifférence générale. Comme le constate judicieusement M. Bénech, « trop souvent, l'indifférence du public, l'ignorance de certains propriétaires et des administrations locales, la cupidité de certains spéculateurs ont créé [à la Commission des Monuments historiques] des obstacles qu'elle est impuissante à surmonter »<sup>139</sup>.

Pour Arlette Auduc, « le problème le plus important est celui des rapports entre l'Etat et les administrations locales ainsi que celui des droits de ces dernières. Le texte entend donner à l'Etat les pouvoirs qui lui manquent pour intervenir contre les communes qui disposent à leur gré des monuments ou des objets qu'elles possèdent. »<sup>140</sup> Le débat sera un enjeu de taille mais ne sera pas réellement réglé avec cette première loi.

La loi de 1887 sera une première tentative intéressante qui permettra d'envisager ce que pourrait être une véritable loi avec sanctions et décrets d'application. Les longs travaux de réflexion qui ont conduit au vote de cette loi permettent d'envisager pour la première fois le patrimoine culturel comme un droit inaliénable et imprescriptible de la nation. Ainsi, pour la première fois, on affirme concrètement que les fruits de l'histoire, de l'art et de la culture en générale sont des biens communs qu'aucune propriété ne peut soustraire à l'ensemble de la population. Si le nombre de classements ne sera pas important suite à cette loi, pour des raisons budgétaires<sup>141</sup>, la loi annonce une nouvelle ère dans la protection du patrimoine.

---

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 287.

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> Auduc, A., « Le service des monuments historiques sous la IIIe République » in *Pour une histoire du patrimoine*, sous la direction P. Poirrier, L. Vadelorge, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, 2003, p. 179.

<sup>141</sup> *Ibid.*

### 3-3-1.2. La situation délicate du patrimoine architectural : l'exemple de la Charente-Inférieure :

Tableau 13 : Edifices classés au titre des monuments historiques en Charente-Inférieure en 1880 :

Villes	Types d'édifices
Aulnay	Eglise Saint-Pierre
Ebeon	Pyramide
Echillais	Eglise
Esnandes	Eglise
Fenioux	Eglise, lanterne des morts
Jonzac	Ancien château
La Jarne	Dolmen
La Rochelle	Hôtel de ville, fortifications maritimes
Le Douhet	Aqueduc
Marennes	Eglise
Moëze	Eglise
Rétaux	Eglise
Saint-Denis-d'Oléron	Eglise
Sainte-Gemme	Eglise
Saintes	Arc romain, Eglise Saint-Eutrope, Abbaye-aux-Dames, Eglise Saint-Pierre, amphithéâtre
Saint-Romain de Benet	Tour de Pirelonge
Surgères	Eglise
Taillebourg	Château
Thézac	Eglise

Le classement de certains édifices a permis d'amorcer la sauvegarde du patrimoine, ce fut le cas des tours du vieux-port de La Rochelle, mais les autres édifices du département ne bénéficiant pas de ce statut furent plus ou moins abandonnés par les municipalités. Par ailleurs, le classement ne permet pas toujours de sauvegarder le patrimoine, bien au contraire. C'est le cas de la vieille tour de Pons qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, a déjà subi des modifications



importantes et joue de malheur en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle. Classée parmi les monuments historiques en 1879, elle aurait dû, à ce titre, « être préservée de toute nouvelle mutilation »<sup>142</sup> comme le déplore la CAMH. Il n'en est rien. En quelques années, on a accolé un escalier extérieur au monument « sans souci de son caractère architectural »<sup>143</sup>. Le ministère des Beaux-arts, sur des réclamations qui lui avaient été adressées, dès le mois de novembre 1884, avait donné des ordres pour que les travaux soient arrêtés. L'interruption n'a pas été de longue durée et les travaux reprennent quelques mois plus tard. Après avoir entendu à ce sujet MM. Valteau, Rullier et Dangibeaud, la CAMH a, dans sa séance du 29 janvier 1885, décidé, sur la proposition de M. Drillhon, avocat à Saintes, qu'une lettre serait officiellement écrite au Ministre des Beaux-arts pour le prier d'aviser au plus tôt « afin d'empêcher la continuation d'une œuvre malencontreuse que rien ne justifie au point de vue de l'art »<sup>144</sup>.

L'exemple de la salle de l'oratoire à La Rochelle est intéressant : elle est, comme nous l'avons vu, réemployé d'une façon contestable et le fait que des bals s'organisent dans la chapelle ne facilite en rien sa préservation. Il ne faut pas regretter que la salle de l'oratoire soit devenue une salle de spectacles, mais simplement déplorer que celle-ci soit à ce point oubliée de toutes les mémoires. En octobre 1900, une plainte est adressée à la municipalité concernant l'état de malpropreté dans lequel a été laissée l'une des pièces de l'oratoire à la suite d'un bal<sup>145</sup>. Néanmoins, un geste important est fait lors de la visite du Président de la République à La Rochelle en 1890. La salle de l'oratoire, l'une des seules salles du centre-ville pouvant accueillir ce genre d'événement, est désignée pour le banquet d'honneur. Cela a obligé la ville à restaurer l'édifice qui était en très mauvais état. Pourtant, les services de la ville ont choisi de n'effectuer que des travaux superficiels : « la restauration complète de l'édifice coûterait vingt-mille huit-cent vingt-deux francs mais la Commission [des bâtiments publics], d'accord avec la Municipalité, pense qu'il convient de n'exécuter, quant à présent, que les travaux les plus urgents s'élevant ensemble à six-mille deux-cent vingt-cinq francs »<sup>146</sup>.

Les municipalités comme celles de La Rochelle ont des responsabilités et des charges de plus en plus importantes en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle. Elles ne peuvent s'engager sérieusement dans des programmes de restauration et d'entretien de tous leurs édifices remarquables sans l'appui massif de l'Etat, or celui-ci n'intervient plus que pour des travaux concernant les édifices classés. Pendant que l'hôtel de ville et les tours de La Rochelle

---

<sup>142</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 43.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>144</sup> *Ibid.*

<sup>145</sup> AM La Rochelle 1 D3/20 : Plaintes.

<sup>146</sup> AM La Rochelle 1 D3/10 : Restauration de la salle de l'oratoire.

bénéficiaient de tous les financements, la Grosse-Horloge, autre symbole de la ville, partait en lambeaux. En 1872, une première mise en garde était émise par le conseil municipal<sup>147</sup>. Plus tard, des travaux de consolidation et de réparation du beffroi sont entrepris pour une somme de 2 734 francs. Mais la valeur réelle des travaux se situerait à plus de 23 240 francs selon la commission des bâtiments publics. Le rapporteur de cette même commission rappelait assez tristement l'importance de cet édifice pour les habitants de la ville : « [...] Nous ne devons pas retarder la réparation d'un édifice aussi plein de souvenirs [...]. Bientôt l'hôtel de ville terminé sera un des monuments les plus remarquables et les plus complets dans son genre ; ne laissons pas tomber en ruine cette vieille porte fortifiée, la dernière que nous ayons conservée de notre première enceinte, qui jadis mettait en communication, à l'aide d'un pont, l'ancienne ville et le faubourg du Perrot [...] elle semble remonter du 12<sup>e</sup> siècle »<sup>148</sup>.

On constate que les conseillers municipaux sont, comme c'est souvent le cas à l'époque, des érudits et sont attachés aux monuments-témoins de l'histoire de leur ville. Cependant, cet attachement ne suscite que de vagues inquiétudes sur la détérioration des monuments historiques. Il semblerait que les autorités locales ne prennent la mesure des dangers qu'encourent ces édifices qu'une fois leur ruine proche. On comprend d'autant mieux pourquoi la promulgation de lois de protection du patrimoine était une nécessité alors que les collectivités locales ne prenaient que trop peu d'initiatives en la matière.

Si à partir de 1886 les travaux engagés sur les monuments historiques sont moins nombreux, c'est à cause de l'immense chantier engagé sur la tour Saint-Nicolas de La Rochelle. Les travaux de restauration débutent sous la direction de Juste Lisch et la surveillance de M. Massiou, architecte diocésain à La Rochelle, et de M. Corbineau, architecte et préposé en chef de l'octroi à La Rochelle. L'entrepreneur en charge des travaux est M. Bernier, qui a déjà fait ses preuves lors de la restauration de l'hôtel de ville. Un premier crédit de 25 000 francs est employé en 1882 à construire un gigantesque échafaudage établi le long de la tour, dans toute sa hauteur, afin de pouvoir réparer le mur extérieur<sup>149</sup>. Un second crédit de 100 000 francs est accordé en 1885 par la Commission des Monuments historiques. Il est employé à consolider le monument, menacé en plusieurs de ses points par des « déchirures et des décollements qui se sont produits dans la maçonnerie »<sup>150</sup>. À cet effet, l'architecte décide de placer sur les reins des voûtes du premier et du second étage, et sur la

---

<sup>147</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1573 : Réparations de la Grosse-Horloge.

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 0081/017-Restauration d'édifice de la Charente-Maritime, série générale - 0081/017/0053.

<sup>150</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 132.

première plate-forme, un système de puissants chaînages en fer disposés en croix, reliant entre elles les murailles extérieures. Les lézardes seront dégarnies et bouchées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et les parements de pierres de taille repris dans toutes les parties de la tour. Autour des deux plate-formes, il est prévu d'établir des galeries avec mâchicoulis et créneaux supportés sur des corbeaux. Les trois souches de cheminées en pierres de taille seront également remontées jusqu'à la hauteur du poinçon. Enfin, les petites tourelles des escaliers retrouveront leurs couronnements primitifs en pierre de taille. Ainsi, au second crédit de 100 000 francs, il faudra en ajouter plusieurs autres pour arriver au complet achèvement de la restauration commencée<sup>151</sup>.

Les travaux de restauration de la tour Saint-Nicolas ne s'achèveront qu'au début des années trente. En 1905, le Maire M. Decout expose au conseil municipal que les travaux de restauration de la tour Saint-Nicolas sont sur le point d'être complètement terminés : « le moment paraît donc venu d'attirer l'attention du service des Monuments historiques sur la tour de la Lanterne, classée également depuis des années, et dont la conservation nécessite des travaux urgents »<sup>152</sup>. En effet, les travaux sur les trois tours de La Rochelle vont s'éterniser pendant plus de quarante années. Seul l'hôtel de ville bénéficie des soins les plus grands de la part de la municipalité. Il faut admettre qu'il a une réelle utilité puisqu'il accueille l'ensemble de l'administration municipale et qu'il a toujours eu une valeur sentimentale pour les rochelais. Non content de profiter de l'aide financière et technique de l'Etat pour restaurer l'édifice, la municipalité décide en 1881 de rénover et de réhabiliter les abords de l'édifice. Plus de 8 000 francs sont consacrés au pavage et à la mise en valeur de la place et des routes entourant l'édifice. La rue de la Grille, qui longe le pavillon nord, est élargie afin d'améliorer la perspective autour de l'édifice, le but revendiqué étant « de mettre en valeur le monument »<sup>153</sup>.

À la même période, la maison dite « Henri II » ou de « Diane »<sup>154</sup> est elle aussi restaurée. À la séance du 12 décembre 1895 du conseil municipal, M. Morch, rapporteur de la commission des bâtiments, indique que « conformément aux engagements pris par la Ville, et en raison de l'achèvement de nouveaux locaux pour la Caisse d'Epargne, la Municipalité propose l'exécution des travaux »<sup>155</sup> suivants : la construction d'une loge de concierge et

---

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>152</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1573 : Tours de La Rochelle (1905)

<sup>153</sup> AM La Rochelle 1 D3/1 : Dépenses extraordinaires : hôtel de ville.

<sup>154</sup> En fait, il s'agit de l'hôtel Pontard, du nom de la famille qui possédait l'ensemble. C'est à partir du 19<sup>e</sup> siècle qu'on la nomme « maison Henri II » ou « maison de Diane » en hommage au couple illégitime, le roi Henri II et Diane de Poitiers, dont on peut voir les armes dans les galeries latérales de l'édifice.

<sup>155</sup> AM La Rochelle 1 D3/15 : Maison Henri II : restauration.

d'une grille de clôture sur la rue des Augustins et la transformation de la cour actuelle en square public, tout ceci pour une somme de 18 186 francs<sup>156</sup>. Cette somme n'est pas affectée à la section de l'Instruction publique et des Beaux-arts, mais à celle des Bâtiments publics, cependant elle indique, en un sens, la prise en compte de cet édifice dans les projets d'embellissement de la ville. Cet édifice sera à son tour classé deux ans plus tard, le 3 décembre 1897. Il n'en fallait pas plus pour redécouvrir ce bâtiment qui a subi de nombreuses modifications :

*« Le pavillon [...] ne comprend plus actuellement que la loge centrale et les deux galeries latérales qui donnaient dans le principe accès dans le palais de l'Echevinage, aujourd'hui détruit. Sur son emplacement on a érigé à différentes époques un hôtel Louis XV et des constructions faites avec des matériaux de démolition de ce véritable chef-d'œuvre de la fin de la Renaissance. Plusieurs des maisons voisines conservent encore dans certaines parties des restes de cette architecture que l'on peut admirer dans leurs cours intérieures et dans quelques pièces du rez-de-chaussée »<sup>157</sup>.*

On découvre également les abus des propriétaires précédents de la maison : « les travaux de réparation qui ont été exécutés à différentes époques dans ces maisons et qui ont nécessité les percements des gros murs, ont fait découvrir des morceaux de sculptures qui y ont été employés comme moellons ! Un des propriétaires de l'hôtel Louis XV [...] M. Marchegay, ingénieur en chef de la Charente-Inférieure ayant eu occasion de faire percer trois portes à deux vantaux dans les gros murs du rez-de-chaussée, en a extrait une quantité de ces débris en partie brisés mais très intéressants encore et dont il a fait un véritable musée »<sup>158</sup>. On s'interroge même sur l'identité de l'architecte de l'édifice tant sa qualité surprend :

*« On a attribué pendant longtemps la construction de ce monument à Ducerceau, mais à l'époque du Congrès archéologique tenu à La Rochelle en 1894, un des membres, M. Palustre, a émis l'avis que cette œuvre devait être attribuée à Liévard de la Réau qui construisait à cette époque le château de Coulonges dans les Deux-Sèvres. Ce château appartenait à Louis d'Estignac qui était alors gouverneur de La Rochelle et qui, par son influence dans la ville, fit probablement adopter son architecte pour la construction d'un des plus beaux édifices de la cité »<sup>159</sup>.*

Lorsque des propriétaires décident d'effectuer des travaux suspects sur des édifices de valeur, l'Etat ne peut pas intervenir et la Commission des Arts et Monuments historiques ne peut que constater les dégâts. C'est le cas en 1879, à propos d'une maison Renaissance, rue du Minage à La Rochelle. Le propriétaire de cette maison avec arcades, dont le plafond est formé

---

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1574 : Projet de restauration de la Maison de Diane de Poitiers, fin 19<sup>e</sup> siècle.

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> AM La Rochelle 1 D3/16.

d'écussons chargés d'inscriptions, avertit la municipalité de son intention de démolir cette « façade curieuse »<sup>160</sup> pour en faire construire une nouvelle. À la suite de certaines tractations, le propriétaire offre de louer une partie de son immeuble, à un prix décrit comme exagéré, ou de vendre la façade et le plafond qui en dépend et la porte d'entrée, à la charge de la ville de démolir et d'enlever les pierres à ses frais. Le conseil municipal déclare, dans sa séance du 7 mai 1880, que la ville ne peut accepter le prix de location proposé, ni « acheter la façade dont il s'agit, pour la démolir et la reconstruire sur un autre point »<sup>161</sup>, proposition qui témoigne de l'inconséquence des connaissances de certains propriétaires de l'importance du patrimoine immobilier. La maison est donc détruite quelques mois plus tard au grand désespoir de la Commission : « c'en est fait de cette charmante maison Renaissance de la rue du Minage [...] qui restait comme un des types les plus accomplis de l'architecture du XVI<sup>e</sup> siècle [...] toutes les combinaisons ont été tentées pour sauver du naufrage cette façade si pure de lignes et si jolie de détails. Rien n'a pu aboutir. [...] Ainsi s'en vont une à une toutes les vieilles maisons, qui donnaient à La Rochelle un caractère original »<sup>162</sup>.

Pour les travaux sur les édifices non-classés, les municipalités font donc appel à leurs propres architectes. La méthode utilisée pour ces travaux est sensiblement la même depuis des années et la nouvelle loi de 1887 ne modifie en rien les habitudes. La Commission des Bâtiments propose un devis au conseil municipal et ce dernier met alors en adjudication les travaux nécessaires. Le choix des artisans repose donc uniquement sur le coût de leur prestation et non sur l'éventuelle qualité de leur prestation. En général, seuls les artisans de la ville ont accès à ces marchés.

Lors de la séance du conseil municipal de La Rochelle du 13 novembre 1895, un premier bilan de l'adjudication unique qui est vigueur depuis cinq ans est ouvert<sup>163</sup>. En effet, précisons que chaque corps de métier est admis à ces adjudications. Cela implique, que pour un même chantier, une myriade d'entrepreneurs se côtoie. Il n'est pas rare que des difficultés et des désaccords subviennent entre les artisans, sans compter le problème de la multiplication des interlocuteurs. Les conseillers municipaux pensent que ce système d'adjudication unique était plus favorable aux intérêts de la ville. La Commission des bâtiments, elle, propose que « les travaux d'entretien seront adjugés en un seul lot, à l'exception de certains travaux

---

<sup>160</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 5, 1881, Saintes, imprimerie Hus, p. 56.

<sup>161</sup> *Ibid.*

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>163</sup> AM La Rochelle 1 D3/15 : Séance du 13 novembre 1895.

spéciaux qui sont réservés par la ville »<sup>164</sup>. M. Hillairaud, conseiller municipal, admet que l'adjudication unique « réduit sensiblement le travail de bureau [...], elle facilite le contrôle et permet de mieux dégager les responsabilités »<sup>165</sup>. Emile Couneau, autre conseiller municipal, renchérit : « il est impossible d'obtenir, avec plusieurs adjudicataires, de la régularité dans l'exécution des travaux ; c'est le maçon qui retarde le menuisier, c'est ce dernier qui gêne le serrurier... Chaque ouvrier rejette sur son voisin le retard qui peut lui être imputé et l'architecte ne peut déterminer la part de responsabilité revenant à chacun »<sup>166</sup>. Il est vrai qu'il en est tout autrement avec l'adjudicataire unique qui est le seul responsable envers la ville de la rapidité et de la bonne exécution du travail. Par conséquent, la mesure est à nouveau adoptée car elle responsabilise l'entrepreneur et développe les pouvoirs de la municipalité.

### 3-3-2. Le financement de l'entretien du patrimoine :

Les restaurations de monuments historiques sont peu nombreuses en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle. Les municipalités de la Charente-Inférieure, les propriétaires de la plupart des monuments historiques, ont beaucoup d'autres dépenses à supporter. Seules les villes principales du département parviennent à allouer un budget à l'entretien de leurs monuments. Et encore, nous l'avons vu, Rochefort et Royan sont des villes nouvelles dont les activités<sup>167</sup> les détournent de la question de leur patrimoine éventuel.

Seule la ville de La Rochelle dispose d'un budget suffisant et de la volonté de mettre en valeur leur patrimoine. Cependant, la municipalité de La Rochelle doit supporter beaucoup d'autres dépenses. En effet, cette période coïncide avec la volonté municipale de moderniser et d'agrandir la ville, aussi les dépenses se succèdent. Les charges de la ville n'ont jamais été aussi lourdes et les emprunts s'amoncellent. Après les élections municipales de décembre 1894, la nouvelle municipalité qui se réunit pour la première fois le 26 janvier 1895 se félicite pourtant de la santé financière de la ville. Dans son discours inaugural, le nouveau Maire, Alcide d'Orbigny, clarifie les objectifs locaux :

*« Grâce à cette étroite union, au dévouement absolu que chacun apporte à l'étude des affaires communales, à la parfaite courtoisie qui préside à toutes nos discussions, d'où la politique est rigoureusement bannie, nous avons pu, dans ces dernières années, réaliser un important*

---

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> *Ibid.*

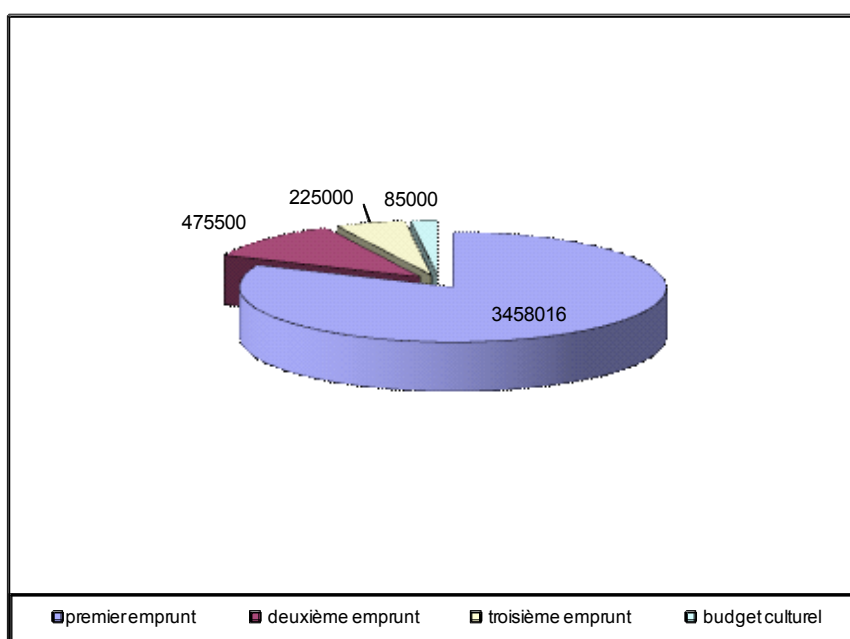
<sup>167</sup> L'une est un arsenal maritime et l'autre est une station balnéaire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

*programme de grands travaux publics, et ouvrir, nous l'espérons du moins, une nouvelle ère de prospérité pour la ville de La Rochelle. »*<sup>168</sup>

Il ajoute ensuite, en écho aux préoccupations des conseillers municipaux : « [...] d'ailleurs, dans l'administration d'une ville comme la nôtre, chaque jour n'amène-t-il pas de nouveaux problèmes à résoudre ? [...] Vous avez pu constater que notre situation financière est excellente. 170 000 francs de dépenses ou de travaux extraordinaires en 1895, sans supplément de charges pour nos concitoyens »<sup>169</sup>.

La ville est en pleine recomposition, elle s'étend vers les quartiers de la Pallice, de la Genette, du Mail et de l'Épine. Il faut adapter la voirie et les services publics à ces nouveaux quartiers de la ville. Néanmoins, les plus grandes dépenses concernent la construction et l'aménagement du nouveau port de commerce de la Pallice. D'ailleurs, un débat sur l'utilité d'effectuer un nouvel emprunt, dans la perspective de la prolongation des travaux, agite le conseil municipal. La plupart des élus souhaitent conserver une certaine élasticité dans le budget et ne pas imputer des dépenses extraordinaires dans le budget ordinaire de la ville. Il faut tout de même signaler que la ville a déjà contracté trois emprunts depuis une dizaine d'années pour ces travaux. Cela pèse, sans conteste, dans le budget de la ville et ne permet sans doute pas d'effectuer les travaux nécessaires en termes d'urbanisme.

*Graphique 9 : Emprunts pour la construction du port de la Pallice (1885-1895) face au budget culturel de 1895 (en francs)*<sup>170</sup>



<sup>168</sup> AM La Rochelle 1 D3/15 : Première séance du conseil municipal : bilan des travaux entamés.

<sup>169</sup> *Ibid.*

<sup>170</sup> Fait à partir des délibérations du conseil municipal.

Pourtant, certaines municipalités parviennent parfois à financer quelques travaux avec leur faible budget. À Echebrune, un village à l'Est du département, le conseil municipal parvient à voter, en 1880, une somme de dix mille francs pour la reconstruction d'un clocher sur son église. C'est M. Rullier, architecte de la ville de Saintes et membre de la Commission, qui se charge du devis qui s'élève à treize mille cinq cent francs.

### **3-3-3. La « valeur d'usage »<sup>171</sup> du patrimoine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle :**

La question de la valeur d'usage du patrimoine est dans l'air du temps en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle. Aloïs Riegl est le premier à évoquer la notion de « valeur d'usage » des monuments historiques qui, selon lui, permettrait leur sauvegarde. Dans les esprits des contemporains, il semblerait que tous les édifices doivent avoir une utilité. Evidemment, cette affirmation est assez péremptoire, il n'existe aucune mention de ceci dans des textes de l'époque. Cette analyse sera affinée par la suite mais elle reflète une impression qui s'est confirmée en lisant les registres des conseils municipaux. Le tableau suivant propose un état des lieux significatif de la situation à La Rochelle au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Ailleurs dans le département, la conjoncture est tout de même moins éloquente.

Un édifice est plus facilement conservé s'il est utilisé : « on peut considérer, avec un siècle et demi de recul, que le sort le plus enviable pour les églises abbatiales et les couvents supprimés fut leur réutilisation »<sup>172</sup>. Un monument reconnu en tant que tel au XIX<sup>e</sup> siècle est bien souvent utilisé de manière surprenante : entrepôt, encan (marché aux poissons), salle de bal, usine... Par conséquent, un édifice conservé uniquement pour sa valeur symbolique, pour ce qu'il représente, devient un indicateur intéressant de la prise de conscience patrimoniale du groupe en question : « la protection de nombreux monuments a été le plus souvent décidée contre leur valeur d'usage »<sup>173</sup>. Ce sera le cas des tours du vieux-port de La Rochelle.

---

<sup>171</sup> Aloïs Riegl (1858-1905), historien de l'art viennois, mais également juriste, philosophe et conservateur de musée a écrit *Le Culte moderne des monuments* en 1902 dans lequel il s'interroge sur les valeurs qu'on a peu à peu attribuées aux monuments historiques et constate, le premier, que ceux-ci, investis d'une valeur d'ancienneté, sont voués à un culte au même titre que la religion.

<sup>172</sup> Bercé, F., *Des monuments historiques au patrimoine du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 134.

<sup>173</sup> *Ibid.*



Tableau 14 : Utilisation de quelques édifices caractéristiques à La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle :

Quelques édifices ayant conservé leur fonction initiale	Classement	Restauration
Hôtel de ville	1862	1872
Tour du Vieux-Port	1879	1882-1933
Cathédrale Saint-Louis, église Saint-Sauveur	1906, 1907	1908-1910
Hôtel de la Bourse	1929	/
Théâtre (1742)	/	1846 et 1885

Edifices ayant changé de fonction	Réutilisation(s)	Classement
Monastère des Augustins	Couvent en 1835	1985
Maison « Henri II »	Auberge, glacière, administration au 19 <sup>e</sup> siècle	1897
Hôtel de Marsan	Manufacture de tabac en 1791, Séminaire en 1829	1997
Couvent des Carmes	Entrepôt, manufacture de tabac, encan en 1839	1925
Couvent des Cordeliers	Collège en 1843	/
Maison Saint-Michel	Temple puis monastère au 19 <sup>e</sup> siècle	1980
Hôtel du « grand logis »	Bibliothèque en 1795 et musée en 1845	1925
Hôtel Jouin de la Tremblaye (gouverneur)	Cédé pour devenir une bibliothèque en 1808, muséum d'histoire naturelle en 1831	/
Eglise Sainte-Marguerite	Salle de bal en 1882	/
Eglise Saint-Nicolas	Entrepôt des douanes en 1887	/

*Un musée archéologique dans la tour Saint-Nicolas de La Rochelle :*

Ce musée existe déjà dans une certaine mesure puisque les jardins du muséum des beaux-arts de La Rochelle accueillait quelques vestiges de l'architecture locale tels qu'une porte monumentale et des tombeaux. Cependant, le projet est d'une toute autre envergure, ne serait-ce qu'en considérant le lieu qui accueillerait le futur musée. Cette idée prend forme dès le classement et la décision de restaurer les tours du vieux-port en 1879<sup>174</sup>. À l'époque, les autorités militaires n'étaient pas favorables à la cession des tours qui faisaient encore parti du système défensif atlantique.

Pourtant, les fortifications entretenues par le Ministère de la Guerre n'ont plus d'importance stratégique depuis longtemps, d'autant que l'extension de la ville a rendu obsolète ces enceintes. L'administration des Monuments historiques décide tout de même d'effectuer les travaux et le Ministre des Beaux-Arts classe, contre toute attente, les tours en

<sup>174</sup> AM La Rochelle 1D3/20 : conseil municipal : pourparlers avec le Ministère de la Guerre.

prenant note du désaccord du Ministère de la Guerre selon lequel « ces anciennes fortifications maritimes font partie de l'enceinte fortifiée de la place »<sup>175</sup>. La Commission des Monuments Historiques considérait les tours comme « intéressante au point de vue archéologique, mais de peu d'intérêt pour la défense »<sup>176</sup>. Elle exigeait néanmoins de connaître la « destination spéciale [que la municipalité allait attribuer] aux tours de la Lanterne, de la Chaîne et de Saint-Nicolas »<sup>177</sup>. Cette désignation est établie et la tour Saint-Nicolas, en particulier, « serait affectée à l'installation du musée archéologique de la ville »<sup>178</sup>.

Le 7 octobre 1881, le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts informait le Maire de La Rochelle que Juste Lisch, architecte, « était chargé de la réparation des tours au sortir du port »<sup>179</sup>. La part du financement local se faisant attendre, « à partir de 1884, la tour Saint-Nicolas fut l'objet d'une souscription importante qui assurait pour l'avenir sa conservation »<sup>180</sup>. Le 3 novembre 1889, l'architecte en chef des Monuments historiques, Juste Lisch, avisa le Maire que « les travaux de consolidation de la tour Saint-Nicolas, à La Rochelle, étant terminés, il serait nécessaire de connaître l'usage auquel cet édifice pourrait être définitivement affecté afin de procéder aux aménagements intérieurs »<sup>181</sup>. Dans sa séance du 5 du même mois, le conseil municipal, « pour se conformer au désir exprimé par le Ministre des Beaux-Arts, déclara comme il l'avait fait en 1879 qu'il y avait lieu d'utiliser la tour Saint-Nicolas en y transférant le musée archéologique de la ville et vota une somme de 5000 francs pour réaliser ce projet »<sup>182</sup>.

Néanmoins, les problèmes débutent rapidement et, par une lettre du 24 septembre 1890, le Préfet écrit : « M. le Ministre de la Guerre m'a fait connaître que ces tours de La Rochelle, ayant été reconnues par le Comité des Fortifications nécessaires au système actuel de défense de la place dont elles sont une portion intégrante, il n'est pas possible de donner une suite favorable à la demande de l'administration de La Rochelle »<sup>183</sup>.

Aussitôt, les Monuments historiques décident d'effectuer un autre emploi de l'allocation qu'ils réservaient à l'aménagement de la tour de La Rochelle. Esseulé, le conseil municipal ne peut utiliser le crédit qu'il avait voté et abandonne quelque peu le projet. On

---

<sup>175</sup> AM La Rochelle 2411 : Lettre du Maire au Ministre de la Guerre, 1890.

<sup>176</sup> AD Charente-Maritime : Restauration de la tour Saint-Nicolas.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> AM La Rochelle 2411 : Lettre du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts au Maire, 7 octobre 1881.

<sup>180</sup> AM La Rochelle 1 D3/22.

<sup>181</sup> AM La Rochelle 1 D3/9 : Séance du conseil municipal sur l'affectation de la tour.

<sup>182</sup> *Ibid.*

<sup>183</sup> AM La Rochelle 2411.

peut regretter le manque de concertation entre les deux ministères qui a conduit à un blocage symptomatique de l'impuissance des Monuments historiques. Un extrait d'une lettre du Maire Emile Delmas résume bien la situation ubuesque dans laquelle il se trouve :

*« Depuis cette époque [l'abandon du projet], le monument en question est resté inoccupé en même temps qu'inachevé, l'administration de la Guerre n'en fait aucun usage d'autant que ce vieil édifice ne semble être pour elle d'aucune utilité pratique pour la défense. En conséquence, M. le Ministre, j'ai l'honneur de vous demander, non pas comme on l'avait fait précédemment, la cession des tours au profit de la ville, mais seulement l'occupation à titre précaire et révocable, uniquement pour la tour Saint-Nicolas pour y installer le musée lapidaire de la ville »<sup>184</sup>.*

En attendant, le musée archéologique subsiste grâce à la Société des Amis des Arts de La Rochelle qui est chargée de son développement. Cette-dernière a nommé une commission pour gérer le nouveau musée. Cependant, les membres de la Société s'inquiètent et précisent au Maire qu'ils ne peuvent pas prendre en charge toute l'organisation et sollicitent la création d'un poste de conservateur spécifique pour le musée archéologique. Le 18 mars 1885, le conseil municipal accorde cette faveur à la Société et arrête que le Président de la Société des Amis des Arts sera dorénavant le Directeur des Musée de Peinture et d'Archéologie de la ville<sup>185</sup>. Par conséquent, c'est Alcide d'Orbigny, grand animateur de la vie politique, économique et culturelle locale, qui est nommé à ce poste.

*L'engagement d'une société savante : le rôle de la Société des Amis des Arts :*

La Société des Amis des Arts gère donc deux des plus importants musées de la ville. Ce privilège est important mais il a des raisons historiques puisque cette société a créé le Musée des Beaux-Arts de La Rochelle en 1853. La société est fondée en 1841 « dans le but de développer le goût des arts à La Rochelle et d'y créer un Musée de Peinture »<sup>186</sup>. Elle organise six expositions successives, fait l'acquisition d'un certain nombre de tableaux et remet à la ville, en 1853, la collection qu'elle avait formée et qui constitue le fonds initial de l'actuel Musée de Peinture. Lors de la première réunion de la Société, il est établi que la mission de la Société est de « populariser le goût des arts et favoriser les progrès de ceux qui les cultivent,

---

<sup>184</sup> AM La Rochelle 2411 : Lettre du Maire de La Rochelle au Ministre des Beaux-Arts, 14 octobre 1890.

<sup>185</sup> AM La Rochelle 1 D3/5 : Délibération du conseil municipal.

<sup>186</sup> Statuts de la Société des Amis des Arts.

par des expositions et par la création d'un Musée de Peinture »<sup>187</sup>. Depuis cette date, elle ne cesse d'enrichir le Musée de Peinture par de nombreux achats. Les enjeux étant :

*« Enrichir le Musée de Peinture par l'achat de tableaux et d'objets d'art,  
Enrichir éventuellement les collections d'archéologie et d'art régional situées au Musée de Peinture,  
Encourager les artistes locaux et leur venir en aide par l'acquisition d'œuvres qui seront remises au Musée de Peinture ou tirées au sort entre les membres,  
Développer le goût des arts à La Rochelle par l'organisation d'expositions »*<sup>188</sup>.

Pour ce qui est du musée archéologique, la situation ne s'améliore guère. Pourtant, le projet fort intéressant de la tour Saint-Nicolas aurait permis de revivifier le quartier du Gabut, laissé plus ou moins à l'abandon par la ville. Ce musée aurait, d'autre part, attiré l'attention de la population sur cet édifice qui, si il reste admiré de tous, n'en demeure pas moins sans utilité. Les tours du vieux-port qui sont, comme nous avons pu le voir, l'image de la ville, reçoivent d'importants financements de l'Etat en vue de leur restauration mais l'entêtement du Ministère de la Guerre va compliquer leur réutilisation et l'engagement de la ville.

Finalement, le 25 novembre 1898, le Département de la Guerre remet à titre temporaire et sans redevance la tour aux Beaux-Arts. Après l'exécution des travaux de restauration à la charge du service des Monuments Historiques, il est prévu de remettre l'édifice à la ville de La Rochelle qui en « jouira sous la réserve des droits qui continueront d'appartenir à l'autorité militaire en vertu de l'acte d'affectation »<sup>189</sup>. Malgré tout, le Ministère de la Guerre se refuse encore à toute concession et diffère sans cesse les pourparlers pour l'installation du musée d'architecture.

À la séance du 30 août 1900, Emile Couneau, rapporteur de la Commission des Bâtiments, fait savoir que par une note du 11 juillet dernier, M. le Préfet de la Charente-Inférieure a avisé la Municipalité que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a approuvé un devis de 624 francs pour divers travaux d'entretien à exécuter à la tour Saint-Nicolas et a alloué sur les fonds de son département une subvention de 300 francs, sous réserve que le complément de la dépense serait payé par la ville<sup>190</sup>. Contre toute attente et en conséquence de la frustration engendrée par des années de bienveillance, la municipalité refuse de payer le complément : « malgré la modicité du concours réclamé à la commune et

---

<sup>187</sup> Procès-verbal de la séance du 18 juin 1841.

<sup>188</sup> *Ibid.*

<sup>189</sup> AM La Rochelle 1 D3/20 : Délibérations du conseil municipal.

<sup>190</sup> *Ibid.*

quel que soit l'intérêt que le Conseil attache à la mise en état d'un monument qui rappelle le passé héroïque de la cité, la Commission des finances estime qu'il n'y a pas lieu de déférer à la demande de l'administration des Beaux-Arts, tant que l'Etat n'aura pas fait remise à la ville de la tour Saint-Nicolas »<sup>191</sup>. La volonté d'y installer est toujours aussi forte : « il y a lieu, en effet, de rappeler que, par délibération en date du 13 novembre 1898, le conseil municipal a pris l'engagement de se charger de l'installation d'un musée lapidaire dans la tour Saint-Nicolas une fois ce monument remis en bon état tant intérieurement qu'extérieurement »<sup>192</sup>.

Le 18 décembre 1901, le conseil municipal déclare à nouveau qu'il prend l'engagement de se charger de l'installation du musée lapidaire dans la tour Saint-Nicolas et de l'entretien courant du monument remis en état<sup>193</sup>. Bien entendu, en cas de nécessité, le conseil municipal s'engage à céder l'édifice au Ministère de la Guerre.

Seulement, une fois encore, l'installation du musée est différée car les travaux s'éternisent et les subventions sont englouties par ceux-ci. En outre, la municipalité doit sans cesse gérer les hésitations et les contradictions du Ministère de la Guerre. En effet, le Directeur des Beaux-Arts rappelle au Maire de La Rochelle, Alcide d'Orbigny, que « lorsque le service des Monuments Historiques eut achevé la restauration de la tour pour laquelle il dépensa plus de 170 000 francs, il ne put faire exécuter aucun travail à l'intérieur de l'édifice, le Département de la Guerre ayant voulu se réserver la jouissance des locaux dont il était affectataire [sic] »<sup>194</sup>.

Or, le 4 décembre 1901, le Directeur des Beaux-Arts informe la municipalité que le Département de la Guerre avait bien voulu se prêter à la réalisation du projet. Selon lui, le Ministère de la Guerre acceptait enfin de faire remise à son Administration, à titre temporaire et sans redevance, de la tour Saint-Nicolas, sous réserve des droits qui continueront d'appartenir à l'autorité militaire en vertu de l'acte d'affectation. La situation semble enfin se débloquent après plus de vingt ans de tergiversations. Le Directeur des Beaux-Arts approuve le devis de restauration de la tour, concernant la mise en valeur extérieure et l'aménagement intérieure, s'élevant à 28 353 francs et l'Etat s'engage à prendre à sa charge cette dépense : « si la Ville confirme l'engagement qu'elle a déjà pris de subvenir à l'installation intérieure du Musée ainsi qu'à l'entretien futur de l'édifice »<sup>195</sup>. Les commissions municipales des Bâtiments et des Finances se réunissent aussitôt la nouvelle connue et, « considérant que ces

---

<sup>191</sup> *Ibid.*

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> AM La Rochelle 1 D3/21.

<sup>194</sup> *Ibid.*

<sup>195</sup> AM La Rochelle 1 D3/22.

conditions sont avantageuses pour la Ville »<sup>196</sup>, elles proposent de ratifier l'engagement contracté dans la séance du 2 novembre 1898.

Finalement, après une nouvelle volte-face du Ministère de la Guerre, le projet est remis pour un temps, jusqu'au moment où les crises politiques et la déclaration de la Première Guerre Mondiale ne conduisent à son abandon pur et simple. Le 20 juillet 1933, le conseil municipal se ressaisit de la question et propose le « transfert des collections du musée lapidaire de la ville dans la tour Saint-Nicolas »<sup>197</sup> en s'engageant à participer pour 10 000 francs à la dépense ; le but étant d'« accroître l'intérêt de la visite de la tour »<sup>198</sup>. Mais, cette fois-ci, le coût de 25 000 francs annule toute chance de réaliser le projet. Il entraîne, selon les Beaux-Arts, une dépense de 15 000 francs qui « doit être différée en raison des difficultés actuelles »<sup>199</sup>. En effet, malgré son statut de monument historique, la tour Saint-Nicolas ne peut bénéficier d'une aide substantielle de l'Etat en raison de la crise économique, le Gouvernement préférant encourager les aides aux chômeurs.

Selon Françoise Bercé, « si l'usage apparaît comme utile à la conservation du monument, il est étranger à la reconnaissance de son intérêt historique et artistique »<sup>200</sup>. Pour aller plus loin, la réutilisation d'un édifice en lieu culturel n'est pas la cause de sa reconnaissance mais plutôt la conséquence de son nouveau statut.

### **3-4- Des patrimoines en devenir :**

#### **3-4-1. Le sauvetage de Brouage :**

En 1885, l'armée quitte définitivement Brouage, ancien port important de l'Atlantique, dépendant de la commune de Hiers-Brouage, dans le canton de Marennes. La redécouverte et la sauvegarde de la cité interviennent par la suite. Si certains, comme *L'Echo rochelais*<sup>201</sup>, estiment que c'est une perte de temps, l'ancien port attire l'attention de tous les membres de la CAMH. Lors de la séance du conseil général du 22 août 1885, six membres de la CAMH, MM. Peltier, Garnier, Luguët, Garnier, Braud, Chevallier et Gilbert ont décidé d'attirer

---

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> AM La Rochelle 2406.

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> *Ibid.*

<sup>200</sup> Bercé, F., *Des monuments historiques au patrimoine du XVIIIème siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 135.

<sup>201</sup> *L'Echo rochelais* du 11 novembre 1885 : le journaliste semble regretter les efforts entrepris par la CAMH pour débroussailler l'ancienne citadelle.

l'attention du département sur la nouvelle situation qui est faite à la petite ville de Brouage. Par suite d'une décision du Ministre de la Guerre, les fortifications et les bâtiments servant tant à l'artillerie qu'au génie, ont été remis à l'administration des domaines pour être vendus à l'adjudication au profit du Trésor. Cette mesure inquiète la Commission qui craint la démolition pure et simple « des remparts, l'abattage des arbres séculaires qui les couvrent et l'aliénation au profit des particuliers des magasins, poudrières et autres constructions établis dans cette petite place forte »<sup>202</sup>. L'aliénation des bâtiments ne pose pas de problème à la Commission car, selon elle, leur entretien est trop coûteux et ils ne seraient plus d'aucune utilité et l'Etat a intérêt à s'en débarrasser<sup>203</sup>. Mais, concernant les remparts, ces considérations ne sont pas appropriées : « cet entassement de pierres n'a aucune valeur parce que les matériaux en provenant seront loin de couvrir les frais de la démolition ; on ne sera donc porté à acquérir les remparts que pour posséder les terres formant le glacis intérieur et les arbres qui y sont accrus »<sup>204</sup>. Aussi, la Commission demande au conseil général de s'opposer à cette vente qui, outre qu'elle ne serait que très peu profitable pour le Trésor, compromettrait gravement les intérêts des habitants du marais qui s'étend de Marennes à Rochefort :

*« Sans parler de l'intérêt qui s'attache au point de vue historique, à la conservation des murs de Brouage, il est de notoriété publique que ces fortifications et surtout les arbres qui les surmontent sont d'une utilité incontestable pour l'assainissement de l'air dans cette contrée. Déjà, sous la première restauration, les pouvoirs publics se sont opposés à la destruction des arbres des remparts de Brouage. Aujourd'hui, bien que l'état des lieux soit considérablement amélioré, les motifs invoqués, à cette époque, n'en subsistent pas moins. Il serait préjudiciable pour la santé publique de raser cette place qui n'étant plus abritée par ces murs contre les vents, ni assainie par ses plantations se transformerait aisément en foyer fiévreux et deviendrait inhabitable. Et si cette conséquence ne se faisait sentir que tardivement aux gens des pays éloignés de Brouage, les habitants de cette petite localité seraient promptement et sûrement atteints. C'est surtout une question d'humanité. Nous vous demandons en conséquence de vouloir bien prier M. le Préfet d'insister auprès de qui de droit, afin que les intérêts non-seulement des habitants de Brouage, mais du canton de Marennes et de Saint-Agnant soient sauvegardés. Votre quatrième commission, Messieurs, croit devoir vous proposer de vous associer entièrement à l'expression de ce vœu et de l'accueillir favorablement »<sup>205</sup>.*

---

<sup>202</sup> Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 297.

<sup>203</sup> Ibid., p. 298.

<sup>204</sup> Ibid.

<sup>205</sup> Ibid.

Dès le début du mois d'août 1885, le Ministre des Beaux-arts répondant à une première protestation de la Commission contre la démolition des fortifications de Brouage<sup>206</sup>, promet d'examiner la question. D'après les membres de la Commission, la réponse du ministre semble encourageante<sup>207</sup>. À son tour, le conseil général appuie la demande de la Commission : « je m'associe au vœu que nos collègues nous demandent d'émettre et qui viendra donner notre haut appui, à toutes les démarches déjà faites dans le même but »<sup>208</sup>. Aux arguments précédemment cités, le conseil général en ajoute un dernier. En effet, à la nouvelle du projet de démolition des fortifications de Brouage, les pilotes ont été vivement émus du danger qui résulterait pour la navigation de la disparition de ce point de repère. Dans un des principaux journaux maritimes, les *Tablettes des Deux-Charentes*, la lettre d'un pilote est citée en exemple. Il se demande si l'administration des domaines a songé, en proposant la démolition des remparts de Brouage, au tort qu'elle allait causer au pilotage des grands navires quand il s'agit de leur faire franchir la barre de l'entrée de la Charente<sup>209</sup>. L'auteur de cette lettre demande qu'on interroge les officiers de marine qui font passer les examens aux aspirants pilotes, persuadé de l'utilité des fortifications pour la navigation.

Les différentes raisons invoquées pour conserver la citadelle de Brouage sont plus ou moins valables mais elles ont le mérite d'être variées et d'émaner de personnes disparates. Par ailleurs, des sociétés savantes d'autres régions protestent à leur tour suite à une « pétition » envoyée par le Président de la Commission à toutes les sociétés savantes<sup>210</sup>. En quelques mois, la Commission reçoit le soutien écrit de plusieurs sociétés savantes. Nous allons reproduire des extraits marquant de leurs correspondances.

La Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine est la première à répondre : « vous pouvez être certain que la Société [...], loin de me désavouer, m'approuvera hautement quand je lui dirai que j'ai protesté énergiquement en son nom, contre un acte de vandalisme stupide qui, s'il s'accomplissait, aurait pour résultat la perte irrémédiable d'un des spécimens les plus intéressants et les mieux conservés de notre ancienne architecture militaire... »<sup>211</sup>. La Société française d'archéologie répond également rapidement, par le biais de son directeur :

<sup>206</sup> Il s'agit d'une lettre adressée par la CAMH dès le 30 juillet 1885.

<sup>207</sup> Nous n'avons pu nous procurer ce document mais la Commission en fait mention dans ses actes à la page 298.

<sup>208</sup> AD Charente-Maritime : délibérations du conseil général, session d'août 1885, p. 1003-1005.

<sup>209</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 299.

<sup>210</sup> Le Président envoie une lettre aux sociétés savantes, le 30 juillet 1885, les invitant à adhérer à la protestation de la CAMH contre l'aliénation de Brouage.

<sup>211</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 299 : lettre de Lucien Decombe, Président de la *Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine* au Président de la CAMH, Rennes, le 3 août 1885.



« J'apprends aujourd'hui par la circulaire que vous envoyez à la Société historique de Compiègne la manifestation que vous vous proposez de faire en faveur des remparts de Brouage [...]. Je parlerais très volontiers de cette question dans le prochain numéro du Bulletin monumental... »<sup>212</sup>. La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure s'indigne également de cette décision : « [elle] s'associe entièrement à la protestation formulée par la société que vous présidez contre l'aliénation des remparts de Brouage. Elle est unanime à demander la conservation d'un monument unique en son genre, constituant l'un des plus curieux spécimens de l'art militaire que l'on connaisse »<sup>213</sup>. Citons également les correspondances de trois des plus importantes sociétés savantes de France. La Société nationale des antiquaires de France : « je suis chargé par mes confrères de vous dire que nous nous associons complètement à votre protestation. La démolition de ces curieux remparts serait un acte de vandalisme que rien ne paraît justifié. Nous souhaitons vivement que la campagne entreprise par la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure se termine avec succès, et nous espérons que, grâce à votre initiative, cet intéressant spécimen de l'art militaire sera conservé »<sup>214</sup>. Le conseil d'administration de la Société bibliographique pense, quant à lui, « que renverser un des rares monuments militaires qui nous restent, est un acte de vandalisme, auquel toutes les sociétés savantes doivent s'opposer énergiquement »<sup>215</sup>. Enfin, c'est de la Société archéologique de Bordeaux que proviendra l'argumentaire le plus original : « elle a été unanime à protester contre la destruction des remparts de la ville [...] ; j'ai même insisté sur une considération qui devrait avoir quelque importance dans la question, en dehors de l'intérêt archéologique. J'ai l'intime conviction que les remparts actuels de Brouage protègent les habitants de cette ville bien déchue contre les émanations palustres qui séviraient avec une intensité bien plus grande qu'aujourd'hui, si la barrière que forment les remparts venait à disparaître... »<sup>216</sup>.

Avec ce soutien de poids, la citadelle de Brouage est finalement sauvée et débute une longue période d'incertitude quant à son utilisation. Cette période ne s'achèvera qu'à partir de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>212</sup> *Ibid.*, Comte de Marsy, directeur, 4 août 1885.

<sup>213</sup> *Ibid.*, Pour le Président, le vice-président, le Marquis de Grange de Surgères, Nantes, le 28 août 1885.

<sup>214</sup> *Ibid.*, Le 2<sup>e</sup> vice-président, M. Héron de Villefosse, Paris, le 3 septembre 1885.

<sup>215</sup> *Ibid.*, Paris, le 8 octobre 1885.

<sup>216</sup> *Ibid.*, Dr E. Berchon, Président, le 12 novembre 1885.

### 3-4-2. Les fêtes populaires et les monuments historiques :

S'il y a bien un moment dans l'année où les monuments appartiennent à tous les habitants de la ville, c'est au moment des fêtes commémoratives. En premier lieu, la population célèbre les fêtes religieuses comme l'Assomption, puis les fêtes commémoratives telles le 14 juillet et bien d'autres fêtes populaires comme la Sainte-Cécile. Il y a donc deux sortes de fêtes : les unes célébrant la Nation et les autres plus traditionnelles.

Pour les premières, les autorités locales drapent les monuments des villes des couleurs de la République. Les monuments sont partie intégrante de la remémoration de ces événements. En plus de tous les édifices administratifs, certains monuments symboliques arborent le drapeau tricolore. Ainsi, pour La Rochelle, le drapeau est hissé sur l'hôtel de ville, la préfecture, mais également, l'arsenal et les tours du vieux-port.

Le déroulement des manifestations est presque toujours le même : les élus locaux distribuent du pain aux indigents, ils organisent une retraite au flambeau dans les rues de la ville et, enfin, diverses distractions sont proposées aux habitants. À La Rochelle, jusqu'au début du siècle, les lieux utilisés pour les fêtes étaient plutôt le parc du Mail ou la place d'Armes [aujourd'hui, place de Verdun] car ils étaient vastes et pouvaient accueillir toute la population. La promenade du parc du Mail, d'une longueur de 600 mètres, est inmanquablement mise à contribution dans l'enjolivement de la ville, on procède à des illuminations voir à des retraites aux flambeaux dans les méandres de ce parc. On y organisait des concerts, notamment de la Musique municipale, des manifestations diverses, les prises d'armes, en somme un lieu de vie et de rencontre toute l'année. À partir de 1887, on aménagea également un parc grâce à Adèle Charruyer qui donna une somme de 100 000 francs à cet effet. On y organisa par la suite de nombreuses manifestations et, en 1904, on l'illumina pour la fête nationale. À partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, les illuminations des parcs s'associent de plus en plus aux défilés classiques et aux animations festives.

Pour ce qui est de la place d'Armes, son immensité explique que la plupart des fêtes y étaient organisées depuis le XV<sup>e</sup> siècle : « les fêtes avaient lieu le plus fréquemment sur la place du Château<sup>217</sup> qui était le haut-lieu des réjouissances publiques : arbres de mai, feux de la Saint-Jean, concours de tir, banquets et défilés patriotiques »<sup>218</sup>. La place de l'hôtel de ville

---

<sup>217</sup> La place d'Armes a été établie en lieu et place de l'ancien château Vauclair.

<sup>218</sup> Béraud, R., *Petite encyclopédie monumentale et historique de La Rochelle*, La Rochelle, Rupella, 1994, 193 p.

était également très utilisée pour les concours et les jeux tels le mât nautique. Pour ce qui est des fêtes telles que Mardi-Gras mettaient en scène toutes les rues des centres-villes. Les municipalités organisaient, avec les entreprises et les artisans, des défilés qui partaient des monuments les plus emblématiques : l'hôtel de ville de La Rochelle, les arènes ou la cathédrale de Saintes. À La Rochelle, on profitait des fêtes pour effectuer « une bataille de confettis dans la rue du Palais, qui s'achevait par un grand bal masqué à l'Oratoire »<sup>219</sup>.

En 1902, on organise une grande fête du 14 juillet à La Rochelle. Comme d'habitude, la ville opère à une distribution de pain pour les plus démunis, elle organise des concerts sur la place d'Armes, mais on voit poindre de nouveaux modes de manifestation. En effet, pour la première fois, la municipalité illumine les quais, le square Valin et le cours des Dames. Ainsi, les immeubles de la ville font désormais partie de la fête<sup>220</sup>.

Le plus marquant pour la population, c'est sans doute l'utilisation des tours de la Chaîne et Saint-Nicolas dans l'enjolivement de la ville. La municipalité décide de tirer pour la première fois le feu d'artifices de la tour Saint-Nicolas<sup>221</sup> et d'embraser les tours le temps des festivités. C'est peut-être par ce biais que les tours du vieux-port s'installent pour de bon dans l'imagerie collective rochelaise. Elles deviennent incontournables pour toutes les manifestations entourant la cité. À La Rochelle, ce sont les premières marques tangibles de la réutilisation de monuments dans le but d'enjoliver la ville. Les tours du vieux-port sont réinvesties de valeurs plus festives que commémoratives. Elles participent désormais à la vie collective de la cité. Que ce soit pour les fêtes du 14 juillet ou, plus tard, pour celle du 11 novembre, l'embrasement des tours, et surtout de la tour Saint-Nicolas, va devenir incontournable à partir des années 1900. L'hôtel de ville sera, quelques années plus tard, l'objet des mêmes attentions : sa façade sera illuminée lors des grandes occasions. Par la suite, il faudra attendre l'arrivée de l'électricité pour voir de nouvelles innovations dans ce domaine.

### **3-4-3. La réutilisation de la maison « Nicolas-Venette » à La Rochelle :**

La réutilisation d'édifices désaffectés devient un enjeu majeur dans les politiques urbaines locales. À La Rochelle, l'exemple de la maison dite de « Nicolas-Venette » est éclairant en la matière. Cette demeure typique de l'architecture du XVII<sup>e</sup> siècle possède une

---

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> AM La Rochelle 1 D1/21.

<sup>221</sup> Spectacle qui deviendra un classique dans le cadre des festivités à La Rochelle : le décor du vieux-port, encerclé des deux tours, devenant peu à peu l'image de la ville.

façade originale qui en fait un élément original du patrimoine architectural de la ville de La Rochelle. Elle est sans doute construite pour le médecin Martin Bartox et non pour le professeur Nicolas Venette<sup>222</sup> comme son nom pourrait le faire croire.

L'édifice est constituée de la réunion de deux maisons mitoyennes d'où la dissymétrie de la façade. Ce sont, plus particulièrement, les ornements et les inscriptions, toutes dédiées à la santé et à la médecine, qui en font son originalité. On y trouve cinq gargouilles, en haut de la façade et deux bustes personnifiant Aesculape, dieu de la médecine, et Hygie, déesse de la santé, « placés sous les linteaux des lucarnes à fronton circulaire qui dominent les deux parties de la façade »<sup>223</sup>. Au premier étage, on observe six bustes de médecins célèbres sculptés sur des trumeaux répartis de part et d'autre de trois des sept fenêtres, de gauche à droite : Avicenne, Hippocrate, Galien, Mesué, Gordon et Fernel. Autour de ces sculptures, neuf inscriptions latines consacrées à la médecine appuient, s'il le fallait encore, la thématique médicale de l'ensemble. Le résultat est en tout point remarquable et fort distrayant en comparaison aux hôtels souvent anonymes des rues de La Rochelle. Cependant, la façade est intéressante, la municipalité est d'accord pour l'entretenir, mais les élus locaux n'ont jamais fait état de leur volonté de mettre en valeur cette demeure<sup>224</sup>. Son entretien est une chose, néanmoins la première des mises en valeur est sans doute la réutilisation de l'édifice. Un point joue peut-être en sa défaveur indépendamment de ses modestes dimensions, c'est sa relative mauvaise situation dans le centre-ville de La Rochelle. Elle est isolée dans une petite rue très proche des artères principales de la ville mais passablement éloignée des lieux les plus fréquentés par la population.

L'édifice est légué à la ville en 1899 par son Maire Alcide d'Orbigny alors qu'elle servait de loge maçonnique. Que pouvait faire la municipalité de cette maison ? Elle l'utilisera dans un premier temps comme annexe de la mairie avant d'y installer l'œuvre caritative de Madame d'Orbigny, « La goutte de lait »<sup>225</sup> dans une partie du bâtiment. La municipalité aura bien des difficultés à trouver une utilité au reste de l'édifice. On finira par y installer les cours du soir un an plus tard<sup>226</sup>. Ces cours, organisés par la Société de propagande pour le développement de l'apprentissage, ont un but social. Après la Guerre, les cours

---

<sup>222</sup> Nicolas Venette (1633-1698). Il est doyen du collège royal de La Rochelle et professeur d'anatomie et de chirurgie, il était chargé d'enseigner aux chirurgiens de la marine qui embarquaient à La Rochelle. Son nom est donné à l'ancienne petite rue de l'Abreuvoir en 1801. La maison qui se situe dans cette rue prendra abusivement le nom de « Nicolas-Venette » par la suite.

<sup>223</sup> Brochure « *Il était une fois la maison Nicolas Venette* », Service Santé Publique, Hygiène, Environnement, Maison Nicolas Venette, Mairie de La Rochelle.

<sup>224</sup> AM La Rochelle 1 D3/40.

<sup>225</sup> Une garderie qui subsistera de 1909 à 1952.

<sup>226</sup> AM La Rochelle 1 D3/40.

professionnels, toujours installés dans les locaux de la maison « Nicolas-Venette », dont la municipalité tarde toujours à trouver une utilité convaincante, sont désormais trop à l'étroit. Ils sont déplacés dans l'aile sud de l'ancien Evêché, édifice acquis par la ville depuis peu.

### **3-5- Les bouleversements touchant le patrimoine religieux (fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> siècle) :**

La Révolution française a, bien entendu, eu un immense impact sur la conservation et la mise en valeur des églises du département. Nous avons vu que, après leur désaffectation, certaines sont devenues des entrepôts ou des manufactures. Les municipalités se fient en général aux autorités diocésaines pour ce qui est des travaux sur les églises en fonction. Cependant, dès les années 1860, certaines municipalités prennent des initiatives en la matière : « La Commission [des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure] apprend avec plaisir et donne en exemple aux autres communes le zèle qu'a déployé la commune de Clérac qui a, depuis quelques années, dépensé plus de trente mille francs en réparations de son église, et dans laquelle on a bâti des voûtes en pierre qui manquaient, exemple peut-être unique dans le canton »<sup>227</sup>. L'administration des Beaux-Arts se heurte depuis sa création à celle des cultes : « ses premiers membres se recrutent dans le groupe des jeunes intellectuels libéraux qui se sont opposés à la politique de Charles X »<sup>228</sup>. Comme le note Arlette Auduc, l'administration a progressivement élaboré une doctrine de restauration culturelle, « qui ne prend en compte que l'intérêt culturel et historique des édifices est appliquée avec rigueur par les architectes des monuments historiques »<sup>229</sup>. Contrairement à l'administration diocésaine qui doit tenir compte des nécessités du culte et adapter les édifices en conséquence.

Jusqu'alors, les deux administrations ne collaboraient pas. La loi de séparation des Églises et de l'État « eut pour effet de bouleverser l'équilibre séculaire auquel on était parvenu pour ce qui concernait les édifices du culte »<sup>230</sup>.

---

<sup>227</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867, Saintes, imprimerie Hus, p. 391.

<sup>228</sup> Auduc, A., « L'héritage des croyants devient patrimoine national » in *Revue Hommes et Migrations*. N°1259, janvier-février 2006 : *Laïcité : les 100 ans d'une idée neuve*.

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> Leniaud, J-M, *Les Archipels du passé*, Paris, Fayard, 2002.

### 3-5-1. La désaffectation de certaines églises et les modifications paroissiales :

Les édifices religieux subissent de lourdes transformations à partir de 1885. Certaines églises sont dans un tel état de délabrement que les municipalités, en accord avec le Diocèse, engage un redéploiement des paroisses ; comme à La Rochelle où les églises Saint-Jean et Saint-Nicolas sont désaffectées<sup>231</sup>. Dans une lettre adressée au Préfet de la Charente-Inférieure, Le Maire de La Rochelle, Emile Delmas, stipule que les pourparlers engagés avec l'autorité diocésaine, en vue d'arriver à une entente au sujet de la désaffectation des églises Saint-Jean et Saint-Nicolas n'avait pu aboutir<sup>232</sup>. Il ajoute que le conseil municipal, « tout en éprouvant un vif regret du rejet de ses propositions, semblait résolu à poursuivre, par toutes les voies de droit, car cela intéresse gravement les intérêts municipaux »<sup>233</sup>.

Dans une autre correspondance avec le Préfet, il précise : « M. le Directeur des Cultes a bien voulu appeler l'attention de l'Evêque de La Rochelle sur la demande de la ville, mais aucune réponse ne lui était parvenue, le 28 novembre dernier, date de la dernière séance du conseil municipal. [...] On ne peut indéfiniment ajourner la solution de la question et il convient [...] d'entamer, sans délai, la procédure à suivre pour obtenir que La Rochelle rentre dans la mesure qui lui a été assignée par le Concordat, en matière de paroisses, sauf, dans l'application, à faire certaines concessions, si elles sont jugées utiles »<sup>234</sup>.

En fait, la refonte des paroisses de la ville coïnciderait avec la désaffectation de certaines de ses églises. Un rapport du conseil municipal fait état du délabrement de ces-dernières : « depuis longtemps déjà, deux de nos églises étaient manifestement dans un état de dégradation qui faisait un devoir à l'administration municipale de recourir à de sérieux travaux de restauration pour assurer la sécurité publique. Dès 1873, un rapport de M. Brossard, architecte de la ville, en signalait l'urgence, en ce qui concerne l'église Saint-Jean »<sup>235</sup>.

De 1873 à 1877, de nombreux rapports se succèdent pour signaler la dangerosité du site : les murs extérieurs, la toiture et les arceaux intérieurs de l'église Saint-Jean menaçaient ruine, tandis que, dans l'église Saint-Nicolas, au contraire, les murs semblaient avoir jusqu'ici moins souffert que les fondations. Dans un autre débat du conseil municipal, on s'aperçoit que la plupart des élus préfèrent privilégier un certain pragmatisme plutôt que la sauvegarde des

---

<sup>231</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1565 : Modification des circonscriptions paroissiales.

<sup>232</sup> *Ibid.* : Lettre du Maire au Préfet, 22 juin 1185.

<sup>233</sup> *Ibid.*

<sup>234</sup> *Ibid.*

<sup>235</sup> *Ibid.* : Rapport du conseil municipal du 16 juin 1885.

bâtiments : « il apparaît que ces édifices ne sauraient être restaurés sans de lourds sacrifices pour la ville. [...] En 1879, l'église Saint-Jean étant plus particulièrement menacée, des pourparlers s'ouvrirent entre la ville et l'Evêché, en vue de substituer à l'église Saint-Jean, pour l'église du culte, la Chapelle des Carmes qui servait et sert encore d'entrepôt réel des Douanes. Mais l'appropriation coûterait trop cher et il était impossible de remplacer l'entrepôt »<sup>236</sup>. La restauration entraînerait, selon l'architecte de la ville, une dépense au bas mot de 200 000 francs. Ainsi, la désaffectation, même si elle est difficile à admettre pour certains, semble être la meilleure solution. Un mois plus tard, la municipalité décide de les remplacer par deux autres édifices dans de nouveaux quartiers en expansion. Tout d'abord, la chapelle de Saint-Maurice qui a été élevée par le général baron Dumont en 1876 pour honorer la mémoire des soldats du département tombés pendant la guerre de 1870, Saint Maurice, patron du quartier, étant également celui des soldats. Consacrée en 1877, elle sert de lieu de culte aux habitants du quartier Saint-Maurice et de la Genette. En 1886, en conséquence du déficit de lieux de culte, le général Dumont en fait don à la ville. L'autre lieu de culte édifié est l'église Saint-Nicolas qui est érigée, pour une somme de 30 000 francs, dans le faubourg de Tasdon, près de la gare ferroviaire. La bénédiction de cet édifice a lieu le 23 décembre 1888. Douze ans plus tard, en 1900, la ville construit une autre église à la Genette, le quartier s'étant énormément développé.

La situation du patrimoine religieux est comparable dans les autres villes du département. À Saintes, l'ancienne église des Jacobins, située rue du Palais, est transformée en magasin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par M. Martineau, un riche négociant. Cette église possède une magnifique fenêtre du XV<sup>e</sup> siècle qui menaçait ruine. Heureusement, son propriétaire s'est senti sensibilisé par les nombreux amateurs d'art de la ville et décide d'effectuer une réparation harmonieuse de la fenêtre : « félicitons le propriétaire qui, dans cette réparation partielle, a tenu à respecter le style architectural de la fenêtre ogivale ; les ouvriers ont même poussé le respect de l'antiquité jusqu'à donner une teinte noirâtre aux pierres neuves qui ont servi à boucher les trous »<sup>237</sup>.

---

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> *Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure*, tome 8, 1886, Saintes, Imprimerie Hus, p. 133.

### **3-5-2. Les répercussions de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat :**

La loi du 9 décembre 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat a des répercussions sur ce qui représente l'immense majorité du patrimoine en ce début de XX<sup>e</sup> siècle. Les édifices religieux, avant sous la tutelle du Ministère des Cultes, passent sous l'autorité de la Commission des Monuments Historiques. Instantanément, la quantité de monuments de valeur se multiplie, ce qui alourdit largement les compétences et les charges financières de la Commission.

Désormais, ce sont les Beaux-Arts qui définissent la politique architecturale des édifices culturels et non plus les diocèses. Aussi, le nombre d'églises et de chapelles classées passe de 900, en 1905, à plus de 2100, en 1924. Cela soustrait une ambiguïté au système jusque-là en place. En effet, l'Etat a toujours expliqué le classement des monuments historiques en invoquant la nécessité d'une appropriation collective à l'ensemble de la population. Or, jusqu'alors, les édifices religieux étaient gérés et entretenus par le Ministère des Cultes : l'Etat n'avait pas réussi à discerner la fonction d'usage des édifices de leurs valeurs esthétiques. Ces monuments étaient avant tout des lieux culturels et non des chefs d'œuvre d'architecture. Cette nouvelle loi répare cette injustice et dorénavant les édifices culturels seront considérés, indépendamment de leur usage, comme des monuments architecturaux au même titre que tous les autres édifices<sup>238</sup>.

En outre, la propriété directe de ces édifices est dorénavant répartie entre l'Etat, propriétaire des cathédrales, les communes, propriétaires des églises paroissiales. Le département de la Charente-Inférieure, comptant de nombreuses églises paroissiales dans de petites communes, cette loi va lourdement grever les budgets municipaux. Indirectement, le budget du Ministère des Beaux-Arts sera également alourdi car il devra procéder au classement d'un grand nombre de ces églises pour venir en aide à ces communes rurales. Par ailleurs, l'application de la loi contraint l'Etat à se séparer de certains édifices comme les séminaires ou les évêchés. La ville de La Rochelle entreprend rapidement d'acquérir ces deux monuments avec des fortunes diverses.

---

<sup>238</sup> Choay, F., *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1996, p. 23.



### 3-5-3. La difficile acquisition de l'ancien Evêché par la ville de La Rochelle :

L'application de la loi du 9 décembre 1905 a donc laissé disponible deux immeubles appartenant à l'Etat. Le premier, le Grand Séminaire, devait devenir le collège de jeunes filles. Le deuxième, l'Evêché devait être utilisé pour l'agrandissement du jardin des plantes et le transfert du musée de peinture, trop à l'étroit dans l'hôtel de Crussol d'Uzès dont les salles serviraient à la bibliothèque pour laquelle l'espace faisait également défaut.

*Le conflit entre la Municipalité et l'administration des Postes et des Télégraphes :*

Dès le 22 décembre 1906, la Municipalité écrit au Préfet de la Charente-Inférieure pour solliciter l'acquisition de ces deux immeubles afin d'entamer la réalisation de ce projet d'envergure. Le 22 février 1907, le Directeur des Domaines adressait à la ville les consignes de rigueur :

*Le domaine a pris possession, les 22 et 23 janvier derniers, en vertu de l'article 1 de la loi du même mois, des immeubles composant le palais épiscopal de La Rochelle [...]. En raison de la destination que la Ville entend donner à ces immeubles, leur cession pourrait, ce semble, être réalisée à l'amiable en vertu d'une délibération d'utilité publique (loi du 3 mai 1841). Mais, en tout état de cause, elle ne saurait être consentie que moyennant le paiement à l'Etat d'une indemnité correspondant à la valeur vénale actuelle des dits immeubles. Je suis tout à votre disposition pour arriver à une entente pour la fixation de l'indemnité dont il s'agit, sous réserve de la déclaration ultérieure d'utilité publique qu'il appartiendra à la Ville de provoquer. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire tout ce qui dépendra de vous pour que l'instruction de cette affaire ne subisse aucun retard »<sup>239</sup>.*

À la suite de cette lettre, la municipalité s'empresse d'effectuer les démarches nécessaires et offre une indemnité de 75 000 francs pour l'immeuble. Le Directeur du Domaine en demande 100 000 francs. Mais, les Ministres de l'Instruction publique et des Finances déposent sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi qui prévoyait l'affectation des immeubles appartenant à l'Etat à des services publics, départementaux ou communaux<sup>240</sup>. En conséquence, la municipalité ne donne pas suite immédiate à son projet d'acquisition. Ce projet de loi est adopté par le Parlement et la loi est promulguée le 13 avril

---

<sup>239</sup> AM La Rochelle 2411 : Acquisition de l'ancien Evêché.

<sup>240</sup> *Ibid.* : Lettre du Ministre de l'Instruction publique au Maire, 27 juin 1907.

1908. Mais le 17 juin 1909, un rapport de M. Meyer, conseiller municipal, fait état de l'impossibilité d'obtenir une concession gratuite pour l'achat du Séminaire.

En conséquence, la municipalité demande au conseil municipal de se saisir de la question d'autant qu'elle apprend au même moment que le Directeur des Postes et Télégraphes avait sollicité et était sur le point d'obtenir la concession de l'Evêché pour y installer ses bureaux et les services de la caisse d'épargne postale.

Aussi, la municipalité rappelle au Ministre des Finances les pourparlers qu'elle avait engagés en vue de l'acquisition de cet immeuble ; elle lui confirme également son offre de 75 000 francs. Les commissions municipales des Bâtiments et des Finances, consultées, reconnaissent que l'acquisition de l'Evêché permettrait non seulement l'extension du musée d'histoire naturelle et l'agrandissement du jardin des plantes, mais, par le prolongement de la rue Alcide d'Orbigny, elle contribuerait à l'exécution d'un « plan d'ensemble par la création d'une voie reliant le quartier Notre-Dame [aux quartiers de] la Genette, Jéricho et la Trompette par la création d'une voie reliant le quartier de Notre-Dame à la Genette, Jéricho et la Trompette à travers l'Evêché et le parc du séminaire »<sup>241</sup>.

Le 5 août, le conseil municipal se réunit et vote une délibération demandant l'autorisation d'acquérir, pour cause d'utilité publique, l'immeuble de l'ancien Evêché. La manœuvre échoue à nouveau et la municipalité fait appel au Préfet de la Charente-Inférieure pour faire pression sur l'administration du Domaine. La réponse du Directeur de l'Enseignement des Domaines est cinglante : « j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce projet est actuellement subordonné à l'affectation de cet immeuble au Ministère des Travaux publics pour l'installation d'un nouvel hôtel des Postes. Dans ces conditions, il convient d'attendre la décision qui sera prise sur l'affectation projetée »<sup>242</sup>.

À ce moment précis, la situation paraît donc plus que compromise puisque les délibérations sont sur le point d'être prises sans le consentement de la municipalité. Le quotidien *Le Courrier de La Rochelle* s'indigne de la situation et publie un article sur la situation inextricable dans laquelle la ville de La Rochelle est plongée. Le journal critique l'immobilisme de la municipalité et s'inquiète de la tournure des événements en incitant les pouvoirs locaux à réagir<sup>243</sup>. Quelques jours plus tard, le Maire Eugène Decout répond

---

<sup>241</sup> *Ibid.* : Rapport du conseil municipal, 24 juin 1909.

<sup>242</sup> *Ibid.* : Lettre du Directeur de l'Enregistrement des Domaines au Maire, 18 août 1909.

<sup>243</sup> *Le Courrier de La Rochelle*, 4 septembre 1909.

fermement au directeur du journal : « vous avez bien voulu attirer l'attention de la municipalité [...], mais la municipalité n'a pas attendu d'y être invitée par la voie de votre journal pour se préoccuper de la question ... »<sup>244</sup>.

En effet, le Maire propose au Ministre des Travaux Publics une solution qui serait, selon lui, en mesure de concilier à la fois les intérêts de la commune et du service postal. À proximité de l'hôtel des Postes se trouve un immeuble particulier que le propriétaire désire vendre à un prix qui ne dépasserait pas 45 000 francs. L'Etat aurait ainsi la possibilité d'avoir tous les services postaux réunis sur le même point de la ville et pourrait également réaliser un bénéfice appréciable sur l'opération. Il ajoute en outre que le vaste jardin attenant à cet immeuble pourrait permettre des agrandissements ultérieurs.

La réponse du Ministre intervient une semaine plus tard, sans aucune enquête préalable et sans concertation avec la ville. La solution présentée par le Maire n'a, visiblement, pas été étudiée. Le Ministre des Travaux Publics invoque que « le Ministre des Finances, saisi de cette combinaison, estime qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter en raison des dépenses qui en résulteraient pour l'Etat [frais d'acquisition et d'aménagement] »<sup>245</sup>. Lui-même propose une nouvelle issue en mettant l'accent sur l'aspect purement urbanistique du projet. Il note que l'offre faite par la municipalité est principalement fondée sur la nécessité de prolonger la rue Alcide d'Orbigny pour desservir les nouveaux quartiers. Le Ministre renchérit : « il résulte dans les renseignements qui m'ont été fournis que le tracé de cette rue n'intéressait pas le bâtiment principal de l'Evêché, ladite voie occuperait une partie d'un hangar, des espaces actuellement à l'usage de cour et n'occasionnerait en somme que la démolition d'une fraction du bâtiment secondaire, la partie la plus ancienne des constructions dont l'administration des Postes et des Télégraphes pourrait aisément se passer »<sup>246</sup>.

Tout est fait pour que la ville ne puisse pas s'approprier cet édifice. L'aspect esthétique de l'immeuble n'est en aucun cas pris en considération, l'administration des Travaux publics étant prête à démolir la partie la plus ancienne du bâtiment. Une entente est intervenue rapidement entre le Ministère des Finances et le Ministère des Travaux publics, à croire que les principaux intéressés n'ont aucun mot à dire. En effet, le Directeur des Postes n'a même pas eu besoin d'intervenir auprès de ces-derniers. À partir de ce moment, le Maire fait lui aussi appel à ses contacts parisiens et répond fermement au Ministre : « je suis d'autant

---

<sup>244</sup> AM La Rochelle 2411.

<sup>245</sup> *Ibid.* : Lettre du Ministre des Travaux Publics au Maire, 20 octobre 1909.

<sup>246</sup> *Ibid.*

plus surpris de cette réponse qu'aucune étude n'a été faite et que je considère, au contraire, qu'il en résulterait une économie pour le budget de l'Etat en obtenant une meilleure installation des services postaux et municipaux. Quoiqu'il en soit, je vous serais reconnaissant de vouloir bien ne prendre aucune décision définitive avant que cette étude ait été faite [...] connaissant votre désir bien sincère d'être, dans la circonstance, agréable à la ville de La Rochelle, je vous serais obligé, M. le Ministre, de vouloir bien donner les ordres nécessaires à M. Ziller [le Directeur des Postes] »<sup>247</sup>.

L'étude va finalement bien être effectuée, mais elle sera un échec, la décision de l'installation du bureau des postes à l'Evêché étant visiblement irréversible. La réponse intervient un mois plus tard et ne semble offrir aucune voie de recours à la municipalité : « après examen du croquis [...] j'estime que la solution envisagée ne peut être acceptée [...] prêter votre concours au Directeur des Postes en vue de la détermination exacte des parties de l'immeuble domanial à affecter au service des Postes »<sup>248</sup>. La situation semble donc compromise, seule la persévérance du Maire permet de ne pas entériner la question.

Le 23 novembre 1909, le Maire écrit deux nouvelles lettres dont l'une au Ministre des Travaux publics. À présent, il s'en prend ouvertement au Directeur des Postes qui selon lui ne souhaite pas étudier la proposition de la ville car il préfère de loin s'installer dans l'ancien palais épiscopal, édifice bien plus prestigieux. Il affirme également : « le 30 octobre dernier vous aviez bien voulu autoriser l'étude pour les services municipaux de la question de l'installation des services postaux dans l'immeuble voisin. Or M. le Directeur des Postes n'a pas cru devoir fournir le moindre renseignement à M. Corbineau, architecte communal, en prétextant qu'il était en congé et qu'il avait besoin de repos. J'ai donc été profondément surpris en recevant votre lettre du 19 novembre par laquelle vous m'informiez que la solution que j'avais envisagée ne peut être acceptée »<sup>249</sup>.

Les contradictions soulevées par le Maire sont évidentes et pourtant la situation n'évolue guère, c'est pourquoi il se permet d'insister sur l'opacité des motivations du Directeur des Postes. Il renchérit :

*« Il en résulte pour moi la conviction que le Directeur des Postes à La Rochelle ne désire pas étudier contradictoirement une question qui peut être de nature à concilier les intérêts de la ville et de l'Etat. Et si la solution que j'ai préconisée ne devait pas aboutir à ce résultat, je me demande pour quelles raisons M. Ziller se refuserait à l'étudier. Quoiqu'il en soit, M. le*

---

<sup>247</sup> *Ibid.*

<sup>248</sup> *Ibid.* : Lettre du Ministre des Travaux publics au Maire, 19 novembre 1909.

<sup>249</sup> *Ibid.* : Lettre du Maire au Ministre des Travaux publics, 23 novembre 1909.

*Directeur des Postes n'a pas suivi les instructions que vous lui aviez données et n'est pas entré en pourparler avec la municipalité. Comment pourrais-je, dans ces conditions, lui prêter le concours que vous demandez [...]. Je [suis] certain que vous donnerez de nouvelles instructions au Directeur [...] la population rochelaise tout entière vous en serait profondément reconnaissante »<sup>250</sup>.*

Au Préfet, le Maire écrit une lettre d'une toute autre nature où il précise ses motivations quant à l'installation du nouveau musée, qui serait beaucoup plus spacieux, et rappelle un point essentiel concernant l'administration des Postes. En effet, il évoque le fait que celle-ci soit installée dans un hôtel tout neuf qui a été inauguré au mois de mai 1904. Le Maire s'étonne qu'à peine cinq après l'inauguration de nouveaux locaux, le service des Postes ait déjà besoin de trouver d'autres lieux plus spacieux. Le Maire adresse également des courriers à des députés qui, eux, ne peuvent qu'être sensibles à ces remarques : « vous reconnaîtrez sans doute avec moi qu'il y a là un parti pris que rien ne justifie et qu'il est vraiment intolérable que pour l'agrément personnel d'un fonctionnaire si haut-placé soit-il, les intérêts d'une commune et peut-être même ceux de l'Etat soient délibérément sacrifiés »<sup>251</sup>.

Finalement, grâce à la persévérance du Maire Eugène Decout qui va tenir le projet à bout de bras pendant trois ans grâce à l'appui du Préfet, de députés et de sénateurs, la situation va, en l'espace de deux semaines, basculer totalement. Cela prouve bien que sans l'appui de parlementaires, ou d'hommes influents à Paris, les dispositions les plus simples se compliquent irrémédiablement. À la fin du mois de décembre 1909, la situation se débloque et, le 24 décembre, l'administration du Domaine propose l'aliénation de l'immeuble pour une somme avoisinant 100 000 francs. Enfin, le 20 avril 1910, l'Etat vend officiellement à la ville de La Rochelle l'immeuble formant l'ancien Evêché pour une somme de 100 000 francs.

*L'utilisation de l'édifice : l'agrandissement du muséum d'histoire naturelle :*

La mise en œuvre du projet arrive à point nommé pour dynamiser et agrandir le muséum. Les deux premiers musées de la ville ont été créés par des sociétés savantes. En effet, Clément Lafaille, « contrôleur ordinaire des guerres (1718-1782) lègue, en 1770, à

---

<sup>250</sup> *Ibid.*

<sup>251</sup> *Ibid.*

l'Académie [royale des Belles-Lettres de La Rochelle], une magnifique et déjà célèbre collection d'histoire naturelle, à la charge et condition que ledit cabinet sera ouvert au public une ou deux fois par semaine, et journallement aux amateurs et aux étrangers. Entrée en possession de la collection à la mort de son bienfaiteur, l'Académie acheta une maison contiguë à l'hôtel de ville pour y installer le « Muséum Lafaille »<sup>252</sup>. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure créé, à son tour, le muséum Fleuriau composé d'une collection constituée par l'ensemble de ses membres.

Le muséum d'histoire naturelle est officiellement créé en 1831 autour de ces deux collections. La ville installe le muséum dans la partie la plus récente de l'ancien hôtel du Gouvernement<sup>253</sup>.

Dès 1895, les muséums Lafaille et Fleuriau, qui avaient conservé une certaine indépendance, sont réunis sous la direction d'Edouard Beltremieux. L'apport des bâtiments constituant l'ancien Evêché donne ainsi une nouvelle dimension au muséum. À l'origine, en 1906, le but était, en effet, d'agrandir le muséum et le jardin des plantes. Il est rapidement question de prolonger la rue Alcide d'Orbigny jusqu'à la rue Dauphine. Pour cela, il était nécessaire de démolir la part de l'immeuble qui coupait la rue en deux : « tout au moins la partie de l'immeuble nécessaire au prolongement de la rue Alcide d'Orbigny et la partie du Jardin située à l'est d'une ligne constituée par le prolongement de l'alignement ouest de la rue Jaillot »<sup>254</sup>.

À partir de 1909, on n'évoque plus simplement l'agrandissement du muséum d'histoire naturelle, mais également l'installation du musée de peinture, trop à l'étroit au deuxième étage de la bibliothèque. Cela formerait le premier musée interdisciplinaire de La Rochelle, et peut-être de France, reliant l'art à la science. Le 15 novembre 1911, l'architecte de la ville soumet un rapport sur la transformation de l'Evêché et sur la répartition intérieure des salles. Il est prévu d'installer le laboratoire du concierge des deux musées, l'annexe du muséum Lafaille qui conserve une certaine autonomie et les nouvelles salles de collection et de peinture. Les salles de peinture ne seraient qu'une annexe du musée principal qui resterait au deuxième étage de la bibliothèque.

---

<sup>252</sup> Bercé, F., *Des monuments historiques au patrimoine*,..., p. 134-136.

<sup>253</sup> L'hôtel Jouin de la Tremblaye est construit entre 1708 et 1718. Il devient hôtel du Gouvernement en 1748. En 1775, la ville fait construire deux ailes. Après la Révolution et la disparition des gouverneurs, Napoléon le cède à la ville en 1808 afin d'y installer une bibliothèque, le muséum Lafaille et un jardin botanique. La partie la plus récente devient le muséum d'histoire naturelle en 1831 et l'autre partie devient l'Evêché, plus tard, en 1874.

<sup>254</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1566.

Le plan partiel de l'installation intérieure dressé par l'architecte de la ville, le 2 février 1912 :

- Au rez-de-chaussée : une annexe du muséum Lafaille, le laboratoire et le logement du concierge et trois salles de peinture et de collections diverses,
- Au premier étage : cinq salles pour le musée de peinture et le bureau du Directeur des muséums

Le 2 avril 1913, le conseil municipal adopte un devis pour la reconstruction de l'aile gauche de l'ancien Evêché pour l'installation de cours professionnels. La démolition des bâtiments des bureaux de l'ancien immeuble est à l'ordre du jour pour prolonger la rue d'Orbigny. Après les travaux de prolongement de la rue d'Orbigny, la ville procède à la réparation de la façade de l'ancien Evêché sur cette même rue<sup>255</sup>.

L'édifice ainsi rénové est suffisamment grand pour accueillir toutes les collections prévues mais il subsiste encore des salles vacantes. Les cours professionnels, auparavant prévus dans l'aile gauche de l'immeuble, seront finalement installés dans l'aile sud en mai 1914. Ces cours ont un but social car ils sont organisés par la Société de propagande pour le développement de l'apprentissage. Pendant la Guerre, la situation est encore plus confuse puisque l'édifice va recevoir le Foyer du Soldat. Encore une fois les édifices remarquables servent, dans les situations exceptionnelles, à tout et peuvent accueillir des soldats, des cours professionnels... En effet, la municipalité, en accord avec la Société d'apprentissage, met à la disposition du Foyer du Soldat l'aile sud de l'ancien Evêché dès le début de la Guerre. Cet immeuble n'accueillera donc pas que les projets culturels de la ville comme se devait être le cas en 1906.

### **3-5-4. Les municipalités et la réutilisation des édifices religieux :**

Le premier édifice religieux réemployé par une municipalité de la Charente-Inférieure a été l'ancien séminaire de La Rochelle. La ville vote le 17 juin 1909 son appropriation pour y installer une école et un collège de jeunes filles. Le réaménagement du site fait partie du projet d'amélioration du centre-ville de La Rochelle.

---

<sup>255</sup> *Ibid.* : le devis de 860 francs est adopté le 4 février 1914.

*Le projet d'aménagement de l'ancien séminaire de La Rochelle :*

Un décret du 29 avril 1910 déclare d'utilité publique l'acquisition et l'ancien séminaire et de l'hôtel Brédif, à proximité, en vue du projet de transfert de l'école Amos Barbot et du collège de jeunes filles<sup>256</sup>. Cette réutilisation s'inscrit, comme pour l'ancien Evêché, dans une politique d'embellissement et de réaménagement de la voirie de la ville. Ainsi, cette acquisition permet à la municipalité à la fois de créer un square entre les deux édifices, de prolonger la rue Delayant et d'initier l'ouverture d'une rue reliant la rue Dauphine à la rue Militaire. Pour venir à bout de ce deuxième grand projet d'aménagement, la ville a dû réaliser un emprunt à la caisse des retraites des agents et ouvriers commissionnés des chemins de fer de l'Etat<sup>257</sup>.

*Tableau 15 : Financement des travaux d'aménagement de l'ancien séminaire en francs (1910)<sup>258</sup> :*

	Acquisition des édifices	Aménagement		Total
		Collège de jeunes filles	Ecole Amos Barbot	
Ville	253 000	74 702	52 340	<b>380 000</b>
Etat	0	165 298	22 660	<b>187 958</b>

La séparation de l'Eglise et de l'Etat a donc constitué une menace pour la conservation des monuments historiques<sup>259</sup>. Le sort d'anciens édifices religieux est désormais totalement entre les mains des municipalités qui n'ont bien souvent que faire de leur entretien. Le ministère des Cultes, après un siècle, laisse les communes seules pour se charger des églises. Selon Françoise Bercé : « comme la Révolution française, elle [la séparation de l'Eglise et de l'Etat] entraîna la prise de conscience du danger encouru par nos églises, privées des allocations du Ministère des Cultes, laissées à la charge de municipalités parfois peu soucieuses de leur conservation et qui ne devraient leur survie qu'à une mesure de protection »<sup>260</sup>.

Les principales églises du département sont classées dans la foulée de la loi de 1905. À La Rochelle, la situation est sensiblement différente puisque les églises classées à cette

<sup>256</sup> AM La Rochelle 1 D3/30 : Transfert du Collège et de l'école Barbot.

<sup>257</sup> La ville emprunta 380 000 francs.

<sup>258</sup> AM La Rochelle 1 D3/30.

<sup>259</sup> Bercé, F., *Des Monuments historiques au Patrimoine*,... p. 51

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 57.



période ne sont pas en réel danger car elles servent encore. Elles ne souffrent pas de l'isolement de certaines églises romanes de la Saintonge rurale. Quelques années plus tard, on commence à s'indigner de la situation. Maurice Barrès déplore le sort réservé à ces petites églises oubliées de tous : « les laides, les dédaignées, qui ne rapportent rien au chemin de fer, qui ne font pas vivre les aubergistes »<sup>261</sup>.

Sur le plan national, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat a des répercussions considérables aussi bien sur le plan symbolique, avec l'avènement d'un Etat laïc et le rejet des valeurs traditionnelles, et sur le plan économique pour les municipalités. Les villes vont désormais bénéficier d'une nouvelle approche et d'un nouveau regard sur ces édifices. Le coût de leur entretien les oblige à penser leur politique du patrimoine, si elles ne l'avaient pas déjà fait. En effet, toutes les communes disposent d'une église et elles sont toutes considérées comme du patrimoine. Pour la ville de La Rochelle, la voie suivie n'est pas claire : l'ancien Evêché est utilisé à des fins culturelles mais les églises Saint-Jean ou Saint-Nicolas sont rasées ou servent d'entrepôt. À croire que les lieux de culte ne peuvent en aucun cas être réhabilités. Pour ce qui est des restaurations, la situation est comparable : les municipalités attendront longtemps avant de s'en préoccuper.

### **3-5-5. La loi sur les monuments historiques du 31 décembre 1913 :**

En dehors de l'ancien Evêché, les autres lieux de culte changent également de propriétaire. Tout d'abord, le séminaire de La Rochelle est acheté par la municipalité qui en fait le premier collège de jeunes filles de la ville. Les églises paroissiales appartiennent désormais aux villes alourdissant fortement leurs budgets.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons vu que les municipalités, en accord avec l'autorité diocésaine, avaient procédé à des modifications des circonscriptions paroissiales et à la désaffectation de certaines églises. Par exemple, l'église Saint-Jean de La Rochelle est détruite à ce moment-là, seul son clocher est conservé, tandis que l'église Saint-Nicolas est transformée en entrepôt des Douanes. Même si les églises étaient encore la propriété du diocèse, les municipalités se devaient d'exécuter des réparations lorsqu'elles leur semblaient impératives. Aussi, les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat ne sont pas le point de départ des politiques municipales de protection du patrimoine religieux mais plutôt une étape

---

<sup>261</sup> Barrès, M., *La Grande pitié des églises de France*, Paris, 1914, p. 14.

fondamentale de celles-ci. Les églises paroissiales sont dorénavant la propriété directe des villes.

Si l'ensemble des églises du département changent de propriétaire, l'Etat s'atèle à instruire les dossiers de classement au titre des monuments historiques de ces édifices. En effet, une grande partie des églises qui ne sont pas encore classées, le deviennent au cours des quelques années qui suivent l'instauration de la loi. C'est le cas, par exemple, de l'église Saint-Sauveur de La Rochelle dont seul le clocher et le porche ont une certaine valeur artistique<sup>262</sup>. Ce classement peut faciliter les dossiers d'instruction des travaux sur les églises cependant le propriétaire conserve la charge principale de l'édifice. La nouvelle loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ne changera rien à la situation. Comme le précise le Directeur des Beaux-Arts au Maire de La Rochelle : « j'ai l'honneur de vous rappeler qu'aux termes de la loi du 31 décembre 1913 [...] le classement d'un immeuble ne transfère pas à l'Etat la propriété de celui-ci. Sa conservation continue, au contraire, à rester, conformément au droit commun, à la charge de son propriétaire, qui est simplement tenu, avant toute exécution de travaux, de demander au Ministre des Beaux-Arts l'autorisation de les entreprendre »<sup>263</sup>.

La loi est très claire à ce sujet, même si on peut penser que le classement au titre des monuments historiques impliquerait un entretien rigoureux et une mise en valeur appropriée que seul l'Etat pourrait mettre en œuvre. La loi stipule que « le Ministre des Beaux-Arts peut toujours faire exécuter par les soins de son administration et aux frais de l'Etat, avec le concours éventuel des intéressés, les travaux de réparation et d'entretien qui sont jugés indispensables à la conservation des monuments classés n'appartenant pas à l'Etat ». Comme le confirme l'administration des Beaux-Arts, « l'Etat a non pas l'obligation mais seulement la faculté, la possibilité d'assurer la conservation des monuments classés qui ne lui appartiennent pas. Par voie de conséquence, les propriétaires de ces édifices ne sont donc nullement déchargés de cette obligation »<sup>264</sup>.

D'ailleurs, c'est pour cela que le décret du 18 mars 1924, portant sur la mise en application administrative de la loi de décembre 1913, spécifie que « le classement d'un immeuble n'implique pas nécessairement la participation de l'Etat aux travaux de restauration, de réparation ou d'entretien ».

---

<sup>262</sup> Elle est classée le 13 avril 1907 quelques mois après la cathédrale, appartenant à l'Etat, qui est classée le 30 octobre 1906.

<sup>263</sup> AM La Rochelle 31W47.

<sup>264</sup> *Ibid.*

## Conclusion :

Ainsi, la cession des églises aux communes est bien plus une charge qu'autre chose. Le télescopage de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et la loi sur les monuments historiques entraîne des complications. Comme le note le Ministre des Beaux-Arts : « il ressort très nettement des dispositions législatives que l'entretien d'un immeuble classé incombe toujours à son propriétaire et que l'Etat ne peut être rendu responsable du défaut d'entretien d'un édifice classé s'il en résulte des dommages puisqu'il n'est légalement tenu à aucune dépense pour assurer sa conservation »<sup>265</sup>. L'Etat se décharge donc sur les propriétaires à propos des travaux en eux-même et de la responsabilité qui lui incomberait sur l'entretien des monuments historiques. On peut s'étonner de la contradiction suivante : l'Etat exige la conservation et l'entretien des monuments historiques auprès des propriétaires mais il ne fait pas tout le nécessaire pour y aboutir. La séparation de l'Eglise et de l'Etat a pour conséquence de laisser à l'abandon des milliers d'édifices que les communes les plus démunies ne peuvent entretenir. Pourtant, aucune société savante ne semble s'en émouvoir<sup>266</sup>.

---

<sup>265</sup> *Ibid.*

<sup>266</sup> Leniaud, J-M., " L'Etat, les Sociétés savantes et les Associations de défense du Patrimoine" in *Patrimoine et Passions identitaires*, Actes des Entretiens du Patrimoine, Jacques Le Goff, (dir.), Paris, Fayard, 1998, p. 137-154.

## Conclusion de la première partie :

Ces exemples de patrimonialisation, si hétéroclites, exposent, d'une part, la difficulté d'établir toute règle en la matière et, d'autre part, le rôle prégnant de la population locale, élus en tête. Les balbutiements perçus au XIX<sup>e</sup> siècle sont souvent initiés par des sociétés savantes tandis que, plus tard, l'œuvre des élus locaux s'avère prépondérante.

Il est également nécessaire de distinguer l'urbanité telle qu'elle est perçue et vécue au XIX<sup>e</sup> siècle, de nos villes-territoires actuelles, ancrées dans un espace géographique affirmé et à l'identité revendiquée. Les populations locales ont, depuis, été rejointes par d'autres producteurs d'identité. Elles ne semblent plus avoir un rôle décisif dans la construction des identités urbaines. Ainsi, la population s'avère moins productrice, comme un siècle plus tôt, que consommatrice d'une identité construite par une somme de « spécialistes » (urbanistes, élus, architectes, responsables administratifs...) dans une démarche avant tout communicationnelle. Néanmoins, celle-ci conserve, le plus souvent, le dernier mot. L'exemple de Royan est, en cela, intéressant : la reconnaissance scientifique tout comme l'implication récente des élus n'ont pas totalement suffi à la patrimonialisation du site par la population locale. Les rôles n'étant pas définis, on ne peut que constater « l'ambivalence éloquente entre la référence à l'histoire et la référence à la contemporanéité, que porte évidemment en exergue le palimpseste de plus en plus opaque des représentations de la ville, à mesure que s'y substituent les collectivités et les appartenances »<sup>267</sup>.

Histoire, mémoire et patrimoine entretiennent une relation paradoxale. L'écriture de l'histoire<sup>268</sup> s'appuie sur une pratique éprouvée quotidiennement. Selon Michel de Certeau, c'est justement par l'écriture que l'historien fabrique un bout de vérité. Paul Ricoeur a, dès les années 1950, montré la tension qu'il existe pour l'historien entre l'objectivité nécessaire de son objet et sa subjectivité propre<sup>269</sup>. Cette objectivité, l'historien la trouve dans les traces du passé – ce que Arlette Farge trouve dans le *tracé de l'archive*<sup>270</sup> – qu'elles soient archivistiques ou matérielles. Le patrimoine fait partie de ces traces et son étude, par le biais

---

<sup>267</sup> Morisset, Lucie, K., Noppen, Luc, *Identités urbaines*, Montréal, Nota Bene, 2003, p. 11.

<sup>268</sup> Certeau, M., *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, 358 p.

<sup>269</sup> Ricoeur, P., « Objectivité et subjectivité en histoire », (déc. 1952), repris dans *Histoire et Vérité*, Paris, Le Seuil, 1955, p. 30.

<sup>270</sup> Nom d'une série de conférences données par Arlette Farge entre 2007 et 2010.

des patrimonialisations, revient en quelque sorte à effectuer une mise en abîme du travail d'historien. Notre étude sur les patrimonialisations en Charente-Maritime est donc à la fois une étude monographique sur le patrimoine et une réflexion plus générale sur l'histoire et son objet. Ainsi, comme le note Jacques Rancière, l'historien doit se réconcilier avec son objet en ne cédant pas aux sirènes qui l'incitent régulièrement à l'euthanasie<sup>271</sup>. Le patrimoine en est un bon exemple puisqu'il est à la fois une trace effective du passé et une autoproduction très personnelle du présent et du futur.

---

<sup>271</sup> Rancière, J., *Les noms de l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1992, 213 p.

---

**Deuxième partie : Gestion des Monuments historiques,  
politiques culturelles locales et pratiques patrimoniales  
(1840-1959) :**

---

## Introduction de la deuxième partie :

Au cours de la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle, les enjeux politiques de la mise en valeur du patrimoine se sont affinés. Des évènements décisifs comme la séparation de l'Eglise et de l'Etat et les lois de protection du patrimoine ont facilité les politiques culturelles locales.

De nombreux projets culturels ont vu le jour dans le département : l'aménagement de l'ancien palais épiscopal – hôtel Crussol d'Uzes – en bibliothèque puis en musée des beaux-arts de La Rochelle, l'hôtel Jouin de La Tremblaye – hôtel du Gouvernement puis palais épiscopal – qui devient le muséum d'histoire naturelle de La Rochelle, l'achèvement du déblaiement de l'amphithéâtre de Saintes, les premiers travaux sur l'Abbaye aux Dames de Saintes, le Musée Dupuy-Mestreau créé et installé en 1920 dans un hôtel particulier du XVIII<sup>ème</sup> siècle – l'hôtel Montconseil – par son propriétaire, Abel Mestreau.

Les municipalités ont su se réapproprier leurs monuments historiques en insistant, par exemple, sur la valeur de leurs édifices auprès de l'Administration des Monuments historiques. En l'espace de trois décennies – 1905 à la fin des années 1930 – un grand nombre d'édifices sont classés au titre des monuments historiques et cette vague est accentuée par la possibilité d'inscrire un édifice à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH), aménagement faisant suite aux dommages causés par la Première Guerre.

Très tôt, les élus ont eu conscience que leur patrimoine pouvait servir leurs desseins touristiques. Pour s'en apercevoir, il suffit d'analyser les commentaires nombreux des conseillers municipaux concernant leur attachement à leur histoire commune et aux traces qu'elle a pu laisser<sup>1</sup>. Le début du siècle voit l'intérêt pour le folklore se confirmer, en particulier dans les grandes villes. L'Etat s'engage alors dans la promotion et le lancement de musées régionaux d'histoire et de coutumes locales tout en organisant son service des Monuments historiques.

Selon Marie-Claude Genêt-Delacroix, « éminemment politique, cette œuvre artistique et culturelle était destinée à républicaniser et franciser le pays, les régions, les communes qui conservaient par ailleurs toute leur originalité et leur dynamisme culturel, et à démocratiser le recrutement et le fonctionnement des institutions en associant étroitement les élites locales et les élites parisiennes, en raison du développement du système parlementaire et d'un système de promotion et de consécration à la fois ouvert et ascendant où Paris et la fonction publique

---

<sup>1</sup> Voir chapitre 3.

jouèrent un rôle déterminant dans la mobilité sociale et dans l'épanouissement des libertés individuelles et des libertés municipales »<sup>2</sup>. Le rapport entre centre et périphérie a toujours été au cœur de l'histoire culturelle française<sup>3</sup> mais nous verrons que la question patrimoniale va supplanter ce vieux débat.

Le patrimoine jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques culturelles conduites par l'Etat et les collectivités locales. Nous verrons dans un premier temps l'affirmation du rôle de l'Etat dans les politiques patrimoniales, l'importance et l'implication des municipalités dans les politiques culturelles publiques et enfin l'émergence, en parallèle, des initiatives individuelles ou collectives locales dans la protection, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine.

---

<sup>2</sup> Genêt-Delacroix, M-C, « La décentralisation artistique et culturelle sous la IIIème République (1870-1940) », in *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, textes réunis et présentés par P. Poirrier, S. Rab, S. Reneau, L. Vadelorge, Paris, La Documentation française, Comité d'histoire du ministère de la culture, 1995, p.32

<sup>3</sup> *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, *op. cit.*, Introduction, p. 9.



## **Chapitre 4 : Comptabiliser, répertorier, classer : une gestion administrative du patrimoine (1840-1959).**

### **Introduction :**

Contrairement aux idées reçues, la recherche historique sur les politiques du patrimoine est encore à ses prémices. Un exemple, si la chronologie générale des politiques publiques sur la protection des monuments historiques est connue<sup>4</sup>, il demeure quelques zones d'ombre : les répercussions locales de la législation, l'impact des modifications administratives sur les classements, l'évolution sur la longue durée des types de classements et, en corollaire, la périodisation de ces classements sur un temps long. Nous nous sommes efforcés de répondre à ces quatre questions en tentant modestement d'allier une étude critique de l'administration en constante évolution<sup>5</sup> à notre étude monographique sur le département de la Charente-Maritime.

Dans le Département, les élus vont rapidement bénéficier de l'apport d'édifices prestigieux pour installer leurs musées. Par exemple, le legs de l'hôtel particulier de la veuve de l'ancien maire de La Rochelle, Alcide d'Orbigny, permet la création d'un musée d'histoire local dans la cité aunisienne. Malgré tous les balbutiements initiaux, le musée – comme tant d'autres à l'époque – ne va pas tarder à trouver son identité.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, nous sommes entrés dans l'ère du tourisme en même temps que dans l'ère du patrimoine. Les prémices que certains érudits décrivaient au XIX<sup>ème</sup> siècle se sont diffusés à grande échelle. À l'époque, ces visionnaires préconisaient la mise en valeur

---

<sup>4</sup> Voir notamment Auduc, A., *Le budget des Monuments historiques 1830-1920 : les moyens d'une politique de protection*, in *LHA*, n°3, Histoire du patrimoine, 1er semestre 2002 ; Auduc, A., *Quand les monuments construisaient la nation : Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, La Documentation française, 2008.

<sup>5</sup> Le but n'est évidemment pas de proposer une étude en profondeur de l'organisation administrative des services ayant en charge le patrimoine, d'autres l'ont déjà fait remarquablement (Arlette Auduc, Marie-Claude Genêt-Delacroix entre autre), mais plutôt de proposer une vision, certes partielle, mais que nous voulons cohérente des répercussions locales des enjeux nationaux.

de tout ce qui faisait la singularité de leurs cités alors même que les élus locaux laissaient parfois à l'abandon des édifices remarquables – par exemple l'église Saint-Jean de La Rochelle.

Au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la situation évolue et l'attention se porte sur la mise en valeur des musées municipaux. Même si les collections sont souvent riches, les conditions modernes d'exposition s'accordent mal avec les immeubles anciens qui souvent les abritent : « les collections [du Musée des beaux-arts de La Rochelle] furent exposées au second étage, dans quatre salles aménagées au Muséum de l'époque, mais qui, aujourd'hui, ne correspondent plus au progrès de la muséographie mondiale ; surtout à La Rochelle, ville-musée »<sup>6</sup>.

Cette période est marquée par la création et l'affirmation d'une administration. Bientôt, l'Etat va instaurer un maillage administratif systématique. Si un architecte ordinaire est affecté au Département dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'agence des bâtiments de France dirigée par un seul architecte, Maurice Gouverneur, est ouverte après la Guerre, en 1947. Avant cela, Maurice Gouverneur n'était que l'architecte ordinaire du département de la Charente-Inférieure et parcourait seul le département.

---

<sup>6</sup> AM 2406 : Brochure du Musée des beaux-arts, Gaston Balande.

#### 4-1- La conservation des monuments historiques avant 1905 :

Toujours dans une approche diachronique, nous avons souhaité débiter cette analyse de la conservation des monuments historiques à son origine en 1840 et ce, même si nous avons déjà pu évoquer la question, au détour d'un chapitre, dans la première partie. En effet, ici nous ne voulons pas seulement comprendre le contexte culturel ambiant, mais plutôt suivre la lente évolution d'une pratique administrative qui s'accélère ou ralentit en fonction du vote d'une loi ou de restrictions budgétaires.

Tableau 16 : Première liste des classements au titre des monuments historiques en Charente-Inférieure, 1840 :

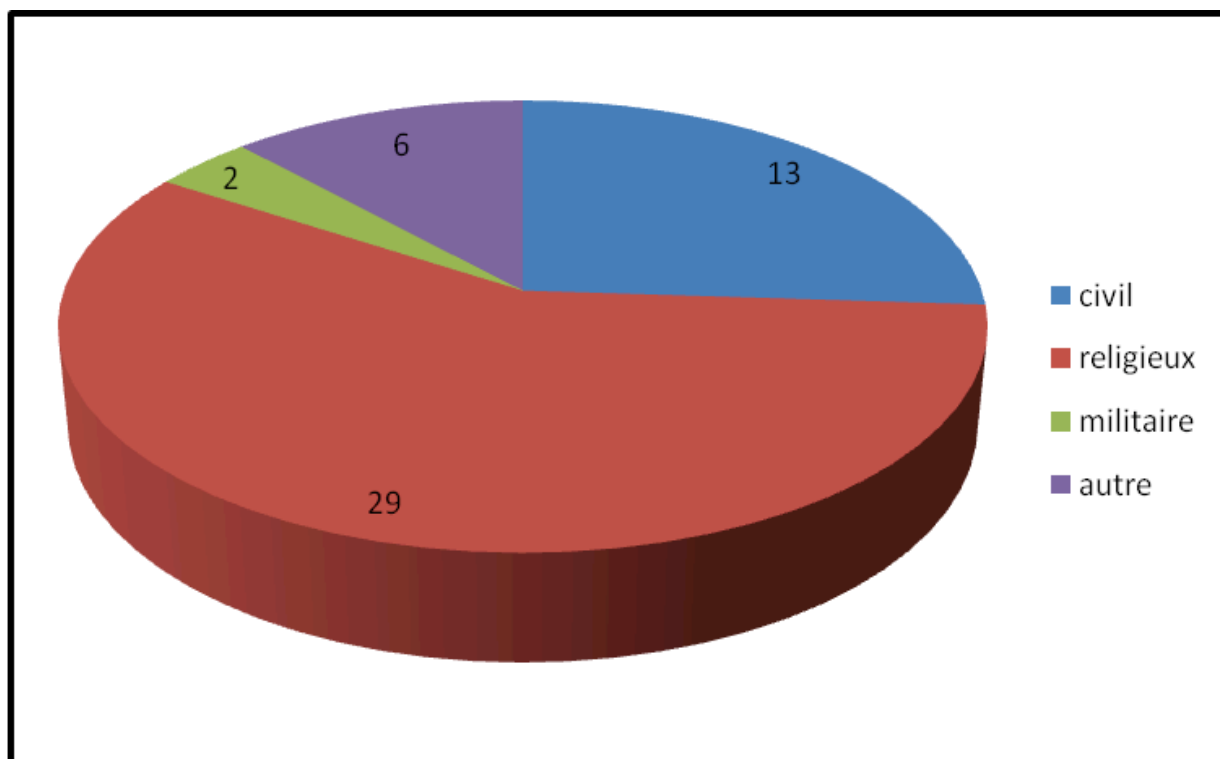
Type d'édifices	Ville
<i>Eglises romanes</i>	
Eglise priorale St-Martin	Esnandes
Eglise priorale St-Pierre	Marenes
Eglise de l'Assomption	Fenioux
Eglise St-Pierre	Aulnay
Eglise de l'Assomption	Echillais
<i>Edifices gallo-romains</i>	
Amphithéâtre romain	Saintes
Tour du IIIème siècle La Pirelonge	Saint-Romain-de-Benet
Aqueduc romain	Le Douhet

Dans le tableau précédent, nous voyons que dès la première liste des monuments historiques de 1840, les classements concernent dans un premier temps les églises romanes et les édifices gallo-romains. On compte huit édifices classés, ce qui est relativement peu en comparaison avec la vingtaine dans le Calvados ou les Bouches-du-Rhône. Dans les départements voisins, on en dénombre cependant moins ou autant : cinq en Charente, dix en Dordogne, seize en Gironde, un en Vendée, neuf dans la Vienne. Par la suite, l'Etat procédera au classement d'autres édifices remarquables avec dans l'ordre : l'église Saint-Eutrope de Saintes (1846), l'ancienne église Sainte-Marie aux Dames de Saintes (1846), l'église Saint-

Pierre et son cloître à Saintes (1862), l'hôtel de ville de La Rochelle (1862), la Lanterne des morts de Fenioux (1862), l'église Saint Trojan de Rétaud (1862), l'église de Saint-Denis d'Oléron (1862), l'église de Surgères (1862), l'église de Saint-Gemme (1862), le donjon, le passage de l'Hôpital des pèlerins et la chapelle Saint-Gilles de la commune de Pons (1879), les tours de la Chaîne, de la Lanterne et Saint-Nicolas du Vieux-Port de La Rochelle (1879), les fortifications de Brouage (1886), une croix dans le cimetière de Moëze (1886), le camp dit « de César » de Saint Romain de Benet (1886), un Dolmen à Montguyon (1889), les fortifications maritimes de La Rochelle (1889), deux dolmens à Saint-Laurent-de-la-Prée (1889), l'église Sainte-Radegonde de Talmont sur Gironde (1890). Les classements s'accélérent à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> pour toucher encore davantage d'églises romanes.

La liste nominative que nous venons de produire prouve que les édifices classés, aux premières heures du Service, concernent principalement des églises romanes et, à coup sûr, des édifices très anciens<sup>7</sup>.

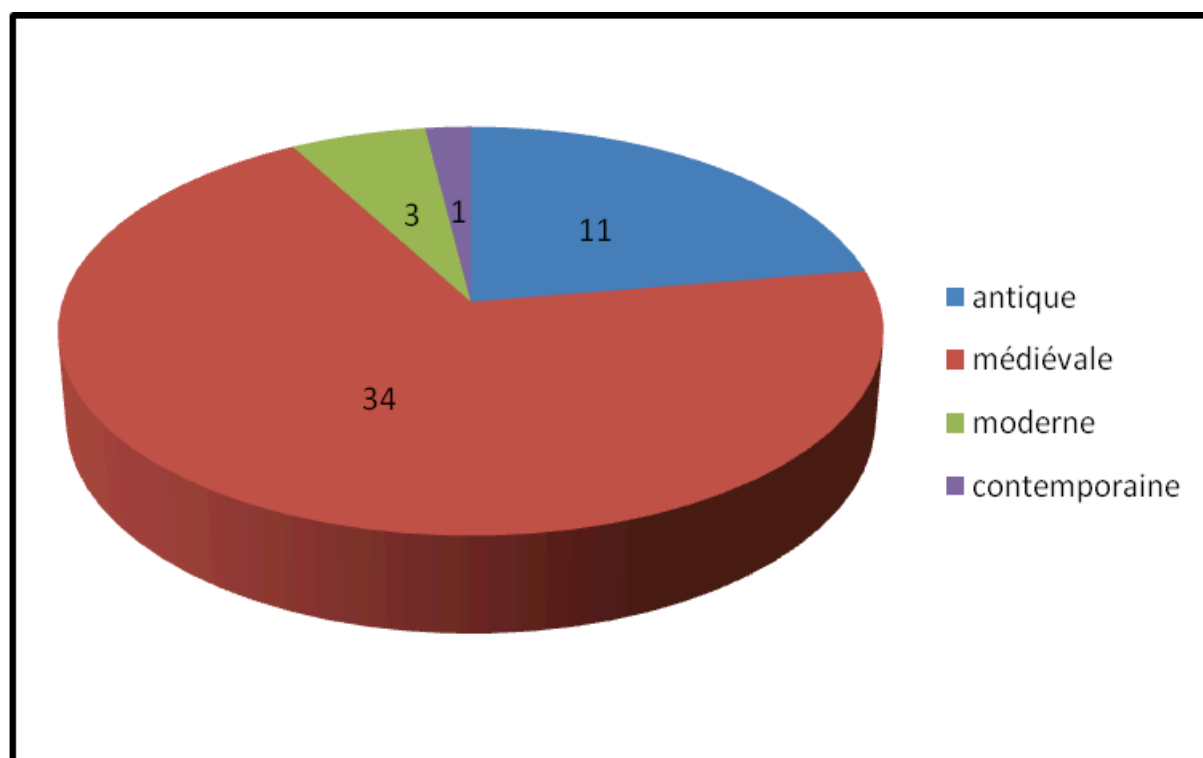
Graphique 10 : Classements par type d'édifices entre 1840 et 1905 en Charente-Inférieure<sup>8</sup> :



<sup>7</sup> À l'exception des tours du Vieux-Port ainsi que des fortifications maritimes de La Rochelle qui datent de la toute fin du Moyen Age.

<sup>8</sup> Auteur : Karim Souiah ; fait à partir de la liste nominative du SDAP 17.

Graphique 11 : Classements par période entre 1840 et 1905 en Charente-Inférieure<sup>9</sup> :



En parallèle des activités des sociétés savantes locales<sup>10</sup>, l'Etat prend peu à peu une place à part entière dans la protection des richesses architecturales du département. Il sait d'ailleurs utiliser les élites intellectuelles locales pour favoriser son implantation et sa politique sur le terrain. Pour ce faire, le ministère recrute des correspondants (décret de 1839) au sein des sociétés savantes locales afin d'assister le préfet et la commission des monuments historiques<sup>11</sup>. Le repérage des édifices en danger en est donc facilité. Par ailleurs, par un effet de balancier, les sociétés savantes locales s'en voient confortées puisque leurs membres sont habilités à assister le ministère. Ainsi, aussi bien l'Etat que les élites locales – bénéficiant d'une réputation nouvelle à Paris – se satisfont de la situation : « le monde savant conforte ses bases et accompagne ou amplifie l'action des correspondants [...] tenants d'une charge qui les passionnent et d'un titre qui les honorent, ils se voient crédités d'une audience sur leur propre terrain et d'une reconnaissance par le milieu parisien »<sup>12</sup>. Les édifices repérés symbolisent sans doute l'importance de ces correspondants puisque nombre de classements concerne des monuments de la ville de Saintes d'où proviennent ces correspondants et surtout, on perçoit

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Voir la première partie et en particulier le chapitre 1.

<sup>11</sup> Dans le département de Charente-Inférieure, les plus célèbres d'entre eux furent l'abbé Lacurie et Chaudruc de Crazannes (voir les chapitres 1 et 2).

<sup>12</sup> Giraud-Labalte, C., « La naissance d'une politique du patrimoine », Poirrier, P., Vadelorge, L. (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, comité d'histoire du ministère de la culture, 2003, p.119.

les préoccupations et les intérêts locaux : sites gallo-romains, financement des travaux sur les églises de Saintes et sauvetage, notamment, de l'amphithéâtre gallo-romain.

Néanmoins, l'implication grandissante de l'Etat, sous l'égide de Vitet et de Mérimée, conduit à la création de la Commission supérieure des Monuments historiques (1837) et d'un corps de métier – les Inspecteurs généraux (1830) puis les architectes des monuments historiques (décret de 1892) – qui inmanquablement finissent par isoler les sociétés savantes reléguées au rôle d'« amateurs d'art ». Alors qu'elles représentaient encore quelques décennies plus tôt le savoir, la référence en termes de connaissance sur le plan local, elles sont délaissées par une administration forgeant peu à peu ses modalités de fonctionnement, ses connaissances techniques et ses pratiques avec pour couronner le tout une législation en 1887, 1906 et 1913. Ainsi, selon Paul Iogna-Prat, « pour assurer la sauvegarde proprement dite des édifices par des subventions et en diriger la restauration, le pouvoir central met la main sur l'œuvre de sociétés provinciales mises à contribution en cas de besoin, parfois aidées par des subventions maigres (car dans l'esprit de Mérimée il ne convient pas de soutenir financièrement des sociétés qui ont le même objectif que les structures étatiques), et toujours considérées comme secondaires »<sup>13</sup>.

Quand bien même les élites locales souhaiteraient s'impliquer davantage, les inspecteurs généraux ont toujours douté des connaissances techniques des architectes locaux. Les demandes de subventions sont accompagnées de projets techniques détaillés effectués sur place par des architectes locaux, le plus souvent « des architectes chargés des bâtiments départementaux qui apparaissent tout désignés pour intervenir sur les églises qui étaient la propriété des communes, elles-mêmes placées sous la tutelle du préfet »<sup>14</sup>. Mérimée constate rapidement que les architectes locaux ne sont pas ou peu formés aux techniques de restauration des édifices médiévaux – édifices auxquels il attache une grande importance. Il estime, en outre, que « ces architectes locaux sont souvent très dépendants des autorités locales, dont la plus grande partie lui apparaît peu encline à la protection du patrimoine »<sup>15</sup>. Comme le note P. Iogna-Prat, « le choix des architectes donne lieu assez souvent à des conflits avec les responsables locaux (communes, fabriques, ou même parfois le préfet lui-même). Face à de tels problèmes, Mérimée et la Commission estiment qu'il est indispensable qu'ils puissent contrôler la parfaite exécution des travaux en imposant des architectes

---

<sup>13</sup> Iogna-Prat, P., *Le patrimoine culturel entre le national et le local*, thèse de doctorat de droit public, Université d'Angers, 2009, p. 130.

<sup>14</sup> Bercé, F., *La naissance des monuments historiques*, op. cit., p. 15.

<sup>15</sup> *Ibid.*

compétents »<sup>16</sup>. Ce sont parfois des architectes locaux retenus en raison de leurs connaissances et de leur expérience, mais très rapidement la commission et l'inspecteur général préfèrent s'appuyer sur des architectes parisiens, plus chevronnés : « les architectes envoyés de Paris, le plus souvent auditeurs au Conseil général des bâtiments civils, étaient eux aussi surtout formés à l'architecture classique. Passés par l'Académie de France à Rome, ils préparaient la carrière traditionnelle qui se déroulait d'abord dans l'agence d'un maître, avant de lui succéder dans la conservation d'un ou plusieurs grands édifices parisiens »<sup>17</sup>.

C'est ainsi que l'Etat finit par soumettre un décret, le 30 mars 1839, qui stipule que puisque le gouvernement fait l'effort « d'une restauration considérable, alors il doit nommer lui-même l'architecte qui la dirigera et que dans le cas où soit les départements, soit les communes s'associeraient aux dépenses nécessaires, l'Administration devrait mettre comme condition *sine qua non* à ces secours le droit de désigner l'architecte ».

Ainsi, l'Administration se développe tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle autour de l'Inspection générale et de savants formant la Commission supérieure des Monuments historiques. Peu à peu, quelques cadres administratifs vont s'y agréger. En 1870, le service est rattaché au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts. C'est également durant les années 1870-1890 que cette administration se forge une réelle identité suivant le décret de 1879 instituant le fonctionnement de la Commission supérieure des Monuments historiques confirmant l'importance des cadres administratifs et du pouvoir central dans sa gestion<sup>18</sup>. La première loi sur les monuments historiques est votée en 1887, elle est suivie de la création du corps des Architectes en chef des Monuments historiques par le décret du 26 janvier 1892, suivi du premier concours de recrutement de ces spécialistes techniques un an plus tard.

En vingt ans, le cadre scientifique (Commission supérieure des Monuments historiques) et son fonctionnement sont définis, le cadre administratif créé (Bureau des monuments historiques), le cadre technique inventé (Architectes en chef des Monuments historiques) et la première législation votée (loi de 1887). La centralisation de la gestion des monuments historiques – une étincelle lors de la Révolution française – est désormais effective en cette fin de XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle aura des répercussions politiques avec une nationalisation, de fait, des enjeux du patrimoine classé par l'Etat. Désormais, les monuments historiques seront en symbiose avec ce que la Nation souhaite protéger et transmettre aux

---

<sup>16</sup> Iogna-Prat, P., *Le patrimoine culturel entre le national et le local*, op. cit., p. 272.

<sup>17</sup> Bercé, F., op. cit., p. 15.

<sup>18</sup> Auduc, A., *Quand les monuments construisaient la nation*, Paris, La documentation française, 2008, p. 211.

générations futures. Ils ne reflètent plus qu'une partie du patrimoine français, celui que l'Etat – représenté par son Administration centrale – choisit de protéger. Cette partie est bien souvent le reflet d'une vision très jacobine de la Nation, vision très en vogue à Paris durant la Troisième République<sup>19</sup>.

Au début du siècle suivant, le contraste va encore s'accroître avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'implication de l'Etat se confirme et le pouvoir de l'administration des Monuments historiques s'en verra affirmé.

#### **4-2- La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et le classement des monuments historiques : 1905-1910 :**

Entre 1905 et 1910, on assiste à une explosion du nombre des classements – 43 en cinq ans soit presque autant que jusqu'alors et autant que dans la décennie suivante, entre 1910 et 1920. Cela s'explique par la loi de 1905 et la gestion nouvelle du patrimoine culturel.

Ce sont les articles 12 à 17 de la loi qui régissent l'attribution des églises, presbytères, séminaires et facultés de théologie « mis à la disposition de la Nation » par le Concordat en 1802. En application de l'article 12 du Concordat et de l'article 75 des lois Organiques, les églises métropolitaines, cathédrales et paroissiales qui se trouvaient entre les mains de la Nation, depuis la Révolution, furent remises à la disposition des évêques par arrêtés des préfets. L'article 76 des lois Organiques institua des fabriques pour veiller notamment à « l'entretien et la conservation des Temples ». Une administration des Cultes est alors constituée, rattachée à divers départements ministériels au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Avant la loi de 1905, les édifices du culte sont, selon leur statut, sous l'autorité de deux services différents : le service des édifices paroissiaux et le service des édifices diocésains. Ce dernier supervise l'entretien et les réparations des cathédrales, des palais

---

<sup>19</sup> Ici, nous ne souhaitons pas insister sur les liens forts entre monuments historiques et Nation, en particulier au XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Beaucoup de chercheurs ont travaillé sur ce lien depuis les travaux de Pierre Nora (*Les Lieux de mémoire*, 1984-1992) jusqu'à ceux d'Arlette Auduc (*Quand les monuments construisaient la nation*, 2008). Nous voulons juste offrir un éclairage particulier sur le fait que si l'ensemble des personnes qui étaient en charge des monuments historiques provenaient de Paris, avaient suivi la même formation (sous l'égide de Viollet-le-Duc puis mise en place de manière officielle à partir de 1887 au Trocadéro pour ce qui est des architectes) et ne connaissaient pour la plupart – ce qui est logique – que très mal l'histoire locale de nos régions, alors, il ne pouvait pas en être autrement. Les monuments classés ne pouvaient représenter qu'une infime partie du patrimoine français, souvent la même qui est valorisée sur le plan local notamment par les sociétés savantes (voir première partie). Le temps de la déconcentration des services n'est pas encore venu.



épiscopaux et des séminaires, édifices dont l'Etat est le propriétaire. Ce service « possède son propre budget, et un personnel scientifique et technique qui dirige les travaux de conservation et de restauration : un Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains examine les projets, autorise et supervise les travaux effectués par les architectes diocésains qui sont recrutés par concours à partir de 1888 »<sup>20</sup>. L'Etat exerce ainsi « une certaine police architecturale, sur les édifices diocésains »<sup>21</sup>. Par contre, pour ce qui est des églises paroissiales, propriété des communes ou des fabriques, l'article 136 de la loi du 5 avril 1884 inscrit parmi les dépenses obligatoires des communes les grosses réparations si les ressources des fabriques sont insuffisantes<sup>22</sup>. En cas de litige, il est statué par décret sur proposition du ministre des Cultes et une procédure d'inscription d'office des dépenses au budget des communes récalcitrantes est prévue.

C'est donc à l'écart du Service des Monuments historiques que la plupart des églises de France sont entretenues par l'Etat alors même que celles-ci occupent une grande part des richesses artistiques du pays. Pour en avoir le cœur net, il suffit de compter le nombre d'édifices religieux classés au titre des monuments historiques : 29 sur un total de 50 soit 58% du nombre total d'édifices classés en Charente-Inférieure. Pour ces 29 édifices – sans doute les plus prestigieux du département – ce sont désormais les services des Monuments historiques et la législation dont ils dépendent qui s'appliquent à eux.

Ainsi, jusqu'en 1905, le Service des Cultes et le Service des Monuments historiques restent séparés et, malgré la loi, les projets concernant les cathédrales classés continuent à ne pas être systématiquement soumis à la commission des Monuments historiques<sup>23</sup>.

Un certain nombre d'édifices cultuels étaient donc déjà classés et, depuis l'instauration de la loi de 1887, bénéficiaient d'un régime spécial. Mais celui-ci n'était pas achevé et un classement complémentaire est prévu par l'article 16 de la loi de 1905. Selon Arlette Auduc, il s'agit d'un bouleversement dans l'histoire culturelle française et marque une véritable coupure au sein du Service des Monuments historiques<sup>24</sup>. L'Administration des Cultes est supprimée et la loi de finances du 17 avril 1906 transfère aux Beaux-arts la gestion des édifices diocésains incluant ses crédits et son personnel administratif et technique.

---

<sup>20</sup> Auduc, A., « La loi de 1905 et le patrimoine » in *Hommes et migrations*, n°1259, janvier-février 2006.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.*

Comme le note Arlette Auduc : « Si l'insuffisance des crédits, rend toute réforme difficile, la nouvelle situation doit permettre des économies : avant la loi, les crédits des deux services allaient à des édifices de même nature et pour une certaine part, aux mêmes édifices ; désormais, *l'ancien crédit des édifices paroissiaux ne pourra plus s'appliquer qu'à des églises classées et c'est le même ministre qui en disposera*. Il serait donc judicieux de le joindre à celui des monuments historiques et d'en disposer sous la dénomination de *subventions aux édifices classés n'appartenant pas à l'État*, gérées par un premier bureau qui prendrait le nom de *bureau des monuments historiques n'appartenant pas à l'État*. Cette réforme administrative est éminemment politique, *le ministre des Beaux-arts [...], en groupant dans un même bureau tous les édifices classés qui n'appartiennent pas à l'État, édifices religieux, civils et militaires, indique bien qu'il les comprend tous dans un même intérêt, en se plaçant uniquement au point de vue de la valeur artistique qu'ils présentent, abstraction faite de leur origine ou de leur affectation actuelle*. La laïcité appliquée aux monuments historiques en quelque sorte »<sup>25</sup>. Cette loi permet donc également de réorganiser l'administration des Beaux-arts et en particulier le Service des Monuments historiques. À la suite de ce premier bureau, est créé le bureau des monuments historiques appartenant à l'État. Ils sont moins nombreux mais sont d'une importance capitale pour la France. Il appartient à l'État « d'en gérer complètement la propriété, d'en assurer la surveillance et de traiter toutes les questions contentieuses et domaniales »<sup>26</sup>. Aux anciens édifices civils et militaires appartenant à l'État, il faut ajouter, venant de l'ancien bureau des édifices diocésains, les cathédrales, évêchés et séminaires.

Par ailleurs, grâce à la loi du 2 janvier 1907, le sort des autres édifices du culte – évêchés, séminaires et autres édifices désaffectés – est réglé. Ainsi, il est prévu que les évêchés et séminaires ayant perdu leur fonction d'usage soient remis à l'administration des Domaines pour recevoir une nouvelle destination. Par exemple, l'ancien évêché à La Rochelle devient le muséum d'histoire naturelle.

Ainsi, la loi sert également à enclencher le processus de modernisation administrative dont les services de l'État avaient grandement besoin :

« Le service chargé d'assurer la conservation des édifices cultuels est réuni à celui des Monuments historiques.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Ibid.*

« Les mesures destinées à réaliser cette unification feront l'objet de décrets et d'arrêtés ministériels qui détermineront à nouveau l'organisation du personnel et le fonctionnement du service des Monuments historiques »<sup>27</sup>.

Ce travail salutaire de réorganisation est complété par la loi du 15 juillet 1907 qui crée au sous-secrétariat d'État des Beaux-arts, une Division des Services d'architecture dont le chef est Paul Léon et qui réunit sous une même direction les services des Monuments historiques réorganisés et ceux des Bâtiments civils. La loi est précédée d'un rapport du sous-secrétaire d'État au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts. En deux ans les services d'architecture se sont considérablement étoffés : ils sont désormais constitués de quatre bureaux<sup>28</sup> :

- 1- Le bureau des Bâtiments civils et des Palais nationaux,
- 2- Le bureau des monuments historiques qui s'est accru de l'ancien bureau des édifices cultuels et de l'ancien service des travaux diocésains ainsi que du service des antiquités et objets d'art,
- 3- Le bureau de la liquidation des dépenses et du contentieux,
- 4- Le bureau du contrôle des travaux qui vient d'être formé par la fusion des contrôles jusque-là séparés des Bâtiments civils et Palais nationaux, des Monuments historiques et des édifices cultuels.

Hormis cette réorganisation administrative, la loi de 1905 provoque mécaniquement une véritable explosion du nombre de classements au titre des monuments historiques. Cela s'explique naturellement par le passage du Culte aux services de l'architecture. Par ailleurs, toutes les cathédrales sont classées d'office. Les palais épiscopaux sont, après moult tergiversations, tous cédés à l'Etat ou aux collectivités locales dès 1907 ; les services de l'Etat sont donc souvent dans l'obligation de classer la plupart de ces édifices pour en faciliter l'entretien.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1906 au 1<sup>er</sup> juillet 1910, 1200 classements environ ont été prononcés en France – dont plus de 700 édifices religieux auxquels il faut ajouter 250 nouveaux classements – dont la moitié d'édifices religieux – du 1<sup>er</sup> juillet 1910 au 1<sup>er</sup> juillet 1911, ce qui donne plus de 4000 édifices classés au début de 1912. Au total, de 1906 à 1914, 2080 édifices supplémentaires, essentiellement religieux, sont classés dont 349 en 1913, année record. Le

---

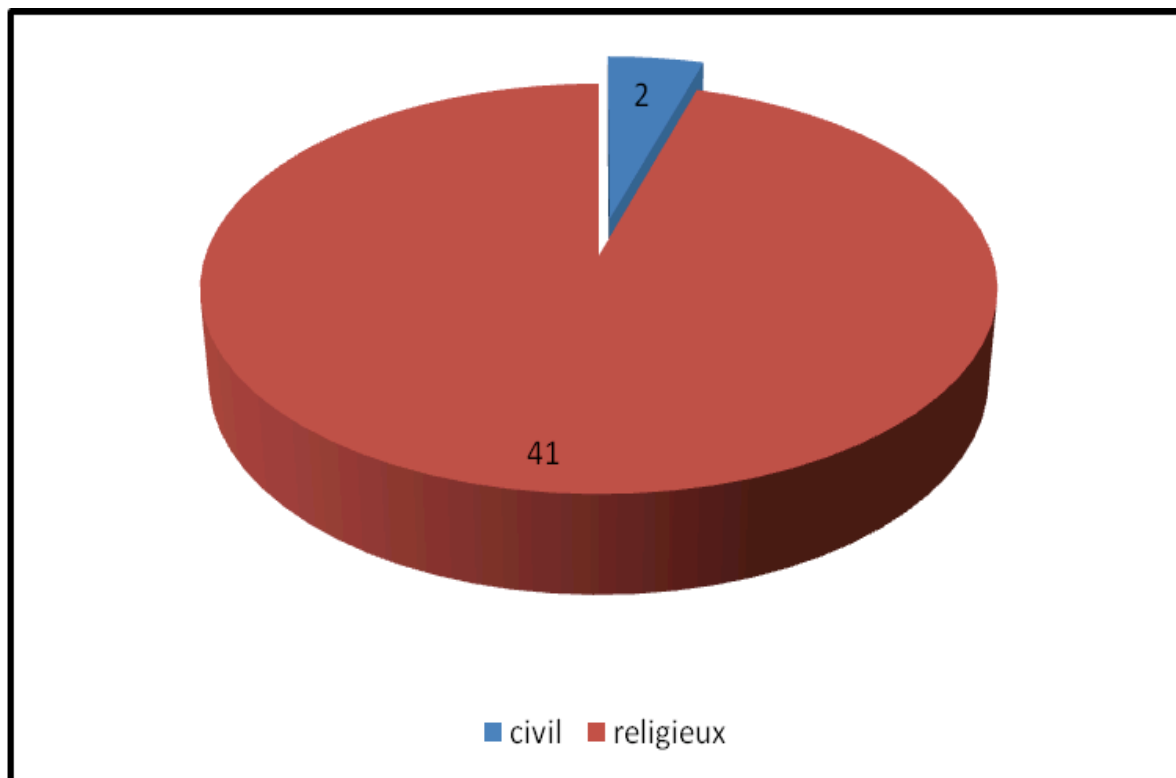
<sup>27</sup> Décret d'application.

<sup>28</sup> *Ibid.*

nombre des églises et chapelles classées qui était à peine supérieur à 900 en 1905, atteint 2100 en 1914<sup>29</sup>.

Sur le plan local, 41 des 43 édifices classés pendant cette période sont des édifices religieux : principalement des églises romanes médiévales.

Graphique 12 : Classements par type d'édifice entre 1905 et 1910 en Charente-Inférieure<sup>30</sup> :



Ainsi, selon Arlette Auduc, « le classement s'ouvre à des édifices plus variés, d'époques plus larges et qui n'ont pas forcément un *intérêt national*. Les réticences à l'encontre de l'architecture postérieure au XIV<sup>ème</sup> siècle semblent levées au vu de nombreux classements parfois groupés. N'oublions pas que les cathédrales, classées en bloc en 1906, étaient pour certaines de construction ou de restauration récentes, du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour Saint-Louis de Versailles »<sup>31</sup>.

Malgré la crise causée par la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, malgré les restructurations et les réajustements qui ont suivi, l'essor patrimonial ne s'enraie pas. Enfin, tous les monuments classés, tous les édifices de l'Etat sont réunis au sein des mêmes services.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Auteur : Karim Souiah ; fait à partir de la liste nominative du SDAP 17.

<sup>31</sup> *Ibid.*

Cela facilitera l'organisation de l'entretien des bâtiments de l'Etat et permettra à la fois de faire des économies et de moderniser les services et la réflexion sur le patrimoine : l'Etat en classant des cathédrales qui, pour nombre d'entre-elles, ont été construites ou ont été rénovées au XVIII<sup>ème</sup> siècle, se permet, sans doute par mimétisme, enfin de classer des édifices postérieurs au XIV<sup>ème</sup> siècle.

Par ailleurs, l'Etat crée, en 1914, la Caisse nationale des Monuments historiques<sup>32</sup> afin de fournir de nouvelles ressources budgétaires, grâce notamment aux droits d'entrée, et d'apporter une certaine souplesse budgétaire grâce à la formule de l'établissement public. Les Services de l'Etat sont parvenus, en l'espace de cinq ou six années, à totalement bouleverser un fonctionnement archaïque de l'administration de l'architecture et à le moderniser grâce à la loi sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat qui se voulait principalement une loi visant à réguler les pratiques sociales notamment dans la sphère religieuse.

À la remorque des nombreux édifices culturels classés durant cette période, des édifices désaffectés cédés aux collectivités locales à qui on a donné une autre fonction d'usage, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat a engendré l'abandon de centaines d'églises dans les villages et communes ne pouvant subvenir financièrement à l'entretien de leurs églises. Maurice Barrès en fera l'amer constat dans un pamphlet devenu célèbre<sup>33</sup>. Lui-même député, il n'aura de cesse de militer en faveur d'une aide substantielle en faveur des églises de campagne. Son propos est de mettre en lumière les défauts de la Loi et en particulier ses conséquences sur les édifices culturels ruraux. Ces derniers ne bénéficient, pour la plupart, ni du classement au titre des monuments historiques, ni du support financier des collectivités locales propriétaires (les communes) bien trop pauvres pour subvenir aux besoins financiers d'édifices de ce type.

Contrairement aux idées reçues, Maurice Barrès ne s'en prend pas au centralisme de l'Etat et à sa méconnaissance du terrain – thèmes populistes chers à la droite traditionnaliste des années 1923-1930 – mais il fustige plutôt les obstacles élevés par nombre d'élus locaux :

- L'opposition de la commune à la décision de classement ;
- L'opposition de la commune à des dons des catholiques pour sauver un édifice ;
- Parfois la volonté déterminée de destruction (à finalité antireligieuse) ou d'altération grave (transformation du clocher de l'église Saint-Martin de Vendôme en latrines par la volonté

---

<sup>32</sup> Carpentier, V., *Histoire administrative et patrimoniale de la Caisse nationale des monuments historiques (1912-1978)*, Ecole des Chartes, thèse soutenue en 2008.

<sup>33</sup> Barrès, M., *La grande pitié des églises de France*, Paris, Plon, 1925.

délibérée du maire et de son conseil municipal d'afficher leur mépris de la valeur religieuse de l'édifice).

Pour sauver tous ces édifices, il propose que :

- Soient classées au titre des monuments historiques toutes les églises antérieures à 1800 ;
- Soit accordé un droit au particulier contre la commune pour faire exécuter, à ses frais, les réparations d'une église de la commune ;
- Soient affectés à cette mission des fonds d'État accordés aux communes.

Maurice Barrès s'engage opportunément dans la sauvegarde des églises rurales et, plus largement, du patrimoine rural. Apparaît, notamment grâce à lui, une vision traditionnaliste du patrimoine rural flirtant avec la nostalgie qui influencera un nouvel élan vers le patrimoine régional et vers un retour aux traditions locales, comme un écho aux chroniqueurs locaux du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce débat fertile à la chambre des députés et parmi les écrivains régionalistes de ce début de XX<sup>ème</sup> siècle inspirera sans doute les anthropologues et les ethnologues français qui, à la suite du Musée d'ethnographie créé en 1878, ouvriront le Musée de l'Homme et le Musée des Arts et Traditions Populaires en 1937<sup>34</sup>.

Ses propositions n'ont pas modifié le régime juridique des lieux de culte, mais elles ont eu un effet considérable sur l'opinion publique conduisant l'État à intégrer dans la protection des monuments historiques de nombreuses églises rurales.

#### **4-3- Les années 1910-1920 : entre une législation nouvelle et la Grande Guerre :**

Les répercussions directes de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat se font sentir jusqu'au milieu des années 1910. Le nombre d'édifices classés augmentent constamment, les besoins budgétaires ne cessent de croître et les Services de l'Etat – tout comme les sociétés savantes – ne perçoivent plus seulement les monuments historiques comme les symboles du glorieux passé de la Nation. Le passage au Parlement de la loi sur la protection des monuments historiques au début de la décennie et son vote en 1913 sont des éléments décisifs dans l'évolution administrative du Service.

L'assise juridique tant attendue a des répercussions négatives, ou du moins perverses, parfois inattendues<sup>35</sup>. Le législateur en a fait l'amer constat après le vote de la première loi de

---

<sup>34</sup> Segalen, M., *Vie d'un Musée 1937-2005*, Paris, Stock, 2005, 352 p.

<sup>35</sup> Voir le chapitre 3 et notamment le sous-chapitre intitulé « les effets pervers du classement au titre des monuments historiques ».

1887 avec la crainte de certains propriétaires de voir l'Etat s'immiscer dans la gestion de leur « patrimoine ». Yvon Lamy constate que « cette législation [celle de 1913] fut âprement discutée devant les chambres, car elle posait la question du *droit de l'Etat à limiter celui des propriétaires privés sur leurs biens* (la dialectique de l'intérêt général et des intérêts particuliers est une des topiques étudiées par les juristes). Pour que l'Etat puisse protéger efficacement et restaurer dans leur esprit les monuments anciens, il fallait qu'il s'en arroe le droit, et qu'il ampute d'autant celui des propriétaires privés ou celui des collectivités locales »<sup>36</sup>.

Yvon Lamy évoque même le principe du *patrimoine symbolique légitime*<sup>37</sup> fondant l'idée d'une mainmise bienveillante de l'Etat sur le patrimoine commun. Cela signifierait, semble-t-il, que le cadre juridique aurait dû servir de preuve tangible, ou plutôt de signal dont à la fois les Services de l'Etat et la population avaient besoin pour organiser et accepter de nouvelles pratiques concernant la protection et l'entretien d'édifices publics ou privés.

Mais, comme le note Yvon Lamy, citant Pierre Nora, la situation a été beaucoup moins limpide que cela même s'il souligne l'importance prise « par l'institutionnalisation du patrimoine monumental sous la IIIe République, à cause de sa politique d'encadrement législatif »<sup>38</sup>. En effet, si les sociétés savantes ont toujours su agir en collaboration avec le pouvoir central, la population locale n'a jamais été associée aux travaux, aux débats sur le devenir du patrimoine national ou local. À quel moment la population locale a-t-elle été consultée pour donner son avis sur des travaux ou des destructions ? Les exemples en Charente-Inférieure sont légion : les églises désaffectées, abandonnées ou détruites, ou même à l'inverse les servitudes établies par l'Etat aux abords de certains monuments, comme à la tour de la Lanterne à La Rochelle dans les années 1910, visant à proscrire les bâtiments industriels... L'activité économique en fut sans doute bouleversée et pourtant la population locale n'a jamais eu son mot à dire. Pour Pierre Nora, si l'encadrement législatif a été le vecteur de l'institutionnalisation du patrimoine, son importance « *était allée de pair avec une complète indifférence à son égard* »<sup>39</sup>.

---

<sup>36</sup> Lamy, Y., « Patrimoine et culture : l'institutionnalisation », Poirrier, P., Vadelorge, L., *Pour une histoire du patrimoine*, Paris, comité d'histoire du ministère de la culture, 2003, p. 51.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*

Yvon Lamy ajoute, « en effet, aucune mobilisation ne s'y est greffée, comme si cette politique était demeurée interne aux structures de l'Etat et à ses services. Autrement dit, les lois de 1887 et de 1913 et celle de 1930 sur la protection des sites naturels n'ont pas été en mesure (ou n'ont pas suffi à) transformer le rapport des Français à leur patrimoine, à l'exception des propriétaires privées et des collectivités propriétaires »<sup>40</sup>.

En somme, la législation n'a eu d'effet que pour les propriétaires concernés au premier chef par elle. Les autres sont plus ou moins restés à l'écart de ce processus d'institutionnalisation du patrimoine d'où l'écho réservé au débat houleux sur la reconquête du patrimoine par les associations et la population en général à partir des années 1970. Son institutionnalisation se serait donc produite durant ces quelques décennies à l'écart des préoccupations des populations locales. L'Etat s'est donc doté d'un organe scientifique sélectionnant les édifices remarquables, d'une législation simple dictant la manière dont ils devaient être entretenus et d'un Service permettant de le surveiller et de l'entretenir.

Assez naturellement ce classement devient également un vecteur d'institutionnalisation de ce qui est d'intérêt national. Nous assistons, par un phénomène de normalisation, à un double processus quasi mécanique visant à la reconnaissance d'un savoir – celui des Services de l'Etat – et d'un type de patrimoine – celui classé par ces Services. Ce phénomène insidieux est somme toute assez logique, mais il ne facilitera pas le travail des associations locales qui peu à peu périront. Cela retardera la prise en compte du patrimoine local par ces mêmes associations.

Toutefois, Yvon Lamy émet une analyse plus optimiste du phénomène d'institutionnalisation du patrimoine. Pour l'auteur, « une fois *institué* comme un fait culturel public (complètement séparé du patrimoine privé, individuel et familial), le phénomène patrimonial apparaît alors comme la réception collective de certains biens qualifiés de la tradition nationale et/ou de l'identité locale »<sup>41</sup>. Le processus bien connu de *reconnaissance* (par la collectivité), *responsabilité* (de l'Etat dans la sauvegarde) et d'*extension* (à de nouveaux champs patrimoniaux) acquiert une légitimité. Ainsi, l'évolution de la législation témoigne de l'importance prise par le patrimoine dans les politiques publiques au cours des décennies. C'est, toujours selon Yvon Lamy, le principe de la continuité environnementale, architecturale et historique dans nos paysages et dans la trame urbaine qui va finir par

---

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*



s'imposer : « c'est elle qui s'insère soit dans une identité nationale, soit dans une image régionale en cours de construction »<sup>42</sup>. Donc, il n'y aurait point d'interférence ou de ligne de fracture entre le national et le local, chacun – chaque communauté – y piochera afin de créer son identité et son patrimoine – local ou national.

Sur un plan strictement pratique, la loi de 1887 n'a pas été la révolution souhaitée par les élites culturelles ou crainte par les propriétaires privés et les collectivités locales. Et pour cause, le droit de propriété n'a jamais été mis en danger ou remis en cause par les pratiques du Service. Ainsi, « les conflits avec les municipalités, les fabriques ou autres collectivités propriétaires sont rares. L'administration fait, d'ailleurs, preuve d'un grand esprit de libéralisme, recherchant toujours l'entente amiable, s'efforçant, par des propositions transactionnelles, de concilier les intérêts en présence, n'ayant pour ainsi dire jamais recours aux mesures coercitives prévues dans la loi »<sup>43</sup>. La confiance étant établie – en particulier auprès des collectivités locales, plus que réticentes au départ – le législateur franchit une nouvelle étape en 1913. Cette loi, simple et bien bâtie, sert encore aujourd'hui de colonne vertébrale au Code du patrimoine<sup>44</sup>. Contrairement à la loi de 1887 qui soumet le classement au consentement du propriétaire, le législateur décide d'imposer la protection pour des motifs d'intérêt général. Avec cette loi, l'Etat entend signifier ses prérogatives de puissance publique. Comme le note Paul Iogna-Prat, « ce dispositif se révèle efficace puisque, presque un siècle plus tard, il reste en place dans ses grands principes »<sup>45</sup>.

Ce sont les prescriptions qui incombent à la protection des immeubles qui ont le moins évolué au cours des décennies. Elles ont été clarifiées ou améliorées par quelques lois, notamment celle de 1943. Il s'agit réellement des éléments qui formalisent le fonctionnement du Service. Les trente années d'expérience de l'Administration ont servi de matrice à l'écriture de cette loi somme toute bien pensée. C'est pour cela que nous avons souhaité en reproduire certains articles.

---

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Verdier, P., *La protection des monuments historiques*, 1926, Paris, Touring club de France Comité des sites et monuments, 1926, p. 25

<sup>44</sup> La loi écrite en 1913 est devenue le Titre II du Livre VI du Code du patrimoine. Certains textes ont été supprimés ou largement modifiés depuis.

<sup>45</sup> Iogna-Prat, P., *Le patrimoine culturel entre le national et le local...op. cit.*, p.310

### Extraits de la loi (modifiée) du 31 décembre 1913 :

« **Article 1er.** - Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé des affaires culturelles selon les distinctions établies par les articles ci-après.

(Loi n°92 du 25 février 1943, art. 1er). - «Sont compris parmi les immeubles susceptibles d'être classés, aux termes de la présente loi:

«1°) Les monuments mégalithiques, les terrains qui renferment des stations ou gisements préhistoriques ;

«2°) Les immeubles dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement ;

«3°) D'une façon générale, les immeubles nus ou bâtis situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou proposé pour le classement. Est considéré, pour l'application de la présente loi, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou proposé pour le classement, tout autre immeuble nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres.» (Loi n°62-824 du 21 juillet 1962). - « A titre exceptionnel, ce périmètre peut être étendu à plus de 500 mètres. Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la commission supérieure des monuments historiques, déterminera les monuments auxquels s'applique cette extension et délimitera le périmètre de protection propre à chacun d'eux.»

À compter du jour où l'administration des affaires culturelles notifie au propriétaire sa proposition de classement, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la décision de classement n'intervient pas dans les douze mois de cette notification.

« **Art. 2.** - Sont considérés comme régulièrement classés avant la promulgation de la présente loi

1°) Les immeubles inscrits sur la liste générale des monuments classés, publiée officiellement en 1900 par la direction des beaux-arts ;

2°) Les immeubles compris ou non dans cette liste, ayant fait l'objet d'arrêtés ou de décrets de classement, conformément aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.

« **Art. 7.** - A compter du jour où l'administration des affaires culturelles notifie au propriétaire d'un immeuble non classé son intention d'en poursuivre l'expropriation, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé. Ils cessent de s'appliquer si la déclaration d'utilité publique n'intervient pas dans les douze mois de cette notification.

Lorsque l'utilité publique a été déclarée, l'immeuble peut être classé sans autres formalités par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles. A défaut d'arrêté de classement, il demeure néanmoins provisoirement soumis à tous les effets du classement, mais cette sujétion cesse de plein droit si, dans les trois mois de la déclaration d'utilité publique, l'administration ne poursuit pas l'obtention du jugement d'expropriation.

« **Art. 8.** - Les effets du classement suivent l'immeuble classé, en quelque main qu'il passe. Quiconque aliène un immeuble classé est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence du classement.

Toute aliénation d'un immeuble classé doit, dans les quinze jours de sa date, être notifiée au ministre chargé des affaires culturelles par celui qui l'a consentie.

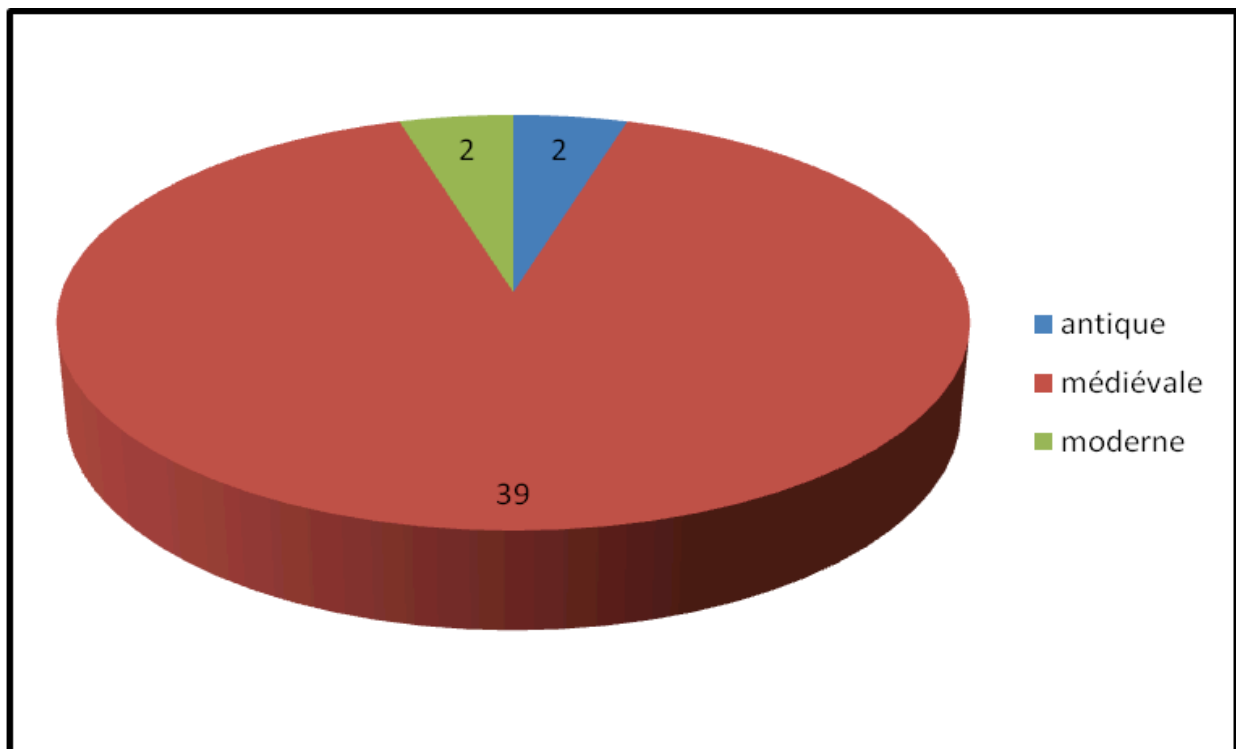
L'immeuble classé qui appartient à l'Etat, à un département, à une commune, à un établissement public, ne peut être aliéné qu'après que le ministre chargé des affaires culturelles a été appelé à présenter ses observations il devra les présenter dans le délai de quinze jours après la notification. Le ministre pourra, dans le délai de cinq ans, faire prononcer la nullité de l'aliénation consentie sans l'accomplissement de cette formalité.

« **Art. 9.** - L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre chargé des affaires culturelles n'y a donné son consentement.

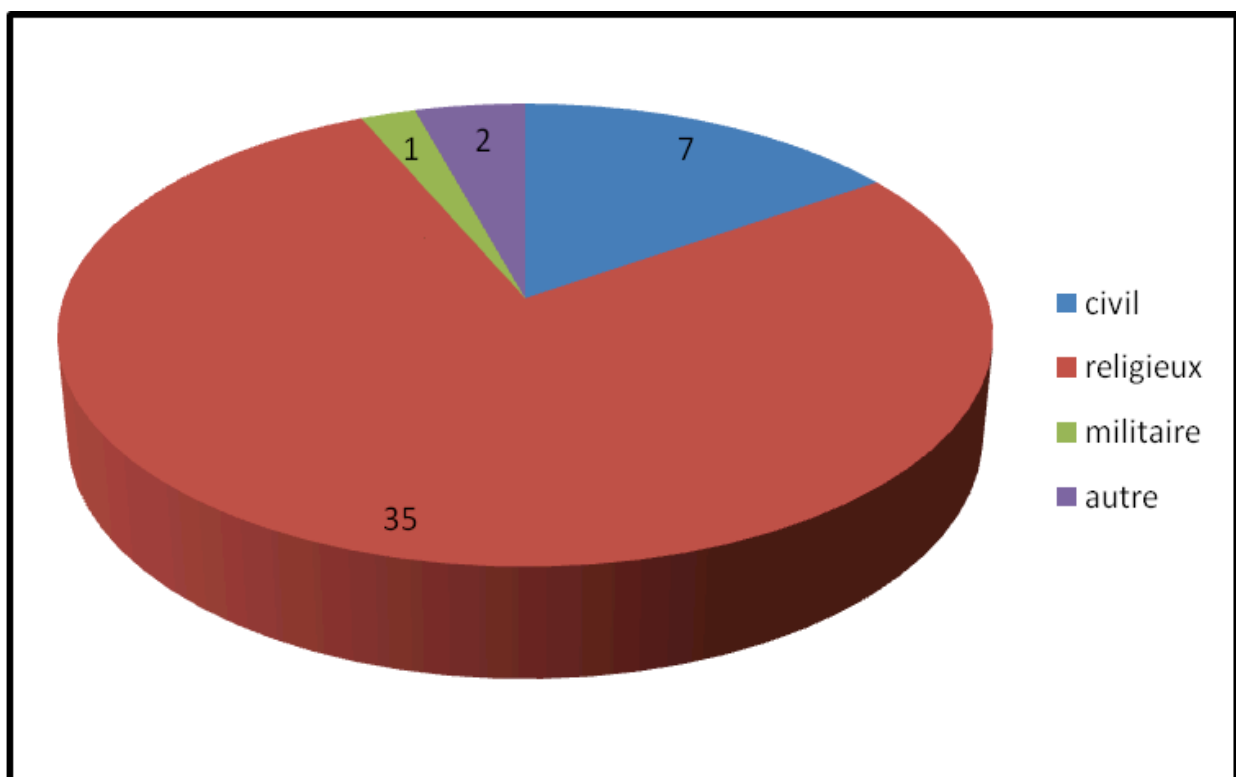
Les travaux autorisés par le ministre s'exécutent sous la surveillance de son administration. Le ministre chargé des affaires culturelles peut toujours faire exécuter par les soins de son administration et aux frais de l'Etat, avec le concours éventuel des intéressés, les travaux de réparation ou d'entretien qui sont jugés indispensables à la conservation des monuments classés n'appartenant pas à l'Etat. »

En Charente-Inférieure, le vote de cette loi n'a pas de répercussion visible sur les classements au titre des monuments historiques. L'élan engagé après la séparation de l'Eglise et de l'Etat se prolonge encore dans le choix des monuments classés : principalement des églises romanes médiévales. On dénombre deux classements au titre des sites naturels (loi de 1906) et seulement deux bâtiments de l'époque moderne. Nous ne sommes pas encore entrés dans une ère de démocratisation du patrimoine. Nous dénombrons moins de classements en dix années que pendant la période phare 1905-1910. Les choix patrimoniaux sont eux totalement hérités des pratiques du XIX<sup>ème</sup> siècle avec une prééminence des édifices médiévaux et antiques (voir les graphiques 13 et 14).

Graphique 13 : Classements par époque entre 1910 et 1920 en Charente-Inférieure<sup>46</sup> :



Graphique 14 : Classements par type d'édifices entre 1910 et 1920 en Charente-Inférieure<sup>47</sup> :



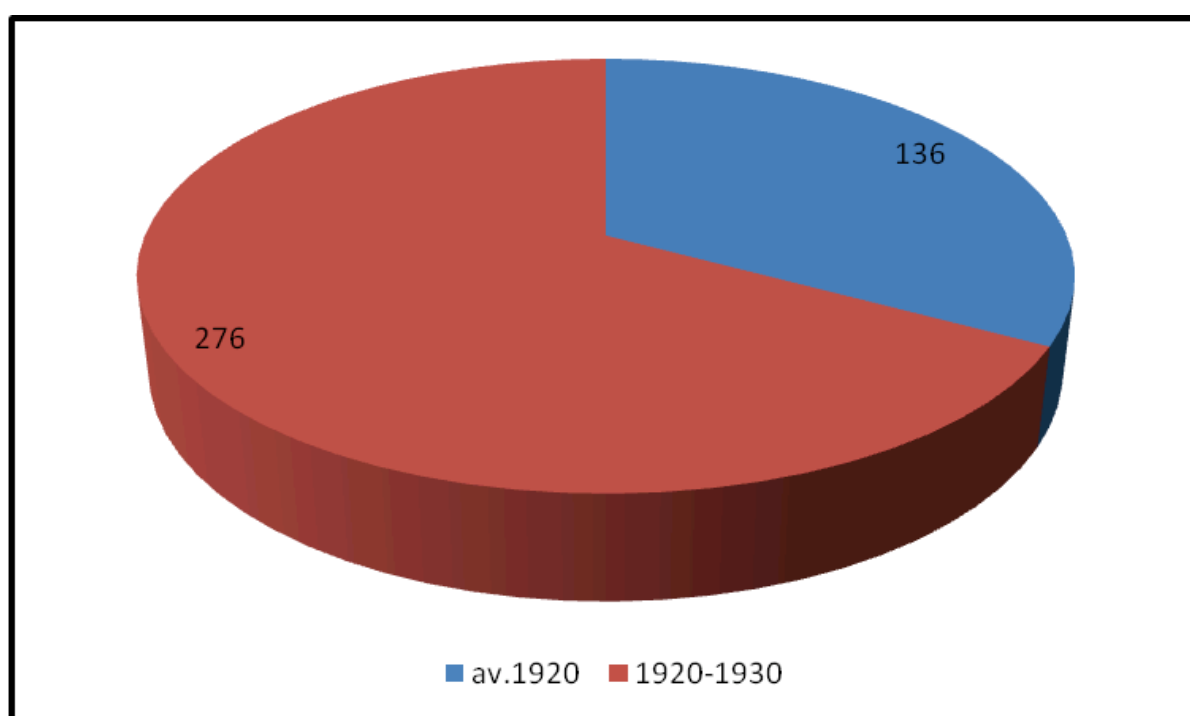
<sup>46</sup> Auteur : Karim Souiah.

<sup>47</sup> Ibid.

#### 4-4- Les années 1920 : une nouvelle donne.

Pour le Service des Monuments historiques, les années 1920 marquent plus qu'un essor ou un renouveau, il s'agit d'une nouvelle donne. En une décennie, le nombre de classements explose, l'Administration se tourne vers des monuments plus récents et une ouverture vers de nouveaux thèmes et espaces s'amorce.

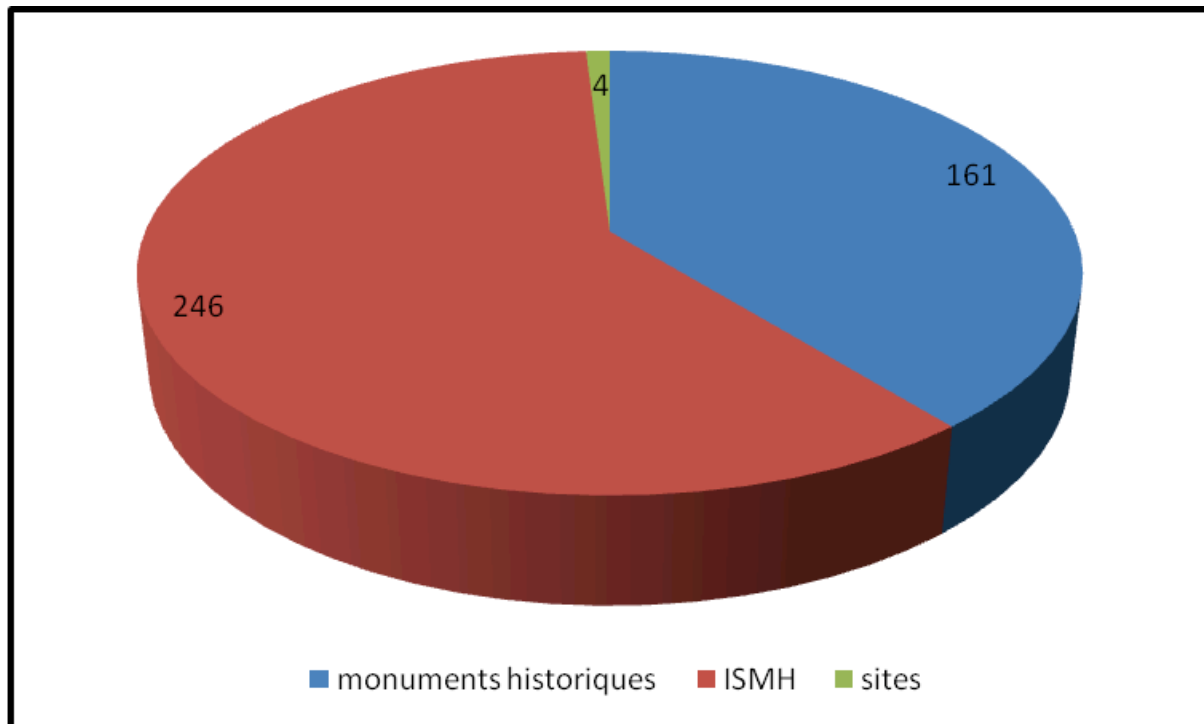
*Graphique 15 : Répartition des classements en Charente-Inférieure avant et pendant la décennie 1920<sup>48</sup> :*



Le graphique précédent est idéal pour illustrer « l'explosion patrimoniale » pendant la décennie 1920. En dix années, 276 édifices sont classés soit 67% du total des monuments historiques. Le nombre de monuments historiques évolue rapidement et la notion de patrimoine, déjà étendue en Charente-Inférieure avec la proximité des espaces littoraux, se complexifie encore à partir des années 1920.

<sup>48</sup> Fait à partir de la liste nominative du SDAP 17.

Graphique 16 : La situation patrimoniale en 1930 en Charente-Inférieure : un moment charnière<sup>49</sup>



Afin de pallier aux dégâts causés par la Première Guerre Mondiale, l'Etat trouve la solution d'un classement intermédiaire – l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques – facilitant les démarches administratives et allégeant les coûts financiers pour l'Etat. En l'espace de quatre années, 246 édifices sont classés au titre de ce nouvel Inventaire dans le seul département de la Charente-Inférieure soit près de cinquante édifices par an<sup>50</sup>. Ce chiffre à lui seul éclaire le bouleversement engendré par cette loi, ou plutôt par les objectifs qui la sous-tendent : la Guerre, les dommages, l'abandon brutal des sites militaires, la prise de conscience patrimoniale, l'ensemble de ces faisceaux d'événement ont incité l'Etat à agir en faveur du patrimoine.

Aussi, nous voyons bien que l'inflation patrimoniale ne débute pas dans les années 1970, comme un grand nombre de chercheurs ont pu l'affirmer<sup>51</sup>, mais bien dès les années 1920 et dans une moindre mesure, les années 1930 et 1940. Avec cette nouvelle loi, l'Etat affirme sa volonté d'assurer la sauvegarde – à minima – d'un plus large pan du patrimoine. En cela, l'idée directrice qui apparaît brutalement est limpide : s'il est impossible de protéger l'ensemble du patrimoine culturel français de la même manière, il est néanmoins possible de

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Le graphique 28 illustre parfaitement le phénomène.

<sup>51</sup> Notamment, Debray, R., (dir.), *L'Abus monumental ?*, Paris, Fayard, 1999, 439 p.

s'assurer qu'il ne disparaîtra pas sans l'accord de l'Etat. Il s'agit bien là d'une évolution plus que d'une révolution, mais d'une évolution décisive. Ainsi, en l'espace de dix années, 276 édifices sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques (246 inscrits et 30 classés) en Charente-Inférieure alors que dans la décennie précédente, le chiffre s'élevait à 43.

Pour mieux identifier le phénomène, il suffit de connaître ce patrimoine<sup>52</sup>. Dans les années 1920, on dénombre le classement de 63 édifices médiévaux, principalement des églises romanes, et seulement un édifice antique – contrairement aux périodes précédentes qui voyaient ces édifices antiques surreprésentés par rapport à leur quantité et leur « importance réelle »<sup>53</sup>. On compte pour la première fois un édifice du XX<sup>ème</sup> siècle et trois « éléments différents » : arbre, parc ou ensemble architectural. Si dès 1827 le code forestier permet d'assurer la protection des « réserves » forestières déjà mise en œuvre par Colbert, l'aspect esthétique des ressources naturelles n'est pas encore pris en compte par le législateur. Selon Emile Leynaud, les lois précédant le XX<sup>ème</sup> siècle traduisent « la volonté du législateur d'assurer la pérennité du patrimoine forestier dans l'ensemble des forêts [...]. Le but est de protéger les droits des générations futures contre l'empressement de jouir et l'envahissement des générations présentes, et de faire observer les nuances qui séparent la jouissance collective de la jouissance individuelle »<sup>54</sup>.

En somme, il s'agit d'un capital naturel à conserver au même titre que l'eau. On peut émettre un parallèle avec la volonté actuelle de préserver les ressources naturelles : l'eau, les forêts voire les combustibles fossiles. Par contre, c'est dans les années 1920 que pour la première fois on décide de protéger, à une vaste échelle, des « éléments naturels » pour leurs aspects esthétiques et historiques. En Charente-Inférieure, les premiers classements de ce type interviennent à la même période, entre 1921 – le site de l'église d'Aulnay de Saintonge – en passant par 1924 – l'allée des Arceaux à Bouhet – et 1939 – un chêne à Cozes et la Promenade de la Corniche de Vaux-sur-Mer. Entre ces deux dates clés, on compte le classement du chêne de Saint Caprais à Gémozac (1931) ainsi que de deux autres chênes, de la Grotte de la Vauzelle et de son rocher boisé à Saint-Porchaire (1928), du parc Charruyer et du Mail de La Rochelle (1931), de terrains longeant l'amphithéâtre de Saintes (entre 1932 et

---

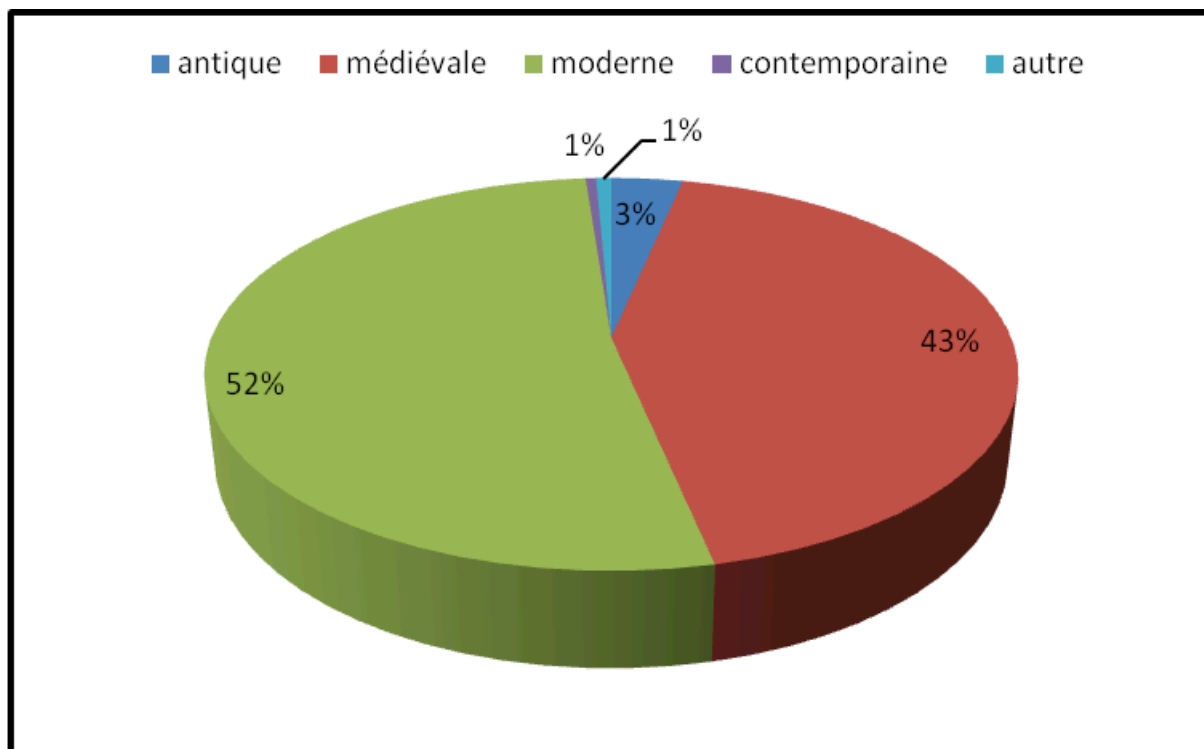
<sup>52</sup> Voir graphique 17.

<sup>53</sup> Il s'agit depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle de traces gallo-romaines (routes, aqueducs, tours) ou de vestiges tels que des dolmens. Les monuments antiques « importants » sur le plan architectural, culturel ou historique ont presque tous été classés au XIX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>54</sup> Leynaud, E., *L'Etat et la nature : l'exemple des parcs nationaux français*, Florac, Parc national des Cévennes, 1985, p. 12.

1936), du parc Bassompierre et du Jardin public de Saintes (1938). Au-delà de cette période, le phénomène s'intensifie avec par exemple les sources de Vénérand (1941) et la motte des Fadets à Montlieu la Garde (1942).

Graphique 17 : Répartition des monuments historiques par époque en 1930<sup>55</sup> :

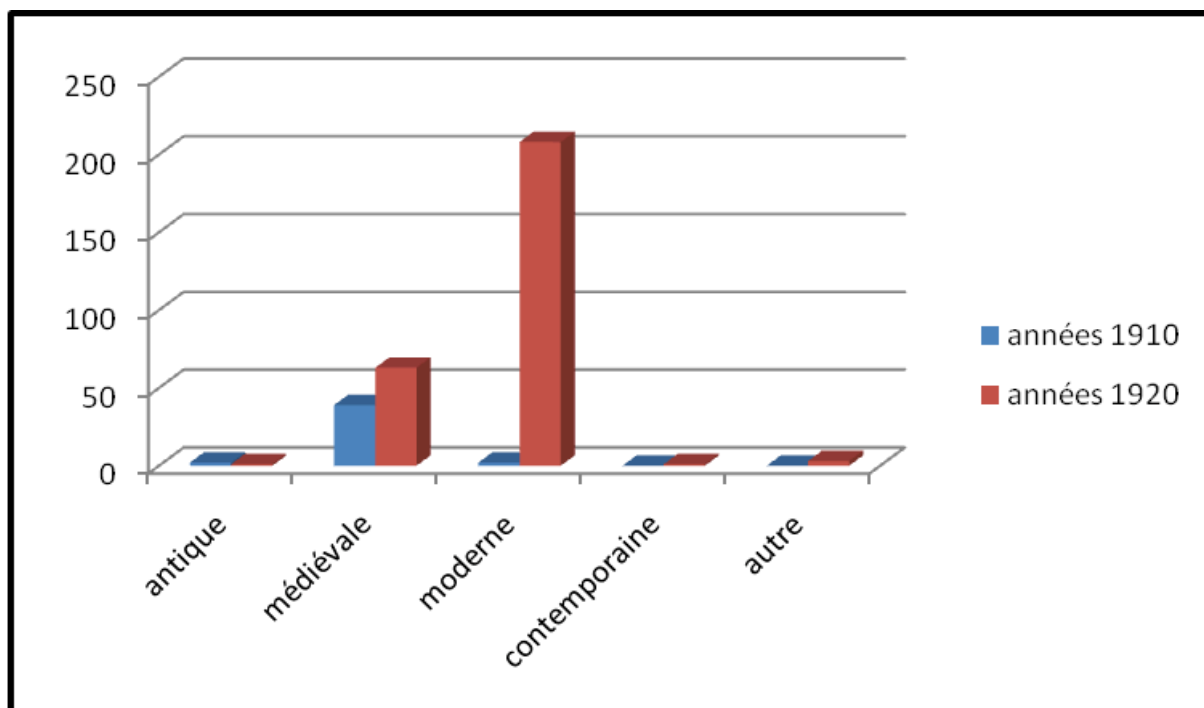


Le reste des monuments classés se compose d'édifices de l'époque moderne. En fait, il s'agit de maisons et d'immeubles – datant pour la plupart des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle – dans les centres historiques de La Rochelle, Aix, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Jean-d'Angély et Rochefort. Clairement, l'Etat tente pour la première fois de classer des ensembles architecturaux. Ne disposant pas de la législation adéquate, l'Administration se résout à classer chaque immeuble, chaque maison d'une rue ou d'un quartier d'où le gonflement plus ou moins artificiel des chiffres du patrimoine. En fait, nous assistons à l'adaptation d'une loi à l'évolution des mentalités. L'Inventaire supplémentaire a ainsi été une étape nécessaire vers une vision plus large du patrimoine, large au sens d'un quartier, d'un site, d'un territoire.

<sup>55</sup> Fait à partir de la liste nominative du SDAP 17.



Graphique 18 : L'inflation patrimoniale entre 1920 et 1930 en comparaison avec la décennie précédente<sup>56</sup> :



Dans le graphique précédent, on constate clairement que le nombre de classements a littéralement doublé en une décennie, entre 1920 et 1930. Nous avons vu que cela s’expliquait par la création de l’Inventaire supplémentaire et par son utilisation pour classer de façon massive des ensembles urbains. Sur les 246 édifices classés à l’Inventaire supplémentaire entre 1924 et 1930, 175 sont à ranger dans cette catégorie là. Même si la loi sur l’inscription à l’Inventaire supplémentaire n’est votée que le 23 juillet 1927, dès 1924 de nombreux immeubles sont inscrits sur ce même inventaire. En effet, suite au décret du 18 mars 1924 modifiant la loi de 1913, l’Etat instaurait le principe de l’inscription à l’inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Il est difficile d’identifier le moment précis où le Service des monuments historiques intègre une conception globalisante du patrimoine en classant des sites et en dépassant le seul édifice monumental. Néanmoins, l’analyse de ses choix patrimoniaux dans le département de Charente-Inférieure est éclairante. Dès 1922 et 1923, le processus débute et l’Etat commence à classer des ensembles urbains. Ce phénomène de classement à grande échelle d’édifices dans un même secteur – avant la loi sur les sites de 1930 – touche principalement le centre

<sup>56</sup> Auteur : Karim Souiah. Fait à partir de la liste générale du SDAP 17. Nous avons réunis sous le même tableau tous les types de classements : celui au titre des monuments historiques – le plus ancien – celui à l’inventaire supplémentaire (ISMH) – depuis 1924 – et les sites classés ou inscrits, les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP et les zones de protection.

historique de la ville de La Rochelle. En 1923, les façades sur rue et les escaliers intérieurs des Maisons Pillaud, rue de la Grosse Horloge et rue du Temple, sont classés au titre des monuments historiques<sup>57</sup>. En même temps, deux autres édifices sont classés : les façades et porte d'entrée du numéro neuf rue Mariette et du numéro cinq rue des Merciers. L'Etat ne peut assumer financièrement le classement d'autres immeubles du centre historique. L'année suivante, la création de l'Inventaire supplémentaire permet de relancer et d'étendre le processus. Ainsi, en 1924, le Service des monuments historiques s'attèle prudemment à la tâche. Il débute avec la rue Bazoges<sup>58</sup> et inscrit à l'Inventaire supplémentaire la façade de deux immeubles – les numéros dix-neuf et vingt-et-un – pour poursuivre deux années plus tard avec les numéros treize et quinze de la rue. Toujours en 1926, une partie du quai Duperré est inscrit – façades, cours intérieurs et porches<sup>59</sup>.

Le nombre d'inscriptions est relativement raisonnable jusque-là. C'est en 1928 que l'inflation débute réellement. En une année, les Services quadrillent le centre historique de La Rochelle, en privilégiant toujours le « façadisme »<sup>60</sup> sur rue. Les rues en arcade, bien souvent commerçantes depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, sont privilégiées : rue des Merciers – numéro quatre au numéro cinquante-cinq – (façades et arcades), rue du Minage – numéros un à soixante-neuf – (façades et arcades ou seulement arcades pour dix d'entre-elles) et deux immeubles de la rue Mervault au Nord et à l'Est du centre-historique. Les autres grandes rues en arcades : rue du Palais – numéros deux à vingt-neuf et numéros quarante-un à quarante-sept – dans son prolongement les rues Chaudrier (façades et arcades) et Albert 1<sup>er</sup> au Nord et Chef-de-Ville au Sud (façades et/ou arcades et gargouilles)<sup>61</sup>. Restent les axes perpendiculaires secondaires, avec les rues Dupaty – numéros treize à trente-cinq – (arcades), Gargouilleau, Fromentin, Aufrédi, Bujaud, Pernelle – numéros un à douze – et Saint-Jean, au sud – numéros trois à vingt-et-un. Enfin, le cours des Dames<sup>62</sup> est inscrit – numéros trente-quatre à quarante-six – (façades et arcades) pour compléter la protection du Vieux-Port.

---

<sup>57</sup> Situés entre le Vieux-Port et la rue Chef-de-Ville. Voir carte 8, page suivante.

<sup>58</sup> Carte 8 : chiffre 3.

<sup>59</sup> *Ibid.*, face au Vieux-Port.

<sup>60</sup> *Le façadisme*, (collectif), Paris, Les éditions du patrimoine, n°14, 1996, 96 p.

<sup>61</sup> Voir carte 8.

<sup>62</sup> Carte 8 : chiffre 1.



Carte 8 : Photo aérienne du centre historique de La Rochelle<sup>63</sup>.

En parallèle, l'Administration intervient dans des secteurs plus originaux ce qui souligne l'évolution des mentalités du Service. Ainsi, en 1924, il s'occupe enfin du château de La Roche Courbon, situé dans la commune de Saint-Porchaire, qui dépérissait depuis plus d'un siècle. Dès 1908, Pierre Loti écrivait dans *Le Figaro* : « qui veut sauver de la mort une forêt avec son château féodal campé au milieu, une forêt dont personne ne sait plus l'âge ? » En 1920, sous l'impulsion de Paul Chénereau, un industriel saintongeais, les travaux de mise en valeur du château et de ses jardins débutent. Il parvient à convaincre l'Etat de participer et

<sup>63</sup> Crédits : Edipresse

de classer non pas le château lui-même mais l'ensemble du site. Ainsi, en 1924, le château, avec la partie de bois située au Sud de l'édifice et tous les arbres restant sur pied à cette date, sont classés en « immeuble en site classé », chose relativement rare à l'époque puisque la loi sur les sites ne sera votée que six ans plus tard<sup>64</sup>. Un autre exemple, en 1928, une enseigne d'auberge encastrée dans la façade de la « maison appartenant à monsieur Thomas » est inscrite au titre des monuments historiques. La décennie 1920 s'achève sur de nombreux bouleversements à la fois quantitatifs et idéologiques. Elle prépare les autres évolutions, cette fois décisives, qui interviendront dans la décennie suivante.

#### **4-5- Les années 1930 : l'élargissement des champs patrimoniaux vers les sites.**

La décennie débute avec la loi du 2 mai 1930 sur « les monuments naturels et les sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Mais nous allons revenir un instant sur les origines de cette loi. Celle-ci, avec pour la première fois des dispositions répressives, complète la loi de 1913 sur les monuments historiques. Elle fait également écho à la loi du 21 avril 1906, dite « Loi Beauquier », instituant la protection des « sites pittoresques, historiques, légendaires et les monuments naturels » et fondant par là même la notion de patrimoine naturel. C'est le député du Doubs Charles Beauquier qui, par son militantisme, est à l'origine de la loi. À vrai dire, la résurgence du Lison en est à la source.

Cette source est localisée topographiquement au fond de la reculée de Nans-sur-Sainte-Anne, qui entaille les reliefs formés par le faisceau salinois et le bord du plateau du massif jurassien. Les plateaux ont été aplanis, et les failles qui l'affectent ont été nivelées par des rivières miocènes dont la plupart des vallées, actuellement actives ou asséchées, dérivent probablement. Un relèvement général de la région et des déformations tectoniques successives ont eu pour conséquence un enfouissement partiel de la circulation des eaux.

En 1899, le propriétaire d'un moulin prévoyait de capter l'eau et de remplacer la cascade par une conduite forcée. La source étant propriété communale, les habitants de Nans-sous-Sainte-Anne se mobilisèrent et firent appel au député, Charles Beauquier. Après deux procès, ils finissent par avoir gain de cause en 1902. En parallèle, Charles Beauquier fonde

---

<sup>64</sup> Nous en avons dénombré quatre en Charente-Inférieure avant la loi de 1930.

avec d'autres la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, dont il devint le deuxième président (1901 à 1916), succédant à Sully Prud'homme. Dans la foulée, il fait voter la loi du 21 avril 1906 avec l'appui d'organisations telles que le Touring Club pour protéger les sites pittoresques : « défendons notre sol de France pied à pied, buisson par buisson, rocher par rocher, contre les laideurs industrielles »<sup>65</sup>.

Cette loi a été largement inspirée par la prise de conscience, au sein du milieu associatif et parmi les artistes et gens de lettres, de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels, et par les premières batailles qu'ils ont menées pour sauver des monuments naturels menacés : hormis l'exemple de la source du Lison, contre un projet d'aménagement hydraulique citons l'exemple des rochers de la côte de granit rose en Bretagne et la lutte contre le développement jugé excessif des carrières.

Si la loi de 1906 est novatrice dans le monde occidental et va largement influencer les législations futures – notamment la loi de 1930 sur les sites, la loi de 1943 sur les abords puis l'élargissement aux secteurs sauvegardés et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) – et les pratiques – création de commissions départementales et prise en compte des associations locales – elle n'aura pas une répercussion importante en dehors du monde confiné de la protection des monuments historiques. Par exemple, le député Charles Beauquier qui n'aura de cesse d'œuvrer pour sauvegarder le patrimoine dans toute sa diversité, n'aura pas une postérité nationale. Même l'école des chartes, dont il est issu, ne s'attardera pas sur le vote de « sa loi » lors de l'hommage qui lui sera rendu à sa mort en 1916 : « [...] de très bonne heure, M. Beauquier s'était adonné à la politique ; il collabora à de nombreux journaux et en dirigea plusieurs. Pendant une trentaine d'années, il a siégé au Parlement comme député du Doubs. Mais les affaires publiques n'absorbaient pas entièrement son activité. [...] On ne doit pas oublier qu'il a été le promoteur des mesures législatives adoptées, en 1906, pour la protection des paysages. »<sup>66</sup>

---

<sup>65</sup> Le 21 avril 1906, Charles Beauquier prend la parole devant l'assemblée nationale le jour même du vote de sa loi.

<sup>66</sup> Prinet, M., *Bibliothèque de l'école des chartes*, année 1916, volume 77, numéro 77, pp. 181-182.

*Illustration 12 : Source du Lison, Doubs<sup>67</sup> :*



Ce texte sans décret d'application et sans volet répressif sera un premier pas symbolique. Il va tout de même permettre de créer, toujours sur l'impulsion de Charles Beauquier, des commissions départementales chargées de dresser l'inventaire des richesses pittoresques et naturelles. Les Côtes d'Armor, alors Côtes du Nord, ont été département pionnier à la fois pour le rôle de sa commission départementale des sites – dès 1900 – qui servira de modèle au législateur et pour le premier classement de site, établi en 1907 sur l'île de Bréhat – sous l'impulsion de la municipalité – en application de la loi nouvelle.

Le rôle des associations de protection et des personnalités qualifiées, présentes dans les commissions départementales aux cotés des élus et des administrations, est comme toujours essentiel dans l'émergence de ce droit, notamment le rôle du Touring Club de France créé en 1890, du Club Alpin Français, et de la Société pour la protection des paysages de France, créée par Charles Beauquier et Sully-Prudhomme en 1901.

Le député va poursuivre jusqu'à la fin de sa vie sa lutte contre les « laideurs industrielles »<sup>68</sup> - en somme, les abus de la modernité – en faisant voter la loi du 20 avril 1910

---

<sup>67</sup> Jourdan, E., Académie de Besançon.

contre « l'abus de affiche-réclame » ainsi que celles relatives aux occupations temporaires de terrains classés, aux plans d'extension et d'embellissement des villes, aux réserves nationales boisées. Les espaces naturels seront son champ d'investigation favori : forêts mais surtout les côtes du territoire français en proie à l'affichage sauvage et à l'extension irraisonnée des constructions permanentes.

Les batailles qui ont été menées dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle – en Côte du Nord ou dans le Doubs – renvoient aux sources de la loi de 1906. Elle est plus connue sous l'appellation de la loi du 2 mai 1930 qui lui a succédé et qui a parachevé le dispositif. Comme le note la ministre de l'Ecologie et du développement durable Nelly Olin, lors de la journée de commémoration du centenaire de la loi de 1906 sur la protection des sites et des monuments naturels : « si cette reconnaissance s'est tout d'abord attachée à des monuments naturels isolés, éléments remarquables ou singuliers, éligibles au titre du seul critère esthétique, puis à des points de vue, à des châteaux et leurs parcs, elle s'est peu à peu étendue à de plus vastes espaces, pour protéger les ensembles paysagers les plus exceptionnels, qu'ils soient naturels (massifs, îles, caps, falaises, gorges, vallées, ...) ou façonnés par l'homme (massifs forestiers, marais salants ou cultivés, vignobles, lacs artificiels, ) »<sup>69</sup>.

Si cette première loi – dépourvue de volet répressif et relativement mal conçue – n'a été qu'une étape symbolique dans la protection des sites naturels, quelques-uns ont néanmoins été classés grâce à cette loi<sup>70</sup>. En 1929, 459 sites ont été classés en France dont 119 seulement appartiennent à des propriétaires privés et seules quatre ou cinq expropriations ont eu lieu<sup>71</sup>. Selon Arlette Auduc, la loi de 1913 n'étant pas adaptée aux sites car trop contraignante et ne se fondant que sur des unités spécifiques, il a fallu voter une nouvelle loi<sup>72</sup>.

La loi de 1930 tend à rapprocher les procédures de classement des monuments bâtis d'une part, et celle de sites et espaces naturels, en créant la catégorie de « site naturel classé ». La loi – construite sur le modèle de la loi de 1913 et prenant acte des récentes évolutions législatives – prévoit deux types de classement : l'inscription et le classement. Elle introduit également la possibilité de classer comme un site une zone située à proximité d'un bâtiment classé ou inscrit. L'objectif est avant tout de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des

---

<sup>68</sup> Beauquier, C., *Faune et flore populaires de la Franche-Comté* (Collection de contes et chansons populaires), E. Leroux, 1910.

<sup>69</sup> Discours de Madame Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du développement durable, *Journée de commémoration du centenaire de la loi de 1906 sur la protection des sites et monuments naturels*, Abbaye de Beauport, jeudi 18 mai 2006.

<sup>70</sup> Nous en avons cité quelques-uns dans le chapitre précédent.

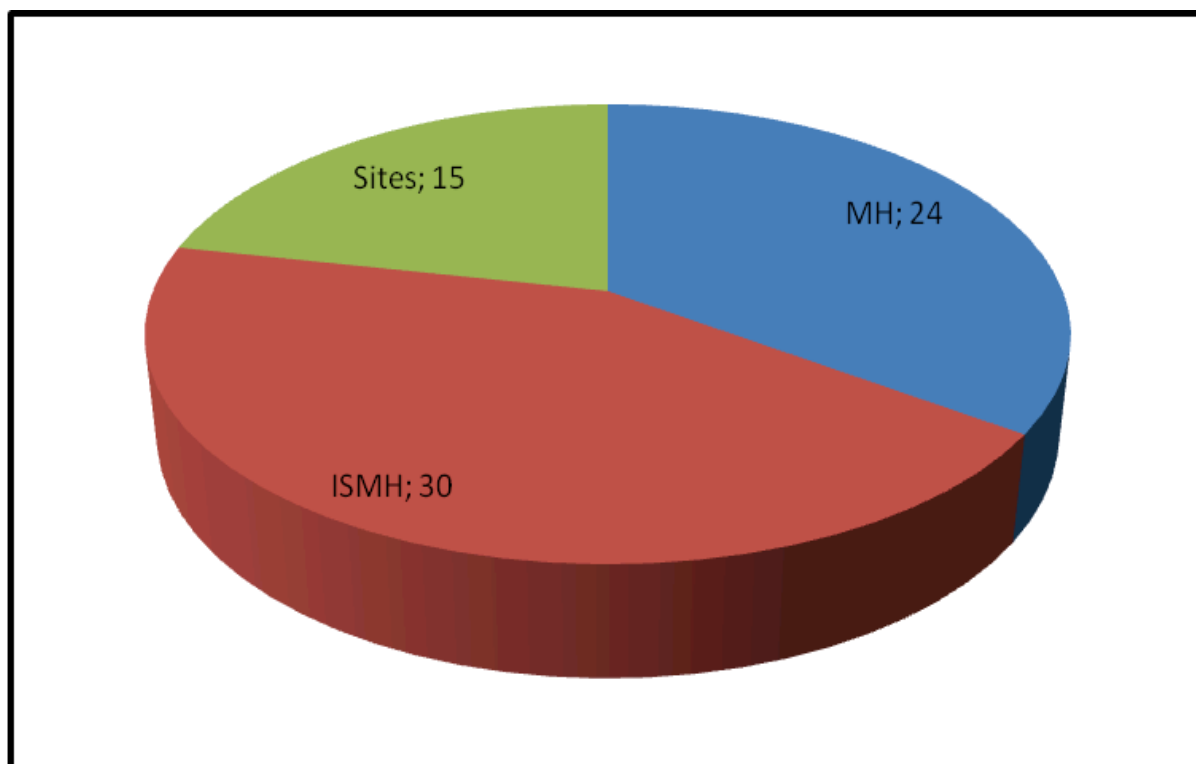
<sup>71</sup> Auduc, A., « Le service des monuments historiques sous la IIIe République » in *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, 2003, p.196.

<sup>72</sup> *Ibid.*

lieux, et de les préserver de toute atteinte grave. Elle prend acte des échecs précédents et par le biais de cette loi, l'Etat institue des commissions départementales des sites où sont représentées les associations locales. Celles-ci proposent les sites à protéger et dressent une liste supplémentaire. C'est à une commission supérieure de se prononcer sur les propositions de classement. Ainsi, l'Etat reprend la main pour, sans doute, plus d'efficacité et surtout pour un meilleur contrôle des choix scientifiques et leur impact budgétaire. Cette loi va favoriser le classement de petits sites à l'unité de style caractérisé mais elle va également permettre de porter le regard sur la destinée de sites plus vastes et variés qu'il sera possible de « protéger » avec l'accord des propriétaires<sup>73</sup>.

Dans le département de la Charente-Inférieure, la loi est rapidement utilisée. En effet, quinze sites sont classés entre 1930 et 1940. Parmi ceux-ci, sept sites naturels (un chêne à Cozes, les corniches de Saint-Palais-sur-Mer et de Vaux-sur-Mer, le plan d'eau du havre d'échouage du Vieux-Port de La Rochelle, le Parc Charruyer de La Rochelle, et la bordure du fleuve et la presqu'île de Talmont) et des sites historiques (remparts et massifs de sapins à l'île d'Aix, terrains communaux de la tour de la Chaîne et de la Porte des Deux moulins. La Rochelle et des terrains autour de l'amphithéâtre de Saintes).

Graphique 19 : Répartition des classements entre 1930 et 1940 en Charente-Inférieure<sup>74</sup> :



<sup>73</sup> Selon Arlette Auduc, il pourrait s'agir d'une préfiguration des ZPPAUP.

<sup>74</sup> Auteur : Karim Souiah. Source SDAP 17.



Mis à part le traitement nouveau connu par les sites, le nombre de classements baisse de manière importante en comparaison à la décennie précédente (graphiques 18 et 19). Cela s'explique par « l'explosion patrimoniale » connue dans les années 1920 due à la fois à la création de l'ISMH et au classement de pans entiers de centres historiques de villes telles que La Rochelle. En somme, ce nombre ne reflète qu'une vision partielle de la réalité. La loi de 1930 permettant enfin de protéger des sites – historiques, naturels, légendaires ou « typiques » - l'Administration n'est plus forcée de classer un par un des immeubles. Encore une fois, les pratiques administratives évolueront lentement. Au début des années 1930, les services des Monuments historiques préféreront souvent se servir de l'Inscription<sup>75</sup> à grande échelle plutôt que de la loi sur les sites afin d'éviter de classer un site trop étendu ou difficile à délimiter selon les critères de l'époque. Par exemple, en 1931, l'Administration préfère inscrire plusieurs maisons de l'Ile d'Aix plutôt que de classer le site entier<sup>76</sup>. Ainsi, elle choisit de pratiquer une fois encore le « façadisme » en inscrivant les façades et toitures de plusieurs maisons rue Malengro, rue Gourgaud et rue Napoléon. À part cela, on constate que le nombre de classements suit une évolution ascendante puisque soixante-neuf édifices sont classés pendant cette période, ce qui est un tiers de plus que les quarante-trois de la décennie 1910-1920.

Pour le reste, on remarque que l'Inscription est plébiscitée par l'Administration. Elle concerne plus de la moitié des classements durant les années trente. Il s'agit en grande majorité d'églises romanes (par exemple celle de Doeuil sur le Mignon dans le nord est du département) et d'édifices bénéficiant du « façadisme » ambiant (l'Ile d'Aix) ou de bâtiments médiévaux (les vieilles halles de Cozes). Comme nous l'avons noté précédemment, ce succès s'explique par l'allègement des restrictions engagées par l'Etat en choisissant l'Inscription. Les années 1930 sont difficiles sur le plan budgétaire. La crise économique et financière à laquelle s'ajoute une baisse constante du franc grève fortement le budget de l'Etat. En privilégiant l'Inscription, l'Etat fait le choix d'un classement à minima. Néanmoins, une courte période d'accalmie, entre 1928 et 1931, favorise l'essor des classements<sup>77</sup>. Le budget de 1928 est pour la première fois depuis la fin de la Guerre en réel essor. Cet accroissement durant quatre années est accentué par une dotation exceptionnelle de 1,5 million de francs en 1930 et 1931 pour la cathédrale d'Orléans. Sur le plan local, cela se traduit par une forte

---

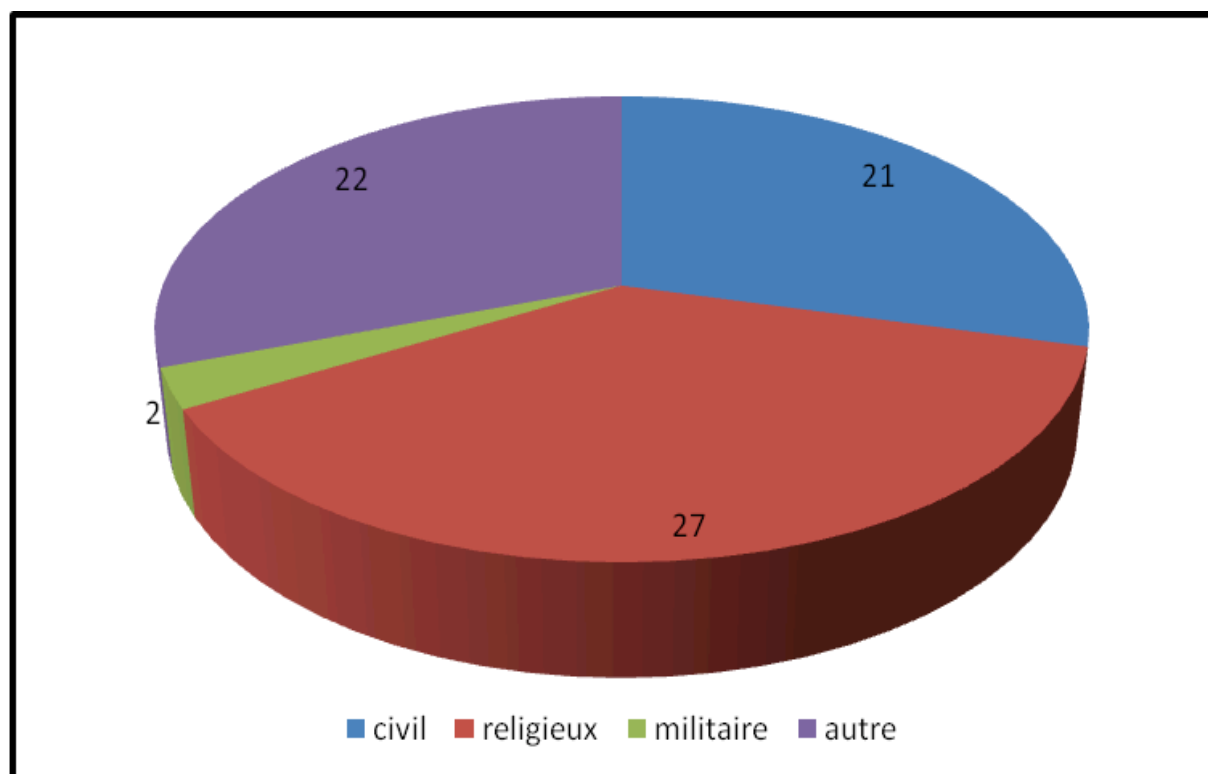
<sup>75</sup> Inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

<sup>76</sup> Ce classement interviendra beaucoup plus tard, tout d'abord en 1970 avec l'inscription de la totalité de l'île puis en 1980 avec le classement de l'ensemble urbain.

<sup>77</sup> Auduc, A., « Le service des monuments historiques sous la IIIe République », *op. cit.*, p.196.

augmentation des classements entre 1928 et 1931 (plus de cinquante pour cent des classements entre 1920 et 1940) et par une stagnation voire une chute de ceux-ci après 1932.

*Graphique 20 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par type d'édifices entre 1930-1940<sup>78</sup> :*

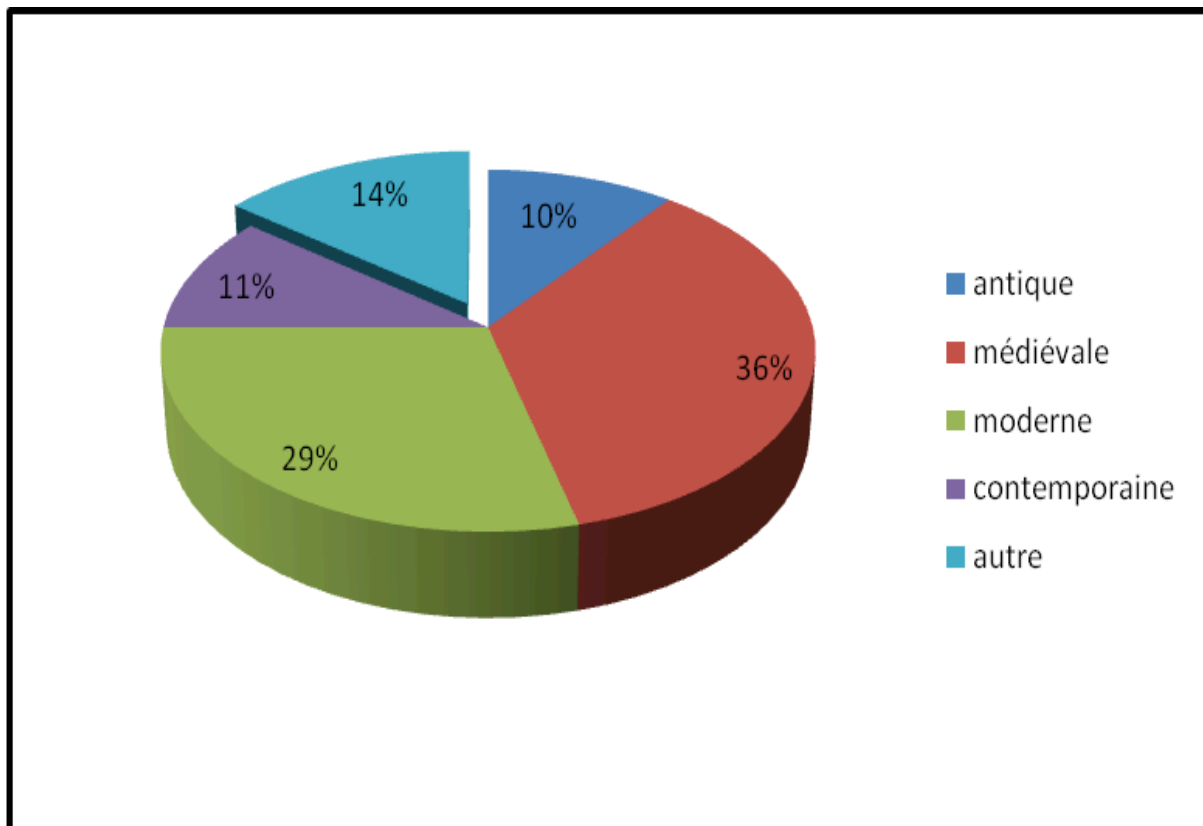


Dans le graphique 20, même si le nombre de classements est plus faible que lors de la décennie précédente, pour la première fois on constate une certaine hétérogénéité dans les types de patrimoine. Hormis le patrimoine militaire qui demeure toujours à la remorque des autres patrimoines, il y a un certain rééquilibrage avec 27 édifices religieux (soit 37%), 21 édifices civils (soit 29%) et 22 autres monuments (soit 31%). La catégorie « autre » regroupe à la fois le patrimoine naturel mais également les sites ou les sites néolithiques. Le patrimoine religieux est, quant à lui, en très nette baisse : 54 édifices entre 1920 et 1930, 35 édifices entre 1910 et 1920 sur un total de 43 (soit 78% des édifices classés pendant cette période), 41 édifices entre 1905 et 1910 sur un total de 43 (soit 95% des édifices classés pendant cette période) et 29 sur un total de 50 de la première liste des monuments historiques, en 1840, à

<sup>78</sup> Auteur : Karim Souiah. Source SDAP 17.

1905 (soit 58% des classements pendant cette longue période). Pour le reste, les monuments civils et naturels sont de plus en plus pris en compte.

*Graphique 21 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par époque entre 1930-1940<sup>79</sup> :*



Le graphique 21 confirme ce que nous pu constater auparavant. Si les monuments médiévaux représentent toujours une part importante des classements – grâce principalement aux églises romanes – les années 1930 sont marquées par la diversité : diversité des types de patrimoine protégés et des époques concernées. On compte 27 édifices médiévaux, 22 édifices de l'époque moderne et pas moins de 8 édifices contemporains dont certains datant du XX<sup>ème</sup> siècle : le pont transbordeur de Martrou au-dessus de la Charente (1930) ou encore une école à Rétaud. Pour ce qui est des édifices de la catégorie « autre », on dénombre des chênes et plusieurs sites naturels. Ainsi, l'Administration se détache peu à peu des schémas classiques de la protection des monuments historiques type beaux-arts pour se focaliser sur d'autres types de patrimoines plus contemporains et disons plus divers (école, pont transbordeur, site

<sup>79</sup> Auteur : Karim Souiah. Source SDAP 17.

naturel, moulin à vent). Le patrimoine rural doit néanmoins beaucoup à la création de l'ISMH (trois quart des protections du patrimoine rural). Seuls les jardins du Grand Siècle bénéficiaient d'une attention systématique : « assimilés aux monuments historiques, en tant que constructions du génie artistique des « jardiniers », pour l'essentiel du grand siècle, les jardins dits historiques voient leur protection assurée dans le cadre de la loi du 31 décembre 1913. Il n'en est pas de même des sites pittoresques à propos desquels la loi de 1906 se révèle, comme il était prévu, peu efficace. »<sup>80</sup> Nous avons vu, malgré tout, que la généralisation n'est pas de mise et que le patrimoine naturel ou rural jouissent d'une reconnaissance partielle.

### *La parenthèse du Front populaire :*

Dans un discours de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État à la jeunesse et aux loisirs, datant du 10 juin 1936, précise que « notre but simple et humain, est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver dans la pratique des sports, la joie et la santé et de construire une organisation des loisirs telle que les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur. ».

À partir de 1936, l'arrivée au pouvoir du Front populaire permet la mise en œuvre d'une autre politique sociale et culturelle faisant la part belle aux loisirs<sup>81</sup>. Hormis les mesures favorisant la démocratisation de la culture et des loisirs (baisse des prix dans les transports, congés payés et tarifs réduits pour les indigents dans les musées), le gouvernement peut se targuer d'avoir produit une véritable politique publique de la culture cohérente et tournée vers et pour la population<sup>82</sup>. Jean Zay propose un ministère de la vie culturelle, regroupant un secrétariat d'état à l'éducation nationale et un autre à l'Expression nationale, comprenant lettres et arts, musées, archives et bibliothèques. Mais le Parlement refuse cette refonte administrative, et face à la rigueur budgétaire imposée, Philippe Poirrier insiste sur le fait que Léon Blum et ses ministres Jean Zay (Éducation nationale et Beaux-Arts) et Léo Lagrange (Sports et loisirs) s'appuient sur les mouvements d'éducation populaire, les

---

80 Auduc, A., « Paysage, architecture rurale, territoire : de la prise de conscience patrimoniale à la protection », *In Situ*, n°7, février 2006.

81 Il suffit de repenser aux caricatures faites par l'extrême-droite du « ministère de la paresse » de Léo Lagrange, jeune sous-secrétaire d'État aux Sports et aux Loisirs.

82 Ory, P., *La Belle Illusion. Culture et politique sous le signe du Front populaire. 1935-1938*, Paris, Plon, 1994, 1033 p.

associations de jeunesse et les initiatives privées qui ont émergé depuis quelques décennies pour réaliser leurs objectifs<sup>83</sup>.

Toutefois, le gouvernement est à l'origine de nombreux points d'ancrage de notre politique publique de la culture actuelle et, plus largement, de l'évolution des mentalités. Le musée d'art moderne, le Musée national des arts et traditions populaires (Musée des ATP), le palais de la découverte, le musée de l'Homme et le CNRS sont des créations du Front populaire. Ainsi, sous le Front populaire, la culture, pour la première fois dans une société démocratique moderne, est devenue une affaire d'Etat. Le sport, la recherche scientifique, les loisirs, les auberges de jeunesse sont reconsidérées par les pouvoirs publics, qui se sont donnés pour mission d'intervenir dans la pédagogie du corps et de l'esprit. C'est donc un moment charnière où la *politique culturelle* en tant que telle est créée<sup>84</sup> : l'organisation des services et des loisirs afin de permettre l'émancipation du plus grand nombre. Le Front populaire engage donc des fonds publics dans la culture et le monde associatif en soulignant la légitimité de l'intervention publique et en affichant une perspective de popularisation de la culture des élites. Cette politique volontariste est facilitée par le soutien du Parti communiste français et d'un vaste et dense mouvement associatif.

Sur le plan de l'évolution des mentalités du personnel du Service des Monuments historiques, on comprend l'importance de ce gouvernement. Il a remis les goûts et les valeurs populaires au cœur des pratiques culturelles. L'un des symboles de cette valorisation de la culture populaire est le lancement officiel des ATP au Trocadéro lors de l'exposition universelle de 1937. Les ATP sont au carrefour de ce qui construit le patrimoine (les arts et les traditions) tout en y incorporant les valeurs populaires à la manière des chroniqueurs locaux du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, non dénuée de visées politiques et idéologiques, la création du musée, sous l'égide de Georges-Henri Rivière, fraie un chemin au cœur d'enjeux complexes entre culture et politique, art et arts populaires, identité, nation et patrimoine<sup>85</sup>. Tellement complexes que sous le Régime de Vichy, les traditions et les valeurs populaires prendront une connotation bien différente.

Les années 1930 sont « une période de foisonnement intellectuel lors de laquelle s'affirme un modèle scientifique pour l'ensemble des sciences sociales »<sup>86</sup>. De la création de

---

<sup>83</sup> Poirrier, P., *L'Etat et la culture en France au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, rééd., Le livre de poche, 2009, 258 p.

<sup>84</sup> Ory, P., op. cit.

<sup>85</sup> Segalen, M., *Vie d'un musée, 1937-2005*, Paris, Stock, 2005, 352 p.

<sup>86</sup> Weber, F., « Politiques du folklore en France » in Poirrier, P., Vadelorge, L., *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, op. cit., p. 269.

la *Revue du folklore français*, en 1930, en passant par le folklore artistique de l'ATP de Rivière, tous les courants du folklore français qui ont influencé la recherche archéologique et ethnographique française contemporaine sont nés de ce foisonnement. Ces courants de pensées divers et ancrés dans le quotidien ont largement débordé le simple champ de la recherche scientifique pour influencer les politiques et les pratiques de l'Administration : pour preuve les classements de plus en plus nombreux d'édifices et d'objets ruraux tels que les coiffes.

Nous avons vu que les mentalités du Service avaient largement évolué depuis le début du siècle. Cette courte parenthèse du Front populaire va sans nul doute transfigurer les évolutions timides et désordonnées qui ont eu lieu pendant ces quelques années sur le plan national, au sein de l'Administration centrale, et sur le plan local, en Charente-Inférieure.

Le Front populaire assène ainsi une nouvelle mission à l'administration de la culture, celle de la vulgarisation des grandes œuvres, et valorise la société de loisirs, ne différenciant pas arts mineurs et majeurs. Il impose l'idée polysémique de démocratisation culturelle qui se développera durant le demi-siècle suivant<sup>87</sup>.

#### **4-6- 1940-1950 : La rupture après le drame :**

Le piège d'une étude historique sur un pan de l'administration française est d'occulter le contexte historique général, et en particulier de mal évaluer les enjeux et l'idéologie dominante qui ont sous-tendu telles ou telles pratiques. Dans le contexte de la Première Guerre Mondiale, la situation a été plus simple à appréhender : si l'effort de guerre a été total au front comme à l'arrière, il n'existe pas, en la matière, de débat idéologique sur la continuité administrative de l'Etat ou sur une quelconque modification des pratiques pendant cette période. Durant cette guerre, l'Etat a mis en œuvre toute sa capacité économique et humaine dans l'effort de guerre et les affaires courantes étaient gérées par une administration exsangue. Nous avons donc insisté sur deux points : la pérennité des pratiques administratives liées au vote des lois séminales de 1905, 1906, 1907 et 1913, et la prise de conscience ou plutôt la révélation que fut la découverte des terres, paysages et sites urbains détruits par cette guerre.

---

<sup>87</sup> Ory, P., op. cit.

Il s'en est suivi un questionnement qui a conduit à l'augmentation du nombre des classements au titre des monuments historiques et à la création de l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH).

Pour ce qui est de la Deuxième Guerre mondiale, le contexte est bien évidemment différent. Nous n'insisterons pas sur la nature du Régime de Vichy, ni sur le débat sur la continuité de l'Etat français ou sur la collaboration d'Etat du régime<sup>88</sup>. Nous souhaitons évoquer de manière succincte le rôle idéologique du Régime de Vichy dans l'évolution des politiques culturelles – notamment dans le domaine du patrimoine – qui a parfois perduré après la chute du régime. Comme n'hésite pas à le noter Elizabeth Karlsodt, « la Seconde Guerre mondiale, en fait, est un moment clé dans le développement contemporain des politiques du patrimoine artistique »<sup>89</sup>.

#### *Le patrimoine sous le Régime de Vichy :*

Sur le plan pratique, la place importante prise par le patrimoine dans la législation peut s'expliquer par les circonstances : « l'absence du parlement, le besoin urgent de protéger les trésors d'art des bombardements et des réquisitions allemandes et la direction des services culturels par des haut fonctionnaires volontaristes, comme Jérôme Carcopino, ministre de l'éducation nationale (1941-1942), Louis Hautecoeur, secrétaire général des beaux-arts, et Jacques Jaujard, directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre »<sup>90</sup>.

Sur le plan idéologique, la Révolution nationale a accordé une place privilégiée au folklore paysan, à l'artisanat et à la culture du terroir. Ce monde paysan, ce folklore fantasmé, est devenu « l'idée maitresse, l'incarnation et le modèle d'une race [...] et d'un mode de vie »<sup>91</sup>. Vichy s'est donc approprié – pour mieux le détourner – le travail entamé par le Front populaire sur la valorisation des traditions populaires, notamment par la promotion des

---

<sup>88</sup> Sur la nature du Régime de Vichy par exemple : Paxton, R., *La France de Vichy*, Paris, rééd. Seuil, 1999, 475 p. ; Durand, Y., *La France dans la Deuxième Guerre mondiale, 1939-1945*, Paris, rééd. Armand Colin, 2002, 192 p. ; Milza, P., *Les Fascismes*, Paris, rééd., Seuil, 1991, 603 p.

Sur la continuité de l'Etat et le rôle des fonctionnaires : Bloch-Lainé, F., *Hauts fonctionnaires sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1996, 283 p. ; Baruch, M.O., *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737 p. ; Baruch, M.O., Duclert, V., (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, Éditions La Découverte, 2000, 588 p.

<sup>89</sup> Karlsodt, E., « Le patrimoine sous Vichy » in Poirrier, P., Vadelorge, L., (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, op. cit., p. 301.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> Faure, C., *Le projet culturel de Vichy. Folklore et révolution nationale, 1940-1944*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Presses du CNRS, 1989, p. 125.

recherches conduites par Georges-Henri Rivière dans son musée des ATP. Ce musée a fourni les structures de recherche et d'étude dont le régime avait besoin<sup>92</sup>. Par ailleurs, les sociétés savantes locales ont parfois été séduites par le regain d'intérêt dont faisait preuve le Régime à leur égard. La province et les régions étaient redevenues les lieux d'investigation de l'Administration en faveur d'une « authenticité » et de valeurs favorisant un « renouveau culturel » proche des idées maurrassiennes.

Si pour les chercheurs comme Rivière les enquêtes locales sur le folklore paysan ont des visées artistiques et culturelles évidentes, le régime en bouleverse le sens. Ainsi, « les liens noués avant la guerre avec le milieu des érudits locaux, eux-mêmes proches d'une bourgeoisie culturelle et économique, se renforcent au sein de fédérations régionalistes qui prônent ouvertement sinon le ralliement au régime (qui va de soi pour la plupart d'entre eux), du moins le revivalisme folklorique »<sup>93</sup>. George-Henri Rivière fait ainsi indirectement bénéficier au régime de méthodes et d'un réseau bien organisé<sup>94</sup>. Comme le note Florence Weber, « l'apologie des terroirs et des petites patries faisait l'objet d'un large consensus sous la IIIe République. Chacun tentait alors d'utiliser un folklore plus ou moins « authentique », plus ou moins « érudit », pour grandir sa municipalité ou promouvoir ses produits. Le nouveau régime organise à plus grande échelle, en l'honneur du Maréchal, de nombreuses cérémonies folkloriques ; il transforme ainsi le revivalisme de l'entre-deux-guerres en mode de rassemblement des foules et en outil de propagande. »<sup>95</sup>

C'est au cœur de cette province fantasmée, pourtant en pleine évolution sociale, que la Révolution nationale s'attèle à fonder un mythe autour des arts populaires totalement *récupérés* et vampirisés par une idéologie passéiste<sup>96</sup>. Alors que le Front populaire avait compris l'enjeu des ATP comme vecteur d'émancipation sociale, le Régime de Vichy n'a été capable que de produire un programme culturel opportuniste récupérant de-ci de-là des réflexions, des travaux – les ATP, le provincialisme – en les modifiant à des fins idéologiques. Le résultat n'a, forcément, été opératoire que le temps où le Régime fut en place : pendant quatre ans, il y a eu en quelque sorte un renouveau des fêtes populaires et de cette imagerie réactionnaire destinées à exalter les forces de la Nation et la piété des

---

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Weber, F., « Politiques du folklore en France (1930-1960) », op. cit., p. 289.

<sup>94</sup> Rivière, G.-H., « Le folklore paysan. Notes de doctrine et d'action », *Etudes agricoles d'économie corporative*, 2<sup>e</sup> année, 4, octobre-décembre 1942, p. 291-316.

<sup>95</sup> Weber, F., op. cit.,

<sup>96</sup> *Ibid.*



populations. Christian Faure insiste, dans son ouvrage, sur l'échec total de ce projet culturel qui a volé en éclats à la Libération, parce qu'il avait été conçu dans la réaction et sans tenir compte du contexte de l'Occupation<sup>97</sup>. Néanmoins, même dans l'un des pires régimes qu'ait connus la France il y a eu des réformes positives ; Jérôme Carcopino en fut l'un des mentors.

Jérôme Carcopino, historien spécialiste de la Rome antique et secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse dans le gouvernement de l'amiral Darlan de 1941 à 1942, fera notamment voter la loi dite « Carcopino » du 27 septembre 1941 sur les fouilles archéologiques. Pour la première fois, cette loi affirme dans son texte la primauté de l'intérêt national sur la propriété individuelle.

La loi de 1941 assure la réglementation des fouilles archéologiques sur le territoire français. Aujourd'hui encore, elle est l'un des piliers du Code du patrimoine. La loi vise à assurer la protection des biens (meubles ou immeubles) archéologiques, qui peuvent être considérés comme des éléments du patrimoine national. Elle place naturellement l'État au centre du dispositif dans la mesure où la nouvelle législation privilégie l'intérêt national, en apportant, dans le cadre d'une police administrative spéciale, quelques limitations aux droits de la propriété individuelle<sup>98</sup>.

La deuxième grande loi sur le patrimoine pendant Vichy a été la loi de 1943 sur les abords des monuments historiques. Elle permet de compléter la loi de 1913 en incorporant deux motifs de classement : la *mise en valeur* et la *visibilité*. En effet, avec la loi de 1913, l'État ne pouvait classer ou acquérir un immeuble aux abords d'un monument historique que si c'est nécessaire pour *isoler, dégager ou assainir* le monument classé. En outre, la loi de 1913 ne le permettait qu'aux abords immédiats des monuments historiques. Or la notion de *visibilité* vient régler le problème : désormais « tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres » peut être concerné par la loi. La loi prévoit donc que les abords des monuments classés ou inscrits soient protégés au même titre que les monuments classés eux-mêmes : leurs propriétaires sont soumis aux mêmes exigences.

Par ailleurs, les actes de guerre et les répercussions sur le patrimoine sont pris en compte par l'Administration. En effet, la loi du 12 juillet 1941 permet la réparation au frais de l'État des monuments historiques endommagés par les actes de guerre. Cette loi s'applique à

---

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> Saujot, C., *Le droit français de l'archéologie*, Paris, Cujas, 2007, 352 p.

tout immeuble classé ou inscrit appartenant aux collectivités publiques aussi bien qu'à des propriétaires privés. Même si la loi prévoit de limiter le financement des travaux aux parties classées des édifices, cette loi aura un impact considérable, en particulier dans les départements où les collectivités locales sont pauvres comme en Charente-Maritime. L'administration a voulu « marquer sa ferme intention de relever entièrement la France monumentale, de lui reconstituer complètement, partout et toutes les fois où la chose serait possible, sa physionomie traditionnelle »<sup>99</sup>.

Ainsi, malgré la chute vertigineuse des crédits, l'Administration poursuit son travail entamé en 1887 et continue à faire voter des lois : « alors que les crédits budgétaires affectés aux monuments historiques passaient de 4,5 à 46 millions de francs de 1914 à 1938, la guerre amenait une réduction de crédits (5 millions seulement affectés aux dommages de guerre ; dès le 9 octobre 1940, une tranche supplémentaire de 20 millions est cependant accordée) »<sup>100</sup>. Par ailleurs, les classements ou inscriptions continuent pendant la guerre. Entre juillet 1940 et mars 1945, 566 édifices sont classés et 914 inscrits à l'inventaire supplémentaire et également 352 sites sont classés et 1823 sites sont inscrits entre juillet 1940 et août 1944 selon René Perchet, directeur de l'Architecture<sup>101</sup>. Ces chiffres sont, bien entendu, relativement faibles mais ils prouvent que l'Administration a poursuivi son activité de classement.

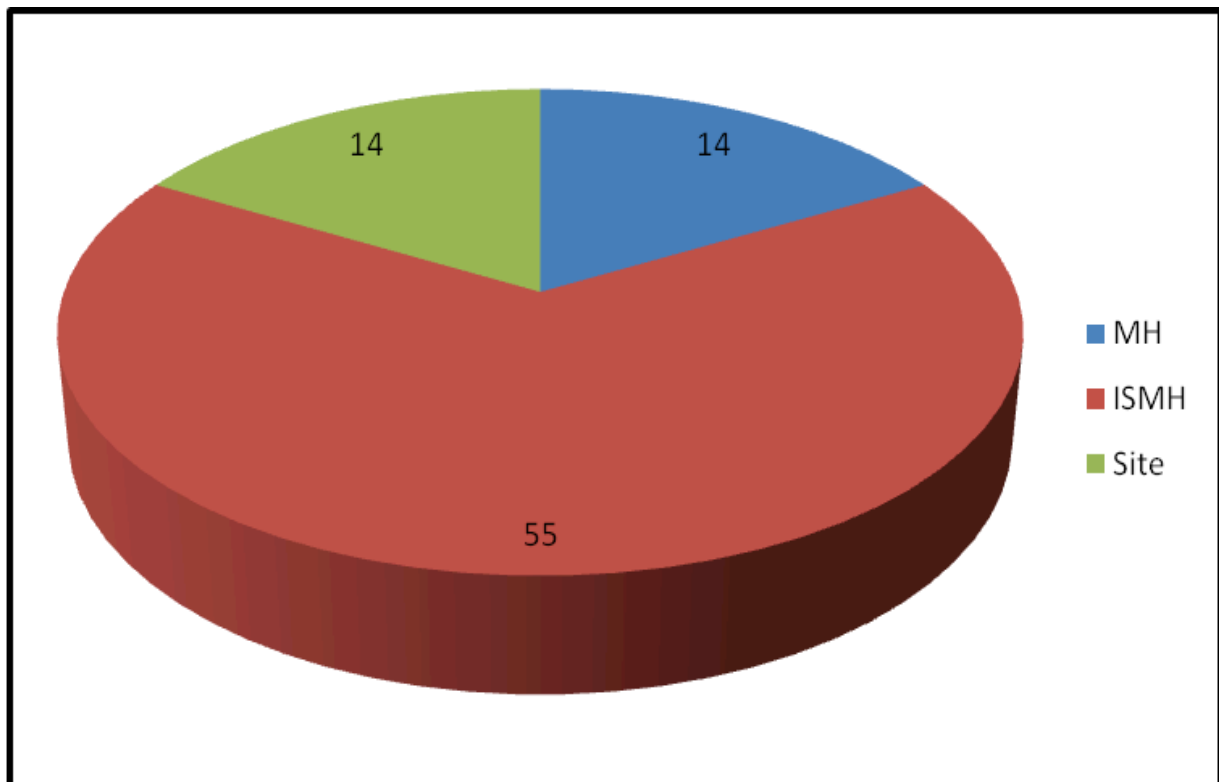
---

<sup>99</sup> Verdier, P., « La réparation des monuments historiques endommagés par la guerre », *Revue des beaux-arts*, n°8, décembre 1943-janvier 1944, p. 111-120.

<sup>100</sup> Poulain, C., « Un exemple de la continuité de la politique du patrimoine sous le régime de Vichy : la loi sur les abords des monuments historiques » in *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, op. cit., p. 339.

<sup>101</sup> Karlsgodt, E., op. cit., p. 307.

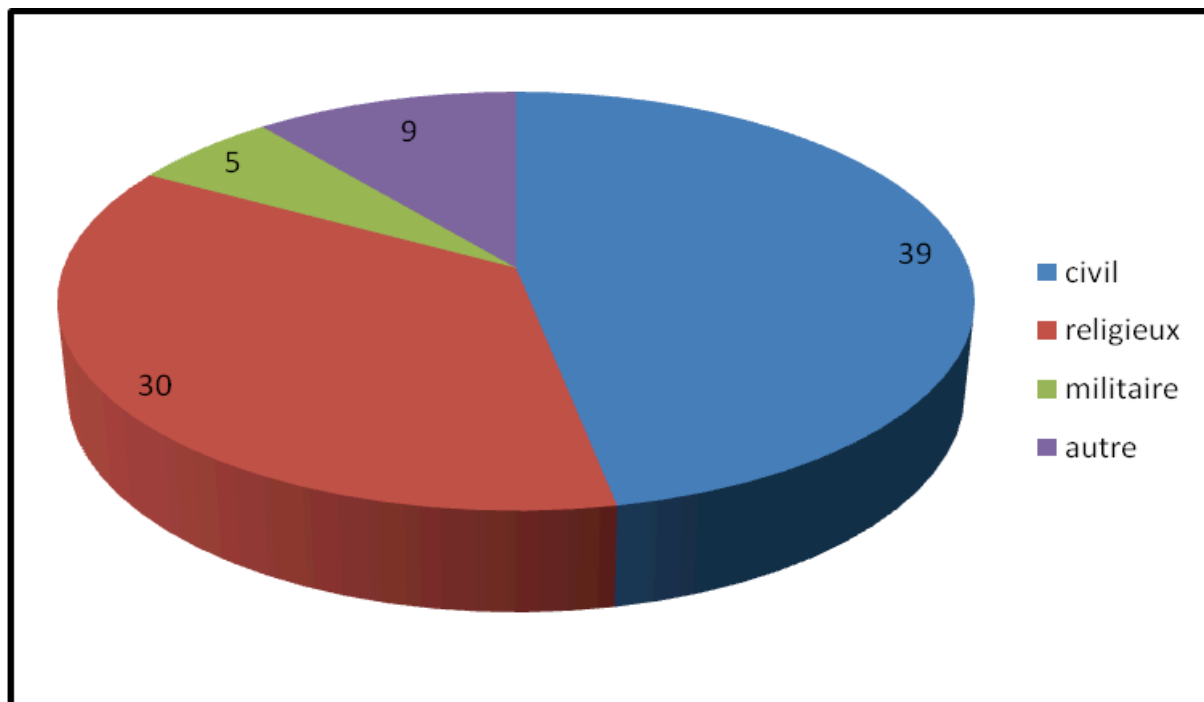
Graphique 22 : Types de classement en Charente-Maritime 1940-1950<sup>102</sup> :



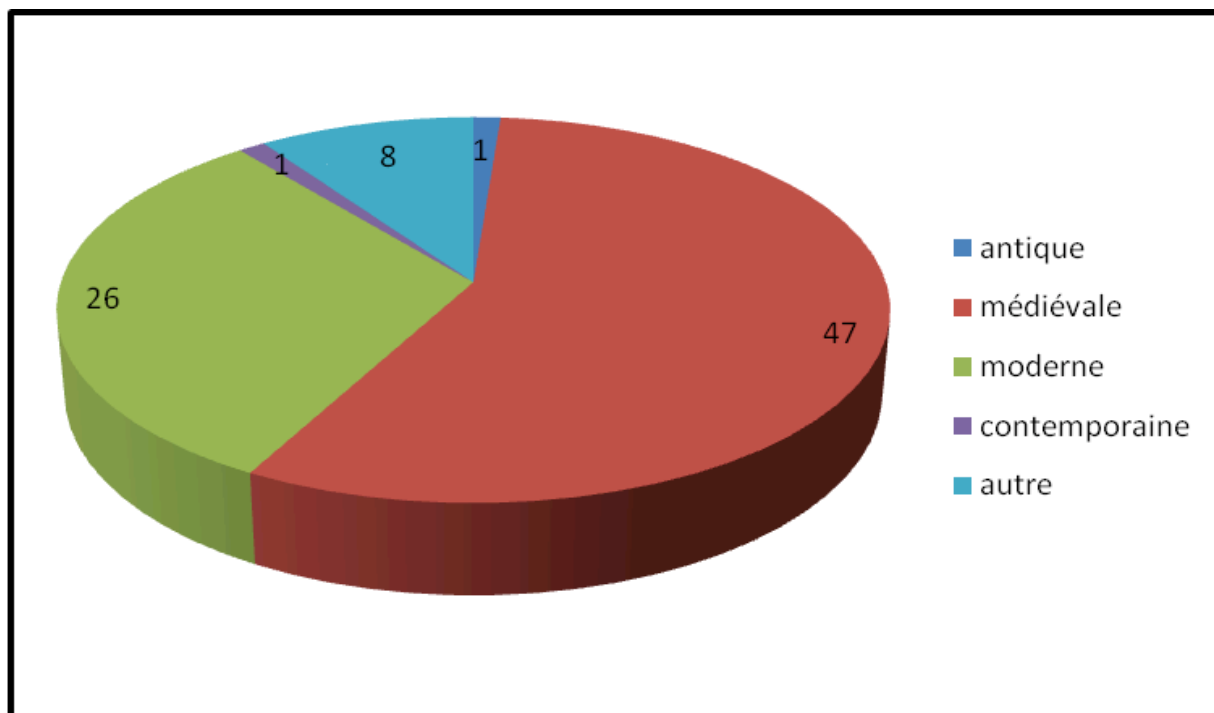
Pour ce qui est du département de Charente-Maritime, nous n'avons pas comptabilisé le nombre de classements pendant la guerre. Néanmoins, nous pouvons constater que le nombre de classement poursuit son évolution entre 1940 et 1950 comme dans la décennie précédente (voir le graphique précédent). Le tableau prouve encore une fois le succès de l'inscription à l'inventaire supplémentaire (66% des classements) et l'essoufflement du classement titre des monuments historiques. On pourrait penser, suivant les enseignements passés, que ces inscriptions à l'ISMH concernent principalement des édifices récents (encore souvent déconsidérés par l'administration) et civils (les édifices religieux étant généralement mieux pris en charge par l'administration), or, il n'en est rien. Dans les tableaux suivants, nous verrons que la période 1940-1950 est en quelque sorte un prolongement de la décennie précédente. On assiste de plus en plus à un lissage des classements (graphiques 23 et 24). Il est clair que l'administration cherche désormais à protéger des édifices, des sites dans l'ensemble du patrimoine français : édifices religieux, sites naturels, édifices militaires, édifices modernes...

<sup>102</sup> Auteur : Karim Souiah.

Graphique 23 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par type d'édifices entre 1940-1950<sup>103</sup> :



Graphique 24 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par époque d'édifices entre 1940-1950 :



<sup>103</sup> Auteur : Karim Souiah.

Le régime de Vichy est novateur en termes de législation mais peu enclin à augmenter les crédits pour les monuments historiques. La période de l'après-guerre est marquée par la reconstruction et le redressement du pays. La Quatrième République en proie à une forte instabilité politique et à des contraintes économiques et d'urbanisme gigantesques doit agir sur plusieurs fronts à la fois<sup>104</sup>. La Seconde Guerre mondiale laisse le pays dans une situation économique désastreuse. Les destructions liées aux opérations militaires de 1940, aux sabotages de la résistance, aux représailles des Allemands, aux bombardements alliés et à la Libération ont touché trois fois plus de départements qu'en 1914-1918<sup>105</sup>. Les réseaux de transports sont dévastés ; la production industrielle et la production agricole se sont effondrées. Certaines villes sont pratiquement rasées comme Royan ou Le Havre, détruite à près de 90%<sup>106</sup>.

Dans ces conditions, la reconstruction de l'infrastructure et de l'économie française est engagée par la Quatrième République qui parvient à rapidement ramener la croissance. Compte tenu de l'ampleur des destructions, la reconstruction est directement prise en main par l'État. Le Commissariat général du Plan est créé le 3 janvier 1946 : le plan a pour objectif d'orienter l'investissement vers les secteurs d'activité considérés comme prioritaires, grâce à des mesures fiscales ou de crédits incitatifs. Les secteurs les plus stratégiques sont même nationalisés : énergie, transports, assurances, Banque de France et banques de dépôt. À cette occasion sont créés les Charbonnages de France, EDF et GDF<sup>107</sup>.

La planification gouvernementale (plan Monnet) est financée par l'aide américaine à travers une substantielle remise de dettes puis le plan Marshall qui apportera plus de 2,6 milliards de dollars au pays. Le Trésor public américain accorde des aides à l'État français ; celui-ci octroie des financements aux entreprises qui peuvent ainsi s'équiper auprès de fournisseurs bien souvent américains<sup>108</sup>.

La priorité est donnée dans un premier temps à la reconstruction des infrastructures et à la remise en marche de l'appareil productif. La reconstruction des villes permet la mise en pratique des théories de l'urbanisme moderne à l'instar notamment de celles de Le Corbusier et des concepts développés lors des congrès internationaux d'architecture moderne.

---

<sup>104</sup> Voldman, D., « La reconstruction des villes après les guerres : histoire de la constitution d'un objet d'étude », *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, op. cit., p. 352.

<sup>105</sup> Becker, J.-J., *Histoire politique de la France depuis 1945*, 8<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 2003, 249 p.

<sup>106</sup> Voldman, D., op. cit., p. 351.

<sup>107</sup> Becker, J.-J., op. cit.

<sup>108</sup> *Ibid.*

Ainsi, la Quatrième République, avant tout préoccupée de la reconstruction du pays après les dommages de guerre, manifeste peu d'intérêt pour les monuments historiques<sup>109</sup>. Le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, créé en 1944, est chargé de cette mission qui inclut les monuments historiques endommagés. C'est le service des monuments historiques qui assume cette charge sous le contrôle du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Mais les besoins de la reconstruction et surtout du renouvellement d'un parc immobilier français dégradé et insuffisant, amènent à concentrer les maigres moyens budgétaires à ces priorités, l'entretien des monuments historiques devant attendre des jours meilleurs. Entre 1947 et 1961, en somme pendant les trois premiers Plans, la priorité de l'Etat se porte sur trois points : les grands équipements, le logement et l'éducation.

#### *La création des agences des bâtiments de France :*

Depuis 1887, chaque département disposait d'un architecte chargé de l'entretien *ordinaire* des monuments historiques ; c'est pour cela qu'ils portent la dénomination d'architectes ordinaires.

« C'est au 30 mars 1897 en effet que remonte l'organisation territoriale du service d'architecture des monuments historiques qui comporte pour la première fois des architectes des monuments historiques résidant sur les lieux et spécialement chargés des travaux d'entretien »<sup>110</sup>.

Le décret du 12 avril 1907 organise leur activité en créant dans chaque département des architectes ordinaires des monuments historiques chargés, sous l'autorité de l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent, d'assurer la prévision, le suivi et le règlement des travaux d'entretien des monuments classés. Tout comme les architectes en chef, les architectes ordinaires étaient des architectes libéraux exerçant dans le département et choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine des monuments historiques. Nommés par le ministre pour quatre ans ils étaient rémunérés par des honoraires et vacations fixés par arrêté ministériel. Concrètement, les architectes en chef des monuments historiques (ACMH) bénéficient d'honoraires à hauteur de 5% du montant total des travaux et les

---

<sup>109</sup> Gourbin, F., « Le service des monuments historiques face à la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale », *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, op. cit., p. 383-397.

<sup>110</sup> Preschez, P., « L'architecte des bâtiments de France d'hier à aujourd'hui 1897-1996 », *La pierre d'angle*, N° 21-22, octobre 1997 p. 32.

architectes des bâtiments de France (ABF) de 2,5%. Contrairement à l'ACMH, l'ABF n'est pas autorisé à se consacrer à des activités privées.

Un décret du 20 décembre 1935 réorganise la fonction des architectes ordinaires qui deviennent architectes des monuments historiques<sup>111</sup>. Ils sont recrutés sur concours par examen suivant d'un stage probatoire ouvert aux candidats ayant entre 28 et 45 ans. Bien que rémunérés « au moyen d'honoraires et de vacations, ils sont soumis à l'autorité hiérarchique des architectes en chef et de l'administration, et peuvent être l'objet, de la part du ministre, de mesures disciplinaires »<sup>112</sup>.

C'est en 1946 que le statut de ces architectes départementaux est officialisé avec la création d'un corps de fonctionnaires. Ainsi, dans chaque département sont créées des agences des bâtiments de France placées sous la responsabilité d'un nouveau corps de fonctionnaires publics d'Etat, les ABF<sup>113</sup>. Héritiers des architectes ordinaires des monuments historiques, ils sont cependant investis de missions plus larges. Les architectes ordinaires – comme Maurice Gouverneur en Charente-Maritime – deviennent pour la plupart automatiquement ABF en fonction de leurs états de service : « services rendus en qualité d'architecte des monuments historiques et des bâtiments civils et palais nationaux, ainsi que de la possession d'un diplôme d'études supérieures pour la connaissance et la conservation des monuments anciens »<sup>114</sup>.

Les missions de l'ABF sont plus larges que celles de l'ancien architecte ordinaire. Leurs attributions, fixées par le décret de 1946, en font les correspondants permanents de l'État dans les départements pour le suivi du contrôle et de l'entretien des monuments historiques, mais également dans le domaine des sites, perspectives et paysages. En effet, l'architecte des bâtiments de France « a les attributions dévolues par les règlements en vigueur à l'architecte ordinaire des monuments historiques, sous l'autorité de l'architecte des monuments historiques »<sup>115</sup> et « il est chargé des travaux d'entretien et de réparations ordinaires dans les bâtiments civils et palais nationaux de sa circonscription »<sup>116</sup>. Il est donc le

---

<sup>111</sup> Décret du 20 décembre 1935. J.O. du 28 décembre 1935, p. 13698

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> Décret n° 46-271 du 21 février 1946 portant organisation d'agences des bâtiments de France, J.O. du 22 février 1946, p. 1577-1578 ; décret n° 46-272 du 21 février 1946 portant organisation d'agences de bâtiments de France pour l'entretien des bâtiments civils et des palais nationaux, J.O. du 22 février 1946, p. 1578.

<sup>114</sup> *Ibid.*, article 3.

<sup>115</sup> *Ibid.*, article 9.

<sup>116</sup> *Ibid.*

maître d'œuvre des travaux d'entretien sur les monuments historiques. L'ACMH, lui, est en charge du gros œuvre et des travaux de restauration. Ensuite, il est en quelque sorte la police des travaux sur les monuments historiques et de tous les sites dépendant de la législation sur la protection du patrimoine : loi de 1913, de 1930 sur les sites et 1943 sur les abords. Chaque propriétaire privé doit soumettre une demande à l'ABF lorsqu'il s'apprête à effectuer des travaux et ce dernier est en charge de les contrôler au nom de l'Etat.

Ainsi, l'Etat achève, avec la création des agences des bâtiments de France, la déconcentration de ses services. Désormais, l'agence de La Rochelle dirigée par l'ABF, Maurice Gouverneur, ancien architecte ordinaire du département, à partir de 1947 va bénéficier d'un budget annuel important et de compétences étendues.

#### **4-7- Les années 1950 : une période de restriction budgétaire méconnue :**

Cette décennie est difficile à aborder sur le plan épistémologique car l'Etat ne dispose pas des finances nécessaires pour continuer à augmenter le nombre de classements et à élargir ceux-ci à d'autres types de patrimoines. Par ailleurs, les travaux sur les monuments historiques dépendent parfois du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et du financement international. Entre la fin de la guerre, la reconstruction et la relance économique, l'Etat n'a pas eu la marge de manœuvre nécessaire pour se focaliser sur la protection du patrimoine. Comme le note Loïc Vadelorge, « de la période qui court de la fin de la guerre à l'arrivée de Malraux, on ne savait finalement que peu de choses »<sup>117</sup>. Plus loin, il ajoute néanmoins que « la question des monuments historiques, et plus largement celle du rapport à l'ancien, demeurent centrales dans la reconstruction des villes normandes dévastées par les bombardements »<sup>118</sup>. Ainsi, pour le co-directeur de la publication-somme *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, les enjeux patrimoniaux de la Quatrième République se retrouvent assez logiquement autour du questionnement relatif à la reconstruction<sup>119</sup>.

L'enjeu patrimonial durant cette décennie tourne autour des débats des pouvoirs publics, des urbanistes et des architectes sur ce qui fait la ville, son essence, son image et son identité lors de la reconstruction des cités de Normandie (comme des autres villes

---

<sup>117</sup> Vadelorge, L., « Le patrimoine comme objet politique », *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, op. cit., p. 20.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> *Ibid.*



partiellement détruites telles Royan, Lorient, Brest, Saint-Nazaire, Dunkerque, Toulon...). Les architectes – largement influencés par les congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) et leur vision de l'urbanisme moderne – ont parfois réinventé la ville au cœur même des centres historiques. Longtemps, ce choix de ne pas reconstruire à l'identique a été perçu comme la preuve du manque d'intérêt des pouvoirs publics pour le patrimoine. Or, nous assistons depuis un peu plus d'une décennie à une redécouverte de cette architecture des années cinquante qui est peu à peu patrimonialisée : un premier colloque sur l'architecture moderne de la Reconstruction à Royan s'est déroulé dans la ville en 1999, Le Havre est inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO en 2005 et le patrimoine de Rouen est finalement patrimonialisé par sa population<sup>120</sup>.

Cependant, il n'en demeure pas moins que l'Administration a en charge un nombre grandissant de monuments historiques à entretenir. L'état désastreux dans lequel est la France au sortir de la guerre entraîne une certaine lassitude des services. Sur le plan local, les ABF ont grand mal à suivre tous les dossiers qui leur incombent. Ils doivent lutter entre une surcharge de travail, faire avec une baisse des crédits et convaincre l'Etat ou les propriétaires locaux – dépendant de la situation – que tel ou tel chantier est soumis à sa compétence. En effet, un grand nombre de travaux sur les monuments historiques, durant cette période de disette budgétaire, sont en fait des travaux de gros œuvres ou de restauration. Or, ceux-ci devraient être suivis par un ACMH comme la loi le stipule. Bien souvent, l'ACMH vivant à Paris et ayant en charge un district immense ne peut se rendre sur place afin d'effectuer ces travaux. Certains ABF comme Jacques Rivaud, l'ABF du département de Charente-Maritime depuis le départ à la retraite de Maurice Gouverneur au début de la décennie, ont des difficultés à réaliser que l'Administration disposait il y a peu d'un budget conséquent : « [évoquant la restauration de l'église fortifiée d'Esnandes entre 1880 et 1895, l'Etat, aidé du Clergé et des collectivités locales, a débloqué une somme totale de 150 968 francs] notons qu'à la même époque des travaux importants étaient effectués à l'église de Surgères, ce qui donne une idée de l'effort financier consenti par les Beaux-arts à cette époque pour un seul département »<sup>121</sup>.

---

<sup>120</sup> Pusateri, P., « La reconstruction de Rouen, un nouveau regard », *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, op. cit., p. 361.

<sup>121</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 21 : Note de Jacques Rivaud, ABF, 12 juin 1953.

Bien sûr, les travaux continuent pendant cette période mais ils sont généralement peu coûteux ou alors financés grâce à la loi du 8 octobre 1946 sur la réparation des dommages de guerre. Cette loi pose le principe de la réparation intégrale des dommages matériels et directs causés aux biens mobiliers et immobiliers, personnels et professionnels, par les faits de guerre. Toutes les victimes des événements survenus pendant la seconde guerre mondiale pouvaient en bénéficier. Ces mesures s'adressaient ainsi aussi bien aux victimes des lois antisémites qu'aux autres sinistrés de la Guerre. Les demandes au titre de cette loi étaient gérées par le ministère de la Reconstruction et du Logement (M.R.L.).

Les conditions d'indemnisation des meubles d'usage courant ou familial dépendaient des justificatifs produits par le requérant. Ces réparations étaient égales à la valeur du mobilier lorsque le requérant apportait la preuve de cette valeur. Elles étaient calculées d'après le prix forfaitaire de chacun des objets spoliés lorsque le requérant pouvait faire valoir la consistance de la spoliation (par des témoignages par exemple), sans toutefois être en mesure d'apporter la preuve de leur valeur. Enfin, elles étaient établies à partir d'un barème forfaitaire, faute pour le sinistré de justifier de la consistance des meubles et de leur valeur.

Ce troisième mode d'évaluation, de loin le plus fréquent, a donné lieu à un décret de 1953, plusieurs fois modifié, opérant un classement des immeubles en quatre catégories. Le montant de l'indemnisation dépendait ensuite du nombre de pièces du logement et du nombre de personnes l'habitant.

Concrètement, la reconstruction française est assurée en grande partie grâce à l'aide américaine, appliquée surtout via le plan Marshall (aide financière aux pays européens conçue par George Marshall, secrétaire d'Etat américain)<sup>122</sup>. Cette aide est accordée en nature : les pays bénéficiaires reçoivent une enveloppe de dépense proportionnelle à leurs besoins, pour qu'ils se procurent des biens payables en dollars disponibles aux Etats-Unis (produits alimentaires, véhicules, machines...). Réceptionnés et vendus par l'administration du pays receveur, le produit de leur vente est gelé sur un compte spécial de la Banque centrale. Cette contre-valeur ne peut être débloquée que pour financer des projets d'investissement ayant reçu l'approbation des experts américains. Conjuguée avec une dévaluation des monnaies européennes en 1949, l'aide américaine permet une reprise de la croissance et des échanges, ainsi que le financement, en grande partie, du premier Plan français de modernisation et d'équipement. Sa gestion oblige les bénéficiaires à se regrouper au sein de l'Organisation

---

<sup>122</sup> Mills, N., *Winning the peace The Marshall Plan and America's Coming of Age as a Superpower*, Oxford, Wiley-Blackwell, 304 p.

européenne de coopération économique (OECE) qui est le point de départ des efforts de rapprochement et d'intégration européens, d'abord sous la forme d'un système commun de paiement (l'Union européenne de paiements), ensuite par les projets d'Union douanière qui se concrétisent au travers de la CEE.

Localement, de gros travaux concernant les églises romanes ou d'autres monuments historiques ont lieu. Par exemple, en 1954, l'église de Gémozac subit de lourds travaux de grosses réparations de la charpente et de la couverture pour un montant de 1 041 010 francs<sup>123</sup>. Mais ce sont surtout les espaces littoraux qui sont concernés par ces grosses réparations. Toujours en 1954, c'est au tour du fort Chapus à Bourcefranc de subir des travaux. L'autorité militaire a remis depuis plusieurs années à l'administration des Domaines, à des fins d'aliénation, cet édifice remarquable aussi appelé fort Louvois, l'initiateur du projet à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

*Illustration 13 : Photographie aérienne du Fort Chapus depuis le nord ouest après les destructions de la guerre<sup>124</sup> :*



<sup>123</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 22 : Gémozac.

<sup>124</sup> Inventaire général. Auteurs : Henrard ; Labrely, R.

Il est classé monument historique en 1929 mais subit d'importants dommages au cours de la guerre. L'administration des Domaines est invitée, par lettre du 29 juillet 1954, à surseoir provisoirement à la vente de cet édifice, en attendant que le service des Monuments historiques ait exécuté les travaux de consolidation les plus urgents. Une première tranche des travaux est effectuée en 1955 pour un montant de 5 043 400 francs. Un magistrat habitant dans la ville du Mans a manifesté alors le désir de se rendre acquéreur de ce fort<sup>125</sup>, ce qui allégerait les finances de l'Etat mais l'ABF s'oppose à cette vente. Cela prouve, si cela est nécessaire, que l'administration accorde toujours un rôle prééminent à l'Etat malgré les restrictions budgétaires. Pour J. Rivaud, son acquisition par une collectivité publique est essentielle : « étant donné que cet ouvrage avait été édifié pour contrôler l'étroit passage entre la terre ferme et l'île d'Oléron, qu'il a fait jusqu'à ces dernières années partie du domaine de l'Etat, qu'il compte énormément dans le site et qu'il est visité par des nombreux touristes qui peuvent y accéder à marée basse j'estime qu'il serait souhaitable qu'il fût acquis non par un particulier, mais par une collectivité publique et notamment par le Département de Charente-Maritime ou par la ville de Bourcefranc »<sup>126</sup>. Ainsi, J. Rivaud propose que le prix de cession soit aussi modéré que possible.

Un autre exemple de travaux d'envergure est le front de mer de la citadelle du Château d'Oléron<sup>127</sup>. En 1959, au moment de la nomination du nouvel ACMH, Michel Mastorakis, la commune envisage l'acquisition de la citadelle et le Département l'utilisation du bâtiment principal, à la condition de la prise en charge exclusive par l'Etat, au titre des dommages de guerre, des travaux sur les brèches faites dans les remparts par l'aviation américaine. À l'époque, on comptait 17 brèches. Dans une lettre du 27 mai 1959, l'ACMH informe l'Inspecteur général que l'ordre de grandeur de la dépense totale à prévoir serait d'environ 150 000 000 francs compte tenu des devis concernant les quatre premières brèches.

La consolidation du front de mer et le comblement de neuf brèches a lieu peu après. Le montant des travaux est de 2 261 000 francs supportés par l'administration au titre des réparations de guerre. En 1959, le service établit deux devis : l'un de 2 070 394 francs et l'autre de 1 404 443 francs pour la restauration des remparts<sup>128</sup>.

Ce sont les trois exemples de réparation au titre des dommages de guerre les plus marquants en Charente-Maritime de cette période mais il en existe des dizaines d'autres. Citons le cas des églises de Thaims, ou la citadelle de Brouage. Plusieurs centaines de

---

<sup>125</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 10 : Bourcefranc-le-Chapus.

<sup>126</sup> *Ibid.*

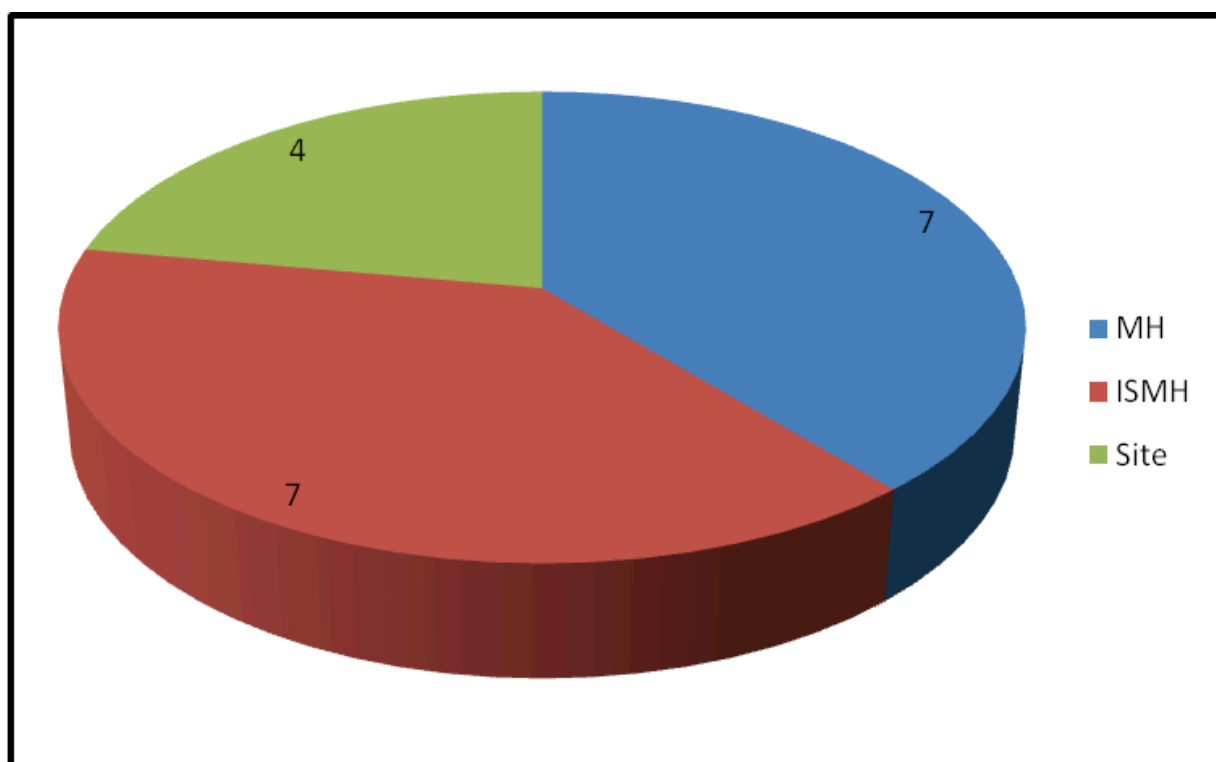
<sup>127</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 14 : Château d'Oléron.

<sup>128</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 15 : Château d'Oléron.

millions de francs sont dépensés en dix années grâce à cette mesure afin de restaurer les monuments historiques les plus atteints du département.

Les économies faites par l'Administration se font néanmoins sentir dans d'autres domaines. Le nombre de classements en Charente-Maritime illustre bien la baisse du budget du service des monuments historiques. Nous sommes passés de 82 classements dans le département entre 1940 et 1950 à seulement 17 classements de 1950 à 1960.

Graphique 25 : Types de classement en Charente-Maritime entre 1950-1960<sup>129</sup> :

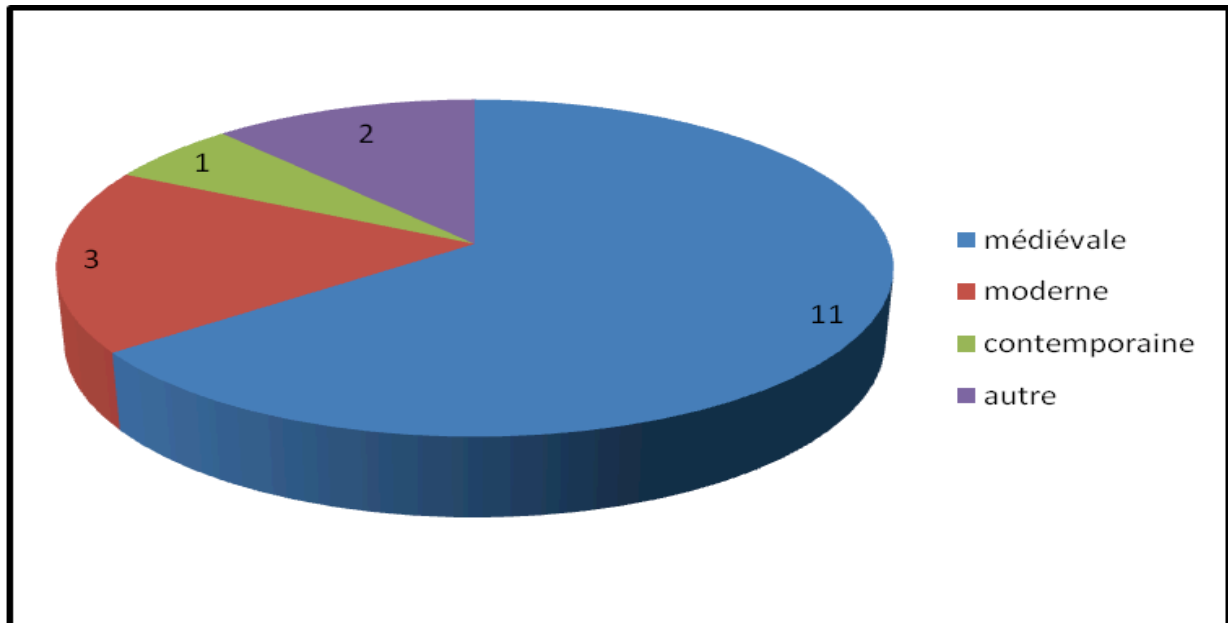


Dans le graphique ci-dessus, on constate la faiblesse du nombre des classements pendant les années 1950. On remarque également qu'il y a une répartition presque homogène des types de classement. Cela s'explique sans doute par la volonté de l'administration de limiter les classements au titre des monuments historiques, trop coûteux, mais cela prouve également l'utilisabilité de la loi sur les sites qui a définitivement été éprouvée par le service sur le plan local (graphiques 26 et 27).

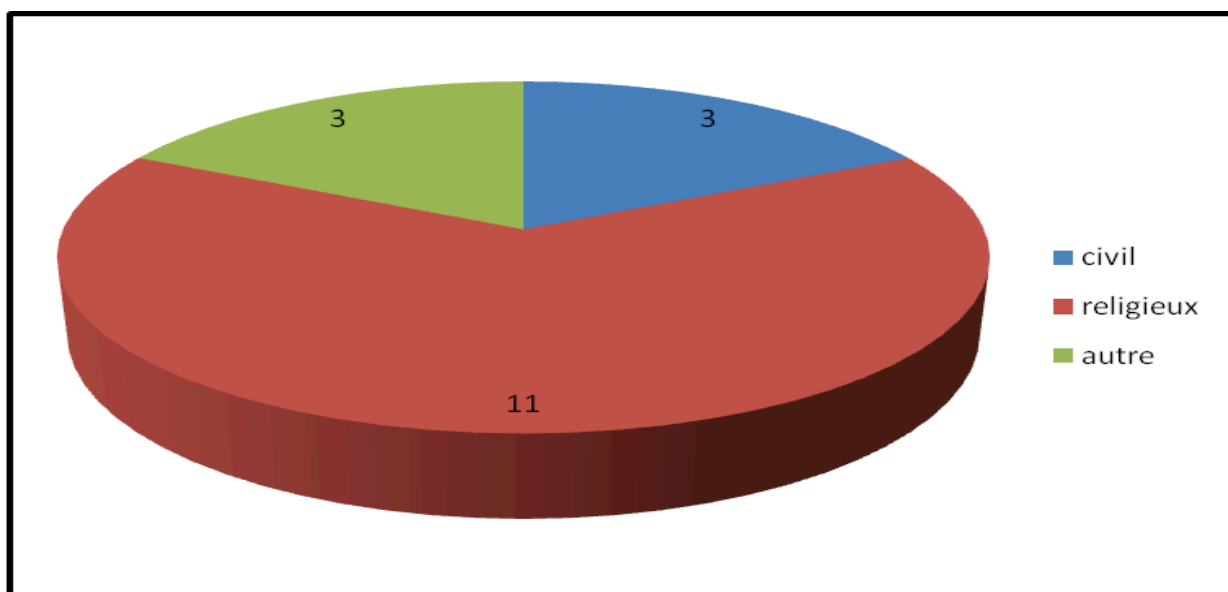
<sup>129</sup> Auteur : Karim Souiah.

Pour conclure, il est évident que les années 1950 sont complexes à interpréter car elles mêlent sortie de guerre, reconstruction et instabilité politique. On constate également que sur le plan local l'élargissement du champ patrimonial à des objets plus contemporains stagne à nouveau (voir graphiques 26 et 27).

Graphique 26 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par époque d'édifices entre 1940-1950<sup>130</sup> :



Graphique 27 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par type d'édifices entre 1940-1950<sup>131</sup> :



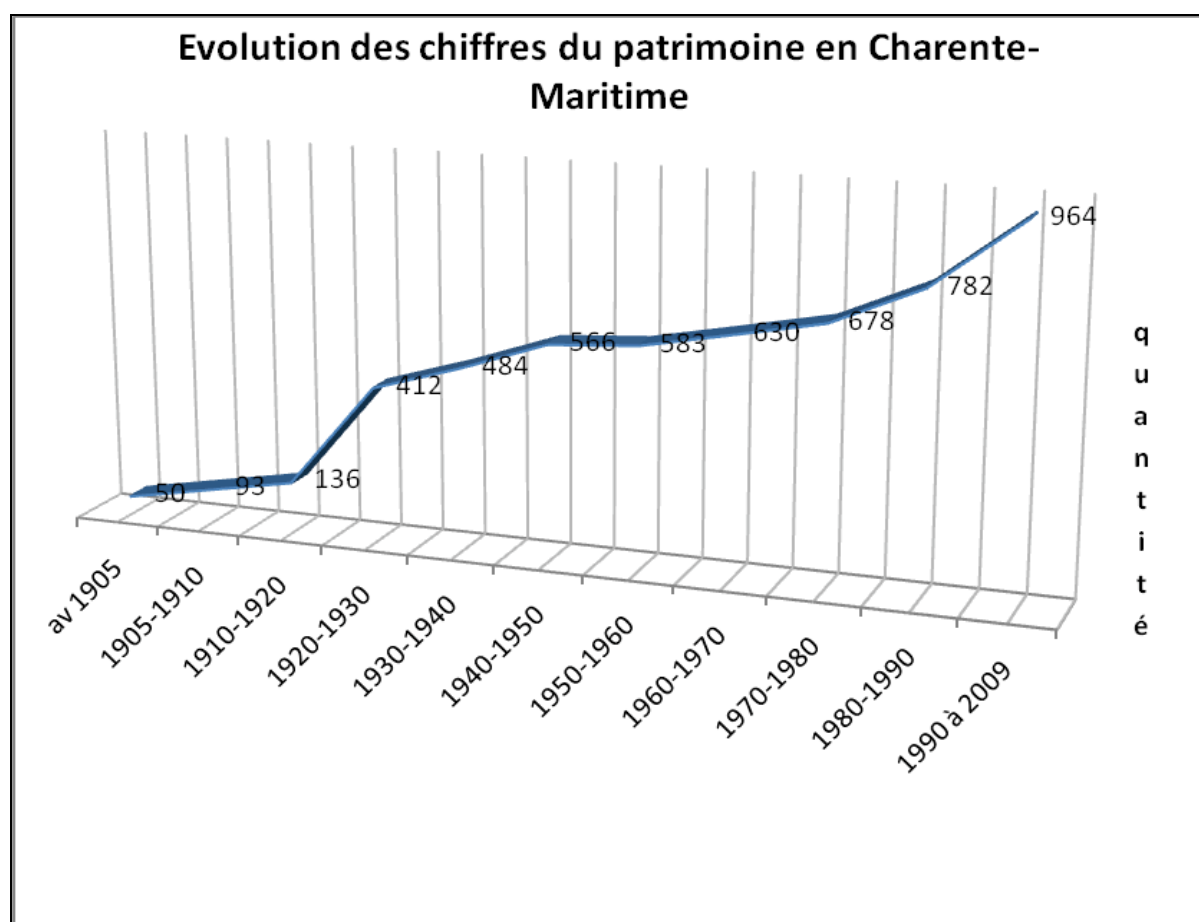
<sup>130</sup> Auteur : Karim Souiah.

<sup>131</sup> Ibid.

## Conclusion :

Ainsi, nous avons vu que l'Etat a su trouver sa place dans la protection du patrimoine. L'administration des Monuments historique est la première à voir le jour pendant la Monarchie de Juillet. Elle opère une première mue en suivant les conclusions établies par les inspecteurs lors de la prise de conscience patrimoniale au contact des territoires en province. Nous nous sommes intéressés à l'évolution de cette administration pendant plus d'un siècle en n'hésitant pas à nous focaliser sur les répercussions locales de la protection patrimoniale. Nous avons vu se dessiner clairement des étapes et périodes dans l'évolution des politiques du patrimoine en Charente-Maritime (graphique 28). Celles-ci prouvent que nous pouvons percevoir des répercussions locales aux politiques nationales : elles sont parfois immédiates et parfois plus inattendues.

Graphique 28 : Le patrimoine en Charente-Maritime sur le temps long<sup>132</sup> :



<sup>132</sup> Auteur : Karim Souiah. Nombre de monuments historiques classés : monuments historiques, ISMH, sites classés, sites inscrits.

La recherche historique a souvent eu des difficultés à adopter le bon cadrage pour interpréter les enjeux locaux des pratiques d'une administration éminemment nationale. Nous avons choisi de nous concentrer sur des critères objectifs : l'évolution du nombre de monuments historiques en Charente-Maritime sur la longue durée (1840-1960), les types de patrimoines sélectionnés, les chiffres du financement des travaux sur les monuments historiques et, parfois, les critères qui ont conduit à ces choix, lorsque nous avons pu percevoir des éléments les indiquant.

Nous avons constaté que l'évolution du nombre des monuments historiques est directement influencé par les événements politiques nationaux (guerre, législation, administration), mais également que des critères régionaux ont eu leur importance (notamment par le nombre important d'églises romanes et la prééminence des espaces naturels en Charente-Maritime). Il s'agit de constats relativement aisés à intégrer. Néanmoins, nous avons surtout pris conscience qu'il était impossible d'avoir une vision d'ensemble et normée des politiques patrimoniales tant celles-ci sont fluctuantes. Enfin, nous sommes parvenus à comprendre l'importance des politiques publiques sur les monuments historiques, dans l'émergence de la notion plus large de patrimoine ; ces deux notions étant clairement indissociables.



## **Chapitre 5 : Les politiques culturelles et patrimoniales dans les municipalités (1918-1959) : l'exemple de La Rochelle.**

### **Introduction :**

« Si le soupçon d'illégitimité pèse sur l'histoire des politiques culturelles municipales, c'est bien parce qu'il s'agit d'abord d'histoire locale »<sup>1</sup>. Au contraire, l'historiographie récente<sup>2</sup> prouve que l'étude des politiques culturelles publiques a trop souvent délaissé le local par idéologie<sup>3</sup> ou par une méconnaissance du terrain<sup>4</sup>.

Après la Guerre, la vie culturelle et économique s'efforce de reprendre un cours normal et la restauration des monuments historiques devient un enjeu essentiel. En Charente-Inférieure, le patrimoine a bien entendu été préservé des combats, cependant aussi bien la population que l'administration n'ont pu s'y consacrer pleinement.

La politique patrimoniale des municipalités est tributaire de la conscience que celles-ci ont de leurs propres monuments. Le classement de certains d'entre eux facilite cette reconnaissance mais peu ont ce privilège. Les villes comme La Rochelle comportent d'innombrables bâtiments à l'architecture remarquable et la population, grâce au regain d'intérêt des chroniqueurs pour l'histoire locale, ne l'ignore plus.

Les enjeux de la reconquête de l'histoire locale par la population sont doubles : la constitution d'une certaine identité commune qui met en perspective un passé commun et la

---

<sup>1</sup> Poirrier, P., Rab, S., Reneau, S., Vadelorge, L., « Introduction », *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française, 1995, p. 7.

<sup>2</sup> Rab, S., « Les politiques culturelles des collectivités locales. Orientation bibliographique », *les Cahiers de l'IHTP*, n°16, 1990, p. 111-143 ; Moulinier, P., « L'analyse des politiques culturelles territoriales : éléments de bibliographie », *les Papiers du GRESE*, n°6, automne 1989, p. 217-233.

<sup>3</sup> Rougerie, J., « Faut-il départementaliser l'histoire de France », *Annales Esc*, janvier-février 1966, p. 178-193.

<sup>4</sup> Leuillot, P., « Défense et illustration de l'histoire locale », *Annales Esc*, janvier-février 1967, p. 154-177.

valorisation de ses monuments qui attirent les touristes. Une double problématique qui engendre deux comportements différents et pourtant devenus inséparables : la mise en valeur par la restauration de ses édifices dont il faut bien, par la suite, trouver une utilité. En cette période où la modernité est devenue un leitmotiv, le retour à des valeurs identitaires est un contrepoids remarquable mais qui paraît encore dérisoire. Nous allons donc voir comment les villes, avec l'aide de l'Etat et des sociétés savantes, vont entretenir leur patrimoine architectural et comment celui-ci va parvenir à s'inscrire dans les politiques culturelles des villes.

Nous allons plus particulièrement nous intéresser à la ville de La Rochelle pour deux raisons principales : celle évidente de l'intérêt d'évoquer la vie culturelle de cette ville en expansion et l'abondance des sources archivistiques qui comprennent, en plus des traditionnelles délibérations du conseil municipal, les correspondances du service des bâtiments publics et celles des activités culturelles autour notamment des différents musées de la ville.

Après la Première Guerre mondiale, et durant tout l'Entre-deux-guerres, la ville va connaître de nombreux bouleversements. En 1930, le Conseil général adopte un projet de bac transbordeur et le port de La Pallice se voit octroyer un môle d'escale en mer, à l'endroit le plus profond du passage entre le continent et l'île de Ré, dont la construction s'achève en 1939<sup>5</sup>. Dès le 28 janvier 1932, la Chambre de commerce et d'industrie envisage sérieusement la création d'un aéroport à La Rochelle, en complément au môle d'escale, en liaison avec les paquebots transatlantiques ; il est inauguré en août 1939<sup>6</sup>.

Les activités maritimes tiennent une grande importance : la grande pêche, le commerce et le transport maritime fait une partie de la richesse locale. Léonce Vieljeux, avant de devenir conseiller municipal entre 1912 et 1925 puis maire de la ville entre 1930 et sa mort en 1944 (abattu par les Allemands), est le président de la compagnie Delmas-Vieljeux, une des plus importantes compagnies françaises de navigation, avec les frères Frank et Julien Delmas<sup>7</sup>. Tout comme à Rochefort, la vie culturelle locale est influencée par cette activité maritime : les érudits locaux se passionnant pour l'outre-mer et la vie coloniale<sup>8</sup>. Un exemple parmi tant d'autres, une exposition coloniale d'envergure se déroule à La Rochelle en 1927.

---

<sup>5</sup> Delafosse, M., (dir.), *Histoire de La Rochelle*, Paris, Privat, 2002, 312 p.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Voir notamment la thèse d'Aurore Hillairet : Hillairet, A., *Les élites culturelles dans les sociétés artistiques et littéraires à La Rochelle au XIXe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Guy Martinière, Université de La Rochelle, 2009.

<sup>8</sup> *Ibid.*

La période coloniale est émaillée de temps forts ayant pour objectif l'adhésion à l'idée coloniale en France<sup>9</sup>. En 1894, à Lyon, pour la première fois, une exposition métropolitaine est qualifiée de « coloniale », copiée dès l'année suivante par Bordeaux. Depuis 1855, toutes les expositions universelles parisiennes (1867, 1878, 1889, 1900) présentent déjà des pavillons coloniaux et mettaient en valeur l'empire, dans le continuum de l'exposition de 1839 sur les *Isles à sucre* organisée dans la capitale<sup>10</sup>. Après l'exposition coloniale d'Hanoi (1901-1902), Marseille organise, en 1906, sa première manifestation d'importance exclusivement coloniale, en même temps que Paris, au Grand Palais, qui renouvelle l'événement un an plus tard dans le Jardin tropical du bois de Vincennes à Nogent-sur-Marne. Après l'exposition du Nord (1911) à Roubaix, Lyon organise une nouvelle édition, qui sera interrompue par la déclaration de guerre de 1914. Dès 1922, les grandes manifestations coloniales reprennent : Marseille en 1922, Bordeaux en 1923, Strasbourg en 1924, Grenoble en 1925, Montpellier et La Rochelle en 1927, Clermont-Ferrand en 1932.

C'est dans ce contexte que la vie culturelle rochelaise se forge et croît. Avec une vie culturelle très influencée par les élites parisiennes<sup>11</sup> mais également lieu de passage et de contact vers les colonies, La Rochelle est un laboratoire d'analyse intéressant des enjeux culturels locaux. Nous verrons que le Vieux-Port de La Rochelle, illustré par Paul Signac en 1921, est un lieu de passage entre le local, l'outre-mer et la vie culturelle parisienne.

---

<sup>9</sup> Blanchard, P., Bancel, N., Boëtsch, G., Deroo, E., Lemaire, S., Forsdick, C., (dir.), *Human Zoos, Science and Spectacle in the Age of Empire*, Liverpool, Liverpool University press, 2008, 352 p.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Hillairet, A., *op. cit.*

Illustration 14 : Paul Signac, *Entrée du port de la Rochelle*, 1921, huile sur toile, Musée d'Orsay :



### 5-1- Vers un amalgame entre patrimoine et politique du tourisme :

Dès la première partie, nous avons vu que les élites locales ont pris en charge la politique culturelle locale à partir du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, le signal a été la Révolution française. La Révolution française voit à la fois la naissance des institutions municipales modernes et des premiers établissements municipaux à vocation patrimoniale selon Philippe Poirrier<sup>12</sup>. Le XIX<sup>ème</sup> siècle voit la généralisation des grands lieux dédiés à la culture : musées des beaux-arts locaux, bibliothèques municipales, muséums d'histoire naturelle... Avec la IIIe République, un discours républicain finit par gagner la plupart des politiques culturelles

---

<sup>12</sup> Poirrier, P., Rab, S. Reneau, S., Vadelorge, L., *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française, 1995.

municipales, en particulier dans le domaine du théâtre<sup>13</sup>. L'intervention municipale dans le domaine de la culture sert désormais également un discours local, affirmer des ambitions de souveraineté et une identité propre. Au cours des années 1920 et 1930, ce discours se particularise encore en prenant en compte une nouvelle réalité économique. Dans de nombreuses villes, la volonté d'attirer des touristes permet aux municipalités « de valoriser leurs investissements dans les institutions patrimoniales et l'aide accordées aux fêtes et aux premiers festivals »<sup>14</sup>.

La grande opération urbanistique à La Rochelle est la réutilisation de l'ancien Evêché dont l'imposante taille offre des possibilités intéressantes. Diverses sociétés à but culturel ou sociales souhaitent s'installer dans ces locaux et la municipalité semble privilégier les plus prestigieuses d'entre elles. La Société pour le développement de l'apprentissage réintègre l'aile sud de l'Evêché, locaux qu'elle avait déjà occupés un court moment avant la Guerre. D'autre part, la prestigieuse Société Philharmonique de La Rochelle qui a dû renoncer à la Salle de la Bourse dont elle disposait depuis un siècle, demande une salle de l'Evêché pour ses cours et ses répétitions. En effet, la Salle de la Bourse devient, à son tour, la Chambre et le Tribunal de Commerce de la ville.

La municipalité doit faire face à une demande accrue et très hétéroclite concernant les salles de cet édifice : des demandes sociales qu'il est difficile de rejeter d'un côté et des demandes plus prestigieuses, plus en accord avec le cadre de l'édifice<sup>15</sup>.

La ville, soucieuse de tenir la balance entre ces œuvres, a recherché un compromis satisfaisant. Elle précise : « aussi longtemps que nous devons entretenir une armée sur le Rhin, il est vraisemblable que la garnison de La Rochelle restera réduite au petit nombre d'hommes qui la composent actuellement »<sup>16</sup>. Ainsi, une seule salle devra suffire au foyer du Soldat.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Poirrier, P., *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Bibliest-Université de Bourgogne, 1996. 129 p. [deuxième édition, revue et augmentée en 1998]

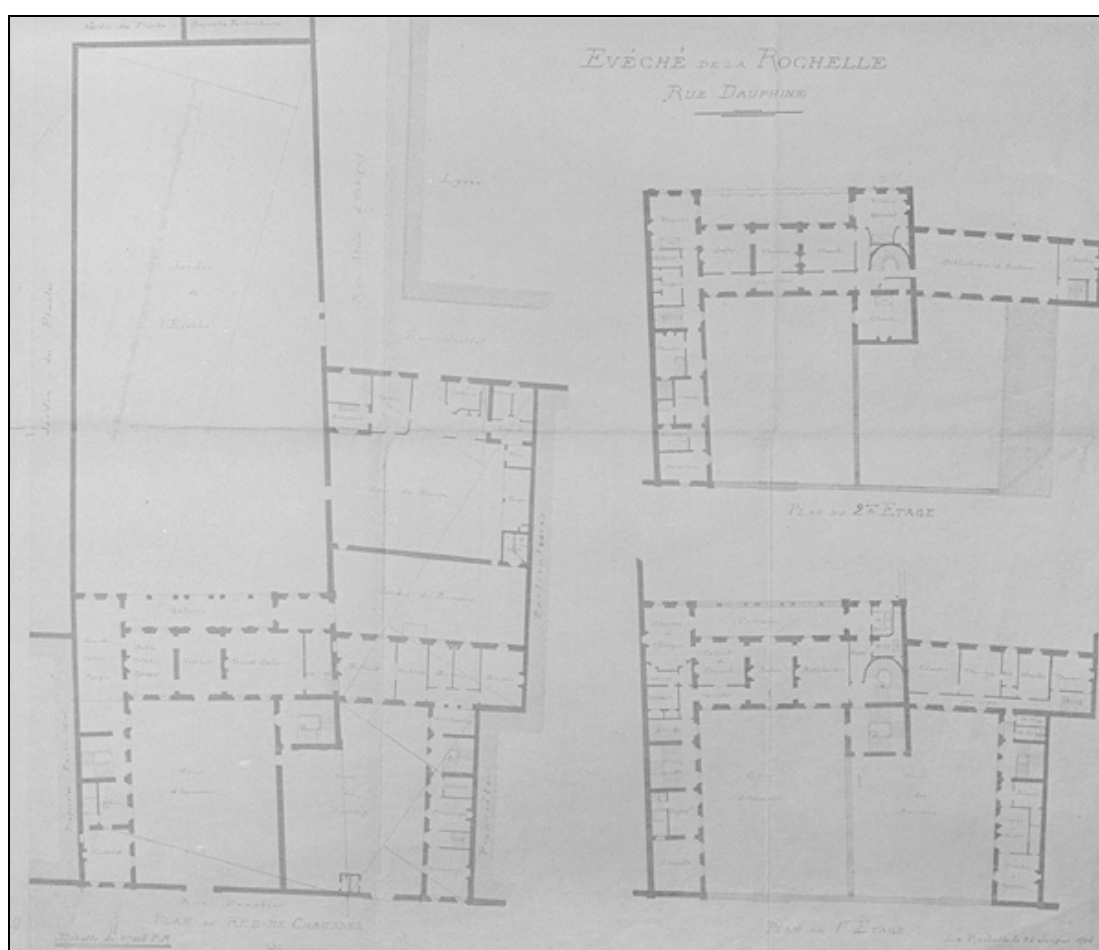
<sup>15</sup> D'un côté les œuvres sociales comme l'aide à l'apprentissage et le foyer du Soldat et de l'autre la Société Philharmonique.

<sup>16</sup> AM La Rochelle 1 D3/51.

Donc, au début des années 1920, la répartition des salles de l'ancien Evêché s'établit ainsi :

- L'aile sud : confiée à la Société de propagande pour le développement de l'apprentissage,
- Le foyer du Soldat se maintient provisoirement dans la salle du rez-de-chaussée. Les combles lui sont réservés pour loger le matériel qui ne pourrait trouver place dans la salle qu'il conserve,
- La Société Philharmonique s'installe provisoirement au premier étage,
- Les cours professionnels de dessin ont lieu au deuxième étage de cette aile.

*Illustration 15 : Plan du rez-de-chaussée et des 1<sup>er</sup>s et 2<sup>èmes</sup> étages du Muséum en 1906<sup>17</sup> :*



Ainsi, la municipalité rencontre les mêmes difficultés à utiliser l'ancien Evêché qu'à réemployer la maison « Nicolas-Venette » ou la salle de l'Oratoire. Le besoin de locaux administratifs ou de lieux d'accueils pour les nombreuses sociétés ou associations qui se

<sup>17</sup> Inventaire général, ADAGP, 1993.

créent empêche la municipalité de réfléchir à des projets plus ambitieux. Ce ne sont pas des cas isolés en France ou en Europe, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les réutilisations d'édifices et, en particulier, d'édifices religieux sont problématiques. Un exemple parmi tant d'autres, l'utilisation de l'abbaye de Fontevraud, l'une des plus importantes abbayes bénédictines de France, comme prison de 1804 à 1963. Citons également le sort réservé à l'abbaye du Thoronet, dans le département du Var, qui subira la mésentente entre l'Etat et la municipalité pendant près d'un siècle et qui ne bénéficiera de l'intérêt de la municipalité qu'à la découverte, en 1905, d'une source d'eau potable<sup>18</sup>.

La réutilisation de monuments religieux a toujours été délicate car les autorités locales n'ont pas immédiatement perçu les avantages qu'elles pourraient tirer de ces sites. L'exemple de l'abbaye du Thoronet souligne ce que nous avons remarqué avec l'acquisition par la ville de l'ancien Evêché de La Rochelle. Les élus locaux ont encore des difficultés à prendre conscience de la valeur culturelle de leurs édifices.

### **5-1-1. La création d'une station touristique à La Rochelle :**

Comme le note Marc Boyer dans son ouvrage *Histoire générale du tourisme*<sup>19</sup>, le tourisme existait déjà au XIX<sup>e</sup> siècle sans pour autant être formalisé comme une pratique à part entière. Il s'agit alors d'un mode de vie que les plus privilégiés pouvaient exercer. Il apparaît « l'art d'être touriste »<sup>20</sup> autour de clubs que l'on nomme les *touring* inventés en Grande-Bretagne. Le contexte élitiste dure encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, le tourisme est toujours « une pratique individuelle de distinction »<sup>21</sup>. Marc Boyer ajoute : « personne, longtemps, ne songea qu'une Administration du Tourisme put présenter le moindre intérêt. Il faut attendre 1935 pour que la France, la première, se dote d'un modeste Commissaire au Tourisme sans représentants en province »<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> Andrieux, J-Y, *Patrimoine et Histoire*, Paris, Belin, 1997, p. 127.

<sup>19</sup> Boyer, M., *Histoire générale du tourisme du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005, 327 p. ; Voir également Boyer, M., *Histoire de l'invention du tourisme XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. de l'aube, 2000, 332 p.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

Selon M. Bonnaud, conseiller municipal, « La Rochelle ouvre un champ très vaste à la curiosité des touristes »<sup>23</sup>. Cette citation, provenant de la séance du conseil municipal visant à examiner si la ville de La Rochelle était en mesure de devenir une station touristique, est symptomatique des nouvelles préoccupations de la municipalité. La ville cherche à attirer les touristes et pour cela, elle se sert de son patrimoine.

L'attrait économique du patrimoine est connu de longue date. Comme le note Françoise Choay, pour attirer les touristes le patrimoine monumental a souvent été utile, elle cite un extrait du premier rapport de l'abbé Grégoire : « les arènes de Nîmes et le pont du Gard ont peut-être plus rapporté à la France qu'ils n'avaient coûté aux Romains »<sup>24</sup>. Mais entre la conscience de l'intérêt du patrimoine et l'utilisation des monuments à des fins touristiques, il y a un pas que les élus locaux n'ont pas su franchir avant le XX<sup>e</sup> siècle. Cette prise de conscience date des années 1920 à La Rochelle même si la politique en la matière n'est pas systématique. Nous avons vu que la ville avait su s'approprier l'ancien Evêché malgré les difficultés causées par l'administration des Postes.

La Rochelle a su proposer un projet qui alliait la protection de l'édifice et sa réutilisation dans un cadre purement culturel. Catherine Ballé a identifié le même phénomène en Avignon quelques décennies plus tard. Dans les années 1960, la municipalité d'Avignon réussit à « rendre complémentaire deux objectifs jusqu'alors contradictoires : le développement de la ville et la protection du patrimoine »<sup>25</sup>. Le but était d'engager un programme de restauration d'un monument tout en proposant une nouvelle utilisation de cet édifice à des fins culturelles. Bien sûr, cette politique volontariste n'est pas comparable néanmoins, si les prétentions de la ville de La Rochelle sont modestes, elles n'en demeurent pas moins précises : elle souhaite attirer plus de touriste.

La loi de création d'une station de tourisme à La Rochelle, au début des années 1920, a pour but de permettre à la ville d'obtenir plus de bénéfices lors des séjours des touristes par des taxes mais également de faire connaître la ville au plus grand nombre en bénéficiant du premier label de tourisme national<sup>26</sup>. L'Etat a voulu réorganiser la politique touristique et par

---

<sup>23</sup> AM La Rochelle 1 D1/56 : Création d'une station de tourisme à La Rochelle (loi du 24 septembre 1919).

<sup>24</sup> Cité dans Choay, F., *L'Allégorie du patrimoine*, op. cit., p. 32.

<sup>25</sup> Ballé, C., « La ville et son patrimoine : l'exemple d'Avignon » in Grange, D., Poulot, D., *L'Esprit des lieux. Le patrimoine et la cité, Actes du colloque d'Annecy*, Grenoble, PUG, 1997, p. 222.

<sup>26</sup> AM La Rochelle 1 D1/56.



la même faire redémarrer l'économie française. M. Bonnaud, de la commission des finances, rappelle le cadre de la loi : « toutes les municipalités de France qui ont sur leur territoire des monuments historiques ou artistiques, des curiosités locales, ou qui se trouvent situées dans des sites capables de retenir l'attention des voyageurs, peuvent demander à être admises au bénéfice de la loi »<sup>27</sup>.

Les monuments historiques sont les principaux critères pour bénéficier des avantages de cette loi. La volonté de la ville de devenir une station de tourisme est, d'une part, la preuve qu'elle attache une importance certaine au tourisme et, d'autre part, que la municipalité a une opinion positive sur la valeur historique et culturelle de la ville. Lorsqu'un conseiller municipal interroge M. Bonnaud sur cette valeur, sa réponse est limpide :

*« La réponse affirmative n'est pas douteuse, le point de vue historique de la Rochelle est marqué sur chaque pierre de ses vieilles tours et de ses nombreux monuments, puis, par le pittoresque aspect de ses maisons à pignon et de ses rues arcades ; à chaque pas les étrangers, les visiteurs, les touristes sont intéressés et très souvent retenus dans notre ville, les uns par les souvenirs et les vestiges d'un lointain passé, d'autres par les manifestations et les conquêtes du progrès contemporain »<sup>28</sup>.*

Afin de pouvoir postuler à cette offre, les villes devaient répondre à plusieurs attentes dont les principales étaient la valeur artistique et naturelle du site. Lorsqu'ils établissent les dossiers de candidature, les membres du conseil municipal n'ont aucun mal à remplir ces cases.

D'autres facteurs jouent en la faveur de La Rochelle, en premier lieu la capacité d'accueil des touristes. Néanmoins, le taux de mortalité, autre critère, demeure trop important pour passer inaperçu. La commission municipale des finances le justifie en arguant que « la présence sur le territoire de la commune d'un asile d'aliénés, d'un hôpital civil, d'un hôpital militaire, de deux maisons de santé et d'un asile de vieillards contribuent à l'accroissement du taux de la mortalité »<sup>29</sup>. Il est même question des cadavres que la mer rejette sur la côte et des nombreux accidents du travail qui se produisent sur les quais et dans les usines.

---

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Ibid.*

Tableau 17 : Critères artistiques et naturels sélectionnés par la municipalité pour devenir une station de tourisme, 1920<sup>30</sup> :

Valeur artistique	Valeur naturelle
<p>- <b>Monuments classés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hôtel de ville</li> <li>- Maison Henri II</li> <li>- Trois tours du vieux-port (Saint-Nicolas, Chaîne, Lanterne)</li> <li>- Tour Saint-Sauveur</li> <li>- Porte Royale et Porte Dauphine</li> <li>- Arcades rue Albert 1<sup>er</sup> et du Palais</li> </ul> <p>- <b>Autres sites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rues du centre</li> <li>- Maisons pittoresques</li> <li>- Musées : Beaux-Arts, Histoire-Naturelle</li> <li>- Jardin des Plantes</li> <li>- Parc Charruyer et promenade du Mail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mer</li> <li>- Les falaises de la côte</li> <li>- L'île de Ré</li> <li>- L'île d'Aix</li> <li>- L'île d'Oléron</li> </ul>

Le dossier étant dépourvu de faiblesse, la ville obtient quelques mois plus tard le label de station de tourisme. La seule opposition proviendra d'un groupe d'habitants de la ville contestant le fait que tout voyageur voulant séjourner à La Rochelle puisse le faire en payant une taxe. Une pétition circule avec un immense succès dans la ville critiquant « une atteinte manifeste à la liberté de circuler »<sup>31</sup>. La commune devra manœuvrer avec cette opposition et parviendra à calmer les opposants.

Pour accroître l'attractivité de la ville, il est devenu nécessaire de mettre en valeur, non seulement les monuments de la ville, mais tout l'aspect extérieur de la cité. En somme, il est nécessaire de rénover et embellir la ville. Cette volonté s'inscrit dans un contexte national particulier où l'environnement direct du monument importe presque autant que l'édifice en lui-même. Par exemple, dès 1901, le conseiller municipal M. Bunet appelait la municipalité à

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> AM La Rochelle 1 D3/ 11.

contrôler les abords de la tour de la Chaîne qui laissaient à désirer. Il s'indignait contre « l'état de malpropreté du petit encan »<sup>32</sup>. Celui-ci se situait juste en face de la tour de la Chaîne posant un problème compréhensible d'odeurs et de visibilité du monument historique. En effet, « les habitants de la rue de la Chaîne ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres par suite de l'odeur nauséabonde provenant de cet encan »<sup>33</sup>. M. Hillairaud approuve la remarque de son collègue et ajoute qu'« il y aurait lieu de chercher un autre emplacement que la rue de la Chaîne pour le dépôt des charrettes servant au transport du poisson »<sup>34</sup>. La tour de la Chaîne est considérée, à l'époque, comme l'un des plus fameux monuments de la ville de La Rochelle. Elle va d'ailleurs subir une restauration importante du service des Monuments historiques. Il est donc clair qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'aspect des abords des monuments historiques n'était pas encore à l'ordre du jour. Il faudra attendre le début des années 1920 pour que la situation s'améliore.

Cependant, quelques voix s'étaient déjà élevées au sein du conseil municipal afin de favoriser la mise en valeur de la ville. En 1903, M. Pillaud, le propriétaire d'un immeuble situé à l'angle de la rue de la Grosse Horloge et de la place des Petits Bancs, étant sur le point de restaurer la façade de son immeuble, demande à la ville de participer au financement des travaux<sup>35</sup>. Emile Couneau, adjoint au maire de La Rochelle et membre titulaire de la Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure, pense que cette restauration n'alourdirait pas excessivement le budget de la ville et permettrait d'embellir cette place si souvent empruntée par la population<sup>36</sup>. Emile Couneau est d'avis de dresser deux devis : « l'un comprenant la réfection pure et simple de la façade, l'autre pour sa restauration artistique »<sup>37</sup>. La différence entre les deux devis représenterait la subvention de la ville. Le conseiller municipal Chatonet est contre cette restauration car il pense que la municipalité ne devrait pas se soucier de l'état des immeubles privés : « il n'appartient pas au conseil municipal de disposer des deniers communaux pour la restauration des maisons particulières »<sup>38</sup>. Emile Couneau rappelle qu'il existe de nombreux précédents : une maison de la rue des Merciers a été refaite aux frais de la ville, la maison « Nicolas-Venette » également, lorsqu'elle appartenait encore à M. Hérard. Ainsi, comme le précise Emile Couneau, la mise en valeur du centre historique de la ville par l'aide au financement de

---

<sup>32</sup> AM La Rochelle 1 D3/21.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> AM La Rochelle 1 D3/23.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

travaux sur des immeubles privés devient une solution envisageable dès le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Deux mouvements complémentaires voient le jour : la mise en valeur des espaces entourant directement les monuments historiques, ce que l'on nommera les « abords », et l'embellissement des rues des villes, en particulier à La Rochelle. La municipalité accède donc à la requête de M. Pillaud en précisant dans sa délibération que l'édifice en question est d'un intérêt tout particulier car « la maison porte la date 1554 sur sa façade »<sup>39</sup>. L'ancienneté des édifices est donc encore un critère fondamental.

Cet attachement aux édifices anciens s'inscrit dans une nouvelle politique du tourisme, la volonté de la ville de La Rochelle étant d'attirer de nombreux visiteurs. Étrangement, ce constat ne s'accompagnera pas d'une politique d'embellissement de la ville. Pour preuve, cette demande adressée par un touriste de passage au Maire Léonce Vieljeux, en 1936 :

*« Faisant une étude approfondie sur La Rochelle, je vais très fréquemment à la bibliothèque de votre ville, située rue Gargouilleau. Or, dans votre ville où tout est si propre, où tout est fait pour attirer et fixer d'une manière agréable le regard du touriste, le visiteur est surpris lorsqu'il arrive devant votre musée, de voir un trottoir toujours sale et un caniveau infect, de tout l'été je suis sûr que devant cet édifice municipal, on n'a pas donné un coup de balai [...], pourriez-vous donner suite à cette infime requête qui a son importance pour le passager qui trouve très reposant de flâner dans votre parc, mais qui voudrait bien aussi qu'on ait un peu d'égard pour les monuments »<sup>40</sup>.*

Cette remarque anecdotique révèle néanmoins les exigences des touristes de l'époque. Celui-ci semble estimer que le touriste doit être sujet de tous les égards. Il est fort dommageable, selon lui, que l'un des monuments les plus importants soit à ce point délaissé, en particulier en été.

Enfin, un autre événement se déroulant à la même période met un point final aux hésitations de la municipalité quant à l'utilisation des monuments à des fins touristiques et économiques. Le 22 janvier 1936, le maire de La Rochelle arrête que pour la visite de l'Hôtel de Ville, il soit désormais perçu un droit de visite de un franc<sup>41</sup>, ce qui équivaut à une demi-journée de travail pour un marin-pêcheur. Le produit de la recette sera intégralement affecté aux frais de gardiennage et à l'entretien intérieur de l'immeuble. Il s'agit d'un réel bouleversement dans une époque de crise économique où les hommes politiques ont du mal à admettre que des touristes puissent payer pour visiter un immeuble.

---

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> AM La Rochelle 2406 : Correspondances du Maire, 29 octobre 1936.

<sup>41</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1538.

Avant d'en arriver là, le Maire demande au Préfet si une telle décision est légale. Ce-dernier s'empresse de s'enquérir de la législation en vigueur et répond : « M. le Ministre de l'Education nationale a qui j'avais posé la question, m'a fait savoir que la ville a toute liberté d'instituer ce droit par délibération municipale ainsi que l'avait fait celle de Blois pour la visite de son château »<sup>42</sup>. Le Directeur des Beau-Arts reconnaît lui que « la ville de La Rochelle possède des monuments historiques qui en raison de l'intérêt particulier qu'ils présentent et des objets qu'ils contiennent reçoivent un nombre important de visiteurs, l'Hôtel de Ville, propriété communale, classé par décision ministérielle le 11 janvier 1862, est en mesure de percevoir au profit de la ville un droit d'entrée »<sup>43</sup>. Ainsi, la ville de La Rochelle entre délibérément dans une nouvelle ère où le tourisme prend une part importante de la politique culturelle municipale. Nous verrons que les autres villes du département suivront un peu tardivement l'exemple de la préfecture.

### **5-1-2. La réutilisation de l'hôtel particulier d'Alcide d'Orbigny : un musée régional**

La veuve de l'ancien maire de La Rochelle Alcide d'Orbigny, cède, dans son testament en date du 15 juin 1912, son hôtel particulier rue Saint-Côme à la ville à la condition que cet hôtel devienne l'annexe du musée des Beaux-Arts pour y installer les tableaux, gravures et autres objets d'art qui ne pourront trouver place dans le musée principal. Cet édifice n'est pas considéré comme un monument historique puisqu'il fut construit par le Maire Alcide d'Orbigny à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La valeur d'ancienneté, encore primordiale à l'époque, lui fait cruellement défaut, pourtant ce grand édifice à l'aspect néo-classique va devenir l'un des lieux culturels de la ville.

Le 5 avril 1917, la ville prend officiellement possession de l'hôtel et deux ans plus tard, en conséquence de la Guerre, un premier état des lieux est effectué par Jérôme Doucet, un spécialiste en muséologie, aidé par M. Dupuy pour estimer la nature de son utilisation future. Il préconise l'installation d'un musée régional de la mer comme à Altona en Allemagne. Jérôme Doucet appuyé de M. Dayot, inspecteur général des Beaux-Arts, souhaite que le futur musée de l'hôtel d'Orbigny ait un rapport direct avec le milieu maritime pour

---

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*

rappeler le mode de vie de la cité rochelaise<sup>44</sup>. L'inspecteur général des Beaux-Arts, M. Dayot, rêve d'ailleurs que toutes les provinces de France disposent d'au moins un musée régional « pour la décentralisation de l'art et de son enseignement au peuple »<sup>45</sup>. Ces musées seraient, selon lui, susceptibles d'attirer plus de monde grâce à leur encrage populaire.

*Illustration 16 : Façade de l'hôtel d'Orbigny, 2008<sup>46</sup> :*



Ce projet est dans l'air du temps puisqu'il met sur le même plan les richesses locales, la situation géographique de la ville et les aspects culturels et historiques<sup>47</sup>. Jérôme Doucet est assez novateur en la matière puisque ces idées n'avaient pas encore été testées dans le département. Il désirait également faire vivre le musée en organisant des cours gratuits d'art : peinture, sculpture, gravure...

---

<sup>44</sup> AM La Rochelle 2413 : Rapport de Jérôme Doucet sur l'installation future du musée de l'hôtel d'Orbigny.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> Layec, M.

<sup>47</sup> On parle souvent du folklore régional et de l'importance de l'océan dans l'histoire de la ville.

Tableau 18 : Projet de Jérôme Doucet pour le futur musée de l'hôtel d'Orbigny<sup>48</sup> :

Collections maritimes	Collections « régionalistes »
- Musée de marine : modèles et figurines de tous temps et de tous pays, - Modèles d'engins de pêche, - Exposition de bibelots qui arrivent de la mer.	- Objets, gravures et modèles se rattachant à l'art décoratif, - Pièces historiques, archéologiques et artistiques, - Coiffes et costumes régionaux.

Cependant, les volontés de la défunte déjouent les plans de M. Doucet. En effet, une étude est engagée pour constater si juridiquement le projet de M. Doucet ne va pas à l'encontre de la volonté de la testatrice<sup>49</sup>. En effet, le projet ne répond pas aux conditions stipulées dans le testament. La testatrice souhaitait créer une annexe du musée des Beaux-Arts. La commission d'enquête municipale d'évaluation du projet note que « le musée de La Rochelle était destiné à cette époque, comme il l'est encore aujourd'hui, uniquement à une exposition d'œuvres d'art »<sup>50</sup>. Selon elle, il y a une différence notable entre l' « art », l' « art décoratif » et l' « art régional ». Donc, pour la commission « aucune place n'était réservée dans le bâtiment du musée à une exposition régionale telle que la comprend l'auteur de la proposition »<sup>51</sup>. Par ailleurs, la volonté de la testatrice de rassembler dans son hôtel uniquement des œuvres d'art est exprimée puisqu'elle décrit limitativement des objets qui devront y être installés : « tableaux, gravures et autres objets d'art ». Finalement, M. Doucet est peut-être en avance sur son temps, puisque sa remarque établissant le lien entre « art » et « art régional » n'est pas reçue par la commission. Ses contacts nombreux avec le milieu culturel parisien lui permettent sans doute d'acquiescer une plus grande ouverture d'esprit.

Comme le rappelle les membres de la commission municipale : « si intéressant que puissent être des modèles de navires, des engins de pêche, des bibelots d'outre-mer, ou des costumes régionaux ou des pièces archéologiques, on ne saurait prétendre qu'ils peuvent être englobés sous la dénomination objet d'art »<sup>52</sup>. La création d'un musée régional est tout simplement contraire à la volonté de la testatrice et sa réalisation pourrait entraîner des poursuites de la part des héritiers. Le projet est donc remisé sans trop de regrets de la part de

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> AM La Rochelle 2413 : Rapport de la commission d'enquête sur le musée d'Orbigny, 5 avril 1919.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

la municipalité quant à l'idée d'un musée maritime, la question se posera à nouveau quelques mois plus tard. En réponse à ce rejet, M. Doucet propose de créer une annexe comparable, toutes proportions gardées, au Musée du Luxembourg par rapport au Musée du Louvre. Le musée de l'hôtel d'Orbigny pourrait donc être consacré à l'art moderne ou plutôt à des artistes vivants ou morts depuis moins de dix ans<sup>53</sup>.

Henri Lemaignan, un autre spécialiste en muséologie propose son concours à la mise en place d'un musée dans l'hôtel d'Orbigny<sup>54</sup>. Il est rochelais d'adoption comme il aime à se décrire, lauréat des beaux-arts de Bordeaux et vivant à Paris. Il émet quelques pistes pour l'organisation du futur musée. Lui-même très influencé par la vie parisienne, il voit le musée comme un prolongement de la vie culturelle rochelaise et, tout comme M. Doucet, c'est pour lui l'occasion de valoriser les particularités de la ville. Son projet préconise donc la création d'un musée régional faisant vivre les traditions locales<sup>55</sup>. Son objectif étant de devenir le conservateur du futur musée, il décrit précisément son projet en essayant de le rendre vivant. Pour lui, ce musée doit apporter « la vie, la collaboration entre tous les artistes, amateurs, de tous les esprits désireux de s'instruire, de jouir de la beauté mise à leur disposition et de faire profiter la communauté des œuvres ou du talent que d'aucuns peuvent posséder »<sup>56</sup>. Son projet comporte cinq axes : des salles réservées aux expositions régionales, des salles pour les artistes de passage, des collections particulières, des expositions d'œuvres décoratives et une salle serait réservée à l'initiation des enfants.

Le projet ne s'arrête pas là, il prévoit la création d'un lieu de rencontre entre les artistes de passage et les artistes locaux : « un centre de vie artistique destiné à faire mieux aimer la contrée à ses habitants, à y intéresser davantage ses artistes et ceux qui viennent la visiter, à établir un lien constant entre Paris, capitale trop accapareuse et la province qui semble être traitée en sœur pauvre, état de chose aussi pénible qu'illogique et contre lequel Bordeaux d'ailleurs lutte efficacement »<sup>57</sup>. En tentant de conscientiser les habitants et les voyageurs à l'histoire locale et à ses propres réussites en matière d'art, M. Lemaignan souhaite éviter que les lieux culturels de La Rochelle ne soient que de pâles copies de ceux de la capitale. La création d'un nouveau lieu culturel à La Rochelle, après celui de l'ancien Evêché, permet d'imaginer des projets novateurs :

---

<sup>53</sup> AM La Rochelle 2413 : Lettre de Jérôme Doucet au Maire de La Rochelle, 21 mars 1919.

<sup>54</sup> AM La Rochelle 2413 : Lettre d'Henri Lemaignan au Maire de La Rochelle, 12 avril 1919.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*



*« L'art est un des plus riches patrimoines de notre patrie, patrimoine dont nos ennemis voulaient sournoisement faire une victime de leur tyrannique lourdeur. Dans le domaine artistique comme dans les autres, travailler à sa défaite c'est faire revivre avec le souvenir de nos morts, celui de nos gloires et de nos vertus, de nos qualités de noblesse et de bon goût. Et tout naturellement en faisant mieux connaître la grande patrie, les Rochelais sont fiers de penser qu'ils font mieux aimer leur région et leur ville. Et ils savent avec une reconnaissante confiance que ses édiles veillent à sa vieille réputation »<sup>58</sup>.*

La Guerre a mis en exergue les sentiments bellicistes et nationalistes européens mais elle a également révélé la fragilité du patrimoine matériel et l'importance de l'art dans la cohésion des peuples.

Après la vision des théoriciens sur l'installation future, c'est au tour des architectes et du service des Bâtiments communaux d'examiner l'hôtel<sup>59</sup>. Cet édifice est d'aspect plutôt imposant mais il ne possède aucune grande salle. Les architectes sont bien embarrassés pour trouver des espaces propices à l'installation de tableaux.

Dans les galeries du rez-de-chaussée et du premier étage, une certaine quantité de tableaux pourraient trouver leur place face aux ouvertures. Dans toutes les autres pièces du rez-de-chaussée seules les vitrines de milieu contenant des collections pourraient être installées. Par exemple, « l'ancienne salle de billards possède de fort belles tapisseries Henri II qui en font déjà une salle de musée »<sup>60</sup>.

Au premier étage, les salles offrent les mêmes dispositions qu'au rez-de-chaussée : des collections en vitrines pourraient seules y être exposées. Ils en arrivent même à des propositions extrêmes : « peut-être pourrait-on accrocher quelques tableaux face aux ouvertures en condamnant quelques portes »<sup>61</sup>. Quant au reste de l'immeuble, rien ne peut être utilisé comme salle de musée ou de collection sauf le rez-de-chaussée et le premier étage de la deuxième partie du bâtiment à la condition d'une transformation complète entraînant une dépense très élevée. En résumé, l'établissement du musée sera plus compliqué que prévu.

Finalement, le 10 mai 1920, Gaston Perrier est nommé directeur du musée, au détriment de M. Doucet et M. Lemaignan. On peut penser que cette préférence est causée par son appartenance à la ville et à ses liens avec l'ancien propriétaire, le maire Alcide d'Orbigny.

---

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> AM La Rochelle 2413 : Rapport « Quelle sorte de musée doit être organisé dans l'hôtel d'Orbigny ? », 22 janvier 1920.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

Gaston Perrier, contrairement à ses deux concurrents, n'est pas un spécialiste de l'administration d'un musée, il a une grande influence sur le plan local et sa nomination a des accents honorifiques, d'ailleurs il est à noter que sa tante n'était autre que Madame d'Orbigny, la donatrice de l'hôtel : « notre distingué concitoyen et ami, que l'on retrouve dans maintes œuvres locales, qu'elles soient de bienfaisance, d'hygiène ou d'éducation physique, veut bien accepter la direction toute gracieuse de notre nouveau musée. Il apportera ce goût sûr et avisé que nous lui connaissons à transformer les salons de ce bel hôtel qu'il connaît bien, où il a passé des heures agréables et douces au milieu de personnalités unanimement regrettées qu'une ville s'honore d'avoir eu parmi les meilleurs des siens »<sup>62</sup>.

Pour l'installation du musée, il disposera de l'aide du conservateur du musée des Beaux-Arts, M. Giraudeau. S'il n'est pas considéré comme un monument historique, cet édifice prend de l'importance du fait de son nouveau statut : dès la création du musée, un concierge y est affecté pour six cent francs par an<sup>63</sup>. La valeur d'usage d'un édifice est quelques fois plus importante que sa valeur esthétique ou historique. Néanmoins, cet édifice possède une valeur symbolique indéniable en tant que résidence de l'ancien maire de la ville et représentant d'une des grandes familles rochelaises, les d'Orbigny.

### **5-1-3. Le projet de création de musée de la pêche dans l'hôtel de l'ancien Evêché :**

Le 25 mars 1920, le Maire de La Rochelle reçoit une lettre de l'œuvre française des musées scolaires de pêches, une association fondée en 1903 qui tentait de promouvoir la culture de la pêche, informant la ville qu'elle avait été sélectionnée pour recevoir une importante collection d'objets se référant à la pêche<sup>64</sup>. Le conseil d'administration de l'œuvre ayant réuni, après le *Congrès International de Pêches* qui s'est déroulé à Bordeaux en 1910, suffisamment de spécimens pour amorcer une collection de musée propose à la ville de La Rochelle de bien vouloir en être le destinataire. L'association, en essayant d'imiter la réussite du Musée d'Altona en Allemagne, souhaite que la pêche entre dans un dispositif muséographique moderne et, à l'instar des musées sur les traditions et les usages locaux, tente de la mettre en lumière.

---

<sup>62</sup> AM La Rochelle 1 D1/56 : séance du 22 juin 1920.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> AM La Rochelle 2413 : Correspondances entre le Maire de La Rochelle et M. Sépé, directeur de l'œuvre, et entre M. Loppé, conservateur du musée d'Histoire Naturelle de La Rochelle et le Maire.

L'intérêt pour ce genre de musée est récent en France mais à l'étranger la situation est tout autre : « alors que certaines nations, comme la Norvège et l'Allemagne, ont constitué de véritables instituts de pêche, la France n'a jusqu'ici rien fait pour grouper les renseignements concernant l'industrie de la pêche et perfectionner des méthodes d'exploitation parfois surannées »<sup>65</sup>. Pour cette Association, le Musée d'Altona est un véritable modèle ; il comporte une salle pour les engins et bateaux utilisés dans la pêche pratiquée dans la Mer du Nord, une salle pour les mers françaises, une autre pour les mers allemandes, une pour la pêche en eau douce, une salle consacrée à la géologie, puis une seconde pour la bibliothèque et deux aquariums, l'un d'eau douce, l'autre d'eau salée. Le directeur de l'œuvre le précise lui-même, la collection proposée à la ville de La Rochelle n'est pas aussi complète mais elle offre un panorama intéressant. Les collections proposées par l'Association proposent un véritable tour d'horizon historique et technique que la ville de La Rochelle pourra éventuellement compléter par la suite. En outre, elles abordent pour la première fois sur un mode culturel différents aspects de la vie maritime : les pratiques de subsistance et de vie quotidienne semblent tenir une place notable dans ces collections.

*Tableau 19 : Les collections du projet de musée de la pêche<sup>66</sup> :*

De nombreux modèles de bateaux dont une trentaine utilisée en Tunisie : goëlettes pour la grande pêche, bateaux viviers, langoustiers, chalutiers, balancelles, sandal, ponton pour l'ostréiculture, acon pour la mytiliculture, bateaux pour la pêche aux éponges.
679 engins ostréicoles : permettant de suivre l'évolution cette industrie, des collecteurs de l'époque romaine pour la fixation du nassain jusqu'aux méthodes modernes françaises et étrangères : Bouchon Brandely, japonaise, belge, autrichienne, italienne, anglaise.
60 objets concernant la saliculture et la spongiculture.
100 variétés d'engins utilisés dans la pêche fluviale : nasses, filets armés, harpons français et étrangers, filets utilisés en Russie, hameçons...
500 engins employés dans la pêche maritime française et étrangère.
Collection de poissons de mer et d'eau douce, un herbier marin, des coquillages fossiles représentant 185 types différents.
Gravures, aquarelles, photographies.

<sup>65</sup> AM La Rochelle 2413 : Lettre de M. Sépé au Maire de La Rochelle.

<sup>66</sup> AM La Rochelle 2413 : Compte-rendu de M. Sépé.

On pourrait s'attendre à ce que la ville de La Rochelle s'empare de ces collections. Ce sera le cas dans un premier temps, d'autant que la municipalité n'aurait rien à déboursier si ce n'est le transport de la collection de Bordeaux à La Rochelle et la prise en charge de l'installation. Après l'analyse de la qualité du don, la ville se met à la recherche d'un lieu d'accueil suffisamment grand pour les collections<sup>67</sup>. C'est tout naturellement l'hôtel de l'ancien Evêché qui est désigné pour accueillir le futur musée. En effet, la municipalité ne parvenait pas à lui trouver une affectation satisfaisante depuis son acquisition quelques années plus tôt. Les commissions municipales de l'Instruction publique, des Bâtiments et des Finances se mettent d'accord pour accepter l'offre et octroyer trois salles et un vestibule au rez-de-chaussée ainsi que quatre salles au premier étage de l'ancien Evêché à l'installation de ce musée<sup>68</sup>.

Seul le conseiller municipal M. Chaigneau s'interroge sur les intentions de cette œuvre et ne comprend pas, si cette collection est vraiment de qualité, pourquoi la ville de Bordeaux ne l'a pas conservée étant elle-même une ville portuaire. Les autres membres du conseil municipal sont tous favorables à cette installation. Le site du futur musée semble convenir à M. Sépé qui est venu sur place pour s'assurer des motivations de la ville.

L'ouverture d'un musée de pêche intéresse beaucoup de monde et le doyen de la faculté des sciences de Poitiers regarde d'un bon œil ce projet et a l'intention de créer des cours à l'usage de ses étudiants à La Rochelle<sup>69</sup>. Il faut également signaler que la municipalité projetée de créer un port national de pêche à La Rochelle, on peut ainsi penser que le musée sera un complément naturel de celui-ci.

Les frais de mise en état des salles de l'ancien Evêché s'élèvent à 5100 francs dont 3939 francs seront attribués à la peinture<sup>70</sup>. Le prix de transport de la collection de Bordeaux à La Rochelle ainsi que les premiers frais sont de 2000 francs. Aussi, il est certain que la municipalité s'en sort à très bon compte quand on sait la difficulté de créer un musée.

Les salles affectées au musée :

- Au rez-de-chaussée : la petite salle à manger, le vestibule, le grand salon et le vestibule au pied du grand escalier.
- Au premier étage : une chambre, le cabinet de travail, le salon et l'antichambre.

La personne toute désignée pour se charger de ce projet est le nouveau directeur des muséums d'histoire naturelle de la ville, le docteur Loppé. Celui-ci, responsable de ces

---

<sup>67</sup> Environ 1000 mètres carrés.

<sup>68</sup> AM La Rochelle 1 D1/55 : Délibération du conseil municipal.

<sup>69</sup> AM La Rochelle 2413 : Lettre du Doyen de la faculté de Poitiers.

<sup>70</sup> AD Charente-Maritime 2 0 1539 : Création du musée de pêche, 30 juillet 1920.

musées depuis seulement cinq années, a déjà acquis une aura immense grâce au profond dévouement qu'il a mis pour le classement et le développement des collections zoologiques. Un problème demeure : les salles concernées accueillent pour une durée encore indéterminée<sup>71</sup> le foyer du Soldat. Le conseil d'administration de l'œuvre accepte d'attendre quelques mois avant de livrer la collection.

Néanmoins, la ville se désintéresse peu à peu du projet et tarde à apporter les garanties désirées. Le Maire Léonce Mailho propose d'installer la collection dans des salles adjacentes mais plus modestes. La situation finit par se dégrader et le Président de l'association affirme qu' « il est impossible d'installer toutes nos collections dans l'ancien Evêché, si les salles du foyer du Soldat, ne font pas partie du local mis à notre disposition : les objets composant un musée de pêche ne peuvent être placés de la même façon que ceux que comprend une collection scientifique »<sup>72</sup>. En d'autres termes, le Président doute des compétences de l'administration de La Rochelle.

La commune se détache de l'association et tente de trouver une échappatoire pour mettre un terme au projet<sup>73</sup>. Le docteur Loppé souhaite impérativement connaître le descriptif exact des objets de la collection pour éventuellement trouver un autre lieu d'exposition. Mais, l'équipe municipale sait pertinemment, le Président le leur ayant précisé dès le départ, que les objets en question sont emballés et que la liste descriptive est enfermée dans l'un des paquets. Les deux interlocuteurs s'enferment dans une situation inextricable, la ville se bornant à exiger le descriptif des objets de la collection pour une installation future dans d'autres salles de l'Evêché et le Président campant sur les accords de juillet 1920.

Le 25 juin 1921, l'œuvre française des musées scolaires de pêches informe la municipalité de La Rochelle que l'accord risque de se rompre si la ville n'enlève pas les colis rapidement. Il est même question d'installer le musée dans une autre salle que l'Evêché : « je me chargerai aussitôt que les colis seront parvenus à destination, de faire procéder par votre personnel à leur installation, si besoin est dans un local autre que l'Evêché »<sup>74</sup>. Malgré cette offre, la municipalité ne répondra plus à M. Sépé.

En fait, un autre projet parallèle, conduit par le docteur Loppé, voit le jour. Ce dernier a décidé de mettre en œuvre un musée de pêches sans attendre la fin des pourparlers de la ville avec l'association. C'est une décision surprenante lorsque l'on note la qualité de la

---

<sup>71</sup> Le Maire évoque une durée de quatre à cinq mois.

<sup>72</sup> AM La Rochelle 2413 : Correspondances du Maire et du Président de l'œuvre.

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> *Ibid.*

collection proposée et la possibilité future de créer des liens avec cette association si proche des Ministères de la Marine et de l'Instruction publique.

Ceci étant, le musée prend rapidement forme et le 16 septembre 1921 le docteur Loppé adresse un courrier au Maire où il informe l'avancée des travaux : « le musée de pêche est à l'heure actuelle en voie d'exécution et d'organisation, dans les salles mêmes où devaient être logées les collections offertes par M. Sépé et les visiteurs de la Semaine des Pêches rochelaises ont pu en voir l'ébauche »<sup>75</sup>. Il précise qu'il a reçu l'aide de la Société d'Océanographie et de l'Office technique et scientifique des pêches qui estimaient qu'un musée de la sorte était indispensable à la ville. Afin de répondre à cette attente, une salle ethnographique, où figurent de nombreux objets se rapportant à la pêche chez les peuples sauvages, est alors en voie d'installation, en partie grâce aux dons du commandant Darde.

Aussi, le docteur Loppé n'hésite pas à désapprouver l'acquisition des collections de l'œuvre des Musées de pêches : « à mon avis, devant les résultats déjà acquis et les concours assurés à cette œuvre, j'estime que les collections de M. Sépé ne sont pas indispensables, mais qu'il y aurait peut-être inconvénient à revenir sur la délibération du Conseil, en raison des travaux déjà commencés et de l'utilité incontestable du musée de pêche rochelais »<sup>76</sup>. Mais l'Association en question a depuis lors fait un autre usage de ses collections et le 26 septembre 1921, après un dernier courrier de relance du Maire, informe la municipalité que « devant cette situation qui ne pouvait durer plus longtemps nous avons cru de notre dignité de reprendre notre liberté d'action et de proposer à un autre centre de pêche notre modeste concours »<sup>77</sup>. Le 19 septembre 1922, le Musée océanographique ouvre ses portes à l'hôtel de l'ancien Evêché grâce au concours du docteur Loppé. Ainsi, partant d'une proposition de l'œuvre française des Musées scolaires de pêches, la ville décide d'ouvrir son propre musée océanographique. La municipalité a donc privilégié les aspects scientifiques du projet plutôt que les aspects liés aux activités humaines. Le type de musée initialement projeté, en vogue de nos jours, n'intéressait, semble-t-il, pas les élus rochelais. Grâce, ou à cause, de l'importance prise par le Muséum, ce sont les aspects scientifiques et techniques de la pêche qui ont été privilégiés.

---

<sup>75</sup> AM La Rochelle 2413 : Correspondances du Maire et docteur Loppé.

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> AM La Rochelle 2413 : Correspondance de M. Sépé au Maire, 26 septembre 1921.

## **5-2- L'aboutissement des premières phases de restauration du patrimoine par l'Administration :**

Nous allons partir de l'exemple le plus significatif en la matière, celui de La Rochelle. Non pas que tout se passerait pour le mieux dans les autres communes du département. Cependant, la cité subit alors, à la fois de lourds bouleversements urbanistiques, avec le démantèlement de ses fortifications, et l'achèvement du gigantesque chantier de restauration des tours du Vieux-Port.

### *L'achèvement du chantier des tours du Vieux-Port de La Rochelle :*

Les travaux de consolidation de la tour Saint-Nicolas étant achevé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les travaux de restauration se poursuivent. Le 4 décembre 1901, deux devis sont établis par l'architecte en chef des Monuments historiques : l'un de 21 471,25 francs et l'autre de 6 882,41 francs. Le financement de ces dernières réparations est entièrement à la charge de l'Etat<sup>78</sup>. Les réparations intérieures ont pour objectif d'installer le musée archéologique, projet qui n'aboutira qu'en partie, comme nous avons pu le voir dans le chapitre trois<sup>79</sup>. L'Administration assure à la Municipalité qu'elle remettra l'édifice à la Ville afin de mener à bien ce projet<sup>80</sup>.

Le 17 octobre 1905, le maire Eugène Decout expose au conseil municipal que « les travaux de restauration de la tour Saint-Nicolas sont sur le point d'être complètement terminés »<sup>81</sup>. Il souhaite, par conséquent, que l'attention des Monuments historiques se porte sur la tour de la Lanterne dont l'état demeure inquiétant : « cette tour est classée également depuis des années et dont la conservation nécessite des travaux urgents »<sup>82</sup>. En effet, comme le note le maire Eugène Decout, la première phase de restauration effectuée à la fin du siècle dernier n'a pas eu que de bons résultats : « une visite rapide nous a permis de constater que les scellements des barreaudages en fer qui garnissent les ouvertures avaient, par suite de l'oxydation, fait éclater les pierres de jambages ; les marches en pierre des deux escaliers en tourelles ont presque toutes disparu et ont été remplacées par des marches en bois dont la

---

<sup>78</sup> AD 2 0 1573 : Lettre de la Direction des Monuments historiques.

<sup>79</sup> Cf. Chapitre 3-2-3. La valeur d'usage du patrimoine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>80</sup> AD 2 0 1573 : Lettre de la Direction des Monuments historiques.

<sup>81</sup> AM 1 D3/25 : Délibération du conseil municipal sur la tour de la Lanterne, 17 octobre 1905.

<sup>82</sup> *Ibid.*

plupart sont dans un état de délabrement complet »<sup>83</sup>. Selon le maire, les matériaux modernes n'auraient pas été employés à bon escient : « la flèche en pierre, construite en parpaings de très petite épaisseur, présente en plusieurs endroits des parties disjointes et ces dégradations peuvent, d'un instant à l'autre, être considérablement aggravées par les tempêtes de l'hiver »<sup>84</sup>. Les travaux restant sont nombreux puisque s'ajoutent à cela tous les rejointoiements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi que toutes les portes et croisées.

La municipalité souhaite vivement que les abords de la tour soient dégagés pour engager une mise en valeur globale du site<sup>85</sup>. Elle désire également que l'état primitif de l'édifice soit reconstitué : « pour conserver à ce monument son caractère artistique, il paraît indispensable [...] de remettre en état les salles intérieures en supprimant les cloisons et murs de séparation exécutés par l'Administration du Génie pour l'utilisation de la tour comme prison militaire, de remettre en leur état primitif les quatre lucarnes au pied de la flèche et enfin de restaurer la couronne de mâchicoulis autour de la première plateforme »<sup>86</sup>. Rien de surprenant à cela, les goûts en la matière s'inspirent généralement des théoriciens du patrimoine et disciples de Viollet-le-Duc.

Le service des Monuments historiques approuve les remarques de la municipalité et établit, le 30 juin 1906, un devis de 79 902,27 francs. L'allocation accordée par les Beaux-Arts est de 75 000 francs, le restant incombant comme il se doit à la Ville. C'est alors au Préfet, mandaté par l'Administration des Beaux-Arts, de payer les ayants-droits.

Les deux artisans chargés des travaux sont originaires de la ville, comme la loi le prévoit : M. Monté est sculpteur rue du Séminaire et M. Philippon, entrepreneur de travaux publics quai Saint-Nicolas. Les deux entrepreneurs ont dû se soumettre aux conditions spécifiées par l'architecte général des Monuments historiques selon l'arrêté ministériel du 21 décembre 1902 : « *Les marchés de travaux et de fournitures qui concernent les Monuments historiques sont préparés par les architectes chargés de la conservation des Monuments et soumis par eux à l'examen du Ministre. [...] Les marchés de gré à gré [concernant les travaux de haute précision] sont soumis à la diligence des architectes. Ceux-ci, sous leur responsabilité, présentent à l'agrément du Ministre, pour chaque entreprise, soit une soumission signée par l'industriel de leur choix, soit plusieurs soumissions signées par des industriels qu'ils ont préalablement mis en concurrence* »<sup>87</sup>.

---

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> Arrêté ministériel du 21/12/1902.



Les deux entrepreneurs chargés des travaux doivent, en plus des concessions habituelles appliquées aux marchés publics, accepter de procéder à un rabais général de sept pour cent.

*Tableau 20 : Restauration de la tour de la Lanterne en 1906 :*

Sculptures	4 300 francs
Autres travaux	63 272,29 francs
<b>Total</b>	<b>67 572,29 francs</b>

Le tarif de certaines pièces peut expliquer le montant des travaux :

- Les grands clochers du XV<sup>ème</sup> siècle sur les nervures d'arrêtes de la flèche valent 100 francs pièce.
- Les meneaux, chapiteaux, bases, trèfles et crochets des croisées du XV<sup>ème</sup> siècle valent 300 francs par croisée.
- Les gargouilles de plateforme : 150 francs pièce.

Après la tour Saint-Nicolas et la tour de la Lanterne, c'est la tour de la Chaîne qui subit des travaux. Ils pourront débuter après acceptation du devis le 21 mars 1912, à la fin de ceux de la tour de la Lanterne.

Le premier devis est fixé à 16 450 francs dont 4 000 francs seront payés par la commune. Malgré tout, la situation sera plus compliquée pour cette dernière. En effet, les travaux s'interrompent à plusieurs reprises. En premier lieu, la Municipalité refuse en 1915 les plans de restauration du crénelage de la tour et émet une plainte aux Monuments historiques en critiquant l'aspect esthétique du projet. Les Monuments historiques se rangent à l'avis des élus locaux car « le rétablissement d'un crénelage sur le mur de protection du chemin de ronde et la construction d'une couverture conique sur le mur circulaire ne pourrait que nuire à la silhouette de l'édifice qui [...] s'harmonise avec celles des autres tours »<sup>88</sup>. Ce qui est en jeu n'est pas la restauration de l'édifice tel qu'il pouvait être à l'origine, sinon les élus auraient sans doute laissé l'architecte agir, mais plutôt la sauvegarde d'une image touristique déjà célèbre. La reconstitution du crénelage dénaturerait, selon la Municipalité, la perspective et la silhouette du port et rendrait son aspect plus sévère : « le travail modifierait fâcheusement l'aspect d'une perspective aussi généralement connue et appréciée que celle du

<sup>88</sup> AD 2 0 1573 : Lettre du service des Monuments historiques au maire.

port de la Rochelle »<sup>89</sup>. Finalement, l'architecte A. Ballu aura raison des craintes. Nous n'entrerons pas dans les détails, mais nous savons que les décisions de rétablir un crénelage et d'insérer un toit en tuiles seront acquises dès 1915<sup>90</sup>.

Ce problème étant réglé, la Ville devra donc attendre la fin de la Première Guerre Mondiale pour voir les travaux reprendre. En 1922, l'Etat s'engage à achever la restauration des fortifications du Vieux-Port et les travaux commencent aussitôt. Ils s'interrompent à nouveau en 1924 faute de moyens. La municipalité commence à s'impatienter et tente d'alarmer les instances publiques : « en accordant deux subventions, de 4 000 francs en 1912 et de 10 000 francs en 1922, l'assemblée communale a manifesté l'intérêt qu'elle portait à la restauration de ce monument et il est certain qu'elle ne les eût pas votées si elle avait pu penser un seul instant que le travail ne serait pas poursuivi jusqu'à complet achèvement. Le Conseil aurait sans doute accordé pour l'exécution des travaux faisant l'objet du devis de 63 280 francs une subvention égale au tiers de la dépense [...] parce qu'à chaque reprise des travaux de fortes sommes étaient dépensées pour la remise en état des échafaudages »<sup>91</sup>. Les travaux reprennent finalement en 1927, mais la ville sera en charge de la majorité des dépenses : « le devis est accepté uniquement pour satisfaire le désir de la Ville et sous réserve que la municipalité doterait la majeure partie de ce devis comprenant des travaux d'ordre somptuaire qui ne sauraient être supportés par le budget de l'Etat actuellement »<sup>92</sup>. La situation se normalise les semaines suivantes. Après une dernière tranche de travaux, la restauration de la tour s'achèvera en 1933, en même temps que l'aménagement intérieur de la tour Saint-Nicolas.

Au début des années 1930, les tours prennent donc leur aspect définitif mais la municipalité n'a toujours pas de projet pour ces trois bâtiments. Le 2 juillet 1933, le conseil municipal, suivant l'avis du ministère, décide le transfert du musée archéologique dans la tour Saint-Nicolas « pour accroître l'intérêt de la visite de la tour »<sup>93</sup> en s'engageant à participer à hauteur de 10 000 francs aux travaux. Mais le coût d'une telle dépense impose une charge que l'Etat ne peut supporter : « elle doit être différée en raison des difficultés actuelles »<sup>94</sup>. Dès lors, on renonce plus ou moins à trouver une nouvelle affectation aux tours. Elles serviront d'étendard à la ville suivant tant d'exemples dans le reste de la France : Blois et son château,

---

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> Arch. Dir. Patrimoine : n° 36555 : Projet de toiture protectrice en ciment armé. Paris, 15 septembre 1915.

<sup>91</sup> AD 2 0 1573 : Lettre du maire au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, 27 mai 1926.

<sup>92</sup> AD 2 0 1573 : Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts au maire, 2 juin 1926.

<sup>93</sup> AD 2 0 1573 : Lettre du service des Beaux-Arts au maire, 2 juillet 1933.

<sup>94</sup> *Ibid.*

Bourges et le palais de Jacques Cœur, Avignon et son palais des Papes ou Carcassonne et ses remparts remodelés au XIX<sup>ème</sup> siècle par Viollet-le-Duc.

L'image de ces cités s'est donc forgée autour de monuments symboles. Ces derniers ont souvent subi de lourdes modifications au cours du temps et ce sont bien les résultats de ces modifications qui constituent cette image. Comme La Rochelle, dont la silhouette du Vieux-Port est devenue dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle l'image touristique de la ville – car il s'agit bien de tourisme – les élus ou les élites des autres villes citées plus haut ont choisi une image de leur ville la symbolisant le mieux pour différentes raisons : ici, le prestige d'un monument. Pour La Rochelle, l'hésitation remarquable des élus et de l'Administration sur l'ajout d'un crénelage à la tour de la Chaîne, qui a tout de même duré près de quinze années, aurait pu modifier radicalement ce qui fait l'image actuelle de cette ville.

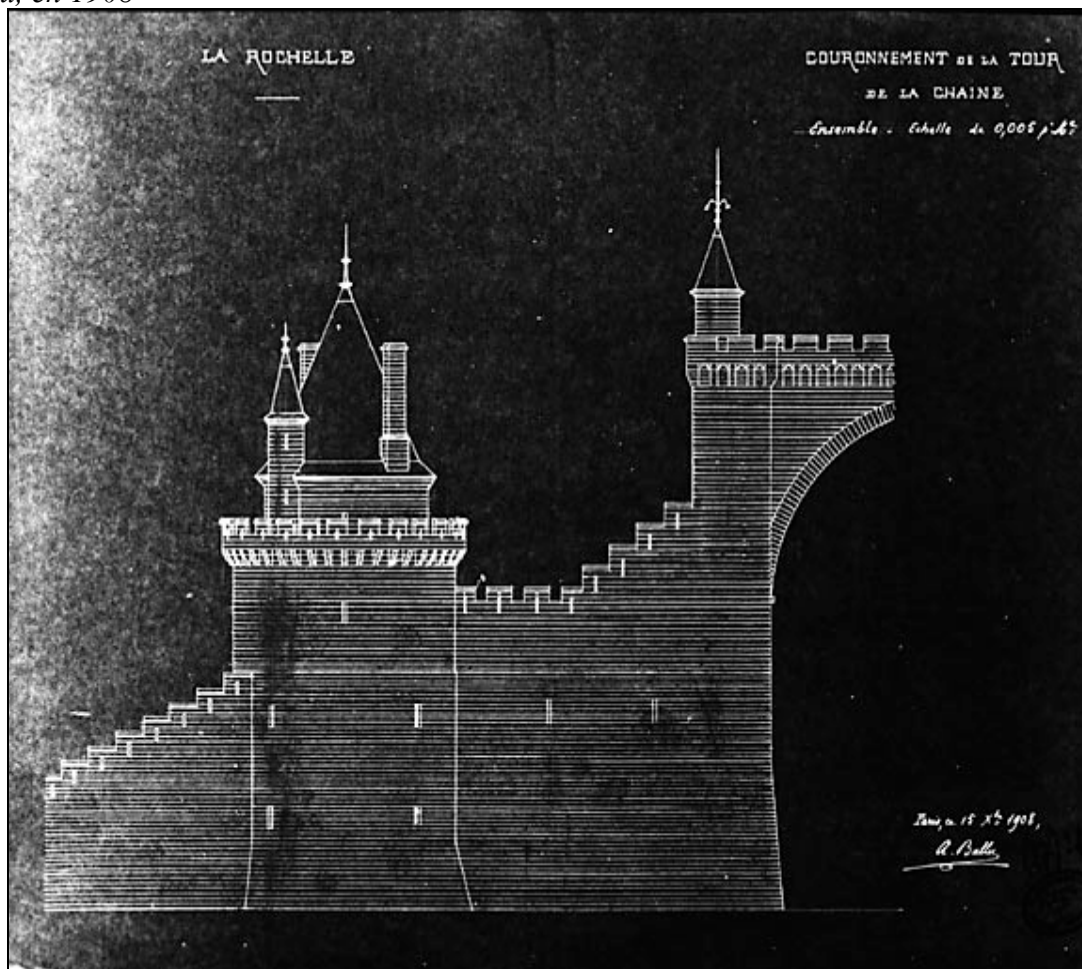
*Illustration 17 : Tours Saint-Nicolas et de la Chaîne, élévations nord-est, photographie antérieure aux restaurations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup> :*



<sup>95</sup> B.M. La Rochelle : V.2136 93 17 1571 X - Ph. Inv. Ch. Rome

Le projet de l'architecte A. Ballu ne se résumait pas à l'ajout d'un crénelage à la tour de la Chaîne. Il était bien plus ambitieux et prévoyait la reprise du couronnement de la petite tour de la Chaîne<sup>96</sup> et le couronnement de la tour de la Chaîne.

*Illustration 18 : Projet de construction d'un couronnement. Ensemble de l'élévation sud, par Ballu, en 1908<sup>97</sup>*



*Tableau 21 : Les dépenses totales de restauration des tours du vieux-port (1880-1933)<sup>98</sup> :*

	Première phase de restauration (1880-1890)	Deuxième phase de restauration (1901-1933)
Tour Saint-Nicolas	171 478,41 francs	30 388,57 francs
Tour de la Lanterne	/	133 376,10 francs
Tour de la Chaîne	/	399 602,84 francs

<sup>96</sup> Lors de l'agrandissement de l'entrée du port en 1827 la petite tour de la chaîne est détruite.

<sup>97</sup> A. Dir. Patrimoine - 92 17 0923 X - Ph. Inv. D. Lebée

<sup>98</sup> Fait à partir des archives du service des Monuments historiques AD 2 0 1573

À la lumière de ce tableau, on se rend compte que l'espace des travaux de la tour de la Chaîne a occasionné un fort surplus dans les dépenses. En effet, celles-ci étaient censées s'élever à soixante-dix mille francs.

*La réutilisation des monuments historiques : une période charnière :*

Dès le décret du 29 juin 1922, la commune peut percevoir un droit d'entrée et une taxe spéciale pour tous ceux qui voudront peindre, dessiner ou photographier dans les tours, même si elles appartiennent à l'Etat. Elle est fixée à 31 francs pour la tour Saint-Nicolas, la seule accessible au public à l'époque. Comme nous l'avons noté précédemment, les tours du Vieux-Port deviennent à la fois une source de revenus et l'image touristique de la ville.

Par ailleurs, il va bien falloir protéger ces trois édifices, désormais désaffectés, alors que la municipalité ne parvient pas à leur trouver une utilité, voire une seconde vie. Si l'on veut comprendre si un édifice possède une certaine valeur aux yeux des élus locaux en cette période encore précoce de l'Administration du Patrimoine, il suffit bien souvent d'observer si ces édifices jouissent d'un service de gardiennage. Nombre d'édifices désaffectés n'en bénéficient pas. À La Rochelle, citons les exemples des nombreux couvents et églises désaffectés – Notre-Dame, Saint-Nicolas, des Jacobins – de la Maison « Henri II »... Un décret en date du 31 mars 1920 stipule que tous les monuments historiques doivent désormais avoir au moins un gardien. Bien avant ce décret, les démarches allant dans ce sens se développaient. Une convention entre la municipalité et l'Etat, datant du 30 décembre 1914, devait régler la question du gardiennage des monuments de la ville. Il est alors indiqué que les tours Saint-Nicolas et de la Lanterne auraient, à partir de l'année suivante, un gardien. Quant aux Portes Dauphine et Royale, situées au Nord et à l'Est de la ville, qui venaient justement d'être classées, elles n'en ont pas besoin selon la Ville car elles n'enfermeraient « rien de valeur artistique »<sup>99</sup>. Ainsi, selon les élus, le gardiennage ne serait utile que dans l'objectif d'éviter des vols à l'intérieur de ses monuments historiques. La question des éventuelles dégradations aux édifices n'est pas évoquée. D'ailleurs, les bâtiments intérieurs de ces portes sont occupés par des familles nécessiteuses – une sorte de logement social avant l'heure. Néanmoins, la situation semble déplaire à l'administration des Beaux-Arts qui préférerait que la Ville s'en serve pour ses services municipaux.

---

<sup>99</sup> *Ibid.*

Cette période voit le nombre de monuments historiques se multiplier à La Rochelle, comme dans les autres villes en France, car l'Etat réagit plus promptement à la suite de dégâts – ici la Grande Guerre – et les municipalités s'aperçoivent petit à petit que cela peut permettre de faire des économies. Ainsi, le 18 avril 1924, le Maire demande le classement de la façade de la maison dite « Nicolas Venette » : « on peut s'étonner que cette façade ne soit pas depuis longtemps classée »<sup>100</sup> et en 1935 la Ville demande finalement le classement de la Grosse Horloge.

Quant aux travaux sur la Porte Royale, ils vont poser de nombreux problèmes car celle-ci sert de passage à la route principale vers la ville de Nantes. Il y aura pendant près de dix ans – entre 1921 et 1929 – des hésitations entre le classement pur et simple de l'édifice entier<sup>101</sup> et la modernisation des voies de circulations qui engendre l'isolement du bâtiment entre les deux rues percées sur les faces latérales. En fait, les Beaux-Arts opteront, en plus de la Porte elle-même, pour le classement de certaines dépendances de la Porte.

*Tableau 22 : Restauration de la Porte Royale :*

	Dépenses totales
Service des Beaux-Arts	20 682,90 francs
Commune de La Rochelle	28 000 francs
<b>Total</b>	<b>48 682,90 francs</b>

*Tableau 23 : Les créanciers de ces travaux :*

	Montant des recettes
Entrepreneur Moreau (La Rochelle)	44 908,60 francs
Architecte en Chef des MH	2 245,42 francs (5%)
Architecte Ordinaire	1 122,71 (2,5 %)

La municipalité, avec l'aide précieuse de l'Etat, a fait, en l'espace de quelques décennies<sup>102</sup>, des efforts conséquents afin de restaurer ses monuments historiques. Grâce au classement de certains pans<sup>103</sup> de son architecture, la commune est confortée, assez tôt dans

<sup>100</sup> AD 2 0 1574 : dossier *restauration des édifices publics*.

<sup>101</sup> Au départ, seule la porte devait être classée.

<sup>102</sup> Surtout de 1905 à 1930.

<sup>103</sup> Nous utilisons délibérément ce terme car ce sont d'abord les façades de la ville moderne ainsi que les arcades restantes que l'Administration classe en prioritairement. Nous pensons que ces classements successifs de certaines rues et façades établissant et mettant en valeur des ensembles architecturaux cohérents ont influencé la

son histoire, dans l'idée de mettre en valeur des ensembles architecturaux. M. Gourlin, le président du syndicat d'initiatives de La Rochelle, a très bien résumé la situation lorsqu'il a adressé, en mars 1924, une lettre au directeur de la société Paris-France qui s'apprêtait à installer un grand magasin dans la rue du Palais :

*« Vous allez édifier à La Rochelle de grands magasins rue du Palais. Veuillez à ce propos permettre au syndicat d'initiatives de vous exprimer le vœu de nombreux admirateurs de notre vieille cité. Vous n'ignorez pas que les arcades de la rue du Palais ne sont pas une des moindres curiosités de la ville. Quelques-uns craignent que votre architecte n'ait conçu un projet de construction qui vienne détruire l'harmonie de nos arcades. Ces craintes sont peut-être vaines et sans doute si votre architecte est rochelais il saura respecter le caractère de nos vieilles maisons. [...] L'exemple du Palais de la Bourse et du Palais de Justice montre d'ailleurs que nos arcades basses ne nuisent pas, bien au contraire, à l'ensemble d'un beau monument... »*<sup>104</sup>

La situation va interpeler le conseil municipal qui aussitôt décide d'agir car :

*« Le rôle du conseil municipal doit être de maintenir le caractère pittoresque de la cité, de conserver les monuments du passé, toutes les vieilles pierres, tous les recoins évocateurs de nos histoires d'autrefois »*<sup>105</sup>.

Ces quelques mots dénotent d'une certaine modernité dans la compréhension des enjeux patrimoniaux locaux et révèlent l'acuité de la municipalité à se saisir de débats visant à protéger l'intégrité du centre historique de La Rochelle et ce, dès 1924. Ce sera, en quelque sorte, le nouveau *cheval de bataille* de la municipalité, aidée de personnalités locales telles M. Gourlin. Il se fera le garant d'une certaine vision du centre historique où le respect de son identité et de ses particularismes priment sur une tentation moderniste qui taraude nombre d'élus locaux et d'architectes. N'oublions pas que le premier Congrès international d'architecture moderne (CIAM) aura lieu en 1928. L'architecture et l'urbanisme moderne, dont le fonctionnalisme sera un des préceptes, n'aura de cesse de se développer pendant cette courte période sous l'influence d'architectes de plus en plus influents<sup>106</sup>.

Dans une lettre au Maire, M. Gourlin rappelle les enjeux à venir, selon lui, quant à la conservation des monuments historiques :

---

vision locale de ce que représente le patrimoine : à savoir des ensembles cohérents et non pas seulement des édifices isolés remarquables.

<sup>104</sup> AM 2413 : Lettre du président du syndicat d'initiatives à la Société Paris-France, 2 mars 1924.

<sup>105</sup> AM 2413 : Délibération du conseil municipal, 12 mars 1924.

<sup>106</sup> Voir : Le Corbusier, Sagnier, *Vers une architecture*, Paris, Crès, 1923 ; dont les chapitres sont d'abord parus dans la revue *L'esprit Nouveau* fondée en 1920 par Le Corbusier et Amédée Ozenfant ; Le Corbusier, *Urbanisme*, Paris, Crès, 1924 ; Le Corbusier, *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Crès, 1930.

*« Les conditions modernes de l'existence et la vitesse accélérée avec laquelle nous désirons vivre cette dernière, nous soumet à sacrifier chaque jour un peu plus de pittoresque local, beaucoup de nos habitudes, avec l'espérance tout à fait illusoire qu'ainsi, nous accroîtrons notre mieux-être. [...] Et c'est parce que chacun est à la recherche de plus de bien être, d'un plus grand confort que nos campagnes sont désertées et que nos villes tendent toutes vers un modèle uniforme de cinémas, grands magasins, banques et hôtels [...] Notre rôle à nous, gardiens de la cité, doit être de maintenir le caractère pittoresque de cette dernière, de conserver tous les monuments du passé, toutes les vieilles pierres, tous ces coins ou recoins évocateurs de nos histoires d'autrefois, des aventures heureuses ou malheureuses des aïeux et qui nous permettent, avec un peu d'imagination il est vrai, de revivre leur vie et d'en apprécier les charmes comme les inconvénients »<sup>107</sup>.*

Cet extrait de la lettre de M. Gourlin peut surprendre tant les propos semblent emprunts de modernisme et d'une vision sociologisante assez contemporaine, mais il n'est pas rare de lire ce genre de commentaires dans les années 1920 tant le « pittoresque » et le « folklore » influencent énormément les élites provinciales. Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et surtout au début du suivant, ces formules sont vivaces et le mouvement folkloriste aussi. Comme le note Arnould Chandivert, les folkloristes conciliaient déjà hier et demain, conjuguant leur présent au futur antérieur et instituant les images centrales de l'authenticité ruraliste, qui fondent aujourd'hui les évidences de « l'identité locale »<sup>108</sup>.

Mais selon M. Chaigneau, conseiller municipal et chargé de l'instruction publique et des beaux-arts, la seule solution pour ne pas en arriver là – à savoir, perdre la propriété de tous les édifices remarquables de la cité – est d'obtenir le classement de ces édifices<sup>109</sup>. Or, comme on a pu le noter dans les quelques extraits cités plus haut, le sentiment d'attachement à l'histoire locale et aux marques de celles-ci, font que la municipalité voit comme un abandon le classement de ces édifices : « si nous souhaitons tous la conservation complète de nos vieux porches, pouvons-nous réellement demander qu'ils soient frappés de la servitude qu'impose le classement comme monuments historiques »<sup>110</sup>.

Si l'on compare la situation de La Rochelle avec celle d'autres villes du département, on bute sur deux aspects : premièrement, la patrimonialisation balbutiante de certains patrimoines – par exemple le patrimoine militaire à Rochefort-sur-Mer – et deuxièmement, le

---

<sup>107</sup> AM 2413 : Lettre de M. Gourlin au Maire, 8 avril 1924.

<sup>108</sup> Chandivert, A., *Les territoires du patrimoine, Réinvention du « terroir » et politiques de patrimonialisation en Couserans (Ariège-Pyrénées)*. Rapport de recherche remis à la Mission à l'ethnologie, mars 2007.

<sup>109</sup> AM 1 D3/44 : Délibération du conseil municipal.

<sup>110</sup> *Ibid.*



faible nombre de communes suffisamment importante pour qu'une politique culturelle y prospère. Par exemple, Rochefort-sur-Mer est une ville qui possède une vie culturelle riche. La Société de géographie la nourrit grâce à l'apport des échanges liés aux voyages vers l'outre-mer et les colonies. Seulement, la ville ne compte que quatre édifices protégés au titre des monuments historiques dans les années 1930 : l'hôtel de Cheusse dit également l'ancien hôtel de l'Intendance maritime, en 1932, la fontaine de la place Colbert, en 1925, puis une partie des anciens remparts autour de l'ancienne porte Martrou, en 1930, et enfin la Porte de l'Arsenal dite « la Porte du Soleil » car le 4 mars et le 10 octobre, le soleil se lève exactement dans son axe, en 1928.

*Illustration 19 : L'Arsenal de Rochefort : lieu de vie<sup>111</sup> :*



L'Arsenal de Rochefort-sur-Mer est définitivement fermé en 1926 ce qui entraîne le classement des éléments architecturaux cités plus haut. Par contre, la ville subit irrémédiablement le contrecoup de cette perte d'activité : isolement, abandon des édifices, friches. Rochefort perdant toute fonction militaire, les fortifications sont alors détruites et la ville va vivre une période sombre.

<sup>111</sup> Carte postale : Arsenal, sortie des travailleurs, début du XX<sup>ème</sup> siècle.

À Saintes, peu de travaux d'envergure sont effectués pendant cette période. On note la continuation du dégagement de l'amphithéâtre et le dégagement du cloître de l'église Saint-Pierre.

Sur le plan des institutions, cette période est très riche : loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, la prise de conscience patrimoniale suite à la Première Guerre Mondiale – l'effort en termes de reconstruction qui en découle et la création d'un inventaire supplémentaire, l'ouverture au patrimoine militaire – toujours une conséquence de la guerre – au patrimoine privé - l'évolution d'une pratique plus qu'une décision ministérielle – et enfin la loi du 2 mai 1930 qui ouvre la voie à la notion de site. Néanmoins, sur le plan local, on constate que l'effervescence ressentie au tournant du XX<sup>ème</sup> siècle s'est tarie. Nous expliquons ce phénomène à la lumière de deux constats : les grands travaux entamés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle se sont achevés pendant les années 1920 et deuxièmement, l'inflation du nombre des monuments historiques a, à contrario, un effet inhibant sur le lancement de chantiers de grosses réparations.

### 5-3- Les politiques culturelles municipales à partir des années 1920 : une période de l'entre-deux :

Tableau 24 : Création des services culturels dans les villes :

Tableau 1 Délégations culturelles et services créés dans les villes de plus de 30 000 habitants		
Périodes	% des délégations existantes en 1987	% des services existantes en 1987
Avant 1959	7 %	8 %
1959-1970	24 %	
1971-1976	11 %	14 %
1977-1982	41 %	38 %
Depuis 1983	16 %	40 %

Source : d'après Mario D'ANGELO, Erhard FRIEDBERG, Philippe URFALINO, *Les politiques culturelles des villes et leurs administrateurs*, Paris, la Documentation Française, 1989.

Les municipalités ont souvent été perçues comme peu sensibles aux questions culturelles. Selon l'un des plus célèbres détracteurs des politiques publiques de la culture, les élus locaux, marqués du sceau de l'incompétence, se seraient intéressés tardivement,

exceptionnellement dans les années soixante, surtout à la fin des années soixante-dix, aux politiques culturelles à mettre en œuvre au sein de la cité<sup>112</sup>. La recherche a souvent considéré la politique culturelle des villes uniquement à l'aune des initiatives de l'Etat. Dans ce contexte, Philippe Poirrier a mis en exergue ce processus : « dans ce processus d'acculturation des élus locaux, l'Etat, par l'intermédiaire du ministère de la Culture, modèle mais aussi incitateur, a joué un rôle déterminant. Comprise de la sorte, l'histoire des politiques culturelles municipales demeure donc essentiellement jaugée à l'aune de sa situation et position par rapport à la politique impulsée par l'Etat »<sup>113</sup>. Selon Philippe Poirrier, en centrant davantage l'approche sur les actions menées à l'échelle municipale, sans négliger pour autant le rôle de l'Etat, les principales lignes de force s'infléchissent quelque peu dans l'interprétation et la périodisation du phénomène. Toujours selon lui, les municipalités n'ont pas attendu les premières mesures de décentralisation culturelle, impulsées par l'Etat essentiellement à partir de 1945, pour intervenir dans les domaines culturels<sup>114</sup>.

On a pu le constater, les élus de La Rochelle attachent une grande importance à leur patrimoine et ont toujours proposé des projets culturels intéressants. La période que nous allons étudier, qui s'étend des années 1920 au début de la Deuxième Guerre Mondiale, est marquée par la naissance du Musée d'Orbigny et par l'arrivée de nouveaux personnages à la tête de la vie culturelle de la ville.

Cette phase de la vie culturelle rochelaise peut s'interpréter comme une période de l'entre-deux : entre la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle qui a vu la création de la bibliothèque municipale, des trois musées de la ville et le classement et la restauration de nombreux édifices, et une période bien étudiée de démocratisation culturelle et de déconcentration des services de l'Etat.

### **5-3-1. Des musées cherchant leur identité :**

Le Musée d'Orbigny est une aubaine pour la ville de La Rochelle. Les élus ont rapidement pris conscience que la vie culturelle rochelaise était à l'étroit entre le Musée des Beau-Arts et le Muséum d'Histoire Naturelle. Cependant, les volontés de la testatrice

---

<sup>112</sup> Fumaroli, M., *L'Etat culturel*, Paris, LGF, Livre de Poche, réédition, 1999, 410 p.

<sup>113</sup> Poirrier, P., « Les politiques culturelles municipales des années 1960 à nos jours », *BBF*, 1994, n°5, p.8-15.

<sup>114</sup> *Ibid.*

rendaient difficile le réemploi de l'édifice. En effet, celui-ci devait impérativement devenir une annexe du musée principal de peinture. Aussi, les débuts du musée furent discrets quoi qu'en dise le directeur du musée, M. Perrier : « au cours de l'année 1923, le Musée a continué à recevoir de nombreux visiteurs qui ont paru s'intéresser vivement aux collections qu'il referme, et qui se sont complétées par la mise en place, dans la grande galerie du premier étage et dans le salon du même étage, de divers meubles, autels, objets d'art, spécimens de l'art chinois, provenant du Musée de la Marine à Paris »<sup>115</sup>. Nous n'avons pas de plus amples renseignements sur la manière et les raisons qui ont conduit à la diversification des collections de ce musée par rapport au Musée des Beaux-Arts. Néanmoins, nous pouvons penser que les collections se sont étoffées de manière anarchique sans plans préétablis. Il faut admettre que le directeur, M. Perrier, est amateur revendiqué qui n'a pas imposé de lignes directrices au musée à son arrivée. Pour preuve, le directeur n'a jamais établi un inventaire des collections du musée si bien que mise à part les quelques correspondances qui font état de collections asiatiques et autres, nous ne sommes pas en mesure de savoir précisément la nature du contenu du musée. Après l'échec de l'installation du musée archéologique dans la tour Saint-Nicolas, la ville décide de l'établir dans le Musée d'Orbigny en 1924.

Ainsi, les collections du musée croissent sans réel projet défini. Le Musée d'archéologie est installé provisoirement dans la cave de l'hôtel avant d'être reconduit dans les jardins de la bibliothèque municipale. L'image légèrement floue du musée va être accentuée lorsque les collections asiatiques, devenant relativement importantes, furent rattachées, le 30 août 1930 aux collections ethnographiques du Muséum Lafaille et placées sous la direction du conservateur de cet établissement, le docteur Etienne Loppé<sup>116</sup>.

Le Musée d'Orbigny pourrait s'apparenter à un lieu d'exposition où toutes les collections ne trouvant pas leur place dans les musées principaux de la ville y sont installées. Au décès de M. Perrier, en 1929, pas moins de trois personnes codirigent le musée alors qu'il n'existe que depuis dix ans : le docteur Bourriau est conservateur du Musée Archéologique, M. Lelièvre est nommé conservateur du Musée d'Orbigny et le docteur Loppé est conservateur des collections asiatiques. Au début des années 1930, la situation tend à se normaliser et M. Lelièvre prend en charge à la fois les collections archéologiques et le musée

---

<sup>115</sup> AM 2412 : Correspondances du directeur du Musée d'Orbigny au Maire de La Rochelle.

<sup>116</sup> Holley-Williams, M, *Journal de la Société des océanistes*, 1954, volume 10, n°10, pp. 165-166 : « Le Docteur Etienne Loppé (1883-1954) [...] exerça presque jusqu'à son dernier jour. Dès 1914, il est nommé directeur du Musée Lafaille et Fleuriau à La Rochelle. [...] Son temps disponible était donné à « son » musée – il avait choisi un domicile proche – s'occupant aussi bien des études scientifiques le concernant que des questions matérielles : aménagement des locaux, conservation et classement des pièces, etc.

de peinture, le docteur Loppé quant à lui s'occupe toujours des collections orientales et océaniques. Ce dernier prospectait constamment la région de l'Aunis et la Saintonge « qu'il savait abondamment pourvue de collections particulières ; il a ainsi obtenu de nombreux dons »<sup>117</sup>.

Le 6 novembre 1933, M. Roland est nommé par arrêté municipal conservateur du Musée d'Orbigny en remplacement de M. Lelièvre qui est devenu bibliothécaire à Nantes. M. Roland semble bien plus enclin à assurer cette fonction et réoriente les ambitions du musée en le transformant peu à peu en musée d'histoire locale et régionale tout en conservant les collections asiatiques et archéologiques.

Le 5 août 1934, il sollicite l'aide de la ville pour installer une salle d'histoire locale : « je viens à nouveau solliciter votre bienveillance en faveur de la salle d'histoire locale que j'aménage en ce moment au Musée d'Orbigny »<sup>118</sup>. Nous assistons donc au grand retour du projet d'un musée sur l'histoire de la ville et de la région qui avait désintéressé la municipalité une dizaine d'années plus tôt. Pour M. Roland, « plusieurs villes de France ont créé des musées historiques et cela à la plus grande satisfaction de leurs habitants et des touristes chaque jour plus nombreux qui cherchent dans les musées quelque chose qu'ils n'ont pas vu d'ailleurs ; il serait donc regrettable que La Rochelle ne rassemblât pas, elle aussi, les souvenirs que nos prédécesseurs ont pieusement conservés pour rappeler à ceux qui l'avaient oublié et apprendre à ceux qui l'ignorent, le passé glorieux de notre vieille cité »<sup>119</sup>.

Ce musée va s'inscrire dans un phénomène général à toute la France : ce sont les grands musées de synthèse régionaux voulus par la direction des Musées de France, les musées des arts et traditions populaires, musées d'histoire locale ou régionale... Ils ont tous été voulus par l'Etat mais ils virent jour uniquement grâce au bon vouloir des municipalités ou des érudits locaux regroupés dans des sociétés telles que la Société des Amis des Arts<sup>120</sup>. Pour cela, il a débuté une collecte d'objets locaux et les a rassemblés dans une salle du musée : des estampes et des plans anciens, des sceaux et cachets, de la vaisselle provenant des faïences du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

M. Roland a également demandé à la bibliothécaire de la ville, Mlle Page-Delaunay, de lui confier deux pièces provenant de la bibliothèque : un très beau tapis des Gobelins du

---

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> AM 2413 : Correspondance de M. Roland au Maire, 5 août 1934.

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> Mairot, P., « Identités et Musées de société » in *Patrimoine et Passions identitaires, actes des Entretiens du Patrimoine*, sous la présidence de Jacques Le Goff, Paris, Fayard, 1998, 437 p., p. 163-173.

XVII<sup>ème</sup> siècle ayant fait partie de l'ancien mobilier de l'Hôtel de Ville et le calice de Richelieu, « œuvre d'art remarquable, souvenir des derniers jours des temps héroïques »<sup>121</sup>.

De même, il désirerait fortement que le maire, M. Léonce Vieljeux, lui cède quelques objets de valeur qui sont entreposés à l'Hôtel de Ville puisque, à cette époque, très peu de touristes visitent ce monument historique. En fait, selon ses propres termes : « il y a à l'Hôtel de Ville plusieurs reliques de la grande époque, je ne les nomme pas, vous les connaissez ; celles de ces pièces dont vous déciderez le transfert au Musée d'Orbigny y seront les bienvenues, elles y seront en bonne compagnie et diront à leurs nombreux visiteurs que, si vous savez faire de La Rochelle une ville riante et accueillante, vous avez su aussi la parer d'un attrait de plus en la dotant d'un Musée historique vraiment digne d'elle »<sup>122</sup>.

Autant les années précédentes furent difficiles pour la création culturelle locale, autant l'arrivée de M. Roland dynamise la vie culturelle et permet à ce musée hybride de se démarquer par rapport aux autres musées de la ville. Pendant toute cette décennie, le conservateur va essayer d'emplir le musée de tous les objets historiques qui font la renommée de la cité. En 1937, c'est au tour des drapeaux placés dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'être transférés au Musée d'Orbigny : « l'un de ces drapeaux est classé et les autres présentent également de l'intérêt au point de vue de l'histoire locale »<sup>123</sup>. Les enjeux idéologiques de ce nouveau musée sont clairs : tenter de mettre en valeur l'histoire même de la ville en y exposant des objets parfois insignifiants sur le plan artistique mais qui évoquent quelque chose aux habitants de la ville et aux touristes. Certains objets comme des drapeaux ou des panneaux évoquant la pêche<sup>124</sup> ont de telles significations qu'il n'est pas besoin pour le conservateur et la municipalité d'en expliquer la valeur.

Cependant, on ignore en réalité l'impact réel de ce type de musée sur la population : « on est loin de connaître les réels modes d'appropriation des musées patrimoniaux par leurs publics et, par conséquent, l'impact de ces emprises patrimoniales sur les processus d'indentification et de représentation »<sup>125</sup>.

---

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> AM 2413 : Correspondance de M. Roland au Maire, 21 janvier 1937.

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> AM 2413 : Correspondance du Maire à un donateur, 6 octobre 1948 : « J'apprends que vous venez d'offrir un grand panneau peint, représentant un marin-pêcheur, une marchande de marée et deux autres femmes en costume rochelais, avec vue dans le lointain des deux tours du port. Ce panneau, qui fut vraisemblablement la porte d'une poissonnerie au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, rappellera aux visiteurs de notre Musée l'importance que l'industrie de la pêche a, depuis longtemps, pour notre vieille cité et constitue un document très intéressant pour notre histoire locale ».

<sup>125</sup> Mairot, P., « Identités et Musées de société », op. cit., p. 169.

Le musée sis hôtel d'Orbigny a attendu plus de dix ans pour pouvoir s'épanouir grâce au nouveau conservateur, M. Roland, qui va parvenir à le rendre irremplaçable sur le plan local. L'évolution des objectifs du musée s'inscrit dans son titre : au début des années 1930 l'entête du musée était « Musée d'Orbigny – Religion d'Extrême Orient – Céramiques – Arts Mineurs » ce qui pose un réel problème de compréhension ; à la fin des années 1930 l'entête devient « Musée d'Orbigny – Histoire locale et régionale – Arts décoratifs – Archéologie ». Cette évolution reflète un bouleversement dans les mentalités, dorénavant il est préférable d'attacher plus d'importance à la cohérence dans les collections et à l'histoire locale.

Pendant la Deuxième Guerre Mondiale, la plupart des collections des musées de la ville seront transportées à l'abri dans le château de Verteuil<sup>126</sup>, en effet certaines pièces des musées seront confisquées voire détruites par les occupants<sup>127</sup>. Elles réintégreront les musées à l'automne 1946 alors que les musées reprendront peu à peu toute leur dignité<sup>128</sup>. L'administration des Monuments historiques en profite pour tenter de moderniser et d'améliorer les musées régionaux de la France.

Le directeur des Musées de France aidé de l'inspection des Musées de Province souhaite élaborer le plan général des musées de la région<sup>129</sup>. Il souhaite que tout ce qui concerne le « folklore saintongeais » soit rassemblé à Saintes où « se trouvent déjà les admirables collections léguées par M. Mestreau »<sup>130</sup>. Il verrait également l'installation des documents et souvenirs relatifs à l'histoire urbaine de la ville ainsi que des faïences régionales au Musée d'Orbigny. En fait, « le Musée d'Orbigny comportant déjà de forts précieuses collections, sa réinstallation selon les méthodes modernes et son enrichissement [...] permettrait d'ajouter à votre ville un centre d'intérêt de premier ordre »<sup>131</sup>.

Le projet prendra forme sans trop de difficultés mais le rôle des musées tend à se moderniser et la direction des Musées de France envoie un questionnaire au conservateur M. Roland. Ce questionnaire a pour objet de calibrer les objectifs et les missions des musées de province qui doivent s'imprégner des nouvelles techniques de conservation et de communication. M. Roland répond sans ambages à ce questionnaire et ce document est

---

<sup>126</sup> AM 2412 : correspondance du conservateur au Maire.

<sup>127</sup> AM 2413 : Lettre du Secrétariat général à M. Roland : « autorisation accordée par les Troupes d'Occupation à M. Morillon de photographier les monuments dont la destruction est imminente ».

<sup>128</sup> AM 2413 : Lettre de M. Roland au Maire, le 2 octobre 1946 demandant le nettoyage de cinq salles du musée d'Orbigny fermées pendant l'occupation. Il suggère l'emploi de prisonniers allemands.

<sup>129</sup> Circulaire ministérielle : « Après la guerre : mise en valeur muséographique ».

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> *Ibid.*

édifiant à plusieurs niveaux. Les progrès connus par le musée sont évidents mais on constate un certain retard dans la vision muséographique qui a prévalu lors de la création du musée. Ces retards sont, sans doute, dus à l'absence d'éléments moteurs comme une école des beaux-arts, un centre de recherche scientifique ou une université. Mais ce questionnaire révèle un manque essentiel d'interactivité entre les œuvres exposées et les visiteurs : le musée ne propose pas de conférences, pas de visites guidées, pas d'espace pédagogique pour les plus jeunes ou les touristes, pas de cours d'histoire de l'art. En fait, ce musée souffre d'un manque cruel de pédagogie et d'ouverture sur la population. D'ailleurs, il n'est ouvert que deux jours par semaine : le jeudi et le dimanche de quatorze heures à seize heures, ce qui limite les possibilités de visites pour les touristes de passage. Les manques se font également sentir dans la publicité et la communication en général : il n'existe aucun catalogue du musée et aucune campagne n'a jamais été organisée pour populariser le musée. Cette situation dommageable entraîne une faiblesse des chiffres d'entrée.

Tableau 25 : Entrées au Musée d'Orbigny<sup>132</sup> :

Entrées en 1938		Entrées en 1939		Entrées en 1940	
1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre
992	2711	1144	1699	280	/

Dans ce tableau, on note que par la faute de la Guerre, le nombre de visiteurs chute dès 1939 même si les chiffres ne sont pas très bons dès 1938.

L'étroitesse des locaux ajoute à ce constat en demi-teinte. Malgré les travaux d'agrandissement qui sont en cours, cet immeuble ne semble pas adapté à l'accueil d'un musée<sup>133</sup>. Le conservateur projette alors d'installer dans le bâtiment B<sup>134</sup>, qui sert de logement au concierge, les collections du Musée archéologique installées dans la bibliothèque et dans le bâtiment A, qui sert de bureau de bienfaisance<sup>135</sup>, le logement du concierge<sup>136</sup>.

<sup>132</sup> Source : *Mission sociale et éducative du Musée*, auteur : M. Roland, conservateur du Musée d'Orbigny.

<sup>133</sup> AM 2413 : Lettre de M. Roland au Maire, 4 janvier 1947.

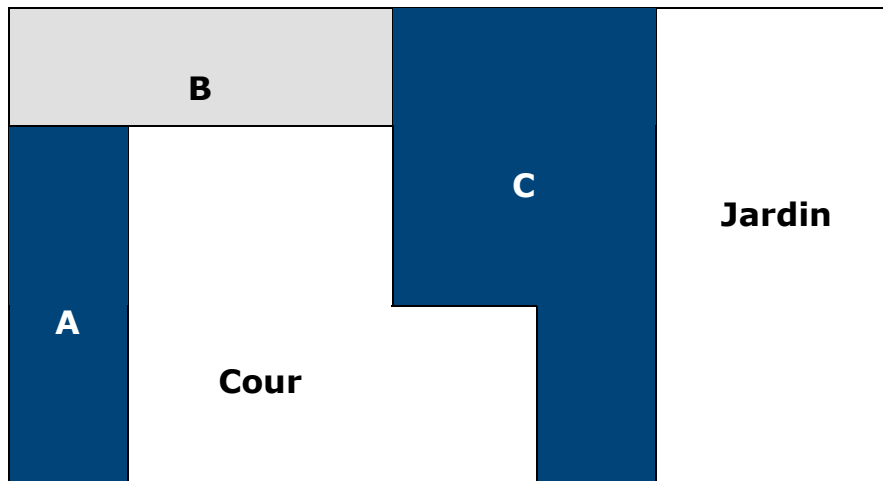
<sup>134</sup> Ce sont les anciennes écuries.

<sup>135</sup> Ce qui va à l'encontre du testament de Mme D'Orbigny.

<sup>136</sup> Le musée étant dans le bâtiment C.



Illustration 20 : Plan d'aménagement intérieur du Musée d'Orbigny<sup>137</sup> :



Le Musée d'Orbigny va continuer dans la même direction en privilégiant les objets locaux tels les deux lions en pierre datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle se trouvant sur le mur de la cour de l'ancien hôtel Delarue, place de Verdun, qui seront installés le 15 avril 1950<sup>138</sup>.

### 5-3-2. La mise en valeur des lieux culturels :

La vie culturelle charentaise est à un tournant de son histoire. À La Rochelle, autant les monuments historiques sont entretenus par l'Etat et dans une moindre mesure par la municipalité, autant les musées et lieux culturels paraissent demeurer à l'écart de cette effervescence. À partir des années 1920, la plupart des monuments historiques de la cité nécessitant ont bénéficié de travaux de restauration. Les activités touristiques et la volonté d'affirmer une identité propre à La Rochelle ont conduit les élus locaux à se réappropriier les vestiges du passé de la ville. Des associations possédant un rayonnement national participent à cette prise de conscience. Ainsi, le 3 mai 1929, l'association pour le Sauvetage de l'art français contacte la municipalité afin d'obtenir des renseignements sur les monuments, objets ou immeubles, les plus intéressants de la ville.

En 1927, le conservateur du Musée des beaux-arts de La Rochelle, M. Giraudeau, décide de produire une brochure visant à informer les visiteurs sur l'histoire de l'édifice qui l'accueille. Il précise que l'hôtel renfermant la bibliothèque municipale et le musée des beaux-

<sup>137</sup> AM 2413

<sup>138</sup> AM 2413 : Délibération du conseil municipal : « l'enlèvement de ces lions ne saurait porter préjudice à l'esthétique de la place de Verdun, placés là où ils se trouvent, puisque complètement cachés par les arches, il est probable que bon nombre de nos concitoyens les ignorent ».

arts et d'archéologie a été construit sur l'emplacement occupé autrefois par une grande maison dite d'Huré, du nom de son propriétaire. Il rappelle que cette maison accueillit les plus grands comme Henri IV, Sully, Louis XIII, la reine d'Autriche... Il note enfin que cette maison fut reconstruite en 1773 alors qu'il était devenu le palais épiscopal. En 1802, la ville racheta l'hôtel pour 20 000 francs pour y installer sa bibliothèque et « donner asile à des collections de tableaux, statues et autres objets précieux, destinés à l'encouragement des arts des sciences »<sup>139</sup>.

La Société des Amis des Arts, constituée en 1841, organisa une exposition permanente de tableaux<sup>140</sup>. Le maire de La Rochelle, dont l'adhésion à ce projet fut demandée, accepta la présidence d'honneur de cette société et décida d'installer un musée de tableaux au second étage de l'hôtel. En 1844, le musée ouvrait ses portes au public et devenait propriété municipale en 1848.

Cette brochure rappelant la brève histoire du musée rend hommage à la Société des Amis des Arts : « l'honorable inspiration de patriotisme local de la Société des Amis des Arts, fondatrice du Musée, montre tout ce qu'il y a de fécond dans l'initiative particulière se dévouant à une œuvre où l'administration de la cité n'intervient que par une généreuse subvention »<sup>141</sup>. L'histoire de La Rochelle et les lieux culturels de la ville sont étroitement liés.

Dans une autre brochure, celle de l'Institut d'études françaises de La Rochelle<sup>142</sup>, une antenne de l'université de Poitiers, les enseignants insistent sur l'histoire de la ville, en particulier sur la richesse de son commerce maritime et sur le fait que la ville fut le centre du mouvement de la Réforme dans l'ouest de la France.

Cette brochure est un vecteur censé attirer les étudiants dans cet institut. Donc son étude est un moyen idéal de se rendre compte de ce qui faisait la valeur de la ville. Elle met en avant la puissance de son commerce maritime au XVIII<sup>ème</sup> siècle comme dans les années 1930. Mais, on peut lire également une longue description de sa richesse architecturale car « les grandes périodes de l'histoire rochelaise se sont inscrites dans ses monuments »<sup>143</sup>. Le but étant d'attirer les touristes férus de culture, la brochure est axée sur le patrimoine architectural de la cité : « il y a peu de villes en France qui ont su concilier aussi heureusement le souci de leur développement économique avec celui de conserver tous les

---

<sup>139</sup> AM 2413 : Brochure du Musée de peinture, 1927.

<sup>140</sup> Hillairet, A., *Les élites culturelles dans les sociétés artistiques et littéraires à La Rochelle au XIXe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Guy Martinière, Université de La Rochelle, 2009.

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> AM 2413 : Brochure de l'Institut d'études françaises de La Rochelle, cours de vacances pour étrangers, 1932.

<sup>143</sup> *Ibid.*

témoignages d'un passé illustre »<sup>144</sup>. Chaque monument est ainsi associé avec un moment à charge émotive pour la ville : « son vieux port de pêche avec les tours qui gardent l'entrée est l'un des plus pittoresques qui soit, son hôtel de ville construit au XV<sup>ème</sup> siècle et agrandi à l'époque de la Renaissance garde le souvenir d'âpres luttes des guerres de religion [...] ses somptueuses demeures construites au XVIII<sup>ème</sup> siècle restent comme témoins d'une prospérité commerciale toujours croissante »<sup>145</sup>. Le centre historique semble néanmoins l'atout principal de la cité : « La Rochelle a su garder son aspect de vieille cité maritime [...], la ville moderne s'est développée entièrement à part, et n'a point gâté le pittoresque de la vieille ville »<sup>146</sup>. Monuments, culture et histoire sont donc des éléments intimement liés à la promotion de la cité et ce, dès les années 1930.

Un exemple significatif de ce lien entre monuments, arts et histoire de la cité est la lutte de la municipalité pour s'approprier la collection de vases de pharmacie de l'ancien hôpital Aufrédy<sup>147</sup> appelée « montre de l'apothicaire ». L'histoire de cet hôpital, créé au début du XIII<sup>ème</sup> siècle par le négociant Alexandre Aufrédy<sup>148</sup> et l'un des plus anciens hôpitaux de France, fait également partie des fiertés de la ville. Sa désaffectation en 1949, alors qu'il était devenu hôpital militaire depuis plus d'un siècle, toucha la population qui voulait sans doute conserver ce qui avait le plus de valeur dans cet édifice : cette collection de quatre-vingts vases en ancienne faïence de Nevers du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Cette collection est également accompagnée de plus d'une dizaine de chevrettes, le tout disposé dans des boiseries anciennes à étagères. Cet ensemble est classé par les Monuments historiques depuis novembre 1911, ce qui prouve sa valeur qui fut d'ailleurs estimée à 1 500 000 francs de l'époque. Bien entendu, la valeur économique a sans doute eu son importance dans la prise de position municipale, mais n'écartons pas la valeur affective de ces objets.

Lorsque les élus locaux apprennent à la suite de la désaffectation de l'hôpital que la collection de vases va être transférée à Val-de-Grâce, ils n'hésitent pas un instant pour tenter de renverser la décision. Tous les responsables culturels s'insurgent : le président de la

---

<sup>144</sup> *Ibid.*

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> AM 2413 : Un dossier entier regroupant divers documents, correspondances en le Maire, la Société des Amis des Arts et la direction des Musées de France s'attarde sur cet épisode.

<sup>148</sup> Balzac le cite dans *Splendeurs et misères des courtisanes* comme l'un des rares négociants exemplaires en comparaison aux financiers et banquiers dont les faillites frauduleuses nuisent à l'économie : « Les fortunes colossales des Jacques Coeur, des Médici, des Ango de Dieppe, des Auffredi de La Rochelle, des Fugger, des Tiepolo, des Corner furent jadis loyalement conquises [...]; mais aujourd'hui, [...] la concurrence a si bien limité les profits, que toute fortune rapidement faite est : ou l'effet d'un hasard et d'une découverte, ou le résultat d'un vol légal », p. 488.

Société des Amis des Arts, M. Darde, le conservateur du Musée des Beaux-Arts, M. Balande et le maire. Cette collection fait partie, pour eux, du patrimoine rochelais : « cette collection que la population rochelaise considérait comme partie intégrante de son patrimoine... »<sup>149</sup>. M. Darde est profondément touché par l'annonce du départ de la collection. Il évoque « un véritable désastre », il pense que ceci est inconcevable et veut « interdire la perte d'un ensemble d'œuvres qui maintient pour une grande part le renom de notre vieille et illustre ville »<sup>150</sup>.

Ce n'est pas la première fois que presque une ville entière se soulève pour conserver en son sein des objets qui ont pour elle une signification particulière, mais il faut admettre que c'est la première fois que nous assistons à une telle levée de boucliers à La Rochelle. Ces vases n'ont pas à proprement parler une signification historique particulière pourtant ils sont devenus depuis longtemps des « lieux de mémoire » grâce aux descriptions d'Emile Couneau, de Georges Musset ou du docteur Malard dans leurs ouvrages.

La direction des Musées de France cède finalement et soutient la création d'un centre culturel auprès du Directeur des Services Santé des Armées. Le 8 mai 1950, la municipalité dépose officiellement la collection de vases de pharmacie de l'hôpital Aufrédy au Musée d'Orbigny.

Un autre lieu porte toute la fierté de la ville, c'est la bibliothèque municipale ; non plus l'édifice mais bien les livres qui témoignent de la richesse culturelle de la cité. Cette bibliothèque comporte alors – entre 1930 et 1950 – 2450 manuscrits et 115 000 imprimés<sup>151</sup>. Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la municipalité s'approprie les ouvrages des bibliothèques ecclésiastiques de l'Evêché et du Séminaire pour les incorporer dans celle de la ville. Donc la richesse de la bibliothèque devient très importante et incite la ville à demander son classement en 1922 afin d'éviter toute perte de précieux incunables.

Les lieux culturels de la ville sont donc unanimement mis en valeur à partir des années 1920 mais on peut noter que, si tous les centres culturels tiennent une place importante, certains sont mieux lotis que d'autres. Le musée des beaux-arts ne bénéficie que d'une modeste subvention car c'est la Société des Amis des Arts qui en a la charge effective.

---

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> AM 2413 : Correspondance de M. Darde, président de la Société des Amis des Arts, 26 janvier 1950.

<sup>151</sup> AD 2 0 1554 : classement de la bibliothèque municipale.

Tableau 26 : Subventions municipales aux lieux culturels de la ville (en francs)<sup>152</sup> :

Structures	1910	1915	1920		1935	1940	1945	1950
Musée des beau-arts	3000	3000	3600		12 500	14 000	19 050	85 000
Musée d'histoire naturelle	1900	22 251	4100		?	/	2631	1 293 000
Musée d'Orbigny	/	/	500		16 000	22 500	26 000	302 000
Bibliothèque	4700	7321	14 421		45 020	52 430	57 276	2 632 000
<b>Total</b>	<b>9600</b>	<b>32 572</b>	<b>22 621</b>		<b>73 520</b>	<b>88 930</b>	<b>104 957</b>	<b>4 312 000</b>

Ce tableau révèle de manière simple l'évolution rapide du financement municipal de la culture. On note une stagnation – ou baisse – à la fin de la Première Guerre Mondiale et surtout une explosion des subventions à partir de 1945. Mais ce tableau est intéressant car il prouve de manière chiffrée que les politiques locales de la culture sont anciennes. Ces politiques locales sont souvent l'apanage de personnes dévouées à leur tâche, certains ont marqué la vie de la cité rochelaise.

### 5-3-3. Les interlocuteurs privilégiés de la municipalité de La Rochelle :

#### *La Société des Amis des Arts :*

La Société des Amis des Arts est créée en 1841 avec comme objectif la constitution d'un musée de peinture. En 1859, le musée est classé par le Ministère de l'Intérieur parmi ceux qui chaque année avaient part à la distribution de tableaux achetés par le gouvernement – ancêtre des Musées de France. Dès 1856, il avait été décidé que les cotisations et la subvention municipale seraient entièrement consacrées à l'achat d'objets d'art pour le musée.

Pendant la Première Guerre Mondiale, ses activités s'estompent<sup>153</sup>. À la fin des combats, il ne subsistait que deux membres du bureau : M. Perrier, futur directeur du Musée d'Orbigny, et M. Chaigneau, conseiller municipal. Ils décident de réorganiser le fonctionnement de l'association et un comité élargi est créé pour « augmenter les possibilités

<sup>152</sup> Source : délibérations annuelles du conseil municipal : subventions annuelles.

<sup>153</sup> AM 2406 : Lettre de M. Chaigneau au Maire, 1923.

de diffusion des buts de la société »<sup>154</sup>, ce comité était composé d'amateurs et d'artistes locaux. Grâce à ce nouveau statut, la société reprend peu à peu vie et le nombre d'adhérents augmente fortement. Des expositions sont également organisées par l'association dans les locaux du foyer du théâtre municipal. Cependant, ces locaux improbables sont définitivement enlevés à l'association et, faute de locaux adaptés<sup>155</sup>, les expositions s'interrompent. Malgré cela, M. Chaigneau, qui devient le président de l'association dans les années 1920, décide de continuer à acheter des tableaux pour les exposer au Musée, en accord avec les statuts de l'association.

La Société, un peu en déclin depuis le début du siècle, est revivifiée sous la présidence de M. Chaigneau qui va faire d'elle le partenaire privilégié de la municipalité en matière culturelle comme se fut le cas lors de sa création. M. Chaigneau s'appuie du passé glorieux de la société et souhaite renouer le lien qu'elle avait avec la ville :

*« En nous plongeant dans les archives du passé, et dans les statuts de notre Société [...] nous y avons trouvé les manifestations ininterrompues, depuis 1851 jusqu'en 1909, d'une sorte de mariage mystique entre la Société, le Maire et le Conservateur du Musée ; le Maire représentant l'autorité qui dirige, administre et donne les moyens de vivre ; la Société représentant l'autorité qui dirige, administre et donne les moyens de vivre ; la Société représentant le Conseil technique, l'appui de la bonne volonté éclairée pour le choix des œuvres à introduire ; le Conservateur enfin, conservant, ainsi que le dit son nom, le trésor à lui confier »*<sup>156</sup>.

Cette vision, quoique très intéressante, est dépassée, il n'y a qu'à lire les prérogatives de la direction des Musées de France ; celle-ci tente à tout prix de professionnaliser les métiers de la culture et essaie de limiter les pouvoirs de ces sociétés qui ont en général des goûts conservateurs en matière d'art. D'ailleurs, le Musée des beaux-arts de La Rochelle manque cruellement de tableaux provenant de l'école impressionniste et le maire M. Vieljeux sera obligé d'en faire la demande à la Direction des Musées de France en 1937<sup>157</sup>.

Malgré tout, la société est partie intégrante de l'histoire culturelle de la ville. C'est pourquoi M. Chaigneau tente de redorer son image en essayant de renouer le lien entre celle-ci et la ville qui a peu à peu pris les rênes de la vie culturelle. Aussi, il commence de nouveau au tournant des années 1930 à organiser des expositions temporaires de peinture. Mais, il choisit de remanier les statuts de la société pour en faire le pendant artistique de l'activité

---

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> Des locaux permettant des visites nombreuses et un résultat appréciable pour les artistes et suffisant pour couvrir les frais.

<sup>156</sup> AM 2406 : Lettre de M. Chaigneau au Maire, 1926.

<sup>157</sup> AM 2406 : Lettre de M. Vieljeux au Ministre des beaux-arts, 12 avril 1937.

municipale : « c'est cette collaboration nécessaire, étroite et loyale entre l'autorité municipale, la Société et le Conservateur, qui doit le mieux assurer la vie matérielle et spirituelle, la vitalité et le renom du patrimoine artistique rochelais que représente le Musée »<sup>158</sup>. Comme le précise M. Chaigneau, « pour que cette collaboration, consacrée par le temps et les travaux accomplis soit aussi intime que par le passé, la Société a décidé dans l'assemblée générale du 22 mai [1936], de revenir à l'application régulière des statuts en ce qui concerne la nomination du président par le Maire, sur une liste de trois membres élus par l'assemblée générale : M. Chaigneau, M. Giraudeau et M. Talvant »<sup>159</sup>. Il propose même au maire M. Vieljeux de devenir président d'honneur de la Société comme se fut le cas à sa création ; tout un symbole pour que la société restaure son prestige d'autrefois.

La question du rôle de la Société est donc de nouveau à l'ordre du jour. Dans les autres villes de provinces, il existe des sociétés de ce type qui conseillent les municipalités dans le domaine de la culture. En général, ces sociétés sont souvent chargées d'assister les équipes salariées : on connaît l'exemple fameux de la Société des Amis du Musée du Louvre chargée d'assister le conservateur.

Les anciens statuts, datant de 1869, ont dû être remplacés : l'article spécifiant que le président de la Société serait en même temps le Directeur du Musée a été enlevé, le paragraphe traitant du Musée d'Archéologie également puisque celui-ci a été transféré au Musée d'Orbigny. Ces modifications font suite à la lettre adressée par le maire M. Vieljeux qui indique que « les statuts de la Société n'ont jamais été approuvés par le Conseil Municipal, ce dernier n'a jamais décidé que le Président de cette société serait le Directeur du Musée de Peinture »<sup>160</sup>. M. Chaigneau trouve une autre manière de renforcer les attributions de la Société, il propose de créer une commission extra communale pour assister le conservateur.

Dans la plupart des villes, une commission composée généralement de membres des Société des Amis du Musée ou des Arts accompagne le conservateur. La Société des Amis des Arts, d'après M. Chaigneau, a joué depuis 1853 le rôle d'une semblable commission. Aucun texte n'a cependant sanctionné ce fait. C'est pour cela que M. Chaigneau se propose de créer une commission du musée qui assisterait la municipalité et le conservateur dans toutes les questions relatives aux achats, legs et dons<sup>161</sup>. Cette commission a été inspirée par la

---

<sup>158</sup> *Ibid.* : Lettre de M. Chaigneau au Maire.

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> AM 2406 : Lettre de M. Vieljeux à M. Chaigneau, 14 octobre 1936.

<sup>161</sup> *Ibid.* : Lettre de M. Chaigneau, 1936.

commission extra municipale d'embellissement de la ville qui a pour objectif de mettre en valeur la cité<sup>162</sup>.

Cette commission verra bien le jour un an plus tard, le 14 mars 1938, grâce à la volonté de M. Chaigneau. Ce dernier a bien compris que même si les métiers de la culture devaient être exercés par des professionnels, les habitants de La Rochelle et amateurs d'art pouvaient utilement participer à la politique d'acquisition des collections du Musée des beaux-arts puisque ce musée s'adresse en premier lieu à eux. Cette commission regroupera cinq conseillers municipaux, les conservateurs du Musée des beaux-arts et d'Orbigny, ainsi que sept membres de la Société des Amis des Arts qui auront autant de poids que tous les autres membres réunis. Son successeur après la Guerre, M. Darde, tentera également de promouvoir cette Société notamment avec le projet ambitieux de « centre artistique et musical » dans l'ancien hôpital Aufrédy<sup>163</sup>. Malgré tout, l'influence des sociétés savantes va sans cesse être contestée. Ces dernières qui ont su intervenir afin de créer des lieux culturels au siècle précédent, sont désormais devenues indésirables. J-M Leniaud l'a expliqué, « on sait que les sociétés d'amis des musées sont progressivement placées sous la tutelle des administrations »<sup>164</sup>.

#### *Le Musée des beaux-arts :*

Le 1<sup>er</sup> juillet 1930, M. Giraudeau démissionne de sa fonction de conservateur du Musée des beaux-arts de La Rochelle. Cette démission, mûrement réfléchie puisque le 8 avril de la même année l'intéressé prévient le Maire de sa décision, intervient alors que le musée est en travaux.

Nous ignorons les raisons de ce départ mais cela affectera grandement les élus. Le Maire lui-même envoie une lettre informant M. Giraudeau de ses regrets : « vous pouvez être convaincu que personnellement je regrette vivement de vous voir abandonner un emploi que vous occupiez avec tant de compétence et de dévouement ; je suis d'ailleurs sûr d'être l'interprète non seulement de la Municipalité et du Conseil Municipal mais encore de la population rochelaise tout entière pour vous remercier des excellents services que vous avez

---

<sup>162</sup> Article 13 des statuts de la Société.

<sup>163</sup> AM 2406 : Etude préliminaire dans laquelle M. Darde résume les enjeux politiques et culturels du projet pour la ville. Il qualifie la ville de « ville-musée » ce qui inscrit ce projet dans un courant traditionnaliste de la politique culturelle. Ce projet ne verra cependant pas le jour à cause du financement et surtout des autorités militaires qui refuseront de céder le bâtiment.

<sup>164</sup> Leniaud, J-M, « L'Etat, les sociétés savantes et les associations de défense du patrimoine », op. cit., p. 153.



bien voulu rendre à la ville »<sup>165</sup>. Le Maire propose donc au Préfet de demander au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de lui attribuer le titre de conservateur honoraire du musée de peinture « pour lui témoigner d'une façon toute particulière la reconnaissance de l'administration municipale en raison des éminents services qu'il a rendus à la ville »<sup>166</sup>.

Son remplaçant est nommé par le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts sur une proposition du Maire et du Préfet, en février 1931. Il s'agit de Gaston Balande, un artiste peintre originaire de Paris qui entretient des liens particuliers avec La Rochelle puisqu'il s'est déjà servi des paysages rochelais pour exercer son talent :

*« À la suite de l'exposition à La Rochelle par le peintre Balande de quelques-unes de ses œuvres, la commission de peinture du musée a fait l'acquisition d'une toile de cet artiste qui représente un coin de notre port de pêche vu du quai Duperré. Cette œuvre est remarquable par sa composition simple, sa belle ordonnance et la puissance de sa couleur. [...] Le sympathique artiste déjà représenté au musée par une œuvre de jeunesse, il sera intéressant de se rendre compte par l'œuvre nouvelle, de l'évolution de son talent »<sup>167</sup>.*

*Illustration 21 : Voiliers au port de La Rochelle de Gaston Balande<sup>168</sup>*



<sup>165</sup> AM 2406 Lettre du Maire à M. Giraudeau, 10 avril 1930.

<sup>166</sup> *Ibid.* : Lettre du Maire au Préfet, 18 août 1930.

<sup>167</sup> AM 2406 : Correspondance du Conservateur du Musée des beaux-arts au Maire, octobre 1923.

<sup>168</sup> Gaston Balande, huile sur canvas, 1930.

M. Balande n'a pas d'expérience en muséographie mais il a été choisi pour ses connaissances à la fois de la région – car il est né à Saujon près de La Rochelle – et en tant qu'artiste reconnu à Paris. Il connaît les goûts de la capitale et possède un réseau important. Par un décret du 24 juillet 1910, c'est une commission ministérielle qui choisit sur une liste de candidats les conservateurs des musées. En général, cette commission privilégie les artistes aux administrateurs. Dans le cas du musée de La Rochelle, cette situation est entérinée et Gaston Balande est préféré à M. Lelièvre, conservateur de la bibliothèque municipale, ancien élève à l'école des Chartes – un temps préfiguré pour ce rôle.

Dans les premières années de sa nomination, M. Balande décide de demeurer à Paris ce qui pose épisodiquement des problèmes logistiques. Mais cela lui permet, selon ses propres dires, de rester au contact des élites culturelles parisiennes et d'organiser le Musée selon la mode parisienne : « je ferai mon classement selon le goût qui se fait dans les musées parisiens actuellement »<sup>169</sup>. C'est donc le docteur Loppé qui se charge de superviser les travaux de rénovation du bâtiment.

La réussite majeure de ce nouveau personnage a été de s'implanter vite dans le paysage culturel rochelais et de se faire aimer de la plupart des responsables politiques locaux. Son arrivée coïncide avec un certain second souffle du musée. M. Balande met à contribution ses connaissances et s'inspire, selon lui, des pratiques parisiennes. Il modifie entièrement la scénographie des salles d'exposition : « dans la nouvelle organisation, la présentation a été étudiée avec soin, les meilleures places ont été données aux plus importantes [œuvres], dans un éclairage leur convenant bien et surtout en laissant entre elles de grands intervalles [...] »<sup>170</sup>. Pour lui, la place des œuvres et leur agencement dans l'espace muséographique a autant d'importance que la qualité des toiles. En effet, entre-deux-guerres, de nombreux muséographes commentent sévèrement une caractéristique de la mise en exposition du XIX<sup>ème</sup> siècle : « la disposition des œuvres, serrées les unes contre les autres, cadres à cadres, de la cimaise (haute plinthe) jusqu'au plafond ; ils dénoncent l'« encombrement » que produit un tel arrangement »<sup>171</sup>. La transformation d'un musée oublié de tous, y compris des habitants de La Rochelle, en un lieu de vie attractif accompagne l'essor et le renouvellement des musées de province. Il faut bien reconnaître que la méthode employée par M. Balande ainsi que ses contacts parisiens ont beaucoup bénéficié à la politique culturelle de la ville.

---

<sup>169</sup> AM 2406 : Correspondance de M. Balande avec le Maire, février 1932.

<sup>170</sup> AM 2406 : Brochure « avertissement dans laquelle l'auteur, M. Balande, explique sa méthode de mise en valeur des toiles.

<sup>171</sup> Poncelet, F., « Regards actuels sur la muséographie d'entre-deux-guerres » in *Conservation, Exposition, Restauration d'Objets d'Art*, 2, 2008.

Illustration 22 : Muséographie et aménagement des musées d'art, 1934<sup>172</sup> :



La Société des Amis des Arts souhaite également participer à la politique culturelle de la ville. La réaction de celle-ci à la nomination de Gaston Balande ne se fait pas attendre :

*« Si les Beaux-Arts ont choisi des artistes parisiens originaires de province, ayant dans la capitale quelques renommée, c'est pour remédier à un système d'organisation qui leur a paru désuet, donnant peu de résultats [...] où des merveilles restaient cachées par la raison que des conservateurs n'avaient pas d'initiatives, se retranchant derrière les avis des Sociétés des Amis des Arts, de Musées et autres dont les idées et les opinions étaient hostiles aux rénovations modernes [...] pour le nouveau statut de la Société, [...] une commission*

<sup>172</sup> *Ibid.*, Gilman, B.I., *Muséographie. Architecture et aménagement des musées d'art*. Conférence internationale d'études, vol.2, Madrid, Académie des Beaux-Arts, 28/10-04/11/1934, s.l., s.d., p. 446 ; Cette série de photographies prouve l'intérêt de certains conservateurs à étudier dès le début XX<sup>e</sup> siècle le confort du visiteur : des analyses sont menées pour déterminer un niveau « normal » de vision.

*extramunicipale ne pourrait être utile que dans un rôle consultatif pour un cas d'espèce extraordinaire, [...] et surtout de ne pas paralyser l'activité du chef de service »<sup>173</sup>.*

Gaston Balande organise le centenaire du musée en 1946. Le conservateur orchestre cet événement malgré les difficultés causées par la Guerre. Il propose à la Municipalité de préparer une exposition en hommage aux artistes les plus célèbres ou ayant un lien avec la cité : Eugène Fromentin, Théodore Chassériau et William Bouguereau. Cette exposition réunirait donc dans leur cité d'origine des artistes importants de la vie culturelle française. Avec l'aide d'inspecteurs des Musées nationaux et de Province, des œuvres de ces artistes seront prêtées, venant de toute la France. Les frais de prêt, d'assurance et de transport seront en partie payés par la ville. Cependant, la municipalité souhaite amortir la dépense engagée en faisant payer un droit d'entrée. Après de longues négociations, ce droit s'élèvera finalement à dix francs de l'époque. Des salles du musée seront aménagées spécialement pour accueillir ces tableaux.

Signalons également que la famille de M. Fromentin prêtera une trentaine d'œuvres : vingt-cinq peintures, une aquarelle et dix dessins. Des collectionneurs en confieront quelques-unes. Toutes ces œuvres seront assurées mais celles qui coûteront le plus cher seront les peintures d'Eugène Fromentin : *Etude de femme* sera assurée à 200 000 francs, *Le Nil* à 250 000, pour les plus célèbres. La municipalité n'aura pas à assurer ce paiement et ne déboursa finalement que 25 000 francs pour une recette équivalente.

Cette exposition se déroule du 28 juillet au 15 septembre 1946. Son succès incite la municipalité à maintenir l'entrée payante au musée à partir du 19 novembre 1946. Il est néanmoins regrettable que le choix de privilégier des toiles d'artistes connus occulte à ce point ce qui devait faire l'événement : le centenaire de l'installation d'un musée de peinture dans l'hôtel Crussol d'Uzès. M. Balande étant lui-même un artiste-peintre, il a préféré privilégier le contenu plutôt que le contenant. Malgré tout, les pratiques muséographiques évoluent et M. Balande devient indésirable. D'après le directeur des Musées Nationaux, « les coûteuses erreurs commises sous l'entière responsabilité du conservateur du Musée des Beaux-Arts auraient pu être évitées si monsieur Gaston Balande avait bien voulu se souvenir qu'il était depuis 1945 conservateur d'un musée contrôlé »<sup>174</sup>. L'Administration lui reproche dorénavant exactement ce que l'on pouvait reprocher à ses prédécesseurs, à savoir qu'il n'était pas un professionnel.

---

<sup>173</sup> AM 2406 : Lettre du conservateur, Gaston Balande au Maire, 28 novembre 1936.

<sup>174</sup> AM 2406 : Lettre du directeur des Musées de France au Maire, 17 décembre 1949.

Celui-ci n'hésite pas à répondre au directeur des Musées de France : « *M. le directeur [...] vous me faites un grief de ne pas être muséographe [...] c'est précisément parce qu'elle est mon violon d'Ingre que je la vénère [la peinture], que je l'aime, autrement je l'aurais pas entreprise. Est-il toujours possible qu'un être suive une ligne droite ? [...] Quand j'ai pris en main le Musée en 1931 c'était un capharnaüm à n'y rien comprendre ; alors qu'aurait dit à ce moment-ci M. Duchant [le responsable de la plainte concernant le mauvais entretien des toiles du Musée] ? Cette honorable personne ne se rend pas compte du travail qui a été fait dans ce Musée depuis les murs rouges foncés au gris clair et non de jute, au classement actuel, qui n'avait pas même seulement un recoin pour le Conservateur, ni un meuble, ni une chaise et surtout une réserve des tableaux puisque les salles qui en sont transformées aujourd'hui appartenaient à la Bibliothèque. [...] Je ne suis qu'un peintre. Je le répète que j'ai accepté cette charge de conservateur, non par intérêt mais parce qu'elle m'intéresse et que j'ai le goût de faire une œuvre de cette belle ville médiévale de La Rochelle utile à l'éducation artistique.*

*On a l'air de me faire le reproche d'habiter à Paris, c'est justement parce que je réside dans la capitale que je puis être dans le mouvement de la Muséographie que j'ai pu suivre des cours à l'Ecole du Louvre [...] C'est par ce contact constant à Paris que j'ai pu sortir de l'arrière le Musée de La Rochelle d'où il était embourbé afin qu'il soit à la page »<sup>175</sup>.*

---

<sup>175</sup> *Ibid.* : Lettre de Gaston Balande au Directeur des Musées de France, 22 décembre 1949.

## Conclusion :

La politique culturelle des municipalités a subi une forte évolution depuis le début des années 1920. Les responsables locaux ont su profiter des opportunités qui s'offraient à eux pour multiplier à la fois les lieux de rencontre de la population avec la culture et la variété des collections proposées. Les municipalités et les élus successifs ont su identifier un lien entre l'espace muséographique et la défense – la mise en valeur – du patrimoine. Les enjeux culturels locaux sont en adéquation avec la redécouverte d'un passé riche et valorisant : la multiplication des projets culturels - du type des cours d'histoire de l'art dans les monuments historiques de la ville de La Rochelle – confesse l'enjeu que symbolise ces édifices pour les élus. Comme le note Gaston Balande, les musées sont trop souvent considérés comme « l'enfant pauvre dans le budget municipal or un musée qui ne s'enrichit pas périclité »<sup>176</sup>. L'activité culturelle des villes de province en cette première moitié de XX<sup>ème</sup> siècle est souvent l'apanage de quelques personnes motivées. L'organisation de structures et le lancement de projets en sont deux processus qui dépendent fortement de ces derniers.

---

<sup>176</sup> AM 2406 : *Vers un Musée des Beaux-Arts moderne*, brochure de G. Balande.

## **Chapitre 6 : Population locale et pratiques patrimoniales : connaître le patrimoine : évolution des méthodes et des goûts.**

### **Introduction :**

Dans cette deuxième partie, nous avons vu comment les municipalités – en particulier la ville de La Rochelle – ont vécu leur relation au patrimoine notamment dans leurs pratiques culturelles et touristiques, et nous nous sommes également intéressés à l'évolution de l'administration des monuments historiques et à ses répercussions sur le patrimoine en Charente-Maritime. Nous avons donc tenté d'identifier les enjeux locaux puis ceux plus globaux d'une posture qui vise à mettre en valeur le patrimoine. Cependant, si l'on excepte la première partie de nos travaux, nous nous sommes surtout intéressés aux acteurs publics et à l'espace représenté par leurs champs d'investigation. Or, il existe tout un champ de connaissances et des espaces délaissés par les pouvoirs publics qui n'en demeurent pas moins patrimonialisés depuis des décennies.

On ne parle de *patrimoine* que depuis une trentaine d'années, avant on utilisait plus volontiers le terme de *monument historique*. Il n'en demeure pas moins que la notion de monument historique a une définition juridique très précise (depuis la loi de 1887) et tout un champ du patrimoine s'en voit exclu. Pour prendre un exemple qui ne peut souffrir de contradiction, les tours du Vieux-Port de La Rochelle ne sont classées au titre des monuments historiques qu'à partir de 1879, or qui peut douter que ces édifices ont une symbolique réelle pour la population locale et ce, bien avant cette date : cette symbolique se loge entre une

esthétique et un partage du sensible propre à une *identité* locale, comme nous avons pu le voir dans le premier chapitre<sup>1</sup>.

Nous allons donc nous intéresser ici aux acteurs qui *fabriquent* ce patrimoine en dehors des sentiers balisés par les pouvoirs publics : les sociétés savantes, les militants ou tout simplement les individus qui mis bout à bout forment une communauté plus ou moins homogène.

Dans notre première partie, nous avons vu que l'identification et l'analyse du patrimoine de la Charente-Maritime a débuté dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle grâce aux initiatives de l'Etat et à l'entremise des sociétés savantes locales. Si finalement trois listes (ou inventaires) ont été effectués durant le XIX<sup>ème</sup> siècle, les deux premières ont été conduites par l'Etat et la dernière grâce à l'opiniâtreté de la CAMH<sup>2</sup>. Nous avons également pu décomposer l'évolution des différentes strates de patrimoine identifiées par ces érudits locaux et les services de l'Etat. Nous avons dégagé des *tendances patrimoniales* à travers une mutation des pratiques de patrimonialisation suivant une périodisation qui tient autant du local que du national<sup>3</sup>. Ces tendances patrimoniales, nous pouvons tenter de les éclairer, en nous fondant encore une fois sur les *régimes d'historicité* auxquels elles appartiennent.

Nous avons vu que les goûts en matière de patrimoine évoluent en fonction de *tendances patrimoniales*. Notre objectif est de mieux les cerner. Afin d'y parvenir, nous allons nous intéresser à quatre types de médiations qui ont structuré notre vision du patrimoine : les récits de voyages, les monographies historiques et les guides touristiques, la presse locale et la production d'images et d'iconographies.

---

<sup>1</sup> Micoud, A., « La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) » in Barrère, C. *et al.* (eds), *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, l'Harmattan, 2005, pp. 81-96.

<sup>2</sup> Voir chapitres 1 et 2.

<sup>3</sup> Voir chapitre 5.



## **6-1- La fabrique du patrimoine à travers l'écriture : les récits de voyage, les monographies historiques, les guides touristiques et la presse locale :**

En premier lieu, il est important de distinguer ces trois types de documents. Ils n'ont pas le même objectif ni la même fonction sociale. En effet, la première limite est sociale : la notion de voyage se développe surtout à partir du XIXe siècle alors qu'elle était jusqu'alors le signe distinctif d'une infime partie de la population européenne habituée à sillonner l'Europe<sup>4</sup>. Les guides de voyages proviennent de l'expérience forgée durant l'Ancien Régime par l'aristocratie européenne<sup>5</sup>. Ils ont une fonction autant intellectuelle qu'éducative : l'information y est complète et ostensiblement tournée vers les arts, les sites historiques en faisant la part belle à la sensibilité de l'auteur<sup>6</sup>.

Aussi, il faut avoir conscience que ces textes – récits de voyages et guides touristiques – ne concernent, en définitive, qu'une infime partie de la population jusqu'au milieu du XIXe siècle. En d'autres termes, le style, le contenu et les objectifs de ces textes en révèlent davantage sur les goûts de cette frange de la population que sur les représentations de la population locale.

Mais, « dès le XIXe siècle le tourisme est organisé, constitué véritablement en profession avec des agences nationales et internationales, une littérature très perfectionnée et presque une véritable politique. Ses caractères se transforment. Le début du siècle marque la fin d'une époque de la mondanité, dès la deuxième moitié du XIXe siècle, le tourisme s'est étendu aux classes moyennes »<sup>7</sup>.

Le guide est généralement un texte plus normatif – le Guide Joanne par exemple – que le récit de voyage. Ce dernier permet à l'auteur de proposer une prose et un regard plus personnels, même si au XIXe siècle cette distinction est à prendre avec minutie. En effet, durant cette période les textes personnels inspirent les guides et inversement : les uns reprennent ouvertement le discours des autres, entre compilations et plagias<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Cohen, E., *Paris dans l'imaginaire national de l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 400 p.

<sup>5</sup> Hancock, C., *Paris et Londres au XIXe siècle. Représentations dans les guides et récits de voyages*, Paris, Editions du CNRS « Espaces et Milieux », 2003, 357 p.

<sup>6</sup> Lemaître, A.-J., « Développement des voyages, genèse du folklore aux XVIII-XIXe siècles », in *MSHAB*, 1984, LXI, p.231-244.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>8</sup> Polton, J.-C., *Tourisme et nature au XIXe siècle. Guides et itinéraires de la forêt de Fontainebleau (vers 1820-vers 1880)*, Paris, CTHS, 1994, p.13.

Selon Sophie Chmura, « la filiation, entre les guides et les voyages de l’Ancien Régime, se marque essentiellement par un intérêt qui perdure longtemps pour différents aspects de l’économie sociale des villes visitées : industries, fonctionnements des hôpitaux et prisons, etc. Hormis ces préoccupations sérieuses, les textes fournissent des modalités d’appréhension de l’espace, donnent des normes - qui se renouvellent peu au cours des siècles - sur la façon d’aborder l’espace et de le consommer : ils entérinent l’existence de points forts et de points de vue privilégiés dans le tissu urbain, établissent une hiérarchie des monuments et des curiosités. »<sup>9</sup>

Les premiers guides touristiques qui ont forgé durablement la manière de concevoir ce type de documentation sont, sur le plan des représentations, les vecteurs d’un discours personnel et éminemment intime. Si, sur la forme, les Guides Joanne parviennent pour la première fois à normaliser la présentation et le traitement de leur sujet, ils véhiculent, peut-être sans même s’en apercevoir, un discours et une vision personnelle mélangeant l’intime et la vulgarisation d’un discours repris chez d’autres auteurs. Les guides tels que les Guides Joanne agissent en révélant « une géographie particulière, qui est une géographie touristique de la France »<sup>10</sup>. Mais comme le précise Claire Hancock : « comme les récits de voyages, ils précèdent en tout cas la géographie dans l’exercice de la description de paysages urbains et méritent à ce titre un intérêt tout particulier. Forme souvent sous-estimée, associée à un tourisme de masse vu comme superficiel et se mouvant dans le cliché, elle présente cependant l’intérêt d’avoir une influence sur la connaissance géographique populaire et d’opposer une image attractive de la ville en contrepoint à tant de textes négatifs et sous le coup d’anxiétés face aux maux urbains »<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Chmura, S., *Espace bâti, urbanisme et patrimoine à Rennes, XVIIIe-XXIe siècles, représentations et images*, thèse de doctorat d’histoire dirigée par Alain Croix, Université de Rennes 2, 2007, 655 p.

<sup>10</sup> Nordman, D., « Les Guides-Joanne, ancêtres des guides bleus », in Nora, P., *Les Lieux de Mémoire, Tome II, La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p.529-567.

<sup>11</sup> Hancock, C., *op. cit.*, p. 20.

### 6-1-1. Les récits de voyage ou l'altérité provinciale :

Les récits de voyage sont, comme nous l'avons précisé, issus d'une tradition relativement élitiste d'Ancien Régime. Ils se sont démocratisés pendant le XIXe siècle et deviennent un vecteur important pour tout auteur qui souhaite être publié plus aisément<sup>12</sup>. Les historiens travaillant sur la littérature de voyage ont toujours privilégiés le commentaire plutôt que le cadre descriptif, cette littérature étant souvent considérée comme idéale pour percevoir l'évolution de la connaissance de l'autre, de l'ailleurs, dans un questionnement sur l'altérité<sup>13</sup>. Ainsi, selon ce courant de pensée qui prend sa source autant en littérature comparée qu'en histoire, le récit de voyage nous informe davantage sur la culture du voyageur – ses modèles et ses aspirations – en analysant son impact sur sa perception de l'altérité<sup>14</sup>. Lors du 130<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, organisé à La Rochelle en 2005<sup>15</sup>, consacré aux voyages et aux voyageurs, l'accent est mis sur la relation entre l'écriture et le travail d'ethnologue. Même si les voyageurs ont effectué les premiers relevés scientifiques sérieux, la recherche privilégie encore l'analyse culturelle de leurs écrits :

*« On pourrait croire dès lors que s'opposent deux approches – et deux écritures - de l'altérité: l'une impersonnelle et froide, fondée sur le travail monotone de recueil systématique et de description des données ; l'autre vibrante et intuitive, faite de rêveries, de vagabondages et de créations inspirées. [...] Nombre d'anthropologues, on le sait, doutent du bien-fondé d'une telle opposition, dénonçant les velléités objectivistes d'une discipline qui ressortirait selon eux davantage aux humanités qu'aux sciences. [...]*

*N'y a-t-il pas dès lors, entre l'écrivain voyageur et l'ethnologue, bien des similitudes avouées ou inavouées ? Qu'est-ce qui pousse les uns et les autres à partir, et à partir où, et comment ? [...] Le regard de l'ethnologue et celui du voyageur ne sont-ils pas sous-tendus par une même quête ? Quels types de faits retiennent leur attention et comment passe-t-on, dans un cas comme dans l'autre, du particulier au général, d'une expérience subjective à sa traduction conceptuelle ?*

*Si l'ethnographie, d'autre part, n'est autre que «la transformation du regard en écriture», on pourrait en dire autant de la littérature. Mais on peut s'interroger là encore sur les points communs et les différences qui opposent ou rapprochent écriture ethnographique et récits de voyage. L'ethnographie n'est-elle au fond qu'un art d'écrire, comme le soutient Clifford*

---

<sup>12</sup> Chmura, S., *op. cit.*, p. 17.

<sup>13</sup> Le Huenen, R., « Qu'est-ce qu'un récit de voyage ? », *Littérales*, no 7, 1990, pp.11-25.

<sup>14</sup> Notamment : Pasquali, A., *Le Tour des horizons : critique et récits de voyage*, Paris, Klincksieck, 1994, 179 p.

<sup>15</sup> 130<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, *Voyages et voyageurs*, organisé à La Rochelle, président du comité d'organisation Guy Martinière, 2005.

*Geertz ? Qu'en est-il alors de son projet scientifique ? Inversement, pour le voyageur, écrire, n'est-ce pas « maîtriser une forme, ordonner des concepts » - en d'autres termes, faire en quelque sorte œuvre d'ethnologue ? Les techniques d'écriture toutefois, avec les modes d'articulation entre narration, description et argumentation, l'usage des styles directs ou indirects, les modes d'insertion de l'auteur et de ses interlocuteurs dans les textes, ne témoignent-elles pas de différences significatives, révélatrices de genres distincts : de l'ouvrage théorique à l'autobiographie, en passant par la monographie, le récit de vie, etc. ? »<sup>16</sup>*

Les récits de voyages de la France sont sujets à la même analyse dichotomique certains évoquant une ethnographie de la France<sup>17</sup> et d'autres privilégiant une observation du regard de l'auteur<sup>18</sup>. En effet, si le récit de voyages est devenu quasiment incontournable au XIXe siècle pour un auteur qui souhaite se faire connaître, le résultat en dit parfois long sur l'image de la province. Néanmoins, la comparaison Paris-Province n'est pas forcément au cœur de l'analyse des auteurs puisque des textes semblables existent sur Paris<sup>19</sup>. La question Paris-Province semble par contre naître au XIXe siècle<sup>20</sup>.

Dans *Mémoires d'un touriste*<sup>21</sup>, l'un des premiers récits de voyage modernes et la première mention du terme *touriste* dans un texte en français, Stendhal dépeint une France en plein bouleversement sous la Monarchie de Juillet. Pour l'auteur, il s'agit donc bien de comprendre un état en même temps que de décrire une région. Les observations de Stendhal relèvent tout autant des préjugés qu'il entend combattre dans son texte que d'une vision nouvelle qu'il apporte avec ce nouveau type de littérature empreint d'emphase, d'opinions tranchées et d'observations qui tendent à l'objectivité. La comparaison Paris-Province imprègne l'analyse stendhalienne : « On passe à côté d'un site charmant, où d'une ruine qui peint le moyen-âge d'une manière frappante : eh bien ! Il ne se trouve personne pour vous avertir qu'il y a là quelque chose de curieux à voir. Le provincial, si son pays passe pour beau, vante tout également en des termes exagérés et vides d'idées [...]. Si, au contraire, des articles

---

<sup>16</sup> *Ibid.* ; extraits du texte d'introduction du colloque XI consacré à l'écriture ethnographique et aux récits de voyages.

<sup>17</sup> Lebrun, F., « Une source historique insuffisamment exploitée : le récit de voyage. L'exemple d'un voyage en Bretagne en 1699 », in *Kreiz I*, 1992, p.87-117.

<sup>18</sup> Bouquin, C., « L'Ouest à travers les "voyages romantiques et pittoresques dans l'ancienne France" de Taylor et Noddy », in *Ouest et romantisme, actes du Colloque d'Angers*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1991, Tome 2, p.643-652 ; Foulon, A., « Le voyage de Flaubert en Bretagne en 1847 : un personnage littéraire sur les pas de Chateaubriand à Saint-Malo et Combourg », in *MSHAB*, 1984, LXI, p.319-327.

<sup>19</sup> Bellet, R., *Paris au XIXe siècle. Aspect d'un mythe littéraire*, Lyon, PUL, 1984, 168 p.

<sup>20</sup> Corbin, A., « Paris-Province », in Nora, P., *Lieux de Mémoire*, vol.2, Paris, Gallimard, 1997, p.2851-2888.

<sup>21</sup> Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, 2 tomes, Paris, Lévy, 2<sup>e</sup> édition 1851, (1<sup>e</sup> édition 1838), 320 p.

de journaux ne l'ont pas averti qu'à cent pas de sa maison de campagne se trouve un paysage enchanteur, il vous répond, quand vous demandez s'il y a dans les environs quelque chose à voir : *Ah ! Monsieur, qu'il serait facile de se tailler cent mille livres de rente au milieu de ces bois de haute futaie !* »<sup>22</sup>

Avec ces quelques lignes, l'auteur résume à merveille l'idée d'un parisianisme naissant. Il ajoute à cette critique de la formation au goût en province, le sentiment d'un complexe d'infériorité provincial qu'il interprète comme un manque d'esprit d'initiative : « Non seulement on est envieux d'homme à homme dans ce triste dix-neuvième siècle, non seulement tout banquier ou négociant riche exècre M. Laffitte ; mais encore Toulouse, Bordeaux, etc., s'amaigrissent de la prospérité de Paris. [...] A qui la faute ? Ai-je répondu ; aux petites *haines* qui font désertir la province par tout ce qui peut vivre à Paris. [...] Voulez-vous être un pays décousu comme l'Espagne qui n'a point de capitale ? J'étais écouté par la haine frémissante. [...] Vingt personnes riches de mon département sont venues se réfugier à Paris. C'est qu'à Paris il y a moins de haine et d'envie que dans les provinces. [...] Je parle si souvent (et trop souvent) du genre d'esprit de la province, du *ton provincial*, qui, à trente lieues de Paris, recouvre tout, pénètre partout et affadit tout, que je songeais à évoquer le génie dramatique et à composer une scène en langage provincial »<sup>23</sup>.

Le récit de voyages est intéressant car il illustre fréquemment les fantasmes et les préjugés qui se sont propagés au XVIIIe siècle par l'aristocratie<sup>24</sup> : les voyageurs du XIXe siècle n'ont fait finalement que reprendre bon nombre d'entre eux.

Sur le plan local, il n'y a malheureusement que très peu de récits de voyage intéressants sur le département de la Charente-Inférieure. Cela s'explique par la situation du département, isolé du circuit des voyageurs entre le Bordelais et la Bretagne, très en vogue au XIXe siècle. On en compte malgré tout quelques-uns. En outre, bien entendu, il n'y a pas que des récits de voyage Paris-Province. Entre 1710 et 1714, dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur écrit un *Journal de voyage* resté méconnu mais

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 237-238.

<sup>24</sup> Corbin, A., *op. cit.*, p. 2853.

qui sera finalement publié en 1886<sup>25</sup>. Il est intéressant à plus d'un titre notamment pour sa liberté de ton et la description qu'il propose de sites qui n'avaient, à l'époque, pas encore été décrits. Il semblerait que l'auteur participa à l'écriture de la *Gallia christiana*<sup>26</sup> – œuvre monumentale qui est un ensemble encyclopédique en seize volumes rédigés en latin à la gloire de l'Ancienne France chrétienne – et que son journal de voyage constitue les notes de parcours en préparation de sa participation à l'encyclopédie. La *Gallia christiana* a connu plusieurs éditions et rééditions du XVIe au XIXe siècle. Il s'agit d'un guide historique détaillé de la totalité des diocèses et des monastères français avec des listes biographiques des archevêques, évêques, abbés et abbesses. Au XVIIIe siècle, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur révisent, complètent et publient l'essentiel de l'ouvrage. Les volumes 1 à 3 publiés de 1715 à 1725 sont l'œuvre du P. Denis de Sainte-Marthe, supérieur général de la Congrégation de St-Maur ; cette congrégation continue l'ouvrage en publiant les volumes 4 à 13, 1728-1785 ; Jean-Barthélémy Hauréau le termine en publiant les volumes 14 à 16, 1856-1865.

Jacques Boyer explore donc les archives des diocèses et décrit tout ce qui mérite à ses yeux d'être décrit. Le Journal est constitué de l'indication sommaire de ses travaux quotidiens et des monuments visités. Grâce à cette publication, on retrouve la trace de nombreux monuments détruits à la fin du XVIIIe siècle : des abbayes désaffectées aux églises détruites. Il évoque également ses rencontres avec « des gens spirituels, magistrats, femmes instruites, religieux et prêtres éclairés »<sup>27</sup>. Il passe dans les diocèses de Poitiers et d'Angoulême avant d'arriver à Saintes en juin 1713. Il visite l'abbaye de Notre-Dame puis la cathédrale avant de loger chez les récollets. Il poursuit la description de son voyage en se focalisant tout simplement sur le programme de ses journées. Il passe près d'une année dans les provinces de la Saintonge puis de l'Aunis, entre juin 1713 et mai 1714 (sur plus de soixante pages).

Evoquant avec autant de minutie les menus de ses repas que les visites et les découvertes effectuées dans la journée, ce texte est riche d'anecdotes et offre une vision quotidienne de la vie dans ces provinces, à la fin de l'Ancien Régime, du point de vue de l'Eglise. Ainsi, on perçoit bien l'ambivalence des sentiments du moine devant la beauté des

---

<sup>25</sup> *Journal de voyage de dom Jacques Boyer dans les diocèses de Clermont, le Puy, Bourges, Autun, Lyon, Viviers, Mende, Tulle, Limoges, Sarlat, Périgueux, Angoulême, Bordeaux, Saintes, la Rochelle, Luçon, Angers et Poitiers (1710-1714)*, publié et annoté par Antoine Vernière, Clermont-Ferrand, 1886, 539 p.

<sup>26</sup> *Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa, qua series et historiae archiepiscoporum, episcoporum et abbatum, novissima*, (rééd.), Montbéliard, SA, 1899.

<sup>27</sup> Molinier, A., « Bibliographie », in *Bibliothèque de l'école des Chartes*, volume 48, 1887, p. 142-143.

lieux visités et la pauvreté ambiante. La dichotomie entre la vie ecclésiastique et la misère quotidienne se remarque lors des descriptions détaillées des festins qu'il effectue régulièrement et des allusions sur la pauvreté dont il parsème son texte : « il a une si grande attention à tout, que pendant que les rues des plus grandes villes sont pavées de pauvres, on n'en voit presque point à Angoulême »<sup>28</sup>.

Sur le plan architectural, l'auteur n'apporte malheureusement pas énormément d'informations concernant le patrimoine des deux provinces. On apprend surtout que le prieuré de Sablonceaux est très important et qu'il possède des jardins bien entretenus, tout comme les églises de Saintes, Sainte-Gemme et de Corme-Royal dont l'auteur souligne leur état remarquable. Il est également surpris par la beauté de l'église de Saint-Savinien, au nord de Saintes en suivant la Charente : il semblerait que la plupart des textes ne la mentionnaient pas à l'époque. On apprend également que le jour de la Saint-Eutrope est chômé dans la province de Saintonge et également celle d'Aunis car « l'Aunis était autrefois du diocèse de Saintes, dont ce saint martyr est l'apôtre »<sup>29</sup>.

Plus tard, Louis de Chancel Lagrange, ancien officier de la Marine, décrit la région, semble-t-il en 1739, dans un récit de voyage la Saintonge et de l'Aunis où il aurait séjournait pendant quelques années : « description colorée de l'Aunis et de la Saintonge vers le milieu du XVIIIe siècle : l'auteur y a séjourné cinq ans, en touriste, homme du monde et curieux [...] »<sup>30</sup>. Le texte est publié par la Revue de Saintonge et d'Aunis en 1914<sup>31</sup>. L'auteur s'attarde principalement sur les activités maritimes des deux provinces et sur l'enrichissement des armateurs locaux. Il insiste sur le fait que ces derniers se seraient installés sur place pour faire fortune.

En 1841, Pierre Jude-Patissié écrit cependant un *Voyage en Aunis et Saintonge en 1841* qui ne sera publié qu'en 1979<sup>32</sup>. L'auteur est un célèbre poète Tonneinçais né en 1789 à Bordeaux et décédé en 1857. Il a effectué de nombreux récits de voyages en particulier dans l'Ouest de la France notamment dans les Pyrénées en 1839. Son récit en Aunis et Saintonge se compose de lettres manuscrites. Le contenu se compose de descriptions des paysages qu'il observe lors de son parcours.

---

<sup>28</sup> *Journal de voyage de dom Jacques Boyer, op. cit.*, p. 321.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 364

<sup>30</sup> *Annales du Midi*, volume 35-36, Toulouse, 1923, p. 218.

<sup>31</sup> « Fragments d'un récit de voyage en Saintonge » in *Revue de Saintonge et de l'Aunis*, volume 34, 1914, p. 200.

<sup>32</sup> Jude-Patissié, P., *Voyage en Aunis et Saintonge en 1841*, La Rochelle, Librairie du Quartier Latin, 1979, 68 p.

À la même période, Mérimée<sup>33</sup> livre une correspondance intéressante sur les monuments de Saintonge dans le cadre de ses fonctions d'Inspecteur général des monuments historiques<sup>34</sup>. Elle nous informe principalement sur l'état des édifices et sur le fonctionnement de la Commission des Monuments historiques. Mérimée dépeint principalement la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou<sup>35</sup>. Son deuxième voyage dans l'ouest de la France, en 1848, se divise en trois parties : la première se compose du trajet qu'il a fait pour arriver en Bretagne, la deuxième de ses explorations en Bretagne, depuis Vitré à Nantes, et la dernière, de plusieurs excursions dans les départements de Maine-et-Loire, de la Vienne et de Charente et Charente-Inférieure<sup>36</sup>.

Il rédige un rapport d'enquêtes, pour la *préservation du patrimoine et sur l'état des principaux monuments de la région ouest*, pour le Ministre de l'Intérieur en 1834. Il ne s'agit donc pas d'un voyage d'agrément. Il le publie en octobre 1836, sous le titre de *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*<sup>37</sup>.

Son récit de ses voyages en France a été repris – souvent sans être cité – par la plupart des érudits, écrivains locaux ou nationaux pendant près d'un siècle.

Malgré tout, il semblerait que les érudits locaux déplorent que l'Inspecteur général des monuments historiques n'ait pas la possibilité de passer davantage de temps en province : « on doit regretter que M. Mérimée ait interrompu depuis trop longtemps ses voyages archéologiques. Les nombreux monuments historiques de tout genre, qu'on a détruits, dégradés ou mal réparés, réclamaient un rapport imprimé de M. l'Inspecteur général. Il faut que M. Mérimée nous donne, chaque année, le compte-rendu de ses inspections »<sup>38</sup>.

Ainsi, il y a une véritable explosion d'ouvrages consacrés à la Saintonge et à l'Aunis entre 1830 et 1890. Cela s'explique en partie par le contexte plus général de renouvellement du rapport entre Paris et la Province que nous avons évoqué plus haut. On voit poindre des stéréotypes forgés antérieurement mais dans une nouvelle conscience de la primauté du centre parisien. En effet, cette littérature emprunte des schémas ancrés dans la mémoire collective

---

<sup>33</sup> Morel, E., *Prosper Mérimée. L'amour des pierres*, Paris, Hachette, 1988, 414 p. Prosper Mérimée (1803-1870) est nommé Inspecteur des Monuments Historiques le 27 mai 1834.

<sup>34</sup> Mérimée, P., « lettre de Prosper Mérimée à Ludovic Vitet, Saintes, le 28 juillet 1840 » in *La naissance des Monuments historiques, la correspondance de Prosper Mérimée à Ludovic Vitet*, CTHS, Paris, 1998, p. 25.

<sup>35</sup> Joslé, M.-R., « Rapport sur le voyage archéologique de M. Mérimée dans l'ouest de la France » in *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, Fradet et Barbier, 1841, p. 12.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>37</sup> Mérimée, P., *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, Bruxelles, Société Belge de Librairie, 1837, 438 p., contrefaçon du volume original paru en octobre 1836 à la Librairie de Fournier.

<sup>38</sup> Didron, Ainé, (dir.), *Annales archéologiques*, tome 8, Paris, Librairie archéologique de Victor Didron, 1848, p. 178.



par les textes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et l'importance de la production contribue à la diffusion des stéréotypes provinciaux<sup>39</sup>. Même si les guides du XIX<sup>e</sup> siècle sont des publications conçues pour répondre aux vœux d'une nouvelle clientèle, les anciens récits de voyages ne disparaissent pas du jour au lendemain pour autant. Certains ouvrages écrits pendant l'Ancien Régime font l'objet de nombreuses rééditions. Une description de la ville peut traverser le siècle « sans modification donnant le sentiment d'une immuabilité des choses là où il faudrait voir la persistance de représentations anciennes ou la répétition de poncifs »<sup>40</sup>. Comme le souligne Ronan Le Couadic<sup>41</sup>, il s'agit bien également de vulgarisation de stéréotypes régionaux et non pas uniquement de la genèse de nouveaux patrimoines comme le propose Catherine Bertho<sup>42</sup>.

Par exemple, pour en revenir aux *Mémoires d'un touriste* de Stendhal – ouvrage commandé par l'éditeur Ambroise Dupont en 1838 afin de profiter d'un marché naissant – son récit de voyage est avant tout une commande reprenant de vieilles recettes : « notre *touriste* est un commis voyageur qui se déplace pour son travail et non pour le plaisir : tout en voulant rompre avec un genre ancien, Stendhal garde bien la mentalité et les traits dominants du voyageur superficiel. Il décrit les régions traversées avec un grand recul et un souci approximatif de l'exactitude »<sup>43</sup>.

Mais comme le note, en 1851, Charles Louandre (15 mai 1812-1882 à Abbeville, fils de François César Louandre, conservateur des archives d'Abbeville)<sup>44</sup>, dans la *Revue des Deux Mondes*, les seules monographies qui soient arrivées jusqu'à nous sont exclusivement ecclésiastiques et ne concernent que des abbayes, des évêchés ou des cathédrales<sup>45</sup>. Pour l'auteur, l'histoire locale, tout en devenant plus précise, reste généralement encore ecclésiastique et féodale ; de plus, elle manque de méthode, « elle mêle sans cesse les faits généraux et les faits particuliers et s'arrête à d'oiseuses questions d'étymologie ; elle flatte les

---

<sup>39</sup> Chmura, S., *op. cit.*, p. 28.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Le Coadic, R., *L'identité bretonne*, Rennes, PUR, 1998, p.118.

<sup>42</sup> Bertho, C., « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, novembre 1985, n°35, p.45-62.

<sup>43</sup> Chmura, S., *op. cit.*

<sup>44</sup> Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques : chargé tout d'abord par François Guizot des recherches et de la publication des sources historiques, le Comité s'est ensuite étendu à toutes les disciplines des sciences humaines et des sciences de la nature et de la vie. En lien constant avec les sociétés savantes, il a la mission d'en établir l'annuaire.

Depuis 1861, il organise chaque année le congrès des sociétés savantes, actuellement appelé : congrès des sociétés historiques et scientifiques.

<sup>45</sup> Louandre, C., « Histoire et statistique morales de la France », in *Revue des Deux Mondes*, tome 9, 1951, à propos de la vision de Paris et les Provinces à travers *Histoire des Villes de France*, par Aristide Gilbert, 6 vol., grand in-8°, Paris, Furne, Perrotin, Fournier.

villes comme les généalogistes flattent les familles en les vieillissant pour ajouter par l'âge à leur noblesse, et elle adopte sans examen tout ce qui peut plaire au patriotisme de clocher »<sup>46</sup>.

## **6-1-2. Les monographies historiques :**

Ni le nombre ni la qualité des monographies historiques ne suffisent à convaincre des penseurs comme Charles Louandre de l'importance du phénomène. Déjà pourtant l'impulsion est donnée : la plupart des villes de quelque importance ont trouvé, dès la première moitié du XVIIe siècle, leurs historiens ou leurs apologistes. « Les curés de paroisse, les moines, les gens de robe et les médecins, composent le plus ordinairement cette phalange d'historiographes; puis, à côté des historiographes, il y a les poètes de la pléiade municipale, qui brodent sur le thème du *Guide du Voyageur en France* des hexamètres latins, quelquefois même des hexamètres grecs, où les hommes plus ou moins illustres, les antiquités, les processions, les églises, la vertu des femmes, l'excellence des légumes et des fruits et la saveur des vins sont célébrés sur le mode virgilien, avec un mélange de prétention et de bonhomie qui n'appartient qu'aux écrivains de ce genre et de cette époque »<sup>47</sup>.

### **6-1-2.1. Les premières monographies historiques en Aunis et Saintonge : une influence durable :**

La première monographie historique ambitieuse, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis*, date de 1756-1757<sup>48</sup>. Elle est l'œuvre de l'oratorien Louis Etienne Arcère, professeur de philosophie et supérieur de la maison de l'Oratoire à La Rochelle<sup>49</sup>. L'ouvrage reprend l'histoire de La Rochelle chronologiquement en reprenant les grands événements de la ville, avec comme particularité de se focaliser sur les périodes charnières de l'histoire de la

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Arcère, L.-E., *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis*, 2 volumes, La Rochelle, René-Jacob Desbordes, 1756-1757, 660 p.

<sup>49</sup> Louis Etienne Arcère (15 avril 1698 à Marseille - 7 février 1782 à La Rochelle) est un membre très actif de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle : membre à partir de 1749, président en 1756, trésorier en 1763 et secrétaire perpétuel à partir de 1764. Son ouvrage sera d'ailleurs publié avec l'appui de l'Académie.

ville (notamment les cinq sièges) et les personnalités importantes (Guiton, Condé, d'Aubigné).

La production monographique est très active au milieu du XIXe siècle : « ce n'est point exagérer les chiffres que de porter à deux cent cinquante, année moyenne, le nombre des monographies locales, non compris les travaux dispersés dans les *mémoires* des sociétés savantes et les recueils périodiques »<sup>50</sup>. Le mouvement est général sur l'ensemble du territoire, et, dans des spécialités même restreintes, ce mouvement est fécond. Ainsi, pour la numismatique, en ce moment la France ne compte pas moins de trois cents amateurs qui collectionnent, et sur ce nombre il y en a cinquante qui écrivent ou qui ont écrit, et vingt qui écrivent activement<sup>51</sup>. Par exemple : MM. Lecointre-Dupont à Poitiers, Barthélemy à Rennes, Rigollot à Amiens, Lefebvre à Abbeville, Cartier à Amboise, de La Goy à Aix, Hermant à Saint-Omer, Vollemier à Senlis, Ramé en Bretagne, Lambert à Bayeux, Fillon à Bourbon-Vendée, ont publié de « très *estimables travaux*, et Clermont est, avec raison, aussi fier de son boulanger numismate, M. Mioche, que Nîmes de son boulanger poète, M. Reboul »<sup>52</sup>.

Les archéologues en province sont également très nombreux. Le mouvement a commencé par la Normandie, et MM. de Gerville, de Caumont, Le Prévost en ont été les véritables promoteurs : « chacun, dans cette spécialité même, a pris une spécialité distincte, en s'attachant toujours à quelque province ou à quelque ville ; mais, par malheur et à force de particulariser, on est arrivé aux infiniment petits : après avoir fait plusieurs volumes sur un seul monument, on a fait des volumes sur un clocher, de gros articles sur de petites cloches, des mémoires sur des sonnettes de sacristie, témoins MM. Eloy Johanneau, Vergniaud Romagnesi et A. Dufaur de Pibrac. La faute, du reste, n'en est pas seulement aux érudits, mais bien aussi au *comité des Arts* de Paris, qui a encouragé les études microscopiques en leur attribuant une importance exagérée »<sup>53</sup>.

Cette réserve faite, l'auteur insiste sur les qualités de certains travaux : « ceux de M. F. de Vernheil à Nontron, l'abbé Texier à Clermont, Le Prévost à Évreux, Duval et Jourdain à Amiens, Mallet en Auvergne, Deville à Alençon, Voiliez à Beauvais, l'abbé Greppo à Belley, l'abbé Godard dans la Nièvre »<sup>54</sup>. Il y a là un ensemble d'études sérieuses, désintéressées, et qui méritent d'autant plus d'éloges qu'elles ont été poursuivies avec persévérance, sans le

---

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

secours des bibliothèques et des grandes collections de la capitale, sans les encouragements du gouvernement, sans les *fanfares de la critique*.

L'histoire locale, elle, offre un terrain favorable aux archivistes de l'école des Chartes garants depuis le début du siècle des archives dans les départements. Leur méthodologie permet le lancement de plusieurs travaux à la similitude et à l'exactitude avérée en parallèle des travaux des premières sociétés savantes : « de ce vaste ensemble d'efforts [il résulte] une série très considérable de travaux qui embrassent, envisagés sous le point de vue historique pour le passé et, sous le point de vue descriptif pour le présent, l'anthropologie, la géographie, l'organisation administrative, judiciaire, militaire, la littérature, la philologie, les beaux-arts, l'industrie, le commerce [...] »<sup>55</sup>.

Les travaux les plus populaires cités par Charles Louandre sont : pour la Flandre et l'Artois, MM. Warnkoenig, Kervyn de Lettenhove, Leglay père et fils, Brun-Lavainne, A. Dinaux, Tailliar, Harbaville, Achmet d'Héricourt ; pour la Picardie, Rigollot, Dusevel, Bouthors, Labourt, Ch. Dufour, E. Prarond, Buteux ; pour la Normandie, Chéruef, Deville, Ch. Richard, l'abbé de La Rue, Floquet, de Caumont, de Fréville, Le Prévost, Bonnin, de Chennevières, Léopold Delisle, Charma, professeur à la faculté de Caen, qui s'est occupé avec succès d'études sur les philosophes anglo-normands des XIe et XIIe siècles. L'histoire littéraire, la statistique historique et l'ancienne géographie du Maine ont été curieusement et savamment étudiées par MM. Hauréau, Pesche et Cauvin; MM. Maillard de Chambure, Émile Jolibois, Peignot, Victor Fouque, Flandin, Édouard Clerc, Duvernoy, de Persan, se sont attachés à la Franche-Comté et à la Bourgogne, Marchegay et Mellinet à l'Anjou, Massiou à la Saintonge et à l'Aunis, Raynal au Berri, de Courson et de La Villemarqué à la Bretagne, Mary Lafon aux provinces du midi, Terrebonne à l'ancien royaume et Alexandre Thomas à l'ancienne province de Bourgogne, le docteur Long à Valence, de Castellane à Toulouse, Boissieux et Caumarmont à Lyon. Enfin Nîmes, Sisteron, Digne, Soissons, Dieppe, Blois, Vendôme, Marseille, Nérac, Provins, ont trouvé d'excellents historiens dans MM. Désiré Nisard, de Laplane, Guichard, Vitet, Henri Martin, de La Saussaye, Jules de Pétigny, Fabre, de Villeneuve-Bargemont et Bourquelot.

L'intérêt pour l'histoire locale au milieu du XIXe siècle est consubstantiel de l'intérêt nouveau pour l'individu. Grande histoire et petites histoires sont considérées comme deux

---

<sup>55</sup> *Ibid.*

versants d'un même destin<sup>56</sup>. Ainsi, selon Charles Louandre, il a deux types d'ouvrages : « ceux qui traitent l'histoire au point de vue de l'unité, et qui ramènent tout à un seul centre, à un seul pouvoir, à une seule pensée; - de l'autre, ceux qui, descendant du général au particulier, traitent uniquement des existences individuelles dont l'agrégation, sous le nom de provinces ou de villes, forme l'existence collective de notre nation. Ces derniers livres sont aujourd'hui si nombreux, qu'il serait, pour ainsi dire, impossible, même aux collecteurs les plus infatigables, de les réunir tous »<sup>57</sup>.

Par ailleurs, les *Statistiques départementales* entreprises par ordre de la convention et continuées sous l'empire sont avant tout des documents administratifs. Il restait donc, sur ce point précis, une lacune à combler.

L'ouvrage-somme de Daniel Massiou *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*<sup>58</sup> en six volumes, est sans doute l'ouvrage le plus cité pendant cette période. On remarquera dans le choix du titre l'inversion des deux provinces, privilégiant la Saintonge plutôt que l'Aunis. Ceci est confirmé par la couverture des ouvrages qui mettent en exergue la province saintongeaise par le choix d'une police de caractères exagérément plus importante. La *Revue des Deux Mondes* en propose une critique élogieuse en 1838<sup>59</sup> : « l'Histoire de la Saintonge et de l'Aunis [...] a sa place marquée au-dessus de beaucoup d'ouvrages moins modestes, dont le succès peut être plus bruyant, mais sera à coup sûr moins durable »<sup>60</sup>.

L'article en fait une analyse sous un angle intéressant, la sauvegarde des traditions locales face à la montée de l'unité nationale :

*« Beaucoup de provinces et de villes ont recueilli leurs souvenirs et raconté leur histoire. On a fait revivre, dans toute leur réalité, ces duchés, ces comtes, ces mairies du moyen-âge qui ont défendu, pendant tant de siècles, leur indépendance locale contre les progrès de l'unité nationale. De nos jours où les vieilles traditions s'effacent, où l'on a oublié les rivalités qui existaient jadis de province à province, de ville à ville, il faut se hâter d'interroger les précieux mais rares documents qui ont échappé à nos innombrables révolutions. Chaque*

---

<sup>56</sup> Voir les travaux d'Hyppolite Taine sur l'*Histoire des origines de la France contemporaine* par exemple.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Massiou, D., *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, 6 tomes, Saintes, Charrier, (2<sup>ème</sup> édition), 1846.

<sup>59</sup> *Revue des Deux Mondes*, quatrième série, tome XVI, 1<sup>er</sup> octobre 1838, p. 400.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 404.

*province, chaque cité retrouvera ainsi, par le souvenir, son existence propre, ses mœurs, sa langue, et jusqu'à ses haines et ses affections* »<sup>61</sup>.

Dans cet ouvrage, Massiou insiste à plusieurs reprises sur *l'esprit d'indépendance*<sup>62</sup> de ces provinces jusqu'à leur *apprivoisement* par la Monarchie : « l'esprit d'indépendance qui avait animé ces provinces pendant tant de siècles, ne devait pas disparaître subitement. Plus d'une fois, il se manifesta pendant la grande lutte de la France et de l'Angleterre. [...] les doctrines de Calvin en se concentrant dans nos provinces du midi et de la Loire semblèrent réveiller encore une fois dans l'Aunis et la Saintonge le vieille esprit d'opposition et les souvenirs de l'ancienne indépendance »<sup>63</sup>. Pour Massiou, la chute de La Rochelle, lors du Siège de 1628, a été, en quelque sorte, synonyme de la chute de l'indépendance en France : « la plupart des grands seigneurs, qui voyaient dans la métropole du calvinisme le dernier boulevard de l'indépendance nationale et le dernier frein de l'absolutisme royal, combattaient à regret contre elle, pressentant que la chute de cette cité républicaine serait le signal de leur asservissement »<sup>64</sup>.

Selon la Revue des Deux Mondes, l'intérêt de l'ouvrage de Massiou repose sur la combinaison « dans de justes proportions [entre] l'histoire des localités avec l'histoire générale de la France »<sup>65</sup>. Bien sûr, l'ouvrage de Massiou n'est heureusement pas le seul à détenir cette particularité. Nous avons précisé que les monographies historiques se multiplient à partir de 1830. La plupart d'entre elles se concentrent sur une ville et, en particulier, sur celle de La Rochelle. L'ouvrage d'Edouard Dupont<sup>66</sup>, *Histoire de La Rochelle*<sup>67</sup>, publié en 1830, utilise également ce jeu d'échelle entre histoire locale et grande histoire. Comme le note l'auteur dans la préface de l'ouvrage : « peu d'écrivains distingués ont entrepris l'histoire particulière d'une ville : ils ont regardé comme une tâche trop pénible de vaincre les superbes dédains des lecteurs, et comme une gloire trop modeste, d'intéresser les habitants du pays, que séduit à l'avance le plaisir de pouvoir attacher des souvenir antiques au lieu de leur naissance.

---

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 402.

<sup>63</sup> Massiou, D., *op. cit.*, tome 4, p. 254

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 446

<sup>65</sup> *Revue des Deux Mondes, op. cit.*, p. 403.

<sup>66</sup> Edouard Dupont, né à Mayenne en 1797, est professeur de rhétorique au Collège de La Rochelle, membre de l'Académie royale de La Rochelle (en fait l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle créée en 1732) et de la Société de littérature, sciences et arts de Rochefort, il est écrit une *histoire de la Rochelle*, reprenant et continuant celle du Père Arcère, publiée sous le patronage de l'Académie de la Rochelle.

<sup>67</sup> Dupont, E., *Histoire de La Rochelle*, La Rochelle, Mareschal, 1830, 640 p.

S'il est une cité qui mérite de faire exception, d'être envisagée à part, et dont les annales réclament la plume d'un historien exercé, c'est assurément La Rochelle »<sup>68</sup>.

Son ouvrage n'a pas autant de retentissement que celui du père Arcère, tiré dès sa sortie à 6000 exemplaires qui furent d'ailleurs tous vendus en peu de temps d'après Edouard Dupont lui-même<sup>69</sup>. Son Histoire de La Rochelle est d'ailleurs réimprimée à la même période par M. Roy, membre de l'Académie de La Rochelle, après avoir été plusieurs fois reproduit sans autorisation en France et jusqu'en Hollande. Le succès national et international de l'ouvrage d'Arcère peut s'expliquer par son objectivité apparente et par la volonté de l'auteur de ne pas se perdre dans un discours régionaliste. Contrairement à lui, Edouard Dupont revendique un regard local et un discours régionaliste : « qu'elle [son Histoire de La Rochelle] soit lue à La Rochelle, et mon ambition est satisfaite, et mes travaux récompensés »<sup>70</sup>.

L'auteur recherche avant tout à convaincre sur le plan local, à satisfaire la curiosité de la population rochelaise en ménageant l'image des personnalités locales tout en se prévalant d'une certaine objectivité historique :

*« Les institutions étaient vicieuses, mais les hommes qui luttaient entre eux n'étaient pas coupables. Et pourquoi, en effet, parler de fidélité et de révolte, d'équité et d'injustice, dans une querelle où, d'un côté, les bourgeois de La Rochelle s'obstinaient à vouloir jouir de privilèges antiques, mais qui étaient en opposition avec la marche des choses, et les rois, qui tentaient d'établir l'ordre par le despotisme ! La force matérielle devait tout décider sans rien juger. Les communes anglaises n'ont-elles pas apporté une semblable résistance aux entreprises des Stuarts ? Elles ont vaincu, et leur victoire, mais surtout leur prospérité, les ont absoutes du crime de rébellion. Telle est la pensée que j'ai trouvée dans les écrits et dans les actes de la commune Rochelaise, de 1627, et je me suis plu à la faire revivre dans cette Histoire. [...] Est-ce que ce sentiment énergique de liberté, cette grande vivacité politique, cette bravoure innée chez chaque individu, n'enlèvent pas les suffrages, et ne surprennent pas l'admiration ? Mais aussi un examen plus mûr ne découvre-t-il pas à nos yeux l'anarchie, le chaos, la guerre civile, l'égoïsme bourgeois à la place de l'ordre, de la paix et de la nationalité ; ne voyons-nous pas, à côté de droits publics excessifs, une restriction déplorable des libertés individuelles ? »*<sup>71</sup>

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 8-10.

Dans son ouvrage posthume *La Rochelle historique et monumentale*<sup>72</sup>, Jean-Baptiste Jourdan, célèbre chroniqueur local, compile la plupart de ses recherches sur la ville. La préface de l'ouvrage est confiée à Georges Musset, célèbre archiviste paléographe<sup>73</sup>. Georges Musset revient sur le choix de traiter de La Rochelle : « l'histoire de La Rochelle a inspiré bien des écrivains ; pourrait-il en être autrement après la grande part que cette cité a prise dans les événements généreux de l'histoire de France et sa vigoureuse existence intérieure ? »<sup>74</sup>

Il évoque également la question de l'angle d'approche de ce sujet. Pour lui, tout l'intérêt – et la particularité – de l'œuvre de Jean-Baptiste Jourdan est d'aborder avant tout le bâti, les monuments de la ville. Jourdan voyait en effet dans les stigmates de la ville, les traces de son histoire. Les décrire permet de comprendre à coup sûr l'histoire de la ville.

*« Mais jusqu'à ce jour, les livres sur La Rochelle, sauf quelques guides, contiennent surtout l'histoire de ses habitants : « des travailleurs qui commerçaient sur les vins des environs ; des marchands qui trafiquaient au loin ; des navigateurs qui entretenaient des rapports avec l'Angleterre, les Flandres, l'Espagne, le Sénégal, la Gambie, les Canaries ; des armateurs prévoyant qui assuraient et développaient le port ; des édiles appliqués qui aménageaient et entretenaient la salubrité de la ville, qui créaient des écoles, des collèges, des hôpitaux ; des hommes, qui au milieu des menaces du sort, avaient pris l'habitude des fortes responsabilités, l'âpreté des résolutions viriles et la conscience des devoirs collectifs. » (Discours de M. Trélat, au Congrès de l'Association française à La Rochelle)*

*La recherche de la philosophie de l'histoire au milieu de l'agitation humaine et au sein des institutions, a le privilège de tenter le plus grand nombre des historiens. Aussi devons-nous à cette préférence les quelques œuvres considérables que notre région a pu inspirer, celles des Arcère et des Massiou, des Delayant et des Callot. C'est également la recherche de l'élément humain qui nous fait retrouver nos personnages historiques au nombre de ceux qui ont inspiré les poètes et les romanciers. Ce sont encore des hommes ou des faits considérables que des crayons illustres ont choisi dans notre histoire de La Rochelle pour leur donner l'immortalité. M. Jourdan, en ne négligeant ni les hommes ni les institutions, préférerait cependant l'étude de la ville elle-même, de ces somptueux édifices, de ces tours décapitées, de ces pans de murs qui*

---

<sup>72</sup> Jourdan, J-B, *La Rochelle historique et monumentale*, La Rochelle, Siret, 1884, 194 p.

<sup>73</sup> Georges Musset est né à Thairé, près de La Rochelle, en 1844. Il intègre l'école des Chartes, promotion 1872 ; il est notaire puis avocat à La Rochelle, bibliothécaire des archives et du musée de La Rochelle de 1883 à 1927, conservateur des antiquités et objets d'art du département de Charente-Inférieure et membre du conseil d'arrondissement de Rochefort. Il est également un archéologue très actif et effectue de nombreuses fouilles de sépultures médiévales. Il est membre de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle dont il devient le président en 1906 et membre de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure pendant plus de vingt ans et membre actif de toutes les sociétés locales. Il décède en 1928 après avoir grandement influencé la vie culturelle locale. Il est l'auteur d'ouvrages références dont le *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, (Masson, 1929-1932) et *Les Rochelais à Terre-Neuve, 1500-1789*, (éditeur G. Musset, 1899).

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 4.



*conservaient encore, comme d'honorables blessures, la trace douloureuse des sièges du temps passé ; de ces vieilles maisons en tafe qui semblent, de leurs faces blêmes et décrépites, vous regarder avec la fixité des mourants ; de tout cet ensemble pittoresque et original qui frappe les étrangers à leur arrivée dans notre ville et qui donne à celle-ci une physionomie si particulière »<sup>75</sup>.*

Ainsi, selon Georges Musset, Jean-Baptiste Jourdan effectue un travail de recherche assez original en se focalisant sur le bâti. En rassemblant toutes les informations qu'il a pu trouver sur les édifices – remarquables ou non – de la ville de La Rochelle, Jean-Baptiste Jourdan propose en effet des textes que nous n'avons pas l'habitude de lire à l'époque. Pour l'auteur, sa source première n'est pas l'archive historique mais plutôt la pierre. Il en dégage une histoire de la ville détachée de la simple chronologie des *grands événements* – souvent les mêmes cités par les auteurs locaux depuis Arcère jusqu'à Delayant – mais qui retrouve une authenticité quasi matérielle. Son chapitre sur les églises et les communautés religieuses de la ville en est un exemple intéressant :

*« Si de l'antique église Saint-Jean, il ne restait pas pierre sur pierre, il en était de même de celles des autres paroisses et des nombreuses chapelles des monastères. Une seule restait debout, celle des Sœurs Blanches ou de Sainte-Marguerite, qui, après servi d'hôpital pendant le siège de 1573, avait été transformée en arsenal. Ce ne fut qu'en 1672 que l'église Saint-Jean fut rebâtie sur l'emplacement de la première [...]*

*Il ne reste plus rien de la vénérable basilique des moines chevaliers. À peine le très médiocre spécimen d'architecture du règne de Louis XIV, que nous voyons aujourd'hui, marque-t-il la place où fut le beau modèle d'architecture gothique qui faisait l'admiration de nos pères des deux grands ordres guerriers qui ont rempli le monde de leur nom, La Rochelle n'a conservé d'autre souvenir monumental que le sombre pan de mur qui, dans la cour du Temple, élève son front noirci, comme pour rappeler l'affreux supplice de ses puissants fondateurs.*

*Quant à cette assertion que, pendant les tristes jours de 1793, l'église Saint-Jean avait été convertie en hôpital, rien ne vient la confirmer. La Rochelle possédait alors plusieurs grands hôpitaux, qui devaient suffire aux besoins de ses malades, à moins toutefois qu'on n'y eut transporté accidentellement, ce qui paraît peu probable, quelques-uns des malheureux vendéens, faits prisonniers pendant la guerre de la Vendée, et qui, entassés dans le tour de la Lanterne, remerciaient peut-être les maladies et la mort de les soustraire à l'horreur de l'échafaud »<sup>76</sup>.*

---

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 87.

Mais, comme ces dernières lignes peuvent le suggérer, Jourdan est également l'un des chroniqueurs locaux qui a choisi de promouvoir un discours identitaire fort<sup>77</sup>. Il a permis de forger une image forte autour de symboles architecturaux qui sont peu à peu devenus l'image même de la ville de La Rochelle :

*« Lorsqu'un étranger, quelque peu instruit, arrive pour la première fois à La Rochelle par le chemin de fer, le soir, à marée basse, par un clair de lune à demi voilé, l'imagination pleine des grands et sombres souvenirs du long siège de 1627-1628, du maire héroïque qui le personnifie, du cardinal-roi qui y fit parader Louis XIII, pendant qu'il agissait, dirigeait tout, commandait à tous, de ces bourgeois intrépides qui, pour la défense de leur foi et de leurs libertés, souffrirent pendant 18 mois, plutôt que se rendre, tout ce que l'imagination peut inventer de plus horrible, et n'ouvrirent leurs portes qu'après qu'ils n'eurent plus rien à mettre sous la dent, ni leurs bras assez de force pour soutenir leurs armes, il semble à ce voyageur qu'il est le jouet de quelque fantastique mirage en apercevant, dans cette pénombre lunaire qui dessine vaguement les contours des objets, au loin la silhouette de la digue de Richelieu, se détachent en noir sur le lit abandonné de la mer, plus près la belle flèche de la tour de la Lanterne, qui, par son feu la nuit et par la fumée le jour, servait de guide aux navires, ou de signal à ceux dont les rochelais assiégés attendaient aide et secours ; en face les deux grosses tours de la Chaîne et de Saint-Nicolas, redoutables gardiennes de l'entrée du port, non loin d'elles le bastion du Gabut, illustré par si rudes combats, enfin dans le lointain ces hauts clochers quadrangulaires, qui ont survécu à la destruction de leurs églises parce que leur plateforme servait à placer du canon et aussi d'échauguettes pour observer l'ennemi. Il hésite d'autant plus à en croire ses yeux que l'histoire lui a appris que Louis XIII, ou plutôt son ministre, avait voulu qu'il ne restât pas pierre sur pierre de ces hautes et solides murailles qui avaient tenu plus d'une fois la royauté en échec, et avait dit dans un des articles de sa déclaration du mois de novembre 1628 [...] : « derniers fleurons [les tours] de cette couronne de La Rochelle dont parle Pontanus, qui inspirent encore un pieux respect pour cette reine déchuë, dont ils rappellent l'ancienne prospérité et la fière indépendance »<sup>78</sup>.*

L'ouvrage précité n'est pas exempt d'une certaine partialité et doit se défaire de toute prétention à l'exhaustivité. L'auteur passe cent pages à décrire des églises disparues et n'évoque que succinctement les rues en arcade du centre historique de la ville de La Rochelle. Il faut tout de suite préciser que l'auteur ne prétend jamais à l'exhaustivité et, d'ailleurs, même dans les ouvrages les plus généralistes de l'époque, le défaut de méthodologie

---

<sup>77</sup> Voir chapitre 1.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 107.

préétablie entraîne la multiplication des points de vue révélant la multiplicité des centres d'intérêt des auteurs.

### **6-1-2.2. Le littoral charentais à travers le regard des historiens à la fin du XIXe siècle :**

Prenons par exemple, un ouvrage considéré comme la référence dans cette thématique, *Le littoral de la France*<sup>79</sup>, de Valentine Vattier (1835-1891). Cette œuvre-somme, pourtant en six volumes et lauréat de l'Académie française et couronné d'une médaille d'argent du Yacht Club de France, n'est pas exempte d'ellipses. L'œuvre entièrement écrite par Valentine Vattier avait pour objectif de « décrire en entier le littoral français, ses ressources naturelles, sa marine et ses populations maritimes »<sup>80</sup>. Il est vrai que les six volumes parcourent l'ensemble du littoral français en évoquant les villes principales et les pratiques : le commerce et la marine. Comme le note l'auteur, « nos ports militaires, marchands et pêcheurs, nos rades, nos golfes, nos moindres refuges nous sont maintenant connus. Tout ce qui, suivant nous, pouvait intéresser notre marine militaire et commerciale a été mis au grand jour. Nous y avons, de plus, ajouté des notices historiques, ethnographiques, biographiques et architecturales courtes, mais suffisamment complètes ; enfin, nous avons donné une place aussi large que possible au côté légendaire, si attrayant, et à la partie descriptive des voyages. Nous croyons donc n'avoir rien oublié de ce qui pouvait faire davantage aimer notre admirable pays et nous avons absolument tenu nos promesses »<sup>81</sup>.

Cependant, intéressons-nous un instant au volume consacré au littoral charentais. L'auteur s'y consacre dans le volume quatre qui étudie les côtes gasconnes<sup>82</sup>. Première surprise, le choix de regrouper les côtes du littoral charentais avec celles au sud de la Gironde peut surprendre. Aujourd'hui, on note un lien plus fort entre les gens de mer charentais et ceux de Vendée<sup>83</sup>.

---

<sup>79</sup> Vattier, V., *Le littoral de la France*, 6 volumes, Paris, Palmé, 1886-1889.

<sup>80</sup> *Ibid.*, volume 1, p. 2.

<sup>81</sup> *Ibid.*, volume 6, p. 2.

<sup>82</sup> Vattier, V., *Le littoral de la France, côtes gasconnes de La Rochelle à Hendaye*, volume 4, Paris, Sanard et Derangeon, 1892 (2<sup>e</sup> édition).

<sup>83</sup> Sauzeau, T., *Les gens de mer de la Seudre, milieu XVIIIe-milieu XIXe : prosopographie de trois générations de marins du quartier de Marennnes, inscrits entre 1760-1825*, thèse de doctorat d'histoire, université de Poitiers, 2002.

L'ouvrage se décompose en plusieurs chapitres qui se focalisent tout à tour sur une partie du littoral en partant de La Rochelle pour finir à Hendaye soit 39 chapitres plus ou moins longs : un chapitre introductif sur les aspects physiques du littoral, sept chapitres sur La Rochelle et ses environs, trois sur Rochefort et ses environs, cinq sur la Seudre et la presqu'île d'Arvert, puis on passe à la Gironde avec Blaye, cinq chapitres sur Bordeaux et ses environs, quatre sur le nord de la Gironde jusqu'à Arcachon, trois sur les Landes, deux sur Dax et ses environs, deux sur le Cap-Breton et six sur les Basses-Pyrénées et la côte basque.

Les chapitres abordant le sujet de La Rochelle débutent, comme on peut s'y attendre, sur les sièges de La Rochelle : « Ne semble-t-il pas en lisant ce nom, voir revivre tout un monde disparu ? Étroitement enclose au milieu de ses murailles, confiante dans les flots qui ouvrent les navires du passage vers le secours, la cité s'apprête à subir résolument le siège dont la menacent les troupes royales. [...] La Rochelle déploiera son héroïsme ordinaire, elle se montrera ce qu'elle s'est montrée depuis sa fondation : une ville jalouse des privilèges conquis par son esprit d'initiative »<sup>84</sup>.

Ainsi, encore une fois, on retrouve le discours, presque classique, de la cité rebelle aux décisions royales et fière de ses acquis. Il s'agit du même discours déployé par les chroniqueurs locaux depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais l'auteur n'en fait pas mention. Cet exemple est intéressant car il révèle la diffusion, voire la contamination, de la pensée scientifique par des *éléments de langage*<sup>85</sup> employés par les chroniqueurs locaux véhiculant bien plus une idéologie que des faits historiques. En effet, l'auteur évoque « l'esprit d'initiative » des rochelais ou les privilèges accordés par les rois d'Angleterre et de France à la ville résultent bien plus du contexte historique et de la situation géographique de la ville, une frontière en l'Aquitaine et le royaume de France, que d'un esprit local.

Par ailleurs, on peut regretter – mais cela est fréquent à l'époque – que l'auteur ne cite pas ses sources lorsqu'elle évoque l'histoire de la ville. Les nombreux ouvrages généralistes du XIX<sup>e</sup> siècle (sur les villes en France, sur l'Église...) proposent effectivement un long récit

---

<sup>84</sup> Vattier, *op. cit.*, p. 6.

<sup>85</sup> Ici, nous reprenons une expression du vocabulaire politique contemporain qui n'est pas totalement adaptée à la situation décrite. Les *éléments de langage* désignent initialement les textes officiels de discours donnés à l'avance aux journalistes afin qu'ils puissent préparer leurs papiers. Aujourd'hui, il s'agit plutôt de petits *bagages de mots et d'arguments*, soigneusement préparés par les communicants des gouvernements au pouvoir, et fournis aux personnalités - ministres, parlementaires... - appelées à s'exprimer en public, afin de délivrer à l'opinion un message clair et cohérent sur certains sujets délicats. Dans notre cas, ce qui nous intéresse dans cette expression c'est la notion de discours formaté – préfabriqué – permettant une utilisation commune et rapide.

regroupant une somme de textes très précis dont les auteurs ont puisé la source dans des ouvrages plus spécialisés dont ils ne font quasiment jamais mention.

Intéressons-nous un instant à la manière dont l'auteur perçoit l'architecture de la ville de La Rochelle contemporaine :

*« Les procédés des bâtisseurs parisiens ne tiennent pas encore le haut du pavé à La Rochelle : on y semble même les apprécier fort peu. Aussi le premier aspect des rues déconcerte-t-il l'étranger.*

*Sombres, massives, les maisons, pour la plupart sont pourvues d'un porche, faisant corps avec la façade, et donnant accès au rez-de-chaussée ; par suite, ce dernier se trouve plongé dans une demi-obscurité.*

*La fantaisie architecturale, d'ailleurs, a régné, absolue, dans la disposition de ces porches.*

*Tous les styles, ou, pour parler avec plus d'exactitude, le manque de style est frappant.*

*Tel arceau simulera presque l'ogive, tel autre tiendra du plein cintre ; dans nombre d'habitations, deux piliers, très simples, soutiendront un entablement rectiligne, et, comme nulle séparation ne marque la limite d'un immeuble avec l'immeuble voisin, le tout forme, de chaque côté des rues, un promenoir fort agréable pour les passants, mais qui trompe sur le mouvement réel de la circulation.*

*On a d'autant plus de plaisir à user de cet abri, que le pavage de la majorité des rues et des trottoirs, véritable mosaïque de jaspes, de granits, de laves, de porphyres, exécutée avec d'anciens lests de navires, occupe certainement fort la curiosité, mais rend la marche très fatigante »<sup>86</sup>.*

On note le rejet de tout régionalisme s'expliquant par la primauté du rationalisme architectural. La ville décrite paraît sombre et peu accueillante avec des immeubles sans intérêt et sans style dominant des rues étroites et peu pratiques à la circulation. Jean-Baptiste Jourdan a lui-même décrit les rues de La Rochelle évoquant des rues simples aux façades d'immeubles sombres et sérieuses indiquant la solennité d'une ville emprunte de sévérité<sup>87</sup>.

Sur les monuments historiques de la ville, l'auteur reprend également les descriptions de l'hôtel de ville, « où les maires rochelais convoquèrent les habitants pour aider à défendre les droits et privilèges de la cité »<sup>88</sup>. Elle évoque ainsi les maires célèbres de la ville : Jean Chaudrier, « l'habile vainqueur de Philippot Mansel », Jacques Henry, « l'adversaire résolu du duc d'Anjou » et Jean Guiton, « l'indomptable au cœur français, malgré sa résistance, puisqu'il ne voulu pas livrer La Rochelle aux anglais (1628) » : « toutes ces vieilles figures

---

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>87</sup> Jourdan, J-B, *op. cit.*

<sup>88</sup> Vattier, *op. cit.*, p. 19.

retrouveraient, dans le vieil édifice restauré, un palais municipal digne de leur ville tant aimé »<sup>89</sup>.

La restauration de l'édifice est également évoquée pour en contester les choix dénaturant le style du bâtiment : néanmoins l'auteur critique davantage l'harmonie intérieure de l'édifice (choix mobilier et organisation intérieure) plutôt que la reconstruction du bâtiment des échevins de style Henri II et de la grande galerie de style Henri IV.

De même, l'auteur ne fait que peu de cas des autres monuments historiques de la ville : « les églises n'offrent guère d'intérêt, pas même le vieux clocher de Saint-Barthélemy, rangé aujourd'hui parmi les monuments historiques »<sup>90</sup>. Ce qui retient l'attention de l'auteur est les nombreuses maisons remarquables de la ville (« ces délices d'archéologue sont fréquentes dans une ville où, à chaque instant, l'œil se trouve sollicité par une jolie tourelle accolée au flanc d'un mur, par une façade élégante, par des portails, des cartouches, des écussons, des fenêtres à croisillons, des pignons, des balcons ou des porches laissant entrevoir des cours intérieures pleines de promesses sculpturales »<sup>91</sup>) et non pas les tours du Vieux-Port qui sont décrites furtivement : « en nous rendant au port, nous verrons trois autres tours très curieuses [hormis celle de la Grosse Horloge] »<sup>92</sup>. L'auteur évoque les concernant les habituels sujets de l'époque : la prétendue ogive réunissant les tours de la Chaîne et Saint-Nicolas, la restauration de Juste Lisch et le fameux discours sur les tours symbolisant l'indépendance et la fierté de la ville :

*« À mer haute, les deux tours gardiennes de l'entrée de du chenal et la Lanterne se reflétant, superbes encore, dans les eaux, rappellent le passé glorieux de la cité. On s'attendrait presque à voir défiler le Corps de Ville, ayant à sa tête un de ces maires dont le nom est synonyme d'énergie, et qui se faisaient gloire de ne reconnaître d'autres lois que les lois mêmes de leurs vieilles chartes.*

*On s'attendrait à assister au départ et à l'arrivée de l'une de ces flottes qui rendaient universelle la gloire militaire et commerciale de La Rochelle.*

*Mais ces jours sont bien loin... [...] Le port, si avantageusement placé sur une côte presque inhospitalière, recouvrera-t-il sa prospérité d'autrefois ? [...] Il faut visiter le port de La Pallice.*

---

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 19.

*Cependant, quoique l'avenir sollicite, avec raison, notre attention, il est juste de ne pas délaisser complètement le passé, et de rappeler à la mémoire les noms que La Rochelle, justement orgueilleuse, a inscrits sur son Livre d'or »<sup>93</sup>.*

Hormis le cas de La Rochelle (tout de même 60 pages sur un total de 418, à comparer aux 45 pages sur Bordeaux), l'auteur s'attarde également sur de nombreux aspects importants du littoral charentais : les marais salants, les productions locales (la culture de la moule au nord, les parcs à huîtres au sud de la Seudre), les îles, les aspects culturels et économique de Rochefort et le sud du département entre la forêt de la Coubre et les marais de Meschers.

Les marais salants sont déjà décrits avec justesse : de vastes territoires repris sur la mer par la volonté de l'homme à « une époque relativement récente »<sup>94</sup>.

La baie de l'Aiguillon y est décrite comme le quartier principal de la *très vieille industrie de la culture de la moule*, datant du XI<sup>e</sup> siècle et possédant sur le littoral de la baie et sur la sèvre maritime, plus de douze cents grands *bouchots*. La consommation des produits de la mer tend à se développer grâce au développement des transports – notamment les chemins de fer – ce qui fait de cette culture une véritable industrie : « [ces cultures] offrent une sécurité presque complète sous le rapport sanitaire, aussi plusieurs bourgs du nord de l'arrondissement de La Rochelle se livrent-ils d'une manière à peu près exclusive à cette industrie : Marsilly, Villedoux, Charron, Charron, Esnandes figurent pour plus d'un million de francs sur les tableaux comparatifs des pêches du sud-ouest »<sup>95</sup>.

L'île de Ré est perçue comme l'ancien *Promontorium Santonom*, à savoir elle aurait été arrachée par la mer à l'Aunis vers le troisième siècle<sup>96</sup>. L'auteur évoque, de fait, la situation délicate de l'île qui doit sans cesse subir les agressions de l'océan et du climat : « [malgré les travaux] il faut néanmoins redouter de nouvelles attaques de la mer. Au sud, la lame arrive sans obstacle au large, battant furieusement digues, épis, dunes naturelles factices. Au nord, les divers bras du Fier, ancien golfe ou baie future, unissent leurs efforts aux efforts de la mer sauvage, et, pendant la tempête, envahissent le passage qui disparaît sous leurs flots. La terre, alors, tremble sous le choc répété, et les riverains se demandent avec angoisse si les obstacles protecteurs ne seront pas emportés avec le reflux ! Les derniers mois de 1885 ont vu fréquemment interrompre les communications d'Ars avec le reste de l'île. Près d'un mètre d'eau couvrait la route ! Toute la persistance intelligente des ingénieurs parviendra-t-elle à

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 59.

empêcher la réunion des deux mers ? »<sup>97</sup> Nous connaissons, en partie, la réponse à cette question d'actualité. L'esprit d'initiative de la population locale a permis jusqu'à présent de préserver l'intégrité de cette île et du littoral charentais qui, pourtant, ont toujours été confrontés à ce danger permanent.

Le port de Rochefort, lui, est encore perçu à cette époque comme un port militaire protégeant le vaste espace entre le sud du Morbihan et les côtes espagnoles. En 1886, le débat sur la suppression du port fait encore débat. L'auteur en prend son parti et déroule tous les avantages à conserver ce site stratégique à la fois central et protégé par les îles et l'estuaire.

La situation de Brouage est décrite remarquablement en quelques phrases grâce à une image édifiante : « Les voyageurs parlent de villes de la Chine, murées depuis plusieurs siècles et dont, jamais, nul n'a pris souci de réparer les coûteux moyens de défense. L'herbe y pousse au hasard ; des arbres, des arbustes ont grandi entre les pierres disjointes des murailles ; les portes fortifiées sont tombées, les maisons se sont affaissées ; à peine si une population rare, étiolée, timide, longe encore les rues. Un éclat de voix ne semblerait pouvoir y trouver d'écho, le rire y sonnerait semblable à une profanation... Le souvenir même y est oublié : c'est l'agonie... c'est la mort... Une mort trop lente, mais certaine ! Brouage donne bien l'idée de ces citées désolées »<sup>98</sup>.

La description des côtes, en revenant tantôt sur l'histoire de l'île d'Oléron, tantôt sur celle de Marennes ou du « ruisseau Seudre », s'attarde enfin sur Royan qui vit principalement des bains de mer : « l'époque de ces bains de mer arrivée, la population se trouve presque décuplée : les rues et le port prennent l'animation des rues et du port d'une grande ville »<sup>99</sup>. Les villas nouvelles s'ajoutent chaque année aux villas anciennes en même temps que les plages voisines (Saint Palais sur Mer, Vaux-sur-Mer, Saint-Georges de Didonne, jusqu'à Meschers).

Enfin, on peut remarquer que certains aspects du littoral charentais ne sont pas abordés. En premier lieu, l'étendue marécageuse allant de du sud de Meschers à l'embouchure de la Gironde. Cette zone est sans doute difficile à appréhender pour l'auteur car elle couvre un territoire à la fois maritime et très influencé par la terre. La plupart des habitants de ce secteur sont des cultivateurs terriens tournant plus ou moins le dos au fleuve et à la mer. Ils vivent à la fois de cultures maraichères et surtout de la production d'eau de vie : principalement du cognac et du pineau des Charentes.

---

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 184.



### **6-1-2.3. Les monographies historiques à partir de la fin du XIXe siècle :**

Si le nombre de monographies historiques sur la région est déjà important dès le milieu du XIXe siècle, il était encore possible d'effectuer une étude partielle. Par contre, la quantité de travaux étant si grande et si diverse, à partir de la fin du XIXe siècle, il serait illusoire d'en proposer une étude complète ou partielle. On note une diversité des auteurs : des érudits locaux, des historiens dont la résonance dépasse les frontières de la région, des journalistes, on voit également émerger des spécialistes (de la marine, de l'architecture vernaculaire, du patois, des géographes, des sociologues, des historiens de formation...) et enfin des auteurs ou artistes qui se spécialisent dans l'écriture de *beaux ouvrages*. On note également une diversité des types d'ouvrages : des textes publiés dans des revues historiques locales, des articles de journaux, des textes savants ou érudits, des essais, des monographies historiques ambitieuses, des textes de vulgarisation, des guides touristiques, des ouvrages alliant érudition et tourisme, de *beaux-ouvrages* d'art... Passé ces deux constats, nous avons fait le choix suivant de procéder à une sélection drastique de toutes ces publications : nous ne traiterons que des ouvrages publiés par des éditeurs car ils ont eu une durée de vie plus ou moins importante, les textes, articles ou ouvrages d'auteurs reconnus qui ont proposé une démarche ou un regard que nous avons perçu comme original, les articles dans des journaux importants et enfin les premiers guides touristiques.

#### **6-1-2.3.1. Les monographies historiques et l'évolution du regard sur la Charente-Inférieure :**

En 1890, Georges Musset, le célèbre historien local, publie un *Guide du touriste et de l'étranger à La Rochelle et aux environs*<sup>100</sup>. Cet ouvrage est à la frontière entre le guide touristique qui se développe et la monographie historique classique. En effet, comme toutes les monographies historiques, l'auteur revient sur les aspects chronologiques et historiques de la région, mais il tente également de décrire les paysages afin de – comme le nom de l'ouvrage l'indique – faciliter le voyage des touristes de passage. L'ouvrage est illustré de

---

<sup>100</sup> Musset, G., *Guide du touriste et de l'étranger à La Rochelle et aux environs*, La Rochelle, Fouchet, 1890, 127 p.

nombreuses gravures et de deux plans en couleurs. En plus de La Rochelle, l'auteur traite de manière synthétique les communes de Châtelaiillon, Fouras, Rochefort, Saintes et Royan en insérant une notice historique explicative pour chacune d'entre elles. L'ouvrage reprend l'ergonomie des guides touristiques publiés par Hachette : c'est un élégant petit ouvrage à la couverture rigide, pratique à transporter, illustré de nombreuses illustrations. Il nous semble bien qu'il s'agit d'une première tentative de ce genre dans le département de la Charente-Inférieure. Malgré cela, l'ouvrage n'obtient pas de succès, sans doute car il est publié par éditeur local alors qu'il aurait, sans doute, dû être distribué à l'extérieur de la ville.

Hormis cette première tentative isolée, de nombreuses monographies historiques sont publiées en Charente-Inférieure. En 1901, Benjamin Girard, commissaire de la marine à la retraite et infatigable érudit local<sup>101</sup>, publie *L'Aunis et la Saintonge maritimes*<sup>102</sup> un ouvrage complet qui fait suite à de nombreux ouvrages sur le littoral de la côte atlantique<sup>103</sup>.

Le début du XXe siècle est également la période où Emile Couneau publie l'ouvrage qui le rendra célèbre, *La Rochelle disparue*<sup>104</sup>. Cet ouvrage, encore d'actualité aujourd'hui et maintes fois réédité<sup>105</sup>, se propose de revenir sur ce que l'on occulte d'habitude dans les ouvrages sur le patrimoine local, à savoir, ce qui a disparu. Dès la préface, l'auteur évoque les particularismes de « la petite république de la commune rochelaise »<sup>106</sup>, discours à mettre en perspective de notre propos sur *l'invention du patrimoine à La Rochelle*<sup>107</sup>. Emile Couneau souhaite revenir sur le discours des historiens qui ont abordé la question du patrimoine pour en extraire les éléments illustrant tous les édifices disparus, détruits ou abandonnés, de la ville : « ces images souvent incorrectes, mais sincères dans leur naïveté, nous ont aidé à faire revivre ces vieux monuments, à jamais disparus, autour des quels nos pères ont lutté pour leur indépendance et leur foi religieuses »<sup>108</sup>. Une fois encore, on s'aperçoit que l'auteur choisit d'aborder la question du patrimoine rochelais à travers les notions discutables de la lutte pour l'indépendance et de la foi religieuse, celle du protestantisme bien évidemment. Si l'auteur a comme programme d'évoquer le patrimoine disparu de la ville de La Rochelle, il aborde en

---

<sup>101</sup> Né en 1830 à Loix (île de Ré), il décède en 1905. Il est notamment membre de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis et participe régulièrement aux travaux de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure en fournissant des textes et études.

<sup>102</sup> Girard, B., *L'Aunis et la Saintonge maritimes*, Niort, Imprimerie niortaise, 1901, 334 p.

<sup>103</sup> Girard, B., *La Bretagne maritime*, Rochefort, Thèze, 1889, 526 p. ; Girard, B., *La Normandie maritime*, Niort, Lemercier et Alliot, 1899, 415 p.

<sup>104</sup> Couneau, E., *La Rochelle disparue*, La Rochelle, Foucher, 1904, 516 p.

<sup>105</sup> La dernière réédition date de 1998.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>107</sup> Voir chapitre 1, *l'invention du patrimoine à La Rochelle*.

<sup>108</sup> Couneau, *op. cit.*, p. 5.

permanence les valeurs de ses anciens habitants qui semblent transcender la disparition de ces monuments. Comme si les pierres disparues – par les affres du temps et de l’oppression – ne pouvaient détourner les habitants de La Rochelle de ce qui fait leur identité commune, donc leur patrimoine commun, Emile Couneau énumère les monuments disparus qui sont leur patrimoine matériel. Ici, le patrimoine immatériel – la croyance en des valeurs d’indépendance et de foi religieuse – dépasse le patrimoine matériel dont l’auteur s’attache à conserver le souvenir. Pour lui, il est maintenant nécessaire de conserver les artefacts et les marques de « l’indépendance et de la liberté qui constituent ce glorieux apanage que nos ancêtres ont laissé »<sup>109</sup>.

Afin d’y parvenir, il suggère avant tout de conserver l’hôtel de ville car il personnifie ce sentiment d’une appartenance commune : « le peuple, d’une façon presque inconsciente et sous l’emprise d’une force mystérieuse, comprend que derrière cette muraille, dont l’aspect sévère lui inspire toujours la crainte et le respect, de grandes choses se sont passées ; et s’il aime profondément sa ville, il reste plus particulièrement attaché à la Maison Commune qui demeure, plus que jamais, pour lui, le symbole et la personnification même de la cité »<sup>110</sup>.

En effet, entre personnification et prosopopée, l’auteur use d’une rhétorique qui ne trompe pas sur son dessein : cet édifice, où les édiles votaient les lois, où Jean Guiton a mené jusqu’au bout la résistance rochelaise, personnifie un passé glorifié autant qu’il personnifie l’habitant de La Rochelle tel que le discours des chroniqueurs locaux l’ont peu à peu décrit. Ainsi, l’auteur utilise des termes ne trompant pas sur la personnification qui s’opère tout en décrivant les pièces et des lieux symboliques de l’édifice :

*« Tout à l’hôtel de ville rappelle les souvenirs lointains de l’ancien Echevinage. La vieille horloge elle-même a son histoire. Quand le Palais de Justice d’Henri IV fut démoli, on transporta à la Maison Commune l’horloge qui figurait à la prison pour être placé dans le lieu le plus commode [...] Au-dessus de la porte d’entrée figurait aussi la devise révolutionnaire Liberté, égalité ou la mort ; mais ce dernier vocable sembla trop sinistre au conseil municipal qui y substitua le mot humanité. La cloche, elle-aussi, appartient à la vie municipale. C’est elle qui, matin et soir, annonçait l’ouverture et la fermeture des portes de la ville et l’heure du couvre-feu. Elle servait à la convocation des membres de l’Echevinage les jours de séance. Elle appelait également les justiciables, quand la Cour de la Mairie tenait ses audiences. Le peuple répondait à son appel quand les séances étaient publiques, pour la*

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 451.

*reddition des comptes des trésoriers, des gouverneurs des hôpitaux et pour l'adjudication des fermes communales. Quand le maire ou l'un des échevins venait à mourir, la cloche sonnait le glas funèbre, tant que durait l'enterrement »<sup>111</sup>.*

Il reprend quelques pages plus loin : « en passant en revue les différentes phases de l'organisation municipale, [...] nous ne pouvions nous dispenser de décrire cet hôtel de ville, dont l'existence fut si étroitement liée à l'histoire même de la cité »<sup>112</sup>. Il poursuit sur une description architecturale de l'édifice qui n'est pas sans rappeler le vocable usuel décrivant les rites du protestantisme : « sans ornements exagérés, d'une extrême simplicité de lignes et d'une grande sobriété de détails, la Maison Commune présente un caractère d'austérité et de grandeur absolument spécial à notre région. Nos édifices publics, nos maisons particulières subirent l'influence de cette rénovation et notre hôtel de ville bénéficia, d'une manière toute spéciale, de cette conception nouvelle de l'art et du style. [...] Il n'y a pas seulement que le côté architectural du monument qui constitue, pour nos concitoyens, l'unique attrait que présente le siège de la municipalité ; ils se souviennent encore que leurs pères y dirigèrent, pendant plusieurs siècles, les destinées de la commune. C'est là, en effet, que maires et échevins trouvèrent l'énergie qui s'alimentait à la source vivifiante de l'amour de leurs foyers et de la défense de leur liberté »<sup>113</sup>.

Une fois encore, la personnification de l'édifice transcende les simples éléments matériels : le style architectural de l'édifice est décrit comme sobre et austère alors même qu'il s'agit, sans doute, de l'un des plus remarquables exemples de gothique flamboyant pour ce qui est de l'enceinte ; la cour, elle, est marquée par un style Renaissance avec des ornements allégoriques très détaillés. On peut penser que, de part son histoire, l'édifice transmet – au sens du lègue – une image qui est celle d'un passé réinventé par l'auteur. Ainsi, l'héritage de cet édifice n'est pas son aspect matériel mais bien au contraire les principes d'une identité quelque peu fantasmée par les historiens locaux.

---

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 459.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 463.

<sup>113</sup> *Ibid.*

Illustration 23 : Vue sur cour de l'hôtel de ville, début XXe siècle<sup>114</sup> :



Une certaine idée de l'hôtel de ville personnifie le passé de La Rochelle, non pas son aspect matériel mais les grandes histoires et les anecdotes qu'il renferme ; comme ce bureau que Jean Guiton aurait écorché avec son couteau en affirmant que la ville ne se rendrait jamais<sup>115</sup>. Comme le précise Emile Couneau, c'est un sentiment de fierté que les historiens locaux ressentent en observant cet édifice, fierté d'avoir résisté un temps un pouvoir royal : « on peut dire que l'histoire héroïque de La Rochelle finit avec le héros du dernier siège, et que la vie municipale, ayant perdu toute autonomie, se constitua jusqu'à nos jours, en restant désormais assujettie aux règlements administratifs émanant du pouvoir central »<sup>116</sup>.

À partir des années suivantes, les ouvrages publiés sont de plus en plus divers. En 1916, Charles d'Aunis publie un *Guide de la Tour de la Lanterne* abordant des aspects

<sup>114</sup> Médiathèque du patrimoine : Série 0084/017/1016, auteur Eugène Atget, célèbre photographe du début du XXe siècle.

<sup>115</sup> J-B Jourdan, *op. cit.*, p. 235.

<sup>116</sup> Couneau, E., *op. cit.*, p. 433.

chronologiques importants et revenant sur les derniers travaux de restauration, le tout agrémenté de nombreuses illustrations<sup>117</sup>. En 1910, Louis de Richemond et Armand de Quatrefages de Bréau publie un *Rochelais à travers les siècles*<sup>118</sup> qui demeure une référence encore de nos jours. En 1924, le docteur Raymond Bourriau écrit, en collaboration avec Ernest Loisel, une *Petite histoire d'Aunis et de Saintonge*, très illustrée puisqu'il s'agit de la nouvelle donne pour les ouvrages historiques (25 gravures et une carte en couleur sur un total de 57 pages)<sup>119</sup>. En 1936, Jean Rattaud, un enseignant à Royan, publie un remarquable premier ouvrage sur l'histoire de la station balnéaire autrement appelée la côte de beauté<sup>120</sup>.

C'est également à partir des années 1920 que François de Vaux de Foletier<sup>121</sup> commence à publier ses ouvrages les plus importants, notamment son *Histoire d'Aunis et de Saintonge*<sup>122</sup>. Cet ouvrage publié dans la *collection des vieilles provinces de France* obtient un vif succès sur le plan national grâce au statut de l'auteur ancien élève de l'école des Chartes. Henry Patry présente l'ouvrage comme une bonne synthèse entre les travaux d'Arcère et ceux de Massiou : « on possédait déjà deux bonnes histoires, l'une de l'Aunis, du P. Arcère, l'autre de Saintonge, de Massiou ; la première datant du XVIIIe siècle, l'autre de 1840, toutes deux anciennes par conséquent et qu'il pouvait paraître utile de mettre au goût du jour en tenant compte des publications récentes et des découvertes dont l'essentiel a paru dans la Revue de la Société archéologique de la Saintonge : c'est à quoi s'est appliqué l'archiviste actuel de la Charente-Inférieure, notre confrère M. de Vaux de Foletier »<sup>123</sup>.

En 1946, Jean Talvart et René Crozet ajoutent à cette étude une *Petite histoire de Poitou, Angoumois, Aunis et Saintonge*<sup>124</sup>, une synthèse intéressante où la Saintonge maritime n'occupe qu'une place très marginale. Les années suivantes marquent la publication d'ouvrages couramment utilisés aujourd'hui. Le petit manuel intitulé *Aunis et Saintonge* publié par René Crozet en 1953 dans le volume 28 de *La France illustrée* en est un bon exemple<sup>125</sup>. Cet ouvrage en couleur regorge d'illustrations, de photographies et de planches

---

<sup>117</sup> D'Aunis, C., *Guide descriptif et historique de la tour de la Lanterne*, La Rochelle, imprimerie de l'Ouest, 1916, 36 p.

<sup>118</sup> Richemond, L., Quatrefages de Bréau, A., *Rochelais à travers les siècles*, Paris, Joue, 1910, 386 p.

<sup>119</sup> Bourriau, R., *Petite histoire d'Aunis et de Saintonge*, La Rochelle, Pijollet, 1924, 57 p.

<sup>120</sup> Rattaud, J., *Royan et les côtes de Saintonge de Talmont à la Seudre*, Cognac, Masson, 1936, 142 p.

<sup>121</sup> François de Vaux de Foletier (1893-1988) archiviste départemental et l'un des plus célèbres historiens locaux.

<sup>122</sup> Vaux le Foletier, F., *Histoire d'Aunis et de Saintonge*, Paris, Boivin, 1929, 226 p.

<sup>123</sup> « Vaux le Foletier, F., *Histoire d'Aunis et de Saintonge* » in *Bibliothèque de l'école des Chartes*, année 1929, vol. 90, n°90, p. 381.

<sup>124</sup> Talvart, J., Crozet, R., *Petite histoire de Poitou, Angoumois, Aunis et Saintonge*, Rouen, Delalain, 1946, 351

p.  
<sup>125</sup> Crozet, R., « Aunis et Saintonge », volume 28 de la *France illustrée*, Paris, Alpina, 1953, 64 p.

photographiques. C'est également l'époque où Marcel Delafosse<sup>126</sup> publie ses recherches sur l'histoire locale, notamment sur l'histoire du commerce local<sup>127</sup> ou sur l'histoire de l'île de Ré<sup>128</sup> et de La Rochelle<sup>129</sup>. Enfin, l'historien Jean-Michel Deveau publie une Histoire de l'Aunis et la Saintonge pour la collection « que sais-je ? »<sup>130</sup>, clôturant la question de la séparation des deux provinces historiques du département. En effet, on s'aperçoit que peu à peu la question de l'union artificielle de l'Aunis et de la Saintonge s'estompe au cours du XXe siècle. La plupart des ouvrages de synthèse publiés à partir des années 1950 privilégient le traitement conjoint des deux provinces du département administratif.

### 6-1-2.3.2. Le folklore et les sites pittoresques :

À partir de 1870, les érudits locaux se passionnent massivement pour le folklore et les traditions locales. On dénombre des dizaines d'ouvrages sur les patois<sup>131</sup>, les arts<sup>132</sup>, les mœurs de l'Aunis et de la Saintonge<sup>133</sup>.

Jérôme Bujeaud propose une description juste de ce vaste territoire dont les spécificités de la langue et de la culture sont identifiées dès le milieu du XIXe siècle : « cette partie de l'ouest de la France enserrée entre la Loire et la Gironde semble former une grande province, une par le langage, les mœurs et les coutumes. Partez à vol d'oiseau de la rive droite de la Basse-Garonne, et pointez vers la rive gauche de la Loire ; et dans un autre sens, des limites extrêmes de l'Angoumois, celles qui confinent au Périgord et au Limousin, volez aux bords de l'océan : dans ce vaste et plantureux pays qui se nommait jadis l'Angoumois, l'Aunis, la Saintonge et le Bas-Poitou, vous signalerez peu de différences de langage mais seulement des diversités de prononciation qui ne seront jamais assez tranchées pour empêcher

---

<sup>126</sup> Marcel Delafosse est le directeur des archives départementales de la Charente-Maritime de 1938 à 1968.

<sup>127</sup> Delafosse, M., Trocmé, E., *Le commerce rochelais de la fin du XVe siècle au début du XVIIe siècle*, Paris, A. Colin, 1952, 231 p.

<sup>128</sup> Delafosse, M., *Petite histoire de l'île de Ré*, La Rochelle, Quartier latin, 1965, 112 p.

<sup>129</sup> Delafosse, M., *La Rochelle et la côte d'Aunis de Marans à Ronces-les-bains*, La Rochelle, Mélusine, 1966, 84 p.

<sup>130</sup> Deveau, J-M, *Histoire de l'Aunis et la Saintonge*, Paris, PUF, « que sais-je ? », 1974, 128 p.

<sup>131</sup> Les plus célèbres étant : Musset, G., *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, La Rochelle, Masson, 1929-1932 ; Eveillé, M-A-A, *Glossaire saintongeais. Étude sur la signification, l'origine et l'historique des mots et des noms usités dans les Deux-Charentes*, Paris, Champion, 1887, 408 p.

<sup>132</sup> Bujeaud, J., *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest : Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois avec les aires originaux*, Niort, Clouzot, 1866, 367 p.

<sup>133</sup> Nogues, J-L-M, *Les Moeurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis. Usages, coutumes, croyances, préjugés, superstitions, empirisme, sorcellerie, pratiques zootechniques*, Saintes, Prévost, 1893, 357 p.

un paysan de l'une de ces provinces, de comprendre les paysans des autres provinces, ses voisines. De plus, si vous surprenez ici une croyance vivace, soyez assuré de lui découvrir des rejets là-bas ; et il en sera de même des coutumes, puisque les coutumes ne sont que l'expression réelle des croyances »<sup>134</sup>.

Selon l'auteur, ces régions – à l'unité géographique évidente – ont des relations profondes depuis toujours. Ces relations, ces mélanges, auraient établi entre ces provinces une communauté d'esprit, d'où est née *une poésie populaire qui porte l'empreinte d'un caractère général incontestable*<sup>135</sup>.

Le chant populaire illustre ce propos : « Ecoutez une chanson du *Bocain*<sup>136</sup>, chanson lente et mélancolique, [...], suivez-la à travers ces pays ; vous la verrez se dégourdir dans la plaine poitevine ; plus loin, en Saintonge, vous la rencontrerez décidément gaie, troussée à la mode de l'endroit, et enfin en s'intronisant dans l'Angoumois elle se décidera tout à fait et pétillera de verve et d'entrain, tandis que sur la côte elle résonnera encore traînante et monotone comme le vent de la mer. Le fonds n'en aura pas changé, l'allure seule aura varié en s'imprégnant du caractère particulier à chaque province »<sup>137</sup>.

Ces caractéristiques se retrouvent dans le *parlanjhe*, la langue poitevine-saintongeaise, de la famille des langues d'oïl, dont l'unité relative a été mise en évidence dès le début du XIXe siècle. En effet, Coquebert de Mombret dans son *Essai d'un travail sur la géographie de la langue française*, paru dans *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, met en évidence les caractéristiques de cette langue :

« Bien que les habitants de la Haute-Bretagne (auxquels les bretons bretonnants donnent le nom de Gallots) ne parlent pas un français bien pur, on ne peut mettre le leur au rang des patois proprement dits, puisque les expressions qui le caractérisent se retrouvent dans les auteurs du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle tels que Rabelais [...]. Mais à quelques distance au-delà de la Loire commence le patois poitevin usité dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, et de la Vienne, et auquel succède, comme simple variété, le patois saintongeais en usage dans la partie orientale [sic : il voulait évidemment écrire : occidentale] des deux départements de la Charente [...]. A l'est du pays occupé par le patois poitevin se trouve le Berri qui n'a pas de patois particulier »<sup>138</sup>.

---

<sup>134</sup> Bujeaud, J., *op. cit.*, p. 3.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>136</sup> Le Bocain est un habitant du bocage vendéen.

<sup>137</sup> Bujeaud, J., *op. cit.*, p. 6.

<sup>138</sup> Coquebert de Mombret, C-E, « Essai d'un travail sur la géographie de la langue française », in *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, Paris, Delaunay, 1831, p. 6.



Au début du XXe siècle, tout un pan de la France pittoresque est décrit par Charles Brossard dans *Géographie pittoresque et monumentale de la France*<sup>139</sup>. L'auteur propose une étude très personnelle des régions étudiées. Par exemple, dans le volume consacré à l'Ouest et au Centre de la France, l'auteur choisit de privilégier la Bretagne au détriment des autres régions : « nous avons donné à la première de ces provinces un développement tout particulier, justifié d'ailleurs par l'intérêt qu'elle présente à tous les points de vue. Nous avons également mis en relief les monuments que la Renaissance a élevés avec profusion sur les rives de la Loire, particulièrement les Châteaux, aux plus célèbres desquels nous avons consacré une courte notice »<sup>140</sup>. Les notices sont brèves mais offrent la possibilité de percevoir un site en quelques lignes : « Clisson, au confluent de la Sèvre et de la Moine, surnommé le « Tivoli » de l'Occident est bâti dans un site ravissant; outre les ruines de son Château (XIII siècle) on remarque : ses vieilles Halles en charpente, l'église Notre-Dame moderne du style roman, ainsi que les parcs ou « garennes » Lemot et Valentin »<sup>141</sup>.

L'artiste saintongeais Marc-Henri Evariste Poitevin, dit « Goulebenéze »<sup>142</sup>, obtient un réel succès sur l'ensemble de l'espace culturel de la Saintonge. Il naît en 1877 à Burie à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Saintes en plein cœur de la Saintonge historique. Il se considère comme un « barde saintongeais ». Il écrit des monologues en vers (« Le biton », « La loterie nationale »...) et en prose (« Hérodiade aux arènes de Saintes », « Le pick-up », « Le retardataire »...) ainsi que des paroles de nombreuses chansons (« Le vin blanc », « Les conseillers »...) qu'il interprète lui-même. La notoriété de cet auteur reste aujourd'hui encore particulièrement vivace en Charente et Charente-Maritime. Ses œuvres - souvent écrites en saintongeais - sont aujourd'hui considérées comme faisant partie du patrimoine local régional<sup>143</sup>. Il décède cependant dans la misère en 1952 à Saintes. Son poème *Bonjour Saintonge* est un hommage dédié à la province. Il est décrit ce qui fait l'identité profonde de sa région : son histoire, bien sûr, mais également sa gastronomie, ses monuments historiques, son folklore et ses attraits naturels. Il propose donc un véritable manifeste patrimonial pour la Saintonge où le matériel et l'immatériel, l'histoire et les traditions, décrivent cette même passion pour ce territoire.

---

<sup>139</sup> Brossard, C., *Géographie pittoresque et monumentale de la France*, 4 volumes, Flammarion, Paris, 1901-1908.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>142</sup> Littéralement « la bouche bien aise », ce qui dans le parler local signifie avoir la figure réjouie de l'homme heureux et passionné.

<sup>143</sup> Masson, R-R, *D'Evariste Poitevin à Goulebenéze*, Niort, Société d'Etudes Folkloriques du Centre-Ouest, Collection Langue et civilisation régionales, Imbert-Nicolas, 1984, 140 p.

### Extraits de *Bonjour Saintonge* – poème de Goulebenéze :

*Au vent des souvenirs, ce soir j'ai fait un rêve  
Et j'ai vu reflourir sortant d'un vieux coffret  
En une heure charmante autant qu'elle fut brève  
Le rappel d'un passé que mon pays m'offrait.  
Et j'ai vu défiler ainsi que dans un songe,  
Les yeux à demi clos pour voir avec le coeur  
Ce pays merveilleux qu'on nomme la Saintonge [...]  
C'est la Seugne dolente au long cours qui serpente  
Et coule lentement au pied d'un vieux donjon  
Et c'est aussi, là-bas, le doux fleuve Charente  
Cette écharpe d'argent du beau pays santon !  
Puis les murs écroulés d'où l'on voyait des stalles,  
Les gladiateurs casqués dans le Cirque Romain  
Où le vaincu tombé attendait des Vestales  
La grâce ou bien la mort d'un signe de leur main !  
C'est l'île d'Oléron, c'est l'île lumineuse  
Où le mimosa d'or fleurit malgré l'hiver  
Auprès des maisons blanches... C'est la grande charmeuse  
Où Loti, éternel voyageur de la mer [...]  
C'est Royan qu'une fée surnomma la coquette,  
Un écrin entrouvert sur le vaste océan,  
Une vague à Vallières... le vol d'une mouette,  
Un coucher de soleil sur le vieux Cordouan !  
Et c'est aussi la terre à la liqueur divine  
Où croît la Sainte Vigne au pays du Cognac  
Et les hauts sapins verts d'où saigne la résine  
Des gâs aux grands bérets des landes de Jonzac!  
C'est un soir embaumé au bord de la Boutonne  
Et la Forêt d'Aulnay où quelque piqueur sonne  
Du cor, pour rappeler ses chiens dans les halliers !  
C'est le cadre enchanteur des rives de l'Antenne:  
Matha et ses lavoirs auprès d'un vieux château [...]  
D'un manoir de légende, austère mais charmant,  
Stalactites d'argent suspendues aux cavernes,  
La Roche-Courbon de la Belle au Bois Dormant !  
C'est Brouage la Morte qui vit une princesse  
Pleurant sur ses remparts un amour infini,  
Dont les mâchicoulis ont connu la détresse [...]  
C'est Fouras... l'île d'Aix, la fin des épopées...  
La chute d'un empire et les aigles brisés, [...]  
Des mangeurs de " cagouilles ", de " mongettes " aussi [...]  
Avec l'huître de " claire " arrosée de vin blanc,  
Marennes réputées qui faites nos délices, [...]  
Les femmes de chez nous en coiffes de dentelles  
Immenses cathédrales tissées en de longs soirs [...]  
Vous sourirez à ce rappel du " bon vieux temps ".  
Sourire... C'est déjà signe de bonne humeur  
Qu'importe si la Muse en un méchant poème  
Pour chanter la Saintonge a trahi son auteur  
Ce soir mon cœur m'a dit de la chanter quand même ! "*

**Saintes Juin 1942- Poème dédié aux Prisonniers de Guerre de Saintonge.**

Pour conclure, on remarque que l'intérêt des érudits locaux pour le folklore se couple avec un intérêt des touristes pour les traditions locales et pour les sites pittoresques. On assiste donc à une évolution dans les centres d'intérêt des touristes qui semblent rechercher, si l'on peut dire, plus d'authenticité. Ils privilégient davantage la découverte de sites pittoresques et de *paysages* agréables. Comme le note Raymond Williams, la notion de paysage devient un attrait particulier<sup>144</sup> en France dans cette période où les impressionnistes ont définitivement quitté leurs ateliers sombres parisiens pour redécouvrir les espaces naturels tels qu'ils sont réellement. La prise en compte de l'espace rural comme un paysage s'avère daté et correspond en Europe au développement de la peinture paysagiste, en Flandres à partir du XVIIe siècle, et à l'émergence d'un regard particulier accordé aux campagnes par les classes cultivées<sup>145</sup>.

Précisant encore cette interaction entre l'espace rural et la perception nouvelle de celui-ci découlant de la notion de paysage, les sciences sociales apportent des informations intéressantes sur le lieu et sur l'observateur. Les premières enquêtes utilisant des questionnaires sont récentes en France mais elles ont toutes en commun de permettre de réunir des informations semi-dirigées sur la perception du public sur le paysage. Les enquêtes fournissent un matériau – de l'ordre du quantitatif – de descriptions où l'intérêt de l'enquêteur est de comptabiliser le nombre d'occurrences de certaines valeurs recherchées et de certains termes spécifiques. Dans ce cas précis, il aurait été possible également de retrouver ces éléments – certes, dans une moindre échelle – en analysant les textes parus sur ces notions.

Cette relation entre le spectateur et le lieu topographique renseigne tout autant sur le lieu réel que sur le lieu culturel et social<sup>146</sup>. Dans la mesure où un observateur parle depuis un lieu, son discours nous renseigne autant sur le paysage observé que sur la personne elle-même. Ce qui est dit sur un paysage renseigne autant sur la période à laquelle le discours est formulé, sur l'image véhiculé par ces lieux, sur les positions qui structurent la population visée à ce moment là que sur le paysage lui-même<sup>147</sup>.

Issu du vocabulaire artistique, le terme paysage revêt une double valeur artistique et humaine héritée de son lien avec la géographie rurale. Le mot allemand *landschaft* inclut dans

---

<sup>144</sup> Williams, R., « Plaisantes perspectives. Invention du paysage et abolition du paysan », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°17, 1977, p.72.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Aitchinson, J., "Cultural landscape in Europe : a geographical perspective", in Droste, B., Plachter, H., Rössler, M., *Cultural landscapes of universal value*, Jena, Stuttgart, New York, Fischer Verlag, 1995, p. 272-288.

<sup>147</sup> Lepart, J., Marty, P., et al., « Les conceptions normatives du paysage. Le cas des Grands Causses », in *Nature Sciences et Sociétés*, 8 (4), 2000, p. 16-25.

son suffixe les notions de liens entre un ensemble d'individus (les parcelles de territoire), et la racine du mot pourrait signifier « qui a un rapport à », « qui vit dans »<sup>148</sup>. Le paysage est donc à la fois l'héritier de l'œuvre artistique des peintres et découle directement des pratiques sociales dans les espaces ruraux. Il est donc logique de retrouver ces deux valeurs dans les *pratiques patrimoniales* qui s'initient dans les espaces ruraux à partir de la fin du XIXe siècle. Les touristes quittant peu à peu la ville, grâce notamment au développement des moyens de transport, découvrent en même temps qu'ils comprennent – en les pratiquant – des espaces ruraux qui sont à la fois des paysages artistiques, des lieux hérités où pullulent les sites pittoresques et les traditions folkloriques et des espaces de vie où l'altérité rurale a un sens.

En 1962, Whittaker conceptualise cette notion<sup>149</sup>. Il ne considère plus le paysage comme l'ensemble de divers habitats dans un espace géographique mais comme un « patron cohérent d'habitats et de communautés inter-reliés. Aux gradients environnementaux, il ajoute explicitement des facteurs de discontinuité comme les perturbations naturelles ou humaines, et prend en compte la capacité des espèces à se déplacer dans ce paysage »<sup>150</sup>.

### **6-1-3. Les guides touristiques : vers un tourisme grand-public :**

À la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, de nombreux ouvrages de synthèse sont publiés : guides, annuaires et ouvrages régionalistes. Ils succèdent peu à peu aux récits de voyages et à leurs textes subjectifs. Adolphe Joanne publie les premiers guides régionaux dont *l'Itinéraire général de la France*<sup>151</sup> en dix volumes en est l'illustration : 1- *Paris illustré* ; 2- *les Environs de Paris illustrés* ; 3- *Bourgogne, Franche-Comté, Savoie* ; 4- *Auvergne, Dauphiné, Provence* ; 5- *Pyrénées* ; 6- *la Loire et le Centre* (où l'Aunis et la Saintonge sont traitées) ; 7- *Normandie* ; 8- *Bretagne* ; 9- *Vosges et Ardennes* ; 10- *le Nord*. La multiplication des centres d'intérêt est la caractéristique de ces guides d'un nouveau genre qui vise le touriste passionné de culture tout en concurrençant les annuaires locaux. Aux hauts lieux touristiques attendus s'adjoignent les institutions telles que les hôpitaux, les banques, les casernes et les prisons.

---

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> Whittaker, R-H, « Classification of natural communities », in *The Botanical Review*, 28, 1, 1962, 1-239.

<sup>150</sup> Lepart, J., Marty, P., « L'objet ou son image ? Sciences des représentations ou science des paysages. Les enjeux du transfert vers les gestionnaires », in *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ?*, Montpellier, Université Paul Valéry, 2004, p. 12.

<sup>151</sup> Joanne, A., *Itinéraire général de la France*, Paris, Hachette, 1869.

L'ordre choisi pour la présentation des éléments d'une ville peut être totalement aléatoire. Le classement alphabétique a le désavantage – sérieux pour un guide touristique – de toujours faire débiter le guide par la description des abattoirs. Le classement thématique est donc plus souvent choisi. L'idée du guide comme devant proposer une sélection ou une hiérarchie des objets ne s'impose que très progressivement. Le tourisme étant en expansion constante, on voit poindre la nécessité d'une organisation méthodique couplée à la généralisation de la programmation des voyages. C'est pour cela, que les guides proposent de plus en plus des circuits pour visiter des régions ou des villes en un temps limité. La hiérarchisation de l'information et les choix éditoriaux deviennent des enjeux de taille. Tout guide va devoir proposer une sélection de hauts lieux à visiter et l'idée d'une thématisation des voyages va peu à peu s'imposer. Comme le note Sophie Chmura, l'exigence de hiérarchisation couplée à l'introduction de l'idée d'espace vont permettre la création de programmes pour voir la ville en nombre limité de jours : ceux-ci supposent à la fois de retenir un nombre restreint de monuments ou endroits tenus pour particulièrement importants ou représentatifs, et de prendre en compte leur éloignement relatif, afin que le calendrier journalier soit réalisable<sup>152</sup>.

Adolphe Joanne qui, en 1865, est l'initiateur et le premier rédacteur de la collection qui porte son nom, publie un important *Dictionnaire des communes de France* (1864), devenu, sous la direction de son fils Paul, le *Dictionnaire géographique et administratif de la France* (7 vol. 1891-1902). D. Nordman note à propos des *Guides Joanne* qu'ils se différencient des guides antérieurs au XIXe siècle, destinés aux marchands, pèlerins ou érudits, dans la mesure où ils supposent toujours que le voyage n'a d'autre motif que l'agrément<sup>153</sup>. Le *Guide Joanne* est l'héritier de la *Bibliothèque des chemins de fer* créée en 1854 par la Librairie Hachette, sur le modèle des anciens guides suivant les voies routières et fluviales, mais dans un esprit beaucoup plus didactique. Ces itinéraires illustrés sont des ouvrages qui, pour la somme de trois francs, offrent au voyageur une mine de renseignements en tout genre ainsi que des cartes, plans et vignettes, dessinés d'après nature, représentant les principaux sites.

En plus de ces itinéraires complets, la *Bibliothèque des Chemins de Fer* offre des ouvrages plus réduits, portant sur un espace géographique particulièrement fréquenté par les touristes. Les Guides Joanne s'inscrivent dans ce courant didactique.

---

<sup>152</sup> Chmura, S., *op. cit.*, p. 33.

<sup>153</sup> Nordman, D., « les guides Joanne, ancêtres des Guides Bleus », in Nora, P., *op. cit.*, 1986, p.529-567.

Nordman indique que ce type de guides contribue à diffuser des normes et des valeurs bourgeoises : le budget, l'emploi du temps, les moyens et le savoir sont tous gérés par le guide. Il reste difficile de se faire une idée de la réception de ces textes, et de savoir dans quelle mesure les normes qu'ils prétendent édicter ont été adoptées.

Le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, paru en 1876, parle en ces termes des publications d'Adolphe Joanne :

« Ces itinéraires ne s'adressent pas seulement aux touristes proprement dits, qui ont besoin de renseignements divers pour se diriger, se loger, se nourrir, et voir avec agrément ou avec profit tout ce qui peut piquer leur curiosité ; ils intéressent tout autant les hommes d'étude, désireux d'avoir des notions exactes et complètes sur la géographie, l'histoire, la statistique, les monuments, les collections d'art et de sciences, l'industrie, le commerce des diverses contrées. M. Elisée Reclus, dont le nom est célèbre dans la science géographique, a signé trois ou quatre volumes de cette collection [...] L'itinéraire général de la France comprend dix volumes, dont le premier (1863) est consacré à Paris. Les environs de Paris remplissent un second volume. La France, sans sa capitale et ses environs, forme une collection distincte, qui est le travail le plus complet et le plus exact qui ait jamais été fait sur la France. Indépendamment de ces dix volumes, une autre série d'itinéraires plus détaillés est spécialement consacrée à toutes les grandes lignes de chemins de fer. Cette série se compose d'un nombre considérable de volumes qui s'augmente chaque année [...] M. Joanne n'est pas seulement un touriste, il est encore un spirituel écrivain. L'auteur du *Grand Dictionnaire*, qui a emprunté aux *Guides-Joanne* de nombreux renseignements historiques, archéologiques et géographiques, est heureux de pouvoir rendre ici un éclatant hommage à l'infatigable touriste et au consciencieux et spirituel écrivain dont le nom est indissociablement lié à la collection des guides publiés par la librairie Hachette. »<sup>154</sup>

À partir des années 1870, les guides touristiques prennent leur forme moderne qui variera peu jusque dans les années 1950. Selon l'étude de Maurice Dumolin de 1924<sup>155</sup>, sur les guides publiés sur la ville de Paris, la plupart des ouvrages proposent des informations pratiques sur le choix des logements, la façon de se conduire en différentes situations, des plans organisés par zones et quartiers. L'auteur considère qu'un guide se compose de renseignements pratiques, de notes historiques, de descriptions des monuments, ainsi que de leur classement à l'aide d'index, d'itinéraires organisés avec des regroupements de quartiers et qu'il est illustré de gravures.

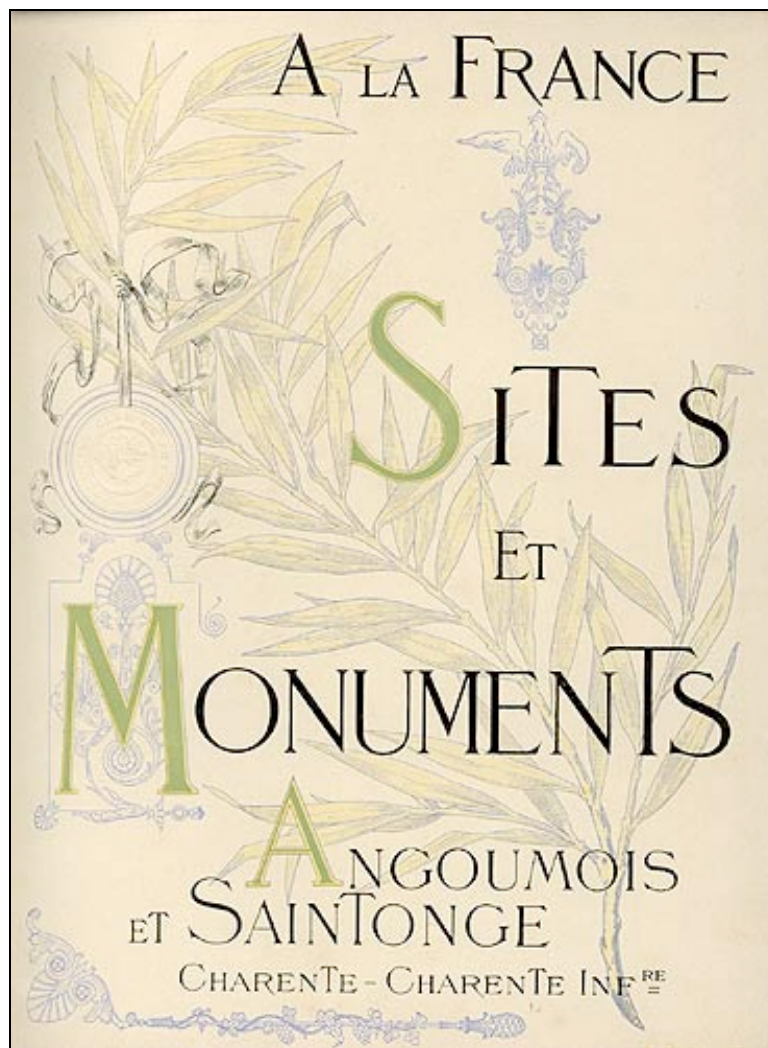
---

<sup>154</sup> « Guide-Joanne », in *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, Tome VIII, 1876, p.1614.

<sup>155</sup> Dumolin, M., *Notes sur les vieux guides de Paris*, Paris, Champion, 1924, 86 p

Le premier guide touristique de ce type sur la région alliant des informations pratiques et une vision positive des sites pittoresques locaux est le guide du Touring Club de France de la collection intitulée *Sites et monuments sur l'Angoumois et la Saintonge*<sup>156</sup>. Une fois encore, les éditeurs de cet ouvrage privilégient le terme de Saintonge plutôt que celui de l'Aunis alors que le guide aborde l'ensemble du territoire de la Charente-Inférieure et l'Angoumois. La primauté de la Saintonge historique prime encore une fois sur la prégnance de la ville de La Rochelle, pourtant préfecture du département administratif.

*Illustration 24 : Couverture du guide touristique du Touring Club de France*<sup>157</sup> :



<sup>156</sup> *Sites et Monuments : Angoumois et Saintonge*, Touring club de France, 1904, 100 p. Il existe 32 ouvrages dans la collection des Sites et Monuments du Touring Club de France. Le plus marquant est le guide publié en 1902 consacré à l'Algérie (*Oran – Alger et Constantine*).

<sup>157</sup> Ouvrage reliure toilée et papier marbré, 100 pages, format 23 sur 30 cm. Introduction par Onésime Reclus (1837-1916) géographe célèbre, notamment inventeur du terme « francophonie », et frère d'Elisée Reclus.

L'ouvrage est très documenté et illustré à chaque page ce qui est une nouveauté en comparaison des ouvrages des éditions Hachette. Surtout, on retrouve deux types de sujets abordés dans les photographies : les monuments historiques et les sites pittoresques.

*Illustration 25 : Photographie intitulée : La Rochelle – Porte de la Grosse Horloge<sup>158</sup> :*



<sup>158</sup> *Sites et Monuments : Angoumois et Saintonge, op. cit., 1904, p. 28.*



Illustration 26 : photographie intitulée : Ruffec – Vieilles maisons<sup>159</sup> :



En 1910, la collection des « Guides Bleus » prend la suite des « Guides Joanne ». Ils tiennent leur nom de la couverture bleue qui couvre les *Guides Joanne* depuis le Second Empire. À la même date, la collection *Guide Bleu* est dirigée par Marcel Monmarché. Elle est sous le patronage officiel du *Touring Club de France*, de l'Office National du Tourisme et du Club Alpin Français. Les *Guides Bleus* ont pour objectif de servir les voyageurs qui prennent le chemin de fer. Ils se développent en même temps que se constitue les lignes de chemins de fer en France. Ainsi, chaque région desservie par ce nouveau système de transport se voit octroyée un guide pour les voyageurs. Le *Guide Bleu* est donc avant tout un guide urbain puisque le voyageur va de ville en ville : il se focalise sur les villes desservies et non sur les paysages traversés pendant le voyage. Il est d'ailleurs le sujet même du *Guide Bleu de la Charente* édité en 1957<sup>160</sup>. Il traite donc en priorité de musée des beaux-arts, de cultures

<sup>159</sup> *Sites et Monuments : Angoumois et Saintonge, op. cit.*, 1904, p. 62.

<sup>160</sup> Vaux de Foletier, F., *Charentes, Les albums des guides bleus*, n°28, Paris, Hachette, 127 p.

urbaines, de patrimoine architectural et des traditions et attraits que l'on retrouve dans les villes de France.

Au contraire, André Michelin<sup>161</sup> crée le *Guide Michelin* en 1900, à destination des premiers automobilistes. Dans ces guides, les villes ne sont que des étapes dans le voyage des automobilistes ; le discours se tourne vers le circuit à effectuer et abandonne les thématiques du XIXe siècle des musées et de la culture classique. Le *Guide Michelin* devient le *Guide Vert* quelques années plus tard. Il promeut peu à peu une culture populaire moins érudite plus attachée à la route, aux chemins pittoresques. Le pittoresque est signalé par des abréviations (pitt.) ou (tr. pitt.). À partir de la deuxième partie du XXe siècle, les *Guides Verts* prennent un tournant historico-chronologique en classifiant leurs rubriques en fonction des époques historiques. Depuis la fin des années 1970, les *Guides Michelin* diversifient encore leur approche en se focalisant tantôt sur la description des sites, tantôt sur des personnages célèbres ou des traditions (culinaires ou autres) en lien avec ces sites. Ils proposent, en outre, des circuits en voiture dans les alentours.

Ces guides participent également à la généralisation des cartes à vocation touristique : en insérant des symboles indiquant des sites remarquables, des monuments historiques ou des informations dites pratiques. Ainsi, ces dernières informations vont peu à peu modifier l'aspect et le contenu critique des guides touristiques. L'information pratique va devenir le parangon de tout guide touristique notable<sup>162</sup>.

Avec la diversification des produits touristiques, les guides ouvrent la voie à de nouveaux patrimoines dans les années 1960. Si le monument historique a toujours sa place, le guide s'attache également à aborder les usages socioculturels locaux : traditions, sites naturels et activités ayant attrait. Par ailleurs, l'ancien modèle du touriste cherchant à découvrir l'art, le calme et la beauté tend à s'estomper. Le guide devient également le moyen de découvrir de nouvelles pratiques liées aux loisirs. Ces guides suivent, tout en la facilitant, l'avènement de la *société du loisir* qui bouleverse à la fois massivement la vie quotidienne des populations et les pratiques culturelles – d'abord dans les classes moyennes puis dans l'ensemble des populations d'occident<sup>163</sup>. Nous entrons peu à peu dans une société où le touriste privilégie les

---

<sup>161</sup> Né à Paris en 1853 et décède à Paris en 1931. Il fait campagne en 1914 pour le numérotage des routes, multiplie les plaques indicatrices et les poteaux de signalisation.

<sup>162</sup> Nordman, D., « les guides Joanne, ancêtres des Guides Bleus », in Nora, P., *op. cit.*, 1986, p.529-567.

<sup>163</sup> Joffre Dumazedier, sociologue enseignant et chercheur au CNRS est le premier à évoquer la question dans son groupe de recherche qu'il nomme, en 1954, Groupe d'études des loisirs et de la culture populaire. Son

loisirs plutôt que l'apprentissage d'une culture classique. Les monuments historiques et les musées ne sont plus une priorité touristique, la notion de *patrimoine* devenant, en quelque sorte, le pendant culturel de cette société du loisir<sup>164</sup>. Le loisir devient, de fait, un élément fondateur de la culture<sup>165</sup> et comme une réalité dont des éléments structuraux se retrouvent au cœur de la dialectique du patrimoine : l'appartenance et la reconnaissance commune.

Ainsi, selon Sophie Chmura, « le cliché photographique, voire la photo fugitive, supplante le panorama ou la photo portrait. Le choix d'un guide dépend désormais de ce qu'on attend d'un voyage. En fonction de la diversité des lecteurs, certains éditeurs privilégient les informations culturelles, d'autres organisent les renseignements pratiques ; les uns et les autres veulent parfois jouer sur ces deux atouts en se livrant à des mélanges. Les guides normalisent le temps du voyage sur de nouvelles bases de consommation touristique en créant des séries de jouissances, correspondant aux goûts des amateurs : ils cultivent des demandes qu'ils suscitent »<sup>166</sup>.

C'est en 1975 que le changement est officiellement consommé. Cette même année, la nouvelle formule du *Guide Bleu* illustre notre propos. L'érudition passe définitivement au second plan afin de promouvoir les informations pratiques jusque là encore secondaires. Jusqu'alors, les guides étaient rédigés par des érudits locaux ou des historiens célèbres. L'exemple le plus marquant est sans doute le *Guide Bleu des Charentes*<sup>167</sup> rédigé par l'historien local François Vaux de Foletier<sup>168</sup>. Désormais, ce sont des professionnels du tourisme et de la communication qui se chargent de rédiger les textes et qui organisent le contenu des guides grands publics.

Nous avons pu le constater, on note de nombreuses différences entre les récits de voyages, les monographies historiques et les guides touristiques. Les cadres conceptuels sont, bien entendu, différents puisque les premiers participent à la découverte du mystère d'une région. L'auteur se sait étranger à la région et le revendique, en exposant son regard très personnel souvent distordu par les conditions de son voyage et ses sentiments parfois hostiles (par exemple Stendhal) ou de parti pris. Dans le second cas, l'auteur aspire au contraire à

---

ouvrage questionnant l'avènement éventuel d'une *civilisation du loisir* a un immense retentissement en 1962 : Dumazedier, J., *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil, 1962; rééd. 1972, 314 p.

<sup>164</sup> Deschênes, G., *Le loisir: une quête de sens : essai de théologie pratique*, Québec, PUL, 2007, 271 p.

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Chmura, S., *op. cit.*, p. 37.

<sup>167</sup> Vaux de Foletier, F., *Charentes, Les albums des guides bleus*, n°28, Paris, Hachette, 127 p.

<sup>168</sup> François Vaux de Foletier (1893-1988) homme de lettres et historien local ; il est archiviste départementale de la Charente-Inférieure de 1921 à 1937.

détenir un savoir scientifique ou du moins historique sur la région. Mais, une fois encore, les conditions de production des monographies historiques sont encore très individuelles et traduisent la variété des styles de narration : les exemples précédents illustrent la diversité des prises de position sur un sujet identique alors même que les auteurs utilisent les mêmes sources historiques et, bien souvent, se concentrent sur les mêmes événements (avec comme point d'orgue le grand siège de La Rochelle de 1628).

L'impact des récits de voyage et des monographies historiques dépend encore des limites idéologiques ou esthétiques d'une culture qui impose à la fois des cadres conceptuels pour répartir les objets dignes d'intérêt, et des structures formelles pour les exprimer<sup>169</sup>.

#### **6-1-4. L'impact de la presse locale dans la diffusion des monographies historiques :**

Dans ses *Ephémérides historiques de La Rochelle*<sup>170</sup>, Jean-Baptiste Jourdan atteint, sans doute, la quintessence de ce style cher aux chroniqueurs locaux. Il s'agit d'un recueil de tous les articles qu'il a publiés dans le *Courrier de La Rochelle*, journal local éminemment populaire, sous le titre *Lettres rochelaises*. Comme le revendique lui-même l'auteur, « ces pages, sans aucune suite entre elles, sans ordre chronologique ni méthodique, écrites au jour le jour et au courant de la plume, sur des notes consultées à la hâte pour satisfaire à la double exigence de la concordance des dates et de la régularité d'un journal, méritaient-elles bien l'honneur d'être réunies en volume ? »<sup>171</sup> Dans le premier chapitre, nous avons vu à quel point les textes des érudits locaux, et en particulier ceux de J-B Jourdan publiés tous les jours dans le *Courrier de La Rochelle* pendant plus d'une décennie à partir de 1850, ont influencé le discours local sur le patrimoine. Ce discours, l'auteur le formalise clairement dans son avant-propos présentant ses *Ephémérides historiques de La Rochelle* :

« Rochelais de naissance et de cœur, je n'ai eu d'autre but que de réveiller parmi mes compatriotes les souvenirs du glorieux passé de notre patrie commune ; de populariser les traditions de l'antique et grande famille rochelaise, en secouant la poussière de ses nobles parchemins ; de montrer à l'aide de quelles sages institutions, par quel courage et par quel fermeté de caractère, nos pères avaient maintenu l'indépendance de leur cité et de leur gouvernement municipal et avaient

---

<sup>169</sup> Chmura, S., *op. cit.*, p. 25.

<sup>170</sup> Jourdan, J-B, *Ephémérides historiques de La Rochelle*, La Rochelle, Siret, 1861, 606 p.

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 7.

*conquis les immenses privilèges qui avaient porté si haut l'importance et la richesse de La Rochelle ; de signaler à la reconnaissance et au respect de leurs descendants les plus dignes et les plus illustres de nos aïeux ; de faire comprendre aux catholiques comme aux protestants qu'ils avaient trop de griefs mutuels à faire oublier, pour qu'il n'y eût pas sagesse de la part de tous à renoncer à de fâcheuses récriminations ; d'aider ceux qui aiment non moins l'histoire des pierres que celle des hommes, à retrouver l'antique Rochelle dans les débris respectés par le temps, ou à l'aide des chroniques de nos vieux annalistes ; enfin d'épargner peut-être à quelques-uns l'humiliation à laquelle j'ai été exposé, il y a quelques dix ans, et qui a déterminé ma première résolution d'étudier sérieusement les annales de ma ville natale »<sup>172</sup>.*

L'auteur se perçoit comme un amateur amoureux de sa ville et rejette toute prétention scientifique : « heureusement que le modeste titre d'Ephémérides commande l'indulgence au lecteur, qui se gardera bien de penser qu'en y ajoutant l'épithète d'Historiques, l'auteur ait eu aucune prétention au titre d'historien ; il sait trop tout ce qui lui manque pour en remplir les nombreuses et si difficiles conditions : s'il eût osé prétendre à écrire l'histoire de son pays, ce n'est certes pas sous cette forme ingrate qu'il l'eût entrepris »<sup>173</sup>. Pourtant, ce sont bien ces éphémérides quotidiennes qui ont, en partie, servi de socle à l'histoire locale telle qu'elle s'est forgé à La Rochelle à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le *Courrier de La Rochelle* est la lecture trihebdomadaire<sup>174</sup> d'une grande partie de la population locale et, si l'auteur n'est pas exempt de quelques maladresses dues à la fréquence de son travail, ses textes ont inspiré et ont, sans doute, influencé des générations d'aunisiers. D'autres journaux paraissent épisodiquement avec plus ou moins de succès dans le département. Il existe en 1883 en Charente-Inférieure une trentaine de journaux qui paraissent une, deux ou trois fois par semaine. Leur nombre augmente rapidement « depuis le début de la III<sup>e</sup> République ; alors que sous le Second Empire, il n'atteignait pas la dizaine, entre 1870 et 1880 il s'élève à une vingtaine pour s'accroître encore après la promulgation de la loi de 1881 supprimant le cautionnement et l'autorisation préalable [...]. Cette ascension se poursuivra régulièrement mais plus lentement jusqu'à la première guerre mondiale »<sup>175</sup>.

---

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 8-9

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>174</sup> Le *Courrier de La Rochelle* est le journal le plus important du département avec les *Tablettes des deux Charentes*. Tous les deux ont fini par privilégier une périodicité trihebdomadaire. Voir AM La Rochelle : PER 2 MI.

<sup>175</sup> Auclair, G., « Conditions d'existence d'une presse quotidienne départementale : le cas de La Rochelle », in *Revue française de sociologie*, 1962, vol. 3, 4, p. 416.

Par ailleurs, le tirage de ces publications n'atteint généralement pas les 1000 exemplaires ce qui peut s'expliquer par la composition socioéconomique du département, à la fois encore très rural et dont certaines couches de la population dépendent des provinces voisines. Le sud du département – souvent considéré comme le « faubourg de Bordeaux » - regarde plutôt du côté de la Gironde d'où l'importante présence des quotidiens girondins la *France* et la *Petite Gironde* entre Royan et Jonzac<sup>176</sup> mais également à partir du début du XXe siècle à La Rochelle où la presse locale concurrencée par les moyens importants des quotidiens parisiens et girondins finit par péricliter. Durant cette période, les titres les plus importants de la presse locale – le *Courrier de La Rochelle* et les *Tablettes des Deux Charentes* tirent tout de même à 5000 exemplaires<sup>177</sup>.

Le tableau est certes peu attractif et on peut en conséquence douter de l'impact de cette presse sur les mentalités locales mais il faut garder à l'esprit que le département de la Charente-Inférieure ne compte que 366 000 habitants en 1880 et que moins d'un cinquième de la population vit dans des villes de plus de 5000 habitants<sup>178</sup>. Seules les villes de Rochefort et de La Rochelle possèdent à la fois le bassin de population et la presse aux ressources financières suffisantes. Pour ce qui est de la ville de Saintes, « préfecture du département jusqu'en 1810, et qui était en 1880, à peine moins peuplée que La Rochelle, aurait accepté de fort mauvais gré la tutelle administrative de cette dernière »<sup>179</sup>. Cela explique deux choses : la faiblesse d'une presse locale concentrée dans une ville, alors qu'aucun centre urbain ne prend finalement le pas sur l'autre et, ainsi, l'absence d'une presse départementale où l'Aunis se tourne tantôt vers La Rochelle ou Rochefort, tantôt vers la Vendée ou les Deux-Sèvres ; et la Saintonge rurale et maritime tantôt vers Rochefort ou Saintes tantôt vers Angoulême et le cognçais ou Bordeaux et l'espace girondin suivant les époques et l'évolution de l'influence de ces pôles.

Ainsi, la portée de la presse locale n'est sans doute pas à la même hauteur que dans d'autres départements. Néanmoins, dans certaines franges de la population, notamment la petite et grande bourgeoisie, les textes écrits dans ces journaux sont très prisés. C'est d'ailleurs cette même population qui se passionne pour l'histoire et le patrimoine.

---

<sup>176</sup> Le premier chiffre que nous possédions sur la présence des quotidiens girondins dans le département de la Charente-Inférieure date de 1925 : *Petite Gironde* : 1930 exemplaires, *France* : 4120 exemplaires ; et en ce qui concerne les quotidiens parisiens : *Petit parisien* : 980 exemplaires, *Matin* : 1082 exemplaires. Source : Richard Chapon, SAISO.

<sup>177</sup> Kayser, J., « La presse de province sous la IIIe République », in *Revue française de Science politique*, 5 (3), juillet-septembre, 1955, p. 561.

<sup>178</sup> Auclair, *op. cit.*, p. 418.

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 419.

En ce qui concerne la population ouvrière, elle est nombreuse à Rochefort où, longtemps instable du fait de l'irrégularité des activités de l'Arsenal, elle s'est fixée sous le Second Empire qui est une période de prospérité pour la ville. Dans les années 1880, la ville ne peut suivre l'évolution de la marine : elle ne peut pas construire de cuirassés à cause du faible tirant d'eau de la Charente. La population ouvrière en est la première touchée. En ce qui concerne La Rochelle, ville jusque-là bourgeoise et commerçante<sup>180</sup>, la construction du port de La Pallice, commencée en 1881, a permis de grossir le nombre d'ouvriers dans la ville. Comme le note Georges Auclair, « dans un cas comme dans l'autre, on peut supposer qu'il s'agissait d'une population dont la participation aux affaires locales restait limitée et pour laquelle les journaux du pays présentaient moins d'attrait que les journaux parisiens ou régionaux »<sup>181</sup>.

Au début du XXe siècle, la situation empire encore. Le *Phare des Charentes*, quotidien dans la mouvance républicaine, n'atteint que 3500 exemplaires selon l'Annuaire de la Presse. Plus tard, les quotidiens sont même distribués gratuitement, comme par exemple l'*Eclaireur*.

Après la première guerre mondiale, le nombre de périodiques reste à peu près stationnaire mais le nombre de mensuel augmente au détriment des hebdomadaires. En 1935, on ne compte plus que 21 hebdomadaires ou bihebdomadaires et en 1939, seulement 14, contre une quarantaine en 1913<sup>182</sup>. En outre, la périodicité moyenne s'accroît encore. En 1939, il n'existe plus qu'un seul bihebdomadaire<sup>183</sup>.

Au lendemain de la guerre, la suprématie des journaux de Bordeaux s'accroît logiquement avec la chute du nombre des publications locales. En 1961, le département compte environ 450 000 habitants. La *France* se vend à 31 000 exemplaires et *Sud Ouest* (ancienne Petite Gironde) à 30 000 exemplaires. À La Rochelle, sur 60 000 habitants, 6500 exemplaires de la *France* se vendent et 5500 de *Sud Ouest*<sup>184</sup>. La Charente Libre d'Angoulême, premier journal de La Rochelle à la Libération, ne se vend plus qu'à 200 exemplaires au début des années 1960<sup>185</sup>.

Ainsi, le discours local ne passe plus par cette presse très localisée – encore très présente au XIXe siècle – et l'historiographie des villes du département s'en ressent. Les

---

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 422.

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 423.

<sup>183</sup> Source : Richard Chapon, SAISO.

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> *Ibid.*

chroniqueurs locaux comme Jean-Baptiste Jourdan, très influents au XIXe siècle, disparaissent dès lors peu à peu à mesure que la presse locale périclité. Comme le note George Auclair, il reste à saisir à quel point « l'absence de presse a contribué, si elle y a contribué, à modeler ou à accentuer certains traits du visage de la ville et, par voie de conséquence, des anciennes provinces de l'Aunis et de la Saintonge »<sup>186</sup>.

## **6-2- Connaître, transmettre et partager le patrimoine : le développement de l'iconographie :**

Avec l'industrialisation et le développement des modes de production éditoriaux, l'iconographie se démocratise et se diffuse dans toutes les strates de la population. L'amélioration des techniques d'impression favorisent tout autant le développement de productions liées au monde de l'art – gravure, eau-forte, lithographie, chromolithographie – que la diffusion massive de produits éditoriaux comme les journaux, les livres et les cartes postales. La reproduction de l'image, puis de la photographie à partir de la fin du XIXe siècle, permet de diffuser à une large échelle ce qui manquait peut-être à la production éditoriale pour toucher un plus large public : le sensible, l'iconographie. À cela, il faut ajouter l'impact de celle-ci dans le développement du tourisme et de la notion de patrimoine – toutes deux très dépendantes des aspects visuels.

Comme le note Sophie Chmura, « de la même manière que les développements des techniques chalcographiques ont permis la diffusion du patrimoine iconographique et historique de la culture figurative au XVIIe et XVIIIe siècles, les reproductions en couleurs des tableaux, des vues urbaines et des sujets dotés d'une grande force de suggestion photographique rencontrent un très vaste succès au XIXe siècle »<sup>187</sup>.

L'outil photographique va servir à la fois à diffuser une image de qualité des monuments et des sites évoqués dans les ouvrages, mais aussi à témoigner sur l'état de ces édifices ou ces sites. Très tôt, l'Administration des Monuments historiques va utiliser la photographie pour remplacer les dessins.

---

<sup>186</sup> Auclair, *op. cit.*, p. 431.

<sup>187</sup> Chmura, S., *op. cit.*, p. 153.



## **6-2-1. L'image utilitaire : le Service des Monuments historiques et la photographie :**

Dès la fin du XIXe siècle, parallèlement aux relevés dessinés, l'apport des photographies devient primordial. Elles servent rapidement de document d'information pour les architectes et les entreprises de travaux publics. L'Administration engage des photographes la plupart du temps sélectionnés parmi les premiers artistes parisiens de la photographie. Elle les rémunère pour suivre les architectes en chef des monuments historiques dans leurs campagnes ; s'attachant soit à une ville ou à une zone géographique.

Les plus anciennes photographies datent de 1851. Elles concernent dès les origines des immeubles, des sites archéologiques et des objets. Les premières sont prises sous l'impulsion de Viollet-le-Duc qui souhaite conserver une trace de tous les monuments historiques français dans son optique de produire un musée des monuments français<sup>188</sup>.

Aujourd'hui, l'Administration des Monuments historiques répertorie trois grandes séries chronologiques : les photographies « anciennes » (antérieures à 1939), les photographies « récentes » (de 1939 à 1970) et une troisième concerne les « travaux » (les travaux d'immeubles de 1940 à nos jours)<sup>189</sup>. Les photographes les plus représentatifs de ces périodes « ancienne » sont : Mieuxement<sup>190</sup>, Durand et Heuzé mais également Lefèvre-Pontalis, Martin-Sabon ou Camille Enlart. Certains architectes comme Nodet et Ruprich-Robert pratiquent eux-mêmes la photographie.

### **6-2-1.1. Les photographes de la Commission des Monuments historiques :**

Nous allons évoquer brièvement le destin de quelques photographes engagés par la Commission des monuments historiques. Nous allons voir qu'ils ont tous un parcours artistique différent. Par ailleurs, les missions effectuées pour la Commission, permettant à quelques-uns d'entre eux de subsister sur le plan financier, ont servi à révéler ou à perfectionner leur démarche artistique. Certains y verront le moyen d'améliorer leur technique et d'autres d'entamer une réflexion sur la matière et la vie urbaine (notamment Eugène Atget).

---

<sup>188</sup> Voir chapitre 3.

<sup>189</sup> <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/bibliotheque/index.html>

<sup>190</sup> Séraphin-Médéric Mieuxement est né à Gonnevill-la-Mallet (Seine-Maritime) en 1840 et décède à Blois en 1905, dans une famille modeste.

Séraphin Mieusement « semble avoir d'emblée embrassé la profession de photographe »<sup>191</sup>. À 19 ans, il est au service de Félix Duban, architecte chargé de la restauration du château de Blois. Associé à Charles de Souancé puis à Pillon, il se présente sous son seul nom en 1864. Mieusement pratique un temps le portrait qu'il délaisse pour la vue d'architecture<sup>192</sup>. Il continue à travailler pour Duban puis pour Anatole de Baudot au château de Blois, consacre un volume au château de Chambord et travaille pour Viollet-le-Duc au château de Pierrefonds. En 1872, fort de ces expériences, il propose au ministre de l'Instruction publique de réaliser *l'album gigantesque des monuments civils et religieux de la France* une collection de photographies spécialement destinée à la Commission des monuments historiques<sup>193</sup>. Mieusement, qui « reçoit une fin de non recevoir ne se décourage pas, d'autant qu'une décision prise en séance du 7 janvier 1873 va rendre la photographie indispensable aux travaux de la Commission »<sup>194</sup>. Cette dernière souhaite dresser une liste définitive des édifices dont la conservation présente un véritable intérêt au point de vue de l'art. Dans ce nouveau contexte, Mieusement envoie un catalogue de ses photographies, en novembre 1874, et se voit commander des tirages par retour du courrier. Il a compris que la Commission a besoin d'images de l'ensemble du territoire français et se présente donc comme un photographe itinérant.

Dès 1876, la Commission le sollicite en fonction des déplacements annoncés. L'année suivante, il se voit confier une commande d'ampleur pour l'Exposition Universelle de 1878, qui est à l'image du travail que Mieusement va réaliser pendant près de vingt années pour la Commission : photographier les monuments en cours de restauration.

Avec son titre de photographe attaché à la Commission des Monuments historiques, Mieusement va s'employer à gagner d'autres marchés. Une catégorie d'édifices échappe en effet au contrôle de la Commission des Monuments historiques : les cathédrales, dont l'entretien est assuré par la direction des Cultes. L'inspecteur général des édifices diocésains étant, depuis 1875, Anatole de Baudot, Mieusement n'a, semble-t-il, aucun mal à emporter ce contrat. En 1881, il est officiellement chargé de photographier les cathédrales sous la direction des architectes diocésains.

Mieusement obtient ensuite le droit de vente exclusif des photographies des œuvres du musée de Sculpture comparée (1883) et du musée de Cluny (1886). Le premier contrat lui concède en outre l'exploitation commerciale d'une partie des clichés des Monuments

---

<sup>191</sup> <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/bibliotheque/index.html>

<sup>192</sup> <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/bibliotheque/index.html>

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> *Ibid.*

historiques. L'omniprésence de Mieusement ne passe sans doute pas inaperçue. A la fin de l'année 1886, alors que le photographe s'apprête à réaliser des vues de Paris sous la direction de l'architecte Seltersheim, ce travail est ajourné à cause d'une contre-offre de l'éditeur Giraudon, financièrement plus intéressante. Mieusement met en avant son savoir-faire et finit par remporter le contrat.

En 1890, il cède à son gendre Paul Robert le traité qui le lie à l'administration. En 1893, il voyage encore pour le compte de la direction des Cultes en Algérie et se retire progressivement à Blois pour se réinvestir dans les activités de la Société d'excursions artistiques qu'il a fondée en 1879. On compte encore plus de 6000 négatifs de Mieusement, fruit de son activité pour la Commission des Monuments historiques et pour la direction des Cultes.

Quant à lui, Jean-Eugène Durand<sup>195</sup>, Sous-chef de bureau aux Monuments historiques, Durand est également photographe, attaché à cette administration. Les premières épreuves achetées en 1876 concernent des monuments du département de la Seine-et-Oise et les premiers négatifs, acquis par ce service l'année suivante, des monuments du Cher et de l'Allier<sup>196</sup>.

Puis, Durand a comme Mieusement couvert l'ensemble du territoire français pour réaliser des milliers de prises de vues destinées à enrichir les fonds des Archives de la Commission des Monuments historiques. Pendant près de quarante années et bien après sa retraite, il a continué à photographier des monuments avant, pendant et après restauration. Quelques 1750 plaques de verre restées encore en sa possession après la Première guerre mondiale ont été acquises par le service des Beaux-arts, en 1923-1924.

Eugène Lefèvre-Pontalis<sup>197</sup> élève du lycée Condorcet, où il suit les leçons de Robert de Lasteyrie, le maître de l'archéologie médiévale. « Plus particulièrement intéressé par l'architecture il suit, parallèlement à ses études, un stage chez Simil, architecte en chef des Monuments historiques, afin de mieux connaître les principes de construction »<sup>198</sup>. Il soutient sa thèse sur *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIe et au XIIIe siècle*, en 1885. Publiée en deux volumes quelques années plus tard (1894-1896), elle lui vaut le prix Fould de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nommé bibliothécaire de la bibliothèque des Sociétés savantes, il entreprend la publication de monographies d'églises.

---

<sup>195</sup> Jean-Eugène Durand est actif de 1876 à 1917.

<sup>196</sup> <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/bibliotheque/index.html>

<sup>197</sup> Eugène Lefèvre-Pontalis est né en 1862 et décède en 1923.

<sup>198</sup> <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/bibliotheque/index.html>

En 1900, il devient président de la Société française d'Archéologie et se consacre à l'organisation des Congrès annuels, à la publication du *Bulletin Monumental*, tout en enseignant l'archéologie médiévale à l'Ecole des Chartes, comme suppléant de Robert de Lasteyrie, à partir de 1894 puis comme professeur, à partir de 1911. Il projette des photographies qu'il a réalisées au cours de ses nombreuses excursions archéologiques.

La photographie complète idéalement les dessins schématiques tracés à la craie sur le tableau. Elle vient également illustrer ses articles et ses conférences.

Ce pédagogue qui souhaitait faire comprendre l'évolution de l'architecture afin de mettre en lumière les progrès de la civilisation d'un grand peuple devient, en 1911, membre de la commission des Monuments historiques ; il fut également président de la Société nationale des Antiquaires en 1916.

Profondément affecté par les destructions des églises de Picardie et de Champagne, il fonde, au lendemain de la guerre, la Société des amis de la cathédrale de Reims. Il meurt, en 1923, sans avoir eu le temps de publier un livre sur l'architecture romane qu'il préparait depuis plusieurs années.

« Lefèvre-Pontalis a légué son fonds de près de 14000 plaques de verre à la Société française d'Archéologie. Ces photographies qui représentent principalement des monuments français mais également des édifices de la péninsule ibérique aident à lire et à comprendre l'architecture de chaque édifice. Ce fonds a été mis en dépôt aux Archives photographiques (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine), en 1930 »<sup>199</sup>.

Félix Martin-Sabon<sup>200</sup> est un ancien ingénieur des Arts et Manufactures rejoint la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, en 1884. Retiré des affaires l'année suivante, il consacre tout son temps aux études archéologiques et devient membre d'autres sociétés savantes comme la Société française d'archéologie ou la Société des Antiquaires de France.

Avant d'être nommé correspondant de la Commission des Monuments historiques, en 1897, cet érudit a déjà parcouru l'Ile-de-France et réalisé plus de 3000 clichés. « Il se mettait en route *sac au dos*, comme il le disait lui-même, et muni d'un matériel photographique assez lourd et encombrant, il parcourait les villes, les bourgs et les villages, fouillant les coins les plus reculés, où une perle peut rester enfouie, ou cherchant dans les cathédrales les clefs de voûte et les détails les plus haut perchés, les plus inaccessibles. »<sup>201</sup> Devant un monument, il

---

<sup>199</sup> *Ibid.*

<sup>200</sup> Félix Martin-Sabon est né en 1846 et décède en 1933.

<sup>201</sup> <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/bibliotheque/index.html>

photographiait l'ensemble, puis les parties, ensuite les détails de ces parties, et quelquefois sous plusieurs angles, quand le sujet le méritait. Il étend le champ de ses investigations à d'autres régions, la Picardie, la Normandie, la Bretagne, la Touraine, le Maine, le Berry, l'Auvergne, la Bourgogne, la Champagne. Ses clichés, qu'il a soigneusement identifiés, sont numérotés et classés. Plusieurs catalogues de cette collection diffusée par l'éditeur Giraudon ont été publiés entre 1907 et 1910.

La présentation à l'Exposition Universelle de 1900 d'un album gigantesque contenant 3000 de ses photographies lui valut une médaille d'or. « Ce laborieux pèlerin qui parcourut la France pendant près de quarante années, ne se séparant jamais de son appareil photographique, ne laissant échapper aucun détail intéressant des monuments qu'il étudia en archéologue averti »<sup>202</sup> avait réuni au début des années 1920 quelques 15 000 clichés, qu'il cède au ministère des Beaux-arts, en 1922. Cette collection, qui se compose en majorité de négatifs de petit format est conservée aux Archives photographiques (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine).

Louis Camille Enlart<sup>203</sup> fait partie de ces archéologues du début du siècle, qui ont compris combien la photographie pouvait être utile à leurs travaux. Il entre à l'école des Beaux-arts de Paris et apprend à dessiner dans l'atelier de Bouguereau. Il fait ensuite des études de droit et, s'étant passionné pour l'architecture et pour l'archéologie, entre à l'École des chartes en 1885. Il sort major de sa promotion en 1889 comme membre de l'École de Rome. Nommé sous-bibliothécaire à l'école des Beaux-arts en 1893, il est suppléant de Robert de Lasteyrie à l'École des chartes de 1894 à 1899, enseigne aussi l'archéologie médiévale à l'École spéciale d'architecture et à l'École du Louvre. En 1903, il devient directeur du musée de Sculpture comparée au Trocadéro (actuel musée des Monuments français), poste qu'il occupe jusqu'à son décès, en 1927.

Soucieux de compléter la vocation pédagogique de ce musée de moulages, il s'est constamment préoccupé d'enrichir son fonds de photographies et a lui-même pratiqué cette technique à l'occasion de ses nombreux voyages en Espagne, Portugal, Scandinavie, Syrie et Chypre, où il étudie le rayonnement de l'art gothique hors de France. Ses négatifs ont été versés au service photographique des Beaux-arts et de très nombreuses épreuves au musée de Sculpture comparée.

---

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> Louis Camille Enlart est né à Boulogne-sur-Mer, en 1862. Ce maître de l'archéologie française, est entré à l'Académie des inscriptions le 6 février 1925.

La bibliothèque de Boulogne-sur-Mer conserve pour sa part la très riche documentation photographique qu'il avait rassemblée. Les épreuves d'Enlart représentent les 2/3 de ce fonds d'environ 18 000 épreuves. Le tiers restant réunit, outre des images d'autres archéologues comme Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis, des photographies de Bonfils, Braun, Mieusement, Neurdein ainsi que quelques épreuves plus primitives de Bayard, Le Secq et Delessert.

Edouard-Denis Baldus<sup>204</sup> est un peintre de formation. Il choisit finalement une carrière de photographe essentiellement tournée vers la vue d'architecture. Il s'installe à Paris pour perfectionner sa peinture et expose aux salons de 1847, 1848 et 1851. Il aborde la photographie sans doute vers 1848. Membre de la Société héliographique, fondée en 1851, il est sélectionné la même année par la commission des Monuments historiques pour accomplir une Mission héliographique en Bourgogne, dans le Dauphiné et le Midi. Reconnu pour son talent, il reçoit de nombreuses commandes durant toute cette décennie. En 1852, il sollicite une souscription auprès du ministre de l'Intérieur pour un ouvrage photographique, *Les villes de France*, et se rend à nouveau dans le Midi en 1853. L'année suivante, il voyage en Auvergne en compagnie de son élève Fortuné Petiot-Groffier. En 1855, à la demande du baron James de Rothschild, il commémore dans un somptueux album l'itinéraire en chemin de fer emprunté par la reine Victoria, de Boulogne à Paris, pour se rendre à l'Exposition Universelle. En 1856, l'administration des Beaux-arts lui commande un reportage sur les inondations dévastatrices du Rhône, à Lyon, Avignon et Tarascon. Il est naturalisé français cette même année. A Paris, entre 1855 et 1858, il photographie la construction du nouveau Louvre. Devenu membre de la Société française de photographie en 1857, Baldus réalise un nouvel album en 1859 à l'occasion du prolongement de la ligne de chemin de fer entre Marseille et Toulon. L'industrialisation croissante de la photographie, au cours des années 1860, le contraint à éditer ses vues dans des formats plus réduits avant de les rassembler en héliographie dans *Les Monuments principaux de la France* (1875).

Les Archives photographiques conservent les négatifs papiers issus de la Mission héliographique (1851) mais également ceux des inondations du Rhône (1856). De très nombreux négatifs verres au collodion datant pour la plupart de la seconde moitié des années 1850 et des années 1860 nous sont également parvenus par l'intermédiaire de l'éditeur Guérinet. Ils représentent des monuments parisiens, en particulier le Louvre, mais aussi des

---

<sup>204</sup> Edouard-Denis Baldus est né à Grunebach en Prusse.

édifices du midi de la France. La Médiathèque conserve en outre de nombreuses épreuves de ce photographe en particulier celles issues de la commande de 1851.

Eugène Atget<sup>205</sup> s'installe à Paris, en 1878. Il veut alors devenir comédien et entre au conservatoire en 1879, mais échoue à ses examens. Il effectue parallèlement son service militaire puis, de retour à la vie civile en 1882, il s'engage dans une troupe où il tient de petits rôles. Vers 1886, il rencontre Valentine Compagnon, qui restera sa compagne jusqu'à la fin de sa vie. C'est sans doute vers 1888 qu'il commence à photographier et, en 1890, il décide d'en faire son métier. Il propose des « Documents pour artistes ». Sa série sur *Les petits métiers de Paris* est éditée en cartes postales en 1897. En 1898, il vend ses premières épreuves à des institutions et commence à photographier les vieux quartiers de Paris. Installé rue Campagne-Première, il mène plusieurs grandes séries sur *Les Environs de Paris* et *L'Art dans le vieux Paris* de façon parallèle. Il s'intéresse plus particulièrement au XVIIe et au XVIIIe siècle, ainsi qu'au Paris pittoresque.

En 1907, il entreprend pour la Bibliothèque historique un travail plus systématique dans les rues de Paris. Son œuvre qui se compose de milliers d'images s'organise autour d'autres séries plus ponctuelles sur le jardin des Tuileries, les intérieurs parisiens ou la ville de Rouen. Avec la Première Guerre mondiale, Atget prend de moins en moins de photographies. Mais de nouveau, vers 1920, il sillonne la capitale et ses environs pour nous laisser des images, comme celles du parc de Sceaux, aux perspectives étonnantes. C'est en 1920 qu'il propose au directeur des Beaux-arts une collection de 2600 plaques représentant des « monuments du vieux Paris, artistiques et pittoresques ». Une autre acquisition de 2000 plaques intervient en 1927 après la mort du photographe.

Enfin, pour conclure, il nous faut évoquer Juste Lisch<sup>206</sup>, architecte en chef des Monuments historiques attaché à la région Ouest. Il collabore avec de nombreux photographes dès ses premières affectations dans les années 1850 et contribue à diffuser des images de La Rochelle lors des travaux qu'il effectue. Il est élève de Vaudoyer et Labrousse à l'École des Beaux-arts de Paris. Il est chargé, après Belton et Millet de la restauration de Saint-Benoît-sur-Loire en 1865. Dans le Loiret, il restaure les églises de Germigny-des-Prés (1868-1871), de Ferrières et Notre-Dame-de-Cléry, la maison de Diane de Poitiers et la salle des Thèses à Orléans... Il exécute d'importants travaux à La Rochelle et au Palais de Justice de

---

<sup>205</sup> Il est né à Libourne en 1857 et décède en 1927 à Paris.

<sup>206</sup> Jean-Juste Lisch est né en 1828 et décède en 1910.

Dijon. Il devient Inspecteur général en 1878 et membre de la Commission en 1879. Il prend sa retraite en 1901. Il était également architecte diocésain de Luçon et Amiens.

Tous ces photographes ont permis d'une manière ou d'une autre de propager ou de permettre la conservation d'images des monuments historiques de la France. La plupart ont pu organiser des expositions de leurs clichés – soit à l'Exposition universelle soit dans des musées – et ainsi permettre de diffuser la diversité du patrimoine français.

### 6-2-1.2. Les types de photographies par périodes :

Les premières photographies sur site concernent la plupart du temps des vues cavalières ou d'ensemble des premiers monuments historiques.

*Illustration 27 : Façade nord et clocher de l'église Sainte-Marie-aux-Dames, 1889<sup>207</sup> :*



<sup>207</sup> Auteur : Alfred-Nicolas Normand ; Base Architecture et Patrimoine du Fonds Mérimée : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>



*Illustration 28 : Ruines de l'amphithéâtre de Saintes par Médéric Mieusement, 1877<sup>208</sup> :*



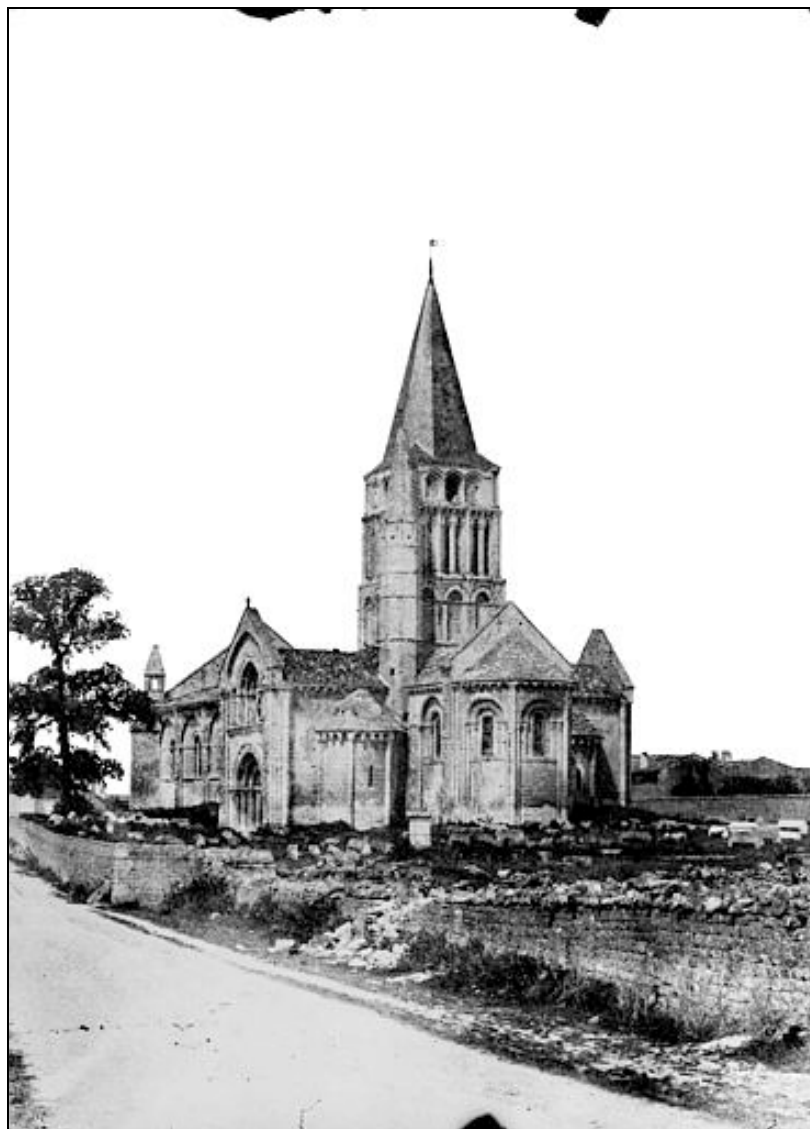
Cette période perdure jusque dans les années 1920, les images deviennent le point de départ d'un gigantesque travail d'archives et la photographie acquiert très vite une valeur testimoniale et une thématique sociale particulière. L'image des ruines de l'amphithéâtre de Saintes, emprunte d'un romantisme certain, illustre également la vision de l'auteur qui souvent découvre une ville et une région en même temps que le monument lui-même.

Encouragés par l'industrialisation récente des procédés photomécaniques et l'allégement du matériel photographique, les photographes deviennent les assistants idéaux des inspecteurs et des architectes des monuments historiques. Ils peuvent proposer des clichés intéressants de sites difficiles d'accès – comme sur cette photographie des ruines de l'amphithéâtre de Saintes effectuée en 1877.

---

<sup>208</sup> Base Architecture et Patrimoine du Fonds Mérimée : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

*Illustration 29 : Clocher et côté sud-est de l'église d'Aulnay, 1851<sup>209</sup> :*



Peu à peu, les clichés effectués se spécialisent délaissant la vision romantique de l'église romane isolée dans la campagne provinciale (comme dans l'illustration 29). On voit poindre des dossiers thématiques regroupant un cliché calibré et précis avec une notice descriptive.

Grâce aux améliorations techniques apportées à la photographie, des vues de détail similigravées s'ajoutent, d'autre part, à l'iconographie. Des planches héliogravées restituent les édifices dans leur précision et leur monumentalité. La qualité photographique des prises de vue permet aux architectes d'obtenir des résultats probants dès la fin du XIXe siècle (voir illustration 30).

---

<sup>209</sup> *Ibid.*, Auteurs : Gustave Le Gray et Auguste Mestral.

*Illustration 30 : Château de Dampierre-sur-Boutonne, salle du 1<sup>er</sup> étage, plafond et poutrelles<sup>210</sup> :*



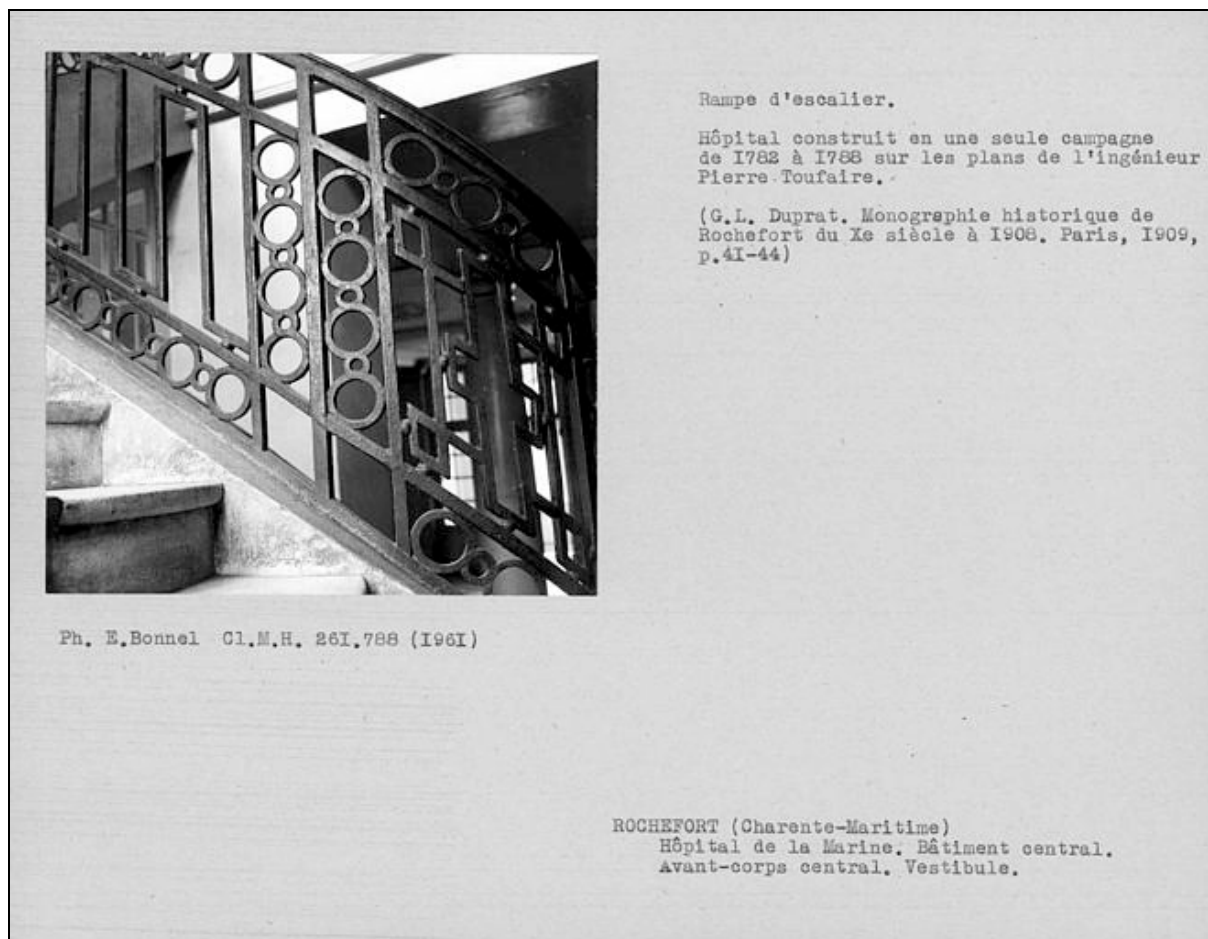
Si les illustrations sont marquées par la photographie documentaire, compte-tenu des objectifs de la Commission des monuments historiques, leur construction (choix des sujets, des points de vue et de la forme) s'apparente néanmoins clairement à celle des gravures et lithographies romantiques. Les photographies de cette première période oscillent entre précision et recherche de pittoresque. Ainsi, la recherche historique et scientifique est toujours liée au caractère artistique de la matière. Cela s'explique en grande partie par une sélection des photographes fondée sur le talent artistique des auteurs. Certains, comme Eugène Atget, sont considérés à leur mort comme des artistes à part entière au même titre que les artistes qu'ils fréquentent tels que Man Ray, dans la photographie, ou Georges Braque, dans la peinture. Mais, ces photographies n'offrent encore qu'une présentation limitée des études de détails ; ce qui va limiter leur intérêt technique avec la professionnalisation du métier d'architecte.

---

<sup>210</sup> Base Architecture et Patrimoine du Fonds Mérimée : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>  
Auteur : Jean-Eugène Durant, 1891.

Ainsi, l'Administration va peu à peu se départir de ces premiers photographes afin de professionnaliser sa demande. Les sujets et la forme des clichés s'en ressentent à partir des années 1935-1940.

*Illustration 31 : Rampe d'escalier de l'hôpital maritime de Rochefort, 1961<sup>211</sup> :*



La subjectivité de l'auteur devient accessoire, il s'agit désormais de privilégier une bonne vision de l'objet ou de l'élément architectural (voir illustration 31).

Nous avons vu brièvement l'évolution de la photographie au sein de la Commission des Monuments historiques. Celle-ci a finalement suivi l'évolution des mentalités dans la préservation du patrimoine. La photographie a d'abord été romantique et esthétisante pour finalement évoluer vers une forme plus normée et utilitaire.

Nous allons voir que l'évolution des techniques de représentation iconographiques a également un impact important sur la diffusion à grande échelle de la notion de patrimoine.

<sup>211</sup> *Ibid.*, auteur : Emile Bonnel.

## 6-2-2. La diffusion de l'iconographie grand-public :

L'amélioration des techniques photographiques, d'une part, et d'impression, d'autre part, a permis de généraliser la production d'ouvrages avec des contenus iconographiques. Par ailleurs, ce phénomène allié à la diffusion de certaines pratiques auprès d'un plus large public – notamment le tourisme – permet la création de nouveaux supports de communication tels que les cartes postales.

### 6-2-2.1. Images de cartes postales : définition, thèmes et évolution :

Au cours du XIXe siècle, parallèlement à la presse, la carte postale se développe comme un nouveau mode d'échange d'informations.

L'Angleterre est le berceau du timbre-poste en 1837. Il ne manquait plus qu'à imaginer un mode de diffusion plus attractif du courrier postal avec le développement des déplacements récréatifs. Le docteur Stéphan propose pour la première fois, en 1865, un mémoire sur la carte postale à la conférence postale de Karlsruhe, en Allemagne. L'idée met du temps à germer et il faut attendre le 1er octobre 1869, à Vienne, pour que le professeur Emmanuel Hermann convainque l'administration postale autrichienne de l'intérêt de ce support<sup>212</sup>.

En France, la carte postale fait sa première apparition, en 1870, dans un Strasbourg assiégé par l'armée prussienne<sup>213</sup>, puis durant le siège de Paris où la section des Postes de la capitale crée les cartes-poste, pour « envoi ouvert » par ballon monté, avec l'adresse du destinataire d'un côté et la correspondance de l'autre<sup>214</sup>.

Le 20 décembre 1872, la loi de finance, sur proposition du député Louis Wolowski, introduit en France de façon officielle la carte postale<sup>215</sup>. L'utilisation de la carte postale officielle n'intervient en France que le 15 janvier 1873<sup>216</sup>.

---

<sup>212</sup> Belloc, A., *Les postes françaises, recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Firmin-Didot, 1886, p. 596.

<sup>213</sup> Le siège de Strasbourg dura du 13 août au 23 septembre 1870. Une carte portant l'estampille de la Croix-Rouge est alors mise en circulation par la Société de secours aux blessés afin de permettre à la population civile de communiquer avec l'extérieur. Il s'agit d'une carte discrètement illustrée d'une croix rouge, qui n'a pas besoin d'être affranchie. On l'achemine non seulement vers la France mais aussi vers la Suisse

<sup>214</sup> Belloc, A., *op. cit.*, p. 597.

<sup>215</sup> *Ibid.*

<sup>216</sup> *Ibid.*

Deux types de cartes postales sont d'abord mis en vente dans les bureaux de poste. L'une, de couleur jaune, affranchie à 10 centimes, est destinée à circuler à découvert en France et en Algérie, dans l'intérieur d'une même ville ou dans la circonscription d'un même bureau. L'autre, affranchie à 15 centimes, peut circuler de bureau à bureau<sup>217</sup>. La seule *illustration* de cette carte postale officielle est une frise de 4 millimètres d'épaisseur encadrant la partie réservée à l'adresse du destinataire et portant le timbre d'affranchissement et les indications administratives. Le public fait à cette première carte un accueil favorable. Sept millions d'exemplaires s'écoulent en une semaine.

Jusqu'en 1875, la carte postale reste un monopole de l'administration des postes, ce qui ne signifie pas que des commerçants et des industriels n'en aient pas fait usage, à titre publicitaire, avant cette date<sup>218</sup>.

Les premières illustrations apparaissent à la fin du XIXe siècle. Dès 1873, les magasins d'À *la Belle Jardinière* font reproduire au recto des cartes officielles de petites illustrations représentant leurs immeubles de la rue du Pont-Neuf, à Paris. La carte postale acquiert rapidement ses lettres de noblesse lors de l'Exposition universelle de 1889, où une carte dessinée représentant la tour Eiffel fut vendue à 300 000 exemplaires<sup>219</sup>.

Le Marseillais Dominique Piazza semble être le premier à avoir commercialisé, en France, des cartes photographiques en 1891. Dès 1892, d'autres éditeurs du sud de la France se lancent dans ce commerce<sup>220</sup>. Cependant, les cartes photographiques imprimées restent excessivement rares avant 1897. C'est à cette époque que l'imprimeur Neurdein édite des cartes pour chaque ville importante de France et qu'Albert Bergeret, dès 1898, produit des cartes illustrant l'Est de la France<sup>221</sup>.

### *L'âge d'or de la carte postale :*

La carte postale prend alors un essor considérable surtout avec l'Exposition universelle de Paris en 1900. Elle connaît un véritable âge d'or jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, les journaux ne comportent pas de photographies. La carte postale sert donc de nouveau média. À côté des grands éditeurs nationaux, de petits

---

<sup>217</sup> *Ibid.*

<sup>218</sup> *Ibid.*

<sup>219</sup> Willoughby, M., *La Carte postale, une histoire illustrée*, Paris, Bookking International, 1993.

<sup>220</sup> *Ibid.*

<sup>221</sup> *Ibid.*

photographes locaux se servent des événements marquants, de scènes typiques de la vie quotidienne, de la vie politique et du patrimoine local pour illustrer leurs cartes postales. Des hôtels, cafés, restaurants, des commerces en tous genres, utilisent la carte postale comme moyen publicitaire : le propriétaire pose avec ses employés et sa famille devant la vitrine.

Jusqu'au début de l'année 1904, il est interdit d'écrire au recto de la carte postale<sup>222</sup>. Trois ou quatre lignes horizontales sur toute la largeur de la carte permettaient d'inscrire la seule adresse du destinataire. La photographie au verso ne recouvre alors pas la totalité de l'espace afin de permettre la correspondance du côté de l'image. On parle alors de « carte nuage » ou « carte nuageuse »<sup>223</sup>.

Illustration 32 : Verso d'une carte postale de 1932 d'Etampes, de Jean-Michel Rousseau :



À partir de 1904, la décision est prise d'autoriser à écrire sur le recto de la carte postale, qui à cet effet est divisé en deux parties, l'une à gauche réservée à la correspondance, et l'autre, à droite, à l'adresse. Dès lors la photographie peut librement occuper tout le verso<sup>224</sup>.

<sup>222</sup> Ibid.

<sup>223</sup> Ibid.

<sup>224</sup> Ibid.

Si à l'origine, « la carte postale est un document presque exclusivement postal imprimé par l'administration, à cette époque, des photographes, profitant des nouvelles avancées techniques, vendent leur production à une clientèle aisée sur les principaux lieux touristiques »<sup>225</sup>. La carte postale permet la diffusion de la photographie à une plus large échelle. Elle est adaptée aux découvertes techniques et relègue rapidement les autres productions imagières, comme l'image d'Épinal ou celle des Vosges<sup>226</sup>.

Les principaux éditeurs de cartes postales locaux sont : Nicolas Alix, gérant d'une papeterie, tabac, journaux, à Niort (Deux-Sèvres); l'éditeur Arjac sur l'île d'Oléron ; Victor Billaud éditeur à Royan (célèbre pour ses photographies des bains de mer) ; Fernand Braun à Royan ; Armand Chapel à Saint-Trojan-les-Bains à l'île d'Oléron ; Michel Marcou à Breuillet ; M. Micheneau à Chiché en Deux-Sèvres ; les éditeurs Moureau-Courtois à Saint-Pierre-d'Oléron ; Nouvelles Galeries à Royan ; l'éditeur Rivière-Bureau à Pons.

La ville de La Rochelle est conteste la ville la plus représentée par des cartes postales avec la ville de Royan. Les grands éditeurs nationaux – comprenant le marché potentiel que représente cette ville – se chargent généralement de diffuser les clichés de photographes locaux.

*Illustration 33 : Carte postale de la rue du Minage, La Rochelle, éditée à Nantes :*



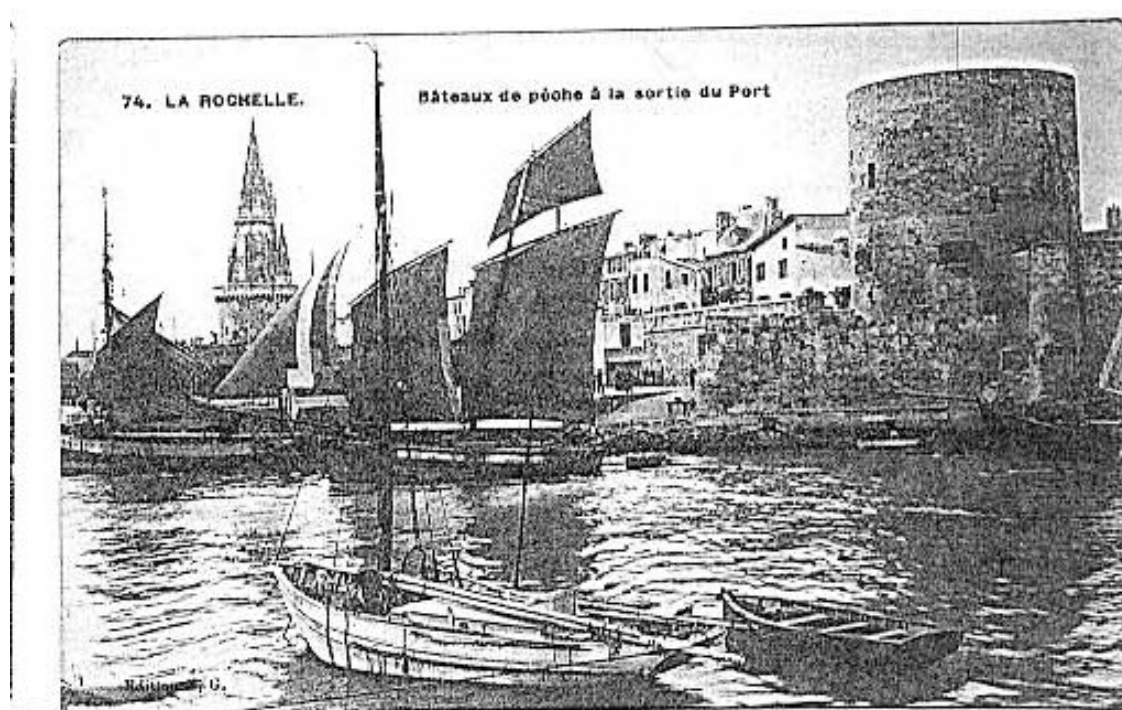
<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>226</sup> Treille, S., « Colorations sur photographie : la photopeinture », in *Ethnologie Française : paradoxes de la couleur*, 1990/4, p.443-444.



La carte postale est une forme commerciale de photographies qui émerge au côté de la photo souvenir ou du portrait de famille. Elle est dénigrée comme l'archétype de la photographie conventionnelle, non créative et ennuyeuse dans les textes modernistes de la fin des années 1920<sup>227</sup>. Il est vrai que les mêmes sujets sont choisis, comme cette vue du Vieux-Port de La Rochelle avec au premier plan des voiliers plus ou moins bien sélectionnés (voir l'illustration 34, pour le début du XXe siècle, ou l'illustration 35 dans les années 1940).

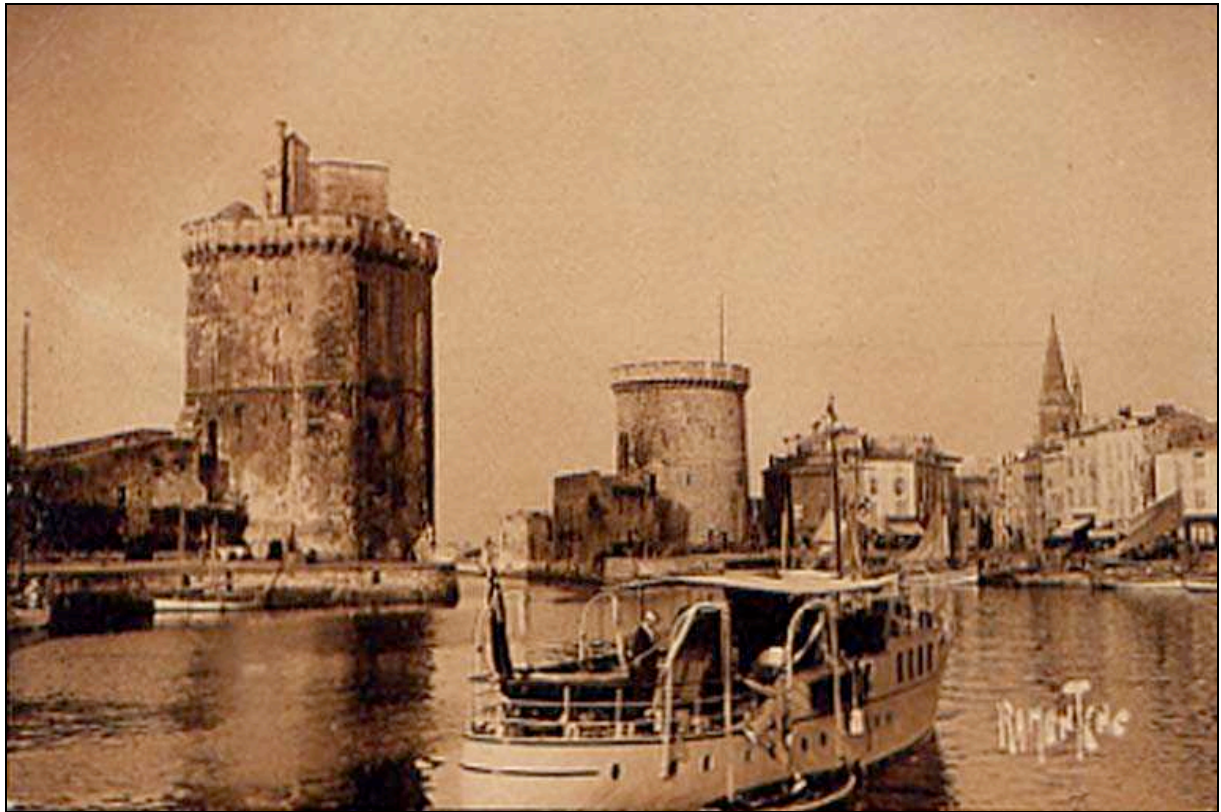
*Illustration 34 : Vieux-Port de La Rochelle, début XXe siècle<sup>228</sup> :*



<sup>227</sup> Brehier, L., *Art et photo*, n°7, avril 1924, p. 53.

<sup>228</sup> Nicolas Alix éditions.

Illustration 35 : Vieux-Port de La Rochelle par Ramonere :



Néanmoins, comme le notent Aline Ripert et Claude Frère, la carte postale s'impose rapidement comme le vecteur de diffusion de masse de l'imagerie populaire<sup>229</sup>. Les sujets abordés par la carte postale sont accueillis favorablement, dès la fin du XIXe siècle, par la population déjà préparée par le flot d'images populaires de la lithographie. Le choix d'« une carte postale qui représente la vue d'un paysage où l'on se trouve, est une affirmation de ses propres possibilités de pouvoir voyager, donc un symbole de son statut social. En écrivant des choses personnelles dont on sait consciemment ou inconsciemment que n'importe qui peut les lire, on se donne de l'importance sortant de l'anonymat, en quelque sorte on est publié »<sup>230</sup>. Mais aussi, les cartes postales témoignent des loisirs pratiqués dans certaines régions de France. Elles sont de bonnes indications des mœurs, pratiques et modes de vies dans certaines villes (voir illustration 36).

---

<sup>229</sup> Frère, C., Ripert, A., *La carte postale, son histoire, sa fonction sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon / CNRS, 1983, 194 p., Lerch, D., « Aline Ripert et Claude Frère : la carte postale, son histoire, sa fonction sociale », in *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1986, p.131-132 ; Ripert, A., « L'art populaire et ses images », in *Ethnologie Française*, 1983/3, p.219-230

<sup>230</sup> Freund, G., *Photographie et société*, Paris, Seuil, 1974, p. 96. Freund Gisèle cite Ado Kyrou, *L'Age d'Or de la Carte Postale*, Paris, Dalland, 1966.

Illustration 36 : La promenade du Mail à La Rochelle un jour de musique<sup>231</sup> :



Bien entendu, cette profusion de cartes postales s'inscrit dans un contexte général de diffusion de l'image à une large échelle. La fin du XIXe siècle marque l'entrée dans une ère nouvelle en ce qui concerne les médias. L'iconographie dont l'usage est simplifié devient un élément essentiel de tout discours médiatique qu'il soit culturel, touristique ou commercial.

Mais, les productions artistiques et industrielles de l'image sont déconsidérées par le monde de l'art. L'histoire de l'art interprète le paysage comme un genre inférieur, longtemps restreint au statut de cadre pour scènes humaines<sup>232</sup>. Le paysage ne se suffit pas à lui-même. Pour ses détracteurs, le regard de l'auteur ne se substitue pas à la machine. La mécanique de la photographie accentue encore ce doute sur la valeur artistique de cette production. Quelle valeur donner à un travail qui dépend, aussi, du matériel utilisé ? Peut-être celle du sujet choisi : le patrimoine dans sa diversité picturale.

<sup>231</sup> Les éditeurs Neurdein : NDPhot., Paris.

<sup>232</sup> Chmura, S., *op. cit.*, p. 153.

### 6-2-2.2. L'illustration dans toutes les strates de la communication :

Il est difficile d'étudier dans sa globalité l'illustration qui a une vocation patrimoniale car, la plupart du temps, elle n'a pas été produite sciemment dans ce but. Il y a également une profusion de producteurs et de diffuseurs qui n'ont pas les mêmes objectifs : les photographes ont plus volontiers une démarche artistique (même si ce n'est pas toujours le cas) et les éditeurs voulant, au minimum, rentrer dans leurs frais. Dans un premier temps, nous allons nous intéresser aux illustrations de monographies historiques.

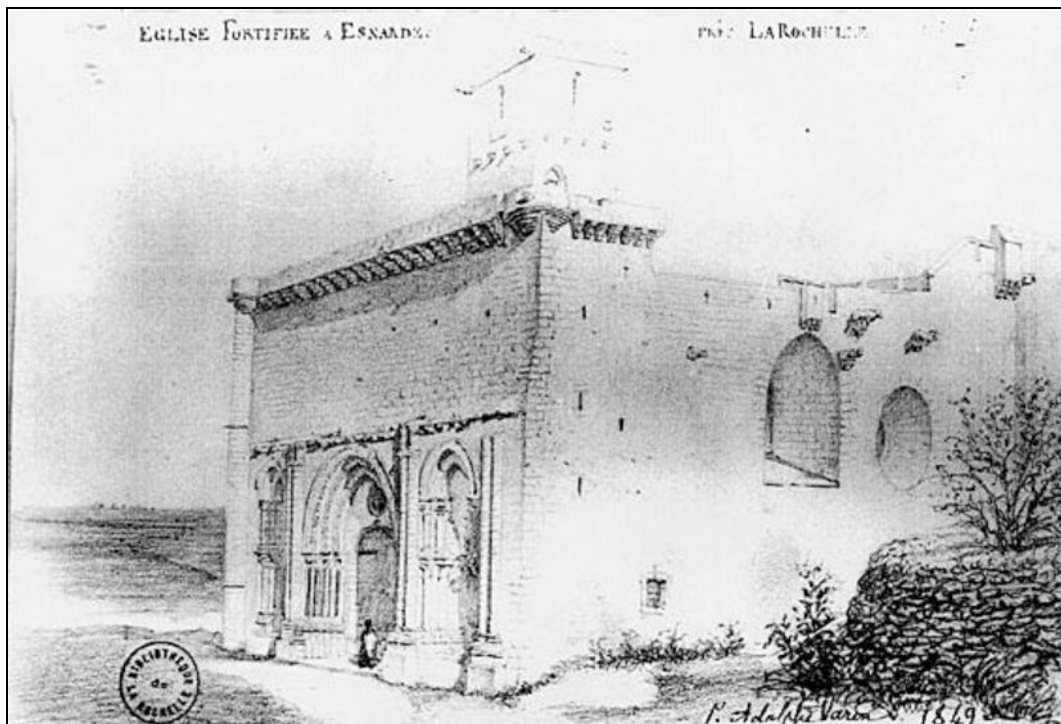
*Illustration 37 : La cour de l'hôtel de ville de La Rochelle, dessin par Adolphe Varin, 1849 :*



Bien sûr, dans le cadre du patrimoine architectural, les illustrateurs locaux se chargent d'effectuer les croquis sur les monuments historiques locaux. Adolphe Varin, le célèbre illustrateur rochelais, est dès les premières heures de la Commission des Monuments historiques chargé de dessiner les monuments historiques de la ville (illustration 37) et du département (illustration 38).

Ces illustrations servent avant tout à l'Administration des monuments historiques et aux services techniques municipaux. Ils ont donc une fonction utilitaire et peuvent, éventuellement, par la suite, bénéficier d'une autre utilisation dans des ouvrages ou lors d'expositions pour les illustrateurs les plus célèbres comme Adolphe Varin.

*Illustration 38 : Façade du prieuré de Saint-Martin de Ré, dessin d'Adolphe Varin, 1849 :*



Avec le développement de la photographie, les illustrateurs ne participent plus que rarement aux travaux sur les monuments historiques. Désormais, ils illustrent principalement des ouvrages de qualité : des monographies historiques, des guides touristiques voire même les premières communications touristiques locales.

Le paysage illustré peut se composer de nombreux éléments de la production artistique. Il peut être l'espace où se situe une action humaine ; évoquer des sentiments, comme la nostalgie du passé ou l'horreur de la condition présente. Le paysage reproduit pour

lui-même. Ces genres, jouent un rôle non négligeable dans la multiplication des vues urbaines. Même si le Siècle des Lumières a été favorable à la grande peinture, il a cultivé le goût pour les sujets destinés à la délectation privée, au décor et à la collection d'amateurs. Les panoramas urbains sont une partie importante de cette production, ce qui reflète le plaisir des Lumières pour les voyages vers les villes européennes. L'espace urbain, de même que les lieux significatifs du point de vue, monumental ou pittoresque, devient peu à peu l'objet de représentations picturales. Dès lors, l'expression de « paysage urbain » se définit de plusieurs façons. Elle désigne la configuration d'une ville, mais aussi un des aspects de cette ville ou un ensemble architectural. L'ouvrage d'Emile Couneau, *La Rochelle disparue*<sup>233</sup>, est l'exemple type de l'importance des illustrateurs puisque l'auteur décrit des lieux et des bâtiments qui n'existent plus. Adolphe Varin illustre ce bouleversement rapide que connaît La Rochelle, lorsqu'il dessine l'écluse du Vieux-Port sur le canal Maubec. Quelques années plus tard, la municipalité se chargera de détruire cette écluse trop « proéminente ».

*Illustration 39 : Ecluse du Pont Neuf de La Rochelle avant sa destruction*<sup>234</sup> :



<sup>233</sup> Couneau, E., *op. cit.*, p. 212.

<sup>234</sup> Gravure originale sur acier du XIXe siècle, dessinée par Adolphe Varin, gravée par Cattelain.

Illustration 40 : La Rochelle. La rue de la Ferté et la Fontaine de Navarre<sup>235</sup> :



Emile Couneau, à la fois écrivain, historien local et artiste, se sert de ses nombreux talents pour illustrer l'ère du temps. Les érudits locaux se servent de la ville afin de recréer des ambiances, redéfinir des espaces disparus. L'aspect documentaire de ces productions se couple avec une vision parfois sombre de la réalité (illustration 40). Parfois décrié pour sa banalité ou, au contraire, pour son zèle archéologique, ces œuvres subissent des critiques esthétiques, historiques et parfois même politiques. Mais la frontalité du sujet nous renseigne sur les objectifs de l'auteur : il s'agit bien de décrire une réalité brute en s'inspirant de l'ambiance du lieu (voir les femmes se servant dans la fontaine). L'illustration, tout comme la photographie, devient un art du temps qui passe. Tout comme la photographie, l'illustration *grave* un moment suspendu qui se veut un aspect du réel.

---

<sup>235</sup> Gravure originale sur cuivre du XXe siècle (1908), gravée à l'eau-forte par Emile Couneau sur papier vergé crème.

Illustration 41 : Couverture de l'ouvrage de Gaston Balande, artiste-peintre et auteur, 1950<sup>236</sup> :



Enfin, avec l'inflation du tourisme, les illustrations plus récentes – au contraire de la photographie – abandonnent définitivement la tentation du réalisme pour révéler l'impression de l'instant et tenter d'isoler la quintessence d'un endroit. Ces deux objectifs s'inspirent grandement de l'évolution de la communication touristique<sup>237</sup>. Les images produites témoignent de la prise de conscience de la valeur de l'identité historique des lieux autant que de leur valeur commerciale. Le choix du sujet nous informe donc sur les représentations économiques qui sont en jeu à cette époque. Ainsi, l'économie du patrimoine modifie encore – non pas la perception des identités patrimoniales – mais l'imagerie que les auteurs ou promoteurs souhaitent véhiculer. L'objectif n'est donc plus de transmettre une certaine réalité mais plutôt un discours, des sensations qui sont de l'ordre du discours fabriqué, tout en conservant une certaine valeur artistique.

<sup>236</sup> Balande, G., *Ré, île accueillante*, trente-cinq illustrations par l'auteur, La Rochelle, Librairie Pijollet, et Saint-Martin-de-Ré, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1950, 82 p.

<sup>237</sup> Amirou, R., « De l'imagerie populaire à l'imaginaire touristique », *Espaces* n°199, novembre 2002.



Illustration 42 : Illustrations de l'ouvrage *Le Paysage Charentais* dans l'œuvre d'Eugène Fromentin et de Pierre Loti par Louis Suire<sup>238</sup> :

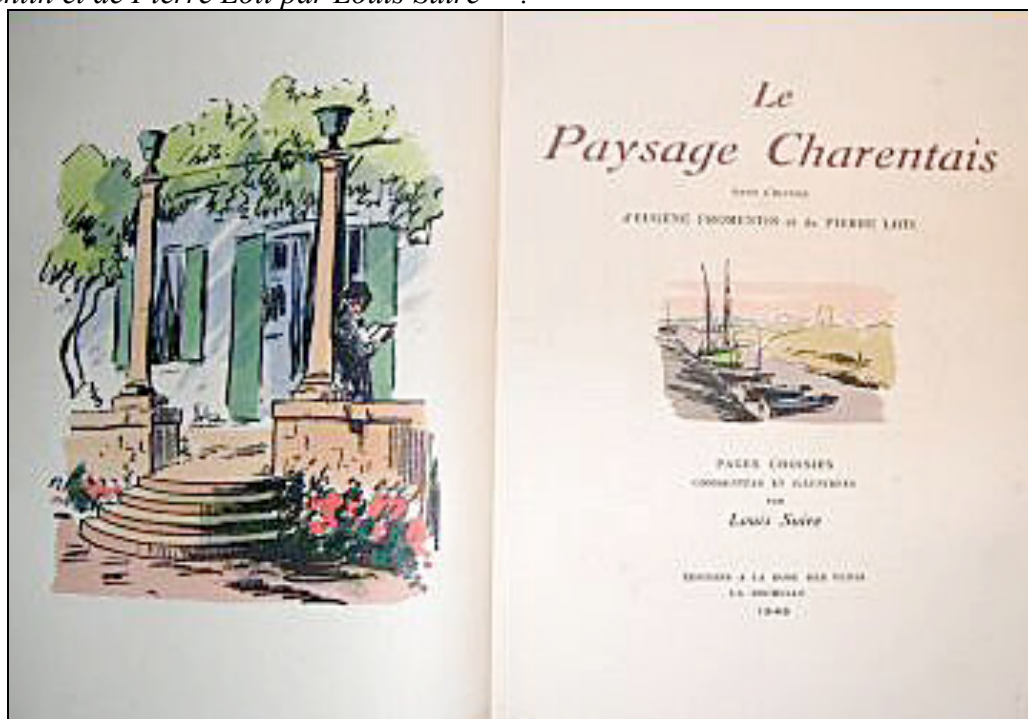


Illustration 43 : Affiche publicitaire pour *Le Marais Poitevin*<sup>239</sup> :



<sup>238</sup> *Le Paysage Charentais* dans l'œuvre d'Eugène Fromentin et de Pierre Loti, pages choisies, commentées et illustrées par Louis Suire, La Rochelle, Rose des vents, 1946, 120 p.

<sup>239</sup> Chemin de fer de l'Etat, années 1950.

## Conclusion :

À travers la description des médias locaux ou nationaux – récits de voyages, monographies historiques, guides touristiques, chroniques dans la presse ou illustrations et photographies – nous avons finalement balayé plus de deux siècles d'histoire du département de la Charente-Maritime. Nous avons constaté que l'histoire et les *préoccupations patrimoniales* inhérentes à ce territoire ont parfois influencé les modalités de développement de ces médias, notamment lorsque les pratiques touristiques se diffusent à une plus large échelle à la fin du XIXe siècle. Néanmoins, il est également évident que l'évolution des modes de production de ces médias a largement contribué à étendre les pratiques et les discours autour de l'histoire et des *préoccupations patrimoniales*.

D'une part, elle a permis de diversifier les modes de représentation du patrimoine : par l'écrit – du texte subjectif au guide touristique formaté – par l'iconographie enfin – de l'apparition de l'illustration à la diversification des techniques de représentation à grande échelle : la gravure, la lithographie en 1796, la chromolithographie en 1837, la photographie et la photogravure dans les années 1840, la sérigraphie dans les années 1910, jusqu'à nos jours. À chaque invention correspond une nouvelle manière, non pas de percevoir le monde, mais plutôt de transmettre sa vision du monde. Ainsi, avec ces outils, l'auteur et l'éditeur peuvent donner à voir leur œuvre. Le contact avec le sujet s'effectue de manière beaucoup plus concrète. Il est donc plus aisé de toucher un plus large public.

D'autre part, elle a occasionné de nouvelles formes de représentation du patrimoine. Débarrassé du carcan du triptyque artiste, peintre, spectateur, le patrimoine dans sa diversité se retrouve désacralisé. Le monument peut être vu sous différentes formes, plus ou moins réalistes, et sur différents supports, plus ou moins imposants. Encore une fois, cela permet de diversifier l'offre artistique et d'élargir l'espace potentiel de contact entre le patrimoine et la population locale.

Les nouveaux modes de productions engendrés par la Révolution Industrielle se développent en même temps que les nouvelles *préoccupations patrimoniales*. Ces dernières profitent de ces matériaux en perpétuelle évolution pour se diffuser encore plus largement au sein des diverses strates de la population. Ainsi, l'objet patrimonial – qui, dès ses premières mutations, se distingue de la simple *valeur d'exception* et de la notion de beauté – bénéficie de ces techniques pour assurer son essor au sein de la population. Certaines illustrations

comme les instantanés de la vie urbaine ou les paysages ruraux sont facilités par le développement des techniques et permettent de diffuser largement une certaine idée du patrimoine au grand public.

Les représentations réduisent le savoir complexe ; la production de masse a également des effets pervers tels que la normalisation et le formatage des perceptions. Certaines illustrations comme les bains de mer à Royan ou la promenade dominicale au parc du Mail de La Rochelle deviennent des poncifs recyclés en images patrimoniales. Le formatage réduit sans doute le champ de vision patrimonial tel l'objectif d'un appareil photographique, mais il permet néanmoins de toucher une plus large part de la population. Le développement du tourisme, l'émergence de nouveaux médias, aidés en cela par de nouvelles techniques de production de l'information, accompagne l'apparition et, malgré tout, la diversification du concept de patrimoine.

Malgré tout, il ne faut pas exagérer, outre mesure, le rôle de l'illustration dans cette diversification des préoccupations patrimoniales. Par exemple, en ce qui concerne les représentations urbaines, les récits de voyage et les guides touristiques ont très tôt retenus les ambiances des villes comme sujets de prédilection. Même si les rues, les places, les lieux publics, les marchés et les différentes formes d'habitat sont des éléments qui paraissent triviaux, ce sont eux qui, bien souvent, servent de base à la représentation de la ville et de ses quartiers, ainsi qu'à la spatialisation et à l'identification de ceux qui y habitent.

Les représentations et les images illustrent l'ensemble des éléments qui permettent aux territoires de se situer dans le temps et dans l'espace, de penser son rapport aux autres espaces, qu'ils soient en France ou ailleurs, mais également de dessiner le quotidien des habitants, les limites entre leurs espaces privés et l'espace public, leurs pratiques et leurs habitudes de vies insérées dans le cadre spatial. L'esprit des lieux devient essentiel et les pratiques culturelles sont scrutées, discutées et exposées.

## **Conclusion de la deuxième partie :**

À l'issus de cette deuxième partie, il apparaît que l'émergence des revendications patrimoniales au XIXème siècle a influencé l'apparition de nouvelles pratiques culturelles à différentes échelles : d'abord celle des institutions, par le prisme de l'Etat (voir le chapitre 4) et des municipalités (voir le chapitre 5) et enfin, celle de la population elle-même à travers le travail des historiens, des érudits locaux, des artistes et des premiers promoteurs touristiques (voir le chapitre 6).

La difficulté évidente de ce type d'étude – qui se veut à la fois globalisante et sur le temps long – se porte, principalement, sur le choix chronologique adapté aux trois échelles de notre étude. Nous avons fait le choix d'adapter notre chronologie à chaque cas de figure.

Pour ce qui est de la gestion des monuments historiques par l'Etat, nous avons donc choisi de débiter notre étude en 1840, soit à la date de la publication de la première liste des monuments historiques par la Commission des Monuments historiques. Il aurait été maladroit de débiter notre étude au début du XXe siècle compte tenu de notre volonté de suivre l'évolution générale de l'administration des monuments historiques : nous aurions omis ses origines et cela aurait sans doute biaisé notre vision de celle-ci sur les plans quantitatifs et qualitatifs (un nombre d'édifices en très faible augmentation jusqu'au XXe siècle et des options architecturales très classique jusqu'en 1910). Nous avons ensuite privilégié une périodisation tenant compte des événements qui ont influencé l'évolution des politiques patrimoniales de l'Etat et leurs répercussions locales en Charente-Maritime. Nous avons vu que ces événements pouvaient concerner l'adoption d'une nouvelle loi, par exemple celle sur la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905. Mais, nous avons également vu qu'une série d'événements successifs et hétéroclites pouvaient avoir des conséquences sur cette évolution. Par exemple, en 1920, la fin de la Première Guerre Mondiale, l'adoption de l'inscription à l'ISMH, une certaine évolution des goûts en faveur des ensembles urbains et la montée des préoccupations en faveur de la protection des espaces naturels : ces événements ont incité l'Etat à protéger plus d'ensembles urbains et également quelques espaces naturels.

Pour ce qui est de l'émergence des politiques culturelles des municipalités, la situation est toute autre. Nous avons fait le choix délibéré de nous focaliser sur une ville du département pour éviter toute contamination d'un discours normatif ; car chaque ville possède sa propre histoire et nous pensons que celle-ci influence le rapport de ses élites à l'art et à la culture. Surtout, il était important d'opérer un jeu d'échelle afin de dépasser la seule vision administrative du rapport au patrimoine. Nous concentrer sur une ville nous a permis d'aborder les questions des stratégies municipales et l'implication ancienne des instances locales dans les politiques patrimoniales même si elles n'en ont pas les prérogatives sur le plan de la gestion des monuments historiques. Le choix de la ville de La Rochelle a été évident pour plusieurs raisons : pour son importance démographique, pour sa vitalité économique à partir du XXe siècle et pour la diversité de son patrimoine. Par ailleurs, les sources archivistiques municipales sont bien plus importantes à La Rochelle que dans les autres villes du département<sup>240</sup>. Le choix de la période a également été poussé par deux éléments distincts que nous avons décrits : la faiblesse des initiatives municipales jusqu'au début du XXe siècle et, en corollaire, la volonté de ne pas uniquement se focaliser sur des initiatives qui étaient jusqu'à cette période très influencés par des événements nationaux (la loi de 1887, la désaffectation d'églises à la fin du XIXe siècle, la loi de 1905 et les répercussions sur le nombre de bâtiments municipaux à réaffecter).

Enfin, pour ce qui est de la production du discours patrimonial par le biais de l'écrit et de l'iconographie, la situation est différente car il a fallu prendre en considération le fait que nous ne devons nous intéresser qu'à ce qui était lu et regardé à partir du XIXe siècle. L'objectif était d'appréhender le discours patrimonial qui se diffusait à cette époque mais, il n'était pas forcément produit au même instant. C'est pour cette raison que nous nous sommes intéressés aux textes écrits au XVIIIe siècle – notamment ceux d'Arcère – et aux récits de voyages anciens qui ont un grand succès au XIXe siècle. Nous avons choisi de consacrer la plus grande partie de ce chapitre à ce qui a permis de fabriquer un discours patrimonial à partir de cette période, c'est-à-dire les textes subjectifs d'érudits locaux mais également les textes normatifs qui, à force de s'inspirer les uns des autres, finissent par marquer définitivement le discours patrimonial sur la région. Ainsi, on note une surreprésentation de termes et de valeurs qui sont sensés caractériser le département à travers des écrits très

---

<sup>240</sup> Les archives municipales de la ville de La Rochelle comportent à la fois les délibérations du conseil municipal depuis ses origines ainsi que de nombreux autres documents issus des commissions municipales : celles des bâtiments civils nous a notamment beaucoup intéressé.

divers : des monographies historiques érudites, des articles de presse grand public, des guides touristiques, voire des poèmes folkloriques. Dans un deuxième temps, nous avons vu que l'iconographie a suivi une évolution qui a des conséquences sur le discours patrimonial en permettant de le diffuser plus largement. Elle a également permis de faciliter l'apparition de nouveaux types de patrimoines tout en généralisant un discours sur celui-ci.

---

**Troisième partie : Les institutions du patrimoine et les  
politiques de développement local (1946-1976)**

---

## Introduction de la troisième partie :

Rappelons que la problématique centrale de cette recherche est de comprendre comment le patrimoine, pris dans son acception contemporaine à la fois architecturale, identitaire et communautaire, permet de mettre en valeur un territoire. La proposition forte avec laquelle nous avançons depuis le début de notre étude consiste à envisager le patrimoine comme une trace tangible qui se manifeste au présent. Nous avons vu que, de manière plus ou moins consciente, le patrimoine s'inscrit dans un long processus de réinterprétation du passé. Le patrimoine, tel que nous l'avons vu, est une emprunte matérielle de l'entre-deux : entre un passé qui n'est plus (et qui n'a peut-être jamais été tel qu'on se le figure au présent), servant de fondation à un futur en construction, à imaginer. Le patrimoine sert de lien entre ce passé réinterprété et un futur qu'on ne fait qu'imaginer. La question de la temporalité est donc, pour nous, intimement liée à la notion de patrimoine. Ainsi, le terme générique de *patrimoine* désigne autant les éléments matériels requalifiés par une communauté (nationale ou non), que l'un des outils permettant de fabriquer du sens dans un régime d'historicité mis au présent.

Comme Pierre Nora avec les *Lieux de mémoire*<sup>1</sup>, le passé est souvent considéré comme le moyen de fabriquer du sens au présent. Dans ce cas précis, il s'agissait d'inventorier l'ensemble des traces et des éléments historiques qui constituent la mémoire nationale. La publication a évolué pour finalement devenir la somme de tout ce qui est encore présent en mémoire pour qualifier le territoire national : événements, personnages, institutions et symboles. La mémoire et le patrimoine agissent donc comme un *présentisme* servant de pont entre le passé et le futur<sup>2</sup>. Mais contrairement à François Hartog nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un indice du fait que le passé tout entier ne soit plus conçu que comme du patrimoine. Bien entendu, par essence, tout peut devenir du patrimoine, donc potentiellement, tout le passé peut devenir du patrimoine. Mais, nous préférons suggérer que tout le patrimoine est du présent, car il se crée en suivant les goûts contemporains et le discours qui le sous-tend change constamment en fonction des prises de position des groupes sociaux qui le fabriquent.

Dans la première partie, nous avons vu que l'émergence du patrimoine en Charente-Inférieure s'est effectuée de manière différente mais avec la même soudaineté dans les petits

---

<sup>1</sup> Nora, P., *op. cit.*

<sup>2</sup> Hartog, F., *op. cit.*, p. 155.



centres urbains du département. Nous avons également vu l'importance couplée des sociétés savantes et de l'Etat dans la montée des préoccupations patrimoniales. L'objectif était de percevoir les fondations d'un discours patrimonial local en se focalisant sur ses diverses origines, en étudiant des cas de figures très distincts dans différents pôles du département, sur son organisation locale par le biais des sociétés savantes et sur sa prise en considération nationale par l'Etat et ses services administratifs.

Dans la deuxième partie, nous nous sommes intéressés plus particulièrement au contexte patrimonial local et à sa pérennisation par l'organisation d'une gestion administrative cohérente, par le développement d'une politique culturelle municipale et par la vulgarisation d'un discours patrimonial au sein de la population locale. Notre volonté était de comprendre les mécanismes de développement du patrimoine, mais également, sa mise en valeur et ses répercussions sur l'émergence de politiques publiques dans la première moitié du XXe siècle à travers trois regards et champs de compétences différents : l'Etat, les municipalités et les supports culturels ou médiatiques dans toute leur diversité (récits de voyages, textes historiques, presse, iconographie).

Ces premiers résultats incitent à dépasser l'intérêt initial pour les aspects discursifs engendrés par la mise en valeur du patrimoine, à la fois dans le milieu local auquel il appartient et dans ses interactions avec les autres milieux<sup>3</sup>. Nous utilisons le concept de *milieu* afin de répondre à notre interrogation sur les espaces vécus et son éventuelle dépendance au territoire administratif de la Charente-Maritime afin de repousser la tentation de territorialiser la notion de patrimoine. Comme le note Georges Canguilhem, « le milieu propre des hommes n'est pas situé dans le milieu universel comme un contenu dans son contenu. Un centre ne se résout pas dans son environnement. Un vivant ne se réduit pas à un carrefour d'influences. D'où l'insuffisance de toute biologie qui, par soumission complète à l'esprit des sciences physico-chimiques, voudrait éliminer de son domaine toute considération de sens. Un sens, du point de vue biologique et psychologique, c'est une appréciation de valeurs en rapport avec un besoin. Et un besoin, c'est pour qui l'éprouve et le vit un système de référence irréductible et par là absolu »<sup>4</sup>.

Par ce biais, il nous paraît plus aisé d'aborder dans cette troisième partie – sans occulter la spécificité de la notion de patrimoine – l'institutionnalisation du patrimoine dans

---

<sup>3</sup> La question des relations de l'homme avec son milieu renvoie à une réflexion centrale en géographie. De Paul Vidal de la Blache à Vincent Berdoulay, la réflexion géographique sur le milieu a permis de mettre en évidence un processus où causes et motifs interagissent entre eux, sans nécessité mais de façon contingente. Le milieu est l'endroit où se produit cette rencontre autant biologique que sociale. Les systèmes de vie sont la résultante de ce processus complexe.

<sup>4</sup> Canguilhem, G., *La connaissance de la vie*, Paris, Vrin, 2003, p. 197.

les faits, c'est-à-dire dans les pratiques administratives, et ses répercussions dans le milieu que représente le territoire de la Charente-Maritime.

Dans un premier temps (chapitre 7), nous allons nous pencher sur les bouleversements administratifs qui accompagnent la création du Ministère de la Culture en 1959, bouleversement qui intègre également les nouvelles conceptions liées au développement de la notion de patrimoine. Ensuite (chapitre 8), nous verrons les conséquences de ce que l'on appelle communément l'explosion patrimoniale en Charente-Maritime, autour bien entendu de la diversification rapide de cette notion et de ses ramifications dans le milieu local. Enfin (chapitre 9), nous nous focaliserons sur une manifestation culturelle symbolique à plus d'un titre, l'Année Romane en Poitou-Charentes et en Vendée, puisqu'elle a lieu en marge de l'Année européenne du patrimoine (1975) soit l'année de la création de la Direction régionale des affaires culturelles de Poitou-Charentes (DRAC), en 1976.

## **Chapitre 7 : L'essor de l'administration du patrimoine et son adaptation à l'évolution de la notion de patrimoine (1946-1976) :**

### **Introduction :**

Nous souhaitons débiter notre analyse en citant Eric Lengereau : « l'histoire de l'architecture n'a de sens qu'à l'intérieur de l'histoire tout court »<sup>5</sup>. En effet, il n'y a pas de raison de se départir de ce qui constitue la chronologie générale de l'histoire de la France et de son administration, notamment au sortir de la guerre. Bien des études historiques de l'administration des monuments historiques omettent d'évoquer le contexte qui préfigure l'émergence d'une réelle politique patrimoniale déconcentrée à partir des années Malraux. C'est pour cela que nous avons fait le choix délibéré – et presque provocateur – de débiter notre étude, non pas en 1959, date de la création d'un ministère des Affaires culturelles sous la direction d'André Malraux, mais en 1946, à la fin de la guerre et à la création des agences départementales des bâtiments de France.

L'après-guerre voit l'ensemble des Etats européens se heurter à des difficultés liées à la Reconstruction des territoires, des économies et des institutions elles-mêmes. La gestion du patrimoine passe un temps au second plan, plus de deux millions de logements sont à reconstruire, des villes entières sont sinistrées (Le Havre, Caen, Lorient...), 115 gares importantes sont en ruines, notamment les gares de triage (une conséquence directe du sabotage), 60 000 usines sont détruites. La mise en œuvre d'une démocratie économique

---

<sup>5</sup> Lengereau, E., *L'Etat et l'architecture. 1958-1981. Une politique publique ?*, préface de Jean-François Sirinelli, Paris, Picard, 2001, p. 20.

d'inspiration sociale accompagne une planification de la gestion de la reconstruction : le commissariat au Plan est créé en 1946 avec pour mission d'élaborer un plan indicatif et incitatif de reconstruction de la France<sup>6</sup>. Dans ce programme, la reconstruction des monuments historiques endommagés lors des conflits est prise en charge par un fond spécial dédié à cet effet.

En 1961, René Perchet, directeur de l'Architecture, confirme à André Dulin, sénateur de la Charente-Maritime et ancien Ministre des Anciens combattants, que les travaux de restauration du fort Louvois, en partie détruit lors de bombardements alliés, ne pourront s'achever avant quelques années : « je puis vous indiquer qu'il reste encore pour 17 milliards environ d'anciens francs de travaux à effectuer pour achever la réparation des dommages causés par la guerre aux monuments historiques. La dotation budgétaire étant d'un peu plus d'un milliard d'anciens francs par an, les travaux se poursuivront encore pendant de nombreuses années »<sup>7</sup>.

Le décret fondateur du ministère des Affaires culturelles est publié quelques mois après que le célèbre écrivain André Malraux entre en fonction, le 24 juillet 1959 : « Le ministre chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ». Ainsi, le premier effort de démocratisation de la culture est acté : il s'agit moins de la rendre populaire que de la rendre accessible à ceux qui désirent y accéder<sup>8</sup>.

Nous allons nous intéresser au développement administratif de ce nouveau ministère, sur le plan national et local, qui regroupe pour la première fois dans ses prérogatives l'ensemble des services de l'Etat dédiés à la culture. Il s'en suivra une analyse de l'évolution des stratégies de mise en valeur du patrimoine pendant cette courte période.

---

<sup>6</sup> *Débats du Parlement*, Volume 5, Assemblée nationale, Direction des Journaux officiels, 1946, 1960.

<sup>7</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 10 : Lettre de René Perchet, directeur de l'Architecture, à André Dulin, sénateur de la Charente-Maritime, 22 juillet 1960.

<sup>8</sup> Beaulieu, B., Dardy, M., *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959-2002 : Les services de l'administration centrale*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, La Documentation française, Paris, 2002, 207 p.

## **7-1- L'administration de la culture avant 1959 :**

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, la reconstruction du pays tout entier s'accompagne de la construction progressive d'une politique culturelle. Dès cette époque, la question du développement de la culture sur l'ensemble du territoire français s'accompagne de la volonté de déconcentrer, voire de décentraliser, les services culturels en province. C'est à partir de 1946 en effet que se développe un vaste mouvement de décentralisation dramatique qui préfigure l'organisation décentralisée de la République et anticipe la création du ministère des affaires culturelles en 1959. Nous allons nous intéresser dans un premier temps à ces préfigurations de la politique de la culture servant de test à l'échelle d'une pratique culturelle : le théâtre en est la première d'entre elles.

### **7-1-1. Les origines des politiques publiques de la culture : la décentralisation de la politique publique du théâtre :**

La décentralisation théâtrale est une politique culturelle française, initiée sous la Quatrième République, visant à développer la production et la diffusion théâtrale dans les régions. Elle est conduite par Jeanne Laurent, nommée en 1946 par Jacques Jaujard, sous-directrice aux spectacles et à la musique à la direction générale des Arts et Lettres. Elle s'inspire des initiatives locales qui ont été conduites dès la fin du XIXe siècle.

Le théâtre se développe fortement sous le Second Empire. Comme le rappelle Philippe Poirrier, les édiles interviennent dès le début du XIXe siècle dans le domaine culturel<sup>9</sup>. Il suffit de citer les travaux sur la bibliothèque et les musées de Bordeaux de 1805 à 1815<sup>10</sup>, ou les nombreuses études publiées depuis une dizaine d'années sur diverses expériences

---

<sup>9</sup> *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, édité par P. Poirrier, S. Rab, S. Reneau, L. Vadelorge, Paris, La Documentation française, 1995, p. 278.

<sup>10</sup> Coste, L., « Bibliothèque et musées : la politique de la mairie de Bordeaux de 1805 à 1815 », in *Revue française d'histoire du livre*, n°72-73, 1991, p. 267-286.

municipales<sup>11</sup> de Besançon à Dijon<sup>12</sup>, en passant par Toulouse, Marseille, Tours ou La Rochelle<sup>13</sup>. Par ailleurs, comme le confirme Philippe Poirrier citant Vincent Dubois, « la précocité des débats sur la décentralisation culturelle est confirmée ; contemporain des interrogations des intellectuels sur la *démocratisation culturelle*<sup>14</sup>, cette question s'inscrit aucun doute dans la logique du *modèle républicain* cher à Serge Berstein et Odile Rudelle<sup>15</sup> ».

Hormis ces politiques publiques de la culture axées principalement sur l'imitation de ce qui se fait dans les grandes capitales européennes (par exemple, le Louvre inauguré en 1793, le British Museum ouvert au public en 1759 ou le musée de l'Ermitage ouvert en 1852), c'est bien dans le domaine du théâtre que les innovations en terme d'accessibilité au public sont le plus fortes dès la fin du XIXe siècle.

En 1895, Maurice Pottecher<sup>16</sup> crée le Théâtre du Peuple à Bussang, et un festival mêlant les professionnels à la population locale. Maurice Pottecher est le second fils d'une famille de tisserands, une activité prospère mais qui ne convient pas au jeune homme. Il décide d'écrire alors pour le théâtre, employant comme comédiens les ouvriers et ouvrières de la manufacture dirigé par son frère. C'est la création d'un théâtre amateur, destiné au public local.

Cette volonté se traduit par la constitution de plusieurs compagnies itinérantes qui sillonnent la France. Par exemple, le Théâtre national ambulant de Firmin Gémier transporte une salle de 1600 places de villes en villes par des tracteurs à vapeur à partir de 1911. Jacques Copeau<sup>17</sup>, fonde le Théâtre du Vieux-Colombier en 1913 à Paris, puis monte une école d'art dramatique en réaction à l'enseignement prodigué au Conservatoire<sup>18</sup>. Les Comédiens routiers de Léon Chancerel, acteur et metteur en scène et ancien élève de Jacques Copeau, auxquels

---

<sup>11</sup> *Politiques locales et enjeux culturels, les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*, sous la direction de Vincent Dubois avec la collaboration de Philippe Poirrier, Paris, La Documentation française, 1998, 456 p.

<sup>12</sup> L'affirmation d'une politique patrimoniale à Dijon dans Poirrier, P., (Dir.), *L'Invention du patrimoine en Bourgogne*, Dijon, MSH de Dijon-Éditions universitaires de Dijon, 2004, p. 50-68.

<sup>13</sup> Georgel, C., (dir.), *La jeunesse des musées*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1994, 404 p.

<sup>14</sup> Dubois, V., « Les prémisses de la démocratisation culturelle », in *Les intellectuels, l'art et les peuples au tournant du siècle, Politix, Travaux de sciences politiques*, 1993, n°24, p. 36-56.

<sup>15</sup> Berstein, S., Rutelle, O., (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992, 432 p.

<sup>16</sup> Maurice Pottecher est un homme de théâtre, écrivain et poète français, né le 19 octobre 1867 à Bussang dans les Vosges. Il meurt en 1960 à Fontenay-sous-Bois.

<sup>17</sup> Jacques Copeau, né à Paris le 4 février 1879, décédé à Beaune le 20 octobre 1949, critique de théâtre pour plusieurs journaux parisiens, il participe à la création de *La Nouvelle Revue française* en 1908, avec des amis écrivains tels qu'André Gide et Jean Schlumberger.

<sup>18</sup> Mignon, P-L., *Jacques Copeau*, Paris, Julliard, 1993, 348 p.

participe également Hubert Gignoux<sup>19</sup>, sillonnent le territoire à partir de 1923. En 1924, Jacques Copeau installe les *Copiaus* à Pernand-Vergelesses pour jouer les pièces du répertoire dans les villages de Bourgogne. Dans le sud du territoire, la situation est identique puisque Louis Ducreux<sup>20</sup> fonde la *Compagnie du Rideau Gris* à Marseille en 1931, à laquelle se joint en 1933 André Roussin<sup>21</sup> quand elle se professionnalise partiellement. En 1932, se crée le groupe Octobre, dans l'optique de sortir l'art dramatique du théâtre bourgeois, pour être présenté dans les usines, et constituer un « théâtre ouvrier ».

À la même époque, les scènes parisiennes tentent d'ouvrir davantage le théâtre d'auteur à tous. En 1913, Copeau lance un appel à la jeunesse, aux gens lettrés et à tous, pour une rénovation dramatique. Avec l'ouverture du Théâtre du Vieux Colombier, il promeut un théâtre bon marché, alliant nouvelles créations et pièces classiques, qu'il complète d'une école de comédie. En 1924 se concrétise le projet de Théâtre national populaire (TNP) de Firmin Gémier<sup>22</sup>. À sa fondation, le TNP est situé dans le palais de Chaillot, à Paris. Il a pour objectif de monter des spectacles visant un public populaire. En 1945 l'aventure du TNP s'arrête, et l'ONU s'installe dans ses locaux quelque temps après.

En parallèle la mise en scène évolue, à l'image du *Théâtre du Peuple* publié par Romain Rolland en 1903. Copeau prône la simplicité des décors pour valoriser le texte, avec la notion de « tréteau nu ». Son complice Charles Dullin crée dans sa lignée *L'Atelier* en 1921, où il s'attache à retrouver les fondamentaux de l'art théâtral, proche de celui des saltimbanques. De son école, sortent Antonin Artaud, Roger Blin, Jean-Louis Barrault, Jean Vilar, Marguerite Jamois... Avec Louis Jouvet, également issu du Vieux colombier, Gaston Baty, et Georges Pitoëff, Dullin fonde Le Cartel en 1927, pour lutter contre la commercialisation du théâtre. Ils préconisent un théâtre d'art et de recherche, autour du retour aux textes, de la relecture des classiques et la découverte des auteurs étrangers (Ibsen, Tchekov...). Neuf années plus tard, Baty, Dullin et Jouvet sont appelés avec Copeau à la Comédie-Française par Édouard Bourdet, pour la moderniser.

---

<sup>19</sup> Hubert Gignoux, né le 13 février 1915 à Lyon et décédé le 26 février 2008 à Paris, est un metteur en scène et comédien français, parmi les pionniers de la décentralisation théâtrale conçue par Jeanne Laurent à partir de 1946.

<sup>20</sup> Louis Ducreux, né le 22 septembre 1911 à Marseille et mort le 21 décembre 1992 à Paris, élevé dans une famille passionnée de théâtre et d'opéra, il devient acteur, auteur, metteur en scène et directeur de théâtre français.

<sup>21</sup> André Roussin est un auteur dramatique français. Né le 22 janvier 1911 à Marseille et mort à Paris le 3 novembre 1987. Il devient le directeur de la compagnie du Rideau Gris puis membre de l'Académie française en 1973.

<sup>22</sup> Firmin Gémier né à Aubervilliers, le 21 février 1869 et décède à Paris en 1933, de son vrai nom Firmin Tonnerre, est un acteur, metteur en scène et directeur de théâtre français, promoteur du Théâtre populaire et créateur du premier Théâtre national populaire (TNP) à Paris en 1920.

Sous le régime de Vichy, l'association Jeune France, sous la tutelle du gouvernement, encadre des initiatives locales de diffusion culturelle et théâtrale à travers le pays. On y retrouve des acteurs de la future décentralisation dramatique comme André Clavé et Jean Vilar avec la Compagnie de la Roulotte<sup>23</sup>. Les comédiens vont de villages en villages, jouant dans des salles de patronages, des bistrotts ou des scènes improvisées dans la rue. En plus de la mise en place d'un programme d'aide aux jeunes compagnies, l'État français élabore une loi sur les spectacles qui est publiée comme ordonnance en 1945 après expurgation.

À la fin de la Guerre, dès 1946, le mouvement de décentralisation du théâtre s'engage en poursuivant les tentatives engagées pendant la Troisième République. Jeanne Laurent<sup>24</sup> est nommée en 1946 sous-directrice des spectacles et de la musique à la direction générale des Arts et Lettres au ministère de l'Éducation nationale par Jacques Jaujard. À ce poste pendant six ans, elle développe une politique de décentralisation dramatique, désirant accroître la diffusion du théâtre en province, et le populariser<sup>25</sup>.

Elle participe ainsi à la renaissance du Théâtre national populaire, à la fondation du festival d'Avignon, et crée les premiers centres dramatiques nationaux, à Colmar le centre dramatique de l'Est (1946) et à Saint-Étienne la Comédie de Saint-Étienne (1947), suivis du Grenier de Toulouse (1948), du centre dramatique de l'Ouest (1949) et de la comédie de Provence (1952)<sup>26</sup>. Elle met également en place un concours des jeunes compagnies et une subvention à la première pièce, afin d'encourager de nouveaux talents.

Sans plan établi, elle profite des circonstances et de son réseau d'amitié et de connaissances (notamment, Jean Vilar, Jean Dasté, André Clavé) pour implanter le théâtre hors de Paris, et s'appuie sur les talents qui émergent en région, plutôt que de nommer des comédiens en province depuis Paris<sup>27</sup>. Ainsi, elle encourage les villes alsaciennes à protester contre la perte de financement des théâtres de la région, du fait de la fin de la tutelle

---

<sup>23</sup> Abirached, R., (dir.) *La décentralisation théâtrale, volume 1 : le premier âge : 1945-1958*, Arles, Actes Sud, 2005, 171 p.

<sup>24</sup> Jeanne Laurent, née le 7 mai 1902 à Cast (Finistère), et décédée en 1989, est une fonctionnaire française. Fille d'agriculteurs bretons, elle fait ses études à l'École nationale des chartes, puis intègre la fonction publique. En 1930, elle entre au ministère de l'Éducation nationale et au secrétariat de la Commission nationale des monuments historiques, puis est nommée au secrétariat d'État aux Beaux-Arts en 1939. Sous l'Occupation, elle fréquente l'association Jeune France, mise en place par le régime de Vichy, puis participe aux mouvements de Résistance auprès de Germaine Tillion.

<sup>25</sup> Goetschel, P., *Renouveau et décentralisation du théâtre, 1945-1981*, Paris, PUF, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2004, 502 p.

<sup>26</sup> Denizot, M., *Jeanne Laurent, une fondatrice du service public pour la culture, 1946-1952*, Travaux et Documents, n°19, Paris, La Documentation française, 2005, 287 p.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 15.



allemande, ce qui mène à la constitution du CDN de l'Est. Les autres centres dramatiques nationaux reposent également tous sur une troupe régionale existante (le Grenier à Toulouse, la troupe de Dasté à Saint-Étienne, le théâtre de Baty à Aix-en-Provence).

C'est donc en janvier 1946 que le centre dramatique de l'Est (CDE) est créé à Colmar. Il reçoit le statut de Centre Dramatique National (CDN). C'est le premier établissement de ce type sur le territoire français ; suivront la même année, la Comédie de Saint-Étienne de Jean Dasté et en 1949, la Comédie de l'Ouest d'Hubert Gignoux et le Grenier de Toulouse de Maurice Sarrazin<sup>28</sup>.

Roland Piétri est nommé directeur du CDE, dont le siège reste à Colmar, ce qui est aussi une manière de se démarquer de la politique culturelle de l'occupant allemand. L'École d'art dramatique du CDE ouvre dès 1947. Seule école reconnue par l'État au sein d'un établissement de la Décentralisation, sa vocation est d'abord régionale : elle vise à « former de jeunes élèves comédiens qui pourront être appelés à participer à l'effort artistique actuel et futur du Centre dramatique de l'Est »<sup>29</sup>. L'enseignement hebdomadaire se limite à quelques cours du soir.

C'est en janvier 1947 que le CDE présente son premier spectacle avec *Le Survivant* de l'auteur lorrain Jean-François Noël ; suivront *Le Misanthrope* et *Les Plaideurs*, également mis en scène par Roland Piétri. Fin mai 1947, au bout de cinq mois de travail, le Centre aura créé six spectacles et donné 54 représentations.

En fait, Jeanne Laurent, charge André Clavé<sup>30</sup> et sa compagnie de la Roulotte de faire des représentations itinérantes en Alsace et en Lorraine. Le 4 mai 1947, la direction artistique du CDE est confiée à André Clavé qui remplace Roland Piétri. Deux autres arrêtés préfectoraux étendent les attributions du syndicat intercommunal à d'autres villes de la région, dont Metz. Peu à peu, cependant, s'impose l'idée que le rayonnement du CDE souffre de son implantation en dehors de la capitale alsacienne. Au printemps 1952, le déménagement du Centre est acquis. Débutent alors à Strasbourg les travaux de reconstruction et le réaménagement du bâtiment wilhelmien abritant l'ancien Landtag attribué après 1918 au Conservatoire de Strasbourg : ces travaux, conjointement financés par l'État et la Ville de

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 122.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> André Clavé, né à Bordeaux en 1916 décédé à Paris en 1981, est un acteur, metteur en scène et directeur de théâtre, et résistant français. Avant la guerre, il fonde en 1936 les *Comédiens de la Roulotte* avec François Darbon, Jean Desailly, rejoint par Jean Vilar en 1940. La troupe intègre le mouvement Jeune France et joue des pièces dans l'ouest de la France.

Strasbourg, doivent aboutir à la réfection de la salle de concert (la précédente ayant été détruite par un bombardement en 1944) et à la création, pour le CDE encore installé à Colmar, d'un théâtre et de lieux de travail.

Hormis ces deux premiers centres dramatiques nationaux (CDN) autour de troupes permanentes, d'autres CDN sont créés à Rennes, Toulouse (1949) et Aix-en-Provence (1952). Avec Jean Vilar, elle s'attache au théâtre populaire à travers le nouveau TNP et le Festival d'Avignon<sup>31</sup>. Le renouveau théâtral, porté par ces metteurs en scène et leurs compagnies, installés en province (Jean Dasté à Saint-Étienne, Hubert Gignoux à Rennes, Maurice Sarrazin à Toulouse, André Clavé à Colmar...) est complété par une école de formation d'acteurs à Colmar.

Ce renouveau se traduit aussi par l'ouverture des festivals et des lieux théâtraux aux autres arts vivants comme la danse<sup>32</sup>. À travers des metteurs en scène influencé par les pionniers (Jean Dasté et Michel Saint-Denis ont fait partie des *Copiaus*, comme Léon Chancerel qui accueille Gignoux dans ses Comédiens routiers, Jean Vilar a suivi les cours de Dullin, Baty a été l'assistant de Gémier et membre du Cartel, etc.), l'essaimage des troupes dramatiques fait connaître partout en France le style et l'esprit du Cartel des quatre (renouvellement de la mise en scène et découverte d'auteurs étrangers). Les compagnies régionales paraissent alors plus créatives que les lieux de la capitale, et sont récompensées par la création en 1946 du concours des jeunes compagnies, où sont primés entre autres, la compagnie du Grenier de Toulouse et celles des Jeunes comédiens, qui deviendront centres dramatiques nationaux de Toulouse et Rennes.

Mais cette décentralisation ralentit au début des années 1950. Jeanne Laurent essuie des attaques du milieu du théâtre parisien. Certains préféreraient que l'argent distribué en province soit d'une plus grande utilité pour les grands théâtres parisiens. L'argent serait « donné à de mauvais comédiens qui ne sont pas vus »<sup>33</sup>. Localement, il faut aussi que les metteurs en scènes souvent « parachutés », s'imposent localement face à une population suspicieuse face aux artistes parisiens<sup>34</sup>. Les syndicats quant à eux reprochent aux compagnies décentralisées de ne pas engager de machinistes.

---

<sup>31</sup> Ory, P., Puaux, M., *Théâtre citoyen, Du Théâtre du peuple au Théâtre du soleil*, Maison Jean-Vilar, Avignon, 1995.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Denizot, M., *Jeanne Laurent, une fondatrice du service public pour la culture, 1946-1952, op. cit.*, p. 179.

<sup>34</sup> *Ibid.*

Si cette décentralisation est limitée, puisqu'elle n'est ni politique ni financière (l'Etat gardant le contrôle de l'implantation des centres et leur soutien pécuniaire), elle apparaît toutefois exemplaire. Pour Pascal Ory, « le dispositif qui se met progressivement en place entre 1946 et 1951, s'il n'a pas été théorisé a priori, est d'une grande cohérence et d'une efficacité évidente : à la base un concours de jeunes compagnies, confrontation périodique des expériences théâtrales ; au sommet le Théâtre national populaire (TNP), confié à Jean Vilar, qui assigne au théâtre un rôle de *service public*, enfin, entre les deux échelons, les CDN, chargés d'une mission de popularisation du théâtre en province »<sup>35</sup>.

Ainsi, dans les années 1950, seul le théâtre est décentralisé. Cela s'explique, nous l'avons vu, par une histoire particulière du théâtre en France ; une histoire conduite par des personnalités fortes qui par leurs écrits ou leurs actes ont influencé la politique publique dans ce domaine. C'est donc principalement l'héritage de précurseurs comme Firmin Gémier, le Théâtre du Peuple (Maurice Pottecher à Bussang dans les Vosges), le Cartel (Baty, Pitoëff, Dullin, Jouvet), et de Jacques Copeau.

Cet héritage va influencer grandement l'évolution des politiques publiques de la culture et particulièrement dans le domaine du patrimoine.

### **7-1-2. L'administration du patrimoine avant 1959 :**

Nous avons vu, dans la première partie de notre étude, que l'administration des monuments historiques a une histoire ancienne qui se fonde, dès ses origines, sur les notions de protection et de restauration du patrimoine. Ainsi, les différents services de cette administration naissante se créent peu à peu en suivant cette double problématique. Dans un premier temps, pour protéger le patrimoine, il faut le connaître, c'est pour cela que, en 1830, le ministre de l'Intérieur François Guizot crée le poste d'inspecteur des monuments historiques qu'il attribue à Ludovic Vitet, puis en 1834 à Prosper Mérimée. La mission de l'inspecteur des monuments historiques est de classer les édifices et de répartir les crédits d'entretien et de restauration.

---

<sup>35</sup> Ory, P., « L'Etat et la culture de la Révolution à 1959 » in *Institutions et vie culturelles*, Les Notices de la Documentation française, 1996 (rééd. 2005).

Dans la même optique, le 29 septembre 1837, la commission des monuments historiques est créée, elle est composée de sept bénévoles, elle fait un travail d'inventaire, de classement et d'attribution des crédits. Elle se charge également de former les architectes qui interviennent sur les monuments (à commencer par Eugène Viollet-le-Duc).

Les premiers architectes formés par la commission engagent des travaux sur les monuments historiques classés, soit 1034 sur la première liste des monuments historiques nécessitant des travaux. Les plus chevronnés deviennent architectes en chef des monuments historiques (ACMH). Ce sont eux qui se chargent de la section afférant aux travaux et à la restauration des édifices. Le premier décret fixant le statut des ACMH est signé en 1907. Par ailleurs, le corps des architectes des monuments historiques est créé en 1897 pour assister les ACMH. Les architectes des monuments historiques sont choisis en fonction de leur lieu de résidence. En effet, ils servent dans une zone d'intervention à proximité de leur résidence. Cette création répond à une contrainte majeure que rencontre l'administration centrale : les ACMH, formés et recrutés à Paris, ne sont qu'une dizaine et sont, d'une part, de plus en plus surchargés de travail du fait de l'augmentation du nombre des monuments historiques et, d'autre part, très éloignés – et manquent de réactivité en cas de dégâts majeurs – de ces bâtiments disséminés sur l'ensemble du territoire français.

En parallèle, la commission continue son travail d'inventaire, les monuments historiques augmentent en nombre et le domaine de protection s'élargit selon trois directions : chronologique, typologique et vers l'architecture vernaculaire. Ainsi en 1851, la commission crée la Mission héliographique, chargée de photographier les monuments français<sup>36</sup>. En effet, la photographie est en plein essor, la commission des monuments historiques, dirigée par Prosper Mérimée demande à des photographes de saisir sur plaques une série de monuments remarquables pour lesquels elle prévoit la rénovation, ou dont la rénovation a déjà commencé comme pour Carcassonne avec Viollet-le-Duc.

Les premières lois fixant la protection des monuments historiques suivent : 1887, 1906, 1913, 1930 puis 1943. Cette dernière, la loi du 25 février 1943, modifiant la loi du 31

---

<sup>36</sup> Les photographes missionnés sont : Gustave Le Gray (30 août 1820 - 29 juillet 1884), auteur notamment de la première photographie officielle d'un chef d'Etat français, Louis-Napoléon Bonaparte, avant de devenir le photographe officiel de la famille impériale ; Auguste Mestral, actif de 1848 à 1856 ; Édouard Baldus (né à Grunebach en Prusse en 1813 et mort en 1889), ses photographies de paysages et de monuments, innovantes dans leur genre, permettent de témoigner de la transformation du paysage par l'ingénierie moderne durant les années 1850-1869, de la confiance dans le progrès technologique ; Hippolyte Bayard (Breteuil-sur-Noye, 20 janvier 1801 - Nemours, 14 mai 1887) est un pionnier de la photographie, inventeur et artiste ; Henri Jean-Louis Le Secq (naît en 1818 à Paris - 1882, Paris)

décembre 1913 sur les monuments historiques, précise la notion de patrimoine et d'espace patrimonial en introduisant la possibilité de fixer un champ de visibilité de 500 mètres autour des monuments historiques. La loi de 1943 considère en effet, qu'un monument, c'est aussi l'impression que procurent ses abords. C'est pourquoi la loi impose une forme de vigilance à l'égard des projets de travaux dans le champ de visibilité des monuments historiques. Ici se joue le rôle des architectes des bâtiments de France (ABF) qui, en charge d'un département administratif à partir de la création de leur corps de métier en 1946, se doivent tout particulièrement de faire respecter cette notion d'abords des monuments historiques. Ils vont notamment surveiller l'affichage public et les permis de construire aux alentours de ces édifices<sup>37</sup>.

L'histoire des architectes des bâtiments de France est intimement liée à l'évolution de la notion de patrimoine et à son intégration à l'administration française. Dans un premier temps, liés aux seuls édifices protégés, l'architecte des Monuments historiques (ancêtre des ABF) assiste les architectes en chef des monuments historiques, alors une petite dizaine pour toute la France, en tant qu'architecte d'opération puis ayant la charge de l'entretien des monuments. Il a un statut libéral et est seul dans son département. Ces missions d'abord ponctuelles occupent au fur et à mesure de l'accroissement des protections des monuments historiques et de la spécificité de ce domaine la totalité de son travail d'architecte.

À partir de la loi de 1943, avec la prise en compte de la protection des abords des Monuments Historiques, l'architecte des bâtiments de France se charge peu à peu des ensembles architecturaux, c'est également l'émergence de la prise en considération de l'urbanisme. Urbanisme qui occupe dorénavant une part importante de son travail avec la création des secteurs sauvegardés, avec la loi du 4 août 1962, dite loi Malraux<sup>38</sup>.

Ainsi, l'architecte des bâtiments de France possède un large éventail de pouvoir, en plus de ses désormais classiques prérogatives en terme de simple entretien des monuments historiques et de travaux sur les édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH).

La décentralisation des pouvoirs est beaucoup moins naturelle que pour d'autres secteurs culturels. En bien des domaines, la situation est différente de celle du théâtre. Il

---

<sup>37</sup> Bodiguel, J-L, *L'implantation du ministère de la Culture en région*, Paris, La documentation française, 2001, p. 91.

<sup>38</sup> *Ibid.*

existe un contexte général dans lequel s'est déployée l'administration du patrimoine qui fait que l'administration centrale – ancienne et assez autonome – rechigne sans doute à partager le pouvoir. Si le maillage administratif se densifie en région durant toute la première moitié du XXe siècle, le pouvoir décisionnel budgétaire et idéologique demeure à Paris. Comme le note Jean-Michel Leniaud, étudier la décentralisation de l'administration du patrimoine suppose de prendre en compte de façon dialectique les tendances qui s'y opposent<sup>39</sup>.

La politique patrimoniale a, dès ses origines, été pensée sous l'angle de la centralisation dans ses modalités administratives, « mais surtout dans ses critères d'appréciation »<sup>40</sup>. Ainsi, selon Jean-Michel Leniaud, qui a lui-même été un cadre de l'administration du patrimoine<sup>41</sup>, « sauf à modifier de fond en comble le dispositif, le patrimoine ne peut pas être décentralisé et chacun sait qu'il ne l'a pas été. Des dispositions législatives nouvelles n'ont fait que confirmer son caractère étatique : les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, par exemple, ont renforcé le droit de regard des Monuments historiques sur les églises propriétés communales »<sup>42</sup>.

Christian Pattyn, autre administrateur civil au ministère de la Culture<sup>43</sup>, résume bien cette dichotomie indépassable en notant que « d'une certaine manière, on peut parler d'institutions et de territoires quand on parle d'archives, il y a des directions départementales des archives, il y a des archives municipales. On peut parler d'institutions lorsqu'on parle des bibliothèques, il y a des bibliothèques municipales, il y a des bibliothèques départementales de prêt maintenant, donc on peut considérer que le mot institution s'y applique. On peut évidemment, à l'évidence, dans le même sens parler d'institutions lorsqu'on examine le problème des musées. Le musée, même s'il est en gestion directe dans 99 % des cas, est une institution. C'est un musée municipal, il a des collections, il a des personnels, il a des lieux...

---

<sup>39</sup> Leniaud, J-M, « Patrimoine monumental et décentralisation culturelle », in *Affaires culturelles et territoires*, sous la direction de Philippe Poirrier et de Jean-Pierre Rioux, Paris, La Documentation française, 2001, p. 155.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Jean-Michel Leniaud, né en 1951 à Toulon, est historien de formation. Il devient Inspecteur des monuments historiques de 1977 à 1990, il est successivement conservateur régional des monuments historiques pour la région Rhône-Alpes (1979-1983), chef de la division des affaires générales et de la protection des monuments historiques (1983-1986) puis chef de la division du patrimoine mobilier (1986-1990) au ministère de la Culture.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Christian Pattyn a été directeur régional des Affaires culturelles d'Ile-de-France, directeur du patrimoine, chef du service de l'Inspection générale des Affaires culturelles. Membre associé de l'Académie d'architecture, il est président de la Société française d'archéologie, de la Ligue urbaine et rurale et du Syndicat de la presse artistique.

Mais pour le patrimoine, si on parle du patrimoine monumental, quelle est l'institution ? »<sup>44</sup> Il y a bien entendu la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CNMHS) créée en 1914 pour accueillir le public dans les monuments de l'Etat puis percevoir le droit d'entrée. Peu à peu, la CNMHS diversifie ses activités et devient un organisme dynamique d'animation et de conseil, notamment pour les collectivités locales.

La sous-direction des Monuments historiques a, quant à elle, toujours été gérée par un petit nombre de spécialistes : la Commission des monuments historiques a dès sa création été composée d'un petit groupe de bénévoles tous reconnus pour leurs compétences en termes d'architecture. Mais lorsque l'on évoque la question patrimoniale, les frontières entre les pouvoirs administratifs et les décisions locales sont plus floues.

Christian Pattyn illustre bien notre pensée en affirmant « le patrimoine est par nature décentralisé [...]. Au cours du XIXe siècle on met progressivement en place un service des monuments historiques. À partir des années 1830, c'est un début. La législation vient après et le nombre des monuments qui sont classés ou inscrits à l'époque est extrêmement faible. [...] Ce sont les grands monuments sur lesquels on va intervenir. Est-ce que vous imaginez qu'un bâtiment, quel qu'il soit, peut survivre si pendant trente ans ou cinquante ans, il ne fait l'objet d'aucun entretien ni d'aucune restauration ? Je ne connais pas de bâtiment pouvant y survivre. J'espère que les études qu'on va entreprendre sur le patrimoine nous démontreront tout simplement qu'au XIXe siècle, les collectivités territoriales, les communes s'occupaient de leurs églises, s'occupaient de leurs bâtiments, et qu'on n'a pas attendu que les bâtiments soient classés pour s'en occuper. [...] Le Service des monuments historiques est créé à partir d'une analyse du vandalisme et que l'Etat dans son rôle régulateur a donc fixé un certain nombre de règles ; je considère que le patrimoine est avant tout décentralisé et que l'Etat a créé des règles pour permettre de sauvegarder des choses qu'il jugeait d'un intérêt public, d'un intérêt particulièrement important, d'un intérêt qui dépassait l'intérêt local. Il me paraît donc difficile de bâtir un discours avec le mot institution parce que je ne vois pas comment on peut coller le mot institution au mot patrimoine, c'est très difficile ; par ailleurs, le mot décentralisation me paraît très difficile à manier dans notre affaire parce qu'en fait une grande partie des choses dont nous parlons sont depuis très longtemps soit propriété privée, soit propriété des collectivités territoriales. Le patrimoine de l'Etat est relativement limité »<sup>45</sup>.

---

<sup>44</sup> Intervention de Christian Pattyn dans *Affaires culturelles et territoires*, sous la direction de Philippe Poirrier et de Jean-Pierre Rioux, Paris, La Documentation française, 2001, p. 167.

<sup>45</sup> *Ibid.*

Dans le même ordre d'idée, on peut dire que l'architecte des bâtiments de France (ABF), qui est un fonctionnaire d'Etat dépendant hiérarchiquement du préfet de département, doit avant tout faire respecter la législation sur les monuments historiques et sur le patrimoine naturel et il est chargé d'entretenir le patrimoine classé dans son département administratif, dans le cas qui nous intéresse la Charente-Maritime. Tout ce qui concerne le patrimoine qui n'est pas classé est par définition entretenu, mis en valeur et restauré par d'autres intervenants : soit les collectivités locales soit les propriétaires privés. Par ailleurs, pour ce qui est des architectes en chef des monuments historiques (ACMH) la situation est plus ambiguë. Ce sont les collectivités territoriales qui la plupart du temps font appel à leurs services, notamment dans leur rôle de maître d'œuvre.

## **7-2- L'organisation des travaux sur les monuments historiques en Charente-Maritime avant 1959 :**

### **7-2-1. Une administration pyramidale :**

L'administration des monuments historiques fonctionne selon un schéma relativement simple jusqu'à la fin des années 1950. De manière schématique, la commission supérieure des monuments historiques est, depuis sa création en 1837, le garant scientifique évaluant le classement au titre des monuments historiques et les architectes en chef des monuments historiques (ACMH) procèdent à leur restauration ou aux travaux importants. À partir de 1897, les architectes des monuments historiques – qui deviennent architectes ordinaires des bâtiments civils en 1908, après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et enfin architectes des bâtiments de France (ABF) en 1946, en charge de faire respecter la législation et de surveiller, en particulier, les abords des monuments historiques – assistent les ACMH et effectuent les petits travaux d'entretien sur les monuments historiques. Suite au décret du 18 mars 1924 modifiant la loi de 1913 sur les monuments historiques et instaurant la possibilité d'inscrire à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) des immeubles, les architectes des bâtiments civils – puis les ABF à partir de 1946 – se charge également d'effectuer les travaux sur les immeubles inscrits à l'ISMH.



Enfin, il existe depuis les origines de l'administration des monuments historiques des inspecteurs généraux dont le rôle a évolué quelque peu depuis la création du poste par le ministre de l'Intérieur, François Guizot, 1830 et la nomination de Ludovic Vitet. L'inspecteur général est une sorte de conseiller scientifique et technique qui vérifie les dossiers de protection et les travaux de restauration sur les monuments historiques. L'inspection générale des monuments historiques s'articule en deux composantes, intervenant fréquemment ensemble, en fonction de leurs spécificités : l'inspecteur général des monuments historiques (conservateur, qui est un historien d'art de formation) et l'inspecteur général des monuments historiques (architecte en chef des monuments historiques). Ils rendent conjointement, selon leurs compétences respectives, leurs avis sur les études et projets de restauration du patrimoine monumental, sur les projets de programmation de travaux, ou tout sujet important nécessitant une expertise approfondie dans le domaine du patrimoine<sup>46</sup>. L'inspecteur général des monuments historiques – architecte rapporte devant la commission supérieure les projets de travaux qui lui sont soumis. L'inspecteur général des monuments historiques – conservateur émet un avis sur les projets de classement au titre des monuments historiques soumis à la commission supérieure. Il contrôle l'activité scientifique des conservateurs des monuments historiques et des conservateurs des antiquités et objets d'art<sup>47</sup>.

Sur le plan local, l'articulation de cette administration s'effectue de manière progressive. Le rôle des sociétés savantes demeure primordial jusque dans les années 1910<sup>48</sup>. Dans les années 1930, l'architecte ordinaire des bâtiments civils en Charente-Inférieure est Maurice Gouverneur puis Jacques Rivaud lui succède en 1948. À la création de l'agence des bâtiments de France du département, à la fin de la guerre, ce dernier est tout naturellement nommé à sa tête. En effet, l'instauration d'un nouveau corps de métiers dans la fonction publique suppose, généralement, ce type de pratiques le temps de former de nouveaux professionnels.

En conséquence, le strict entretien des monuments historiques et de leurs abords est officiellement confié aux architectes des bâtiments de France. Ils voient ainsi leurs revenus fortement augmenter en accédant à la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'entretien qui

---

<sup>46</sup> Auduc Arlette, 2008, *Quand les monuments construisaient la Nation Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Comité d'histoire du Ministère de la culture, Travaux et documents n° 25, Paris, La documentation française, p.28.

<sup>47</sup> <http://www.culture.gouv.fr/culture/organisation/dapa/intervenants.pdf>

<sup>48</sup> Voir première partie.

représentent la grande majorité des travaux effectués sur les monuments historiques. L'architecte en chef des monuments historiques, quant à lui, se voit peu à peu attribuer une circonscription géographique moins large que précédemment. Dans le cas de la Charente-Maritime, Jean Merlet est chargé de cette zone géographique dans les années 1930 et 1940. Georges Jouven<sup>49</sup> le remplace à partir de 1947 jusqu'en 1952 lors de sa première affectation. La zone géographique couverte par l'architecte en chef des monuments historiques est vaste puisqu'elle ne comprend pas moins de quatre départements administratifs, c'est-à-dire à la fois la Charente-Maritime, la Charente, le Doubs et le Jura.

À ces deux architectes s'ajoute M. Flavier, le vérificateur des travaux, appartenant au corps prestigieux des Bâtiments civils et Palais nationaux et M. Trouvelot, Inspecteur général adjoint des Monuments historiques pour la circonscription. Le service des Bâtiments civils et Palais nationaux, ce grand service des « Beaux-arts », avec son conseil général, est issu des administrations d'Ancien Régime et des architectes du roi. Service constructeur ou gestionnaire, il est responsable des Bâtiments civils et des Palais nationaux : palais et résidences royales comme Versailles, haras nationaux, palais de justice, universités, lycées ou monuments commémoratifs<sup>50</sup>. M. Flavier occupera ce poste du début des années 1950 à 1974. L'Inspecteur général adjoint, lui, effectue également un travail de vérification des travaux. Par exemple, M. Trouvelot s'enquiert volontiers de la méthodologie employée par l'ACMH pour effectuer certains travaux périlleux : « pourriez-vous me donner quelques indications sur la manière dont vous envisagez la reprise des murs de la nef de cette église [église de Macqueville], qui présente un cas technique très intéressant, en dehors de la grande valeur d'art du monument »<sup>51</sup>. L'Inspecteur général intervient donc, la plupart du temps, pour demander des compléments d'informations à titre techniques.

Pendant cette période faste, toutes les décisions sont prises de façon pyramidale. C'est toujours à la direction des Musées nationaux et de l'Architecture que revient, *in fine*, la tâche

---

<sup>49</sup> Georges Jouven (1911-1986) effectue les Beaux-arts et l'Institut d'urbanisme dont il sort diplômé en 1946. Il passe avec succès le concours d'architecte en chef des monuments historiques la même année. L'année suivante, il est nommé ACMH dans la circonscription du Doubs, du Jura et des Charentes (Charente et Charente-Maritime) jusqu'en 1952. À partir de 1951, il est nommé ACMH de la Côte-d'Or, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 1980. Ses principales restaurations sont : les Salines d'Arc-et-Senans, le palais Granvelle de Besançon ; à Dijon : le palais des Ducs, les églises Saint-Philibert et Saint-Benigne ; l'Hôtel-Dieu de Beaune.

<sup>50</sup> Ce service, ainsi que le corps des architectes des bâtiments civils et des palais nationaux, a été supprimé à la fin des années 1970.

<sup>51</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 27 : Lettre de l'Inspecteur général adjoint, M. Trouvelot, à l'ACMH, Georges Jouven, 13 septembre 1949.

de valider les décisions. Néanmoins, dès les années 1950, l'ABF possède un rôle essentiel de conseiller technique sur les travaux à effectuer et le rendu esthétique souhaité. Il émet des avis sur les projets de travaux sur les monuments et les sites et y adjoint de conseils sur les matériaux à utiliser. Par exemple, Georges Jouven émet un avis favorable à l'agrandissement du cimetière de Talmont-sur-Gironde avec cependant quelques réserves : « le mur à construire sera en moellons apparents jointoyés au mortier de chaux grasse, joints traités comme sur le mur ancien ; la hauteur du mur sera celle du mur existant ; le couronnement sera en tuiles creuses scellées au mortier de chaux maigre ; les parties en pierre de taille seront en pierres de récupération auxquelles on laissera la patine existante. Les joints seront au mortier de chaux grasse traités comme sur la taille existante »<sup>52</sup>.

*Illustration 44 : Ensemble nord de l'église Sainte-Radegonde de Talmont-sur-Gironde par Mas, 1955<sup>53</sup> :*



Nous voyons dans l'illustration précédente, l'état du cimetière de l'église de Talmont-sur-Gironde entre la porte nord et la falaise.

<sup>52</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 42 : Avis de l'ABF, Georges Jouven, 3 février 1959.

<sup>53</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : 56P01408.

### **7-2-2. Le rôle central de l'architecte en chef des monuments historiques :**

Les processus décisionnels sont bien définis et reposent sur une large liberté d'action des architectes en chef des monuments historiques, toutefois pondérée par les vérificateurs. Le rôle de l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) débute lors d'une première visite sur le site d'un monument historique. Elle s'effectue lors d'une tournée dans la région où l'ACMH – étant obligé de couvrir une large circonscription géographique – a pris le soin de regrouper toutes les visites situées dans le même secteur. L'ACMH peut rester de deux jours à une semaine dans la même région mais il n'est pas rare qu'il soit nécessaire de regrouper toutes les visites qu'il doit effectuer dans le département administratif lors de la même journée. C'est, en général, l'architecte des bâtiments de France qui prépare les dossiers de gros travaux sur les monuments historiques étant à la fois sur place et connaissant mieux les édifices protégés puisqu'il est en charge de leur entretien.

L'ACMH est donc un intervenant privilégié dans ce processus décisionnel. Lors d'une visite, il n'est pas rare qu'il doive prendre des décisions rapides et qui peuvent avoir des incidences lourdes, voire définitives sur les monuments historiques. Ces décisions sont prises sous le couvert des beaux-arts et en partant du principe que tous les ACMH possèdent une connaissance encyclopédique des arts et traditions locales. À aucun moment du processus décisionnel, celui-ci fait appel aux élus locaux, souvent propriétaires au nom de la collectivité locale des édifices, ou aux érudits locaux qui connaissent mieux que quiconque l'histoire et les spécificités locales. Par exemple, le 30 janvier 1950, Georges Jouven, appelé pour effectuer une visite à l'église Saint-Etienne d'Ars-en-Ré, n'hésite pas à décider le remplacement des vitraux sans consulter les personnalités qui l'entourent lors de sa visite : « il apparaît actuellement nécessaire de procéder aux réparations des autres clôtures de l'église dont le mauvais état résulte autant de l'action de l'air marin que du manque de protection par des grillages. Les vitraux de l'église ne présentent qu'un intérêt de clôture. Le présent devis a pour but le remplacement des fers oxydés par l'air marin, la réparation des vitreries et la pose de grillage de protection. D'une façon générale les scellements sont désorganisés et l'ensemble des systèmes de fermeture doit être déposé et reposé »<sup>54</sup>.

---

<sup>54</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 5 : Ars-en-Ré, 1<sup>er</sup> rapport de G. Jouven, 30 janvier 1950.

En 1958, Michel Mastorakis<sup>55</sup> est nommé au poste d'architecte en chef des monuments historiques de la circonscription de la Charente-Maritime. Il y reste jusqu'à la fin de sa carrière en 1980. Il entretient des relations quotidiennes avec les architectes des bâtiments de France qui ont la charge des agences départementales. Malgré sa toute puissance décisionnelle, il dépend fortement des consignes, indications et rapports émis par ses architectes des bâtiments de France – auxquels il accorde, selon nos observations, son entière confiance. Par exemple, dans les années 1950, le prieuré Saint-Martin d'Esnandes – plus connu sous l'appellation d'église fortifiée d'Esnandes – doit subir d'importants travaux de restauration suite à son endommagement par l'explosion de mines.

*Illustration 45 : Photographie de l'ensemble nord-est de l'église Saint-Martin d'Esnandes, années 1880<sup>56</sup> :*



<sup>55</sup> Michel Mastorakis (1911), diplômé de l'école des Arts Décoratifs, il passe avec succès le concours d'architecte en chef des monuments historiques en 1946 après avoir effectué une première carrière d'architecte dans un cabinet privé. Il est chargé successivement du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Tarn, de la Gironde, des Charentes, de la Dordogne. Il restaure en particulier, la cathédrale de Cahors, les églises de Souillac, Moissac, Moirax, Talmont, Bordeaux et les églises saintongeaises dont celle d'Aulnay, le château de La Rochefoucauld, l'église de La Sauve-Majeure. Après sa retraite en 1980 il reste chargé de mission pour l'ancienne Corderie royale de Rochefort.

<sup>56</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : 0084/017/1008 n°MH0005917.

Un premier devis de 1 561 220 francs est préparé par Georges Jouven en 1952 puis un deuxième, pour les maçonneries et la couverture, en 1958 par Michel Mastorakis. Il s'élève à 2 332 500 francs dont près de 900 000 francs sont pris en charge par la commune propriétaire<sup>57</sup>, ce qui est assez considérable pour une commune de cette taille<sup>58</sup>. C'est avec le support de Jacques Rivaud, ABF, que Michel Mastorakis, ACMH, procède à une étude préliminaire. En effet, l'ACMH ne possède pas dans ses bureaux de Paris d'archives suffisamment importantes sur l'ensemble des monuments historiques. C'est Jacques Rivaud qui, bien souvent, adjoint une note historique à ses premières descriptions du site. Dans le cas de cette église, il note : « Esnandes possédait une église romane dont il ne reste plus que la partie basse de sa façade occidentale de la fin du XIIème, avec un beau portrait, un appareillage curieux et une corniche soutenue par des modillons animaliers formant un zodiaque en bande. Les conflits avec l'Angleterre (1346, 1351, 1372) obligèrent l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, propriétaire de l'église, à fortifier celle-ci, puisque la pauvreté du lieu ne permet pas de construire une ceinture défensive autour du bourg.

L'église est reconstruite au XIVème presque en totalité, puisqu'il ne subsiste de l'époque romane que le bas de la façade d'entrée et la grande chambre romane sous le clocher, avec ses quatre trompes, qui portait le clocher roman polygonal.

Des travaux ont été exécutés de 1880 à 1885. Le mur nord fut réparé en 1740 puis en 1826 mais comme l'édifice est soumis aux rudes assauts des tempêtes, il était dans un tel état en aout 1880 que Lisch, inspecteur général des monuments historiques<sup>59</sup>, présenta un devis de 180 000 francs pour le remettre en état, soit 63 millions d'aujourd'hui, répartis comme ceci : un premier crédit de 60 000 francs par les beaux-arts, 771 francs par le département, 5000 francs par la commune, 10 000 francs par le clergé ; et un deuxième crédit de 30 000 francs par les beaux-arts, 1 197 francs par la commune, 26 000 francs par le clergé »<sup>60</sup>.

En cas d'urgence, l'ACMH fait appel à l'ABF pour effectuer un devis sur un site où il n'a pas le temps de se rendre. C'est une fois encore le cas à Esnandes en 1960 où « Alain de Lacoste-Lareymondie<sup>61</sup>, député de la Charente-Maritime est intervenu auprès de

---

<sup>57</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 21 : Esnandes : rapport de M. Mastorakis, ACMH, 1958.

<sup>58</sup> La commune compte moins de 800 habitants dans les années 1950.

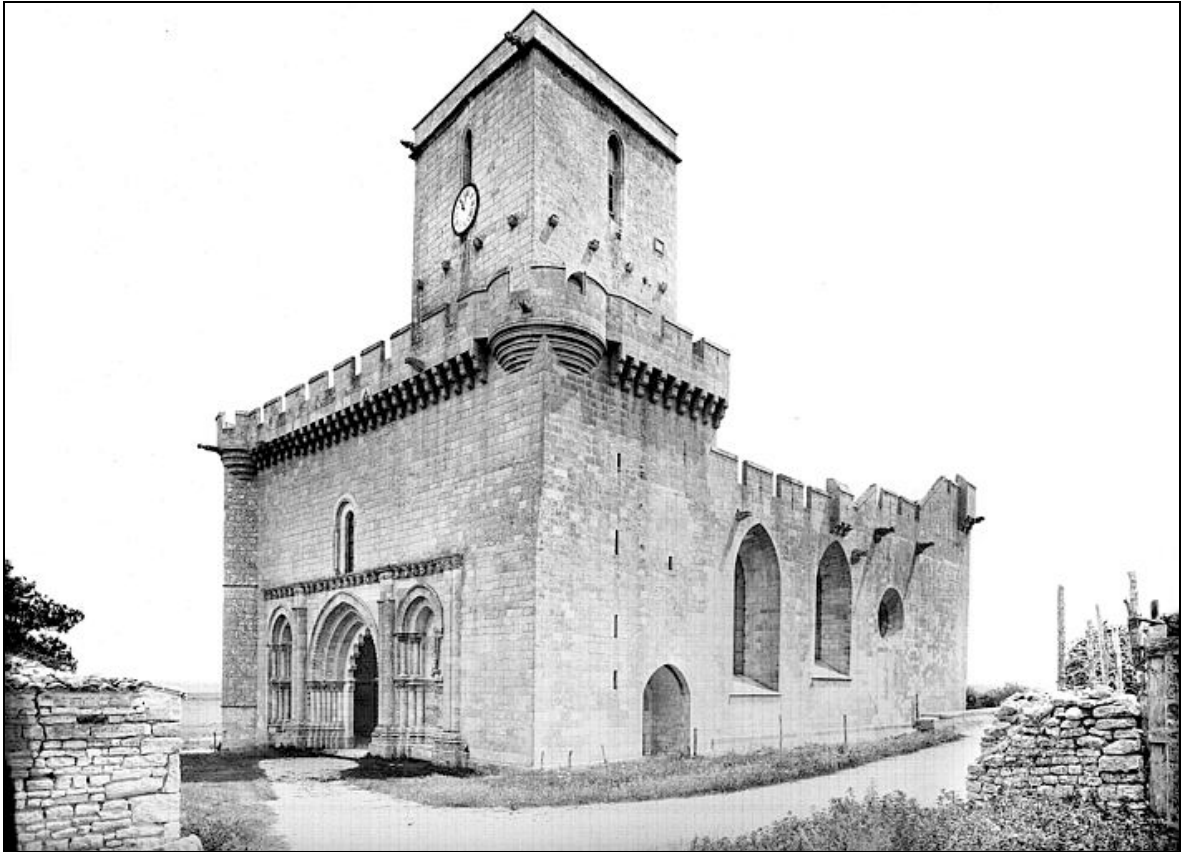
<sup>59</sup> Il est en fait architecte en chef des monuments historiques.

<sup>60</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 21 : Esnandes : rapport de J. Rigaud à M. Mastorakis, 1958.

<sup>61</sup> Alain de Lacoste-Lareymondie (Niort, 1921-2007) effectue toute sa carrière au sein du Conseil d'État. Chef du cabinet civil du Maréchal de Lattre de Tassigny en Indochine, membre de plusieurs cabinets ministériels de

l'Administration centrale pour qu'elle finance rapidement la réfection des vitraux de l'église d'Esnandes et, bien sûr, l'Administration me demande de déposer d'urgence ce devis »<sup>62</sup>.

*Illustration 46 : Ensemble sud-ouest de l'église d'Esnandes par Georges Estève<sup>63</sup>, 1958<sup>64</sup> :*



Même si la Direction de l'Architecture insiste pour que l'ACMH se charge de la majeure partie des travaux nécessitant une expertise d'architecte, les ACMH délèguent volontiers les petits travaux d'entretien et d'aménagement. Ainsi, en 1948, René Perchet, directeur de l'Architecture, fait diffuser une petite brochure auprès du clergé incitant ce dernier à recourir aux ACMH pour l'aménagement de leurs églises. Malgré tout, certaines correspondances tendent à illustrer le fait que les maires des petites communes semblent

---

1951 à 1958. Fin 1958, il est élu député en Charente-Maritime sous l'étiquette du Centre national des indépendants et paysans (CNIP).

<sup>62</sup> *Ibid.*, Lettre de M. Mastorakis à J. Rivaud, 3 novembre 1960.

<sup>63</sup> Georges Estève (1890-1975) est un photographe professionnel attaché au service photographique des Beaux-arts (devenu service des Archives photographiques) de 1921 à 1975, il a débuté son activité professionnelle en 1910.

<sup>64</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : 0084/017/1008, n°MH0103041.

recevoir des réponses négatives de la part de l'ACMH : « je comprends bien que ces affaires ne sont pas intéressantes pour vous, mais M. Perchet incite à engager les architectes du service pour aménager nos églises [...] Meursac, Rioux, Thaims, Chermignac, Gémozac sont des communes voisines du même canton et sous l'autorité du même doyen »<sup>65</sup>.

### **7-2-3. Les intervenants externes : l'importance des entreprises de travaux publics :**

Dans le département de la Charente-Maritime, on note l'intervention de quelques entreprises de bâtiments publics, toujours les mêmes, sur le temps long : pour la maçonnerie, les entreprises Taunay (Royan), Quélin (Paris), Dagand (Périgueux) Pentecôte (La Rochelle) ; pour les vitraux, l'entreprise Lorin (Chartres) et l'entreprise Pentecôte (La Rochelle) ; pour les charpentes et les couvertures, les entreprises Férygnac Picot, Béliot (Périgueux) ; pour les sculptures, l'entreprise Chiquet (Nantes). Elles s'installent idéalement de manière stratégique : c'est pour cela qu'un grand nombre d'entreprises spécialisées proviennent du Périgord pour les charpentes et la maçonnerie et que l'Etat fait appel à des entreprises de Chartre pour restaurer des vitraux en Charente-Maritime.

Nous avons remarqué que les ACMH encouragent vivement les propriétaires à faire exécuter les devis à réaliser sur leurs édifices classés par certaines entreprises plutôt que d'autres. Par exemple, Michel Mastorakis, ACMH, incitent souvent les propriétaires à faire appel à l'entreprise Dagand pour ce qui est des travaux de maçonnerie : « M. Mastorakis, ACMH, souhaite que les travaux sur devis établis par lui soient effectués par l'entreprise Dagand à Périgueux, entreprise spécialisée dans les monuments historiques »<sup>66</sup>.

Une fois les rapports effectués par l'architecte en chef des monuments historiques, l'Etat procède, conformément à la loi, à l'adjudication des travaux par tranches prédéfinies. L'adjudication est une procédure de marché public par laquelle une administration publique – adjudicateur – sélectionne un fournisseur – adjudicataire – pour l'acquisition de travaux, de fournitures ou de services. Dans ce processus, l'adjudicataire est l'entreprise dont l'offre a été

---

<sup>65</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 31 : Lettre du Maire de Meursac à l'ACMH, 12 février 1948.

<sup>66</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 2 : Lettre de M. Assailly, délégué régional de la Société des Amis de l'île d'Aix, à Jacques Rivaud, ABF, 29 octobre 1962.



retenue par le bureau d'adjudication en séance publique pour être le cocontractant de la personne morale de droit public voulant conclure le contrat administratif en question.

La particularité de cette procédure est que le fournisseur offrant le prix le moins élevé – le moins disant – est systématiquement retenu. Certaines entreprises importantes habituées à travailler sur les marchés publics concèdent des rabais importants. Par exemple, en 1959, le projet gigantesque de travaux de restauration des remparts de la citadelle du Château d'Oléron, sur l'île d'Oléron, conduit à un devis de près de 5 millions de francs pour la première tranche de travaux. L'entreprise de maçonnerie Quelin à Paris concède un rabais de 37 % sur l'ensemble des travaux et propose un devis de 2 070 394 francs<sup>67</sup>. L'entreprise Dagand de Périgueux<sup>68</sup> s'aligne sur ce rabais pour proposer un devis de 1 404 443 francs sur la deuxième tranche de travaux.

Il s'agit de rabais exceptionnels qui tiennent compte de l'ampleur des travaux à effectuer et du montant élevé du devis final, mais toutes les entreprises de travaux publics doivent proposer des prix attractifs afin de pouvoir travailler pour l'Etat ; ce dernier demeurant le maître d'ouvrage des travaux, tandis que l'architecte en chef des monuments historiques en est le maître d'œuvre. L'Etat, en tant maître d'œuvre et d'ouvrage des travaux s'engage à subvenir à hauteur d'au moins 30 % du montant des travaux. Les collectivités territoriales (conseil général et commune), elles, versent généralement entre 25 et 50 % de ce montant. La ventilation des dépenses dépendent de la nature du propriétaire de l'édifice, de la richesse de la commune sur laquelle le monument historique est situé et du contexte géographique et politique général ambiant. Quant à lui, le propriétaire du monument historique doit, dans tous les cas, s'engager à subvenir à hauteur de 50 % du montant total des travaux, indépendamment du fait qu'il soit un propriétaire privé ou une collectivité locale. Malgré tout, en général les monuments historiques sont situés dans des petites communes rurales relativement pauvres. Dans ces cas là, l'Etat et le conseil général accordent des subventions beaucoup plus élevées pouvant aller jusqu'à 85% du montant total des travaux<sup>69</sup>.

Souvent, les Monuments historiques, sous la gouverne de l'ABF, prennent l'initiative d'effectuer des travaux après avoir contrôlé l'état des monuments classés. Ils répondent la

---

<sup>67</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 14 : Château d'Oléron, citadelle, 1959.

<sup>68</sup> Une entreprise de maçonnerie générale qui a l'habitude de travailler avec l'administration des Monuments historiques.

<sup>69</sup> Nous évoquons ici une situation courante dans les années 1940 à 1970. À partir des années 1970, la situation financière de l'administration du patrimoine dépendra largement de la fluctuation du budget du ministère de la culture et des priorités de l'Etat. Voir notamment : Lengereau Eric, 2001, *L'Etat et l'architecture*, Paris, Picard, 560 p.

plupart du temps à des demandes des collectivités locales propriétaires des édifices. Rappelons que la plupart des monuments historiques sont des édifices religieux, églises paroissiales pour la plupart d'entre-elles. Parfois, néanmoins, certains propriétaires ou passionnés d'art prennent des initiatives heureuses afin de financer des travaux. Par exemple, l'abbé Sessac, curé de Rioux, procède à des travaux sur la remarquable église de Rioux, classé au titre des monuments historiques depuis 1903. Il finance lui-même de nombreux travaux d'entretien, entre 1945 et 1953, avec l'accord de l'ABF : modifications des fenêtres, des colonnes de l'avant-chœur, des travaux sur le portail sud et enfin sur les vitraux.

L'administration a souvent privilégié une méthodologie axée sur la bonne entente avec les partenaires extérieures qu'ils soient les entreprises intervenant sur les chantiers ou les propriétaires des monuments. Cependant, il arrive que les propriétaires refusent de coopérer avec l'administration soit en refusant le classement de leur immeuble ou en rejetant des devis. Dans ce cas, le service des monuments historiques ne possédant pas encore de ministre attribué et dépendant du ministère de l'Intérieur doit faire appel au conseil d'Etat. Par exemple, en avril 1945, le conseil d'Etat établit « un projet de décret portant classement de l'église de Grenouillé ; le conseil municipal ayant en effet constamment repoussé les propositions du service des monuments historiques »<sup>70</sup>.

#### **7-2-4. Les relations de l'administration avec l'extérieur :**

L'architecte des bâtiments de France est le principal animateur de ces relations de l'administration avec l'extérieur puisqu'il est le seul à vivre sur place tout en intervenant quotidiennement sur les monuments historiques. Il n'est pas rare qu'il noue des liens forts avec certaines personnalités locales ou certains acteurs sociaux du patrimoine local.

Jacques Rivaud, qui a fait la totalité de sa carrière en Charente-Maritime du début des années 1930 à la fin des années 1950, a noué des liens d'amitié avec certains propriétaires de monuments historiques ou certains membres actifs de sociétés savantes comme le chanoine Tonnellier<sup>71</sup>. Il entretient, notamment, des relations amicales avec Jacques Texier, PDG de la

---

<sup>70</sup> Sud Ouest, 15 avril 1945.

<sup>71</sup> Le chanoine Paul-Marie Tonnellier (Châtellerauld 1886 - Voiville 1977). Ordonné prêtre le 29 juin 1911, il devient vicaire à Pons puis à Marans avant d'être nommé à Tonnay-Charente (1919), curé à Paillé (1921) et enfin

brasserie Paillette<sup>72</sup> au Havre et propriétaire du château de Dampierre-sur-Boutonne. Dans sa correspondance avec le propriétaire qui procède à la restauration de l'édifice à partir de 1956, Jacques Rivaud insère des informations privées et s'arrange pour faire coïncider ses visites lorsque le propriétaire est présent : « la protection de tous les sites intéressants dans le département a absorbé la totalité de mon temps et même de mes loisirs depuis le début de l'année. À ce sujet, j'ai prévu toute la zone de la vallée de la Boutonne, entre Saint-Jean-d'Angély et Chizé [...]. »<sup>73</sup>

Afin de faciliter les travaux à effectuer dans son château, l'architecte conseille à Jacques Texier de regrouper les travaux en deux catégories : les travaux importants (gros œuvre, mise hors d'eau, travaux esthétiques) et les travaux de gros entretien (installation de l'eau, sanitaires, petits travaux). Tout cela dans le but de réaliser ces deuxièmes travaux plus rapidement. En effet, dans le premier cas, non seulement l'architecte en chef des monuments historiques devra effectuer les études, établir les devis et diriger les travaux, mais également, « il faut la bénédiction »<sup>74</sup> de l'inspecteur général et de la commission supérieure des monuments historiques. Par ailleurs, et sans que l'on puisse trouver la moindre explication, l'architecte Jacques Rivaud effectue tous les ans des travaux de « stricte entretien » alors même que le propriétaire ne fournit – alors que c'est la règle – aucune participation à cela. Les travaux se chiffrent alors à 256 francs en 1963, 323 francs en 1964, 680 et 2929 francs,

---

à Saint-André-de-Lidon (1926). Le chanoine Tonnellier reste une des grandes figures de l'érudition saintongeaise, tant en histoire qu'en archéologie. Sa série de monographies sur les églises de la région demeure un des travaux les plus sérieux effectués à leur sujet. Citons par exemple les monographies sur Aulnay, Saint-Symphorien-de-Broue, Saint-André-de-Lidon, Thaims, Esnandes, Fenioux, Moëze, l'Abbaye aux Dames de Saintes, Saint-Eutrope de Saintes, Corme-Royal, Pont-l'Abbé, Mornac, Vaux, Talmont, Sablonceaux, Notre-Dame-de-Recouvrance des cordeliers de Pons (entre 1954 et 1965, toutes brochures éditées par Delavaud à Saintes). Au total, plus de cinquante titres composent sa bibliographie (qu'on trouve dans son ouvrage posthume publié par Francette Joanne, *Au pays de Saintonge... Saint André-de-Lidon*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1988). « Le grand talent du chanoine Tonnellier réside dans sa façon de mêler sources historiques et observation archéologique pour déchiffrer un monument. En parallèle à son insatiable curiosité à propos des églises de Saintonge, il participe au premier rang de la vie culturelle locale. Membre influent de toutes les sociétés savantes de Charente-Maritime, il en devient un des publicateurs les plus assidus. Il est également l'initiateur, dès 1956, puis le fondateur et le premier directeur de l'Académie de Saintonge. C'est en effet lui qui réunit les dix premiers membres de cette compagnie et lui donne vie. Depuis 1990, un prix d'archéologie décerné par l'Académie porte son nom. Membre de l'Académie de sa fondation à 1978 » <http://www.academie-saintonge.org/fiche.php?id=28>. Il est néanmoins critiqué pour avoir ajouté des éléments sur ses relevés d'estampage notamment sur les graffiti médiévaux des sites de Domme, Chinon et, surtout, Gisors (Ramond, S., « Le faux dans l'archéologie du trait glytographique », in *Actes des "Premières Rencontres Graffiti anciens" à Loches en Touraine. Loches (Indre-et-Loire) les 20 et 21 octobre 2001*, Verneuil-en Hallatte, ASPAG, 2002, p. 75-82).

<sup>72</sup> La brasserie paillette est créée en 1852 par Philippe Paillette dans la ville de Le Havre. Par la suite devient en 1900 la Brasserie Alsacienne, puis Grande Brasserie Alsacienne, puis en 1940 Alsacienne Bières Paillette. La bière paillette se vend dans tout l'ouest de la France et s'exporte même à l'étranger à travers les transatlantiques qui partait du Havre.

<sup>73</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 19 : lettre de J. Rivaud à J. Texier, 1960.

<sup>74</sup> *Ibid.*

pour la protection contre les incendies, en 1965. Or le conservateur des bâtiments de France, Jean Verney<sup>75</sup>, lui notifie alors que ces travaux de protection contre les incendies « ne devraient être effectués que si le monument historique appartient à l'Etat »<sup>76</sup>. Finalement, la situation ne rentrera dans l'ordre qu'en 1967, lorsque le propriétaire du château Jacques Texier acceptera de payer une contribution annuelle de 500 francs au titre du strict entretien de l'édifice. La nomination d'un nouvel architecte des bâtiments de France, Jean Gondolo, suite au départ à la retraite de Jacques Rigaud en 1965 permet, sans doute, d'éclairer cette évolution.

Contrairement aux idées reçues, l'administration des Monuments historiques s'est toujours adaptée au contexte local et à ses interlocuteurs. En effet, ne disposant pas de moyens humains et financiers suffisant, elle a très tôt compris qu'il était impératif d'entretenir des relations de confiance et une certaine écoute envers les propriétaires des monuments historiques.

Par exemple, en 1948, l'administration a su faire confiance à une entreprise privée qui se sert de l'ancien hôpital de Pons comme d'un entrepôt ; elle lui a permis d'effectuer elle-même les travaux nécessaires à l'amélioration esthétique du site :

*« Sous le passage de l'hôpital situé sur la route de Bordeaux à Pons, il existe deux portails d'entrée latéraux, l'un à droite accédait autrefois à la salle des malades et celui de gauche à la chapelle, aujourd'hui en grande partie détruite. Le premier portail, celui de droite, est muni d'une porte par frises avec peintures en fer forgé qui est correct. Le portail de gauche est muni d'une porte affreuse et en très mauvais état. Or le terrain situé derrière ce portail appartient à la Société des Freins Westinghouse qui construit à l'intérieur des anciens murs de l'ancienne chapelle (non-classée) une salle qui servira de foyer et de cantine pour son personnel. Cette société qui possède des ateliers dans lesquels on travaille le fer et le bois exécute elle-même ses travaux et demande l'autorisation par ses propres moyens au portail de gauche une porte absolument semblable à celle de droite. J'ai exposé au directeur de cette société notre organisation [...] il m'a répondu que s'agissant d'une œuvre sociale de la société il ne disposait que de fonds très modestes et que s'il n'était pas autorisé à exécuter cette porte, il en ferait une très sommaire qui serait placée à quatre mètres en arrière de celle actuelle [...]. Cette dernière porte devant assurer la sécurité que ne permet pas l'état vétuste de la première [...]. Je vous propose d'autoriser à titre exceptionnel, ladite société à faire au*

---

<sup>75</sup> Voir sous-chapitre suivant pour l'administration des monuments historiques après 1959.

<sup>76</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 19 : lettre du conservateur des bâtiments de France, Jean Verney, à l'architecte des bâtiments de France, Jacques Rigaud, 24 novembre 1965.

*portail de gauche une porte absolument semblable à celle de droite, de manière à améliorer l'aspect de ce passage »<sup>77</sup>.*

Le projet est finalement accepté par l'ACMH et l'entreprise installera quelques mois plus tard la nouvelle porte fabriquée selon la volonté de l'administration des Monuments historiques.

Parfois, au contraire, les tensions aiguës se font sentir, en particulier entre les architectes et les propriétaires ou les usagers des monuments historiques. Ainsi, en 1961, l'abbé Sessac s'indigne auprès du député Lacaze du projet d'installation un plafond dans l'église romane de Rioux : « vous me parlez de plafond, là je regrette mais je n'en veux absolument pas. Je préfère garder ma voûte de plâtre telle qu'elle est – voire même la voir s'écrouler que d'avoir un plafond de salle de bal ou de concert ! Le mot a pu trahir votre pensée, mais s'il est authentique c'est-à-dire de M. Mastorakis c'est une énormité que de songer à mettre un plafond dans une église de cette valeur et classée, ou alors – on se débarrasse de moi aux moindres frais. Je regrette mais je ne suis pas complètement idiot, une voûte c'est hémisphérique et non une ligne droite [...] Puis-je vous demander si vous pouvez avoir des précisions très précises sur ce point »<sup>78</sup>.

La réponse immédiate de l'ACMH Michel Mastorakis emprunte d'ironie illustre la difficulté que le service des monuments historiques a parfois à communiquer avec la population locale :

*« Qu'il est donc difficile de s'entendre avec des gens passionnés ! Si je répondais M. l'abbé Sessac sur le ton qu'il adopte, il réagirait violemment. Je compte donc sur vous pour le calmer et le convaincre d'adopter une attitude moins agressive. Puisqu'il désire des précisions très précises (existe-t-il des précisions évasives ?) en voici quelques-unes. Je ne suis absolument pas responsable de l'état actuel de l'église de Rioux, tant en ce qui concerne les restaurations abusives que les dispositifs de charpente et couverture. En conséquence, je ne puis rien quant au fait que la dite charpente sur la nef ne permet pas de refaire une voûte selon le tracé ancien, vraisemblablement en berceau brisé ; elle est trop basse et il est hors de question de la charger en totalité alors qu'elle n'est pas en très mauvais état. L'état de nos finances ne permet pas les fantaisies coûteuses. M. l'abbé Sessac n'a pas à vouloir ou non. Il n'est pas le propriétaire de l'église. Celle-ci sera restaurée selon les décisions prises par l'inspection générale des monuments historiques et, le*

---

<sup>77</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 35 : Lettre de l'ABF, Maurice Gouverneur à l'ACMH, Jean Merlet, 11 septembre 1948.

<sup>78</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 37 : Lettre de l'abbé Sessac au député Lacaze, 23 octobre 1961.

*cas échéant, par la commission supérieure, cela prouve que je n'agirai pas en dictateur, mais il lui faut également abandonner l'idée de l'être.*

*Je n'ai jamais pensé qu'il fut complètement idiot, qu'il me fasse la grâce de croire que je ne le suis pas plus. Lorsque j'affirme qu'une voûte n'est pas possible, ce n'est pas par débilité mentale. Si j'ai parlé effectivement de plafond en bois, c'est que je suis convaincu, par expérience, que ce sera moins laid que la voûte en anse de panier en plâtre actuelle. Je ne le lui imposerai pas parce que, comme lui, je ne vois aucun inconvénient à ce que disparaisse, sans être remplacée, cette voûte dangereuse. La charpente apparente sera très bien et ne coûtera rien. [...]*

*Comme M. l'abbé Sessac désire que nous accordions notre vocabulaire, précisons qu'une voûte hémisphérique est une coupole ; qu'un plafond n'est pas une ligne droite mais un plan horizontal et que la voûte qu'il désirerait est un berceau brisé »<sup>79</sup>.*

En fait, l'abbé Sessac réalise depuis longtemps des travaux de présentation dans son église en lies finançant personnellement. Ces travaux ne donnent pas satisfaction dans leur exécution et lorsque Michel Mastorakis a été nommé ACMH de Charente-Maritime, il fait stopper les travaux en cours sur la façade ouest en démontrant au curé de Rioux qu'il avait bien plus d'intérêt à offrir en participation les sommes qu'il dépensait de manière peu appropriée.

Finalement, les travaux désirés par l'abbé seront exécutés en 1967 et 1968 car des travaux similaires ont déjà été exécutés durant les années précédentes dans les églises de Thaims et de Saint-Georges d'Oléron.

À partir des années 1950, des associations de jeunesse – héritières, entre autre, des initiatives du Front Populaire en matière d'animation socioculturelle – investissent peu à peu les sites patrimoniaux.

Le site de Brouage qui a été redécouvert à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>80</sup> est encore en friches au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. En 1952, l'ACMH Georges Jouven produit un devis de gros entretien, d'un montant de 660 780 francs, afin de réparer une partie des fortifications<sup>81</sup>. Les travaux sont conduits par l'entreprise de maçonnerie Taunay sous la surveillance de l'ABF Jacques Rivaud<sup>82</sup>. En 1955, une deuxième tranche de travaux est engagée, toujours au titre de gros entretien, mais cette fois-ci d'un montant de 1 714 600 francs.

L'administration saisie par les élus locaux commence à redouter ce qui semble devenir un gouffre financier tant on perçoit mal quand s'achèveront ces travaux. La citadelle de

---

<sup>79</sup> Ibid., Lettre de Michel Mastorakis, ACMH, au député Lacaze.

<sup>80</sup> Voir Première partie, chapitre 3.

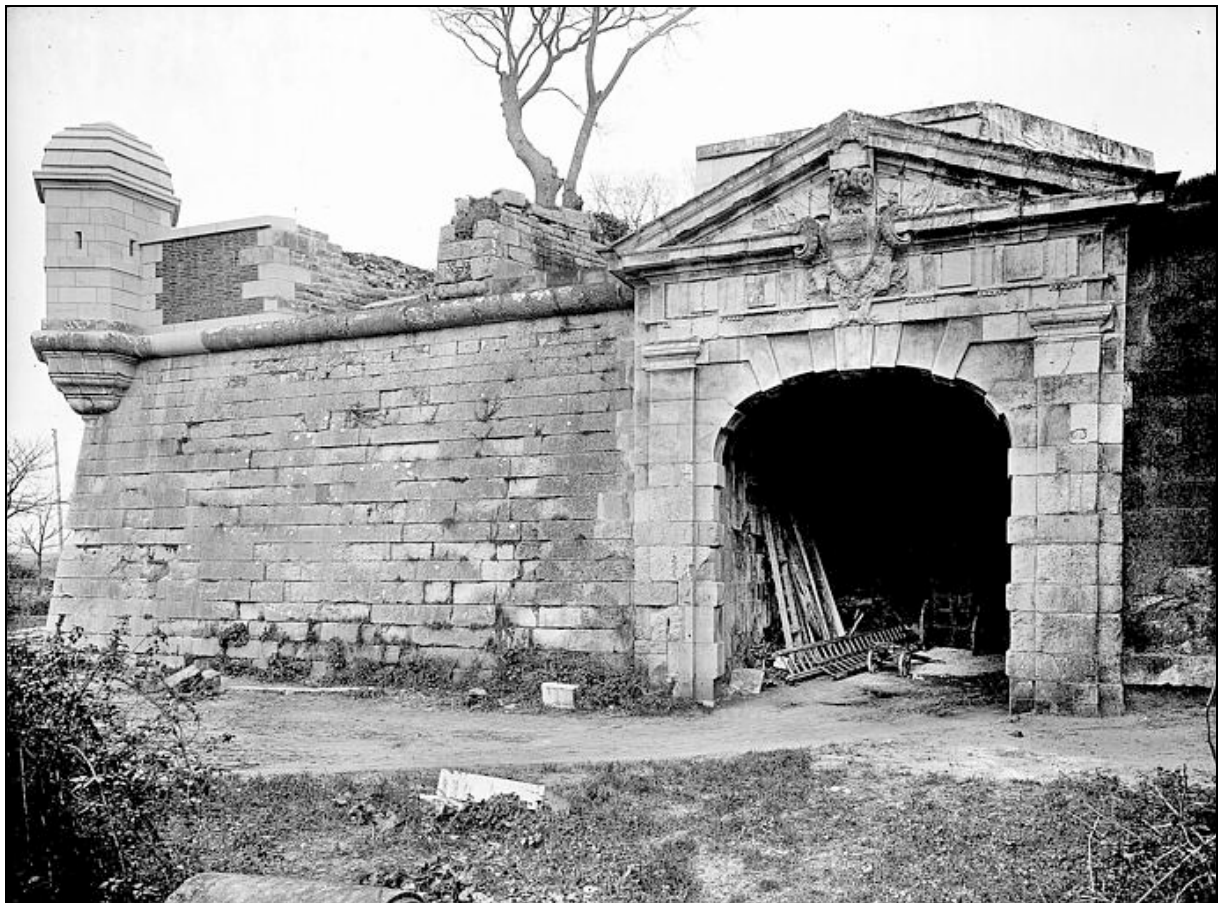
<sup>81</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 24 : Brouage, 1952.

<sup>82</sup> Ibid.

Brouage abandonnée par l'armée depuis plus de 70 années s'étend, en effet, sur plus de 400 mètres de côté, autour de sept bastions, dix-neuf échauguettes, sept courtines d'une hauteur moyenne de onze mètres, deux ports souterrains, quatre poternes, quatre latrines abritées, une poudrière et une halle aux vivres de 700 m<sup>2</sup>.

La citadelle de Brouage a donc été à la fois un handicap et une chance pour l'administration des monuments historiques ainsi que pour les élus locaux. Un handicap car il est toujours difficile d'entretenir un site aussi gigantesque alors qu'il n'est pas ou peu habité. John Ruskin définit simplement que la *valeur d'usage* d'un monument lui assure systématiquement un entretien et, par conséquent, une durée de vie plus élevée. Une chance car l'histoire du site soulève des souvenirs vivaces liés au peuplement de la Nouvelle-France par Champlain<sup>83</sup>.

*Illustration 47 : Remparts extérieurs de Brouage, Porte Royale, années 1930<sup>84</sup>, par Emmanuel-Louis Mas<sup>85</sup> :*



<sup>83</sup> Augeron, M., Guillemet, D. (dir.), *Champlain, de Brouage aux Grands Lacs : cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord (XVIIe-XXIe s.)*, La Crèche, Geste Editions, 2004, 414 p.

<sup>84</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 0084/017/1010 n° MH0110419.

<sup>85</sup> Emmanuel-Louis Mas (1891-1965) est un photographe entré au service des Archives photographiques en qualité d'employé de laboratoire, en 1919, il poursuit sa carrière comme opérateur. Il est admis à la retraite vers 1956.

Le classement complet des fortifications de la citadelle, en 1886, permet de mettre un terme aux dommages provoqués par l'abandon progressif du site, mais c'est véritablement l'association Concordia qui initie les travaux d'entretien. En 1953, cette association de jeunes organise deux camps d'été dans le but de débiter un long travail de débroussaillage du site. En deux années, Concordia accueille sur le site plus de 100 jeunes de 9 nationalités avec le soutien actif de François de Chasseloup-Laubat, notable local influent<sup>86</sup>. Le travail effectué est difficile et fastidieux, pourtant l'administration mettra un certain temps avant de leur faciliter la tâche comme le remarque un journal du quotidien Sud Ouest : « ces jeunes qui avec enthousiasme, avec la belle ardeur de la jeunesse servent une perle de notre patrimoine historique, qui sauvent la forteresse de Brouage, tout simplement. [...] On ne leur facilite pas la tâche autant qu'on pourrait et qu'on devrait le faire. [...] Un chef de camp de Concordia a, par exemple, souvent mieux à faire que se débattre au milieu des dédales de l'administration [...] La subvention fait vivre le camp, oui, mais en attendant, c'est l'épicier voisin, ce brave homme, qui subventionne [en attendant la subvention de l'Etat]. [...] Les amis de Brouage, la ténacité de M. de Chasseloup-Laubat ont fait tout cela. Ils ont créé une ambiance. Avec ceux de Concordia, ils ont fait revivre dans sa splendeur, l'antique cité fortifiée de Brouage qu'on croyait à jamais morte et qu'on abandonnait à la nature envahissante. [...] Mais attention ! Il fut que l'administration des Beaux-arts suive le travail et le complète, sinon tous les efforts auront été inutiles. [...] Les Monuments historiques ont fait ce qu'ils ont pu [...] mais ce ne sont là que des retouches de détail. Malgré elles, Brouage était encore avant Concordia, une cité historique pratiquement disparue, qui n'attirait plus personne, puisqu'il n'y avait plus rien à voir. Les choses ont tout à coup changé. Les touristes, désormais, affluent. On sait maintenant que la forteresse construite par Richelieu vaut une visite. C'est déjà un beau résultat »<sup>87</sup>.

Dans les faits, l'administration des Monuments historiques accorde une subvention de 450 000 francs par an à Concordia, soit deux stages de trois semaines. Quant à elle, Concordia bénéficie du support technique de l'association des « Amis de Brouage », une association locale qui est notamment active dans la commémoration de Champlain et qui a milité pour l'érection d'un monument à Champlain en 1878.

---

<sup>86</sup> François de Chasseloup-Laubat (1904 à Paris - 1968 à Marennes), recordman de France du 100 mètres, il voyage ensuite en Asie et en Afrique, et rapporte des observations en microzoologie et en archéologie. Médaille d'honneur de l'Institut Pasteur, il reste surtout célèbre pour ses recherches sur l'art rupestre saharien, qu'il visite avec Frison-Roche. Après la guerre, il travaille plutôt sur l'histoire de la Saintonge et fonde le système des prix à l'Académie de Saintonge.

<sup>87</sup> Sud Ouest, 23 août 1954.



Le projet de classer l'ensemble du site date de 1950<sup>88</sup> et le classement total du site met fin au démantèlement progressif qui se poursuivait encore : « après tout, il semblait tout à fait innocent de prélever de pauvres pierres inutiles perdues dans une véritable jungle »<sup>89</sup>. On sait que nombre d'entre elles ont été changées de place pour être déplacées vers les parcs à huitres. Voici comment un journaliste évoque dans un article intitulé *Voyage aux îles de Saintonge : Brouage-la-Morte*<sup>90</sup> l'état du site en 1940 : « de la maison natale de Champlain, plus rien ne subsiste. Jadis, les habitants s'en sont, affirme-t-on, partagé les pierres. Et le portail qui a été vendu à un anglais pour la somme de 50 francs se trouve maintenant dans un musée de Montréal. Seule, désormais, devant l'église, une petite colonne rappelle à ceux qui passent le nom du fondateur de Québec. Il n'empêche : Brouage-la-Morte [...] a failli contraindre l'histoire à lui donner un nom glorieux [...] Elle vit à cause de ses vieilles pierres, à cause de Richelieu, de Louis XIV, de Marie Mancini, à cause de la guerre [...] à cause d'un passé qui est le nôtre et qui ne peut pas mourir pour nous »<sup>91</sup>. Mais, les mentalités locales semblent évoluer : « les habitants sont entrés dans le jeu et aucun d'eux, sûrement, ne se livrerait aujourd'hui [1954] à la moindre dégradation »<sup>92</sup>.

Malgré tout, la restauration complète du site sera un problème récurrent pour l'administration et dès 1957, le chanoine Tonnellier rappellera à l'ABF, Jacques Rivaud, le « triste sort réservé aux remparts »<sup>93</sup> de la citadelle. Comme le note lui-même l'architecte quelques années plus tard, « isolée dans le marais, hameau d'une petite commune rurale de 500 habitants, elle semble avoir été abandonnée pendant longtemps. Des murs, dont le développement est bien supérieur à celui de notre plus grande cathédrale, furent la proie d'une puissante végétation destructrice. Il est grand temps d'arrêter ces dommages qu'une campagne de défrichage poursuivie pendant une dizaine d'années permet de mesurer dans toute leur ampleur. Un devis global approximatif atteint 3 300 000 francs. Je propose qu'un premier crédit de 100 000 francs soit affecté en 1963 aux premières réparations des remparts de Brouage »<sup>94</sup>.

---

<sup>88</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 24 : Brouage, lettre de Georges Jouven à l'ABF, 1950.

<sup>89</sup> Sud Ouest, 23 août 1954.

<sup>90</sup> Petite Gironde, 12 septembre 1940.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> Sud Ouest, 23 août 1954.

<sup>93</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 24 : Brouage, lettre du chanoine Tonnellier à Jacques Rivaud, ABF, 1958.

<sup>94</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 24 : Brouage, note de l'ABF, Jacques Rivaud au Préfet de Charente-Maritime, 25 juillet 1962.

Finalement, il est décidé en 1963 d'établir un plan décennal de travaux vu l'importance des travaux de consolidation à entreprendre<sup>95</sup>. L'objectif est de proposer un plan permettant d'assurer des travaux tous les ans d'un montant d'environ 100 000 francs selon la ventilation habituelle : au moins 50 % et le reste par le Conseil général et la commune, sachant que cette dernière ne possède pas les finances adéquates<sup>96</sup>. Le maire annonce, en définitive, qu'il souhaite dans tous les cas établir un financement de moins de 25 000 francs par an. La ventilation du budget varie néanmoins de façon très importante tous les ans : par exemple, en 1964 la municipalité accorde 50 000 francs, le Conseil général 75 000 francs et l'Etat le reste.

Le ministère de la Défense est un autre acteur important auquel l'administration des Monuments historiques doit faire face. Si la plupart des fortifications maritimes sont désaffectées depuis le début du XXe siècle, quelques immeubles appartiennent encore à la Défense. Citons par exemple les immeubles de l'ancien arsenal de Rochefort : le service historique de la défense, le magasin aux vivres devenu logements pour l'armée, l'hôtel de Cheusses devenu musée naval et la fameuse ancienne corderie royale. À Saint-Martin de Ré, une partie de l'ancienne citadelle Vauban est devenue un pénitencier – après avoir été transformé en étape obligée vers le bagne de Cayenne en 1873. La Direction du centre pénitentiaire de Saint-Martin est sans doute le propriétaire privé qui coopère le plus difficilement avec les Monuments historiques. Dès juillet 1949, l'Administration pénitentiaire souhaite utiliser les bâtiments de l'ancien arsenal pour y installer des logements des gardiens. C'est finalement Yves Bouthillier, célèbre homme politique français<sup>97</sup>, qui s'oppose à cette réaffectation. Comme le note Yves Bouthillier, « en novembre 1949, l'édifice échappait à ce danger ; il s'agissait pour la municipalité d'acquérir au plus tôt l'édifice pour le soustraire à cette Administration »<sup>98</sup>.

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, lettre de Robert Milliat, conservateur régional des Bâtiments de France à Jacques Rivaud, 25 juillet 1963.

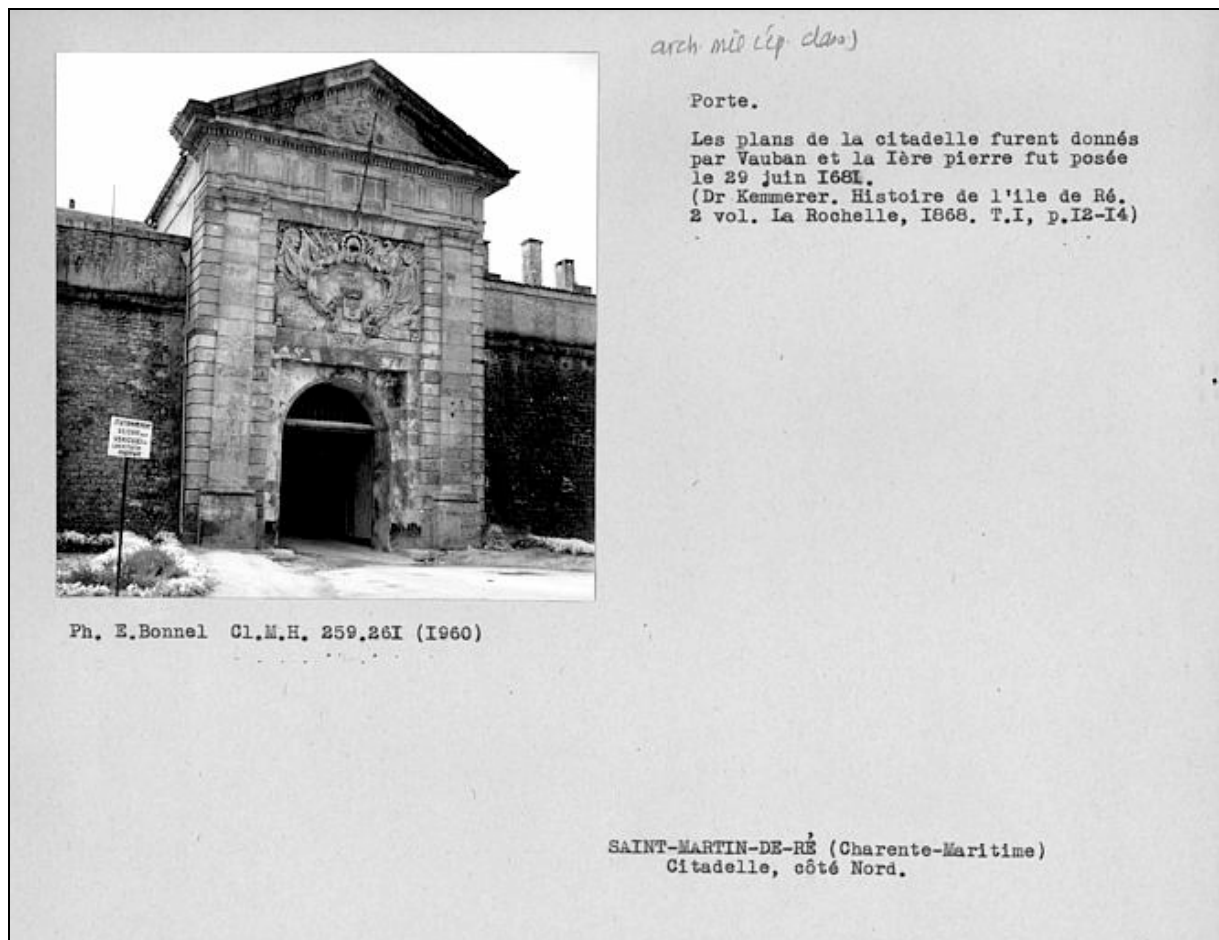
<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> Yves Bouthillier (Saint-Martin-de-Ré, 26 février 1901 - Paris le 4 janvier 1977). Inspecteur des Finances et diplômé de l'École centrale Paris, est Directeur du Budget de 1930 à 1932 puis secrétaire général du ministère des Finances de 1938 à 1940. Il devient ministre des Finances et du Commerce le 15 juin 1940, puis ministre de l'Économie nationale et des Finances dans le gouvernement du maréchal Pétain. Après la Libération et l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir, la Haute Cour de justice le condamne en 1947 à trois ans de prison. Par la suite, Bouthillier est Maire de Saint-Martin-de-Ré, sa ville natale, de 1958 à 1972. Son action est orientée par la volonté de préserver le caractère propre de l'île de Ré d'où sa famille est issue, tout en préparant son développement.

<sup>98</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 53 : Lettre de Yves Bouthillier, Maire de Saint-Martin de ré, à Jacques Rivaud, ABF, 12 février 1962.

En juillet 1953, l'état d'abandon de cet édifice en mal de propriétaire est signalée au Directeur des Domaines, puis en janvier 1954 au Ministre de la Marine, le propriétaire en titre de l'édifice. Le 28 novembre 1955, la Municipalité de Saint-Martin, après quelques démarches, acquiert l'édifice. Ainsi, selon Bouthillier, « les bâtiments ont beaucoup souffert pendant ces années d'après-guerre que durant l'occupation »<sup>99</sup>. Il a fallu attendre juillet 1959 pour que la Municipalité saisisse l'Administration des Affaires culturelles de sa volonté de contribuer à la remise en état des locaux destinés à abriter le Musée et que l'ACMH, Michel Mastorakis, puisse préparer un devis de grosses réparations. En fait, seule la toiture du corps central de l'édifice a finalement été refait pendant cette période de près de 15 années. En effet, les deux ailes de l'édifice sont dans « un état lamentable », tout comme les menuiseries et le jardin qui est « une véritable forêt vierge » selon Yves Bouthillier<sup>100</sup>.

*Illustration 48 : Porte de la citadelle côté nord par Emile Bonnel, 1960<sup>101</sup> :*



<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 1996/096/MH0259261.

Toutefois, la Direction effectue parfois des travaux qui servent les desseins des Monuments historiques. Par exemple, en 1959, le Maire de Saint-Martin de Ré profite de travaux effectués par l'administration pénitentiaire pour racheter les deux portes monumentales de la citadelle, avec l'accord des Monuments historiques :

*« J'ai été saisi par la Direction du centre pénitentiaire de Saint-Martin [par une lettre] dans laquelle il exprime son désir de construire un hangar pour loger à la fois l'outillage du service agricole ainsi que le fourrage [...] Toutefois, [le projet] ne me paraît pas mal placé, d'autant plus qu'il pourra être dissimulé par un rideau d'arbres [...] Dans cet ordre d'idée, je désirerais pouvoir mener à bien le projet que nous formons d'acheter les deux portes des Campani et de Thoiras. Je compte beaucoup sur votre appui. J'espère d'ailleurs qu'il n'y aura pas de difficulté, l'Administration pénitentiaire n'ayant nullement l'intention d'y établir dans l'une et dans l'autre des logements pour ses surveillants <sup>102</sup> ».*

Nous avons donc vu que l'organisation centralisée de l'administration des monuments historiques permet néanmoins une certaine réactivité grâce à la présence de l'ABF dans son agence de La Rochelle. La difficulté la plus prégnante est, bien entendu, le financement des travaux. Les réparations de guerre sont financées plus aisément grâce aux subventions spéciales et aux aides internationales. Même les édifices les plus modestes bénéficient de ces aides. 59 devis sont déposés au titre des dommages de guerre en Charente-Maritime en ce qui concerne les monuments historiques.

Par exemple, l'église de Macqueville, en partie détruite par les bombardements, obtient dès 1950 une subvention de 5 908 870 francs, puis de 1 814 160 francs en 1952 et enfin de 11 911 400 francs, pour la réparation de la coupole du transept, la remise en état des vitraux et la consolidation du mur nord de la nef<sup>103</sup>. Le château de La Roche Courbon bénéficie également de ce financement avec dès 1949 un devis de 10 416 288 francs. De même, en 1950, l'église de Médis obtient un financement de 4 541 350 francs pour les réparations des dommages de guerre<sup>104</sup>. On constate donc que les monuments historiques détruits lors du conflit mondial obtiennent plus aisément un financement que les autres dont les propriétaires doivent attendre généralement plus de trois ou quatre années après la production du premier devis pour voir débiter les travaux<sup>105</sup>. De même, l'église de Thaims,

---

<sup>102</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 50 : Lettre du Maire de Saint-Martin de Ré à l'ABF Jacques Rivaud, 12 novembre 1959.

<sup>103</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 27 : Rapport de Jacques Rivaud.

<sup>104</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 31 : Rapport de Jacques Rivaud.

<sup>105</sup> *Ibid.*

petite commune de 300 habitants dont les couvertures ont été endommagées par les Forces Françaises de l'Intérieur en 1944 et 1945, bénéficie d'un financement exceptionnel. En effet, 100% des travaux sont pris en charge par l'Etat : une moitié au titre des dommages de guerre et une autre moitié au titre de la vétusté. Cela s'explique évidemment par la faiblesse du budget de la commune<sup>106</sup>.

De la même manière, l'ACMH propose en 1947 un devis au chiffre très élevé de 8 817 702 francs pour la restauration de l'église de Marennes au titre des dommages de guerre. La plupart des travaux seront exécutés notamment la restauration de la voute intérieure du clocher et des maçonneries extérieures. Mais, la restauration des escaliers intérieurs et du pinacle sont repoussés pendant plus de dix années.

Encore une fois, la question du financement oblige l'administration à effectuer, parfois, une restauration *de façade* ou, plutôt, une restauration parant au plus urgent. Quant au conseil municipal de Marennes, la situation le préoccupe fortement. Même si l'Etat n'a que peu de crédits à consacrer aux monuments historiques, le Maire estime, quant à lui, que cette situation ne saurait se prolonger et attire l'attention du Conseil sur la venue dans la région en juin 1960 – à La Rochelle et Royan, en faisant un court passage à Marennes et sur l'île d'Oléron – de représentants des Marines de Guerre et de Commerce britanniques et de nombreux touristes britanniques et canadiens, à l'occasion du VIII<sup>ème</sup> centenaire d'Aliénor d'Aquitaine, auteur des Rôles d'Oléron, un des premiers codes militaires appliqués dans toute l'Europe. Profitant de cette occasion, le conseil municipal décide d'interpeler l'ABF Jacques Rivaud : « le conseil, considérant que la venue dans notre région en juin 1960 d'éminentes personnalités étrangères impose à la commune de Marennes, l'obligation de les recevoir dignement et de leur offrir l'occasion d'admirer les sites de la côte atlantique marennaise et oléronaise, que l'ascension du clocher de l'église de Marennes, merveille architecturale du XVI<sup>e</sup> siècle, présente à cet égard un intérêt exceptionnel en raison du splendide panorama qui, de sa galerie haute de 87 mètres, s'offre à la vue »<sup>107</sup>.

Malgré tout, les travaux n'ont lieu que deux années plus tard, grâce à l'appui de François de Chasseloup-Laubat, conseiller municipal de Marennes que nous avons évoqué

---

<sup>106</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 43 : devis de l'ABF, 21 mai 1961.

<sup>107</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 28 : Extrait de la séance du 27 novembre 1959 du conseil municipal de Marennes.

précédemment, qui bénéficie de très bonnes relations avec l'ABF, Jacques Rivaud, puisqu'ils pratiquent le tutoiement dans leurs correspondances.

*Illustration 49 : Clocher de l'église Saint-Pierre de Marennes côté sud-ouest par Médéric Mieusement, 1890<sup>108</sup> :*



L'intervention des associations de sauvegarde du patrimoine se fait plus pressante à partir du milieu des années 1960. Le 10 août 1964, M. Peychard, vice-président de la Société des amis de Saint-Jacques de Compostelle, écrit à Jacques Rivaud, ABF, afin de proposer une restauration et une réutilisation appropriée à l'ancien hôpital des Pèlerins de Pons :

*« Nous avons suggéré que la salle de l'ancien hôpital de pèlerins de Pons qui ne sert plus à rien, et qui a gardé un certain caractère, puisse être affectée par la mairie de Pons à un musée*

<sup>108</sup> Fonds Mérimée, MH0001676.

*local axé sur les hôpitaux de pèlerins, dont celui de Pons est certainement un des plus intéressants comme architecture, malgré que l'église ait été détruite.*

*Mais cette disposition de l'hôpital et de la chapelle se faisant face, par-dessus la route, pour abriter des pèlerins sous la voûte et créer une communication intérieure sur la chapelle, représentant un prototype de l'architecture des hôpitaux de Saint-Jacques de Compostelle, comme en de nombreux endroits de France et d'Espagne, nous pensions que l'hôpital de Pons pourrait recueillir plans et photos des hôpitaux similaires, et peut-être des objets relatifs aux hospitaliers.*

*Au nom de notre Société, j'en avais informé le maire de Pons qui serait peut-être intéressé me disait-on de trouver là un moyen d'utiliser ce local inutilisé et de créer ainsi un nouveau centre d'intérêt dans sa commune, qui pourrait y retenir de nombreux visiteurs.*

*Notre société, à la suite de la Société française d'Archéologie qui avait émis le même vœu il y a quelques années [...] demande votre aide dans cette réalisation dont profiterait aussi l'édifice lui-même qui se trouverait plus largement visité [...] qui lui permettrait de revivre un peu »<sup>109</sup>.*

La question du financement des travaux en tous genres sur les monuments historiques et des fonds de concours attribués par l'Etat sont des enjeux majeurs dont l'Etat prend conscience dès le milieu des années 1950. Une circulaire du Secrétaire d'Etat aux Arts et Lettres adressée aux Préfets, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1956, concernant déjà la déconcentration de la Direction de l'Architecture précise la mission du conservateur régional des bâtiments de France : « vous serez fréquemment saisis par ses soins de demandes de fonds de concours ».

Comme le note le conservateur régional des Bâtiments de France (CRBF), Robert Milliat : « la négociation du financement des fonds de concours est en effet un des domaines dans lequel s'exerce la mission du conservateur régional »<sup>110</sup>. En effet, avec la création du poste de conservateur régional des Bâtiments de France, le pouvoir décisionnel se déplace en province. Nous allons voir que cette (r)évolution administrative se produit à un moment charnière de l'histoire administrative de la culture et de l'histoire administrative française en général.

---

<sup>109</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 35 : Lettre de M. Peychard, vice-président de la Société des amis de Saint-Jacques de Compostelle, à Jacques Rivaud, ABF, 17 août 1964.

<sup>110</sup> *Ibid.*, Lettre du CRBF au Maire de Marennes, 19 mars 1963.

### 7-3- L'évolution administrative de la culture en France après 1959 :

Comme le note Xavier Laurent, « la direction de l'Architecture se présente déjà en 1951 comme l'administration chargée de *la protection du patrimoine d'art et d'histoire de la France*<sup>111</sup> »<sup>112</sup>. La direction de l'Architecture a la responsabilité de la construction et de la promotion de la qualité architecturale pour chacun des édifices de l'État. Ce qui signifie que la direction de l'Architecture a son mot à dire pour tout bâtiment érigé à l'initiative d'une administration, tout comme elle se doit de protéger la qualité architecturale dans le cadre de ses prérogatives sur les monuments historiques. La direction de l'Architecture touche, en fait, essentiellement le patrimoine et la protection des monuments historiques, sans avoir par ailleurs une réelle prise sur l'architecture contemporaine.

Le rôle de l'administration de l'Architecture est donc essentiel dans la quête de sens que poursuit l'Etat depuis la création de la commission des monuments historiques en 1837. Comprendre cette place particulière des rouages de l'administration est essentielle pour tenter d'appréhender ce que signifie le monument historique dans son acception normative. En effet, les choix administratifs régissent le conditionnement du monument historique. Pourtant, comme le remarque assez justement Xavier Laurent, « les spécialistes ont tendance à évacuer de leurs schémas explicatifs ce qui est extérieur à leur monde. Ils ne relient pas l'évolution de leur administration à des choix ou à des logiques sociales. Ils privilégient leur « temps long », ce lui de la succession des générations d'architectes et d'historiens de l'art. À leurs yeux, l'histoire du patrimoine est moins faite d'à-coups que de continuités. Elle s'écrit définitivement sous les auspices de Mérimée et de Viollet-le-Duc »<sup>113</sup>.

Jean-François Sirinelli le souligne dans la préface de l'ouvrage *L'État et l'architecture. 1958-1981. Une politique publique ?*<sup>114</sup>, le croisement de l'histoire de l'architecture avec l'histoire urbaine, mais aussi avec l'histoire culturelle et l'histoire politique contribue à l'écriture d'une histoire des politiques publiques et se constitue ainsi une histoire de notre cadre de vie. Pour Eric Lengeveau, par l'analyse des structures administratives de l'Etat, il s'agit de dépasser la question des réalisations des architectes et de leurs pratiques

---

<sup>111</sup> *La Préservation du patrimoine d'art et d'histoire*, Paris, La Documentation française, 1951.

<sup>112</sup> Laurent, X., *Grandeur et misère du patrimoine, d'André Malraux à Jacques Duhamel (1959-1973)*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, La Documentation française, 2003, p. 23.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>114</sup> Lengeveau, E., *L'État et l'architecture. 1958-1981. Une politique publique ?*, préface de Jean-François Sirinelli, Paris, Picard, 2001, p. 12.



professionnelles. Pour l'auteur, c'est aussi dans la compréhension et l'interprétation des rouages administratifs de l'Etat que l'on comprend la question de la transformation de l'environnement urbain et de la mise en valeur du territoire. Dans le même ordre d'idée – et en nous focalisant moins sur les enjeux d'aménagement du territoire que sur la seule question du patrimoine architectural – nous percevons l'étude des mécanismes administratifs comme le vecteur de compréhension des évolutions des schémas directifs de l'Etat en matière de patrimoine. Tout comme Eric Lengereau a souhaité, par ce biais, effectuer une histoire de l'architecture, nous souhaitons en dégager une forme d'histoire du patrimoine architectural.

### **7-3-1. 1959-1965 : Les premières années du ministère des Affaires culturelles :**

Nous nous focaliserons principalement sur les répercussions locales de la création de ce nouveau ministère désiré par André Malraux.

Le Ministère des Affaires culturelles est né en France avec la Cinquième République. André Malraux, soutenu par le général de Gaulle, voulait un nouveau ministère pour l'Art et la Culture<sup>115</sup>. La création, actée le 3 février 1959, d'un ministère dédié permet à De Gaulle, de signifier que le rayonnement mondial de la France doit se faire aussi par la culture<sup>116</sup>.

Le nouveau ministère inclue les services qui dépendaient jusqu'alors de divers ministères : l'Éducation nationale (Direction générale des Arts et Lettres, Direction de l'Architecture, Direction des Archives de France), l'Industrie et du Commerce (Centre national de la cinématographie), et les activités culturelles du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. La création du ministère de l'Équipement en 1966 et celle du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie en 1978, avec, en 1975, la création de la Direction du livre qui rassemble également divers services gouvernementaux, sont trois autres étapes importantes de l'histoire de ce nouveau ministère.

---

<sup>115</sup> Fumaroli, M., « Malraux et la fin du système français des Beaux-Arts » in *Commentaire* n°124, Julliard-Plon-Fayard, 2009.

<sup>116</sup> Urfalino, P., *L'invention de la politique culturelle*, Hachette Littératures, 2004, 427 p.

Le décret du 29 juillet 1964 du ministre des affaires culturelles fixe officiellement les circonscriptions des conservations régionales des bâtiments de France. Jusqu'alors, le conservateur régional des bâtiments de France, Robert Milliat puis M. Paganelli, est en charge d'une circonscription immense allant de la Touraine avec les départements d'Indre-et-Loire et d'Indre à la côte atlantique entre la Vendée et la Charente-Maritime. D'ailleurs, les bureaux de la conservation régionale des bâtiments de France se situent à Tours soit à plus de 250 kilomètres de l'agence départementale des Bâtiments de France de La Rochelle.

Sur avis du Premier ministre et des ministres chargés des affaires culturelles, de la réforme administrative et des finances et vu l'avis du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, les circonscriptions des conservations régionales des bâtiments de France sont fixées selon un schéma d'action régional. La circonscription devient un territoire administratif de quatre départements : la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et Vienne<sup>117</sup>. La conservation régionale des Bâtiments de France s'installe donc en 1965 à Poitiers, dans la résidence des Montgorges.

Dans le département de la Charente-Maritime, en 1966, Jacques Rivaud part officiellement à la retraite après avoir passé plus de deux décennies à la tête de l'agence départementale des bâtiments de France. Il est remplacé par Jean Gondolo.

En 1959, l'importance du conservateur régional des Bâtiments de France est, d'ores et déjà, actée. L'ABF Jacques Rivaud confirme au sénateur-maire de Brizambourg, au nord-est de Saintes, la situation : concernant les travaux urgents à effectuer sur l'église de la commune, « il n'est évidemment pas possible de les envisager sur l'exercice 1959 qui est absorbé depuis déjà longtemps. Pour obtenir un rang favorable sur l'exercice 1960, il faudrait à mon avis intéresser M. Milliat [CRBF] [...] qui répartit les crédits dans les différents départements de sa circonscription »<sup>118</sup>.

Afin que la CRBF se positionne plus aisément sur le financement des travaux sur les monuments historiques, il devient impératif que le propriétaire accepte de financer à hauteur de 25% du montant total du devis, sur un schéma désormais bien établi : 25% pour le propriétaire, 25% pour le conseil général (suivant les finances du propriétaire si c'est une commune) et enfin 50% pour l'Etat.

---

<sup>117</sup> JO 02-08-1964 p. 6987-6988 : Décret n° 64-793 du 29 juillet 1964.

<sup>118</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 48 : Lettre de l'ABF M. Rivaud au sénateur-maire de Brizambourg, Lucien Grand, 25 juin 1959.

Pour aider les communes rurales, le conseil général de la Charente-Maritime vient en aide aux propriétaires en leur octroyant une subvention de 50% de la part qui leur reste à financer. Pour ce qui est des monuments inscrits à l'ISMH, l'Etat vient en aide aux propriétaires dans la proportion d'environ 15 à 25% du montant des travaux à réaliser. Le conseil général, là encore, vient en aide aux communes rurales en prenant à sa charge un pourcentage égal à celui de l'Etat sur le solde restant dû par la commune.

Si, comme le note Xavier Laurent, « l'annualité du budget ne facilite pas la tâche des services en charge du patrimoine monumental, les travaux de restauration durent souvent plusieurs années, mais gagés sur des crédits d'équipement, ils ne sont pas à l'abri des économies décidées par le gouvernement »<sup>119</sup>. Par exemple, entre 1957 et 1960, trois devis approuvés par la direction générale de l'Architecture, concernant la réfection de la citadelle du Château d'Oléron, ne sont finalement pas exécutés car les crédits ne sont pas débloqués<sup>120</sup>.

Les conservateurs régionaux des bâtiments de France sont en effet invités à la fin de chaque année à dresser le programme des travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au cours de l'année suivante. Mais il s'agit de simples propositions à l'Administration centrale. Si l'ABF se charge, en concertation avec l'ACMH, d'établir un descriptif des travaux urgents à effectuer, ils passent parfois au second plan au profit d'autres travaux. Par exemple, René Perchet, directeur de l'Architecture, signifie à André Dulin, sénateur et ancien ministre : « l'insuffisance du crédit affecté à la réparation des monuments historiques endommagés par la guerre a contraint cette année l'Administration à ajouter un grand nombre de propositions afin de pouvoir maintenir en activité les chantiers les plus importants »<sup>121</sup>.

Les années 1964 à 1966 sont marquées par plusieurs événements qui bouleversent sensiblement les politiques publiques en matière de mise en valeur du territoire. Il y a bien entendu les évolutions administratives que nous avons évoquées plus tôt avec la création d'une conservation régionale des bâtiments de France dans la région en 1964, dirigée par Jean Verney, mais également la poursuite des travaux d'aménagement du territoire charentais.

Pour la plupart des acteurs de la politique locale, la mise en service d'un pont entre l'île d'Oléron et le continent, en juillet 1966, « ne manquera pas de faire affluer les visiteurs

---

<sup>119</sup> Laurent, X., « Les sept merveilles de France : la loi de programme du 31 juillet 1962 sur les monuments historiques » in *Livraison d'histoire de l'architecture*, 2002, vol. 3, n°3, p. 113.

<sup>120</sup> <sup>120</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 15 : Lettre de M. Milliat, CRBF, à J. Rivaud, ABF, 1960.

<sup>121</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 10 : Lettre de René Perchet à André Dulin, 22 juillet 1960.

dans cette région du département et les visiteurs voudront en profiter pour tout voir »<sup>122</sup>. Lucien Grand<sup>123</sup> y voit une occasion idéale de mettre en valeur les curiosités touristiques de la région bien qu'il « n'ait plus la foi dans les promesses de la rue de Valois »<sup>124</sup>.

La question de l'aménagement du territoire souligne également celle du développement du tourisme. Le conseil général approuve en 1961 le projet de construction d'une route « touristique » contournant l'église classée d'Esnandes non loin de ses façades est et nord. Les terrains sont déjà acquis lorsque la commission départementale des sites qui, dans sa séance du 26 octobre 1961, tout en approuvant le projet de cette nouvelle route émet le vœu que le site de l'église soit protégé. En effet, selon elle, le percement de la nouvelle voie risque de provoquer à proximité de l'église des « constructions inopportunes »<sup>125</sup>.

Dans sa séance du 2 février 1962, la même commission donne un avis favorable au projet d'établissement d'une zone de protection autour de l'église, procédure suggérée par les services préfectoraux<sup>126</sup>. Mais cette procédure ne peut être retenue, en vertu de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930, que pour préserver soit un monument naturel, soit un site inscrit sur la liste prévue à l'article 4 de la loi, soit un site classé. Ce qui n'est pas le cas de la mesure de protection envisagée pour les terrains proches à la fois de l'église et de la route projetée. Aussi, la commission des sites propose, le 10 mai 1962, une autre solution sous la forme d'une inscription à l'Inventaire des sites des terrains situés immédiatement autour de l'église classée, procédure beaucoup plus simple que celle relative à la création d'une zone de protection. Cependant, il est à noter que l'intérêt du site est secondaire et que le but poursuivi est d'interdire toutes constructions nouvelles en raison de la route créée<sup>127</sup>.

Ainsi, ce projet de route touristique est demandé par la municipalité d'Esnandes et le financement de l'opération assurée par le conseil général. L'objectif de la création de cette zone est de prévenir le montage de projets immobiliers fâcheux profitant de la création de cette route touristique. Elle préserverait ainsi la situation du monument historique dont « la silhouette doit rester nettement détachée dans le paysage ambiant, sans adjonction nouvelle »<sup>128</sup>. Cette procédure exceptionnelle a déjà été utilisée à deux reprises pour protéger

---

<sup>122</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 10 : Lettre de Lucien Grand, sénateur, à Jacques Rivaud, ABF, 25 janvier 1965.

<sup>123</sup> Lucien Grand (Saintes 1904 – Saintes 1978), médecin, élu du groupe Gauche démocratique, sénateur, ayant des ascendances rurales il accorde beaucoup d'importance aux questions qui concernent le monde rural.

<sup>124</sup> *Ibid.*

<sup>125</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 21 : Rapport de Jacques Rivaud à Robert Milliat, CRBF, 1962.

<sup>126</sup> *Ibid.*

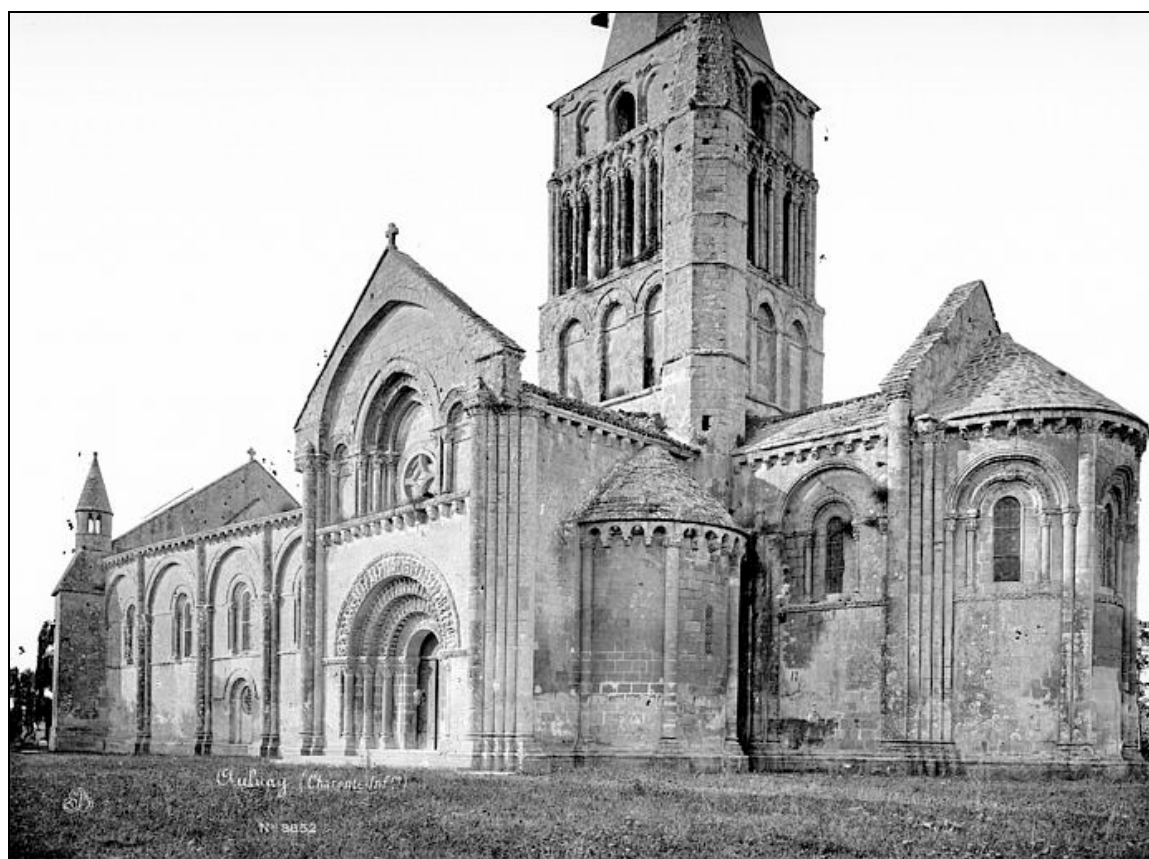
<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> *Ibid.*

des monuments historiques : autour de l'hôtel de Cheusses à Rochefort et de l'église Sainte-Radegonde à Talmont-sur-Gironde.

Une autre procédure exceptionnelle est mise en place en 1966, faisant suite à de nombreuses difficultés rencontrées depuis 1963 afin de financer les travaux de restauration sur l'église d'Aulnay<sup>129</sup>. Actant les difficultés financières rencontrées par la commune, l'Etat établit alors un plan de financement de 40% pour les collectivités locales et de 60% pour l'Etat. Les restrictions de crédits n'ont pas permis, à l'époque, d'entreprendre les travaux prévus. L'église d'Aulnay étant un des joyaux de la Charente-Maritime, les travaux sont finalement inscrits sur le Vème Plan et, exceptionnellement, la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites (CNMHS) prend à sa charge une tranche de travaux de 100 000 francs. Ainsi, la ville n'engage plus qu'un crédit de 45 000 francs soit 15% du montant total.

*Illustration 50 : Ensemble sud-est de l'église d'Aulnay, par Mieusement, 1879<sup>130</sup> :*



<sup>129</sup> Nous avons pu en discuter avec l'Architecte des Bâtiments de France du département, lors d'une entrevue réalisée en juillet 2006, qui n'avait jamais entendu parler d'un tel montage financier qui n'est pourtant pas isolé puisque nous avons pu le constater à plusieurs reprises.

<sup>130</sup> Méd. de l'architecture et du patrimoine 0084/017/1002, MH0003652, par Médéric Mieusement, 1879.

En 1966, la mise hors d'eau générale de l'église de Pont l'abbé d'Arnoult est financée en reprenant un montage financier similaire : la commune et le Conseil Général financent à hauteur de 100 000 francs et la CNMHS subventionne une tranche de travaux à hauteur de 100 000 francs. Il semblerait que la CNMHS se charge de subventionner certains travaux urgents lorsque les communes rurales ne sont pas en mesure de le faire. En fait, comme le dit le Préfet de la Charente-Maritime : « chaque fois qu'une petite commune rurale doit faire face à d'importantes dépenses d'investissements pour la réparation d'un édifice classé lui appartenant, la CNMHS se substitue à elle »<sup>131</sup>.

Mais, comme le note Jean Verney, CRBF, la CNMHS doit faire face à ses propres dépenses sur les monuments dont elle a plus particulièrement la charge, et qui appartiennent à l'Etat, et financer des animations culturelles qui demeurent des concours permettant le sauvetage des monuments historiques (comme par exemple *chefs d'œuvres en péril*)<sup>132</sup>.

Son budget n'est d'ailleurs pas adapté à ce type de financement. Néanmoins, Jean Verney reconnaît lui-même, que depuis quelques années, les monuments de la Charente-Maritime sont particulièrement favorisés par la CNMHS. Elle a subventionné à la hauteur de 3 000 000 francs de travaux pour la deuxième loi de programme : 500 000 francs pour la Tour Saint-Nicolas de La Rochelle, 250 000 francs pour l'église de Talmont (qui n'appartient pourtant pas à l'Etat) ainsi que des sommes importantes pour les églises d'Aulnay et de Pont l'abbé d'Arnoult.

Cette situation est exceptionnelle et ne se prolongera pas au cours du VIème Plan, d'autres départements devant, à leur tour, bénéficier des crédits de la CNMHS dont les réserves ont été en grande partie consommées en Charente-Maritime entre 1967 et 1973. Bien entendu, c'est à l'Etat et au département qu'il appartient d'aider les communes qui se trouvent dans une situation financière difficile.

Sur ce point, le Conseil Général de la Charente-Maritime a adopté un barème qui s'avère peu satisfaisant : 40% du montant des travaux à une commune propriétaire d'un édifice seulement inscrit sur l'Inventaire supplémentaire et il limite à 25% son intervention pour les monuments classés. La subvention du département est même réduite à 20% lorsque l'Etat porte sa prise en charge à plus de 65%.

Dans les trois autres départements de la région, il existe aussi un barème qui fixe à 25% du montant des travaux l'intervention du Conseil Général, mais lorsqu'une commune

---

<sup>131</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 49 : Lettre du Préfet de Charente-Maritime à J. Verney, CRBF, 15 juillet 1971.

<sup>132</sup> *Ibid.*

pauvre doit faire face à des dépenses exceptionnelles, l'Assemblée départementale module alors sa subvention en fonction de la situation. Cela a été le cas, par exemple, à Saint-Savin dans la Vienne ou à Saint-Gelain en Deux-Sèvres.

### **7-3-2. L'organisation interne du service et ses tensions :**

On s'aperçoit, peu à peu, que le conservateur régional des bâtiments de France est un maillon essentiel de l'administration puisqu'il est le lien entre l'administration centrale et les services déconcentrés de l'Etat, tout en étant l'interlocuteur privilégié de l'ACMH. Mais il doit à la fois gérer les susceptibilités des quatre ABF qu'il a sous ses ordres et de l'ACMH. Par exemple, Jean Verney, CRBF, répond parfois assez sèchement à l'ACMH, Michel Mastorakis : « ma lettre du 5 mai contenait une erreur que vous avez relevée, [...] toutefois en reprenant, après une dizaine de jours la lecture de cette lettre du 5 mai, je ne vois pas les critiques *injustifiées* qu'elle peut contenir. Il y est seulement constaté que les crédits réservés pour cette année ne permettront pas d'achever les travaux qui restent à réaliser sur ce quatrième et dernier extrait. C'est une constatation et non une critique. J'ose espérer que cette mise au point ne manquera pas d'apaiser votre courroux que je juge, pour ma part, également injustifié. Je vous demanderais de bien vouloir me préciser si l'achèvement des travaux prévus terminera la restauration générale du Fort ou si d'autres travaux devront être effectués. Dans ce dernier cas, il me serait agréable d'en connaître le montant »<sup>133</sup>. Dans la dernière phrase, on sent bien que le conservateur use d'ironie – ce qui ne manquera pas d'énerver davantage l'ACMH – car, bien entendu, l'ACMH est tenu de proposer tout devis au CRBF qui est le seul responsable du budget régional alloué aux travaux de restauration sur les monuments historiques.

L'ABF, lui, est en quelque sorte la cheville ouvrière de l'administration. Il est en contact direct avec les élus, les propriétaires et l'ensemble des acteurs locaux. Il informe l'administration du rôle, des motivations profondes et de l'implication de chacun. Notons, par exemple, cette remarque de Jacques Rivaud au conservateur régional concernant la restauration d'une sacristie peu esthétique dans l'église de Corme-Ecluse : « cette position très

---

<sup>133</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 10 : Lettre de Jean Verney, CRBF, à Michel Mastorakis, ACMH, 14 mai 1965.

regrettable de la commune ne me paraît devoir être modifiée, tant que le prêtre actuel desservira l'église de Corme-Ecluse. Depuis longtemps déjà des transformations ont été faites par M. le curé sans l'accord des paroissiens et de la municipalité. Une guerre froide est survenue et ne semble pas vouloir cesser bientôt... »<sup>134</sup>.

Afin de cerner les enjeux politiques, économiques et culturels auxquels le CRBF doit faire face, nous allons nous intéresser aux travaux sur la citadelle du Château d'Oléron qui ont lieu durant les années 1960 et qui comprennent un projet de réutilisation de l'espace restauré. La citadelle et les fortifications du Château d'Oléron sont classées le 14 juin 1929 à l'exception de la partie intérieure de la contre-garde 8 et de la demi-lune 9.

*Illustration 51 : Citadelle du Château d'Oléron, vue aérienne depuis le nord est, 1954, par Henrard<sup>135</sup> :*



Après de nombreuses hésitations, le 24 avril 1965, une délibération du conseil municipal décide de solliciter l'acquisition, dans un premier temps, de la partie de l'ancienne citadelle située à l'extérieur de la porte royale. Cette acquisition est destinée à l'implantation

<sup>134</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 16 : Lettre de J. Rivaud à R. Milliat, 3 juin 1961.

<sup>135</sup> Inventaire général.



d'un collège d'enseignement secondaire. D'après la délibération, les services de l'éducation nationale auraient, à l'époque, donné leur accord sur cet emplacement.

Par l'entremise des services régionaux des bâtiments de France, Michel Mastorakis, l'ACMH, émet un avis favorable à cette réutilisation : « il y a tout intérêt à ce que la citadelle soit utilisée. J'avais déjà donné un avis favorable à l'installation d'un dépôt d'archives départementales mais si ce projet est abandonné, rien ne s'oppose à l'implantation d'un collège bien qu'il me semble un peu éloigné de l'agglomération urbaine. [...] Nous devons bien préciser que les bâtiments à construire le seront selon l'implantation des anciennes casernes et seront soumis à une servitude de façade, de toitures et de hauteur afin que le caractère de cet ensemble fortifié ne soit pas détruit »<sup>136</sup>. Suivant ces conditions, le CRBF émet un avis favorable à ces travaux.

Par ailleurs, le conseil municipal sollicite, par une autre délibération, la cession par l'Etat, au profit de la commune, de l'ancienne citadelle pour y aménager un complexe touristique<sup>137</sup>. Le CRBF signale : « mon administration est très favorable à tout projet d'utilisation des bâtiments formant l'ancienne citadelle. [...] Si la ville est amenée à louer les bâtiments dont elle serait devenue propriétaire le bénéfice retiré de cette location devrait être réservé, en priorité, à la conservation et à la mise en valeur de ces bâtiments ou de leurs abords immédiats »<sup>138</sup>.

Mais, les problèmes débutent lorsque le projet de collège – en matériaux semi-métallique – parvient au CRBF et Jean Verney en informe la direction de l'Architecture, utilisant un ton inhabituel :

*« Malgré tous les soins qui pourront être apportés par le maître d'œuvre, cette construction ne s'harmonisera jamais avec les bâtiments de la citadelle. Dans cette affaire la solution convenable était soit la recherche d'un autre terrain, soit l'édification [...] de bâtiments respectant le style général des constructions de l'île d'Oléron.*

*Il faut souligner, à cette occasion, le chantage, le terme n'est pas trop dur, exercé par le service central des constructions scolaires à l'encontre de la ville qui a été mise ainsi en demeure, soit d'accepter un projet qui entraînera des frais considérables d'entretien (la construction semi-métallique au bord de la mer est un non sens), soit de ne pas avoir de collège d'enseignement général avant longtemps. L'acceptation de la municipalité montre à quel point cet établissement était désiré. [...]*

---

<sup>136</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 15 : Lettre de Michel Mastorakis, ACMH, à Jean Verney, CRBF, 29 juillet 1965.

<sup>137</sup> Délibération du 1<sup>er</sup> février 1967.

<sup>138</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 15 : Lettre de Jean Verney au Maire, 12 mars 1967.

*Je dois ajouter que cet architecte [Jean Gondolo, ABF] arrivé à La Rochelle depuis moins de deux ans, très apprécié par le Préfet, les services administratifs et les élus locaux, déploie une très grande activité pour assurer entre autre la sauvegarde des sites et les abords des monuments historiques. Malgré l'aide très précieuse apportent des collaborateurs particulièrement dévoués, il ne peut, malheureusement plus faire face à l'avalanche des affaires qui lui sont adressées. Un renforcement très sérieux de l'agence des Bâtiments de France de La Rochelle est indispensable »<sup>139</sup>.*

En effet, Jean Gondolo n'a malheureusement pas informé à temps la conservation de la nature du projet de collège, ce qui a contraint cette dernière à accepter le projet. Comme Jean Verney le confirme lui-même au Président de l'association nationale pour la Protection des Villes d'Art, Jean de Sacy : « ce ne sont pas les pétitionnaires qui sollicitent l'avis de la commission supérieure des monuments historiques, section des abords, mais les fonctionnaires chargés d'instruire les demandes de permis de construire lorsque les affaires qui leur sont soumises leur paraissent particulièrement importantes. Mais, je n'ai été tenu informé que beaucoup trop tard »<sup>140</sup>.

Jean Verney en fera d'ailleurs clairement le reproche à Jean Gondolo dans un courrier personnel :

*« Je regrette également que, pour une affaire aussi importante, vous n'avez pas eu devoir m'alerter ni même me rendre compte, alors que vous ne manquez pas de le faire, presque quotidiennement, et je vous en remercie, pour des questions beaucoup moins sensibles.*

*Votre tâche est immense, les moyens mis à votre disposition extrêmement faibles. L'intérêt que porte l'administration supérieure à vos problèmes peut vous paraître réduit. Vous avez en outre la volonté, avec vos collaborateurs de mener à bien et entièrement les affaires qui vous sont confiées. Ce ne sont toutefois pas des motifs suffisants pour que vous pratiquiez une politique départementale et, dans le cas présent, personnelle.*

*Je vous demande donc, comme je l'avais déjà fait de votre prise de fonctions et répété depuis, de ne pas manquer, pour des affaires importantes, avant de prendre une décision au nom de notre administration, de me consulter préalablement et le plus souvent possible de recueillir le conseil de l'ACMH »<sup>141</sup>.*

---

<sup>139</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 15 : Lettre de Jean Verney, CRBF, au directeur de l'Architecture, 29 mars 1968.

<sup>140</sup> Charente-Maritime 1077 W 15 : Lettre de Jean Verney, CRBF, à M. Jean de Sacy, président de l'association nationale pour la protection des villes d'art (Paris), 28 mars 1968.

<sup>141</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 15 : Lettre de Jean Verney, CRBF, à Jean Gondolo, ABF.

Déjà à la fin des années 1950, Jacques Rivaud, ABF précédent Jean Gondolo, avait sollicité le recrutement de nouveaux collaborateurs pour son agence. Il est vrai qu'à l'époque il était seul à parcourir l'ensemble du territoire charentais et à assurer les tâches administratives.

Par ailleurs, Jean Verney, CRBF, émet également à l'ABF des remarques sur le financement des travaux au titre du strict entretien des édifices<sup>142</sup> : « je vous demanderai toutefois, à l'avenir, de ne pas prendre en charge l'achat de matériel ce qui pourrait être vivement reproché, et à juste titre, par la cour des comptes. Si vous deviez être amené à aider un propriétaire privé ou une commune à entreprendre des travaux de lutte contre l'incendie, il serait alors nécessaire de préparer un devis ou le demander au propriétaire et c'est sur le montant de cette dépense que l'Etat pourrait accorder une subvention »<sup>143</sup>.

La question sur le rôle de l'ABF se pose à nouveau concernant son implication dans la gestion des comptes du budget de strict entretien des monuments historiques. Avec un conservateur des bâtiments de France gérant au plus près les finances du service, l'architecte des bâtiments de France perd de son autonomie qui faisait sa particularité et son efficacité. Parfois même, il n'a pas connaissance de son budget comme le prouve cette remarque de Jacques Rivaud : « la commune de Moeze versait une contribution de 100 francs. Lorsque j'ai prie le service des monuments historiques en 1948 cette cotisation fut successivement portée à 500 francs et à 2000 francs lorsque j'étais chargé d'intervenir auprès des municipalités à ce sujet. Depuis que la Conservation à Tours a pris les relations avec les municipalités je ne suis pas du tout au courant des sommes qui ont été demandées et qui sont versées en participation au strict entretien »<sup>144</sup>.

Ainsi, le rôle du conservateur régional des bâtiments de France devient primordial. Cela n'empêche pas certaines tensions au sein du service. Ces tensions sont accentuées par les difficultés que connaissent chacun des rouages de l'administration des monuments historiques. Ces difficultés sont nombreuses, mais on peut les regrouper sous la problématique générale du manque d'information : d'une part à cause du manque de temps de chacun de ces trois échelons de compétence, de l'éloignement des ACMH et CRBF qui sont à Paris et à

---

<sup>142</sup> Ce budget est pourtant géré directement par l'ABF.

<sup>143</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 19 : Lettre de Jean Verney, CRBF, à Jacques Rivaud, ABF, 12 mai 1966.

<sup>144</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 32 : Lettre de J. Rivaud, ABF, à J. Verney, CRBF, 29 juin 1965.

Tours (puis à Poitiers à partir de 1966 pour ce dernier) et des difficultés à faire fonctionner une administration qui n'en est qu'à ses balbutiements.

Par ailleurs, les tensions sont également vives entre la conservation régionale et les services centraux qui – comme on a l'habitude de l'affirmer dans ces cas là – semble trop éloignée du terrain. Par exemple, ces derniers exigent de la part des municipalités qu'ils s'engagent à voter une délibération qui garantirait le règlement des entrepreneurs si le montant des travaux s'avérait supérieur aux subventions publiques. Mais parfois, ces mêmes services rejettent le résultat même de ces travaux conduits par ses propres architectes ; ce qui a pour conséquence leur recommencement et un alourdissement sensible du montant des travaux.

Nous avons remarqué que cette situation – ou s'approchant d'elle – est très courante ce qui prouve le déficit de communication entre les services : architectes en chef des monuments historiques, conservateur régional des bâtiments de France et inspecteurs généraux.

Par exemple, Jean Verney, CRBF, doit gérer ce problème en 1968 et en informe l'ACMH, Michel Mastorakis, en soulevant la question de la réticence de l'Etat à subventionner les travaux sur les monuments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire :

*« Il semble que mes arguments n'aient pas été suffisamment bien présentés ou que l'Administration centrale, se drapant dans sa pauvreté, se refuse à examiner complètement cette affaire. [...] L'intérêt étant de réaliser les travaux qui sont réclamés avec insistance par la commune, je vous prierais de revoir votre devis et de sortir des éléments que l'Administration ne veut pas connaître. Pour ma part, je trouve cette position particulièrement mesquine et prouve que l'attribution des subventions au titre de l'Inventaire Supplémentaire doit être complètement revue »<sup>145</sup>.*

Afin de régler le problème, la conservation régionale tente à plusieurs reprises de s'accommoder de la situation soit en modifiant le devis ou en proposant une autre ventilation du montage financier parvenant à une subvention de 40% du Conseil Général, ce qui n'est quasiment jamais le cas. Mais, encore une fois les services centraux rejettent le devis ce qui ne manquent pas d'exaspérer la conservation :

*« Comme vous pouvez le constater, la plaisanterie continue. Je n'ai pas manqué, lors de ma dernière visite au Bureau intéressé, de dire ce que j'en pensais en des termes plutôt*

---

<sup>145</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 2 : Lettre de Jean Verney, CRBF, à Michel Mastorakis, ACMH, 18 octobre 1968.

*énergiques. Il m'a été répondu que la circulaire d'application du décret chargeant les préfets de Région de répartir les crédits de subvention pour les édifices et les sites inscrits et recommandant à ces préfets de déléguer leur signature aux conservateurs régionaux des Bâtiments de France était imminente et que dans ces conditions, l'affaire de l'île d'Aix pourrait, en définitive, être traitée par mes soins. Compte tenu du fait que l'Administration centrale détiendra, de toute manière, l'enveloppe des crédits, je pense qu'il serait politique de lui donner néanmoins satisfaction sur l'affaire en question »<sup>146</sup>.*

Finalement, la situation est réglée et les travaux s'engagent, avec le support du Préfet de région qui souligne « l'effort consenti en la circonstance, étant donné que la dotation budgétaire réservée à l'entretien et à la conservation des édifices inscrits sur l'inventaire supplémentaire est très faible, eu égard au nombre des monuments protégés »<sup>147</sup>. Ce qui devait sans doute arriver, arriva, et le montant réel des travaux effectués dans l'église s'avèrent 40% supérieurs au montant prévu initialement ce qui met un terme à l'avalanche des difficultés rencontrés. Par un mouvement de balancier, la conservation se retourne contre l'architecte en chef des monuments historiques qui ne parvient pas à expliquer cet excédent :

*« Il appartient à l'architecte en chef, qui a établi un devis, qui a dirigé les travaux et qui a perçu ses honoraires, de renseigner totalement l'Administration sur tout ce qui concerne l'opération en question. Vous conviendrez que ce n'est pas à moi de demander à l'entreprise pour quelle raison les travaux que vous lui avez commandés se sont révélés d'un prix supérieur à 40% au montant de votre devis, mais bien à vous de le faire. Je dois actuellement répondre à une question de contrôleur financier et je pense qu'il serait très surpris si je lui demandais de s'adresser à l'entreprise Dagand pour avoir des explications »<sup>148</sup>.*

### **7-3-3- 1965-1976 : Dix années pour une décentralisation des services :**

Nous avons vu que la création de la conservation régionale des bâtiments de France permet de superposer un échelon de compétences supplémentaire au réseau départemental des architectes des Bâtiments de France. René Planchenault, inspecteur général des Monuments historiques, « met en œuvre une entreprise appelée à une descendance vigoureuse : le casier

---

<sup>146</sup> *Ibid.*, Lettre de J. Verney, CRBF, à M. Mastorakis, 25 mars 1969.

<sup>147</sup> *Ibid.*

<sup>148</sup> *Ibid.*, Lettre de J. Verney, CRBF, à M. Mastorakis, 18 octobre 1971.

archéologique »<sup>149</sup>. Il s'agit de créer un inventaire général des monuments historiques par repérage photographique (plus que de recherche documentaire). L'initiative se veut donc simple, usuelle et grand public. Comme le note Jean-Michel Leniaud, « l'entreprise avait pris modèle sur les travaux de la commission du Vieux Paris fondée en 1898 et quelques initiatives municipales similaires ; elle permit à l'inventaire général, fondé en 1964, de démarrer sur une base solide »<sup>150</sup>.

L'inventaire général repose sur la fédération de l'ensemble des services de l'Etat, au sein d'une commission nationale, et sur la constitution en région de commissions régionales et départementales :

« 1- *La Commission nationale*, dotée d'un bureau et d'une structure fixe, et siégeant à Paris, fixera les plans et les normes de travail, répartira les crédits, réunira la documentation dans le local de l'Inventaire, provoquera des colloques spécialisés, enverra des missions d'études et prendra toutes mesures propres à assurer le succès et la continuité de l'entreprise ;

2- *Des Commissions régionales*, ayant à leur tête des présidents responsables, et composées des fonctionnaires des Monuments historiques, des musées, des Archives, de l'Université, des Bibliothèques, et des personnalités appartenant aux Sociétés locales d'Histoire de l'art, qui accepteront de participer aux travaux de l'Inventaire. Ces commissions régionales auront, dans le cadre des directives qui leur seront données par la Commission nationale, et sous son contrôle, une très grande liberté d'action ;

3- *Des Comités départementaux*, locaux ou techniques relevant des Commissions régionales »<sup>151</sup>.

Cet inventaire général est donc la première initiative nationale d'envergure du nouveau ministère des affaires culturelles. Il repose essentiellement sur les nouveaux modèles d'organisation administrative avec des commissions nationales et territoriales organisant les travaux et, sur le terrain, une armée de bénévoles sélectionnés parmi les sociétés savantes locales.

---

<sup>149</sup> Leniaud, J-M, « Patrimoine monumental et décentralisation culturelle (1959-1999) », in Poirrier, P., Rioux, J-M, (dir.), *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 157.

<sup>150</sup> *Ibid.*, L'auteur signale l'exemple de Rouen qui institue un casier municipal en 1921.

<sup>151</sup> *L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*. Paris : Imprimerie nationale, [1964], 26 p. (brochure de présentation dite "plaquette sable").

Nous assistons alors à une révolution culturelle comme l'identifie avec justesse André Chastel :

*« Ce fut le commencement d'une longue marche : on créait une ou deux commissions par an ; on choisissait les régions où des conservateurs d'archives ou des universitaires se déclaraient prêts à engager ces travaux novateurs, sûrs de trouver le personnel adéquat et de bénéficier du concours des savants locaux, surtout si l'on pouvait vraiment exhiber un peu de matériel (une camionnette), recruter un vrai photographe et entretenir un ou deux agents, tout le reste étant, bien entendu, parfaitement bénévole. Il fallait en même temps définir puis affiner la méthode, et mener des opérations, c'est-à-dire de vraies stations sur le terrain, avec l'accord, parfois la compagnie du conseil municipal, devant les gamins et les braves gens ébahis qu'on s'intéresse à leurs demeures, à leurs calvaires, à leurs fontaines, qu'ils n'auraient jamais cru si intéressants. Maintenant, on le saura, disaient-ils. Il y a toute une chronique des années initiales de l'Inventaire ; je ne verrais aucun inconvénient à ce que cela devînt une manière de légende »<sup>152</sup>.*

Une autre évolution notable concerne le rapport des collectivités locales avec leurs édifices. À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, nous avons déjà remarqué que les propriétaires rechignaient à financer les travaux sur leurs édifices lorsque ces derniers étaient classés au titre des monuments historiques<sup>153</sup>. Jean-Michel Leniaud, toujours lui, constate que « indépendamment des lignes budgétaires relatives aux travaux sur les monuments historiques, le ministère gère les crédits affectés aux dommages des deux dernières guerres. Sauf exceptions, le droit de regard du propriétaire sinistré sur les travaux effectués reste limité, d'autant que l'Etat assure la totalité des dépenses. [...] L'Etat apparaît, du coup, comme bienfaiteur ; les collectivités, au mieux, se sentent mineures ; au pire, elles se désintéressent de l'entretien des bâtiments dont les services de la Culture s'occupent si bien »<sup>154</sup>. Comme nous avons pu le remarquer avec les constants ajustements budgétaires organisés par le service, « de mauvaises habitudes financières s'ensuivent : il arrive que, pour passer outre à la mauvaise volonté des communes, les conservateurs régionaux des Bâtiments de France financent à des taux supérieurs à celui, habituel, de 50%, des restaurations sur des monuments classés appartenant à des collectivités »<sup>155</sup>.

---

<sup>152</sup> Chastel, A., « L'Inventaire de l'inventaire : éditorial », La Revue de l'Art, Paris : CNRS, 1990, n°87, p. 5-11.

<sup>153</sup> Voir chapitre 3.

<sup>154</sup> Leniaud, J-M, « Patrimoine monumental et décentralisation culturelle (1959-1999) », *op. cit.*, p. 158.

<sup>155</sup> *Ibid.*

### *Les répercussions de la seconde loi de programme sur les monuments historiques :*

Deux lois de programmes sont votées au cours des années 1960. La première, en date du 31 juillet 1962<sup>156</sup>, permet de combler en partie les manquements dus à l'annualité des budgets. En effet, ce système ne facilite pas la tâche des services. Les travaux de restauration durent plusieurs années, mais leur financement n'est jamais assuré d'une année sur l'autre. La programmation des dépenses sur le long terme est le seul moyen de se prémunir de cette situation. Comme le note Xavier Laurent, « obéissant à la même logique que la planification, les lois de programme sont des déclarations d'intention. Elles ne lient pas le gouvernement. Les sommes prévues doivent être votées au fur et à mesure. Mais ces dépenses, entérinées par les assemblées, ont une légitimité qu'il est difficile de contester. Députés et sénateurs reviennent rarement sur ce genre de décisions »<sup>157</sup>.

La première loi propose de faire un effort particulier sur les monuments historiques d'importance nationale. Sept monuments sont sélectionnés pour un programme de cinq années : à Paris, le Louvre et les Invalides ; en Île-de-France, les châteaux de Vincennes, de Versailles et de Fontainebleau ; en province, Chambord et la cathédrale de Reims. Sur les sept monuments sélectionnés, cinq sont d'anciennes résidences royales et les deux autres sont de grands monuments nationaux. Ce choix est quelque peu problématique à une époque où la décentralisation culturelle et la création d'un inventaire général sont deux des symboles de la politique publique de la culture du nouveau ministère. En fait, il souligne la volonté d'André Malraux et de l'Etat en général de concevoir la culture comme une « *Culture-d'Elite en masse* »<sup>158</sup>. La loi est votée sans difficulté. Les parlementaires n'osent sans doute pas remettre en cause une loi qui favorise la restauration de grands chefs d'œuvres de la France. En commission, « les députés expriment juste le désir de voir les dotations exceptionnelles de la loi de programme s'ajouter au budget habituel de la direction de l'Architecture et non en être retranchées au détriment du *tiers-Etat* des monuments historiques<sup>159</sup> »<sup>160</sup>.

---

<sup>156</sup> Laurent, X., « Les sept merveilles de France : la loi de programme du 31 juillet 1962 sur les monuments historiques » in *Livraison d'histoire de l'architecture*, 2002, vol. 3, n°3, p. 113-125.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>158</sup> Morin, V., « La culture majuscule : André Malraux », in *Communications*, année 1969, vol. 14, n°14, p.71.

<sup>159</sup> Cité dans Arch. Nat., CAC, 19950514/12, rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de la loi de programme relatif à la restauration des grands monuments historiques.

<sup>160</sup> Laurent, X., « Les sept merveilles de France : la loi de programme du 31 juillet 1962 sur les monuments historiques », *op. cit.*, p. 121.



C'est pour cela qu'une deuxième loi de programme relative à la restauration de monuments historiques et à la protection des sites est votée le 28 décembre 1967<sup>161</sup>. Dans cette loi, il est approuvé, dans la limite d'une participation budgétaire de l'Etat d'un montant de 110.000.000 francs, un programme de travaux de sauvegarde et de restauration sur les monuments historiques classés appartenant à l'Etat et à des collectivités locales. Ce programme porte sur les années 1968, 1969, 1970<sup>162</sup>.

Les travaux prévus portent, d'une part, sur les édifices appartenant à l'Etat et, d'autre part, sur certains édifices appartenant à des collectivités locales. En ce qui concerne les monuments appartenant aux départements et aux communes, la contribution de l'Etat s'ajoute aux participations des collectivités locales intéressées.

D'autre part, la loi prévoit une modification de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930. Il est remplacé par celui-ci :

« Art. 4. - Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

« La commission départementale des sites, perspectives et paysages prend l'initiative des inscriptions qu'elle juge utiles et donne son avis sur les propositions d'inscription qui lui sont soumises, après en avoir informé le conseil municipal de la commune intéressée et avoir obtenu son avis »<sup>163</sup>.

Les seuls édifices appartenant à l'Etat restaurés lors de cette deuxième loi de programme sont : la cathédrale de Strasbourg, l'ancienne abbaye de Fontevault et la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Sur le plan local, les crédits régionaux accordés dans le cadre de cette deuxième loi de programme sont utilisés pour « la restauration des églises romanes de Poitou-Charentes »<sup>164</sup>.

Le 29 mai 1968, La conservation informe les maires que le Ministre d'Etat vient de notifier au Préfet de Région de Poitou-Charentes, le programme définitif retenu pour la Région au titre de la deuxième loi de programme sur les monuments historiques. En fait, à quelques exceptions près, l'ensemble des collectivités locales pressenties acceptent de participer financièrement<sup>165</sup> aux programmes de travaux qui ont été établis. Ce résultat montre

---

<sup>161</sup> Deuxième loi de programme n° 67-1174, 28 décembre 1967.

<sup>162</sup> Article 1<sup>er</sup> : <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droit-culture/patrimoine/pdf/67-1174.pdf>

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 2 : lettre de Jean Verney à l'ABF, Jean Gondolo, 1<sup>er</sup> février 1968.

<sup>165</sup> Ce qui est une condition nécessaire à la conduite des travaux.

l'intérêt que les collectivités locales portent à la conservation et à la mise en valeur de leur patrimoine monumental. Il dépasse visiblement les prévisions qui ont été faites par le Service des monuments historiques et les offres de concours se révèlent bien supérieures aux possibilités de financement de l'Etat. Les programmes des travaux sont donc réduits, le plus souvent dans la proportion de 50%<sup>166</sup>. Ce pourcentage est toutefois beaucoup moins important pour la Région Poitou-Charentes et une cinquantaine d'églises sont restaurées en Charente-Maritime pendant cette période<sup>167</sup>.

Dans le département de la Charente-Maritime, ce sont finalement 24 églises romanes qui sont choisies pour bénéficier de ce crédit.

La seconde loi de programme devant être financée sur trois années, il est tout d'abord convenu que les fonds de concours seraient également versés en trois fois, afin de correspondre au crédit budgétaire de l'Etat. La Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Charente-Maritime qui, à l'acceptation d'une seule commune, doit apporter aux collectivités locales les emprunts nécessaires, remarque que cette procédure multiplierait par trois le nombre de dossiers à effectuer. Il apparaît alors indispensable d'établir une répartition, par tiers, de la totalité des travaux. Trois groupes d'édifices sont donc établis pour répartir ces crédits. Certaines communes, comme celle de Thaims, doivent verser leur fonds de concours dès 1968 et d'autres, comme celle de Surgères, doivent le faire l'année suivante. Bien entendu, les événements de mai 1968 retardent le règlement du financement et l'exécution même des travaux. Mais les travaux se poursuivent l'année suivante et, par exemple, les travaux sur l'église de Thaims s'achèvent finalement en 1971 même si l'ensemble des sols de l'église n'a pu être totalement restauré, notamment en ce qui concerne la nef et le transept nord<sup>168</sup>. La réparation de base de colonnes, voulue par le chanoine Tonnellier, et certains travaux de sculptures restent encore également à réaliser<sup>169</sup>. Michel Mastorakis signifie à ce dernier qu'il ignore à quelle date recommenceront les travaux, tout en lui précisant qu'il compte également placer les pierres mérovingiennes que le chanoine a trouvé lors de fouilles effectuées dans l'église.

En conclusion, on s'aperçoit que le vote de la deuxième loi de programme a permis aux communes d'effectuer des emprunts leur permettant de participer de manière plus

---

<sup>166</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 2 : Lettre de J. Verney aux maires, 29 mai 1968.

<sup>167</sup> Mastorakis, M., *La deuxième loi-programme : les petites églises saintongeaises*, éd. CNMHS, 1974, 97 p.

<sup>168</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 43 : Rapport de M. Mastorakis, 10 octobre 1971.

<sup>169</sup> *Ibid.*

conséquente au financement des travaux sur leurs églises classées. D'habitude, ces communes rurales doivent compter sur un financement hypothétique du Conseil Général et sur le bon vouloir du Service de l'Architecture. Nous avons vu que, même si les travaux ne sont pas toujours totalement achevés, cette loi programme a permis d'entamer un long et gigantesque chantier de restauration des plus intéressantes églises romanes du département.

À partir des années 1970, la déconcentration des services se poursuit encore. En application des modalités prévues par les décrets de 1971<sup>170</sup> portant déconcentration des décisions de l'Etat en matière d'investissements publics et de déconcentration du contrôle financier sur les dépenses de l'Etat effectuées au plan local, le conservateur régional gère directement son budget. Comme le note lui-même Jean Verney, CRBF, en 1974, l'Administration ne peut contraindre une commune à verser une participation pour un travail sur un bâtiment classé lui appartenant, mais elle peut toujours entreprendre les travaux sans contribution<sup>171</sup>. La conservation s'émancipe, donc, encore un peu plus de l'Administration centrale. Ce service régional, avec à sa tête un conservateur, devient incontournable lorsque l'Etat décide de déconcentrer l'ensemble des autres services de la culture. Ainsi, lors de la création des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les conservations régionales des Bâtiments de France servent de piliers. Les DRAC succèdent en cela aux Comités régionaux des Affaires culturelles (CRAC), créés par la circulaire du 23 février 1963. En 1968, André Malraux charge Claude Charpentier de réfléchir à la constitution de directions régionales.

Sa mission aboutit à la création de cinq DRAC expérimentales à partir de 1969, en Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. La décennie suivante voit se généraliser ce service régional. Dans son ouvrage sur l'implantation du ministère de la culture en région, Jean-Luc Bodiguel identifie le profil des 26 directeurs régionaux nommés dans la décennie 1970<sup>172</sup>. Ainsi, sur les 26 nominations, 6 sont conservateurs régionaux des Bâtiments de France en poste. C'est le cas de Jean Verney, CRBF de Poitou-Charentes et nommé directeur régional des affaires culturelles de la Région en 1976 à l'âge de 54 ans.

---

<sup>170</sup> Circulaire d'application du 21 janvier 1971.

<sup>171</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 9 : rapport de Jean Verney intitulé « édifices d'intérêt moyen », 1974.

<sup>172</sup> Bodiguel J-L, *L'implantation du ministère de la Culture en région, naissance et développement des DRAC*, Paris, La Documentation française, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2000, 373 p.

## Conclusion :

Ce chapitre nous a permis de prendre la mesure des problématiques auxquelles se heurtent les différents services de la culture. Nous avons vu que, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'Etat se penche sur la question de l'organisation et de la diffusion de la culture. Cela nous a permis de rebondir sur l'évolution des politiques publiques du patrimoine et, en particulier, sur leur matérialisation sur le terrain. L'Etat en vient rapidement à la conclusion que sa politique de l'architecture – qui est dans les faits plutôt une politique de protection des monuments historiques – doit prendre le chemin de la déconcentration de ses services en prenant l'exemple de ce qui s'est fait dans le théâtre dès les années 1940.

Faire évoluer le service de l'architecture a sans doute été plus difficile puisque ses ramifications sont plus anciennes et datent, finalement, de la création d'un poste d'inspecteur général des monuments historiques en 1830. En effet, dès cette époque, le service se développe autour de valeurs jacobines, d'autant que la notion même de monument historique renvoie alors à la grandeur de la Nation. Jean-Michel Leniaud compare d'ailleurs le patrimoine à « un instrument d'unité politique, sociale et culturelle dont l'Etat possédait la maîtrise »<sup>173</sup>. Ce même auteur renvoie les fondements du système français du patrimoine à cette volonté de « construire une certaine utopie de la France »<sup>174</sup>. Comme il le souligne à regret, dans un ouvrage polémique : « la religion de la Nation s'éteint progressivement et la centralisation jacobine est tombée en désuétude ; de même, le système français des monuments historiques est condamné »<sup>175</sup>.

Si, le long processus d'instrumentalisation des architectures anciennes au profit d'un discours historique national est, en effet, tombé en désuétude, nous percevons plutôt cette évolution vers un système moins centralisateur, comme le premier signal d'un bouleversement des mentalités accompagnant l'émergence de cette notion de patrimoine. En effet, nous avons vu que l'Etat a été contraint de, peu à peu, déconcentrer ses services car la charge de travail devenait ingérable de Paris compte tenu de l'augmentation du nombre de monuments historiques et des nouvelles tâches qui accompagnent l'émergence des notions de sites, de patrimoine naturel et d'urbanisme avec les secteurs sauvegardés.

---

<sup>173</sup> Leniaud, J-M, *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma, 2001, p. 14.

<sup>174</sup> Leniaud, J-M, *L'Utopie française*, Paris, Mengès, 1992, 180 p.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 23.

## Chapitre 8 : De nouveaux patrimoines synonymes de nouveaux enjeux (1959-1976) :

### Introduction :

En analysant, dans la première partie de notre étude, l'émergence de la notion de patrimoine, nous sommes arrivés à la conclusion que sa diffusion se caractérise par la prégnance des enjeux identitaires, ce qui nous relie comme le note André Micoud<sup>1</sup>. L'expression usuelle d'« explosion de la notion de patrimoine est utilisée par les médias sans précaution »<sup>2</sup>. Le patrimoine a des résonances sociales indéniables mais cette notion est tout de même issue des débats autour de la préservation de notre héritage commun, symbolisés par le monument historique. Dans cette acception, le patrimoine est donc avant tout un héritage ; c'est donc une forme héritée ou acquise comme le note Jean-Yves Andrieux<sup>3</sup>. Dans la deuxième partie, nous avons vu que le nombre de monuments historiques se développe largement dès les années 1920 et 1930 grâce notamment à la décision politique de classer des immeubles qui n'ont pas un attrait esthétique ou historique national. C'est alors que l'on voit émerger un autre type de classement – Inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques – et, surtout, que l'on prend conscience qu'il est nécessaire de protéger des espaces plus larges qu'ils soient urbains ou naturels.

Nous allons voir que ce mouvement s'intensifie au cours des années 1960 pour atteindre un paroxysme à partir du milieu des années 1970. Nous verrons que nous vivons, aujourd'hui encore, sous cette impulsion patrimoniale régissant désormais l'ensemble des productions humaines.

---

<sup>1</sup> Micoud, A, « La patrimonialisation : redire ce qui nous relie ? » in *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, C. Barrère, D. Barthélémy, M. Nieddu, F-D. Vivien (éds), Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 81-97.

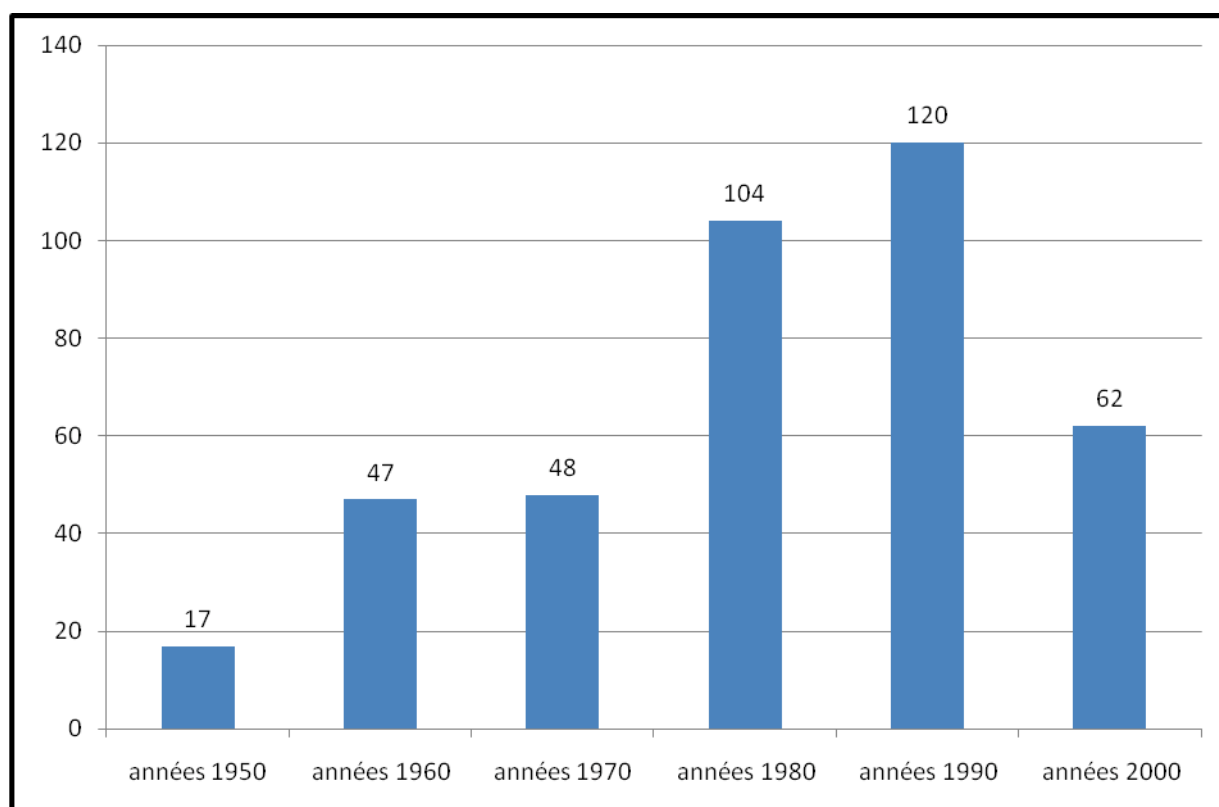
<sup>2</sup> Andrieux, J-Y, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997, p. 24.

<sup>3</sup> *Ibid.*

## 8-1- L'évolution du nombre de monuments historiques à partir de 1960 :

Précédemment, nous avons constaté que le nombre de monuments historiques n'a cessé de croître jusque dans les années 1950. La décennie 1950 marque néanmoins un net recule. C'est une conséquence directe de l'Après-guerre. Les années 1960 et 1970 établissent un nouveau départ en la matière et le nombre de classements repart très nettement à la hausse.

*Graphique 29 : Nombre de classements (MH, ISMH, sites) en Charente-Maritime entre 1950 et 2010<sup>4</sup> :*



Dans le graphique 29, nous observons que le nombre de classements double entre les années 1950 et les années 1960. Il stagne à nouveau dans la décennie suivante, mais soulignons que ce chiffre de 47 à 48 classements par décennie se positionne dans la tranche supérieure des classements sur l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, notons qu'il existe des disparités importantes au cœur même de ces décennies : cela s'explique notamment par les changements de gouvernements et les modifications administratives d'ordre structurel.

<sup>4</sup> Auteur : Karim Souiah. Sources : SDAP 17.

La décennie 1960 paraît très uniforme car le Ministère des Affaires culturelles est dirigé, durant quasiment toute la période, par un homme au rayonnement incontesté. Néanmoins, la direction de l'Architecture, véritable lieu de pouvoir en ce qui concerne les monuments historiques, demeure un enjeu de taille et l'organisation interne des services est la véritable clé pour comprendre l'évolution de la politique publique de la culture. L'arrivée de fonctionnaires de la France d'outre-mer, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, et d'anciens élèves de l'école nationale d'administration transforme l'organisation de la direction de l'Architecture. Ainsi, René Perchet, dernier grand directeur de l'Architecture issu de la tradition des Beaux-arts, est remplacé en 1963.

Max Querrien, pur produit de l'administration française<sup>5</sup>, devient directeur de l'Architecture en 1963 et souhaite y imprimer son empreinte au détriment du cabinet du ministre<sup>6</sup>. Comme le note Xavier Laurent, « si les interventions du ministre sont assez rares et discrètes, Max Querrien supporte mal la tutelle que fait peser sur lui le cabinet. Accusé d'user trop largement de son autonomie, le directeur de l'Architecture s'estime insuffisamment soutenu dans ses négociations budgétaires et ses tentatives de réforme »<sup>7</sup>.

À la demande du cabinet du ministre, la direction de l'Architecture se sépare de pans entiers de son activité qui grèvent son budget sans avoir une portée culturelle évidente : « le service des Bâtiments civils est progressivement vidé de sa substance ; la direction de l'Architecture cesse de construire pour le compte des autres ministères ; les édifices officiels intéressants du point de vue de l'histoire de l'art sont versés dans la catégorie des monuments historiques ; la division de la Création architecturale s'oriente vers un nouveau type d'action. Pensée comme une administration de mission, elle offre moins aux maîtres d'ouvrage des moyens financiers qu'une capacité d'expertise »<sup>8</sup>. Mais avec toutes ces modifications, la direction de l'Architecture reste la plus grande consommatrice des crédits du ministère des Affaires culturelles.

---

<sup>5</sup> Max Querrien (né le 14 juin 1921 à Concarneau). Il est reçu au concours de l'auditorat du Conseil d'État en 1946. Promu maître des requêtes en 1954, il devient, la même année, chef de cabinet de Louis Christiaens, secrétaire d'État aux Forces armées (Air) puis dirige, de février à octobre 1955, le cabinet de Raymond Triboulet, ministre des Anciens combattants. Il est chargé de la direction du cabinet de Pierre de Félice, sous-secrétaire d'État à la Reconstruction et au Logement (1956-1957) avant de diriger son cabinet lorsqu'il devient secrétaire d'État aux Affaires étrangères (février-juin 1957). De 1958 à 1962, il est ensuite directeur de cabinet de Bernard Chenot, ministre de la Santé publique et de la Population, puis ministre de la Justice.

<sup>6</sup> Lengereau, E., « Malraux ministre de l'architecture », in Hervier, D., (dir.), André Malraux et l'architecture, Paris, Ed. du Moniteur, 2008, p. 124.

<sup>7</sup> Laurent, X., *La politique du patrimoine monumental d'André Malraux à Michel Guy (1958-1974)*, thèse de doctorat, Ecole des Chartes, 2002.

<sup>8</sup> *Ibid.*

Max Querrien est finalement remplacé par Michel Deneuil en 1968. Celui-ci parvient à donner un second souffle à la politique du patrimoine en obtenant une déclaration en conseil des ministres sur la politique du patrimoine monumental. La plupart des dispositions contenues dans ce programme d'action sont mises en œuvre pendant le mandat de Jacques Duhamel entre 1971 et 1973. Alain Bacquet, appelé à remplacer Michel Denieul pour achever la rédaction de la loi sur l'architecture, demeure fidèle aux orientations de son prédécesseur en matière de patrimoine.

Nous avons vu, dans le chapitre 7, que pour répondre aux interrogations légitimes entourant la création de son ministère, André Malraux se lance dans une politique de planification afin de calquer son action sur celle des autres ministères. Il débute maladroitement cette politique lors du IV<sup>ème</sup> Plan en 1961 en proposant un financement, disons, de saupoudrage sur l'ensemble des services du ministère. André Malraux essuie un premier échec puisqu'on lui reproche de ne pas tenir compte des réalités budgétaires et des besoins de l'Architecture devant financer les monuments historiques dont le nombre ne cesse d'augmenter. Le V<sup>ème</sup> Plan entérine la situation en rééquilibrant la balance du côté de l'Architecture. Néanmoins, « les experts réunis autour d'Henry de Ségogne n'hésitent pas à envisager le déclassement d'une partie du patrimoine français pour éviter la pénurie »<sup>9</sup>. Le VI<sup>ème</sup> Plan (1971 à 1975) accentue encore la situation en affirmant la volonté de la direction de l'Architecture de sauvegarder l'ensemble du patrimoine français<sup>10</sup>. Cette déclaration d'intention s'accompagne du vote de la deuxième loi de programme sur les monuments historiques qui a un impact fort sur la sauvegarde de nombreux édifices notamment en Charente-Maritime.

Ces évolutions marquent deux tendances : une augmentation des budgets et une volonté politique réaffirmée de protéger toujours plus d'édifices. Ces deux tendances se matérialisent également lorsque l'on s'intéresse aux types d'immeubles classés. En effet, en observant l'évolution des classements par époques (graphique 30), la volonté de diversifier les types de patrimoine devient évidente.

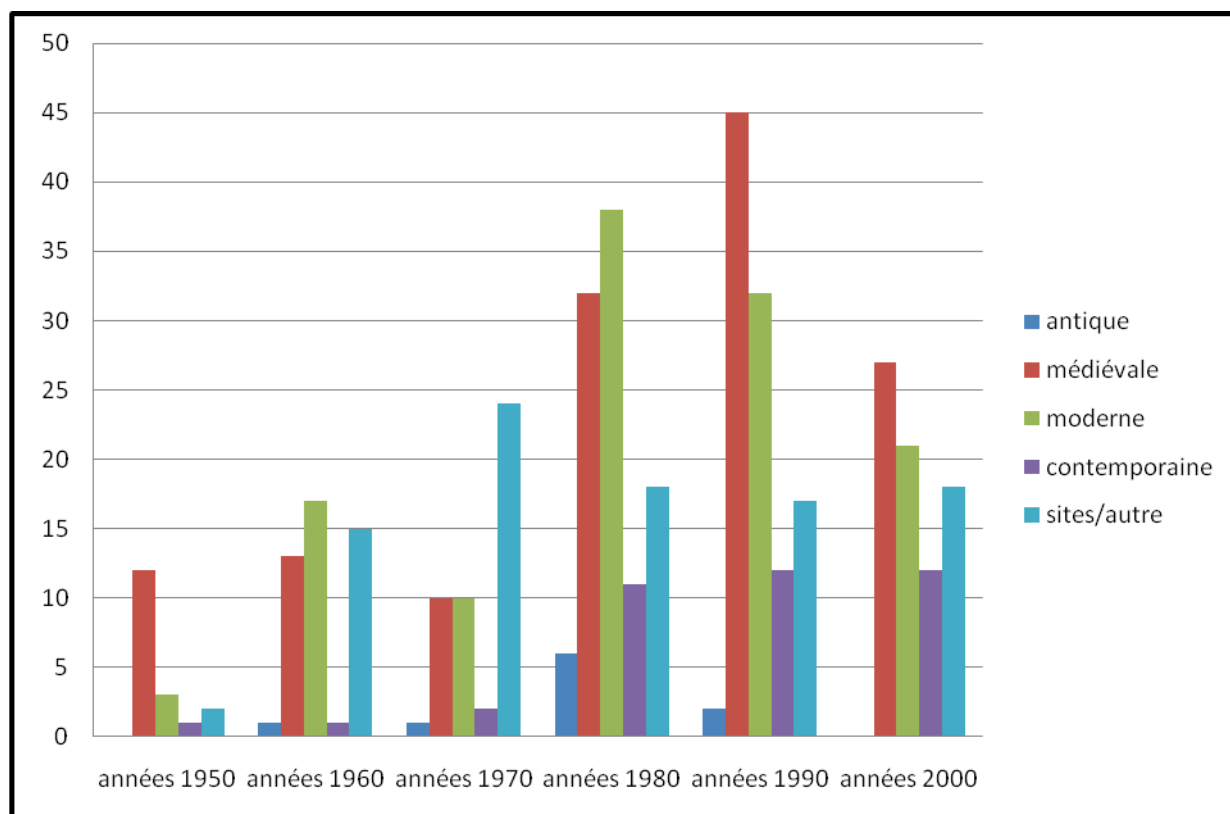
---

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Laurent, X., *Grandeur et misère du patrimoine, d'André Malraux à Jacques Duhamel*, Paris, La Documentation française, 2003, p. 46.



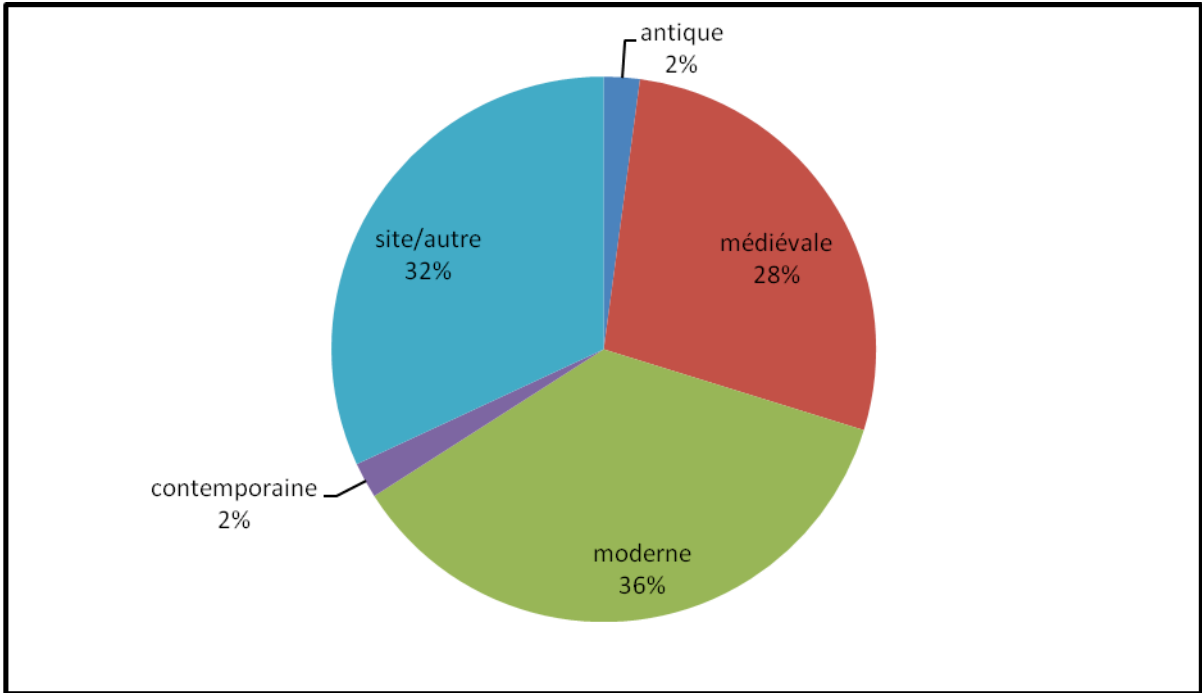
Graphique 30 : Types de classements par époque en Charente-Maritime entre 1950 et 2010<sup>11</sup> :



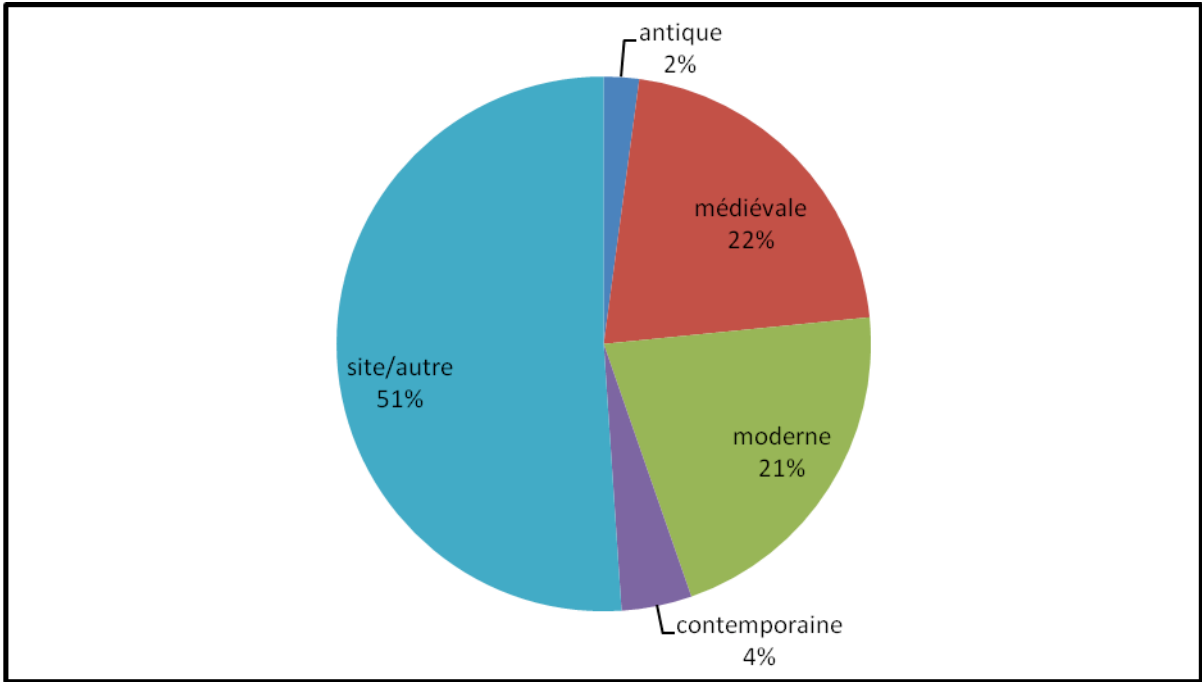
Dans les années 1950, on remarque que les immeubles classés sont en très large majorité des édifices médiévaux. L'ensemble des autres immeubles ne représente que 50% du total. Par contre, à partir des années 1960, la situation s'inverse. En effet, le nombre d'immeubles protégés se répartit de manière plus équitable et, ce de manière durable, entre trois grandes catégories : les édifices médiévaux, les édifices modernes et les sites (naturels ou urbains). Cette première constatation faite, on remarque surtout dans le graphique l'importance prise par les sites qui deviennent même, dans les années 1970, la première catégorie de classements (voir graphique 32).

<sup>11</sup> Auteur : Karim Souiah. Sources : SDAP 17.

Graphique 31 : Répartition des classements par époque, dans les années 1960<sup>12</sup> :



Graphique 32 : Répartition des classements par époque, dans les années 1970<sup>13</sup> :

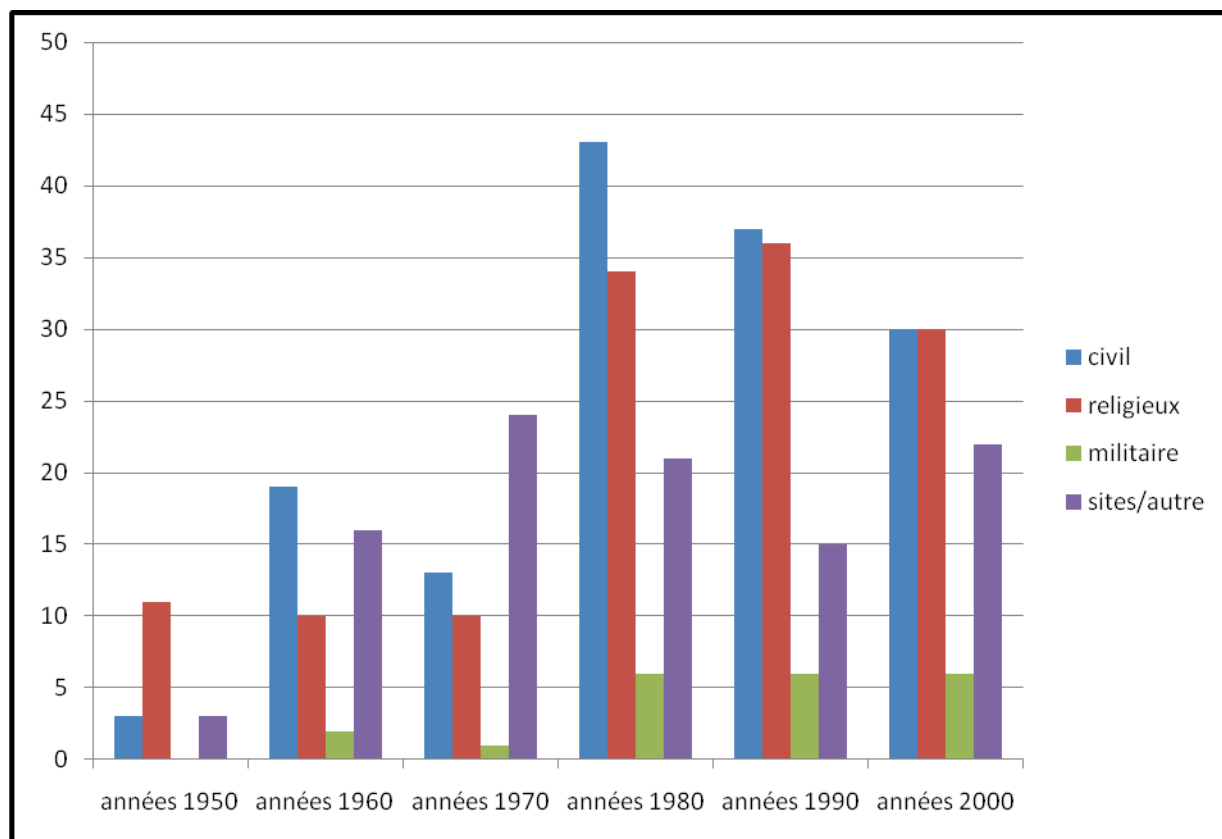


<sup>12</sup> Auteur : Karim Souiah. Sources : SDAP 17.

<sup>13</sup> Ibid.

Ainsi, dans les années 1970, 51% des classements concernent des sites ou des éléments naturels (arbres ou autre). Ce bouleversement se fait également sentir en étudiant les types d'édifices classés (graphique 31).

Graphique 33 : Types de classements par genre d'édifices en Charente-Maritime entre 1950 et 2010<sup>14</sup> :

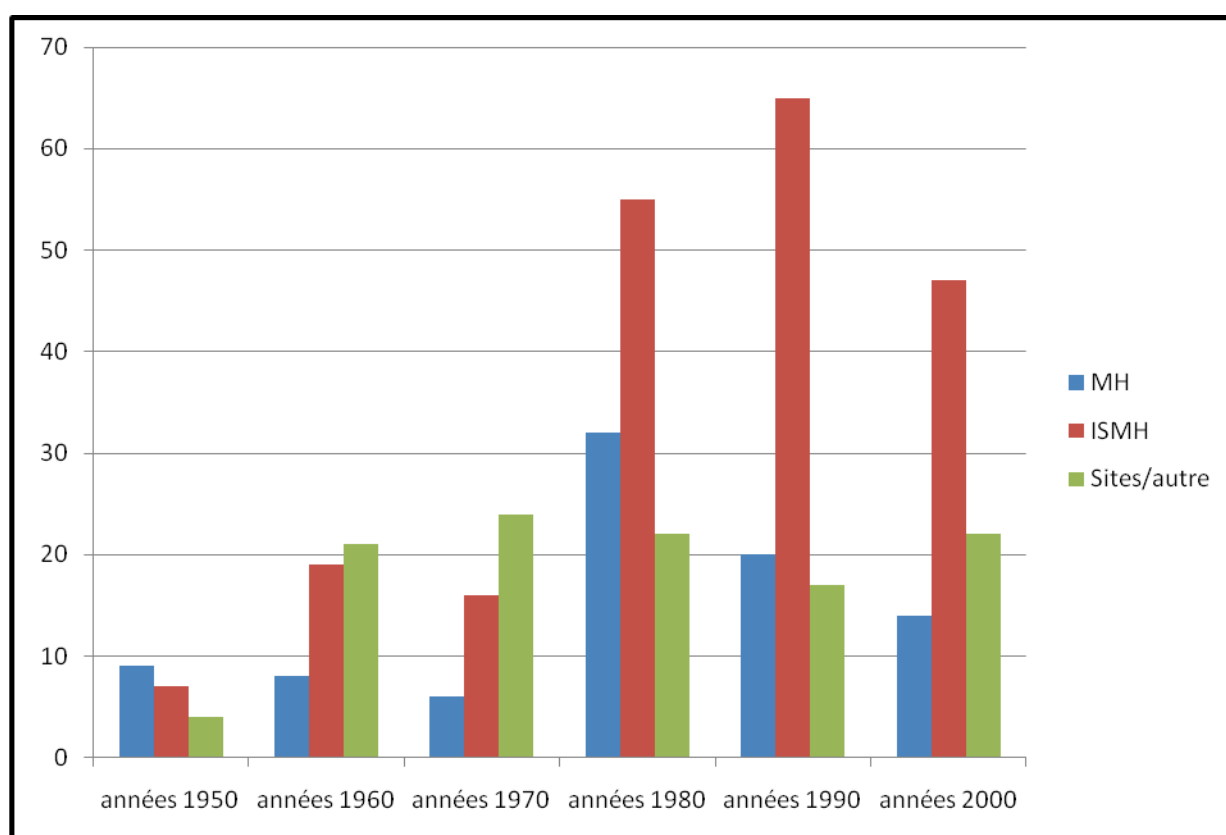


On perçoit, contrairement aux décennies précédentes, une diversification profonde des types d'édifices classés. Dans les années 1960 et 1970, les édifices religieux prennent une place secondaire : le nombre de classements restant stable entre 1950 et 1980. Par contre, on note clairement une recrudescence des classements d'immeubles civils (demeures, ponts, maisons modestes, moulins...), de sites naturels ou urbains et dans une moindre mesure d'édifices militaires. Pour ce qui est des sites naturels ou urbains citons par exemple : le Vieux-Port de La Rochelle en site inscrit (en 1962), le port de Saint-Martin de Ré et ses abords en site inscrit (en 1964), la vieille ville de La Rochelle en site inscrit (en 1965), le site de la côte de Piédemont sur l'île Madame en site inscrit (en 1967), le bois de Trousse-

<sup>14</sup> *Ibid.*

Chemise aux Porte en Ré en site classé et une partie en site inscrit (en 1968), l'ensemble du littoral de l'île d'Oléron en site inscrit (en 1970), la totalité de l'île d'Aix en site inscrit (en 1970), un Secteur sauvegardé à l'intérieur des anciens remparts de La Rochelle (en 1970), quartier Saint-Eutrope de Saintes en site inscrit (en 1974), bourg de Talmont sur Gironde en site classé (en 1975), l'ensemble du territoire de l'île de Ré en site inscrit (en 1979), le quartier ancien de Rochefort en site inscrit (en 1979), ZPPAUP de Royan (1990).

Graphique 34 : Evolution du type des classements en Charente-Maritime entre 1950 et 2010<sup>15</sup> :



Comme on peut le constater, le nombre élevé de classements de sites s'explique largement par la diversité des espaces naturels. Ce mouvement se poursuit sur les quatre décennies suivantes (voir graphique 32). Cela se traduit par un chiffre très élevé de sites classés en 2010 :

<sup>15</sup> Auteur : Karim Souiah. Sources : SDAP 17.

- 22 Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager réparties entre 22 communes,
- 3 Secteurs sauvegardés répartis entre 3 communes,
- 41 Sites classés répartis entre 32 communes,
- 73 Sites inscrits répartis entre 43 communes,
- 1 Zone de protection,
- Sans compter les 838 Monuments historiques, dont 4 inscrits sur la liste du patrimoine mondial, répartis entre 280 communes.

Ainsi, dans le département de la Charente-Maritime, sur un total de 472 communes (voir carte 6), 298 d'entre elles abritent un ou plusieurs des 978 monuments historiques, sites ou zones protégées. Les rayons de protection de 136 monuments historiques dépassent les limites des communes où ils se situent. Ils impactent, peu ou prou, 122 communes limitrophes dont 27 non soumises à une protection en application des législations relatives aux monuments ou aux sites<sup>16</sup>.

La loi de 1930 sur les sites permet de protéger des espaces d'une grande diversité : parcs et jardins, espaces naturels, pays et terroirs marqués par l'empreinte humaine, écrins paysagers de monument. En tant qu'acteur de la qualité du paysage, l'Architecte des Bâtiments de France a pour mission de veiller sur les espaces inscrits ou classés au titre des sites. Il donne son avis sur les travaux à exécuter et participe au montage des dossiers d'inscription ou de classement.

L'importance de la loi du 23 février 1943 sur les « abords » des monuments historiques se fait sentir pendant les décennies suivantes. Elle instaure un périmètre de protection autour des monuments protégés. Elle part d'un principe simple : les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Toute modification sur celui-ci rejaillit sur la perception et donc la conservation de ceux-là. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques qu'ils soient classés ou inscrits. Ce périmètre géométrique peut être remplacé par un périmètre adapté (PPA) pour toutes les nouvelles protections ou par un périmètre modifié (PPM) pour les protections déjà existantes<sup>17</sup>. Dans les faits, protéger la relation entre un édifice et son environnement consiste, selon les cas, à veiller à la qualité des

---

<sup>16</sup> Source : SDAP 17.

<sup>17</sup> Code du patrimoine : MH : Section 4 : Dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits.

interventions (façades, toitures, matériaux), à prendre soin du traitement des sols, du mobilier urbain et de l'éclairage, voire à prohiber toute construction nouvelle aux abords du monument<sup>18</sup>. La servitude de protection des abords intervient automatiquement dès qu'un édifice est classé ou inscrit. Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs doivent recevoir l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France. La publicité et les enseignes sont également sous son contrôle. La notion de *co-visibilité* avec le monument est ici déterminante ; il s'agit pour l'Architecte des Bâtiments de France de déterminer si le projet est soit visible du monument, soit visible en même temps que celui-ci<sup>19</sup>.

L'ABF dispose d'un avis conforme est multiplie les interventions concernant les abords des monuments historiques et, finalement, effectue une mission d'urbanisme qui devient prépondérante dès le milieu des années 1950. Par exemple, en 1965, Raymond Rivaud, ABF, constate que des constructions d'une coopérative agricole situées immédiatement derrière l'ancien cimetière de l'église d'Aulnay-de-Saintonge ne respectent pas les restrictions qui ont été ajoutées au permis de construire établi en 1955. Par conséquent, il informe la conservation régionale de la faute commise : « je crains bien que le garage ait été agrandi sans permis de construire et toujours couvert d'amiante et de ciment. L'ensemble est très laid quand on vient d'Aulnay par la petite route située au sud de l'église. [...] Il conviendrait d'exiger la plantation d'un rideau d'arbres le long de clôtures ouest et sud [...] ou à défaut, réaliser dans le fond du cimetière classé un rideau de cyprès pyramidaux assez dense pour isoler ces bâtiments »<sup>20</sup>.

Jean Verney, CRBF, en informe le Préfet quelques jours plus tard : « l'église d'Aulnay est un monument mondialement connu et elle est visitée par un très grand nombre de touristes qui peuvent admirer ce magnifique produit de l'art roman. Ces visiteurs sont par contre désagréablement surpris par la laideur des bâtiments qui ont été construits aux abords même de l'édifice. [...] Je vous serais obligé de bien vouloir me faire savoir si le certificat de conformité a été délivré ou non à la coopérative agricole propriétaire de ce bâtiment. J'aimerais également savoir si des observations ont été faites par vos soins au constructeur, la couverture réalisée ne correspondant pas aux prescriptions données par l'architecte des

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> SDAP 17 :

<http://www.sdap-poitoucharentes.culture.gouv.fr/protections/espaces/index.php?Def=am&NumSr=300>

<sup>20</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 7 : Lettre de J. Rivaud, ABF, J. Verney, CRBF, 4 novembre 1965.

Bâtiments de France. [...] Je suis décidé à la demande même de mon Administration centrale, à intervenir très énergiquement dans cette affaire »<sup>21</sup>.

## **8-2- Les sites naturels de la Charente-Maritime :**

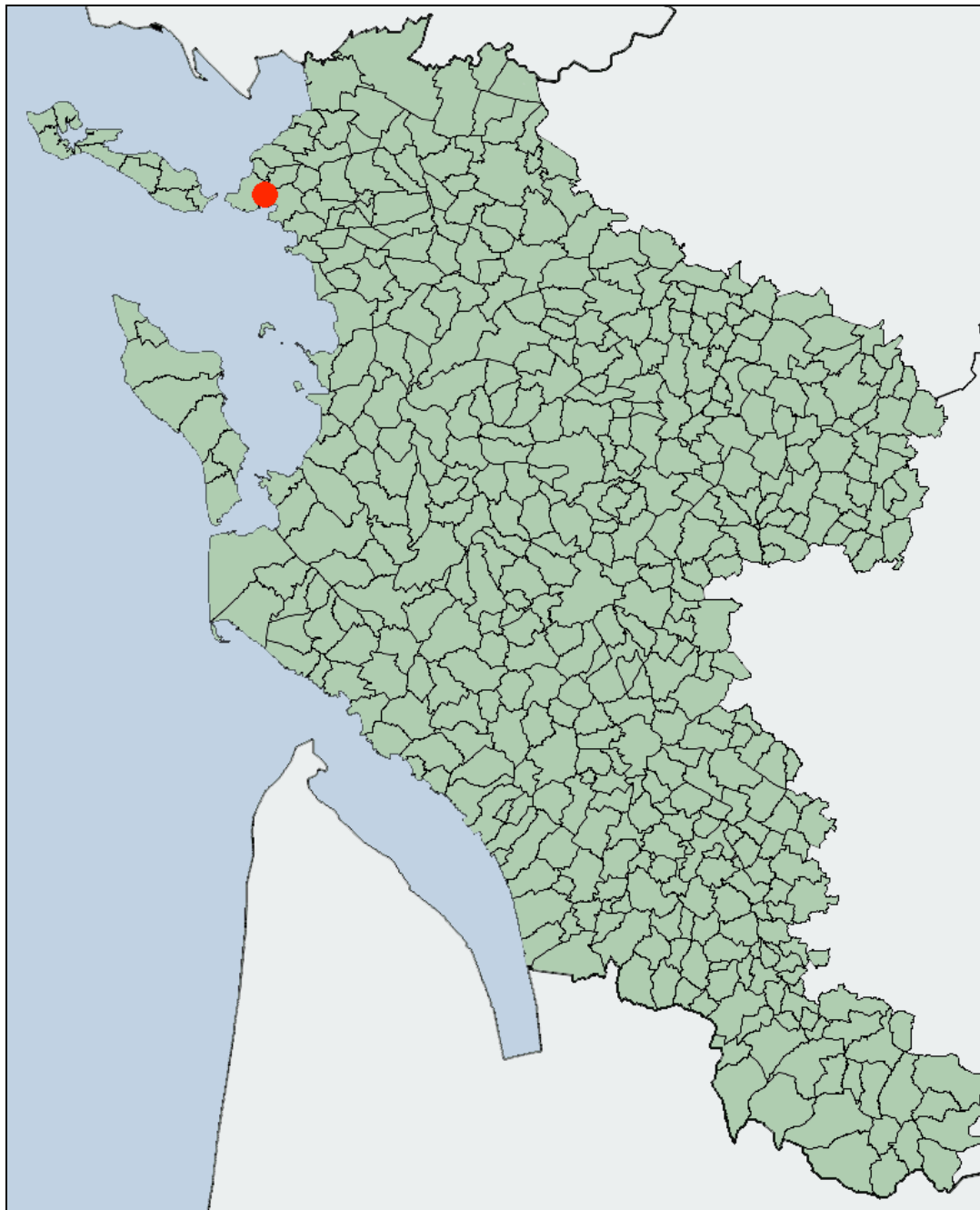
Parmi les sites inscrits, qui représentent la grande majorité des classements dans le département de la Charente-Maritime, l'Architecte des Bâtiments de France doit être consulté pour tout projet de modification, à l'exception des travaux d'exploitation et d'entretien courant<sup>22</sup>. Les demandes d'autorisation de destruction sont soumises à avis conforme. Les modifications ou constructions ne font l'objet que d'un avis simple, mais l'Architecte des Bâtiments de France peut suggérer au ministre de recourir à des mesures d'urgence ou de lancer des procédures de classement s'il estime qu'une intervention menace la cohérence du site. Par ailleurs, dans les sites inscrits, la publicité est interdite et les enseignes doivent faire l'objet d'une autorisation délivrée par le service.

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, Lettre de J. Verney, CRBF, au Préfet, 20 janvier 1966.

<sup>22</sup> *Ibid.*

Carte 9 : Le département de la Charente-Maritime par communes<sup>23</sup> :



Dans cette carte, nous remarquons l'enjeu que représentent les espaces naturels. Le littoral ceinture littéralement le département. La Charente-Maritime possède une large façade maritime, tant sur l'océan Atlantique que sur l'estuaire de la Gironde. La longueur totale de son littoral est de 463 km dont 230 km proviennent des quatre îles de l'archipel charentais qui, du nord au sud (en longeant le littoral), sont les suivantes : Ré, Aix, Madame et Oléron. Entre le Pertuis Breton, au nord, et le Pertuis d'Antioche, au sud, s'étend l'île de Ré qui, avec

<sup>23</sup> SDAP 17. Le point rouge symbolisant le chef-lieu (préfecture) de La Rochelle.



85,32 km<sup>2</sup>, est la troisième île de la France métropolitaine. Le Pertuis d'Antioche sépare l'île de Ré de l'île d'Oléron et forme une véritable petite mer intérieure. L'île d'Oléron est la deuxième île de France métropolitaine après la Corse, sa superficie est de 174,39 km<sup>2</sup>. Au cœur du Pertuis d'Antioche, deux très petites îles marquent l'entrée de la vaste embouchure de la Charente. Au sud, sur la rive gauche du fleuve, se situe l'île Madame qui, avec une superficie de 0,78 km<sup>2</sup>, est la plus petite île de l'archipel charentais. Au nord, sur la rive droite, l'île d'Aix est à peine plus étendue que sa voisine ayant une étendue de 1,19 km<sup>2</sup>. Cette île, qui a longtemps joué un rôle stratégique pour la défense de l'arsenal de Rochefort, est située à l'ouest de la pointe de la Fumée, qui constitue l'extrémité septentrionale de la presqu'île de Fouras.

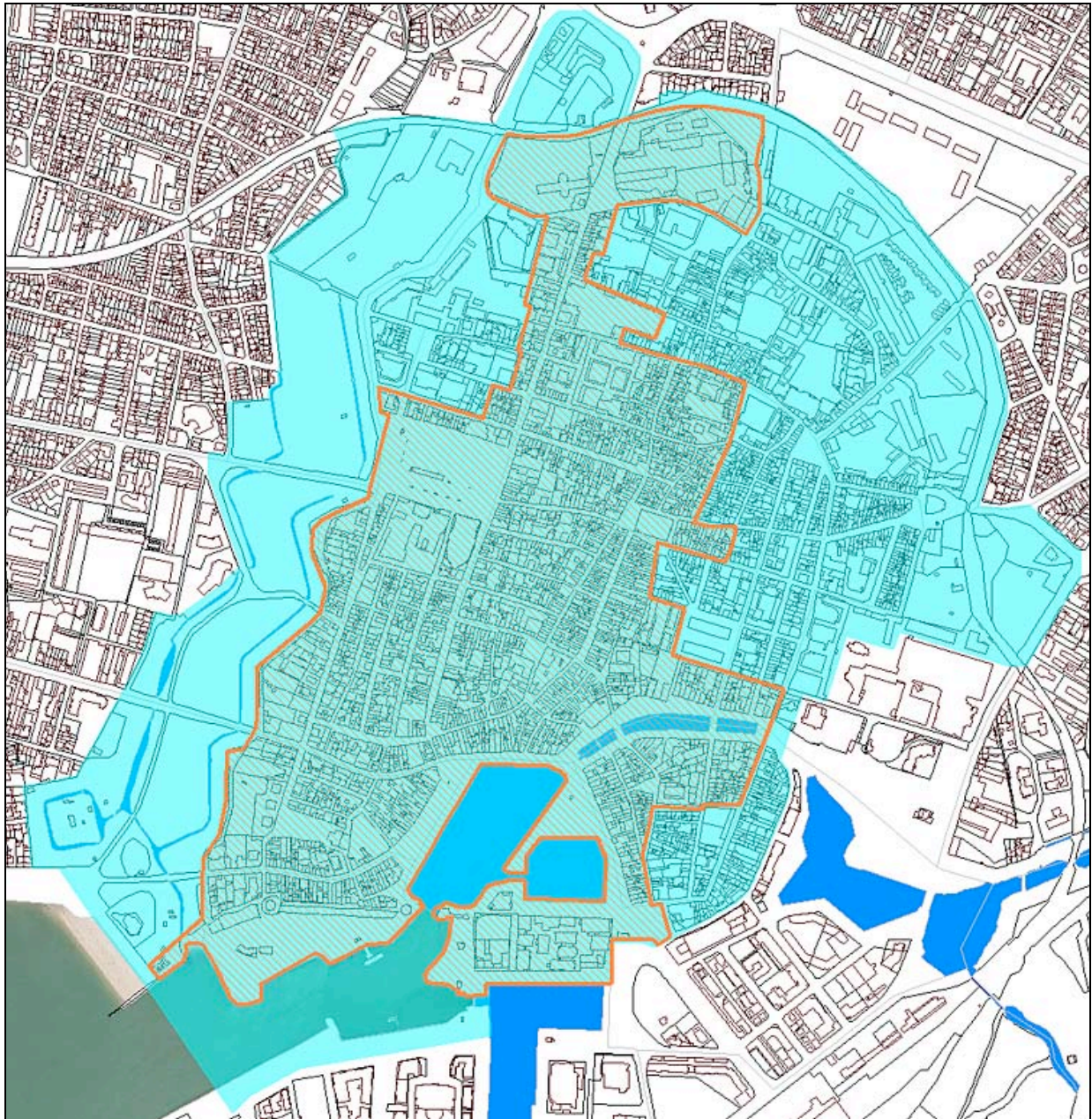
Dans les années 1970, c'est la totalité du littoral des quatre îles du département qui est protégée. Le processus est bien établi et se fonde sur une protection de l'ensemble des parcelles de terrains situées dans ces espaces répertoriés.

*Illustration 52 : Paysage, vue aérienne de la plage du Bois-plage-en-Ré, 1968<sup>24</sup> :*



<sup>24</sup> Inventaire général, Henrard, 85170098N.

*Illustration 53 : Secteur sauvegardé et PSMV<sup>25</sup> de La Rochelle : délimitation de la protection<sup>26</sup> :*



La loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés, dite « loi Malraux » permet de préserver, par-delà les seuls monuments et leurs abords, des ensembles urbains constitués. Ces secteurs sont choisis pour leur intérêt historique, esthétique et culturel, et au regard de leur qualité architecturale et urbaine. On y applique dessus des règles d'urbanisme particulières, regroupées dans un Plan de sauvegarde et de mise en valeur ( PSMV ) qui a le statut de

<sup>25</sup> Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

<sup>26</sup> Source SDAP 17. Zone bleutée et hachurée : secteur sauvegardé.

document d'urbanisme et se substitue donc au Plan local d'urbanisme ( PLU ). Le PSMV prend en compte l'ensemble des problèmes urbains des quartiers considérés. L'Architecte des Bâtiments de France veille à la cohérence des dispositions inscrites au plan de sauvegarde puis il contrôle le respect de ces dispositions. Tous les projets de travaux extérieurs et de transformations intérieures, dans un secteur sauvegardé, doivent être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France. Toute demande d'autorisation de construire, de démolir ou de modifier, ainsi que tout projet d'implantation de publicité ou d'enseigne, doit recueillir son avis conforme.

L'Architecte des Bâtiments de France examine les propositions en phase d'avant-projet et se rend éventuellement sur place pour guider le propriétaire ou l'architecte chargé de l'intervention. Il confronte le projet avec les dispositions du plan de sauvegarde et de mise en valeur et complète si nécessaire l'étude structurelle, archéologique et historique du bâtiment en sollicitant l'aide des spécialistes compétents, puis oriente le projet vers une intégration des formes et des matériaux. Après le dépôt de la demande d'autorisation administrative, les instructeurs de la mairie ou de la Direction départementale de l'équipement (DDE) lui transmettent le dossier. Il rend un avis conforme dans un délai maximum d'un mois.

Dans l'illustration 52, on discerne tout l'enjeu d'un secteur sauvegardé. Le centre historique de La Rochelle est un site à l'identité très marquée puisqu'il est circonscrit par l'ancienne enceinte fortifiée (voir illustration 53). Les soixante ans écoulés après le grand siège de La Rochelle en 1628 voient la naissance et le développement de Brest et de Rochefort, le déclin de Brouage, l'extension de Toulon, et le rasement de Cherbourg (1688). En 1689, La Rochelle reste un enjeu stratégique royal et on décide d'établir une nouvelle fortification. Les fortifications de la ville sont rétablies sous le modèle de celles de 1596 à 1612<sup>27</sup>. Ce sont ces fortifications qui délimitent encore aujourd'hui le centre historique de la ville.

Les travaux de fortification successifs ont une influence sur le développement de l'agglomération : « les extensions médiévales paraissent avoir été d'abord l'encerclement de zones bâties existantes par une fortification »<sup>28</sup>. En revanche, la construction de la grande enceinte bastionnée entre 1590 et 1628 englobe un espace libre où commence à se créer la ville neuve ordonnée selon un plan orthogonal. Avec le démantèlement de 1629 s'ouvre une

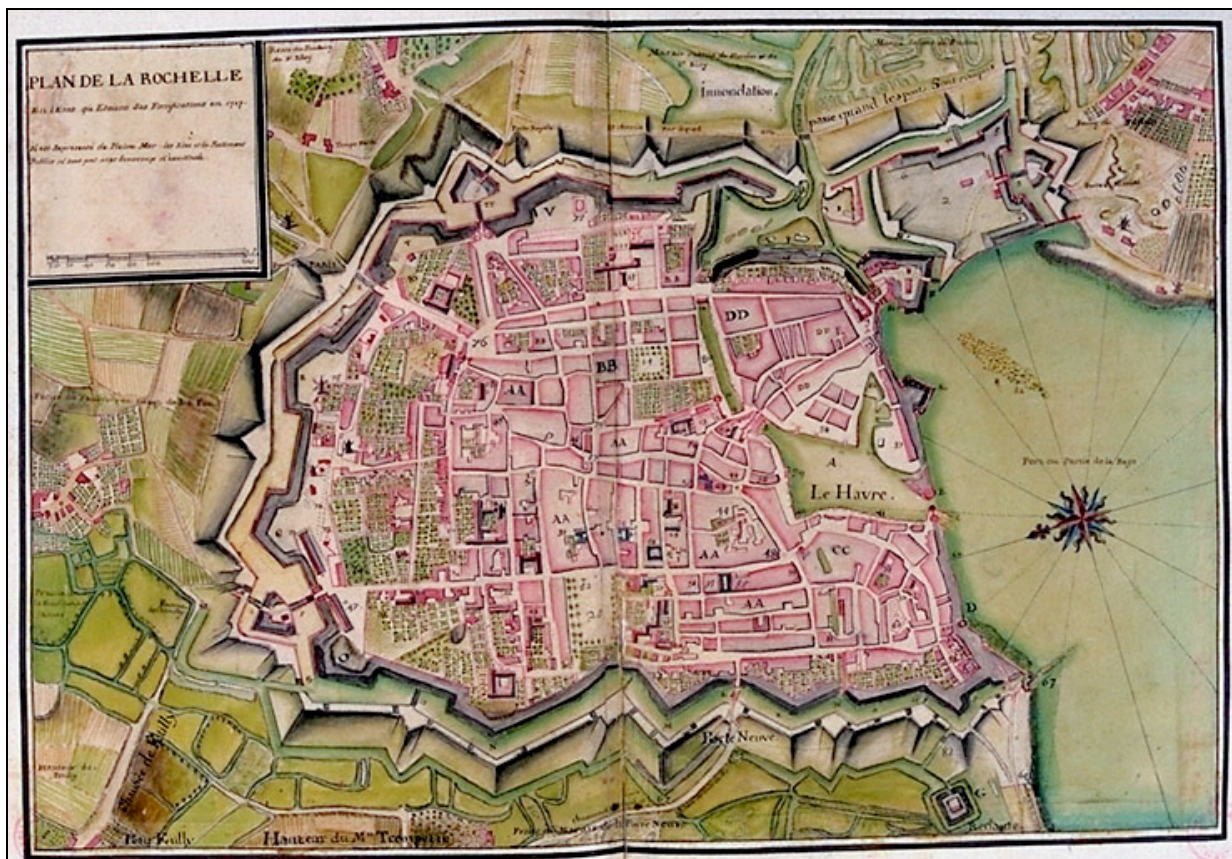
---

<sup>27</sup> Faucherre, N., « Les fortifications de La Rochelle, place de sûreté », in Acerra, M. Martinière, G., (dir.), *Coligny et la mer*, Paris, Presses université Paris-Sorbonne, 1997, p. 178.

<sup>28</sup> Truttman, P., *L'architecture militaire à La Rochelle du Moyen Age à 1940*, Poitiers, Ministère de la culture et de la communication, direction régionale des Affaires culturelles, 1990, p. 5.

période d'expansion assez anarchique de ville ouverte, de telle sorte que, malgré le respect de son tracé vers la campagne, l'enceinte de 1699 entraîne à nouveau la démolition de quelques édifices, puis, du fait de l'instauration des zones de servitudes défensives, un gel de la construction aux abords de la place pendant près de deux siècles.

*Illustration 54 : Plan de La Rochelle en l'état qu'étaient ses fortifications en 1717. Copie par Bournaud de la feuille 35 disparue de Masse<sup>29</sup> :*



<sup>29</sup> B.M. La Rochelle : Album Bournaud.

### *La vocation touristique de l'Île de Ré :*

Dès la fin des années 1960, les retours de week-end produisent à la « sortie » de l'Île de Ré, entre La Flotte et Rivedoux, un phénomène inverse de celui que l'on observe le dimanche soir sur les routes à l'entour de Paris : là-bas, le nombre accru des véhicules provoque un ralentissement, voire une paralysie de la circulation ; sur l'Île, l'affluence se traduit par une course effrénée, sur cinq ou six kilomètres, jusqu'à la file d'attente de l'embarcadère<sup>30</sup>.

Une telle affluence s'explique simplement : l'Île est l'un des seuls espaces préservés de la côte charentaise. Comme on peut le lire dans le quotidien Sud Ouest : « l'Île de Ré jouit d'une réputation plus prometteuse que celle d'une forêt domaniale quelconque. On en attend une variété de distractions saines, uniques dans la région : villages pittoresques, petits ports animés et coquets, bons restaurants, plages sans danger, bosquets sur les dunes et, bien entendu, la pêche, la chasse, la cueillette des champignons, des *chatons* et des œillets sauvages »<sup>31</sup>. Dans l'Île, on compte deux routes principales : l'une vers La Noue, à l'ouest, et l'autre vers La Flotte, à l'est. En dehors de ces routes au trafic quasi-permanent pendant l'été, il demeure difficile de circuler dans cette île tant elle est étroite. Ainsi, dès 1970, il est difficile de flâner dans une île qui est pourtant la cible privilégiée des amateurs de calme et de verdure. Cette dichotomie illustre ce qui va se produire ailleurs dans les décennies suivantes. Le bois de Trousse-Chemise, célébré dans une chanson de Charles Aznavour, est d'ailleurs inaccessible à la circulation en voiture. Ainsi, selon le quotidien Sud Ouest : « si vous n'avez pas le privilège d'être invité par un propriétaire rhétais, de souche ou d'adoption, qui vous offre la liberté, à l'abri de ses clôtures, vous ne pourrez visiter vraiment l'île sans commettre cinq ou six infractions : violation de propriétés privées, franchissement de zone interdite, destruction de semis et de remparts naturels contre la mer, contravention à l'article 45 du code de la route, chasse prohibée, pêche interdite »<sup>32</sup>.

Déjà, en 1970, la question des restrictions dues à une protection excessive est posée alors même que le site naturel de l'île ne sera classé qu'en 1979. Aussi, Sud Ouest se demande alors s'il faut « accueillir les touristes ou les canaliser ». La vocation touristique de l'île ne faisant aucun doute pour les différents intervenants au débat, élus, population locale et

---

<sup>30</sup> Le pont ne sera inauguré qu'en 1988.

<sup>31</sup> Aubarede, « Faut-il accueillir les touristes ou les canaliser ? », *Sud Ouest*, 10 mai 1970.

<sup>32</sup> *Ibid.*

services de l'Etat, tous sont conscient qu'il ne faut pas « tuer la poile aux œufs d'or »<sup>33</sup>. La revue mensuelle du Touring Club de France<sup>34</sup> publiée à la même époque un article sévère de son directeur général, pour protester contre les travaux de voiries qui dénaturent les sites touristiques sous le prétexte de faciliter le tourisme : l'ambiguïté est relevée. Le débat sur la vocation touristique de l'île de Ré est intéressant car il relève bien le tournant idéologique se constituant durant les années 1970. La question du tourisme devient un enjeu primordial : il serait imprudent de décevoir la population nationale et internationale qui souhaite également profiter du site remarquable de l'île de Ré. Comme le note l'auteur de l'article de Sud Ouest, « tant de gens à qui l'île de Ré est chère parce qu'ils l'imaginent comme une sorte de « réserve naturelle », en marge de toute civilisation »<sup>35</sup>. Tant de gens qui, parce qu'ils ont cette idée en tête, « payent cher leurs maisons d'été et seraient prêts à payer encore pour être sûrs que, dans l'avenir, rien ne menace leur droit chèrement acquis à ce que la trépidation de la vie moderne rend indispensable au citoyen : le calme et le silence »<sup>36</sup>. C'est notamment sur ce point que le débat sur la protection des sites naturels se formalise au début des années 1970 : le respect des endroits préservés par la vie moderne devient un enjeu d'aménagement du territoire, non pas pour un quelconque devoir de protection de la nature, mais plutôt pour assurer la viabilité d'îlots isolés du mouvement de la vie moderne.

Cet enjeu se pose également en termes de protection du bâti vernaculaire. Un autre article de Sud Ouest<sup>37</sup> rappelle que les marchands de tableaux-souvenirs et de cartes postales vendent encore chaque année des « Ports de La Rochelle » poétisés par des chalutiers à voiles, ou des villages rhétais avec des maisons claires, des volets pleins, des géraniums et des passeroses à l'assaut des façades inégales. Bien entendu, les chalutiers à voiles sont, en 1970, démolis depuis longtemps, et « il faut beaucoup d'indulgence ou d'imagination pour retrouver, dans les bourgs de l'île, le « style » architectural qui leur conférait autrefois leur « cachet » particulier, cause première de leur vogue touristique actuelle »<sup>38</sup>.

L'auteur s'étonne alors de la profonde transformation qu'ont subie, en moins de quinze ans, les places, les rues et les venelles. Déjà, on déplore le manque de contrôle sur la délivrance des permis de construire, sur l'uniformité des maisons « banlieusardes » et sur la dérive de l'implantation des grandes surfaces. En résumé, c'est toute la question de l'aménagement urbain qui est soulevée dès 1970. Si l'ABF détient un certain pouvoir,

---

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Touring Club de France*, n°812, 1970.

<sup>35</sup> Aubarede, « Faut-il accueillir les touristes ou les canaliser ? », *Sud Ouest*, 10 mai 1970

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Aubarede, « Existe-t-il encore un style architectural rhétais ? », *Sud Ouest*, 1970.

<sup>38</sup> *Ibid.*

notamment par le biais du périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques, par-delà la création des secteurs sauvegardés qui demeure une mesure de protection des centres historiques des villes grandes ou moyennes, l'enjeu du contrôle de l'urbanisme devient prégnant.

### **8-3- Vers une mise en scène du patrimoine :**

« On retiendra que l'image des villes répond d'abord aux canons de la publicité, celle qui gère les mécanismes de vente d'un produit »<sup>39</sup>. Cette assertion du géographe Robert Ferras dépeint la communication touristique des villes au début des années 1990. Nous allons voir que les municipalités vont peu à peu décider de mettre en valeur les monuments historiques à partir des années 1960. Cela débute par l'illumination des édifices. Le conseil municipal d'Aulnay décide en 1966 d'installer un mécanisme d'illumination sur son église romane<sup>40</sup>. Cependant, le service des Monuments historiques n'a aucune prérogative en la matière et ne peut en aucun cas subventionner ce type de travaux.

Jean Verney, CRBF, se félicite de cette décision mais précise au député de la circonscription et maire de la ville de Matha, André Brugerolle, que son service ne peut pas soutenir cette opération : « l'illumination de ce magnifique monument qui est situé au bord de la route nationale très utilisée par les touristes pendant la période des vacances, contribuerait à le mieux faire connaître et apprécier. Il ne sera malheureusement pas possible au service des Monuments historiques de participer à la dépense d'installation des projecteurs, ni à celle d'utilisation du courant électrique. Les crédits budgétaires qui lui sont accordés étant réservés à l'entretien et à la réparation des monuments »<sup>41</sup>.

Dans les faits, on constate que dans de très nombreux départements, le Conseil Général et les Syndicats du Tourisme aident les communes propriétaires d'édifices classés en participant très largement aux frais d'installation du système d'illumination. C'est le cas, par exemple, du département de Loir-et-Cher.

---

<sup>39</sup> Ferras, R., *Ville paraître, être à part*, Montpellier, Reclus, 1990, p. 125.

<sup>40</sup> Délibération du conseil municipal d'Aulnay, séance du 29 avril 1966.

<sup>41</sup> AD Charente-Maritime 1077 W 7 : Lettre de J. verney, CRBF, au député-maire de Matha André Brugerolle, 26 juin 1966.

Le Maire d'Aulnay et conseiller général, le docteur Chapeau précise à Jean Gondolo, l'architecte des Bâtiments de France, que le projet est motivé par l'intérêt que présente une telle réalisation pour le tourisme et dans le but de mieux faire connaître et apprécier « le magnifique monument déjà très visité par les touristes français et étrangers, [...] vu l'intérêt majeur de l'église classée et du site qui l'entoure, je pense que les plus grandes précautions doivent être prises sur la qualité et les répercussions des travaux de terrassements ainsi que les massifs de pose des projecteurs »<sup>42</sup>. L'installation des projecteurs étant assurée, la municipalité décide également de réfléchir à un système de guidage audio. L'édifice serait le premier monument du département à bénéficier d'un tel système.

Dans ces conditions, Jean Gondolo se hasarde à contacter directement le Directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (CNMHS) afin d'obtenir davantage d'informations à ce sujet. L'objectif de la municipalité est de faciliter la « lecture » par une diffusion de commentaires au moyen de « bornes parlantes imaginées sur le modèle des distributeurs automatiques bien connus »<sup>43</sup>. Jean Gondolo propose même d'en fixer deux à l'extérieur de l'église.

La Conservation régionale intervient également car Jean Verney, CRBF, s'intéresse à la question depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre des travaux de restauration de la cathédrale Saint-Gatien de Tours. Visiblement, le conservateur doute du bien fondé de la démarche en précisant qu'il n'a jamais pu mener à bien un tel projet. En effet, une installation de ce genre exige, selon lui, la présence continue d'un personnel, chargé de surveiller et contrôler les appareils en fonctionnement. En général, le Clergé ne semble pas apprécier particulièrement cette présence. Jean Verney relate les essais faits à la cathédrale de Chartres au début des années 1960 – qui est pourtant très vaste et reçoit un nombre considérable de visiteurs – et l'année précédente à l'église de Saint-Savin, à une cinquantaine de kilomètres de Poitiers. Les inconvénients signalés – entretien, surveillance – seraient multipliés à Aulnay en raison de la relative exigüité de l'édifice et de son éloignement du bourg.

Par ailleurs, Anne-Marie Thibaut, direction de la CNMHS, précise à Jean Gondolo qu'il existe bien des entreprises spécialisées dans la fabrication et la distribution de ce type de matériel mais la CNMHS n'a encore jamais conclu de convention avec ces firmes<sup>44</sup>. En fait, la CNMHS tente, à cette époque, de recenser toutes les initiatives de ce type afin de réguler leur

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, Lettre du Maire d'Aulnay à Jean Gondolo, ABF, 17 octobre 1966.

<sup>43</sup> *Ibid.*, Lettre de Jean Gondolo au Directeur de la CNMHS, 27 mai 1968.

<sup>44</sup> *Ibid.*, Lettre de Anne-Marie Thibaut, CNMHS, à J. Gondolo, 29 juillet 1968.



fonctionnement et, surtout, de reprendre la main. Concrètement trois entreprises – dont deux à Paris – proposent ce type de matériel à la fin des années 1960.

En avril 1970, le Maire d'Aulnay – qui n'a finalement pas abandonné son projet malgré le manque d'entrain exprimé par l'Administration – fait parvenir à la Conservation le texte qu'il souhaite faire enregistrer pour la visite en audio-guide de son église. C'est l'Inspecteur général des Monuments historiques qui est chargé d'évaluer ce texte. Néanmoins, ce dernier retient les remarques de Jean Gondolo qui suggère d'ajouter un court préambule présentant dans son ensemble l'église d'Aulnay considérée dans son cadre géographique, local et historique et insistant sur la place de choix que ce monument tient dans l'histoire de l'art roman saintongeais-poitevin<sup>45</sup>. Finalement, les deux appareils ne sont pas installés à demeure, mais sont mobiles et rentrés chaque soir. Ainsi, leur implantation ne pose donc plus aucun problème d'ordre esthétique puisque l'Administration a toujours accordé beaucoup d'importance à la réversibilité des installations sur les monuments historiques.

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement initié par le Conseil Général de la Charente-Maritime qui met en place une communication touristique autour des églises romanes du département. Dans ces conditions, l'Agence des Bâtiments de France accorde de plus en plus d'importance à l'aspect esthétique des abords des monuments historiques : par le nettoyage des rues adjacentes et l'absence d'affichages intempestifs.

L'acquisition d'anciens sites militaires par les municipalités pose la question de la réutilisation de ces édifices. La municipalité de Bourcefranc acquiert le fort Chapus en 1965. Trois années plus tard, la ville n'a pas encore d'idées arrêtées sur l'utilisation du fort mais l'idée d'un musée d'histoire locale semble intéresser les élus : un musée de la marine ou des ressources locales (huîtres, moules et pêche). En 1972, le projet est fixé. Dans le donjon du fort : l'installation du musée de l'huître avec panorama sur les parcs à huîtres sur la plateforme supérieure ; dans le corps de garde, une salle dédiée au tourisme local ; et dans la maison du commandant, un café et un espace de dégustation d'huîtres.

Ce projet s'inscrit dans la ligné de celui de la tour de la Chaîne à La Rochelle où une concession entre la Caisse nationale des monuments historiques (CNMH) et un commerçant local pour l'exploitation de la tour autour d'un concept simple, un café avec salle d'exposition. La CNMH se substitue alors à la commune de Bourcefranc pour l'exploitation du fort.

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, avril 1970.

## Conclusion

En 1968, l'opération « la Charente-Maritime découvre la Charente-Maritime 17-17 » a un retentissement fort sur le plan local. L'intérêt de la campagne lancée par l'Office départemental du tourisme, en liaison avec les syndicats d'initiative ne semble avoir échappé à personne. L'enjeu est de développer le tourisme local. La question patrimoniale se déploie alors autour du tourisme et de la question de l'aménagement urbain. Si le nombre de monuments historiques augmente encore, la diversité des lieux et des sites devient prégnant. À partir des années 1960, le nombre de classements (MH, ISMH, sites) redémarre : 17 dans les années 1950, 47 dans les années 1960 et 48 dans les années 1970. La diversité devient de mise : il est désormais clair que les services de l'Etat se proposent d'accorder autant d'importance aux immeubles anciens, qu'aux immeubles modernes ou contemporains. Les espaces naturels deviennent également un enjeu majeur de protection dans les années 1970 : 24 sites et plus de 50 % des classements en Charente-Maritime.

Nous allons voir que ce double constat – la nouvelle importance du tourisme et la prise de conscience du lien indéfectible entre patrimoine et aménagement du territoire dans la mise en valeur des sites – va conduire à l'organisation des manifestations d'envergure sur le thème du patrimoine. L'exemple séminal de l'Année européenne du patrimoine, en 1975, et son pendant local, l'Année Romane, en 1976, sont essentiels à la compréhension du nouveau phénomène.

## **Chapitre 9 : Les premières manifestations grand-public autour du patrimoine : un exemple l'Année romane en 1976.**

### **Introduction :**

Jusqu'à présent, nous avons étudié les enjeux – politiques, culturels et sociaux – patrimoniaux à l'orée des acteurs nationaux ou locaux. Il s'en dégage une relative homogénéité des comportements et des préoccupations : sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine sous toutes ses formes. Avec l'émergence d'organismes internationaux tels que le Conseil de l'Europe (1949), le patrimoine pris dans ses différents aspects devient un enjeu d'aménagement du territoire. L'objectif n'est plus seulement de protéger (un édifice, un site ou un secteur urbain, suivant les lois de 1913, 1930 et 1962) ou de mettre en valeur un édifice ou un type de patrimoine comme le préconisent déjà certaines associations, mais bien plus de se servir du patrimoine comme vecteur de développement des territoires.

Dès le 10 avril 1964, le Conseil de l'Europe vote la résolution 44 relative à *l'aménagement du territoire et à la défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques* et initie une longue période de coopération entre les états membres. La volonté exprimée alors est claire, il s'agit de bien sûr d'assurer la protection du patrimoine mais également de s'en servir pour développer les territoires et en particulier les espaces ruraux : « les responsabilités morales des pouvoirs locaux coïncident avec leur intérêt bien compris en ce que, lorsqu'ils facilitent l'accès à ces ensembles et sites au plus grand nombre possible de visiteurs, ces pouvoirs locaux encouragent une saine expansion du tourisme international »<sup>1</sup>. Le 19 janvier 1973, la résolution 73 relative *aux politiques de réanimation*

---

<sup>1</sup> Conseil de l'Europe, rés. 44 (1964) F.

*rurale dans l'équilibre ville-campagne* entérine ce projet en recommandant de « mettre en œuvre une politique globale de développement équilibré des régions urbaines et des régions rurales en vue de réduire les écarts de prospérité entre régions, de promouvoir une meilleure répartition des activités et de protéger la qualité de l'environnement »<sup>2</sup>.

En parallèle, le Conseil de l'Europe adopte le 26 septembre 1975 la Charte Européenne du Patrimoine Architectural après avoir promu l'année 1975, l'Année européenne du patrimoine architectural : « de gros efforts ont été déployés dans l'ensemble des pays européens pour sensibiliser l'opinion aux valeurs culturelles, sociales, économiques irremplaçables des monuments, des ensembles et sites en milieu urbain et rural hérités du passé »<sup>3</sup>. Pour la première fois, les pouvoirs publics, aidés en cela par le Conseil de l'Europe, ont préconisé d'adopter une vision proactive du patrimoine. Hormis la nécessité de le protéger, le patrimoine peut servir au développement des territoires : « le patrimoine architectural est un capital spirituel, culturel, économique et social aux valeurs irremplaçables »<sup>4</sup>.

### **9-1- Les préparatifs de l'Année européenne du patrimoine en Charente-Maritime (1973-1976) : un chantier culturel et politique :**

1976 a été l'Année romane en Poitou-Charentes ainsi, que dans le département de Vendée. Il s'agissait notamment de promouvoir l'architecture et l'ensemble du patrimoine roman (vitraux, histoire, culture ...) de la région. Cette initiative fait suite à d'autres tentatives de promotion culturelle de régions souvent en marge du développement économique. Ainsi, en 1973 eut lieu l'Année des châteaux en Bourgogne, en 1974, l'Année des châteaux en Auvergne et en 1975, l'Année Gothique en Picardie.

L'idée totalement novatrice de lier le patrimoine rural avec une opération touristique et culturelle avait pour buts principaux à la fois de faire connaître ce riche patrimoine à l'ensemble de la population locale et d'attirer des touristes férus de culture. C'est pour cela que

---

<sup>2</sup> *Ibid.*, rés. 73 (3).

<sup>3</sup> Charte européenne du patrimoine architectural, introduction.

<sup>4</sup> *Ibid.*, principe 3.

l'« année », après une inauguration remarquée le 25 février 1976, débute véritablement au printemps et prend une réelle ampleur durant l'été. L'Etat, responsable de ces opérations qui se sont développées à la suite des préparatifs de l'Année européenne du Patrimoine, essaye ainsi de mettre en valeur certaines régions à la marge sur le plan touristique et culturel. Le choix s'est donc porté sur la Bourgogne, l'Auvergne, la Picardie et de la région Poitou-Charentes (qui a rapidement été rejointe par la Vendée). Il est assez intéressant de remarquer que le choix, contrairement à ce qui pourrait arriver aujourd'hui, ne s'est pas porté sur une zone culturelle ou un « pays », mais plutôt sur une région administrative. Bien entendu, la Bourgogne est une région au caractère fortement affirmé du fait de son histoire mouvementée et la Vendée ne fait pas partie du Poitou-Charentes (ce qui entraînera des problèmes de financement à l'échelon de la région Pays de la Loire)<sup>5</sup>. Cette initiative nationale est encore totalement marquée par le sceau de la toute puissance de l'Etat qui privilégie la simplicité, une région un patrimoine, à l'originalité.

Pour chaque région, il a donc fallu discerner un type de patrimoine. En ce qui concerne la région Poitou-Charentes, la sélection a été assez simple puisque celle ci compte le plus grand nombre et la plus grande variété d'édifices romans. L'Année Romane eut donc lieu un an après l'Année européenne du Patrimoine et fut un immense chantier pour la modernisation de l'Etat, la responsabilisation des pouvoirs locaux et le développement culturel des zones rurales.

### **9-1-1- Une opération pilote de développement culturel**

L'Année Romane est avant tout une formidable tentative de promotion touristique. Dictée par l'Etat, elle a permis d'utiliser sur une longue période les nouvelles techniques de mise en valeur du patrimoine. Dans les années 1960, il arrivait que le ministère de la Culture décide de mettre en valeur un type de patrimoine : les églises romanes saintongeaises ont fait l'objet d'un plan spécial de restauration. Les préoccupations se portaient alors sur un style architectural suivant les intérêts de la période (bastions, enceintes militaires, châteaux ...). Cependant, rien n'avait été entrepris sur le plan touristique et les efforts se concentraient surtout sur la

---

<sup>5</sup> Loi N° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création des régions : Art.1.- Il est crée, dans chaque circonscription d'action régionale, qui prend le nom de "région", un établissement publics qui reçoit la même dénomination.

restauration des édifices. Là, il s'agissait de répondre au besoin impératif de valoriser les richesses culturelles de la région. Lors de la Semaine internationale du tourisme et des voyages, organisée à la Porte Maillot à Paris, qui s'est déroulée cette année là quelques jours avant l'inauguration officielle de l'Année Romane, le stand de la région Poitou-Charentes-Vendée était en très bonne place. M. Holtz, délégué régional au tourisme, précise d'ailleurs lors de cette manifestation que « 1976 doit être, pour le développement du tourisme, une année importante en Poitou-Charentes »<sup>6</sup>. Mais, il ne faut en aucun cas minorer la valeur culturelle d'une telle opération qui s'attache à densifier les mailles de la culture dans cette région encore très rurale. C'est d'abord aux travaux conduits lors des préparatifs de l'Année européenne du Patrimoine que nous devons l'ampleur de cette opération.

### *Le prolongement de l'Année européenne du Patrimoine*

Les différents Etats membres du Conseil de l'Europe ont décidé d'organiser en 1975 une Année européenne du Patrimoine architectural. Un premier groupe de travail a débuté ses recherches dès 1972 et s'est réuni du 4 au 7 juillet 1973 à Zurich pour mettre en œuvre les grands axes de la manifestation et préparer un projet de charte qui servira de base à une future législation européenne. Le but de cette initiative est clair : il s'agit « d'éveiller l'intérêt des peuples européens à l'égard de leur patrimoine architectural commun »<sup>7</sup>. Assez rapidement, il est question de moderniser et d'harmoniser les lois de protection du patrimoine au sein de l'Europe ; mais on évoque aussi la mise en valeur des monuments et des ensembles architecturaux présentant un intérêt historique ou esthétique.

L'intérêt grandissant pour la protection des paysages et des ensembles urbains se fait également sentir d'où l'importance « de la conservation du caractère des villes et villages anciens »<sup>8</sup>. En outre, une forte volonté de susciter et développer toutes les initiatives visant à assurer aux édifices anciens une fonction vivante dans la société contemporaine marque les premiers travaux du comité d'organisation. L'Année européenne du Patrimoine a donc permis, pour la première fois en France, de travailler sur cette notion de « patrimoine » encore si peu utilisée et mise à profit.

---

<sup>6</sup> Sud Ouest, 13 février 1976

<sup>7</sup> AD 1004 W 69 : Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets de Région et de Départements, 6 mai 1974

<sup>8</sup> AD 1004 W 69 : Organisation de l'Année européenne du Patrimoine architectural en France, comité d'organisation, 1974

Dans les années 1960, malgré l'élargissement progressif de la notion de patrimoine, nous vivons encore une période où l'histoire et la grandeur d'un édifice prime sur sa valeur d'émotion. D'ailleurs, la sémantique employée par l'Etat pour désigner l'administration culturelle est révélatrice : il est question de la Direction de l'Architecture, de la sous-direction des Monuments historiques, de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites (CNMHS)... Certaines modifications statutaires ou nominales ont fait lentement évoluer les choses pendant ces quelques années, mais nous n'avons noté aucune trace du terme « patrimoine » dans l'administration du Ministère de la Culture.

Il faut bel et bien attendre le début des années 1970 et la préparation de l'Année européenne du Patrimoine pour que l'Administration évoque cette notion de « patrimoine ». Comme le précise Françoise Bercé, les années 1960 ont été « un tournant culturel, où intervinrent des événements aussi essentiels et apparemment étrangers les uns aux autres que la rédaction de la charte de Venise, la création en France de l'Inventaire général des richesses artistiques, la promulgation de la loi sur les secteurs sauvegardés, moins de cinq ans avant mai 68 »<sup>9</sup>. Ces événements successifs ont engagé de manière imperceptible les politiques vers la voie du patrimoine et de la valorisation d'un passé, disons, plus divers.

Le début des années 1970 marque donc l'avènement du patrimoine. L'opération pilote organisée à l'échelon européen, qui aura pour apothéose l'Année européenne du Patrimoine, a été nommée de manière judicieuse « un avenir pour notre passé ». Elle engage les Etats européens dans leur globalité : aussi bien les différents ministères de la Culture que de l'Equipement que les nouveaux ministères de l'Environnement.

Le fondement de l'opération était de trouver une solution pour sauvegarder le patrimoine architectural européen. Celui-ci, avec la modernisation galopante, subissait de lourds tributs alors que les législations supranationales commençaient à s'affirmer. Duncan Sandys, le Président du Comité d'organisation de l'Année européenne du Patrimoine architectural, notait alors que « l'architecture si riche et le cachet exceptionnel de ses villes historiques sont en voie de disparition rapide par suite de l'incurie de responsables, des démolitions inconsidérées et de mauvaises opérations de remodelage <sup>10</sup> ».

---

<sup>9</sup> Bercé, Françoise, *Des monuments historiques au patrimoine, du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 12

<sup>10</sup> AD 1004 W 69 : Brochure du Conseil de l'Europe pour l'Année européenne du Patrimoine architectural,

Les questions de la protection des monuments historiques, et surtout, de l'aspect urbanistique des villes anciennes sont en jeu. Le début des années 1970 est, en effet, ponctué par de grandes opérations de remaniements urbanistiques comme le projet du grand Paris<sup>11</sup>. Les villes anciennes se parent de grands buildings qui leur donnent un aspect moderne mais qui les dénaturent ou les privent de quartiers anciens. La modernisation de la vie urbaine, initiée par une période de forte croissance économique, engendre une détérioration et un relatif abandon du patrimoine séculaire. Sa conservation ne peut être envisagée que par la prise de conscience du plus grand nombre des risques qu'il encoure.

Si le but principal de l'opération est la protection du patrimoine, il s'agit donc avant tout de sensibiliser la population à ces questions essentielles. La raison en est simple : si les gouvernements, les législateurs et les pouvoirs locaux peuvent décider en dernier recourt du devenir du patrimoine, leur choix est en grande partie influencé par celui du public. En outre, une large part du patrimoine européen appartient à des propriétaires privés ; il est donc nécessaire de les sensibiliser. Le pari est par conséquent de s'assurer l'appui de l'opinion publique et de mobiliser le plus grand nombre à la cause.

Pour cela, les organisateurs comprennent rapidement que le patrimoine local doit être un support majeur des manifestations : pour rallier la population, il faut qu'elle s'aperçoive que le patrimoine est aussi le sien, tout proche, dans son village, dans sa ville, dans sa région... En France, l'ensemble des régions seront mises à contribution et certaines, en général les moins développées, bénéficieront d'une manifestation sur une année. Ce fut le cas de la région Poitou-Charentes avec l'Année Romane.

Ainsi, en intéressant un large public, les promoteurs espèrent créer un engouement pour le patrimoine et faciliter sa conservation : « si un nombre suffisant de nos concitoyens montrent un intérêt réel, la bataille sera gagnée ; les autorités nationales et locales, encouragées par le soutien populaire, ne manqueront pas de réagir favorablement<sup>12</sup> ». En somme, une impulsion populaire débloquerait une situation encore peu encourageante. La mobilisation des peuples européens permettrait une plus grande visibilité dans les médias qui, à leur tour, s'intéresseraient au sort du patrimoine architectural. Les pouvoirs publics ne pourraient plus se contenter de procéder à un contrôle restreint des modifications urbaines : «

---

avant-propos de Duncan Sandys, 1973 et citations suivantes

<sup>11</sup> Voir J-C, Groshens, J-F, Sirinelli, *Culture et action chez Georges Pompidou*, Paris, PUF, 2000, 454 p.

<sup>12</sup> *Ibid.*



les lois nécessaires seront votées ; les crédits requis seront accordés et les décisions effectives en matière d'aménagement seront prises <sup>13</sup> ».

Les objectifs généraux de l'entreprise sont :

- « Eveiller l'intérêt des peuples européens à l'égard de leur patrimoine architectural commun ;
- Protéger et mettre en valeur les monuments et les ensembles architecturaux présentant un intérêt historique ou esthétique ;
- Conserver le caractère des villes et villages anciens ;
- Assurer aux édifices anciens une fonction vivante dans la société contemporaine. »<sup>14</sup>

Les buts, ainsi définis, ne sont pas d'une originalité confondante, néanmoins, il faut tout de même reconnaître que le projet propose des innovations intéressantes. La première, et non des moindres, est la volonté politique d'impliquer les peuples au sort du patrimoine. Jusqu'alors, les décisions et les lois concernant le patrimoine se faisaient à l'écart du plus grand nombre et le tourisme culturel ne s'adressait qu'à une frange réduite de la population. La deuxième est l'apparition dans un texte officiel du terme « patrimoine » pour évoquer les richesses architecturales qui appartiennent aux peuples européens. L'apport de ce nouveau vocable permet de dépasser la vieille définition des monuments historiques qui tendait à privilégier l'exceptionnel, à se concentrer sur le prestige de la Nation au lieu d'invoquer le passé des peuples dans sa globalité.

Aussi, la première innovation découle tout naturellement de la deuxième et, sans ce glissement sémantique, il aurait été plus difficile d'impliquer la population. En un sens, l'utilisation du terme « patrimoine » redonne une place au peuple qui peut désormais s'affirmer comme le garant de la sauvegarde des richesses architecturales. Peu à peu, cette évolution sémantique va procéder à un bouleversement dans l'approche même du patrimoine puisque nous allons assister, dès lors, à la naissance de ce que l'administration de la Culture va appeler le « petit patrimoine » : le patrimoine rural, le patrimoine industriel, le patrimoine de la vie de tous les jours de nos aïeux ... La population va donc répondre de manière positive aux attentes des organisateurs en s'intéressant à l'opération et en initiant une nouvelle forme de pratique culturelle qui privilégie le « petit patrimoine ».

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Conseil de l'Europe, *Année européenne du Patrimoine : but, organisation et actions*, 1973

### 9-1-2- « Un avenir pour notre passé » :

Les objectifs étant définis, le Conseil de l'Europe a prévu une campagne d'envergure à la fois sur le plan européen et sur le plan national avec l'appui de comités nationaux. L'organisation de l'Année européenne du Patrimoine en France a été confiée à un Comité National placé sous la présidence d'honneur du Premier ministre et sous la présidence effective du Ministre des Affaires culturelles<sup>15</sup>. Ce Comité associe l'ensemble des ministres, présidents de commissions des assemblées parlementaires, hauts fonctionnaires, présidents d'établissements publics et grandes associations concernés au premier chef par l'organisation de la campagne. Il réunit également un certain nombre de présidents de conseils généraux, de maires et de personnalités ayant manifesté un intérêt particulier pour des problèmes de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural. Les réunions du Comité se tenaient alors à l'hôtel de Sully à Paris, le siège de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites (CNMHS) qui jouait encore un rôle fondamental dans la mise en valeur et l'animation culturelle des monuments historiques.

Le Comité exécutif est composé de cinq membres:

- Le Président: Alain Bacquet, Directeur de l'Architecture.
- Le Commissaire général : Jean Salusse, Directeur de la Caisse Nationale des Monuments historiques.
- Melle Dissard: Inspecteur général de la Construction, chef de la mission permanente de l'environnement à la Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme.
- M. Houlet : Sous-directeur des sites et espaces protégés à la Direction de l'Architecture.
- M. Preschez : Administrateur civil, chargé de mission au Commissariat au Tourisme.

---

<sup>15</sup> Le Ministre des Affaires culturelles, Alain Peyrefitte, sera également chargé de l'Environnement à partir de 1974 (pendant quelques mois puis de nouveau à partir de 1977), ce qui favorisera la prégnance de la notion de paysage dans les politiques de protection.

En plus de ces cinq personnes, le Comité exécutif accueille également dix-neuf autres personnes dont des membres du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), de la Documentation française, du Centre National de la Cinématographie...

La campagne de promotion débute dès l'année 1973 pour une durée de trois ans avec comme principe de développer l'information et la publicité autour du patrimoine. Le mot d'ordre de l'opération, « un avenir pour notre passé », est mis en exergue pendant toute la durée de la campagne. La volonté affirmée des organisateurs est d'éveiller l'intérêt et la fierté des peuples européens à l'égard de leur patrimoine architectural commun, de dénoncer les dangers qui le menacent et de provoquer l'action nécessaire à sa sauvegarde. Le Comité international (Europa Nostra Organise) travaille non seulement avec les différents comités nationaux mais également avec les associations de sauvegarde du patrimoine.

Dans ce cadre là, les attentes sont immenses. L'utilisation du concept de « patrimoine » va permettre la restauration de bâtiments anciens et leur adaptation à de nouveaux usages mais va également permettre de dynamiser des quartiers anciens. En effet, un des objectifs principaux du Comité est de réanimer les vieux quartiers des villes historiques par l'introduction d'activités nouvelles. Le slogan, « un avenir pour notre passé », affirme ces desseins : il ne s'agit pas seulement de conserver et de protéger le patrimoine, mais surtout de lui donner un nouveau souffle, un nouvel élan en le réinsérant dans la vie économique et sociale. Comme le notait Alois Riegl près d'un siècle auparavant, la valeur d'usage d'un monument est primordiale et garantit, si cet usage n'est pas brutal, la conservation de l'édifice<sup>16</sup>.

En outre, des mesures précises sont instituées dès 1973 pour embellir les villes anciennes. Elles ne seront pas toutes appliquées mais elles permettront d'initier de nouvelles politiques d'urbanisme. Tout d'abord, le Comité international propose le remplacement des enseignes de magasins trop voyantes, de dimensions excessives ou « incongrues », par d'autres « mieux assorties au caractère de l'environnement <sup>17</sup> ». Ensuite, il propose l'élimination pure et simple des lignes téléphoniques et télégraphiques aériennes ; une mesure qui ne sera, on s'en doute, jamais appliquée. Viennent ensuite des propositions plus classiques comme l'illumination des bâtiments ou ensembles d'intérêt historique ou architectural<sup>18</sup>, la

---

<sup>16</sup> Alois Riegl, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Le Seuil, 1984, 122 p.

<sup>17</sup> Année européenne du Patrimoine : « but, organisation et actions », Conseil de l'Europe, 1973

<sup>18</sup> L'illumination des bâtiments anciens est apparue dès le début du 20<sup>e</sup> siècle ; elle s'est généralisée lors des célébrations et des fêtes nationales et a connu un fort essor avec le développement des spectacles « son et lumière » dès les années 50 avec un pic dans les années 70.

plantation d'arbres et l'aménagement de pelouses et de parterres de fleurs, la restauration et le ravalement des bâtiments dans les villes et villages anciens... Des mesures plus coercitives sont également proposées comme l'adoption d'un règlement stricte applicable à la démolition de toutes espèces de bâtiments dans les zones d'intérêt historique ou architectural et le contrôle efficace des nouvelles constructions dans les villes et villages anciens afin d'assurer leur insertion harmonieuse dans l'environnement.

Il transparait une volonté de conserver autant que possible l'aspect général et le caractère des villes et villages anciens. Ces intentions louables s'inscrivent dans un contexte général qui met en exergue la notion de « cadre de vie ». En France dès le début de la décennie, l'importance du cadre de vie se fait jour en association avec le développement du Ministère de l'Environnement qui, le 2 février 1971, devient responsable de la protection des monuments et des sites à caractère naturel. L'aspect des villes devient à son tour très important et, en 1972, la sous-direction des Sites et des Espaces protégés (SDSEP) bénéficie d'un nouveau bureau, dit « de l'affichage », chargé de l'application de la réglementation sur l'affichage et la publicité.

Sur le plan local, en Charente-Maritime les initiatives de mise en valeur du patrimoine et d'embellissement général des centres-villes sont également de plus en plus nombreuses. Au premier rang desquelles, La Rochelle fait figure de modèle avec son classement parmi les villes d'art et d'histoire. De plus, cette ville a su conserver l'aspect typique de son centre historique avec ses rues étroites et ses fameuses arcades qui font la particularité du site. Des mesures de protection viendront assoir cet état de fait. Ainsi, La Rochelle va bénéficier à partir des années 1960 d'un maillage exceptionnel en matière de protection. Dès 1962, les abords du Vieux-Port seront inscrits à l'Inventaire des sites puis la vieille ville délimitée par les anciens remparts sera inscrite à son tour en 1965 et enfin un des premiers secteurs sauvegardés va élargir ces mesures de protection le 14 janvier 1970. Peu à peu, d'autres villes charentaises connaissent à leur tour des mesures de protection : Brouage (déjà en 1953), Saintes (des sites inscrits constitués d'ensembles urbains en 1981, le secteur sauvegardé datant de 1990), Rochefort (les terrains de la corderie royale en 1967 puis la ZPPAUP en 2005 et enfin un secteur sauvegardé en 2009).

Nous avons vu jusqu'alors les buts, les grandes mesures envisagées par les promoteurs de cette manifestation, reste à voir les actions proposées par le Comité international et par le Comité national.

Le Conseil de l'Europe se devait de marquer les esprits en patronnant de grandes opérations qui pourraient servir de modèle dans les années à venir. En ce qui concerne la France quatre réalisations exemplaires ont été retenues par le comité directeur du Comité des Monuments et des Sites du Conseil de l'Europe ; il s'agit :

- Du vieux village de Conques,
- Du secteur sauvegardé de Sarlat,
- Du secteur sauvegardé de Colmar,
- Du secteur sauvegardé de Rouen.

Le Comité international organise également un concours visant les élus locaux qui dans leurs départements et communes sont invités à mener à bien un certain nombre d'actions concernant la protection et la restauration, l'amélioration, l'animation et la mise en valeur ainsi que l'aménagement des ensembles architecturaux. Les meilleures réalisations seront récompensées.

Le Comité national français, lui, propose notamment un grand concours d'exposition appelé « villes d'art, cités d'histoire, villages de tradition ». Pour dresser la liste des villes participantes, les comités régionaux ont été invités à se référer d'une part à la liste des secteurs sauvegardés créés dans leur région et d'autres part aux notions de « villes d'art », « cités d'histoire » et « villages de tradition » dont les définitions ont été spécifiées par la Caisse Nationale des Monuments Historiques dès le milieu des années 1960<sup>19</sup>.

Différents ministères participent également aux célébrations, notamment le Ministère de l'Education Nationale qui propose d'insérer des travaux pratiques sur le patrimoine dans les programmes scolaires, le Ministère de l'Equipement, quant à lui, offre son aide technique pour l'aménagement urbain, le Secrétariat d'Etat à l'Environnement va intensifier son action de mise en valeur des parcs naturels régionaux et développera des mesures d'accompagnement et de mise en valeur (éclairage public, ravalement de façades ... ) de villages pittoresques. Pour venir à bout de toutes ces mesures, des organismes indépendants seront mis à contribution comme le Groupe central des villes moyennes ou le groupe de travail « Environnement, Affaires Culturelles, EDF ». En outre, le Commissariat au Tourisme va jouer un rôle majeur dans cette manifestation en initiant de nombreuses animations sur le terrain tout comme le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui organisera la journée « les jeunes et le

---

<sup>19</sup> Circulaire du Conseiller d'Etat aux Affaires culturelles sur l'opération « Villes d'art », le 19 décembre 1967. La distinction entre les trois appellations se fait essentiellement au niveau de la taille des communes.

patrimoine architectural » en préparant des opérations de restauration de monuments historiques.

Enfin, une journée sur le thème des grands monuments gérés par les fondations ou associations culturelles aura pour but d'amener plus d'associations à s'installer dans des monuments historiques. En fait, il s'agira d'inciter des groupes privés intéressés par le patrimoine à valoriser leurs compétences par le prestige du site dans lequel ils sont installés. Les réussites antérieures comme celle du Centre de réflexion sur le Futur de la Fondation Claude-Nicolas-Ledoux, installé dans les Salines d'Arc-et-Senans, vont être mises en exergue, le but étant de décharger l'Etat et les élus locaux de l'entretien des monuments historiques.

En ce qui concerne le concours d'exposition de « villes d'art, cités d'histoire, villages de tradition » les présélections à l'échelon régional ont eu lieu en 1974. En Charente-Maritime, lors de la réunion qui s'est tenue le 10 octobre 1974 à Poitiers, deux villes ont été sélectionnées : Talmont représentant les villages et La Rochelle les villes.

L'exposition de Talmont a été testée lors de l'été 1974. Elle constitue « une sorte d'histoire en images du petit bourg <sup>20</sup> ». Elle fut rassemblée dans une maison « typiquement charentaise » ce qui constitue un pendant véritable à la fameuse église qui accueillait à elle seule tous les touristes. L'exposition de La Rochelle fut présentée au public rochelais au cours de l'automne 1974 dans la bibliothèque municipale. Elle propose peu d'objets (des livres anciens et quelques faïences rochelaises du XIII<sup>ème</sup> siècle) mais plutôt une grande quantité de photographies complétées par des plans et gravures anciens. Ces derniers permettent de suivre l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme de la ville. En outre, quelques panneaux consacrés au secteur sauvegardé montrent les restaurations qui ont suivi l'édification du plan et présentent les projets de rues piétonnières et d'aménagement de certains quartiers. En fait, selon l'adage, « [...] ce n'est plus seulement un voyage dans le passé et le présent rochelais qui nous est offert, mais encore une incursion dans l'avenir <sup>21</sup> ». Cette exposition est d'ailleurs une bonne analyse des préoccupations de la Municipalité en terme patrimonial. L'aspect «couleur locale », le pittoresque sont recherchés dans les rénovations urbaines : « [...] c'est la place de la Caille, la rue du port [...] conservées non seulement dans le style rochelais qu'il faut jalousement sauvegarder, mais encore embellies, enrichies en pittoresque par un retour en arrière qui allie respect et modernisme <sup>22</sup> ». Le temps du bilan et la tentation de valoriser le

---

<sup>20</sup> Sud Ouest, 9 septembre 1974 : *Le musée-expo de Talmont*

<sup>21</sup> Sud Ouest, 2 octobre 1974 : *Sauvegarder c'est aussi imaginer*

<sup>22</sup> *Ibid.*

patrimoine sont venus, d'autant plus que l'urbanisme se joue du respect des vieilles pierres autant qu'il se joue des attentes modernes : « les deux ambitions ne sont pas inconciliables, pas plus que tradition et imagination <sup>23</sup> ».

En parallèle aux manifestations de l'Année européenne du Patrimoine architectural, s'est développé en France une série d'animations sur une année ayant pour cadre une région et pour thème un type de patrimoine. Après l'Année des châteaux de Bourgogne en 1973, l'Année des châteaux en Auvergne en 1974 et l'Année Gothique en Picardie en 1975, l'Etat organise en 1976 l'Année Romane en Poitou-Charentes-Vendée. Arrivant un an après l'Année européenne du Patrimoine architectural et bénéficiant de l'expérience des manifestations précédentes, l'Année Romane fut un formidable creuset d'expérimentations en termes de politique culturelle.

## **9-2- Les préparatifs de l'Année Romane :**

L'organisation de l'Année Romane en Poitou-Charentes-Vendée débute dès le début de l'année 1974. Elle se fait, au préalable, à Paris au sein des trois ministères à l'origine de l'opération (Secrétariat d'Etat à la Culture, à la Jeunesse et aux Sports et au Tourisme) mais à partir de la fin de cette même année, les collectivités locales vont être mises à contribution. Le 20 octobre 1974, M. Gérard Montassier, directeur du cabinet de M. Michel Guy, réunit à Paris les préfets des quatre départements de Poitou-Charentes et celui de Vendée pour esquisser les préparatifs de l'opération. Initialement, le but était de mettre en valeur l'architecture romane de la région et de s'employer à développer au mieux l'archéologie : « nous demanderons aux collectivités locales un effort préférentiel de fouilles et de restauration de certains monuments romans et romains et de leurs abords ... »<sup>24</sup> Gérard Montassier insiste alors sur le fait que la Saintonge romane doit faire l'objet des plus grandes attentions. En effet, cette région comporte pas moins de 600 églises répertoriées dont la plupart d'une grande beauté et d'une grande originalité sur le plan architectural. Il préconise donc de privilégier une animation de qualité pour mettre en valeur au mieux la richesse architecturale du Poitou-Charentes et, en

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> République Centre-Ouest, 21 octobre 1974

particulier, de la Saintonge romane : « le trésor est trop précieux pour se permettre une animation ordinaire »<sup>25</sup> .

Soulignons d'ailleurs que le département de la Charente-Maritime a dès l'origine considéré comme le département pilote de l'opération de part la qualité de son architecture et de ses équipements culturels. Pour Gérard Montassier, « [...] cette opération est aussi la dernière touche à la mise en place d'une animation culturelle remarquable qui, [avec l'apport de la Charente-Maritime et de ses] trois festivals internationaux [les Rencontres Internationales d'Art Contemporain (RIAC) de La Rochelle, le festival d'art contemporain de Royan et le festival de musique ancienne de Saintes] et leur éclatement dans la région, avec la Maison de la Culture de La Rochelle, l'Association départementale d'initiation à la musique... ont fait du Poitou-Charentes une région pilote »<sup>26</sup>. Il est donc crucial de noter que la Charente-Maritime devient logiquement l'épicentre des manifestations lors de ces festivités.

#### *L'Année Romane : un projet attendu dans une période de renouveau culturel*

Le 10 décembre 1974, Gérard Montassier préside exceptionnellement à Poitiers les travaux du Comité régional d'action culturelle (CRAC). Il est accompagné pour l'occasion de M. Vochel, le Préfet de Région, et de M. Verney, le correspondant permanent aux Affaires Culturelles. Pour Gérard Montassier, trois points essentiels doivent attirer l'attention en matière culturelle : tout d'abord l'Année Romane, qu'il qualifie de « capitale »<sup>27</sup>, ensuite la création d'associations départementales d'initiation à l'art et enfin les trois festivals de Charente-Maritime.

Dès la fin de l'année 1974 tous les efforts sont portés sur la mise en œuvre de l'Année Romane. Pour cela, Gérard Montassier souhaite que différents programmes culturels soient établis dans un certain nombre d'édifices restaurés. L'exécution d'une telle opération doit faire l'objet des plus vives attentions et une structure régionale devra prendre le relais de l'Etat en coordonnant les actions entreprises par les différents ministères et les collectivités locales.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Sud Ouest, 11 décembre 1974



Pour éviter les déconvenues rencontrées lors des manifestations précédentes<sup>28</sup>, l'Etat est plus prévoyant en terme d'organisation : il est déjà prévu de débloquer plus de un million et demi de francs tandis qu'il sera demandé à la Région un crédit spécial de un million de francs. En parallèle, les responsables régionaux du tourisme vont préparer dès le début de l'année 1975 une campagne publicitaire autour de l'art roman et de la région Poitou-Charentes.

En ce qui concerne la création des associations départementales d'initiation à l'art, exemple est pris de La Rochelle et de son association départementale d'initiation à la musique. Cette association, la première de ce type en France, touche près de 33 000 enfants. Elle va être le vecteur de la décentralisation des festivals (de La Rochelle, Royan et Saintes) et de nombreuses manifestations musicales pendant l'Année Romane. En effet, cette association, dirigée par Alain Pacquier, a vraiment pris le problème du développement musical en milieu rural à bras le corps.

Le troisième thème abordé lors de cette réunion du CRAC a été le développement des trois festivals de Charente-Maritime. La volonté des autorités est de faire profiter la population rurale environnante des spectacles donnés lors de ces festivals. Les premières tentatives débutent dès 1974 et seront généralisées lors de l'Année Romane. Les églises romanes sont, bien souvent, les seuls lieux susceptibles d'accueillir en milieu rural des spectacles d'envergure par la taille et la beauté intrinsèque de ces édifices. Il est prévu de confier l'organisation de ces festivals à la Maison de la Culture de La Rochelle qui prend, au milieu des années 1970, une dimension départementale. Selon Gérard Montassier, la Maison de la Culture de La Rochelle, qui va recevoir une aide accrue en moyens financiers et en personnel, doit devenir le centre culturel du département et assumer son rôle fédérateur en profondeur. Afin d'encourager ce type d'évolution, l'administration des Affaires culturelles envisage de décentraliser des spectacles « hors festival » à l'occasion de la venue de groupes et d'artistes populaires.

L'année 1975 marque la création, à Poitiers, de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui remplace avantageusement le Correspondant permanent des Affaires Culturelles, mais elle marque également le lancement des chartes culturelles entre l'Etat et les villes d'Angoulême et de Poitiers<sup>29</sup>. La volonté d'impliquer plus profondément les collectivités

---

<sup>28</sup> Les opérations tentées en Bourgogne, en Auvergne et en Picardie n'ont pas été un franc succès, causé sans doute par le manque d'implication des populations locales.

<sup>29</sup> Il s'agit de contrats passés entre le Secrétariat d'Etat à la Culture et les villes moyennes pour établir une revue

locales et les élus locaux se fait de plus en plus sentir. Les grands débuts de la déconcentration de l'administration culturelle avec la constitution de la DRAC (il s'agit d'un glissement Etat-Région) coïncident donc avec la décentralisation des manifestations culturelles comme les festivals charentais (il s'agit d'un glissement villes zones rurales)<sup>30</sup>. Cet aspect de la politique culturelle nous rappelle que la polarisation culturelle est alors aussi bien nationale (au sein de l'administration de la Culture qui refuse encore de céder nombres de ses prérogatives aux collectivités locales) que locale (les quelques grandes villes du département concentrent la plupart des manifestations et des équipements culturels).

En conséquence, le milieu des années 1970 inaugure une nouvelle manière de concevoir la politique culturelle, plus ancrée sur le local. C'est dans cet esprit de déconcentration et de décentralisation que l'Année Romane est organisée. Celle-ci offre des possibilités inédites de valoriser les zones rurales puisque la plupart des églises romanes se trouvent dans des villages. Dans cette optique, l'étape majeure des préparatifs de l'opération a été la création de l'association régionale pour l'Année Romane en Poitou-Charentes.

*La création de l'association régionale pour l'Année Romane en Poitou-Charentes : les premiers pas d'une manifestation régionale :*

C'est en mai 1974 que M. Gérard Montassier annonce, lors des RIAC de La Rochelle, que l'année 1976 serait sous le signe de l'art roman en Poitou-Charentes. Deux années furent donc nécessaires pour préparer cette manifestation. Le 10 avril 1975, l'Association pour l'Année Romane en Poitou-Charentes et Vendée est officiellement baptisée à Poitiers<sup>31</sup>. Le président de l'Association est, bien entendu, le Préfet de Région, M. Vochel. Il est accompagné de membres de droit, de membres fondateurs et de personnalités comme les Ministres, d'artistes régionaux... Mais le plus intéressant demeure sans conteste la création de la cellule permanente de travail qui a en charge l'organisation effective de la manifestation. Cette cellule est composée de :

- M. Verney, Directeur régional des Affaires Culturelles, le représentant du Ministère de la Culture. Il sera chargé de la restauration des édifices romans : le volet le plus important de

---

des projets culturels avec un calendrier et un échéancier culturels. Celle de La Rochelle sera signée en 1976.

<sup>30</sup> Bodiguel, J-L, *L'implantation du Ministère de la culture en région : naissance et développement des directions régionales des affaires culturelles*, Paris, La Documentation française, 2000, 373 p.

<sup>31</sup> AD 1004 W 65 : PV réunion du Comité régional pour l'Année Romane, 10 avril 1975

l'opération ;

- M. Holtz, Délégué régional au Tourisme, qui s'occupera de la promotion de cette année ;
- M. Moisan, Directeur régional de la Jeunesse et des Sports, qui organisera les animations dans le cadre de la mise en valeur des sites ;
- M. Mounier, animateur du Festival de Royan, qui s'occupera de la diffusion culturelle dans son ensemble.

Il faut également signaler que le secrétaire de l'association est M. Boulanger, le Sous-préfet, et que son trésorier n'est autre que M. Gérard Montassier, directeur de cabinet de Michel Guy, Secrétaire général du Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et membre du comité directeur de la CNMHS, deux organismes dont on attend une contribution financière importante. Autant dire que la participation de M. Gérard Montassier est saluée de tous bords par les responsables locaux<sup>32</sup>.

Sur le plan départemental, la mise en œuvre de l'Année Romane suit également son cours. Le 30 mai 1975, la première réunion de l'équipe de coordination départementale a lieu à la Préfecture de La Rochelle<sup>33</sup>. Celle-ci doit définir et préparer les manifestations à organiser en Charente-Maritime en se focalisant sur la promotion et l'animation ; la restauration étant du ressort du Service des Bâtiments de France.

La première réunion, sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture, regroupe une dizaine de personnes dont la diversité indique la volonté d'inscrire cette manifestation dans l'interdisciplinarité. En effet, étaient présents :

- Yves Ballard, Délégué régional permanent pour la préparation de l'Année Romane en Poitou-Charentes et en Vendée ;
- Pierre Cadet, Directeur de l'Office départemental du Tourisme ;
- Raymond Lachat, Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports ;
- Jean Gondolo, Architecte des Bâtiments de France ;
- Alain Pacquier, Délégué musical départemental ;
- Jean-Pierre Petorin, chargé d'étude pour la création du parc naturel régional Marais-Poitevin, Val de Sèvre ;
- Robert Durand, professeur d'éducation culturelle au Lycée agricole de Saintes ;
- Elisabeth Gain, attaché d'administration universitaire représentant l'Inspecteur

---

<sup>32</sup> Sud Ouest, 11 avril 1975 : *Animer d'une vie artistique des monuments restaurés*

<sup>33</sup> AD 1004 W 65 : PV réunion du comité départemental pour l'Année Romane, 30 mai 1975

d'Académie ;

- Yves Lamandé, adjoint au Directeur de l'Office départemental du Tourisme
- Gérard Dorival et Léopold Beneteaud, Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports ;
- Georges Lambert, Directeur de la Préfecture.

Le premier constat fait lors de cette réunion est que l'organisation manque de clarté et d'unité dans les objectifs. Raymond Lachat et Alain Pacquier proposent, pour remédier à cela, « l'établissement rapide d'une stratégie départementale »<sup>34</sup>. Il semblerait, en effet, que les autres départements soient légèrement en avance sur la Charente-Maritime dans les préparatifs et dans l'organisation. Yves Ballard qui doit justement se charger de coordonner la préparation des manifestations sur les cinq départements concernés explique les objectifs principaux : la restauration, la promotion, la diffusion et l'animation. La promotion s'effectuera, à priori, par le recensement, l'élaboration et le balisage des circuits touristiques qui ne devront pas être uniquement consacrés à la visite d'églises. L'amélioration de la signalisation des monuments historiques devra également être un objectif sensible. L'animation doit se dérouler en deux étapes : tout d'abord l'opération « signal » qui, pendant l'été 1975, préfigurera des manifestations durant l'année 1976 et l'Année Romane à proprement parler qui doit s'ériger autour des festivals, des Services concernés (de la Jeunesse et des Sports et du Tourisme) en accord avec les associations locales postulantes.

Pour rattraper le retard du Comité départemental, il est rapidement décidé de réunir les personnes les plus compétentes de Charente-Maritime dans le domaine culturel. Dans un but d'ouverture et pour éviter les lourdeurs administratives, l'équipe de travail propose de mettre en place des structures de travail larges et non rigides. Tous les acteurs culturels locaux sont donc invités à participer d'une manière ou d'une autre à l'Année Romane, et ce, dès la première réunion d'information qui eut lieu le 23 juin 1975. Les professionnels de la culture, les responsables d'associations, les élus locaux, tous sont conviés à la Préfecture de Charente-Maritime pour élaborer un premier calendrier des opérations.

Ainsi, le 23 juin 1975, la réunion regroupe les personnalités et organismes suivants :

- Les élus et responsables locaux : les Conseillers généraux du département,

---

<sup>34</sup> *Ibid.*

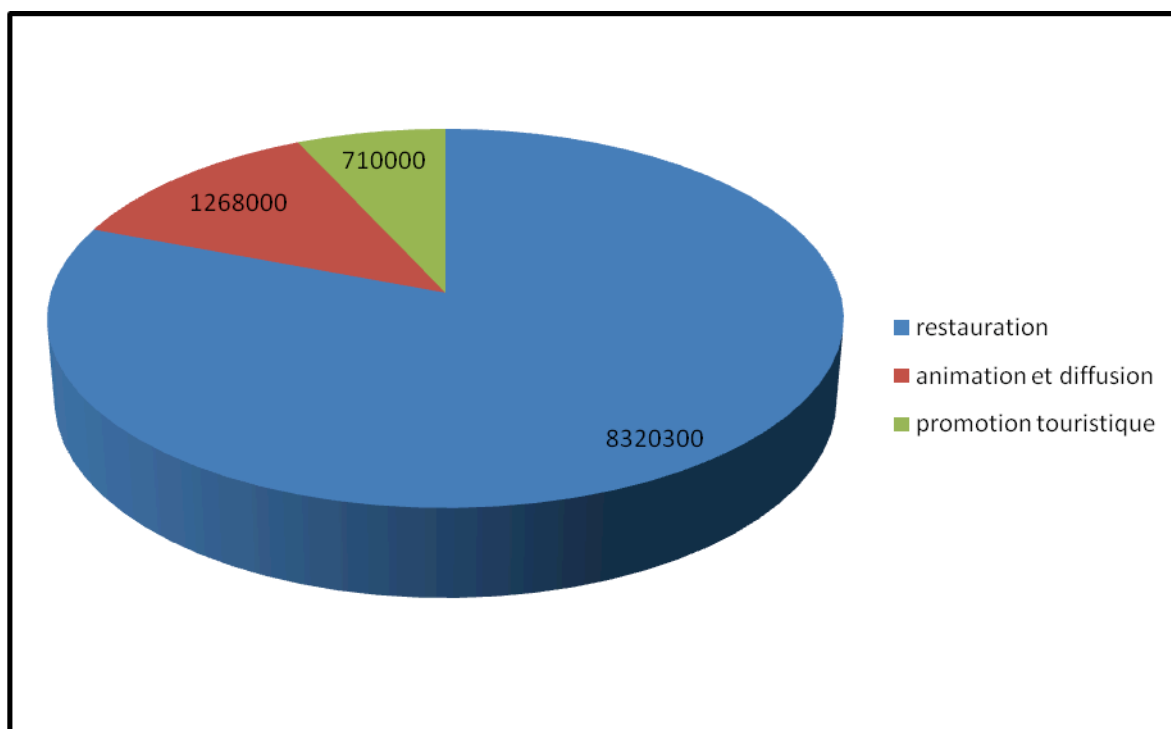
- Les Maires des Chefs lieux d'arrondissement, les Sous-préfets de Saintes, Rochefort, Jonzac et Saint-Jean-d'Angély ;
- Les membres du Comité Départemental de Coordination de l'Année Romane ;
- Le Bureau de l'Union Départementale des Syndicats d'Initiative ;
- Les responsables des festivals de La Rochelle, Saintes, Royan, Saint-Savinien et Rochefort ;
- Les responsables des opérations organisées par les Associations à Talmont, Brouage, Aulnay, Surgères et Saint Césaire (foyer rural) : ce sont les responsables de l' « opération signal » de l'été 1975 lançant l'Année Romane ;
- Les responsables des Fédérations d'Associations : la Fédération des Sociétés Savantes de Charente-Maritime, les Foyers ruraux, l'Union Poitou-Charentes pour la Culture Populaire, la Fédération des œuvres laïques, la Fédération folklorique des Pays de l'Ouest et les associations non fédérées de Saintes et de Grand Village ;
- Les Association chorales et les orchestres : Orchestre de l'Aquitaine, Orchestre de La Rochelle et les Cadets du Conservatoire ;
- Les animateurs professionnels : les animateurs cantonaux et ceux de La Rochelle et de Saintes, les Conservateurs des Musées ;
- Les associations de sauvegarde.

Rapidement, les préoccupations se tournent vers le financement de l'opération<sup>35</sup>. Les ressources du budget 1975 de l'Année Romane proviennent des différents ministères concernés (Culture, Jeunesse et Sports, Tourisme et Fonds d'Intervention Culturelle) ainsi que de la Région (surtout pour la restauration), des Conseils Généraux et des communes concernées par l'« opération signal ». Pour l'année 1975, il est déjà conséquent et dépasse les 10 millions de francs et met en lumière un fait bien établi : ce sont les restaurations d'édifices qui sont au cœur de cette manifestation. Une partie de la somme regroupée sous le titre « animation et diffusion » a été affectée au fonctionnement de l'Association Régionale mais la plus grande partie, allouée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et le FIC, va servir à organiser dans chaque département une « opération signal » à titre de préfiguration de l'Année Romane 1976. En ce qui concerne la promotion touristique, le Conseil Régional s'est chargé de produire le principal effort, appuyé par les différents Conseils Généraux.

---

<sup>35</sup> AD 1004 W 65 : PV de la réunion du Comité départemental, 23 juin 1975

Graphique 35 : Budget 1975 de l'Année Romane en francs<sup>36</sup> :



L'été 1975 est donc marqué par l'« opération signal » un peu partout dans la région et en Vendée. En Charente-Maritime, ce fut l'occasion pour des milliers de touristes de découvrir la beauté du site de Talmont où se déroula l'une des plus importantes manifestations culturelles de la région. L'organisation de l'Année Romane, préparée depuis près de deux ans à Paris, a vite pris son allure de croisière en Poitou-Charentes et en particulier en Charente-Maritime. Ce fut l'occasion unique de faire se rencontrer des élus locaux, des professionnels du tourisme ou de la culture, les administrations parisiennes et les associations locales. La mise en œuvre de l'opération, autour de ces édifices romans encore sous exploités, est une des étapes majeures dans la modernisation des pratiques culturelles dans la région et dans l'ensemble de la France.

<sup>36</sup> Fait à partir du PV de la réunion du Comité départemental du 23 juin 1975 et du bilan provisoire de l'Année Romane, document de l'Association Régionale. Ceci est le budget total de l'Année Romane et pas seulement du département de Charente-Maritime.

### 9-3- Une action interministérielle attendue

Contrairement aux années 1960 qui furent une période difficile concernant les relations entre les différents ministères, les années 1970 marquent une réelle volonté d'ouverture et de coopération. Cet apaisement est également sensible au sein même des ministères où les contacts ont toujours été difficiles entre des directions à l'histoire et aux méthodes bien souvent éloignées. C'est le cas, par exemple, de la direction de l'Architecture face à celle de l'Aménagement du Territoire, des Monuments Historiques ou du Cadre de Vie (nouvelle venue et à la remorque des autres directions bien plus prestigieuses). La collaboration des différents ministères va permettre de multiplier les initiatives d'envergure. Ainsi, en 1970, est créé le Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) qui a pour tâche d'encourager l'animation et le développement culturels dans l'ensemble du territoire.

L'organisation de l'Année Romane, initiée par l'Etat, s'inscrit totalement dans cet esprit « réformateur ». Trois administrations sont directement impliquées dans cette action : le Secrétariat d'Etat à la Culture chargé de « poursuivre et d'accélérer, suivant les circonstances, son programme de restauration et de mise en valeur des monuments »<sup>37</sup>, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui doit assurer « avec le soutien du Fonds d'Intervention Culturel l'animation en particulier dans les zones rurales »<sup>38</sup> et le Secrétariat d'Etat au Tourisme qui se charge de la promotion et des relations publiques. C'est au niveau régional que la collaboration entre les différents ministères et les organisations locales est la plus nette. En effet, l'Association régionale, placée sous la présidence du Préfet de Région, regroupe les représentants régionaux des trois administrations concernées ainsi que les représentants des nombreux organismes intéressés, les municipalités et les départements.

D'autres administrations vont être mises à contribution comme les services de l'Equipement qui, avec l'aide de la direction des Monuments Historiques et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, vont implanter de nouveaux panneaux de signalisation des monuments romans. Il faut également citer le Ministère de l'Agriculture qui prend une part active dans l'opération pour valoriser les zones rurales, le Ministère de l'Education qui va entreprendre une vaste campagne

---

<sup>37</sup> Revue Poitou-Charentes, avril 1975, n° 19, économie régionale, p. 33

<sup>38</sup> *Ibid.*

d'enseignement de l'art roman dans les écoles, collèges et lycées de la région. En outre, la nature même de l'opération, qui se veut généraliste et qui a pour but de mettre en valeur les monuments mais également l'ensemble de la région Poitou-Charentes, implique logiquement le Secrétariat d'Etat à l'Environnement. Ainsi, l'administration de la Culture ne pouvant pas financer les projets visant à l'aménagement des abords des édifices romans, c'est le Secrétariat d'Etat à l'Environnement qui se propose de subventionner, grâce au Fonds Interministériel d'Action pour la Nature et l'Environnement (FIANE), des projets d'amélioration de l'environnement urbain « destinés à mettre en valeur des bâtiments faisant partie du patrimoine architectural de la région »<sup>39</sup>. Dès l'ouverture officielle de l'Année Romane, en février 1976 à Saintes, M. Pollet, directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat au Tourisme, précise l'importance de « l'aspect interministériel de cette grande œuvre culturelle »<sup>40</sup>. Evidemment, la raison de cette coopération est simple : la nature même de l'opération qui regroupe restauration, animation et promotion engage les différents ministères concernés. Cependant, cette collaboration ne peut qu'être bénéfique et engage une nouvelle voie dans l'organisation de manifestations de grande ampleur.

Dans le schéma qui suit, on peut constater que l'équilibre entre les pouvoirs centraux et les initiatives locales des municipalités et des associations culturelles est notable. La volonté émise par l'Administration centrale de responsabiliser les collectivités et les pouvoirs locaux se ressent. Une certaine forme de décentralisation, ou au moins déconcentration, est donc bien en cours lors de cette manifestation.

---

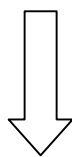
<sup>39</sup> AD 1004 W 66 : lettre du Préfet de Région au Préfet de Charente-Maritime, 3 décembre 1974

<sup>40</sup> Sud Ouest, 28 février 1976 : *Grande cérémonie à Saintes pour l'ouverture officielle de l'Année Romane*

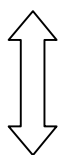


## Schéma simplifié de l'organisation de l'Année Romane<sup>41</sup>

Administration centrale : fonds et organisation



Association régionale :  
Organisation et administration



Comités départementaux :  
Propose des projets et des idées



Projets locaux : municipalités et associations culturelles

### *La volonté de décentraliser les compétences*

Nous l'avons déjà signalé, cette volonté de décentraliser la manifestation est un point capital dans l'analyse du déroulement de l'opération. Il s'agit non seulement de favoriser le succès local de l'Année Romane en impliquant la population mais également de permettre à ceux qui côtoient au quotidien ces monuments de les mettre en valeur. En somme, cette décentralisation va permettre, d'une manière consciente ou inconsciente, à la population locale de se réapproprier ses monuments et son patrimoine. Gérard Montassier insiste, lors de la cérémonie d'ouverture de l'Année Romane à Saintes, sur le fait que l'implication et les initiatives locales garantissent la réussite de l'opération. Il précise même : « c'est l'aspect de conjonction

---

<sup>41</sup> Auteur : Karim Souiah.

entre les initiatives locales (festivals de Royan, La Rochelle, Saintes principalement) et le soutien de l'Etat qui constitue l'originalité de cette entreprise, par rapport aux opérations du même genre, tentées avec plus ou moins de succès tant en Bourgogne, qu'en Auvergne ou en Picardie au cours de ces dernières années »<sup>42</sup>.

Cette décentralisation s'esquisse au moment où la politique publique au sein des Affaires culturelles est plus qu'hésitante. Le développement des Maisons de la Culture est à son paroxysme et a permis aux municipalités d'initier leurs propres politiques culturelles. Michel Guy, qui n'est pas à proprement parler un homme politique et ne fait pas parti du « sérail », a du mal à mettre en œuvre une politique culturelle claire et d'envergure. D'autres administrations comme celle de l'Architecture ou le nouveau Ministère de l'Environnement concurrencent les Affaires culturelles dans leurs propres domaines : la protection des Sites et des Espaces protégés, l'aménagement de l'espace et donc l'embellissement du pays deviennent successivement des prérogatives des trois administrations<sup>43</sup>. Le Ministère de la Culture, après une période faste sous le mandat de Jacques Duhamel, perd donc peu à peu de sa superbe. Peut-on pour autant expliquer ainsi la volonté de celui-ci de décentraliser l'opération ? Le raccourcit serait un peu trop simple et difficile à prouver. Pour autant, s'associer avec les collectivités locales et les associations culturelles a permis à l'Etat d'alléger les charges financières et de s'appuyer sur des équipes et des infrastructures préexistantes. Comme le précise Gérard Montassier lors de la même soirée, il souhaite en faire « une opération pilote de développement culturel grâce à la collaboration effective des associations locales, des collectivités régionales, départementales et locales des cinq départements concernés débouchant ainsi sur une extrême décentralisation »<sup>44</sup>.

La question de la décentralisation implique toujours les mêmes interrogations : est ce une volonté politique d'impliquer les pouvoirs locaux ou plutôt la conséquence d'une perte de puissance de l'administration concernée ? En d'autres termes, la décentralisation culturelle est elle le signe de la perte d'intérêt de l'Etat pour tous les enjeux culturels ? Pour répondre à cette question, il suffirait de comparer l'évolution des budgets des Affaires culturelles. Dans un premier temps, prenons en compte une donnée essentielle que Jean-Pierre Bady note dans son ouvrage sur les Monuments historiques : dans le budget du Ministère de la Culture affecté aux

---

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> E., Lengereau, *L'Etat et l'Architecture, 1958-1981, une politique publique ?*, Picard, Paris, 2001.

<sup>44</sup> AD 1004 W 65 : PV réunion du Comité régional pour l'Année Romane, 10 avril 1975

Monuments historiques<sup>45</sup>, il y a trois périodes de croissance forte et concentrée : 1964, 1970-1972 et 1978. Ces phases d'augmentation ont alterné avec deux périodes de décroissance marquée: 1965-1969 et 1973-1977. Nous pouvons donc noter que cette décentralisation culturelle arrive à un moment où le budget consacré aux Monuments historiques est en baisse. En ce qui concerne les autres Directions du Ministère de la Culture, qui nous préoccupent cependant un peu moins, le constat est sensiblement le même. Le pourcentage d'augmentation du budget du Ministère de la Culture dans les années 1970 est variable avec deux périodes creuses : 1973-1975 et 1976-1977.

Cette volonté de décentraliser les compétences s'accompagne de la mise en place d'une organisation structurée avec des comités départementaux chargés de synthétiser les différents projets départementaux aux fins de recueillir l'aide financière nécessaire des instances ministérielles concernées. L'Association régionale doit harmoniser les manifestations prévues par chaque comité départemental. Le conseil d'administration dans sa composition « reflète l'intention qui a prévalu d'associer très étroitement les responsables locaux et l'Administration à cette préparation : représentants de l'Administration, des collectivités locales, des associations »<sup>46</sup>. Les responsables représentant le département de Charente-Maritime sont :

- M. Bonduel, Conseiller général, Président de l'Office départemental du Tourisme ;
- M. Josse, Maire de Saintes ;
- M. Pacquier, Délégué musical départemental ;
- M. Mounier, Animateur du Festival de Royan ;
- M. Gachet, responsable du Festival de Royan ;
- M. Cadet, Président de l'Union départementale des Syndicats d'initiatives.

Autant préciser d'emblée que la part entre élus locaux et responsables culturels est bien respectée. Les intentions sont donc suivies des faits ; d'autant que les prescriptions du comité directeur insistent sur le fait que les initiatives dans le domaine de l'organisation des manifestations doivent venir de la base. Cependant, il va immanquablement se poser le problème du financement des opérations.

---

<sup>45</sup> J-P, Bady, *Les monuments historiques en France*, Paris, PUF, 1998.

<sup>46</sup> AD 1004 W 65 : PV de la réunion d'information et de travail sur la préparation de l'Année Romane, 23 juin 1975

### *L'implication locale en bute au manque de moyens des pouvoirs locaux*

Dans la réunion du Comité départemental en date du 23 juin 1975, M. Ballard rappelle qu'il est nécessaire de sensibiliser l'opinion publique à ces manifestations et de procéder au recensement des initiatives locales susceptibles de figurer dans le programme régional d'aide aux communes pour l'année 1976. Le budget de la manifestation est très largement assuré par l'Etat, cependant celui-ci ne peut évidemment pas supporter l'ensemble des dépenses. Aussi, les communes impliquées devront en financer une partie. L'année 1976 est donc marquée par un accroissement du budget en raison de la généralisation des manifestations culturelles dans l'ensemble des départements concernés par l'opération.

#### *Budget animation et diffusion culturelle de l'Année Romane <sup>47</sup> :*

<b>Financements</b>	<b>1975</b>	<b>1976</b>
Recettes propres	126 000 f	1 915 460 f
Subventions Etat	872 000 f	2 677 560 f
Subventions Régions	170 000 f	120 000 f
Subventions Départements	50 000 f	1 122 255 f
Subventions locales	50 000 f	654 650 f
Montant des dépenses	1 268 000 f	6 303 850 f

Mais dès septembre 1975, les communes sont informées du rôle financier qu'elles devront jouer. Dans la réunion du 2 juillet 1975, M. Ballard confirme que le budget 1976 sera plus important « notamment par une participation renforcée des communes et des départements surtout dans le secteur Animation et la possibilité d'intéresser d'autres ministères à ces projets notamment le Secrétariat d'Etat aux Universités »<sup>48</sup>. Il précise d'ailleurs que les aides nouvelles seront « évidemment fonction de l'importance et de la qualité du soutien local et ce dès cette année [1975] »<sup>49</sup>.

<sup>47</sup> À partir du bilan général de l'Année Romane (AD 1004 W 67)

<sup>48</sup> AD 1004 W 65 : PV de la réunion du comité départemental du 2 juillet 1975

<sup>49</sup> *Ibid.*

La situation va inquiéter grandement les membres du comité, certains dont MM. Pacquier et Mounier émettent même de sérieuses réserves sur une programmation établie dans ces conditions. En effet, M. Sorillet, Conseiller général de Saintes-Sud et Président de la Commission des Affaires sociales et de la Jeunesse du Conseil Général, est sceptique sur les possibilités de candidature des petites communes à des manifestations d'un coût aussi élevé. En fait, ce problème de financement est symptomatique de cette période transitoire où l'Etat veut se désengager d'une part de l'organisation tout en n'assurant pas totalement sa succession. Naturellement, dans le domaine culturel, l'Etat reste prééminent tout en acceptant peu à peu à dialoguer avec les élus locaux : « inciter sans contraindre... les responsables du ministère ont eu conscience de la contradiction qui est au principe de la politique culturelle de l'Etat. Celui-ci doit être présent, très présent même, mais il ne doit pas être pesant : son rôle est à la fois fondamental et subsidiaire <sup>50</sup> ». En outre, M. Dubois, Président de la Fédération départementale des Foyers Ruraux, évoque dans une de ces réunions le problème de l'insertion des ruraux dans les manifestations de l'Année Romane. En effet, il indique que les associations rurales possèdent « des centaines d'animateurs mais aucun moyen financier »<sup>51</sup>. Il souhaiterait que ces dernières bénéficient d'une aide de la part des pouvoirs publics pour mettre sur pied quelques actions pratiques. M. Ballard pense qu'en à lui qu'il n'est pas indispensable que chaque association élabore son projet mais, au contraire, qu'il convient de les inciter à présenter des projets communs.

Ainsi, dans le tableau qui précède, nous voyons bien que la part des communes et des départements dans le financement des projets s'est fortement accrue entre 1975 et 1976. Ceci étant, une bonne part des petites communes a dû s'unir et procéder à une certaine « harmonisation » des projets comme le préconisait Yves Ballard. Cette harmonisation va passer par la mise en œuvre de réseaux autour des grandes villes du département (La Rochelle, Saintes, Rochefort, Royan et Saint-Jean-d'Angély) qui ne comptent, pourtant, que peu de monuments romans. Les grands acteurs de cette organisation vont être les festivals charentais qui détiennent un savoir-faire et des moyens adaptés à ce type de manifestations.

Nous l'avons vu, l'Année Romane a été le grand événement, dans les années 1970, en matière culturelle dans le département et dans la région Poitou-Charentes. Après l'« Année européenne de la Nature », en 1970, le Conseil de l'Europe a choisi de mettre en valeur le

---

<sup>50</sup> *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel (1971-1973)*, actes des journées d'études, 7-8 décembre 1993, Paris, La Documentation française, 1993.

<sup>51</sup> AD 1004 W 65 : PV réunion du Comité départemental pour l'Année Romane, le 15 juillet 1975

patrimoine européen. Depuis 1973, le Secrétariat au Tourisme, en association avec tous les ministères concernés, poursuit, dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine, une politique systématique de mise en place et de promotion de circuits touristiques privilégiés. Il a débuté avec l'« Année des Châteaux de Bourgogne » puis l'« Année des Châteaux d'Auvergne », l'« Année Gothique » en Picardie, l'« Année Romane » en Poitou-Charentes en 1976 et ces opérations se prolongeront avec l'« Année des Châteaux seigneuriaux de Val de Loire », « 2000 ans d'architecture en Bretagne » et enfin « Sur les pas des troubadours » en Midi-Pyrénées.

C'est vraiment avec l'Année Romane que l'Etat réussit son pari de proposer une opération d'envergure et interministérielle. Grâce à cette manifestation, près de 60 édifices ont bénéficié de travaux de restauration sur l'ensemble de la région. Des activités se sont déroulées dans tout le territoire faisant de cette opération une formidable machine promotionnelle. Plus de 40 associations et 150 municipalités se sont associées à l'Année Romane en Charente-Maritime et le cadre choisi pour les actions a été très souvent cantonal en raison de la présence d'animateurs à ce niveau. Cela a permis de favoriser la participation de la population locale qui s'est vite sentie impliquée par cette opération, malgré des hésitations initiales. Les trois festivals du département, ainsi que la Maison de la Culture de La Rochelle se sont appropriés la manifestation en faisant état de leur savoir-faire. Le succès a donc été aussi bien financier, humain qu'administratif avec une coopération interministérielle et un partage des compétences à l'échelon local et national. Certains auraient même voulu que l'opération se prolonge : « ... le prolongement que certains membres de l'établissement public régional souhaitaient n'aura pas lieu [...] pourtant le Conseil Général avait retenu [dans son projet de budget] la suite des travaux de rénovation des églises romanes, s'il ne devait rester de l'Année Romane que ce résultat, ce serait déjà fort satisfaisant »<sup>52</sup>.

À l'heure de l'unification des peuples européens, l'identification d'un patrimoine commun à toute l'Europe devient primordiale : « l'idée d'un patrimoine *européen*, corollaire du sentiment d'appartenance à une même culture, constitue l'un des enjeux majeurs de la réflexion contemporaine, ou tout au moins de la gestion publique de la mémoire »<sup>53</sup>. Il est assez intéressant de remarquer qu'à l'échelon d'une région, ce dessein devient clairement, un facteur de développement identitaire. La valorisation de l'art roman suscite une certaine fierté sur le plan local et permet même aux promoteurs de la culture rurale de se procurer de nouveaux

---

<sup>52</sup> Sud Ouest, 26 février 1977

<sup>53</sup> Poulot, D., *Patrimoine et musées. L'institution de la culture*, Paris, Hachette, 2001, p.189.

adeptes. Les années 1970 marquent l'arrivée du chômage et des incertitudes concernant l'avenir (d'ailleurs le titre donné à l'Année européenne du Patrimoine est symptomatique : « un avenir pour notre passé »), dans ces moments-là, les peuples ont tendance à se replier sur eux-mêmes ; ce qui a permis de redécouvrir un grand nombre de traditions héritées du passé.

L'émergence du patrimoine est, ainsi, assurée : « les signes de cette évolution [des attitudes et des mentalités à l'égard du passé] sont multiples et concernent des univers souvent très hétérogènes tels que, sur un plan artistique, les thèmes du quotidien, traditionnel ou historique, les mesures prises en matière de restauration et de conservation architecturale (réhabilitation des quartiers anciens, réutilisation des monuments historiques ou des bâtiments industriels et ruraux désaffectés), la préservation et la transmission du savoir-faire artisanal ou des coutumes locales ; et enfin, la protection de modes de vie et de lieux menacés de disparition <sup>54</sup> ». Ainsi, au lieu de rapprocher les peuples européens, ces opérations qui se sont développées un peu partout en Europe ont favorisé l'émergence des sensibilités régionales et la volonté pour ces populations d'entretenir leur particularisme.

D'autres villes furent concernées par l'« opération-signal » avec en tête Berneuil, en plein cœur de la Saintonge romane. En effet, près d'une trentaine de concerts et d'animations ont été donnés sur le département à partir de l'Académie de Musique ancienne de Saintes : plus de dix groupes de musiciens et de tradition populaire ont participé à cette action. Ceci étant, ces manifestations ont principalement pour but de préparer l'Année Romane en 1976. Donc, on compte deux, voire trois manifestations d'envergure dans chaque département pendant l'été 1975, le reste étant d'une moindre importance. Malgré tout, le financement de l'opération reste primordial car il faut préparer les animations et équiper les édifices romans.

Dans le tableau en annexe, on se rend compte que la place tenue par les pouvoirs locaux dans les animations en 1975 est minime : seulement 100 000 francs, voire le double si l'on prend en compte le financement de la Région. Ici, nous voyons bien le caractère interministériel de l'opération puisque le Ministère de la Jeunesse et des Sports est représenté tout comme celui de l'Education Nationale, sans oublier les autres financements interministériels comme le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) ou le Fonds Interministériel d'Action pour la Nature et l'Environnement (FIANE). La place de l'Etat est, ici encore, prépondérante : alors que les recettes propres des animations ne représentent qu'à peine 10 % du budget, le financement de l'Etat représente plus de la moitié du budget total.

---

<sup>54</sup> Ballé, C., « Patrimoine et développement culturel » dans Moulin, R., (dir.), *Sociologie de l'art*, L'Harmattan, Paris, 1999 (deuxième édition), p. 61

Les « opérations-signal » se concluent à la fin de l'année 1975 sur un constat de réussite. L'Année Romane, en elle-même, débute au mois de février de l'année suivante sur les mêmes hospices.

*L'année Romane ou la réanimation d'un patrimoine oublié :*

C'est à Saintes, la capitale de la Saintonge romane, que l'ouverture officielle de l'Année Romane a été promulguée. L'ambiance solennelle de l'inauguration a un tant soit peu déconcerté les observateurs locaux : « ... on n'a pas coupé de ruban bleu, blanc et rouge mais c'est tout comme ! Car il régnait une atmosphère d'inauguration sur ces manifestations saintaises empreintes d'une certaine solennité, résultant sans doute de la présence de personnalités officielles éminentes et parisiennes. »<sup>55</sup> Il est vrai que pour une opération qui se voulait « régionale » et « décentralisée », la présence majoritaire de représentants de l'administration centrale avait de quoi décontenancer les journalistes locaux : « ... une ambiance assez peu provinciale en quelque sorte, malgré la présence des journalistes régionaux et des autorités poitevines et charentaises. »<sup>56</sup> Ce n'est pas la seule contradiction car la cérémonie a eu lieu dans le décor gothique de l'auditorium de l'école de musique de la ville de Saintes ! Malgré tout, les responsables nationaux de l'opération, Gérard Montassier, représentant le Secrétaire d'Etat à la Culture, et M. Pollet, représentant le Secrétaire d'Etat au Tourisme, en tête ont bien ouvert l'Année Romane.

Des élus locaux, des responsables nationaux ainsi que des personnalités comme Melle Valérie-Anne Giscard d'Estaing et Danièle Delorme ont pu assister au premier concert de cette Année Romane dans la nef restaurée de l'Abbaye aux Dames. Ce joyau de l'art roman fut longtemps laissé à l'abandon avant d'être restaurée à partir de 1970 pour accueillir le Festival de musique ancienne. Le groupe vocal *Procantione antiqua* dirigé par Bruno Turner y donna un récital varié de la musique sacrée des cathédrales d'Angleterre. Après plus de deux années de préparation, l'Année Romane est enfin lancée : « [on sort] enfin de l'abstraction de ses préparatifs pour rentrer dans la vie réelle. »<sup>57</sup> Le travail effectué va enfin porter ses fruits et les

---

<sup>55</sup> Sud Ouest, 28 février 1976 : « Grande cérémonies à Saintes pour l'ouverture officielle de l'Année Romane »

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> Sud Ouest : 26 février 1976



communes du département de Charente-Maritime vont pouvoir prouver qu'elles possèdent, non seulement un patrimoine remarquable, mais qu'elles savent le mettre en valeur : « Ce jour J, on peut dire que sur les cinq départements concernés, la Charente-Maritime est peut-être celui à l'avoir préparé avec le plus d'acharnement. »<sup>58</sup>

Avec 115 communes concernées par cette opération, la Charente-Maritime a été le département le plus réceptif aux attentes de l'administration centrale. Nous n'allons pas étudier en détail toutes les animations organisées en Charente-Maritime, mais nous allons plutôt essayer d'établir une typologie de ces manifestations tout en nous intéressant à quelques opérations remarquables.

Voici un tableau récapitulatif des différents types d'animations organisées en Charente-Maritime. Une même ville ou une même association peut organiser à la fois un concert dans une église romane, une exposition ou une animation dans le bourg. Nous avons fait le choix de comptabiliser toutes ces opérations séparément pour avoir une idée de l'ampleur de l'opération.

*Tableau 27 : Typologie des animations pendant l'Année Romane 1976 en Charente-Maritime*<sup>59</sup> :

<b>Animations</b>	<b>quantité</b>
Animations musicales	92 (dont 80 avec « Musique en Pays roman »)
Animations théâtrales	14 (sans compter le festival de la Rochelle)
expositions	10
Animations festives de village	8
Découverte de sites (randonnées, illuminations)	5

Nous allons tenter d'établir un rapide panorama à la fois dans le temps et dans l'espace du déroulement des animations pendant cette année 1976. Tout débute dans le courant du mois de février, d'abord à La Rochelle et à Royan, avec des concerts célébrant Monteverdi<sup>60</sup>. Ces concerts organisés par l'Association départementale de développement musical s'inscrivent

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Fait à partir des données des réunions du comité départemental, du bilan de l'Année Romane.

<sup>60</sup> Sud Ouest, 4 février 1976

également dans le cadre de la politique de développement culturel du Département. Les concerts-veillées organisés par cette même association vont se multiplier dans les petites églises romanes du département pendant tout le printemps 1976.

À partir du mois de mars, les festivals prennent le relais. Dès le 22 mars, dans le cadre du Festival de Royan, une cinquantaine d'animations-spectacles en milieu scolaire sont organisés à Royan et dans les environs. Le soir, des représentations sont mises en œuvre dans une dizaine de communes avec des conteurs, des musiciens et des artistes de théâtre<sup>61</sup>. D'autre part, la « Semaine de musique populaire de Royan » a pour thème cette année-là « trouvères, troubadours et baladins du Moyen Age ». Le 27 mars, c'est au tour du Festival de La Rochelle de présenter ses animations. Près d'une centaine d'animations voient le jour à La Rochelle même, dans les communes avoisinantes et même dans l'ensemble de la Région. Des concerts de musique sacrée sont organisés dans des églises, des représentations théâtrales sont exportées dans de petits villages et des séminaires voient le jour sur le thème de l'art sacré. L'opération se prolonge jusqu'au mois de mai avec l'organisation de 10 concerts de musique classique dans des églises d'Aunis par les *Cadets du Conservatoire* de La Rochelle : le 9 à Matha, le 23 à la Jarrie ou le 30 à Esnandes.

Le contenu des animations, que ce soit des représentations d'œuvres d'Haendel, Vivaldi ou Mozart, importe peu. En fait, l'Année Romane se présente surtout comme une opportunité pour découvrir des églises méconnues : « ... c'est dans ce cadre magnifique que l'orchestre des *cadets du Conservatoire* de La Rochelle donnera un concert.... »<sup>62</sup> Le Festival de Saintes joue la continuité avec la fameuse opération « Musique en Pays roman » qui va concerner 80 communes et attirer plus de 6500 spectateurs dans les églises romanes de Saintonge pendant tout l'été. Nous assistons à une véritable rencontre culturelle entre le public et les églises romanes. Ces édifices deviennent bien plus que des lieux de culte plus ou moins délaissés par la population. Ce sont désormais des lieux patrimoniaux où l'architecture et l'histoire tiennent une place prépondérante : « ... que 1976 ait reçu le sous-titre d'année romane en Poitou-Charentes est un immense service, pour rappeler à tous que notre Guyenne possède des trésors si parfaits que tout à la fois ils exaltent et apaisent et qu'il faut y penser pour combler et équilibrer l'exposition des besoins en vacances. »<sup>63</sup>

---

<sup>61</sup> AD 1004 W 65 : *PV comité départemental 8 novembre 1976*

<sup>62</sup> *Sud Ouest, 30 avril 1976*

<sup>63</sup> *Sud Ouest, 7 mai 1976 : « L'Année Romane en Charente-Maritime vous conduit d'Aulnay à Dampierre : art*

### *La patrimonialisation d'une région :*

Le patrimoine roman est redécouvert mais il est également réapproprié comme l'atteste ce concours organisé par le Centre culturel et le photo-club de Rochefort dans le cadre de l'Année Romane. Le thème du concours est « l'art roman en Aunis et Saintonge », il comprend les églises, chapiteaux, voussures, détails d'architecture ainsi que tous les monuments ou éléments caractéristiques. Les candidats devront revisiter l'architecture romane et en faire une représentation qui leur semblera typique. Cette réappropriation est aussi importante du point de vue touristique que du point de vue culturel « dans ce bout de siècle où la marque d'une lessive prend plus d'importance que la sculpture d'un chapiteau... »<sup>64</sup>

Les expositions de prestige sont donc également courantes pendant cette année. C'est le cas, par exemple, de « la guerre au Moyen Age » organisée par la Fédération des Sociétés savantes de la Charente-Maritime, inaugurée à Pons le 15 juillet sous la présidence de M. Jean Favier, Directeur général des Archives de France. Des pièces prestigieuses conservées aux Archives Nationales ont été prêtées par ce-dernier comme le testament olographe de Philippe-Auguste (1222). La présence des Archives de France n'est pas anodine même si elle est principalement due à l'amitié que Jean Favier porte à Jean Glénisson<sup>65</sup>, comme lui ancien membre de l'Ecole française de Rome, et à la région. En effet, l'émergence de la notion de patrimoine est à lier avec l'engouement que les Français portent de plus en plus aux recherches généalogiques et à leur passé : « du testament de Philippe-Auguste aux archives de l'an 2000, de la conservation des documents du plus lointain passé à la sauvegarde de la mémoire du futur, entre ces deux pôles, s'inscrit, dans toute son ampleur, la mission de la Direction générale des Archives de France. »<sup>66</sup>

D'ailleurs, si l'on observe bien les manifestations et les expositions organisées lors de l'Année Romane, on se rend compte qu'un pont a été construit entre les églises romanes du Moyen-âge et le reste de l'histoire locale. Cette opération est certes une occasion pour mieux appréhender le patrimoine roman local, mais elle aussi d'une manière plus générale une

---

*sacré, ciel de lin, parfum des menthes »*

<sup>64</sup> Sud Ouest, 3 juillet 1976 : *extrait du discours de M. David, peintre local, lors de l'ouverture de l'exposition d'art roman au Foyer culturel laïque de Châtelailлон. Il a dit en substance* : « [organiser une telle manifestation] dans ce bout de siècle où la marque d'une lessive prend plus d'importance que la sculpture d'un chapiteau, c'était une gageure, le pari est tenu, il est déjà gagné. »

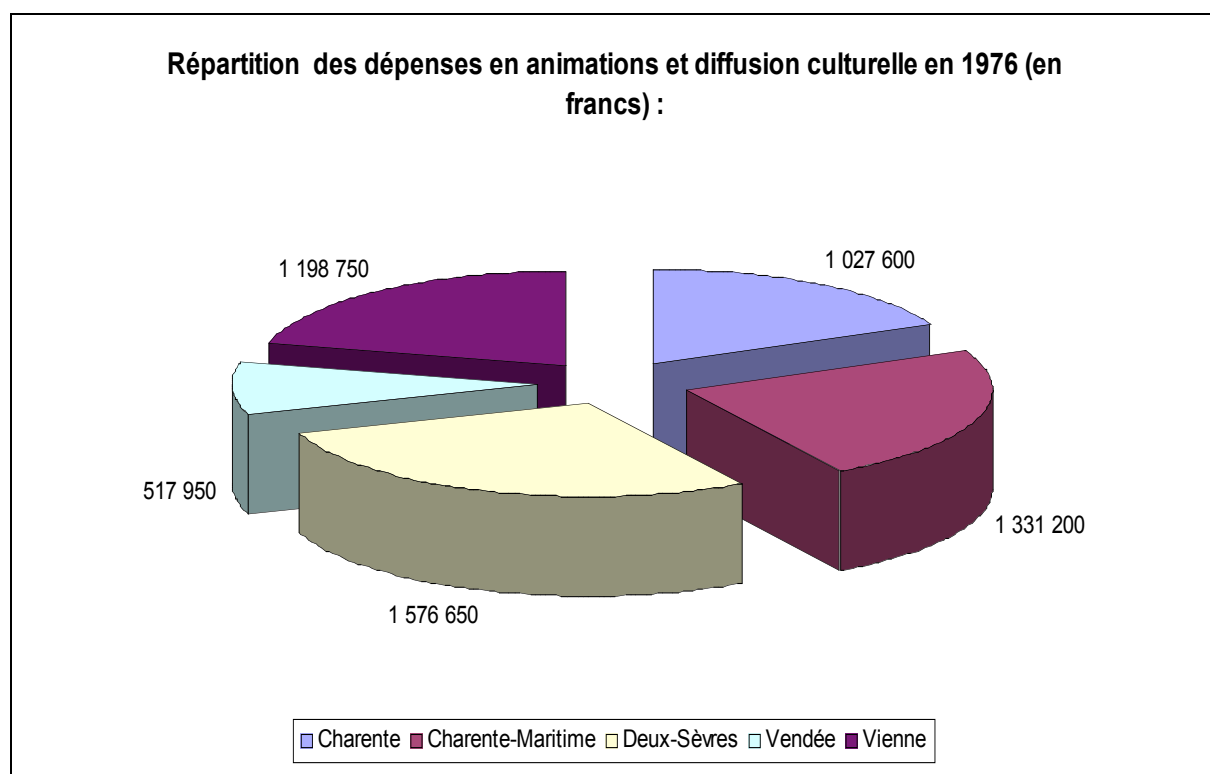
<sup>65</sup> Président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

<sup>66</sup> Sud Ouest, 12 juillet 1976 : « *Du testament de Philippe Auguste aux archives de l'an 2000* »

opportunité pour faire un retour général sur l'histoire de la région et établir un bilan de ses richesses. Par exemple que penser de l'exposition tenue à Echillais pendant tout le mois d'août consacrée l'art roman.

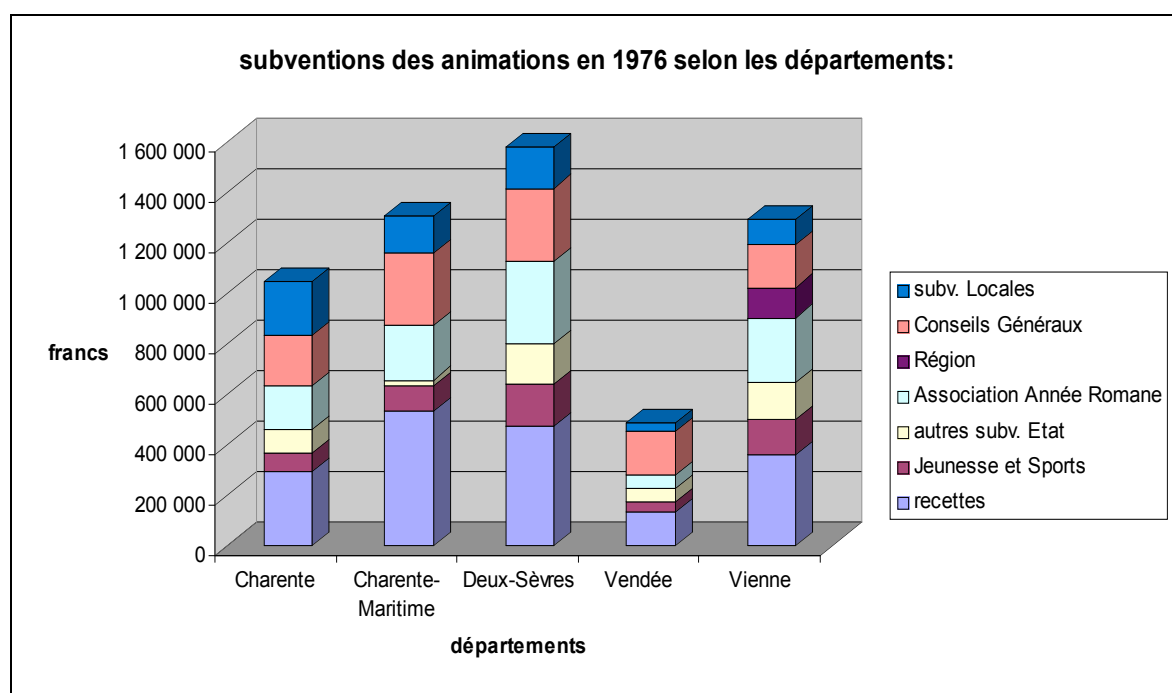
En somme, en ce milieu des années soixante-dix, la question de l'animation culturelle dans des lieux de culte reste sensible. Les églises romanes, si elles sont « patrimonialisées », n'en demeure pas moins des lieux de culte chrétiens et ne seront jamais des salles de spectacle comme les autres.

Voyons maintenant quels sont les départements qui ont le plus participé aux animations pendant l'Année Romane en 1976.



Les quatre départements du Poitou-Charentes sont assez proches, hormis le département des Deux-Sèvres qui est loin devant. Si l'on s'intéresse au financement de ces dépenses, on se rend compte que ce département a bénéficié de fortes recettes lors des manifestations mais également de subventions importantes de la Jeunesse et des Sports et d'autres services de l'Etat.

Graphique 36 : Répartition des subventions d'animation lors de l'Année romane :



Dans le tableau précédent, nous voyons bien que le département de Charente-Maritime est très attractif dans le domaine des animations culturelles puisqu'il est largement en tête en ce qui concerne les « recettes propres » avec 531 950 francs contre 472 000 francs pour le deuxième, les Deux-Sèvres. Pour ce qui est des subventions locales, le département est en troisième position loin derrière le département de Charente qui pourtant ne bénéficie pas de fortes subventions de la part de son Conseil Général et de l'Association Année Romane.

L'Etat est encore fortement présent puisque, hormis les subventions classiques des manifestations, il doit se charger de financer l'animation scolaire (130 000 francs par le biais du Rectorat), l'« aide à la création artistique » (120 300 francs), le fonctionnement de l'Association régionale pour l'Année Romane (168 000 francs) et les relations publiques et publicité assurées par cette-même association (233 400 francs).

L'animation a été le point novateur de cette opération. Le bilan a été positif avec les milliers de visiteurs qui ont pu découvrir le charme des églises romanes de la région. L'importance des festivals pour le département ne peut occulter le nombre et la diversité des autres réalisations : le succès du mois d'animation de Matha (avec 8000 spectateurs), des fêtes romanes de l'Eguille, Mornac et Breuillet (2000 spectateurs), de Surgères et son canton,

Saintes, Rochefort, Saint-Jean d'Angély ; Arce-sur-Gironde, Asnières la Giraud, Cozes... L'ensemble du département a été touché par ces animations.

Le nombre de spectateurs est un indicateur du succès de l'Année Romane, mais la variété des animations en est un meilleur. Les concerts ont été en première ligne grâce au travail de l'Association départemental pour le développement musical. Le théâtre, les expositions de qualité furent également nombreuses. Les animations se sont déroulées dans une bonne ambiance même si nous avons vu que la « patrimonialisation » des églises, à la fois lieux de culte et lieux culturels, a quelques fois posé des problèmes. Cette réussite, en partie due à la qualité des animations, est également le résultat d'une formidable campagne de promotion.

#### **9-4- L'incroyable multiplication des informations autour de l'événement : entre pédagogie et publicité touristique**

Le nombre et la variété des animations ne doivent pas nous faire oublier que cette manifestation est avant tout une vaste opération de promotion touristique. Dès les premiers articles concernant l'Année Romane, les journalistes et les responsables politiques évoquent cet état de fait : « l'Année Romane va donner lieu à une vaste campagne de promotion régionale »<sup>67</sup>, « la principale caractéristique de notre région en ce qui concerne l'architecture étant l'art roman, il est donc bien naturel que le Poitou-Charentes se lance dans une vaste campagne promotionnelle autour du thème « Année Romane » en 1976. »<sup>68</sup> Lors de l'assemblée régionale des Syndicats d'Initiative et des Offices départementales de Tourisme, le 9 juin 1975, M. Holtz, Délégué régional au Tourisme, a évoqué longuement l'Année Romane qui, pour lui, « va fournir en 1976 à la région une occasion unique de se faire connaître au travers de son patrimoine architectural. »<sup>69</sup>

Le Comité régional au Tourisme est le maître d'œuvre de toutes les actions promotionnelles dont un premier programme a été dressé dès le début de l'année 1975 comprenant : la réalisation de cinq affiches, d'un film documentaire, d'un dépliant illustré avec un encart destiné à faire connaître les chefs-d'œuvre de l'art roman de la région... L'une

---

<sup>67</sup> République, 21 décembre 1974.

<sup>68</sup> AD 1004 W 65 : Brochure Poitou-Charentes, n°19, avril 1975, p. 33

<sup>69</sup> Sud Ouest, 9 juin 1975

des initiatives les plus importantes a été la signalisation des monuments romans de la région et l'élaboration de notices informatives dans ces édifices.

*A la découverte des monuments romans de la région :*

La campagne promotionnelle envisagée autour du thème « année romane » se donne entre autres buts de mieux faire connaître, visiter et animer le patrimoine architectural roman de la région qui est un des plus riches de France<sup>70</sup>. En fait, la nécessité d'une telle campagne semble évidente tant l'écart entre la valeur culturelle de l'architecture locale, « troisième région de France pour la diversité de ses monuments qui méritent d'être mieux connus »<sup>71</sup>, et l'image de la région est immense. Il faut admettre que le département de Charente-Maritime est d'avantage connu pour ses plages que pour son patrimoine architectural. C'est cette injustice que l'opération va tenter de briser.

Deux types d'initiatives vont être élaborés<sup>72</sup> :

Sur le plan local, une mise en valeur des monuments par une illumination extérieure des édifices, la rédaction d'un courte notice explicative pour la trentaine d'églises les plus intéressantes et l'amélioration de la signalisation routière à l'abord des monuments romans

Sur le plan national, une campagne plus classique de promotion touristique avec l'élaboration d'affiches, d'encarts publicitaires dans les journaux,...

Pour ce qui est des notices explicatives à l'entrée des églises romanes, l'Architecte des Bâtiment de France déclare, à la réunion du 5 décembre 1975 du Comité départemental de l'Année Romane, qu'il ne pourra se consacrer à leur fabrication par faute de temps<sup>73</sup>. Ce sera donc la Direction régionale de l'Inventaire des richesses artistiques qui s'en chargera. Cette idée n'est pas tout à fait nouvelle dans le département puisque la ville de La Rochelle avait déjà mis en œuvre de telles notices depuis deux ans par le biais du Syndicat d'Initiative de la ville<sup>74</sup>.

---

<sup>70</sup> AD 1004 W 65 : *Mémoire de l'Architecte des Bâtiment de France de Charente-Maritime au Préfet de Charente-Maritime, 23 juin 1975*

<sup>71</sup> Sud Ouest, 11 décembre 1974

<sup>72</sup> AD 1004 W 65 : *PV réunion du comité départemental, 30 mai 1975*

<sup>73</sup> AD 1004 W 65 : *PV réunion du comité départemental, 5 décembre 1975*

<sup>74</sup> AD 1025 W 219 : *Affaires culturelles diverses de la ville de La Rochelle, 1974-1976*

Il s'agit de textes assez courts « pour ne pas décourager le lecteur »<sup>75</sup> et qui, rédigés par les services de l'Inventaire, « en se référant aux meilleures sources »<sup>76</sup>, donneraient l'essentiel de ce que les touristes ne doivent pas ignorer. L'histoire de ces édifices devient aussi importante que leur architecture pour les touristes et pour les élus qui trouvent un moyen de créer une « image de marque », une valeur supplémentaire à leurs villes. Mais cette histoire ne doit en aucun cas être rébarbative et doit demeurer conviviale. Les élus l'ont compris et certaines communes et paroisses ont poussé le souci d'information jusqu'à monter des appareils électriques débitant en une ou plusieurs langues un texte enregistré ; c'est le cas des églises de Fenioux, d'Aulnay et de Saint-Eutrope à Saintes<sup>77</sup>.

La liste des 25 églises romanes pouvant bénéficier d'une telle notice a été effectuée en fonction de leur importance : Surgères, Vandre, Genouille, Saint-Georges d'Oléron, Echillais, Aulnay-sur-Saintonge, Fenioux, Macqueville, Varaize, Matha-Marestay, Geay, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Saint-Gemme, Corme-Royal, Saintes, Saint-Sauvant, Rétaud, Corme-Ecluse, Thaims, Rioux, Talmont, Echebrune, Chadenac et Marignac.

En ce qui concerne la signalisation routière, le Secrétaire d'Etat au Tourisme a donné une subvention au Comité régional du Tourisme de Poitou-Charentes et au Comité départemental de la Vendée « pour contribuer à l'installation de nouveaux panneaux nécessaires à la mise en valeur touristique des édifices romans »<sup>78</sup>. Les panneaux mis en place sont de couleur marron et comportent au talon de la flèche le nouveau symbole réservé aux Monuments historiques et aux Sites protégés. Ils ont déjà été expérimentés pour les opérations « Châteaux en Bourgogne » et « Château en Auvergne » mais le nouveau symbole sera utilisé pour la première fois à titre expérimental en Poitou-Charentes à l'occasion de cette Année Romane. Le remplacement des panneaux anciens est exclu et donc les nouveaux panneaux marron vont se rajouter à ceux déjà existants pour signaler des édifices qui ne le sont pas encore et dont la qualité impose qu'ils soient promus grâce à l'Année Romane<sup>79</sup>. Cependant, seule une

---

<sup>75</sup> AD 1004 W 65 : *Mémoire de l'Architecte des Bâtiments de France du 23 juin 1975*

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> AD 1077 W 7 à 1077 W 73 : *Agence des Bâtiments de France : entretien des Monuments historiques 1946 à 1974*

<sup>78</sup> AD 1004 W 65 : *Lettre du Préfet de Région au Préfet de Charente-Maritime, le 18 juin 1975*

<sup>79</sup> AD 1004 W 65 : *Compte-rendu de la réunion du 22 juillet 1975 sur la signalisation routière à la Préfecture de Poitiers sous la présidence de M. Boulanger, sous-préfet chargé de mission à la Mission Economique régionale.*



signalisation à partir des grands axes routiers (RN ou CD) est proposée, tout balisage de circuits touristiques étant exclu<sup>80</sup>.

Pour ce faire, un groupe de travail réuni par le Préfet de Charente-Maritime et composé de l'Architecte des Bâtiments de France, du Directeur départemental de l'Équipement et du Directeur de l'Office départemental du Tourisme a du, au cours de l'été 1975, faire l'inventaire des panneaux signalant les monuments et les sites, et les monuments non-signalés ou insuffisamment signalés<sup>81</sup>. Le Directeur départemental de l'Équipement a pu disposer d'une carte des édifices romans du département. Cette carte, élaborée par la DRAC à Poitiers, fait apparaître trois catégories d'édifices par ordre d'importance décroissante. Elle a permis aux responsables des subdivisions d'arrondissement de l'Équipement d'opérer un recensement de la signalisation actuelle des monuments romans. Pendant ce temps-là, les responsables des Offices départementales du Tourisme ont effectué de leur côté le même recensement et à apprécier l'efficacité de la signalisation actuelle auprès des touristes<sup>82</sup>.

C'est ce groupe de travail qui a proposé ensuite les lieux d'implantation des nouveaux panneaux et le texte souhaité au service régional de l'Équipement. Celui-ci a pu, ainsi, faire la commande des nouveaux panneaux dès la fin du mois de septembre 1975 qui ont été livrés en février 1976. Les services de l'Équipement se sont chargés ensuite de leur installation pendant les mois de février et mars 1976.

Pour ce qui est de l'élaboration concrète de ces installations, les services départementaux ont pu se reporter aux instructions du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme lors de l'opération analogue de l'année des « Châteaux en Auvergne » : « [...] les panneaux de type H 4 seront remplacés par des panneaux en forme de flèche, [...], lorsqu'il s'agira de monuments ou de sites protégés, ce panneau comportera la possibilité d'adjoindre au talon de la flèche un carré blanc portant un symbole spécifique de couleur marron, [...] s'agissant d'une opération expérimentale, il peut être admis que la limite de moins de 10 kilomètres du point signalé prévue par la loi pour les panneaux H 4 soit exceptionnellement dépassées dans les zones montagneuses ou à population clairsemée mais sans dépasser trente kilomètres... »<sup>83</sup>

---

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> *idem note 246*

<sup>82</sup> *idem note 247*

<sup>83</sup> AD 1004 W 65 : *Lettre du Ministre de l'Aménagement du Territoire... aux Préfets de l'Allier, Ardèche, Aveyron, Cantal, Haute-Loire, Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, 11 janvier 1974*

L'opération est subventionnée de manière, à peu près, équitable entre l'Etat et les pouvoirs locaux.

Tableau 28 : Subvention des signalisations routières pendant l'Année Romane dans la région :

	Montant des dépenses (en francs)
Secrétariat d'Etat au Tourisme	50 000
Région	60 000
Conseils Généraux	61 700
Subventions locales	70 000
<b>Total</b>	<b>241 700</b>

Il faut tout de même signaler que les communes qui participent à ces dépenses le font dans le cadre de l'opération « Route fleurie des églises romanes » pour promouvoir les circuits touristiques. Cette opération, parallèle à l'Année Romane, visait à mettre en valeur l'ancienne route de Compostelle entre Saintes et Talmont en faisant des travaux d'embellissement des façades des églises et tout en illuminant un maximum d'entre-elles. Ce projet sera prolongé jusqu'à Surgères avec l'aide conjuguée du Secrétariat d'Etat à la Culture, du Conseil Général, des municipalités et de la Chambre d'Agriculture. L'Office départementale de Tourisme y a participé à hauteur de 20 000 francs, cependant le Département, avec 40 000 francs, a été le plus grand promoteur de cette opération.

En tout, 470 flèches de signalisation munies du nouveau sigle des Monuments Historiques ont été posées aux endroits stratégiques : 109 en Vienne, 76 en Charente, 131 en Deux-Sèvres, 60 en Vendée et 94 en Charente-Maritime (ce chiffre ne tient pas compte de la signalisation des églises le long de l'itinéraire Saintes-Talmont dans le cadre de l'opération de la « route fleurie des églises romanes de Saintonge »).

On peut penser que ces actions sont insuffisantes mais l'Abbé Bichon, interlocuteur privilégié de l'Eglise pendant l'Année Romane, note dès la fin de l'année 1976 que « la signalisation des églises romanes a entraîné l'accroissement du nombre de visiteurs durant l'été. »<sup>84</sup>

<sup>84</sup> AD 1004 W 66 : PV réunion du 8 novembre 1976 du comité départemental

L'efficacité de la promotion touristique se mesure aussi à la publicité réalisée dans la presse, à la télévision, à la radio, sur les murs de France et dans des prospectus. Des affiches, un dépliant illustré (montrant sur une carte l'emplacement, avec un classement de valeur, une sélection de 400 églises romanes de la région et présentant des textes explicatifs sur l'art roman), des circuits touristiques appelés « Itinéraires romans » (30 au total) ont été conçus pour favoriser le tourisme. Le Comité régional de Tourisme a aidé à la réalisation de numéros spéciaux de revues consacrées à l'Année Romane : un numéro du Touring club de France, de la revue *Atlas* (diffusé sur les longs courriers de la compagnie Air France), la revue *Les Monuments Historiques* avec la Caisse Nationale des Monuments Historiques...

La presse régionale a très largement ouvert ses colonnes à la manifestation avec plus de 2000 articles ou annonces dans *Sud Ouest*, *La Charente libre*, *Le Courrier de l'Ouest*, *Centre Presse* et *La Nouvelle République*.

La presse nationale a également fait écho aux principales opérations : *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Aurore*, *Le Parisien*, *L'Humanité*, *Les Echos*... ont suivi dès 1975 l'Année Romane et en particulier le Festival de Royan, l'opération « la Geste Paysanne » et l'exposition de Saint-Savin. Les hebdomadaires, la presse féminine, les quotidiens d'autres régions, les journaux d'art et spectacles ont également participé au succès de l'opération, citons : *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *Les Nouvelles Littéraires*, *Télé sept jours*, *Télérama*, *Pariscope*, *Elle*, *Marie-Claire*, *Vogue*, *Ouest France*, *La Voix du Nord*, *Nice Matin*, *Connaissances des arts*, *Les Vieilles maisons françaises*, *Les Monuments Historiques*...

La télévision, la radio ont tenu un rôle non négligeable : par exemple, l'émission de radio « week-end en liberté » a été présentée depuis des villes comme Talmont, La Rochelle, Royan, Parthenay... où des personnalités ou des personnes de la rue sont venues parler de l'Année Romane. A la télévision, de mai à août 1976, trois à quatre minutes d'images étaient réservées chaque soir à l'Année Romane, sept messes ont été diffusées en direct d'églises romanes de la région, sans compter l'émission populaire « Midi première » qui, pendant tout le mois de juillet 1976, a été présentée en direct de villes et villages de la région<sup>85</sup>.

Tout ceci n'a pu que favoriser le succès de l'Année Romane, pour autant on peut se demander si ce succès a eu un impact réel sur le tourisme ou si le succès n'a été que local ou sectoriel (ne concernant qu'une frange réduite de la population) ? Pour le Délégué régional au Tourisme, M. Holtz, il n'est pas possible d'apprécier exactement l'impact qu'a pu avoir l'Année

---

<sup>85</sup> AD 1004 W 67 : bilan moral et financier de l'Année Romane.

Romane sur le déroulement de la saison touristique 1976, d'autant plus que la saison 1975 avait été exceptionnellement bonne pour la région Poitou-Charentes-Vendée [depuis le début des années soixante-dix la Vendée est associée au Poitou-Charentes pour toutes les opérations touristiques du fait de leur ressemblance sur le plan culturel et environnemental]<sup>86</sup>. Les sondages effectués auprès des divers syndicats d'initiative ont indiqué un net accroissement de la fréquentation touristique dans les centres de l'intérieur qui jusqu'alors n'étaient pas considérés comme des pôles d'attraction de première grandeur, mais qui sont des hauts lieux de l'art roman<sup>87</sup>. Cette étude montre également que « l'ensemble de la clientèle était motivée par l'art roman »<sup>88</sup> et tous les syndicats d'initiative ont noté une forte poussée de la clientèle étrangère.

L'Année Romane a donc été l'un des moteurs de la fréquentation touristique en 1976. La Rochelle a d'ailleurs indiqué qu'une grande part du courrier reçu faisait référence à l'Année Romane ; il en était de même des renseignements demandés à l'accueil de l'office de tourisme. Dans le même ordre d'esprit, la Maison Poitou-Charentes (permanence de l'Office régional pour le Tourisme à Paris) a signalé que depuis sa création un visiteur sur trois posait des questions sur l'Année Romane<sup>89</sup>.

L'Année Romane est donc un succès sur le plan de la communication. M. Holtz, chargé du tourisme régional, avait déjà affirmé que la Région avait pour vocation de devenir une des principales régions touristiques de France : « le Poitou-Charentes-Vendée s'attache , aujourd'hui à figurer dans le concert des nations et des grandes régions à vocation touristique. »<sup>90</sup> Sur le plan touristique, l'Année Romane s'inscrit dans un vaste plan de transformation de l'image de la région et c'est la Maison Poitou-Charentes-Vendée qui s'en charge au quotidien : « ... la Maison Poitou-Charentes-Vendée, antenne parisienne de notre tourisme régional, joue un rôle à ne pas mésestimer. Au carrefour des grands courants du tourisme international, avenue de l'Opéra, elle ne se borne pas à jouer un rôle de distribution de dépliants, de diffuseur d'infos, elle se veut de plus en plus opérationnelle sans que son rôle, parce qu'il est trop discret, soit toujours très bien compris : le marketing est sa base de travail. [...] L'impact dans ce domaine comme dans celui des implantations industrielles, ne doit pas

---

<sup>86</sup> *Idem*

<sup>87</sup> *idem*

<sup>88</sup> *idem*

<sup>89</sup> *idem*

<sup>90</sup> Sud Ouest, 13 février 1976 : « L'Année Romane favorablement accueillie à Paris à la Semaine Internationale du Tourisme et des voyages »

toujours être considéré en fonction des résultats immédiats : c'est un travail de longue haleine dont le fruit résultant d'une conjonction d'efforts ne se perçoit qu'à terme. »<sup>91</sup>

*Tableau 29 : Le budget promotion touristique en 1975 et 1976 : une aide précieuse de la Région*

	Montant des dépenses en francs
Secrétariat d'Etat au Tourisme	385 000 f
Comité régional au Tourisme	49 796 f
Région	468 030 f
Conseils Généraux	61 700 f
Subventions locales	97 920 f <sup>92</sup>
<b>Total</b>	<b>1 062 446 f</b>

Dans le tableau qui précède, nous voyons bien que la Région est l'établissement qui finance le plus la promotion touristique. Les autres subventions locales sont assez minimes et se concentrent sur la signalisation des monuments romans sur le plan local. Il est assez clair que le budget « promotion » est faible en comparaison de celui des restaurations et de l'animation, mais il s'agit d'un premier pas des pouvoirs publics dans la promotion touristique.

Jusqu'à présent, les deniers de l'Etat étaient répartis de manière encore plus déséquilibrée entre le culturel et la simple publicité touristique. C'est un constat général que l'on peut faire entre toutes les opérations culturelles : les outils dont dispose le publicitaire étaient assez rudimentaires et vont de plus en plus s'affiner.

Ceci étant, voyons justement, en détail, comment s'est réparti le budget.

<sup>91</sup> *idem*

<sup>92</sup> dont 70 000 f pour l'opération « la route fleurie des églises romanes »

Tableau 30 : Budget promotion touristique en 1975 et 1976 en détail (en francs) :

Opérations	Montant	Etat Tourisme	Comité régional au tourisme	Région	Conseils Généraux	Subv. locales
Affiches	94 000	45 000	45 000	/	/	4000
Affiches bis	4 956	/	/	4 956	/	/
dépliants	231 550	50 000	/	181 550	/	/
Calendrier	26 180	/	/	26 180	/	/
Calendriers	33 460	/	/	9 540	/	23 920
Revue A.	16 250	/	/	16 250	/	/
Revue T.	7 108	/	3 554	3 554	/	/
CNMH	1 242	/	1242	/	/	/
Autocollants	6 000	/	/	6 000	/	/
Film	180 000	20 000	/	160 000	/	/
Signalisation	241 700	50 000	/	60 000	61 700	70 000
Promo et journalistes	220 000	220 000	/	/	/	/
Total	1 062 446	385 000	49 796	468 030	61 700	97 920

Les couleurs correspondent au type d'opérations : en clair l'édition, puis le film et les photos, en foncé la signalisation, la promotion commerciale et l'accueil des journalistes.

*Edition* : La première affiche a été tirée à 50 000 exemplaires et la deuxième dite « Année Romane » à 15 000 exemplaires. La troisième ligne concerne les dépliants intitulés « Art roman » qui ont été publiés à 240 000 exemplaires et les brochures indiquant les circuits (110 000 exemplaires). Le premier calendrier concerne l'ensemble des manifestations sur l'année (30 000 exemplaires) et les deuxièmes sont mensuels (175 000 exemplaires). La revue Atlas a été tirée à 5000 exemplaires tandis que celle du Touring club de France à 4000 exemplaires et celle de la Caisse Nationale des Monuments Historiques à 100 exemplaires. Enfin, les autocollants pour voitures et lettres ont été tirés à 100 000 exemplaires.

*Film et photos* : Le film a été intitulé « chant roman » et offre des plans d'églises romanes de la région tous comme les reportages photos.

Le budget « promotion » n'est donc pas aussi élevé que les autres, mais sa variété laisse à penser que les autorités ont tenté d'accorder enfin de l'importance à la promotion touristique. La publicité touristique orchestrée par le Secrétariat d'Etat au Tourisme allie à la fois les renseignements pratiques (la situation géographiques des sites remarquables, le calendrier des manifestations...) et l'information culturelle (l'histoire des édifices, de l'art roman...). Cette publicité de qualité ne doit pas nous faire oublier que le but de l'opération est de mettre en valeur la région Poitou-Charentes qui est en retrait sur le plan économique et culturel. La mise

en valeur de la région passe par la restauration de son patrimoine, la mise en valeur de celui-ci et, surtout, la communication autour de ses richesses. Comme le note G. Montassier, « [...] à partir d'un effort spécial de restauration, on vise au développement culturel et général de la région. »<sup>93</sup> La réussite de l'opération passe par la modernisation des outils de communication et par le développement de la région. Ce développement est, en partie, tributaire de l'attractivité de la région.

Ainsi, nous avons vu que l'Année Romane s'est déroulée sans encombre. D'un point de vue purement financier, le secteur « restauration » a mobilisé le gros des efforts. Pourtant cette opération a permis de moderniser les pratiques culturelles locales, voire nationales. En effet, l'Année Romane a été l'occasion de généraliser les animations au cœur même des monuments historiques. Elle a aussi engendré de nouvelles pratiques d'un point promotionnel, en mettant en avant l'image de la région à travers son patrimoine et ses particularités.

Si l'on compare les budgets consacrés aux différents départements de la région, on s'aperçoit que la Charente-Maritime est dans les départements les plus actifs pendant cette année. Il faut tout de même admettre que les départements des Deux-Sèvres et de Vienne sont bien souvent mieux lotis sur le plan budgétaire. Mais une impression demeure : le département de Charente-Maritime a été le plus actif durant cette année de célébration ; les différents articles lus dans la presse et les comptes-rendus de l'opération nous le confirment.

Nous avons bien vu que cette opération avait plusieurs objectifs qui sont d'ailleurs complémentaires : à la fois protéger les édifices romans de la région dont certains étaient dans un état plus que dramatique et faire parler de la région en proposant des animations de qualité. Ces objectifs ont été tenus et s'inscrivent dans une politique générale du Secrétariat de la Culture qui, contrairement aux ministères précédents depuis A. Malraux, s'attache désormais à promouvoir et à mettre en valeur le plus de monuments possible<sup>94</sup>.

En admettant que la promotion touristique est une des raisons qui ont fait de l'Année Romane un enjeu majeur des élus locaux, quel a été la cible privilégiée de ces-derniers ? En d'autres termes, quels territoires les pouvoirs locaux ont tenté de promouvoir lors de cette Année Romane ? Nous allons voir, dans un dernier et court point, que le but de cette opération a

---

<sup>93</sup> Sud Ouest : 11 avril 1975

<sup>94</sup> Deux objectifs clairs sont à mettre à l'actif de l'administration de la Culture sous M. Guy : arrêter la destruction des centres anciens en classant 100 villes françaises et 200 monuments. Il est également question de stimuler la rénovation en pensant à utiliser les vieux monuments avant de se lancer dans des constructions nouvelles, animer les monuments en y organisant des manifestations artistiques comme l'Année Romane. On est loin de l'opération de sauvegarde des grands monuments français conduite par A. Malraux...

été le désenclavement des régions intérieures du Poitou-Charentes, délaissées par le tourisme.

### **9-5- La culture franchit les barrières géographiques**

Nous avons pu voir qu'au cours des années soixante et soixante-dix, les pouvoirs publics (que ce soit l'Etat ou le Conseil Général) ont très nettement tenté de mettre en valeur le littoral du département de Charente-Maritime. Les premières protections de sites urbains ont concerné les villes de La Rochelle et de Brouage, le premier « secteur sauvegardé » du département a été créé à La Rochelle en 1970, alors qu'une ville au patrimoine remarquable comme Saintes a du attendre la fin des années 1980. La protection du littoral devient un enjeu majeur des collectivités locales dès la fin des années soixante-dix ; on en vient même à procéder à un maillage complexe de protections des îles d'Oléron et de Ré. L'« intérieur » du département doit se contenter de la portion congrue. Pourtant, il bénéficie de richesses rares dont les autorités vont peu à peu se servir. En effet, avec l'émergence d'un intérêt nouveau de la population pour le bien-être, ce que l'on a appelé au milieu des années soixante-dix la « qualité de vie » (dont un ministère lui est consacré dès 1974), le « tourisme vert » commence à faire son apparition. Les élus de l'« intérieur » peuvent enfin communiquer sur un secteur qui leur est favorable. Cette « qualité de vie » tant recherchée passe notamment par la beauté du paysage et la richesse du patrimoine.

Le patrimoine que les élus de l'« intérieur » de Charente-Maritime peuvent valoriser, voire « survaloriser », est sans conteste les églises romanes. Nous allons voir que l'Année Romane participe de cette valorisation des églises romanes pour en faire un argument touristique pour les villes de l'« intérieur ».

Nous allons donc évoquer la question des territoires en Charente-Maritime, en voyant l'opposition entre le littoral et les régions intérieures. Mais d'autres territoires existent sur le plan mental. Cette Année Romane va, en effet, permettre de rétablir la balance entre les tenants du savoir et ceux, beaucoup plus nombreux, qui ne connaissent pas, ou si peu, la richesse de leur patrimoine.



### **9-5-1- La diffusion des opérations dans toutes les zones géographiques et pas seulement côtières**

Nous avons vu, au cours de notre développement, que des voix s'étaient élevées pour que cette opération fasse appel aux « ruraux », c'est à dire les animateurs des foyers ruraux et plus généralement tous ceux qui n'habitaient pas dans les zones « privilégiées ». Les zones non-privilégiées sont faciles à discerner : ce sont principalement les zones à l'écart du littoral et, dans une moindre mesure, celles éloignées des pôles urbains. Nous avons vu que ces vœux vont être en partie exaucés même si c'est par la décentralisation des festivals des villes comme Royan ou Saintes. Le succès de l'Année Romane repose là : l'ensemble du territoire du Poitou-Charentes a été concerné, à un moment ou à un autre, par les manifestations. Ce constat est bien naturel puisque la majeure partie des églises romanes se situe dans des zones rurales ; mais nous n'allons pas revenir dessus.

Dès l'origine, cette opération a été conçue au plus haut niveau de l'Etat pour permettre le développement économique et culturel des zones rurales qui ont pu bénéficier de l'expérience des festivals et d'interlocuteurs compétents.

*« Un urgent besoin de réanimation culturelle en milieu rural »<sup>95</sup> :*

Pour Gérard Montassier, grand ordonnateur de l'Année Romane, cette opération doit permettre un désenclavement de la région et elle « doit se traduire par un enracinement et permettre une ouverture sur la culture donc sur un véritable besoin, partie inhérente à la qualité de vie. »<sup>96</sup> Le besoin de valeurs plus simples, d'espaces verts en rupture avec la course effrénée vers la modernité servent la cause d'espaces tels que le Poitou-Charentes. Comme l'a bien compris M. Holtz, « 1976 doit être, pour le développement du tourisme, une année importante en Poitou-Charentes : certes, les attraits multiples de la façade atlantique sont assez largement

---

<sup>95</sup> Sud Ouest : 5 février 1976 : « L'Union Poitou-Charentes pour la culture populaire », *extrait du discours de son président, André Pacher*<sup>96</sup> Sud Ouest, 28 février 1976 : « Grande cérémonie à Saintes pour l'ouverture officielle de l'Année Romane ».

connus mais les départements de l'intérieur doivent, aujourd'hui, bénéficier à leur tour d'une audience que l'Année Romane doit contribuer à élargir. »<sup>97</sup>

Bien entendu, si pour les départements de l'intérieur c'est une occasion unique de faire parler d'eux, la situation est identique en Charente-Maritime pour les zones éloignées de l'océan. En effet, même à quinze kilomètres de la mer le tourisme est plus problématique : il suffit d'imaginer les difficultés rencontrées par des villages isolés en Saintonge... Les dépliants publiés par le Secrétariat d'Etat au Tourisme encouragent ce désenclavement. Il s'agit de documents de sensibilisation qui, à travers une carte de la région, fait apparaître la densité peu commune en édifices romans dont ces départements peuvent se prévaloir. Cette signalisation fait, évidemment, la part belle aux édifices ruraux peu connus, car en retrait des circuits touristiques habituels. Ainsi, nous pouvons constater que l'implantation du patrimoine dans ces régions sert la cause touristique et, inversement, le tourisme (ou du moins l'opération de mise en valeur « Année Romane ») va servir la cause du patrimoine roman en Poitou-Charentes.

Une autre publication du Secrétariat d'Etat au Tourisme, dans le cadre de l'Année Romane, s'est attachée à mettre en valeur la région à travers son patrimoine architectural roman. Il s'agit du film *Chants romans* dont les copies ont été présentées en avant-première, dès le début de l'année 1976, dans des villes telles que Glasgow ou Munich<sup>98</sup>. Ce film a eu un certain succès à l'étranger du fait de la volonté de l'administration du Tourisme de révéler l'essence même de la région à travers ce patrimoine en se débarrassant des scories habituelles des discours touristiques : « [il] a été accueilli avec une ferveur certaine an ce qu'il s'est attaché, en dehors des clichés traditionnels, à révéler à travers les prières et les sites l'âme d'une contrée attachante. »<sup>99</sup>

Cette opération aura au moins eu comme mérite de prouver à ces régions à l'écart du tourisme de masse qu'elles avaient des atouts importants à faire valoir : « un autre aspect non négligeable d'une telle initiative de promotion régionale aura aussi été de préparer l'avenir et de favoriser l'éveil de certaines contrées aux possibilités économiques qu'offre pour elles le développement du tourisme. »<sup>100</sup> A travers le développement du tourisme dans les zones rurales de Charente-Maritime, nous assisterons, à terme, à la requalification de tout un territoire longtemps délaissé au profit du littoral. Peu à peu, une certaine dichotomie va donc voir le jour

---

<sup>97</sup> Sud Ouest, 13 février 1976

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

entre un littoral fort de son attractivité naturelle et un espace intérieur en développement et mettant en valeur son patrimoine et ses valeurs « traditionnelles ». C'est à travers la porte d'un patrimoine « classique », les églises romanes, que ces régions vont commencer leur apprentissage du tourisme, mais les élus, les responsables divers vont s'apercevoir que c'est tout ce qui fait leur particularité, et pas uniquement la richesse de leur patrimoine architectural, qui doit être mis en avant.

En fait, « à partir d'une référence au patrimoine monumental, à caractère ponctuel, prestigieux, expression de l'Histoire nationale, le patrimoine rural s'élargit au patrimoine ethnologique, à caractère ordinaire, quotidien, lié aux modes de vie et d'existence des groupes sociaux. »<sup>101</sup> Le « petit-patrimoine », les atouts folkloriques locaux vont servir de catalyseur aux régions de l'« intérieur » : « ce patrimoine rural « ordinaire » se substitue peu à peu au patrimoine rural monumental qui n'apparaît plus comme un support identitaire pour le milieu rural. »<sup>102</sup> C'est dans ce contexte que des opérations comme le Festival folklorique de Confolens vont être créés en Charente.

Lors de l'Assemblée régionale des syndicats d'initiative et des offices de tourisme, le 8 juin 1975, l'animation verte a été à l'ordre du jour. Pour les professionnels du tourisme, l'animation verte est la « clef du tourisme intérieur »<sup>103</sup>. L'année précédente, l'assemblée s'était tenue à La Rochelle, ville éminemment touristique de par son exceptionnel patrimoine et sa proximité avec les plages du littoral, et les discussions s'étaient portées sur le tourisme balnéaire. En 1975, c'est Angoulême qui est terre d'accueil et les débats se portent tout naturellement sur la mise en valeur des terres intérieures. Les principaux responsables de Poitou-Charentes-Vendée en matière d'accueil et d'information touristique se sont donné rendez-vous pour discuter du tourisme vert. L'importance des syndicats d'initiative est soulignée en tant que « postes avancés du tourisme pour susciter l'animation « rurale » nécessaire à la revalorisation de l'intérieur des terres par rapport à un littoral saturé »<sup>104</sup>.

Le problème de tout territoire un peu enclavé, est de trouver des pôles susceptibles d'attirer et de permettre l'accueil de flots touristiques. Le déficit de villes suffisamment importantes a entraîné l'ouverture du « delta Angoulême-Cognac-Saintes-La Rochelle »<sup>105</sup> qui va permettre d'offrir des perspectives nouvelles dans ce domaine. Un autre réseau, Centre-

---

<sup>101</sup> *L'esprit des lieux, le patrimoine et la cité...* p. 195

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> Sud Ouest, 9 juin 1975 : « A l'Assemblée régionale des syndicats d'initiatives et des offices de tourisme, l'animation verte : clef du tourisme intérieur ».

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*

Europe-Atlantique, beaucoup plus ambitieux est en voie de développement et favorisera le développement des zones rurales charentaises. M. Cadet, Secrétaire général national de la Fédération des syndicats d'initiatives et des offices de tourisme et Directeur de l'Office départemental de Tourisme, envisage avec beaucoup d'entrain la situation et compare déjà le développement futur du département avec celui des départements de la Dordogne, du Lot et de l'Auvergne<sup>106</sup>.

Nous nous éloignons un peu de l'opération Année Romane, mais c'est pour mieux expliquer le contexte dans lequel les manifestations ont été mises en œuvre. Le tourisme vert prend comme ancrage la nature mais également le patrimoine rural qui sont en fait deux éléments indissociables. Comme le note Françoise Dubost dans le colloque *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*<sup>107</sup>, ces deux notions (le patrimoine culturel, fait par les hommes, et le patrimoine naturel) sont rangées dans deux catégories distinctes pourtant il y a un lien fort entre les deux ; tout simplement parce que le terme « patrimoine » indique une connotation anthropocentrique. C'est donc bien les rapports entre l'homme et son passé, l'architecture (dans le cas du patrimoine culturel) ou la nature qui est en général « artificialisée » (dans le cas du patrimoine naturel) qui nous intéressent.

Si le tourisme vert se développe en ce milieu des années soixante-dix, c'est en grande partie grâce au patrimoine rural et à cette volonté de se ressourcer que certaines personnes ont eue. De même, si cette opération Année Romane a vu le jour, c'est sans doute, consciemment ou non, pour bénéficier de cette nouvelle vague touristique.

Déjà, en 1975, il existe dans la région des exemples encourageants de développement du tourisme vert : cinq nouveaux villages de vacances « vertes » ont été créés en Vendée et des réalisations similaires étaient sur le point d'être achevées en Charente, à Montbron<sup>108</sup>. Tout ceci dans un contexte économique délicat où le tourisme devient un enjeu important dans le développement de certaines régions.

Pour en revenir à l'Année Romane, on comprend mieux son utilité et le choix de la région Poitou-Charentes. C'est à un véritable plan d'aménagement du territoire que nous assistons : « [l'Année Romane] ce doit être aussi l'occasion d'une relance du développement économique de cette région au caractère rural encore trop prononcé, un véritable plan de

---

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> Colloque Ecole nationale du patrimoine, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, La Documentation française, Paris, 1995, 311 p.

<sup>108</sup> *Ibid.* note 272

campagne a été mis au point. »<sup>109</sup> Deux types d'opérations ont engagé ce désenclavement (en dehors des animations classiques dans les églises romanes) : les circuits touristiques de randonnée qui ont permis, autour des églises romanes, de faire découvrir aux touristes la richesse du patrimoine rural de la région et la mise en valeur de la culture populaire locale.

Ainsi, dans le cadre de l'Année Romane, la délégation de la Charente-Maritime du Comité National des Sentiers de Grandes Randonnées a voulu apporter une contribution originale à la mise en valeur des richesses de la Saintonge : elle a entrepris de créer un sentier de randonnée de près de 500 kilomètres qui permet de visiter plus de 70 monuments classés par des chemins non goudronnés, à travers la campagne et les bois<sup>110</sup>. Ce sentier qui a reçu le nom officiel de GR 360 a été conçu par le délégué départemental, François Bobrie, après une sévère sélection des itinéraires les plus touristiques. Il s'agit d'une boucle passant au nord par Saint-Savinien, à l'est par la vallée du Coran, au sud par Montguyon et à l'ouest par Talmont. Le balisage, effectué entre la fin de l'année 1975 et le début de l'année 1976, est blanc et rouge, couleur conventionnelle des Grandes Randonnées. Assuré par des bénévoles, le travail de marquage et parfois de débroussaillage<sup>111</sup> s'est poursuivi week-end après week-end.

Les curieux ont pu ainsi découvrir d'une autre manière les sites romans de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, de l'Abbaye de Fontdouce, de Geay, Saint-Savinien, Fenioux, Saint-Sauvant, Saint-Césaire au nord et Chepniers, près de Montendre, Saint-Martin d'Arcy, Montguyon et Moulons au sud. Le circuit fait, également, la part belle à des sites non-romans comme le château de La Roche-Courbon, la tour de Biracq, le château du Douhet, les fontaines de Venerand, la grotte de Beaumaire à la Chapelle-des-Pots... Bien entendu, les gîtes ruraux, associés au projet, ont été mis à contribution et ont pu servir de lieu d'accueil aux randonneurs.

L'inauguration officielle du circuit a été donnée le 1<sup>er</sup> mai 1976 entre Saintes et Saint-Savinien, un des tronçons les plus remarquables<sup>112</sup>. Cette initiative a permis, à sa petite échelle, d'encourager les touristes à découvrir les paysages saintongeais en dehors des sentiers rebattus habituels : « gageons qu'à l'époque où l'on parle beaucoup de qualité de vie, cette forme de découverte de notre région et de son trésor roman est appelée à connaître un succès certain, permettant à chacun de prendre au rythme de ses pas, l'exacte mesure de la variété et du perpétuel enchantement du paysage de la Saintonge romane. »<sup>113</sup>

---

<sup>109</sup> Le Monde, 14 avril 1975.

<sup>110</sup> AD 1004 W 65 : PV réunion du 2 juillet 1975 du Comité départemental.

<sup>111</sup> Sud Ouest, 27 avril 1976 : « Le GR 360 : 500 km pour découvrir à pied la Saintonge romane ».

<sup>112</sup> AD 1004 W 65 : PV réunion du comité départemental du 20 février 1976.

<sup>113</sup> Ibid. note 280.

Lors de l'Année Romane, d'autres opérations ont marqué l'émergence des ruraux dans la vague touristique, c'est le cas par exemple de la manifestation appelée « la Geste paysanne ». La culture populaire, en danger du fait de la désertification des campagnes, devient un enjeu identitaire et de fierté. En Poitou-Charentes, on peut penser que ce mouvement est né en 1969 avec la fondation de l'Union Poitou-Charentes pour la Culture Populaire (UPCP) et son cri d'alarme : « il faut sauver la culture populaire ; il faut sensibiliser les populations et leur faire prendre conscience de l'urgence et de l'ampleur de la tâche à accomplir, vite et avec le plus de volontaires possibles. »<sup>114</sup> En sept années d'existence cette fédération d'associations rassemble les amicales laïques et foyers d'éducation populaires, des foyers ruraux, des maisons de jeunes et des Maisons pour tous, des foyers socio-éducatifs ou socioculturels...

Ce grand élan en faveur de la culture populaire, principalement en milieu rural, s'articule, en ce milieu des années soixante-dix, autour d'un grand projet : le Centre régional d'animation rurale. Des initiatives émanant de ce cercle de réflexions ont permis de lutter pour cette sauvegarde de la culture populaire, c'est le cas du dictionnaire de langues populaires<sup>115</sup>. Il s'agit également de faire l'inventaire de la culture rurale et de la civilisation rurale, par la constitution d'une documentation audio-visuelle ; l'enseignement et l'éveil des jeunes par la connaissance du cadre de vie et de la langue populaires<sup>116</sup>. La connaissance du passé doit se coupler d'une production plus en rapport avec l'évolution récente du mode de vie rural avec « une production artisanale et culturelle qui soit l'expression actuelle du milieu rural »<sup>117</sup>. Il faut, comme le note André Pacher, Président de l'UPCP, que « le milieu rural cesse d'être uniquement cet espace dépeuplé et qu'il retrouve la parole, la musique et le geste créateur, que ses sites et monuments ne soient pas seulement livrés à la consommation culturelle préfabriquée et importée. »<sup>118</sup> En somme, cette association œuvre pour que les ruraux redécouvrent leur patrimoine, dans sa diversité, et que ce-dernier soit réapproprié et réutilisé comme bon leur semble.

En 1976, la tâche primordiale de l'association est le sauvetage de la culture orale paysanne avec un enseignement et une formation, tout en travaillant sur la danse, la musique et le chant. L'Année Romane arrive à point nommé pour recueillir les fruits de ce travail fastidieux. « La Geste paysanne » est le sommet de cette action et André Pacher affirme que la

---

<sup>114</sup> Sud Ouest, 5 février 1976 : « un urgent besoin de réanimation populaire »

<sup>115</sup> *idem*

<sup>116</sup> *idem*

<sup>117</sup> *idem*

<sup>118</sup> *idem*

réussite de cette Année Romane « est la preuve que la vie culturelle régionale est maintenant proclamée hautement »<sup>119</sup>. L'Année Romane est l'occasion pour ces associations de montrer leur vitalité et, comme le note M. Pacher, « un effort particulier sera fait par les associations membres de l'UPCP. »<sup>120</sup>

Ce sont ces associations qui vont faire vivre l'Année Romane au cœur des zones rurales. Il suffit de citer les manifestations de Saintes « Heures claires de la Saintonge », une association entre le Festival de Saintes et les *Bargunas* (groupe folklorique local), les animations de Surgères par l'association *Animation en Aunis*, ainsi que celles dans l'île de Ré<sup>121</sup>.

### **9-5-2- « 1700 édifices romans dont la grande partie sont ignorés du publics et ... des habitants eux-mêmes »<sup>122</sup>**

Les territoires de l'« intérieur » sont donc bel et bien en voie de développement, en partie grâce à l'Année Romane. Le succès de l'opération, nous l'avons vu, est réel cependant il serait intéressant de savoir quel fut le public de ces animations. Il est très difficile de répondre à cette question car il existe peu de renseignements en la matière. Ceci étant, l'Année Romane a été conçue pour justement attirer toutes sortes de publics. Dans un premier temps, les touristes étrangers ou venants de l'ensemble du territoire français furent les cibles. Pour cela, il suffisait de leur proposer des loisirs d'un niveau assez élevé et de communiquer autour de cela : « [...] c'est l'objectif avoué des promoteurs de l'Année Romane [...] »<sup>123</sup>. Malgré tout, sur le plan local la situation est différente voire délicate. L'opération Année Romane a toujours été perçue comme une opération technocratique, loin des discours décentralisateurs des organisateurs.

La tâche des promoteurs a donc été difficile : attirer une population suspicieuse dans des édifices qu'ils côtoient tous les jours. Surtout que la visite, les commentaires sur ces monuments sont proposés par des « spécialistes » qui habitent très loin de « leurs » édifices. J-M. Audineau soulève très bien le problème dans son article : « [un autre objectif] plus difficile à atteindre : faire participer la population de la région à la découverte de son propre patrimoine

---

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> AD 1004 W 65 : comité départemental de l'Année Romane.

<sup>122</sup> *Le Monde*, 14 avril 1975.

<sup>123</sup> *Ibid.*

artistique »<sup>124</sup>. En outre, l'Année Romane ne peut se contenter des touristes extérieurs à la région : « à quoi servirait le considérable investissement financier concédé si les douze mois de l'Année Romane se passaient dans l'indifférence local ? »<sup>125</sup> Il n'en est évidemment pas question : cela aurait été un échec financier et moral car l'Etat se félicitait de l'aspect décentralisé de l'opération qui se voulait une animation par et pour la population locale. Les organisateurs ont senti l'écueil, sans doute avertis par les expériences précédentes : rappelons que les opérations « Châteaux en Bourgogne » et « Châteaux en Auvergne » se sont déroulées dans l'indifférence générale de la population locale.

Pour remédier à cela, les organisateurs ont prévu les « opérations-signal » qui sont menées dans chaque département « [...] pour tenter de séduire en priorité les habitants de la région et démontrer que l'Année Romane n'a pas un caractère élitiste. »<sup>126</sup> Ce n'était pas gagné d'avance, « surtout lorsque ce tourisme culturel prend les apparences d'un banc d'essai technocratique ! »<sup>127</sup> C'est à un véritable paradoxe que nous assistons : plus les organisateurs s'évertuent à rendre cette opération populaire, en tentant de la décentraliser, plus la population locale se sent délaissée. En effet, malgré tous leurs efforts, cette opération demeure une formidable expérience de modernisation politique et la région Poitou-Charentes n'est, en somme, qu'un cobaye ou plutôt une région-pilote.

L'art roman n'est-il, en cela, qu'un prétexte à la mise en œuvre d'une opération de développement économique de la région ? La question reste en suspend mais il est indéniable qu'« il s'agit là d'une occasion unique de mettre en valeur l'ensemble de nos richesses historiques et artistiques, sans oublier le mode de vie et l'aspect économique de la région : c'est pour cette raison que les manifestations culturelles ne seront pas limitées à la période romane, car il ne s'agit pas de s'enfermer dans une « époque » avec tous les risques d'anachronismes. »<sup>128</sup> C'est pour cela que de nombreuses animations ont pris pour cadre l'Année Romane et les églises de la région sans pour autant utiliser l'art roman, à proprement parler : nous avons vu qu'il y a eu des représentations de musique classique, des fêtes populaires, des pièces populaires...

Les problèmes demeurent mais force est de constater que cette opération a été un succès et que la population locale, et rurale par dessus-tout, a au final, fort bien réagi aux attentes de l'administration centrale : « une fois évalué le sérieux avec lequel l'Etat et les administrations

---

<sup>124</sup> *Ibid.*

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> Revue Poitou-Charentes, avril 1975, n°19, *économie régionale*.



concernées prenaient cette affaire, conseils généraux, municipalités et associations socioculturelles, socio-éducatives et de tourisme ont décidé de mettre en œuvre les moyens accrus dont ils disposaient pour valoriser leur patrimoine culturel, architectural ou autre, et l'exprimer dans un climat de fierté et de réjouissance ouverte à tous. »<sup>129</sup> Plus loin, dans le même bilan de l'opération, on peut lire : « [...] et aux gens de la région, l'Année Romane a donné l'occasion de prendre conscience et de partager de complicité de leur unité culturelle. »<sup>130</sup> Dans une région rurale réputée pour sa frilosité à partager son art de vivre, ces mots résonnent comme un soulagement pour les responsables de l'opération.

Si un doute peut subsister quant aux raisons profondes qui ont conduit l'Etat à organiser l'Année Romane (opération touristique ou culturelle, de développement économique ou pour promouvoir la culture dans les zones rurales ?...), le travail effectué sur le plan local par le Rectorat de Poitou-Charentes pour initier les élèves à l'art roman doit l'enlever.

#### *Les actions pédagogiques pendant l'Année Romane :*

Depuis le début des années soixante-dix, diverses expériences se sont développées sous l'appellation d'« action culturelle en milieu scolaire ». Elles peuvent se situer dans le prolongement de toutes les disciplines « classiques » enseignées jusqu'alors et permettent souvent une intéressante collaboration pluridisciplinaire. Si les enseignements artistiques sont, au premier chef, intéressés par toutes les expériences qui permettent d'introduire directement l'enfant dans le monde de la création, l'enseignement des lettres peut utilement servir à la création théâtrale, l'histoire et la géographie dans les activités de découverte du patrimoine et de l'environnement. L'Education Nationale se sent de plus en plus concernée par les activités annexes pour l'épanouissement des élèves (sans doute un effet de l'après Mai 68) notamment dans le domaine des patrimoines culturels locaux, l'art dramatique, les animations musicales et chorégraphiques<sup>131</sup>.

Pendant toute l'année 1976, l'Académie de Poitiers et le Département de Vendée ont redécouvert l'art roman sous ses différents aspects. Pour le milieu scolaire, l'entreprise, lancée à

---

<sup>129</sup> AD 1004 W 67 : bilan provisoire de l'Année Romane.

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> *Ibid.*

tous les niveaux de l'enseignement et dans toutes les disciplines, « a montré l'efficacité d'une action pédagogique où enseignants et élèves ont, ensemble, porté un regard nouveau sur les trésors de l'art local le plus caractéristique. »<sup>132</sup>

A travers des animations diverses, des publications de documents, des stages de formation pour les enseignants et un concours scolaire qui se voulait le temps fort et l'aboutissement d'un travail approfondi, l'Année Romane a servi de thème pendant un an à l'organisation de la vie scolaire. Au total, on estime à 10 000 environ le nombre d'élèves touchés par ces activités. La richesse et la diversité de l'art roman a permis aux enseignants de faire découvrir aux élèves différentes facettes de cet art : son théâtre, sa musique, sa poésie, ses jeux, ses œuvres écrites ou chantées... Des groupes artistiques présentaient des animations : présentation d'instruments anciens, interprétation de morceaux de musique médiévale ; des « concerts-spectacles » mêlant poésie et musique des XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles. Soit les groupes artistiques se déplaçaient d'école en école, soit la maison de la culture départementale fournissait dans sa ville une gamme de spectacles à la disposition des écoles.

Le temps fort de l'Année Romane en milieu scolaire, a été sans conteste le concours proposé aux élèves. Son thème unique et simple, « l'art roman dans la région », laissait libre cours à l'imagination et à la fantaisie des jeunes. 286 réalisations ont été effectuées dans 160 établissements qui furent exposées en avril 1977 au centre régional de documentation pédagogique de Poitiers : « albums, maquettes, panneaux, tapisseries et 49 montages audiovisuels et films »<sup>133</sup>. Ces travaux ont également donné lieu à une grande exposition à Paris au siège de la Caisse Nationale des Monuments Historiques à l'Hôtel de Sully.

L'Année Romane « se voulait plus qu'un événement ponctuel et relativement éphémère »<sup>134</sup>. S'inscrivant dans la rénovation actuelle du système éducatif, elle marquait le début d'une action à long terme en contribuant par exemple, au niveau de l'élémentaire, au développement des activités d'éveil. En fait, « alors que la place de l'histoire à l'école élémentaire évolue progressivement dans la double direction de l'éveil et de l'étude dans le milieu, on comprend tout de suite l'intérêt d'une opération de ce genre : l'église romane est un monument présent dans le milieu et privilégié par son ancienneté, pour éveiller l'enfant à l'histoire et par l'histoire. »<sup>135</sup> Comme les responsables de l'opération l'on compris, l'Année Romane ne devait pas être seulement l'occasion d'une visite rapide et classique à l'église du village, assortie d'un discours ennuyeux sur le Moyen-âge. Elle devait permettre aux

---

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Ibid.*

éducateurs, à travers un exemple précis et concret, de renouveler l'enseignement de l'histoire en s'appuyant sur le milieu dans lequel vit l'enfant. Des instruments de travail nouveaux ont ainsi été produits par le Ministère de l'Education Nationale. Un document de 27 pages « Eglises romanes et activités d'éveil à dominante historique à l'école élémentaire », publié par le Centre départemental de documentation pédagogique de Niort, fut diffusé auprès des enseignants de cours élémentaires et moyens.

L'enseignant pouvait enfin s'attacher à développer, au sein de sa classe, des activités annexes tout en initiant ses élèves à la richesse du patrimoine local. 1976 et l'Année Romane marque l'entrée du Ministère de l'Education Nationale dans une ère « en faveur de l'étude des patrimoines culturels locaux. »<sup>136</sup> Stimulé par le succès de l'Année Romane dans tous les établissements scolaires, le Recteur de l'Académie de Poitiers, M. Verguin, lance l'année suivante l'opération « Connaissance et Protection du cadre de vie »<sup>137</sup>. Cette opération en partenariat avec les responsables régionaux de la Culture, de l'Agronomie, de la Jeunesse et des Sports et d'un représentant du cabinet du Ministre de la Qualité de Vie, visait, comme l'Année Romane, à sensibiliser les élèves à leur patrimoine et en particulier à leur environnement. Il est en tout cas clair qu'une telle opération s'inscrit pleinement dans la brèche entamée par l'Année Romane : « ... elle a le mérite de faire tomber les murs qui enserrant encore trop souvent l'Education Nationale et de faire de l'enseignement l'affaire de tous. »<sup>138</sup>

---

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> Sud Ouest, 4 février 1977 : « Connaissance et protection du cadre de vie, une action pédagogique originale lancée dans l'Académie de Poitiers »

<sup>138</sup> *Ibid.*

## Conclusion :

Nous l'avons vu, l'Année Romane a été le grand événement, dans les années soixante-dix, en matière culturelle dans le département et dans la région Poitou-Charentes. Après l'« Année européenne de la Nature », en 1970, le Conseil de l'Europe a choisi de mettre en valeur le patrimoine européen. Depuis 1973, le Secrétariat au Tourisme, en association avec tous les ministères concernés, poursuit, dans le cadre de l'Année européenne du Patrimoine, une politique systématique de mise en place et de promotion de circuits touristiques privilégiés. Il a débuté avec l'« Année des Châteaux de Bourgogne » puis l'« Année des Châteaux d'Auvergne », l'« Année Gothique » en Picardie, l'« Année Romane » en Poitou-Charentes en 1976 et ces opérations se prolongeront avec l'« Année des Châteaux seigneuriaux de Val de Loire », « 2000 ans d'architecture en Bretagne » et enfin « Sur les pas des troubadours » en Midi-Pyrénées.

C'est vraiment avec l'Année Romane que l'Etat réussit son pari de faire une opération d'envergure et interministérielle. Près de 60 édifices ont bénéficié, grâce à l'Année Romane, de travaux de restauration sur l'ensemble de la région. Des manifestations se sont déroulées dans tout le territoire faisant de cette opération une formidable machine promotionnelle. Plus de 40 associations et 150 municipalités se sont associées à l'Année Romane en Charente-Maritime et le cadre choisi pour les actions a été très souvent cantonal en raison de la présence d'animateurs à ce niveau. Cela a permis de favoriser la participation de la population locale qui s'est vite sentie impliquée par cette opération, malgré des hésitations initiales. Les trois festivals du département, ainsi que la Maison de la Culture de La Rochelle se sont appropriés la manifestation en faisant état de leur savoir-faire. Le succès a donc été aussi bien financier, humain qu'administratif avec une coopération interministérielle et un partage des compétences à l'échelon local et national. Certains auraient même voulu que l'opération se prolonge : « le prolongement que certains membres de l'établissement public régional souhaitaient n'aura pas lieu [...] pourtant le Conseil Général avait retenu [dans son projet de budget] la suite des travaux de rénovation des églises romanes, s'il ne devait rester de l'Année Romane que ce résultat, ce serait déjà fort satisfaisant. »<sup>139</sup>

---

<sup>139</sup> Sud Ouest, 26 février 1977.

## Conclusion de la troisième partie :

Un article du quotidien Sud Ouest pose déjà la question, en 1970, du contrôle du flux touristique sur l'île de Ré. Le journaliste propose, sans le formaliser concrètement, de procéder à un aménagement réfléchi et concerté de l'urbanisme sur l'île, et finalement, sur l'ensemble du territoire préservé du littoral charentais. Pour lui, en limitant à des problèmes de tuiles et de couleurs la sauvegarde du style rhétais, le législateur vise sans doute « à rappeler avec discrétion, que les excentricités bariolées seraient mal venues en une région célébrée par toute une littérature et par toute une école de peintres pour ses nuances délicates et infiniment variées »<sup>140</sup>. Si la question du contrôle de l'urbanisme est vue à travers la question du tourisme – ce qui s'explique aisément dans le cas de l'île de Ré – l'enjeu de l'aménagement du territoire et de son contrôle devient un objectif essentiel. Comme le note le journaliste : « bien naïf est le touriste qui pense trouver dans l'île de Ré des espaces vierges et des horizons oubliés par le progrès, comme le lui promettent les revues touristiques et les dépliants des Syndicats d'initiatives. [...] En réalité, l'île étant petite et particulièrement étroite, les allusions à la civilisation moderne y sont plus concentrées qu'ailleurs »<sup>141</sup>. La question de la standardisation commerciale des centres urbains se pose dès cette période. On assiste alors, dans tous les villages d'Europe où, par intérêt ou par négligence, les responsables municipaux ne s'y opposent pas, au phénomène de dépersonnalisation que de grandes sociétés de commerce étendent aux villages rhétais.

Par ailleurs, les années 1970 marquent également l'émergence des grandes manifestations touristiques autour du patrimoine. L'Année européenne du patrimoine est l'étape séminale de ce phénomène.

À l'heure de l'unification des peuples européens, l'identification d'un patrimoine commun à toute l'Europe devient primordiale : « l'idée d'un patrimoine *européen*, corollaire du sentiment d'appartenance à une même culture, constitue l'un des enjeux majeurs de la réflexion contemporaine, ou tout au moins de la gestion publique de la mémoire. »<sup>142</sup> Il est assez intéressant de remarquer qu'à l'échelon d'une région, ce dessein devient, clairement, un facteur

---

<sup>140</sup> Aubarede, « Existe-t-il encore un style architectural rhétais ? », *Sud Ouest*, 18 mai 1970.

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> Poulot, D., *Patrimoine et musées. L'institution de la culture*, Hachette, Paris, 2001, p.189.

de développement identitaire. La valorisation de l'art roman suscite une certaine fierté sur le plan local et permet même aux promoteurs de la culture rurale de se procurer de nouveaux adeptes. Les années soixante-dix marquent l'arrivée du chômage et des incertitudes concernant l'avenir (d'ailleurs le titre donné à l'Année européenne du Patrimoine est symptomatique : « un avenir pour notre passé »), dans ces moments-là, les peuples ont tendance à se replier sur eux-mêmes ; ce qui a permis de redécouvrir un grand nombre de traditions héritées du passé.

L'émergence du patrimoine est, ainsi, assurée : « les signes de cette évolution [des attitudes et des mentalités à l'égard du passé] sont multiples et concernent des univers souvent très hétérogènes tels que, sur un plan artistique, les thèmes du quotidien, traditionnel ou historique, les mesures prises en matière de restauration et de conservation architecturale (réhabilitation des quartiers anciens, réutilisation des monuments historiques ou des bâtiments industriels et ruraux désaffectés), la préservation et la transmission du savoir-faire artisanal ou des coutumes locales ; et enfin, la protection de modes de vie et de lieux menacés de disparition. »<sup>143</sup> Ainsi, au lieu de rapprocher les peuples européens, ces opérations qui se développent un peu partout en Europe favorisent l'émergence des sensibilités régionales et la volonté pour ces populations d'entretenir leur particularisme.

---

<sup>143</sup> Ballé, C., « Patrimoine et développement culturel » dans Moulin, R., (dir.), *Sociologie de l'art*, L'Harmattan, Paris, 1999 (deuxième édition), p. 61

---

## **Conclusion générale**

---

Les évolutions contemporaines dans le domaine du patrimoine culturel mettent les responsables publics, l'ensemble des groupes sociaux – y compris le monde de la recherche – face au défi de réviser nos modes d'appréhension de la culture et du passé. La vigueur, voire même l'urgence, avec laquelle la notion de patrimoine a évolué ces trois dernières décennies a quasiment immédiatement amené la recherche à se pencher sur ce nouveau concept protéiforme. Sociologues, géographes et ethnologues sont parvenus à des conclusions importantes et vivifiantes que nous avons utilisées telles des balises mais dont nous avons dû nous éloigner pour mener à bien notre étude, car elles dénotent de préoccupations éminemment contemporaines.

Nous nous sommes également penchés sur les travaux d'historiens du patrimoine. Nous les avons décomposés en trois grandes catégories : les études sur l'administration des monuments historiques, autour des travaux de Françoise Bercé, de Philippe Poirrier ou d'Arlette Auduc ; les études monographiques sur l'évolution des politiques patrimoniales locales ; et enfin, les analyses transversales sur le concept de patrimoine, citons par exemple une partie des travaux de Dominique Poulot.

Notre étude s'inscrit à la confluence de ces trois axes de la recherche historique. Nous avons clairement assumé notre approche monographique en analysant, à chaque fois que cela a été nécessaire, les enjeux et les réseaux locaux des politiques de mise en valeur du patrimoine. Mais nous souhaitons insister sur le fait que notre démarche ne se résume pas à cela. Nous avons tenté, cette fois-ci, à chaque fois que cela a été possible, de dégager les implications nationales des initiatives locales en matière patrimoniale. Cela se traduit en quelque sorte par une vision nationale, voire internationale, de notre étude locale. Il n'y a pas, pour nous, de réelle différence entre une monographie régionale et une étude nationale de la question patrimoniale à partir du moment où l'on se pose les questions adéquates : qui fait du patrimoine, à quel moment et pourquoi ? Nous avons vu que ces questions simples ont, la plupart du temps, des réponses multiples qu'il serait illusoire de résumer en quelques lignes. Pour autant, nous sommes parvenus à des conclusions fortes que nous allons tenter de résumer.



## Démarche et résultats empiriques :

Dans la première partie, nous avons vu que la formation d'une conscience patrimoniale s'effectue sur le temps long, d'où le choix d'une chronologie chevauchant le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Nous nous, plus particulièrement, focalisés sur les exemples de quatre centres urbains du département : Saintes, La Rochelle, Rochefort et Royan. Ils ont la particularité d'être très disparates sur le plan architectural : Saintes, la ville antique et médiévale, La Rochelle, la ville commerçante de la Renaissance, Rochefort, l'arsenal militaire moderne et Royan, la station balnéaire reconstruite après la seconde guerre mondiale.

Ces exemples de patrimonialisation, si hétéroclites, exposent, d'une part, la difficulté d'établir toute règle en la matière et, d'autre part, le rôle prégnant de la population locale, élus en tête. Les balbutiements perçus au XIX<sup>e</sup> siècle sont souvent initiés par des sociétés savantes tandis que, plus tard, l'œuvre des élus locaux s'avère prépondérante.

Il est également nécessaire de distinguer l'urbanité telle qu'elle est perçue et vécue au XIX<sup>e</sup> siècle, de nos villes-territoires actuelles, ancrées dans un espace géographique affirmé et à l'identité revendiquée. Les populations locales ont, depuis, été rejointes par d'autres producteurs d'identité. Elles ne semblent plus avoir un rôle décisif dans la construction des identités urbaines. Ainsi, la population s'avère moins productrice, comme un siècle plus tôt, que consommatrice d'une identité construite par une somme de « spécialistes » (urbanistes, élus, architectes, responsables administratifs...) dans une démarche avant tout communicationnelle. Néanmoins, celle-ci conserve, le plus souvent, le dernier mot. L'exemple de Royan est, en cela, intéressant : la reconnaissance scientifique tout comme l'implication récente des élus n'ont pas totalement suffi à la patrimonialisation du site par la population locale. Les rôles n'étant pas définis, on ne peut que constater « l'ambivalence éloquente entre la référence à l'histoire et la référence à la contemporanéité, que porte évidemment en exergue le palimpseste de plus en plus opaque des représentations de la ville, à mesure que s'y substituent les collectivités et les appartenances »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Morisset, Lucie, K., Noppen, Luc, *Identités urbaines*, Montréal, Nota Bene, 2003, p. 11.

Histoire, mémoire et patrimoine entretiennent une relation paradoxale. L'écriture de l'histoire<sup>2</sup> s'appuie sur une pratique éprouvée quotidiennement. Selon Michel de Certeau, c'est justement par l'écriture que l'historien fabrique un bout de vérité. Paul Ricœur a, dès les années 1950, montré la tension qu'il existe pour l'historien entre l'objectivité nécessaire de son objet et sa subjectivité propre<sup>3</sup>. Cette objectivité, l'historien la trouve dans les traces du passé – ce que Arlette Farge trouve dans le *tracé de l'archive*<sup>4</sup> - qu'elles soient archivistiques ou matérielles. Le patrimoine fait corps avec ces traces et son étude, par le biais des patrimonialisations, revient en quelque sorte à effectuer une mise en abîme du travail d'historien. Notre étude sur les patrimonialisations en Charente-Maritime est donc à la fois une étude monographique sur le patrimoine et une réflexion modeste, plus générale, sur l'histoire et son objet. Ainsi, comme le note Jacques Rancière, l'historien doit se réconcilier avec son objet en ne cédant pas aux sirènes qui l'incitent régulièrement à l'euthanasie<sup>5</sup>. Le patrimoine en est un bon exemple puisqu'il est à la fois une trace effective du passé et une autoproduction très personnelle du présent et du futur.

Nous avons vu dans la deuxième partie que la difficulté évidente de ce type d'étude – qui se veut à la fois globalisante et sur le temps long – se porte, principalement, sur le choix chronologique adapté aux trois échelles de notre étude. Nous avons fait le choix d'adapter notre chronologie à chaque cas de figure.

Par ce biais, nous avons constaté que l'émergence des revendications patrimoniales au XIX<sup>e</sup> siècle a influencé l'apparition de nouvelles pratiques culturelles à différentes échelles : d'abord celle des institutions, par le prisme de l'Etat (voir dans le chapitre 4) et des municipalités (voir dans le chapitre 5) et enfin, celle de la population elle-même à travers le travail des historiens, des érudits locaux, des artistes et des premiers promoteurs touristiques (voir dans le chapitre 6).

---

<sup>2</sup> Certeau, M., *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, 358 p.

<sup>3</sup> Ricoeur, P., « Objectivité et subjectivité en histoire », (déc. 1952), repris dans *Histoire et Vérité*, Paris, Le Seuil, 1955, p. 30.

<sup>4</sup> Nom d'une série de conférences données par Arlette Farge entre 2007 et 2010.

<sup>5</sup> Rancière, J., *Les noms de l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1992, 213 p.

Pour ce qui est de la gestion des monuments historiques par l'Etat, nous avons donc choisi de débiter notre étude en 1840, soit à la date de la publication de la première liste des monuments historiques par la Commission des Monuments historiques. Il aurait été maladroit de débiter notre étude au début du XXe siècle compte tenu de notre volonté de suivre l'évolution générale de l'administration des monuments historiques : nous aurions omis ses origines et cela aurait sans doute biaisé notre vision de celle-ci sur les plans quantitatifs et qualitatifs. En effet, nous avons constaté en établissant l'étude quantitative du nombre de monuments historiques dans le département de la Charente-Maritime que le nombre d'édifices en question est en très faible augmentation jusqu'au XXe siècle et qu'il se focalise sur des options architecturales très classique jusqu'à peu près 1910.

Nous avons ensuite privilégié une périodisation tenant compte des événements qui ont influencé l'évolution des politiques patrimoniales de l'Etat et leurs répercussions locales en Charente-Maritime. Nous avons vu que ces événements pouvaient concerner l'adoption d'une nouvelle loi, par exemple celle sur la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905. Mais, nous avons également vu qu'une série d'événements successifs et hétéroclites pouvaient avoir des conséquences sur cette évolution. Par exemple, en 1920, la fin de la Première Guerre Mondiale, l'adoption de l'inscription à l'ISMH, une certaine évolution des goûts en faveur des ensembles urbains et la montée des préoccupations en faveur de la protection des espaces naturels : ces événements ont incité l'Etat à protéger plus d'ensembles urbains et également quelques espaces naturels.

Pour ce qui est de l'émergence des politiques culturelles des municipalités, la situation est toute autre. Nous avons fait le choix délibéré de nous focaliser sur une ville du département pour éviter toute contamination d'un discours normatif ; car chaque ville possède sa propre histoire et nous pensons que celle-ci influence le rapport de ses élites à l'art et à la culture. Surtout, il était important d'opérer un jeu d'échelle afin de dépasser la seule vision administrative du rapport au patrimoine. Nous concentrer sur une ville nous a permis d'aborder les questions des stratégies municipales et l'implication ancienne des instances locales dans les politiques patrimoniales même si elles n'en ont pas les prérogatives sur le plan de la gestion des monuments historiques. Le choix de la ville de La Rochelle a été évident pour plusieurs raisons : pour son importance démographique, pour sa vitalité économique à partir du XXe siècle et pour la diversité de son patrimoine. Par ailleurs, les sources archivistiques municipales sont bien plus importantes à La Rochelle que dans les

autres villes du département<sup>6</sup>. Le choix de la période a également été poussé par deux éléments distincts que nous avons décrits : la faiblesse des initiatives municipales jusqu'au début du XXe siècle et, en corollaire, la volonté de ne pas uniquement se focaliser sur des initiatives qui étaient jusqu'à cette période très influencés par des événements nationaux (la loi de 1887, la désaffectation d'églises à la fin du XIXe siècle, la loi de 1905 et les répercussions sur le nombre de bâtiments municipaux à réaffecter).

Enfin, pour ce qui est de la production du discours patrimonial par le biais de l'écrit et de l'iconographie, la situation est différente car il a fallu prendre en considération le fait que nous ne devons nous intéresser qu'à ce qui était lu et regardé à partir du XIXe siècle. L'objectif était d'appréhender le discours patrimonial qui se diffusait à cette époque mais, il n'était pas forcément produit au même instant. C'est pour cette raison que nous nous sommes intéressés aux textes écrits au XVIIIe siècle – notamment ceux d'Arcère – et aux récits de voyages anciens qui ont un grand succès au XIXe siècle. Nous avons choisi de consacrer la plus grande partie de ce chapitre à ce qui a permis de fabriquer un discours patrimonial à partir de cette période, c'est-à-dire les textes subjectifs d'érudits locaux mais également les textes normatifs qui, à force de s'inspirer les uns des autres, finissent par marquer définitivement le discours patrimonial sur la région. Ainsi, on note une surreprésentation de termes et de valeurs qui sont sensés caractériser le département à travers des écrits très divers : des monographies historiques érudites, des articles de presse grand public, des guides touristiques, voire des poèmes folkloriques. Dans un deuxième temps, nous avons vu que l'iconographie a suivi une évolution qui a des conséquences sur le discours patrimonial en permettant de le diffuser plus largement. Elle a également permis de faciliter l'apparition de nouveaux types de patrimoines tout en généralisant un discours sur celui-ci.

Dans la troisième partie, nous nous sommes finalement intéressés à la période postérieure à 1945. Encore une fois, nous avons privilégié une approche fondée sur la séparation entre l'étude du fonctionnement administratif des services des Monuments historiques et celle de l'utilisation – ou de la réutilisation – du patrimoine. Il s'en dégage de nombreux résultats que nous regroupons autour de trois thématiques : la création, par la force des choses, de réseaux locaux intervenant sur le patrimoine, ces réseaux se constituent sur un

---

<sup>6</sup> Les archives municipales de la ville de La Rochelle comportent à la fois les délibérations du conseil municipal depuis ses origines ainsi que de nombreux autres documents issus des commissions municipales : celles des bâtiments civils nous a notamment beaucoup intéressé.

temps relativement long de plusieurs décennies ; l'émergence rapide, à la fin des années cinquante, d'une nouvelle conception des monuments historiques, elle sera sans doute à l'origine de l'émergence de la notion contemporaine de patrimoine<sup>7</sup> ; la prise de conscience, par les pouvoirs publics et les groupes sociaux, de l'importance du rôle du patrimoine dans l'aménagement du territoire, celui-ci pouvant servir de vecteur identitaire et de moteur économique, ou plutôt, d'élément essentiel afin de lever des fonds à des fins touristiques, d'aménagement ou, plus prosaïquement, pour organiser des événements ponctuels<sup>8</sup>.

### **Apports et perspectives de recherche :**

Avant de lister les apports et les perspectives de recherche que cette étude permet d'entrevoir, nous tenons à identifier les limites de notre approche. Tout d'abord, se focaliser sur un département administratif a eu les avantages de clarifier la question patrimoniale quant à l'intervention des services de l'Etat, mais elle a justement la faiblesse de privilégier l'angle administratif, on perçoit bien que le département de la Charente-Maritime n'a pas de réelle cohérence patrimoniale, ni même sociale.

Par ailleurs, en privilégiant parfois l'angle administratif, nous avons dû sans doute écarter certains patrimoines. Heureusement, nous avons corrigé le problème en nous focalisant sur les nombreux acteurs sociaux du patrimoine, ce qui nous a permis de rattacher à notre étude certains objets « oubliés ».

Enfin, le choix de la longue durée nous a parfois obligé de privilégier certains événements plutôt que d'autres, en d'autres termes, d'effectuer une sélection, que nous avons voulu certes objective en nous fondant sur les sources, mais qui demeure un obstacle à une compréhension profonde de cette évolution globale. Afin d'y remédier, nous pensons que deux pistes s'offrent à nous : soit une étude comparable sur un objet patrimonial en particulier serait nécessaire pour conserver une approche sur le temps long, soit effectuer une étude globale sur l'ensemble des patrimoines sur une période plus courte à définir.

---

<sup>7</sup> Une étude plus approfondie de la question reste à effectuer.

<sup>8</sup> L'exemple séminal de l'Année Romane et de l'Année européenne du patrimoine est un cas d'école.

Les apports de cette étude sont, nous le pensons, très nombreux. Tout d'abord, elle a permis de mieux connaître une région que la recherche historique n'a pas toujours privilégiée. Cette région marquée par les guerres de religion a souffert du très grand nombre d'études sur cette période historique au détriment parfois des autres. Jusqu'à la fin des années 2000, le XIXème et le XXème siècle étaient quasiment délaissés par les chercheurs qui se sont penchés sur cette région.

Par ailleurs, nous avons su étudier sur le temps long l'administration des Monuments historiques et mieux comprendre l'évolution et les pratiques quotidiennes de celle-ci. Nous avons vu, par exemple, que la Caisse nationale des monuments historiques et des sites a longtemps participé au financement des travaux sur les monuments historiques (voir chapitre 7), ce qui – à notre connaissance – n'a jamais été mis en lumière. Nous avons vu l'implication des ACMH et des ABF et leur rôle capital au quotidien, ce qui, encore une fois, n'a pas encore été évalué par la recherche.

Enfin, nous n'avons pas occulté le rôle des groupes sociaux et l'évolution des mentalités dans leur approche de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Cela s'est traduit notamment par une meilleure compréhension de l'implication des sociétés savantes dans la connaissance du patrimoine local au XIXème siècle, notamment par le biais de la mise en œuvre d'inventaires, et par l'évolution des pratiques littéraires et iconographiques dans un discours médiatique nouveau qui mène à la mise en tourisme du patrimoine de nos jours.

# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES GENERAUX :

- ABRIC Jean-Claude, 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 253 p.
- ADDED (S.), « Du nouveau sur les sources photographiques », in *Institut d'Histoire du Temps Présent*, n°28, juin 1987, p.9-16.
- ADHEMAR (J.), « L'enseignement par l'image », in *Gazette des Beaux-Arts*, Février 1981, p.53-60 ; septembre 1981, p.49-60.
- AGULHON Maurice, « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIXème siècle », in *Ethnologie Française*, 1975/1-4, p.34-56.
- AGHULON Maurice, « Histoire des associations », in *Esprit*, 1978-6, p.13-18.
- AILLAGON Jean-Jacques, 30.10.2008, *Une nouvelle dynamique pour les politiques de conservation du patrimoine monumental*, Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental, 178 p.
- ALLAND Denis, RIALS Stéphane (dir.), 2003, *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Lamy/P.U.F, 1649 p.
- AMBROISE-RENDU (A-C.), « Du dessin de presse à la photographie (1878-1914) : histoire d'une mutation technique et culturelle », in *RHMC*, I, 1992, p.6-28.
- ARENDT Hannah, 1972, *La Crise de la culture*, traduction française P. Lévy, Paris, Gallimard, 1989 (*Between Past and Future : Six Exercises in Political Thought*, New York, 1961, augmenté de deux essais en 1968), 380 p.
- ARGAN Giulio Carlo, 1995, *L'histoire de l'art et la ville*, Paris, Ed. de la Passion, 224 p.
- ARMAND (P-N.), *Dictionnaire de la cartophilie francophone*, Saint-Just-La-Pendue, Ed. P. Arand, 1990, 789p.
- BAILLY Antoine, 1985, « Distance et espaces : vingt ans de géographie des représentations », in *l'Espace géographique*, n°3, p.197-205.

BAILLY Antoine, 1989, « L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations », in *Espaces Temps*, 40-41, p.53-58.

BARRAQUE Bernard, THEYS Jacques (dir.), 1998, *Les politiques d'environnement : évaluation de la première génération, 1971-1995*, Ed. de la recherche, Paris, 391 p.

BARTHES (R.), « Le Guide Bleu », in *Mythologie*, Paris, Editions du Seuil, 1957, 247p. (p.121-128).

BAUDOUI Rémi, « Ecrire une histoire contemporaine de l'urbain », in *Vingtième siècle*, n°27, p.97-105.

BAUTIER Robert Henri, 1975, « L'apport des sociétés savantes à la publication des sources documentaires » dans *Les actes du Colloque interdisciplinaire sur les sociétés savantes du 100e congrès national des sociétés savantes* PARIS CTHS, page 91.

BEAUCARNOT Jean-Louis, 2005, *La généalogie*, P.U.F., Collection « Que sais-je ? », 3e édition, Paris, 127 p.

BEAULIEU (F. de), photos LE DOARE, « Cent ans d'images urbaines », in *Ar Men*, n°112, 2000, p.46-53.

BEAULIEU Bernard (Rassemblés par) et GENET-ROUFFIAC Nathalie (dir.), 1997, *Eléments d'histoire administrative Ministère de la culture*, Comité d'histoire du Ministère de la culture, travaux et documents n° 5, Paris, 150 p.

BEDARIDA François, 1995, *L'Histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 438 p.

BEDARIDA François, 2003, *Histoire, critique et responsabilité*, Paris/Bruxelles, IHTP-CNRS/Complexe, coll. « Histoire du temps présent », 358 p.

BERDOULAY Vincent, 1974, « Remarque sur la géographie de la perception », in *l'Espace géographique*, n°3, p.187-188.

BERTHO-LAVENIR Catherine, 1999, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Editions Odile Jacob, Paris, 438 p.

BOUDON Philippe (éd.), 2003, *Langages singuliers et partagés de l'architecture*, Paris, L'Harmattan, 286 p.

BRAUDEL Fernand, 1990, *L'identité de la France*, Flammarion, Collection « Mille et une pages », Paris, 1181 p.

BRUGERETTE Joseph, 1935, *Le prêtre français et la société contemporaine, tome II Vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1871-1908)*, Editeur P. Lethielleux, Paris, 637 p.

BRUNET Roger, 1974, « Espace, perception et comportement », in *l'Espace géographique*, n°3, p.189-204.



BUCK-MORSS Susan, 1989, *The Dialectics of Seeing. Walter Benjamin and the Arcades Project*, Cambridge et Londres, MIT Press, 493 p.

BURKART Lucas, CORDEZ Philippe, MARIAUX Pierre-Alain, POTIN Yann, 2005, *Le trésor au Moyen Âge. Questions et perspectives de recherche*, Institut d'Histoire de l'art et de Muséologie, Neuchâtel, 137 p.

CABANNE Pierre, 2003, *Les grands collectionneurs, tome I Du Moyen Âge au XIXe siècle*, Editions de l'Amateur, Coll. « Regard sur l'art », Paris, 301 p.

CAUQUELIN Anne, 2000, *L'invention du paysage*, P.U.F Coll. « Quadrige », Paris, 181 p.

CERTEAU (de) Michel, 1973, *L'Absent de l'histoire*, Paris, Mame, 186 p.

CERTEAU (de) Michel, 1975, *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 490 p.

CERTEAU (de) Michel, 1990, *L'Invention du quotidien, t.I. Arts de faire* (1980), nouvelle éd. Luce Giard, Paris, Gallimard, Folio Essais, liii-352 p.

CERTEAU (de) Michel, 1987, *Histoire et psychanalyse entre science et fiction*, Paris, Gallimard, (réimpr. 2002), 310 p.

CERTEAU (de) Michel, 1990, *L'invention du quotidien I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 350 p.

CERTEAU (de) Michel, *L'Invention du quotidien, t.II. Habiter, cuisiner* (1980) (with Luce Giard and Pierre Mayol), nouvelle éd. Luce Giard, Paris, Gallimard, Folio Essais, 1994, xv-418 p.

CHALINE Jean-Pierre, 1998, *Sociabilité et érudition Les sociétés savantes en France XIXe-XXe siècle*, Editions du C.T.H.S., Format 31, Paris, 479 p.

CHAPUS René 2001, *Droit administratif général* tome I Editions Montchrestien 15e éd., Paris, 1427 p.

CHARTIER R., ESCUDIER A., NORA P., POMIAN K., RICOEUR P., « Autour de *La Mémoire, l'Histoire et l'Oubli* de Paul Ricoeur », in *Le débat*, n°122, 2002, Paris, Gallimard, p.4-62.

CHATEAUBRIAND François René de, 1966, *Génie du christianisme*. Edition établie par REBOUL Pierre, Paris, Garnier-Flammarion, 2 volumes, tome I : 511 pages, tome II : 504 p.

CHATEAUBRIAND François René de, 2005, *Itinéraire de Paris à Jérusalem, et de Jérusalem à Paris. Suivi du Journal de Julien*, Gallimard collection « Folio classique », Paris, 734 p.

CHOAY Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopie et réalité, une anthologie*, Ed. du Seuil, Collection « Points », série « Essais », Paris, 448 p.

CHOAY Françoise, 1970, « L'Histoire et la méthode en urbanisme », in *AESC*, p.1143-1154.

CHOAY Françoise, 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », in *Catalogue Exposition La ville Art et architecture en Europe 1870-1993*, Centre Pompidou Printemps 1994, pp26-35.

CHOAY Françoise, 1996, *La règle et le modèle : sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, (Nouvelle éd.) Editions Le Seuil, Paris, 378 p.

CHOAY Françoise, 2001, « Structures identitaires et universalité », *Les cahiers de la ligue urbaine et rurale*, n°150, p. 11-18

CHOAY Françoise, 2006, « Urbanisme Théories et réalisations », *Encyclopaedia Universalis* 2006 (version 11), 15 p.

CHOFFEL-BERTHOU (D.), « Les illustrations dans les livres de voyage au XIXe siècle et leur véracité », in *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1988, p.213-224.

COLLECTIF, 2005, Archéologie d'une crise, *Les nouvelles de l'archéologie*, no 98, 64 p.

CORNU Marie, 1996, *Le droit culturel des biens L'intérêt culturel juridiquement protégé*, Bruylant, Bruxelles, 621 p.

CROIX (A.), LESPAGNOL (A.), PROVOST (G.), *Église, Education, Lumières...Histoire culturelle de la France (1500-1830) en l'honneur de J. Quéniard*, Rennes, PUR, 1999, p.309-316.

DAGONET François, 1992, *Philosophie de la propriété. L'avoir*, Paris, PUF, 232p.

DAUX Georges, 1966, *Histoire de l'archéologie*, P.U.F, Coll. « Que Sais-Je ? », no 54, 4e éd. Paris, 127 p.

DAVALLON Jean, 1983, « Réflexions sur l'efficacité des productions culturelles ». *Langage et Société* (24), juin 1983, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, p. 37-52.

DAVALLON Jean, 1984, « Sociosémiotique des images ». *Langage et société* 28, juin 1984, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, p. 111-140.

DAVALLON Jean, 1987, « Du musée au parc : Exposer le vivant ». *Loisir et société/Society and leisure*, 10(1) Sillery : Presses de l'Université du Québec, p. 23-43.

DAVALLON Jean, 1988, « Un outil pour voir et penser sa culture : l'exposition ». *Études de linguistique appliquée* 69, janv.-mars 1988, Paris : Didier, p. 52-60.

DAVALLON Jean, 1993, Lecture stratégique, lecture symbolique du fait social : Enjeu d'une politologie historique », in *Politique de la mémoire : La commémoration de la Révolution française / sous la dir. de : J. DAVALLON, Ph. DUJARDIN, G. SABATIER*. Presses universitaires de Lyon.

DAVALLON Jean, 1995, « Exposition, représentation et communication », *Recherches en communication*, 4, p. 15-36.

DAVALLON Jean, GOLDSTEIN, B., GOTTESDIENER H. 1997. « Le multimédia et les musées », p. 51-60 in *Apprendre avec le Multimédia* / sous la direction de J. CRINON et C. GAUTELLIER, Paris: CEMEA / Éd. Retz.

DAVALLON Jean, 1998, « Une écriture éphémère : l'exposition face au multimédia ». *Degrés*, 92-93, hiv. 1997-print. 1998.

DEBRAY Régis, 1999, *Par amour de l'art. Une éducation intellectuelle*, Paris, Gallimard, 474 p.

DELEUZE Gilles, 1986, *Foucault*, Paris, Éditions de Minuit, 141 p.

DELEUZE Gilles, 2002, *L'Île déserte et autres textes. Textes et entretiens 1953-1974*, édité par David Lapoujade, Paris, Les éditions de Minuit (coll. « paradoxe »), 365 p.

DELHOSTE Marie-France, 2001, *Les polices administratives spéciales et le principe d'indépendance des législations*, LGDJ Coll. « Bibliothèque de droit public », Paris 290 p.

DEMOULE Jean-Paul, GILIGNY François, LEHOERFF Anne, SCHNAPP Alain. 2002, *Guide des méthodes de l'archéologie*, Ed. La découverte, Paris, 292 p.

DEMOULE Jean-Paul, STIEGLER Bernard (dir.), 2008, *L'avenir du passé Modernité de l'archéologie*, Paris INRAP/Ed. La découverte, 250 p.

DIEUDONNE Patrick (dir.), 1994, *Villes reconstruites du dessin au destin*, Paris, L'Harmattan, vol. I, 382 p., vol. II, 383p.

DJIAN Jean Michel, 2005, *Politique culturelle : la fin d'un mythe*, Gallimard, Paris, 196 p.

DONNAT Olivier (dir.), 1998, *Les pratiques culturelles des Français Enquête 1997*, La Documentation française/ Ministère de la culture Département des études et de la prospective, Paris, 359 p.

DOSSE (F.), « Paul Ricoeur : entre mémoire, histoire et oubli », in LEONARD (Y.) dir., *Cahiers Français : la mémoire entre histoire et politique*, Paris, la Documentation Française, n°303, juillet/août 2001, p.15-23.

DUBET François, « Défendre son identité », in *Esprit*, 1981-3, p.80-88.

DUBY Georges, 1976, *Saint Bernard. L'art cistercien*, Flammarion/Arts et métiers graphiques, coll. « Les grands bâtisseurs », Paris, 224 p.

DUBY Georges (dir.) 1980-1985, *Histoire de la France urbaine, la ville antique*, 5 tomes, Paris, Editions du Seuil, 600 p.

EMMANUEL Pierre, 1971, *Pour une politique de la culture*, Editions du Seuil, Paris, 208 p.

*Espaces et sociétés : Le sens des formes urbaines*, n°122, n°3/2005, Fenouillet, Editions Erès, 230 p.

- ESPINAS Georges, « Histoire urbaine. Critique et méthode », in *Annales d'Histoire Sociale*, 1939, p.3-23.
- FARGE Arlette, 1997, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 152 p.
- FARGE Arlette, 1997, *Des lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, 148 p.
- FORTIER-KRIEGEL Anne, 2004, *Les paysages de France*, La documentation française, Bibliothèque des rapports publics, 296 p.
- FOUCAULT Michel, 1966, *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 405 p.
- FOUCAULT Michel, 1969, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines », 288 p.
- FOUCAULT Michel, 2001, *1981-1982 : L'Herméneutique du sujet*, Paris, Gallimard, 540 p.
- FREMONT Armand, 1974, « Recherches sur l'espace vécu », in *l'Espace Géographique*, n°3, p.231-238.
- FRERE (C.), RIPERT (A.), *La carte postale, son histoire, sa fonction sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon / CNRS, 1983, 194p.
- FREUND (G.), *Photographie et société*, Paris, Seuil, 1974, 220 p.
- FUMAROLI Marc, 1992, *L'Etat culturel Essai sur une religion moderne*, Ed. de Fallois, Le livre de poche, « biblio Essais », Paris, 414 p.
- GADAMER (H-G.), *Le problème de la conscience historique*, Paris, Le Seuil, 1996, 90 p.
- GARDIN Jean-Claude, 1979, *Une archéologie théorique*, Hachette littérature, Coll. « L'esprit critique », Paris, 339 p.
- GAUTHIER (G.), *Vingt leçons sur l'image et le sens*, Paris, Edilio, 1982, 196 p.
- GERVEREAU (L.), *Les images qui mentent. Histoire du visuel au XXème siècle*, Paris, Seuil, 2000, 458 p.
- GRANOUX (X.), *Catalogue descriptif de la Carte Postale Imprimée Française et Etrangère parues depuis 1894*, Paris, Ed. H. Daragon, Collection « Histoire de la Carte Postale », 1903, 104p.
- HABERMAS (J.), *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1996, 324p.
- HALBWACHS (M.), « Mémoire et société », in *L'année Sociologique*, 1949, p.64-65.
- HALBWACHS (M.), *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950, 170 p.

HALBWACHS (M.), *La topographie légendaire des Evangiles en Terre sainte, étude de mémoire collective*, Paris, PUF, 2ème édition, 1971, 174 p.

HALBWACHS (M.), *Classes sociales et morphologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1972, 463 p.

HALBWACHS (M.), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris / La haye, Mouton, 1976, 298 p.

HAROUEL Jean-Louis, 1993, *Histoire de l'urbanisme*, PUF Collection « Que sais-je ? », 4e édition, Paris, 127 p.

HARTOG (F.) et REVEL (J.) dir., *Les usages politiques du passé*, Paris, Ed. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2001, 206p.

HUET Michel, 1998, *Droit de l'urbain De l'urbanisme à l'urbanité*, Edition Economica, Paris 465 p.

HUET Michel, 2001, *Droit de l'architecture*, Edition Economica, 3e édition, Paris, 871 p.

HUGO Abel, 1836-1843, *France historique et monumentale, Histoire générale de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, illustrée et expliquée par les monuments de toutes les époques, édifiés, sculptés, peints, dessinés, coloriés, etc.*, Ed. H.L. Delloye, 5 vol. in quarto, Paris.

HUGO Victor, « Guerre aux démolisseurs », (versions de 1825 et 1832) in BEGHAIN P, *Guerre aux démolisseurs Hugo, Proust, Barrès, un combat pour le patrimoine*, Editions Paroles d'Aube, Vénissieux, p. 48-49 et 64-69.

HUGO Victor, « Guerre aux démolisseurs », *OEuvres complètes critique*, Editions Robert Laffont, coll. Bouquins, Paris 1985, p. 177-189.

HUGO Victor, 1834, *Littérature et philosophies mêlées*, Eugène Renduel éditeur Paris, Edition critique établie par Anthony R.W. James, Editions Klincksieck, tome II, Paris 1976, 577 p.

HUGO Victor 1834, *Guerre aux démolisseurs* Reprint de l'édition Renduel de 1834, L'Archange minotaure, Montpellier, 2002, 50 p.

IMBERT Jean, GAUDEMET Jean, LENIAUD Jean-Michel, 1987, *Administration et Eglise du Concordat à la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Librairie Droz, Ecole pratique des hautes études IVe section Hautes études médiévales et modernes Ouvrage n° 58, Genève, 165 p.

JACQUOT Henri, PRIET François, 2008, *Droit de l'urbanisme*, Ed. Dalloz, Précis « Droit public Science politique », 6è édition, Paris, 978 p.

JAUSS, H. R., 1990, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 305 p.

JAVEAU (C.), « La ville comme œuvre d'art : pour la galerie ou pour les usagers ? », in *Cahiers Internationaux de Symbolisme*, n°98-99-100, 2001, p.61-72.

JEGOUZO Yves, FRIER Pierre-Laurent, (dir.), 1995, *Archéologie et droit de l'urbanisme en Europe*, Ed. Sirey, Paris, 342 p.

JEGOUZO Yves (dir.), 2000, *Droit de l'urbanisme*, Dalloz/Le Moniteur, Coll. Dalloz Action, Ed. 200-2001, Paris, 1380 p.

JEUDY Henri-Pierre, 2003, *Critique de l'esthétique urbaine*, Paris, sens&tonka, 165p.

JOCKEY Philippe, 1999, *L'archéologie*, Belin, Paris, 399 p.

JODELET (D.), « Mémoire de masse : le côté moral et affectif de l'histoire », in *Bulletin de Psychologie*, n°405, 1992, p.239-256.

JULLIARD Jacques, 2008, *La reine du monde. Essai sur la démocratie d'opinion*, Flammarion, Collection « Café voltaire », Paris, 127 p.

KALUSZYNSKI Martine, WAHNICH Sophie, 1998, *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », Paris, 339 p.

KLINGENDER (F. de), « Le sublime et le pittoresque », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1988/75, p.1-13.

KNAFOU (R.), « Une approche géographique du tourisme », in *l'Espace géographique*, 1997, n°3, p.193-204.

KOSELLECK Reinhart, 1997, *L'expérience de l'histoire*, Édité et préfacé par Michael Werner Traduit de l'allemand par Alexandre Escudier, avec la collaboration de Diane Meur, Marie-Claire Hoock et Jochen Hoock, Paris, Ed . EHESS, 250 p.

KOSELLECK Reinhart, 1990, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques, (Vergangene Zukunft)*, Traduit de l'allemand par Jochen Hoock et Marie-Claire Hoock, Ed. EHESS, 336 p.

KOSELLECK Reinhart, 1994, *Der politische Totenkult. Kriegerdenkmäler in der Moderne [Le Culte des morts en politique. Les monuments aux morts à l'époque moderne]*, Fink, Munich, 350 p.

LAUBADERE André de, VENEZIA Jean-Claude, GAUDEMET Yves, 1996, *Traité de droit administratif* tome I, Editions Librairie générale du droit et de la jurisprudence 14e éd., Paris, 1027 p.

LAUWERS Michel, 1997, *La mémoire des ancêtres. Le souci des morts, rites et société au Moyen Âge*, Bauchesne, Paris, 537 p.

LAVEDAN P., 1952, *Histoire de l'urbanisme. Epoque Contemporaine*, Paris, H. Laurens, 446 p.

« Le cinquantenaire de la Société Archéologique », in *BMSAIV*, 1895, XXIV, p.1-6.

LE CORBUSIER, 1957, *La charte d'Athènes*, suivi d'Entretien avec les étudiants des écoles d'Architecture, Ed. de Minuit, Paris, 190 p.

LEJEUNE (D.), *Les Sociétés de Géographie en France, dans le mouvement social et intellectuel du XIXe siècle*, Thèse de doctorat d'Etat (Histoire), Paris X – Nanterre, 1987, 922p.

LEMAITRE (A.-J.), « Développement des voyages, genèse du folklore aux XVIII-XIXe siècles », in *MSHAB*, 1984, LXI, p.231-244.

LERCH (D.), « Aline Ripert et Claude Frère : la carte postale, son histoire, sa fonction sociale », in *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1986, p.131-132.

« Les lieux de mémoire. Entretien avec Pierre Nora », in *Historiens et géographes*, n°340, mai-juin 1993, p.355-365.

LEYTE Guillaume, 1996, *Domaine et domanialité publique dans la France médiévale (XIIe-XVe siècles)*, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 445 p.

*L'homme a-t-il sa place dans un secteur protégé*, 2004, Colloque du 3 avril 2004, organisé par Paris historique (Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique) et Civitas nostra, *Paris historique*, no 90, 2e semestre 2004, Paris, 48 p.

LYNCH Kevin, 1960, *The image of the city*, Cambridge, The Technology Press and Harvard University Press, 194 p.

MAERON (E.), « La lumière blanche du passé. Lecture de *la Mémoire, l'Histoire, l'Oubli* de Paul Ricœur », in *Esprit*, août-octobre 2000, p.16-31.

MAGUET (F.), « De la série éditoriale dans l'imagerie. L'exemple des costumes régionaux », in *Ethnologie Française : Usage de l'image*, 1994/2, p.226-242.

MALLET-WALTON, « La rue et le photographe », in *La Revue Française de Photographie*, n°144, 15 juin 1938, p.133-134.

MAYEUR Jean-Marie, 1966, *La séparation de l'Eglise et de l'Etat*, René Julliard, Coll. « Archives », Paris, 199 p.

MAYOL Pierre, 2002, « Michel Certeau, l'historien et la culture ordinaire », in *Esprit*, mars avril p.191-205.

MESNARD André Hubert (textes réunis et présentés par), 1974, *La Politique culturelle de l'État*, P.U.F, Paris, 127 p.

MESNARD André Hubert, 1990, *Droit et politique de la culture*, P.U.F, Coll. « Droit fondamental. Droit politique et théorique », Paris, 487 p.

MEURIOT P., 1919, « Du concept de ville d'autrefois et aujourd'hui », in *La Vie Urbaine*, n°1-2, p.145-154.

MICOUD, André, PERONI, Michel, (dir.), *Ce qui nous relie*, Paris, éd. de l'Aube, 2000, 373 p.

MICOUD André, 2002, « *Du recours à l'ordinaire comme symptôme d'un travail de refondation* » in Marie J. L., Dujardin P. et Balme R. (eds), *L'ordinaire. Modes d'accès et pertinence pour les sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan, pp. 227-243

MICOUD, André, BERARD, Laurence, MARCHENAY Philippe, RAUTENBERG Michel, 2003, « Et si nous prenions nos désirs en compte ? », *L'Homme*, 166, p 235-238.

MICOUD André, 2006, « *Entretien avec André Micoud : un herméneute en prise avec ses objets* » (par Aurélie Dumain, Delphine Déjeans et Alexandre Lambelet), in *Ethnographiques.org* n° 6 février 2006.

MORAND-DEVILLER Jacqueline, 2006, *L'environnement et le droit*, LGDJ/Dexia Crédit local, 2e édition, Paris, 110 p.

MORAND-DEVILLER Jacqueline, 2007, *Le droit de l'environnement*, PUF, Coll. « Que sais-je ? », no 2234, 8e édition, Paris, 127 p.

MORISSET, L. K. NOPPEN, L. « De la ville idéale à la ville idéale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n° 4, printemps 2003, p. 453-479.

MORISSET L. K., NOPPEN L. (dir.), 2003, *Les identités urbaines*, Québec, Nota Bene, 320 p.

MORISSET L. K. DIEUDONNE, Patrick SIMON Jean-François, (dir.), 2003, *Réinventer pays et paysages*, Brest, CRBC, 253 p.

MOULINIER Pierre, 2006, *Les politiques publiques de la culture en France*, PUF Coll. « Que sais-je ? » 3e édition, n° 3427, Paris, 128 p.

MOULINIER Pierre (dir.), 2001, *Les associations dans la vie et la politique culturelle Regards croisés*, Ministère de la culture et de la communication Département études prospectives et statistiques, collection « Les travaux du DEP », Paris, 139 p.

NEUDIN (J.) et (G.), *La France retrouvée grâce aux cartes postales*. Paris, Annuaire Neudin, 208 p.

NORA Pierre (dir.), 1997, *Les lieux de mémoire*, Éd. Gallimard, Collection « Quarto », 3 volumes, Paris, 4755 p.

OLIVIER-MARTIN François, 1984, *Histoire du droit français, des origines à la Révolution* Editions du C.N.R.S, Paris, 763 p.

ORIGET du CLUZEAU Claude, 1998, *Le tourisme culturel*, PUF, Coll. « Que sais-je ? » n° 3389, Paris, 125 p.

ORY Pascal, 2004, « L'Etat et la culture de la Révolution à 1959 », in *Institutions et vie culturelle, Les notices de la Documentation française*, 2004, notice1, p. 9-13.



- OSTERWALDER (M.), *Dictionnaire des illustrateurs 1800-1914 (Illustrateurs, caricaturistes et affichistes)*, Neuchâtel, Ides et Calendes, s.d., 1223 p.
- PASTOUREAU Michel, 2003, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, Bibliothèque de la sauvegarde de l'art français, 3e éd., 407 p.
- PITTE Jean Robert, LAVERGNE Didier, 2006, « Paysages (Environnement) », in *Encyclopaedia universalis*, 2006, version 11.
- « Pittoresque », in *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, Tome XII, 1876, p.1090.
- PLANEL-MARCHAND Alomée, 1981, *La protection des sites*, P.U.F Coll. « Que sais-je ? » N° 1921, Paris 128 p.
- PINOL J-L., 1995, « L'histoire urbaine contemporaine en France », BIGET J-L., HERVE J C., (dir.), *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*, Fontenay Saint-Cloud, ENS, 355 p.
- POCQUET DU HAUT-JUSSE (B-A.), « Centenaire de la Société Archéologique », in *BMSAIV*, LXVIII, 1951, p.1-14.
- POIRRIER Philippe, 1999, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles France, XIXe-XXe siècles*, Comité d'histoire du Ministère de la culture, travaux et documents n° 9, Paris, 221 p.
- POIRRIER Philippe 2000, *L'Etat et la culture en France au XXe siècle*, Le livre de poche, Coll. « La France contemporaine », Paris, 250 p.
- POIRRIER Philippe, 2001, « Chartes culturelles et conventions de développement culturel », in WARESQUIEL E.de (dir.) *Dictionnaire des politiques culturelles depuis 1959*, Larousse/CNRS, Paris, p. 116-118.
- POIRRIER Philippe, 2003, « L'Etat et la dimension culturelle », *Cahiers français*, no 312, La documentation française, p 3-11.
- POMEY Michel, 1980, *Traité des fondations d'utilité publique*, PUF, Paris, 466 p.
- POMMIER Edouard, 1991, *L'art de la liberté, Doctrine et débats de la Révolution française*, NRF Gallimard, Coll. « Bibliothèque des histoires », Paris, 505 p.
- POMMIER Edouard, 2003, *Winckelmann, inventeur de l'histoire de l'art*, Gallimard, « Coll. Bibliothèque des histoires », Paris, 288 p.
- PONS Gilbert (dir.), 1999, *Le paysage : sauvegarde et création*, Editions Champ Vallon, Coll. « Pays/Paysages », Seyssel, 172 p.
- PONTIER Jean-Marie, RICCI Jean-Claude, BOURDON Jacques, 1996, *Droit de la culture* Dalloz, coll. « Précis Dalloz : droit public, science politique », Paris, 540 p.
- POUILLON Fernand, 1964, *Les pierres sauvages*, Editions du Seuil, Paris, 237 p.

POUJOL et LABOURIE (dir.), *Les cultures populaires : permanence et émergence des cultures minoritaires locales, ethniques, sociales*, Toulouse, Privat, 1979, 211p.

POULAT Emile, 2007, *Les Diocésaines. République française, Eglise catholique : Loi de 1905 et associations cultuelles, le dossier d'un litige et de sa solution (1903-2003)*, La Documentation française, Paris, 577 p.

POULOT, Dominique, « Le reste dans les musées : *signes d'une écriture perdue* ou caractères employés à écrire l'histoire ? », *Traverses*, n° 12, Paris, Editions de Minuit, 1978, pp. 100-115.

POULOT, Dominique, « L'avenir du passé : les musées en mouvement », *Le Débat*, Editions Gallimard, 12, mai 1981, pp. 105-115.

POULOT, Dominique, « Les musées à la gloire de l'Empire : notes pour une recherche », *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1981, pp. 125-131.

POULOT, Dominique, « Architectural models : the birth of the museum of architecture in France during the Revolution », *Lotus International, Quarterly Architectural Review*, n° 35, The museums of architecture, sous la direction de Hubert Damisch, Milan, Electa, 1982, pp. 32-36.

POULOT, Dominique, « La visite au musée au XIXe siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, juin 1983, pp. 187-197.

POULOT, Dominique, « L'invention de la bonne volonté culturelle : l'image du musée au XIXe siècle », *Le mouvement social*, n° 131, avril-juin 1985, « L'expression plastique au XIXe siècle, regards d'aujourd'hui », sous la direction de Madeleine Rebérioux, pp. 35-64.

PRIEUR Michel, 2003, *Droit de l'environnement*, Dalloz, « Précis : droit public, science politique », 5e éd., Paris, 1021 p.

« Qualité de la vie et milieu urbain », in *Problèmes politiques et sociaux articles et documents d'actualité mondiale*, la Documentation Française, 13 avril 1973, n°172, 45 p.

QUATREMERE de QUINCY Antoine, 1989 (selon la réédition parue en 1836 à Paris chez Adrien Le Clère et Bourgeois-Mazé), *Lettres sur l'enlèvement des ouvrages de l'art antique à Athènes et à Rome, Lettres au général Miranda sur le préjudice qu'occasionnent aux arts et à la science le déplacement des monuments de l'art de l'Italie*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 146 p.

RANCIERE, Jacques, 1992, *Les Noms de l'histoire. Essai de poétique du savoir*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du XXe siècle », 213 p.

RANCIERE, Jacques, 1995, *La Mécontente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, coll. « La philosophie en effet », 187 p.

RANCIERE, Jacques, 1998, *La Parole muette. Essais sur les contradictions de la littérature*, Paris, Hachette-littérature, 220 p.

- RANCIERE, Jacques, 1998, *La Chair des mots. Politiques de l'écriture*, Paris, Galilée, 1998, 202 p.
- RANCIERE, Jacques, 1998, *Aux bords du politique* (deuxième édition augmentée), Paris, La Fabrique, 238 p.
- RANCIERE, Jacques, 2000, *Le Partage du sensible*, Paris, La Fabrique, 76 p.
- RANCIERE, Jacques, 2001, *L'Inconscient esthétique*, Paris, Galilée, 80 p.
- RANCIERE, Jacques, 2003, *Le Destin des images*, Paris, La Fabrique, 157 p.
- RAUCH (A.), « Du Guide Bleu au Routard : métamorphose touristique », in *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, 1997, n°24, p.146-151.
- RAUTENBERG Michel, 1997, *La mémoire domestique. La maison rurale des monts du Lyonnais, analyse typologique et anthropologie*, Presses universitaires de Lyon, 279 p.
- REICHLER (C.), « Littérature et anthropologie. De la représentation à l'interaction dans une Relation de la Nouvelle-France au XVIIe siècle », in *L'Homme*, 2005, n°175, p.37-55.
- RICHARD (P.), « Analyse des images ou délires et cauchemars des iconographes », in *Ethnologie française*, 1983/3, p.231-249.
- RICOEUR Paul, 1949, « Husserl et le sens de l'histoire » ; *Revue de métaphysique et de morale* n°3-4 (II.A.18.) repris dans *A l'école de la phénoménologie* (J. Vrin, Paris, 1986.)
- RICOEUR Paul, 1950, *Philosophie de la volonté 1 Le volontaire et l'involontaire*, Paris, Aubier, 464 p.
- RICOEUR Paul, 1951, « Vérité et mensonge » *Esprit*, n°12, décembre, 753-778 (II.A.35) repris in P.R., *Histoire et vérité*.
- RICOEUR Paul, 1953, « Objectivité et subjectivité en histoire » ; *Revue de l'enseignement philosophique*, Bulletin de l'Association des Professeurs de philosophie de l'Enseignement public, juillet – septembre, 28-40, 41-43.(II.A.57.)
- RICOEUR Paul, 1960, *Philosophie de la volonté 2 Finitude et culpabilité 1, L'homme faillible, 2, La symbolique du mal*, Paris, Aubier, 582 p.
- RICOEUR Paul, 1963, « Le Conflit des herméneutiques : épistémologie des interprétations » ; *Cahiers internationaux du symbolisme* n°1, (II.A.158).
- RICOEUR Paul, 1955/ 1964, *Histoire et vérité*, Paris, Seuil, 408 p.
- RICOEUR Paul, 1969, *Le conflit des interprétations*, Paris, Seuil, 500 p.
- RICOEUR Paul, 1975, *Les cultures et le temps, études préparées pour l'UNESCO*, Paris, Payot Presse de l'UNESCO, 276 p.

- RICOEUR Paul, 1981, « Logique herméneutique ? » *La philosophie contemporaine. Chroniques nouvelles. Tome 1. Philosophie du langage. Logique philosophique.* Ed .Floistad. The Hague-Boston-London / M.Nijhoff.
- RICOEUR Paul, 1983, « Entre temps et récit : concorde/discorde » ; *Recherches sur la philosophie et le langage.*
- RICOEUR Paul, 1983, *Temps et Récit t.1 L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil, 404 p.
- RICOEUR Paul, 1985, *Temps et Récit t.2 La configuration du temps dans le récit de fiction*, Paris, Seuil, 300 p.
- RICOEUR Paul, 1985, *Temps et Récit t.3 Le temps raconté*, Paris, Seuil, 533 p.
- RICOEUR Paul, 1986, *Du texte à l'action*, tome 2 Essai d'herméneutique Paris, Seuil, 452 p.
- RICOEUR Paul, 1986, *À l'école de la phénoménologie*, Paris, Vrin, 384 p.
- RICOEUR Paul, 1991, *Lectures 1, Autour du politique*, Paris, Seuil, 408 p.
- RICOEUR Paul, 1992, *Lectures 2, La contrée des philosophes*, Paris, Seuil, 500 p.
- RICOEUR Paul, 1994, *Lecture 3, Aux frontières de la philosophie*, Paris, Seuil, 366 p.
- RICOEUR Paul, 1995, *Réflexion faite*, Paris, Esprit, 115 p.
- RICOEUR Paul, 1995, *La critique et la conviction* (entretiens), Paris, Calmann-Levy, 288 p.
- RICOEUR Paul, 1995, *Le juste*, Paris, Esprit, 76 p.
- RICOEUR Paul, 1998, *La nature et la règle, ce qui nous fait penser* (avec J-P Changeux), Paris, O. Jacob, 333 p.
- RICOEUR Paul, 2000, *Mémoire, Histoire, Oubli*, Paris, Seuil, 690 p.
- RICOEUR Paul, 2001, *Le juste 2*, Paris, Esprit, 300 p.
- RICOEUR Paul, 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Seuil, 429 p.
- RICOEUR Paul, 2007, *Vivant jusqu'à la mort* suivi de *Fragments* (oeuvres posthumes), Paris, Seuil, 144 p.
- RIGAMBERT Catherine, 1996, *Le droit de l'archéologie française*, Picard, Paris, 255 p.
- RIGAUD Jacques, 1996, *Pour une refondation de la politique culturelle*, Rapport au ministre de la culture, « Collection des rapports officiels », La Documentation française, 201 p.
- RIGAUD Jacques, 2000, « Service public culturel et mécénat », *AJDA*, 20 septembre 2000 spécial, pp 29-34.

- RIMBERT Sylvie, 1973, *Les paysages urbains*, Paris, Armand Colin, 240 p.
- RIOU Alain, 1993, *Le droit de la culture et le droit à la culture*, (2e édition 1996) ESF Editeur, Paris, 264 p.
- RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François, 1998, « L'affection de mémoire et l'embarras d'identité », *Histoire culturelle de la France*, T.IV Le temps des masses le XXe siècle, Ed. du Seuil, Paris, p. 356-360.
- RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François, 1998, *Histoire culturelle de la France. 4. Le temps des masses*, Ed. du Seuil, Coll. « L'univers historique », Paris, 403 p.
- RIPERT (A.), « L'art populaire et ses images », in *Ethnologie Française*, 1983/3, p.219-230.
- RIVERO Jean, WALINE Jean, 2002, *Droit administratif Précis* Dalloz Editions Dalloz 19e éd, Paris, 558 p.
- RONCAYOLO M., PAQUOT T. (dir.), 1992, *Villes et civilisation urbaine XVIIIème – Xxème siècles*, Paris, Larousse, 688 p.
- RONCAYOLO M., 1999, *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Nancy, EHESS, 507 p.
- RONCAYOLO M., 2002, *Lecture de villes, formes et temps*, Marseille, Ed. Parenthèses, 386 p.
- ROSANVALLON Pierre, 1990, *L'Etat en France, de 1789 à nos jours*, Editions du Seuil, collection « L'univers historique », Paris, 378 p.
- ROSANVALLON Pierre, 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*. Editions du Seuil, Collection « Points, Série Essais », Paris, 345 p.
- ROSANVALLON Pierre, 2008, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Editions du Seuil, Collection « Les livres du nouveau monde », Paris, 379 p.
- ROUSSELET Anne, 1997, *La règle de l'inaliénabilité du domaine de la Couronne, Etude doctrinale de 1566 à la fin de l'Ancien Régime*, Université Panthéon-Sorbonne L.G.D.J., Paris, 160 p.
- ROUSSO Henry (Présidence), 2003, *Le regard de l'histoire L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France*, 2003, Actes des entretiens du patrimoine, Fayard/CMN/Monum/Editions du patrimoine, Paris, 389 p.
- SAINT-PULGENT Maryvonne de, 1999, *Le gouvernement de la culture*, Gallimard, Paris, 378 pages.
- SAUJOT Colette, 2003, *Le droit français de l'archéologie*, Ed. Cujas, Paris, 381 p.
- SAUPIN Guy, 2002, *Les villes en France à l'époque moderne (XVIe-XVIIe siècles)*, Paris, Belin, 270p.

SCHNAPP Alain, 1993, *La conquête du passé, Aux origines de l'archéologie*, Ed. Carré, Paris, 384 p.

SCHNITZLER Bernadette, 1998, *La passion de l'Antiquité : six siècles de recherches archéologiques en Alsace*, Société savante d'Alsace, Strasbourg, 351 p.

SITTE Camillo, 1996, *L'art de bâtir les villes L'urbanisme selon ses fondements artistiques (1889)*, Trad. de l'allemand par Daniel Wieczorek, Ed. Le Seuil, Collection « Points, série Essais », Paris, 190 p.

*Les sociétés savantes, Leur histoire*, 1976, Actes du 100e congrès national des sociétés savantes, BN, Paris, 386 p.

SOTIN (A-M.), « Pour une histoire de la société au regard des médias », in *RHMC*, 44-2, 1997, p.287-306.

TAYLOR Justin, NODIER Charles, CAILLEUX Alphonse de, entre 1820 et 1863, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, 23 vol publiés.

THIBERGE (C.), *La ville en creux*, Paris, Ed. du Linteau, 2003, 336 p.

THIESSE Anne-Marie, 1999, *La création des identités nationales Europe XVIIIe-XXe*, Ed. du Seuil « L'univers historique », Paris, 307 p.

TOMAS François, 2003, *Les temporalités des villes*, Saint-Étienne, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 219 p.

« Tourisme », in *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, Tome XV, 1876, p.360.

TRONQUOY Philippe (dir), 2009, *Les politiques culturelles, Cahiers français*, no 348, La documentation française, 88 p.

TUAN Y-F., 1974, *Topophilia. A study of Environmental Perception, Attitudes and Values, Englewood Cliffs*, Prentice Hall, N.J., 260 p.

TWITCHELL HALL (E.), *The hidden dimension, Man's Use of Space in Public and Private*, New York, Anchor Book, 1969, 217 p.

URBAIN (J-D.), *L'idiot du voyage. Histoire de touristes*, Paris, Plon, 1991, p.145.

URFALINO Philippe. 2004, *L'invention de la politique culturelle*, Hachette Littératures, Collection « Pluriel », Paris, 427 p.

VADELORGE Loïc, 2001, « Les sociétés savantes », in WARESQUIEL E.de *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Larousse/CNRS, Paris, p. 564-566.

VADELORGE Loïc, 2001, « Le fait associatif dans les politiques culturelles locales aux XIXe-XXe siècles », in MOULINIER P. (dir.), *Les associations dans la vie et la politique*

*culturelle Regards croisés*, Paris 2001, Ministère de la culture et de la communication Département études prospectives et statistiques, collection Les travaux du DEP, p. 65-87.

VOLDMAN Danièle, 1997, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 487 p.

*Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France du Baron Taylor Bretagne*, Paris, Ed. Langlaude, 2005, 159 p.

WARESQUIEL Emmanuel de (dir.), 2001, *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Larousse/CNRS, Paris, 657 p.

## **ASPECTS DU PATRIMOINE :**

*Actes du Colloque sur les inventaires des biens culturels en Europe*, 1984, Centre d'études du Bischenberg-Obernai Bishoffsheim (Bas Rhin) 27-30 octobre 1980, Nouvelles éditions latines, Paris, 559 p.

*Actes du colloque international Viollet-le-Duc*, 1982, Paris 1980, Nouvelles éditions latines, Paris, 348 p.

*Actes du Colloque Loi Malraux, 40 bougies pour éclairer l'avenir*, 2004, Bayonne 27-28-29 mars 2003, Ville de Bayonne et Conseil général des Pyrénées Atlantiques, Bayonne, 128 p.

ANDRIEUX Jean-Yves, 1997, *Patrimoine et histoire*, Paris, Ed. Belin, 283 p.

ANDRIEUX Jean-Yves (dir.), 1998, *Patrimoine et société*, Presses universitaires de Rennes, Collection « Art et société », Rennes, 322 p.

ANDRIEUX Jean-Yves, SEITZ Frédéric, 1998, *Pratiques architecturales et enjeux politiques, France 1945-1995*, Paris, Picard éditeur, 410 p.

ANDRIEUX Jean-Yves, 1998, « Les nouveaux champs de la mémoire : le patrimoine du travail et de l'industrie à la fin du XXe siècle en France », in ANDRIEUX J.Y. (dir.) *Patrimoine et société*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 215-232.

ANDRIEUX Jean-Yves, 2003, « Les politiques du patrimoine industriel en France (1972-2000) : bilan et perspectives », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, p. 451-468.

ANTOINE Serge, 1987, *Promouvoir le patrimoine pour l'an 2000*, Rapport à Mr Philippe de Villiers, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, C.N.M.H.S, Paris, 380 p.

ARCHAMBAULT Edith, 1996, *Le secteur sans but lucratif Associations et fondations en France*, Economica, Paris, 261 p.

*Arcisse de Caumont (1801-1873) : érudit normand et fondateur de l'archéologie française*, 2004, Actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001 / par la Société des antiquaires de Normandie (textes recueillis et publ. par Vincent Juhel), Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, Tome XL, Caen, 526 p.

*Archéologie urbaine*, 1982, Actes du colloque international, Tours 17-20 novembre 1980, Publication A.F.A.N (Association pour les fouilles archéologiques nationales), Paris, 769 p.

AUDRERIE Dominique, 1997, *La notion et la protection du patrimoine*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Que sais-je ? », 127 p.

AUDRERIE Dominique, 2003, *Questions sur le patrimoine*, Bordeaux, Editions Confluence, 121 p.

AUDRERIE Dominique, 2003, *Petit vocabulaire du patrimoine culturel et naturel*, Ed. Confluences, Bordeaux, 63 p.

AUDRERIE Dominique, SOUCHIER Raphaël, VILAR Luc, 1998, *Le patrimoine mondial*, Paris, P.U.F, Coll. « Que sais-je ? » n° 3436, 1re édition, 127 p.

AUDUC Arlette, 2008, *Quand les monuments construisaient la Nation Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture, Travaux et documents n° 25, Diffusion La documentation française, 640 p.

AUDUC Arlette, 2003, « Le service des monuments historiques sous la IIIe République », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du Patrimoine*, Travaux et documents no 16, Comité d'histoire du Ministère de la Culture Fondation Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 171-198.

AUDUC Arlette, 2004, « Arcisse de Caumont et le service des Monuments historiques », in *Arcisse de Caumont (1801-1873) Erudit normand et fondateur de l'archéologie française*, (Textes recueillis et publiés par V. JUHEL), Société des antiquaires de Normandie, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, Tome XL, Actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001 par la Société des antiquaires de Normandie, Caen, p. 181-190.

AUSSEUR-DOLLEANS, 2000, *Les secteurs sauvegardés*, Ministère de la culture et de la communication/Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Paris, 67 p.

BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, 2000, (première parution 1980, *Revue de l'art* n° 49) *La notion de patrimoine*, Editions Liana Levi, Paris, 172 p.

BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, 1980, « La notion de patrimoine », *Revue de l'art*, n° 49, pp 5-32.



BACHELIER Christian, 1991, « La notion de patrimoine », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, n°43, p. 19-37 et 47-69.

BACHELIER Gilles, 1987, « L'architecte des bâtiments de France et le juge administratif », *Gazette du Palais* (1er semestre), p. 40-45.

BACHOUD Louis, JACOB Philippe, TOULIER Bernard, 2002, *Patrimoine culturel bâti et paysager Classement. Conservation. Valorisation*, Ed. Dalloz, Encyclopédie Delmas, 1<sup>re</sup> édition, Paris, 280 p.

BADY Jean-Pierre, 1998, *Les monuments historiques en France*, P.U.F., collection « Que sais-je ? » 2e édition, Paris, 128 p.

BADY Jean-Pierre, novembre 2002, *Réflexions et propositions pour une politique nationale du patrimoine (Etat, collectivités territoriales et secteur privé)*, 53 p.

BAILLY Antoine, 1974, « La perception des paysages urbains. Essai méthodologique », in *l'Espace géographique*, n°3, p.211-217.

BALSAMO Isabelle, 1991 « "Comme le coq du clocher..." André Chastel et l'inventaire général », *Revue de l'Art*, no 93, p. 42-44.

BALSAMO Isabelle, 1997, « André Chastel et "l'aventure" de l'Inventaire », in NORA P. (dir.), *Science et conscience du patrimoine Actes des entretiens du patrimoine*, Fayard/Editions du Patrimoine, Paris, p. 257-267.

BALSAMO Isabelle, 2003, « Les enjeux politiques de la création de l'inventaire général », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris p. 411-420.

BALSAMO Isabelle, 2004, « 30 ans de patrimoine industriel au ministère de la culture : bilan et questions », *L'archéologie industrielle en France*, n°45, p. 48-50.

BAQUE (D.), *Les documents de la modernité. Anthologie de textes sur la photographie de 1919 à 1939*, Marseille, Ed. Jacqueline Chambon, 1993, 599p.

BARBICHAN (G.), « Usages de l'image : faire, dire », in *Ethnologie Française*, 1994/2, p.169-176.

BARBICHON Guy, 1990, « Espaces partagés : variation et variété des cultures », in *Espaces et Sociétés*, n°62-63, p.107-133.

BARRERE Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique, 2005, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée pour le patrimoine*, L'Harmattan, Paris, 337 p.

BARRES Maurice, 1925, *La grande pitié des églises de France*, Librairie Plon, Paris, 300 p.

BARTHELEMY Jean, 1977, « L'esthétique urbaine et la réforme de l'architecture et de l'urbanisme », *AJDA*, Avril 1977, p. 171-182.

- BAYLE Dominique, HUMEAU Marie-Sophie, 1992, *Valoriser le patrimoine de sa commune par le tourisme culturel*, Ed. du Moniteur, Paris, 197 p.
- BEAUMONT-MAILLET Laure, 1997, *La France au Grand siècle, chef-d'oeuvre de la collection Gaignières*, B.N.F./Anthèse, Paris, 103 p.
- BEGHAIN Patrice, 1998, *Le patrimoine : culture et lien social*, Presses de sciences politiques, La bibliothèque du citoyen, Paris, 116 p.
- BEGHAIN Patrice, 1997, *Guerre aux démolisseurs Hugo, Proust, Barrès, un combat pour le patrimoine*, Editions Paroles d'Aube, Vénissieux, 163 p.
- BELHOSTE Jean-François, SMITH Paul, 1997, *Patrimoine industriel cinquante sites en France*, Editions du patrimoine, Paris, 128 p.
- BERCE Françoise, 1975, « Les sociétés savantes », Colloque interdisciplinaire sur les sociétés savantes actes du 100<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Editions du CTHS Paris, 1976, p. 155-168.
- BERCE Françoise, 1979, *Les premiers travaux de la commission des monuments historiques 1837-1848*, Picard, Paris, 453 p.
- BERCE Françoise, « Quand les sociétés savantes découvraient le patrimoine », in *L'Histoire*, n°25, 1980, p.85-87.
- BERCE Françoise, « Arcisse de Caumont et les Sociétés Savantes », in NORA (P.), *Les Lieux de Mémoire, Tome II, La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p.533-567.
- BERCE Françoise, 1994, « Le recrutement des architectes en chef Concours et avant concours : la place du dessin », in PERROT A.C., *Les architectes en chef des monuments historiques 1893-1993 Centenaire du concours des ACMH*, Paris 1994, Compagnie des architectes en chef des monuments historiques, p. 7-17 et 18-19.
- BERCE Françoise, 1994, « Le contenu du concours de recrutement des Architectes en chef des monuments historiques », in PERROT A.-C, *Les architectes en chef des monuments historiques 1893-1993 Centenaire du concours des ACMH*, Paris 1994, Compagnie des architectes en chef des monuments historiques, p. 42-43.
- BERCE Françoise, 1997, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », in NORA P. *Les lieux de mémoire* tome I, Gallimard, p. 1545-1573.
- BERCE Françoise, 1999, « Les enjeux et les contradictions de l'archéologie et de la politique sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire », in FONZI A.(dir.) *Prosper Mérimée, écrivain, archéologue historien*, Droz Genève, p. 3-14.
- BERCE Françoise, 2000, *Des monuments historiques au patrimoine du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, ou Les égarements du coeur et de l'esprit*, Flammarion série « Art Histoire et Société », Paris, 226 p.

BERCE Françoise, 2004, « Des monuments historiques au patrimoine », in CRIDEAUCNRS, *Les monuments historiques, un nouvel enjeu ?* Paris, L'Harmattan, volume I, p. 19-29.

BERGEAL Catherine, « Gérer les sites classés, lieux de beauté et de mémoire, lieux de projets », *Sites et monuments* no 195, p. 30-32.

BERGERON Louis, 1997, « L'âge industriel », in NORA P. (dir.), *Les lieux de mémoire* Tome 3, Paris 1997, Gallimard, p. 3973-3997.

BERGERON Louis, 2007, « Archéologie industrielle », *Encyclopaedia Universalis 2007* (version 12).

BILLOT Claudine, 1998, *Les saintes chapelles royales et princières*, Editions du patrimoine, Coll. « Thématiques du patrimoine », Paris, 80 p.

BIREMBAUT (A.), BLECHET (F.), CHABBERT (P.), *Les Sociétés Savantes. Leur histoire*, Actes du 100ème Congrès International des Sociétés Savantes Histoire Moderne et Contemporaine et Histoire des Sciences, Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, 386p.

BLEYON Jean Benoît, 1979, *L'urbanisme et la protection des sites La sauvegarde du patrimoine architectural urbain*, L.G.D.J., Paris 190 p.

BOITO Camillo, 2000, *Conserver ou restaurer : les dilemmes du patrimoine* (trad. de l'italien par Jean-Marc Mandosio ; présenté par Françoise Choay), Les éd. de l'imprimeur, Besançon, 109 p.

BOTTON François, 2004, « La loi de 1913 et les architectes en chef des monuments historiques : actualité de la loi, actualité du statut », in CRIDEAU-CNRS, *Les monuments historiques, un nouvel enjeu ?* Paris L'Harmattan, volume I, p. 111-122.

BOUIN Frédéric, 2004, « Le monument historique comme source de tourisme », in CRIDEAU-CNRS, *Les monuments historiques, un nouvel enjeu ?* Paris L'Harmattan, Volume 2, p. 171-183.

BOURDIN Alain, 1984, *Le patrimoine réinventé*, P.U.F, Paris, 240 p.

BOUTIN Christophe 2004, « Arcisse de Caumont décentralisateur », in *Arcisse de Caumont (1801-1873) : érudit normand et fondateur de l'archéologie française*, 2004, Actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001 / par la Société des antiquaires de Normandie (textes recueillis et publ. par V. JUHEL), Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, Tome XL, Caen, p. 197-206.

BRAOUZEC Patrick, 2008, « Patrimoine archéologique et intégration : l'expérience de Saint-Denis », in DEMOULE J.P., STIEGLER B. (dir.), *L'avenir du passé Modernité de l'archéologie*, Paris, INRAP/Ed. La découverte, p. 135-138.

BRAUD Xavier, 2002, *Protection de l'environnement : guide juridique à l'usage des associations*, Editions Yves Michel, Paris, 303 p.

BRICHET Robert, 1952, *Le régime des monuments historiques en France*, Librairies techniques, Libraire de la Cour de Cassation, Paris, 237 p.

BRICHET Robert, 1995, Protection des sites. Dispositions autres que la loi du 2 mai 1930, *Jurisclasseur Administratif, Fasc.467-30*, Editions du Jurisclasseur, Paris, 17 p.

BRICHET Robert, 2001, Monuments historiques. Immeubles, *Jurisclasseur Administratif, Fasc.465-10*, Editions du Jurisclasseur, Paris, 34 p.

BRICHET Robert 2000, Protection des sites. Loi du 2 mai 1930, *Jurisclasseur Administratif, Fasc.467-10*, Editions du Jurisclasseur, Paris, 28 p.

BRIFFAUD Serge, 2003, « Le paysage comme patrimoine : réflexion sur l'histoire récente d'une patrimonialisation des apparences », in ROUSSO H. (Présidence), *Le regard de l'histoire L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France*, Actes des entretiens du patrimoine, Paris Fayard/CMN/Monum/Editions du patrimoine, p. 243-251.

CARDONA Jeannine, LACROIX Chantal, 2008, *Chiffres clés 2008 Statistiques de la culture*, La documentation française/Ministère de la culture et de la communication, Département des études de la prospective et des statistiques, Paris, 235 p.

CAUQUELIN Anne, 2002, *Le site et le paysage*, P.U.F Coll. « Quadrige », Paris, 191 p. *Centenaire du service des monuments historiques et de la société française d'archéologie (1834-1934)*, 1936, Congrès archéologique de France, 47e session tenue à Paris en 1934, Picard libraire, tome I, Paris, 456 p.

CHASLOT Olivier, 1994, « Les associations de sauvegarde au secours du patrimoine et des lois sur le patrimoine », *Les petites affiches*, n° 50, p. 90-94.

CHASTEL André, 1964, « Le problème de l'inventaire monumental », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'art français*, année 1964, p. 136-145.

CHASTEL André, 1986, « La notion de patrimoine », in NORA P. (dir.) *Les lieux de mémoire* tome I, Gallimard, Coll. Quarto, 1997, Paris, p. 1433-1469.

CHASTEL André, 1990, « L'invention de l'Inventaire », *Revue de l'art* n°87, p. 5-11.

CHASTEL André, 1994, « L'Inventaire général et le Patrimoine », in *Architecture et patrimoine, Choix de chroniques du journal Le Monde*, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Imprimerie nationale, Paris, p. 25-27

CHASTEL André, 1994, « Faut-il visiter notre pays ? », *Architecture et patrimoine, Choix de chroniques du journal Le Monde*, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Imprimerie nationale, Paris p. 41-42.

CHASTEL André, 1994, « Le sort des vieilles pierres », *Architecture et patrimoine, Choix de chroniques du journal Le Monde*, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Imprimerie nationale, Paris, p. 85-87.

CHASTEL André, 1994, « La protection des oeuvres d'art », *Architecture et patrimoine, Choix de chroniques du journal Le Monde*, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Imprimerie nationale, Paris, p. 95-97.

CHASTEL André, 1994, « L'architecture, problèmes et besoins », *Architecture et patrimoine, Choix de chroniques du journal Le Monde*, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Imprimerie nationale, Paris p. 137-139.

CHASTEL André, 1994, « L'avenir tremblant du patrimoine », *Architecture et patrimoine, Choix de chroniques du journal Le Monde*, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Imprimerie nationale, Paris, p. 197-200

CHASTEL André, 1994, « Une France diverse et inconnue », *Architecture et patrimoine, Choix de chroniques du journal Le Monde*, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Imprimerie nationale, Paris, p. 201-204.

CHASTEL André, 2004, « Patrimoine monumental », *Encyclopaedia Universalis* 2004(version 10), 26 p.

CHASTEL André, 2001, « Homo architector », *Le Grand Atlas de l'architecture mondiale*, Encyclopaedia Universalis, Paris, préface p. 8.

CHASTEL André, 1994, *Architecture et patrimoine Choix de chroniques du journal "Le Monde"*, Imprimerie Nationale, Paris, 243 p.

CHAUFFERT-YVART Bruno, 1997, « Le rôle de l'architecte des bâtiments de France », in NORA P. (dir.), *Science et conscience du patrimoine Actes des entretiens du patrimoine*, Paris, Fayard/Editions du Patrimoine, p. 168-170.

CHIVA Isac, Avril 1994, *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, Rapport présenté à M. Jacques TOUBON, Ministre de la culture et de la francophonie, 46 p.

CHIVA Isac, 1995, « Patrimoines culturel, naturel et aménagement du territoire rural », in *Patrimoine culturel, Patrimoine naturel*, La documentation française/Ecole nationale du patrimoine, Paris, p. 108-117.

CHIVA Isac, 1997, « Le patrimoine rural », in NORA P.(dir.), *Science et conscience du patrimoine Actes des entretiens du patrimoine*, Fayard/Editions du Patrimoine, Paris, p. 227-231.

CHOAY Françoise, 1999, *L'allégorie du patrimoine*, Editions du Seuil, Coll. « La couleur des idées », Paris, 275 p.

CHOAY Françoise, 2006, « Patrimoine : quel enjeu de société ? », in *Les cahiers de l'école d'architecture de Saint-Etienne*, n°1, Janvier pp. 41-63.

CHRIST Yvan, 1970, « A propos des quartiers anciens, Secteurs sauvegardés ou secteurs menacés », *Revue du Touring Club de France*, no814, p. 262-265.

CIVITAS NOSTRA, Fédération des quartiers anciens, 1987, *Architectes des bâtiments de France et associations*, Colloque de Fontainebleau, 7-8 novembre 1987, s.éd, s.l, 128 p.

CIVITAS NOSTRA, Fédération des quartiers anciens, 1992, *Patrimoine et communication. Pour l'image et l'identité d'une ville*, Actes du 14e congrès Troyes 9-10 novembre 1991, s.éd., s.l., 96 p.

CLOAREC Jacques, 1995, « Le paysage entre nature et culture », in *Patrimoine culturel, Patrimoine naturel*, La documentation française/Ecole nationale du patrimoine, Paris, p. 81-89.

COLARDELLE Michel, MONFERRAND Alain 1995, *Economie touristique et patrimoine culturel*, Conseil national du tourisme, diffusion : La documentation française, Paris, 148 p.

COLLECTIF, 1981, Les concours des monuments historiques de 1893 à 1979, 1981, CNMHS, Paris 128 p.

COLLINET Jean-François, Juillet 2005, *Mission Ethique de la conservation et de l'enrichissement du patrimoine culturel*, Rapport à M. Renaud DONNEDIEU de VABRES, Ministre de la culture et de la communication, 49 p.

COMITE D'HISTOIRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, 1996, *Points de repère Quelques sources d'information sur le Ministère de la culture à l'usage des étudiants et des jeunes chercheurs*, Paris, 67 p.

CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme (Dir), 1999, *Fondation et trust dans la protection du patrimoine culturel et naturel et droit comparé*, L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », Paris, 184 p

CORNU Marie, FERAULT Marie-Agnès et FROMAGEAU Jérôme (Actes réunis par), 2002, *Patrimoine architectural, urbain et paysager : enjeux juridiques et dynamiques territoriales*, Actes du colloque Lyon 6-7-8 décembre 2001, L'Harmattan, Paris, 275 p.

COUTON Xavier, 2004, Secteurs sauvegardés, *Jurisclasseur Construction-Urbanisme, Fasc.1*, Editions du juriste, Paris, 18 p.

COUTON Xavier, 2004, Restauration immobilière, *Jurisclasseur Construction-Urbanisme, Fasc.15*, Editions du juriste, Paris, 20 p.

CRIDEAU-CNRS (UMR 60 62)/INRA Université de Limoges et Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE) Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2004, *Les monuments historiques, un nouvel enjeu ?* Actes du colloque de Limoges des 29 et 30 octobre 2003, L'Harmattan, Paris, volume I, 263 p. et volume 2, 282 p.

DAVALLON Jean, 1991, « Produire les hauts lieux du patrimoine », p. 85-102 in *Des hauts lieux : La construction sociale de l'exemplarité*, sous la dir. de A. MICOUD, Paris : Éd. du CNRS.

DAVALLON Jean, (dir.), 1992, *Regards sur l'évolution des musées*. Numéro 2 de *Publics & Musées*, Revue internationale de Muséologie, 2e sem 1992.

DAVALLON Jean, 2000, Le patrimoine : une "filiation inversée" ? ». *EspacesTemps. Les cahiers*. Transmettre aujourd'hui : retours vers le futur, 74-75, 4e trim. 2000.

DAVALLON Jean, FLON Émilie, 2002. « Georges Henri Rivière versus "exposition spectacle", est-ce une bonne question ? ». *Musées et Collections publiques de France*, p. 229-230.

DAVALLON Jean, 2002, Les objets ethnologiques peuvent-ils devenir des objets de patrimoine ? », p. 169-187 in *Le Musée cannibale /* sous la direction de Marc-Olivier GONSETH, Jacques HAINARD, Roland KAERTH. Neuchâtel : Musée d'ethnographie.

DAVALLON Jean, 2002, « Tradition, mémoire, patrimoine », p. 42-64, In *Patrimoines et Identités /* sous la direction de Bernard SCHIELE. Québec : Musée de la Civilisation. [Ce chapitre est une reprise de « Le patrimoine : une "filiation inversée" ? » *Espaces Temps*, 74-75, 4e trim. 2000.

DAVALLON Jean, (dir.), 2003, Nouveaux regards sur le patrimoine. Numéro 1 de *Culture & Musées*. 1er sem. Arles : Actes sud.

DAVALLON Jean, 2004, La médiation : la communication en procès ? ». *MEI « Médiation et information »* : revue internationale de communication, 19, Médiations & médiateurs, p. 37-59.

DAVALLON Jean, 2006, *Le Don du patrimoine : Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*. Paris : Hermès Sciences-Lavoisier, 222 p.

DEBBASCH Charles, LANGERON Pierre, 1992, *Les fondations*, PUF Coll. « Que sais-je ? », n° 2694, Paris, 127 p.

DEBRAY Régis (Présidence), 2001, *L'abus monumental ? Actes des entretiens du patrimoine*, Fayard/CNMHS/Éditions du patrimoine, Paris, 506 p.

*De l'utilité du patrimoine*, 1992, Entretiens du patrimoine, Actes des colloques de la Direction du patrimoine, Abbaye royale de Fontevraud, Novembre 1981, Picard Editeur, Paris, 252 p.

DELOCHE Bernard, LENIAUD Jean-Michel, 1989, *La culture des Sans-culottes Le premier dossier du patrimoine 1789-1798*, Les éditions de Paris/Les presses du Languedoc, Paris Montpellier, 447 p.

DESVALLEES André, 1985, « L'écomusée : musée degré zéro ou musée hors les murs ? », *Terrain*, N° 5, p. 84-85.

DESVALLEES André, 1995, « Emergence et cheminements du mot patrimoine », *Musées et collections publiques de France*, no 208, p. 6-30.

DETRY Nicolas, PRUNET Pierre, 2000, *Architecture et restauration : sens et évolutions d'une recherche*, Les éditions de la passion, Paris, 255 p.

DI MEO Guy, 1996, « Production des identités et attachements au lieu », in LAMY Yvon, *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Talence, Ed. MSHA, p.247-278.

DI MEO G., 2002, Le patrimoine maritime, un besoin social contemporain, In *Le patrimoine maritime*, Brest, 10-13 juillet 2000, Rennes, PUR, p. 185-193

DU FLOS-PRIOT (M-T.), « Au mur d'un bistrot : analyse d'un corpus de cartes postales », in *Ethnologie Française*, 1978/1, p.71-82.

DUPUIS Xavier, 1995, *Eléments de synthèse sur l'économie du patrimoine*, Ministère de la culture Département des études et de la prospective, Paris, 122 p.

DUSSAULE Pierre, 1974, *La loi et le service des monuments historiques*, La documentation française, Paris, 122 p.

FABRE Daniel (dir), 2000, *Domestiquer l'histoire Ethnologie des monuments historiques*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Coll. « Ethnologie de la France », Cahier n° 15, Paris, 222 p.

*Façadisme et identité urbaine*, colloque international, Paris, Editions du Patrimoine, 2001, 382 p.

FERAULT Marie-Agnès, 2002, *Les Zones de protection du patrimoine, architectural urbain et paysager. ZPPAUP*, Ministère de la culture (D.A.P.A.)/Ministère de l'Ecologie (D.N.P.), Paris, 24 p.

FONYI Antonia (dir.), 1999, *Prosper Mérimée Ecrivain, archéologue, historien*. Droz, Genève, 266 p.

FORUM DU PATRIMOINE, 1988, *Patrimoine et société contemporaine*, 1988, Actes des colloques de la Direction du Patrimoine/ Forum du patrimoine, Paris, octobre 1987 Cité des sciences et de l'industrie de Paris-La Villette, Picard Editeur, Paris, 152 p.

FRIER Pierre-Laurent, 1979, La mise en valeur du patrimoine architectural : les monuments historiques et leurs abords, Aspects réglementaires et jurisprudence. Thèse doctorat 3e cycle, Editions du Moniteur, Paris, 247 p.

FRIER Pierre Laurent, 1979, *La mise en valeur du patrimoine architectural Les monuments historiques et leurs abords Aspects réglementaires et jurisprudence*, Ed. du Moniteur, Paris, 247 p.

FRIER Pierre Laurent (Etudes coordonnées par), 1990, *Les zones de protection du patrimoine architectural et urbain*, Presses de l'Université d'Angers, Angers, 202 p.

FRIER Pierre Laurent (Contributions coordonnées par), 2004, *Le nouveau droit de l'archéologie préventive*, L'Harmattan, Paris, 275 p.

FRIER Pierre Laurent, 1997, *Droit du patrimoine culturel*, P.U.F, Collection « droit fondamental droit politique et théorique », Paris, 526 p.

FRIER Pierre-Laurent, 2000, Monuments historiques, *Droit de l'urbanisme, Dalloz Action*, n° 5704-5790, Dalloz/Le Moniteur, Paris, p. 697-717



FRIER Pierre-Laurent, 2000, Secteurs sauvegardés, *Droit de l'urbanisme, Dalloz Action No 8801-8849*, Dalloz/Le Moniteur, Paris, p. 1114-1126.

FRIER Pierre-Laurent, 2000, Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.), *Droit de l'urbanisme, Dalloz Action, No 9930-9965*, Dalloz/Le Moniteur, Paris, p. 1279-1287.

FURET François (Présidence), 1997, *Patrimoine, temps, espace, patrimoine en place, patrimoine déplacé*, Actes des entretiens du patrimoine, Paris, Fayard/CNMHS/Editions du patrimoine, Paris, 437 p.

GABORIT-CHOPIN Danielle, 1987, *Regalia Les instruments du sacre des Rois de France- Les "honneurs de Charlemagne"*, Editions de la RMN, Paris, 127 p.

GABORIT-CHOPIN Danielle (dir.), 2005, *La France romane*, Editions Hazan-Musée du Louvre, catalogue de l'exposition La France romane au temps des premiers Capétiens (987-1152), Paris, 408 p.

GAILLARD Yann, Sénateur, 25 juillet 2002, 51 mesures pour le patrimoine monumental, Rapport d'information sur la mission de contrôle sur l'action en matière de patrimoine, n° 378, 328 p.

GARCIA (P.), «les lieux de mémoire : une poétique de la mémoire », *Espace Temps*, n°74-75, 2000, p.122-142.

GARNIER Jean-Luc, 2006, *Lieux de beauté, lieux de mémoire*, De Vecchi/Ministère de l'écologie et du développement durable, Paris, 223 p.

GENET-DELACROIX Marie-Claude, 1992, *Art et Etat sous la IIIe République Le système des beaux-arts 1870-1940*, Publications de la Sorbonne, Paris, 433 p.

GENET-DELACROIX Marie-Claude, 1997, « Etat et patrimoine sous la IIIe république : De l'amateur au professionnel dans la gestion du patrimoine national », in GRANGE D, POULOT D. (Dir), *L'esprit des lieux Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 147-159.

GENET-DELACROIX, 2003, « Politiques artistiques et politiques du patrimoine de 1913 à 1940 », in POIRRIER P., VADELORGE L.dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, p. 211-225.

GERBOD Paul, 1983, « L'action culturelle de l'Etat au XIXe siècle (à travers les divers chapitres du budget général) », *Revue historique*, No 548, octobre-décembre, p. 389-401.

GIRARD Louis, 1952, *La politique des travaux publics du Second Empire*, Paris, A. Colin, 416 p.

GIRAUD-LABALTE Claire, 2003, « La naissance d'une politique du patrimoine dans le département du Maine-et-Loire (1800-1850) », in POIRRIER P, VADELORGE L, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la culture Fondation Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 87-122

GLEVAREC Hervé et SAEZ Guy, 2002, *Le patrimoine saisi par les associations*, La documentation française, Coll. "Questions de culture", Paris, 412 p.

GLEVAREC Hervé, 2003, « De la société d'histoire à l'association du patrimoine : Changements socioculturels et nouvelles raisons de mobilisation », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, p. 509-525.

GONDRAN François, 2004, « Les architectes des bâtiments de France et la loi de 1913 », in CRIDEAU-CNRS, *Les monuments historiques, un nouvel enjeu ?* L'Harmattan, volume I, Paris, p. 123-142.

GOUDINEAU Christian, GUILAINE Jean (dir.) 1989, *de LASCAUX au Grand Louvre : archéologie et histoire en France*, Editions Errances, Paris, 592 p.

GOUDINEAU Christian, 16 mai 1990. Rapport au Premier ministre sur l'archéologie nationale.

GOURBIN Patrice, 2008, *Les monuments historiques de 1940 à 1959. Administration, architecture, urbanisme*, Presses universitaires de Rennes, Collection « Art et société », Rennes, 288 p.

GRAN-AYMERICH Eve, 1998, *Naissance de l'archéologie moderne 1798-1945*, CNRS Editions, Paris, 533 p.

GRAN-AYMERICH Eve 2001, *Dictionnaire biographique d'archéologie 1798-1945* CNRS Editions, Paris, 741 p.

GRANGE Daniel, POULOT Dominique (dir), 1997, *L'esprit des lieux Le patrimoine et la cité*, Presses universitaires de Grenoble, La pierre et l'écrit, Grenoble, 476 p.

GREFFE Xavier, 1990, *La valeur économique du patrimoine La demande et l'offre de monuments*, Anthropos/Economica, Paris, 253 p.

GREFFE Xavier, 1999, *La gestion du patrimoine culturel*, Anthropos/Economica, Paris, 253 p.

GREFFE Xavier, 2003, *La valorisation économique du patrimoine*, La documentation française, Collection « Questions de culture », Paris, 384 p.

GREFFE Xavier, mai 2006, *La mobilisation des actifs culturels de la France : De l'attractivité culturelle du territoire... à la nation culturellement créative*, Rapport de synthèse sur l'attractivité culturelle, Ministère de la culture et de la communication, document de travail du DEPS, n° 1270, 75 p.

GREGOIRE Abbé, 1999, *Patrimoine et cité (Textes choisis)*, Préface de Dominique AUDRERIE, Ed. Confluences, Collection « Voix de la cité », Bordeaux, 67 p.

GRODECKI Louis, 1982, « Viollet-le-Duc et sa conception de l'architecture gothique », in *Actes du colloque international Viollet-le-Duc*, Nouvelles éditions latines Paris, p. 115-126.

GUERRAND R-H., 1992, *Moeurs citadines. Histoire de la culture urbaine, XIXe-XXe siècles*, Paris, Edima, 240 p.

GUIBERT Richard-Emmanuel, 2002, *Monuments historiques Régime juridique, fiscalité et subventions*, Éd. du Puits Fleuri, Paris, 175 p.

« Guide-Joanne », in *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, Tome VIII, 1876, p.1614.

GUILLAUME Marc, 1980, *La politique du patrimoine*, Éditions Galilée, Coll. « L'espace critique », Paris, 196 p.

GUILLERME (J.), « La naissance au XVIIIe siècle du sentiment de responsabilité collective dans la conservation », in *La Gazette des Beaux-Arts*, mars 1985, p.185-162.

GUILLOT Philippe Ch.-A., 2006, *Droit du patrimoine culturel et naturel*, Ed. Ellipses, Collection « Mise au point », Paris, 160 p.

GUILLOU (A.), « La fabrication du patrimoine : ses objets, ses acteurs, sa fonction sociale », in *Kreiz CRBC*, n°1, 1992, p.47-61.

HARTOG François, 1998, « Patrimoine et histoire : les temps du patrimoine », in ANDRIEUX (J-Y.), *Patrimoine et Société*, Rennes, PUR, p.3-17.

HENRIET Alain, PELLEGRIN Nicole, 2003, *Le marketing du patrimoine culturel*, Editions de la lettre du cadre territorial, Paris, 157 p.

HERITIER Annie, 2003, *Genèse de la notion juridique de patrimoine culturel 1750-1816*, L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », Paris, 304 p.

HERVIER Dominique, 2008, *André Malraux et l'architecture*, Paris, éd. du Moniteur, 296 p.

HUGOT Jean-Paul, 1998, « Le patrimoine, modèle de développement social », in ANDRIEUX J.Y., SEITZ F., *Pratiques architecturales et enjeux politiques, France 1945-1995*, Picard éditeur, Paris, p. 294-304.

INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET RICHESSES ARTISTIQUES DE LA France, 1994, *L'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France*, Ministère de la culture Direction du patrimoine, Paris, 32 p.

IOGNA-PRAT Dominique, 2006, *La maison Dieu. Histoire monumentale de l'Eglise au Moyen-Âge*, Éd. du Seuil, Paris, 639 p.

IPSOS/MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, mars 2007, Enquête sur les Européens, les patrimoines de l'Europe et le patrimoine européen, 18 p.

JAMOT Francis, MARX Jean, AUDIBERT Martine, DENANTE Sylvie, 2003, *La protection des immeubles au titre des monuments historiques Manuel méthodologique*, Ministère de la culture et de la communication, direction de l'architecture et du patrimoine, Paris, 269 p.

JEANNOT Gilles, 1988, *Du monument historique au patrimoine local : l'évolution de la notion de patrimoine architectural à travers les publications des sociétés savantes et des associations de sauvegarde en France après 1945*, Mémoire de 3e cycle Institut français d'urbanisme, Paris.

JEGOUZO Yves (dir.), 1985, *Droit du patrimoine culturel immobilier*, Economica, Paris, 314 p.

JEUDY Henri-Pierre, 2001, *La machinerie patrimoniale*, Ed. Sens et Tonka, Paris, 127 p.

JEUDY Henri-Pierre, 2003, « Inflation patrimoniale et politiques culturelles », in ROUSSO H. (Présidence) *Le regard de l'histoire*, Librairie Arthème Fayard Centre des monuments nationaux/MONUM, Editions du Patrimoine, Paris, p. 31-36.

JEUDY Henri-Pierre (dir.), 1990, *Patrimoines en folie*, Ed. La Maison des sciences de l'homme, Coll. « Ethnologie de la France » cahier no 5, Paris, 297 p.

KARLSTODT Elizabeth 2003, « Le patrimoine artistique sous Vichy », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la culture/Fondation Maison des sciences de l'homme, Diffusion Documentation française, Paris, p. 301-320.

KERORGUEN (Y. de), « L'effet patrimoine », in *Esprit*, 1981-12, p.99-106.

LABORDE Alexandre de, 1816-1836, *Les monuments de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*, Didot l'Aîné, 2 volumes. Paris.

LAFFOREST J., « Un patrimoine en instance ou le drame du centralisme », in *Sites et Monuments*, avril-mai-juin 1974, n°66, p.18-23.

LAMY Yvon (dir.), 1996, *L'alchimie du patrimoine, discours et politique*, Ed. La Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, 532 p.

LAMY Yvon, 1993, « Du monument au patrimoine : Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », *Genèses sciences sociales et histoire*, no 11, p. 2-4. et 50-81.

LAMY Yvon, 1993, « Du monument au patrimoine : Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », *La Pierre d'Angle*, n° 13, p. 18-26.

LAMY Yvon, 2003, « Patrimoine et culture : L'institutionnalisation », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, p. 45-63.

*La naissance des monuments historiques. La correspondance de Prosper Mérimée avec Ludovic Vitet (1840-1848)*, 1998, Introduction et notes par Maurice PARTURIER, Avant propos de Françoise BERCE, Ed. du CTHS, « Format 30 », Paris, 335 p.

LAURENT Xavier, 2003, *Grandeur et misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel (1959-1973)*, Comité d'histoire du Ministère de la culture/Ecole nationale des chartes, Paris, 380 p.

LE GOFF Jacques (Présidence), 1998, *Patrimoine et passions identitaires*, Actes des entretiens du patrimoine, Paris, Fayard/CNMHS/Editions du patrimoine, Paris, 445 p.

LENGEREAU Eric, 2001, *L'Etat et l'architecture*, Paris, Picard, 560 p.

LENIAUD Jean-Michel, 1989, « Mémoire républicaine mémoires plurielles », *Monuments historiques*, no 161, p. 29-35 ; repris dans LENIAUD Jean-Michel, *Chroniques patrimoniales*, Ed. Norma, Paris, p. 103-110.

LENIAUD Jean-Michel, « Darwinisme patrimonial », in *La Revue Administrative*, n°275, septembre/octobre 1993.

LENIAUD Jean-Michel, 1997, « Typologie de l'Inventaire et du classement », in NORA P.(dir.), *Science et conscience du patrimoine Actes des entretiens du patrimoine*, Fayard/Editions du Patrimoine, Paris, p. 321-330.

LENIAUD Jean-Michel, 1998, « L'Etat, les sociétés savantes et les associations de défense du patrimoine : L'exception française », *Revue administrative*, no 295, p. 53-61., repris dans LE GOFF J. (Présidence) *Patrimoine et passions identitaires*, Fayard/Éd. du patrimoine, Paris, p. 137-154.

LENIAUD Jean-Michel, 1998, « Le patrimoine dans quinze ans : l'affaire de tous », *Revue administrative*, no 301, p. 135-142

LENIAUD Jean-Michel, 2000, « Voyage au centre du patrimoine », in FABRE Daniel (Dir), *Domestiquer l'histoire Ethnologie des monuments historiques*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Coll. « Ethnologie de la France », Cahier no 15, Paris, p. 181-188.

LENIAUD Jean-Michel, 2000, « Patrimoine monumental et décentralisation culturelle (1959-1999) », in POIRRIER P, RIOUX J.P. (dir.) *Affaires culturelles et territoires*, Travaux et documents, Comité d'histoire du ministère de la culture, no 11, Paris, p. 155-170

LENIAUD Jean-Michel, 2001, « Associations à vocation patrimoniale », in WARESQUIEL E. de, *Dictionnaire des politiques culturelles*, Paris, p. 5859.

LENIAUD Jean-Michel, 2001, « Le patrimoine, l'affaire de tous », in LENIAUD J.M., *Chroniques patrimoniales*, Editions NORMA, Paris, p. 9-39.

LENIAUD Jean-Michel, 2001, « La mauvaise conscience patrimoniale », in LENIAUD, J.M., *Chroniques patrimoniales*, Editions Norma, Paris, p. 67-84.

LENIAUD Jean-Michel, 2002, « La décentralisation du patrimoine : limites et enjeux », *Commentaire*, n° 98, p. 341-350.

LENIAUD Jean-Michel, 2003, « Victor Hugo et le débat patrimonial : conjoncture et conjectures », in RECHT R. (dir.) *Victor Hugo et le débat patrimonial*, INP-SOMOGY, Paris, p. 301-308.

LENIAUD Jean-Michel, 1992, *L'utopie française : Essai sur le patrimoine*, Ed. Menges, Paris, 181 p.

- LENIAUD Jean-Michel, 1993, *Les cathédrales au XIXe siècle : Etude du service des édifices diocésains*, Economica/CNMHS, Paris, 984 p.
- LENIAUD, Jean-Michel, 1994, *Viollet le Duc ou les délires du système*, Ed. Menges, Paris, 225 p.
- LENIAUD, Jean-Michel, 2001, *Chroniques patrimoniales*, Ed. Norma, Paris, 494 p.
- LENIAUD Jean-Michel, 2002, *Les archipels du passé, Le patrimoine et son histoire*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 361 p.
- LENIAUD Jean-Michel, 2003, « Vingt-cinq ans d'histoire du patrimoine », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, p. 33-44.
- LEON Paul, 1917, *Les monuments historiques Conservation Restauration*, Ed. Henri Laurens, Librairie Renouard, Paris, 380 p.
- LEON Paul, 1936, « Les principes de la conservation des monuments historiques. Evolution des doctrines », in Congrès archéologique de France, Centenaire du service des monuments historiques et de la société française d'archéologie Paris 1934, A. Picard, Paris, p. 17-52.
- LEON Paul, 1951, *La vie des monuments français*, Ed. A et J Picard, Paris, 584 p.
- LEON Paul, 1962, *Mérimée et son temps*, P.U.F, Paris, 488 p.
- MASSARY Xavier de, COSTE Georges, sous la direction de MELOT Michel et VERDIER Hélène, 2001, *Documents et méthodes no 9 Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général*, Editions du patrimoine Centre des monuments nationaux, Paris, 194 p.
- MAZZUCCHETTI Denis, 2001, *Des associations au service du patrimoine*, Direction de l'architecture et du patrimoine, Paris, 183 p.
- MERIMEE Prosper, 1971, *Notes de voyages*, présentées par AUZAS Pierre-Marie, Editions complètes du centenaire, Hachette, Paris, 770 p.
- MERIMEE (P.), *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, Paris, Ed. Adam Biro, 1989, 214 p., reprise de l'édition de 1987 présentée par AUZAS (P-M.) à la Librairie Hachette.
- MESNARD André-Hubert, 2004, *Le patrimoine culturel et écologique*, Encyclopédie juridique Dalloz – Encyclopédie des collectivités locales (dir. F.P. BENOIT), Tome 5, Fascicule 542, Dalloz, Paris.
- MEZGHANI Nébila, CORNU Marie (dir), 2004, *Intérêt culturel et mondialisation*, tome I *Les protections nationales*, L'Harmattan, coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », Paris, 350 p.
- MICOUD André, 1995, « Le bien commun des patrimoines », in *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, La documentation française/Ecole nationale du patrimoine, Paris, p. 25-38.

MICOUD André, 1998, « A propos du patrimoine, ou comment congédier modernistes et traditionalistes », in *La lettre de l'ARA*, numéro spécial " Pour une anthropologie impliquée. Argumentations face aux extrémismes ", hiver 1998, n° 43, pp. 25-27.

MICOUD André, 1998, « La diversité des champs patrimoniaux » in *Appropriation du territoire et intégration à l'environnement culturel*, Actes de l'Université d'été, MAFPEN-Association pour le patrimoine culturel et sa pédagogie, Montpellier, pp. 37-45.

MICOUD André, 2004, « La patrimonialisation : redire ce qui nous relie ? » in *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, C. Barrère, D. Barthélémy, M. Nieddu, F-D. Vivien (éds), L'Harmattan, pp. 81-97.

MIGNON P., 2002, « De Richard Hoggart aux *cultural studies* : de la culture populaire à la culture commune », in *Esprit*, mars-avril p.179-190.

Ministère de la culture, DEP 1987, Les Français et leur patrimoine, *Développement culturel Bulletin du département des études et de la prospective*, octobre 1987, n° 72, Paris, 6 p.

Ministère de la culture, DEP 1989, La valorisation touristique du patrimoine culturel, *Développement culturel Bulletin du département des études et de la prospective*, décembre 1989, n° 83, Paris, 6 p.

Ministère de la culture, DEP, 2003, La valorisation économique du patrimoine : mesure et outils, *Développement culturel Bulletin du département des études et de la prospective*, septembre 2003, n° 141, Paris, 8 p.

Ministère du tourisme/Ministère de la culture, 1989, *La valorisation touristique du patrimoine culturel*, 61 p

MIRIEU de LABARRE Eric, 2006, *Droit du patrimoine architectural*, LexisNexis, Collection « Litec Immo », Paris, 318 p.

MONNIER Jean, avril 1990, *Mission de réflexion sur le patrimoine*, Rapport au Ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire, non publié, 43 p.

MONTIER (J-P.), « Patrimoine et photographie », in ANDRIEUX (J-Y.), *Patrimoine et société*, Rennes, PUR, 1998, p.103-112.

MOREL (A.), « En quête d'identité. Identité et patrimoine », in *Civilisation : usages sociaux du patrimoine*, vol. XLII n°2, 1993, p.65-76.

MOREL Elisabeth, 1988, *Prosper Mérimée. L'amour des pierres*, Hachette, Paris, 414 p.

MORISSET L. K., 2009, *Des régimes d'authenticité, essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes, PUR, 136 p.

*La naissance des monuments historiques*, 1998, La correspondance de Prosper Mérimée avec Ludovic Vitet (1840-1848), Ed. CTHS Comité des travaux historiques et scientifiques « Format 30 », Paris, 337 p.

*Napoléon III et l'archéologie*, 2000, Fouilles en forêt de Compiègne sous le Second Empire, Exposition organisée par la ville de Compiègne, Ed. Ville de Compiègne 2000, 192 p.

NEGRIER Emmanuel (dir.), 2002, *Patrimoine culturel et décentralisation Une étude en Languedoc Roussillon*, L'Harmattan, Coll. « Logiques politiques », Paris, 321 p.

NORA Pierre (dir.), 1997, *Science et conscience du patrimoine Actes des entretiens du patrimoine*, 1997, Fayard/Editions du Patrimoine, Paris, 413 p.

NORA Pierre, 2006, « L'explosion du patrimoine », *Patrimoines, revue de l'INP*, n° 2, p. 6-11.

NORDMAN (D.), « Les Guides-Joanne, ancêtres des guides bleus », in NORA (P.), *Les Lieux de Mémoire, Tome II, La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p.529-567.

ORY Pascal, 1992, « De la nécessité du patrimoine », in *De l'utilité du patrimoine*, Actes des colloques de la Direction du patrimoine, Abbaye royale de Fontevraud, Novembre 1991, Paris, Picard éditeur, p. 239-242

ORY Pascal, 2003, « Pour une histoire des politiques du "Patrimoine" Esquisse d'un questionnement », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la culture/Fondation Maison des sciences de l'homme, Documentation française, Paris, p. 27-32.

PARENT Michel, 1980, « La problématique du patrimoine architectural légal : les monuments historiques », in *Revue de l'Art*, n°49, p.84-88.

PARENT Michel, 1988, « Le patrimoine, essences multiples, existences uniques », in *Patrimoine et société contemporaine*, Actes des colloques de la Direction du patrimoine, Cité des sciences et de l'industrie de Paris-La Villette, Picard Editeur, Paris, p. 15-18.

PATIN Valéry, 2005, *Tourisme et patrimoine*, La documentation française, Collection « Etudes de la documentation française », Paris, 176 p.

*Le patrimoine français et son environnement, Quelles réformes pour demain*, Actes du colloque du 11 septembre 2001, au Sénat, organisé par Les journées juridiques du patrimoine, S.éd. s.l. 130 p.

*Patrimoine culturel, Patrimoine naturel*, 1995, Actes du colloque Ecole nationale du patrimoine 12-13 décembre 1994, La documentation française/Ecole nationale du patrimoine, Paris, 311 p.

PELLAS Jean-Raphaël, 2003, *La fiscalité du patrimoine culturel*, LGDJ, « Collection Systèmes », Paris, 211 p.

PEROUSE de MONTCLOS Jean Marie, 2001, *Architecture : méthode et vocabulaire / Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, 3e éd, Imprimerie nationale éd. : Éd. du patrimoine, Paris, 622 p, (1972, 1e édition, 1995, 2e édition).



PERROT Alain-Charles, 1994, *Les architectes en chef des monuments historiques 1893-1993 Centenaire du concours des ACMH*, Compagnie des architectes en chef des monuments historiques, Paris, 192 p.

PESEZ Jean-Marie, 1997, *L'archéologie : mutations, missions, méthodes*, Nathan, Paris, 128 p.

POIRRIER Philippe, 2003, « L'évolution de la notion de patrimoine dans les politiques culturelles menées en France sous la Ve République », in ROUSSO H. (Présidence) *Le regard de l'histoire* Librairie Arthème Fayard Centre des monuments nationaux/MONUM, Editions du Patrimoine, Paris, p. 47-61.

POIRRIER Philippe, VADELORGE Loïc (dir.) 2003, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la culture/Fondation Maison des sciences de l'homme, Diffusion Documentation française, Paris, 615 p.

POMIAN Krzysztof, 2005, « Pourquoi protégeons-nous les monuments ? », *Patrimoines (revue de l'Institut national du patrimoine, Somogy Ed. d'art)*, 2005/1, p. 6-15.

POULOT, Dominique, « Naissance du monument historique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXXII, juillet sept. 1985, numéro thématique « Histoire et Historiens », pp. 418-450.

POULOT, Dominique, « Musée et société dans l'Europe moderne », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Moyen Age - Temps Modernes*, 98, 1986, pp. 991-1096.

POULOT, Dominique, « Le musée entre l'histoire et ses légendes », *Le Débat*, n° 49, mars-avril 1988, pp. 69-83.

POULOT, Dominique, « The birth of heritage : le moment Guizot », *Oxford Art Journal*, volume 11, 1989, n° 2, pp. 40-57.

POULOT, Dominique, « Sur l'espace public de la peinture en France au XVIIIème siècle », *Schweizerische Zeitschrift für soziologie/Revue suisse de sociologie*, 1989 - 1, pp. 165-186.

POULOT, Dominique, « Le passé en Révolution », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n° 278, octobre-décembre 1989, pp. 487-493.

POULOT, Dominique, « L'Académie saisie par la modernité ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXXVII, janvier-mars 1990, pp. 108-128.

POULOT, Dominique, « Un regard britannique sur l'héritage de la civilisation : le témoignage des récits de visites de musées au XVIIIème siècle », *Enlightenment, Etudes dix-huitiémistes du monde anglophone*, 1, 1990, pp. 110-152.

POULOT, Dominique, « Le Louvre imaginaire : essai sur le statut du musée en France, des Lumières à la République », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, vol. 17, n° 2, spring 1991, pp. 171-204.

POULOT, Dominique, « Le patrimoine universel : un modèle culturel français ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 39-1, janvier-mars 1992, n° thématique : Histoire culturelle, pp. 29-55.

POULOT, Dominique, « Patrimoine et histoire », *Les Papiers. Economie - Société - Communication*, n° 9, printemps 1992, Presses Universitaires du Mirail, n° thématique « Patrimoines en débat. Construction de mémoire et valorisation du symbolique », pp. 37-66.

POULOT, Dominique, « Patrimoine et esthétiques du territoire », *Espaces et Sociétés*, n° 69, 1992, n° thématique « Esthétique et territoire », pp. 9-37.

POULOT, Dominique, « Les musées : une histoire sociale des représentations », *Mediascope*, 1992, 3, Le musée : media de formation ? , Paris, CNDP, pp. 70-75.

POULOT, Dominique, « Le passé en Révolution », *Publics Musées*, 1, 1992, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p 147-152.

POULOT, Dominique, « Bilan et perspectives pour une histoire culturelle des musées », *Publics Musées*, 2, 1992, Presses Universitaires de Lyon, L'évolution des musées, pp. 125-145.

POULOT, Dominique, « Le patrimoine culturel, valeur commune de l'Europe », *Relations Internationales*, n° 73, printemps 1993, pp. 43-62 .

POULOT, Dominique, « Le patrimoine des musées : pour l'histoire d'une rhétorique révolutionnaire », *Genèses*, 11, « patrie, patrimoines », mars 1993, pp. 25-50.

POULOT, Dominique, « Le sens du patrimoine : hier et aujourd'hui », *Annales-Economies-Sociétés-Civilisations*, n° 6, Novembre-Décembre 1993, pp. 1601-1613.

POULOT, Dominique, « L'Elysée du Musée des monuments français : un jardin de la mémoire sous le Premier Empire », *Dalhousie French Studies*, Special issue : Jardins et châteaux, vol. XXIX, 1994, pp. 159-169.

POULOT, Dominique, « Les musées et la construction du *public* », *Genava*, n. s., tome XLIII, 1995, p. 19-26.

POULOT, Dominique, « Les politiques de public dans les musées européens », *Publics Musées*, 8, 1996, p. 124-132.

POULOT, Dominique, « Pour une histoire des musées d'histoire », *Pour*, n° 153, Mars 1997, pp. 15-23.

POULOT, Dominique, « Vers une nouvelle histoire de la culture matérielle ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 44-2, avril-juin 1997, pp. 344-358.

POULOT, Dominique, « Aux origines de la tradition patrimoniale française », Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, GREMMO, *Cahiers de recherche* n° 6, Lyon, Maison de l'Orient méditerranéen, 1998, pp. 51-67.

POULOT, Dominique, « Aux origines de la tradition patrimoniale française », *Les Cahiers du CRHIPA*, n° 1, 1998, « Patrimoine et législation », pp. 45-72.

POULOT, Dominique, « La naissance du métier de conservateur », *Musées et Collections publiques*, 221/222, 1999, pp. 31-41.

POULOT, Dominique, « Musées menacés, musées disparus : le cas de la France post-révolutionnaire », *Les Cahiers du CRHIPA*, n° 3, 2000, « Musées perdus, musées retrouvés », pp. 101-126.

POULOT, Dominique, « La morale du musée, 1789-1830 », *Romantisme*, n° 112, « La collection », 2001, pp. 23-31.

POULOT, Dominique, « La patrimonialisation à l'horizon d'attente du XXème siècle », *Teoros, Revue de recherche en tourisme*, vol. 21, 2, 2002, Dossier « Patrimoines du Xxe siècle », pp. 4-10.

POULOT, Dominique, « Institutionnalisation et patrimonialisation des *objets qui comptent* », *Culture et recherche*, n° 95, avril 2003, « L'historien, la culture et les institutions », pp. 10-11.

POULOT, Dominique, « Passé et présent des musées d'art », *Archives d'Anjou*, « Les musées », décembre 2004.

POULOT, Dominique, « Histoire contemporaine et patrimoine artistique », *Bulletin de l'Association des Historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche*, n°30, juillet 2005, pp. 49-63.

POULOT Dominique, 1985, « Naissance du monument historique », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet/septembre 1985, p. 418-450.

POULOT Dominique, 1992, « Le patrimoine universel : Un modèle culturel français », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 39-1, Janvier-mars 1992, p. 30-55.

POULOT Dominique, 1993, « Le patrimoine des musées : pour l'histoire d'une rhétorique révolutionnaire », *Genèses II*, mars 1993, p. 25-27.

POULOT Dominique, 1997, « Une nouvelle histoire de la culture matérielle », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°44, p.344-357.

POULOT Dominique, 1997, « Introduction générale », in GRANGE D., POULOT D. (Dir), *L'esprit des lieux Le patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, La pierre et l'écrit, p. 15-34.

POULOT Dominique, 1997, « Alexandre Lenoir et le musée des monuments français », in NORA P. (dir.) *Les lieux de mémoire tome I*, Gallimard, Coll. Quarto, Paris, p. 1515-1543.

POULOT Dominique, 1997, *Musée, Nation, Patrimoine 1789-1815*, Gallimard NRF, Paris, 406 p.

POULOT Dominique (dir.), 1997, *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Coll. « Les chemins de mémoire », Paris, 311 p.

POULOT Dominique, 1998, « L'histoire du patrimoine : Un essai de périodisation », in ANDRIEUX J.Y. (dir.) *Patrimoine et société*, Presses universitaires de Rennes, Coll. Art et société, Rennes, p. 21-34.

POULOT Dominique, 2003, « Conclusion », in TUREL (D.) dir., *Villes rattachées, villes reconfigurées, XVIe-XXe siècles*, Tours, MSH « Villes et Territoires », Actes du colloque de Tours, p.415-423.

POULOT Dominique, 2006, *Une histoire du patrimoine en Occident XVIIIe XXIe siècle, Du monument aux valeurs*, PUF, Collection « Le noeud gordien », Paris, 192 p.

PRESCHEZ Philippe, 1976, « Planification urbaine et sauvegarde des centres anciens », *Monuments historiques de la France*, hors série, 1976, p. 2-13.

PRESCHEZ Philippe, 1996, « L'architecte des bâtiments de France d'hier à aujourd'hui », in *Patrimoine et territoire*, Actes du Colloque européen de l'Association nationale des Architectes des bâtiments de France, Bordeaux 1996, et *La pierre d'angle* No 21-22, octobre 1997 p. 32.

PRESCHEZ Philippe, 1998, « Renfort ou contestation de l'avis de l'architecte des bâtiments de France », *La pierre d'Angle*, no 24, p. 50-56.

PRESCHEZ Philippe, 1999, « Le décret du 5 février 1999 », *La pierre d'Angle*, no 25, p. 49-56.

QUERRIEN Max, 1971, « Patrimoine architectural et tourisme culturel : de l'amateur d'images au citoyen de la culture », *Monumentum*, Vol.VI, Centre de documentation de l'ICOMOS, Paris, p. 33-43,

[http://www.international.icomos.org/monumentum/vol6/vol6\\_5.pdf/](http://www.international.icomos.org/monumentum/vol6/vol6_5.pdf/)

QUERRIEN Max, 1985, « La politique de valorisation du patrimoine culturel : intérêt et limites de la réutilisation du patrimoine », in JEGOUZO Y. (dir.) *Droit du patrimoine culturel immobilier*, Economica, Paris, p. 121-128.

QUERRIEN Max, juin 1982, *Pour une nouvelle politique du patrimoine*, Rapport au ministre de la Culture, La documentation française, 138 p.

RAUTENBERG Michel, 2001, « L'ethnologue, le patrimoine et le développement local », Pays d'art et d'histoire et pôles d'économie du patrimoine, Paris, La documentation française.

RAUTENBERG Michel, 2003, *La rupture patrimoniale*, Ed. À la croisée, Paris, 173 p.

REAU Louis, 1994, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, Ed. Robert Laffont, Coll. « Bouquins », Ed. augmentée par Michel FLEURY et Guy- Michel LEPROUX, Paris, 1190 p.

RECHT Roland (dir.), 2003, *Victor Hugo et le débat patrimonial*, Actes du colloque organisé par l'Institut national du patrimoine, Maison de l'Unesco, 5-6 décembre 2002, INP/Somogy, Paris, 316 p.

RIEGL Aloïs, 1984, *Le culte moderne des monuments, son essence sa genèse*, traduit de l'allemand par Daniel Wiczorek ; avant-propos de Françoise Choay, Editions du Seuil, Paris, 122 p.

RIEGL Aloïs, 2003, *Le culte moderne des monuments*, traduit et présenté par Jacques Boulet, L'Harmattan, Paris, 123 p.

RIGAUD Jacques, 2003, « L'extension de la notion de patrimoine et ses dangers », *Cahiers français*, no 312, p. 66.

RODIN Auguste, 1950 (réédition du texte d'origine, 1922), *Les cathédrales de la France*, Librairie Armand Colin, Paris, 228 p.

ROMERO Anne-Marie, 1993, *Saint-Denis. La montée des pouvoirs*, CNMHS et CNRS Coll. « Patrimoine au présent », Paris, 128 p.

ROUX Emmanuel de, 2000, *Patrimoine industriel*, Ed. Centre des monuments nationaux/Ed du Patrimoine/Ed Scala, Paris, 270 p.

ROZIER (S.), « La fabrique du patrimoine : interprétations et usages de la citadelle de Blaye », in LAMY (Y.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Talence, Ed. MSHA, 1996, p.491-526.

RULON (C.), *Adolphe Orain (1834-1918) étude biographique*, plaquette, 1962, 23p. ou in *Bulletin de l'Association Bretonne*, XVII, 1959, p.73-82.

RUSKIN John, 1980, *Les sept lampes de l'architecture*, (traduit de l'anglais par G.Elwall), suivi de *John Ruskin par Marcel Proust* Trad. L'arbre double Les presses d'aujourd'hui, Paris, 253 p.

SAEZ Guy, 2005, « Patrimoine et associations », *ESO-ESO Travaux et documents de l'UMR 6590, Espaces et sociétés, Dossier Patrimoine et développement durable. Les villes face au défi de la gouvernance territoriale*. No 23 Septembre 2005, p. 59-62.

SIRE Marie-Anne, 1996, *La France du patrimoine Les choix de la mémoire*, Découvertes Gallimard/CNMHS, Collection « Mémoire des lieux », Paris, 144 p.

THIESSE Anne-Marie, 1998, « Petite et grande patrie », in LE GOFF J. (Président) *Patrimoine et passions identitaires, Actes des entretiens du patrimoine*, Fayard/Ed. du Patrimoine, Paris, p. 71-86.

TUDESQ (A-J.), « Le patrimoine médiatisé », in LAMY (Y.), *L'alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Talence, Ed. MSHA, 1996, p.57-60.

TUDESQ (A-J.) dir., *Patrimoine de l'Image, Images du Patrimoine en Aquitaine*, Talence, MSHA, 1997, 292p.

VADELORGE Loïc, 2003, « La commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure : modèle ou alternative à la politique des monuments historiques », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la culture Fondation Maison des sciences de l'homme, PARIS, p. 67-86.

VADELORGE Loïc, 2003, « Le patrimoine comme objet politique », in POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.) *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la culture Fondation Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 11-24.

VADELORGE Loïc, 2004, « La commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure et Arcisse de Caumont, Contribution à l'histoire de la décentralisation intellectuelle au XIXe siècle », in *Arcisse de Caumont (1801-1873) Erudit normand et fondateur de l'archéologie française*, (Textes recueillis et publiés par V.JUHEL), Société des antiquaires de Normandie, Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, Tome XL, Actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001 par la Société des antiquaires de Normandie, Caen, p. 155-163.

VECCO Marilena, 2007, *Economie du patrimoine monumental*, Economica, Paris, 245 p.

VERDIER Paul, 1926, *La protection des monuments historiques*, Touring club de France Comité des sites et monuments, Paris, 66 p.

VERDIER Paul, 1936, « Le service des monuments historiques. Son histoire, organisation, administration, législation (1830-1934) », in *Congrès archéologique de France, Centenaire du service des monuments historiques et de la société française d'archéologie Paris 1934*, A. Picard, Paris, p. 53-246.

VESCHAMBRE Vincent, 2008, *Traces et mémoires urbaines Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses universitaires de Rennes, Collection « Géographie sociale », Rennes, 315 p.

VESCHAMBRE Vincent, 2008, « Du monument historique aux patrimoines », *Revue 303*, N° 100, p. 18-19.

VINCENT J-M., 1991, « De la connaissance à la protection du patrimoine », in *303*, n°28, p.42-50.

## ASPECTS LOCAUX ET REGIONAUX DU PATRIMOINE :

*Actes du colloque, Forum des villes à secteurs sauvegardés*, 1989, Nîmes 1-2-3 décembre 1988, Les éditions du STU, Paris, 77 p.

*Actes du colloque Les secteurs sauvegardés ont trente ans*, 1994, Colloque international Dijon 23-24 novembre 1992, Editions du STU, Paris, 200 p.

AGENCE REGIONALE DU PATRIMOINE Provence Alpes Côte d'Azur, 2005, *L'impact économique et social du patrimoine en région Provence- Alpes- Côte d'Azur*, Cahier n° 1, Marseille, 12 p.

AGENCE REGIONALE DU PATRIMOINE Provence Alpes Côte d'Azur, 2006, Guide méthodologique pour l'analyse des impacts du patrimoine sur les territoires, Marseille, 15 p.

ALLAIN R., 1997, « Urbanisme et patrimoine dans une ville moyenne : Fougères », in COMMERCON N., GOUYON P. (dir.), *Villes moyennes. Espace, Société, Patrimoine*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p.377-386.

ANDIA Béatrice de, 1976, *La sauvegarde des villes d'art, régime juridique*, s. éd. s. 1, 426 p.

AUBIN Gérard, 1992, « La ville face à son patrimoine enfoui », in NEYRET R. (dir.) *Le patrimoine, atout du développement*, Lyon, Centre Jacques Cartier Presses universitaires de Lyon, p. 71-75.

AUDRERIE Dominique, 2000, *La protection du patrimoine culturel dans les pays francophones*, Paris, Editions Estem, 112 p.

AUTHIER (J-Y.), *La vie des lieux, un quartier du Vieux-Lyon au fil du temps*, Lyon, PUL, 1993, 268 p.

BABELON Jean-Pierre, « Les relevés d'architecture du quartier des halles avant les destructions de 1852-1854 », in *Gazette des Beaux-Arts*, Juillet-août 1967, p.1-90.

BABELON Jean-Pierre, 1975, « Démolition à Paris de 1965 à 1975 », *Revue de l'art*, n°29, p. 33.

BALLE Catherine, 1997, « La ville et son patrimoine : L'exemple d'Avignon », in GRANGE D., POULOT D. (dir.), *L'esprit des lieux/Le patrimoine et la cité*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, p. 215-229.

BARRAQUE Bernard, 1992, « La source du Lizon ou les limites historiques du droit de l'environnement en France », *Sites et monuments*, n°138.

BEDARIDA François, 1965, « Croissance urbaine et image de la ville en Angleterre au XIXe siècle », in *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, n°1, p.10-13.

- BELLET (R.), *Paris au XIXe siècle. Aspect d'un mythe littéraire*, Lyon, PUL, 1984, 168 p.
- BERTHO Catherine, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, novembre 1985, n°35, p.45-62.
- BERTHO-LAVENIR Catherine, « La géographie symbolique des provinces. De la Monarchie de Juillet à l'entre-deux-guerres », in *Ethnologie Française*, 1988-3, p.276-282.
- BOUILLON G., « Le secteur sauvegardé de Troyes », in *MH*, n°145, p.87-90.
- BOUQUIN (C.), « L'Ouest à travers les "voyages romantiques et pittoresques dans l'ancienne France" de Taylor et Nodier », in *Ouest et romantisme, actes du Colloque d'Angers*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1991, Tome 2, p.643-652.
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS/AGENCE FRANÇAISE DE L'INGENIERIE TOURISTIQUE, décembre 2002, *Modes de gestion des sites culturels en Europe*, 191 p.
- CHANTREAU (A.), « Stendhal, touriste en Bretagne », in *MSHAB*, 1984, p.307-317.
- CIVITAS NOSTRA, Fédération des quartiers anciens, 2001, *Les activités économiques dans la ville. Les quartiers anciens n'ont pas dit leur dernier mot*. 15e Congrès. Lyon 27-29 janvier 1995, s.éd. s.l., 56 p.
- CIVITAS NOSTRA, Fédération des quartiers anciens, 2002, *Regards sur la ville. Valorisation du patrimoine et Renouveau urbain*, Rencontre 2001, Clermont. Ferrand 15-17 juin 2001, s.éd. s.l., 35 p.
- COHEN (E.), *Paris dans l'imaginaire national l'Entre-Deux-Guerres*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1999, 396p.
- COMBETTE-MURIN Cécile, 2005, *Les pays*, La Documentation Française/DATAR, Collection « Territoires en mouvement », Paris, 87 p.
- COMMERÇON Nicole et GOUJON Pierre (dir.), 1997, *Villes moyennes. Espace, Société, Patrimoine*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 490 p.
- COPPOLANI Jean, 1994, « Le « projet ville » pour Toulouse et la sauvegarde du passé », in *Mémoire de la Société Archéologique du Midi de la France*, n°54, p.141-149.
- CORBIN (A.), « Paris-Province », in Nora (P.), *Lieux de Mémoire*, vol.2, Paris, Gallimard, 1997, p.2851-2888.
- C.N.F.P.T./E.N.A.C.T./A.N.A.C.T., (sous la direction de Vincent NEGRI), 1992, *L'organisation territoriale de l'archéologie en Europe Actes des rencontres européennes de l'archéologie*, Montpellier 22-23-24 mai 1991, C.N.F.P.T., Paris, 183 p.
- CUVELIER Pascal, TORRES Emmanuel, GADREY Jean, 1994, *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*, L'Harmattan, Coll. « Dossiers sciences humaines et sociales », Paris, 221 p.



DATAR, 2001, *Pays d'art et d'histoire et pôles d'économie du patrimoine La valorisation du patrimoine dans le développement local*, La documentation française, Paris, 184 p.

*Décentralisation. Les nouveaux espaces du Patrimoine* 2004, Dossier spécial *Pouvoirs locaux Les Cahiers de la décentralisation* Trimestriel no 63/IV/2004 La Documentation française Décembre 2004, Paris, p. 56-156.

*Décentralisation culturelle : attention chantier permanent* 2005, Dossier spécial *Observatoire des politiques culturelles* No 27 Hiver 2005, p. 25-55.

DELOUCHE (D.), « Le mot et l'image dans la vision romantique picturale de la Bretagne », in *Ouest et romantisme, actes du Colloque d'Angers*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1991, Tome 1, p.253-264.

DELOUCHE (D.), « L'invention de la Bretagne dans la peinture du XIXème siècle », in RICHARD (N.), PALLIER (Y.), *Cent ans de tourisme en Bretagne 1840-1940*, Rennes, Ed. Apogée, 1996, p.19-30.

DI MEO G., 2003, « Territoires, États, nations et aménagement », in Ciattoni, A. et Veyret, Y. (dir.), *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, A. Colin, p. 65-84

DI MEO G., SAUVAITRE C., SOUFFLET F., 2004, Les paysages de l'identité (le cas du Piémont Béarnais, à l'est de Pau), *Géocarrefour*, vol. 79, n° 2, p. 131-141.

DI MEO G., 2004, Identité et territoire : un essai d'exploration conceptuel, In Barraque J.P. et Thibon C. (dir.), *Les variantes du discours régionaliste en Béarn, Actes du colloque* 16-17 novembre 2001, Pau, Ed. Gascogne p. 369-396.

DI MEO G., 2004, Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités, *Annales de Géographie*, n° 638-639, p. 339-362.

DI MEO G., BULEON P., 2005, *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*, Paris, A. Colin, 305 p.

DI MEO G., POISSONNIER N., 2005, Entre pratiques et représentations des lieux, quelle identité territoriale ? (Le Pays de Serres en Agenais), *Sud-Ouest Européen*, n° 19, p. 7-19.

DI MEO G., 2005, Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques, *Annales de géographie*, n° 643, p. 227-243.

DUCOURTIOUX (M.), « Voyages en Bretagne aux XVIIème et XVIIIème siècles », in *BSPM*, 1910, p.149-156.

ETIENNE Roland, MOSSIERE Jean-Claude (dir.) 1993, *Jacob SPON, un humaniste lyonnais au XVIIe siècle*, Publications de la Bibliothèque Salomon Reinach, Diff. de Boccard, Paris, 326 p.

FRANCOIS-PONCET Jean, BELOT Claude, 15 juillet 2008, *Le nouvel espace rural français*, Sénat Rapport d'information n° 468.

GIOVANNONI Gustavo, 1998, *L'urbanisme face aux villes anciennes (Vecchie città ed edilizia nuova 1931)*, Traduit de l'italien par MANDOSIO Jean Marc, TANDILLE Claire, PETITA Amélie, Editions du Seuil, Collection « Points », série « Essais », Paris, 353 p.

GODFRIN Gilles, 1999, *Aménagement urbain et bâti existant*, LGDJ, Coll. Bibliothèque de droit de l'urbanisme et de l'environnement, Paris, 467 p.

GRAVARI-BARBAS (M.), « Gestion-valorisation du patrimoine historique bâti et tourisme urbain. Le cas d'Angers », in COMMERCON (N.), GOUYON (P.) dir., *Villes moyennes, Espace, Société, Patrimoine*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1997, p.397-410.

GRAVARI-BARBAS Maria, 2004, « Quelle marge de manœuvre pour une «gouvernance patrimoniale»? », *Pouvoirs locaux. Les cahiers de la décentralisation*, n° 63, p. 84-93.

GRAVARI-BARBAS (M.), VESCHAMBRE (V.), « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in MELE (P.), LARRUE (C.), ROSEMBERG (M.), *Conflits et territoires*, Tours, CNRS/Presses Universitaires François-Rabelais, Collection Perspectives « Villes et Territoires », 2003, p.67-82.

G.R.M.P. (Groupe de recherches sur les musées et le patrimoine), 2008, *Patrimoine et mondialisation*, L'Harmattan, Coll. « Administration et Aménagement du Territoire », Paris, 288 p.

GUYVARC'H (D.), *La construction de la mémoire d'une ville, Nantes, 1914-1992*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université Rennes 2 Haute-Bretagne, Centre d'Histoire Culturelle et Religieuse, 1994, Tome I, 272 p., Tome II, 620 p., Tome III, 782 p.

HANCOCK (C.), *Paris et Londres au XIXe siècle. Représentations dans les guides et récits de voyages*, Paris, Editions du CNRS « Espaces et Milieux », 2003, 357p.

HEWISON Robert, 1994, « Retour à l'héritage ou la gestion du passé à l'anglaise », *Revue Le débat, Mémoires comparées*, n° 78, p. 130-139.

HEWISON Robert, 1997, « La prise de conscience du patrimoine en Grande Bretagne » in NORA P. (dir.), *Actes des entretiens du patrimoine. Science et conscience du patrimoine*, FAYARD-Editions du Patrimoine, Paris, pp 357-362.

*L'archéologie territoriale, la culture et l'aménagement du territoire*, 1999, Actes du colloque organisé au Sénat le 9 juin 1999 par l'Association nationale des archéologues des collectivités territoriales (A.N.A.C.T.) Publication de l'ANACT., Paris, 38 p.

LASPOUGEAS Jean, « La Normandie au temps d'Arcisse de Caumont », in *Arcisse de Caumont (1801-1873) : érudit normand et fondateur de l'archéologie française*, 2004, Actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001 / par la Société des antiquaires de Normandie (textes recueillis et publ. par V.JUHEL), Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, Tome XL, Caen, p. 11-23.

LATARJET Bernard, 1992, *L'aménagement culturel du territoire*, La Documentation française/DATAR/Ministère de la culture et de la communication, Coll. « Etudes DATAR », Paris, 127 p.

- L'ESTOILE (B. de), « Le goût du passé. Erudition locale et appropriation du territoire », in *Terrain*, n°37, 2001, p.123-138.
- LENCLUD (G.), « La tradition n'est plus ce qu'elle était... sur les notions de Traditions et de Société traditionnelle en ethnologie », in *Terrain*, n°9, 1987, p.110-123.
- LENIAUD Jean-Michel, 1978, « Historicité ou perfectionnisme ? Le débat sur la façade de Saint-Ouen de Rouen », in *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, fasc. 12-13, année 1976-1977, Paris, p.141-162.
- LEPETIT Bernard, « L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions géographiques de la France (1650-1850) », in *Urbi*, 1979, II, p. XCIX-CVII.
- LEPETIT Bernard, « La ville moderne en France. Essai d'histoire immédiate », in BIGET J L., HERVE J-C., (dir.), *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*, Fontenay Saint Cloud, ENS, 1995, 355p.
- LEPHAY-MERLIN Catherine, 1991, *Les dépenses culturelles des communes : analyse et évolution 1978-1987*, Ministère de la Culture et de la communication Département des études et de la prospective, La documentation française, Coll. « Annuaire statistique de la culture », Paris, 255 p.
- LEPHAY-MERLIN Catherine, 1992, *Les dépenses culturelles des départements : analyse et évolution 1978-1987*, Ministère de la culture et de la francophonie, Direction de l'administration générale, Département des études et de la prospective, La documentation française, Coll. « Annuaire statistique de la culture », Paris, 179 p.
- LEPHAY-MERLIN Catherine, 1995, *Les dépenses culturelles des régions : analyse et évolution 1974-1990*, Ministère de la culture et de la francophonie, Direction de l'administration générale, Département des études et de la prospective, La documentation française, Coll. « Annuaire statistique de la culture », Paris, 200 p.
- MARZELIER Christiane, 2004, *Décentralisation Acte II : chronique des assises des libertés locales*, L'Harmattan, coll. « Administration, aménagement du territoire », Paris, 224 p.
- MELE P., LARRUE C., ROSEMBERG M., 2003, *Conflits et territoires*, Tours, CNRS/Presses Universitaires François-Rabelais, Collection Perspectives « Villes et Territoires », 224p.
- MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, 2005, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, Nouvelle édition mise à jour, 963p.
- MERLIN Pierre, 2008, *Tourisme et aménagement touristique des objectifs inconciliables ?* La documentation française, Paris, 231 p.
- MESNARD André Hubert, 1969, *L'action culturelle des pouvoirs publics*, L.G.D.J, Paris, 547 p.

MESNARD André-Hubert, 1972, « Pour de nouvelles formes de relations entre les collectivités publiques et les associations privées d'intérêt général », *Droit social*, no 3, p. 133-147

MICOUD André, 1999, « *Identité et territoire* », in Quelle articulation entre les projets de territoires en Rhône-Alpes ? Gouvernance et territoire (sous la dir. de François Gerbaux), rapport de recherche pour le Programme Sciences Sociales et Humaines de la Région Rhône-Alpes, janvier 1999, vol. 1, pp. 29-36.

MICOUD André, 2000, « *Les parcs naturels régionaux et le patrimoine : nouvelles représentations, nouveaux usages* », in De la connaissance à la gestion du patrimoine, Actes des Journées de La Roche-Guyon, Parcs Naturels Régionaux de France, pp. 48-53.

MICOUD André, RAUTENBERG Michel, BERARD Laurence, MARCHENAY Philippe, 2000, *Campagne de tous nos désirs ; patrimoine et nouveaux usages*, éditions MSH, coll. Ethnologie de la France, 194 pages.

MICOUD André, 2000, « *Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun* », in François Gerbaux (éd), *L'Utopie des Territoires, cohérence ou complexité*, Ed. de l'Aube, pp. 53-63.

MICOUD André, 2002, « *Nouveaux venus et patrimonialisation de la campagne* », in Fonctions d'accueil des territoires ruraux : les nouveaux venus, ENITA collection Actes, Clermont-Ferrand, 2002, pp. 124-137.

MICOUD André, 2004, « *Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises* », in *Ethnologie Française*, XXXIV, 1, pp. 13-22.

MICOUD André, « *La patrimonialisation de la campagne* », in *Pour*, n° 182, juin 2004, pp. 71-74.

MICOUD André, 2009, « Des patrimoines pour tous ? », in *Des patrimoines habités : villes et pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes*, Genouilleux, La passe du vent, 2009, pp.38-39

Ministère de la culture, DEP, 1986, Les municipalités et le patrimoine, *Développement culturel Bulletin du département des études et de la prospective*, décembre 1986, n° 68, Paris, 6 p.

Ministère de la culture, DEP, Les dépenses culturelles des régions en 1990, 1992, *Développement culturel Bulletin du département des études et de la prospective*, n° 096 décembre 1992, Paris,

Ministère de la culture, DEP, 1996, Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 1993, *Développement culturel Bulletin du département des études et de la prospective*, N° 113, juillet 1996, Paris, 34 p.

Ministère de la culture, DEP 2000, Les dépenses culturelles des collectivités territoriales en 1996, *Développement culturel Bulletin du département des études et de la prospective*, HS, octobre 2000, Paris, 50 p.

Ministère de la culture, DEP, 2001, Les associations du patrimoine, *Développement culturel Bulletin du département des études et de la prospective*, septembre 2001, no 136, Paris, 12 p.

Ministère de la culture, DEPS, 2006, Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2002, *Les notes statistiques du D.E.P.S.*, n° 21 – juillet 2006, 133 p.

Ministère de la culture et de la communication, Département des études de la prospective et de la statistique, 2006, *Observation culturelle en région, le financement de la culture par les collectivités territoriales*, Les notes statistiques du DEPS n° 19, 59 p.

MORAND-DEVILLER Jacqueline, 2006, Patrimoine architectural et urbain. Monuments historiques. Mesures de protection, *Jurisclasseur Collectivités territoriales. Fasc. 1170-10/ Jurisclasseur Environnement Fasc.3620*, LexisNexis, Paris, 31 p.

MORAND-DEVILLER Jacqueline, 2006, Patrimoine architectural et urbain. Monuments historiques. Régime des travaux, *Jurisclasseur Collectivités territoriales. Fasc. 1170-20/ Jurisclasseur Environnement Fasc.3625*, LexisNexis, Paris, 20 p.

MORAND-DEVILLER Jacqueline, 2006, Patrimoine architectural et urbain. Monuments historiques. Abords, *Jurisclasseur Collectivités territoriales. Fasc. 1170-30/ Jurisclasseur Environnement Fasc.3630*, LexisNexis, Paris, 18 p.

MORAND-DEVILLER Jacqueline, 2006, Patrimoine architectural et urbain. Secteurs sauvegardés et zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, *Jurisclasseur Collectivités territoriales. Fasc. 1170-40/ Jurisclasseur Environnement Fasc.3635*, LexisNexis, Paris, 25 p.

MORISSET, L. K. NOPPEN, L. « Du patrimoine démodé au retour du Grand Tour. Réflexions sur la désaffection des cultes », *Téoros*, vol. 24, no 2, été 2005, p. 39-45.

MORISSET, L. K. NOPPEN, L. « Le bungalow québécois, monument vernaculaire. De l'espace urbain à l'identité domestique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n° 134, septembre 2004.

MORISSET, L. K. NOPPEN, L. 2001, *L'église Saint-Joachim de Châteauguay, Québec, Journal de la SEAC / SEAC Journal*, vol. 26, nos 3-4, 2001, p. 45-63.

MORISSET L. K. « Of history and memory : an allegory of identity in the redevelopment of Place d'Youville (Montreal) », *Journal de la SEAC / SEAC Journal*, vol. 25, nos 2-3-4, 2001, p. 17-32.

NOPPEN, L. MORISSET, L. K. « La maison québécoise : construction et déconstruction d'un emblème », *Annales d'histoire de l'art canadien / The Journal of Canadian Art History*, vol. XXII / 1 et 2, 2002, p. 26-67.

NOPPEN L., MORISSET L. K., *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 456 p.

NOPPEN, L. MORISSET, L. K. « L'oratoire Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier : icône de la modernité saguenéenne », *Saguenayensia*, vol. 47, n° 1, janvier-mars 2005, p. 107-117.

OZWALD (T.), « Mérimée de l'Ouest dans la France ou esquisse d'un contre-itinéraire », in *Ouest et romantisme, actes du Colloque d'Angers*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1991, Tome 2, p.589-500.

PALLIER (Y.), « Le Breton, le touriste et le pittoresque, de l'exposition universelle aux musées folkloriques », in RICHARD (N.), PALLIER (Y.), *Cent ans de tourisme en Bretagne 1840-1940*, Rennes, Ed. Apogée, 1996, p.103-115.

PAQUOT T., « Le paysage urbain est-il patrimonialisable ? », in *Les débats sur la ville. 5. Patrimoine et développement des coeurs de ville. 4e Assises du Patrimoine du Grand-Ouest*, Mayenne, Ed. Confluence, 2003, p.167-174.

PAQUOT T., LUSSAULT M., BODY-GENDROT S., 2000, *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, Ed. La Découverte, 442 p.

*Patrimoine et décentralisation*, 2002, Cahier spécial, Patrimoine et cadre de vie, *Cahiers de la Ligue urbaine et rurale* n° 155.

*Patrimoine et territoire*, Actes du Colloque européen de l'Association nationale des Architectes des bâtiments de France, Bordeaux 1996.

POIRRIER Philippe, RIOUX Jean-Pierre (dir.), 2000, *Affaires culturelles et territoires*, Travaux et documents Comité d'histoire du ministère de la culture, n° 11, La documentation française, Paris, 332 p.

*Politiques du patrimoine, du mondial au local Le patrimoine mondial enjeu de la décentralisation*, 2002, Actes du colloque organisé au Sénat le 16 octobre 2002, [http://www.senat.fr/colloques/politiques\\_patrimoine/politiques\\_patrimoine.html](http://www.senat.fr/colloques/politiques_patrimoine/politiques_patrimoine.html), 155 p.

POLTON (J-C.), *Tourisme et nature au XIXe siècle. Guides et itinéraires de la forêt de Fontainebleau (vers 1820-vers 1880)*, Paris, CTHS, 1994, 300p.

PONGY Mireille, THURIOT F., 2000, « La régionalisation des politiques culturelles : L'exemple de la Corse », *AJDA*, 20 septembre 2000 spécial, p. 83-94.

PRESCHEZ Philippe, 1996, « Compétences nouvelles des préfets de région pour les travaux sur les monuments classés ou inscrits », *La pierre d'Angle*, n° 19, p. 33-35.

PRIET François, 1995, *Décentralisation de l'urbanisme Essai sur la réforme de 1983-1985*, LGDJ, Coll. « Bibliothèque de droit de l'urbanisme et de l'environnement », Paris, 446 p.

RAUTENBERG Michel, 2003, « Comment s'inventent de nouveaux patrimoines. Usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie », *Culture et Musées*, p 19-40.

RAUTENBERG Michel, 2003, « L'intervention ethnologique. Témoignage et éléments de réflexion sur les relations entre recherche et action culturelle dans une direction régionale des affaires culturelles ». In Poirrier, Ph., Vadelorge, L., *Histoire des politiques du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la culture, p 469-489.

RAUTENBERG Michel, 2003, *La rupture patrimoniale*, Grenoble, Editions A la Croisée, 2003, 173 p.

RAUTENBERG Michel, 2004, « La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle », in Bernard DEBARBIEUX et Marie-Christine FOURNY (dir), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, CNRS-MSH-Alpes, p 71-87.

RAUTENBERG Michel, 2006, « La maison rurale rénovée, métaphore de la maison vernaculaire ? », in Bonnin, P., (dir.), *Actes du séminaire Architecture et société : raison spatiale, logique sociale*, vol 2.

RAUTENBERG Michel, 2007, « Les « communautés » imaginées de l'immigration dans la construction patrimoniale », *Cahiers de FRAMESPA*, 2, Patrimoine et immigration, Toulouse.

RIZZARDO René, 1989, *La décentralisation culturelle*, Rapport au Ministre de la culture, La Documentation française, 129 p.

*Secteurs sauvegardés, ZPPAUP et PLU patrimoniaux*, 2006, Actes du Séminaire de Chinon 19-20-21 janvier 2006, Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et villes à secteurs sauvegardés et protégés, s.éd. s.l, 168 p.

SERAMY Paul, Sénateur, 7 octobre 1982, *Avis de la Commission des affaires culturelles du Sénat sur le projet de loi relatif à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat*, Document n° 19, 102 p.

TOUILLER-FEYRABEND (H.), « Publicité régionaliste et industrie du souvenir », RICHARD (N.), PALLIER (Y.), *Cent ans de tourisme en Bretagne 1840-1940*, Rennes, Ed. Apogée, 1996, p.92-97.

TOULIER Bernard, LOYER François, 2001, *Le régionalisme, architecture et identité*, Paris, éd. du patrimoine, 272 p.

VIRASSAMY Catherine, 2002, *Les pôles d'économie du patrimoine*, La Documentation Française, Collection « Territoires en mouvement », Paris, 89 p.

## ASPECTS DE L'HISTOIRE DU PATRIMOINE EN CHARENTE-MARITIME :

AUGERON M., GUILLEMET M., ST-HILLAIRE, M., ROY, A., (dir.) 2008, *Les traces de la Nouvelle-France au Québec et en Poitou-Charentes*, Québec, PUL, 320 p.

AUGERON M., (dir.), 2008, *Sur les traces de la Nouvelle-France au Québec et en Poitou-Charentes*, La Crèche, Geste éditions, 373 p.

AUGERON M., GAURIAUD C., 2006, *La Rochelle entre tours et détours*, La Crèche, Geste éditions, 137 p.

AYRAULT C. FAUCHERRE N. (dir.), 2000, *La Charente-Maritime, les fortifications du littoral*, Paris, éd. patrimoine et médias, 222 p.

BERAUD R., 1987, *Petite encyclopédie monumentale et historique de la Rochelle*, La Rochelle, éd. Rupella, 185 p.

BLOMME Y., 1985, « À propos de la destruction de la cathédrale de Saintes », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*.

BLOMME Y., 1987, *L'architecture gothique en Saintonge et en Aunis*, St-Jean d'Angély, Bourdessoules, 256 p.

CAMUS M. H., FLOURET J. GILLES B., 1985, *Charente-Maritime : paysages naturels, histoire, environnement, arts, culture, loisirs, gastronomie*, éd. Du Terroir.

CHASSEBOEUF F., 1988, *L'architecture des châteaux et maisons nobles de la région de Royan au 18ème siècle*, mémoire de maîtrise, université de Poitiers.

CHASSEBOEUF F., 1993, *Châteaux, manoirs et logis - la Charente-Maritime*, Paris, éd. Association Promotion du patrimoine, 254 p.

COLLECTIF, 2002, *Le patrimoine des communes de la Charente Maritime*, 2 tomes, Paris, Flohic.

COMBE J., DAURY J., 1985, *Charente-Maritime*, éd. du Terroir, 342 p.

COMBE J. (dir.), 2001, *Histoire du Poitou et des Pays charentais : Deux-Sèvres, Vienne, Charente, Charente-Maritime*, Clermont-Ferrand, éditions Gérard Tisserand, 245 p.

COUTANT B., 1979, *La Rochelle, les grands hôtels particuliers, le port, le secteur piétonnier*, La Rochelle, éd. Navarre, 212 p.

CROZET R., 1951, « Les églises fortifiées du Poitou, de l'Angoumois, de l'Aunis et de la Saintonge », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.



- CROZET R., 1967, « Urbanisme et architecture sur le littoral entre Loire et Gironde », *Revue du Bas-Poitou*.
- CROZET R., 1971, *L'art roman en Saintonge*, Paris, éd. Picard, 236 p.
- DELAFOSSÉ M., 1985, *Histoire de La Rochelle*, Toulouse, Privat, 285 p.
- DEVEAU J. M., 1974, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 122 p.
- EVEN P., GLENISSON, J., LESSON R.P., DANIEL J., JOANNE F., GAUTRET P., 1999, *La Saintonge illustrée 1839-1843 René-Pirmivère Lesson*, La Crèche, Geste éd., 205 p.
- EYGUN F., 1970, *Saintonge romane*, Auxerre, éd. Zodiaque, 235 p.
- FAUCHERRE N., 1995, *Bastions de la mer : Le guide des fortifications de la Charente-Maritime*, Paris, éd. du patrimoine, 70 p.
- FAUCHERRE N. POTON D., (dir.), 1998, *La Rochelle, capitale atlantique, capitale huguenote*, Paris, éd. du patrimoine, 64 p.
- FAUCHERRE N., 2005, *Les tours de La Rochelle*, Paris, éd. du Patrimoine, 60 p.
- FLOURET J., 1978, « Inventaire archéologique de l'Aunis : période gallo-romaine », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*.
- GLENISSON J., 1981, *La Charente-Maritime – L'Aunis et la Saintonge des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 212 p.
- JULIEN-LABRUYERE F., 1980, *À la recherche de la Saintonge maritime*, La Rochelle, éditions Rupella, La Rochelle, 265 p.
- LUC J. N., 1981, *La Charente-Maritime, l'Aunis et la Saintonge des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 188 p.
- MARTINIERE, Guy, 2005, « Les représentations des Amériques à travers les expositions du Musée du Nouveau Monde de La Rochelle », p.319-332, in Philippe Joutard et Thomas Wien avec la collaboration de Didier Poton (dir.) : *Mémoires de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Rennes, PUR, 390 p.
- MASTORAKIS M., 1974, *La deuxième loi-programme : les petites églises saintongeaises*, éd. CNMHS, 97 p.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE, 1979, *Inventaire général des richesses artistiques de la France, île de Ré, inventaire topographique*, Paris, éd. de l'imprimerie nationale, 185 p.
- RAGOT G., 2000, *Architecture du 20ème siècle en Poitou-Charentes*, Paris, éd. du patrimoine et médias, 297 p.
- RAGOT G., 2003, *L'invention d'une ville - Royan années 50*, Paris, éd. du patrimoine, 312 p.

TONNELIER P. M., 1961, *Le roman de Saintonge en bordelais*, La Rochelle, imp. Delavaud, 61 p.

TONNELIER P. M., 1964, « L'art roman en Saintonge », *Bulletin du Centre International d'Etudes Romanes*.

VAUTRIN J. C., 1998, *Inventaire des projets de monuments aux morts de la guerre de 1914-1918*, Conseil Général de la Charente-Maritime / Éditions Etre et Connaître, 188 p.

VRAY N., 2000, *Itinéraire protestant - la Rochelle et ses alentours*, Éditions du musée rochelais d'histoire protestante, 58 p.

VAUX DE FOLETIER, F., 2000, *Histoire d'Aunis et de Saintonge*, Princi Néguer, rééd., 272 p.

# SOURCES

## **Médiathèque de l'architecture et du patrimoine :**

0080/002 : La commission supérieure des Monuments historiques et de ses diverses sous-commissions / création, organisation, fonctionnement et réformes, 1835-1994

0080/010 : Budget et finances du service des Monuments historiques, 1830-1980

0080/011 : Personnel du service des Monuments historiques (1837-1992)

0080/015 à 023 et 062 à 067.doc : Inventaire des procès-verbaux de la Commission Supérieure des Monuments historiques et de ses diverses sous-commissions

0080/024 : Inventaire des archives du service des archives photographiques 1950-1985

Séries Charente-Maritime :

0082/017/2000 : La Rochelle - 0082/17/2017 : Saintes

## **Archives départementales Charente-Maritime :**

2 0 1500 à 2 0 1570 : Monuments historiques (1800-1950)

1077 W 1 : Ile d'Aix à 1077W75 : Sablonceaux : Service départementale des bâtiments de France : dossiers ABF, correspondance, conservation des Bâtiments de France.

1004 W 64 à 1004 W 77 : Sites, dossiers divers postérieurs à 1950.

1211W 1 à 1211 W 20 : parcs et réserves naturelles

1373 W 1 à 1073 W 45 : associations, installations

1107 W 1 à 1107 W 23 : expropriations, urbanisme, constructions

1197 W 1 à 1197 W 75 : affaires culturelles et scolaires

58 W 1 à 58 W 52 : Monuments historiques Conseil général

60 W 1 à 60 W 48 : monuments historiques, commission des sites, musées

65 W 1 à 65 W 35 : monuments historiques, fouilles archéologiques

66 W 1 à 66 W 65 : monuments historiques dossiers divers

1018 W 1 à 1018 W29 : Commission départementale d'amélioration de l'habitat

1245 W1 : prime d'aménagement du territoire

1153 W 1 à 1153 W 42 : Monuments historiques (1972-1989)

1025 W 1 à 1025 W 63 : Culture et monuments historiques (1945-1980) sous-préfectures

1084 W 1 à 1084 W 45 : monuments historiques : délibérations des communes

1109 W 1 à 1109 W 22 : installations classées

1118 W 1 à 1118 W 39 : monuments historiques divers (1947-1978)

1159 W 1 à 1159 W 5 : commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture

### **Archives municipales de La Rochelle :**

31 W 1 à 31 W 50 : bâtiments civils, monuments historiques (1800-1900)

1D 3/1 à 1D3/175 : délibérations du conseil municipal

2400 à 2450 : monuments historiques, culture (1800-1940)

### **Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure :**

Recueil des actes de la commission des arts et des monuments de Charente-Inférieure, tome 1<sup>er</sup>, 1860-1867 à tome 30, 1930, Saintes, imprimerie Hus.

## TABLE DES CARTES

Carte 1 : L'air culturelle de la Saintonge et de l'Aunis.....	p. 45
Carte 2 : La séparation des deux territoires sous la France des Capétiens à Philippe le Bel.....	p. 46
Carte 3 : 1789 : les Parlements.....	p. 49
Carte 4 : Villes protestantes sous Louis XIII d'après Anquez.....	p. 51
Carte 5 : Gouvernement général de Guienne et Guascogne et pays circonvoisins par N. Sanson d'Abbeville.....	p. 52
Carte 6 : Localisation des distilleries d'eau-de-vie de cognac au XIX <sup>e</sup> siècle.....	p. 55
Carte 7 : Localisation des laiteries et des fromageries au XIX <sup>e</sup> siècle.....	p. 56
Carte 8 : Photo aérienne du centre historique de La Rochelle.....	p. 282
Carte 9 : Le département de la Charente-Maritime par communes.....	p. 519

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des monuments du département de Charente-Inférieure (1840) pour lesquels des secours ont été demandés.....	p. 64
Tableau 2 : Evolution des effectifs de quelques sociétés savantes.....	p. 106
Tableau 3 : Membres titulaires de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure à sa création en 1860.....	p. 108
Tableau 4 : Inspecteurs spéciaux élus le 10 mai 1860 .....	p. 109
Tableau 5 : Répartition et profession des Sous-Inspecteurs nommés le 10 mai 1860.....	p. 110
Tableau 6 : Membres du premier bureau élu le 10 mai 1860.....	p. 111
Tableau 7 : Liste des monuments à étudier et des instructions données aux Inspecteurs lors de l'Inventaire (1860).....	p. 120
Tableau 8 : Financement de l'acquisition de l'amphithéâtre de Saintes (1865).....	p. 144
Tableau 9 : Sites étudiés dans les articles publiés dans les recueils des actes de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure.....	p. 151
Tableau 10 : Sujets abordés dans les articles publiés dans les recueils des actes de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure.....	p. 152
Tableau 11 : Effectifs de la Commission des Arts et Monuments historiques (fin XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup> siècle).....	p. 162
Tableau 12 : Répartition des effectifs de la Commission suivant les professions (fin XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup> siècle).....	p. 163
Tableau 13 : Edifices classés au titre des monuments historiques en Charente-Inférieure en 1880.....	p. 215
Tableau 14 : Utilisation de quelques édifices caractéristiques à La Rochelle au XIX <sup>e</sup> siècle.....	p. 224
Tableau 15 : Financement des travaux d'aménagement de l'ancien séminaire en francs (1910).....	p. 247

Tableau 16 : Première liste des classements au titre des monuments historiques en Charente-Inférieure, 1840.....	p. 258
Tableau 17 : Critères artistiques et naturels sélectionnés par la municipalité pour devenir une station de tourisme, 1920.....	p. 321
Tableau 18 : Projet de Jérôme Doucet pour le futur musée de l'hôtel d'Orbigny.....	p. 326
Tableau 19 : Les collections du projet de musée de la pêche.....	p. 330
Tableau 20 : Restauration de la tour de la Lanterne en 1906.....	p. 336
Tableau 21 : Les dépenses totales de restauration des tours du vieux-port (1880-1933)...	p. 339
Tableau 22 : Restauration de la Porte Royale.....	p. 341
Tableau 23 : Les créanciers de ces travaux.....	p. 341
Tableau 24 : Création des services culturels dans les villes.....	p. 345
Tableau 25 : Entrées au Musée d'Orbigny.....	p. 351
Tableau 26 : Subventions municipales aux lieux culturels de la ville (en francs).....	p. 356
Tableau 27 : Typologie des animations pendant l'Année Romane 1976 en Charente-Maritime.....	p. 560
Tableau 28 : Subvention des signalisations routières pendant l'Année Romane dans la région.....	p. 569
Tableau 29 : Le budget promotion touristique en 1975 et 1976 : une aide précieuse de la Région.....	p. 572
Tableau 30 : Budget promotion touristique en 1975 et 1976 en détail (en francs).....	p. 573

## TABLE DES GRAPHIQUES :

Graphique 1 : Inventaire monumental de l'arrondissement de Saintes par la CAMCI (1862).....	p. 122
Graphique 2 : Inventaire monumental de l'arrondissement de Saintes par la CAMCI (1862) : Répartition des monuments suivant les époques.....	p. 123
Graphique 3 : Inventaire monumental de l'arrondissement de Saintes par la CAMCI (1862) : Répartition totale par type de monuments et par canton.....	p. 124
Graphique 4 : Inventaire monumental de l'arrondissement de Saintes par la CAMCI (1862) : Type de monuments répertoriés.....	p. 125
Graphique 5 : Inventaire monumental de l'arrondissement de La Rochelle par la CAMCI (1867).....	p. 126
Graphique 6 : Inventaire monumental de l'arrondissement de La Rochelle par la CAMCI (1867) : Répartition des monuments suivant les époques.....	p. 127
Graphique 7 : Inventaire monumental de l'arrondissement de La Rochelle par la CAMCI (1867) : Répartition totale par type de monuments et par canton.....	p. 128
Graphique 8 : Inventaire monumental de l'arrondissement de La Rochelle par la CAMCI (1867) : Répartition par type de monuments.....	p. 129
Graphique 9 : Emprunts pour la construction du port de la Pallice (1885-1895) face au budget culturel de 1895 (en francs).....	p. 222
Graphique 10 : Classements par type d'édifices entre 1840 et 1905 en Charente-Inférieure.....	p. 259
Graphique 11 : Classements par période entre 1840 et 1905 en Charente-Inférieure.....	p. 260
Graphique 12 : Classements par type d'édifice entre 1905 et 1910 en Charente-Inférieure.....	p.267
Graphique 13 : Classements par époque entre 1910 et 1920 en Charente-Inférieure.....	p. 275
Graphique 14 : Classements par type d'édifices entre 1910 et 1920 en Charente-Inférieure.....	p. 275



Graphique 15 : Répartition des classements en Charente-Inférieure avant et pendant la décennie 1920.....	p. 276
Graphique 16 : La situation patrimoniale en 1930 en Charente-Inférieure : un moment charnière.....	p. 277
Graphique 17 : Répartition des monuments historiques par époque en 1930.....	p. 279
Graphique 18 : L'inflation patrimoniale entre 1920 et 1930 en comparaison avec la décennie précédente.....	p. 280
Graphique 19 : Répartition des classements entre 1930 et 1940 en Charente-Inférieure..	p. 287
Graphique 20 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par type d'édifices entre 1930-1940.....	p. 289
Graphique 21 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par époque entre 1930-1940.....	p. 290
Graphique 22 : Types de classement en Charente-Maritime 1940-1950.....	p. 298
Graphique 23 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par type d'édifices entre 1940-1950.....	p. 299
Graphique 24 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par époque d'édifices entre 1940-1950.....	p. 299
Graphique 25 : Types de classement en Charente-Maritime entre 1950-1960.....	p. 308
Graphique 26 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par époque d'édifices entre 1940-1950.....	p. 309
Graphique 27 : Répartition des classements en Charente-Inférieure par type d'édifices entre 1940-1950.....	p. 309
Graphique 28 : Le patrimoine en Charente-Maritime sur le temps long.....	p. 310
Graphique 29 : Nombre de classements (MH, ISMH, sites) en Charente-Maritime entre 1950 et 2010.....	p. 509
Graphique 30 : Types de classements par époque en Charente-Maritime entre 1950 et 2010.....	p. 512
Graphique 31 : Répartition des classements par époque, dans les années 1960.....	p. 513
Graphique 32 : Répartition des classements par époque, dans les années 1970.....	p. 513
Graphique 33 : Types de classements par genre d'édifices en Charente-Maritime entre 1950 et 2010.....	p. 514

Graphique 34 : Evolution du type des classements en Charente-Maritime entre 1950 et 2010.....	p. 515
Graphique 35 : Budget 1975 de l'Année Romane en francs.....	p. 549
Graphique 36 : Répartition des subventions d'animation lors de l'Année romane.....	p. 564

## TABLE DES ILLUSTRATIONS :

Illustration 1 : Etat de la façade de l'église St-Eutrope en 1839 et coupe transversale, d'après un plan de l'architecte P. Abadie.....	p. 66
Illustration 2 : Vue générale nord-ouest, avant la réfection du beffroi à l'angle nord-ouest et la construction de l'aile sud.....	p. 74
Illustration 3 : Mur de clôture avec tour nord en cours de transformation en beffroi.....	p. 75
Illustration 4 : Projet de construction d'un ouvrage reliant les tours de la Chaîne et Saint-Nicolas. Elévation sud et plans, en 1864, par J.Lisch.....	p. 80
Illustration 5 : Front de mer vu depuis le sud, état de 1864 et projet de restauration par J. Lisch.....	p. 81
Illustration 6 : Carte symbolique de la Charente-Inférieure entourée de toutes ses richesses (début XIX <sup>ème</sup> siècle).....	p. 154
Illustration 7 : Plan de la crypte de l'église Saint-Eutrope, Saintes par Pegard (1858)....	p. 186
Illustration 8 : Perspective de la crypte de l'église Saint-Eutrope par Viollet-le-Duc....	p. 187
Illustration 9 : Vue du clocher de l'abbaye-aux-Dames de Saintes par Guillaumot.....	p. 188
Illustration 10 : Carte de France des points centraux et des ramifications des clochers au milieu du XII <sup>ème</sup> siècle selon Viollet-le-Duc.....	p. 189
Illustration 11 : Vue de coupe de la tour de la Lanterne par Guillaumot.....	p. 191
Illustration 12 : Source du Lison, Doubs.....	p. 285
Illustration 13 : Photographie aérienne du Fort Chapus depuis le nord ouest après les destructions de la guerre.....	p. 306
Illustration 14 : Paul Signac, <i>Entrée du port de la Rochelle</i> , 1921, huile sur toile, Musée d'Orsay.....	p. 315
Illustration 15 : Plan du rez-de-chaussée et des 1 <sup>ers</sup> et 2 <sup>èmes</sup> étages du Muséum en 1906.....	p. 317
Illustration 16 : Façade de l'hôtel d'Orbigny, 2008.....	p. 325

Illustration 17 : Tours Saint-Nicolas et de la Chaîne, élévations nord-est, photographie antérieure aux restaurations de la fin du XIXe siècle.....	p. 338
Illustration 18 : Projet de construction d'un couronnement. Ensemble de l'élévation sud, par Ballu, en 1908.....	p. 339
Illustration 19 : L'Arsenal de Rochefort : lieu de vie.....	p. 344
Illustration 20 : Plan d'aménagement intérieur du Musée d'Orbigny.....	p. 352
Illustration 21 : Voiliers au port de La Rochelle de Gaston Balande.....	p. 360
Illustration 22 : Muséographie et aménagement des musées d'art, 1934.....	p. 362
Illustration 23 : Vue sur cour de l'hôtel de ville, début XXe siècle.....	p. 396
Illustration 24 : Couverture du guide touristique du Touring Club de France.....	p. 406
Illustration 25 : Photographie intitulée : La Rochelle – Porte de la Grosse Horloge.....	p. 407
Illustration 26 : Photographie intitulée : Ruffec – Vieilles maisons.....	p. 408
Illustration 27 : Façade nord et clocher de l'église Sainte-Marie-aux-Dames, 1889.....	p. 423
Illustration 28 : Ruines de l'amphithéâtre de Saintes par Médéric Mieusement, 1877....	p. 424
Illustration 29 : Clocher et côté sud-est de l'église d'Aulnay, 1851.....	p. 425
Illustration 30 : Château de Dampierre-sur-Boutonne, salle du 1 <sup>er</sup> étage, plafond et poutrelles.....	p. 426
Illustration 31 : Rampe d'escalier de l'hôpital maritime de Rochefort, 1961.....	p. 427
Illustration 32 : Verso d'une carte postale de 1932 d'Etampes, de Jean-Michel Rousseau.....	p. 430
Illustration 33 : Carte postale de la rue du Minage, La Rochelle, éditée à Nantes.....	p. 431
Illustration 34 : Vieux-Port de La Rochelle, début XXe siècle.....	p. 432
Illustration 35 : Vieux-Port de La Rochelle par Ramontere.....	p. 433
Illustration 36 : La promenade du Mail à La Rochelle un jour de musique.....	p. 434
Illustration 37 : La cour de l'hôtel de ville de La Rochelle, dessin par Adolphe Varin, 1849.....	p. 435
Illustration 38 : Façade du prieuré de Saint-Martin de Ré, dessin d'Adolphe Varin, 1849.....	p. 436

Illustration 39 : Ecluse du Pont Neuf de La Rochelle avant sa destruction.....	p. 437
Illustration 40 : La Rochelle. La rue de la Ferté et la Fontaine de Navarre.....	p. 438
Illustration 41 : Couverture de l'ouvrage de Gaston Balande, artiste-peintre et auteur, 1950.....	p. 439
Illustration 42 : Illustrations de l'ouvrage Le Paysage Charentais dans l'œuvre d'Eugène Fromentin et de Pierre Loti par Louis Suire.....	p. 440
Illustration 43 : Affiche publicitaire pour Le Marais Poitevin.....	p. 440
Illustration 44 : Ensemble nord de l'église Sainte-Radegonde de Talmont-sur-Gironde par Mas, 1955.....	p. 466
Illustration 45 : Photographie de l'ensemble nord-est de l'église Saint-Martin d'Esnandes, années 1880.....	p. 468
Illustration 46 : Ensemble sud-ouest de l'église d'Esnandes par Georges Estève, 1958....	p. 470
Illustration 47 : Remparts extérieurs de Brouage, Porte Royale, années 1930, par Emmanuel- Louis Mas.....	p. 478
Illustration 48 : Porte de la citadelle côté nord par Emile Bonnel, 1960.....	p. 482
Illustration 49 : Clocher de l'église Saint-Pierre de Marennes côté sud-ouest par Médéric Mieusement, 1890.....	p. 485
Illustration 50 : Ensemble sud-est de l'église d'Aulnay, par Mieusement, 1879.....	p. 492
Illustration 51 : Citadelle du Château d'Oléron, vue aérienne depuis le nord est, 1954, par Henrard.....	p. 495
Illustration 52 : Paysage, vue aérienne de la plage du Bois-plage-en-Ré, 1968.....	p. 520
Illustration 53 : Secteur sauvegardé et PSMV <sup>9</sup> de La Rochelle : délimitation de la protection.....	p. 521
Illustration 54 : Plan de La Rochelle en l'état qu'étaient ses fortifications en 1717. Copie par Bournaud de la feuille 35 disparue de Masse.....	p. 523

---

<sup>9</sup> Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

## TABLE DES MATIERES :

Remerciements.....	p. 2
Sommaire.....	p. 3
Introduction générale.....	p. 6
Première partie : Les prémices des préoccupations patrimoniales et la sauvegarde des monuments historiques : la population locale, les sociétés savantes et la naissance du Service des Monuments historiques (XIX <sup>e</sup> siècle – début XX <sup>e</sup> siècle).....	p. 23
Introduction de la première partie.....	p. 24
Chapitre 1 : Patrimoines et temporalités : essai historique sur les patrimonialisations en Charente-Maritime.....	p. 28
Introduction.....	p. 28
1-1- Réflexions sur l'évolution d'une notion contemporaine : méthode et enjeux critiques.....	p. 29
1-1-1. Patrimoines et régimes d'historicité.....	p. 29
1-1-2. Les fondements idéologiques patrimoniaux en France au début du XIX <sup>e</sup> siècle.....	p. 40
1-2- L'espace géographique physique et mental de la Charente-Inférieure au XIX <sup>e</sup> siècle : premiers pas dans un monde rural.....	p. 43
1-2-1. Des espaces culturels.....	p. 44
1-2-2. L'économie en Charente-Inférieure au XIX <sup>e</sup> siècle : une vision décalée.....	p. 53
1-3- L'émergence de la notion de patrimoine dans les centres urbains du département : essai historique sur les patrimonialisations (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècles).....	p. 57
1-3-1. La prégnance de la question patrimoniale dans une petite ville dès le XIX <sup>e</sup> siècle : Saintes ou la ville testament.....	p. 59

1-3-2. L'invention du patrimoine de la ville de La Rochelle : entre particularismes et fabrication identitaire.....	p. 71
1-3-2. Rochefort : un exemple frappant d'unité du patrimoine bâti.....	p. 89
1-3-4. La quête d'identité d'une ville reconstruite : Royan, reine des bains de mer au XIX <sup>e</sup> siècle, reine de la modernité au XX <sup>e</sup> siècle.....	p. 95
Conclusion.....	p. 102
Chapitre 2 : Les sociétés savantes et la création de la Commission des Arts pour la conservation des Monuments historiques de la Charente-Inférieure : origines et rôle institutionnel (1859-1914).....	
Introduction.....	p. 104
2-1- La création de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure : statuts et objectifs.....	p. 106
2-1-1. La répartition des effectifs.....	p. 107
2-1-1.1. Le rôle primordial des Inspecteurs et des Sous-inspecteurs.....	p. 109
2-1-1.2. La composition et les attributions du bureau.....	p. 110
2-1-2. Un objectif clair : la connaissance artistique et culturelle du territoire.....	p. 114
2-2- Une mise en œuvre complexe.....	p. 117
2-2-1. Une première tentative d'Inventaire des monuments historiques du département de Charente-Inférieure.....	p. 117
2-2-1.1. Les instructions aux auteurs.....	p. 118
2-2-1.2. Statistiques monumentales de l'arrondissement de Saintes.....	p. 121
2-2-1.3. Statistiques monumentales de l'arrondissement de La Rochelle.....	p. 126
2-2-2. Le rôle de la Commission dans la sauvegarde et la mise en valeur	

du patrimoine local.....	p. 130
2-2-2.1. Les solutions techniques émises par la Commission pour remédier aux problèmes de gestion des dossiers de restauration.....	p. 132
2-2-2.2. Les interventions de la Commission dans le domaine des travaux d'entretien du patrimoine.....	p. 133
2-3- Un premier bilan contrasté et de nouveaux champs d'investigation.....	p. 145
2-3-1. Le projet ambitieux de quelques hommes ou le relais insidieux d'une administration centrale peu développée.....	p. 147
2-3-2. Les prémices du patrimoine rural : entre folklore et histoire locale.....	p. 151
2-4- La modernisation de la Commission des Arts et Monuments historiques.....	p. 157
Conclusion.....	p. 165
Chapitre 3 : La protection du patrimoine face à une administration en gestation (1830-1914) : débats idéologiques, constitution administrative et premiers travaux.....	
p. 167	
Introduction.....	p. 167
3-1- Entre connaissance et transmission du patrimoine : enjeux critiques.....	p. 168
3-1-1. La question de la propriété au cœur du débat patrimonial.....	p. 168
3-1-2. Les actions et pratiques discursives dans la protection de l'architecture au XIX <sup>ème</sup> siècle.....	p. 173
3-1-2.1. Viollet-le-Duc et le renouveau de l'architecture.....	p. 174
3-1-2.2. La restauration selon Viollet-le-Duc.....	p. 178
3-1-2.3. Viollet-le-Duc et l'architecture de la Charente-Inférieure.....	p. 185
3-1-2.4. John Ruskin et les partisans du « less is more ».....	p. 192



3-2- Les premiers travaux institués par l'administration des Beaux-arts en Charente-Inférieure.....	p. 199
3-3- L'assise juridique tant attendue et sa répercussion sur les édifices non-classés.....	p. 210
3-3-1. Les effets pervers du classement au titre des monuments historiques.....	p. 211
3-3-1.1. La Loi du 30 mars 1887 sur les monuments historiques : un premier échec.....	p. 211
3-3-1.2. La situation délicate du patrimoine architectural : l'exemple de la Charente-Inférieure.....	p. 215
3-3-2. Le financement de l'entretien du patrimoine.....	p. 221
3-3-3. La « valeur d'usage » du patrimoine à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle.....	p. 223
3-4- Des patrimoines en devenir.....	p. 229
3-4-1. Le sauvetage de Brouage.....	p. 229
3-4-2. Les fêtes populaires et les monuments historiques.....	p. 233
3-4-3. La réutilisation de la maison « Nicolas-Venette » à La Rochelle.....	p. 234
3-5- Les bouleversements touchant le patrimoine religieux (fin XIX <sup>e</sup> - début XX <sup>e</sup> siècle).....	p. 236
3-5-1. La désaffectation de certaines églises et les modifications paroissiales.....	p. 237
3-5-2. Les répercussions de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.....	p. 239
3-5-3. La difficile acquisition de l'ancien Evêché par la ville de La Rochelle.....	p. 240
3-5-4. Les municipalités et la réutilisation des édifices religieux.....	p. 246
3-5-5. La loi sur les monuments historiques du 31 décembre 1913.....	p. 248
Conclusion.....	p. 250
Conclusion de la première partie.....	p. 251

Deuxième partie : Politiques culturelles locales, gestion des Monuments historiques et pratiques patrimoniales (1840-1959).....	p. 253
Introduction de la deuxième partie.....	p. 254
Chapitre 4 : Comptabiliser, répertorier, classer le patrimoine : une gestion administrative du patrimoine (1840-1959).....	p. 256
Introduction.....	p. 256
4-1- La conservation des monuments historiques avant 1905.....	p. 258
4-2- La loi de séparation de l’Eglise et de l’Etat et le classement des monuments historiques : 1905-1910.....	p. 263
4-3- Les années 1910-1920 : entre une législation nouvelle et la Grande Guerre.....	p. 269
4-4- Les années 1920 : une nouvelle donne.....	p. 276
4-5- Les années 1930 : l’élargissement des champs patrimoniaux vers les sites.....	p. 283
4-6- 1940-1950 : La rupture après le drame.....	p. 293
4-7- Les années 1950 : une période de restriction budgétaire méconnue.....	p. 303
Conclusion.....	p. 310
Chapitre 5 : Les politiques culturelles et patrimoniales dans les municipalités (1918-1959) : l’exemple de La Rochelle.....	p. 312
Introduction.....	p. 312
5-1- Vers un amalgame entre patrimoine et politique du tourisme.....	p. 315
5-1-1. La tentation du tourisme : la création d’une station touristique à La Rochelle.....	p. 318
5-1-2. La réutilisation de l’hôtel particulier d’Alcide d’Orbigny : un musée régional.....	p. 324
5-1-3. Le projet de création de musée de la pêche dans l’hôtel de l’ancien Evêché.....	p. 329
5-2- L’aboutissement des premières phases de restauration du patrimoine par l’Administration.....	p. 334
5-3- Les politiques culturelles municipales à partir des années 1920 : une période de l’entre-deux.....	p. 345
5-3-1. Des musées cherchant leur identité.....	p. 346
5-3-2. La mise en valeur des lieux culturels.....	p. 352

5-3-3. Les interlocuteurs privilégiés de la municipalité de La Rochelle.....	p. 356
Conclusion.....	p. 365
Chapitre 6 : Population locale et pratiques patrimoniales : connaître le patrimoine : évolution des méthodes et des goûts.....	
Introduction.....	p. 366
6-1- La fabrique du patrimoine à travers l'écriture : les récits de voyage, les monographies historiques, les guides touristiques et la presse locale.....	p. 368
6-1-1. Les récits de voyage ou l'altérité provinciale.....	p. 370
6-1-2. Les monographies historiques.....	p. 377
6-1-2.1. Les premières monographies historiques en Aunis et Saintonge : une influence durable.....	p. 377
6-1-2.2. Le littoral charentais à travers le regard des historiens à la fin du XIXe siècle...	p. 386
6-1-2.3. Les monographies historiques à partir de la fin du XIXe siècle.....	p. 392
6-1-2.3.1. Les monographies historiques et l'évolution du regard sur la Charente-Inférieure.....	p. 392
6-1-2.3.2. Le folklore et les sites pittoresques.....	p. 398
6-1-3. Les guides touristiques : vers un tourisme grand public.....	p. 403
6-1-4. L'impact de la presse locale dans la diffusion des monographies historiques.....	p. 411
6-2- Connaître, transmettre et partager le patrimoine : le développement de l'iconographie.....	p. 415
6-2-1. L'image utilitaire : le Service des Monuments historiques et la photographie.....	p. 416
6-2-1.1. Les photographes de la Commission des Monuments historiques.....	p. 416
6-2-1.2. Les types de photographies par périodes.....	p. 423
6-2-2. La diffusion de l'iconographie grand public.....	p. 428
6-2-2.1. Images de cartes postales : définition, thèmes et évolution.....	p. 428

6-2-2.2. L'illustration dans toutes les strates de la communication.....	p. 435
Conclusion.....	p. 441
Conclusion de la deuxième partie.....	p. 443
Troisième partie : Les institutions du patrimoine et les politiques de développement local (1946-1976).....	p. 446
Introduction de la troisième partie.....	p. 447
Chapitre 7 : L'essor de l'administration du patrimoine et son adaptation à l'évolution de la notion de patrimoine (1946-1976).....	p. 450
Introduction.....	p. 450
7-1- L'administration de la culture avant 1959.....	p. 452
7-1-1. Les origines des politiques publiques de la culture : la décentralisation de la politique publique du théâtre.....	p. 452
7-1-2. L'administration du patrimoine avant 1959.....	p. 458
7-2- L'organisation des travaux sur les monuments historiques en Charente-Maritime avant 1959.....	p. 463
7-2-1. Une administration pyramidale.....	p. 463
7-2-2. Le rôle central de l'architecte en chef des monuments historiques.....	p. 467
7-2-3. Les intervenants externes : l'importance des entreprises de travaux publics.....	p. 471
7-2-4. Les relations de l'administration avec l'extérieur.....	p. 473
7-3- L'évolution administrative de la culture en France après 1959.....	p. 487
7-3-1. 1959-1965 : Les premières années du ministère des Affaires culturelles.....	p. 488
7-3-2. L'organisation interne du service et ses tensions.....	p. 494
7-3-3- 1965-1976 : Dix années pour une décentralisation des services.....	p. 500
Conclusion.....	p. 507
Chapitre 8 : De nouveaux patrimoines synonymes de nouveaux enjeux (1959-1976).....	p. 508
Introduction.....	p. 508

8-1- L'évolution du nombre de monuments historiques à partir de 1960.....	p. 509
8-2- Les sites naturels de la Charente-Maritime.....	p. 518
8-3- Vers une mise en scène du patrimoine.....	p. 526
Conclusion.....	p. 529
Chapitre 9 : Les premières manifestations grand-public autour du patrimoine : un exemple l'Année romane (1975-1976).....	p. 530
Introduction.....	p. 530
9-1- Les préparatifs de l'Année européenne du patrimoine en Charente-Maritime (1973-1976) : un chantier culturel et politique.....	p. 531
9-1-1- Une opération pilote de développement culturel.....	p. 532
9-1-2- « Un avenir pour notre passé ».....	p. 537
9-2- Les préparatifs de l'Année Romane.....	p. 542
9-3- Une action interministérielle attendue.....	p. 550
9-4- L'incroyable multiplication des informations autour de l'événement : entre pédagogie et publicité touristique.....	p. 565
9-5- La culture franchit les barrières géographiques.....	p. 575
9-5-1- La diffusion des opérations dans toutes les zones géographiques et pas seulement côtières.....	p. 576
9-5-2- « 1700 édifices romans dont la grande partie sont ignorés du publics et ... des habitants eux-mêmes ».....	p. 582
Conclusion.....	p. 587
Conclusion de la troisième partie.....	p. 588
Conclusion générale.....	p. 590

Bibliographie.....	p. 598
Sources.....	p. 650
Table des cartes.....	p. 652
Table des tableaux.....	p. 653
Table des graphiques.....	p. 655
Table des illustrations.....	p. 658
Table des matières.....	p. 661

## La mise en scène du patrimoine. Evolution des politiques de mise en valeur du patrimoine en Charente-Maritime (1830-1976)

### Résumé :

La notion de monument historique – distincte de la notion de patrimoine – apparaît durant la Révolution française. La protection du patrimoine, dont les origines proviennent d'une réponse directe à la situation de crise révolutionnaire, s'organise lentement mais avec des principes forts pendant le XIX<sup>ème</sup> siècle : un support *associatif* local très actif, une administration en gestation et un cadre théorique et légal en point de mire (la première loi de protection des monuments historiques étant votée en 1887). La recherche historique a toujours accordé une place importante au patrimoine, en particulier par le biais de l'histoire de l'art. En privilégiant l'entrée politique, un grand nombre d'historiens se sont penchés sur l'évolution des différentes branches du service des monuments historiques. D'autres ont effectué un remarquable travail épistémologique redéfinissant le concept de patrimoine, à l'orée de ses multiples ramifications, tout en répondant à cette pluralité en proposant une analyse pluridisciplinaire de la question.

Notre étude s'inscrit dans ce constat d'un besoin de réintégrer la question patrimoniale à une analyse globalisante intégrant les objets, les discours et les acteurs en réifiant les objets patrimoniaux du discours qui les produit à travers le temps. L'objectif de cette étude est de comprendre comment le patrimoine, dans sa diversité, va être mis en valeur par les acteurs sociaux grâce à une analyse du discours qui le sous-tend. Nous suggérons que le patrimoine n'est pas plus instrumentalisé que les autres fabrications humaines. Le patrimoine est créé par des discours qui, à leur tour, créent de l'espace public. Donc le patrimoine est la rencontre de l'homme et de son environnement : thématique notamment développée par les spécialistes de l'environnement.

Mots clés : Patrimoine culturel, protection des monuments historiques, mise en valeur du patrimoine, Services de l'Architecture, mémoire, histoire.

## Reconsidering the heritage : the evolution of the politics of heritage in Charente-Maritime (1830-1976)

### Summary :

The designation of « monument historique » traces its roots to the French Revolution when the government appointed Alexandre Lenoir to specify and safeguard certain structures. The first classifications were given in the XIX<sup>th</sup> century by Prosper Mérimée, inspector-general of historical monuments with the support of local organizations and an administration (until the vote of 1887 law for the protection of the « monuments historiques »).

This Specified Subject studies how and why 'heritage' became an omnipresent and defining feature of modern societies. When we examine the politics of heritage from a historical perspective, a complex picture emerges. The political, social, economic and cultural history of heritage illuminates the tensions between a longing for the past and the desire for progress, between regional and national identities. Our goal is to understand how and why heritage is enhanced by people – politics, social groups. We suggest that heritage isn't exploited with speeches but it creates new kind of speeches with the help of social groups.

Keywords : Heritage, protection of the heritage, listed building status, memory, history.

CENTRE DE RECHERCHES EN  
HISTOIRE INTERNATIONALE ET ATLANTIQUE

**crhia**

1 Parvis Fernand Braudel  
17042 La Rochelle  
Cedex 1